

REPUBLICQUE FRANÇAISE

TABLE DES DÉBATS DU SÉNAT

Sessions de 1978

TABLE DES MATIÈRES

ETABLIE PAR LE SERVICE DES ARCHIVES DU SENAT



TABLES

Volume 21

JOURNAUX OFFICIELS
26, RUE DESAIX — 75732 PARIS CEDEX 15

SÉNAT

TABLE DES MATIÈRES

Seconde session ordinaire de 1977-1978..... Du 3 avril au 1^{er} juillet 1978.

Première session ordinaire de 1978-1979..... Du 2 octobre au 20 décembre 1978.

Session extraordinaire..... Du 21 décembre 1978 au 5 janvier 1979
(séances du 21 et du 22 décembre 1978
dans la présente table).

NOTA. — Les impressions du Sénat sont numérotées, pour chaque année, à compter du premier jour de la première session ordinaire (2 octobre) jusqu'au premier jour de la première session ordinaire de l'année suivante.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche sur les sujets traités au cours des débats du Sénat.

Elle se compose de deux parties distinctes : une Table nominative et une Table des matières.

Elle met à la disposition du lecteur :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs et de MM. les Ministres, un résumé chronologique de leur activité au Sénat pendant l'année (Table nominative) ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat, le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée (Table des matières).

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les dates, seules, indiquent les dates des séances publiques concernées ; les dates, précédées des mentions « J. O. Débats », renvoient aux dates du *Journal officiel*, Débats parlementaires, Sénat.

ABREVIATIONS

Groupes :

C	Groupe communiste.
GD	Groupe de la gauche démocratique.
GD-SRG	Formation des sénateurs radicaux de gauche rattachée administrativement au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.
UCDP	Groupe de l'union centriste des démocrates de Progrès.
UREI	Groupe de l'union des républicains et des indépendants.
CNIP	Groupe du centre national des indépendants et paysans.
RPR	Groupe du rassemblement pour la République.
S	Groupe socialiste.
NI	Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Divers :

DG	Discussion générale.
----------	----------------------

TABLEAU DE CONCORDANCE

de la date des séances avec la date de la publication,
la pagination et les numéros des débats.

ANNEE 1978

DATE des séances.	DATE de la publication.	NUMÉROS	PAGES	DATE des séances.	DATE de la publication.	NUMÉROS	PAGES
Questions	10 janvier	1	1 à 32	19 juin	20 juin	45	1465 à 1496
Questions	17 janvier	2	33 à 56	20 juin	21 juin	46	1497 à 1560
Questions	24 janvier	3	57 à 88	21 juin	22 juin	47	1561 à 1640
Questions	31 janvier	4	89 à 118	22 juin	23 juin	48	1641 à 1680
Questions	7 février	5	119 à 142	23 juin	24 juin	49	1681 à 1744
Questions	14 février	6	143 à 164	27 juin	28 juin	50	1745 à 1814
Questions	21 février	7	165 à 180	28 juin	29 juin	51	1815 à 1870
Questions	28 février	8	181 à 204	29 juin	30 juin	52	1871 à 1942
Questions	7 mars	9	205 à 226	30 juin	1 ^{er} juillet	53	1943 à 2006
Questions	14 mars	10	227 à 250	1 ^{er} juillet	2 juillet	54	2007 à 2036
Questions	21 mars	11	251 à 274	Questions	20 juillet	55	2037 à 2082
Questions	28 mars	12	275 à 320	Questions	3 août	56	2083 à 2130
3 avril	4 avril	13	321 à 358	Questions	24 août	57	2131 à 2184
6 avril	7 avril	14	359 à 378	Questions	7 septembre	58	2185 à 2224
11 avril	12 avril	15	379 à 426	Questions	14 septembre	59	2225 à 2246
13 avril	14 avril	16	427 à 458	Questions	21 septembre	60	2247 à 2260
14 avril	15 avril	17	459 à 472	Questions	28 septembre	61	2261 à 2292
18 avril	19 avril	18	473 à 528	2 octobre	3 octobre	62	2293 à 2324
19 avril	20 avril	19	529 à 538	3 octobre	4 octobre	63	2325 à 2348
20 avril	21 avril	20	539 à 570	5 octobre	6 octobre	64	2349 à 2412
21 avril	22 avril	21	571 à 586	6 octobre	7 octobre	65	2413 à 2428
25 avril	26 avril	22	587 à 616	10 octobre	11 octobre	66	2429 à 2490
27 avril	28 avril	23	617 à 664	11 octobre	12 octobre	67	2491 à 2538
28 avril	29 avril	24	665 à 680	12 octobre	13 octobre	68	2539 à 2570
2 mai	3 mai	25	681 à 704	13 octobre	14 octobre	69	2571 à 2592
9 mai	10 mai	26	705 à 752	17 octobre	18 octobre	70	2593 à 2664
11 mai	12 mai	27	753 à 806	18 octobre	19 octobre	71	2665 à 2712
12 mai	13 mai	28	807 à 822	19 octobre	20 octobre	72	2713 à 2776
16 mai	17 mai	29	823 à 862	20 octobre	21 octobre	73	2777 à 2800
18 mai	19 mai	30	863 à 886	24 octobre	25 octobre	74	2801 à 2872
19 mai	20 mai	31	887 à 900	26 octobre	27 octobre	75	2873 à 2942
23 mai	24 mai	32	901 à 924	27 octobre	28 octobre	76	2943 à 2964
24 mai	25 mai	33	925 à 996	31 octobre	1 ^{er} novembre	77	2965 à 3010
25 mai	26 mai	34	997 à 1036	7 novembre	8 novembre	78	3011 à 3056
26 mai	27 mai	35	1037 à 1048	8 novembre	9 novembre	79	3057 à 3104
30 mai	31 mai	36	1049 à 1078	9 novembre	10 novembre	80	3105 à 3176
1 ^{er} juin	2 juin	37	1079 à 1156	10 novembre	11 novembre	81	3177 à 3192
2 juin	3 juin	38	1157 à 1172	14 novembre	15 novembre	82	3193 à 3280
6 juin	7 juin	39	1173 à 1210	15 novembre	16 novembre	83	3281 à 3328
8 juin	9 juin	40	1211 à 1274	16 novembre	17 novembre	84	3329 à 3392
13 juin	14 juin	41	1275 à 1336	17 novembre	18 novembre	85	3393 à 3414
14 juin	15 juin	42	1337 à 1368	21 novembre	22 novembre	86	3415 à 3462
15 juin	16 juin	43	1369 à 1440	22 novembre	23 novembre	87	3463 à 3526
16 juin	17 juin	44	1441 à 1464	23 novembre	24 novembre	88	3527 à 3612

DATE des séances.	DATE de la publication.	NUMÉROS	PAGES	DATE des séances.	DATE de la publication.	NUMÉROS	PAGES
24 novembre	25 novembre	89	3613 à 3684	9 décembre	10 décembre	102	4443 à 4512
25 novembre	26 novembre	90	3685 à 3724	10 décembre	11 décembre	103	4513 à 4552
27 novembre	28 novembre	91	3725 à 3780	11 décembre	12 décembre	104	4553 à 4616
28 novembre	29 novembre	92	3781 à 3860	12 décembre	13 décembre	105	4617 à 4688
29 novembre	30 novembre	93	3861 à 3924	13 décembre	14 décembre	106	4689 à 4744
30 novembre	1 ^{er} décembre	94	3925 à 3980	14 décembre	15 décembre	107	4745 à 4824
1 ^{er} décembre	2 décembre	95	3981 à 4060	15 décembre	16 décembre	108	4825 à 4880
2 décembre	3 décembre	96	4061 à 4090	18 décembre	19 décembre	109	4881 à 4944
4 décembre	5 décembre	97	4091 à 4162	19 décembre	20 décembre	110	4945 à 5032
5 décembre	6 décembre	98	4163 à 4242	20 décembre	21 décembre	111	5033 à 5080
6 décembre	7 décembre	99	4243 à 4290	21 décembre	22 décembre	112	5081 à 5082
7 décembre	8 décembre	100	4291 à 4362	22 décembre	23 décembre	113	5083 à 5090
8 décembre	9 décembre	101	4363 à 4442				

EXPLICATION DES SIGLES

ACTIM	Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.	CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier.
ADEP	Agence pour le développement de l'éducation permanente.	CEE	Communauté économique européenne.
AFAT	Association française d'action touristique.	CEFAC	Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux.
AFEI	Association française pour l'étiquetage d'information.	CEG	Collège d'enseignement général.
AFP	Agence France-Presse.	CEPAM	Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers.
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.	CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales.
AFTRP	Agence foncière et technique de la région parisienne.	CERBE	Centre de recherche sur le bien-être.
AGEAM	Association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime.	CERC	Centre d'étude des revenus et des coûts.
AGIRC	Association générale des institutions de retraites des cadres.	CERCHAR	Centre d'études et de recherches des Charbonnages de France.
AITA	Association internationale des transports aériens.	CERN	Centre européen de recherches nucléaires.
AMEXA	Assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles.	CES	Collège d'enseignement secondaire.
AMG	Assistance médicale gratuite.	CET	Collège d'enseignement technique.
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.	CFA	Centre de formation d'apprentis.
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.	CFCE	Centre français du commerce extérieur.
ANDA	Association nationale pour le développement agricole.	CFDT	Confédération française démocratique du travail.
ANIFOM	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.	CFP	Compagnie française des pétroles.
ANIL	Association nationale d'information logement.	CFPC	Centre de formation des personnels communaux.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.	CFT	Confédération française du travail.
ANRED	Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.	CGI	Code général des impôts.
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche.	CGT	Confédération générale du travail.
AP	Autorisation de programme.	CHS	Comité d'hygiène et de sécurité.
AP	Assistance publique.	CHU	Centre hospitalier et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.	CIASI	Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles.
APTRP	Association professionnelle des transporteurs de la région parisienne.	CIAT	Comité interministériel pour l'aménagement du territoire.
ARIM	Association de restauration immobilière.	CII	Compagnie internationale pour l'informatique.
ARRCO	Association des régimes de retraites complémentaires.	CIPE	Comité interministériel pour la promotion de l'emploi.
ASE	Agence spatiale européenne.	CIRA	Centre interministériel de renseignements administratifs.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.	CIRIT	Comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile.
ASSU	Association du sport scolaire et universitaire.	CNAC Georges-Pompidou	Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (musée Beaubourg).
ATC	Assistants techniques du commerce.	CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
AUDIST	Agence universitaire de documentation et d'information scientifiques et techniques.	CNAP	Conseil national d'accès à la propriété.
AVTS	Allocation aux vieux travailleurs salariés.	CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
BAPSA	Budget annexe des prestations sociales agricoles.	CNBF	Caisse nationale des barreaux français.
BDPA	Bureau pour le développement de la production agricole.	CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.	CNEJ	Centre national d'études judiciaires.
BFCE	Banque française du commerce extérieur.	CNES	Centre national d'études spatiales.
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux.	CNET	Centre national d'études des télécommunications.
BIT	Bureau international du travail.	CNEXO	Centre national pour l'exploitation des océans.
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières.	CNIPE	Centre national d'information pour la productivité des entreprises.
BTP	Bâtiments et travaux publics.	CNME	Caisse nationale des marchés de l'Etat.
BUMIDOM	Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer.	CNPF	Conseil national du patronat français.
BUS	Bureau universitaire de statistiques.	CNR	Compagnie nationale du Rhône.
CAECL	Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.	CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CANCAVA	Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse des artisans.	CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.	CODER	Commission de développement économique régional.
CAPA	Caisse d'amortissement pour l'acier.	COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.
CAPEP	Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire.	COMES	Commissariat à l'énergie solaire.
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.	CORDES	Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.	COS	Coefficient d'occupation du sol.
		COTOREP	Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.
		CPIE	Centres permanents d'initiation à l'environnement.
		CPP	Code de procédure pénale.
		CREDOC	Centre de recherche et de documentation sur la consommation.

CREPS	Centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire.	IDHEC	Institut des hautes études cinématographiques.
CROUS	Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.	IDI	Institut de développement industriel.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.	IFAC	Inspection fusionnée d'assiette et de contrôle.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale.	ILM	Immeubles à loyer moyen.
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole.	ILN	Immeubles à loyer normal.
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.	INA	Institut national de l'audio-visuel.
DDE	Direction départementale de l'équipement.	INC	Institut national de la consommation.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.	INED	Institut national d'études démographiques.
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique.	INPI	Institut national de la propriété industrielle.
DOM	Département d'outre-mer.	INRA	Institut national de la recherche agronomique.
DOT	Défense opérationnelle du territoire.	INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
		INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
EDF	Electricité de France.	INSA	Institut national des sciences appliquées.
EID	Entente interdépartementale pour la démission-tation.	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
ENA	Ecole nationale d'administration.	INSEP	Institut national des sports et de l'éducation physique.
ENIM	Etablissement national des invalides de la marine.	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
ENM	Ecole nationale de la magistrature.	IPES	Institut de préparation aux enseignements du second degré.
EPAD	Etablissement public pour l'aménagement de la Défense.	IRA	Instituts régionaux d'administration.
ERAP	Entreprise de recherches et d'activités pétrolières	IRAP	Instituts régionaux d'administration publique.
		IRCAM	Institut de recherche et de coordination acoustique-musique.
FAC	Fonds d'aide et de coopération.	IRIA	Institut de recherche d'informatique et d'automatique.
FAC	Fonds d'action conjoncturelle.	IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques.
FACE	Fonds d'amortissement des charges d'électrification.	IRSID	Institut de recherche de la sidérurgie.
FADIL	Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles.	ISTPM	Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
FAL	Fonds d'action locale.	IUT	Institut universitaire de technologie.
FAR	Fonds d'action rurale.	IVD	Indemnité viagère de départ.
FAS	Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants.		
FASASA	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.	JET	Joint european Torus.
FASO	Fonds d'action sociale obligatoire.	JO	Journal officiel.
FAU	Fonds d'aménagement urbain.		
FBCF	Formation brute de capital fixe.	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
FDES	Fonds de développement économique et social.	OCORA	Office de coopération radiophonique.
FDECL	Fonds d'équipement des collectivités locales.	OECE	Organisation européenne de coopération économique.
FED	Fonds européen de développement.	OIT	Organisation internationale du travail.
FEDER	Fonds européen de développement régional.	OLP	Organisation de libération de la Palestine.
FOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.	OMCI	Organisation maritime consultative intergouvernementale.
FIANE	Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.	OMS	Organisation mondiale de la santé.
FIAT	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.	ONERA	Office national d'études et de recherches aérospatiales.
FIDES	Fonds d'investissement et de développement économique et social.	ONI	Office national d'immigration.
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.	ONIBEV	Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.
FIOM	Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture.	ONIC	Office national interprofessionnel des céréales.
FIQV	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie.	ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
FMI	Fonds monétaire international.	ONIVIT	Office national interprofessionnel des vins de table.
FNAFU	Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.	ONSER	Organisation nationale pour la sécurité routière.
FNAH	Fonds national d'amélioration de l'habitat.	ONU	Organisation des Nations Unies.
FNAL	Fonds national d'aide au logement.	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole.
FNAT	Fonds national d'aménagement du territoire.	OPBTP	Organisation professionnelle de prévention du bâtiment et des travaux publics.
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.	OREAV	Organisme d'études d'aménagement des vallées.
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.	ORGANIC	Organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce.
FORMA	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.	ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.
FPA	Formation professionnelle des adultes.	ORTF	Office de radiodiffusion et télévision française.
FROM	Fonds régionaux d'organisation des marchés.	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.
FSIR	Fonds spécial d'investissement routier.	OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.
		OUA	Organisation de l'unité africaine.
GANIL	Grand accélérateur national à ions lourds.		
GATT	General agreement on tariffs and trade. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.	PACT	Propagande et action contre le taudis.
GDF	Gaz de France.	PADOG	Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
GEPI	Groupe d'études prospectives internationales.	PAP	Programme d'action prioritaire.
GERDAT	Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale.	PAPIR	Programme d'action prioritaire d'initiative régionale.
GIE	Groupement d'intérêt économique.	PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
GMEM	Groupe maritime d'économie mixte.	PIB	Production intérieure brute.
		PLD	Plafond légal de densité.
HLM	Habitations à loyer modéré.	PLR	Programmes à loyer réduit.
IAURP	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne.	PME	Petites et moyennes entreprises.
IBA	Independent broadcasting authority.	PMI	Petite et moyenne industrie.
		PMU	Protection maternelle et infantile.
		PNU	Pari mutuel urbain.
		PNB	Produit national brut.
		POS	Plan d'occupation des sols.
		PRDE	Plan régional de développement économique et social et d'aménagement du territoire.
		PSI	Prêt spécial immobilier.
		PSR	Programmes sociaux de logement.
		PTT	Postes et télécommunications.

RATP Régie autonome des transports parisiens.
RCB Rationalisation des choix budgétaires.
RDA République démocratique allemande.
RER Réseau express régional.
RFA République fédérale d'Allemagne.
RIVP Régie immobilière de la ville de Paris.
RTLN Réunion des théâtres lyriques nationaux.

SAFER Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.
SAIF Sociétés agricoles d'investissement foncier.
SDAU Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
SDECE Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.
SDR Sociétés de développement régional.
SEITA Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.
SFP Société française de production et création audio-visuelles.
SFT Société française de télédistribution.
SIBEV Société interprofessionnelle du bétail et des viandes.
SICA Société d'intérêt collectif agricole.
SICAV Société d'investissement à capital variable.
SICOMI Société immobilière pour le commerce et l'industrie.
SIECA Service d'information, d'études et de cinématographie des armées.
SIVOM Syndicat intercommunal à vocation multiple.
SMAG Salaire minimum agricole garanti.
SMIC Salaire minimum de croissance.
SMIG Salaire minimum interprofessionnel garanti.
SNCF Société nationale des chemins de fer français.
SNECMA Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.
SNEP Société nationale des entreprises de presse.
SNI Syndicat national des instituteurs.
SNIAS Société nationale industrielle aérospatiale.
SNLE Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.
SNPA Société nationale des pétroles d'Aquitaine.
SOFIRAD Société financière de radiodiffusion.

SOFRATEV Société française d'études et de réalisations d'équipements de radiodiffusion et de télévision.
SONACOTRA... Société nationale de construction de logements pour les travailleurs.
SS Sécurité sociale.
STO Service du travail obligatoire.

TDF Télédiffusion de France.
TGV Train à grande vitesse.
TLE Taxe locale d'équipement.
TOM Territoire d'outre-mer.
TPG Trésoriers-payeurs généraux.
TPS Taxe sur les prestations de services.
TVA Taxe sur la valeur ajoutée.

UEO Union de l'Europe occidentale.
UER Unité d'enseignement et de recherche.
UEREPS UER d'éducation physique et sportive.
UFAC Union française des associations de combattants et de victimes de guerre.
UGB Unité de gros bétail.
UGC Union générale cinématographique.
UNAF Union nationale des associations familiales.
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNEDIC Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNIL Union nationale interprofessionnelle du logement.
URSSAF Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

VRP Voyageurs, représentants, placiers.
VRTS Versement représentatif de la taxe sur les salaires.

ZAC Zone d'aménagement concerté.
ZAD Zone d'aménagement différé.
ZIF Zone d'intervention foncière.
ZUP Zone à urbaniser en priorité.

SÉNAT

TABLE DES MATIÈRES

SESSIONS DE 1978

A

ABATTAGE [Prime d'].

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

ABRIBUS

Voir MOBILIER URBAIN.

ACCELERATEUR A IONS LOURDS (GANIL)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche; Industrie.

ACCESSION A LA PROPRIETE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOGEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2219.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

QUESTION ORALE, n° 2288.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

1. — **Projet de loi complétant les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [25 avril 1978] (n° 138). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Edmond Garcin [11 mai 1978] (n° 230). — Discussion [30 mai 1978]. — Adoption [30 mai 1978] (n° 16).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [1^{er} juin 1978] (n° 385). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Jean Béranger [14 juin 1978] (n° 414). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1747, 1769). — Adoption modifiée [27 juin 1978] (n° 164).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1978] (n° 467). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Edmond Garcin [30 juin 1978] (n° 488). — Discussion [30 juin 1978]. — Adoption [30 juin 1978] (n° 66).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [1^{er} juillet 1978] (n° 509). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Jean Béranger [1^{er} juillet 1978] (n° 511). — Discussion [12 octobre 1978] (p. 2540, 2546). — Adoption modifiée [12 octobre 1978] (n° 2).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [13 octobre 1978] (n° 584). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE); rapport de M. Edmond Garcin [14 novembre 1978] (n° 677). — Discussion [22 novembre 1978]. — Adoption [22 novembre 1978] (n° 82).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT); rapport de M. Jean Béranger [15 novembre 1978] (n° 69). — Discussion [15 décembre 1978] (p. 4872, 4873). — Adoption [15 décembre 1978] (n° 35).

PROMULGATION : loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : la prévention des accidents professionnels se réalise par l'amélioration des conditions du travail et l'établissement de règles d'hygiène et de sécurité. L'application de ces règles est facilitée par une meilleure information des salariés et par l'instauration d'un cadre de concertation avec l'employeur. Les comités d'hygiène et de sécurité, institués dans les entreprises soumises aux dispositions du code du travail, répondent à cette double intention. Aucune instance semblable n'existant auprès des administrations communales, le présent projet de loi tend à compléter les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité. Ces comités seront paritaires et consultatifs, ils ne porteront pas atteinte à l'autorité du maire ni à l'autonomie communale, ils contribueront à limiter les dépenses de la commune en réduisant le nombre des accidents du travail dans le personnel communal.

Discussion (première lecture) [27 juin 1978] (p. 1747, 1769).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1737, 1750) : MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales; Robert Schwint, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).

a) *Interventions des sénateurs* : les effectifs du personnel communal et sa répartition en diverses catégories (p. 1747). Les accidents du travail dans les communes et les établissements publics communaux (p. 1747, 1749). Les circulaires du ministère de l'intérieur sur la médecine préventive (p. 1747, 1749). La constitution et le rôle des comités d'hygiène et de sécurité (p. 1748). L'exclusion de la ville de Paris (p. 1748). La création d'une commission intercommunale d'hygiène et de sécurité auprès des syndicats de communes (p. 1748). L'adhésion des communes à un système interentreprise de médecine professionnelle (p. 1748).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1749) : la prévention des accidents du travail au sein des services communaux. La circulaire du 12 août 1974 encourageant la constitution des comités d'hygiène et de sécurité dans les communes les plus importantes. L'effectif minimal de cent agents alors retenu. La protection de ces personnels dans le respect de l'autonomie communale. Le code du travail, non applicable à la fonction publique de l'Etat, ni à la fonction publique locale. L'insertion des nouvelles dispositions dans le code des communes. La sensibilisation des maires au problème de la prévention des accidents du travail. La différence entre le maire et le chef d'entreprise. La prise en compte de la diversité des situations locales. L'initiative laissée aux municipalités. Le seuil abaissé par l'Assemblée nationale de cent à cinquante agents. Le doublement des communes intéressées ; (p. 1750) : le rôle consultatif du comité. Sa composition paritaire, associant représentants de la municipalité et représentants du personnel. L'absence de décret d'application prévu : la liberté laissée aux municipalités quant au fonctionnement de ces comités. Le nombre des membres. La durée du mandat. La fréquence des réunions et la compétence du comité d'hygiène et de sécurité. La non-application à la ville de Paris qui dispose en ce domaine d'une organisation propre. L'application à Mayotte, comme aux départements d'outre-mer.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1750, 1769) : MM. André Bohl, Robert Schwint, Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat ; André Méric, Hector Viron, Richard Pouille, Jacques Descours Desacres, Louis Boyer, Jacques Eberhard.

Article 1^{er} (codification : nouvel intitulé du chapitre VII du titre I^{er} du livre IV du code des communes « Sécurité sociale, pensions, hygiène et sécurité »). — Adopté (p. 1750).

Article 2 (codification : section V du chapitre VII du titre I^{er} du livre IV du code des communes : « Section V. — Hygiène et sécurité »). — Adopté (p. 1750).

Article 3 (article L. 417-8, L. 417-19 et L. 417-20 nouveaux du code des communes : hygiène et sécurité, médecine professionnelle) (p. 1750) :

Article L. 417-18 du code des communes (création des comités d'hygiène et de sécurité) (p. 1750). — Rejet de l'amendement n° 25 de M. André Bohl : modification des seuils prévus pour l'institution obligatoire d'un comité d'hygiène et de sécurité ; application du seuil de cinquante agents pour le seul cas d'emplois en atelier ; rejet de l'amendement n° 22 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : précisions sur l'inclusion dans le décompte du nombre d'agents constituant le seuil de création obligatoire d'un comité d'hygiène et de sécurité des agents travaillant à temps partiel (p. 1751) ;

— le texte proposé pour l'article L. 417-18 est adopté (p. 1751).

Article L. 417-19 du code des communes (composition des comités d'hygiène et de sécurité) (p. 1751). — Amendement n° 4 de M. Jean Béranger, rapporteur : modification de la composition du comité et du mode de désignation de ses membres : 1° désignation par le conseil municipal des membres le représentant ; adopté ; 2° désignation des représentants du personnel au suffrage direct, à la représentation proportionnelle et en nombre variable selon l'importance des communes ; rejeté par scrutin public n° 51 (liste des votants p. 1811) ; 3° participation à l'élection des représentants du personnel des agents titulaires à temps non complet et des agents non titulaires ; rejeté ; 4° durée du mandat fixée à six ans, et élection de suppléants ; adopté. — Retrait de l'amendement n° 26 de M. André Bohl : composition du comité d'hygiène et de sécurité et mode de désignation de ses membres (p. 1754) ; retrait de l'amendement n° 27 de M. André Bohl : de coordination : suppression de la mention fixant à six ans la durée du mandat des membres du comité ; retrait de l'amendement n° 21 de M. André Méric : élection des membres du comité représentant le personnel au suffrage direct et à la représentation proportionnelle. — La recommandation faite par l'association des maires de France à ses adhérents de l'établissement d'un protocole avec les syndicats sur la fixation d'un certain nombre d'heures pour l'exercice du mandat, même pour les organisations qui n'ont pas de représentation sur le plan local (p. 1756). — La communication au rapporteur par l'association des maires de France de son accord quant à la composition paritaire de ces comités et quant à l'élection pour six ans au suffrage direct et à la représentation proportionnelle des représentants du personnel (p. 1757). — Rejet de l'amendement n° 19 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : secrétaire du comité confié à un représentant du personnel ; rejet de l'amendement

n° 20 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : participation de droit au comité du médecin du travail ; par scrutin public (n° 52. — Liste des votants, p. 1812) (p. 1758) ;

— le texte proposé pour l'article L. 417-19 ainsi modifié est adopté (p. 1758).

Adoption de l'amendement n° 5 (article additionnel L. 417-19 bis du code des communes) de M. Jean Béranger, rapporteur : 1° présidence du comité d'hygiène et de sécurité par le maire ou le président de l'établissement public intéressé ; 2° délibération paritaire du comité ; voix prépondérante du président en cas de partage des voix ; 3° élection par le comité d'un bureau comprenant deux vice-présidents dont l'un est choisi parmi les représentants du personnel. — Adoption d'un sous-amendement de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : suppression de la mention de la délibération paritaire du comité ; rejet du sous-amendement de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat : suppression de la mention de l'élection par le comité d'un bureau comprenant deux vice-présidents dont l'un est choisi parmi les représentants du personnel (p. 1759) ;

— le texte d'un article L. 417-19 bis est inséré dans le projet de loi (p. 1759).

Article L. 417-20 du code des communes (fonctionnement et compétence des comités d'hygiène et de sécurité) (p. 1759). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean Béranger, rapporteur : réunion du comité à l'initiative de son président au moins une fois par trimestre, et à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité (p. 1760) ; rejet de l'amendement n° 17 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues : possibilité de réunion du comité à la demande d'un tiers de ses membres ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jean Béranger : précision indiquant que c'est le président qui consulte le comité ; adoption de l'amendement n° 30 de M. André Bohl : délimitation de la compétence du comité d'hygiène et de sécurité en ce qui concerne les installations, aux seules installations utilisées exclusivement par les agents ; rejet de l'amendement n° 23 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : définition des missions incombant au comité d'hygiène et de sécurité, par référence aux dispositions du code du travail ; retrait de l'amendement n° 29 de M. André Bohl : exclusion des compétences du comité d'hygiène et de sécurité des problèmes relatifs aux services d'incendie et de secours, de protection civile ou de sécurité publique, aux services de distribution d'électricité et de gaz (p. 1762) ;

— le texte proposé pour l'article L. 417-20 ainsi modifié est adopté (p. 1762).

Adoption de l'amendement n° 8 (art. L. 417-21 à L. 417-23 du code des communes) de M. Jean Béranger, rapporteur : institution d'une commission intercommunale d'hygiène et de sécurité auprès du syndicat de communes pour le personnel communal ; composition, mode de désignation, présidence, réunions, compétences de cette commission (p. 1763) ; adoption du sous-amendement n° 31 de M. André Bohl : création facultative pour le syndicat de communes d'une commission intercommunale d'hygiène et de sécurité ; adoption du sous-amendement n° 33 de M. André Bohl : élection des membres de la commission paritaire intercommunale au suffrage direct par les salariés des communes et établissements communaux et intercommunaux concernés, au lieu d'une désignation par les représentants du personnel titulaires ou suppléants. — Adoption de l'amendement n° 10 (art. L. 417-24 à L. 417-26 du code des communes) de M. Jean Béranger, rapporteur : obligation pour les communes de créer un service de médecine professionnelle ou de recourir à un tel service interentreprise ou intercommunal ; adoption du sous-amendement n° 35 de M. André Bohl : possibilité pour le syndicat de communes pour le personnel de créer un service de médecine professionnelle pouvant être mis à la disposition des communes adhérent ou non au syndicat ; retrait de l'amendement n° 18 (art. L. 417-18 bis) de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Schwint : obligation pour les communes et les établissements publics administratifs communaux et intercommunaux dans lesquels existe un comité d'hygiène et de sécurité, de disposer d'un service de médecine du travail (p. 1766) ; rejet d'un sous-amendement de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 10 de M. Jean Béranger, rapporteur : suppression des dispositions relatives à l'obligation d'un examen médical des agents au moment de l'embauche et au minimum d'un examen médical annuel, ainsi qu'à la consultation du service de médecine professionnelle pour les questions traitant de l'hygiène générale des locaux, de la prévention des accidents et de l'éducation sanitaire. — Adoption de l'amendement d'harmonisation n° 1 de M. Jean Béranger, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean Béranger,

rapporteur : article additionnel L. 417-18 a du code des communes précisant le champ d'application des dispositions de la section V du code des communes ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur : de codification ; sous-section I relative aux comités d'hygiène et de sécurité.

— L'article 3 ainsi modifié est adopté (p. 1766).

Après l'article 3 (p. 1767). — Adoption de l'amendement n° 11 (art. additionnel complétant l'art. L. 411-30 du code des communes) de M. Jean Béranger, rapporteur : conditions de répartition des dépenses du syndicat de communes pour le personnel communal occasionnées par le fonctionnement de la commission intercommunale d'hygiène et de sécurité et par le service de la médecine professionnelle ; adoption du sous-amendement n° 24 de M. André Bohl : répartition des dépenses afférentes au fonctionnement de la commission intercommunale d'hygiène et de sécurité et au service de médecine professionnelle entre les seules collectivités qui bénéficient de ces prestations ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1767).

Article 4 (conditions d'application de l'article 3 aux agents titulaires à temps non complet et aux agents non titulaires) (p. 1767). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 12 de M. Jean Béranger, rapporteur : articles L. 421-2 et L. 421-1 du code des communes ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1767).

Article 5 (les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à la ville de Paris) (p. 1767). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 13 de M. Jean Béranger, rapporteur : article L. 444-2 du code des communes ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1767).

Article 6 (la présente loi est applicable à Mayotte) (p. 1767). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jean Béranger, rapporteur : suppression de l'article ;

— l'article 6 est supprimé (p. 1767).

Après l'article 6 (p. 1768). — Adoption de l'amendement n° 15 (art. additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : fixation de la date d'application des dispositions relatives à la médecine professionnelle au 1^{er} janvier 1980 ; adoption de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : renouvellement du comité et de la commission intercommunale d'hygiène et de sécurité à la suite des prochaines élections municipales de 1983 ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 1768).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Béranger, rapporteur ; intitulé : « **Projet de loi complétant le code des communes par des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité** ».

Explications de vote :

— M. Robert Laucournet (p. 1768) : malgré sa désillusion et son inquiétude, le groupe socialiste votera le texte. Le récent débat au Sénat sur la réforme des collectivités locales. L'amélioration apportée au texte par la commission des affaires sociales, relative à la médecine professionnelle.

— M. Hector Viron (p. 1768) : la responsabilité laissée aux conseils municipaux de fixer le mode d'élection des comités d'hygiène et de sécurité : un rôle qui n'est pas le leur. Le refus par le Gouvernement des amendements tendant à une plus large participation des représentants syndicaux au fonctionnement des comités. Le progrès qu'apportera cependant le texte en discussion : le groupe communiste votera le texte.

Adoption [27 juin 1978] (p. 1769).

Discussion (deuxième lecture) [12 octobre 1978] (p. 2540, 2546).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2540, 2541). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2540) : le nombre des membres que peut compter le comité d'hygiène et de sécurité ; les représentants du personnel ; leur mode d'élection. Les locaux soumis à la compétence du comité. La nécessaire amélioration de la protection sociale des agents communaux ; le principe de l'autonomie communale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2540) : le nombre des agents titulaires ou non dont la présence rend la création du comité obligatoire (p. 2541) : les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture le 27 juin 1978. L'institution facultative d'une commission intercommunale d'hygiène et de sécurité. La mise en place d'un service de médecine professionnelle. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale : le nombre des représentants du personnel, les locaux soumis à la compétence du comité. Le mode de scrutin pour l'élection des représentants du personnel. La limitation de compétence des comités aux locaux utilisés exclusivement par les agents de la collectivité concernée. La responsabilité entière reste au maire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2541, 2546). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marc Bécam, secrétaire d'Etat ; Robert Schwint, André Bohl.

Article 3 (p. 2541). — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues : (article L. 417-19 du code des communes) élection des représentants du personnel au suffrage direct, et scrutin de liste, à la représentation proportionnelle par les agents communaux ; fixation du nombre des représentants de trois à dix au choix de la commune ou de l'établissement (p. 2544) par scrutin public (n° 7. — Liste des votants p. 2569) ; adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Béranger, rapporteur : (article L. 417-19 du code des communes) élection au suffrage direct des représentants du personnel ; fixation de leur nombre de trois à dix, au choix de la commune ou de l'établissement. — Amendement n° 2 de M. Jean Béranger, rapporteur : (article L. 417-19 du code des communes) inscription sur les listes électorales des agents titulaires à temps non complet et des agents non titulaires, s'ils comptent un an d'ancienneté ; inéligibilité de ces personnels ; adopté à l'exception des dispositions concernant les agents non titulaires (p. 2545). — Retrait de l'amendement n° 4 de M. André Bohl : (article L. 417-20 du code des communes) limitation de la compétence du comité d'hygiène et de sécurité aux locaux et aux installations « utilisés exclusivement par les agents » (p. 2546).

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2546).

Article 4 (p. 2546). — Adoption de l'amendement n° 3 de coordination de M. Jean Béranger, rapporteur : articles L. 421-1 et L. 421-2 du code des communes (p. 2546).

Adoption [12 octobre 1978] (p. 2546).

Discussion (commission mixte paritaire) [15 décembre 1978] (p. 4872, 4873).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4872). — MM. Jean Béranger, rapporteur ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4872) : l'institution des comités d'hygiène et de sécurité ; la fixation de trois à dix du nombre de représentants du personnel élus au suffrage direct dans ces comités. L'inscription sur les listes électorales et l'éligibilité au comité de tous les agents communaux, titulaires ou non.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4872) : la diversité des situations des collectivités locales ; la marge d'initiative laissée par le texte proposé. La perfectibilité du texte en ce qui concerne la protection des agents des collectivités locales et l'amélioration de leurs conditions de travail. La proposition d'adoption définitive de ce texte ; son application sans l'aide de dispositions réglementaires particulières.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4872, 4873). — MM. Jean Béranger, rapporteur ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

Article 3 (p. 4873).

Article 4 (p. 4873). — Rectification rédactionnelle d'une erreur matérielle.

Adoption [15 décembre 1978] (p. 4873).

2. — Proposition de loi tendant à assurer la réparation intégrale des accidents du travail, présentée par M. Pierre Gamboa, sénateur, et plusieurs de ses collègues [26 octobre 1978] (n° 48, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Travail et participation.

QUESTION ORALE, n° 2253.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26, DG.

ACCORDS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 81.
TRAITÉS ET CONVENTIONS

(Accord général sur les tarifs douaniers. General agreement on tariffs and trades [GATT].)

Voir EPARGNE, 1, DG.

(Accord multifibre.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie ; Économie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 20, 87.

(Accord Peugeot - Citroën - Chrysler.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

ACIER

Voir QUESTION ORALE, n° 2355.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 23, 31, 87.

ACTIONNARIAT DES CADRES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.
QUESTION ORALE, n° 2250.

ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE

Voir EPARGNE, 1, art. 15, art. 16, art. 17, art. 18, art. 19, après l'art. 19, art. 20, art. 21.

ADDUCTIONS D'EAU

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Environnement et cadre de vie.

ADJUDICATIONS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 131.

ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Voir QUESTION ORALE, n° 2249.

ADMINISTRATION

1. — **Projet de loi portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public** présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre [6 avril 1978] (n° 9). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Pour avis à la commission de la défense nationale et des forces armées. — Rapport de M. Michel Aurillac [21 avril 1978] (n° 124). — Discussion [25 et 26 avril 1978]. — Adoption [26 avril 1978] (n° 2).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [27 avril 1978] (n° 341). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [2 mai 1978], à la commission des affaires économiques et du Plan et à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

[11 mai 1978], à la commission des affaires culturelles [18 mai 1978]. — Rapport de M. Robert Schwint [24 mai 1978] (n° 372). — Avis de M. Henri Goetschy, au nom de la commission des finances [18 mai 1978] (n° 355), de M. Auguste Chupin, au nom de la commission des affaires économiques [24 mai 1978] (n° 366), de M. Léon Eeckhoutte, au nom de la commission des affaires culturelles [25 mai 1978] (n° 373), de M. Jacques Thyraud, au nom de la commission des lois [25 mai 1978] (n° 378). — Discussion [1^{er} juin 1978] (p. 1083, 1135). — Adoption modifiée [1^{er} juin 1978] (n° 143).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [6 juin 1978] (n° 322). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Michel Aurillac [21 juin 1978] (n° 409). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 44).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [27 juin 1978] (n° 479). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration. — Rapport de M. Robert Schwint [29 juin 1978] (n° 488). — Avis de M. Jacques Thyraud [28 juin 1978] (n° 485). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1954, 1967). — Adoption modifiée [30 juin 1978] (n° 174).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [30 juin 1978] (n° 489). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Michel Aurillac [1^{er} juillet 1978] (n° 491). — Discussion [1^{er} juillet 1978]. — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 71).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Robert Schwint [30 juin 1978] (n° 507). — Discussion [1^{er} juillet 1978] (p. 2016, 2019). — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 186).

PROMULGATION : loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 18 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi a été profondément modifié par l'Assemblée nationale. Le texte initial prévoyait une quinzaine de mesures « d'amélioration des relations entre l'administration et le public » s'inscrivant dans le cadre du « programme des 101 mesures de simplifications administratives » adopté par le conseil des ministres le 21 septembre 1977. S'inspirant des recommandations formulées par le médiateur dans ses rapports annuels, il proposait, en particulier, de modifier la réglementation relative au report d'incorporation au service national, celles aussi relatives à la durée de la prescription en matière de sécurité sociale et à la répartition des pensions de retraite ou d'invalidité. Le projet proposait encore d'alléger certaines contraintes pesant sur les employeurs, de faciliter la rectification des erreurs en matière d'imposition foncière, de simplifier les formalités de renouvellement du permis de chasser et, enfin, de supprimer la nécessité de l'autorisation municipale pour certaines catégories de spectacles. A cet ensemble de mesures très disparates mais qui ne soulevaient aucune question de principe, l'Assemblée nationale a ajouté plusieurs dispositions, et en particulier un titre premier A sur « l'accès des citoyens aux documents administratifs » dont la portée est capitale. Ce titre qui tend à établir le principe nouveau en droit français de la liberté d'accès aux documents administratifs est de nature à faire de ce texte l'une des réformes les plus importantes votées ces dernières années. En mettant fin à la tradition du secret profondément ancrée dans l'administration française, il ne fait rien moins que de créer les bases d'une démocratie plus ouverte et d'un meilleur équilibre des pouvoirs au sein de l'Etat.

Discussion (première lecture) [1^{er} juin 1978] (p. 1083, 1135).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1083, 1091). — MM. Robert Schwint, président et rapporteur de la commission des affaires sociales ; Alain Pöher, président du Sénat ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Etienne Dailly ; Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Gamboa ; René Chazelle ; Jacques Descours Desacres.

a) *Interventions des sénateurs* : le dépôt d'amendements in extremis, pratique gouvernementale condamnable (p. 1083). Un texte disparate modifiant une dizaine de codes (p. 1085). L'information des citoyens sur leurs droits (p. 1085, 1087, 1088, 1090). La complexité du droit social français (p. 1086, 1089). L'utilité

de la constitution d'une commission spéciale (p. 1086). Les rapports des Français avec leur administration (p. 1086, 1088, 1089). Une citation des « Propos » d'Alain (p. 1086). Le secret de l'administration (p. 1086, 1089, 1090). La création d'une commission d'accès aux documents administratifs (p. 1087, 1090). Le rapport de la commission Debaecque (p. 1087). L'équipement de l'administration (p. 1087). Le programme de Blois (p. 1088). L'aide au logement et le permis de construire, modèles de complexité administrative (p. 1088). La loi adoptée aux USA en 1977 dite « l'administration au grand jour » (p. 1089, 1090). Les infractions au droit du travail restées sans sanction (p. 1089). La nécessaire institution d'un système permettant une réparation plus rapide des préjudices subis par les administrés et les différents « systèmes de régulation » : l'administration consultative, le juge administratif, la décentralisation, le médiateur (p. 1090). L'accès aux documents administratifs en Suède et aux Etats-Unis (p. 1090). Le pouvoir réglementaire autonome instauré par la conjonction des articles 34 et 37 de la Constitution de 1958 (p. 1090). Les formes de violence auxquelles aboutit le secret de l'administration dénoncées dans le rapport de M. Alain Peyrefitte de juillet 1977 (p. 1090). Le danger du langage ésotérique de l'administration et l'usage envahissant des règles (p. 1090).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1083) : le dépôt tardif d'amendement par le Gouvernement n'est pas le signe d'un manque de confiance dans ses relations avec le Sénat. Le Parlement est allé bien au-delà de l'idée première qu'avait le Gouvernement quand il a déposé ce texte.

(p. 1087) : la simplification de la mise en œuvre de nombreux textes. La continuité de l'action gouvernementale depuis 1975. Les grandes lignes du programme présenté par le Premier ministre à Blois, le 7 janvier 1978. L'aboutissement législatif du premier programme de simplification administrative mis en œuvre le 30 juin 1977. Les relations de l'administration avec les entreprises, avec les particuliers et avec ses propres agents. (p. 1088) : la présentation quelque peu hétérogène des différentes dispositions dans un texte unique. Il importe de susciter dans les services et auprès des agents de l'Etat un comportement et un état d'esprit nouveaux. Un texte qui a pris sa véritable portée au cours des débats du Parlement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1091, 1135). — MM. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Edgar Tailhades ; Charles Lederman ; Lionel de Tinguy ; Robert Schuim, président et rapporteur de la commission des affaires sociales ; René Ballayer ; Louis Boyer ; René Touzet ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Jacques Mossion ; Jacques Descours Desacres ; René Chazelle ; Jacques Habert ; Jean Mézard ; Fernand Lefort ; Jean Chérioux ; André Bohl ; Pierre Gamboa ; Louis Virapoullé ; Léon Eeckhoutte, président et rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Etienne Dailly.

Intitulé du titre I^{er} A (p. 1091). — Amendement n° 42 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : rédiger comme suit l'intitulé du titre I^{er} A : « De la liberté d'accès aux documents administratifs », au lieu de : « De l'accès des citoyens aux documents administratifs » ; réservé.

Article 1^{er} A (droit d'accès aux documents administratifs ; définition des documents administratifs) (p. 1091). — Le statut général des fonctionnaires conduisait à appliquer une règle rigoureuse selon laquelle la communication d'un document était interdite dès lors qu'elle n'était pas expressément autorisée. — Adoption de l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : droit des administrés à l'information ; application de la liberté d'accès aux documents administratifs, entre autres, aux directives, instructions, circulaires et traitements informatisés d'informations non nominatives ; adoption du sous-amendement n° 64 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 43 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : application de la liberté d'accès aux documents administratifs aux « avis ». — Le problème des avis du Conseil d'Etat (p. 1092). — Adoption du sous-amendement n° 86 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, au sous-amendement n° 64 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : non-application de la liberté d'accès aux documents administratifs aux avis du Conseil d'Etat (p. 1093) ;

— l'article 1^{er} A ainsi modifié est adopté (p. 1093).

Article 1^{er} B (documents administratifs dont la communication est obligatoire) (p. 1093). — Adoption de l'amendement n° 44 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : communication, de plein droit, des documents administratifs aux personnes qui en font la demande, quels que soient les organes dont ces

documents émanent (p. 1094) ; retrait du sous-amendement n° 87 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : obligation pour les personnes qui feraient une demande de communication de documents administratifs de « justifier d'un intérêt » ;

— l'article 1^{er} B, ainsi modifié, est adopté (p. 1094).

Article 1^{er} C (droit de réponse des personnes mises en cause dans un rapport administratif) (p. 1095). — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : sous réserve des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, droit pour toute personne de connaître les informations contenues dans un document administratif dont les conclusions lui sont opposées ; consignation en annexe au document concerné des observations faites, sur sa demande, par la personne concernée ; interdiction de l'utilisation d'un document administratif au mépris de ces dispositions ; l'amendement n° 82 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : interdiction de faire figurer dans un dossier administratif ou d'utiliser un document concernant une personne qui n'aurait pu en prendre connaissance et y répondre par écrit ; devient sans objet ;

— l'article 1^{er} C, ainsi modifié, est adopté (p. 1095).

Article 1^{er} D (consultation des documents ou délivrance de copies) (p. 1095). — Les nouvelles dispositions sont dangereuses pour la conservation des archives municipales : la création d'une commission qui apprécierait la nature des difficultés pouvant surgir entre administrés et administrateurs. — Rejet de l'amendement n° 69 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant que c'est seulement « si cela n'entrave pas le fonctionnement du service » que l'accès aux documents s'effectue par consultation gratuite sur place ; sous-amendement n° 58 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : rédactionnel ; devenu sans objet ; amendement n° 46 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : modalités pratiques de l'accès aux documents : par consultation gratuite sur place sauf si cela entrave le fonctionnement du service ou si la préservation du document n'en permet pas la reproduction ; par délivrance de copies aux frais de la personne qui les sollicite si la reproduction ne nuit pas à la conservation du document ; retiré puis repris par M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat et adopté ; adoption du sous-amendement n° 99 de M. René Touzet à l'amendement n° 46 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : exercice du droit d'accès aux documents administratifs par consultation gratuite sur place sauf « si la préservation des documents ne le permet pas ou n'en permet pas la reproduction (p. 1098) ;

— l'article 1^{er} D, ainsi modifié, est adopté (p. 1098).

Après l'article 1^{er} D (p. 1098). — Adoption de l'amendement n° 47 (article additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : création d'une commission dite « commission d'accès aux documents administratifs » ; publication de son rapport annuel ; composition et fonctionnement de cette commission ;

— un article additionnel 1^{er} D bis est inséré dans le projet de loi (p. 1098).

Article 1^{er} E (secrets susceptibles de motiver le refus opposé par les administrations à la consultation ou à la communication d'un document) (p. 1098). — L'administration ne doit pas porter à la connaissance du public des informations obtenues dans l'exercice de son activité et dont la divulgation pourrait nuire aux entreprises, notamment en renseignant leurs concurrents ; la loi de 1968 sur les brevets d'invention ne protège pas les secrets de fabrication ; la notion de « secret commercial » n'a pas de définition juridique, ni législative, ni jurisprudentielle ; les documents qui doivent rester secrets dans l'intérêt de la défense nationale et de la politique extérieure doivent pouvoir faire l'objet d'un refus de consultation ou de communication de la part des administrations qui les détiennent (p. 1099). — Adoption de l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : exceptions au principe de la communicabilité des documents administratifs ; intervention de la commission d'accès aux documents administratifs dans l'élaboration de listes de documents ne pouvant être communiqués au public en raison de leur nature ou de leur objet ; adoption du sous-amendement n° 65 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : substitution de la notion de « possibilité de refus » à celle d'« obligation » en ce qui concerne la consultation ou la communication de documents portant atteinte à certains secrets ; retrait du sous-amendement n° 70 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant des exceptions à la communicabilité des documents administratifs au cas où ceux-ci porteraient atteinte au secret « des autorités responsables » ; adoption du sous-amendement

n° 71 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : exception à la communicabilité des documents administratifs pour ceux qui portent atteinte de « façon générale aux secrets protégés par la loi » ; retrait du sous-amendement n° 83 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant que les listes de documents administratifs qui ne peuvent être communiqués au public sont fixées par arrêtés ministériels pris après avis de la commission d'accès aux documents administratifs (p. 1102) ; rejet du sous-amendement n° 72 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : en cas de difficulté d'interprétation des dispositions concernant les exceptions au principe de la communicabilité des documents administratifs, saisine par l'autorité compétente de la commission d'accès aux documents administratifs qui émet un avis auquel il ne peut être passé outre que par décret en Conseil d'Etat ; amendement n° 14 de M. Jacques Moisson : non-communicabilité des documents administratifs portant atteinte aux documents relatifs à des procédures engagées devant des juridictions ou préliminaires à ces procédures, sauf si l'autorisation est donnée par l'autorité compétente, et de plus, « sauf si la communication est demandée par une juridiction administrative » ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, et adopté ; amendement n° 90 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : non-communicabilité au public des documents administratifs portant atteinte « à la protection des intérêts économiques et financiers de l'Etat, des collectivités et organismes publics » ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, puis adopté (p. 1104) ; amendement n° 10 de M. Auguste Chupin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan : non-application du principe de communicabilité des documents administratifs aux documents risquant de porter atteinte « au secret professionnel en matière industrielle et commerciale » ; devenu sans objet ; adoption du sous-amendement n° 100 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 48 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : incommunicabilité des documents administratifs risquant de porter atteinte au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables « relevant du pouvoir exécutif ». — La lutte contre la fraude fiscale ; le texte de cet article, tel qu'il résulte des débats du Sénat, doit être interprété par l'administration dans son acception littérale et aucun contribuable ne doit être privé des garanties que lui accorde la loi pour se défendre, notamment en cas de contestation dans le domaine fiscal (p. 1105) ;

— l'article 1^{er} E, ainsi modifié, est adopté (p. 1105).

Après l'article 1^{er} E (p. 1105). — Adoption de l'amendement n° 49 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : obligation de notifier par décision écrite motivée le refus de communication de documents ; en cas de refus exprès ou tacite, saisine pour avis de la commission d'accès aux documents administratifs ; suspension des délais de recours pendant le laps de temps où cette commission est saisie (p. 1106) ; adoption du sous-amendement n° 84 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 49 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : avis de la commission d'accès aux documents administratifs au plus tard dans le mois qui suit sa saisine ; adoption du sous-amendement n° 74 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 49 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : conservation des délais du recours contentieux jusqu'à la notification à l'administré de la réponse faite par l'administration à la suite de l'avis émis par la commission d'accès aux documents administratifs ;

— un article additionnel 1^{er} E bis est inséré dans le projet de loi (p. 1106).

Article 1^{er} F (subordination de l'apposabilité des décisions individuelles à leur notification à la personne intéressée) (p. 1105). — Adoption de l'amendement n° 50 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : suppression de cet article ;

— l'article 1^{er} F est supprimé (p. 1106).

Après l'article 1^{er} F (p. 1106). — Adoption de l'amendement n° 51 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : publication régulière des directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles comportant une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives ; publication de la signalisation des documents administratifs ;

— un article additionnel 1^{er} G est inséré dans le projet de loi (p. 1106).

Adoption de l'amendement n° 52 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : communication des documents administratifs sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique de leurs auteurs (p. 1107) ; adoption du sous-amendement n° 91 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 52 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : exclusion, pour les bénéficiaires du droit à la communication et pour les tiers, de la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales des documents communiqués ;

— un article additionnel 1^{er} H est inséré dans le projet de loi (p. 1108).

Adoption de l'amendement n° 53 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : modification des dispositions du statut général des fonctionnaires concernant l'obligation de discrétion professionnelle afin de tenir compte de la liberté d'accès aux documents administratifs (p. 1108) ;

— un article additionnel 1^{er} I est inséré dans le projet de loi (p. 1108).

Amendement n° 54 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : communicabilité des documents administratifs au maximum durant un délai de dix ans et jusqu'à leur dépôt aux archives publiques ; réservé (p. 1108) et retiré (p. 1109).

Adoption de l'amendement n° 55 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : possibilité pour l'administré de se réclamer du droit à communication des documents administratifs soit en vertu des dispositions en discussion, soit dans les conditions prévues par le code des communes en ce qui concerne les procès-verbaux du conseil municipal, les budgets et les comptes de la commune, les arrêtés municipaux (p. 1108) ;

— un article additionnel 1^{er} K est inséré dans le projet de loi (p. 1108).

Amendement n° 73 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : obligation de motiver, sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, toute décision administrative de rejet prise au nom de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public, fût-il de droit privé ; retrait (p. 1109) ; adoption de l'amendement n° 85 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : droit à communication des documents administratifs, à tout moment, même s'ils ont été déposés dans des archives publiques ;

— un article additionnel 1^{er} J est inséré dans le projet de loi (p. 1109).

Intitulé du titre 1^{er} A (p. 1109, suite). — Adoption de l'amendement n° 42 (précédemment réservé) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : intitulé du titre 1^{er} A : « De la liberté d'accès aux documents administratifs » (p. 1109).

Article 1^{er} (article L. 5 du code du service national : report de droit jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, de la date de l'incorporation pour les jeunes gens ayant demandé afin de terminer le cycle d'études où ils sont engagés). — Adopté (p. 1109).

Article 2 (article L. 31 du code du service national : cas de dispense de service national (p. 1109)). — Le cas des jeunes gens dont le père, la mère, un frère ou une sœur seront décédés au cours de leur service national, ou d'une mobilisation ou d'une réquisition, à la suite d'une blessure ou d'une maladie (p. 1110) ;

— l'article 2 est adopté (p. 1110).

Article 3 (Loi n° 57-896 du 7 août 1957 : validation de certains services militaires) (p. 1110). — Amendement n° 15 de M. Robert Schwint, rapporteur ; extension aux pensions déjà liquidées à la date d'entrée en vigueur de la présente loi des dispositions de la loi de 1957 modifiée accordant le bénéfice de la validation des services militaires accomplis dans les armées alliées aux étrangers devenus par la suite citoyens français ; irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution ; adoption de l'amendement n° 103 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : prise en compte comme services militaires au regard des droits à pension, des services accomplis dans les armées alliées pendant les campagnes de guerre 1939-1945 « par les Français » et par les étrangers qui ont acquis par la suite la nationalité française (p. 1111) ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1111).

Article 4 (Article L. 51 du code des pensions militaires d'invalidité : supplément familial de pension). — Adopté (p. 1111).

Articles 5 et 6 (réservés, p. 1111).

Article 6 bis (ordonnance n° 50-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires : honorariat) (p. 1111). — Adoption de l'amendement n° 58 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : conditions nécessaires à l'obtention de l'honorariat pour tout fonctionnaire admis à la retraite, sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de nomination. — La promesse contractée par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale, de modifier le régime de l'honorariat par un décret en Conseil d'Etat. Les membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des tribunaux administratifs, dont le statut doit être garanti par la loi, doivent être habilités par un texte législatif à se prévaloir de l'honorariat. — l'article 6 bis ainsi modifié, est adopté (p. 1112). — **Article 5** : (précédemment réservé. — Article L. 80 et article L. 89 du code des pensions militaires d'invalidité : composition des juridictions des pensions (p. 1112). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Robert Schwint, rapporteur : participation comme membre assesseur d'une cour régionale des pensions des seuls « magistrats honoraires de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire » (p. 1113) ; amendement n° 57 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : rétribution des avocats qui plaident pour les pensionnés devant le tribunal des pensions, au titre de l'aide judiciaire ; fixation par décret en Conseil d'Etat du montant des vacations allouées aux personnes assumant les fonctions de juge au sein des tribunaux départementaux des pensions et des cours régionales de pensions ou les fonctions de rapporteur auprès de la commission spéciale de cassation des pensions ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1113).

Article 6 (précédemment réservé. — Article L. 99 du code des pensions militaires d'invalidité : extension à tous les anciens fonctionnaires ou magistrats de la possibilité, jusqu'alors réservée aux seuls fonctionnaires ou magistrats honoraires, d'assumer les fonctions de rapporteur devant la commission spéciale de cassation adjointe au Conseil d'Etat) (p. 1113). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression de cet article ;

— l'article 6 est supprimé (p. 1113).

Après l'article 6 (p. 1113). — Adoption de l'amendement n° 36 (art. additionnel) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : article L. 102 nouveau du Code des pensions militaires d'invalidité : amélioration de la protection des requérants devant la commission spéciale de cassation des pensions par la création de délais de procédure imposés au ministre chargé des anciens combattants et des victimes de guerre (p. 1114) ; retrait du sous-amendement n° 104 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : prolongation de six mois à un an du délai imposé au ministre des anciens combattants pour présenter un mémoire ampliatif ou un mémoire en défense ; un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1114).

Intitulé du titre III (p. 1114). — Amendement n° 18 de M. Robert Schwint, rapporteur : rédiger comme suit l'intitulé du titre III : « Dispositions d'ordre social » au lieu de : « Dispositions relatives à la sécurité sociale » ; réservé ; adopté (p. 1125).

Avant l'article 7 (p. 1114). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Robert Schwint, rapporteur : article 47 bis de l'ordonnance du 4 février 1959, articles 57 et 65-1 de la loi du 13 juillet 1972 modifiée, articles L. 415-30 à L. 415-33 du code des communes, article L. 881-1 du code de la santé publique : extension du congé postnatal « quel que soit leur sexe », aux fonctionnaires, aux agents communaux, aux militaires, aux agents des établissements hospitaliers et aux agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales (p. 1115) ;

— un article additionnel 7 A nouveau est inséré dans le projet de loi (p. 1115).

Article 7 (article L. 244 du code de la sécurité sociale : validation au titre de l'assurance vieillesse de certaines périodes d'inactivité) (p. 1115). — Amendement n° 20 de M. Robert Schwint, rapporteur : validation au titre de l'assurance vieillesse des périodes pendant lesquelles les pensionnés militaires d'invalidité ont bénéficié de l'indemnité de soins aux tuberculeux ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1116) ;

— l'article 7 est adopté (p. 1117).

Article 8 (rachat de cotisations d'assurance vieillesse par des personnes ayant bénéficié de l'indemnité de soins aux tuberculeux). — Adopté (p. 1117).

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 1117).

Article 9 (délai d'exercice de la faculté de rachat). — Adopté (p. 1117).

Article 10 (modalités d'application des deux articles précédents : présentation des demandes et mode de calcul des cotisations) (p. 1117). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : fixation par décret « en Conseil d'Etat » des modalités selon lesquelles les pensionnés militaires pourront faire valider pour la retraite les périodes où leur inactivité a été rendue obligatoire ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 1117).

Article 11 (article L. 395 du code de la sécurité sociale : délai de prescription de l'action intentée par un organisme payeur, en recouvrement des prestations maladie, maternité, décès indûment payées) (p. 1117). Dans son rapport de 1976, le médiateur a proposé d'aligner les délais de prescription de l'action en recouvrement des cotisations impayées et des prestations indûment ouvertes aux caisses, avec les délais dont disposent les assurés pour se faire payer les prestations ou pour obtenir le remboursement des cotisations indûment versées ;

— l'article 11 est adopté (p. 1117).

Article 12 (article L. 465 du code de la sécurité sociale : délai de prescription de l'action intentée par un organisme payeur en recouvrement des prestations du régime d'accidents du travail indûment payées). — Adopté (p. 1118).

Article 13 (article L. 67 du code de la sécurité sociale : délai de prescription de l'action intentée par un organisme payeur en recouvrement du trop-perçu des prestations invalidité et vieillesse) (p. 1118). — Adoption de l'amendement n° 61 de M. Jean Chérioux : point de départ du délai de prescription de deux ans en matière de remboursement de trop-perçu pour les prestations de vieillesse et d'invalidité ; dispense de tout remboursement pour les bénéficiaires dont les ressources ne dépassent pas le plafond retenu pour l'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1118).

Après l'article 13 (p. 1118). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de MM. Jean-Pierre Blanc et Raymond Bouverier, soutenu par M. André Bohl ; article L. 648 du code de la sécurité sociale : extension aux membres des professions saisonnières, notamment aux professeurs de ski, du bénéfice des dispositions de la loi du 4 juillet 1975 relative à la généralisation de la sécurité sociale ; possibilité de demander le report de leur affiliation lorsque ces personnes étaient assurées auprès d'un organisme mutualiste ou d'assurance ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1119).

Adoption de l'amendement n° 63 (art. additionnel de M. Jean Chérioux : extension par décret des dispositions de l'article L. 67 du code de la sécurité sociale aux bénéficiaires de tout régime obligatoire d'assurance vieillesse ou invalidité (p. 1119).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1119).

Article 14 (article L. 691 du code de la sécurité sociale : délai de prescription applicable à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité) (p. 1119). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : rédactionnel ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 1119).

Article 15 (article 1038 du code rural : versement du capital garanti au titre de l'assurance décès ; délai de prescription de l'action des caisses de mutualité sociale agricole pour recouvrer les prestations indûment versées). — Adopté (p. 1119).

Article 16 (article 1143-3 du code rural : délai de prescription de l'action des organismes payeurs des régimes de protection sociale agricole pour recouvrer les prestations indûment versées) (p. 1119). — Adoption de l'amendement n° 24 de M. Robert Schwint, rapporteur : abrogation du deuxième alinéa de l'article 1029 du code rural dans un but de coordination ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 1120).

Article 17 (article 1234-7 du code rural : prescription de l'action des organismes payeurs des régimes de protection sociale agricole pour recouvrer les prestations indûment versées). — Adopté (p. 1120).

Article 18 (article 1546 du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle : prescription de l'action des organismes payeurs en recouvrement des prestations indûment versées). — Adopté (p. 1120).

Article 19 (abrogation de l'article 29 du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle : prescription du droit au recouvrement des sommes arriérées et du droit au remboursement des cotisations). — Adopté (p. 1120).

Article 19 bis (application des délais de prescription dans les régimes spéciaux visés à l'article L. 3 du code de la sécurité sociale) (p. 1120). — Adoption de l'amendement n° 39 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : codification de l'article 19 bis ;

— l'article 19 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1120).

Article 20 (article L. 20 du code des pensions de retraite des marins : pension de la femme séparée de corps ou divorcée) (p. 1120, 1121 : réservé). — (p. 1122 : suite). — Retrait de l'amendement n° 25 de M. Robert Schwint, rapporteur : attribution de pension de veuve sur la caisse de retraite des marins seulement aux femmes dont le divorce a été prononcé antérieurement au 6 mai 1941 ; adoption de l'amendement n° 93 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : pension de veuve des femmes séparées de corps ou divorcées si elles ne se sont pas remariées avant le décès du marin ; répartition de la pension de réversion entre la veuve et la femme divorcée ayant droit à pension ; adoption du sous-amendement n° 101 de M. Robert Schwint, rapporteur, à l'amendement n° 93 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : rédactionnel (p. 1123) ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1123).

Après l'article 20 (p. 1122). — Adoption de l'amendement n° 26 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : article L. 351-2 du code de la sécurité sociale : attribution d'une pension de réversion au conjoint divorcé, assimilé à un conjoint survivant, lorsque le divorce n'a pas été prononcé contre lui et qu'il n'est pas remarié ; lorsque l'assuré est remarié, partage de la pension de réversion entre le conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés ; majoration pour enfant à charge ; adoption du sous-amendement n° 96 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 26 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'assimilation du conjoint divorcé à un conjoint survivant, en ce qui concerne la pension de réversion, seulement dans le cas où le divorce n'a pas été prononcé contre lui ;

— un article additionnel 20 bis A est inséré dans le projet de loi (p. 1121).

Adoption de l'amendement n° 27 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : extension des nouvelles dispositions concernant la pension de réversion attribuée au conjoint divorcé aux assurés ressortissant du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (p. 1122) ;

— un article additionnel 20 bis B est inséré dans le projet de loi (p. 1122).

Adoption de l'amendement n° 28 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : article 1122-2 du code rural : application des dispositions concernant la pension de réversion du conjoint divorcé aux exploitants agricoles et aux aides familiales ; adoption du sous-amendement n° 97 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 28 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement selon lesquelles le divorce ne doit pas avoir été prononcé contre le survivant (p. 1122) ;

— un article additionnel 20 bis C est inséré dans le projet de loi (p. 1122).

Adoption de l'amendement n° 29 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : extension des dispositions concernant la pension de réversion attribuée au conjoint divorcé non remarié aux assurés des régimes spéciaux et des régimes d'allocation vieillesse des professions libérales (p. 1122) ;

— un article additionnel 20 bis D est inséré dans le projet de loi (p. 1122).

Adoption de l'amendement n° 94 (art. additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : articles L. 44 et L. 45 du code des pensions civiles et militaires : extension aux pensions civiles et militaires de retraite des dispositions concernant les pensions de réversion accordées au conjoint séparé de corps ou

divorcé qui ne s'est pas remarié avant le décès de son ancien conjoint ; des dispositions concernant le partage de la pension de réversion entre la veuve et la femme divorcée (p. 1122) ; adoption du sous-amendement n° 102 de M. Robert Schwint, rapporteur, à l'amendement n° 94 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : rédactionnel ;

— un article additionnel 20 bis E est inséré dans le projet de loi (p. 1122).

Adoption de l'amendement n° 95 (art. additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : application des nouvelles dispositions concernant la pension de réversion des conjoints divorcés non remariés seulement « en cas de décès de l'assuré postérieur à la date de promulgation de la présente loi » (p. 1122) ;

— un article additionnel 20 bis F est inséré dans le projet de loi (p. 1122).

Article 20 bis (article 11 de la loi n° 75-617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce : extension aux régimes de retraite complémentaires des dispositions concernant la pension de réversion du conjoint divorcé) (p. 1123). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression de cet article ;

— l'article 20 bis est supprimé (p. 1123).

Article 20 ter (article 6 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées : simplification des modalités d'attribution de la carte d'invalidité, attribution de l'allocation d'éducation spéciale) (p. 1123). — Adoption de l'amendement n° 77 de M. André Bohl : avis de la commission départementale de l'éducation spéciale sur l'attribution de la carte d'invalidité ouvrant droit à des places réservées dans les transports ;

— l'article 20 ter, ainsi modifié, est adopté (p. 1123).

Article 20 quater (article 173 du code de la famille et de l'aide sociale : attribution de la carte d'invalidité par les commissions d'admission à l'aide sociale) (p. 1124). — Adoption de l'amendement n° 76 de M. André Bohl : attribution de la carte d'invalidité par les commissions d'admission à l'aide sociale suivant, le cas échéant, l'avis des commissions départementales de l'éducation spéciale et de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ;

— l'article 20 quater, ainsi modifié, est adopté (p. 1124).

Article 20 quinques (article L. 323-11-1 du code du travail : compétence des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel COTOREP en ce qui concerne l'attribution des prestations et de la carte d'invalidité) (p. 1124). — Adoption de l'amendement n° 32 de M. Robert Schwint, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 75 de M. André Bohl : avis de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel sur l'attribution de la carte d'invalidité ;

— l'article 20 quinques, ainsi modifié, est adopté (p. 1124).

Après l'article 20 quinques (p. 1124). — Amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : interdiction de toute mise à pied et de toute prime anti-grève même prévue dans un règlement intérieur ou un contrat individuel de travail ; réservé (p. 1124) et rejeté (p. 1125) ; adoption de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé et plusieurs de ses collègues : extension aux départements d'outre-mer du bénéfice de l'allocation logement à caractère social ; détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de cette extension (p. 1125) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1125).

Article 21 (abrogation de l'article L. 342-5 du code du travail et 5° de l'article L. 620-1 du même code : suppression de diverses obligations imposées aux employeurs). — Adopté (p. 1125).

Article 21 bis (abrogation des articles L. 122-40 et L. 122-42 du code du travail ; modification des articles L. 122-39, L. 122-41, L. 152-1 du même code : suppression des amendes sanctionnant des manquements aux prescriptions d'un règlement intérieur) (p. 1125). — Rejet de l'amendement n° 4 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : interdiction à tout employeur de sanctionner l'exercice d'un droit ou les manquements disciplinaires par des amendes ou par la diminution des salaires, prix ou avantages sociaux dus aux travailleurs en vertu de la loi, des règlements, des conventions collectives, des statuts, des contrats de travail ou des usages ;

— l'article 21 bis est adopté (p. 1125).

Après l'article 21 bis (p. 1126). — Adoption de l'amendement n° 33 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : interdiction de mesures discriminatoires, en matière de rémunérations et d'avantages sociaux, pour l'exercice du droit de grève ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1126).

Adoption de l'amendement n° 89 (art. additionnel) de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : déclaration, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, de l'indemnité compensatrice de délai-congé en plusieurs fractions correspondant à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées (p. 1126) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1126).

Article 22 (article L. 122-8 du code du travail : versement de l'indemnité de délai-congé) (p. 1126). — Adoption de l'amendement n° 67 de M. Louis Boyer : possibilité pour le salarié de demander que le paiement de l'indemnité compensatrice de délai-congé soit effectué sous la forme de versements fractionnés ; adoption de l'amendement n° 88 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : suppression des dispositions fiscales de l'article qui seraient transférées au titre V « Dispositions d'ordre fiscal et financier » (p. 1127) ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1143).

Après l'article 22 (p. 1127).

Titre additionnel IV bis : (« Dispositions intéressant le code de la nationalité. ») — Amendement n° 34 de M. Robert Schwint, rapporteur : titre additionnel IV bis nouveau pour coordination ; réservé (p. 1127) et adopté (p. 1128).

Adoption de l'amendement n° 35 (art. additionnel) de M. Robert Schwint, rapporteur : article 81, article 82-1 et article 82-2 du code de la nationalité française : suppression des incapacités liées à la naturalisation concernant l'accès aux emplois publics ; maintien de l'inéligibilité des étrangers naturalisés, pendant un délai de dix ans (p. 1127) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1128).

Article 23 (dégrèvement des taxes foncières indûment établies) (p. 1128). — Amendement n° 5 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : suspension du recouvrement des sommes indûment réclamées au contribuable par l'administration qui aurait commis une erreur d'imposition, jusqu'à ce que l'administration ait statué sur la réclamation du contribuable ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ;

— l'article 23 est adopté (p. 1128).

Article 23 bis (transmission des réclamations entre service du recouvrement et service de l'assiette pour les impôts directs). — Adopté (p. 1128).

Article 24 (p. 1129). — Adoption des amendements identiques n° 9 de M. Henri Goetschy, rapporteur pour avis de la commission des finances et n° 11 de M. Auguste Chupin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; assouplissement des incapacités dont sont frappés les dirigeants d'entreprise titulaire d'un marché public qui ont été, à titre personnel, condamnés pour fraude fiscale ;

— l'article 24 est rétabli dans le texte de ces amendements (p. 1129).

Article 24 bis (article 17 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 modifiée portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique : distinction entre l'indemnité principale et les indemnités accessoires). — Adopté (p. 1130).

Article 25 (p. 1130). — Rejet de l'amendement n° 12 de M. Auguste Chupin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, soutenu par M. René Ballayer : rétablir l'article 25 supprimé par l'Assemblée nationale : modification rédactionnelle à l'article 22 de la loi de finances rectificative n° 74-1114 du 27 décembre 1974 relatif au permis de chasser, et à l'article 396 du code rural (p. 1130) ;

— l'article 25 demeure supprimé (p. 1130).

Article 26 (article 13 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles : suppression de l'autorisation municipale pour certains spectacles). — Adopté (p. 1130).

Après l'article 26 (p. 1130). — Adoption de l'amendement n° 40 (art. additionnel) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les tribunaux administratifs d'ordonner le sursis à exécution de toute décision administrative relative à l'exercice d'une liberté publique, même si cette décision intéresse l'ordre public ; adoption du sous-amendement n° 92 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 40 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : possibilité pour le tribunal administratif d'ordonner le sursis à l'exécution, seulement lorsque le caractère sérieux des moyens à l'appui du recours et le caractère irréparable des conséquences de la décision attaquée sont établis (p. 1131) ; rejet de l'amendement n° 41 (art. additionnel) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : abrogation, dans l'ordonnance du 2 novembre 1945, des dispositions qui obligent toutes les personnes hébergeant un étranger, même à titre gracieux, à faire une déclaration à l'autorité de police ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1131).

Article 27 (article L. 164-6 du code des communes : délégation du conseil de district au président ou au bureau). — Adopté (p. 1131).

Article 28 (article 27 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur : procédure de répartition des crédits d'équipement et de fonctionnement entre les divers établissements relevant du ministère des universités) (p. 1131). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Léon Eeckhoutte, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles : suppression de cet article prévoyant la possibilité pour le ministre des universités de modifier la répartition des crédits d'équipement et de fonctionnement entre les divers établissements, après consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

— l'article 28 est supprimé (p. 1132).

Après l'article 28 (p. 1132). — Adoption de l'amendement n° 7 (art. additionnel) de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur pour avis : possibilité pour le ministre des universités de modifier la dotation en emplois des établissements, après avis du conseil d'université et du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous réserve de l'accord des personnels intéressés ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1132).

Adoption de l'amendement n° 8 (art. additionnel) de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur pour avis : maintien en vigueur du principe du recrutement de personnalités extérieures par les universités ; fixation par décret des conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des vacataires ; mesures transitoires (p. 1132) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1132).

Article 29 (article L. 122-20 et article 211-3 du code des communes : conditions d'exercice du droit de préemption dans les zones d'aménagement différé et dans les zones d'intervention foncière) (p. 1132). — Adoption de l'amendement n° 106 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat ; de forme ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 1132).

Après l'article 29 (p. 1133). — Adoption de l'amendement n° 60 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : possibilité de consentir hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens d'une société en vertu de pouvoirs résultant de délibérations ou délégations établis sous signatures privées, même si la constitution de l'hypothèque ou de la sûreté doit l'être par acte authentique ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1133).

Amendement n° 66 (art. additionnel) de M. Jacques Henriot, soutenu par M. Jean Chérioux : prise en charge par l'Etat ou la sécurité sociale des intérêts, agios et frais dus par les entreprises privées ou les établissements privés d'hospitalisation, obligés d'avoir recours à des prêts ou à des découverts consentis par des organismes de crédit, pour pallier le règlement tardif de leurs créances sur des personnes publiques ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1133) ; retrait de l'amendement n° 68 (art. additionnel) de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : inscription, sur le certificat d'immatriculation, des mentions de constitution et de levée de gage effectuées sur les véhicules automobiles.

Deuxième délibération sur l'article 23 (p. 1133).

— MM. René Ballayer, au nom de la commission des finances ; Maurice Schumann, président de séance ; Robert Schwint, rapporteur ; Etienne Dailly, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat.

Amendement n° 5 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : suspension du recouvrement des sommes indûment réclamées au contribuable par l'administration qui aurait commis une erreur d'imposition, jusqu'à ce que l'administration ait statué sur la réclamation du contribuable ; rejet par scrutin public (n° 42, liste des votants, p. 1154, 1155).

Adoption [1^{er} juin 1978] (p. 1135).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1978] (p. 1954, 1967).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1954, 1955). — MM. Robert Schwint, président et rapporteur de la commission des affaires sociales, Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

a) *Intervention des sénateurs* (p. 1954) : l'extension du congé postnatal ; les droits à pension de réversion des femmes divorcées ; les dispositions du code des marins et du code des pensions civiles et militaires de retraite ; l'extension des mécanismes de répartition aux régimes complémentaires. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale. L'accès aux documents administratifs est ouvert non pas aux citoyens mais aux administrés ; le principe de la communicabilité de plein droit. La divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat en ce qui concerne la notion de documents administratifs. La possibilité de sursis à exécution devant les tribunaux administratifs, même lorsque la matière concerne l'ordre public.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1954) : le droit nouveau résultant de la suppression du secret administratif. (p. 1955) : le texte qui sera déposé à l'automne 1978 prévoyant l'obligation pour l'administration de faire connaître les motifs de ses décisions. Le fonctionnaire doit constamment s'identifier à l'Etat et à l'administré.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1955, 1967).

— MM. Paul Girod, Jacques Thyraud, rapporteur pour avis ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat ; Edgar Tailhades, Lionel de Tinguy, Jacques Henriot, Robert Schwint, rapporteur ; Jean Béranger, Jean-Pierre Cantegrit, André Bohl, Louis Virapoulle, Jean Mézard.

Article 1^{er} A (p. 1955) : le droit d'accès à son dossier pour tout fonctionnaire qui fait l'objet d'une mesure prise en considération de sa personne ; retrait de l'amendement n° 20 de M. Paul Girod : suppression des dispositions de l'article prévoyant que c'est seulement sur les documents administratifs « de caractère non nominatif » que s'exerce la liberté d'accès (p. 1956) ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis : application de la liberté d'accès aux documents administratifs, entre autres aux directives et instructions ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les administrés d'obtenir communication des avis de l'administration, « à l'exception des avis du Conseil d'Etat » ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 1956).

Article 1^{er} D (p. 1957). — Adopté.

Article 1^{er} E (p. 1957). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Lionel de Tinguy : possibilité pour les administrations de refuser la consultation ou la communication d'un document administratif concernant les contrats passés ou à passer par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics ;

— l'article 1^{er} E, ainsi modifié, est adopté (p. 1957).

Article 1^{er} E bis (p. 1958). — Adopté.

Article 1^{er} F (p. 1958). — Adopté.

Article 1^{er} H (p. 1958). — Adopté.

Article 3 (p. 1958). — Adopté.

Article 6 bis (p. 1958). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis, rédactionnel ; — l'article 6 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1958).

Article 7 A (p. 1958, 1959). — Le rapport de Mme Evelyne Sullerot, membre du Conseil économique et social. La médiocrité des moyens de la politique familiale du Gouvernement. Il existe des familles de deux et trois enfants qui ne peuvent même pas prendre leurs congés maternels d'éducation ; l'indemnisation de celui-ci ; les emplois qui seraient libérés ; adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : réintégration de plein droit des fonctionnaires, places en position de congé postnatal, dans un poste le plus proche possible de leur dernier lieu de travail ; possibilité, à tout moment, d'introduire une demande de mutation dans le cadre de la loi du 31 décembre 1921 modifiée ; les mutilés et réformés de guerre protégés par la loi de 1919 ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Robert Schwint, rapporteur : prolongation, de deux ans, du congé postnatal lorsque survient une nouvelle maternité au cours dudit congé (p. 1960) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant une demande particulière du père militaire, relative au congé postnatal, lorsque son épouse ne peut en bénéficier ou y renonce ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Robert Schwint, rapporteur : prolongation du congé postnatal, pour les militaires, lorsque survient une nouvelle maternité au cours de ce congé ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Robert Schwint, rapporteur : prolongation du congé postnatal lorsque survient une nouvelle maternité, pour les agents communaux ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Robert Schwint, rapporteur : prolongation du congé postnatal lorsque survient une nouvelle maternité, pour les agents des établissements hospitaliers ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : droit de demander leur rapprochement pour les personnes dont la famille a au moins trois enfants à charge, qu'elles aient bénéficié d'un congé postnatal ou non ; — l'article 7 A, ainsi modifié, est adopté (p. 1960).

Article 13 bis (p. 1960). — Adopté.

Article 20 (p. 1960, 1961). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Robert Schwint, rapporteur : rétablissement de la rédaction adoptée par le Sénat donnant droit à la pension de veuve aux femmes séparées de corps ou divorcées, sauf si celles-ci se sont remariées avant le décès du marin ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1961).

Article 20 bis E (p. 1961). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Robert Schwint, rapporteur : rétablissement des droits des veufs si le motif de la suspension de ces droits venait à disparaître ; extension aux hommes des interdictions de cumul de pensions applicables aux veuves ;

— l'article 20 bis E, ainsi modifié, est adopté (p. 1962).

Article 20 bis F (p. 1962). — Adopté.

Article 20 bis (p. 1962). — Les régimes de retraites complémentaires reposent sur des conventions collectives et ont pu adopter des dispositions distinctes de celles qui sont retenues dans les régimes légaux. Les dispositions prises par les organisations signataires de la convention collective nationale en faveur des conjoints divorcés de cadres décédés. L'application des dispositions de cet article serait impossible pour l'ensemble des régimes de retraite français. (p. 1963) : la position des organisations syndicales de salariés-cadres et des organisations patronales. Il ne faut pas porter atteinte aux droits actuellement consentis aux conjoints survivants ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Robert Schwint, rapporteur : suppression de cet article prévoyant l'extension aux régimes complémentaires des dispositions relatives aux pensions de réversion (p. 1963) ;

— l'article 20 bis est supprimé (p. 1963).

Article 20 quater (p. 1963). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Cantegrit : extension aux Français établis hors de France du bénéfice de la carte de handicapés, du droit de priorité et d'obtention de la tierce personne (p. 1964) ; les commissions d'admission à l'aide sociale, les commissions départementales de l'éducation spéciale, la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ; adoption du sous-amendement n° 5, à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Cantegrit, de M. André Bohl : maintien, pour les commissions d'admission, du droit de déterminer la durée pour laquelle la carte d'invalidité serait délivrée ;

— l'article 20 quater, ainsi modifié, est adopté (p. 1964).

Article 20 quinquies (p. 1964). — Adopté.

Article 20 sexies (p. 1964). — Retrait de l'amendement n° 3 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : fixation par décret en Conseil d'Etat, avant le 1^{er} janvier 1979, des conditions d'application de l'allocation de logement social aux départements

d'outre-mer (p. 1965); la majoration forfaitaire qui existe en France métropolitaine, au titre du chauffage; Saint-Pierre-et-Miquelon;

— l'article 20 *sexies*, ainsi modifié, est adopté (p. 1965).

Article 22 bis (p. 1965). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint, rapporteur: abrogation de l'article 82-2 du code de la nationalité; suppression des dispositions frappant d'incapacité temporaire les personnes ayant acquis la nationalité française (p. 1966);

— l'article 22 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 1966).

Article 24 (p. 1966). — Adoption de l'amendement n° 21 de M. Robert Schwint, rapporteur, soutenu par M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis: possibilité pour le juge de prononcer l'interdiction, pendant dix ans maximum, d'obtenir des commandes de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, à l'encontre d'une personne ayant été condamnée pour fraude fiscale ou à l'encontre de l'entreprise qui en a bénéficié (p. 1967);

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 1967).

Article 24 bis A (p. 1967). — Adopté.

Article 26 bis (p. 1967). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis: rétablissement de cet article donnant la possibilité aux tribunaux administratifs de prononcer les sursis à l'exécution des décisions administratives, même au cas où celles-ci intéressent l'ordre public;

— l'article 26 *bis* est rétabli (p. 1967).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1967).

Discussion (commission mixte paritaire) [1^{er} juillet 1978] (p. 2016, 2019).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2016, 2017). — *MM. Robert Schwint, rapporteur; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2016): la concertation qui s'est établie entre un certain nombre de commissions du Sénat, sur ce texte. Les « documents administratifs » concernés. Les dispositions relatives à la fonction publique. Le congé postnatal des fonctionnaires. Les modalités d'attribution des pensions de réversion. L'obtention des marchés publics.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2017): une étape incontestable. Le vote sans opposition de ce texte sera ressenti par l'ensemble de la population.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2017, 2019). — *MM. Lionel de Tinguy, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat.*

Article 1^{er} A (p. 2017).

Article 1^{er} E (p. 2017). — La divulgation des éléments des contrats passés ou à passer par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.

Article 6 bis (p. 2017).

Article 7 A (p. 2017, 2018).

Article 20 (p. 2018).

Article 20 bis E (p. 2018, 2019).

Article 20 bis, 20 quater, 22 bis, 24 (p. 2019).

Adoption [1^{er} juillet 1978] (p. 2019).

(Administration [création d'un corps de contrôleurs]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 34.

(Administration [organisation]).

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2165, 2224, 2312.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 50.

(Administration [relations avec le public]).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget. QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 59.

« ADMINISTRATION AU GRAND JOUR » [loi USA].

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

ADMINISTRATIONS ECONOMIQUES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 74.

ADOPTION

Voir FAMILLE, 1, DG.

ADRESSES

Voir ALLOCUTIONS

AERODROMES

1. — **Proposition de loi tendant à assurer la sauvegarde des riverains des aéroports**, présentée par M. Jean Colin, sénateur et plusieurs de ses collègues [24 octobre 1978] (n° 43, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir BRUIT, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports III, aviation civile et météorologie.

QUESTIONS ORALES, n° 2084, 2085, 2086, 2087, 2132, 2170, 2331.

AERONAUTIQUE (Industrie)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 12.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2311.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 46, 53, 85, 87, 90.

AERONAUTIQUE (Militaire)

Voir QUESTION ORALE, n° 2225.

AERONEFS MILITAIRES

Voir POLLUTION (MER), 5, art. 3.

AEROPORTS

Voir AÉRODROMES.

AEROSTIERS

Voir QUESTION ORALE, n° 2300.

AFFAIRES ETRANGERES (Ministère des)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 39.

AFFICHAGE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, n° 2.

ENVIRONNEMENT, 2, DG, avant l'art. 1^{er}, après l'art. 3, art. 5, art. 6, art. 8, après l'art. 8, art. 11, après l'art. 11, art. 16, après l'art. 16, art. 20, art. 28.

AFFRETEMENT

Voir QUESTION ORALE, n° 2188.

AFRIQUE

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères; Coopération; Défense.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTIONS ORALES n° 2146, 2273.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT n° 63, 69, 70, 87.

RAPPORT D'INFORMATION, n° 9.

(Afrique [progression du désert]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

(Afrique du Nord).

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 63, 69, 70.

(Afrique du Sud).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ; Coopération.

QUESTION ORALE, n° 2229.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 10.

AGENCE DES ESPACES VERTS DE L'ILE-DE-FRANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

AGENCE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

AGENCE FRANCE-PRESSE (AFP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

AGENCE NATIONALE DE L'AIR

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT [ANAH]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 34, 37.

AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL [ANACT]

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Travail et participation.

AGENCE NATIONALE POUR LA RECUPERATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS [ANRED]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

AGENCE NATIONALE POUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE [ANVAR]

Voir BREVETS D'INVENTION, 1.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI [ANPE]

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Travail et participation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER [ANIFOM]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur ; Economie et budget. — I. — Charges communes.

AGENCE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE [ADEP]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

AGENCE SPATIALE EUROPEENNE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

AGENCE UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES [AUDIST]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

AGENCES DE VOYAGE

Voir LOI DE FINANCES, 22 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

AGENCES MATRIMONIALES

1. — Proposition de loi tendant à protéger les clients des agences matrimoniales, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [23 mai 1978] (n° 365). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Marcel Rudloff pour la présente proposition de loi et la suivante n° 2 [27 octobre 1978] (n° 49, 1978-1979).

2. — Proposition de loi portant statut des agences matrimoniales, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [1^{er} juin 1978] (n° 392). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Marcel Rudloff pour la présente proposition de loi et la précédente n° 1 [27 octobre 1978] (n° 49, 1978-1979). — Discussion [15 novembre 1978] (p. 3290, 3297). — Adoption modifiée [15 novembre 1978] (n° 23).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au courtage matrimonial ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 novembre 1978] (n° 686). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Analyse des propositions de loi :

Ce texte tend à mieux protéger les clients de telles agences en réglementant en trois chapitres successifs les conditions d'exercice de la profession, le contrat de courtage, la publicité, et en prévoyant, dans un quatrième chapitre, des sanctions pénales réprimant les abus éventuels des agences.

Discussion (première lecture) [15 novembre 1978] (p. 3290, 3297).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3290, 3293) : MM. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Francis Palmero, Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat après du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) Interventions des sénateurs : l'importance actuelle des agences matrimoniales (p. 3290, 3291, 3292). Les caractéristiques de la clientèle des agences (p. 3290, 3292). Les annonces-appâts et les escroqueries (p. 3290, 3291). La législation de la protection des consommateurs (p. 3291, 3292). La réglementation du contrat (p. 3291, 3293). La réglementation de la publicité : les annonces (p. 3291, 3293). L'institution du mariage (p. 3292). Les formes juridiques des agences matrimoniales (p. 3293).

b) Intervention du Gouvernement (p. 3293) : la définition du cadre juridique de l'exercice de l'activité de l'agent matrimonial. La protection du consommateur. Les abus et escroqueries actuellement pratiqués. Le travail remarquable de la commission des lois. La concertation entre la commission et les services de la Chancellerie.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3293, 3297) : *MM. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois ; Louis Virapoullé.*

Article 1^{er} (*définition de l'activité d'agent matrimonial*). — Réservé (p. 3293).

Article 2 (*interdictions professionnelles de l'agent matrimonial*) (p. 3294). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : attribution à l'agent matrimonial de la qualité de commerçant. — Les inconvénients du système de la déclaration préalable au parquet ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3294).

Article 1^{er} (suite. — précédemment réservé) (p. 3294). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression du mot « exclusive », dans l'expression « activité exclusive », pour étendre le champ d'application de la loi à toute personne qui exercera cette activité, principalement ou accessoirement (p. 3295) ; retrait de l'amendement n° 14 de M. Louis Virapoullé : substitution à la notion d'activité « exclusive » de la notion d'activité « habituelle » ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 3295).

Article 3 (*autres interdictions professionnelles : personnes en faillite ou liquidation judiciaire*) (p. 3295). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression pour coordination de cet article relatif à l'interdiction d'exercice frappant notamment les faillis ;

— l'article 3 est supprimé (p. 3295).

Article 4 (*déclaration préalable au parquet de l'exercice de l'activité d'agent matrimonial*) (p. 3295). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de cet article relatif à la déclaration préalable au parquet ;

— l'article 4 est supprimé (p. 3295).

Article 5 (*interdiction du démarchage à domicile pour l'agent matrimonial*). — Adopté (p. 3295).

Article 6 (*incapacité de contracter un contrat de courtage matrimonial*). — Adopté (p. 3295).

Article 7 (*définition du contrat de courtage matrimonial*) (p. 3295). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de la précision « quelle que soit la dénomination utilisée par les parties » ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 3295).

Article 8 (*forme, contenu et durée du contrat de courtage matrimonial*). — Adopté (p. 3295).

Article 9 (*conclusion du contrat de courtage matrimonial dans les termes d'une offre préalable*) (p. 3295). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 7 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3296) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 3296).

Article 10 (*acceptation de l'offre préalable de contrat matrimonial, rétractation*) (p. 3296). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : modalités d'exercice de la faculté de rétractation ; protection financière du cocontractant. Le décret en Conseil d'Etat prévoira, pour l'exercice de la faculté de rétractation, l'utilisation d'un formulaire détachable joint à l'offre préalable ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 3296).

Article 11 (*les dispositions de la présente loi sont d'ordre public*). — Adopté (p. 3296).

Article 12 (*annonces matrimoniales*) (p. 3296). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : modalités de rédaction des annonces de demande en mariage émanant des agences matrimoniales ; précisions relatives au numéro d'immatriculation au registre du commerce de l'agence émettrice ; suppression de l'obligation de « présentation suffisamment précise et objective des candidatures » ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 3296).

Article 13 (*sanction du défaut de déclaration préalable*) (p. 3296). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de cet article relatif à la sanction du défaut de déclaration préalable (p. 3297) ;

— l'article 13 est supprimé (p. 3297).

Article 14 (*infraction à la réglementation relative à la publication des annonces matrimoniales*) (p. 3297). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : sanctions applicables aux agents matrimoniaux qui recevraient des fonds avant l'expiration du délai de rétractation ou effectueraient des opérations de démarchage à domicile ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 3297).

Article 15 (*sanction de la fausse présentation de candidats au mariage*) (p. 3297). — Adoption de l'amendement de forme n° 12 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : suppression de l'alinéa relatif à la restitution des sommes indûment versées, pour les reprendre dans un article 16 bis ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 3297).

Article 16 (*interdiction professionnelle à l'encontre des personnes condamnées pour infraction à la législation du courtage matrimonial*). — Adopté (p. 3297).

Après l'article 16 (p. 3297). — Adoption de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice : possibilité pour le tribunal d'ordonner la restitution de la somme versée ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3297).

Article 17 (*modalités d'application par décret en Conseil d'Etat ; entrée en vigueur de la loi*). — Adopté (p. 3297).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au courtage matrimonial » (p. 3297).

Explication de vote :

— M. Francis Palmero (p. 3297) : l'excellente collaboration entre les auteurs du texte, la commission et le Gouvernement.

Adoption [15 novembre 1978] (p. 3297).

Voir aussi QUESTION ORALE, n° 2178.

AGENTS COMMUNAUX

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.

ADMINISTRATION, 1, avant l'art. 7.

QUESTIONS ORALES, n°s 2231, 2240.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 50.

AGENTS DE L'ETAT

Voir FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS.

AGENTS D'OUTRE-MER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget.
— I. — Charges communes.

AGENTS PUBLICS

Voir FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS.

AGRESSION SEXUELLE

Voir FEMMES, 1, DG, art. 1, après l'art. 1, après l'art. 2, art. 3.

AGRICULTEURS

Voir AGRICULTURE.

(Situation des jeunes agriculteurs.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Prestations sociales agricoles.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 121.

AGRICULTURE

1. — Proposition de loi tendant à la sauvegarde et au développement de l'agriculture française, présentée par M. Louis Minetti, sénateur, et plusieurs de ses collègues [5 octobre 1978] (n° 11). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.
PLAN, 1, DG.
QUESTIONS ORALES, n° 2160, 2163, 2179, 2369.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 78, 80, 87, 92, 100, 108, 109, 110.
TRAVAIL (DURÉE DU), 2, DG.

(Agriculture [Ministère de l].)
Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

(Agriculture [Services régionaux et départementaux].)
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

AIDE A LA PIERRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

AIDE AU LOGEMENT

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

AIDE AU RETOUR DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 4.

AIDE AUX FAMILLES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 78, 81.

AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2131.

AIDE JUDICIAIRE

Voir FEMMES, 1, après l'art. 5.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

AIDE MÉNAGÈRE

1. — Proposition de loi tendant à assurer une meilleure organisation de la profession d'aide ménagère en vue de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 269). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Prestations sociales agricoles.
QUESTION ORALE, n° 2186.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG.
LOGEMENT, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, art. 59.

AIDE RURALE

Voir FAMILLE, 1, art. 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

AIDE SOCIALE

1. — Proposition de loi tendant à supprimer la mise en jeu de l'obligation alimentaire à l'occasion de l'attribution d'allocations d'aide sociale, présentée par M. Robert Schwint, sénateur, et plusieurs de ses collègues [28 novembre 1978] (n° 102, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2, DG.

AIR (Armée).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

« AIRBUS »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 12.
QUESTION ORALE, n° 2086.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

AIR FRANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

AIR INTER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 73.

AISNE (Routes).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

AIX-EN-PROVENCE (Enseignement supérieur).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ALAIN (Citation).

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

ALBI (Verrerie coopérative).

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

ALCOOLISME (Conduite des véhicules).

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG, art. 1^{er}-B, art. 1^{er}.
LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 17 ; (deuxième partie), Intérieur ; Justice.
QUESTIONS ORALES, n° 2294, 2325.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 123.

ALCOOLS

1. — Proposition de loi tendant à réserver l'appellation contrôlée Cognac aux seules eaux-de-vie mises en bouteilles en chais jaune d'or, présentée par M. Jacques Verneuil, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 décembre 1978] (n° 188, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

(Alcools [Droit sur les].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 18.

ALCOOMETRE (Contrôle légal).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

ALDO MORO (Assassinat du président).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

ALGERIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères; Anciens combattants.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

(Algérie [Agents ayant été en service en].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'art. 81.

(Algérie [Détenus en].)

Voir QUESTION ORALE, n° 2189.

ALLEMAGNE (République démocratique).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
QUESTIONS ORALES, n° 2139, 2155, 2363.

ALLEMAGNE (République fédérale).

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
EMPLOI, 1, DG.
ÉPARGNE, 1, DG, art. 16.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères; Commerce extérieur.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 46, 53, 58, 87.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.
SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, art. 5.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14, 31, 32.

Allemagne (République fédérale [Collectivités locales].)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

Allemagne (République fédérale [travailleurs immigrés]).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

ALLIANCE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

ALLOCATION CHAUFFAGE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20 *sexies*.

ALLOCATION DE CHOMAGE

Voir CHÔMAGE (INDEMNISATION DU).

ALLOCATIONS DE RECHERCHE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

ALLOCATION VIEILLESSE

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, art. 3.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

ALLOCUTIONS

1. — Adresse de sympathie aux populations bretonnes, par M. Alain Poher, président du Sénat [3 avril 1978] (p. 322): pollution de la mer et des côtes à la suite de la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*.

2. — Hommage à la mémoire de M. Aldo Moro [9 mai 1978] (p. 711): M. Lionel de Tinguy, Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice; M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, président de séance.

3. — Bienvenue à l'honorable Ya Yamana, membre de l'Assemblée législative de Thaïlande, par M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, président de séance, auquel s'associe M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation [8 juin 1978] (p. 1218).

4. — Bienvenue à une délégation de députés à l'Assemblée nationale du Québec, conduite par M. Jean-François Bertrand, adjoint parlementaire du ministre des travaux publics et de l'approvisionnement, par M. Maurice Schumann, vice-président du Sénat, président de séance [16 juin 1978] (p. 1446).

5. — De M. Alain Poher, président du Sénat [29 juin 1978] (p. 1887, 1890). [Clôture de la session ordinaire pour 1977-1978.]

— M. le président du Sénat (p. 1887): l'événement historique du 19 avril 1978: la déclaration de politique générale du nouveau Gouvernement, soumise à l'approbation simultanée des deux Assemblées. Le chemin parcouru depuis dix ans: le référendum de 1969; la célébration du centenaire du Sénat en 1975; la demande d'approbation sur une déclaration de politique étrangère, puis sur une déclaration de politique générale. L'article 49 de la Constitution. Le débat sur la réforme des collectivités locales: un dialogue exemplaire; l'annonce du dépôt du projet de loi-cadre devant le Sénat à la rentrée d'octobre. La préparation du débat par les groupes de travail des commissions. L'allocation du Président de la République aux maires de France le 18 janvier 1978. Le naufrage de l'*Amoco Cadiz*: le débat sur les neuf questions orales jointes, le 11 avril; la performance que constitue la publication du rapport de la commission d'enquête le 29 juin. La défense des libertés. Le problème de l'organisation du travail parlementaire. La lenteur du démarrage de la session de printemps. Le souvenir de la session budgétaire très difficile de 1977. (p. 1888): les engagements pris, depuis 1974, par MM. Jacques Chirac et Raymond Barre: le délai nécessaire à l'étude des projets en commission. Le vote, par le Sénat, le 30 octobre 1975, d'une proposition de loi constitutionnelle tendant à porter à cent vingt jours la durée de la session de printemps. La procédure trop rarement utilisée des sessions extraordinaires. La proposition de loi de M. Adolphe Chauvin, adoptée en 1975. Son inquiétude devant les perspectives de la session d'automne. Les distinctions qui ont récemment honoré le Sénat: les nominations de MM. Daniel Hoeffel et Jacques Pelletier comme membres du Gouvernement. L'élection de M. Edouard Bonnefous à la charge de chancelier de l'Institut de France. Remercie le Premier ministre de sa présence, en plusieurs occasions, au banc du Gouvernement. Remercie le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement; les fonctionnaires du Sénat; les représentants de la presse.

— M. Raymond Barre, Premier ministre (p. 1888): la qualité du travail accompli au Sénat pendant la session de printemps, la répartition plus régulière du travail législatif; les textes financiers importants déposés par le Gouvernement. Remercie la commission des finances. (p. 1889): confirme l'engagement antérieurement pris par le Gouvernement de ne pas inscrire à l'ordre du jour des assemblées, sauf circonstances exceptionnelles, des projets de loi qui n'auraient pas été déposés avant la fin du premier mois de la session. Les exceptions nombreuses à la fin de l'année 1977. Le contexte particulier de la fin de la législature. Les perspectives plus favorables de la session d'automne 1978. Le dépôt du texte sur la réforme des collectivités locales dès avant le 1^{er} octobre. Les temps forts de la session qui s'achève: le débat de politique générale du mois de mai, conclu par un vote. Remercie le Sénat de son soutien. L'important débat sur la réforme des collectivités locales. La loi de finances rectificative pour 1978; l'emploi des jeunes. L'imposition des gains nets en capital sur la cession de valeurs mobilières; l'amélioration des relations entre l'administration et le public; les textes à caractère social; la maternité, la formation professionnelle, l'enseignement agricole privé, la prévention et la répression du viol. L'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises. L'utilisation abondante par le Sénat de la procédure des questions orales au Gouvernement; le débat sur la marée noire. Le remarquable rapport de la commission d'enquête (p. 1890); ses remerciements et ses vœux.

6. — Hommage à la mémoire des papes Paul VI et Jean-Paul I^{er}, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Christian Beullac, ministre de l'éducation [2 octobre 1978] (p. 2293, 2294).

7. — Bienvenue à une délégation des membres de la Diète polonaise, conduite par M. Jarema Maciszewski, par M. Maurice Schumann, vice-président du Sénat, président de séance [10 octobre 1978] (p. 2437).

8. — **Bienvenue à une délégation de la commission de politique étrangère de l'Assemblée de la République socialiste fédérative de Yougoslavie**, conduite par M. Nijaz Dizdarevic, président de la commission, par M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, président de Séance [11 octobre 1978] (p. 2503).

9. — **Bienvenue à un parlementaire tchécoslovaque**, M. Dalibor Hanes, président de la Chambre des Nations de l'Assemblée fédérale et vice-président de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque, par M. André Méric, vice-président du Sénat, président de Séance [26 octobre 1978] (p. 2888).

10. — **De M. Alain Poher, président du Sénat** [20 décembre 1978] (p. 5051, 5054) [clôture de la première session ordinaire pour 1978-1979] (n° 185).

— *M. le président du Sénat* (p. 5051) : la densité accrue et parfois abusive des travaux parlementaires démontre la part croissante prise par le Parlement dans la vie politique française. L'étalement des travaux pendant la session budgétaire. (p. 5052) : l'accroissement de la durée des débats dû à l'abandon presque total des procédures regrettables et des recours systématiques que la Constitution met à la disposition du Gouvernement. La progression, dans l'opinion publique, de l'image de marque du Sénat. Les modifications de la législation, particulièrement dans le domaine de la qualité de la vie. La multiplication des dépôts de projets de loi avec déclaration d'urgence. La surcharge des ordres du jour ; les difficultés rencontrées pour examiner les propositions de loi. (p. 5053) : il est nécessaire d'envisager une modification constitutionnelle tendant à augmenter la durée des sessions ; la proposition de loi déposée par MM. Edouard Bonnefous et André Fosset tendant à faire commencer la session de printemps le 2 mars. La proposition de loi constitutionnelle que M. Etienne Dailly envisage de déposer, tendant à insérer une session de trente-deux jours à partir du 2 février. La procédure de la session extraordinaire reste valable si elle intervient « dans la détente d'une inter-session ». La mise en place par le Sénat d'une commission d'enquête sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision. Le développement du compte rendu des travaux parlementaires par les sociétés de télévision et de radio.

— *M. Raymond Barre, Premier ministre* (p. 5054) : le dépôt sur le bureau du Sénat, dès le début du mois de septembre, des projets relatifs aux finances locales. La réforme engagée sera poursuivie pendant la session de printemps. Les principaux textes discutés au Sénat pendant la session d'automne : l'adaptation du VII^e Plan, l'emploi, l'indépendance de la France, la construction d'une Europe organisée. La densité du travail parlementaire tient à l'urgence des textes à discuter.

ALPES-MARITIMES [Télévision].

Voir QUESTION ORALE, n° 2202.

ALSACE [Taxe professionnelle].

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 4.

ALSACE ET LORRAINE

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, art. 5, art. 6.
QUESTION ORALE, n° 2157.
RHIN (HAUT-).
TRAITÉS ET CONVENTIONS, n° 32, DG.

AMBASSADES (Port d'armes).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

AMENAGEMENT DU TEMPS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 141.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voir EMPLOI, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général au Plan ; Économie et budget. — I. — Charges communes.
PLAN, 1, DG, art. unique.
QUESTIONS ORALES, n° 2127, 2255, 2262, 2284, 2297.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 44, 56, 87, 129.

AMENAGEMENT RURAL

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

AMENDES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

AMENDES DE POLICE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

AMEUBLEMENT [Industrie].

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

« AMNESTY INTERNATIONAL »

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

AMNISTIE

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, après l'art. unique.

« AMOCO CADIZ » (Pétrolier).

Voir ALLOCUTIONS, 1.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie ; Transports. — IV. — Marine marchande. — V. — Routes, ports et voies navigables ; Défense ; Intérieur.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
NAVIGATION MARITIME, 1, DG.
POLLUTION (MER), 1, 2, 3, 4, 5, DG.
QUESTION ORALE, n° 2167.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94, 111, 112, 113, 118, 124, 127, 136.

AMORTISSEMENT

Voir ÉPARGNE, 1, art. 19.

ANANAS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

ANCIENS COMBATTANTS

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974 donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [9 décembre 1978] (n° 130, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

(Anciens combattants d'Afrique du Nord.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

(Anciens combattants et victimes de guerre.)

Voir CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Santé et famille ; Légion d'honneur et ordre de la Libération (budget annexe) ; Anciens combattants.
QUESTION ORALE, n° 2161.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 48, 62.

ANDORRE

Voir QUESTION ORALE, n° 2291.

ANIMATION

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 38.

(Animation sportive.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

ANIMAUX

Voir PHARMACIE, 1, DG, art. 7.

ANNONCES JUDICIAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

ANNUAIRES TELEPHONIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Imprimerie nationale.

ANTILLES

Voir DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER
GUADELOUPE.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer; Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

MARTINIQUE.

ANTIPOLIS (Parc d'activité d')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

APPLICATION DES PEINES (Juge de l')

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

APPRENTISSAGE

1. — **Projet de loi relatif à l'apprentissage artisanal**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [21 novembre 1978] (n° 710). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean Brocard [30 novembre 1978] (n° 745). — Urgence. — Discussion [11 décembre 1978]. — Adoption [11 décembre 1978] (n° 108).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'apprentissage** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [12 décembre 1978] (n° 135, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Pierre Sallenave [13 décembre 1978] (n° 154, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4969, 4972). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 46).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 815). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Antoine Gissinger [20 décembre 1978] (n° 818). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 140).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Pierre Sallenave [20 décembre 1978] (n° 179, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5057, 5058). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 63).

PROMULGATION : loi n° 79-13 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : le développement de l'apprentissage s'inscrit dans la politique en faveur de l'emploi. Le présent projet de loi engage l'Etat à prendre en charge les cotisations sociales dues par les petites entreprises pour leurs apprentis. En outre, afin d'encourager plus encore à embaucher et à

former les apprentis, l'article 2 du projet prévoit que ces derniers n'entrent pas, pour l'application des règles du code du travail, du code rural et du code de la sécurité sociale soumises à des conditions d'effectifs, dans le décompte du personnel.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4969, 4981).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4969, 4972) : MM. Pierre Sallenave, rapporteur de la commission des affaires sociales, Hector Viron, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle).

a) *Interventions des sénateurs* : le chômage (p. 4969). L'offre d'emploi dans l'artisanat et les petites entreprises (p. 4969). L'emploi des jeunes (p. 4969, 4970). Le statut de l'apprenti et la place de celui-ci dans l'entreprise (p. 4969, 4970). La suppression de la prime pour frais de formation et la prise en charge définitive des cotisations sociales dues par les entreprises pour les apprentis (p. 4970). Les dépenses occasionnées par le projet seront supportées par la sécurité sociale (p. 4970).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4971) : la législation de l'apprentissage; le désir de respecter les principes de protection de l'apprenti et d'inciter à leur embauche. L'acceptation de la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales patronales et salariales en contrepartie de la suppression de la prime pour frais de formation. La concertation engagée par le Gouvernement au cours du troisième trimestre de 1978. L'objectif est de poursuivre une politique de simplification administrative amorcée par la loi du 12 juillet 1977 prévoyant la forfaitisation des charges sociales. L'insuffisance de cette forfaitisation; la variation tous les six mois du salaire de référence pour le calcul des cotisations forfaitisées. L'intervention des artisans d'avoir à effectuer un versement au lieu de trois à l'URSSAF, à l'ASSEDIC et à la caisse de retraite complémentaire. Le maintien du régime antérieur de la prime pour frais de formation pour les entreprises de dix salariés; une source de complications excessive. La prime pour le temps passé en centre de formation artisanale (CFA). La comparaison du montant des cotisations prises en charge et de celui de la prime. (p. 4972) : le problème du financement des CFA sur les crédits budgétaires et de l'utilisation des fonds de la taxe d'apprentissage. Les études menées sur le financement de l'apprentissage aboutiront à des propositions pour la préparation du budget de 1980. La non-prise en compte des apprentis dans « les seuils sociaux »; les principaux seuils concernés. Le maintien des droits sociaux de l'apprenti. La politique de développement de l'apprentissage est une réforme d'éducation théorique et pratique. La comparaison entre la voie de l'apprentissage et la voie des lycées d'enseignement professionnel.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4972, 4981) :

Article 1^{er} A (Article L. 118-6 du code du travail : maintien des primes de formation pour les entreprises exclues du champ d'application de l'article 1^{er}). — Réserve (p. 4972). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : suppression de cet article concernant le bénéfice de la prime par apprenti pour frais de formation pour les employeurs occupant dix salariés, non compris les apprentis (p. 4973);

— l'article 1^{er} A est supprimé (p. 4973).

Article 1^{er} (Article L. 118-7 nouveau du code du travail : prise en charge par l'Etat des cotisations sociales dues par les employeurs pour leurs apprentis) (p. 4972). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : prise en charge totale des cotisations sociales patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle pour les employeurs inscrits au répertoire des métiers et, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, au registre des entreprises créé par le décret du 3 octobre 1973 (p. 4973); retrait du sous-amendement n° 18 de M. Marcel Rudloff à l'amendement n° 8 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : prise en charge par l'Etat des cotisations sociales patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle pour les employeurs inscrits au répertoire des métiers et, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, au registre des entreprises créé par le décret du 3 octobre 1973 et au registre du commerce pour ceux occupant vingt salariés ou plus. — Adoption de l'amendement de coordination n° 7 de M. Pierre Sallenave, rapporteur (p. 4974); adoption de l'amendement rédactionnel n° 9 de M. Pierre Sallenave, rapporteur. — Amendements identiques n° 10 de M. Pierre Sallenave, rapporteur, et n° 1 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André

Bohl : suppression des dispositions de cet article concernant la prise en charge d'une fraction de la part salariale de cotisation par l'apprenti et les modalités de versement de cette fraction ; retrait du second et adoption du premier amendement. — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : forfaitisation des cotisations relatives à l'assurance chômage, à l'indemnité d'intempéries et à la garantie de salaires ; — l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 4974).

Article 2 (non-prise en compte des apprentis pour l'application des seuils du nombre des salariés) (p. 4974). — Rejet des amendements identiques n° 13 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne, et n° 14 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la non-prise en charge des apprentis titulaires d'un contrat pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires du code du travail, du code rural, du code de la sécurité sociale et des lois du 12 juillet 1971 et du 11 juillet 1973 relatives à la prise en charge du versement pour les transports, se référant à une condition d'effectifs (p. 4975). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Max Lejeune et Jacques Mossion : augmentation du seuil d'effectif, de dix à quinze salariés, au-delà duquel les entreprises sont assujetties au paiement du 1 p. 100 construction (p. 4976) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4976).

Après l'article 2 (p. 4976). — Adoption de l'amendement n° 3 (art. additionnel) de M. Francis Palmero : possibilité pour les professions de la boulangerie de prévoir la présence d'apprentis à compter de cinq heures du matin lorsqu'il n'est fabriqué qu'une fournée de pain par jour (p. 4977). — Retrait de l'amendement n° 12 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : prise en charge, par l'Etat, des salaires des apprentis jusqu'à concurrence de la moitié des heures de cours passées au centre de formation au cours de l'année 1979 ; limite fixée au nombre de ces heures (p. 4979) ; l'effort fait par le Gouvernement pour la construction des centres de formation d'apprentis ; l'engagement pris d'imputer sur la taxe professionnelle une somme versée aux maîtres d'apprentissage et représentative du temps passé par les jeunes apprentis au CFA ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Bohl : prise en charge des salaires des apprentis pendant les heures de cours passées au centre de formation au cours de l'année 1979 ; financement sur les crédits votés pour 1979 au titre du pacte pour l'emploi des jeunes ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4977).

Article 3 (alignement des règles applicables aux apprentis agricoles sur les règles de droit commun) (p. 4979). — Rejet de l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : fixation à sept heures par jour et à trente-cinq heures par semaine des limites du travail effectif des apprentis de moins de dix-huit ans (p. 4980) ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Pierre Sallenave, rapporteur : suppression des dispositions du code rural concernant l'apprentissage ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4980).

Après l'article 3 (p. 4980). — La formation des cadres nécessaires à l'évolution de la pêche dans les Antilles ; la situation des jeunes sortant de l'école d'apprentissage de Fort-de-France ; l'apprentissage maritime ; la prise en charge de 25 p. 100 du salaire des mousses et des novices par l'Etat. — Adoption de l'amendement n° 17 (art. additionnel) de M. Pierre Sallenave, rapporteur : application des dispositions de la présente loi, dans les départements des Antilles, aux mousses et novices sous contrat d'engagement maritime (p. 4981) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4981).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4981).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5057, 5058).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5057). — *MM. Pierre Sallenave, rapporteur ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle).*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5057) : les subventions d'équipement aux maisons familiales. La disparition en commission mixte paritaire de tout le titre premier du livre VIII du code rural. La suppression des dispositions prévoyant le maintien du bénéfice de la prime d'apprentissage pour les entreprises de dix salariés. Le seuil au-delà duquel doit être payée la contri-

bution de l'employeur à la construction. Le régime spécial des apprentis de la boulangerie. Le statut des mousses et apprentis marins-pêcheurs des trois départements des Antilles ; la situation dans le département de la Réunion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5057) : le travail des jeunes dans les professions de la boulangerie.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5058). — *MM. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat ; Pierre Sallenave, rapporteur.*

Articles 1^{er}, 2, 2 bis, 3 (p. 5058).

Article 4 (p. 5058). — Amendement n° 1 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : suppression de cet article prévoyant que les mousses et les novices sous contrat d'engagement maritime ouvrent droit pour eux-mêmes et pour leurs employeurs à l'application des dispositions concernant l'apprentissage, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5058).

Voir EMPLOI, 1, DG, CMP.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation, commerce et artisanat, éducation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2365.

AQUACULTURE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Transports. — IV. — Marine marchande.

QUESTION ORALE, n° 2153.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 80.

AQUITAINE (Pétrole)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

ARCHEOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE

Voir ARCHITECTURE, 1, DG.

ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

MUSÉES, 1.

ARCHITECTURE

1. — **Projet de loi reportant la date de consultation obligatoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du cadre de vie [2 octobre 1978] (n° 2, 1978-1979). Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. Michel Miroudot [9 novembre 1978] (n° 63, 1978-1979). — Discussion [14 novembre 1978] (p. 3209, 3215). — Adoption [14 novembre 1978] (n° 18).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 novembre 1978] (n° 681). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Alexandre Bolo [29 novembre 1978] (n° 731). — Discussion [4 décembre 1978]. — Rejet [4 décembre 1978] (n° 97).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [8 décembre 1978] (n° 127, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. Michel Miroudot [13 décembre 1978] (n° 147, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5015, 5016). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 51).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1978] (n° 823). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Alexandre Bolo [20 décembre 1978] (n° 824). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 134).

PROMULGATION : loi n° 79-16 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise à retarder de cinq ans, et donc de reporter au 1^{er} janvier 1984, la date à laquelle la consultation du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, deviendra obligatoire.

Discussion (première lecture) [14 novembre 1978] (p. 3209, 3215).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3209, 3213). — MM. Michel Miroudot, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Bernard Hugo, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

a) *Interventions des sénateurs* : le rôle des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le report de la date de consultation obligatoire de ces conseils (p. 3209, 3210, 3211). L'intervention de l'architecte des bâtiments de France dans la délivrance du permis de construire (p. 3209). L'information des candidats à la construction (p. 3209). Le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (p. 3209, 3211). La création éventuelle d'une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (p. 3209, 3211). La sensibilisation de l'opinion aux problèmes d'architecture (p. 3209, 3211).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3211) : les procès d'intention faits au Gouvernement : sa volonté bien claire, comme celle du Parlement, de mettre en place le plus tôt possible les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), prévus par la loi du 3 janvier 1977 et dont le rôle sera essentiel. Expose son sentiment sur quelques points du rapport écrit. La constitution du nouveau ministère. L'intervention de l'architecte des bâtiments de France. (p. 3212) : le rôle confié aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Les conseils gratuits aux candidats à la construction ; l'information et la sensibilisation ; la formation des représentants de l'administration et les conseils aux maires. Le souci d'éviter la bureaucratie : la recommandation aux représentants des conseils de se déplacer dans les mairies. La mise en place des conseils aussi rapidement que possible : sa circulaire aux préfets, reportant le délai de grâce jusqu'au 31 mars 1979. Les conseils déjà créés. L'amendement à la loi de finances, donnant aux départements la possibilité de créer une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement ; les ressources ainsi dégagées. Les crédits du budget de l'Etat et les ressources en personnel qu'il fournira aux conseils. La décision du Parlement, en 1976, d'imposer le recours aux conseils à tout candidat à la construction dispensé de l'obligation de recours à l'architecte. La nécessité pour remplir cette fonction, d'une longue préparation. (p. 3213) : l'intention du Gouvernement d'entreprendre une campagne de sensibilisation de l'opinion dès le mois d'avril 1979 ; leur consultation ressentie comme un besoin et non comme une contrainte. L'absence de toute autre motivation à la proposition du Gouvernement de reporter de cinq ans l'obligation de recourir aux CAUE. La volonté du Gouvernement de respecter l'intention du législateur.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 3213, 3215). — MM. Pierre Vallon, Michel Miroudot, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; André Bohl.

Article unique (Art. 6 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : report de la date de consultation obligatoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) (p. 3213). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Pierre Vallon : report de deux ans, au lieu de cinq ans, de la date de consultation obligatoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

— l'article unique est adopté (p. 3213).

Après l'article unique (p. 3213). — Retrait de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. André Bohl : obligation pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'examiner le projet dans un délai maximum d'un mois à dater de son dépôt (p. 3214) ; retrait de l'amendement n° 3 (art. additionnel) de M. André Bohl : possibilité pour le maire ou pour les services de l'Etat de saisir pour avis le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, dans le délai prévu pour l'examen du dossier de permis de construire ; retrait de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de M. André Bohl : cas de consultation pour avis du conseil ; précisions sur l'évaluation de la surface prise en compte pour l'appréciation de cette obligation, notamment en ce qui concerne le seuil des 250 mètres carrés et

les transformations. — La diversité d'appréciation du seuil des 250 mètres carrés suivant les régions et les départements. Les textes réglementaires en préparation. Les combles et les caves (p. 3215) ; lettre adressée aux régies municipales de la Moselle par la chambre syndicale des architectes du département.

Adoption [14 novembre 1978] (p. 3215).

Discussion (deuxième lecture) [19 décembre 1978] (p. 5015, 5016).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5015). — MM. Michel Miroudot, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; Bernard Hugo.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 5015) : la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 ; l'obligation de recourir à un architecte pour les projets de construction supérieurs à 250 mètres carrés et à un conseil d'urbanisme, d'architecture et de l'environnement pour les autres. L'expiration du délai donné pour constituer ces conseils ; la nécessité d'en prévoir un autre pour la mise en place de cette obligation. La divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat quant à la longueur de ce délai. Le souhait que l'application de la loi du 3 janvier 1977 soit plus rapide : le groupe communiste ne votera pas le report de la date de consultation obligatoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5015) : l'acceptation du délai de trois ans pour la constitution des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. La taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement sera la principale ressource de ces conseils. Les autres missions de ces conseils ; leur rôle auprès des communes, des lotisseurs, des fabricants de matériaux et des artisans.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 5016). — MM. Michel Miroudot, rapporteur ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

Article unique. (p. 5016) : adoption de l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot, rapporteur : rétablissement de cet article, dans une rédaction prévoyant la consultation obligatoire, « à compter du 1^{er} janvier 1982 », du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

— l'article unique, ainsi rédigé, est rétabli (p. 5016).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5016).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

MUSÉES, I.

QUESTION ORALE, n° 2271.

ARCHIVES

1. — **Projet de loi sur les archives** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [10 novembre 1977] (n° 69). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Michel Miroudot [18 mai 1978] (n° 356). — Discussion [25 mai 1978] (p. 999, 1012). — Adoption modifiée [25 mai 1978] (n° 139).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [30 mai 1978] (n° 306). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Alexandre Bolo [15 novembre 1978] (n° 684). — Discussion [4 et 5 décembre 1978]. — Adoption modifiée [5 décembre 1978] (n° 98).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [6 décembre 1978] (n° 112, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. Michel Miroudot [13 décembre 1978] (n° 146, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5011, 5015). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 50).

PROMULGATION : loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 5 janvier 1979 ; erratum : 6 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : les dispositions de ce texte portent sur les points principaux suivants : il donne au terme d'archives une définition légale et consacre la distinction entre archives publiques et privées ; il pose le principe de la conservation organisée des archives d'intérêt public et fixe les conditions de leur libre circulation ; il organise la sauvegarde des archives privées et étend le bénéfice du droit de préemption exercé par l'Etat à l'égard des documents privés passant en vente publique, aux

collectivités locales ; enfin il contient un certain nombre de dispositions pénales sanctionnant les infractions aux règles ainsi fixées.

Discussion (première lecture) [25 mai 1978] (p. 999, 1012).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 999, 1005). — MM. Michel Miroudot, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Bernard Hugo, Henri Fréville, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication :

a) *Interventions des sénateurs* : les archives de France (p. 999). Les lacunes de la législation sur les archives (p. 999). Les archives publiques (p. 1000, 1001, 1002, 1003). Les archives privées et la limitation du droit de propriété (p. 1000, 1002). La recherche historique (p. 1000, 1004). Les délais de communication au public (p. 1000, 1001, 1003, 1004). Les procédures de classement d'archives monuments historiques ou d'inscription à l'inventaire (p. 1000). L'exportation et la vente d'archives (p. 1001, 1002). L'extension au profit des collectivités locales du droit de préemption actuellement réservé à l'Etat (p. 1001). L'avant-projet de loi établi par les Archives de France (p. 1001). Les personnels des archives (p. 1001, 1003). Les locaux des archives (p. 1001). La cité interministérielle des archives à Fontainebleau (p. 1001). La conservation et le versement des archives administratives (p. 1001, 1003). La conservation des archives télévisées (p. 1001). L'historique de l'organisation des archives publiques (p. 1002, 1003). Les archives municipales (p. 1003, 1004). Le droit de préemption de la Bibliothèque nationale (p. 1003). Les archives des cabinets ministériels (p. 1004).

b) *Intervention du Gouvernement*. (p. 1004) : l'intérêt du Sénat pour la protection du patrimoine. La richesse et la compétence de la France en matière d'archives ; les lacunes de sa législation en ce domaine. La diversité des supports documentaires. (p. 1005) : la distinction entre archives publiques et archives privées. La complexité de la collecte des archives et de leur conservation face à la complexité croissante des structures juridiques de l'administration. Les délais de communication au public : les six délais prévus par le texte en discussion. La protection des archives privées. Les exportations d'archives. Les droits de l'individu et l'intérêt public de la recherche. La distinction entre la recherche scientifique et l'indiscrétion. Réponse à M. Henri Fréville : les notes internes et les réunions informelles des cabinets ministériels et des conseils municipaux ; leur caractère de notes privées ; la garantie de leur sauvegarde. La cité des archives contemporaines de Fontainebleau.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1005, 1012). — MM. Jean Geoffroy, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Michel Miroudot, rapporteur ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Henri Fréville, Bernard Hugo, Léon Eeckhoutte.

Article 1^{er} (définition des archives ; conservation). — Adopté (p. 1005).

Article 2 (le secret professionnel). — Adopté (p. 1005).

Article 3 (définition des archives publiques). — Adopté (p. 1006).

Article 4 (obligation de transmettre) (p. 1006). — Les archives des notaires. — Retrait de l'amendement n° 16 de M. Jean Geoffroy, rapporteur pour avis ; accord du successeur nécessaire pour la remise à un service d'archives publiques d'archives détenues par toute personne en raison de ses fonctions ;

— l'article 4 est adopté (p. 1006).

Article 5 (communication des archives publiques : délais) (p. 1006). — Rejet de l'amendement n° 8 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : autorisation de communication des documents d'archives avant l'expiration des délais, en faveur de tous les chercheurs (p. 1007) ;

— l'article 5 est adopté (p. 1007).

Article 6 (définition des archives privées). — Adopté (p. 1007).

Article 7 (dons, legs, cessions et dations d'archives privées à l'Etat et aux collectivités locales. — Respect des conditions et clauses). — Adopté (p. 1007).

Article 8 (sauvegarde des archives privées et classement comme archives historiques). — Adopté (p. 1007).

Article 9 (respect du caractère privé des archives privées classées historiques). — Adopté (p. 1007).

Article 10 (effets conservatoires de l'ouverture de classement). — Adopté (p. 1007).

Article 11 (régime des archives privées classées) (p. 1007). — Rejet de l'amendement n° 9 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : interdiction de toute destruction d'archives classées (p. 1008) ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Jacques Habert, soutenu par M. Léon Eeckhoutte : suppression des restrictions apportées à la communication de reproductions d'archives classées, si ces restrictions n'existent pas dans les pays vers lesquels sont exportés les documents originaux ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1008).

Article 12 (indemnité de classement représentative du préjudice pouvant résulter, pour le propriétaire, de la servitude de classement d'office) (p. 1008). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Michel Miroudot, rapporteur : compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire, et non du seul tribunal d'instance, pour la fixation de l'indemnité représentative du préjudice subi du fait du classement d'office.

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 1008).

Après l'article 12 (p. 1008). — Adoption de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Michel Miroudot, rapporteur : notification à l'autorité administrative par le propriétaire ou, à défaut, par l'officier public ministériel chargé de la vente, de tout projet de mise en vente publique d'archives privées pouvant présenter un intérêt historique ; adoption du sous-amendement n° 17 de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication à l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot, rapporteur : suppression de l'obligation pour le propriétaire de notifier à l'autorité administrative tout projet de mise en vente publique d'archives privées ; adoption du sous-amendement d'harmonisation n° 18 de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication à l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot, rapporteur ; retrait du sous-amendement n° 11 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot, rapporteur : extension de l'obligation de notification à l'autorité administrative à tout projet de mise en vente, don, legs ou cession d'archives privées ; retrait de l'amendement d'harmonisation n° 15 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 2 de M. Michel Miroudot, rapporteur ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1010).

Article 13 (droit de préemption en vente publique) (p. 1010). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Michel Miroudot, rapporteur : exercice automatique du droit de préemption de l'Etat à la demande et pour le compte des départements, des régions et de Mayotte ; possibilité d'exercer ce droit pour le compte des communes et des fondations ; rejet du sous-amendement n° 12 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 3 de M. Michel Miroudot, rapporteur : exercice automatique du droit de préemption de l'Etat ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1011).

Article 14 (droit de rétention sur les archives classées proposées à l'exportation) (p. 1011). Adoption de l'amendement n° 4 de M. Michel Miroudot, rapporteur : exercice automatique du droit de rétention de l'Etat sur les archives classées à la demande et pour le compte des départements, des régions et de Mayotte ; possibilité d'exercer ce droit pour le compte des communes et des fondations.

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 1011).

Article 15 (exportation d'archives privées non classées). — Adopté (p. 1011).

Article 16 (décrets d'application). — Adopté (p. 1011).

Article 17 (dispositions pénales : infraction aux dispositions de l'article 4). — Adopté (p. 1011).

Article 18 (dispositions pénales : infraction aux dispositions des articles 2 et 7). — Adopté (p. 1011).

Article 19 (infraction aux dispositions des articles 11, alinéas 4, 5 et 6, et 15) (p. 1011). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Michel Miroudot, rapporteur : coordination ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 1011).

Article 20 (infraction aux dispositions de l'article 11, alinéas 3, 7, 8). — Adopté (p. 1011).

Article 21 (dispositions législatives et réglementaires abrogées). — Adopté (p. 1011).

Article 22 (dispositions législatives cessant d'être applicables aux archives). — Adopté (p. 1011).

Article 23 (*harmonisation de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique*).

— Adopté (p. 1012).

Article 24 (*date d'entrée en vigueur de la loi* (p. 1012). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Michel Miroudot, rapporteur : suppression de l'article ;

— l'article 24 est supprimé (p. 1012).

Explication de vote :

— M. Bernard Hugo (p. 1012) : les éléments positifs du texte. Bien que ses amendements n'aient pas été retenus, le groupe communiste votera le projet de loi en discussion.

Adoption [25 mai 1978] (p. 1012).

Discussion (deuxième lecture) [19 décembre 1978] (p. 5011, 5015).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5011, 5012). — MM. Michel Miroudot, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5011) : les propos tenus à l'Assemblée nationale sur un projet considéré comme « né de l'urgence et conçu dans la hâte ». La nécessité d'une loi sur les archives. Le projet de loi établit un équilibre entre la sauvegarde de l'individu et l'intérêt général de la connaissance. L'Assemblée nationale n'a fait que redistribuer la rédaction du projet ; le ralliement de la commission à cette nouvelle présentation. Les règles qui régissent les archives étaient contradictoires, lacunaires et d'une constitutionnalité douteuse. La proposition d'adopter, conforme, le projet.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5011) : un projet adopté à l'unanimité en première lecture. Le projet remplacera la loi fondamentale du 7 messidor, An II, qui était largement dépassée pour la conservation de toutes les archives publiques ou privées. Le souhait que le Sénat puisse adopter le projet.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5012, 5015). — MM. Jean Geoffroy, Michel Miroudot, rapporteur ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

Article 1^{er} (p. 5019). — Adopté.

Articles 3, 3 bis, 4, 5, 5 bis : Adoptés (p. 5012).

Article 5 ter (p. 5012). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy : pouvoir exclusif des notaires pour délivrer les copies authentiques et les copies exécutoires d'actes soumis à des délais de consultation (p. 5013) ;

— l'article 5 ter est adopté (p. 5013).

Articles 7, 8, 9, 10, 11, 11 bis, 11 ter, 11 quater : adoptés (p. 5013).

Articles 12 bis, 13, 13 bis, 13 ter : adoptés (p. 5013).

Articles 14 et 15 : adoptés (p. 5014).

Articles 16 bis, 16 ter, 16 quater, 17 : adoptés (p. 5014).

Articles 19, 20, 21 A, 21, 22, 23 : adoptés (p. 5014).

Article 23 bis (p. 5014). — Adopté (p. 5015).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5015).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

(Archives [délai de communication].)

Voir ARCHIVES, 1, DG, art. 5.

(Archives de France.)

Voir ARCHIVES, 1, DG.

(Archives municipales.)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1^{er} D.

(Archives privées.)

Voir ARCHIVES, 1, DG.

(Archives télévisées.)

Voir ARCHIVES, 1, DG.

ARCHIVISTES

Voir ARCHIVES, 1, DG.

ARGENTINE

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.
QUESTIONS ORALES, n° 2166, 2173, 2189, 2338.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

ARIANE (Lancour)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

ARMATEURS

Voir NAVIGATION MARITIME, 1, DG.
POLLUTION (MER), 5, DG, art. 2.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 53, 111.

ARMÉE

Voir AIR (ARMÉE).
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
MARINE NATIONALE
QUESTIONS ORALES, n° 2146, 2226, 2344, 2358.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 69.

ARMÉE DE TERRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

ARMEMENT NAVAL

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —
IV. — Marine marchande.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

(Armement naval coopératif [Martinique].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

ARMEMENT NUCLEAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense ; Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

ARMES (Autorisation de port d')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

ARMES (Vente d')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ; Défense.
QUESTION ORALE, n° 2278.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 17, 46, 65, 85.

ARMISTICE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.
QUESTION ORALE, n° 2161.

ARRAISONNEMENT (Navires)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

ARSENAX

Voir QUESTION ORALE, n° 2337.

ART (Objets d')

Voir MUSÉES, 1.

ARTISANAT

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 5, art. 15.
LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Industrie ; Travail et participation.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 44, 56.

ARTISANS

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 5.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 22.

ARTISTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
QUESTION ORALE, n^o 2341.

ASIE DU SUD-EST

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 64.

ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

1. — Proposition de loi interdisant de recevoir des subsides d'origine française ou étrangère pour les élections à l'Assemblée des communautés européennes, présentée par M. Claude Labbé, député, et plusieurs de ses collègues [26 octobre 1978] (n^o 638) et proposition de loi tendant à interdire l'ingérence d'une institution étrangère dans l'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes, présentée par M. Robert Ballanger, député, et plusieurs de ses collègues [14 novembre 1978] (n^o 669). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; changement de saisine : renvoi à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [22 décembre 1978]. — Rapport commun de M. Michel Aurillac [7 décembre 1978] (n^o 768). — Discussion [11 décembre 1978]. — Adoption [11 décembre 1978] (n^o 107).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au financement des élections au suffrage universel direct de l'Assemblée des communautés européennes ».

TRANSMISSION AU SENAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 décembre 1978] (n^o 132, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi portant interdiction de recevoir des subsides d'origine française ou étrangère pour les élections à l'Assemblée des communautés européennes, présentée par M. Marc Jacquet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [12 décembre 1978] (n^o 138, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; changement de saisine : renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [22 décembre 1978].

3. — Proposition de loi tendant à interdire l'ingérence d'une institution étrangère dans l'élection des représentants français à l'Assemblée des communautés européennes, présentée par M. Marcel Rosette, sénateur, et plusieurs de ses collègues [18 décembre 1978] (n^o 169, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; changement de saisine : renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [22 décembre 1978].

(Assemblée parlementaire des Communautés européennes.)

Délégués : MM. Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Henri Caillavet, André Colin, Pierre Croze, Emile Didier, Charles Durand, Jacques Eberhard, Claude Mont, Jean-François Pintat, Edgard Pisani, Georges Spénale.

Election d'un délégué : M. André Fosset, en remplacement de M. André Colin [19 octobre 1978] (p. 2736).

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Affaires étrangères ; Départements d'outre-mer.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 87, 114.
RAPPORT D'INFORMATION, n^o 7.

ASSEMBLEE NATIONALE (Incident)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la France à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe [28 juin 1978] (p. 1832).

Délégué titulaire : M. Pierre Jeambrun en remplacement de M. Jacques Pelletier.

Délégué suppléant : M. Jean Mercier en remplacement de M. Pierre Jeambrun.

ASSEMBLEE PERMANENTE DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.
QUESTIONS ORALES, n^{os} 2245, 2335.

ASSISTANTES MATERNELLES

Voir QUESTION ORALE n^o 2128.

ASSISTANTES SOCIALES

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Santé et famille.
QUESTION ORALE, n^o 2128.

ASSISTANTS [ENSEIGNEMENT]

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Universités.

ASSOCIATIONS

Voir CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 1, DG.
ENVIRONNEMENT, 2, art. 26.
FEMMES, 1, DG, art. 4.
FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, CMP.
LOI DE FINANCES, 2, (première partie), après l'art. 2, art. 16 ; (deuxième partie), Aménagement du territoire.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 38.

(Association « Cotravail » [environnement].)

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

(Association des femmes d'artisans de Bretagne.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 22.

(Association des maires de France.)

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, art. 3.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, deuxième délibération, art. 1^{er} A.
QUESTION ORALE, n^o 2151.

(Association internationale de développement.)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 30.

(Association linguistique franco-européenne.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

(Association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime [AGEAM].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

(Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce [ASSEDIC].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

(Association professionnelle des transporteurs de la région parisienne [APTRP].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

(Associations d'anciens combattants).

Voir CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 1, art. unique.

(Associations de communes.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'art. 73 *quinquies*.

(Associations de consommateurs.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

(Associations de jeunesse et d'éducation populaire.)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

(Associations socio-éducatives.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

(Associations sportives.)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

ASSURANCE DECES

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 15.

ASSURANCE-DOMMAGES

Voir LOGEMENT, 1, DG.

ASSURANCE MALADIE MATERNITE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 11.
AVOCATS, 2, DG.
COURTIERS D'ASSURANCE MARITIME, 1, art. 4.
QUESTION ORALE n° 2222.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26, DG.

ASSURANCE VIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 6.

ASSURANCE-VIEILLESSE

1. — Proposition de loi tendant à fixer à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs des métiers pénibles et insalubres l'âge auquel ils pourront bénéficier de la retraite à taux plein, présentée par M. Hector Viron, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 440). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — Proposition de loi tendant à majorer les pensions des retraités exclus du bénéfice de la loi n° 71-1232 du 31 décembre 1971 et du décret n° 72-1229 du 29 décembre 1972, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [29 juin 1978] (n° 494). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

3. — Proposition de loi tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité servies par le régime de sécurité sociale dans les mines, présentée par M. Hector Viron, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 518). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

4. — Proposition de loi tendant à harmoniser et à améliorer certains droits en matière de pension de retraite, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [28 novembre 1978] (n° 99, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 7, art. 8, art. 9, art. 10, art. 13.
AVOCATS, 2.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26, DG.

ASSURANCES

1. — Projet de loi relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'économie [31 octobre 1978] (n° 55, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan [15 novembre 1978].

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 4.
QUESTION ORALE, n° 2348.

ASSURANCES MARITIMES

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, DG.

ASSURANCES SOCIALES [Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle].

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 18, art. 19, après l'art. 20.

ASTREINTES

1. — Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [28 avril 1977] (n° 273, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [12 mai 1977] (n° 299, 1976-1977). — Discussion [26 mai 1977]. — Adoption modifiée [26 mai 1977] (n° 124, 1976-1977).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 mai 1977] (n° 2936). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Gerbet [17 novembre 1977] (n° 3219). — Discussion [22 novembre 1977]. — Adoption [22 novembre 1977] (n° 772).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [8 décembre 1977] (n° 131). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [14 décembre 1977] (n° 167). — Discussion [20 décembre 1977].

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative ». — Adoption modifiée [20 décembre 1977] (n° 75).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° 3429). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Gerbet [21 décembre 1977] (n° 3437). — Discussion [21 décembre 1977]. — Adoption [21 décembre 1977] (n° 861).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [21 décembre 1977] (n° 238). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 283). — Discussion [9 mai 1978] (p. 711, 713). — Adoption modifiée [9 mai 1978] (n° 131).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 166). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, de l'administration générale de la République.

Analyse du projet de loi :

Ce projet de loi tend à autoriser le Conseil d'Etat à prononcer des astreintes contre les personnes morales de droit public.

Discussion (première et deuxième lecture). Voir table 1977.

Discussion (troisième lecture) [9 mai 1978] (p. 711, 713).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 712, 713) : *Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et d'administration générale ; Lionel de Tinguy.*

a) Interventions des sénateurs : l'astreinte en cas de condamnation autre que pécuniaire (p. 712). La saisine de la cour de discipline budgétaire (p. 712). Le cas d'impécuniosité des petites communes (p. 712). La substitution de l'Etat à la collectivité locale défaillante (p. 713).

b) Intervention du Gouvernement (p. 712) : les dispositions ajoutées par l'Assemblée nationale en première lecture, rejetées par le Sénat en deuxième lecture : la valeur d'ordonnancement conférée aux décisions de justice condamnant une collectivité publique au paiement d'une somme d'argent ; les inconvénients juridiques et pratiques. L'amendement du Gouvernement et celui de la commission des lois. La portée respective et le champ d'application de ces deux amendements. Demande l'adoption de l'amendement du Gouvernement. Le délai de quatre mois prévu : l'éventuelle demande de sursis à exécution ; la difficulté de trouver les ressources nécessaires. La possibilité d'extension du mécanisme d'inscription d'office de la dépense, accompagnée de la création des ressources nécessaires. La saisine de la Cour de discipline budgétaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 713) : *M. Edgar Tailhades, rapporteur ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat ; M. Lionel de Tinguy.*

Article 1^{er} A (les décisions juridictionnelles condamnant l'Etat, une collectivité ou un établissement public au paiement d'une somme d'argent valent ordonnancement ; paiement au créancier sur présentation d'une expédition de la décision) (p. 713). — Adoption de l'amendement n° 3 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : obligation pour l'Etat, la collectivité locale, ou l'établissement public condamné au paiement d'une somme d'argent, d'ordonner cette somme dans un délai de quatre mois ; inscription d'office de cette dépense au budget de la collectivité locale ou de l'établissement public à l'expiration du délai ; création éventuelle des ressources nécessaires ; compétence de la cour de discipline budgétaire, saisie par le créancier, pour sanctionner tout manquement à ces dispositions.

Réponse de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat, à M. Lionel de Tinguy : l'octroi éventuel de subventions exceptionnelles pour les communes démunies des ressources nécessaires ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 713).

Adoption [9 mai 1978] (p. 713).

Voir ENVIRONNEMENT 2, art. 22, art. 23.

« ATLANTIC »

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

ATTACHES COMMUNALES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

ATTENTAT

Voir QUESTION ORALE, n° 2242.

ATTENTATS A LA PUDEUR

Voir FEMMES, 1, DG, art. 1, art. 3, art. 5.

ATTENTATS AUX MŒURS

1. — Proposition de loi tendant à abroger l'alinéa 2 de l'article 330 et l'alinéa 3 de l'article 331 du Code pénal, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 261). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir FEMMES, 1, art. 1.
QUESTION ORALE, n° 2134.

AUBUSSON

(Aubusson [centre culturel]).

Voir MUSÉES, 1.

(Aubusson [tapis et tapisseries]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

AUDIO-VISUEL

Voir RADIODIFFUSION TÉLÉVISION.
QUESTION ORALE, n° 2204.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 26, 130.

AUDITEURS DE JUSTICE

Voir COUR DE CASSATION, 2, DG.
MAGISTRATS, 2, DG, art. 1^{er}, art. 2.

AUSTRALIE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.
RAPPORTS D'INFORMATION, n° 3.

AUTO-DEFENSE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur, Justice.

AUTODETERMINATION

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

AUTO-ECOLES

Voir QUESTION ORALE, n° 2174.

AUTOFINANCEMENT

Voir EPARGNE, 1, DG.
PLAN, 1, DG.

AUTOMOBILES

1. — Proposition de loi tendant à instituer un contrôle technique obligatoire des véhicules automobiles de tourisme, présentée par MM. Francis Palmero et Jean Gravier, sénateurs [14 juin 1978] (n° 432). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du plan.

(Automobiles [certificat d'immatriculation]).

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 29.

(Automobile [industrie]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.
QUESTION ORALE, n° 2332.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 58, 98.

AUTOROUTES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. — V. — Routes, ports et voies navigables.
QUESTIONS ORALES, n° 2175, 2252.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 75, 87.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 31.
TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

AUTO-STOP

Voir QUESTION ORALE, n° 2286.

AUXILIARIAT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

AVEUGLES DE LA RESISTANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

AVIATION

Voir SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉTUDE ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION [SNECMA].
SOCIÉTÉ NATIONALE INDUSTRIELLE AÉROSPATIALE [SNIAS].

(Aviation civile).

Voir QUESTION ORALE, n° 2154.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 130, 90.
TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}.

(Aviation militaire).

Voir AIR [ARMÉE].
QUESTION ORALE, n° 2225, 2311.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 130, 24, 85.

(« Aviation du troisième niveau [compagnies] »).

Voir TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}.

AVOCATS

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 117 du code de procédure pénale**, présentée par M. Charles de Cuttoli, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 516). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Projet de loi relatif à l'institution d'un régime complémentaire d'assurance vieillesse et survivants pour les avocats**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [2 octobre 1978] (n° 3, 1978-1978). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean Béranger [19 octobre 1978] (n° 38, 1978-1979). — Avis de M. Marcel Rudloff [24 octobre 1978] (n° 44, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2875, 2882). — Adoption modifiée [26 octobre 1978] (n° 9).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [26 octobre 1978] (n° 647). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Claude Gaudin [16 novembre 1978] (n° 638). — Discussion [22 novembre 1978]. — Adoption [22 novembre 1978] (n° 86).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [23 novembre 1978] (n° 88, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [28 novembre 1978]. — Rapport de M. Jean Béranger [13 décembre 1978] (n° 140, 1978-1979). — Avis de M. Marcel Rudloff [13 décembre 1978] (n° 144, 1978-1979). — Discussion [14 décembre 1978] (p. 4809, 4815). — Adoption modifiée [14 décembre 1978] (n° 32).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 décembre 1978] (n° 802). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Claude Gaudin [19 décembre 1978] (n° 804). — Discussion [19 décembre 1978]. — Adoption [19 décembre 1978] (n° 129).

PROMULGATION : loi n° 79-7 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : le régime de base des avocats, créé en 1948, était devenu totalement autonome en 1954, quittant, à cette date, l'organisation autonome des professions libérales. Ce régime de base ne correspond plus au souci des avocats de se constituer une retraite en rapport avec leur capacité contributive. En conséquence, l'assemblée générale de la caisse nationale des barreaux français chargée de la gestion du régime de base a décidé, au mois de juin dernier, la création d'un régime complémentaire obligatoire. Le projet de loi tend à autoriser la création de ce régime, dont l'institution sera approuvée par décret.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2875, 2882).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 2875, 2879). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marcel Rudloff, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Michel Darras, Louis Virapoullé.

a) *Interventions des sénateurs* : le régime d'allocation vieillesse des avocats et sa réforme (p. 2875, 2877). Le financement du régime par les droits de plaidoirie et par les cotisations (p. 2875). La gestion du régime par la caisse nationale des barreaux français (CNBF) (p. 2875). Le régime complémentaire (p. 2875, 2876, 2878). La pyramide des âges des avocats (p. 2876). La concertation entre les commissions du Sénat, les ministères et la caisse nationale des barreaux français (CNBF) (p. 2876). La suppression des régimes supplémentaires facultatifs antérieurs (p. 2876, 2877, 2878). Les recommandations du rapport Balaresque (p. 2876, 2877, 2878). La situation des avocats des départements d'outre-mer (p. 2878). L'extension souhaitable aux départements d'outre-mer du régime d'assurance maladie et assurance maternité des professions libérales de la loi du 12 juillet 1966 (p. 2878).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2877) : l'initiative des avocats à l'origine du dépôt de ce projet de loi. La solidarité exemplaire de la profession et son sens des responsabilités : la prise en charge, en 1977, du recouvrement des droits de plaidoirie. Le régime de base actuel d'assurance vieillesse des avocats. L'insuffisance de l'allocation de retraite. Le financement par le droit de plaidoirie.

Réponse à M. Jean Béranger : les améliorations éventuelles à apporter au régime de base. La lourdeur des charges consenties par la profession.

La création d'un régime complémentaire assis sur le revenu. Le taux de la cotisation. Le principe de reconstitution de carrière. Un régime de répartition.

Réponse à M. Jean Béranger : la situation des avocats ayant antérieurement souscrit à des régimes supplémentaires facultatifs : la possibilité pour la caisse nationale des barreaux français (CNBF) de prévoir des exonérations de la cotisation complémentaire.

Réponse à M. Michel Darras (p. 2878) : la difficulté des transferts de cotisations entre les régimes : l'exemple de l'application de la loi de 1971.

Réponse à M. Louis Virapoullé : la situation des avocats des départements d'outre-mer : la non-application de la loi de 1966 ; les problèmes d'adaptation d'ordre juridique et financier.

Réponse à M. Michel Darras (p. 2879) : la compétence de l'assemblée générale de la CNBF pour régler les situations personnelles de certains avocats au regard des divers régimes.

II. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 2879, 2882). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Michel Darras.

Article 1^{er} (possibilité pour la caisse nationale des barreaux français d'instituer pour les avocats un régime complémentaire obligatoire d'assurance vieillesse et survivants) (p. 2879). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Béranger, rapporteur : approbation par décret de la décision de la caisse nationale des barreaux français concernant l'institution du régime complémentaire ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2879).

Article 2 (modalités de financement du régime complémentaire d'assurance vieillesse) (p. 2879). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean Béranger, rapporteur : caractère obligatoire de la modulation des taux de cotisation en fonction du revenu des assujettis ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2879).

Articles 3 et 4 (réservés, p. 2879).

Après l'article 4 : la compétence législative, en vertu de l'article 34 de la Constitution, pour la fixation des principes fondamentaux des régimes de sécurité sociale. Le respect de l'autonomie de l'institution (p. 2880). — Adoption de l'amendement n° 5 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : précisions sur les conditions d'attribution de la pension principale ; fixation par règlement des conditions d'attribution de la pension de réversion. — Adoption de l'amendement n° 6 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : régime juridique et fiscal des cotisations et des prestations. — Adoption de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : approbation par décret du règlement du régime complémentaire établi par la caisse nationale des barreaux français. — Adoption de l'amendement n° 8 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : approbation tacite par l'autorité de tutelle des décisions relatives au taux des cotisations, au montant du plafond visé à l'article 2 et à la revalorisation des prestations (p. 2881) ;

— quatre articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2880, 2881).

Article 3 (approbation par décret des décisions de la caisse nationale des barreaux français concernant l'institution du régime complémentaire d'assurance vieillesse, les taux des cotisations et le montant du plafond) (p. 2881, précédemment réservé). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur : suppression de cet article pour coordination avec les votes précédents ;

— l'article 3 est supprimé (p. 2881).

Article 4 (définition des prestations complémentaires par un règlement établi par la caisse nationale des barreaux français ; conditions de saisissabilité et de cessibilité des pensions) (p. 2881, précédemment réservé). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Béranger, rapporteur : suppression de cet article pour coordination avec les votes précédents ;

— l'article 4 est supprimé (p. 2881).

Article 5 (gestion du régime complémentaire par la caisse nationale des barreaux français ; opérations retracées dans un compte distinct). — Adopté (p. 2881).

Explications de vote :

— M. Michel Darras (p. 2881) : les améliorations apportées par la commission des affaires sociales. Un texte qui répond aux vœux de la profession. Malgré les interrogations qui subsistent, le groupe socialiste votera le projet.

— M. Jean Mézard (p. 2881) : les qualités de ce projet de retraite complémentaire : l'obligation et le système de répartition. (p. 2882) : l'extension souhaitable aux DOM. Votera le projet.

— Intervention de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2882) :

Réponse à M. Jean Mézard : l'application de cette loi aux DOM.

Un texte qui répond aux vœux de la profession.

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2882).

Discussion (deuxième lecture) [14 décembre 1978] (p. 4809, 4815).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4809, 4812). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Marcel Rudloff, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) Interventions des sénateurs : l'institution d'un régime complémentaire et obligatoire pour les avocats (p. 4810). Les amendements adoptés par l'Assemblée nationale (p. 4810). La situation des avocats ayant adhéré individuellement ou collectivement à un régime de retraite supplémentaire (p. 4810, 4811). La fixation du pourcentage des pensions de réversion (p. 4811).

b) Intervention du Gouvernement (p. 4811) : l'institution de la retraite complémentaire des avocats ; la nécessité que cette profession prenne ses responsabilités.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4812, 4815). — MM. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat ; Marcel Rudloff, rapporteur pour avis ; Jean Béranger, rapporteur.

Article 2 (p. 4812). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 2 bis (p. 4812). — Les limites posées à la faculté d'exonération des cotisations ont pour but de ne pas mettre en cause les bases et le fondement des régimes de retraite complémentaire (p. 4813) ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat : décision de la caisse nationale des barreaux français accordant une exonération de cotisation compte tenu des ressources de l'intéressé ; réduction, en conséquence, des droits des avocats bénéficiaires (p. 4815) ; adoption de l'amendement n° 2 de MM. Jean Béranger, rapporteur, et Marcel Rudloff, rapporteur pour avis ; résiliation des contrats souscrits auprès des sociétés d'assurances relatifs aux conventions instituant des régimes complémentaires de retraite ; décision de la caisse nationale des barreaux français exonérant de cotisation les avocats ayant adhéré à des conventions instituant ces régimes supplémentaires ; réduction en conséquence des droits des avocats bénéficiaires ;

— l'article 2 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4815).

Article 4 bis (p. 4815). — Adoption de l'amendement n° 3 de MM. Jean Béranger, rapporteur, et Marcel Rudloff, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de cet article fixant le pourcentage de la pension de réversion ;

— l'article 4 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4815).

Article 4 ter (p. 4815). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Adoption [14 décembre 1978] (p. 4815).

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 5.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

AVOIR FISCAL

Voir EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 2, après l'art. 2, avant l'art. 4 A, après l'art. 10 bis, après l'art. 24, après l'art. 25.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 1^{er}, après l'art. 4, art. 5, avant l'art. 6.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 29, DG.

AVORTEMENT

Voir QUESTION ORALE, n° 2314.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 61.

« AWACKS » (Système aéroporté de contrôle et de détection lointaine)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

B

BAIGNADE

Voir PISCINES, 1.

BAIL A CONSTRUCTION

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG, art. 7.

BALANCE COMMERCIALE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

BALANCE DES PAIEMENTS

Voir PLAN, 1, DG.

BALL-TRAP

Voir QUESTION ORALE, n° 2239.

BALS PUBLICS

Voir QUESTION ORALE, n° 2350.

BANANE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

BANQUES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'art. 1^{er}.
ÉPARGNE, 1, DG, art. 28.
IMPÔTS LOCAUX, 1, avant l'art. 1^{er}.
LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 11.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 1^{er}, après l'art. 5.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
PLAN, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2206.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 52.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

(Banques populaires.)

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 29.

BARRAGES

1. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'implantation du barrage de Naussac en Lozère, présentée par M. Jules Roujon, sénateur [2 juin 1977] (n° 349, 1976-1977). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Retirée par son auteur le 9 février 1978 [3 avril 1978].

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération; Aménagement du territoire.

BARRAULT (Théâtre)

Voir MUSÉES, 1.

BARRE (RAYMOND) (Interview à « L'Expansion »)

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

BATELLERIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

BATIMENT

(Bâtiment [industrie du].)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG (première partie), art. 4 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTIONS ORALES, n° 2145, 2219, 2346.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 34, 53, 58.

(Bâtiments d'élevage [aide aux].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL

1. — Projet de loi relatif au régime des loyers en 1979, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [7 novembre 1978] (n° 662). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [22 novembre 1978] (n° 712). — Discussion [23 novembre 1978]. — Urgence. — Adoption [23 novembre 1978] (n° 89).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux loyers et aux sociétés immobilières conventionnées et modifiant le code de la construction et de l'habitation.** »

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1978] (n° 92, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan [29 novembre 1978]. — Rapport de M. Lionel de Tinguy [6 décembre 1978] (n° 119, 1978-1979). — Avis de M. Robert Laucournet [13 décembre 1978] (n° 143, 1978-1979). — Discussion [15 décembre 1978] (p. 4846, 4872). — Adoption modifiée [15 décembre 1978] (n° 34).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [18 décembre 1978] (n° 803). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE), rapport de M. Maurice Charretier [19 décembre 1978] (n° 803). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 133).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT), rapport de M. Lionel de Tinguy [19 décembre 1978] (n° 170, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5044, 5046). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 59).

PROMULGATION : loi n° 79-17 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce texte a pour objet la fixation pour 1979 des loyers d'habitation libres jusqu'en 1976 et bloqués depuis cette date.

Discussion (première lecture) [15 décembre 1978] (p. 4846, 4872).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4846, 4853). — MM. Lionel de Tinguy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; Roger Quilliot, Fernand Lefort, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie; Guy Petit.

a) Interventions des sénateurs : les divers régimes juridiques des logements locatifs (p. 4846, 4847). L'historique de la législation des loyers (p. 4847). Le déblocage des loyers et le refus des hausses de rattrapage (p. 4847, 4848, 4849, 4851). Le système de l'aide personnalisée au logement APL (p. 4847, 4848, 4849, 4851, 4853). Les statuts des sociétés immobilières conventionnées (p. 4848, 4849, 4850, 4852). Le bail à construction (p. 4848). La fourniture de chaleur et les économies d'énergie (p. 4848, 4849, 4853). Le conventionnement (p. 4849, 4850, 4851, 4852). Les logements sociaux (p. 4849, 4850, 4851, 4853). Les opérations de modernisation et de réhabilitation des logements anciens (p. 4850, 4851, 4852). Le droit des locataires au maintien dans les lieux (p. 4852, 4853).

b) Intervention du Gouvernement (p. 4852) : le blocage de l'ensemble des prix à l'automne 1976; son application au logement. Le texte de transition élaboré depuis cette date qui doit aboutir au régime de liberté des conventions entre propriétaires et locataires. Le calcul de la valeur locative réelle d'un bien immobilier. La libération des prix des loyers; l'exemple de la libération des prix industriels et l'absence de hausses systématiques. L'interdiction des hausses dites « de rattrapage »; la limitation des montants de loyers pour les nouvelles locations ou les locations renouvelées; la fixation d'une durée minimale d'un an pour les baux conclus au 1^{er} septembre 1979. La prise en compte de l'esprit de responsabilité des propriétaires pour éviter les hausses brusques; l'exemple des travaux des commissions présidées par M. Delmont. Le dépôt d'un projet de loi sur les relations entre propriétaires et locataires. (p. 4853) : l'amendement de l'Assemblée nationale permettant à un organisme d'HLM de conventionner ses logements existants en maintenant le statut protecteur de la loi de 1948; l'extension de l'aide personnalisée au logement (APL) au parc social existant. La mise en place de procédures administratives plus souples pour les aides aux opérations de réhabilitation d'HLM.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4853, 4872). — MM. Lionel de Tinguy, rapporteur; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie; Robert Laucournet, rapporteur pour avis; Roger Quilliot, Adolphe Chauvin, Fernand Lefort, Jean Chérioux, Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan; Jacques Descours Desacres, Michel Caldaquès, Pierre Ceccaldi-Pavard.

Article 1^{er} (possibilité de révision des prix des loyers à compter du 1^{er} janvier 1979; définition du loyer de référence; modalités de révision pour les loyers dont les contrats ont été conclus en 1978) (p. 4853). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: application des clauses de révision des loyers; référence aux loyers autorisés par l'article premier et les articles 3 à 6 de la loi du 29 décembre 1977 (p. 4854); adoption du sous-amendement n° 47 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 1 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: application des clauses de révision des loyers; référence aux loyers autorisés par les articles premier à 6 de la loi du 29 décembre 1977; prise en compte de l'interdiction de majoration des loyers fondée sur l'insuffisance des loyers versés. Adoption de l'amendement n° 2 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: révision en 1979 du montant du loyer; référence au loyer autorisé par l'article 3 de la loi du 29 décembre 1977 (p. 4855); adoption du sous-amendement n° 48 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 2 de M. Lionel de Tinguy: révision en 1979 du montant du loyer; référence au loyer autorisé, « pour la première année », par l'article 3 de la loi du 29 décembre 1977;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 4855).

Article 2 (cas des contrats qui prévoient la révision des loyers sans en préciser les modalités) (p. 4855). — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: révision du prix du loyer, de la redevance ou de l'indemnité d'occupation, au cours du premier semestre 1979, sans détermination des éléments de calcul; fixation des limites de ces augmentations par la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE; rejet du sous-amendement n° 28 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 45 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: révision du prix du loyer, de la redevance ou de l'indemnité d'occupation sans détermination des éléments de calcul; fixation des limites à ces augmentations par la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE; adoption de l'amendement n° 3 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: référence pour l'augmentation du loyer, de la redevance ou de l'indemnité d'occupation à la variation de l'indice du coût de la construction; calcul de la variation de cet indice en tenant compte des indices correspondant à la date de la révision et à celle de la précédente révision (p. 4856);

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4856).

Article 3 (renouvellement des baux) (p. 4856). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: baux d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel conclus en 1978 et entrés en vigueur au premier semestre 1979 ou ayant pris fin depuis moins d'un an au cours du premier semestre 1979; fixation du prix de location, pour une durée d'un an, à compter de la date de la nouvelle location ou de sa reconduction, dans la limite supérieure du prix résultant de l'ancien bail et de l'application des articles portant révision des loyers; non-application de ces dispositions en cas de vacance des locaux par volonté du preneur ou décision de justice (p. 4857); rejet du sous-amendement n° 29 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 4 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: maintien de ces dispositions en cas de vacance des locaux par volonté du preneur ou décision de justice; rejet du sous-amendement n° 23 de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 4 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: suppression des dispositions faisant référence au premier semestre de 1979;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4857).

Article 3 bis (montant maximum des dépôts de garantie, cautionnements ou avances) (p. 4857). — Rejet de l'amendement n° 30 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: détermination au quart du loyer de la période de location avec une limite du quart du loyer annuel pour la location supérieure à un an pour les dépôts de garantie, cautionnements ou avances; limite de deux mois de loyer pour les dépôts de garantie, cautionnements ou avances lorsque le loyer est payable mensuellement (p. 4859); retrait du sous-amendement n° 49 de Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 30 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: prise en compte de ces dispositions pour les locaux soumis aux effets de la présente loi; adoption de l'amendement n° 5 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: fixation, pour les locaux soumis à la présente loi, à deux mois de loyer, lorsque celui-ci est payable mensuellement, du montant supérieur des dépôts de garantie, cautionnements ou avances;

— l'article 3 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4859).

Après l'article 3 bis. — Rejet de l'amendement n° 31 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: remboursement par le bailleur, à l'expiration du contrat, des dépôts de garantie, cautionnements ou avances majorés des intérêts légaux et déduction faite des sommes dues par le preneur (p. 4859).

Article 4 (extension des dispositions des articles précédents aux garages, places de stationnement, jardins ou locaux accessoires) (p. 4859). — Rejet de l'amendement n° 32 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: application des dispositions des articles concernant l'évaluation des loyers aux garages, places de stationnement, jardins ou locaux accessoires qu'ils soient ou non des dépendances du local principal (p. 4860);

— l'article 4 est adopté (p. 4860).

Article 5 (assimilation des infractions aux articles 1 à 4 de la loi à des pratiques de prix illicites, au sens de l'ordonnance du 30 juin 1945) (p. 4860). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: suppression de cet article;

— l'article 5 est adopté (p. 4860).

Article 6 (énumération des cas dans lesquels les mesures prévues aux articles 1 à 3 ne sont pas applicables) (p. 4860). — Retrait de l'amendement n° 7 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: non-application des dispositions de cette loi sur l'évaluation des loyers, pour le loyer initial de location portant sur des locaux non soumis à la loi du 1^{er} septembre 1948 quand la location fait suite à des travaux de remise en état de ces locaux (p. 4861); adoption de l'amendement n° 8 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: non-application des dispositions de cette loi concernant l'évaluation des loyers, aux loyers réglementés dans le cadre de contrats de prêts conclus entre les sociétés d'économie mixte et la caisse centrale de coopération économique;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4861).

Après l'article 6. — Retrait de l'amendement n° 24 (art. additionnel) de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues: assimilation d'un bail de location renouvelé par une société immobilière à un contrat initial (p. 4862). — La libération des loyers de la catégorie II-B; le sort des catégories les plus défavorisées qui habitent ces logements; rejet de l'amendement n° 42 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues: maintien des logements de catégorie II-B sous l'empire de la loi du 1^{er} septembre 1948.

Article 6 bis (coefficient spécifique de réévaluation en cas de renouvellement des baux commerciaux). — Adopté (p. 4862).

Après l'article 6 bis. — Amendement n° 33 (intitulé additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: « Dispositions relatives à la fourniture de chaleur »: réservé (p. 4862); retiré (p. 4866). — L'engagement du Gouvernement de déposer à la session de printemps un texte sur la fourniture de chaleur géothermique et solaire (p. 4864); retrait de l'amendement n° 34 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: fourniture de chaleur géothermique ou solaire dans les locaux d'habitation à usage locatif; constitution d'une avance faisant l'objet de remboursements sur justifications au titre des fournitures individuelles accessoires au loyer; principe des modalités de calcul de ce remboursement (p. 4866); retrait de l'amendement n° 35 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: prise en compte comme dépense accessoire au loyer de la fourniture de chaleur géothermique ou solaire; règle d'établissement du coût de cette fourniture; limite supérieure du coût de la chaleur produite par référence à l'utilisation d'une installation classique; retrait de l'amendement n° 36 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis: définition, par décret, de l'installation classique de référence et des modalités de répartition par logement du coût de la chaleur fournie; application de plein droit aux locations en cours des dispositions sur la fourniture de chaleur géothermique ou solaire après notification du prix de cette fourniture.

Article 7 A (abrogation de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-876 du 24 septembre 1958 relative aux sociétés immobilières conventionnées, sauf en ce qui concerne les conventions en cours d'exécution pour les programmes dont les permis de construire ont été délivrés) (p. 4866). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: poursuite des conventions en cours d'exécution si l'accord préalable mentionné par l'ordonnance a été demandé plus d'un mois avant la publication de la présente loi; adoption du sous-amendement n° 50 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 9 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: possi-

bilité de poursuite des conventions en cours d'exécution si l'accord préalable mentionné dans l'ordonnance a été demandé plus d'un mois avant la publication de la présente loi ;

— l'article 7 A, ainsi modifié, est adopté (p. 4866).

Article 7 (articles L. 251-5 et 251-8 du code de la construction et de l'habitation : modalités de révision des loyers pour les baux à construction) (p. 4866). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : application des dispositions du code de la construction et de l'habitation concernant le bail à construction dans la rédaction antérieure à la publication de la présente loi pour les baux en cours sauf stipulation contractuelle contraire (p. 4867) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 4867).

Après l'article 7. — Retrait de l'amendement n° 25 (art. additionnel) de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues : instauration de conventions collectives de location servant de cadre au contrat de location (p. 4868). — Le nombre trop élevé de juridictions d'exception existant en France. — Retrait de l'amendement n° 26 (art. additionnel) de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues : institution, pour chaque département, d'un conseil paritaire de baux d'habitation réglant les différends à l'occasion d'un contrat de location ; composition et modalités de fonctionnement de ces conseils.

Article 7 bis (articles L. 353-14 à L. 353-16 du code de la construction et de l'habitation : dispositions applicables aux logements conventionnés appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré) (p. 4868). — Retrait de l'amendement n° 43 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : dépôt d'un projet de loi, le 2 avril 1979, modifiant le conventionnement institué par la loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement (p. 4869) ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 12 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : de forme ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : de forme ; suppression de toute référence aux organismes d'habitation à loyer modéré ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : rédactionnel (p. 4870) ; adoption de l'amendement n° 16 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : travaux d'amélioration des locaux loués ; application, dès sa notification, du nouveau loyer au titulaire du bail ; adoption de l'amendement n° 18 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : fixation par une convention des modalités d'évolution du loyer ; application de celle-ci dès notification au titulaire du bail ;

— l'article 7 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4871).

Après l'article 7 bis. — Amendement n° 41 (art. additionnel) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard ; réservé jusqu'après le vote de l'article 7 ter (p. 4870).

Article 7 ter (article L. 353-17 : prise d'effet des conventions concernant les logements appartenant aux organismes d'HLM ou aux collectivités locales ; mention de ces conventions, en cas de mutation, dans l'acte de cession de ces biens) (p. 4870). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : publication au fichier immobilier des conventions conclues pour les logements des organismes d'habitation à loyer modéré et de ceux des collectivités locales gérés par ces organismes ; adoption des amendements identiques n° 19 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur, et n° 39 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : rédactionnels ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : mutation « entre vifs » à titre gratuit ou onéreux des biens loués ;

— l'article 7 ter, ainsi modifié, est adopté (p. 4870).

Après l'article 7 ter. — Retrait de l'amendement n° 27 (art. additionnel) de M. Roger Quilliot et plusieurs de ses collègues : extension, par décret en Conseil d'Etat, des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives aux conventions conclues par les organismes d'HLM, aux sociétés d'économie mixte de construction ou à leurs filiales (p. 4871) ; retrait de l'amendement n° 41 (art. additionnel) précédemment réservé de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, soutenu par M. Adolphe Chauvin : extension, par décret en Conseil d'Etat, des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives aux conventions conclues par les organismes d'HLM, aux sociétés d'économie mixte ou à leurs filiales, lorsque celles-ci en font la demande ; adoption de l'amendement n° 46 (art. additionnel) précédemment réservé, de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : extension, par décret en Conseil d'Etat, des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives aux conventions conclues par les organismes

d'HLM aux sociétés d'économie mixte ou à leurs filiales, lorsqu'elles en font la demande ; adoption du sous-amendement n° 51 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 46 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : extension, par décret en Conseil d'Etat, des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives aux conventions conclues par les organismes d'HLM aux sociétés d'économie mixte ou à leurs filiales, lorsqu'elles en font la demande en vue de leur conventionnement ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4871).

Après l'article 7 ter nouveau. — Amendement n° 21 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : intitulé additionnel : « Titre IV, disposition finale » ; réservé ; adopté (p. 4871).

Article 8 (p. 4871). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : rétablissement de cet article : caractère d'ordre public des dispositions de la loi ;

— l'article 8 est rétabli (p. 4871).

Explications de vote :

— M. Roger Quilliot (p. 4872) : le refus d'une liberté incontrôlée des loyers ; l'abstention du groupe socialiste sur ce texte ;

— M. Fernand Lefort (p. 4872) : l'abstention du groupe communiste sur ce texte.

Adoption [15 décembre 1978] (p. 4872).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5044, 5046).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5044, 5045). — MM. Lionel de Tinguy, rapporteur ; Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement).

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5044) : le maintien partiel du blocage des loyers pour 1979 ; les cas où des révisions sont prévues sans que les modalités de ces révisions soient déterminées de façon expresse. (p. 5045) : les baux à la construction. Les preneurs de baux commerciaux subissent intégralement la règle de la révision triennale d'après le coût de la construction. Le conventionnement des organismes d'HLM et des sociétés d'économie mixte.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5045) : un texte particulièrement difficile qui intéresse des millions de foyers français ou de familles résidant en France.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5045, 5046).

Article 1^{er}, 2, 3, 3 bis, 6, 7 A (p. 5045).

Article 7, 7 bis, 7 ter, 7 quater et 8 (p. 5046).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5046).

BAUX RURAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2, deuxième délibération.

BELGIQUE

Voir QUESTION ORALE, n° 2273.

BENDER (Constructions scolaires)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

BENEFICES

(Bénéfices agricoles).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 7 ; (deuxième partie), Prestations sociales agricoles.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 1^{er}, art. 3.

(Bénéfices industriels et commerciaux.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 7, art. 14 A à 15.

(Bénéfices non commerciaux.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 7.

BESANÇON

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

BETTERAVES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 54.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Voir ARCHIVES, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

BIBLIOTHEQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités, Culture.

BIENS AGRICOLES [Acquis par des sociétés françaises ou étrangères].

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 25.

BIENVENUE

Voir ALLOCUTIONS

BILANS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
EPARGNE, 1, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

(Bilans [réévaluation des].)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 14 A ;
(deuxième partie), Industrie, art. 69 bis.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.

BILLET A ORDRE

Voir CRÉANCES

BIOLOGIE

Voir PHARMACIE, 2, DG, art. 1^{er}.

(Biologie médicale [redevance].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille,
art. 80.

BLE [Commerce du].

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 23.

BOEING

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

BOHLEN [Pétrolier].

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

BOILEAU (Roger) [Statut de l'élu local].

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

BOIS [Industrie du]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie ; Agriculture ; Aménagement du territoire ; Postes et télécommunications.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

« BOITE POSTALE 5000 »

Voir LOGEMENT, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

BOITES « CEDEX »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

BOMBARD (Alain)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

BONNETERIE

Voir QUESTION ORALE, n° 2324.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 133.

BONS DE REMIS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 25.

BOUCHERIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 67.
VIANDE

BOUES ROUGES [Méditerranée]

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

BOUILLEURS DE CRUS

1. — Proposition de loi tendant au rétablissement de la distillation en franchise de dix litres d'alcool pur par récoltant, présentée par M. Paul Jargot, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 515). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.
LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 17,
art. 34.

BOURSE DES VALEURS

Voir EPARGNE, 1, DG.
PLUS-VALUES (IMPOSITION DES), 1, CMP.

BOURSES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ; Coopération ; Université ; Agriculture ; Education.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE, n° 2246.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 87, 107.

BOUSSAC [Groupe]

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
EPARGNE, 1, DG.
LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

BOUSSOIS [Entreprise]

Voir QUESTION ORALE, n° 2262.

BOVINS

Voir BRUCELLOSE.
ELEVAGE.
MALADIES DU BÉTAIL.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 57.

BREME [Accords de]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

BRESIL

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 1^{er} (art. L. 515-3 du code du travail).

BREST [Centre opérationnel de la marine].

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

BRETAGNE [Région de]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Postes et télécommunications ; Jeunesse, sports et loisirs II tourisme.

QUESTION ORALE, n° 2210.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 56, 111.

BRETON WOODS (accords de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

BREVETS D'INVENTION

1. — Proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention, présentée par M. Jean Foyer, député [18 mai 1977] (n° 2902). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Pierre Régis [16 novembre 1977] (n° 3217). — Discussion [24 novembre 1977]. — Adoption [24 novembre 1977] (n° 777).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1977] (n° 102). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Pierre Marcilhacy [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 281). — Avis de M. Maurice Schumann [6 avril 1978 ; erratum 11 avril 1978] (n° 291). — Discussion [13 avril 1978] (p. 442, 449), [18 avril 1978] (p. 484, 518). — Adoption modifiée [18 avril 1978] (n° 104).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 avril 1978] (n° 117). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Claude Martin [9 mai 1978] (n° 161). — Discussion [11 et 16 mai 1978]. — Adoption [16 mai 1978] (n° 8).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [18 mai 1978] (n° 354). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcilhacy [8 juin 1978] (n° 402). — Discussion [14 juin 1978] (p. 1344, 1355). — Adoption modifiée [14 juin 1978] (n° 150).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [14 juin 1978] (n° 385). — Renvoi à la commission de la production et des échanges.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Claude Martin, rapporteur pour l'Assemblée nationale [20 juin 1978] (n° 406). — Discussion [26 juin 1978]. — Adoption [26 juin 1978] (n° 40).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Pierre Marcilhacy [20 juin 1978] (n° 454). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1968, 1971). — Adoption [30 juin 1978] (n° 175).

PROMULGATION : loi n° 78-742 du 13 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 14 juillet 1978).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition de loi tend à aligner, la plupart du temps de façon littérale, les dispositions de la loi française d'une part sur la convention de Munich relative à la délivrance d'un brevet européen et d'autre part sur la convention de Luxembourg pour ce qui est des effets du brevet. Cet alignement ne va pas jusqu'à introduire dans notre droit la procédure longue et coûteuse de l'examen préalable qui réunirait la raison d'être du brevet national, lequel doit être délivré au moindre coût et dans les délais les plus brefs. Mais il poursuit l'œuvre commencée en 1968 et améliore la procédure d'établissement de l'avis documentaire en exigeant notamment que le demandeur participe effectivement à la procédure.

Discussion (première lecture) [13 avril 1978] (p. 442, 449) [18 avril 1978] (p. 484, 518).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 442, 449). — MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Maurice Schumann, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Robert Laucournet, André Giraud, ministre de l'industrie ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.

a) Interventions des sénateurs : les techniques modernes d'invention (p. 443). La protection des brevets d'invention en France depuis la loi de 1844 (p. 443). La loi de 1968 et le renforcement du brevet français (p. 443, 444). Le système de l'avis documentaire (p. 443). Les conventions internationales sur le brevet européen (p. 443, 444, 445). Le problème de l'inventeur salarié (p. 443, 444, 446). L'harmonisation du droit français des brevets et du droit international (p. 444). L'association nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) (p. 444). La copropriété des brevets (p. 444). Le fléchissement de l'activité inventive en France ; la stimulation nécessaire (p. 445, 446). La situation dans les grands pays industriels (p. 445, 446). Les firmes multinationales (p. 445). La situation des personnels de l'Institut national de la propriété industrielle (p. 446). L'examen de brevetabilité (p. 446). Les conclusions du groupe de travail sénatorial sur le commerce extérieur, sur la valorisation du brevet français (p. 446).

b) Intervention du Gouvernement (p. 447) : la réforme n'est pas fondamentale du régime des brevets mis en vigueur par la loi du 2 janvier 1968. Les procédures lourdes et coûteuses appliquées à l'étranger. La protection doit être adaptée à l'importance et à la valeur économique des inventions. Le problème des inventeurs salariés. Il importe de ne pas constituer un mandarinat de l'inventeur. Le développement prodigieux du droit des brevets sur le plan international depuis la seconde guerre mondiale ; les initiatives françaises dans ce domaine. L'entrée en vigueur le 1^{er} juin 1978 du système de délivrance des brevets européens organisé par la convention de Munich ; le régime du brevet européen pour le Marché commun, créé par la convention de Luxembourg. Il importe d'éviter la multiplicité des régimes de brevets et de faciliter le passage du système national de protection au système européen et au régime de la demande internationale. Le contenu du droit en ce qui concerne la brevetabilité, les effets du brevet, la nullité et la contrefaçon. La procédure d'établissement de l'avis documentaire. Le renforcement du brevet français. (p. 448) : la substitution par la loi de 1968 du système d'examen partiel à celui du système antérieur de simple enregistrement. L'amélioration de la procédure d'établissement de l'avis documentaire ; son alignement sur la procédure européenne. Le rejet par l'Institut national de la protection industrielle des demandes qui ne peuvent donner lieu à brevet. Les droits des inventeurs salariés ; la dévolution des inventions et la procédure de règlement des litiges. L'exonération partielle du paiement des taxes dues à l'Institut national de la propriété industrielle en faveur des personnes physiques domiciliées en France dont les ressources sont insuffisantes. L'accroissement de l'activité de l'Agence nationale de valorisation de la recherche est indispensable. L'introduction, en droit français, de la licence « de droit ». La restauration des droits des propriétaires des brevets. La copropriété des brevets. La politique du Gouvernement en ce qui concerne la propriété industrielle.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES [18 avril 1978] (p. 484, 518). — MM. Maurice Schumann, rapporteur pour avis ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) ; Robert Laucournet, Lionel de Tinguy, Michel Darras, André Giraud, ministre de l'industrie ; Guy Petit, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Jacques Descours Desacres, André Méric, Jean Ooghe, Gérard Ehlers, Daniel Millaud.

Article 1^{er} A (réservé. — p. 484).

Article 1^{er} (article 2 de la loi de 1968 relatif à l'action en revendication) (p. 484). — Retrait de l'amendement n° 31 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis : suppression de toute référence à la cession en ce qui concerne la prescription de l'action en revendication du titre de propriété industrielle ; adoption de l'amendement n° 40 de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat : possibilité, en cas de mauvaise foi du propriétaire, de revendiquer la propriété du titre de propriété industrielle après la date d'expiration de celui-ci (p. 485) ; retrait de l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur :

délai de prescription de l'action en revendication au cas où la mauvaise foi du propriétaire du titre au moment de la délivrance ou de l'acquisition de celui-ci peut être prouvée ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 485).

Article 2 (article 3 de la loi de 1968 sur la définition des titres de propriété industrielle.) — Adopté (p. 485).

Après l'article 2 (p. 485). — Retrait de l'amendement n° 33 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : droit pour l'inventeur d'être désigné, en tant que tel, auprès de l'institut national de la propriété industrielle ; mention de l'inventeur dans la demande et dans le brevet (p. 486).

Article 3 (article 5 de la loi de 1968 sur les droits des déposants étrangers). — Adopté (p. 486).

Article 4 (articles 6 à 12 de la loi de 1968 sur les règles de brevetabilité) (p. 486). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : non-prise en considération d'une divulgation de l'invention intervenue dans les six mois précédant la date du dépôt de la demande de brevet ou après la date de ce dépôt (p. 487) ; adoption du sous-amendement n° 41 de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat : non-prise en considération d'une divulgation de l'invention si elle est intervenue après la date du dépôt de la demande, au cas où il s'agit de la publication d'une demande de brevet antérieure.

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 487).

Article 5 (article 13 de la loi de 1968 relatif aux formalités de dépôt de la demande de brevet : date de la demande de brevet). — Adopté (p. 487).

Article 6 : (article 14 de la loi de 1968 relatif aux formalités de dépôt de la demande de brevet : inventions concernées formant un concept inventif général). — Adopté (p. 487).

Article 7 : (article 14 bis et 14 ter de la loi de 1968 relatifs aux formalités de dépôt de la demande de brevet : exposé de l'invention, revendications définissant l'objet de la protection demandée). — Adopté (p. 487).

Article 8 (article 15 de la loi de 1968 relatif aux formalités de dépôt de la demande de brevet : revendication de priorité d'un dépôt antérieur). — Adopté (p. 487).

Article 9 (article 16 de la loi de 1968 relatif aux pouvoirs de rejet de l'administration) (p. 487). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : possibilité de rejet de la demande de brevet qui n'a pas été réduite, après mise en demeure, alors qu'une absence manifeste de nouveauté résultait du rapport de recherche (p. 488) ; rejet de l'amendement n° 42 de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat : demande de brevet dont la revendication ne se fonde pas sur la description (p. 489) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : possibilité pour l'administration de refuser de fournir un avis documentaire pour défaut de conformité des revendications avec le contenu de la description ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 489).

Article 10 (article 17 de la loi de 1968 relatif à la publication de la demande de brevet ; modification rédactionnelle). — Adopté (p. 489).

Article 11 (articles 18 à 20 de la loi de 1968 relatifs à la procédure d'établissement de l'avis documentaire) (p. 489). — Rejet de l'amendement n° 35 de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues ; obligation de conformité aux nouvelles dispositions de la loi pour la demande de brevet qui donne lieu à l'établissement d'un avis documentaire (p. 490) ;

— l'article 11 est adopté (p. 490).

Article 12 (article 20 bis nouveau de la loi de 1968 relatif au recours en restauration). — Adopté (p. 490).

Article 13 (article 21 de la loi de 1968 : modification de coordination). — Adopté (p. 490).

Article 14 (articles 28 à 30 de la loi de 1968 relatifs aux droits attachés aux brevets) (p. 490). — Adoption de l'amendement n° 7, rédactionnel, de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur (p. 491) ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 491).

Article 15 (article 31 bis nouveau de la loi de 1968 sur la licence de droit) (p. 491). — Adoption de l'amendement n° 10, rédactionnel, de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 491).

Article 16 (article 32 de la loi de 1968 relatif aux licences obligatoires : non-exploitation de l'invention dans les trois ans) (p. 491). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : suppression de cet article prévoyant que l'obtention de la licence obligatoire d'un brevet est possible si le propriétaire du brevet ou son ayant-cause n'a pas commencé à exploiter ou fait des préparatifs effectifs et sérieux pour exploiter l'invention (p. 492) ;

— l'article 16 est supprimé (p. 492).

Article 17 (article 33 de la loi de 1968 relatif aux licences obligatoires : exploitation de l'invention « de manière sérieuse et effective ») (p. 492). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : suppression de cet article selon lequel le demandeur d'une licence obligatoire justifie s'il est en état d'exploiter l'invention « de manière sérieuse et effective » (p. 493) ;

— l'article 17 est supprimé (p. 493).

Article 18 (abrogation du premier alinéa de l'article 34 de la loi de 1968 relatif au régime juridique des licences obligatoires et licences d'office). — Adopté (p. 493).

Article 19 (article 37 de la loi de 1968 relatif à la licence d'office dans l'intérêt de la santé publique ; extension du champ d'application de la licence d'office). — Adopté (p. 493).

Article 20 (article 39 de la loi de 1968 : coordination). — Adopté (p. 493).

Article 21 (article 42 de la loi de 1968 relatif au régime de la copropriété des brevets) (p. 493). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : possibilité pour chacun des propriétaires d'exploiter l'invention à son profit sauf à indemniser équitablement les autres copropriétaires s'ils n'exploitent pas personnellement l'invention ou s'ils n'ont pas concédé de licence ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : possibilité pour chacun des copropriétaires de concéder à un tiers une licence d'exploitation à son profit sauf à indemniser équitablement les autres copropriétaires ; adoption du sous-amendement n° 43 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 13 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : fixation de l'indemnité par le tribunal, à défaut d'accord amiable ; adoption du sous-amendement n° 44 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 14 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : fixation de l'indemnité par le tribunal, à défaut d'accord amiable (p. 497) ; retrait de l'amendement n° 36 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis : possibilité pour chacun des copropriétaires qui n'exploitent pas ou ne concèdent pas l'invention d'obtenir une indemnité du copropriétaire exploitant ou concédant ; fixation par le tribunal du montant de l'indemnité à défaut d'accord amiable ; adoption de l'amendement n° 15 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : possibilité pour un des copropriétaires d'acquiescer la quote-part de celui qui désire accorder une licence d'exploitation ; fixation du prix par le tribunal de grande instance, à défaut d'accord dans un délai de trois mois (p. 498). — La distinction entre l'article 34 et l'article 37 de la Constitution a conduit à une manière d'Etat technocratique. — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis : nécessité de l'accord de tous les propriétaires ou d'une autorisation de justice pour l'attribution d'une licence d'exploitation exclusive ; adoption de l'amendement n° 16 de coordination de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur (p. 498) ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : cas dans lequel le copropriétaire d'une demande de brevet ou d'un brevet abandonne sa quote-part au profit des autres copropriétaires ; décharge de toute obligation à compter de l'inscription de cet abandon ; répartition de la quote-part abandonnée à proportion des droits dans la copropriété, « sauf convention contraire » ; adoption du sous-amendement n° 45 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 17 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : inscription de cet abandon au registre national des brevets ou « lorsqu'il s'agit d'une demande de brevet non encore publiée » notification à l'institut national de la propriété industrielle (p. 499) ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 499).

Article 22 (Article 43 de la loi de 1968 relatif au régime de la licence). — Adopté (p. 499).

Article 23 (article 46 de la loi de 1968 relatif à l'inscription au registre national des brevets). — Adopté (p. 499).

Article 24 (articles 48 et 49 de la loi de 1968 relatifs à la déchéance et à la nullité du brevet). — Adopté (p. 500).

Article 25 (articles 50 et 50 bis nouveau de la loi de 1968 relatifs à l'autorité de la chose jugée) (p. 500). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : possibilité pour le ministère public d'agir d'office en nullité d'un brevet d'invention ; adoption de l'amendement n° 19 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : effet absolu de la décision d'annulation d'un brevet d'invention sous réserve de la tierce opposition ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 500).

Article 26 (articles 51 à 53 de la loi de 1968 relatifs à la définition de la contrefaçon et aux conditions d'exercice de l'action en contrefaçon) (p. 500). — Adoption de l'amendement n° 20, rédactionnel, de M. Pierre Marcihacy, rapporteur (p. 501) ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 501).

Article 27 (abrogation de l'article 54 de la loi de 1968 : compétence du tribunal de grande instance pour les actions en contrefaçon de brevets). — Adopté (p. 501).

Article 28 (article 55 de la loi de 1968 relatif à la protection conférée par une demande de brevet) (p. 501). — Adoption de l'amendement n° 21, rédactionnel, de M. Pierre Marcihacy, rapporteur ;

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 501).

Article 29 (article 56 de la loi de 1968 relatif à la saisie-contrefaçon) (p. 501). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : possibilité pour le propriétaire d'une demande de brevet de faire procéder à la description détaillée des objets prétendus contrefaits, sous la condition d'avoir requis l'établissement de l'avis documentaire ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 501).

Article 30 (article 56 bis nouveau de la loi de 1968 relatif à la contrefaçon des certificats d'utilité). — Adopté (p. 501).

Article 31 (article 57 de la loi de 1968 relatif à la confiscation). — Adopté (p. 501).

Article 32 (article 58 de la loi de 1968 relatif à la prescription de l'action en contrefaçon). — Adopté (p. 501).

Article 33 (article 62 de la loi de 1968 relatif aux certificats d'addition : transformation à la demande de l'administration de la demande de certificat d'addition en demande de brevet). — Adopté (p. 502).

Article 34 (article 63 de la loi de 1968 relatif au paiement de taxes pour le certificat d'addition). — Adopté (p. 502).

Article 35 (article 64 de la loi de 1968 relatif à l'obtention de la licence d'exploitation d'un certificat d'addition). — Adopté (p. 502).

Article 36 (abrogation de l'article 65 de la loi de 1968 ; nullité du certificat d'addition pour défaut d'activité inventive à l'égard du contenu du brevet principal). — Adopté (p. 502).

Article 37 (article 67 de la loi de 1968 relatif aux pouvoirs du directeur de l'institut national de la propriété industrielle INTI). — Adopté (p. 502).

Article 38 (article 68 de la loi de 1968 relatif aux règles de compétence judiciaire) (p. 502). — Amendement n° 23 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : 1° attribution de l'ensemble du contentieux né des nouvelles dispositions aux tribunaux de grande instance et aux cours d'appel auxquels ils sont rattachés ; 2° attribution aux juridictions administratives du contentieux des décrets, arrêtés et autres décisions de nature administrative du ministre chargé de la propriété industrielle ; 3° détermination par décret des tribunaux de grande instance appelés à connaître des actions civiles ; adoption des deux premières dispositions et retrait de la troisième ; sous-amendement n° 46 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 23 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur ; suppression de la phrase prévoyant la détermination par décret des tribunaux de grande instance appelés à connaître des actions civiles ; devenu sans objet. — Retrait du sous-amendement n° 52 de M. Lionel de Tinguy à l'amendement n° 23 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur ; prise en considération de l'ensemble du contentieux né des nouvelles dispositions « en matière de brevets d'invention » (p. 505) ; adoption de l'amendement n° 24 de coordination de M. Pierre Marcihacy, rapporteur (p. 507) ;

— l'article 38, ainsi modifié, est adopté (p. 507).

Après l'article 38 (p. 507). — Adoption de l'amendement n° 25 (art. additionnel) de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : consultation de la commission de conciliation et d'arbitrage tripartite siégeant auprès de l'institut national de la propriété industrielle ; adoption du sous-amendement n° 32 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis : valeur exécutoire de la sentence de la commission de conciliation si, dans le mois de sa notification, l'une des parties n'a pas saisi « le tribunal de grande instance compétent statuant en chambre du conseil » ;

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 508).

Article 1^{er} A (précédemment réservé. — Abrogation du second alinéa de l'article 1^{er} de la loi de 1968 ; article 1^{er} bis nouveau de la loi de 1968 : droit au titre de propriété industrielle, inventeur salarié) (p. 508). — Amendement n° 1 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la définition du droit au brevet si l'inventeur est salarié ; réservé (p. 508) et adopté (p. 514). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : définition du droit au titre de propriété industrielle si l'inventeur est un salarié ; distinction entre les inventions faites par le salarié dans l'exécution d'un contrat de travail ou de tâches qui lui sont explicitement confiées et les autres inventions. — Retrait du sous-amendement n° 28 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : répartition des inventions faites par les salariés en inventions de service ou en inventions personnelles ; retrait du sous-amendement n° 29 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : définition de l'invention de service ; rejet du sous-amendement n° 49 de M. Jean Ooghe et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : possibilité pour les conventions collectives, règlements ou contrats individuels de prévoir un droit de préemption pour l'exploitation de l'invention personnelle, en faveur de l'employeur ; retrait du sous-amendement n° 30 de M. Maurice Schumann, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : cas des inventions personnelles faites par un salarié soit dans le cours de l'exécution de ses fonctions soit à l'occasion de celles-ci, soit par la connaissance d'informations procurées par son entreprise ; adoption du sous-amendement n° 38 de M. André Giraud, ministre de l'industrie à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : cas des inventions personnelles « dans le domaine des activités de l'entreprise » ; rejet du sous-amendement n° 39 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions et délais dans lesquels l'employeur peut se faire attribuer la propriété ou la jouissance des droits attachés au brevet protégeant l'invention de son salarié ; obligations incombant à l'employeur et au salarié ; rejet du sous-amendement n° 53 de M. André Giraud, ministre de l'industrie, à l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : prise en considération des fonctions accomplies par le salarié ayant fait une invention de service sans mention de fonctions « effectives » (p. 514) ;

— l'article 1 A ainsi modifié est adopté (p. 515).

Article 39 (article 70 bis nouveau de la loi de 1968 relatif aux circonstances exceptionnelles) (p. 515). — Adoption de l'amendement n° 34 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suspension par décret des délais à l'égard de l'institut national de la propriété industrielle lorsque le fonctionnement normal des communications est interrompu ;

— l'article 39, ainsi modifié, est adopté (p. 515).

Article 39 bis (article 70 ter nouveau de la loi de 1968 relatif à la réduction des taxes de l'institut national de la propriété industrielle, INPI). — Adopté (p. 515).

Article 39 ter (article 72 bis nouveau de la loi de 1968 : confirmation des dispositions de la loi du 4 avril 1931 conférant aux Français le droit de revendiquer l'application de la convention internationale sur la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883). — Adopté (p. 515).

Article 40 (article 73 de la loi de 1968 concernant les brevets délivrés après l'entrée en vigueur de la loi sans avoir été soumis à la procédure d'avis documentaire). — Adopté (p. 515).

Article 41 (demandes de brevet et brevets déposés avant le jour de l'entrée en vigueur de la présente loi resteront soumis aux règles applicables à la date de leur dépôt) (p. 515). — Adoption de l'amendement n° 26 de coordination, de M. Pierre Marcihacy, rapporteur ;

— l'article 41, ainsi modifié, est adopté (p. 515).

Après l'article 41 (p. 515). — Adoption de l'amendement n° 47 (art. additionnel) de M. André Giraud, ministre de l'industrie : dispositions transitoires au terme desquelles le délai prévu pour les demandes déposées avec revendication de la priorité d'une demande antérieure pourra être prorogé par décret.

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 515).

Article 42 (nouveau titre de la loi de 1968 : « Loi sur les brevets d'invention » ; réunion par décret en Conseil d'Etat des textes de valeur réglementaire relatifs aux brevets) (p. 515).

— Adoption de l'amendement n° 27 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la réunion des textes de nature réglementaire relatifs aux brevets, par décret en Conseil d'Etat, après avis de la commission chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires (p. 516) ; rejet du sous-amendement n° 48 de M. André Giraud, ministre de l'industrie à l'amendement n° 27 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : publication de la loi du 2 janvier 1968 modifiée, par décret en Conseil d'Etat, après avis de la commission supérieure de codification ;

— l'article 42, ainsi modifié, est adopté (p. 516).

Article 43 (entrée en vigueur de la présente loi au plus tard douze mois après sa publication). — Adopté (p. 517).

Article 44 (Applicabilité de la présente loi à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et des terres australes et antarctiques françaises) (p. 516). — Retrait de l'amendement n° 51 de M. Daniel Millaud : fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application des nouvelles dispositions à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et des terres australes et antarctiques françaises ;

— l'article 44 est adopté (p. 517).

Explications de vote :

— M. Robert Laucournet (p. 517) : le groupe socialiste votera ce texte. L'introduction dans la législation française d'un texte communautaire. La définition du chercheur salarié.

— M. Jean Ooghe (p. 517) : la part trop belle qui est faite aux employeurs. (p. 518) : des efforts sont encore à consentir pour garantir efficacement les droits des inventeurs salariés. Le groupe communiste votera ce texte malgré ses insuffisances.

— Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie (p. 518) : la contestation sur la propriété du brevet opposant le salarié et l'entreprise.

Adoption [18 avril 1978] (p. 518).

Discussion (deuxième lecture) [14 juin 1978] (p. 1344, 1355).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1344, 1345). — MM. Pierre Marcihacy, ministre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; André Giraud, ministre de l'industrie.

a) INTERVENTION DU RAPPORTEUR (p. 1344) : l'excellente collaboration entre les deux assemblées au cours de cette navette. L'accord de l'Assemblée nationale sur les dispositions introduites par le Sénat relatives aux inventions des salariés et au mécanisme de la commission de conciliation. L'attachement de la commission des lois à certains points qui lui paraissent importants.

b) INTERVENTION DU GOUVERNEMENT (p. 1344) : l'accord de l'Assemblée nationale sur l'essentiel des dispositions introduites par le Sénat. Les inventions de salariés. La procédure de la commission de conciliation et d'arbitrage. La copropriété du brevet : l'indemnisation équitable des copropriétaires qui n'en tirent aucun fruit. L'institution du droit de repentir sur l'octroi des licences. La détermination des tribunaux compétents pour connaître du contentieux en matière de brevets d'invention : la délégation donnée sur ce point par l'Assemblée nationale au garde des sceaux. (p. 1345) : les litiges sur les brevets européens. Le développement de la capacité d'innovation de l'industrie française.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1345, 1355). — MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; André Giraud, ministre de l'industrie ; Louis Virapoullé.

Article 1^{er} A (p. 1345). — Réservé jusqu'après l'examen de l'article 38 bis.

Article 4 (p. 1345). — Adopté.

Articles 9 et 15 (p. 1345). — Adoptés (p. 1346).

Article 16 (p. 1346). — Rejet de l'amendement n° 7 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression de cet article, pour conserver la rédaction d'origine de l'article 32 de la loi du 2 janvier 1968. Les délais très longs généralement nécessaires pour la mise en application effective des brevets. La notion de « préparatifs effectifs et sérieux ». L'exemple des surrégénérateurs : les années nécessaires depuis le dépôt des brevets ;

— l'article 16 est adopté (p. 1347).

Article 17 (p. 1347). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression de cet article, pour conserver la rédaction d'origine de l'article 33 de la loi du 2 janvier 1968, relatif à la justification par le demandeur qu'il est en état d'exploiter l'invention « de manière à satisfaire aux besoins du marché » ;

— l'article 17 est supprimé (p. 1347).

Article 21 (p. 1347). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression de la disposition instituant le droit de repentir ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 1348).

Articles 25 et 28 (p. 1348). — Adoptés.

Article 38 (p. 1348). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : précisions relatives au nombre des tribunaux de grande instance appelés à connaître des actions en matière de brevets, qui ne pourra être inférieur à dix. — Le danger que présenterait l'unicité d'un tribunal de grande instance compétent pour l'ensemble du contentieux des brevets d'invention. La question de la compétence territoriale. Les juridictions spécialisées. — Le droit européen (p. 1350) ;

— l'article 38, ainsi modifié, est adopté (p. 1350).

Article 38 bis (p. 1351). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : composition tripartite de la commission de conciliation, et mécanisme de sa saisine et de sa décision ; retrait du sous-amendement n° 12 de M. André Giraud, ministre de l'industrie : saisine de la commission de conciliation préalable à tout contentieux ; adoption du sous-amendement n° 13 de M. André Giraud, ministre de l'industrie : suppression de l'alinéa relatif aux exceptions soulevées devant le tribunal de grande instance ; rejet du sous-amendement n° 14 de M. André Giraud, ministre de l'industrie : suppression de l'alinéa relatif à la possibilité pour le président du tribunal de grande instance de rendre exécutoire par ordonnance l'accord proposé par la commission de conciliation et non contesté par les parties (p. 1353) ;

— l'article 38 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1353).

Article 1^{er} A (suite. — Précédemment réservé p. 1345) (p. 1353).

— Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : harmonisation ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression de l'alinéa relatif à la révision de la rémunération supplémentaire ou du juste prix, en cas d'apparition de faits nouveaux ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : suppression de l'alinéa relatif au maintien du droit à la rémunération supplémentaire, en cas de cessation du contrat de travail, quelle qu'en soit la cause ; adoption des amendements 5 et 6 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur : rédactionnels (p. 1355) ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 1355).

Article 41 bis (p. 1355). — Adopté.

Article 42 (p. 1355). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. André Giraud, ministre de l'industrie : suppression de la disposition relative à l'établissement d'une annexe pour la publication de la présente loi ;

— l'article 42, ainsi modifié, est adopté (p. 1355).

Adoption [14 juin 1978] (p. 1355).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1978] (p. 1968, 1971).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1968, 1969). — MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie).

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1968) : l'avis favorable de la commission des lois sur les conclusions de cette commission mixte paritaire. La composition de la commission de conciliation. Les propos tenus par M. le député Claude Martin ; il ne faut pas porter atteinte au crédit des commissions mixtes paritaires en disant que leurs conclusions les ont trahies. (p. 1969) : les inventions des salariés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1969) : le Gouvernement donne son accord aux conclusions, sous réserve des deux amendements qu'il a déposés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1969, 1971). — MM. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat ; Pierre Marcilhacy, rapporteur.

Article 1^{er} A (p. 1969). — Amendement rédactionnel n° 1 de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat.

Article 17 (p. 1969).

Article 21 (p. 1969, 1970).

Article 38 (p. 1970). — Amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat : détermination des tribunaux de grande instance appelés à connaître des actions en matière de brevets, par décret pris sur le rapport du garde des sceaux (p. 1971).

Articles 38 bis, 42 (p. 1971).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1971).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

BROGLIE (DE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
QUESTION ORALE, n° 2135.

BROUSSAIS (hôpital).

Voir QUESTION ORALE, n° 2245.

BRUCELLOSE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

BRUIT

1. — Proposition de loi tendant à la mise en œuvre de mesures urgentes pour réduire les nuisances causées par les avions à réaction aux riverains des grands aéroports, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 243). — Renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir QUESTION ORALE, n° 2084.

(Bruit [lutte contre le].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

BUDGET

(Budget de l'Etat.)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.
POLLUTION (MER), 5, DG.

(Budget [délais d'examen].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget.
— II. — Section commune. — IV. — Budget.

(Budget [ministère du].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget.
— II. — Section commune. — IV. — Budget.
QUESTION ORALE, n° 2361.

(Budgets annexes.)

Voir LOI DE FINANCES
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 17.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (BAPSA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2367.

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DES MIGRATIONS INTERESSANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (BUMIDOM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

« BUTTES-TEMOINS »

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

C

CABINETS MINISTERIELS

Voir QUESTION ORALE, n° 2312.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 74.

(Cabinets ministériels [archives].)

Voir ARCHIVES, 1, DG.

CADASTRE

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, deuxième délibération, art. 1^{er} A, art. 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

CADRES

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, art. 4.
QUESTIONS ORALES, n°s 2143, 2203.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

CAEN

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

CAISSE AUTONOME NATIONALE DE COMPENSATION DE L'ASSURANCE VIEILLESSE ARTISANALE (CANCAVA)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (CCCE)

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, art. 6.

CAISSE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (CAECL)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'ACIER (CAPA)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 2, art. 1^{er}, art. 2, art. 3.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG, art. 1^{er}, après l'art. 1^{er}, art. 2.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

— Dépôt du rapport établi par la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, sur les opérations de l'année 1977 [27 juin 1978] (p. 1747).

Voir EPARGNE, 1, art. 29.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE, n° 2133.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

CAISSE DES EXPATRIÉS (Melun).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS (CNBF)

Voir AVOCATS, 2, DG, art. 1^{er}, art. 3, art. 4, après l'art. 4, art. 5.

CAISSES D'ÉPARGNE

Voir EMPLOI, 2.

EPARGNE, 1, avant l'art. 1^{er}, après l'art. 1^{er}, art. 29.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 25 ; (deuxième partie), Postes et télécommunications.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

CALAMITÉS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 6.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 4.

CALAMITÉS AGRICOLES

1. — Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles, présentée par M. Jacques Eberhard, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 514). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, n° 2130.

CAMBODGE

Voir QUESTION ORALE, n° 2190.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

CAMEROUN

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 12.

CAMPAGNE ELECTORALE

Voir ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ENVIRONNEMENT, 2, après l'art. 31.

CAMPING

Voir PISCINES, 1.

(Camping et caravanning.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

CAMPS MILITAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

QUESTION ORALE, n° 2358.

« CANARD ENCHAÎNÉ » (Affaire du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

CANAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

(Canal de la Moselle.)

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

CANCER

Voir QUESTION ORALE, n° 2367.

CANNE A SUCRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

CAPITALISME

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 3.

DÉTENTION, 1, DG.

« CAPITAL LOISIRS »

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

CAPRINS

Voir QUESTION ORALE, n° 2289.

CAP VERT (République du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 18, 21.

CARAIBES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

CARBURANTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 17, art. 27 art. 31.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 5.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 3 bis nouveau.

(Carburants agricoles.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 31.

CARTE DE SEJOUR

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 23.

CARTE GRISE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 22.

CARTE MEDICALE D'URGENCE

Voir QUESTION ORALE, n° 2162.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 23 ; (deuxième partie), Intérieur.

« CARTE ORANGE »

Voir TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

CARTE UNIVERSITAIRE (Universités)

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

« CARTE VERTE »

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

CASIER JUDICIAIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

CATASTROPHES NATURELLES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

CEINTURE DE SECURITE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

CELIBATAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2.

CELLULOSE DU PIN (Entreprise)

Voir EPARGNE, 1, CMP.

CENTRALES NUCLEAIRES

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, avant l'art. 4, art. 4.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

CENTRALES THERMIQUES

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2234, 2352.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 21.

CENTRE D'ARENCO (Détenion)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 25.

CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX (CFPC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 16.

CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE

Voir QUESTION ORALE, n° 2217.

CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION (CREDOC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

CENTRE D'ETUDE DES REVENUS ET DES COÛTS (CERC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES (CEPII)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

CENTRE EUROPEEN DE RECHERCHES NUCLEAIRES [CERN]

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2140, 2183.

CENTRE FRANÇAIS DES MANIFESTATIONS ECONOMIQUES A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR [CFCE]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur ; Economie.

CENTRE INTERMINISTERIEL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS [CIRA]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture. MUSÉES, 1.

CENTRE NATIONAL DE LA DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE [CNDP]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE [CNRS]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Universités.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES [CNES]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS [CNET]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS [CNEXO]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Industrie.
QUESTION ORALE, n° 2153.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE [Strasbourg]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

CENTRE REGIONAL DES OPERATIONS DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE POUR LA MANCHE [CROSSMA]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE [CROSS] [CORSE, TOULON]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER DE SAINT-MARTIN-D'HYERES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 41.

CENTRES D'ANIMATION CULTURELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

Voir APPRENTISSAGE.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

CENTRES DE GESTION AGREES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 10, art. 10 bis ; (deuxième partie), Commerce et artisanat ; Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget, art. 72.

CENTRES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, après l'art. 6.

CENTRES DE VACANCES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTION ORALE, n° 2270.

CENTRES D'INTERRUPTION DE GROSSESSE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 61.

CENTRES HOSPITALIERS ET UNIVERSITAIRES [CHU]

Voir PHARMACIE, 2, DG.

CENTRES HOSPITALIERS REGIONAUX [CHR]

Voir PHARMACIE, 2, DG.

CENTRES PERMANENTS D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT [CPIE]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

CENTRES REGIONAUX D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE [CREPS]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

CENTRES UNIVERSITAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

CENTRES-VILLES [Aménagement]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

CEREALES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.
QUESTION ORALE, n° 2193.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

CEREMONIES PUBLIQUES

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2161, 2168.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 48.

CERTIFICAT PRENUPTIAL

Voir QUESTION ORALE, n° 2222.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION COOPERATIVE

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

CESSION [D'ACTIFS]

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2206, 2235.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 52.

CHAIX [ENTREPRISE]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 71.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

CHAMBRES DES METIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat, art. 73 bis.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

CHAMBRE SYNDICALE DES ARCHITECTES DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Voir ARCHITECTURE, 1, après l'article unique.

CHANGE

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

CHANTIERS NAVALS

Voir CONSTRUCTIONS NAVALES.

CHARBON

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.
QUESTIONS ORALES, n°s 2127, 2218, 2313, 2322.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 21, 30.

CHARBONNAGES DE FRANCE

1. — Proposition de loi tendant à supprimer la taxe à la valeur ajoutée sur les attributions de charbon aux agents des houillères, présentée par M. Raymond Dumont, sénateur, et plusieurs de ses collègues [31 octobre 1978] (n° 57, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Industrie.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE, n° 2234.

CHARGES SOCIALES

Voir APPRENTISSAGE, 1, DG, art. 1^{er}.
EPARGNE, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2111.

CHARTRE DE LA QUALITE DE LA VIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

CHARTES CULTURELLES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

CHARTERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

CHASSE

1. — Proposition de loi visant à généraliser le plan de chasse et à instituer une contribution permettant l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, présentée par MM. Jacques Ménard et Roland du Luart, sénateurs [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 525). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'art. 81.
QUESTIONS ORALES, n°s 2329, 2339.

CHAUSSON (Industrie).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

CHAUSSURE (Industrie de la).

Voir QUESTION ORALE, n° 2359.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

CHEMINOTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

CHEMINS DE FER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération ; Aménagement du territoire ; Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.
QUESTION ORALE, n° 2281.
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF).

CHEQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2 ; (deuxième partie), art. 71.

CHEQUES POSTAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

CHEQUES VACANCES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

CHERCHEURS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

CHIMIE (Industrie).

Voir INDUSTRIE CHIMIQUE.

CHINE POPULAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ; Commerce extérieur.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 53, 63, 69, 70.

CHOMAGE

1. — Proposition de loi tendant à promouvoir des mesures urgentes en faveur des chômeurs et de leur famille, présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1977] (n° 213). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Retrait [15 juin 1978] (p. 1371).

2. — Proposition de loi tendant à promouvoir des mesures urgentes en faveur des chômeurs et de leur famille, présentée par M. Pierre Gamboa, sénateur, et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 436). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir APPRENTISSAGE, 1, DG.
CONTRAT DE TRAVAIL, 1, DG.
EMPLOI, 1, DG.
EMPLOI, 5, DG.
EPARGNE, 1, DG.
FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Universités ; Transports. — III. — Aviation civile et météorologie ; Travail et participation.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, avant l'article 1^{er}.
LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.
PLAN, 1, DG.
QUESTIONS ORALES, n°s 2184, 2228, 2287, 2320, 2324.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 1, 53, 58, 80, 86, 87, 133.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, article 1^{er} (article L. 513-5 du code du travail).

(Chômage des femmes).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

CHOMAGE (Indemnisation du)

1. — **Projet de loi relatif à l'aide aux travailleurs privés d'emploi**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [14 décembre 1978] (n° 795). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Paul Fuchs [19 décembre 1978] (n° 810). — Urgence. — Discussion [21 décembre 1978]. — Adoption [21 décembre 1978] (n° 144).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 189, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), après l'article 2, après l'article 25, article 34 ; (deuxième partie), Travail et participation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'article 4.
QUESTION ORALE, n° 2360.

CIMENT

Voir QUESTION ORALE, n° 2356.

CINE-CLUBS

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Culture.

CINEMA

Voir LOI DE FINANCES, 2, (première partie), art. 12, art. 30 ; (deuxième partie), Culture ; Radiodiffusion-télévision française.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 6.
QUESTIONS ORALES, n° 2134, 2204.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 2687.
RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 4, DG.

(Cinéma [salles d'art et d'essai]).

Voir LOI DE FINANCES, 2, (première partie), art. 12.

CIRCONSTANCES ATTENUANTES ET AGGRAVANTES

Voir FEMMES, 1, DG, art. 1.

CIRCULATION (Des personnes et des idées)

Voir QUESTION ORALE, n° 2139.

CIRCULATION AERIEENNE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.
QUESTION ORALE, n° 2084.

CIRCULATION MARITIME

Voir NAVIGATION MARITIME

CIRCULATION ROUTIERE

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 17 du code de la route, afin de sanctionner plus sévèrement les conducteurs en état d'ivresse qui ont provoqué des accidents mortels**, présentée par M. Roland Boudet, député et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1973] (n° 898). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Loïc Bouvard [28 avril 1977] (n° 2844, 1976-1977). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° 701, 1976-1977).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique. »

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE), [17 juin 1977] (n° 385, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission, des affaires sociales. — Rapport de M. Louis Virapoullé [18 mai 1978] (n° 361). — Avis de M. Jacques Henriot [24 mai 1978] (n° 367). — Discussion [25 mai 1978] (p. 1012, 1028). — Adoption modifiée [25 mai 1978] (n° 140).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [25 mai 1978] (n° 305). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Pierre-Alexandre Bourson [8 juin 1978] (n° 376). — Discussion [20 juin 1978]. — Adoption [20 juin 1978] (n° 31).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [20 juin 1978] (n° 456). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [28 juin 1978]. — Rapport de M. Louis Virapoullé [23 juin 1978] (n° 468). — Discussion [28 juin 1978] (p. 1832, 1840). — Adoption modifiée [28 juin 1978] (n° 170).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) (n° 475). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Pierre-Alexandre Bourson [30 juin 1978] (n° 481). — Discussion [30 juin 1978]. — Adoption [30 juin 1978] (n° 64).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Louis Virapoullé [29 juin 1978] (n° 496). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1986, 1993). — Adoption [30 juin 1978] (n° 179).

PROMULGATION : loi n° 78-732 du 12 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 13 juillet 1978).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition de loi tend à la fois à punir plus sévèrement ceux qui conduisent sous l'empire d'un état alcoolique et à prévenir le mal : elle élargit le champ d'application de la mesure d'annulation du permis de conduire et fait obligation aux juges d'annuler le permis dans des cas particulièrement graves et notamment en cas de récidive ; mais en même temps elle organise un contrôle préventif de l'imprégnation alcoolique en soumettant toute personne s'appretant à conduire un véhicule automobile, après être sortie d'un établissement vendant des boissons alcoolisées, à une épreuve de dépistage.

Discussion (première lecture) [25 mai 1978] (p. 1012, 1028).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1012, 1018). — *MM. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jacques Henriot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean Mézard, Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Interventions des sénateurs :* l'alcoolisme en France (p. 1012, 1013, 1014, 1015, 1016). L'alcoolisme dans les départements d'outre-mer (p. 1012). La répression de l'ivresse dans l'histoire (p. 1012). Les accidents de la route (p. 1012, 1013, 1014, 1016). L'extension des cas d'annulation du permis de conduire (p. 1013). L'article 15 du code de la route et la jurisprudence (p. 1013). L'annulation obligatoire du permis de conduire pour les récidivistes, entorse au principe de la séparation des pouvoirs (p. 1013). Le contrôle préventif de l'imprégnation alcoolique (p. 1013, 1014). Le contrôle à la sortie des établissements vendant des boissons alcoolisées (p. 1013, 1014). Le dépistage en France et à l'étranger (p. 1013, 1014). Les travaux du groupe d'étude de la commission des affaires sociales du Sénat sur les problèmes de l'alcoolisme (p. 1014, 1016). Le taux légal d'alcoolisme et l'alcootest (p. 1014). Les sanctions : l'immobilisation du véhicule, le permis de conduire avec annotations (p. 1015, 1016).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 1016) : une étape nécessaire dans la lutte contre l'alcoolisme. (p. 1017) : les 13 000 décès dus aux accidents de la route en 1977. L'action de sécurité engagée. Le rôle de l'alcool dans les accidents mortels. Les insuffisances de la loi de 1970. L'annulation du permis de conduire. La position de retrait prise par la commission des lois. La durée maximale de l'annulation. Le sous-amendement proposé par le Gouvernement. Le dépistage préventif de l'imprégnation alcoolique. La nécessité de sanctions en cas de résultat positif. La force de dissuasion insuffisante de la menace d'immobilisation

du véhicule. La différence avec le contrôle à la sortie des débits de boisson prévu par l'Assemblée nationale. Les techniques de dépistage ; les difficultés de la prise de sang ; la nécessité d'utiliser des appareils permettant de déterminer le taux d'alcoolémie par l'analyse de l'air expiré. La modification, votée par l'Assemblée nationale, du 5^e alinéa de l'article L. 18 du code de la route : la nécessité de remédier à l'anomalie actuelle ; les effets de l'ordonnance pénale : l'annulation automatique de la suspension du permis de conduire prononcée par le préfet. Le respect du pouvoir du juge.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1018, 1028). — *MM. Louis Virapoullé, rapporteur ; Jacques Henriot, rapporteur pour avis ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat ; Jacques Larché, Jean-Pierre Fourcade, Jean Béranger, Louis Jung, Lionel de Tinguy, Philippe de Bourgoing, Hubert Martin.*

Avant l'article 1^{er} (p. 1018). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : dépistage de l'état alcoolique, soit au moyen d'analyses et examens médicaux biologiques classiques, soit aux moyens d'appareils permettant de déterminer le taux d'alcool par l'analyse de l'air expiré ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1019).

Amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : article L. 3 du code de la route : organisation d'épreuves de dépistage de l'imprégnation alcoolique des conducteurs, sur réquisition du Parquet ; interdiction de conduire et immobilisation du véhicule en cas de résultat positif ; réservé (p. 1019) et adopté (p. 1025) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1025).

Article 1^{er} (article L. 15 du code de la route : annulation du permis de conduire) (p. 1019). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression des cas d'annulation automatique du permis de conduire ; réduction de six ans à un an du délai d'annulation ; adoption du sous-amendement n° 9 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 3 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : fixation à trois ans du délai minimum d'annulation du permis de conduire (p. 1021) ; adoption de l'amendement n° 4 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : harmonisation ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1021) ;

Article 2 (article 17 du code de la route : suppression de la référence à l'article 15 ; récidive) (p. 1021). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article afin de maintenir, à l'article L. 17 du code de la route, la référence à l'article L. 15, pour permettre le doublement des peines ;

— l'article 2 est supprimé (p. 1021).

Article 3 (article L. 3 nouveau du code de la route : organisation d'épreuves de dépistage préventif systématique) (p. 1021). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article relatif aux épreuves de dépistage de l'imprégnation alcoolique sur toute personne qui s'apprete à conduire un véhicule automobile lorsqu'elle vient de quitter un établissement où sont vendues des boissons alcoolisées (p. 1025) ; retrait de l'amendement n° 8 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : organisation d'épreuves de dépistage de l'imprégnation alcoolique des conducteurs, en l'absence d'infraction préalable ou d'accident, sur réquisition du Parquet ; le permis de conduire à points ou à coupons (p. 1024) ; la réforme du permis de conduire (p. 1025) ; rejet de l'amendement n° 11 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : dispositions identiques à celles de l'amendement n° 8 ;

— l'article 3 est supprimé (p. 1025).

Adoption de l'amendement n° 2 de M. Louis Virapoullé, rapporteur (précédemment réservé) (p. 1025).

Article 4 (article L. 18 du code de la route : suspension administrative du permis de conduire) (p. 1025). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; suppression de cet article. — Les dispositions de la loi du 11 juillet 1975 ; la primauté de l'autorité judiciaire en matière de suspension du permis de conduire (p. 1027) ;

— l'article 4 est supprimé (p. 1027).

Après l'article 4 (p. 1027). — Retrait de l'amendement n° 10 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy : organisation d'un enseignement sur l'importance de l'alcoolisme comme cause

d'accidents de la route et d'accidents du travail, dans le cadre de l'enseignement obligatoire; retrait du sous-amendement de M. Jacques Henriet à l'amendement n° 10 de M. Lionel de Tinguy: création dans les facultés de médecine de chaires d'alcoologie (p. 1028).

Adoption [25 mai 1978] (p. 1028).

Discussion (deuxième lecture) [28 juin 1978] (p. 1832, 1840).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1832, 1834). — MM. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Jacques Henriet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Interventions des sénateurs*: les morts, blessés et handicapés dus aux accidents de la route (p. 1832). Les dispositions faisant entériner par le juge la décision de suspension du permis de conduire prise par l'autorité préfectorale (p. 1833). Les contrôles préventifs (p. 1833). L'immobilisation du véhicule du conducteur (p. 1833). Le principe de l'annulation automatique et obligatoire du permis de conduire (p. 1833). Les appareils permettant de déterminer le taux d'alcool dans le sang par analyse de l'air expiré (p. 1833). L'information de l'opinion publique (p. 1834). Les épreuves du « code du permis de conduire et un éventuel questionnaire sur « l'alcoolisme et la conduite automobile » (p. 1834).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1834): le nombre des accidents de la route dus à l'alcool. Seule la menace de sanctions est de nature à infléchir le comportement des conducteurs. Le principe des sanctions pénales; le problème de l'annulation obligatoire du permis de conduire. Le juge peut toujours dispenser un délinquant de toute ou partie de sa peine.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1834, 1840). — MM. Charles Lederman, Louis Virapoullé, rapporteur; Jacques Henriet, rapporteur pour avis; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat; MM. René Touzet, Lionel de Tinguy.

Article 1^{er} B (p. 1834). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article, prévoyant que toute personne conduisant un véhicule pourra être soumise à des épreuves de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré, même en l'absence d'infraction ou d'accident préalable (p. 1837); amendement n° 1 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: contrôle de l'état alcoolique des conducteurs, en l'absence d'accident ou d'infraction préalable; immobilisation du véhicule, sans que le conducteur puisse se faire remplacer par un tiers; devenu sans objet; amendement n° 4 de M. Jacques Henriet, rapporteur pour avis: si les épreuves de dépistage permettent de présumer l'existence d'un état alcoolique, interdiction pour la personne en cause de conduire pendant le temps nécessaire à l'oxydation de l'alcool absorbé et aussi longtemps qu'elle n'aura pu se faire remplacer par un tiers; devenu sans objet;

— l'article 1^{er} B est supprimé (p. 1837).

Article 1^{er} (p. 1837). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: suppression des dispositions de l'article prévoyant l'annulation obligatoire du permis de conduire en cas de récidive, ou lorsqu'il y a cumul du délit de conduite sous l'empire d'un état alcoolique avec celui d'homicide ou de blessures par imprudence (p. 1839); retrait de l'amendement n° 7 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 2 de M. Louis Virapoullé, rapporteur; adoption de l'amendement n° 3 de coordination de M. Louis Virapoullé, rapporteur; retrait de l'amendement n° 5 de M. Jacques Henriet, rapporteur pour avis: possibilité pour la juridiction de soumettre l'intéressé dont le permis a été annulé, à un second examen médical et psychotechnique également à ses frais;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1839).

Deuxième délibération (p. 1839). — Rejet de la demande de renvoi en commission pour deuxième délibération (scrutin public n° 55, liste des votants, p. 1869).

Explication de vote :

— M. Lionel de Tinguy (p. 1840): il eût été plus utile de s'en tenir aux décisions de police administrative, sans vouloir sanctionner tout ce qui est punissable.

Adoption [28 juin 1978] (p. 1840).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1978] (p. 1986, 1993).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1986, 1988). — MM. Louis Virapoullé, rapporteur; Jacques Henriet, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1986): un texte sévère mais aussi souple et conciliant. Il y a trop de morts sur les routes et autoroutes. Désormais, sans infraction préalable, tout automobiliste pourra être arrêté sur la route et soumis au dépistage. L'organisation des contrôles sur réquisition du procureur de la République. L'annulation du permis de conduire sera de droit en cas de cumul d'infractions. Les Français doivent être informés sur les nouvelles dispositions. La situation dans un pays comme la Suisse où les plantations d'arbres fruitiers sont subventionnées ainsi que les fabriques de jus de fruits. (p. 1987): les nuisances de notre temps: l'alcool, la pilule, les accidents de la route et la dénatalité française. Cette loi devrait être adoptée à l'unanimité.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1987): le nombre des morts dus aux accidents de la route; les études menées par le professeur Got, de Garches. Les conditions de la prévention: un dépistage préalable et aléatoire de l'alcoolémie, une application éventuelle de sanctions, un risque d'annulation du permis de conduire. Il ne saurait y avoir d'atteinte à la liberté individuelle; le contrôle des magistrats du parquet protégera les conducteurs contre tout risque d'arbitraire. Les contrôles multiples; la nécessité d'une coordination des parquets. Une faible partie seulement des conducteurs sera concernée par les opérations de dépistage. (p. 1988): la durée de l'annulation du permis de conduire. Un texte voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1988, 1993). — MM. Henri Caillaudet, Alain Peyrefitte, garde des sceaux; Edgar Tailhades, Etienne Dailly, Adolphe Chauvin, Paul Guillard, Franck Sérusclat, Bernard Talon, Marcel Champeix, Guy Schmaus.

Article 1^{er} B (p. 1988). — Les privilèges des bouilleurs de crû. La fiabilité des appareils mesurant le taux d'alcool dans le sang. Tout un groupe social sera frappé si le véhicule du conducteur ayant été verbalisé ne peut pas être conduit par un tiers. (p. 1989): l'institution d'une présomption de délit est très dangereuse. L'existence de cette présomption en Argentine, en Russie, au Laos. Le coût des appareils en provenance des Etats-Unis. La coordination de l'action des différents parquets.

Article 1^{er} (p. 1989). — Peines accessoires et sanctions de plein droit (p. 1990); récidive et circonstances atténuantes (p. 1990); les travaux de la commission de révision du code pénal (p. 1990); l'attitude des populations en République fédérale d'Allemagne et en Europe du Nord en ce qui concerne l'alcool (p. 1990); les aspects juridiques d'un problème et les questions d'opportunité (p. 1990); la nécessité d'une campagne d'information sur les contrôles préventifs (p. 1991, 1992); la présomption de délit (p. 1991); la situation juridique aux Etats-Unis (p. 1991); les conséquences de l'abus d'alcool et l'alcoolisme (p. 1991, 1992).

Explications de vote :

— M. Marcel Champeix (p. 1993): le Gouvernement demande aux parlementaires d'émettre un vote qui leur fera prendre des responsabilités qui ne sont pas les leurs. Une situation extrêmement dangereuse sur le plan juridique. Le groupe socialiste ne participera pas au vote;

— M. Guy Schmaus (p. 1993): les problèmes graves de l'alcoolisme ne sont pas réglés. Le groupe communiste ne participera pas au vote de ce texte.

Scrutin public (n° 60, liste des votants, p. 2004, 2005).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1993).

2. — **Proposition de loi visant à indemniser les victimes de collisions routières avec le gibier sauvage**, présentée par MM. Jacques Mossion et Jean Cauchon, sénateurs [24 mai 1978] (n° 370). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

3. — **Proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article L. 3 du code de la route**, présentée par M. Serge Mathieu, sénateur [5 octobre 1978] (n° 9). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 29, après l'art. 31.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —

V. — Routes, ports et voies navigables.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 8.

QUESTIONS ORALES, n°s 2175, 2200, 2286, 2294, 2309, 2325.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 123.

CIRQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
QUESTION ORALE, n° 2283.

CITROEN (Entreprise)

Voir QUESTION ORALE, n° 2262.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 17, 46.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, n° 20.

« CLASSES SAUVAGES »

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

CLERMOND-FERRAND (Ecole d'architecture)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

CLUB DE ROME (rapport du)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

CLUB DE VACANCES

Voir PISCINE, 1.

CLUB SPORTIFS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

CODE CIVIL

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, DG.
ÉTAT-CIVIL, 1.

CODE DE COMMERCE

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1.

CODE DE DEONTOLOGIE (Sondages)

Voir QUESTION ORALE, n° 2160.

CODE DE LA CONSTRUCTION

Voir LOGEMENT, 1, art. 29.

CODE DE LA COOPERATION

Voir QUESTION ORALE, n° 2176.

CODE DE LA NATIONALITE

Voir CODE CIVIL, 1.

CODE DE LA ROUTE

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Voir ÉTAT-CIVIL, 1.
INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 7.
PISCINES, 1.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

CODE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Voir COUR DE CASSATION, 2, art. 1^{er}, art. 2, art. 2 bis.

CODE DE PROCEDURE PENALE

Voir COUR DE CASSATION, 2, art. 5.
DÉTENTION, 1, DG, art. 1^{er}.

CODE DES COMMUNES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

CODE DISCIPLINAIRE ET PENAL DE LA MARINE MARCHANDE

Voir NAVIGATION MARITIME, 1.

CODE DU TRAVAIL

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

CODE GENERAL DES IMPOTS

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

CODE PENAL

Voir CRÉANCES, 1.
DÉTENTION, 1, DG, art. 4.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

COLLECTIVITES LOCALES

1. — **Projet de loi modifiant le code des communes et relatif à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [13 octobre 1978] (n° 32, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Joseph Raybaud [31 octobre 1978] (n° 51, 1978-1979). — Avis de M. Lionel de Tinguy [7 novembre 1978] (n° 59, 1978-1979). — Discussion [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3120), [16 novembre 1978] (p. 3332, 3373), [17 novembre 1978] (p. 3394, 3412). — Adoption modifiée [17 novembre 1978] (n° 25, 1978-1979).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1978] (n° 706). — Renvoi à la commission spéciale chargée d'examiner ce projet. — Rapport de M. Maurice Tissandier [7 décembre 1978] (n° 778). — Discussion [11, 12 et 13 décembre 1978]. — Adoption [13 décembre 1978] (n° 116).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [14 décembre 1978] (n° 158, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [14 décembre 1978]. — Rapport de MM. Jean-Pierre Fourcade et Joseph Raybaud [18 décembre 1978] (n° 168, 1978-1979). — Avis de M. Lionel de Tinguy [15 décembre 1978] (n° 165, 1978-1979). — Discussion [18 décembre 1978] (p. 4882, 4914). — Adoption modifiée [18 décembre 1978] (n° 36, 1978-1979).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 806). — Renvoi à la commission spéciale. — Rapport de M. Maurice Tissandier [19 décembre 1978] (n° 812). — Discussion [19 décembre 1978]. — Adoption [19 décembre 1978] (n° 131).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Maurice Tissandier [20 décembre 1978] (n° 826). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 141).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de MM. Jean-Pierre Fourcade et Joseph Raybaud [20 décembre 1978] (n° 177, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5061, 5064). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 66).

PROMULGATION : loi n° 79-15 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi a pour objet de définir les modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat se propose de verser aux collectivités locales et à leurs groupements en remplacement du versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS). Cette réforme vise à doter les collectivités locales d'une ressource évolutive dont les mécanismes de répartition se situent dans le prolongement du VRTS tout en corrigeant les mécanismes les plus défectueux afin d'assurer une plus grande sécurité et une plus grande équité entre les départements et les communes. C'est ainsi qu'il est institué une garantie de ressources pour les communes par la création d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de fonctionnement minimum pour les communes les plus démunies. L'institution de la notion de potentiel fiscal permettra la prise en considération de la richesse des communes.

Discussion (première lecture) [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3120), [16 novembre 1978] (p. 3332, 3373), [17 novembre 1978] (p. 3394, 3412).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (commune avec la discussion générale du projet de loi n° 532 portant aménagement de la fiscalité directe locale, voir *Impôts locaux*, 1) [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3120).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES [16 novembre 1978] (p. 3332, 3373), [17 novembre 1978] (p. 3394, 3412).

MM. Paul Jargot, Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur; Charles Durand, Camille Vallin, Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Guy Petit, Henri Tournan, Christian Poncelet, Mme Brigitte Gros, MM. Jacques Descours Desacres, Richard Pouille, François Dubanchet, Octave Bajeux, René Touzet, Bernard Legrand, Pierre Jourdan, Daniel Millaud, Adolphe Chauvin, Jacques Larché, Paul Girod, Marcel Rudloff, Roger Lise, Michel Giraud, Louis Virapoullé, Gaston Pams, Marcel Champeix, Philippe de Bourgoing.

Avant l'article 1^{er} (p. 3332). — Rejet de l'amendement n° 65 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues; participation de l'Etat au budget des collectivités locales avant toute réforme de leur fiscalité; remboursement intégral des dépenses de TVA, augmentation du VRTS et de certains crédits, création d'une dotation spéciale pour les communes rurales et d'un impôt de 2 p. 100 sur l'actif net des banques et établissements financiers (p. 3333); le problème du financement de l'aide aux petites communes; l'exode rural; l'exemple de l'effort financier fait à une certaine époque par la Banque de France pour la titularisation de fonctionnaires auxiliaires (p. 3335). — Rejet de l'amendement n° 64 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues: création et détermination des règles d'attribution d'une dotation spéciale annuelle pour les petites communes; réduction des subventions économiques aux sociétés multinationales; institution d'un barème de l'impôt sur le revenu; création d'un impôt sur la fortune et détermination de ses règles d'abattement et de barème (p. 3336); scrutin public (n° 23. — Liste des votants p. 3391). — Rejet de l'amendement n° 44 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues: création, au profit des collectivités locales, d'une « dotation globale de fonctionnement » (DGF) prélevée sur les recettes de l'Etat; fixation de son montant à 16,50 p. 100 du produit de la taxe sur la valeur ajoutée; abrogation, à compter du 1^{er} janvier 1979, des dispositions concernant le VRTS, la compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles et la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des communes (p. 3337).

Article 1^{er} (articles L. 234-1 à L. 234-20 du code des communes: nouvelles dispositions sur la dotation globale de fonctionnement (p. 3337).

Article L. 234-1 du code des communes (principe et éléments de la dotation globale) (p. 3337). — Retrait de l'amendement n° 67 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: suppression des dispositions de l'article concernant l'attribution de la dotation globale de fonctionnement à certains groupements de communes (p. 3338); retrait de l'amendement n° 45 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues: détermination annuelle du montant de la dotation globale de fonctionnement par la loi de finances; versement intégral de ce montant aux collectivités bénéficiaires; absence de prélèvement pour frais

d'assiette ou frais administratifs sur le montant de la dotation. — Le souci de donner aux collectivités locales les ressources pour faire face à une augmentation importante et subite des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat; l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la TVA; l'évolution défavorable de celle-ci (p. 3340); la comparaison entre la progression de la dotation accordée pour 1977 par rapport à celle qu'aurait connue le montant du VRTS. La situation du montant prévisionnel du VRTS par référence au montant de ce versement atteint au cours de l'antépénultième année. — Adoption de l'amendement n° 85 de M. Christian Poncelet: 1° détermination et régularisation du montant de la dotation globale de fonctionnement en fonction du taux de progression prévisionnel du produit net de la TVA à législation constante; adopté; 2° comparaison de ce taux avec celui du traitement annuel des fonctionnaires; retiré, puis repris par MM. Paul Jargot et Henri Tournan; adopté; 3° inscription dans le projet de loi de finances du montant de la dotation sur proposition du comité des finances locales; adopté (p. 3341);

— le texte de l'article L. 234-1, ainsi modifié, est adopté (p. 3341).

Article L. 234-2 du code des communes (part de la dotation forfaitaire) (p. 3341). — Retrait de l'amendement n° 34 de M. Richard Pouille: fixation à 50 p. 100 du solde disponible de la dotation globale, de la part des ressources affectées à celle-ci; réduction, à partir de 1980, de cette part de ressources de cinq points par an pour atteindre 25 p. 100 en 1984 (p. 3342); adoption de l'amendement n° 17 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, identique à l'amendement n° 88 de M. Joseph Raybaud, rapporteur: fixation, en 1979, à 57,5 p. 100 du solde disponible de la dotation globale, de la part des ressources affectées à cette dotation; fixation à 55 p. 100 de cette part en 1980. Le système mis en place par la loi du 6 janvier 1966; ses conséquences quant à l'enrichissement des communes les plus riches et à l'appauvrissement des plus pauvres. Les dépenses les plus importantes sont engagées par les villes-centres. L'imposition des ménages dans ces villes. La disparité de population entre les communes; le rôle du potentiel fiscal. Rejet du sous-amendement n° 94 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, à l'amendement n° 17 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: réduction de cinq points par an, à partir de 1980, de la part des ressources pour atteindre 25 p. 100 du solde disponible de la dotation globale (p. 3343);

— le texte de l'article L. 234-2, ainsi modifié, est adopté (p. 3343).

Article L. 234-3 du code des communes (mode de calcul de la dotation forfaitaire) (p. 3343). — Adoption de l'amendement de coordination n° 18 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis; retrait de l'amendement n° 35 de M. Richard Pouille: prise en compte de l'impôt afférent aux manifestations sportives dans le calcul de la dotation forfaitaire;

— le texte de l'article L. 234-3, ainsi modifié, est adopté (p. 3343).

Article L. 234-4 du code des communes (ajustement de la dotation budgétaire en cas de modification territoriale) (p. 3343). — Adoption de l'amendement n° 56 de M. Jacques Descours Desacres: montant de la dotation forfaitaire; prise en compte du transfert de population, proportionnellement à sa part dans sa commune d'origine, en cas de modification des limites territoriales de communes (p. 3344);

— le texte de l'article L. 234-4, ainsi modifié, est adopté (p. 3344).

Article L. 234-5 du code des communes (part de la dotation de péréquation) (p. 3344). — Retrait de l'amendement de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. François Dubanchet: perception d'une dotation de péréquation par chaque commune et groupement de communes percevant une fiscalité directe; adoption des amendements identiques n° 19 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, et n° 89 de M. Joseph Raybaud, rapporteur: fixation à 42,5 p. 100 du solde disponible de la dotation globale, de la part des ressources affectées, en 1979, à la dotation de péréquation; fixation de cette part à 45 p. 100 du solde disponible en 1980; adoption de l'amendement n° 95 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur: perception par les groupements de communes à fiscalité propre d'une dotation de péréquation;

— le texte de l'article L. 234-5, ainsi modifié, est adopté (p. 3344).

Article L. 234-6 du code des communes (répartition de la dotation forfaitaire) (p. 3344). — Retrait de l'amendement n° 4 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : répartition, en deux parts, des ressources affectées à la dotation de péréquation ; principe et mécanismes, pour la première part, de réduction des inégalités de potentiel fiscal des communes d'un même groupe démographique ; détermination de ces groupes démographiques ; fixation de cette part à 15 p. 100 pour 1979 et 20 p. 100 pour 1980 du total de la dotation de péréquation ; retrait du sous-amendement n° 84 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 4 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : répartition entre les communes des ressources affectées à la dotation de péréquation ; prise en compte du critère du potentiel fiscal par habitant à l'intérieur de chaque tranche de population pour les communes de plus de cinq cents habitants et du potentiel fiscal superficiel pour les communes de moins de cinq cents habitants (p. 3346) ; adoption de l'amendement n° 87 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : répartition de la dotation de péréquation pour les groupements de communes dotés d'une fiscalité propre (p. 3348) ; rejet de l'amendement n° 68 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : extension du bénéfice de la dotation de péréquation aux communes de moins de 1 500 habitants ; critère du kilométrage de voirie retenu pour le calcul de la première part de la dotation de péréquation ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : répartition, en deux parts, entre les communes des ressources affectées à la dotation de péréquation ; principe et modalités de calcul de la première part en partant de l'attribution moyenne par habitant ; fixation de cette part à 15 p. 100 de la dotation de péréquation en 1979 et à 20 p. 100 de celle-ci en 1980 ; principe de calcul pour la seconde part (p. 3349) ;

— le texte de l'article L. 234-6, ainsi modifié, est adopté (p. 3349).

Article L. 234-7 du code des communes (définition du potentiel fiscal) (p. 3349). — Retrait de l'amendement n° 15 de M. Octave Bajeux : calcul du potentiel fiscal égal au montant brut des quatre taxes directes locales diminué des abattements obligatoires (p. 3350). Le calcul du potentiel fiscal des communes faisant partie d'un syndicat. L'augmentation du potentiel fiscal dans une petite commune où s'implante une usine importante ; la perception d'une partie de la taxe professionnelle par un syndicat de communes est une affaire interne ; la répartition du produit de la taxe professionnelle entre les communes membres du syndicat et la prise en compte, par la commune d'implantation, de cette taxe professionnelle, dans son potentiel fiscal. — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : calcul du potentiel fiscal égal au montant des bases nettes pondérées des quatre taxes directes locales ; détermination du coefficient de pondération ; à titre transitoire, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, utilisation du coefficient correcteur BAPSA (p. 3351) ; adoption du sous-amendement n° 63 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 5 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : calcul du potentiel fiscal égal au montant des bases des quatre taxes directes locales ; prise en compte des bases brutes diminuées des abattements qui leur sont obligatoirement applicables ;

— le texte de l'article L. 234-7, ainsi modifié, est adopté (p. 3351).

Article L. 234-8 du code des communes (définition des impôts sur les ménages) (p. 3351). — Retrait de l'amendement n° 37 de M. Richard Pouille : suppression de la liste des impôts visés à cet article de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (p. 3352) ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : introduction à cet article d'un alinéa supplémentaire consacrant l'expression communément employée : « impôts sur les ménages » ;

— le texte de l'article L. 234-8, ainsi modifié, est adopté (p. 3352).

Article L. 234-9 du code des communes (modifications de limites territoriales de communes). — Adopté (p. 3352).

Article L. 234-10 du code des communes (dissolution d'un groupement de communes). — Adopté (p. 3352).

Article L. 234-11 du code des communes (les concours particuliers) (p. 3352). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Joseph Raybaud, rapporteur et de l'amendement identique n° 2 de M. Guy Petit et plusieurs de ses collègues : fixation à 5 p. 100 au lieu de 4 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement, de la fraction minimale réservée aux concours particuliers (p. 3353) ; le cas des communes touristiques et ther-

males ; amendement n° 46 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : fixation à 4,6 p. 100 au lieu de 4 p. 100 de la dotation globale de fonctionnement, de la fraction minimale réservée au financement des concours particuliers ; devenu sans objet ;

— le texte de l'article L. 234-11, ainsi modifié, est adopté (p. 3353).

Article L. 234-12 du code des communes (la dotation de fonctionnement minimum) (p. 3353). — Les critères d'attribution de la dotation de fonctionnement minimum ; le problème des seuils ; les dettes des communes ; la situation des communes membres de syndicats. — Adoption de l'amendement n° 98 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : critères d'attribution et de répartition de la dotation de fonctionnement minimum aux petites communes (p. 3357) ; retrait du sous-amendement n° 16 de M. Jean-Marie Girault, soutenu par M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 98 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : modification des critères d'attribution de la dotation de fonctionnement minimum ; adoption du sous-amendement n° 104 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : 1° répartition de la dotation de fonctionnement minimum pour un tiers en tenant compte du nombre d'élèves scolarisés et pour deux tiers en tenant compte de la longueur de la voirie communale ; 2° fixation du montant des ressources affectées aux dotations de fonctionnement minimum, à 25 p. 100 des ressources prévues pour les concours particuliers ;

— le texte de l'article L. 234-12, ainsi modifié, est adopté (p. 3357).

Article L. 234-13 du code des communes (dotation pour les communes touristiques ou thermales) (p. 3357). La garantie légale accordée depuis 1972 aux stations classées et communes touristiques de 1 p. 100 du VRTS ; les frais de fonctionnement des communes touristiques ; le rôle du tourisme et du thermalisme dans l'économie nationale. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Guy Petit : fixation du montant de la dotation supplémentaire en faveur des communes touristiques ou thermales à 30 p. 100 des ressources affectées aux concours particuliers (p. 3359) ; amendement n° 99 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : fixation du montant de la dotation en faveur des communes touristiques ou thermales dans une fourchette comprise entre 22,5 et 30 p. 100 des ressources affectées aux concours particuliers ; devenu sans objet ; adoption de l'amendement n° 23 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression du dernier alinéa, relatif au décret en Conseil d'Etat pour l'application de cet article ;

— le texte de l'article L. 234-13, ainsi modifié, est adopté (p. 3359).

Article L. 234-14 du code des communes : (majoration pour accroissement de population) (p. 3359). — Adoption de l'amendement n° 24 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : fixation par le comité des finances locales du montant du versement complémentaire aux communes en expansion démographique (p. 3361) ; amendement n° 91 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : montant du versement complémentaire aux communes en expansion démographique ; montant du minimum garanti ; devenu sans objet ; amendement n° 55 de M. Jacques Descours Desacres : précision sur le calcul du versement complémentaire ; devenu sans objet ;

— le texte de l'article L. 234-14, ainsi modifié, est adopté (p. 3361).

Article L. 234-15 du code des communes (aide de démarrage aux syndicats d'études et de programmation, aux syndicats à vocation multiple et aux districts) (p. 3361). — Rejet des amendements identiques n° 54 de M. Jacques Descours Desacres et n° 72 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions proposées pour l'aide au démarrage des groupements de communes (p. 3363) ; amendement n° 43 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Daniel Millaud : extension aux communautés urbaines du bénéfice de l'aide de démarrage ; modification du montant de cette aide ; rejeté dans sa première partie ; retiré dans sa seconde ; adoption de l'amendement n° 105 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : référence au « barème de rémunération » d'un secrétaire général de commune pour le calcul du montant de l'aide de démarrage ; adoption de l'amendement n° 106 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression du dernier alinéa relatif au décret en Conseil d'Etat pour l'application de cet article ;

— le texte de l'article L. 234-15, ainsi modifié, est adopté (p. 3363).

Après l'article L. 234-15 du code des communes (p. 3363 et 3367). — Amendement n° 25 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : montant minimal de la dotation globale de fonctionnement aux communes et aux départements, égal au minimum garanti par habitant précédemment versé avec un mécanisme de revalorisation ; réservé (p. 3363) ; adopté (p. 3367) ;

— un article additionnel est inséré après l'article L. 234-15 du code des communes (p. 3368).

Article L. 234-16 du code des communes (aide aux communes membres d'organismes de coopération) (p. 3363). — Adoption des amendements identiques n° 9 de M. Joseph Raybaud, rapporteur, n° 26 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, et n° 73 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : suppression de cet article relatif à la majoration de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation en faveur des communes membres d'un groupement ayant une fiscalité propre (p. 3367) ; scrutin public (n° 24. — Liste des votants, p. 3391, 3392) ; amendement n° 39 de M. Richard Pouille et Mme Brigitte Gros : extension du bénéfice de la majoration de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation aux communes membres d'un groupement ; devenu sans objet ;

— le texte de l'article L. 234-16 est supprimé (p. 3367).

Après l'article L. 234-16 du code des communes (p. 3368). — Rejet de l'amendement n° 51 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : concours exceptionnels aux communes ou groupements à fiscalité propre, qui connaissent des difficultés financières particulières.

Article L. 234-17 du code des communes (frais de fonctionnement du comité des finances locales) (p. 3368). — Retrait de l'amendement n° 47 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : modalités de calcul des frais de fonctionnement du comité des finances locales identiques à celles de l'ancien fonds d'action locale ;

— le texte de l'article L. 234-17 est adopté (p. 3368).

Article L. 234-18 du code des communes (modalités des versements aux communes et à leurs groupements) (p. 3368). — Retrait de l'amendement n° 27 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : versement semestriel des concours particuliers (p. 3369) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : possibilité de versement d'acomptes trimestriels sur la dotation supplémentaire aux communes touristiques ou thermales ; adoption du sous-amendement n° 100 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur à l'amendement n° 10 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : possibilité de versement aux communes touristiques ou thermales d'acomptes semestriels et non trimestriels ;

— le texte de l'article L. 234-18, ainsi modifié, est adopté (p. 3369).

Article L. 234-19 du code des communes (le comité des finances locales) (p. 3369). — Adoption de l'amendement n° 48 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : composition du comité des finances locales : exclusivité des élus du suffrage universel ; participation de l'administration sous forme d'assistance au comité avec voix consultative et par la charge du secrétariat administratif (p. 3371) ; adoption du sous-amendement n° 108 de M. Guy Petit à l'amendement n° 48 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : adjonction de neuf représentants de l'Etat désignés par décret ; présidence du comité par un membre du Conseil d'Etat élu par l'assemblée générale de ce conseil. — Amendement n° 75 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : augmentation de la représentation des maires des petites communes ; présidence par un élu désigné par le comité en son sein ; devenu sans objet ; sous-amendement n° 109 de M. Richard Pouille et Mme Brigitte Gros à l'amendement n° 48 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : adjonction de neuf représentants de l'Etat désignés par décret ; élection par le comité, en son sein, d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire ; devenu sans objet ; amendement n° 11 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : augmentation de la représentation des maires ruraux ; devenu sans objet ; amendement n° 40 de M. Richard Pouille et Mme Brigitte Gros : élection par le comité, parmi ses membres, du président et des vice-présidents ; devenu sans objet ;

— le texte de l'article L. 234-19, ainsi modifié, est adopté (p. 3371).

Article L. 234-20 du code des communes (attributions du comité des finances locales) (p. 3371). — Rejet de l'amendement n° 76 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : consultation obligatoire, par le Gouvernement, du comité des finances locales pour toutes les dispositions à caractère financier concernant les collectivités locales (p. 3373) ; adoption de l'amendement n° 101 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : possibilité pour le Gouvernement de consulter le comité des finances locales sur toute disposition réglementaire à caractère financier concernant les collectivités locales ; consultation obligatoire en ce qui concerne les décrets ; adoption du sous-amendement n° 12 de M. Joseph Raybaud, rapporteur, à l'amendement n° 101 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : communication annuelle des comptes du dernier exercice connu des collectivités locales aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

— le texte de l'article L. 234-20, ainsi modifié, est adopté (p. 3373).

Article L. 234-28, article L. 234-29 et article L. 234-30 du code des communes (répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière). — Adopté (p. 3373) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 3373).

Article 2 (Article L. 253-2 du code des communes : modification d'harmonisation) (p. 3394). — Adoption de l'amendement n° 92 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : imputation des attributions sur la dotation globale de fonctionnement.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3394).

Article 3 (Article L. 253-6 du code des communes : dotation forfaitaire versée aux communautés urbaines) (p. 3394). — Les difficultés financières des communautés urbaines (p. 3395). — L'attribution antérieure aux communautés urbaines d'une part de la dotation du versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) (p. 3395). — Rejet de l'amendement n° 77 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : suppression de cet article concernant l'attribution aux communautés urbaines d'une part de la dotation forfaitaire. — Rejet de l'amendement n° 62 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Marcel Rudloff : perception d'une part de la dotation forfaitaire par les communautés urbaines ; fixation d'un taux minimum et maximum ; possibilité de rétrocession d'une partie des sommes aux communes composant la communauté pour la part excédant le taux minimum ;

— l'article 3 est adopté (p. 3395).

Article 4 (article L. 255-8 du code des communes : modification d'harmonisation). — Adopté (p. 3395).

Article 5 (article L. 256-4 du code des communes : modification d'harmonisation) (p. 3395). — Adoption de l'amendement n° 93 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : identité de régime pour l'ensemble urbain et les communes en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (p. 3396) ;

— l'article 5, ainsi modifié est adopté (p. 3396).

Article 6 (articles L. 262-1, L. 262-5 et L. 262-6 du code des communes : dotation globale de fonctionnement aux communes des départements d'outre-mer) (p. 3396). — Les conséquences de la réforme sur les collectivités locales d'outre-mer. — L'établissement d'un coefficient correcteur tenant compte de la différence entre le potentiel fiscal des collectivités des DOM et le potentiel fiscal moyen de la métropole. — L'identité du régime appliqué aux DOM et aux départements et communes de la métropole. — Le ralentissement démographique (p. 3397) ;

— l'article 6 est adopté (p. 3397).

Article 7 (article L. 262-10 et L. 262-15 du code des communes : dispositions applicables aux communes du département de Saint-Pierre-et-Miquelon). — Adopté (p. 3397).

Article 8 (article L. 263-13 du code des communes : régime particulier de la région d'Ile-de-France) (p. 3397). — Adoption de l'amendement n° 28 M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : perception directe, en 1979 et 1980, par les communes et les groupements de communes de la région Ile-de-France de la dotation de péréquation des concours particuliers, de la première part de la dotation forfaitaire égale à la part du solde disponible de la dotation globale affectée à la dotation de péréquation ; perception par le fonds d'égalisation des charges des communes de la deuxième part de la dotation forfaitaire ; gestion et redistribution de cette part par le comité de gestion du fonds (p. 3398) ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 3398).

Article 9 (dotation globale de fonctionnement aux communes et groupements de communes des territoires d'outre-mer) (p. 3398). — La généralisation du système communal en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. — La dotation spécifique pour les territoires d'outre-mer prévue dans le texte gouvernemental. — Rejet de l'amendement n° 79 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : attribution aux communes et groupements de communes de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et aux circonscriptions de Wallis et Futuna d'une quote-part de la dotation de péréquation et des concours particuliers; fixation du montant de celle-ci dans la loi de finances; création d'une taxe de 7 p. 100 sur le chiffre d'affaires hors taxe des compagnies pétrolières étrangères exerçant en France (p. 3399);

— l'article 9 est adopté (p. 3399).

Article 10 (extension au territoire de Mayotte du régime d'aide spécifique aux territoires d'outre-mer). — Adopté (p. 3399).

Article 11 (dotation forfaitaire et dotation de péréquation attribuées aux départements) (p. 3399). — La situation réservée par le texte aux communes des départements d'outre-mer; l'absence de texte pour l'article L. 262-5 du code des communes (p. 3400). — Adoption de l'amendement n° 29 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : perception par les départements de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation; répartition proportionnelle de la dotation forfaitaire au montant du VRTS perçu en 1978; répartition, entre les communes et les départements, de la première part de la dotation de péréquation proportionnellement aux sommes reçues au titre du VRTS et des taxes foncières, d'habitation et d'enlèvement des ordures; mode de calcul de la dotation revenant à chaque département; évolution, pour les années ultérieures, des sommes affectées aux communes et aux départements, similaire à celles affectées à la première part de la dotation de péréquation; prise en compte, pour la répartition de la deuxième part de la dotation de péréquation, des taxes foncières, d'habitation et d'enlèvement des ordures jusqu'à concurrence de la moitié; application aux départements d'outre-mer des dispositions concernant l'attribution de la dotation forfaitaire, d'une quote-part de la dotation de péréquation et des concours particuliers; extension aux départements de la compétence du comité des finances locales (p. 3401); adoption du sous-amendement n° 110 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur à l'amendement n° 29 de Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de cet article concernant l'attribution aux départements d'outre-mer de la dotation forfaitaire, d'une quote-part de la dotation de péréquation et de concours particuliers.

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 3401).

Après l'article 11 (p. 3401). — Adoption de l'amendement n° 111 (art. additionnel) de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : *article L. 262-5 du code des communes* : attribution aux communes des départements d'outre-mer de la dotation forfaitaire au titre de la dotation globale de fonctionnement; perception par les communes et leurs groupements d'une quote-part de la dotation de péréquation; adoption de l'amendement n° 112 (article additionnel) de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : perception, par les départements d'outre-mer, de la dotation forfaitaire et d'une quote-part de la dotation de péréquation (p. 3401). — L'importance de la notion de potentiel démographique (p. 3402). — Les équipements que doivent proposer les départements accueillant les populations estivales (p. 3402, 3403, 3404). — Les difficultés d'évaluation de la population temporaire (p. 3402, 3403, 3404, 3405). — La spéculation foncière (p. 3403). — Adoption de l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy : prise en compte, à partir de 1980, du chiffre de population permanente pour l'application de la présente loi; majoration de ce chiffre, à la demande des communes et départements, pour tenir compte d'une augmentation saisonnière et périodique d'au moins 50 p. 100 de la population; principe de calcul de cette majoration (p. 3406);

— trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 3401, 3406).

Article 12 (cas particulier des départements de l'Île-de-France). — Adopté (p. 3406).

Article 13 (établissement public régional d'Île-de-France). — Adopté (p. 3406).

Article 14 (prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement) (p. 3406). — Retrait de l'amendement n° 13 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : suppression de cet article

concernant la substitution de la dotation globale de fonctionnement à la part locale de la taxe sur les salaires (p. 3407). — Le lien entre la dotation forfaitaire de fonctionnement et le produit de la taxe sur valeur ajoutée. — Retrait de l'amendement n° 45 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : fixation annuelle du montant de la dotation globale de fonctionnement par la loi de finances; versement intégral de ce montant aux collectivités bénéficiaires; exclusion, à compter de 1979, de tout prélèvement sur le montant de la dotation au titre de frais d'assiette, de frais administratifs sauf en ce qui concerne les frais de fonctionnement du comité des finances locales (p. 3408); adoption de l'amendement n° 31 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : absence de retenue au profit du Trésor sur le montant de la dotation globale de fonctionnement; amendement n° 81 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : revalorisation annuelle de la dotation globale de fonctionnement de 5 p. 100 en francs constants; détermination, pour 1985, du montant de la dotation à hauteur de 10 p. 100 de l'ensemble des ressources publiques nationales; devenu sans objet; amendement n° 102 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : prélèvement par l'Etat de frais d'assiette et de perception sur le montant de la dotation globale de fonctionnement; fixation du taux par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre du budget dans la limite maximum de 0,6 p. 100; devenu sans objet;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 3408).

Article 15 (garantie de ressources aux collectivités locales à titre transitoire pour 1979) (p. 3408). — L'application de cet article à l'établissement public régional d'Île-de-France (p. 3409). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : perception, pour 1979, par chaque commune et département au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation d'une somme égale au moins à 105 p. 100 du montant total des recettes perçues en 1978 au titre du VRTS, de l'impôt afférent aux spectacles de cinéma et de télévision, de théâtres et spectacles divers, de la subvention de l'Etat pour participation aux dépenses d'intérêt général; reconduction en 1980 des dispositions prévues pour 1979; prélèvement pour le respect de cette garantie sur les ressources affectées aux concours particuliers; adoption du sous-amendement n° 103 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, à l'amendement n° 14 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : évaluation du montant de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation pour les bénéficiaires de la dotation globale de fonctionnement; sous-amendement n° 83 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : évaluation du montant de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation; garantie de ressources pour 1979 et 1980 par rapport aux sommes perçues pour l'exercice 1978; inscription dans la prochaine loi de finances des sommes nécessaires pour assurer cette garantie; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 3409).

Article 16 (exercice en 1979 par le comité de gestion du fonds d'action locale des attributions dévolues au comité des finances locales). — Adopté (p. 3409).

Après l'article 16 (p. 3409). — Retrait de l'amendement n° 50 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : rapport annuel du comité des finances locales sur les modalités d'application de la présente loi et sur l'affectation de la dotation globale; présentation, en annexe du projet de loi de finances pour 1987, d'un rapport gouvernemental relatif à l'application de la présente loi et aux modifications à y apporter concernant les modalités de répartition de la dotation après avis du comité des finances locales (p. 3410); adoption de l'amendement n° 90 (art. additionnel) de M. Joseph Raybaud, rapporteur : rapport gouvernemental présenté à la première session ordinaire du Parlement de 1980-1981 sur les conditions de mise en place et le fonctionnement de la dotation globale, ainsi que ses incidences sur les budgets locaux; proposition de corrections en cas de besoin; détermination par la loi, à partir de 1981 et si la présente loi ne le prévoit pas, des modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3410).

Article 17 (abrogation des dispositions du code des communes et de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, relatives au versement représentatif de la taxe sur les salaires). — Adopté (p. 3410).

Après l'article 17 (p. 3410). — Adoption de l'amendement n° 33 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : détermination, par décrets en Conseil d'Etat, des règles d'application de la présente loi ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3410).

Explications de vote :

— M. Adolphe Chauvin (p. 3410) : si le système actuel du versement représentatif de la taxe sur les salaires a contribué à l'augmentation régulière des ressources des collectivités locales, il n'a pas assuré une égale répartition des ressources entre celles-ci. L'attente du projet de loi-cadre concernant la réforme des collectivités locales. Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera ce texte qui aboutit à une plus grande justice. Les mesures positives prévues par celui-ci : la création de la dotation de péréquation, l'institution de concours particuliers et le rétablissement du régime spécifique de péréquation de la région Ile-de-France. La complexité de la notion de potentiel fiscal et l'information qui devra être développée à propos de celui-ci. La déception face au rejet de la notion d'aide à la coopération communale ;

— M. Marcel Champeix (p. 3410) : les projets gouvernementaux sont tout au plus une tentative d'aménagement de technique financière et administrative. L'Etat n'a cherché qu'à se « défaire » des charges et responsabilités ingrates pour les faire supporter aux collectivités locales. Les aides de l'Etat ne sont que la contrepartie des charges qu'il impose ou la simple restitution de recettes qu'il enlève aux collectivités locales. La nécessité de simplifier et d'harmoniser ; le cas du potentiel fiscal et des péréquations. L'absence de mesures pour rééquilibrer les charges des collectivités. (p. 3411) : le rattachement à l'évolution des recettes nettes de la TVA de la recette globale prélevée sur le budget de l'Etat ; les motifs et les conséquences de l'abandon du rattachement à la masse salariale. Le texte ne modifie pas les ressources locales mais seulement les modalités de calcul. La référence aux recettes de TVA table sur un développement plutôt incertain de la croissance économique. La déception que devrait traduire le congrès des maires prévu pour 1978 ;

— M. Philippe de Bourgoing (p. 3411) : les avantages du VRTS ; la nécessité indispensable de son renouvellement. La dotation globale de fonctionnement et son indexation sur la TVA. La nécessité de donner des suites à ce projet de loi. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants portera son soutien à ce texte ;

— M. Michel Giraud (p. 3411) : le groupe RPR votera unanimement ce projet de loi. La satisfaction devant la concertation menée par le ministre. L'application pendant deux ans de la réforme permettra de mettre en place une véritable simulation grandeur nature. La disparition des craintes relative à la progression du prélèvement sur les recettes de l'Etat par les collectivités locales. L'attente d'une loi-cadre sur les responsabilités locales ;

— M. Paul Jargot (p. 3411) : le problème essentiel des collectivités locales, à savoir leur problème financier, n'est pas réglé par le texte. Il ne permet pas d'effacer le passif de la situation financière de celles-ci et de satisfaire une revendication formulée depuis dix ans par l'association nationale des maires de France : abonder le VRTS à 100 p. 100. Le refus de l'octroi d'une dotation efficace aux petites communes. (p. 3412) : une solidarité plus symbolique qu'efficace. La réalisation par le Gouvernement d'un nouveau transfert supplémentaire qui viendrait réduire la dotation globale de fonctionnement. La promesse de garantie de ressources de l'Etat ne fait l'objet d'aucun financement par celui-ci. L'incitation permanente aux regroupements de communes. Les aménagements positifs bien qu'insuffisants du projet : le début de prise en considération de la mission d'intérêt national des petites communes ; l'exemple de l'accueil de populations urbaines en milieu rural, montagnard et balnéaire. Le groupe communiste s'abstiendra sur ce texte ;

— M. Paul Girod (p. 3412) : la collaboration entre la commission des finances et la commission des lois et la concertation développée avec le Gouvernement ;

— M. Joseph Raybaud (p. 3412) : la satisfaction de la commission des finances face au résultat positif de ce long débat ;

— Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (p. 3412) : l'esprit de concertation qui a régné entre le Gouvernement, les services du ministère de l'intérieur et les commissions.

Scrutin public (n° 25, p. 3412, liste des votants, p. 3414).

Adoption [17 novembre 1978] (p. 3412).

Discussion (deuxième lecture) [18 décembre 1978] (p. 4882, 4914).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4882, 4885). — MM. Jean-Pierre Fourcade et Joseph Raybaud, rapporteurs ; Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; Maurice Papon, ministre du budget ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

a) Interventions des sénateurs : les dispositions fiscales nécessaires à la perception des impôts directs locaux en 1979 (p. 4882). Le calcul du potentiel fiscal dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (p. 4883). Le plafonnement de la taxe professionnelle (p. 4883). Le remplacement du versement représentatif de la taxe sur les salaires à compter du 1^{er} janvier 1979 (p. 4883). La garantie de progression minimale des ressources (p. 4884). La prise en compte des populations saisonnières et des résidences secondaires (p. 4884). Les communes centres, les communes touristiques et thermales (p. 4884).

b) Interventions du Gouvernement :

— M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 4885) : un système provisoire qui n'hypothèque pas l'avenir ;

— M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (p. 4885) : les améliorations apportées par le Sénat et l'Assemblée nationale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4885, 4914). — MM. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur ; Maurice Papon, ministre du budget ; Camille Vallin, Jacques Descours Desacres, Jean Colin, Maxime Javelly, André Méric, Guy Petit, Octave Bajoux, Joseph Raybaud, rapporteur ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Philippe de Bourgoing, Adolphe Chauvin, Michel Giraud, Jacques Larché.

Article 1^{er} A (p. 4885). — Adoption de l'amendement n° 41 de coordination de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : la nécessité d'accorder aux conseils municipaux la liberté de fixer les taux ; la taxe professionnelle est à la fois une taxe sur le capital et une taxe sur les salaires (p. 4886) ; l'institution, en 1976, d'un système de plafonnement des cotisations de taxe professionnelle (p. 4887) ; la taxe professionnelle s'inscrit dans les frais généraux des entreprises (p. 4888). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de l'article prévoyant que la part de la taxe professionnelle dans la fiscalité directe locale, est corrigée en fonction de la moitié de la variation de ses bases entre 1975 et 1977 (p. 4892) ; amendement n° 20 de M. Jean Colin : correction de la part de la taxe professionnelle « dans la limite du tiers de la variation des bases de cette taxe entre 1975 et 1977 » ; retiré puis repris et retiré par M. Camille Vallin (p. 4893) ; adoption de l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : correction de la part de la taxe professionnelle de la moitié de la variation constatée entre les bases brutes de 1977 et celles de 1975 augmentées de 20 p. 100 (p. 4894) ; adoption du sous-amendement n° 44 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : correction de la part de la taxe professionnelle du « tiers » de la variation constatée ; rejet du sous-amendement n° 42 de M. Camille Vallin à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant une augmentation des bases brutes de 1975 « de 20 p. 100 » ; scrutin public (n° 63, liste des votants, p. 4943, 4944) ; adoption du sous-amendement n° 43 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : concours particuliers de la dotation globale de fonctionnement au bénéfice des communes en récession économique afin d'éviter les transferts de charges entre les redevables de la taxe professionnelle et ceux des trois autres taxes ; sous-amendement de M. Jean Colin à l'amendement n° 35 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : correction de la part de la taxe professionnelle de 40 p. 100 de la variation constatée entre les bases brutes de 1977 et celles de 1975 augmentées de 20 p. 100 ; devenu sans objet ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 4894).

Article 1^{er} B (p. 4894). — Adoption des amendements identiques n° 2 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, et n° 36 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : diminution du taux de la cotisation versée par les redevables de la taxe professionnelle pour permettre au Trésor de prendre en charge les dégrèvements de taxe professionnelle ; versement de l'excédent de cotisation à la dotation de péréquation (p. 4895). — Amendement n° 16 de MM. Octave Bajoux et Christian Poncelet : application, aux valeurs locatives brutes des habitations et de leurs dépendances, du taux unique de la taxe d'habitation que perçoivent les départements, les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre ; réservé et reporté à l'article 1^{er} C (p. 4897) ;

— l'article 1^{er} B, ainsi modifié, est adopté (p. 4897).

Article 1^{er} C (p. 4897). — Rejet des amendements identiques n° 17 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Octave Bajeux, et n° 21 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : report au 1^{er} janvier 1981 de l'application d'un taux unique en ce qui concerne la taxe d'habitation perçue au profit des communautés urbaines et des districts à fiscalité propre. — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Octave Bajeux : réduction des différences existant, dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre, entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par le groupement et les taux appliqués au profit de celui-ci dans chaque commune membre (p. 4899) ; amendement n° 22 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : répartition entre les communes intéressées, au prorata du montant des valeurs locatives brutes, du produit de la taxe d'habitation perçue par les départements, les communautés urbaines et districts à fiscalité propre ; fixation du taux pour chaque contribuable en fonction des valeurs locatives nettes de chaque habitation ; devenu sans objet. — Adoption de l'amendement n° 16 de MM. Octave Bajeux et Christian Poncelet (précédemment réservé et modifié) : application aux valeurs locatives brutes du taux unique relatif à la taxe d'habitation que perçoivent les départements, les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre « déduction faite des abattements » (p. 4900) ;

— l'article 1^{er} C, ainsi modifié, est adopté (p. 4900).

Article 1^{er} D (p. 4900). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 1^{er} E (p. 4900). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : fixation par décret en Conseil d'Etat des mesures d'adaptation nécessaires pour introduire par étapes, dans les départements d'outre-mer, les réformes intervenues dans la métropole ;

— l'article 1^{er} E, ainsi modifié, est adopté (p. 4900).

Article 1^{er} F (p. 4900). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 1^{er} (p. 4900).

Article L. 234-1 du code des communes (p. 4900). — Rejet de l'amendement n° 23 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : fixation, pour 1979, du montant de la dotation globale de fonctionnement ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques (p. 4901) ; adoption de l'amendement n° 37 de M. Joseph Raybaud, rapporteur : fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement à 16,45 p. 100 du produit net prévisionnel de la TVA aux taux en vigueur au 1^{er} janvier 1979 ; régularisation ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-1 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4901).

Article L. 234-2 du code des communes (p. 4901). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur : diminution de la part du solde disponible de la dotation globale affectée à la dotation forfaitaire (p. 4902) ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-2 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4902).

Article L. 234-3 du code des communes (p. 4902). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Après l'article L. 234-3 du code des communes (p. 4902). — Adoption de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : réduction, en 1980, de la dotation forfaitaire des communes dont le revenu brut annuel du patrimoine communal a dépassé un certain seuil par habitant ;

— un article additionnel L. 234-3 bis est inséré dans le code des communes (p. 4902).

Article L. 234-5 du code des communes (p. 4903). — Rejet de l'amendement n° 25 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : attribution à chaque commune d'une dotation de péréquation qui tient compte, entre autres, des ressources des ménages de ladite collectivité ; adoption des amendements identiques n° 39 de M. Joseph Raybaud, rapporteur, et n° 6 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : augmentation de la part du solde disponible de la dotation globale affectée à la dotation de péréquation ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-5 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4903).

Article L. 234-6 du code des communes (p. 4903). — Retrait de l'amendement n° 27 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : répartition de la première part de la dotation

de péréquation pour les communes de plus de 1 500 habitants (p. 4904) ; adoption de l'amendement n° 7 de forme de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ; retrait de l'amendement n° 30 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : élément de proportionnalité concernant l'impôt sur le revenu, utilisé pour le calcul de la seconde part de la dotation de péréquation ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-6 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4904).

Article L. 234-7 du code des communes (p. 4904). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de l'article définissant le potentiel fiscal par habitant en prenant en considération la population totale de la collectivité considérée ; amendements de forme identiques n° 19 de M. Octave Bajeux et n° 40 de M. Joseph Raybaud, rapporteur ; retrait du second et adoption du premier ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-7 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4904).

Article L. 234-12 du code des communes (p. 4905). — Rejet de l'amendement n° 31 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : relèvement du montant minimal des ressources affectées aux dotations de fonctionnement. — Les charges scolaires, critère pour définir la dotation minimale accordée aux communes ; la consultation des autorités académiques sur la domiciliation des enfants d'âge scolaire. — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur : prise en compte, pour la répartition de la dotation de fonctionnement minimum, du nombre d'élèves domiciliés dans la collectivité relevant non seulement de l'enseignement obligatoire mais encore de l'enseignement « préélémentaire » ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-12 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4905).

Article L. 234-13 du code des communes (p. 4906). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : relèvement du montant global de la dotation à « 25 p. 100 » minimum des ressources affectées aux concours particuliers ; dotation supplémentaire des communes touristiques ou thermales et de leur groupement (p. 4907) ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-13 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4907).

Article L. 234-14 du code des communes (p. 4907). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article L. 234-15 du code des communes (p. 4907). — Adoption des amendements identiques n° 10 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, et n° 32 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article créant une aide de démarrage au bénéfice des groupements de communes et communautés urbaines qui se créent, calculée par référence à la rémunération du secrétaire ou du secrétaire général de la commune à laquelle le groupement est assimilé (p. 4909) ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-15 du code des communes est supprimé (p. 4909).

Article L. 234-15 bis du code des communes (p. 4909). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article L. 234-16 bis du code des communes (p. 4909). — Rejet de l'amendement n° 33 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : compensation attribuée aux communes pour les pertes de taxe professionnelle subies du fait de la disparition d'entreprises pour cause économique ; création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des filiales françaises des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France (p. 4910) ; adoption de l'amendement n° 11 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : dotation particulière pour les communes centres d'une unité urbaine ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-16 bis du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4910).

Article L. 234-18 du code des communes (p. 4911). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article L. 234-19 du code des communes (p. 4911). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : suppression des dispositions de l'article concernant l'incompatibilité du mandat de membre du comité des finances locales avec tout mandat de représentation des collectivités locales au sein d'organismes composés de délégués élus ou désignés par les collectivités ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-19 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4911).

Article L. 234-28 du code des communes (p. 4911). — Adoption de l'amendement n° 13 de codification de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-28 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4911).

Article L. 234-30 du code des communes (p. 4912). — Adoption de l'amendement n° 14 de codification de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis ;

— le texte présenté pour l'article L. 234-30 du code des communes, ainsi modifié, est adopté (p. 4912).

Article 8 (p. 4912). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 11 (p. 4912). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 11 quater (p. 4912). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : majoration de la population à prendre en compte pour l'application de la présente loi « en fonction de la capacité des locations saisonnières et des installations d'accueil et d'hébergement collectif de la commune ou du département » (p. 4913) ;

— l'article 11 quater, ainsi modifié, est adopté (p. 4913).

Article 12 (p. 4913). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 15 (p. 4913). — Rejet de l'amendement n° 34 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : relèvement, pour 1979 et 1980, du montant minimal de la dotation forfaitaire et de la dotation de péréquation que recevront les collectivités locales bénéficiaires de la dotation globale de fonctionnement (p. 4914) ;

— l'article 15 est adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 4914).

Article 16 bis (p. 4914). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Article 18 (p. 4914). — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale.

Adoption [18 décembre 1978] (p. 4914).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5061, 5064).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5061, 5063). — *MM. Jean-Pierre Fourcade et Joseph Raybaud, rapporteurs ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Lionel de Tinguy, Jacques Descours Desacres.*

a) **Interventions des sénateurs** (p. 5061) : la correction de la part de la taxe professionnelle en tenant compte du tiers de la variation constatée entre les bases brutes de 1977 et celles de 1975. La variation des bases de cette taxe. Les conséquences d'une régression des bases d'imposition, dans les petites communes ; les compensations accordées par un mécanisme de prélèvement sur le fonds commun de la dotation globale d'équipement ; (p. 5062) : la possibilité de régler les problèmes de transfert d'imposition, créés par la disparition d'une entreprise industrielle dans une petite commune, par des subventions d'équilibre allouées indépendamment de la procédure actuellement prévue. La taxe d'habitation des communautés urbaines et districts à fiscalité propre. L'importance de la sortie du mécanisme rigide de blocage des éléments de répartition entre les quatre impôts directs locaux. La part de la dotation de péréquation affectée à la dotation forfaitaire. Les modes de calcul de la population pour la détermination du potentiel fiscal par habitant. Les conditions d'attribution d'une aide particulière aux communes touristiques et thermales. L'aide au démarrage des organismes de coopération. Les conditions de prise en compte de la population non permanente ; (p. 5063) : la prise en compte d'un habitant par résidence secondaire, pour le calcul de la population. La majoration de la population, à partir de 1980, en fonction de la capacité des locations saisonnières et des installations d'accueil ou d'hébergement collectif de la commune ou du département. La situation extrêmement difficile de certaines petites communes. L'utilité du bicaméralisme.

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 5062) : le détournement de la notion de subvention d'équilibre constaté ces dernières années. Les difficultés particulières des petites communes ; (p. 5063) : un texte qui intéresse tout particulièrement le grand conseil des communes de France.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5063, 5064).

Article 1^{er} A, 1^{er} C et 1^{er} (p. 5063).

Article 11 quater (p. 5064).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5064).

2. — **Proposition de loi portant sur les pouvoirs et les libertés des collectivités locales dans l'exercice de la souveraineté populaire**, présentée par M. Marcel Rosette, sénateur et plusieurs de ses collègues [22 novembre 1978] (n° 86, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi relative à l'accroissement des ressources des collectivités locales**, présentée par M. François Dubanchet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [25 novembre 1978] (n° 96, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

4. — **Proposition de loi portant sur le financement des collectivités locales**, présentée par M. Marcel Rosette, sénateur, et plusieurs de ses collègues [1^{er} décembre 1978] (n° 109, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

5. — **Projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [20 décembre 1978] (n° 187, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ARCHIVES, 1, DG.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.

ENVIRONNEMENT, 2, DG.

IMPÔTS LOCAUX, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 29 (deuxième partie), Départements d'outre-mer ; Territoires d'outre-mer ; Agriculture ; art. 74, Aménagement du territoire, Transports, routes, ports et voies navigables : art. 61, Travail et participation, Jeunesse, sports et loisirs II, Tourisme, Intérieur, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4, art. 5, après l'art. 5, art. 5 bis, art. 7.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 8 bis nouveau.

MUSÉES, 1.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2171, 2186, 2199, 2201, 2227, 2240, 2255, 2257, 2319.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 14, 19, 29, 43, 44, 50, 58, 60, 100, 103.

TRANSPORTS, 1.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

(Collectivités locales [création d'un conseil supérieur des].)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Collectivités locales [réforme des].)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 83.

COLLEGE (Trie-sur-Baïse).

Voir QUESTION ORALE, n° 2246.

COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL (CEG).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

QUESTION ORALE, n° 2259.

COLLEGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.
QUESTION ORALE, n° 2259.

« COLONAGE » [A LA REUNION]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

COLONIALISME

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

COLONIES DE VACANCES

Voir QUESTION ORALE, n° 2270.

COMECON

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 20.

COMEVER (INDUSTRIE)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

COMITE D'ALLEGEMENT DES METHODES TECHNIQUES ET DES PROCEDURES

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 3.

COMITE DE CONTENTIEUX FISCAL DES DOUANES ET DES CHANGES

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

COMITE D'ETUDE DE LA POLITIQUE FONCIERE (M. de Montalembert).

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, deuxième délibération, art. 1^{er} A.

COMITE DES FINANCES LOCALES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}, art. 11, art. 16, après l'art. 16.

COMITE D'ORGANISATION DES RECHERCHES APPLIQUEES SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (CORDES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général au Plan.

COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Aménagement du territoire.

COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.

COMITE INTERPROFESSIONNEL DE RENOVATION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE L'INDUSTRIE TEXTILE (CIRIT)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 20, 87.

COMITES DE L'EMPLOI (Création)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 3.

COMITES D'EMPLOI ET DE FORMATION

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, art. 9 bis.

COMITES D'ENTREPRISE

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 9 bis, art. 9 ter.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, art. 3.

QUESTIONS ORALES, n° 2253, 2260, 2316.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 98.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, après l'art. 7.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

COMITES DEPARTEMENTAUX DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CODEFI)

Voir EMPLOI, 2.

COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG, art. 3, art. 4.

COMITES PROFESSIONNELS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Voir POLITIQUE ÉCONOMIQUE, 1.

COMMERÇANTS

Voir AGENCES MATRIMONIALES, 1 et 2, art. 2.

QUESTION ORALE, n° 2304.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

COMMERÇANTS-ARTISANS

1. — Proposition de loi tendant à la constitution d'une commission chargée de faire des propositions en faveur des épouses d'artisans et de commerçants, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [29 juin 1978] (n° 493). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

COMMERCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

QUESTIONS ORALES, n° 2157, 2243.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

COMMERCE EXTERIEUR

Voir BREVETS D'INVENTIONS, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Commerce extérieur ; Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général au Plan.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2267, 2338.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 58, 87, 119, 143.

RAPPORT D'INFORMATION, n° 8.

COMMERCE EXTERIEUR (Groupe de travail E. Pisani)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Commerce extérieur ; Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Voir SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG, art. 4, après l'art. 7, art. 13.

COMMISSAIRES DE POLICE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE (CEA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Industrie.
QUESTION ORALE, n° 2185.

COMMISSARIAT A L'ENERGIE SOLAIRE (COMES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Industrie.

COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

COMMISSION DEBAECQUE

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

COMMISSION DE LA CONCURRENCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie, art. 77 bis.

COMMISSION DE L'APPLICATION DES PEINES

Voir DÉTENTION, 1, DG, art. 2, art. 4, art. 7.

COMMISSION DELMON (Relations entre les propriétaires et les locataires)

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, après l'art. 16.

COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.
SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, art. 11.

COMMISSION DES SITES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

COMMISSION DUCHENE-MARULLAZ

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

COMMISSION RACINE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

COMMISSION SUDREAU

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 43 bis, art. 50.

COMMISSIONS CULTURELLES ELARGIES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

COMMISSIONS D'ENQUETE ET DE CONTROLE ET MISSIONS D'INFORMATION**I. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE**

Voir BARRAGES

ENTREPRISES

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Environnement et cadre de vie ; Transports. — IV. — Marine marchande ; Radiodiffusion-télévision française : art. 62.

POLLUTION (MER), 1, 2, 3, 4, 5.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 53, 94, 111, 112, 113, 118, 124, 136.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 1, DG, 4, DG.

TRANSPORTS AÉRIENS

II. — MISSIONS D'INFORMATION

1. — Demandes de M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner deux missions d'information chargées d'étudier certains problèmes sanitaires et sociaux, la première en Egypte, la seconde en Israël [8 juin 1978] (p. 1213).

2. — Demandes de M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner deux missions d'information, la première, ayant pour objet l'étude des problèmes actuels de l'économie canadienne et l'appréciation des conséquences économiques et sociales de la départementalisation à Saint-Pierre-et-Miquelon ; la seconde, chargée d'étudier l'aménagement du territoire en Grande-Bretagne et les problèmes posés par la mise en exploitation des ressources énergétiques de la mer du Nord [13 juin 1978] (p. 1294).

3. — Demande de M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier les relations culturelles qui lient le Kenya, Madagascar et l'Afrique du Sud à la France, ainsi que les législations adoptées par ces divers pays en matière de protection de l'environnement [15 juin 1978] (p. 1109).

4. — Demande de M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier l'impact de la politique africaine de la France au Nigeria, au Cameroun et au Soudan [15 juin 1978] (p. 1409).

5. — Demande de M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet l'étude des institutions politiques et administratives de l'Inde et de Sri Lanka [16 juin 1978] (p. 1466).

6. — Demande de M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet l'étude des institutions politiques et administratives de la Chine [30 novembre 1978] (p. 3969).

7. — Demande de M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet d'étudier les orientations et la planification du développement économique de la République populaire de Chine et les perspectives de renforcement des échanges économiques, scientifiques et techniques entre ce pays et la France [4 décembre 1978] (p. 4154).

8. — Demande de M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet d'étudier les problèmes concernant les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et certains pays du Moyen-Orient [8 décembre 1978] (p. 4364). Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1978] (p. 5035).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Coopération, Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 26, 80.

RAPPORTS D'INFORMATION.

COMMISSION D'INDEPENDANCE DE LA PRESSE (Proposition d'une)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

COMMISSION « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

1. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LES COMITÉS PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE [25 mai 1978] (p. 1030).

Communication pour sa création [18 mai 1978] (p. 864).
Nominations par l'Assemblée nationale [18 mai 1978] et par le Sénat [18 mai 1978] (p. 873).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Valleix, Maurice Cornette, René de Branche, Charles Revet, Jean Auroux, Claude Michel, Roger Gouthier ; *membres suppléants* : MM. Michel Noir, Jean Hamelin, André Rossinot, Claude Birroux, Jean-Michel Baylet, Mme Adrienne Horvath, M. Jean Jarosz.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Michel Chauty, Auguste Chupin, Fernand Chatelain, Charles Beaupetit, Robert Laucournet, Marcel Lemaire, Richard Pouillé ; *membres suppléants* : MM. Octave Bajeux, Jacques Braconnier, Paul Mistral, Daniel Millaud, Michel Sordel, Léandre Létouquat, Raymond Brun.

Bureau.

Président : M. Michel Chauty ; *vice-président* : M. René de Branche ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Maurice Cornette ; au Sénat, M. Auguste Chupin.

2. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE SUR LA POLICE JUDICIAIRE ET LE JURY D'ASSISES [1^{er} juillet 1978] (p. 2021).

Communication pour sa création [6 juin 1978] (p. 1174).
Nominations par l'Assemblée nationale [8 juin 1978] et par le Sénat [6 juin 1978] (p. 1174).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Michel Aurillac, Maurice Charretier, Charles Millon, Jean-Pierre Bloch, Marcel Garrouste, Alain Richard ; *membres suppléants* : MM. Gérard Longuet, Jacques Piot, Philippe Séguin, Jacques Douffiagues, Maurice Sergheraert, Jacques Richomme, André Cellard.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Charles de Cuttoli, Edgar Tailhades, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Yves Estève et Jacques Thyraud ; *membres suppléants* : MM. Baudouin de Hauteclouque, Pierre Salvi, Charles Lederman, Paul Girod, Jean Nayrou, Guy Petit et Marcel Rudloff.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer ; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Maurice Charretier ; au Sénat, M. Edgar Tailhades.

3. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL ET DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE [1^{er} juillet 1978] (p. 2022) [ÉTAT CIVIL DES FRANÇAIS PAR ACQUISITION] [13 juin 1978] (p. 1285).

Nomination par l'Assemblée nationale [15 juin 1978] et par le Sénat [13 juin 1978] (p. 1294).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Michel Aurillac, Philippe Séguin, Alain Hauteclouque, André Cellard, Maurice Charretier, Charles Millon ; *membres suppléants* : MM. Jacques Piot, Maurice Sergheraert, Alain Richard, Marcel Garrouste, Claude Dhinnin, Pierre-Alexandre Bourson, Antoine Lepeltier.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Charles de Cuttoli, Edgar Tailhades, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Yves Estèves, Jacques Thyraud ; *membres suppléants* : MM. Baudouin de Hauteclouque, Pierre Salvi, Charles Lederman, Paul Girod, Jean Nayrou, Guy Petit, Marcel Rudloff.

Bureau.

Président : M. Maurice Charretier ; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Jean Foyer ; au Sénat, M. Charles de Cuttoli.

4. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI N° 68-1 DU 2 JANVIER 1968 TENDANT A VALORISER L'ACTIVITÉ INVENTIVE ET A MODIFIER LE RÉGIME DES BREVETS D'INVENTION [1^{er} juillet 1978] (p. 2021).

Communication pour sa création [14 juin 1978] (p. 1355).
Nomination par l'Assemblée nationale [15 juin 1978] et par le Sénat [14 juin 1978] (p. 1356).

Députés.

Membres titulaires : MM. Michel Durafour, Claude Martin, Jean Foyer, Xavier Hamelin, René de Branche, Alain Chenard, Roger Gouhier ; *membres suppléants* : MM. Michel Noir, Jacques Boyon, Maurice Cornette, Claude Birraux, Pascal Clement, André Billardon, Vincent Porelli.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Maurice Schumann, Louis Virapoullé, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy et Jacques Thyraud ; *membres suppléants* : MM. Paul Girod, Yves Estève, Baudouin de Hauteclouque, Charles Lederman, Lionel Cherrier, Michel Giraud, Jean Nayrou.

Bureau.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président* : M. Michel Durafour ; *rapporteur* : à l'Assemblée nationale, M. Claude Martin ; au Sénat, M. Pierre Marcilhacy.

5. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978 [1^{er} juillet 1978] (p. 2021).

Communication pour sa création [15 juin 1978] (p. 1409).
Nominations par l'Assemblée nationale [16 juin 1978] et par le Sénat [15 juin 1978] (p. 1409).

Députés.

Membres titulaires : MM. Augustin Chauvet, Pierre Cornet, Emmanuel Hamel, Bernard Pons, Pierre Ribes, Maurice Tissandier, Robert-André Vivien ; *membres suppléants* : MM. Fernand Icart, André-Georges Voisin, François d'Aubert, Pierre Bas, Henri Torre, Bernard Marie, André Rossi.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Yves Durand, Henri Duffaut ; *membres suppléants* : MM. Joseph Raybaud, René Ballayer, Marc Jacquet, Modeste Legouez, Charles Alliès, Roland Boscary-Monsservin, André Fosset.

Bureau.

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président* : M. Robert-André Vivien ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart ; au Sénat, M. Maurice Blin.

6. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'EMPLOI DES JEUNES (URGENCE DÉCLARÉE) [1^{er} juillet 1978] (p. 2022).

Communication pour sa création [19 juin 1978] (p. 1491).
Nominations par l'Assemblée nationale [22 juin 1978] et par le Sénat [19 juin 1978] (p. 1491).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean-Paul Fuchs, Henry Berger, Henri Bayard, André Delehedde, Antoine Gissingier, Martial Taugourdeau, Adrien Zeller; *membres suppléants* : MM. Alexandre Bolo, Jean Brocard, Paul Caillaud, Jean-François Mancel, Jean-Claude Pasty, Charles Pistre, Hubert Voilquin.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Pierre Louvot, André Méric, Hector Viron, Roger Moreau, Roger Lise, Jean Mézard; *membres suppléants* : MM. Jean Béranger, Jean Chérioux, Georges Dagonia, Pierre Gamboa, Michel Moreigne, Pierre Sallenave, Jacques Henriët.

Bureau.

Président : M. Henry Berger; *vice-président* : M. Robert Schwint; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Jean-Paul Fuchs; au Sénat, M. Pierre Louvot.

7. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 60-791 DU 2 AOUT 1960 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE [1^{er} juillet 1978] (p. 2022).

Communication pour sa création [21 juin 1978] (p. 1562).
Nominations par l'Assemblée nationale [22 juin 1978] et par le Sénat [22 juin 1978] (p. 1650).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Antoine Gissingier, Jean Brocard, Paul Chapel, Guy Guermeur, Louis Mexandeau, Francisque Perrut; *membres suppléants* : MM. Jean-Claude Pasty, Martial Taugourdeau, René Caille, Jean-François Mancel, Jean Briane, Robert Héraud, Louis Donnadiéu.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Eeckhoutte, René Tinant, Jean Sauvage, Franck Sérusclat, Paul Séramy, Pierre Vallon, Hubert Martin; *membres suppléants* : MM. Louis de la Forest, Michel Miroudot, Roland Ruet, Robert Guillaume, Adolphe Chauvin, Maurice Pic, Maurice Fontaine.

Bureau.

Président : M. Léon Eeckhoutte; *vice-président* : M. Henry Berger; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Antoine Gissingier; au Sénat, M. René Tinant.

8. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'IMPOSITION DES GAINS NETS EN CAPITAL RÉALISÉS A L'OCCASION DE CESSIION A TITRE ONÉREUX DE VALEURS MOBILIÈRES ET DE DROITS SOCIAUX [1^{er} juillet 1978] (p. 2023).

Communication pour sa création [22 juin 1978] (p. 1669).
Nominations par l'Assemblée nationale [23 juin 1978] et par le Sénat [22 juin 1978] (p. 1669).

Députés.

Membres titulaires : MM. Augustin Chauvet, Henri Ginoux, Fernand Icart, Jacques Marette, Rémy Montagne, Pierre Ribes, Robert-André Vivien; *membres suppléants* : MM. Emmanuel Hamel, Arthur Dehaine, Maurice Tissandier, Joël Le Tac, François d'Aubert, Robert Bisson, Alain Mayoud.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Yves Durand, Jean-Pierre Fourcade; *membres suppléants* : MM. Joseph Raybaud, André Fosset, Marc Jacquet, Roland Boscary-Monsservin, Henri Duffaut, Jean Chamant, Henri Goetschy.

Bureau.

Président : M. Robert-André Vivien; *vice-président* : M. Geoffroy de Montalembert; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart; au Sénat, M. Maurice Blin.

9. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT LA LOI N° 74-696 DU 7 AOUT 1974 RELATIVE A LA RADIODIFFUSION ET A LA TÉLÉVISION [1^{er} juillet 1978] (p. 2022).

Communication pour sa création [23 juin 1978] (p. 1703).
Nominations par l'Assemblée nationale [26 juin 1978] et par le Sénat [23 juin 1978] (p. 1703).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henri Berger, Michel Péricard, Jean Bonhomme, Jean Delaneau, Georges Filliond, Jean-Claude Pasty, Francisque Perrut; *membres suppléants* : MM. Jean Briane, Paul Chapel, Robert Héraud, Joseph Comiti, Jean de Préaumont, Jacques Sourdille, André Delehedde.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Eeckhoutte, Michel Miroudot, Hubert Martin, Franck Sérusclat, Maurice Fontaine, Pierre Vallon, Jean Sauvage; *membres suppléants* : MM. Paul Séramy, Adolphe Chauvin, Maurice Vérillon, Roger Moreau, James Marson, Louis de la Forest, Sosefo Makape Papilio.

Bureau.

Président : M. Léon Eeckhoutte; *vice-président* : M. Henri Berger; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Michel Péricard; au Sénat, M. Michel Miroudot.

10. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU LIVRE IX DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES A LA PROMOTION INDIVIDUELLE, AU CONGÉ DE FORMATION ET A LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE [1^{er} juillet 1978] (p. 2023).

Communication pour sa création [28 juin 1978] (p. 1830).
Nominations par l'Assemblée nationale [28 juin 1978] et par le Sénat [28 juin 1978] (p. 1830).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Antoine Gissingier, Jean Brocard, Paul Caillaud, André Delehedde, Francisque Perrut, Robert Héraud; *membres suppléants* : M. Michel Péricard, Mme Hélène Missoffe, MM. René Caille, Paul Chapel, Jean Briane, Jean Laurain, Louis Donnadiéu.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Sallenave, Franck Sérusclat, Pierre Vallon, Mme Hélène Luc, M. Roland Ruet; *membres suppléants* : MM. Michel Miroudot, Jean Chérioux, Hector Viron, Robert Guillaume, Hubert Martin, Maurice Fontaine, Mme Brigitte Gros.

Bureau.

Président : M. Henri Berger; *vice-président* : M. Michel Miroudot; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Antoine Gissingier; au Sénat, M. Paul Séramy.

11. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A PRÉVENIR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ÉTAT ALCOOLIQUE [1^{er} juillet 1978] (p. 2023).

Communication pour sa création [28 juin 1978] (p. 1840).

Nominations par l'Assemblée nationale [29 juin 1978] et par le Sénat [28 juin 1978] (p. 1840).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Pierre-Alexandre Bourson, Pierre Raynal, Jacques Piot, Jean Fontaine, Michel Aurillac, Jean-Pierre Pierre-Bloch; *membres suppléants :* MM. Alain Richard, Antoine Lepeltier, Marcel Garrouste, Henri Baudouin, Jacques Richomme, François Massot, Charles Millon.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Louis Virapoullé, Jacques Henriot, Lionel de Tinguy, Edgar Tailhades, Paul Girod, Jacques Thyraud; *membres suppléants :* MM. Philippe de Bourgoing, Roger Boileau, Yves Estève, Charles Lederman, Marcel Rudloff, Baudouin de Hauteclouque, Jean Geoffroy.

Bureau.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné; *vice-président :* M. Jean Foyer; *rapporteurs :* à l'Assemblée nationale, M. Pierre-Alexandre Bourson; au Sénat, M. Louis Virapoullé.

12. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORIENTATION DE L'ÉPARGNE VERS LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES [1^{er} juillet 1978] (p. 2024).

Communication pour sa création [29 juin 1978] (p. 1932).

Nominations par l'Assemblée nationale [29 juin 1978] et par le Sénat [29 juin 1978] (p. 1933).

Députés.

Membres titulaires : MM. François d'Aubert, Augustin Chauvet, Arthur Dehaine, Emmanuel Hamel, Fernand Icart, Pierre Ribes, Robert-André Vivien; *membres suppléants :* MM. Robert Bisson, Henri Ginoux, Jacques Murette, Alain Mayoud, Joël Le Tac, Maurice Tissandier, Maurice Ligot.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Marcel Debarge, André Fosset, Etienne Dailly; *membres suppléants :* MM. Joseph-Raybaud, Jean-Pierre Fourcade, Marc Jacquet, Robert Schmitt, Josy Moinet, Yves Durand, Lionel de Tinguy.

Bureau.

Président : M. Edouard Bonnefous; *vice-président :* M. Henri Ginoux; *rapporteurs :* à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart; au Sénat, M. Maurice Blin.

13. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES D'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF, SOCIAL ET FISCAL [1^{er} juillet 1978] (p. 2024).

Communication pour sa création [30 juin 1978] (p. 1968).

Nominations par l'Assemblée nationale [30 juin 1978] et par le Sénat [30 juin 1978] (p. 1968).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Michel Aurillac, Pierre-Alexandre Bourson, Pierre Raynal, Jacques Piot, Jean Fontaine, Jean-Pierre Pierre-Bloch; *membres suppléants :* MM. Alain Richard, Antoine Lepeltier, Marcel Garrouste, Henri Baudouin, Jacques Richomme, François Massot, Charles Millon.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Jacques Thyraud, Jean Chérioux, Jean Béranger, André Böhl, André Rabineau, Roger Moreau; *membres suppléants :* MM. Jean Amelin, Pierre Louyot, Jean Mézard, Jean-Pierre Cantegrit, Hubert d'Andigné, Roland du Luart, Albert Sirgue.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer; *vice-président :* M. Jean Mézard; *rapporteurs :* à l'Assemblée nationale, M. Michel Aurillac; au Sénat, M. Robert Schwint.

14. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE EN MATIÈRE D'EXÉCUTION DES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ [26 octobre 1978] (p. 2931).

Communication pour sa création [19 octobre 1978] (p. 2751).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 octobre 1978] et par le Sénat [19 octobre 1978] (p. 2751).

Députés.

Membres titulaires : MM. Maurice Charretier, Jacques Doufiagues, Michel Aurillac, Jean Foyer, Jacques Piot, Jacques Richomme, Antoine Lepeltier; *membres suppléants :* MM. Benjamin Brial, Pierre-Alexandre Bourson; Joseph Franceschi, Alain Hauteœur, Raymond Forni, Pierre Raynal, Emmanuel Aubert.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean-Marie Girault, Lionel de Tinguy, Edgar Tailhades, Michel Giraud, Marcel Rudloff, Paul Girod; *membres suppléants :* MM. Baudouin de Hauteclouque, Félix Ciccolini, Jacques Larché, Pierre Salvi, Jacques Eberhard, Pierre Marcilhacy, Charles de Cuttoli.

Bureau.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné; *vice-président :* M. Jean Foyer; *rapporteurs :* à l'Assemblée nationale, M. Jacques Piot; au Sénat, M. Jean-Marie Girault.

15. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT LES DISPOSITIONS DU CODE DES COMMUNES EN VUE D'INSTITUER DES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ.

Communication pour sa création [31 octobre 1978] (p. 2966).

Nominations par l'Assemblée nationale [3 novembre 1978] et par le Sénat [31 octobre 1978] (p. 2996).

Députés.

Membres titulaires : Mme Colette Gœuriot, MM. Antoine Lepeltier, Jacques Piot, Alain Richard, Pierre Sauvaigo; *membres suppléants :* MM. Michel Aurillac, Henri Baudouin, Pierre-Alexandre Bourson, Benjamin Brial, Jean Fontaine, Maxime Kalinsky, François Massot.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Jean Béranger, Jean Chérioux, Jean Mézard, Noël Berrier, André Rabineau, René Touzet; *membres suppléants :* MM. Roland du Luart, Marcel Gargar, Marcel Mathy, Henri Moreau, André Böhl, Jean Amelin, Georges Dagonia.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer; *vice-président :* M. Robert Schwint; *rapporteurs :* à l'Assemblée nationale, M. Edmond Garcin; au Sénat, M. Jean Béranger.

16. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI PORTANT RÉFORME DE LA LOI N° 68-978 DU 12 NOVEMBRE 1968 D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RELATIVE AUX ÉTUDES EN PHARMACIE ET AU STATUT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE PHARMACEUTIQUES [20 décembre 1978] (p. 5067).

Communication pour sa création [8 novembre 1978] (p. 3035).

Nominations par l'Assemblée nationale [9 novembre 1978] et par le Sénat [8 novembre 1978] (p. 3065).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Jacques Delong, Gérard Braun, Antoine Gissinger, Pierre Chantelat, Paul Caillaud, Jean Laborde; *membres suppléants* : MM. Henri Bayard, André Saint-Paul, Jean-Pierre Delalande, Francisque Perrut, Didier Bariani, Martial Taugourdeau, Jean-Louis Schneiter.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Eeckhoutte, Michel Miroudot, Jean de Bagneux, Jacques Habert, Paul Séramy, René Tinant, Hubert Martin; *membres suppléants* : MM. Pierre-Christian Taittinger, Henri Moreau, Jean-Pierre Blanc, Robert Guillaume, Michel Caldaguès, Mme Danièle Bidard, M. Maurice Fontaine.

Bureau.

Président : M. Henry Berger; *vice-président* : M. Michel Miroudot; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Jacques Delong; au Sénat, M. Léon Eeckhoutte.

17. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 64-1331 DU 26 DÉCEMBRE 1964 SUR LA POLLUTION DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES [20 décembre 1978] (p. 5067).

Communication pour sa création [5 décembre 1978] (p. 4175).
Nominations par l'Assemblée nationale [7 décembre 1978] et par le Sénat [7 décembre 1978] (p. 4325).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Henri Baudouin, Charles Millon, Jean-Yves le Drian, Jacques Piot, Maurice Charretier, Jean-Jacques Barthe; *membres suppléants* : MM. Michel Aurillac, Jacques Richomme, Gérard Longuet, Alain Hauteœur, Jean Fontaine, Pierre Raynal, Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean-Marie Girault, Etienne Dailly, Yves Estève, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Pierre Marcilhacy; *membres suppléants* : MM. Baudouin de Hauteclocque, Charles Lederman, Jacques Thyraud, Paul Pillet, Félix Ciccolini, Marcel Rudloff, Paul Girod.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Henri Baudouin; au Sénat, M. Jean-Marie Girault.

18. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A CERTAINES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CIRCULATION MARITIME ET COMPLÉTANT LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 1926 PORTANT CODE DISCIPLINAIRE ET PÉNAL DE LA MARINE MARCHANDE [20 décembre 1978] (p. 5067).

Communication pour sa création [5 décembre 1978] (p. 4175).
Nominations par l'Assemblée nationale [7 décembre 1978] et par le Sénat [7 décembre 1978] (p. 4325).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Henri Baudouin, Charles Millon, Jean-Yves Le Drian, Jacques Piot, Maurice Charretier, Jean-Jacques Barthe; *membres suppléants* : MM. Michel Aurillac, Jacques Richomme, Gérard Longuet, Alain Hauteœur, Jean Fontaine, Pierre Raynal, Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean-Marie Girault, Etienne Dailly, Yves Estève, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Pierre Marcilhacy; *membres suppléants* : MM. Baudouin de Hauteclocque, Charles Lederman, Jacques Thyraud, Paul Pillet, Félix Ciccolini, Marcel Rudloff, Paul Girod.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Henri Baudouin; au Sénat, M. Jean-Marie Girault.

19. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE [20 décembre 1978] (p. 5068).

Communication pour sa création [6 décembre 1978] (p. 4273).
Nominations par l'Assemblée nationale [7 décembre 1978] et par le Sénat [7 décembre 1978] (p. 4325).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Charles Millon, André Cellard, Henri Baudouin, Jacques Piot, Maurice Charretier, Jean-Jacques Barthe; *membres suppléants* : MM. Michel Aurillac, Jacques Richomme, Gérard Longuet, François Massot, Jean Fontaine, Pierre Raynal, Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean-Marie Girault, Etienne Dailly, Yves Estève, Jean Geoffroy, Lionel de Tinguy, Pierre Marcilhacy; *membres suppléants* : MM. Baudouin de Hauteclocque, Charles Lederman, Jacques Thyraud, Paul Pillet, Félix Ciccolini, Marcel Rudloff, Paul Girod.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Charles Millon; au Sénat, M. Etienne Dailly.

20. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1979 [20 décembre 1978] (p. 5067).

Communication pour sa création [10 décembre 1978] (p. 4549).
Nominations par l'Assemblée nationale [11 décembre 1978] et par le Sénat [10 décembre 1978] (p. 4549).

Députés.

Membres titulaires : MM. Augustin Chauvet, Gilbert Gantier, Fernand Icart, Rémy Montagne, Bernard Pons, Pierre Ribes, Robert-André Vivien; *membres suppléants* : MM. Lucien Neuwirth, Maurice Ligot, Jean-Paul de Rocca Serra, Henri Ginoux, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Georges Mesmin.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Henri Tournan, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, André Fosset, Henri Duffaut; *membres suppléants* : MM. Joseph Raybaud, Jean-Pierre Fourcade, Gaston Pams, Marc Jacquet, Modeste Legouez, Georges Lombard, Yves Durand.

Bureau.

Président : M. Robert-André Vivien; *vice-président* : M. Edouard Bonnefous; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart; au Sénat, M. Maurice Blin.

21. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU TITRE PREMIER DU LIVRE V DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES [20 décembre 1978] (p. 5068).

Communication pour sa création [12 décembre 1978] (p. 4676).
Nominations par l'Assemblée nationale [14 décembre 1978] et par le Sénat [13 décembre 1978] (p. 4698).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Gérard Longuet, Henri Baudouin, Jean Fontaine, Jean Fonteneau, Jacques Piot, Alain Richard; *membres suppléants* : MM. Philippe Séguin, Charles Millon, Alain Hauteœur, Pierre Raynal, Jacques Richomme, Gérard Houter, Antoine Lepeltier.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Louis Virapoullé, André Rabineau, Pierre Marcilhacy, Edgar Tailhades, Yves Estève, Marcel Rudloff; *membres suppléants* : MM. Jacques Thyraud, Roger Romani, Jean Geoffroy, Jacques Larché, Charles Lederman, Paul Pillet, Félix Ciccolini.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer ; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Gérard Longuet ; au Sénat, M. Louis Virapoullé.

22. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978 [20 décembre 1978] (p. 5068).

Communication pour sa création [14 décembre 1978] (p. 4809).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [14 décembre 1978] (p. 4809).

Députés.

Membres titulaires : MM. Augustin Chauvet, Gilbert Gantier, Emmanuel Hamel, Fernand Icart, Bernard Pons, Louis Sallé, Robert-André Vivien ; *membres suppléants* : Pierre Ribes, François d'Aubert, André-Georges Voisin, Rémy Montagne, Arthur Dehaine, Henri Ginoux, Maurice Ligot.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Yves Durand, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Jean-Pierre Fourcade ; *membres suppléants* : Joseph Raybaud, Georges Lombard, Gaston Pams, Marcel Fortier, Modeste Legouez, Marcel Debarge, René Ballayer.

Bureau.

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président* : M. Robert-André Vivien ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Fernand Icart ; au Sénat, M. Maurice Blin.

23. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOYERS ET AUX SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES CONVENTIONNÉES ET MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION [20 décembre 1978] (p. 5068).

Communication pour sa création [15 décembre 1978] (p. 4872).
Nominations par l'Assemblée nationale [18 décembre 1978] et par le Sénat [15 décembre 1978] (p. 4872).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Maurice Charretier, André Rossinot, Jean Fontaine, Claude Martin, Paul Quilès, Alain Richard ; *membres suppléants* : MM. Philippe Séguin, Charles Millon, Alain Hauteœur, Pierre Raynal, Jacques Richomme, Gérard Houteer, Antoine Lepeltier.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Lionel de Tinguy, Robert Laucournet, Pierre Marcilhacy, Yves Estève, Baudouin de Hauteclouque, Guy Petit ; *membres suppléants* : MM. Paul Pillet, Jacques Thyraud, Jean Geoffroy, Jean-Marie Girault, Charles Lederman, Paul Girod, Marcel Rudloff.

Bureau.

Président : M. Jean Foyer ; *vice-président* : M. Léon Jozeau-Marigné ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Maurice Charretier ; au Sénat, M. Lionel de Tinguy.

24. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES EN FAVEUR DES SALARIÉS PRIVÉS D'EMPLOI QUI CRÉENT UNE ENTREPRISE [20 décembre 1978] (p. 5069).

Communication pour sa création [19 décembre 1978] (p. 4969).
Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [19 décembre 1978] (p. 4969).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Alain Madelin, Paul Caillaud, Alain Gérard, René Caille, Jean-Pierre Delalande, Antoine Gissingier ; *membres suppléants* : Francis Geng, Francisque Perrut, Henri Bayard, Robert-Félix Fabre, Roger Fenech, Alexandre Bolo, Jean-François Mancel.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Pierre Sallenave, Jean Béranger, Michel Crucis, Jean Mézard, Henri Moreau, André Rabineau ; *membres suppléants* : MM. Noël Berrier, Louis Boyer, André Bohl, Jean Chérioux, Bernard Talon, René Touzet, Hector Viron.

Bureau.

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président* : M. Henry Berger ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Henry Berger ; au Sénat, M. André Rabineau.

25. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'APPRENTISSAGE [20 décembre 1978] (p. 5069).

Communication pour sa création [19 décembre 1978] (p. 4981).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [19 décembre 1978] (p. 4981).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Jean Brocard, Paul Caillaud, Henri Bayard, Robert-Félix Fabre, Antoine Gissingier, Jean-Pierre Delalande ; *membres suppléants* : MM. Pierre Chantelat, Jean-François Mancel, Alain Gérard, Martial Taugourdeau, Robert Fenech, Francis Geng, Francisque Perrut.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Pierre Sallenave, Jean Béranger, Michel Crucis, Jean Mézard, Henri Moreau, André Rabineau ; *membres suppléants* : MM. Noël Berrier, Louis Boyer, André Bohl, Jean Chérioux, Bernard Talon, René Touzet, Hector Viron.

Bureau.

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président* : M. Henry Berger ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Antoine Gissingier ; au Sénat, M. André Rabineau.

26. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DES COMMUNES ET RELATIF A LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET A CERTAINS DE LEURS GROUPEMENTS [20 décembre 1978] (p. 5070).

Communication pour sa création [19 décembre 1978] (p. 5001).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [19 décembre 1978] (p. 5001).

Députés.

Membres titulaires : MM. Michel Aurillac, Maurice Tissandier, André-Georges Voisin, Augustin Chauvet, Hubert Voilquin, Hubert Dubedout, Dominique Frelaut ; *membres suppléants* : MM. Maurice Cornette, Guy de la Verpillière, Jacques Marette, Xavier Hunault, Henri Torre, Jacques-Antoine Gau, Louis Maisonnat.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, Joseph Raybaud, Jean-Pierre Fourcade, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Lionel de Tinguy ; *membres suppléants* : MM. Gaston Pams, Yves Durand, Modeste Legouez, Marcel Fortier, Georges Lombard, René Ballayer, Louis Perrein.

Bureau.

Président : M. Edouard Bonnefous ; *vice-président* : M. Michel Aurillac ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Maurice Tissandier ; au Sénat, M. Jean-Pierre Fourcade et M. Joseph Raybaud.

27. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE [20 décembre 1978] (p. 5069).

Communication pour sa création [19 décembre 1978] (p. 5001).

Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [19 décembre 1978] (p. 5001).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, Didier Bariani, Antoine Gissingier, Francisque Perrut, Jean-François Mancel, Adrien Keller, Jean-Pierre Delalande ; *membres suppléants* : MM. Alexandre Bolo, Jean Delaneau, Roger Fenech, Martial Taugourdeau, Henri Bayard, Robert-Félix Fabre, René Caille.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Pierre Sallenave, Jean Béranger, Michel Crucis, Jean Mézard, Henri Moreau, André Rabineau ; *membres suppléants* : MM. Noël Berrier, Louis Boyer, André Bohl, Jean Chérioux, Bernard Talon, René Touzet, Hector Viron.

Bureau.

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président* : M. Henry Berger ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Didier Bariani ; au Sénat, M. Jean Béranger.

28. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA DURÉE MAXIMALE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL [20 décembre 1978] (p. 5069).

Communication pour sa création [19 décembre 1978] (p. 5010).
Nominations par l'Assemblée nationale [19 décembre 1978] et par le Sénat [19 décembre 1978] (p. 5011).

Députés.

Membres titulaires : MM. Henry Berger, René Caille, Adrien Zeller, Didier Bariani, Henri Bayard, Francisque Perrut, Alain Gérard ; *membres suppléants* : MM. Antoine Gissingier, Jean-Pierre Delalande, Jean-François Mancel, Roger Fenech, Francis Geng, Robert-Félix Fabre, Martial Taugourdeau.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Robert Schwint, Pierre Sallenave, Jean Béranger, Michel Crucis, Jean Mézard, Henri Moreau, André Rabineau ; *membres suppléants* : MM. Noël Berrier, Louis Boyer, André Bohl, Jean Chérioux, Bernard Talon, René Touzet, Hector Viron.

Bureau.

Président : M. Robert Schwint ; *vice-président* : M. Henry Berger ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. René Caille ; au Sénat, M. Robert Schwint.

29. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A LA COUR DE CASSATION [20 décembre 1978] (p. 5070).

Communication pour sa création [20 décembre 1978] (p. 5038).
Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1978] et par le Sénat [20 décembre 1978] (p. 5038).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Maurice Charretier, Pierre-Charles Krieg, Antoine Lepeltier, Pierre Raynal, Alain Richard, Jacques Richomme ; *membres suppléants* : MM. Pierre-Alexandre Bourson, Alain Hauteœur, Marc Lauriol, François Massot, Charles Millon, Jacques Piot, Philippe Séguin.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy, Yves Estève, Edgar Tailhades, Marcel Rudloff ; *membres suppléants* : MM. Guy Petit, Etienne Dailly, Baudouin de Hauteœcque, Jean Geoffroy, Paul Pillet, Charles Lederman, Paul Girod.

Bureau.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président* : M. Pierre-Charles Krieg ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Maurice Charretier ; au Sénat, M. Pierre Marcilhacy.

30. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI ORGANIQUE MODIFIANT L'ORDONNANCE N° 58-1270 DU 22 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU STATUT DE LA MAGISTRATURE [20 décembre 1978] (p. 5070).

Communication pour sa création [20 décembre 1978] (p. 5054).
Nominations par l'Assemblée nationale [20 décembre 1978] et par le Sénat [20 décembre 1978] (p. 5056).

Députés.

Membres titulaires : MM. Jean Foyer, Maurice Charretier, Pierre-Charles Krieg, Antoine Lepeltier, Pierre Raynal, Alain Richard, Jacques Richomme ; *membres suppléants* : MM. Pierre-Alexandre Bourson, Alain Hauteœur, Marc Lauriol, François Massot, Charles Millon, Jacques Piot, Philippe Séguin.

Sénateurs.

Membres titulaires : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy, Yves Estève, Edgar Tailhades, Pierre Marcilhacy, Etienne Dailly ; *membres suppléants* : MM. Guy Petit, Baudouin de Hauteœcque, Jean Geoffroy, Paul Pillet, Charles Lederman, Marcel Rudloff, Paul Girod.

Bureau.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné ; *vice-président* : M. Pierre-Charles Krieg ; *rapporteurs* : à l'Assemblée nationale, M. Jean Foyer ; au Sénat, M. Jacques Thyraud.

COMMISSION NEUWIRTH (Clubs sportifs)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

COMMISSIONS PERMANENTES

Composition au 31 décembre 1978 avec les modifications intervenues au cours de l'année :

Commission des affaires culturelles.

I. — *Membres* : MM. Jean de Bagnoux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon.

II. — *Bureau* : président : M. Léon Eeckhoutte ; vice-présidents : MM. Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua ; secrétaires : MM. Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Robert Guillaume (3 avril 1978), Adrien Gouteyron (30 juin 1978), Mme Danielle Bidard (5 octobre 1978) MM. Henri Agarante (17 novembre 1978), Jean David (9 novembre 1978).

Est nommé secrétaire de cette commission : M. James Marson (27 octobre 1978).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Frédéric Wirth (30 juin 1978), Bernard Hugo (5 octobre 1978), Franck Sérusclat (18 octobre 1978), Charles Ferrant (9 novembre 1978).

Commission des affaires économiques et du Plan.

I. — *Membres* : MM. Octave Bajeux, Charles Beupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, René Debesson, Hector Dubois, Raymond Dumont, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoën, Bernard Parmantier, Bernard

Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prévotau, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

II. — *Bureau* : président : M. Michel Chauty ; vice-présidents : MM. Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte ; secrétaires : MM. Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Fernand Chatelain, André Barroux.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Maurice Janetti (3 avril 1978), Jean-Paul Hammann (30 mai 1978), Frédéric Wirth (30 juin 1978), Raymond Dumont (5 octobre 1978), Bernard Hugo (6 octobre 1978), Louis Minetti (5 octobre 1978), François Prigent (18 octobre 1978).

Est nommé secrétaire de cette commission : M. Fernand Chatelain (5 octobre 1978, remplaçant M. Jacques Eberhard).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Pierre Gaudin (1^{er} janvier 1978), Jean Natali (30 mai 1978), Jean Proriot (3 avril 1978), Léandre Létouart (1^{er} octobre 1978), Jacques Eberhard (5 octobre 1978), Léon David (2 octobre 1978), François Dubanchet (18 octobre 1978).

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

I. — *Membres* : MM. Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean-Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Marcel Rosette, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin.

II. — *Bureau* : président : M. Jean Lecanuet ; vice-présidents : MM. Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Ripquet ; secrétaires : MM. Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Marcel Rosette (5 octobre 1978), François Dubanchet (18 octobre 1978).

Est nommé président de cette commission : M. Jean Lecanuet (18 octobre 1978, remplaçant M. André Colin, décédé).

Cessent d'appartenir à cette commission : Mme Marie-Thérèse Goutmann (19 mars 1978), M. André Colin (29 août 1978).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

I. — *Membres* : MM. Charles Allié, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

II. — *Bureau* : président : M. Edouard Bonnefous ; vice-présidents : MM. Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours-Desacres, Henri Tournan ; secrétaires : MM. Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand ; rapporteur général : M. Maurice Blin.

Est nommé membre de cette commission : M. Henri Goetschy (9 mai 1978).

Cesse d'appartenir à cette commission : Daniel Hoeffel (6 mai 1978).

Commission des affaires sociales.

I. — *Membres* : MM. Jean Amelin, Hamadou Barkat Gourat, Jean Béranger, Noël Berrier, André Bohl, Louis Boyer, Jean-Pierre Cantegrit, Jean Chérioux, Michel Crucis, Georges Dagonia, Michel Darras, Jean Desmarests, Guy Durbec, Charles Ferrant, Pierre Gamboa, Marcel Gargar, Jean Gravier, André Jouany, Michel Labèguerie, Edouard Le Jeune, Roger Lise, Pierre Louvot, Serge Mathieu, Marcel Mathy, André Méric, Henri Moreau, Michel Moreigne, Jean Natali, Mme Rolande Perlican, MM. Guy Robert, Victor Robini, Pierre Sallenave, Albert Sirgue, Marcel Souquet, Bernard Talon, Georges Treille, Jean Varlet, Jacques Verneuil.

II. — *Bureau* : président : M. Robert Schwint ; vice-présidents : MM. René Touzet, Jacques Henriet, Bernard Lemarié, Hector Viron ; secrétaires : MM. Hubert d'Andigné, Roland du Luart, Jean Mézard, André Rabineau.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Henri Moreau (23 mai 1978), Jean Natali (30 mai 1978), André Jouany (10 octobre 1978), Guy Durbec (26 octobre 1978), Charles Ferrant (9 novembre 1978).

Est nommé président de cette commission : M. René Touzet (22 juin 1978, remplaçant M. Lucien Grand, décédé).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Lucien Grand (8 mai 1978), Henri Goetschy (9 mai 1978), Marceau Hamecher (27 août 1978), Jean-Jacques Perron (4 octobre 1978), Henri Terré (13 octobre 1978).

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

I. — *Membres* : MM. Armand Bastit Saint-Martin, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Lionel Cherrier, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Georges Dayan, Jacques Eberhard, Henri Fréville, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Pierre Jourdan, Jacques Larché, Pierre Marcilhacy, Jean Nayrou, Jean Ooghe, Guy Petit, Hubert Peyou, Paul Pillet, Mme Irma Rapuzzi, MM. Roger Romani, Marcel Rudloff, Pierre Schiélé, Franck Sérusclat, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud, Lionel de Tinguy.

II. — *Bureau* : président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Baudoin de Hauteclocque, Louis Virapoullé, Yves Estève ; secrétaires : Charles Lederman, Pierre Salvi, Charles de Cuttoli, Paul Girod.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Paul Girod (11 mai 1978), Jacques Eberhard (5 octobre 1978), Franck Sérusclat (18 octobre 1978).

Est nommé secrétaire de cette commission : M. Paul Girod (18 septembre 1978).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Jacques Pelletier (6 mai 1978), Léopold Heder (10 juin 1978), Marcel Rosette (5 octobre 1978).

COMMISSIONS TECHNIQUES D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL (C. O. T. O. R. E. P.)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20 quinquies.

COMMUNAUTE

1. — *Proposition de loi constitutionnelle portant suppression des dispositions de la Constitution relatives à la Communauté*, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 433). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

DÉTENTION, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Départements d'outre-mer ; Industrie ; Agriculture ; Aménagement du territoire ; Transports. — IV. — Marine marchande ; Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 10 à 43.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

POLLUTION (MER), 5, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2164, 2179, 2223, 2247, 2273, 2282, 2301, 2321, 2324, 2326, 2333, 2341, 2347, 2368.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 16, 17, 20, 40, 42, 53, 56, 58, 66, 76, 80, 81, 86, 87, 88, 89, 92, 95, 101, 102, 117, 133, 138.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 21, 30.

(Communauté économique européenne [CEE] [élargissement]).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Affaires étrangères ; Commerce extérieur ; Agriculture ; Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. — IV. — Marine marchande, économie.

**COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
(C. E. C. A.)**

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 2, après l'article 8.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87, 92, 95, 111, 114, 117.
(Communautés européennes [directives].)
Voir PISCINES, 1.

COMMUNAUTÉS URBAINES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}, art. 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

COMMUNES

1. — Proposition de loi tendant à assimiler le cas des personnels des districts à ceux des communautés urbaines, en cas de dissolution de l'organisme de coopération intercommunale présentée par M. Richard Pouille, sénateur [18 mai 1978] (n° 357). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Pierre Salvi pour la présente proposition de loi et la suivante n° 2 [24 octobre 1978] (n° 40, 1978-1979).

2. — Proposition de loi complétant l'article L. 1649 du code des communes relatif à la dissolution des districts, présentée par M. Roger Boileau, sénateur [24 mai 1978] (n° 369). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Pierre Salvi pour la présente proposition de loi et la précédente n° 1 [24 octobre 1978] (n° 40, 1978-1979).

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.

ASTREINTES, 1.

COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.

ENVIRONNEMENT, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'article 81.

QUESTIONS ORALES, n° 2184, 2199, 2224, 2227, 2251, 2275, 2350, 2354, 2358, 2369.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 37, 50, 79, 80, 100, 103, 131.

(Communes [regroupement de]).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Communes [de moins de 200 habitants]).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

(Communes rurales)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'article 1^{er}.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, avant l'article 1^{er}.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

(Communes touristiques et thermales)

Voir COLLECTIVITÉS RURALES, 1, art. 1^{er}, après l'art. 11.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 31 bis.

(Communes urbaines).

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 1^{er}, art. 9.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lettre de M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, donnant la composition du bureau de l'Assemblée nationale [6 avril 1978] (p. 359).

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES (Taxation des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

COMORES

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70, 80.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 21.

COMPAGNIE DES POTASSES DU CONGO

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR (COFACE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur; Environnement et cadre de vie.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES (CFP)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE (CII HONEYWELL-BULL)

Voir ÉPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

COMPAGNIES DE PAQUEBOTS

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 111.

COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 9.

POLLUTION (MER), 5, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

COMPLÉMENT FAMILIAL

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

Voir ÉPARGNE, 1, DG, art. 29.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 2, art. 4.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, art. 10, art. 11, art. 13, art. 14.

CONCENTRATION DES ENTREPRISES

Voir ENTENTES

ENTREPRISES

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, information.

CONCESSIONS ADMINISTRATIVES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 18, art. 30.

CONCHYLICULTURE

1. — Proposition de loi tendant à assurer la sauvegarde et le développement de la conchyliculture française, présentée par M. Anicet Le Pors, sénateur, et plusieurs de ses collègues [15 juin 1978] (n° 444). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

QUESTION ORALE, n° 2153.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 1, 4.

CONCILIATEURS

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Justice.

« CONCORDE »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 46, 90.

CONCOURS

Voir EXAMENS ET CONCOURS.

CONCOURS DE PRONOSTICS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

CONCURRENCE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
EAU, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Industrie ; Travail et participation ; Commerce et artisanat ; Économie ; CMP.

QUESTIONS ORALES, n° 2193, 2211, 2326, 2347.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 20, 41, 44, 53, 72, 87, 131.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

Concurrence déloyale.

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2278, 2324.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 133.

CONDITION FEMININE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

CONDITION FEMININE (Ministère de la)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

QUESTION ORALE, n° 2266.

CONFERENCE DE BELGRADE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

CONFERENCE DE CAMP DAVID

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

CONFERENCE DE GENEVE

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

CONFERENCE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

CONFERENCE D'HELSINKI

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

QUESTION ORALE, n° 2139.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

CONFERENCE DU DROIT DE LA MER (ONU)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 94.

CONFERENCE FRANCO-AFRICAINNE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

CONFERENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, A VICHY

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Aménagement du territoire ; comptes spéciaux du Trésor.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

CONFERENCE NORD-SUD

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL

1. — Proposition de loi tendant à modifier le livre V du code du travail afin de rendre obligatoire la médiation dans les conflits collectifs du travail non réglés par voie de conciliation, présentée par M. André Bohl, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 430). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

CONGES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

(Congé d'adoption)

Voir FAMILLE, 1, art. 3.

(Congé d'enseignement)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 5.

(Congés de formation)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 2, art. 3, art. 4, art. 6, art. 6 bis.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

(Congé de maternité)

Voir FAMILLE, 1, DG, art. 1^{er}, art. 3, art. 4.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

(Congé parental d'éducation)

Voir EMPLOI, 1, DG.

FAMILLE, 1, DG.

(Congé post-natal)

Voir ADMINISTRATION, 1, DG, avant l'art. 7.

(Congés payés)

Voir EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme; Imprimerie nationale.

(Congés scolaires)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTION ORALE, n° 2169.

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Voir ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

CONJOINT COLLABORATEUR (Statut du)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

CONJONCTURE

Voir PLAN, 1, DG.

CONQUET (Station maritime du)

Voir POLLUTION (MER)

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

1. — Décision du 30 décembre 1977, publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1977, déclarant non contraires à la Constitution les dispositions de la loi de finances rectificative pour 1977 [3 avril 1978] (p. 323).

2. — Décision du 30 décembre 1977 publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1977 déclarant non contraires à la Constitution les dispositions de la loi de finances pour 1978 [3 avril 1978] (p. 323).

3. — Décision du 18 janvier 1978 publiée au *Journal officiel* du 19 janvier 1978 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de la loi relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle [3 avril 1978] (p. 323).

4. — Décision du 18 janvier 1978 publiée au *Journal officiel* du 19 janvier 1978 déclarant non conforme à la Constitution la loi complémentaire à la loi n° 60-791 du 2 avril 1960 et relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé [3 avril 1978] (p. 323).

5. — Décision du 29 avril 1978 publiée au *Journal officiel* du 30 avril 1978 déclarant conforme à la Constitution la loi autorisant l'augmentation de la quote-part de la France au fonds monétaire international [2 mai 1978] (p. 681).

6. — Décision du 7 juin 1978 publiée au *Journal officiel* du 11 juin 1978 disposant que « l'élection de Mme Goutmann comme député de la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis est annulée » [8 juin 1978] (p. 1236).

7. — Décision du 14 juin 1978 publiée au *Journal officiel* du 15 juin 1978 sur la conformité à la Constitution de la résolution n° 134, adoptée par le Sénat le 9 mai 1978, tendant à modifier les articles 24, 39, 42, 44, 45 et 60 bis du règlement, 1° déclarant non conformes à la Constitution les dispositions relatives au contrôle de la recevabilité au regard de l'article 40 de la Constitution, des propositions de loi formulées par les sénateurs, qui figurent à l'article 1^{er} de la résolution; 2° déclarant conformes à la Constitution les autres dispositions de l'article 1^{er} et celles des articles 2, 3, 4, 5, 5 bis, 6 et 7 de la résolution [15 juin 1978] (p. 1409).

8. — Décision du 27 juillet 1978 publiée au *Journal officiel* du 29 juillet 1978 déclarant: non conformes à la Constitution les dispositions du cinquième alinéa de l'article 7 bis ajouté à la loi n° 60-791 du 2 août 1960 ainsi que, au deuxième alinéa de l'article 7 quater, les mots: « ... les missions définies dans les conventions visées à l'article 7 bis, et... », conformes à la Constitution les autres dispositions de la loi [2 octobre 1978] (p. 2295 et 2302, 2303).

9. — Décision du 27 juillet 1978, publiée au *Journal officiel* du 29 juillet 1978, déclarant conformes à la Constitution les dispositions de la loi complétant la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision française [2 octobre 1978] (p. 2295 et 2303).

10. — Décision du 27 juillet 1978, publiée au *Journal officiel* du 29 juillet 1978, déclarant conforme à la Constitution la loi portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises [2 octobre 1978] (p. 2295 et 2303, 2304).

11. — Décision du 12 juillet 1978, publiée au *Journal officiel* du 16 juillet 1978, disposant que « l'élection de M. Christian de la Malène, en qualité de député à l'Assemblée nationale, le 19 mars 1978, dans la seizième circonscription de Paris, est annulée » [2 octobre 1978] (p. 2295).

12. — Décision du 22 novembre 1978, publiée au *Journal officiel* du 23 novembre 1978, déclarant conforme à la Constitution la loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté [23 novembre 1978] (p. 3544).

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1, CMP.

CONSEIL DE L'EUROPE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 51, 114.

RAPPORT D'INFORMATION, n° 10.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, n° 9.

(Conseil de l'Europe [recommandations du])

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

CONSEIL D'ETAT

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1 A.

COUR DES COMPTES, 1.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. — Proposition de loi organique tendant à compléter l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, présentée par M. Jean-Marie-Bouloux, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 265). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Pierre Salvi [19 avril 1978] (n° 321). — Avis de M. André Rabineau [1^{er} juin 1978] (n° 388). — Discussion [23 juin 1978] (p. 1725, 1728). — Adoption [23 juin 1978] (n° 163).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [26 juin 1978] (n° 463). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Pierre-Charles Krieg [23 novembre 1978] (n° 721).

Analyse de la proposition de loi organique :

Désignation de quatre représentants des associations d'anciens combattants et des victimes de guerre par les plus représentatives d'entre elles comme membres du Conseil économique et social.

Discussion (première lecture [23 juin 1978] (p. 1725, 1728).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1725, 1727) : MM. Pierre Salvi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice; M. Fernand Lefort.

a) Interventions des sénateurs : l'ouverture du Conseil économique et social à de « nouvelles » principales activités économiques et sociales (p. 1725); la notion d'ancien combattant (p. 1725, 1726); les missions du Conseil économique et social (p. 1726); la révision des dispositions fixant la composition du Conseil économique et social (p. 1726, 1727); la réinsertion sociale et professionnelle des handicapés (p. 1726); les associations d'anciens combattants (p. 1727); la représentativité sociale des anciens combattants (p. 1727).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1726) : la composition du Conseil économique et social aux termes de la loi organique du 29 décembre 1958. (p. 1727) : le nombre des anciens combattants, l'importance de leurs associations. Une modification profonde de la composition même du Conseil économique et social risque d'entraîner une modification de son rôle. La représentation déjà existante des familles et des classes moyennes. L'appartenance des anciens combattants à des tranches sociales, démographiques, professionnelles très diverses. Le Conseil économique et social ne peut pas devenir le lieu de rencontre entre des groupes sociaux-démographiques. Les anciens combattants participent déjà aux travaux de l'assemblée consultative.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1727).

Article unique (article 7 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social : désignation de quatre représentants des associations d'anciens combattants et victimes de guerre). — Adopté (p. 1727).

Adoption [23 juin 1978] (p. 1727).

2. — *Proposition de loi organique complétant l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au conseil économique et social afin d'assurer la représentation des consommateurs*, présentée par M. René Jager, sénateur, et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 420). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

QUESTION ORALE, n° 2137.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 41.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

1. — *Proposition de loi relative à l'indemnité et à la retraite des conseillers généraux*, présentée par M. Jacques Carat, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 novembre 1974] (n° 105, 1974-1975). — Reprise le 2 avril 1976 et le 3 octobre 1977. — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Roger Boileau commun à la présente proposition de loi et aux propositions de loi *Conseillers municipaux n° 247 et n° 266* [1^{er} juin 1978] (n° 391).

2. — *Proposition de loi tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale*, présentée par MM. Francis Palmero et Jean Cauchon, sénateurs [14 juin 1978] (n° 417). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — *Proposition de loi relative à l'indemnité des conseillers généraux*, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 421). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4. — *Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 191 du code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons*, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 429). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. — *Proposition de loi tendant à permettre aux communes de voter des indemnités de fonction aux conseillers municipaux autres que le maire et les adjoints*, présentée par M. Marcel Rosette, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 247). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Roger Boileau commun à la présente proposition de loi et aux propositions de loi *conseillers généraux n° 105 et conseillers municipaux n° 266* [1^{er} juin 1978] (n° 391).

2. — *Proposition de loi tendant à accorder aux salariés membres d'un conseil municipal le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat*, présentée par Mme Brigitte Gros, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre

1977. — 3 avril 1978] (n° 266). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Roger Boileau commun à la présente proposition de loi et aux propositions de loi *conseillers municipaux n° 247 et conseillers généraux n° 105* [1^{er} juin 1978] (n° 391).

CONSEILLERS TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1 art. 8.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 28, après l'art. 28.

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS (CNPF)

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

1. — *Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 65 de la Constitution*, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [18 avril 1978] (n° 319). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26, DG.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES TRANSPORTS

Voir TRANSPORTS, 1, DG.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Voir QUESTION ORALE, n° 2319.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 60.

CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Voir ARCHITECTURE, 1.

ENVIRONNEMENT, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture ; Environnement et cadre de vie ; Environnement et cadre de vie ; art. 78 bis.

CONSEILS D'ÉCOLE

Voir QUESTION ORALE, n° 2232.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2207, 2220.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

CONSEILS GENERAUX

Voir **IMPÔTS LOCAUX**, 1, art. 1^{er}, art. 12, deuxième délibération art. 1^{er}.

QUESTION ORALE, n° 2151.

CONSEILS MUNICIPAUX

Voir **ENVIRONNEMENT**, 2, art. 6, art. 8.

IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 1^{er}, art. 12, deuxième délibération art. 1^{er}, art. 8.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

CONSEILS REGIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Voir **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**, 1.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Voir **LOI DE FINANCES**, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire, environnement et cadre de vie.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Voir **LOI DE FINANCES**, 2 (deuxième partie), Universités.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 71.

CONSUMMATEURS (Information et protection des)

Voir **AGENCES MATRIMONIALES**, 1 et 2, DG.

LIBERTÉS PUBLIQUES, 1, DG.

LOGEMENT, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

CONSUMMATION

Voir **LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE**, 1, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 33, 58.

CONSTITUTION

Voir **ADMINISTRATION**, 1, DG.

COMMUNAUTÉ, 1.

DROIT DE GRACE, 1.

ELECTIONS LÉGISLATIVES, 1.

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES, 1.

(**Constitution [Alternance].**)

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT**, 2.

(**Constitution [Art. 40].**)

Voir **LOI DE RÉGLEMENT**, 1, DG.

(**Constitution [Art. 53].**)

Voir **RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES**, 1.

CONSTRUCTION

Voir **ARCHITECTURE**, 1, DG.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG (deuxième partie), Territoires d'outre-mer; Environnement et cadre de vie.

QUESTIONS ORALES, n°s 2133, 2219, 2317, 2348.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 37.

(**Construction [Cotisation patronale].**)

Voir **LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE**, 1, art. 4.

QUESTION ORALE, n° 2316.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

Voir **LOI DE FINANCES**, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

CONSTRUCTION NAVALE

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT**, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Aménagement du territoire; Transports. — IV. — Marine marchande, défense.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s 2211, 2264, 2292, 2337.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 53, 58, 72, 87, 96, 97, 104, 116, 122, 132.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Voir **LOI DE FINANCES**, 2 (deuxième partie), Education.

QUESTIONS ORALES, n°s 2171, 2259, 2274.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 18, 68, 107.

(**Constructions scolaires [Sécurité des].**)

Voir **LOI DE FINANCES**, 2 (deuxième partie), Universités.

CONSULATS.

Voir **ÉTAT CIVIL**, 1.

CONTRACEPTION

Voir **DÉMOGRAPHIE**.

- **DÉNATALITÉ**.

FAMILLE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

CONTRAT

(**Contrat d'apprentissage.**)

Voir **EMPLOI**, 1, art. 2.

(**Contrat de courtage matrimonial.**)

Voir **AGENCES MATRIMONIALES**, 1 et 2, DG, art. 6, 7, 8, 9, 10 et 16.

(**Contrat de localisation.**)

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT**, n° 44.

(**Contrat de louage.**)

Voir **ENVIRONNEMENT**, 2, art. 17, 30.

(**Contrat de pays.**)

Voir **EMPLOI**, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 44, 56.

(**Contrat emploi-formation.**)

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT**, n° 45.

(**Contrat léonin.**)

Voir **ENVIRONNEMENT**, 2, DG.

CONTRAT DE TRAVAIL

1. — **Projet de loi relatif au contrat de travail à durée déterminée**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [16 novembre 1978] (n° 704). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Didier Bariani [30 novembre 1978] (n° 744). — Urgence. — Discussion [5 décembre 1978]. — Adoption [5 décembre 1978] (n° 100).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 décembre 1978] (n° 114, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Jean Béranger [13 décembre 1978] (n° 151, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4982, 4985, 4988, 5001). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 48).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1978] (n° 821). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Didier Bariani [20 décembre 1978] (n° 822). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 138).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Jean Béranger [20 décembre 1978] (n° 181, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5059, 5061). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 65).

PROMULGATION : loi n° 79-11 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979). RECTIFICATIF (JO, Lois et décrets du 17 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : le présent projet de loi introduit dans le code du travail un ensemble de dispositions sur le contrat de travail à durée déterminée. C'est une des mesures proposées par le Gouvernement dans sa lutte pour résorber le chômage. Le projet tend ainsi :

a) A introduire dans le code du travail une *définition* en partie inspirée de la jurisprudence et qui aboutit à reconnaître deux types de contrats à durée déterminée :

— ceux conclus pour une période précise, et qui peuvent comporter une clause de renouvellement, à condition que le nombre de renouvellements soit limité à deux ou à une durée totale d'un an, si la période initiale est inférieure à quatre mois ;

— ceux conclus pour une saison, la durée d'un chantier ou une tâche particulière, assimilation qui a pour effet d'élargir sensiblement le champ de ce type de contrat.

b) A prévoir une *réglementation* des droits et obligations des parties.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4982, 4985. — p. 4988, 5001).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 4982, 4985) : MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Raymond Dumont, Marcel Rudloff, Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

a) **Interventions des Sénateurs** : le projet est une des mesures prévues pour résorber le chômage (p. 4982, 4984). L'insertion dans le code du travail du régime juridique du contrat à durée déterminée (p. 4982). La multiplication des contrats à durée déterminée (p. 4982). Les garanties des salariés (p. 4982). Le renouvellement des contrats à durée déterminée (p. 4982, 4983). La jurisprudence (p. 4983). L'inapplication des lois sur la mensualisation, les conventions collectives, les licenciements aux travailleurs temporaires (p. 4983). Le droit à l'aide publique (p. 4984).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 4984) : la préoccupation essentielle du Gouvernement est celle de l'emploi ; l'adaptation d'un mode de relations contractuelles aux à-coups de la conjoncture économique. Les hésitations des entrepreneurs à l'embauche face à certaines rigidités de la réglementation ; l'exemple de la loi sur le licenciement pour motif économique du 9 janvier 1975. Le souhait de l'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée ; le mode normal de relations contractuelles doit rester le contrat à durée indéterminée. Les limitations apportées au cours du contrat à durée déterminée. Les deux types de contrats à durée déterminée : les contrats à durée déterminée « par nature » et les contrats assimilés par détermination de la loi en raison du caractère provisoire de la relation. Le renouvellement du contrat initial ; la limitation de cette possibilité ; le délai de préavis (p. 4985) : les contrats conclus pour la réalisation d'un travail ; l'exemple des bâtiments et des travaux publics ; l'accord exprès des parties pour lui conférer un caractère déterminé. Le problème des contrats saisonniers.

II. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 4988, 5001) : MM. Jean Béranger, rapporteur ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Raymond Dumont, Jacques Larché, Jean Chérioux, Jacques Descours Desacres, André Bohl, Michel Moreigne, Richard Pouille, Louis Jung.

Article 2 (regroupement dans le code du travail des règles générales propres au contrat de travail). — Adopté (p. 4988).

Après l'article 2 (p. 4988). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : obligation de rédaction d'un écrit en cas de contrat de travail à durée déterminée ; présomption de durée indéterminée pour un contrat non constaté par écrit ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4988).

Article 3 (article L. 121-5 du code du travail : durée du contrat de travail réglée suivant l'usage des lieux) (p. 4988). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean Béranger, rapporteur : fixation de la durée du contrat de travail, sauf convention contraire, « suivant les usages des lieux ou de la profession » ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4989).

Article 4 (modification de la section I du chapitre II du titre II du Livre premier du code du travail : contrat de travail à durée déterminée). — Article L. 122-1 à L. 122-3 et articles additionnels (p. 4989).

Article L. 122-1 (contrats de date à date) (p. 4989). — Rejet de l'amendement n° 22 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont : limitation des possibilités de recours aux contrats à durée déterminée ; interdiction de conclure des contrats à durée déterminée pour les emplois à caractère permanent, pour les stages de formation professionnelle ou d'entreprise et précédant ou suivant une période d'essai ; interdiction de la transformation de contrat à durée indéterminée en contrat à durée déterminée. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur : renouvellement du contrat de travail à durée déterminée pour une durée ne pouvant excéder celle de la période initiale, en application d'une clause du contrat et ce dans la limite d'une fois (p. 4991) ; adoption du sous-amendement n° 35 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 3 de M. Jean Béranger, rapporteur : possibilité de clause du contrat initial prévoyant plus d'un renouvellement, lorsque la période initiale est inférieure à 4 mois et que la durée totale du contrat n'est pas supérieure à un an. Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Béranger, rapporteur : possibilité de cessation anticipée du contrat limitée, sauf accord des parties ou résolution judiciaire, aux cas de faute grave ou de force majeure ; maintien des dispositions protectrices concernant les représentants du personnel ; poursuite de la relation contractuelle après l'échéance du contrat à durée déterminée qui se transforme en contrat à durée indéterminée ; appréciation de l'ancienneté du salarié à compter du jour de son entrée dans l'entreprise (p. 4992) ; adoption du sous-amendement n° 31 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 4 de M. Jean Béranger, rapporteur : extension des dispositions protectrices concernant les représentants du personnel aux membres des comités d'hygiène et de sécurité et aux délégués syndicaux. Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean Béranger, rapporteur : détermination, par la loi, de la durée des périodes d'essai des contrats à durée déterminée, sous réserve de la prise en compte des dispositions conventionnelles « ou des usages professionnels » ; adoption de l'amendement n° 21 de M. Jean Chérioux : possibilité d'augmentation à deux mois de la période d'essai pour les contrats à durée déterminée supérieure à un an ;

— le texte proposé pour l'article L. 122-1, ainsi modifié, est adopté (p. 4992).

Article L. 122-2 (délai de préavis en présence d'une clause de renouvellement) (p. 4992). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean Béranger, rapporteur : respect de délais de préavis, égaux à ceux prévus pour les délais-congés, pour les contrats à durée déterminée comportant une clause de renouvellement, et en cas de volonté de cessation de contrat d'une des parties ; renouvellement du contrat pour la période suivante en cas d'inobservation, par l'employeur, de ces dispositions (p. 4993) ; retrait de l'amendement n° 18 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Bohl : non application des dispositions sur les délais de préavis, à l'expiration de la dernière période de renouvellement autorisée par la présente loi et prévue au contrat ;

— le texte proposé pour l'article L. 122-2, ainsi modifié, est adopté (p. 4993).

Après l'article L. 122-2 (p. 4993). — Adoption de l'amendement n° 7 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : article L. 122-2-1 (nouveau) : notification par l'employeur au salarié de la poursuite ou non des relations contractuelles, un mois avant l'échéance du terme du contrat lorsque sa durée, compte tenu, le cas échéant, de son renouvellement, est supérieure à trois mois ; détermination à un mois de salaire des dommages et intérêts dus au salariés, en cas de non poursuite des relations contractuelles, pour l'inobservation de ces dispositions ; adoption de l'amendement n° 8 (article additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : article L. 122-2-2 (nouveau) : indemnité de fin de contrat pour les salariés comptant au moins deux ans d'ancienneté ininterrompue ; détermination du montant de cette indemnité par référence au code du travail ou aux conventions collectives pour les contrats à durée indéterminée (p. 4994) ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 4994).

Article L. 122-3 (contrats saisonniers ou conclus pour une tâche exceptionnelle) (p. 4994). — Retrait de l'amendement n° 20 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : suppression des dispositions concernant la qualification de contrat à durée déterminée, sans possibilité de renouvellement, du contrat conclu pour une saison, une entreprise déterminée, une tâche particulière. — Les contrats de chantier et l'accord national du 1^{er} avril 1976 (p. 4995). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Jean Béranger, rapporteur : 1° qualification de contrat à durée déterminée, par les conventions collectives ou les parties, du contrat conclu pour l'exécution d'une tâche déterminée et non durable, correspondant au remplacement d'un salarié temporairement absent, à un surcroît occasionnel de travail ou à une activité inhabituelle de l'entreprise; 2° transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée en cas de poursuite de la relation contractuelle après l'échéance du terme; 3° appréciation de l'ancienneté du salarié à compter du jour de son entrée dans l'entreprise; rejet du sous-amendement n° 23 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont, à l'amendement n° 9 de M. Jean Béranger : 1° bénéfique pour les travailleurs saisonniers d'une garantie de priorité d'embauchage pour la saison suivante; 2° reclassement, par l'employeur, des salariés à l'échéance des contrats conclus pour la durée d'un chantier (p. 4996); adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean Béranger, rapporteur : coordination; adoption de l'amendement n° 11 de M. Jean Béranger, rapporteur : extension au contrat saisonnier ou conclu pour une tâche particulière des dispositions relatives à la cessation du contrat, à la période d'essai et au bénéfice de l'indemnité de fin de contrat de la présente loi. — Les contrats de chantier et d'intérim. — Retrait de l'amendement n° 12 de M. Jean Béranger, rapporteur : exclusion des dispositions de cet article des contrats de travail à domicile, des contrats conclus pour la durée d'un chantier et des contrats de travail temporaire (p. 4997); adoption de l'amendement n° 33 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : exclusion des dispositions de cet article des contrats de travail à domicile;

— le texte proposé pour l'article L. 122-3, ainsi modifié, est adopté (p. 4997).

Article L. 122-3-1 (sanction de l'inobservation par l'employeur du délai de prévenance) (p. 4997). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean Béranger, rapporteur : coordination;

— le texte proposé pour l'article L. 122-3-1, ainsi modifié, est adopté (p. 4997).

Article L. 122-3-2 (dommages-intérêts dus pour rupture du contrat de travail à durée déterminée, sauf en cas de force majeure ou de faute grave). — Adopté (p. 4997).

Article L. 122-3-3 (non-application aux contrats conclus pour une durée déterminée des dispositions spécifiques qui régissent la résiliation du contrat à durée indéterminée). — Adopté (p. 4997).

Après l'article L. 122-3-3 (p. 4997). — Adoption de l'amendement n° 14 (art. additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : article L. 122-3-4 (nouveau) : reconnaissance aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée de tous les avantages reconnus par la loi, les conventions collectives et les usages aux salariés liés par un contrat de durée indéterminée, sauf en ce qui concerne la résiliation de contrat; retrait de l'amendement n° 15 de M. Jean Béranger, rapporteur : extension aux indemnités de préavis, de fin de contrat et de brusque rupture du privilège et du superprivilège prévus dans le code civil et le code du travail (p. 4998); amendement n° 29 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : modification de l'article 2104 du code civil : garantie des créances des salariés titulaires de contrat de travail à durée déterminée par un privilège général mobilier; réservé; amendement n° 30 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : modification de l'article 2101 du code civil : garantie des créances des salariés titulaires de contrat de travail à durée déterminée par un superprivilège général mobilier; réservé; adoption de l'amendement n° 32 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : article L. 122-3-6 (nouveau) : non-application des dispositions sur les contrats à durée déterminée aux contrats de travail temporaire; rejet de l'amendement n° 25 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont : consultation des représentants du personnel pour la conclusion d'un ou plusieurs contrats à durée déterminée; décision de l'inspecteur du travail en cas de désaccord entre l'employeur et les représentants du personnel; impossibilité de conclure tout contrat avant la notification de cette décision à l'employeur et aux représentants du personnel.

— Les amendes et les dommages-intérêts (p. 4999); rejet de l'amendement n° 27 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont : sanction à l'encontre des employeurs ayant conclu des contrats en violation des dispositions prévues; rejet de l'amendement n° 28 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont : versement de dommages-intérêts au moins égaux à six mois de salaire en cas de violation des dispositions prévues;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4999).

Après l'article 4 (p. 4999). — Adoption de l'amendement n° 29 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, précédemment réservé; adoption de l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, précédemment réservé; adoption de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Jean Béranger, rapporteur : modification de l'article L. 143-10 du code du travail : garantie des créances des salariés titulaires de contrat pour inobservation du délai de préavis et du délai congé;

— trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 4999).

Article 5 (maintien, pour les salariés involontairement privés d'emploi qui bénéficient d'un revenu de remplacement, et qui sont engagés par contrat à durée déterminée, à l'expiration de ce contrat, de l'intégralité des droits auxquels ils auraient pu prétendre, sans préjudice des droits nouveaux que le contrat leur a fait acquérir) (p. 4999). — Adoption de l'amendement n° 34 de M. Jean Béranger, rapporteur : suppression de toute référence à l'origine publique ou conventionnelle du revenu de remplacement (p. 5000); retrait de l'amendement n° 19 de M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : bénéfique des droits afférents au licenciement économique pour le salarié dont le contrat à durée déterminée n'est pas renouvelé pour raison économique;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 5000).

Article 6 (date d'application de la loi) (p. 5000). — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Jean Béranger, rapporteur : coordination;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 5000).

Article 7 (article L. 721-6 du code du travail : coordination des articles de code). — Adopté (p. 5000).

Article 8 (détermination des modalités d'application de la loi par décret en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 5000).

Explication de vote :

— M. Raymond Dumont (p. 5000) : le refus par le Gouvernement des amendements communistes excluant la signature de contrats à durée déterminée pour pourvoir des emplois à caractère permanent; la loi sur les licenciements; la consultation des délégués du personnel (p. 5001) : le groupe communiste ne votera pas le texte.

— M. Michel Moreigne (p. 5001) : les améliorations apportées au texte par la commission; le groupe socialiste s'abstiendra.

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5001).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5059, 5061).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5059). — M. Jean Béranger, rapporteur.

Intervention du rapporteur (p. 5059) : la protection des travailleurs a été accrue pour éviter toute utilisation abusive de la loi. La nécessité d'un écrit pour la constatation du contrat à durée déterminée. Les contrats de date à date. Les contrats comportant une clause de renouvellement; le délai de prévenance; l'indemnité de fin de contrat. Les contrats saisonniers ou occasionnels. Les privilèges et superprivilèges dont peuvent bénéficier les diverses indemnités.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5060, 5061).

Articles 2 bis, 3, 4 et 4 bis (p. 5060).

Articles 4 ter, 4 quater, 5 et 6 (p. 5061).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5061).

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 2 quinquies, après l'art. 21. FAMILLE, 1, art. 3, art. 4.

CONTRAVENTIONS DE GRANDE VOIRIE

Voir TÉLÉCOMMUNICATION, 1, art. 1^{er}.

CONTROLE AERIEN (GREVES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III.
— Aviation civile et météorologie.

CONTROLE FISCAL

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'art. 73.
LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

CONVENTIONNEMENT

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL,
1, DG, art. 7 a, art. 7 bis.

CONVENTIONS

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS
LOMÉ
LONDRES
VIENNE
YAOUNDÉ

CONVENTIONS COLLECTIVES

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

COOPERANTS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération ; Uni-
versités.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 63, 69, 70.

COOPERATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
QUESTIONS ORALES, n^{os} 2146, 2176, 2182.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 128, 63, 69, 70, 81.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 16, 17, 18, 19.

(Coopération culturelle.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

(Coopération militaire.)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

(Coopération technique.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

COOPERATIVES**(Coopératives agricoles.)**

1. — Proposition de loi tendant à permettre le développement et la généralisation librement consentie de la coopération au niveau de la production par la création de coopératives d'utilisation de matériel agricole et de production (CUMAPRO), présentée par M. Louis Minetti, sénateur, et plusieurs de ses collègues [18 octobre 1978] (n^o 37, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 108, 109, 110.
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1,
art. 43 bis, art. 50.

(Coopératives de consommation.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

(Coopératives d'utilisation du matériel agricole [CUMA].)

Voir QUESTION ORALE, n^o 2160.

(Coopératives maritimes d'avitaillement.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande : art. 79 ter.

COPRAH

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

COPROPRIETE

1. — Proposition de loi tendant à la création des syndicats de copropriété (en location-attribution, en vente à terme), présentée par M. Fernand Lefort, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n^o 246). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n^o 424). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — Projet de loi relatif aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [25 avril 1978] (n^o 139). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [25 mai 1978] (n^o 298). — Discussion [22 novembre 1978]. — Adoption [22 novembre 1978] (n^o 88).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1978] (n^o 90, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Paul Pillet [6 décembre 1978] (n^o 118, 1978-1979). — Discussion [18 décembre 1978] (p. 4926, 4928). — Adoption [18 décembre 1978] (n^o 39).

PROMULGATION : loi n^o 79-2 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : la réforme proposée par le projet de loi relatif aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété a essentiellement pour objet de simplifier les formalités de la publicité foncière lorsque ont lieu des mutations affectant les parties communes des immeubles soumis au statut de la copropriété.

Discussion (première lecture) [18 décembre 1978] (p. 4926, 4928).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4926, 4927) : MM. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) Intervention du rapporteur (p. 4926) : la simplification des formalités imposées actuellement par le statut de la copropriété. La définition du lot de copropriété ; les parties communes. Désormais, les transferts de copropriétés ne concerneront, pour la publicité foncière, que la partie privative. La modification des garanties données à des créanciers inscrits ; les possibilités de recours.

b) Intervention du Gouvernement (p. 4926) : les inconvénients de la situation actuelle ; les règles classiques de la publication foncière. La préparation par la chancellerie d'un projet de loi modifiant ou complétant la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ; (p. 4927) : la collaboration avec les professions concernées ; un texte dans la ligne de la loi du 17 juillet 1978 destinée à améliorer les relations entre l'administration et le public.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4927, 4928) : MM. Auguste Billiemaz, Paul Pillet, rapporteur ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat.

Article 1^{er} (article 6-1 nouveau de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de copropriété des immeubles bâtis : les droits dont les lots sont l'objet s'étendent ou s'éteignent à chaque opération affectant soit les quotes-parts de parties communes afférentes aux lots, soit l'emprise même de la copropriété). — Adopté (p. 4927).

Article 2 (article 16-1 nouveau de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de copropriété des immeubles bâtis : répartition du prix des parties communes cédées entre les copropriétaires). — Adopté (p. 4927).

Article 3 (article 2148-1 nouveau du code civil : privilèges et hypothèques réputés ne pas grever la quote-part des parties communes comprises dans un lot). — Adopté (p. 4927).

Article 4 (article L. 2217 du code civil : commandement de payer ; harmonisation). — Adopté (p. 4927).

Article 5 (application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des nouvelles dispositions des articles 2148-1 et 2217 du code civil). — Adopté (p. 4927).

Article 6 (article 45 de la loi du 1^{er} juin 1924 mettant en vigueur la législation française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle : harmonisation). — Adopté (p. 4927).

Article 7 (application de la présente loi aux inscriptions et saisies antérieures non encore périmées ou radiées ainsi qu'aux droits immobiliers non encore éteints). — Adopté (p. 4927).

Article 8 (opposition des créanciers à la remise des sommes représentant le prix des parties communes cédées). — Adopté (p. 4927).

Article 9 (conditions et modalités d'application fixées par décret). — Adopté (p. 4927).

Après l'article 9 (p. 4927). — Retrait de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Billiemaz : obligation pour le syndic d'être un administrateur de biens inscrit au registre du commerce, dans le cas de copropriété de plus de dix appartements (p. 4928).

Article 10 (entrée en vigueur de la loi). — Adopté (p. 4928).

Article 11 (applicabilité de la loi, à l'exception des articles 5 et 6, dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte). — Adopté (p. 4928).

Adoption [18 décembre 1978] (p. 4928).

Voir LOGEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2138.

COREE DU SUD

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

QUESTION ORALE, n° 2154.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

CORPORATISME

Voir PHARMACIE, 2, DG.

CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Voir IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

CORSE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire ; Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. — IV. — Marine marchande.

QUESTION ORALE, n° 2330.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 58, 87, 94, 111.

COTES-DU-NORD

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

COTON

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 20.

COUR D'APPEL

Voir QUESTION ORALE, n° 2192.

COUR D'ASSISES

Voir FEMMES, 1, DG, après l'art. 5.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

COUR DE CASSATION

1. — **Projet de loi modifiant l'article L. 131-7 relatif à la cour de cassation, du code de l'organisation judiciaire**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [18 avril 1978] (n° 18). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [27 avril 1978] (n° 146). — Discussion [10 mai 1978]. — Adoption [10 mai 1978] (n° 5).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant l'article L. 131-7, relatif à la Cour de cassation, du code de l'organisation judiciaire** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 mai 1978] (n° 348). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcihaey [8 juin 1978] (n° 401). — Discussion [14 juin 1978] (p. 1356, 1357). — Adoption modifiée [14 juin 1978] (n° 151).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant l'article 5 de la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la cour de cassation, codifié à l'article L. 131-7 du code de l'organisation judiciaire** ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) (n° 396). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [28 juin 1978] (n° 468). — Discussion [30 juin 1978]. — Adoption [30 juin 1978] (n° 63).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant l'article L. 131-7 du code de l'organisation judiciaire (article 5 de la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967) relatif aux conseillers référendaires à la cour de cassation** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [30 juin 1978] (n° 504). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcihaey [30 juin 1978] (n° 505). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1972). — Adoption [30 juin 1978] (n° 176).

PROMULGATION : loi n° 78-735 du 12 juillet 1978 (JO lois et décrets du 13 juillet 1978).

Analyse du projet de loi :

Ce projet de loi complète l'institution, en 1967, de conseillers référendaires. Il donne à ceux-ci voie délibérative dans le jugement des affaires qu'ils sont chargés de rapporter et leur permet d'être appelés à compléter, avec voie délibérative, la chambre à laquelle ils appartiennent lorsque le nombre minimum de membres prévu n'est pas atteint.

Discussion (première lecture) [14 juin 1978] (p. 1356, 1357).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1356) : *M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice :*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1356) : l'octroi aux conseillers référendaires de la Cour de cassation de la voix délibérative et du pouvoir de siéger dans certains cas dans les chambres de la Cour de cassation ;

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1356) : un texte qui vise à faciliter l'exercice de la mission dévolue à la Cour de cassation. Son rôle fondamental d'interprétation uniforme de la loi. L'institution des conseillers référendaires en 1967 pour soulager les conseillers, surchargés de dossiers. Le refus à cette époque de leur donner voix délibérative. L'expérience des dix dernières années. Leur mode de nomination, garantie de leur indépendance.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1356, 1357) : *M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.*

Article unique (article L. 131-7 du code de l'organisation judiciaire : attribution des conseillers référendaires à la Cour de cassation) (p. 1356). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : de codification ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 1357).

Intitulé du projet de loi (p. 1357). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur : nouvel intitulé pour coordination : « *Projet de loi modifiant l'article 5 de la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 relative à la Cour de cassation, codifié à l'article L. 131-7 du code de l'organisation judiciaire* ».

Adoption [14 janvier 1978] (p. 1357).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1978] (p. 1972).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1972) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1972) : l'insertion dans le code de l'organisation judiciaire des dispositions de la loi du 3 juillet 1967. La commission propose d'adopter le texte en l'état ;

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1972) : l'Assemblée nationale a tenu compte de l'existence récente du code de l'organisation judiciaire et a inséré directement à l'article L. 131-1 le contenu des dispositions qui lui étaient soumises.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1972).

Article unique (p. 1972). — Adopté.

Adoption [30 juin 1978] (p. 1972).

2. — Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la Cour de cassation, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [6 juin 1978] (n° 323). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [16 novembre 1978] (n° 700). — Discussion [22 novembre 1978]. — Adoption [22 novembre 1978] (n° 87).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1978] (n° 89, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcilhacy [13 décembre 1978] (n° 145, 1978-1979). — Discussion [18 décembre 1978] (p. 4918, 4925). — Adoption modifiée [18 décembre 1978] (n° 38).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 805). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [19 décembre 1978] (n° 807). — Discussion [19 décembre 1978]. — Adoption [19 décembre 1978] (n° 150).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 174, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement

et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcilhacy [19 décembre 1978] (n° 175, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5035, 5038). — Adoption modifiée [20 décembre 1978] (n° 55).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Maurice Charretier [20 décembre 1978] (n° 832). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 142).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Pierre Marcilhacy [20 décembre 1978] (n° 182, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5064). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 67).

PROMULGATION : loi n° 79-9 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979), rectificatif du 5 janvier 1979.

Analyse du projet de loi :

L'encombrement actuel de la Cour de cassation justifie la présente réforme : le projet de loi tend à modifier la composition et les conditions de saisine des formations élargies de la Cour de cassation que sont les chambres mixtes d'une part, l'assemblée plénière d'autre part. Il tend également à permettre à toutes les formations de la cour de statuer sans renvoi. Il prévoit enfin d'aligner les règles de publicité de la procédure devant la Cour de cassation sur celles qui sont applicables devant les autres juridictions civiles.

Discussion (première lecture) [18 décembre 1978] (p. 4918, 4925).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4918, 4922) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Guy Petit.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 4918) : la crédibilité fort ancienne de la Cour de cassation. Les retards pris dans l'examen des pourvois. La distinction entre le pourvoi au pénal et le pourvoi au civil en ce qui concerne leur caractère suspensif. L'inflation des affaires portées devant la Cour de cassation. (p. 4919) : la disparition de la chambre des requêtes. Le système législatif et contentieux actuel est trop complexe. Les missions de la Cour de cassation : contrôler la légalité et assurer l'unité de la jurisprudence. La renaissance d'une « mini » chambre des requêtes. Il ne faut pas, pour écarter des pourvois en cassation, augmenter le montant de l'amende et de l'indemnité légale qui peut être due à chaque défendeur. (p. 4921) : l'amende risque d'être infligée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui mais avec un plafond majoré. La possibilité de donner au magistrat des auditeurs de justice comme secrétaires. La Cour de cassation n'est pas une troisième juridiction habilitée à examiner le fond de l'affaire. Le risque d'une sélection par l'argent si les dispositions prévoyant le relèvement du montant de l'amende ou de l'indemnité légale sont adoptées. L'augmentation du nombre des pourvois. (p. 4922) : la complexité de la législation.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4920) : la Cour de cassation est la seule juridiction qui n'ait jamais à connaître du fond des affaires. La distinction capitale du fait et du droit. Le flot des pourvois non sérieux ; la lourdeur de certaines règles propres à la Cour de cassation. La possibilité de saisir l'Assemblée plénière sur des questions de principes. La possibilité pour toutes les formations de la cour de casser sans renvoi. La création, par l'Assemblée nationale, d'une formation restreinte. Il ne s'agit nullement d'empêcher les citoyens d'accéder à la justice mais de sanctionner le plaideur abusif. Dans le système proposé, c'est la cour qui décide du principe de l'amende et en fixe le montant.

Réponse à MM. Pierre Marcilhacy et Guy Petit (p. 4922) : le montant de l'amende qui est prévu au niveau de la Cour de cassation est d'ores et déjà appliqué devant toutes les autres juridictions.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4922, 4925) : *MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat ; Guy Petit, Paul Pillet, Georges Lombard.*

Article 1^{er} (article L. 121-5 du code de l'organisation judiciaire : composition des chambres mixtes de magistrats appartenant à trois chambres au moins de la Cour de cassation). — Adopté (p. 4922).

Article 2 (articles L. 131-2 à L. 131-5 du code de l'organisation judiciaire : renvoi devant une chambre mixte, renvoi devant l'assemblée plénière, renvoi en cassation, cassation sans renvoi)

(p. 4922). — Adoption de l'amendement n° 1 rédactionnel de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur; adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur; art. L. 131-4 du code de l'organisation judiciaire: suppression des dispositions de l'article prévoyant que ce n'est qu'exceptionnellement, qu'en cas de cassation, l'affaire est renvoyée devant la même juridiction composée d'autres magistrats.

• — l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4922).

Article 2 bis (article L. 131-6 du code de l'organisation judiciaire: formation restreinte de trois magistrats pour chacune des chambres) (p. 4923). — Le principe de la collégialité des juridictions garantit la sécurité du justiciable. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur: rejet par la formation restreinte des pourvois qui ne reposent sur aucun moyen sérieux et précis « arguant de la violation d'une règle de droit » (p. 4925); amendement n° 4 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat: rejet par la formation restreinte des pourvois qui ne reposent sur aucun moyen sérieux « même invoquant un cas de cassation légalement admissible »; devenu sans objet;

— l'article 2 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4925).

Article 3 (article 11-1 de la loi n° 72-626 du 5 juillet 1972: cas où la Cour de cassation a la faculté de siéger en chambre du conseil). — Adopté (p. 4925).

Article 4 (article 11-2 de la loi n° 72-626 du 5 juillet 1972: principe de la publicité du prononcé des arrêts de la Cour de cassation). — Adopté (p. 4925).

Article 5 (article 619 du code de procédure pénale: harmonisation). — Adopté (p. 4925).

Article 6 (abrogation de dispositions législatives). — Adopté (p. 4925).

Article 7 (entrée en vigueur de la loi le 1^{er} janvier 1979). — Adopté (p. 4925).

Adoption [18 décembre 1978] (p. 4925).

Discussion (deuxième lecture) [20 décembre 1978] (p. 5035, 5038).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5035): M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Intervention du rapporteur (p. 5035): le rétablissement par l'Assemblée nationale du texte qu'elle avait primitivement adopté pour l'article 2 bis relatif à la formation restreinte.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5035, 5038): MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur, Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice; Jean-Marie Girault, Jacques Henriët.

Article 2 bis (p. 5035). — La loi du 3 janvier 1972 sur l'aide judiciaire; les dispositions introduites à l'initiative du Sénat prévoyant que l'aide judiciaire peut être refusée au demandeur « si aucun moyen de cassation sérieux ne peut être relevé ». — Le « moyen sérieux de cassation » (p. 5036, 5037). — L'égalité devant l'accès à la justice (p. 5036). — Les décisions de rejet du bureau d'aide judiciaire (p. 5036, 5037). — Le pourvoi formé devant la Cour de cassation par une pharmacienne condamnée pour refus de vente de contraceptifs oraux (p. 5038). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur: suppression de cet article créant une formation restreinte dans chacune des chambres de la Cour de cassation, pour examiner les pourvois dès la remise de son mémoire par le demandeur et rejeter les pourvois irrecevables ou qui ne reposent pas sur un moyen sérieux de cassation;

— l'article 2 bis est supprimé (p. 5038).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5038).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5064).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5064): MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) Intervention du rapporteur (p. 5064): le rejet par la formation restreinte des pourvois irrecevables ou manifestement infondés.

b) Intervention du Gouvernement (p. 5064): le Gouvernement se réjouit de l'accord intervenu en commission mixte paritaire.

H. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5064): MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat.

Article 2 bis (p. 5064). — La motivation des arrêts de rejet de la formation restreinte.

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5064).

COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE

Voir ASTREINTES, I.

COUR DES COMPTES

1. — **Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1941 relative à l'organisation de la Cour des comptes**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [27 mai 1977] (n° 2935). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [15 juin 1977] (n° 2993). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° 696).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° 389). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [2 mai 1978]. — Rapport de M. Pierre Jourdan [21 juin 1977] (n° 400). — Avis de M. Jacques Descours Desacres [9 mai 1978] (n° 345). — Discussion [9 mai 1978] (p. 725, 728). — Adoption modifiée [9 mai 1978] (n° 133).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 167). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [25 mai 1978] (n° 295). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 45).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1978] (n° 481). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Jourdan [28 juin 1978] (n° 483). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1993, 1994). — Adoption [30 juin 1978] (n° 180).

PROMULGATION: loi n° 78-743 du 13 juillet 1978 (JO Lois et décrets, du 14 juillet 1978).

Analyse du projet de loi:

Ce texte a pour objet d'élargir les conditions de recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires à la Cour des comptes. Il se situe dans une tendance qui vise à ouvrir la fonction publique afin de lui permettre de faire face aux transformations des conditions de l'intervention des services publics. Dans ce cas précis, il s'agit de permettre à la Cour des comptes de recevoir parmi ses magistrats des personnes ayant une expérience pratique plus large qu'une simple formation administrative.

Discussion (première lecture) [9 mai 1978] (p. 725, 728).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 725, 727): MM. Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Jacques Descours Desacres, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; René Monory, ministre de l'économie.

a) *Interventions des sénateurs*: l'élargissement envisagé des conditions de recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires à la Cour des comptes (p. 725, 726). La Cour des comptes, ses structures et ses compétences (p. 725, 726). La loi de 1941 sur le recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires (p. 725, 726). L'ouverture de la fonction publique (p. 726).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 726): la modification des conditions d'accès au grade de conseiller référendaire à la Cour des comptes par le tour extérieur. Les conditions requises par la loi de 1941. La nécessaire diversification du recrutement. (p. 727): les considérations d'équité: l'accès potentiel de tous les anciens élèves de l'école nationale d'administration. La condition d'âge. L'exemple du Conseil d'Etat. Les critères plus rigoureux retenus par l'Assemblée nationale. Le ralliement du Gouvernement au texte transmis.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 727, 728) : MM. Jean Colin, Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois ; René Monory, ministre de l'économie ; Lionel de Tinguy.

Article unique (article 4 de la loi du 16 mai 1941 : recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires de deuxième classe à la Cour des comptes) (p. 727). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues : extension de recrutement aux membres de la catégorie A des fonctionnaires ou agents de l'Etat ou de ses établissements publics (p. 728) ; l'exemple du recrutement au tour extérieur des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 728).

Adoption [9 mai 1978] (p. 728).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1978] (p. 1993, 1994).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1993, 1994) : MM. Pierre Jourdan, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1993) : l'élargissement des conditions de recrutement au tour extérieur des conseillers référendaires à la Cour des comptes. Le recrutement des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat. Les restrictions, adoptées par l'Assemblée nationale, concernant les catégories de fonctionnaires pouvant bénéficier du tour extérieur. (p. 1994) : la limite d'âge ; la justification de dix ans de service public ; l'avis du premier président de la Cour des comptes délibérant avec les présidents de chambres. Il convient de mettre un terme à une navette qui a duré plusieurs années.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1994) : le droit actuel, fixé depuis 1941, n'est plus aujourd'hui conforme à la pratique et à l'évolution de la Cour des comptes. La qualité des candidats est garantie.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1994).

Article unique (p. 1994). — Adopté.

Adoption [30 juin 1978] (p. 1994).

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [28 juin 1978] (p. 1817, 1818).

Interventions : MM. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (p. 1817) : les recommandations formulées sur le fonctionnement des universités. La nécessité pour les administrations centrales d'accentuer leur action en vue de l'information et de l'aide à apporter aux collectivités locales. (p. 1818) : les entreprises nationales ; la gestion déplorable d'une filiale de l'entreprise minière et chimique, les potasses du Congo. Le concours apporté par la Cour des comptes dans l'examen des projets de loi de règlement. La nécessité d'une publication annuelle sur les entreprises nationales. Le budget de l'Etat doit faire l'objet d'une étude minutieuse. L'effectif des magistrats ; ceux qui sont régulièrement affectés à l'extérieur ; la nécessité d'une réforme du recrutement.

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Universités ; Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

COURS D'EAU

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2261, 2306.

COURSES HIPPIQUES (Sociétés de courses)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 5.

COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES

1. — **Projet de loi portant modification du statut des courtiers d'assurances maritimes**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports

[rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 522). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jacques Thyraud [5 octobre 1978] (n° 8, 1978-1979). — Discussion 12 octobre 1978] (p. 2554, 2556). — Adoption modifiée [12 octobre 1978] (n° 4).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [13 octobre 1978] (n° 583). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation générale et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Henri Baudouin [30 octobre 1978] (n° 733). — Discussion [4 décembre 1978]. — Adoption [4 décembre 1978] (n° 96).

PROMULGATION : loi n° 78-1170 du 16 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 17 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi fait disparaître une profession très ancienne dont l'histoire se confond avec celle de l'assurance maritime en France, mettant ainsi en œuvre les principes généraux contenus dans la directive du Conseil des Communautés européennes relatives « à des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités d'agent et de courtier d'assurances ». L'organisation de la profession se révélant en fait contraire à ses véritables intérêts, le projet de loi tend à faciliter son adaptation aux nouvelles conditions de la concurrence en supprimant son statut particulier.

Discussion (première lecture) [12 octobre 1978] (p. 2554, 2556).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2554). — MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2554) : l'institutionnalisation de l'assurance maritime dans la France de l'ancien régime. L'organisation des courtiers-jurés d'assurance ne correspond plus aux principes du droit européen. Le problème des retraites.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2554) : une profession qui disparaît après avoir joué un rôle considérable sur le plan économique et social.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2554, 2556). — MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois ; Joël Le Theule, ministre des transports.

Article 1^{er} (abrogation des articles et dispositions du code de commerce relatifs aux courtiers d'assurances maritimes) (p. 2554). — Adoption de l'amendement n° 1 rédactionnel de M. Jacques Thyraud, rapporteur ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2554).

Article 2 (abrogation des articles 6 et 7 de la loi du 28 ventôse, an IX, relatifs au monopole des courtiers d'assurances maritimes) (p. 2555). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : abrogation de l'article 14 du titre VII du livre premier de l'ordonnance d'août 1681, dite de Colbert, sur la marine, concernant les interprètes et les courtiers conducteurs des maîtres de navire ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2555).

Après l'article 2. — Adoption de l'amendement n° 6 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé : possibilité pour le garde des sceaux d'attribuer l'honorariat aux courtiers d'assurances maritimes comptant au moins vingt ans d'activité en cette qualité (p. 2555) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2555).

Article 3 (modification de l'article L. 648 du code de la sécurité sociale ; allocation vieillesse des courtiers d'assurances maritimes) (p. 2555). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : report au 30 juin 1980 de la date jusqu'à laquelle les courtiers d'assurances maritimes affiliés à l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales continuent à relever de cette organisation ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : prise en charge des courtiers en exercice ou à la retraite par l'organisation autonome d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales ou par le régime auquel ils seront affiliés en raison de la modification du mode d'exercice de leur activité (p. 2556) ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2556).

Article 4 (assurance maladie-maternité et prestations familiales des courtiers d'assurances maritimes) (p. 2556). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : report au 30 juin 1980 de la date jusqu'à laquelle les courtiers d'assurances maritimes continuent de relever du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles et, pour les prestations familiales, de la section des employeurs et travailleurs indépendants des professions non agricoles ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2556).

Adoption [12 octobre 1978] (p. 2556).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 69.

CREANCES

1. — **Projet de loi relatif à la répression de l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977. — 3 octobre 1977] (n° 486, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean Geoffroy [20 octobre 1977] (n° 35). — Discussion [16 novembre 1977]. — Adoption modifiée [16 novembre 1977] (n° 22).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1977] (n° 3224). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Gerbet [2 décembre 1977] (n° 3276). — Discussion [9 décembre 1977]. — Adoption [9 décembre 1977] (n° 799).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [9 décembre 1977] (n° 151). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean Geoffroy [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 282). — Discussion [9 mai 1978] (p. 707, 711). — Adoption modifiée [9 mai 1978] (n° 130).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 164). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation générale et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [25 mai 1978] (n° 296).

Analyse du projet de loi : le projet initial que le Sénat avait adopté sans grandes modifications visait à punir de peine d'amende et d'emprisonnement les débiteurs organisant frauduleusement leur insolvabilité. Ce texte ne protégeait que certains créanciers particulièrement dignes d'intérêt : les créanciers de dommages et intérêts à la suite d'une action en responsabilité et les créanciers d'aliments. L'Assemblée nationale avait élargi le texte en étendant la protection à tous les créanciers sans distinguer la source de l'obligation.

Discussion (première lecture) : voir table 1977.

Discussion (deuxième lecture) [9 mai 1978] (p. 707, 711).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 707, 708). — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; M. Guy Petit.

a) *Interventions des sénateurs* : l'extension du texte décidée par l'Assemblée nationale (p. 707). L'intrusion du droit pénal dans les relations civiles et commerciales (p. 707, 708). Les garanties conférées aux créanciers par la loi civile (p. 707). Les femmes abandonnées avec plusieurs enfants à charge (p. 708).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 708) : l'accord du Gouvernement sur le texte adopté par le Sénat en première lecture. La généralisation excessive décidée par l'Assemblée nationale. Demande le retour au texte initial.

Réponse à M. Guy Petit : l'engagement pris par le Gouvernement de réexaminer, avant la fin de l'année, les procédures valables en matière de pensions alimentaires, pour en accroître l'efficacité.

II. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 708, 711). — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; M. Guy Petit.

Article 1^{er} (article 404-1 nouveau du code pénal : sanctions pénales à l'égard des personnes organisant ou aggravant leur insolvabilité en détruisant ou dissimulant tout ou partie de leur patrimoine) (p. 708). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : application du texte prévu aux seules créances d'aliments ou de dommages et intérêts ; adoption du sous-amendement n° 5 de M. Etienne Dailly à l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : prise en considération des seules créances de dommages et intérêts nées d'une obligation pénale délictuelle ou quasi-délictuelle ; adoption du sous-amendement n° 6 de M. Etienne Dailly à l'amendement n° 1 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : précisions apportées concernant l'organisation de l'insolvabilité (p. 709) ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 7 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Jean Geoffroy, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 11 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : possibilité pour le tribunal de condamner solidairement le complice de l'infraction au paiement des aliments ou des dommages et intérêts, s'il a aidé le débiteur principal à s'y soustraire (p. 710) ; adoption de l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Jean Geoffroy, rapporteur : précisions quant à la possibilité pour le juge d'écarter la confusion des peines ; l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Jean Geoffroy, rapporteur, devient sans objet ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Jean Geoffroy, rapporteur : point de départ de la prescription de l'action publique à compter de la date de la décision judiciaire ou du dernier agissement ayant pour objet d'organiser ou d'aggraver l'insolvabilité du débiteur ; adoption de l'amendement d'harmonisation n° 10 de M. Etienne Dailly, soutenu par M. Jean Geoffroy, rapporteur (p. 711) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 711).

Article 2 (article 404-2 nouveau du code pénal : sanctions pénales à l'égard des personnes ayant utilisé la durée d'une procédure de mainlevée des mesures conservatoires pour organiser leur insolvabilité) (p. 711). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Jean Geoffroy, rapporteur : suppression de cet article visant à l'extension du champ d'application du projet (p. 711) ;

— l'article 2 est supprimé (p. 711).

Adoption [9 mai 1978] (p. 711).

2. — **Proposition de loi relative au paiement par billet à ordre**, présentée par M. Lionel de Tinguy, sénateur [20 avril 1978] (n° 327). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, DG, art. 8.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 70.

CREANCES DE L'ETAT

1. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 1929 du code général des impôts et l'article L. 139 du code de la sécurité sociale**, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [30 juin 1977] (n° 472, rect. 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [27 avril 1978]. — Reprise par son auteur [13 octobre 1978].

CREATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française : art. 62.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

CREDIT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat ; Deuxième délibération.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 29, 122.

(Crédit immobilier.)

Voir LOGEMENT, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

(Crédit mutuel.)

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

CREDIT AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Commerce et artisanat.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 18.
QUESTIONS ORALES, n° 2160, 2243, 2272.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Voir LOGEMENT, 1, DG.

CREDIT HOTELIER

Voir QUESTION ORALE, n° 2243.

CREUSE (industries)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

CRIME (apologie du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

CRIMES ET DELITS

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.
QUESTION ORALE, n° 2364.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

CRIMINALITE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

CROISIERE (marché des)

Voir COMPAGNIE DE PAQUEBOTS.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

CROISSANCE ECONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

CUBA

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

CUIRS ET PEAUX

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2228, 2237.

CULTURE ET COMMUNICATION (ministère de la)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

CULTURE (politique de la)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 87, 130.

CUMULS

Voir PHARMACIE, 2, art. 3.
QUESTION ORALE, n° 2344.
WALLIS ET FUTUNA, 1, DG, art. 2.

CYCLOMOTEURS (industrie des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

D**DANEMARK**

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

DARQUIER DE PELLEPOIX [Affaire]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information ; Anciens combattants.

DEBITS DE BOISSONS

1. — Proposition de loi tendant à assimiler à l'égard de l'article L. 29 du code des débits de boissons les casinos autorisés aux hôtels classés de tourisme dans les catégories 3, 4 étoiles et 4 étoiles luxe et aux services des transports aériens, maritimes, fluviaux ou ferroviaires, présentée par MM. Guy Petit et Paul Ribeyre, sénateurs [24 mai 1978] (n° 371). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

DEBRE (Professeur)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

DECENTRALISATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.
QUESTIONS ORALES, n° 2221, 2227.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 67.
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.
TRANSPORTS, 1, DG.

DECENTRALISATION INDUSTRIELLE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

DECHETS

Voir AGENCE NATIONALE POUR LA RÉCUPÉRATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (ANRED).
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie ; Environnement et cadre de vie.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

(Récupération des déchets.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 47.

DECLARATION DE STOCKS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 73 ter.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Voir QUESTION ORALE, n° 2317.

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

1. — Déclaration de politique générale du Gouvernement [19 avril 1978] (p. 530, 535). — Lecture par M. Alain PEYRE-FITTE, garde des sceaux, ministre de la justice, d'une déclaration de politique générale (n° 323) (p. 530) : les résultats des élections ; sa volonté d'établir une collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale ; le renforcement de l'entente majoritaire ; le respect de l'opposition ; les objectifs de la politique étrangère ; la poursuite de la détente. (p. 531) : le renforcement de la Communauté européenne, la coopération avec la RFA, la politique de défense, les objectifs définis dans la loi de programmation militaire, la « loi de l'effort » en matière de politique économique ; la conjoncture internationale ; la poursuite de la politique de redressement mise en œuvre depuis 1976 ; la recherche de la croissance la plus élevée possible ; le plafonnement de l'impôt sur les sociétés. (p. 532) : le renforcement de l'appareil de production ; la révision du

VII^e Plan ; l'élaboration d'une loi-cadre pour l'agriculture ; la politique agricole européenne ; la politique énergétique ; le maintien de la concurrence intérieure et extérieure ; la politique industrielle, le retour à la vérité et à la liberté des prix industriels, la politique des tarifs publics, l'accroissement des fonds propres des entreprises, la création de l'action de préférence et du prêt subordonné du FDES, la détaxation de l'épargne investie en actions, la stimulation à la création d'entreprises ; le rôle des PME. (p. 533) : la politique d'aménagement du territoire, l'exploitation des richesses maritimes ; les DOM-TOM ; les grands axes de la politique sociale ; la politique de l'emploi ; l'emploi des jeunes ; le développement du travail à temps partiel, la modération des rémunérations, l'effort en faveur des bas salaires, le travail manuel. (p. 534) : l'aide aux familles ; l'amélioration du minimum vieillesse et la situation des femmes isolées, le prélèvement sur les grosses fortunes ; le renforcement des procédures de concertation, les objectifs en matière de participation ; la protection du citoyen et la lutte contre la violence ; la réforme administrative ; le renforcement de la démocratie locale. (p. 535) : l'élaboration d'un projet de loi-cadre sur l'institution communale. L'approbation de cette déclaration demandée au Sénat par le Gouvernement, conformément à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution.

2. — Déclaration de politique générale du Gouvernement [11 mai 1978] (p. 754, 791). — MM. Raymond Barre, Premier ministre ; Pierre Carous, Marcel Champeix, Henri Caillaet, Marcel Rosette, Jacques Larché, Mme Brigitte Gros, MM. Jean Lecanuet, Raymond Bourguine, Maurice Schumann, Henri Duffaut, Jean-Pierre Cantegrit, Paul Jargot, Jean-Pierre Fourcade, Pierre Marcilhacy, Geoffroy de Montalembert, Jacques Henriot, Jean Chérioux, Pierre Croze.

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre (n° 350) (p. 754) : le concours apporté par le Sénat au Gouvernement avant les élections ; l'approbation de la déclaration de politique générale demandée conformément à l'article 49, alinéa 4, de la Constitution. Un monde imputoyable de concurrence. Il ne saurait être question que des avantages de plus en plus nombreux soient saupoudrés. Il faut poursuivre le redressement économique et financier entrepris à partir de 1976. La situation financière des entreprises publiques. Le Gouvernement veut une économie moderne de concurrence pour l'agriculture et pour l'industrie. (p. 755) : les handicaps liés aux montants compensatoires dans le cadre de la Communauté. Les entreprises qui subissent le contre-coup de la crise internationale, celles dont la gestion a été défectueuse. L'aide de l'Etat ne sera accordée qu'aux entreprises qui seront en mesure de présenter des plans de redressement convenables. Le retour progressif à la liberté des prix ; il ne saurait être question d'un paléo-libéralisme. La liberté s'accompagne de responsabilités. Les problèmes régionaux ; la politique d'aménagement du territoire. Une société de progrès et de justice, de dialogue. Le développement des négociations entre partenaires sociaux. L'action menée en priorité en faveur des faibles rémunérations et en faveur des familles. L'amputation du pouvoir d'achat pourra être évitée dans les années à venir. La responsabilité doit se développer pour assurer la sécurité des Français ; le destin tragique d'Aldo Moro. (p. 756) : l'économie et la société doivent être gérées selon des méthodes qui ne sont plus celles du passé.

Débat sur cette déclaration : les élections législatives et leurs conséquences (p. 756, 760, 761, 765, 767, 768, 776, 781). L'emploi (p. 756, 758, 766, 767, 769, 770, 773, 782). Les bas salaires (p. 756, 762, 770, 779). La sécurité des personnes et des biens (p. 756, 762). La conception de la justice de certains magistrats (p. 757). La politique étrangère (p. 757, 759, 760, 762, 763, 769, 776, 777, 784). Les engagements militaires de la France (p. 757, 763, 777). La politique agricole européenne (p. 757, 766, 770). Les services publics (p. 757, 759, 781). Les entreprises nationales (p. 757, 766, 779). La régie Renault (p. 757). EDF (p. 757). La SNCF (p. 757, 759, 781). Les hausses des prix et des tarifs publics (p. 757, 758, 759, 761, 762, 765, 766, 771, 772, 775, 779, 781). Les rapports du public et des administrations (p. 757, 759). L'affichage (p. 757). L'éducation (p. 757, 763). L'enseignement civique (p. 757, 782). La famille (p. 757, 782, 783). Général de Gaulle (citation) (p. 757). Jaurès (citation) (p. 758, 759). La situation des petites et moyennes entreprises (p. 758, 761, 776, 778). Les licenciements de personnel (p. 758, 762). La libération des prix industriels (p. 759, 769, 779). La spéculation (p. 759). L'épargne (p. 759, 767, 775). Le relèvement du SMIC (p. 759, 762, 766, 775). La décentralisation (p. 759, 765, 768, 777). Le sort des petites communes de moins de deux cents habitants (p. 759). La réforme des collectivités locales (p. 759, 762, 775, 777). L'ouvrage de M. Raymond Marcellin sur la réforme des collectivités locales (p. 759). L'urbanisation et les équipements (p. 760, 766, 778). Le domaine réservé du Président de la République (p. 760, 762). La politique de la France en Afrique (p. 760, 763, 769,

776). La politique de la France au Moyen-Orient (p. 760). La Communauté économique européenne, la construction de l'Europe (p. 760, 769, 771, 778, 784). L'inflation (p. 761, 770, 771, 773, 776, 779). La sidérurgie (p. 761, 762, 772, 774). L'affaire Boussac (p. 761, 762). Le programme de Blois (p. 761, 767, 770, 774, 775, 780). La situation démographique de la France (p. 761, 767, 782, 783). La Constitution et l'alternance (p. 761, 762). Le terrorisme (p. 762). L'assassinat du président Aldo Moro (p. 762, 768, 781). Pechiney-Ugine-Kuhlman (p. 762). Les enseignants auxiliaires (p. 763). Le désarmement et la session spéciale de l'ONU (p. 763, 769). Les saisies et expulsions (p. 763). Les « buttes témoins » de notre sous-développement (p. 765). La loi sur les plus-values (p. 766). Les « montants compensatoires monétaires » au sein de l'Europe (p. 766, 770). L'emploi des jeunes (p. 767, 770). L'interview de M. Raymond Barre au journal l'« Expansion » (p. 767). L'impôt sur les grosses fortunes (p. 767, 778, 780). L'ouvrage « Démocratie française » du Président de la République (p. 769). Les droits de l'homme en URSS (p. 769). La zone économique maritime des 200 milles (p. 770). L'information dans l'entreprise (p. 770). Le pétrole (p. 771). Les investissements et la consommation (p. 771, 773, 774, 775, 779). Le crédit (p. 772, 779). Les valeurs mobilières (p. 772, 773). La fiscalité des entreprises (p. 772, 773, 774, 780). La réévaluation des bilans (p. 773). L'industrie textile (p. 773). La construction navale (p. 774). Le bâtiment (p. 774). Le pouvoir d'achat des personnes âgées (p. 775, 779). Les revenus et la protection sociale (p. 775, 778, 779, 781). La participation ouvrière (p. 775, 784). Le commerce extérieur (p. 775, 776). L'impôt sur les sociétés (p. 776). La crise du Zaïre (p. 776). Le mouvement sahraoui en Mauritanie (p. 777). Le Frolinat au Tchad (p. 777). Les Français de l'étranger (en Afrique) (p. 777, 784). L'exode rural (p. 778). La situation des départements d'outre-mer (p. 778). Les finances locales (p. 778, 780). Le contrôle fiscal (p. 780). L'accession à la propriété (p. 780). Les droits de succession (p. 780). La taxation des résidences secondaires (p. 780). La taxe d'habitation (p. 780). La taxe foncière (p. 780). La taxe professionnelle (p. 780). Le chômage des femmes (p. 782). Un hommage au professeur Debré, père de la pédiatrie française (p. 783). Le revenu familial minimum (p. 783). La modification éventuelle de la loi électorale (p. 783). Les Français de l'étranger (p. 784). La scolarisation des enfants français à l'étranger (p. 784). La sécurité sociale des Français de l'étranger (p. 784). Les coopérants culturels et techniques (p. 785).

Réponse de M. Raymond Barre, Premier ministre :

Réponse à M. Henri Caillaet (p. 785) : l'« irréalité » du paysage politique actuel. Les procédures constitutionnelles ont été respectées.

Le peuple français a approuvé les institutions de la V^e République, une fois de plus.

Réponse à M. Jean Chérioux : si les institutions de la République fonctionnent, c'est parce que le Président de la République définit les orientations générales en raison de son élection au suffrage universel. Le Gouvernement conduit la politique de la nation dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy : les diverses formations de la majorité. (p. 786) : la correspondance entre les attitudes prises et les arrière-pensées dans la majorité et l'opposition.

Réponse à M. Henri Caillaet : le Gouvernement n'a pas été désigné pour faire la politique de l'opposition.

La politique étrangère de la France. Il n'existe pas de désaccord entre le Président de la République et le Gouvernement. La situation au Liban, en Mauritanie et au Tchad. La France entend contribuer à maintenir la paix.

Réponse à M. Jean Lecanuet : la politique de construction européenne. (p. 787) : l'élection au suffrage universel des membres de l'assemblée parlementaire européenne.

La mise en place, en 1976, d'une opération « vérité des prix » aurait été dangereuse. L'évolution des rémunérations catastrophique pour l'économie française : la situation en Grande-Bretagne et en Italie. L'impossibilité de procéder à des opérations brutales et massives sur les prix, soulignée par M. Jean-Pierre Fourcade. La politique de redressement et d'assainissement des entreprises publiques passe par des hausses de tarifs. L'inscription de la vérité des tarifs publics dans le programme de Blois. Les réductions, en 1977, des programmes de fonctionnement et d'investissement des entreprises nationales. L'importance des concours de l'Etat à la SNCF et à la RATP.

La situation dans les pays de l'Est où, pendant des années, des subventions massives ont maintenu les tarifs et les prix à des niveaux extrêmement bas. (p. 788) : les améliorations de gestion demandées aux entreprises publiques.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : le Gouvernement respectera l'engagement pris de maintenir le pouvoir d'achat et de faire progresser celui des catégories les plus défavorisées. L'augmentation du SMIC. Les augmentations trop massives du SMIC peuvent peser lourdement sur les petites entreprises. La politique gouvernementale intéresse directement le comportement profond des agents économiques. Les pays industriels dans lesquels la hausse des prix est la plus modérée sont ceux où les prix industriels sont libres. La liberté des prix expose à la concurrence.

Réponse à M. Jean Lecanuet : il importe d'éviter le libéralisme sauvage. Le trop grand règne des privilèges en France. La hausse prochaine des indices de prix. La réduction des montants compensatoires a pour conséquence une hausse des prix agricoles en France. (p. 789) : les facteurs de l'inflation.

Réponse à M. Pierre Marilhac : la politique du Gouvernement n'est pas un coup de poker.

Le problème du chômage. Les emplois artificiels liés à l'inflation. Le programme d'implantation industrielle concernant les Vosges. La répercussion sociale et humaine du chômage sera atténuée le plus vite possible. La réduction du nombre de travailleurs immigrés par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. L'aide au départ des travailleurs immigrés accordée en France. Les efforts entrepris pour le premier emploi des jeunes.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : la politique fiscale ; l'application de la taxe professionnelle, de la loi sur les plus-values.

(p. 790) : la société de responsabilité et de participation. La loi-cadre que déposera le Gouvernement sur les collectivités locales.

Réponse à M. Jean Lecanuet : l'organisation au Sénat d'un débat sur les grandes orientations de la politique en matière de collectivités territoriales.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : l'accent doit être mis sur la maîtrise des coûts de production des entreprises, sur la maîtrise des dépenses de l'Etat et des collectivités locales. La considération portée par le Gouvernement à la haute assemblée en appliquant l'article 49 de la Constitution.

Réponse à M. Pierre Carous : l'attachement du Gouvernement à la défense des institutions.

Réponse à M. Maurice Schumann : la réserve liée à la réévaluation des bilans ; le décalage d'un mois de la TVA. L'augmentation des fonds propres des entreprises. Les prêts subordonnés du FDES.

Explications de vote :

— M. Michel Giraud (p. 791) : l'importance, pour le groupe RPR, du retour à la liberté des prix industriels, de la création d'un nombre d'emplois suffisant ; la lutte pour une égalité sociale. L'utilité d'une politique globale de la famille. La nécessité d'une participation authentique. La loi-cadre qui sera déposée à l'automne 1978 visera à accroître l'autonomie communale. La France métropolitaine et d'outre-mer doit tenir son rôle en Europe et dans le monde. Le groupe RPR, élément vigilant de la majorité, approuvera la déclaration de politique générale.

— Mme Hélène Luc (p. 791) : les suppressions d'emplois chez Boussac, dans les Vosges, chez Pechiney. La hausse du SMIC ne couvre même pas l'augmentation des prix. Le groupe communiste ne votera pas la déclaration de politique générale.

Scrutin public sur la déclaration de politique générale du Gouvernement (n° 38. — Liste des votants, p. 805 et 808. — Vote favorable).

3. — Déclaration sur les grandes orientations d'une réforme des collectivités locales [20 juin 1978] (p. 1498, 1553).

a) M. Christian BONNET, ministre de l'intérieur [20 juin 1978] (n° 455) (p. 1499, 1503).

(p. 1498) : l'effort de décentralisation en faveur des collectivités locales souhaité par le Président de la République dans sa lettre adressée à tous les maires de France, le 30 décembre 1976. Le dépôt, devant le Sénat, à l'ouverture de la prochaine session d'automne, d'un projet de loi-cadre relatif au développement des responsabilités locales. La démocratie communale. Les motivations du plan proposé par le Gouvernement. La longue et riche histoire des communes françaises ; leur rôle dans la naissance de la démocratie, pendant la période révolutionnaire et tout au long du XIX^e siècle ; la loi de 1884 : l'élection au suffrage universel du conseil municipal qui choisit le maire. La frontière naturelle entre les affaires de la commune et celles de l'Etat. Les bouleversements du XX^e siècle. La dislocation des communautés rurales. (p. 1499) : l'intervention croissante de l'Etat. L'après-guerre : la centralisation croissante ; l'effort considérable des collectivités locales ; la réaction contre l'hypertrophie

de l'Etat : les allègements de la tutelle entrepris en 1959, 1964, 1972. L'encouragement à la coopération des communes. L'institution du VRTS. Les réformes foncières et de l'urbanisme de 1976 et 1977 : les ressources nouvelles dégagées au profit des communes. La nécessité de franchir une nouvelle étape. Les aspirations des Français. La reconnaissance de la diversité ; la stabilité ; la participation aux décisions. Les principes du plan de développement des responsabilités locales du Gouvernement : un projet de loi-cadre comportant des dispositions juridiques et financières. (p. 1500) : accroître la liberté des collectivités locales : l'article 72 de la Constitution ; l'autonomie locale. Le choix des élus en matière d'investissements. La libre coopération des communes. Plus de clarté : l'enchevêtrement actuel des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ; une meilleure définition des responsabilités. Plus d'efficacité : la modernisation des moyens financiers des collectivités locales ; la garantie d'un minimum de ressources nécessaire pour les communes les plus démunies ; l'atténuation des inégalités. Le pragmatisme du plan gouvernemental : les mesures à court terme et les dispositions à plus long terme. L'allègement des contrôles administratifs ; le contrôle des tribunaux ; la mission de conseil au service des élus, qui sera dévolue aux administrations de l'Etat. La délimitation des compétences : associer la responsabilité d'une compétence et la prise en charge des dépenses correspondantes. (p. 1501) : renforcer le rôle du département, échelon de rencontre des réalités locales et nationales. Le prochain entretien du Président de la République avec le bureau de l'association des présidents de conseils généraux. Le rôle du département en matière d'aide sociale, d'enseignement du second degré, etc. Donner aux collectivités locales les moyens d'assumer ces responsabilités nouvelles. Le statut des élus : les autorisations d'absence pour les salariés du secteur public ou privé ; l'indemnité et la retraite ; la formation. La proposition de loi de M. Roger Boileau. La revalorisation de la fonction publique communale ; la création d'un grade d'attaché. Les concours des services techniques de l'Etat aux collectivités locales : séparer la rémunération et le volume des travaux. L'information des citoyens. (p. 1502) : la modernisation des finances locales : les transferts de l'Etat, les ressources propres, les recettes provisoires. La globalisation progressive des concours de l'Etat. L'accès à l'épargne nationale. Le respect de l'autonomie communale ; l'incitation à la libre coopération intercommunale ; le nouveau statut du syndicat d'études et de programmation. L'ouverture du Gouvernement au débat avec les élus. La concertation avec le Parlement. L'ouverture des organismes consultatifs aux élus : l'exemple des commissions départementales d'équipement. La création prochaine d'un comité d'allègement des contrôles techniques et des procédures, au sein du conseil national des services publics départementaux et communaux. (p. 1503) : les principes de la réforme. Non pas affaiblir l'Etat, mais l'affermir par un transfert de compétences. Le respect des principes suivis par ailleurs par le Gouvernement dans sa politique économique et sociale : le libéralisme, la solidarité, la simplification des rapports entre l'administration et les administrés.

b) **Discussion de la déclaration** [20 juin 1978] (p. 1503, 1553) : — MM. Lionel de Tinguy, au nom du groupe de travail « collectivités locales » ; Maurice Blin, au nom du groupe de travail « fiscalité locale » ; Marcel Champeix, Joseph Raybaud, Jean Ooghe, Jacques Descours Desacres, Pierre Marilhac, Henri Fréville, Jacques Genton, Marcel Fortier, Jean Nayrou, Jean Béranger, Camille Vallin, Jean-Pierre Fourcade, Alfred Gérin, Pierre Salvi, Michel Giraud, Raymond Bourguin, Louis Perrein, Josy Moynet, Guy Petit, Henri Goetschy, Louis Brives, Marcel Lucotte, Roger Boileau, Jean-François Pintat, Daniel Millaud, Jean-Marie Rausch, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Etienne Dailly au nom de M. Gustave Héon.

Les travaux des groupes de travail créés au sein des commissions du Sénat (p. 1503, 1506, 1511, 1514, 1517, 1543, 1544, 1552). La concertation Gouvernement-Parlement sur la réforme (p. 1503, 1509, 1512, 1552). Le Sénat, représentant des collectivités territoriales (p. 1504, 1511). L'accord sur les réformes au sein de l'association des maires de France (p. 1504, 1553). Le message de l'assemblée permanente des présidents des conseils généraux (p. 1504, 1541, 1544). L'historique de la commune (p. 1504, 1509, 1510, 1511, 1515, 1524, 1533, 1538, 1543, 1544). La démocratie communale selon Tocqueville (p. 1504, 1512, 1535). Décentralisation et déconcentration (p. 1504, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1517, 1521, 1522, 1525, 1531, 1533, 1536, 1537, 1538, 1542, 1546). Le questionnaire adressé aux maires de France en 1977 et le rapport Aubert (p. 1504, 1505, 1511, 1514, 1519, 1520, 1522, 1524, 1536, 1538, 1541, 1544). Les syndicats intercommunaux et la coopération intercommunale librement consentie (p. 1505, 1510, 1511, 1512, 1513, 1516, 1521, 1522, 1525, 1526, 1527, 1531, 1534, 1535, 1541, 1543, 1546). La tutelle préfectorale et les tutelles indirectes (p. 1505, 1512, 1513, 1516, 1521, 1522, 1533, 1534, 1537, 1542, 1543, 1552). Les contrôles des services de l'équipement en matière

d'urbanisme et de permis de construire (p. 1505, 1515, 1521). Le rapport Guichard de 1976 (p. 1505, 1512, 1522, 1527, 1536, 1538, 1544). Le statut des élus locaux (p. 1505, 1511, 1513, 1514, 1515, 1521, 1526, 1534, 1535, 1537, 1538, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546). Le personnel communal (p. 1505, 1511, 1514, 1515, 1518, 1519, 1520, 1521, 1525, 1526, 1532, 1534, 1537, 1538, 1540, 1542, 1546). Le personnel départemental (p. 1505, 1514). Les ressources financières des collectivités locales (p. 1506, 1507, 1510, 1511, 1520, 1521, 1522, 1523, 1526, 1530, 1531, 1540, 1541, 1545, 1547). Les transferts de charges entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1506, 1507, 1509, 1515, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1527, 1531, 1533, 1536, 1537, 1538). La rémunération par les communes du concours des agents techniques de l'Etat (p. 1506). La taxe sur la valeur ajoutée, TVA, pour les collectivités locales (p. 1506, 1526, 1531, 1537, 1545, 1549). La charge des dépenses d'aide sociale (p. 1506, 1518, 1520, 1527, 1531, 1537, 1540). Les subventions et les emprunts (p. 1506, 1507, 1508, 1511, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1526, 1527, 1530, 1536, 1540). Le taux de progression annuel de la fiscalité locale (p. 1507, 1536, 1547). La réforme de la fiscalité locale (p. 1507, 1508, 1517, 1520, 1521, 1523, 1524, 1526, 1529, 1530, 1531, 1538, 1546, 1547). La substitution du système fiscal de quotité au système de répartition (p. 1507, 1531). La nécessité d'une fiscalité évolutive en fonction de l'activité économique (p. 1507, 1508, 1511, 1520, 1529, 1531, 1532, 1534, 1546, 1547). La taxe d'habitation (p. 1507, 1523, 1526, 1528, 1530). La taxe professionnelle (p. 1508, 1520, 1523, 1528, 1531)). La globalisation des subventions de l'Etat aux collectivités locales (p. 1508, 1511, 1518, 1520, 1526, 1530, 1531, 1540). Le versement représentatif de la taxe sur les salaires VRTS (p. 1508, 1511, 1518, 1523, 1526, 1528, 1531, 1539, 1547). Le fonds d'équipement des collectivités locales FECL, devenu fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (p. 1508, 1511, 1516, 1520, 1523, 1526, 1528). Les petites communes (p. 1508, 1518, 1519, 1521, 1523, 1526, 1536, 1543, 1546). La crise de la communauté locale, conséquence de la crise du capitalisme (p. 1509, 1510). Le dépôt de projets de loi à la session d'automne (p. 1509, 1511, 1532, 1533, 1553). La loi du 5 avril 1884 (p. 1510, 1519, 1533, 1538, 1543). La proposition de loi de M. Roger Boileau sur le statut de l'élu local (p. 1511, 1513, 1534, 1540, 1552). L'échec des tentatives de regroupements de communes (p. 1512, 1525, 1533, 1540, 1546). L'information et la participation des populations (p. 1513). Le monopole de la radiodiffusion télévision (p. 1513). Les radios locales, organes de décentralisation (p. 1513). Les modes d'élection aux diverses assemblées, la représentation proportionnelle (p. 1513, 1518, 1535). La nécessité de créer un conseil supérieur des collectivités locales (p. 1514). La responsabilité des maires (p. 1515, 1517, 1524, 1535, 1542, 1543, 1544). Les dépenses obligatoires inscrites au budget des communes (p. 1516). L'administration des grandes villes (p. 1518, 1547). La création du grade d'attaché communal (p. 1518, 1540). Les secrétaires généraux de mairie et les délégations de pouvoirs aux fonctionnaires (p. 1519, 1532, 1540). Les préfets, conseils des maires ruraux (p. 1521). La planification des équipements collectifs (p. 1523, 1525, 1527). Les règles de calcul des coefficients d'occupation des sols (p. 1523). Les charges pour les communes d'implantation des résidences secondaires (p. 1524). Le détournement de l'épargne publique vers les grandes entreprises (p. 1527, 1528). Les propositions communistes en faveur des communes (p. 1528). L'Etat et les collectivités locales dans le projet de société du Président de la République (p. 1529, 1534, 1543). La région (p. 1529, 1534, 1536, 1539, 1540, 1543). Les problèmes de la région d'Ile-de-France (p. 1529, 1536). Les rapports entre l'Etat et la ville de Paris (p. 1529, 1538). Le remplacement de la taxe d'habitation par un décime additionnel à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (p. 1539). La taxe foncière sur les terrains à bâtir (p. 1531). L'affectation aux collectivités locales du produit de la vignette automobile (p. 1531). La répartition des compétences et des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1532, 1533, 1534, 1540, 1543, 1547). La situation du Val-d'Oise en matière d'équipements (p. 1533). La décentralisation en matière d'urbanisme (p. 1534, 1537). Les habitations à loyer modéré (p. 1534). Origines, organisation et rôle des départements (p. 1535, 1536, 1539, 1540). Le financement éventuel d'autoroutes par une taxe additionnelle sur l'essence (p. 1536). Le programme de Pro vins et le programme de Blois (1536, 1544). L'exode rural (p. 1538). Les difficultés des stations classées et des communes touristiques (p. 1539). L'aide aux communes dans le Haut-Rhin (p. 1540). Les emplois intercommunaux (p. 1540). Le référendum communal (p. 1543). La politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales (p. 1543). La fonctionnarisation par certains pays européens de la charge de maire (p. 1544). Les sept propositions de loi sur la réforme communale déposées au Sénat (p. 1544, 1552). La situation des conseillers généraux (p. 1544). La formation professionnelle des élus locaux (p. 1544, 1545, 1546). Le déséquilibre dans la représentation sociologique de la cité (p. 1545). Les collectivités locales dans les départements et territoires d'outre-mer (p. 1546).

— Réponses de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

Réponse à MM. Marcel Champeix, Josy Moinet, Lionel de Tinguy, Jacques Descours Desacres, Michel Giraud, Pierre Salvi (p. 1548) : la concertation avec le Sénat, sincèrement souhaitée par le Gouvernement, sur le projet de réforme des collectivités locales.

Réponse à M. Alain Poher : la prise en compte de la diversité des communes.

Réponse à MM. Henri Fréville et Jean-Marie Rausch : le retour à la représentation proportionnelle pour les villes de plus de 30 000 habitants.

Réponse à MM. Lionel de Tinguy et Jean Ooghe : la création superflue d'un conseil supérieur des collectivités locales, compte tenu de l'existence du Parlement.

Réponse à MM. Lionel de Tinguy, Maurice Blin, Marcel Champeix, Joseph Raybaud, Jacques Descours Desacres, Pierre Marcilhacy, Henri Fréville, Jacques Genton, Jean Nayrou, Jean Béranger, Camille Vallin, Jean-Pierre Fourcade, Alfred Gérin, Pierre Salvi, Michel Giraud, Raymond Bourguine, Josy Moinet, Henri Goetschy, Louis Brives, Marcel Lucotte, Jean-François Pintat et Jean-Marie Rausch : le problème financier. La responsabilité, corollaire de la liberté. Les mécanismes actuels, trop rigides, des ressources fiscales des collectivités locales. L'ajustement nécessaire des valeurs des assiettes. La liberté des autorités locales de fixer les taux des impôts locaux. La modulation de la taxe d'habitation en fonction des revenus. La péréquation de la taxe professionnelle. La correction d'assiette suggérée par la commission des finances : le risque de voir se réduire, jusqu'à devenir marginal, le rôle de la fiscalité dans le financement des budgets locaux. Les autres ressources propres des collectivités locales : la facturation des services communaux à leur prix de revient. L'accusation injustifiée de désengagement de l'Etat ; les transferts de l'Etat aux collectivités locales : le VRTS, les subventions de fonctionnement, les subventions d'équipement. Les parts équivalentes des transferts de l'Etat et des ressources propres des collectivités locales dans le financement des budgets locaux. (p. 1549) : le taux de progression du VRTS de 1970 à 1977, supérieur à celui de la TVA ou des recettes de l'Etat. La création d'un nouveau fonds, qui réunirait l'actuel VRTS et les versements représentatifs des taxes sur les spectacles, indexé sur la TVA, donc évolutif. L'engagement pris dans le programme de Blois du remboursement intégral de la TVA aux collectivités locales en 1981.

Réponse à M. Camille Vallin : le montant de la TVA payée par les collectivités locales en 1976. Le chiffre fourni, attesté par la comptabilité nationale. Accepte le principe suggéré par M. Camille Vallin de la vérification éventuelle de ces chiffres par la commission des finances du Sénat.

Réponse à M. Maurice Blin : le blocage du VRTS depuis 1977. La péréquation financière entre les communes, responsabilité de l'Etat.

Réponse à M. Marcel Fortier : la répartition des aides de l'Etat en fonction du potentiel fiscal effectif des communes. La nécessité de ménager les transitions pour ne pas bouleverser le budget des communes actuellement les plus favorisées.

L'augmentation rapide des dépenses communales. La décélération attendue au cours des prochaines années. Les équipements déjà réalisés. L'effort d'amélioration de la gestion. (p. 1550) : le refus par l'Etat du laxisme dans la gestion de certaines collectivités locales. Les aspirations des Français : une société de responsabilité et de solidarité, où la collectivité ne se substitue pas systématiquement à l'initiative individuelle.

Réponse à M. Raymond Bourguine : la fiscalité aux Etats-Unis.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade, Jean-François Pintat et Jean-Marie Rausch : la fiscalité locale. Les problèmes que poserait la suppression de la taxe d'habitation. L'affectation d'une part de l'impôt sur le revenu. La concentration en région parisienne. La péréquation nécessaire à l'échelon national. La localisation insuffisante de cet impôt. La nécessité, en revanche, de moduler la taxe d'habitation en fonction des revenus ; la possibilité d'y parvenir dès 1982.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade et Marcel Fortier : la transformation de la taxe professionnelle. La fixation d'un taux unique départemental.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade et Michel Giraud : la modernisation de la taxation des terrains à bâtir. La généralisation des plans d'occupation des sols.

Réponse à MM. Joseph Raybaud, Jacques Genton, Louis Brives, Marcel Lucotte, Michel Giraud, Jean-François Pintat et Roger Boileau : le statut de l'élu local : les propositions de loi déposées au Sénat. La base d'études très intéressante que constitue le rapport de M. Roger Boileau : la synthèse ainsi réalisée sur ces

questions. Les indemnités et la retraite des conseillers municipaux. Le refus de la fonctionnarisation. La revalorisation d'une rémunération de caractère indemnitaire. La souplesse laissée au conseil municipal pour la fixation de cette indemnité. Les autorisations d'absence et le crédit d'heures.

Réponse à MM. Joseph Raybaud, Henri Fréville, Henri Goetschy, Pierre Salvi, Jean-François Pintat et Jean Nayrou : la situation des personnels communaux : leur formation. La compétence et les mérites des secrétaires de mairie ruraux. La liberté du maire dans la gestion de son personnel. Le choix par le maire de ses agents, sans aller jusqu'aux mesures vexatoires prises pour des motifs politiques. La neutralité du personnel communal. Les délégations de pouvoirs aux fonctionnaires. Les dispositions relatives au statut du personnel communal dans le plan de développement des responsabilités locales. Les suggestions d'aménagement de la carrière sur le plan intercommunal. (p. 1551) : la création de fonctions intercommunales, séparant le grade et l'emploi : les secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints, les attachés communaux ; les passerelles entre la fonction publique locale et celle de l'Etat.

Réponse à M. Lionel de Tinguy : les rémunérations des concours des services techniques de l'Etat ; leur légalité : la loi du 29 septembre 1948. Les conclusions du rapport Martin : les modifications apportées au système des concours. Le renforcement éventuel du contrôle des élus sur ces interventions. Son exercice au niveau départemental. La possibilité d'envisager une réforme de la loi de 1948.

Réponse à MM. Lionel de Tinguy, Joseph Raybaud, Henri Fréville, Jean Béranger, Maurice Blin, Jacques Genton, Jean-Pierre Fourcade et Henri Goetschy : la globalisation des subventions aux communes.

Réponse à M. Guy Petit et Jean Nayrou : le groupe de travail constitué sur les problèmes des communes touristiques.

Réponse à MM. Henri Goetschy, Marcel Lucotte, Michel Giraud et Raymond Bourguine : la position du Gouvernement à l'égard de la région ; l'application de la loi de 1972. La décentralisation. L'accroissement des moyens des établissements publics régionaux.

Réponse à M. Henri Fréville et à divers orateurs : la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales. La réactualisation du barème de 1955 ; la suppression des financements croisés.

Réponse à M. Daniel Millaud : l'objectif du Gouvernement d'appliquer les mêmes dispositions aux communes de la métropole et à celles d'outre-mer. La difficulté de transposer pour les communes de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie les mécanismes actuels du VRTS, issus de la loi du 6 janvier 1966, fondés sur des taxes qui n'ont jamais été appliquées dans les TOM. Les études entreprises sur la globalisation des transferts de l'Etat au profit de ces communes.

(p. 1552) : le climat enrichissant de ce débat, préparé par la commission des finances et la commission des lois. Le climat de tolérance et de coopération. Le rôle des communes dans la cohésion nationale. La volonté d'une vraie réforme. La prolongation nécessaire de cette coopération au long de l'élaboration, de la discussion et de la mise en œuvre des textes.

Réponse à M. Léon Jozeau-Marigné (p. 1553) : la poursuite durant toute la période de l'été de la collaboration entre le Gouvernement et la commission des lois.

DECOLLETAGE (industrie).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

DECONCENTRATION

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

DEFENSE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense ; Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

DEFENSE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense ; Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 13, 99.

DEGAZAGE

Voir POLLUTION (MER), 5, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94, 111.

DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (DATAR)

Voir EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire ; Transports. — IV. — Marine marchande.

QUESTION ORALE, n° 2202.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 56, 87.

DELEGATION GENERALE A L'ARMEMENT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

DELEGATION GENERALE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (DGRST)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LA RADIODIFFUSION TELEVISION FRANÇAISE

Voir QUESTION ORALE, n° 2204.

DELEGUEE A LA CONDITION FEMININE

Voir CONDITION FÉMININE (MINISTÈRE DE LA).

DELINQUANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur ; Justice. DÉTENTION, 1, DG.

(Délinquance juvénile.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

DELIT DE POLLUTION

Voir POLLUTION (MER), 5, DG.

DEMARCHAGE A DOMICILE

Voir AGENCES MATRIMONIALES, 1 et 2, art. 5.

DEMOGRAPHIE

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Affaires étrangères ; Coopération ; Départements d'outre-mer ; Prestations sociales agricoles ; Santé et famille ; Travail et participation ; Travail et participation : art. additionnel ; Défense.

PLAN, 1, DG, art. unique.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 87.

(Rapport du Gouvernement sur la démographie française.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation : art. additionnel.

DENATALITE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 6.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Affaires étrangères.

DENEIGEMENT (Aide pour le).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

DENSIMETRES (Contrôle légal).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

DEPARTEMENTALISATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

DEPARTEMENTS

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 11, art. 12.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2262.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

1. — **Projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de l'assurance contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 523). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.
AVOCATS, 2, DG.
CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.
COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 6, art. 7, art. 9, art. 11, après l'art. 11.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.
GUADELOUPE (LA)
GUYANE (LA)
IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 13.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Imprimerie nationale.
MARTINIQUE (LA)
QUESTIONS ORALES, n° 2153, 2277.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 78, 80, 82, 83, 87, 115, 125.
RÉUNION (LA)
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

(Départements d'outre-mer [collectivités locales]).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

DEPISTAGE BUCCO-DENTAIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

DEPISTAGE DE L'IMPREGNATION ALCOOLIQUE

Voir ALCOOLISME (CONDUITE DES VÉHICULES).
CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG, art. 18.

DEPOLLUTION (Produits de).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

DEPORTÉS ET INTERNES

1. — **Proposition de loi portant extension aux bénéficiaires des lois n° 50-1027 du 22 août 1950 et 51-538 du 14 mai 1951 de l'ensemble des dispositions applicables aux anciens prisonniers de guerre**, présentée par M. Robert Schwint, sénateur, et plusieurs de ses collègues [30 juin 1978] (n° 506). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — **Proposition de loi relative à l'action civile en matière d'apologie de crimes de guerre ou de crimes et de délits de collaboration avec l'ennemi**, présentée par M. Marcel Champeix, sénateur, et plusieurs de ses collègues [16 novembre 1978] (n° 71, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger, occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre**, présentée par M. Fernand Lefort, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 décembre 1978] (n° 155, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

4. — **Proposition de loi visant à étendre aux bénéficiaires de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire et de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative aux victimes de la déportation du travail, les dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans**, présentée par M. Fernand Lefort, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 décembre 1978] (n° 156, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants : art. 76 quater.

QUESTION ORALE, n° 2196.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 140.

(Déportés du travail).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

DESARMEMENT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 65.

« DESINDUSTRIALISATION »

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

DESSINS ET MODELES

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 13, après l'art. 13.

« DETECTIVE » (Journal).

Voir LOIS DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

DETENTION

1. — **Projet de loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [2 octobre 1978] (n° 562). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jacques Piot [2 octobre 1978] (n° 567). — Discussion [3 octobre 1978]. — Urgence. — Adoption [3 octobre 1978] (n° 72).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [5 octobre 1978] (n° 4, 1978-1979). Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean-Marie Girault [13 octobre 1978] (n° 30). — Discussion [19 octobre 1978] (p. 2714, 2751). — Adoption modifiée [19 octobre 1978] (n° 8).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 octobre 1978] (n° 631). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Jacques Piot [26 octobre 1978] (n° 632). — Discussion [26 octobre 1978]. — Adoption [26 octobre 1978] (n° 76).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Jean-Marie Girault [26 octobre 1978] (n° 45, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2913, 2915). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 17).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL du 22 novembre 1978 [23 novembre 1978].

PROMULGATION : loi n° 78-1097 du 22 novembre 1978 (JO, Lois et décrets du 23 novembre 1978).

Analyse du projet de loi : la réforme proposée se situe dans le prolongement des études menées tant par le comité d'études sur la violence que par la commission de révision du code pénal. Elle a pour principal objet d'empêcher la sortie de prison, pendant au moins une partie de leur peine, des détenus les plus dangereux. A cet effet, elle prévoit essentiellement : l'institution d'un régime de sûreté qui ne doit pas être confondu avec le régime de sécurité, et qui entraîne simplement l'interdiction de sortir de la prison pendant une durée fixée par la juridiction qui prononce la condamnation ; une modification de la procédure d'octroi des permissions de sortir dont l'objet est d'associer à la décision, prise à l'heure actuelle par le seul juge de l'application des peines, deux autorités ayant pour responsabilité d'assumer les conséquences de ces permissions, du point de vue de l'ordre public, à savoir le procureur et le directeur de l'établissement.

Discussion (première lecture) [19 octobre 1978] (p. 2714, 2751).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2714, 2734). — MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Carous, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Edgar Tailhades, Marcel Rudloff, Pierre Marcilhacy, Jacques Eberhard, Max Lejeune.

a) *Interventions des sénateurs :* les permissions de sortir et les incidents survenus (p. 2714, 2716, 2717, 2726, 2732, 2733). Le juge de l'application des peines (p. 2714, 2715, 2716, 2718, 2720, 2721, 2722, 2723). La réinsertion sociale des détenus (p. 2714, 2720, 2723). Les établissements pénitentiaires et les conditions d'incarcération (p. 2715, 2717, 2719). Le régime progressif des établissements pénitentiaires (p. 2714). Le régime de sûreté (p. 2715, 2726). Les projets de réforme du code pénal (p. 2715, 2720). L'exécution des peines (p. 2716). L'individualisation de la peine (p. 2716, 2726). La commission de l'application des peines (p. 2716, 2720, 2733). La sécurité publique (p. 2717, 2718, 2723, 2724, 2726). Les visiteurs de prison (p. 2719, 2722). L'automatisme de la peine (p. 2721). L'opposition au projet de plusieurs associations et syndicats de magistrats et d'avocats (p. 2721, 2726). L'extension progressive (la « judiciarisation ») des pouvoirs des juridictions et des juges de l'application des peines en matière d'exécution des condamnations (p. 2721, 2733). Le personnel pénitentiaire (p. 2722). La délinquance, la criminalité et la crise de la société capitaliste (p. 2725). La violence dans la presse spécialisée (p. 2725). L'organisation des loisirs par les municipalités communistes (p. 2725). Les effectifs de police affectés à la sécurité publique (p. 2725, 2726). La délinquance des jeunes (p. 2726). Le processus de décision en matière de libération conditionnelle (p. 2734).

b) *Intervention du Gouvernement :*

Réponse à M. Pierre Carous (p. 2717) : les statistiques sur les incidents (« bavures ») consécutifs aux permissions de sortir.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy (p. 2724) : la pleine liberté du juge de l'application des peines dans le régime actuel. Sa circulaire du 5 septembre à tous les procureurs et chefs d'établissements pénitentiaires, visant à faire rejeter les demandes de permissions de sortir des criminels dangereux susceptibles d'être atteints par le projet de loi. Le refus d'appliquer cette décision par certains juges de l'application des peines. Les échecs déjà enregistrés.

Réponse à M. Jean-Marie Girault (p. 2729) : le délai de réflexion laissé à l'Assemblée nationale pour le vote de ce texte. L'absence de toute précipitation. Le rapport du comité d'étude sur la violence en juillet 1977. Sa recommandation n° 101 sur l'aménagement du régime des permissions de sortir pour les grands criminels.

Réponse à M. Edgar Tailhades : le champ d'application de la nouvelle procédure collégiale préconisée par le projet. La recommandation n° 103 du même rapport sur la création d'une peine de sûreté. Les travaux de la commission de révision du code pénal.

Réponse à MM. Pierre Marcilhacy et Edgar Tailhades : la procédure d'urgence. La compétence législative en ce domaine.

Réponse à M. Edgar Tailhades (p. 2730) : la politique pénitentiaire du Gouvernement. L'approbation donnée à ce texte par les syndicats des personnels pénitentiaires. L'individualisation de l'exécution des peines. Le projet de budget du ministère de la justice pour 1979.

Réponse à M. Jacques Eberhard : la multiplicité des causes de la violence ; sa diffusion dans toutes les sociétés.

L'institution d'une période de sûreté. L'ambiguïté de l'expression « régime de sûreté », critiquée par la commission des lois. Les conditions fixées pour l'automatisme de la décision. Le recours possible du juge de l'application des peines. L'accroissement de la compétence du pouvoir judiciaire dans le domaine de l'application des peines. (p. 2731) : la « judiciarisation ». L'exclusion de l'application aux mineurs. L'objet humanitaire des permissions de sortir. L'absence de droit acquis. La réinsertion sociale du détenu.

Réponse à MM. Jean-Marie Girault et Pierre Marcilhacy : la permission de sortir, décision administrative. Les décisions jurisprudentielles du tribunal des conflits et du Conseil d'Etat, sur la compétence en matière d'exécution des peines. La fonction administrative du juge de l'application des peines. La composition de la commission de l'application des peines. L'analogie avec la commission d'admission à l'aide sociale.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : l'institution unique au monde du juge de l'application des peines. La réunion à Luxembourg des neuf ministres de la justice des pays membres de la CEE. (p. 2732) : le caractère expérimental de cette institution. La collégialité de la décision. Le décret du 25 novembre 1977, sur la collégialisation de la délibération préalable à la décision. Les progrès accomplis : la réduction des taux d'échecs. Les statistiques sur les incidents consécutifs à l'octroi de permissions de sortir pour l'année 1977. L'importance du problème, sans comparaison avec son ampleur numérique : l'analogie avec le problème de la peine de mort.

Réponse à M. Jacques Eberhard : la répartition des taux d'échecs entre les différentes catégories de détenus.

(p. 2733) : la collégialité de la décision : le juge de l'application des peines, le procureur de la République et le chef d'établissement pénitentiaire. L'optique différente de ces trois personnes ; la nécessité de partager entre elles le pouvoir de décision. Le succès de la collégialité de la décision en matière de libération conditionnelle.

Réponse à M. Jean-Marie Girault (p. 2734) : le processus de décision en matière de libération conditionnelle. La nécessité de décentraliser la décision en matière d'octroi de permissions de sortir : les trente mille demandes annuelles.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2734, 2751). — MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Marcel Rudloff, Jacques Larché, Michel Caldaguès, Guy Petit, Max Lejeune, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Jacques Eberhard, Jean-Paul Mourrot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Charles de Cuttoli, James Marson.

Avant l'article 1^{er}. — Amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : intitulé du chapitre premier : « Du mode d'exécution de certaines peines privatives de liberté » (p. 2734) ; réservé puis adopté (p. 2739) ;

— l'intitulé du chapitre I^{er} est ainsi rédigé (p. 2739).

Article 1^{er} (art. 720-2, 720-3 et 720-4 nouveaux du code de procédure pénale : modalités d'application et de retrait du régime de sûreté) (p. 2734). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : article 720-2 (nouveau) du code de procédure pénale : suppression de tout caractère d'automatisme du régime de sûreté et modification de la terminologie (p. 2736) par scrutin public (n° 11, liste des votants p. 2772). — L'individualisation de la peine ; les dangers de l'automatisme ; les moyens d'en tourner la règle. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : article 720-3 (nouveau) du code de procédure pénale : suppression du premier alinéa définissant le régime de sûreté, dont les dispositions ont été ajoutées à l'article 720-2 (p. 2737) ; rejet de l'amendement n° 4 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : article 720-4 (nouveau) du code de procédure pénale : saisine par le juge de l'application des peines de la juridiction compétente pour réexaminer la situation du condamné, si celui-ci présente des gages « suffisants » de réadaptation sociale (p. 2738). — La nécessité de considérer le régime de sûreté comme la règle, et non l'exception, dès lors qu'il a été prononcé par la juridiction. — Adoption de l'amendement de coordination n° 31 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur. — Scrutin public sur l'article 1^{er} (p. 2739, n° 12, liste des votants p. 2773) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2739).

Avant l'article 2 (p. 2739). — Amendement n° 5 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : nouvel intitulé du chapitre II ; réservé (p. 2739) et adopté, rectifié : nouvel intitulé du chapitre II : « De l'application des peines » (p. 2748).

Article 2 (article 722 du code de procédure pénale : le juge de l'application des peines et la commission de l'application des peines) (p. 2739). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 6 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : modification du texte relatif à l'obligation de la commission de l'application des peines de rendre son avis dans le délai d'un mois à compter du jour de sa saisine. — L'article 2 est réservé (p. 2740) et adopté (p. 2747) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2747).

Avant l'article 3. — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : intitulé additionnel : « Chapitre II bis (nouveau). — La permission de sortir. » (p. 2740).

Article 3 (abrogation de l'alinéa 3 de l'article 723 du code de procédure pénale définissant les permissions de sortir). — Adopté (p. 2740).

Article 4 (articles 723-3 à 723-5 nouveaux du code de procédure pénale : régime juridique des permissions de sortir) (p. 2740). — La nécessité de sauvegarder l'institution du juge de l'application des peines et celle des permissions de sortir, en limitant les abus. La nécessité d'une décision collégiale, et de l'unanimité pour les cas les plus graves (p. 2742). — Rejet de l'amendement n° 32 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : suppression des dispositions proposées pour l'article 723-4, relatives au partage de compétence entre le juge et la commission de l'application des peines (p. 2744). — scrutin public n° 13, liste des votants p. 2773, 2774). — Rejet de l'amendement n° 26 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : décision relative à la permission de sortir prise à la majorité de la commission de l'application des peines, pour les condamnés à des peines de plus de trois ans (p. 2744). — Rejet de l'amendement n° 29 de MM. Marcel Rudloff et Pierre Salvi : suppression de l'obligation de délibération à l'unanimité de la commission de l'application des peines pour l'octroi de permissions de sortir aux condamnés à certaines peines de plus de trois ans (p. 2745), scrutin public n° 14, liste des votants (p. 2774, 2775). — Les propositions de la commission de révision du code pénal, sur l'institution d'un tribunal de l'exécution des sanctions, composé de trois magistrats. — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : compétence du juge de l'application des peines pour décider, à la suite d'un crime ou d'un délit volontaire commis à l'occasion d'une permission de sortir, si le condamné perdra ou non le bénéfice des réductions de peine antérieurement accordées (p. 2747) ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2747).

Article 5 (article 723-6 nouveau du code de procédure pénale : autorisation de sortie sous escorte des condamnés en détention) (p. 2748). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur ; article 723-6 nouveau du code de procédure pénale : possibilité pour tout condamné, dans les conditions de l'article 722, d'obtenir, à titre exceptionnel, une autorisation de sortie sous escorte ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2748).

Après l'article 5. — Adoption de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : article 148-5 nouveau du code de procédure pénale : possibilité d'autorisation de sortie sous escorte en faveur de l'inculpé, du prévenu ou de l'accusé (p. 2748) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2748).

Article 6 (article 729-2 nouveau du code de procédure pénale : réduction du délai d'épreuve de libération conditionnelle en faveur de réclusionnaires à perpétuité) (p. 2748). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Jean-Marie Girault rapporteur : article 729-2 nouveau du code de procédure pénale : coordination (p. 2749) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2749).

Article 7 (article 733-1 nouveau du code de procédure pénale : contrôle des décisions prises par le juge de l'application des peines et la commission de l'application des peines) (p. 2749). — Rejet de l'amendement n° 27 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : article 733-1 nouveau du code de procédure pénale : extension des possibilités de recours contre les décisions prises par le juge de l'application des peines ou par la commission ;

— l'article 7 est adopté (p. 2749).

Article 8 (entrée en vigueur de la loi, dispositions transitoires). — Adopté (p. 2749).

Explications de vote :

— M. Marcel Rudloff (p. 2750) : bien qu'il n'ait pas été suivi sur certaines modalités du projet, le groupe UCDP votera le texte.

— M. James Marson (p. 2750) : la sécurité des Français. L'aggravation de la crise de société. L'atteinte à l'indépendance de la magistrature. Les améliorations apportées par le Sénat. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote sur le projet.

— M. Jean Geoffroy (p. 2750) : les principes essentiels du droit français. La méfiance manifestée par le projet à l'égard des magistrats. La mise en cause du juge de l'application des peines. La position du groupe socialiste en faveur de l'humanisation des conditions d'incarcération. La qualité du texte proposé par la commission, auquel le Gouvernement a refusé de se rallier. Le groupe socialiste votera contre le texte.

— M. Edmond Valcin (p. 2751) : la sécurité des Français. Un texte plus favorable aux condamnés qu'aux sursitaires. Le groupe du RPR votera néanmoins le projet.

— M. Philippe de Bourgoing (p. 2751) : la sécurité des Français menacée par les permissions de sortir abusives. Le progrès relatif que constitue le texte. Le groupe de l'UREI votera le projet.

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2750) : réponse à M. James Marson : l'absence de pression du Gouvernement sur les juges de l'application des peines. (p. 2751) : réponse à M. Jean Geoffroy : la confiance faite aux magistrats : le rétablissement dans sa plénitude du pouvoir du juge au fond. La confiance également justifiée envers le magistrat du parquet, garant des libertés publiques : l'exemple des opérations de contrôle par alcootest effectuées sous la responsabilité du procureur de la République, conformément au vote du Sénat.

Adoption [19 octobre 1978] (p. 2751).

Discussion (commission mixte paritaire) [26 octobre 1978] (p. 2913, 2915).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE. — MM. Jean-Marie Girault, rapporteur ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2913) : le rapprochement intervenu au sein de la commission mixte paritaire : le refus par le Sénat en première lecture du caractère obligatoire conféré à la période de sûreté pour certaines condamnations (article 720-2 du code de procédure pénale). La conciliation des deux points de vue : la « période de sûreté » accompagnant de plein droit toute condamnation à une peine de prison ferme égale ou supérieure à dix ans ; la liberté d'appréciation laissée à la juridiction de jugement d'allonger ou, exceptionnellement, de réduire la durée prévue. L'adoption de ce texte par l'Assemblée nationale, avec un amendement de pure coordination du Gouvernement. La possibilité éventuelle de compléter ces dispositions pour préciser les modalités selon lesquelles les juridictions statueront sur la période de sûreté. Demande au Sénat d'adopter le texte dans la rédaction proposée.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2913) : la qualité du travail accompli par la commission mixte paritaire. (p. 2914) : la substitution du terme de « période de sûreté » à celui de « régime de sûreté ». La divergence manifestée au Sénat en première lecture sur le caractère automatique de l'application de la période de sûreté ; le compromis adopté par la commission mixte paritaire : la liberté d'appréciation laissée à la juridiction de jugement pour nuancer la peine en fonction des cas d'espèce. Le ralliement du Gouvernement au texte élaboré par la CMP. La suggestion de M. Jean-Marie Girault sur la précision à apporter quant à la délibération des cours d'assise relative à la période de sûreté : sa mention dans la circulaire de la chancellerie.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2914, 2915). — M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 1^{er} (p. 2914). — Amendement n° 1 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : coordination.

Article 2 (p. 2914).

Articles 4, 5, 5 bis, 6 (p. 2915).

Vote unique, à la demande du Gouvernement, sur l'ensemble de texte de la commission mixte paritaire modifié par l'amendement du Gouvernement (p. 2915).

Explication de vote :

— *M. Jacques Eberhard* (p. 2915) : l'abstention du groupe communiste sur ce texte, comme en première lecture.

— *M. Louis Jung* (p. 2915) : l'adoption par la commission mixte paritaire des propositions de *M. Lionel de Tinguy*. Le groupe UCDP votera le texte proposé.

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2915).

Voir QUESTION ORALE, n° 2236, 2310.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 129, 91.

DETENTION PROVISOIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

DETENUS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 25.

(Détenus [Français à l'étranger].)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2166, 2173, 2189, 2315.

(Détenus [réinsertion sociale des].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

DETRITUS

Voir DÉCHETS.

DETTE PUBLIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Economie et budget. — I. — Charges communes.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

DETTES

Voir CRÉANCES, 1, 2.

DIPLOMATES

Voir CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

DIPLOMES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

MAGISTRATS, 2, art. 1^{er}.

PHARMACIE, 2, DG, art. 6.

QUESTION ORALE, n° 2142.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

DISTRICT

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 27.

(Districts urbains.)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 9.

DIVIDENDES

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 11, art. 12, art. 19.

DJIBOUTI

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

« DOCUMENTATION FRANÇAISE »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

DOLLAR

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Commerce extérieur.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN, SME.

DOMAINE [de l'Etat]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 73.

DOMAINE PUBLIC

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG, après l'art. 12.

DONS ET LEGS

Voir ARCHIVES, 1, art. 7.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 2.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'article 1^{er}, art. 1^{er}, art. 2, art. 5, art. 6, art. 8, art. 14.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Intérieur.

DOUANE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

DRAGUE [des ports]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

DRAINAGE

Voir QUESTION ORALE, n° 2160.

DROGUE [Lutte contre la]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

DROIT COOPERATIF

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

DROIT DE GRACE

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 17 et 65 de la Constitution, présentée par *M. Henri Caillavet*, sénateur [12 mai 1978] (n° 351). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

DROIT DE PLAIDOIRIE

Voir AVOCATS, 2, DG.

DROIT DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1^{er} F.

DROIT DE RECLAMATION (Militaires)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

DROIT DE REPONSE (Radio-télévision)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion télévision française.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

« DROIT DE VIVRE SA MORT »

Voir LIBERTÉS INDIVIDUELLES, 1.

DROIT EUROPEEN

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, DG.

PHARMACIE, 2, art. 6.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

DROIT INTERNATIONAL

Voir NAVIGATION MARITIME

POLLUTION (MER), 5.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

TRAITES ET CONVENTIONS

DROIT MARITIME INTERNATIONAL

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

DROITS DE L'HOMME

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ;
Coopération.

QUESTIONS ORALES, n° 2139, 2173, 2189.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

DROITS DE MUTATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 21.

DROITS D'ENREGISTREMENT

Voir EPARGNE, 1, art. 13, art. 14.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (première partie), art. 23 bis.

DROITS DE SUCCESSION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

EPARGNE, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.

DUMPING

Voir CONCURRENCE.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, après l'art. 3.

DUNKERQUE

(Dunkerque [port].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

(Dunkerque [sidérurgie].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

(Dunkerque [vapo-craqueur].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

DUREE DU TRAVAIL

Voir TRAVAIL (DURÉE DU).

E**EAU**

1. — Proposition de loi visant à compléter la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, présentée par M. Jules Roujon, sénateur [20 décembre 1976] (n° 188, 1976-1977). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Reprise par son auteur le 6 avril 1978.

2. — Projet de loi relatif à la modération du prix de l'eau, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'économie [2 novembre 1978] (n° 661). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Pour avis à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Pierre Ribes [23 novembre 1978] (n° 728). — Discussion [29 novembre 1978]. — Urgence. — Adoption (n° 92).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [30 novembre 1978] (n° 105, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Auguste Chupin

[7 décembre 1978] (n° 122, 1978-1979). — Discussion [15 décembre 1978] (p. 4840, 4846). — Adoption [15 décembre 1978] (n° 33).

PROMULGATION : loi n° 78-1250 du 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 31 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : devant la hausse importante des prix de l'eau, constatée au cours des dernières années, le projet vise à prolonger les effets des précédentes mesures d'encadrement du prix de l'eau ; il limite, pour 1979, les hausses résultant des formules de variations contenues dans les contrats, sans s'appliquer ni aux prix de l'eau distribuée en régie, ni aux taxes et redevances ; il organise la sortie du plafonnement à partir de 1980, avec un dispositif « anti-ratrapage ».

Discussion (première lecture) [15 décembre 1978] (p. 4840, 4846).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4840, 4845). — MM. Auguste Chupin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Roland Grimaldi, Fernand Lefort, René Monory, ministre de l'économie.

a) *Interventions des sénateurs* : les éléments constitutifs du prix de l'eau (p. 4840, 4841, 4843). La loi du 31 décembre 1970 (p. 4841). La nécessité d'établir de nouveaux cahiers de charges types (p. 4841, 4843, 4844). Les diverses modalités de gestion du service public de l'eau : les régies et les concessions (p. 4841, 4843). L'autonomie des collectivités locales (p. 4842). Le principe de libération et de vérité des prix (p. 4842, 4843). Les contrats d'affermage ou de concession ; leur durée (p. 4843, 4844). Les investissements nécessaires à l'alimentation en eau du territoire (p. 4843, 4844). L'expérience du syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord (p. 4844). La domination du marché par deux grandes sociétés de distribution d'eau (p. 4844).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4843) : la défense par les socialistes des grandes compagnies gestionnaires des réseaux d'eau potable.

Réponse à MM. Roland Grimaldi et Fernand Lefort (p. 4844) : il faut mettre un frein à la hausse des prix de l'eau plus rapide avec les concessions qu'avec les régies. (p. 4845) : la politique de liberté de prix ne peut se pratiquer quand deux grandes sociétés dominent le marché de l'eau. L'élaboration d'un nouveau cahier de charges type ; la révision des contrats actuels. La gestion par les municipalités du service des eaux ; l'exemple du syndicat intercommunal de distribution des eaux du Nord. L'autonomie que doivent avoir les collectivités locales dans ce domaine. L'assimilation des contrats d'affermage aux contrats de concessions de l'article L. 322-2 du code des communes.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4845, 4846). — MM. Fernand Lefort, Auguste Chupin, rapporteur ; René Monory, ministre de l'économie ; Adolphe Chauvin, Guy Petit.

Avant l'article unique (p. 4845). — Rejet de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues : prise de participation majoritaire de l'Etat dans les groupes financiers de la Compagnie générale des eaux et de la lyonnaise des eaux ; possibilité pour les collectivités locales de modifier ou d'annuler sans indemnité les contrats les liant à ces groupes ; exploitation des équipements de distribution d'eau en régie ou sous l'autorité des collectivités locales par un office régional ; par scrutin public (p. 4846) (n° 62, liste des votants p. 4879, 4880).

Article unique (modalités de fixation du prix de l'eau à partir du 1^{er} janvier 1979 pour les contrats en vigueur à la date de publication de la présente loi ; répression des infractions) (p. 4846). — Le cahier des charges type ; le raccourcissement de la durée des contrats d'affermage et des contrats de concession ; l'application de l'article L. 322-2 du code des communes aux anciens contrats.

Explication de vote :

— M. Guy Petit (p. 4846) : les effets bénéfiques attendus du texte ; le groupe UREI, unanime, votera le projet.

— l'article unique est adopté (p. 4846).

Adoption [15 décembre 1978] (p. 4846).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie ; Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables ; Comptes spéciaux du Trésor.

QUESTION ORALE, n° 2308.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

EAUX ET FONTAINES (Service des).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

EAUX TERRITORIALES

Voir NAVIGATION MARITIME, 1, DG, art. 3.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

ECHEVINAGE

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG, art. 1^{er} (art. L. 515-3 du code du travail).

ECOLE EUROPEENNE (Strasbourg).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

Voir COUR DES COMPTES.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
MAGISTRAT, 2.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 1^{er} (art. L. 515-3 du code du travail).

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Voir QUESTION ORALE, n° 2221.

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ECOLES

Voir CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ECOLES DE MONTAGNE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

ECOLES FRANÇAISES DE L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères; Commerce extérieur; Education.

ECOLES MATERNELLES

Voir QUESTION ORALE, n° 2263.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'INGENIEURS DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.
FONCTION PUBLIQUE, 1.

ECOLES NORMALES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 107.

ECOLES PRIMAIRES

Voir QUESTION ORALE, n° 2197.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.

ECOLE SUPERIEURE DES INDUSTRIES TEXTILES DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.

ECOLES VETERINAIRES

Voir EXAMENS ET CONCOURS, 2, DG.
MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

ECOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

ECONOMIE (Ministère de l')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.
QUESTION ORALE, n° 2312.

EDUCATION

Dépôt du rapport annuel du Gouvernement sur l'application de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation [8 juin 1978] (p. 1213).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education, Universités.
QUESTION ORALE, n° 2232.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 87, 114, 144.

EDUCATION (ministère de l')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports; Education.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

EDUCATION PERMANENTE

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités; Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTIONS ORALES, n° 2318, 2334.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 32, 107.

EDUCATION SANITAIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

EDUCATION SEXUELLE

Voir FEMMES, 1, DG.

EDUCATION SURVEILLÉE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Justice.
QUESTION ORALE, n° 2187.

EFFECTIFS SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.
QUESTION ORALE, n° 2209.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

EGYPTE (République arabe d')

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 15.

ELECTIONS

1. — Proposition de loi tendant à modifier ou abroger certaines dispositions du code électoral et du code du service national, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [3 avril 1978] (n° 235). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relative à l'élection des conseillers municipaux des villes de plus de 30 000 habitants, des conseils généraux et des membres de l'Assemblée nationale, présentée par M. Roger Boileau, sénateur et plusieurs de ses collègues [27 avril 1978] (n° 342). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.

QUESTIONS ORALES, n° 2156, 2172.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 133, 6.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

ELECTIONS CANTONALES

1. — Proposition de loi relative aux élections cantonales, présentée par MM. Henri Caillavet et Henri Moreau, sénateurs [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 526). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Etienne Dailly [2 octobre 1978] (n° 1, 1978-1979). — Rapport supplémentaire de M. Etienne Dailly [13 décembre 1978] (n° 149, 1978-1979). — Discussion [3 octobre 1978] (p. 2339, 2342). — Renvoi en commission (p. 2342).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition de loi a pour objet de reporter de mars à octobre 1979 le terme du mandat des conseillers généraux élus en mars 1973.

Discussion (première lecture) [3 octobre 1978] (p. 2339, 2342).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2339, 2342). — MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Carous, Lionel de Tinguy, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission.

a) *Intervention des sénateurs* (p. 2339) : un rapport qui a été l'objet d'un vote sans conclusion, ni accepté ni refusé par la commission. (p. 2340) : le report de la date des élections cantonales n'est pas un problème nouveau. La fixation par la loi du 19 novembre 1963 de la date de renouvellement partiel au mois de mars ; l'application de cette loi. La modification des dates de renouvellement sous la III^e et la IV^e République. La position prise par le recteur Marcel Prélot en 1963. L'« irrespect chronique des dispositions législatives » souligné par M. Jacques Genion en 1973. Le désir d'éviter la coïncidence entre des élections générales et des élections cantonales. Le but poursuivi par MM. Henri Caillavet et Henri Moreau était d'éviter le cumul de la campagne pour les élections au Parlement européen avec celle qui précèdera les élections cantonales. L'éventuelle modification de la date prévue pour les élections européennes ; le système électoral de la Grande-Bretagne. (p. 2341) : l'absence de caractère politique des élections aux conseils généraux. L'amendement déposé par M. Baudoin de Hauteclouque, contresigné par M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article L. 192 du code électoral afin de fixer au mois de septembre la date de renouvellement partiel des conseils généraux. Il importe de ne pas modifier le code électoral par un travail hâtif. La commission des lois demande au Sénat de décider le renvoi du texte en commission, en vertu des dispositions de l'article 44, alinéa 5, du règlement.

Renvoi en commission [3 octobre 1978] (p. 2342).

ELECTIONS LEGISLATIVES

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 11 de la Constitution, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [12 mai 1978] (n° 352). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi modifiant certaines dispositions du code électoral, présentée par M. Charles Pasqua, sénateur [27 juin 1978] (n° 474). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

ELECTIONS MUNICIPALES

1. — Proposition de loi tendant à modifier le code électoral et le code des communes en vue d'instituer le scrutin proportionnel plurinominal à un tour pour l'élection des conseillers municipaux dans les villes de plus de 30 000 habitants, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [13 avril 1978] (n° 305). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 228 du code électoral concernant les élections municipales (conseillers forains), présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 416). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ELECTRICITE

(Electricité [panne générale])

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 142, 143.

(Electricité [tarifs])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Industrie.

QUESTIONS ORALES, n° 2218, 2234.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 46, 142, 143.

ELECTRIFICATION RURALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, après l'art. 73 quinquies.

ELECTRONIQUE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

ELEVAGE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, agriculture.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2150, 2181, 2289, 2290.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 16, 42, 57, 80, 87, 101, 120, 121.

(Elevage [Bâtiment d'.])

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

ELF (Société).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

ELOGES FUNEBRES

Hommage à la mémoire de M. Pierre Petit, sénateur de la Nièvre, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [11 avril 1978] (p. 380, 381).

Hommage à la mémoire de M. Pierre Gaudin, sénateur du Var, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [11 avril 1978] (p. 381, 382).

Hommage à la mémoire de M. Jacques Rueff : MM. Francis Palmero, Maurice Schumann, président de séance, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances [25 avril 1978] (p. 600).

Hommage à la mémoire de M. Lucien Grand, sénateur de la Charente-Maritime, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. René Monory, ministre de l'économie [1^{er} juin 1978] (p. 1082, 1083).

Hommage à la mémoire de M. Léopold Heder, sénateur de la Guyane, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; remerciements de M. Marcel Champeix [30 juin 1978] (p. 1953, 1954).

Hommage à la mémoire de M. Marceau Hamecher, sénateur de Tarn-et-Garonne, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Raymond Barre, Premier ministre [12 octobre 1978] (p. 2548, 2549).

Hommage à la mémoire de M. André Colin, sénateur du Finistère, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Raymond Barre, Premier ministre [12 octobre 1978] (p. 2549, 2551).

Hommage à la mémoire de M. Jean-Jacques Perron, sénateur du Var, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [24 octobre 1978] (p. 2810).

Hommage à la mémoire de M. Henri Terré, sénateur de l'Aube, par M. Alain Poher, président du Sénat, auquel s'associe M. Robert Galley, ministre de la coopération [16 novembre 1978] (p. 3330, 3331).

ELU (Statut de l').

Voir CONSEILLERS MUNICIPAUX, 1.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

EMIGRATION ET IMMIGRATION

Voir QUESTION ORALE, n° 2360.

EMISSIONS RADIOPHONIQUES POUR L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

EMPAIN (Affaire).

Voir QUESTION ORALE, n° 2136.

EMPLOI

1. — **Projet de loi relatif à l'emploi des jeunes** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [18 mai 1978] (n° 249). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Paul Fuchs [1^{er} juin 1978] (n° 314). — Urgence. — Discussion [6 juin 1978]. Adoption [6 juin 1978] (n° 20).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [8 juin 1978] (n° 400). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Pierre Louvot [13 juin 1978] (n° 409). — Discussion [19 juin 1978] (p. 1466, 1491).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes.** »

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 juin 1978] (n° 404). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Jean-Paul Fuchs [22 juin 1978] (n° 414). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 48).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Pierre Louvot [22 juin 1978] (n° 466). — Discussion [28 juin 1978] (p. 1830, 1832). — Adoption [28 juin 1978] (n° 169).

PROMULGATION : loi n° 78-698 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce texte dispose tout d'abord que les petites et moyennes entreprises (moins de 500 salariés et moins de 100 millions de chiffre d'affaires) bénéficieront d'une exonération de moitié des cotisations sociales, valable pour un an, pour les jeunes de dix-huit à vingt-six ans ou ceux

de seize à dix-huit ans possédant un diplôme de l'enseignement technologique embauchés entre le 1^{er} juillet 1978 et le 31 décembre 1979 et sortis depuis moins d'un an du système scolaire (article premier). Les jeunes engagés sous contrat d'apprentissage entre ces mêmes dates ouvriront également droit au bénéfice de l'exonération, aucun critère de dimension de l'entreprise n'étant dans ce cas retenu (art. 2). Enfin il prévoit que des stages pratiques en entreprise seront ouverts aux jeunes sans emploi âgés de dix-huit à vingt-six ans et, sans condition d'âge, aux femmes sans emploi qui sont veuves, séparées judiciairement, divorcées ou chefs de famille célibataires ; ces stages seront effectués dans des activités à caractère manuel (art. 3).

Discussion (première lecture) [19 juin 1978] (p. 1466, 1491).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1466, 1481. — MM. Pierre Louvot, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; André Méric, Pierre Vallon, René Chazelle, Roger Lise, Pierre Gamboa, Jacques Henriot.

a) *Interventions des sénateurs* : la loi du 5 juillet 1977 « pacte national pour l'emploi des jeunes » (p. 1466, 1467, 1471, 1474, 1475). Le taux de chômage des jeunes dans les pays membres de l'OCDE (p. 1466, 1474, 1478). Le chômage (p. 1467, 1470, 1471, 1472, 1473, 1475, 1476, 1480). Les facteurs de dégradation de l'emploi au détriment des jeunes (p. 1467, 1474, 1475). Les jeunes en face de la vie et du travail (p. 1467, 1473, 1474). La « méritocratie » (p. 1467). La contestation du statut juridique des stagiaires par les organisations syndicales (p. 1467). Les stages pratiques en entreprise et les stages de formation professionnelle (p. 1467, 1471, 1472, 1473, 1475, 1476, 1477). Les petites et moyennes entreprises bénéficiaires de la loi (p. 1467, 1476, 1477). La situation économique en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale (p. 1470, 1480). Les licenciés âgés de plus de cinquante ans (p. 1470). Le rapport de l'institut national de la statistique sur les comptes de la nation en 1977 (p. 1471). Les licenciements (p. 1472). La planification économique demandée par le parti socialiste (p. 1473, 1480). Le rapport du Conseil économique et social du 14 mars 1978 sur l'emploi dans le secteur tertiaire (p. 1473). La situation de l'emploi dans la Haute-Loire (p. 1475). L'organisation d'une période de transition entre l'école et l'emploi (p. 1475, 1476). La création de programmes d'initiatives locales au bénéfice des collectivités territoriales (p. 1476). L'emploi à la Martinique (p. 1476). Bilan et besoins économiques de la Martinique (p. 1476). L'industrialisation des Antilles (p. 1477). La carrière de la pêche maritime pour les jeunes des Antilles (p. 1477). Les relations entre démographie et chômage (p. 1478). Le travail des femmes (p. 1478). L'insuccès du congé parental d'éducation (p. 1478, 1479). L'emploi dans les services publics (p. 1480).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1468) : le pacte national pour l'emploi des jeunes de juillet 1977. La France est solidaire de ce qui se passe chez ses partenaires. (p. 1469) : les causes du chômage : la démographie, la présence de travailleurs immigrés, les phénomènes économiques. La croissance constatée de 1945 à 1977 que souligne M. Alain Cotta. La crise de 1973 et l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Un phénomène mondial de dépression et de déflation. La situation dans les autres pays développés. Il importe de combattre sur trois fronts : l'emploi, l'inflation et la balance extérieure. Les solutions tendant à provoquer une relance globale de l'économie sont désuètes. L'attitude des gouvernements socialistes de Grande-Bretagne et de République fédérale d'Allemagne. Les critiques adressées à l'encontre des stages pratiques d'entreprises. Le manque de formation professionnelle ou l'inadaptation de cette dernière aux postes de travail offerts. (p. 1470) : l'exonération des charges sociales. Ce sont les petites et moyennes entreprises qui offrent les meilleures facultés d'adaptation dans le domaine de l'emploi. L'extension de l'exonération des charges sociales en ce qui concerne certaines catégories de femmes. Le problème des apprentis. La rémunération des stagiaires. L'objectif fixé : l'embauche de 400 000 jeunes.

Réponse à MM. André Méric et René Chazelle (p. 1479) : le Gouvernement n'a pas une politique farouche de réduction du pouvoir d'achat. L'exemple de la Grande-Bretagne. Le Gouvernement entend maintenir le pouvoir d'achat sauf en ce qui concerne les catégories défavorisées, les « smicards », les travailleurs manuels. La baisse du niveau d'activité ne marque pas la faillite du système capitaliste international : les rapports entre la politique gouvernementale et le patronat. Le pacte national pour l'emploi des jeunes ne résoudra pas d'une manière définitive les problèmes auxquels la France est confrontée.

Réponse à MM. Pierre Vallon et Jacques Henriot : la possibilité pour la femme de concilier travail et éducation des enfants.

Réponse à M. Roger Lise : le nombre des demandeurs d'emploi à la Martinique. Le précédent pacte national pour l'emploi n'y a pas connu un très grand succès faute d'une bonne information. La pêche artisanale.

Réponse à M. Pierre Gamboa (p. 1430) : les angoisses des jeunes.

Réponse à M. Jacques Henriot : les emplois qui seraient libérés par le retour des femmes au foyer. Les conséquences de l'indemnisation du congé parental d'éducation.

Réponse à M. André Méric : les exemples de réduction du travail à moins de 40 heures par semaine. (p. 1481) : personne n'a jamais été empêché de se présenter aux examens dans le cadre du recrutement de la fonction publique. Le meilleur des sondages est constitué par le résultat des élections.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1481, 1491). — MM. Pierre Louvot, rapporteur de la commission des affaires sociales; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation; Paul Girod, Roger Lise, Yves Durand, au nom de la commission des finances; Pierre Gamboa, André Méric, Pierre Vallon, Louis Virapoullé.

Article 1^{er} (prise en charge partielle par l'Etat des cotisations sociales des employeurs afférentes à la rémunération de jeunes, embauchés durant une certaine période) (p. 1481). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Louvot, rapporteur : définition des différentes catégories de femmes pouvant permettre aux entreprises qui les embauchent de bénéficier d'exonérations; adoption du sous-amendement n° 24 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 10 de M. Pierre Louvot, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement concernant les femmes abandonnées; prise en considération des femmes assumant la charge d'au moins un enfant ou bénéficiaires de l'allocation de parent isolé; suppression des dispositions de l'amendement prévoyant le cas où le conjoint ne peut exercer une activité professionnelle; adoption de l'amendement n° 23 de M. Pierre Louvot, rapporteur : prise en charge des cotisations pour les jeunes ayant bénéficié d'un stage au titre du premier pacte national pour l'emploi et qui auront été embauchés à partir du 1^{er} juin 1978 (p. 1432); adoption de l'amendement n° 11 de M. Pierre Louvot, rapporteur : de forme; amendement n° 9 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Girod : application des dispositions concernant les exonérations de charges sociales dans les entreprises publiques gérant un service public, dans les organismes dont les documents budgétaires ou financiers sont soumis à l'approbation d'une autorité administrative; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution; amendement n° 22 de M. Roger Lise et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les communes rurales de bénéficier des dispositions concernant l'exonération des charges sociales; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1483); adoption de l'amendement n° 12 de M. Pierre Louvot, rapporteur : prise en considération, pour le calcul des exonérations de charges sociales, de l'effectif de l'« établissement »; rejet de l'amendement n° 1 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : obligation, pour les entreprises voulant bénéficier de l'exonération des charges sociales, d'embaucher définitivement une partie des jeunes effectuant un stage; rejet de l'amendement n° 7 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues : attribution de la qualité de contrats à durée indéterminée aux contrats de travail conclus avec les salariés embauchés dans le cadre du pacte national pour l'emploi (p. 1484); rejet de l'amendement n° 2 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : suppression des dispositions de cet article prévoyant la fixation par décret de la durée minimale d'emploi des salariés embauchés;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1484).

Article 2 (prise en charge partielle par l'Etat des cotisations sociales des employeurs afférentes aux jeunes sous contrat d'apprentissage) (p. 1484). — Retrait de l'amendement n° 13 de M. Pierre Louvot, rapporteur : extension aux jeunes engagés sous contrat d'apprentissage, par des entreprises petites et moyennes, des dispositions concernant le bénéfice de la prise en charge de la totalité des cotisations sociales. — Les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer les conditions d'apprentissage. — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Pierre Vallon : prorogation de la période transitoire, prévue par la loi du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage, pendant laquelle les employeurs peuvent souscrire un contrat d'apprentissage dès lors qu'ils ont préalablement déposé une demande d'agrément;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1486).

Article 3 (stages pratiques en entreprise) (p. 1486). — Retrait de l'amendement n° 14 de M. Pierre Louvot, rapporteur : exécution des stages pratiques « de préférence », dans des activités à caractère manuel; adoption de l'amendement n° 15 de M. Pierre Louvot, rapporteur : application des dispositions concernant les stages pratiques, sans condition d'âge, aux femmes chef de famille; adoption du sous-amendement n° 25 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 15 de M. Pierre Louvot, rapporteur : de coordination (p. 1487); adoption de l'amendement n° 16 de M. Pierre Louvot, rapporteur : attribution aux stagiaires d'une indemnité dont la charge est partagée entre l'Etat et l'entreprise; versement mensuel de cette indemnité par l'entreprise; l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : attribution aux stagiaires d'une rémunération au moins égale au salaire minimum interprofessionnel de croissance; bénéfice des garanties déterminées par les lois et conventions collectives; comptabilisation de leur temps de présence dans l'entreprise pour l'ouverture des droits en matière de chômage; devient sans objet; adoption de l'amendement n° 17 de M. Pierre Louvot, rapporteur : prise en considération des critères de possibilité d'embauche réelle en ce qui concerne l'habilitation préalable des stages pratiques; rejet de l'amendement n° 8 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant la possibilité d'imputer sur la participation des entreprises à la formation professionnelle, les dépenses de formation des stagiaires accueillis dans l'entreprise et la fraction de l'indemnité de stage garantie laissée à la charge de l'entreprise;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1487).

Après l'article 3 (p. 1487). — Rejet de l'amendement n° 4 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : création de comités de l'emploi, dans tous les départements; possibilité de création de ces comités dans les communes, à l'initiative des conseils municipaux; création d'un comité national de l'emploi; consultation des comités de l'emploi avant toute décision de fermeture d'une entreprise ou de licenciement collectif; rejet de l'amendement n° 5 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : contrôle du comité d'entreprise, des délégués du personnel et des organisations syndicales sur les engagements d'embauche, les salaires versés et les contrats de travail, dans les entreprises ayant recruté des salariés au titre du pacte national pour l'emploi; rejet de l'amendement n° 6 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : responsabilité pédagogique et contrôle technique de l'éducation nationale ou de l'association pour la formation professionnelle des adultes sur la formation faite en entreprise ou dans les centres privés de formation (p. 1488).

Article 4 (stages de préformation, formation et préparation à la vie professionnelle) (p. 1488). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Pierre Louvot, rapporteur : application des dispositions concernant les stages de préformation, de formation et de préparation à la vie professionnelle, aux femmes chef de famille; adoption du sous-amendement n° 26 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : de coordination;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1488).

Après l'article 4 (p. 1489). — L'industrie de la pêche dans les départements d'outre-mer; le Gouvernement propose des exonérations patronales pour favoriser l'embauche; il ne s'agit pas d'exonérer des salariés; la compétence de M. le ministre des transports. — Retrait de l'amendement n° 21 de M. Roger Lise et plusieurs de ses collègues : prise en charge par l'Etat, à titre exceptionnel, des cotisations dues par l'inscrit maritime embarqué dans le cadre de la pêche artisanale.

NOUVEL INTITULÉ (p. 1490). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Pierre Louvot, rapporteur : coordination; « **Projet de loi relatif à l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes** ».

Explications de vote :

— M. Jean Mézard (p. 1490) : le bilan inquiétant du chômage dans la région de l'Auvergne. Les résultats de la loi du 5 juillet 1977 ont été « valables ». La nécessité de donner une meilleure orientation à la formation. Les sénateurs du groupe du centre national des indépendants et paysans voteront ce projet de loi;

— M. André Méric (p. 1490) : les insuffisances du texte. Le groupe socialiste s'abstiendra dans le vote du projet de loi;

— *M. Pierre Gamboa* (p. 1490) : aucune garantie réelle n'a été donnée sur les emplois temporaires. Le groupe communiste votera contre ce projet de loi ;

— *M. Jacques Henriot* (p. 1490) : le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera ce projet de loi. La rémunération du congé parental d'éducation ;

— *M. Maurice Schumann* (p. 1490) : les réserves qu'inspire la limitation à 500 salariés des entreprises susceptibles de bénéficier de l'exonération des charges sociales. (p. 1491) : le premier pacte national pour l'emploi des jeunes a déjà donné des résultats. Il faudra des mesures infiniment plus radicales pour éviter l'aggravation de la crise de l'emploi. La création d'un fonds d'action conjoncturelle serait utile. Le groupe du rassemblement pour la République votera ce projet de loi ;

— *M. Pierre Vallon* (p. 1491) : le groupe Union centriste des démocrates de progrès votera le projet de loi.

Adoption [19 juin 1978] (p. 1491).

Discussion (commission mixte paritaire) [28 juin 1978] (p. 1830, 1832).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1830, 1831). — *M. Pierre Louvot*, rapporteur.

Intervention du rapporteur (p. 1830) : un dispositif transitoire appuyant des mesures complémentaires. Les mesures structurelles annoncées pour l'automne. Les catégories de femmes susceptibles d'ouvrir droit aux exonérations, pouvant bénéficier des stages pratiques et de formation. (p. 1831) : la prise en considération des possibilités réelles d'embauche. Le choix du terme « l'entreprise » plutôt que celui d'« établissement » pour apprécier l'accroissement des effectifs employés. La suppression de la période transitoire pour l'agrément des maîtres d'apprentissage.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1831, 1832).

Articles 1^{er}, 2, 3 (p. 1831).

Article 4 (p. 1832).

Adoption [28 juin 1978] (p. 1832).

2. — **Proposition de loi sur les interventions des établissements publics régionaux en faveur de l'emploi et du développement économique**, présentée par *M. Marcel Lucotte*, sénateur [17 septembre 1977, rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977, JO Lois et décrets, 18 septembre 1977] (n° 459, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de *M. Michel Giraud* [29 juin 1978] (n° 490). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2915, 2928). — Renvoi en commission (p. 2928).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition vise à donner des possibilités d'interventions financières directes aux établissements publics régionaux pour contribuer effectivement au maintien et au développement des activités économiques afin de contribuer à la promotion de l'emploi. Le texte institue notamment un fonds de développement économique et social chargé des interventions en faveur des entreprises. Il propose de donner aux établissements publics régionaux de nouveaux moyens financiers.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2915, 2928).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2915, 2921). — *MM. Michel Giraud*, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; *Raymond Dumont*, *Marcel Lucotte*, *Jacques Limouzy*, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

a) *Interventions des sénateurs* : le développement de la politique régionale de l'emploi (p. 2915, 2916, 2917, 2918, 2919). L'accroissement des pouvoirs des comités départementaux de financement des entreprises CODEFI (p. 2915). La politique de l'emploi menée par les établissements publics régionaux (p. 2915, 2919). Les initiatives prises par certaines régions en matière d'emploi (p. 2916). Les propositions de la commission de développement des responsabilités locales présidée par *M. Olivier Guichard* (p. 2916). Les primes d'aide aux entreprises (p. 2916, 2918). Les primes à l'emploi (p. 2916). La politique contractuelle à tous les niveaux (p. 2917, 2918, 2919). Le renforcement des moyens financiers des sociétés de développement régional SDR (p. 2916). L'élaboration d'un schéma régional d'aménagement industriel (p. 2917, 2918). La création dans chaque région d'un fonds régional de l'emploi ; sa composition et sa compétence, ses ressources (p. 2917, 2918, 2919). La création d'observatoires

économiques régionaux (p. 2917). Le développement souhaité des pouvoirs régionaux et en particulier des conseils régionaux (p. 2917, 2918). L'exemple des réalisations du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais en matière de transports (p. 2918). L'information économique régionale (p. 2918). Les problèmes de financement des communes (p. 2919). Les travaux du XXV^e congrès national des économies régionales tenu à Saint-Etienne en 1976 (p. 2919). Les contrats de villes moyennes et les contrats de pays (p. 2919).

b) *Interventions du Gouvernement* (p. 2919) : la nécessité d'une politique nationale de l'emploi. L'esprit positif manifesté par l'auteur de la proposition de loi et par la commission des lois. L'insertion dans la législation existante. (p. 2920) : le renforcement progressif des compétences et des moyens des régions au cours des dernières années. Les décrets de 1977 : l'autorisation donnée aux régions d'adopter un schéma régional des transports, de faciliter le cautionnement des prêts consentis aux entreprises par les sociétés de développement régional, SDR, d'accorder des primes régionales. Le rôle des contrats dans la politique d'aménagement du territoire : les contrats de villes moyennes et les contrats de pays. Les limites de l'institution régionale. Le refus d'une administration régionale. L'ambiguïté sur la nature juridique du fonds régional de l'emploi. Sa gestion par le préfet de région. Le rôle du conseil de surveillance ; sa composition. La question de la création d'observatoires économiques régionaux. Les limites de la politique régionale de l'emploi : les pressions locales ; la survie artificielle de certaines entreprises. Le coût de la compétition entre les régions. (p. 2921) : la suggestion d'associer les établissements publics régionaux au capital des SDR : l'importance du financement privé de ces sociétés ; le risque de recours croissant au soutien des pouvoirs publics. L'accord du Gouvernement pour associer plus étroitement les SDR à la vie économique de leur région : l'harmonisation des circonscriptions des SDR avec les régions ; la composition des conseils d'administration. La gestion des fonds de garantie régionaux. Le souci du Gouvernement d'éviter la concurrence entre les régions en matière d'aides. Le recours au financement privé pour le soutien aux petites et moyennes entreprises régionales. La déconcentration des aides de l'Etat au niveau départemental. Le souhait du Gouvernement d'un débat ouvert : le non-recours à l'article 41 de la Constitution. Les aspects sectoriels de la crise. La solidarité nationale, fondement de la politique d'aménagement du territoire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2921, 2928).

Article 1^{er} (article 4 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : compétence de la région en matière d'emploi) (p. 2921). — Adoption de l'amendement n° 17 de *M. Jacques Limouzy*, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : mention des compétences de l'établissement public régional en matière de participation à la politique de l'emploi et de la formation professionnelle dans l'énoncé de l'article 4, au lieu d'en faire un alinéa supplémentaire dans l'énumération des moyens correspondant aux missions de la région (p. 2923). — Amendement n° 23 de *M. Lionel de Tinguy*, soutenu par *M. Paul Girod* : substitution à la définition et à la mise en œuvre par la région d'une politique régionale de l'emploi et de la formation professionnelle, de la seule « participation » à la définition et à la mise en œuvre de cette politique ; devenu sans objet ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2923).

Article 2 (article 8 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : complément de l'établissement public régional : schéma d'aménagement des structures industrielles, action en faveur du développement économique et de la promotion de l'emploi, rappel annuel du fonds de développement économique et social à l'établissement public régional) (p. 2923). — Adoption de l'amendement n° 1 de *M. Raymond Dumont* et plusieurs de ses collègues : substitution à la notion de « schéma régional d'aménagement des structures industrielles », de la notion de « schéma régional d'aménagement et de développement des structures industrielles ». — Adoption de l'amendement n° 18 de *M. Jacques Limouzy*, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : possibilité d'option laissée aux établissements publics régionaux de passer des conventions avec l'Etat pour être associés à la définition et à l'exécution de la politique de l'emploi (p. 2924).

Article 3 et 4 (réservés, p. 2934).

Article 5 (article additionnel 10 quater de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : interventions du fonds régional de l'emploi) (p. 2924). — Le rôle des sociétés de développement régional, SDR, entre le financement public

du fonds régional de l'emploi et le secteur privé des entreprises (p. 2925). — L'accord du Gouvernement pour créer un fonds régional pour l'emploi, en conférant un caractère législatif aux attributions confiées à l'établissement public régional par les décrets de juillet 1977 (p. 2926). — Les initiatives déjà prises par certaines régions en matière d'emploi, au-delà des attributions conférées à la région par les décrets de juillet 1977 ; le rôle joué par les bonifications d'intérêt accordées par les conseils généraux (p. 2927). — Rejet de l'amendement n° 19 de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : habilitation du fonds régional pour l'emploi à effectuer les seules opérations d'attribution des primes régionales à la création d'entreprises et de cautionnement de prêts consentis aux entreprises par les SDR. — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues : participation du fonds régional de l'emploi au financement des opérations programmées en application du schéma régional de développement industriel ; signature de contrats avec les entreprises concernées ; attributions du conseil de surveillance. — Rejet de l'amendement n° 13 de M. Paul Girod : augmentation de 30 à 50 millions de francs de la possibilité d'intervention du fonds régional pour les investissements des entreprises ; retrait de l'amendement n° 14 de M. Paul Girod : compétence du fonds régional de l'emploi, dans le cadre de la convention passée avec l'Etat, pour l'attribution des primes régionales à la création d'entreprises industrielles et l'attribution de toutes les autres primes publiques à la création d'emplois (p. 2928) ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Paul Girod : extension aux organismes officiels de crédit des possibilités de cautionnement de prêts consentis aux entreprises, possibilités actuellement limitées aux seules SDR ;

— l'article 5 est rejeté (p. 2928).

Article 3 (précédemment réservé. — Article additionnel 10 bis nouveau de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : création dans chaque région d'un fonds régional de l'emploi) (p. 2928). — Amendement n° 3 de M. Raymond Dumont et plusieurs de ses collègues : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la possibilité pour le fonds régional de l'emploi d'être assisté d'un observatoire économique ; réservé. — Adoption d'une motion tendant au renvoi en commission de la proposition de loi.

Renvoi en commission (p. 2928).

3. — Proposition de loi tendant à favoriser l'emploi, présentée par M. Max Lejeune, sénateur [16 novembre 1978] (n° 72, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

4. — Projet de loi tendant à favoriser la mobilité des salariés à l'étranger, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [16 novembre 1978] (n° 701). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Pierre Delalande [23 novembre 1978] (n° 723). — Discussion [5 décembre 1978]. — Adoption [5 décembre 1978] (n° 99).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 décembre 1978] (n° 113, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Robert Schwint [13 décembre 1978] (n° 150, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4951, 4956). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 43).

PROMULGATION : loi n° 78-1190 du 21 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 23 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : le projet de loi tendant à favoriser la mobilité des salariés à l'étranger constitue l'un des volets du dispositif présenté par le ministre du travail dans le domaine de l'emploi. Ce projet à portée limitée s'inspire de deux textes préexistants, le premier relatif aux aides à la mobilité géographique des salariés conçu à une époque de croissance où le souci était surtout d'adapter des offres et des demandes d'emplois dans un marché du travail alors particulièrement actif ; le second texte de référence, plus récent, est celui sur la prime à l'expatriation des jeunes dont la finalité était déjà de dégonfler un volant de demandeurs d'emploi important, en favorisant le travail des jeunes à l'étranger. L'objectif de ce projet est donc d'assurer, sur le plan des aides à la mobilité, une égalité de traitement entre les salariés, qu'ils exercent leur activité professionnelle en France ou à l'étranger, qu'il s'agisse ou non de leur premier emploi et quel que soit leur âge.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4951, 4956).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4951, 4955). — MM. Jacques Henriët, au nom de M. Robert Schwint, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Jacques Habert, Pierre Gamboa,

Jean-Pierre Cantegrit, Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés).

a) **Interventions des sénateurs :** l'aide à la mobilité des salariés (p. 4951). La prime à l'expatriation des jeunes (p. 4951, 4953). Les aides aux travailleurs français à l'étranger (p. 4951, 4952, 4953, 4954). Le problème des travailleurs immigrés en France et la prise en charge des déplacements de leurs familles (p. 4951, 4953). Le bilan d'implantation des entreprises françaises à l'étranger (p. 4952, 4953). L'aide aux salariés travaillant dans une entreprise étrangère (p. 4952). Les protections sociales des Français de l'étranger (p. 4952, 4953, 4954). Le problème du retour en France des salariés français à l'étranger (p. 4952, 4953). La lutte contre le chômage (p. 4953). La scolarisation des enfants de Français de l'étranger (p. 4954).

b) **Intervention du Gouvernement (p. 4954) :** le texte proposé n'est pas une résignation à l'exil ou à l'expatriation des Français.

Réponse à MM. Jacques Habert et Jean-Pierre Cantegrit : la nécessité pour la France d'avoir une présence internationale ; le retard pris par rapport à la République fédérale d'Allemagne. L'implantation des entreprises françaises à l'étranger ; l'incitation, notamment en ce qui concerne les jeunes, à aller travailler à l'étranger. Le projet de loi complète le dispositif du fonds national de l'emploi.

Réponse à M. Jacques Henriët : le problème du dénombrement des aides attribuées aux Français désirant travailler à l'étranger. L'obstacle auquel se heurte la mobilité géographique. La loi du 5 juillet 1977 en faveur de l'emploi des jeunes et l'extension de ses principes aux aides du fonds national de l'emploi.

Réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit : la nécessité de ne pas défavoriser les salariés travaillant à l'étranger par rapport à ceux travaillant en France en ce qui concerne la protection sociale.

Réponse à M. Pierre Gamboa : la possibilité que les salariés français travaillant à l'étranger aient le même statut social à l'étranger qu'en France ; le droit de chaque pays d'avoir sa législation sociale. La nécessité de ne pas pénaliser les salariés français travaillant à l'étranger quant à leur retraite et pour l'éducation de leurs enfants.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4955, 4956). — MM. Pierre Gamboa, Jacques Henriët, au nom de M. Robert Schwint, rapporteur ; Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat ; Jacques Habert.

Article unique (article L. 322-3 du code du travail : extension de la prime de transport et des indemnités de frais de transport et de déménagement aux travailleurs privés d'emploi embauchés par une entreprise française à l'étranger) (p. 4955). — Les aides apportées aux jeunes français pour travailler à l'étranger et la législation sociale couvrant les travailleurs immigrés travaillant en France ; le risque de devenir une plaque tournante de travailleurs immigrés. — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : application des dispositions de la présente loi aux travailleurs immigrés travaillant en France ; rejet de l'amendement n° 2 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa ; complément des aides du fonds national de l'emploi par l'entreprise en ce qui concerne les frais de transports du travailleur et de sa famille, de ses frais de déménagement ou de réinstallation et des frais de retour en France à la fin du contrat de travail (p. 4956) ; rejet de l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : application des règles françaises du droit du travail aux salariés français travaillant à l'étranger sous réserve de dispositions plus favorables ;

— l'article unique est adopté (p. 4956).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4956).

5. — Projet de loi portant diverses mesures en faveur des salariés privés d'emploi qui créent une entreprise, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [16 novembre 1978] (n° 702). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 747). — Urgence. — Discussion [5 décembre 1978]. — Adoption [5 décembre 1978] (n° 102).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 décembre 1978] (n° 116, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. André Rabineau [13 décembre 1978] (n° 152, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4960, 4969). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 45).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 813). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Henry Berger [20 décembre 1978] (n° 817). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 137).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. André Rabineau [20 décembre 1978] (n° 178, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5056, 5057). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 62).

PROMULGATION : loi n° 79-10 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : les demandeurs d'emploi sont tout particulièrement réticents pour se lancer dans l'inconnu de la création d'une entreprise en raison de la protection dont ils peuvent bénéficier en matière d'aides au chômage et de protection sociale, qui se trouvera automatiquement supprimée dès qu'ils entameront une activité professionnelle indépendante. Le présent projet de loi prend donc en compte la situation de ces salariés privés d'emploi qui sont candidats à la création d'une entreprise, en leur assurant un minimum de sécurité pendant quelques mois qui pourraient être l'élément décisif de leur choix professionnel. Il maintient l'aide publique et la couverture sociale aux créateurs d'entreprises en excluant les professions libérales ou indépendantes qui seraient exercées par d'anciens travailleurs involontairement privés d'emploi.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4960, 4969).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4960, 4968) : MM. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Maurice Schumann, Raymond Barre, Premier ministre ; Hector Viron, Pierre Carous, Maxime Javelly, Robert Schmitt, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle).

a) *Interventions des sénateurs* : les circulaires de janvier et août 1977 sur le maintien des aides publiques et la couverture sociale gratuite pendant les six premiers mois suivant la création de l'entreprise (p. 4960). La création d'une entreprise à titre individuel ou dans le cadre d'une société (p. 4960, 4967). Le chômage (p. 4961). La crise de la sidérurgie dans la région Nord-Pas-de-Calais et la nécessité de nationalisations (p. 4963, 4964, 4965). Le transfert d'industries dans le Nord-Pas-de-Calais (p. 4963). La rénovation des logements miniers (p. 4964). La transformation en université de centres universitaires de Valenciennes (p. 4964). Les licenciements (p. 4964, 4965). La crise de l'énergie et la panne générale d'électricité du 19 décembre 1978 (p. 4964). Le destin de notre économie et du programme de Blois (p. 4965). La sidérurgie lorraine et la création d'emplois (p. 4965). Le financement des mesures en faveur des salariés privés d'emploi qui créent une entreprise par le fonds de chômage et de la sécurité sociale (p. 4967).

b) *Intervention du Gouvernement* :

— M. Raymond Barre, Premier ministre :

Réponse à M. Maurice Schumann (p. 4961) : le drame de la région du Nord-Pas-de-Calais ; la régression, en 1958-1959, du bassin minier du Nord ; les problèmes posés par l'industrie textile ; la crise de la sidérurgie française. Le programme de redressement et de rénovation proposé par le Gouvernement. Les mesures obtenues par la commission des communautés européennes et du conseil des communautés pour protéger les prix de l'acier. La nécessité de donner à la France une sidérurgie compétitive au prix d'un effort financier massif. (p. 4962) : la nécessité d'une sidérurgie française alors qu'il ne reste plus, en Europe, qu'une sidérurgie allemande dominant celle du Luxembourg et de la Hollande. La crise mondiale qui frappe la sidérurgie ; la nécessité d'un assainissement financier ; l'élimination des installations trop vétustes ; la trop grande importance des effectifs employés. Les mesures qui seront prises pour faire face aux conséquences sociales et régionales de ce bouleversement économique. Les entreprises sidérurgiques devront rechercher la création d'autres activités et négocier une nouvelle convention sociale. La création du fonds spécial d'adaptation industrielle. La conversion des régions sidérurgiques de la vallée de la Moselle, de la région de Longwy et du Valenciennois. Les moyens de ce fonds seront concentrés sur les zones soumises à la crise de la sidérurgie ; l'augmentation des ressources de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. La diversification nécessaire de l'économie du pays haut de la région de Longwy ; le classement en zone prioritaire du Hainaut-Cambrésis. (p. 4963) : le « plan Vosges ». Les difficultés du Boulonnais. A évoqué les problèmes du Nord-Pas-de-Calais lors du premier comité d'aménagement du territoire qu'il a présidé fin 1976. L'entrée en activité du vapo-craqueur de

Dunkerque ; l'aménagement de la zone industrielle de Somain-Aniche. La confirmation du rôle de Lille comme place bancaire et financière avec la création des Participex. L'encouragement de l'industrie du froid à Boulogne. La transformation du centre universitaire de Valenciennes en université. La réalisation des rocades minières du Douaisis et du raccordement du canal à grand gabarit au réseau belge. La mise en service du tronçon Béthune-Saint-Omer en 1979. L'amélioration du cadre de vie dans le bassin minier, la réhabilitation de logements et la réalisation de nouveaux hôpitaux. La contribution du ministère de la culture aux équipements culturels de la métropole lilloise. Les axes qui guident l'action gouvernementale.

Réponse à M. Robert Schmitt (p. 4966) : ne pratique pas la « précipitation » à l'égard du Sénat.

Réponse à M. Pierre Carous : l'angoisse des familles du Nord et de Lorraine. Le cas de la conversion des charbonnages et la comparaison des moyens investis par rapport à ceux du fonds spécial d'adaptation industrielle et des primes de l'aménagement du territoire.

Réponse à M. Hector Viron : la vente de produits pour lesquels il n'y a pas de demande nationale ou internationale et dont les prix sont plus élevés que ceux pratiqués sur le marché international. La nationalisation n'est pas une solution à ces problèmes, ni le protectionnisme. L'assainissement de l'économie et de la sidérurgie devenu nécessaire pour procurer des emplois sains et durables.

— M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) (p. 4967) : le cadre d'une politique progressive favorable à la création d'entreprises ; l'ouverture des bureaux d'accueil et d'orientation pour les créateurs d'entreprises ; la mise en place de formations spécifiques destinées à ces créateurs ; l'octroi, par les établissements publics régionaux, de primes à la création d'entreprises ; la création d'une agence nationale pour la création d'entreprises ; la mise en place de fonds de garantie régionaux ; les mesures fiscales intéressant les sociétés nouvellement créées. Les mesures à l'étude : la simplification des formalités de déclaration d'existence, la meilleure coordination des aides à l'emploi suite au rapport de M. Vimont. Le projet de loi crée les conditions d'un choix entre la recherche d'un nouvel emploi et la faculté de se mettre à son propre compte. Le maintien pendant six mois aux créateurs d'entreprises d'un certain nombre d'avantages dont ils bénéficiaient en temps que chômeur. Les jeunes à la recherche d'un premier emploi ne sont pas concernés par le projet. Les mécanismes du projet de loi quant aux conditions de création de l'entreprise et aux personnes concernées.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4968, 4969) : MM. André Rabineau, rapporteur ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat.

Article 1^{er} (maintien pendant six mois de l'aide publique aux salariés privés d'emploi qui créent une entreprise) (p. 4968). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. André Rabineau, rapporteur : maintien pour six mois des aides au chômage pour les salariés involontairement privés d'emploi qui créeront avant le 31 décembre 1981, à titre individuel ou collectif, une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole ; paiement en une fois de cette allocation ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 4968).

Article 2 (prolongation de six mois de la protection sociale des salariés privés d'emploi créant une entreprise) (p. 4968). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. André Rabineau, rapporteur : affiliation des salariés privés d'emploi, créateurs d'entreprises, à leur ancien régime par dérogation aux dispositions de l'article prévoyant, en cas de création d'entreprise, le maintien des aides au chômage ; bénéfice des prestations servies par ce régime sans perception de cotisations (p. 4969) ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4969).

Article 3 (assurance volontaire accidents du travail). — Adopté (p. 4969).

Article 4 (prolongation de six mois de la protection sociale agricole) (p. 4969). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. André Rabineau, rapporteur : affiliation des salariés privés d'emploi, créateurs d'entreprises, au régime des assurances sociales agricoles par dérogation aux dispositions de l'article prévoyant en cas de création d'entreprise, le maintien des aides au chômage ; bénéfice des prestations de ce régime sans perception de cotisations ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4969).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4969).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978]
(p. 5056, 5057).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5056). — *M. André Rabineau, rapporteur.*

Intervention du rapporteur (p. 5056) : la fixation du terme de la durée d'application du texte au 31 décembre 1980. La constatation juridique de la création ou de la reprise de l'entreprise.

III. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5056, 5057).

Article 1^{er} (p. 5056).

Articles 2 et 4 (p. 5057).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5057).

VOIR DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Départements d'outre-mer; Universités; Industrie; Aménagement du territoire; Postes et télécommunications; Travail et participation; Commerce et artisanat; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, économie et budget. — III. — Section commune. — IV. — Budget, art. 57, après l'art. 73 *quinquies*.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 3, CMP.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2127, 2142, 2163, 2205, 2213, 2219, 2228, 2237, 2276, 2284, 2287, 2298, 2305, 2320, 2346, 2351, 2356, 2366, 2368.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 23, 41, 45, 46, 55, 56, 58, 86, 87, 98, 104, 116, 119, 129, 132, 138.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

(Emploi [femmes].)

VOIR LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 57.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 22, 44.

(Emploi [jeunes].)

VOIR LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Travail et participation; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

(Emplois d'intérêt public.)

VOIR QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

(Emplois intercommunaux.)

VOIR DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Emplois réservés.)

VOIR QUESTION ORALE, n° 2147.

(Emplois tertiaires.)

VOIR LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

EMPLOYÉS DE MAISON

1. — Proposition de loi tendant à étendre le régime d'assurance chômage aux employés de maison et à améliorer leur situation au regard de la sécurité sociale, présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 268). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

EMPLOYEURS

VOIR ADMINISTRATION, 1, art. 21, art. 21 bis, art. 24.

CONTRAT DE TRAVAIL, 1, DG.

EMPRUNTEURS (PROTECTION DES)

VOIR LOGEMENT, 1, DG.

EMPRUNTS

VOIR LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), art. 34.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

ENERGIE

VOIR BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, après l'art. 6 bis.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 9; (deuxième partie); Industrie.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2212, 2296, 2352.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 21, 76, 87, 119, 142.

RAPPORTS D'INFORMATION, n° 2.

(Energie [économies d].)

VOIR LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 9; (deuxième partie), Commerce extérieur; Services du Premier ministre. — VI. — Recherche; Industrie; Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres; Défense, art. 68.

(Energie [importations].)

VOIR LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

ENERGIE GEOTHERMIQUE

1. — Proposition de loi tendant à créer une société nationale de géothermie, présentée par M. Michel Chauty, sénateur [16 juin 1978] (n° 447). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

VOIR BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, après l'art. 6 bis.

QUESTION ORALE, n° 2218.

ENERGIE NUCLEAIRE

VOIR LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche; Territoires d'outre-mer; Industrie; Santé et famille; Environnement et cadre de vie.

POLITIQUE NUCLEAIRE.

QUESTION ORALE, n° 2185.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 142.

(Energie nucléaire [contrôle de sécurité des installations nucléaires de base].)

VOIR LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 81.

ENERGIE SOLAIRE

VOIR BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, après l'art. 6 bis.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche; Industrie.

ENFANCE EN DANGER

VOIR QUESTION ORALE, n° 2187.

ENFANCE MARTYRE

1. — Proposition de loi relative à la protection des enfants martyrisés, présentée par M. Edouard Bonnefous, sénateur [27 juin 1978] (n° 477). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ENFANTS

1. — **Proposition de loi relative à la protection judiciaire de l'enfance**, présentée par Mme Hélène Luc, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 22, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Proposition de loi relative à la place et au devenir de l'enfant dans la famille et la société**, présentée par M. Pierre Gamboa, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 28, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

(Enfants à charge)

Voir CRÉANCES, 1.

(Enfants infirmes)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants : art. 76.

(Enfants [programmes radio-télévision pour])

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

(Enfants « surdoués »)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

ENFANTS NATURELS

Voir MAJORITÉ (AGE DE LA), 1, DG.

ENGRAIS ET AMENDEMENTS

Voir QUESTION ORALE, n° 2198.

ENLEVEMENTS

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

ENQUETES ET SONDAGES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 6.

ENSEIGNANTS

1. — **Proposition de loi relative aux fonctions de chef d'établissement du premier degré**, présentée par M. Pierre Vallon, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 novembre 1978] (n° 68, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Universités ; Education.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2180, 2209, 2244, 2263, 2318, 2334.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 19, 107, 137.

(Enseignants [auxiliaires])

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Education.

ENSEIGNEMENT

1. — **Proposition de loi relative à la gratuité et à l'aide sociale en matière scolaire**, présentée par M. Hector Viron, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1977] (n° 517). — Renvoi à la commission des affaires culturelles.

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG, après l'art. 4.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Coopération ; Intérieur ; Légion d'honneur et ordre de la libération (budget annexe).

QUESTIONS ORALES, n°s 2303, 2334.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 17, 80, 87, 107, 114.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24, DG.

(Enseignement artistique)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture ; Education.

QUESTION ORALE, n° 2129.

(Enseignement [gratuité de l'])

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

(Enseignement médical)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille ; Universités.

(Enseignement musical)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture ; Education.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1. — **Projet de loi modifiant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par MM. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 279). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. René Tinant [20 avril 1978] (n° 332). — Discussion [27 avril 1978] (p. 633, 648). — Adoption [27 avril 1978] (n° 129).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 149). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Antoine Gissinger [18 mai 1978] (n° 237). — Discussion [25 mai 1978]. — Adoption [25 mai 1978] (n° 14).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [30 mai 1978] (n° 379). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. René Tinant [1^{er} juin 1978] (n° 390). — Discussion [6 juin 1978] (p. 1185, 1192). — Adoption modifiée [6 juin 1978] (n° 144).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [7 juin 1978] (n° 370). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Antoine Gissinger [15 juin 1978] (n° 392). — Discussion [20 juin 1978]. — Adoption [20 juin 1978] (n° 33).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles** ». —

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [21 juin 1978] (n° 457). — Renvoi à la commission des affaires culturelles.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Gissinger [27 juin 1978] (n° 465). — Discussion [28 juin 1978]. — Adoption [28 juin 1978] (n° 51).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. René Tinant [27 juin 1978] (n° 471). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1996, 1999). — Adoption [30 juin 1978] (n° 183).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles** ». —

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL du 27 juillet 1978 (JO lois et décrets du 29 juillet 1978).

PROMULGATION : loi n° 78-786 du 28 juillet 1978 (JO lois et décrets du 29 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise notamment à compléter le vide juridique résultant de l'annulation par le Conseil constitutionnel de la proposition de loi présentée à l'Assemblée nationale par M. Guy Guerneur et tendant à définir les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé. Ce projet de loi reprend l'essentiel des dispositions qui étaient contenues dans la proposition de loi. Il institue une procédure nouvelle de reconnaissance des établissements et fixe par ailleurs les conditions et les modalités de calcul de l'aide aux établissements ainsi reconnus. En contrepartie de la reconnaissance totale ou partielle, l'Etat exigera de l'établissement les garanties tenant à la fois au fonctionnement et à la qualification du personnel. Le texte reconnaît par ailleurs le rôle des organisations représentatives de l'enseignement privé agricole.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 633, 648).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 633, 641) : MM. René Tinant, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Edouard Le Jeune, Franck Sérusclat, Bernard Hugo, Louis de la Forest, Serge Mathieu.

a) *Interventions des sénateurs* : la déclaration par le Conseil constitutionnel de non-conformité à la Constitution de la proposition de loi de M. Guy Guerneur, tendant à définir les rapports

entre l'Etat et l'enseignement agricole privé (p. 634, 636, 639). La nécessité d'une aide à l'enseignement agricole privé (p. 634, 639). La procédure de reconnaissance des établissements (p. 634, 640). L'aide aux établissements reconnus (p. 634, 640). Les organisations représentatives de l'enseignement agricole privé (p. 634, 640). L'étalement de l'application des nouvelles dispositions (p. 634). Les décrets d'application (p. 634). Les filières d'enseignement (p. 634, 638). L'enseignement agricole féminin (p. 634, 636). La part qui doit être faite à l'enseignement sur le « terrain » (p. 636). La responsabilité du ministère de l'agriculture dans ce domaine de l'enseignement (p. 636). L'enseignement privé et le service public (p. 636, 637, 641). Les maisons familiales rurales (p. 637, 640). La loi d'orientation agricole de 1960 (p. 638). Les effectifs et les qualités de l'enseignement public agricole (p. 638). La carte scolaire (p. 639). Les enseignants du secteur privé (p. 639).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 635) : la déclaration de non-conformité à la constitution, par le Conseil constitutionnel, de la proposition de loi Guerneur tendant à définir les rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé. Le décret du 15 mars 1978 confortant les bases nécessaires au versement des subventions de l'Etat aux différents établissements. L'annulation par le Conseil d'Etat de la « convention » passée en 1975 entre le ministère de l'agriculture et l'union nationale des maisons familiales. Les différents ordres d'enseignement, demeurent maîtres de leurs méthodes pédagogiques ; le légitime contrôle de l'Etat. L'évolution de l'enseignement agricole. (p. 636) : rappelle les propos tenus par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, devant la commission des affaires culturelles. La transformation de l'enseignement agricole en enseignement du milieu rural.

Réponse à M. Edouard Le Jeune (p. 640) : l'organisation de l'enseignement agricole ; son rôle. Les problèmes de l'enseignement féminin.

Réponse à M. Franck Sérusclat : le pluralisme scolaire n'est pas un abandon du principe républicain du service public. Le Gouvernement ne décapite pas l'enseignement public pour favoriser l'enseignement privé. L'imagination dont ont fait preuve les groupes privés.

Réponse à M. Bernard Hugo (p. 641) : l'intégration d'un pluralisme social ne peut s'effectuer dans un grand service national. L'enseignement supérieur privé a fait ses preuves. Il n'y a pas de liberté de choix dans le système préconisé par le parti communiste.

Réponse à M. Louis de la Forest : la situation des enseignants du secteur privé ; une fraction de l'aide globale à l'enseignement agricole privé doit permettre aux organisations représentatives de participer aux frais de formation et de perfectionnement des personnels.

Réponse à M. Serge Mathieu : les distinctions entre les notions de « reconnaissance » et d'« agréments ».

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 641, 648) : MM. René Tinant, rapporteur ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat ; Michel Darras, Franck Sérusclat, Jacques Descours Desacres, Jean Sauvage, Jean Lecanuet, Geoffroy de Montalembert, Daniel Millaud, Jacques Habert.

Article 1^{er} (article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 : reconnaissance par l'Etat d'établissements d'enseignement agricole privé ; aide financière de l'Etat aux établissements reconnus ; décrets d'application) (p. 641, 642). — Amendement n° 1 de M. René Tinant, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités de la reconnaissance, de l'aide financière, du contrôle de la qualité pédagogique et du contrôle administratif et financier des établissements ; réservé ; adoption de l'amendement n° 2 de M. René Tinant, rapporteur : précision de certaines modalités d'application par des conventions passées entre le ministre de l'agriculture et les organisations représentatives de l'enseignement agricole privé (p. 643) ; adoption de l'amendement n° 1 ; préalablement réservé, de M. René Tinant, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 3 de M. René Tinant, rapporteur : suppression de la notion de globalité en ce qui concerne l'aide financière accordée par l'Etat à l'enseignement agricole privé ; la loi de finances fixe les possibilités du budget de la nation ; l'enveloppe globale des crédits d'aide sociale ; adoption de l'amendement n° 4 de M. René Tinant, rapporteur : calcul du montant de l'aide financière de l'Etat ; égalité avec le coût moyen pour l'Etat des formations ayant le même objet dans l'enseignement agricole public, déduction faite des frais de contrôle (p. 644) ; adoption du sous-amendement n° 10 de M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 4 de M. René Tinant, rapporteur : non-prise en compte des frais de contrôle supportés par l'Etat dans le calcul de l'aide financière ; adoption de

l'amendement n° 12 de M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Geoffroy de Montalembert : coefficient établi chaque année en fonction des modalités de fonctionnement et de la qualification des personnels dans l'enseignement agricole privé ; affectation des coefficients à une fraction du coût moyen de l'enseignement agricole public pris en considération pour le calcul de l'aide financière de l'Etat (p. 645) ; l'enseignement par alternance ; l'application des coefficients de réduction ; adoption de l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que le montant de l'aide financière de l'Etat est diminué des frais de contrôle supportés par l'Etat ; adoption de l'amendement n° 6 de M. René Tinant, rapporteur : définition des missions des organisations représentatives par les conventions passées entre le ministre de l'agriculture et ces organisations représentatives ; adoption de l'amendement n° 7 de M. René Tinant, rapporteur : versement de l'aide financière de l'Etat, aux établissements reconnus, sous la forme d'une allocation forfaitaire globale (p. 646) ;

— l'article 1, ainsi modifié, est adopté (p. 646).

Article 2 (conduite progressive, sur une période de cinq années, des mesures destinées au financement de la présente loi) (p. 646). — Retrait de l'amendement n° 8 de M. René Tinant, rapporteur : inscription des mesures financières nouvelles, chaque année, dans la loi de finances (p. 647) ; retrait du sous-amendement n° 11 de M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 8 de M. René Tinant, rapporteur : attribution des mesures d'aide financière « suivant une progression régulière » sur une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1979 ; le crédit budgétaire qui sera attribué pour 1979, à l'enseignement agricole privé ; les lois de finances rectificatives ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 647).

Après l'article 2 (p. 648). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Daniel Millaud et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Habert : extension par décret en Conseil d'Etat des nouvelles dispositions aux départements et aux territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 648).

Explications de vote :

— M. Jean Sauvage (p. 648) : le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera ce projet de loi. Le problème que posera aux jeunes agriculteurs français l'élargissement de la communauté économique européenne. La qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements privés. Rend hommage aux enseignants du secteur privé.

— M. Geoffroy de Montalembert (p. 648) : le groupe du RPR, unanime, votera ce projet de loi. Les incertitudes des jeunes agriculteurs doivent cesser.

Adoption [27 avril 1978] (p. 648).

Discussion (deuxième lecture) [6 juin 1978] (p. 1185, 1192).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1185, 1186) : MM. René Tinant, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1186) : les amendements adoptés par le Sénat lors de la première lecture du texte, le 27 avril, inspirés par la proposition de loi de M. Guerneur, annulée par le Conseil constitutionnel : les modalités de calcul de l'aide de l'Etat aux établissements privés reconnus. La procédure de reconnaissance des établissements. Les amendements adoptés à l'Assemblée nationale : les deux niveaux d'aide de l'Etat : la reconnaissance et l'agrément. La suppression malencontreuse des alinéas relatifs au calcul de l'aide de l'Etat. Demande au Sénat d'adopter le texte en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1186) : la nouvelle charte de l'enseignement agricole privé. Le ralliement du Gouvernement au texte proposé par la commission des affaires culturelles. Le double système de la reconnaissance et de l'agrément des établissements. La reconnaissance : la situation actuelle. L'agrément : un soutien financier égal à celui qui est accordé aux établissements du secteur public.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1186, 1192).

Article 1^{er} (p. 1186). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. René Tinant, rapporteur : mention de la procédure d'agrément sur le même plan que la procédure de reconnaissance (p. 1187) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. René Tinant, rapporteur : mention des établissements agréés s'ajoutant à celle des établissements reconnus, dans les alinéas relatifs aux modalités de l'enseignement et à l'aide de l'Etat ; adoption de l'amendement n° 4 de M. René Tinant, rapporteur : de forme ;

adoption de l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : modalités de l'aide financière de l'Etat aux établissements reconnus et aux établissements agréés ; sous-amendement n° 6 de M. Geoffroy de Montalembert à l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : bénéfice de la reconnaissance pour les établissements antérieurement reconnus ; retiré au profit de modifications rédactionnelles à l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur ; adoption du sous-amendement n° 7 de M. Jean Sauvage à l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : précision relative aux frais de contrôle devant être déduits pour le calcul du coût moyen de fonctionnement des établissements d'enseignement agricole public ; adoption du sous-amendement n° 8 de M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : substitution à la notion de « rémunération des personnels enseignants, administratifs, techniques, ouvriers et de service », de la notion plus large de « dépenses de personnel enseignant et non enseignant » ; adoption du sous-amendement n° 9 de M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 5 de M. René Tinant, rapporteur : substitution à la notion de « frais généraux de fonctionnement » de la notion plus large d'« autres charges de fonctionnement » (p. 1191) ; — l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1191).

Articles 2 et 3 (p. 1191). — Adoptés (p. 1191).

Explications de vote :

— *M. Franck Sérusclat* (p. 1191) : les ambiguïtés du texte en discussion et ses inégalités : la prise en compte du personnel de service, obstinément refusée par le Gouvernement aux communes pour leurs écoles maternelles et leurs écoles primaires. (p. 1192) : la prise en compte de la « qualification » du personnel enseignant pour le calcul du coût d'un élève. L'intervention de M. de Montalembert sur le civisme ; le sens du service public. Les sommes prévues, non chiffrées, pour l'investissement des établissements privés. La formule de l'intégration dans le service public aurait été préférable à ce seul transfert de charges, pour des établissements de la qualité des maisons familiales. Le groupe socialiste votera contre le projet.

— *M. Adolphe Chauvin* (p. 1192) : les services éminents rendus par l'enseignement agricole privé. Le groupe UCDP unanime votera pour l'adoption du projet.

— *M. Geoffroy de Montalembert* (p. 1192) : une loi nécessaire, que le groupe RPR votera avec satisfaction. Les querelles du passé. La cohésion de tous les Français.

— *M. Michel d'Aillières* (p. 1192) : l'accord unanime du groupe UREI sur le texte en discussion.

Adoption [6 juin 1978] (p. 1192).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1978] (p. 1996, 1999).

Rappel au règlement (p. 1996, 1997) : *MM. Franck Sérusclat, Alain Poher, président du Sénat (exception d'irrecevabilité fondée sur l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances).*

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1997, 1998) : *MM. René Tinant, rapporteur ; Marcel Champeix, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille ; MM. Etienne Dailly, Franck Sérusclat, Guy Schmaus.*

a) *Interventions des sénateurs* : la reconnaissance et l'agrément des établissements (p. 1997, 1998). Le délai d'adaptation laissé aux établissements (p. 1997, 1998). L'enseignement pour les jeunes filles (p. 1997). La coordination entre les ministères de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et du travail (p. 1997). La constitutionnalité de ce texte et le dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel (p. 1998). La présence de membres du Gouvernement « compétents » lors de la discussion des textes devant les assemblées (p. 1998).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1998) : les charges nouvelles qui résulteront de l'application de ce texte ; la loi qui sera adoptée ne sera applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 1979.

Réponse à M. Franck Sérusclat : les critères retenus pour la reconnaissance des établissements sont des dispositions d'ordre réglementaire ; l'information qui sera donnée au Parlement sur l'élaboration des décrets.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1998, 1999).

Article 1 (p. 1998, 1999).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.** »

Adoption [30 juin 1978] (p. 1999).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

QUESTIONS ORALES, n° 2129, 2209.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 137.

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

QUESTIONS ORALES, n° 2197, 2232, 2241, 2354.

ENSEIGNEMENT PRIVE

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Education ; art. 78.

QUESTION ORALE, n° 2334.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. — Proposition de loi relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse, présentée par M. Muller, député [14 décembre 1977] (n° 3306). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Gissinger [19 décembre 1977] (n° 3381). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° 852).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [20 décembre 1977] (n° 227, 1977-1978). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport commun de M. Franck Sérusclat pour la présente proposition de loi et pour la proposition de loi n° 2 [11 mai 1978] (n° 346).

2. — Proposition de loi relative à l'intégration dans la fonction publique de certaines catégories de personnels en fonction auprès des écoles nationales supérieures d'ingénieurs de Mulhouse, présentée par M. Henri Goetschy, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 252). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport commun de M. Franck Sérusclat pour la présente proposition de loi et pour la proposition de loi n° 1 [11 mai 1978] (n° 345). — Discussion [18 mai 1978] (p. 865, 867. — p. 871). — Adoption modifiée [18 mai 1978] (n° 136).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) (n° 239). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Gissinger [1^{er} juin 1978] (n° 313). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 61).

PROMULGATION : loi n° 78-691 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition tend à tirer les conséquences du processus d'intégration à l'Université de deux écoles privées d'ingénieurs situées à Mulhouse — l'école de chimie et l'école des industries textiles — et, de ce fait, à favoriser l'intégration dans la fonction publique en y incorporant certains personnels enseignants et non enseignants de ces écoles.

Discussion (première lecture) [18 mai 1978] (p. 865, 867, 871).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 865, 866). — *M. Franck Sérusclat, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 865) : la création, due à l'initiative privée, en 1822 et en 1861, de l'école de chimie et de l'école des industries textiles de Mulhouse. Leur adaptation aux besoins locaux. L'évolution progressive vers l'intégration au service public. Le transfert final à l'Etat. Le rattachement de ces deux écoles d'ingénieurs au centre universitaire de Mulhouse, dépendant de l'université du Haut-Rhin. Les modalités du transfert au service public. L'imprécision de la situation des bâtiments et de celle du personnel, malgré les deux protocoles de 1977. Les dispositions prévues : la remise des bâtiments à l'Etat moyennant paiement ; les solutions trouvées pour le per-

sonnel : les contrats du CNRS pour le personnel non enseignant ; l'intégration à la fonction publique du personnel enseignant ; le problème des équivalences avec les cadres de la fonction publique. La vérification des aptitudes. (p. 866) : les problèmes des pensions et des retraites. Le champ d'application de l'intégration à la fonction publique. Les quarante-deux personnes concernées. La date d'effet au 5 avril 1977. La dérogation au statut général de la fonction publique. La nécessité d'une politique globale d'implantation des universités : la carte universitaire. La mise en place des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les limites de l'initiative privée. L'avis favorable de la commission des affaires culturelles à l'adoption de cette proposition de loi.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 866) : la création des écoles d'ingénieurs, due à l'initiative des collectivités et des professions ou des associations, à cause de l'inadaptation des enseignements supérieurs universitaires. Les besoins de la ville de Mulhouse au XIX^e siècle. Le rattachement normal de ces écoles privées à la nouvelle université de Mulhouse. Les délais nécessaires pour préparer l'intégration de ces écoles dans le service public : le problème de l'intégration des personnels qui ne remplissaient pas les conditions requises. La prise en compte de leur ancienneté de services pour la retraite. Le coût actuel de fonctionnement des écoles d'ingénieurs. L'ouverture de l'Université au monde économique.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 866, 867 ; 871). — M. Franck Sérusclat, rapporteur ; Mme Alice Saunier-Séité, ministre des universités ; MM. Roland Ruet, Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles.

Article unique (nomination et titularisation dans les cadres de la fonction publique des personnels de l'école supérieure des industries textiles de Mulhouse et de l'école supérieure de chimie de Mulhouse) (p. 866). — Adoption de l'amendement de forme n° 1 de M. Franck Sérusclat, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Franck Sérusclat, rapporteur : possibilité donnée aux personnels intégrés de valider pour leurs droits à la retraite les services effectués antérieurement à leur intégration (p. 867) ;

— l'article unique, ainsi modifié, est adopté (p. 867).

Après l'article unique (p. 867). — Amendement n° 3 (article additionnel) de MM. Robert Schwint et Paul d'Ornano, soutenu par M. Roland Ruet : fixation par décret des conditions de choix et d'emploi des personnalités extérieures et des étudiants qualifiés, pour ces écoles et pour les autres établissements publics à caractère scientifique et culturel ; réservé. (p. 871) : retrait de cet amendement n° 3 par M. Roland Ruet, à la suite de la suggestion de la commission.

Adoption [18 mai 1978] (p. 871).

Voir ENSEIGNEMENT MÉDICAL.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération ; Territoires d'outre-mer ; Universités.

PHARMACIE, 2.

QUESTIONS ORALES, n° 2215, 2217, 2221, 2256.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 71, 105, 126, 144.

(Enseignement supérieur libre.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, COMMERCIAL ET AGRICOLE

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Education Education : art. 78.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2370.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

ENSEIGNES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG, art. 1^{er}, art. 13, art. 14, art. 15.

ENTENTES

Voir ENTREPRISES

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 131.

ENTREPRISES

1. — Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête sur les fonds publics attribués aux entreprises, présentée par M. Anicet Le Pors, sénateur, et plusieurs de ses collègues [22 juin 1978] (n° 461). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 3.

EMPLOI, 2, 5, DG.

ÉPARGNE, 1, art. 3.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1.
DG, art. 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 5, art. 6, après l'art. 6.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 14 à 16 ; (deuxième partie), Aménagement du territoire ; Commerce et artisanat ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information ; Travail et participation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

QUESTIONS ORALES n° 2111, 2143, 2165, 2253, 2321, 2352.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 55, 139.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

(Entreprises [fiscalité des])

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

(Entreprises françaises à l'étranger)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

ENTREPRISES MULTINATIONALES

Voir SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

ÉPARGNE, 1, DG, avant l'art. 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

ENVIRONNEMENT

1. — Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les problèmes de l'environnement et du cadre de vie des Français, présentée par M. James Marson et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 249). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — **Projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [27 avril 1978] (n° 339). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [11 mai 1978], à la commission des affaires économiques et du Plan [1^{er} juin 1978]. — Rapport de M. Jacques Carat [16 juin 1978] (n° 448). — Avis de M. Guy Petit, au nom de la commission des lois [16 juin 1978] (n° 449) et de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, au nom de la commission des affaires économiques [21 juin 1978] (n° 459). — Discussion [3 octobre 1978] (p. 2327, 2329) [5 octobre 1978] (p. 2351, 2393) [11 octobre 1978] (p. 2493, 2531). — Adoption [11 octobre 1978] (n° 1).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [12 octobre 1978] (n° 582). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Pour avis à la commission de la production et des échanges.

Analyse du projet de loi : ce projet de loi régit la publicité extérieure et les enseignes en vue de la protection du patrimoine architectural, des paysages et plus généralement du cadre de vie. Il doit se substituer à la loi du 12 avril 1943 désuète et mal appliquée. Le projet de loi inclut désormais dans son champ d'application toutes les affiches et enseignes quels que soient leur support, leur nature et les auteurs des informations ou du message transmis. Toute publicité est de même interdite en dehors des agglomérations. Toutefois des exceptions sont prévues dans des périmètres d'affichage autorisé, par exemple autour d'établissements industriels ou commerciaux. La liberté d'affichage est en revanche la règle et l'interdiction, l'exception à l'intérieur des agglomérations. Toutefois des réglementations fixées au plan national par décret en Conseil d'Etat et au plan local par arrêtés préfectoraux permettent d'adapter la publicité à la diversité des formes de l'affichage ainsi qu'aux nécessités locales. Les préfets sont ainsi compétents, après consultation avec les élus de chacune des communes, pour aggraver ou atténuer la réglementation nationale de l'affichage. Les maires des communes de plus de 2 000 habitants doivent réserver des emplacements gratuits pour l'affichage d'opinion et l'annonce de manifestations au plan local. La répression de l'affichage irrégulier est renforcée notamment par l'institution d'une procédure d'action directe permettant à l'autorité administrative, avant tout engagement de poursuites, d'ordonner la suppression d'office des panneaux et affiches en infraction et par une modification du régime des astreintes.

Discussion (première lecture) [3 octobre 1978] (p. 2325, 2339).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2325, 2339). — MM. Jacques Carat, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Pierre Vallon, James Marson, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

a) *Interventions des sénateurs* : l'importance économique de la publicité (p. 2326, 2331, 2332, 2333). La défense du patrimoine architectural ou naturel (p. 2326, 2331, 2333). Les lacunes de la loi du 12 avril 1943 (p. 2326, 2330, 2333, 2334). La compétence des collectivités locales et la répartition des responsabilités entre l'Etat et les communes (p. 2326, 2327, 2331, 2332, 2334). La taxation de la publicité et les ressources des communes (p. 2327, 2330). Les différents régimes de réglementation de la publicité extérieure en fonction des sites (p. 2328, 2333, 2336). Les supports publicitaires : panneaux, mobilier urbain, véhicules (p. 2328, 2336). Les enseignes et les préenseignes (p. 2328, 2329, 2331). L'affichage sauvage et l'affichage libre : la liberté d'affichage (p. 2329), 2331, 2334, 2335). La consultation de la commission des sites (p. 2328, 2332, 2336). Les graffiti et les bombes à peinture (p. 2329). La création d'emplacements municipaux pour l'affichage (p. 2329, 2332, 2335). Les conventions de concession de publicité (p. 2329). Les sanctions et les amendes (p. 2329, 2330, 2333, 2335, 2336). La mise en cause de la personne ou de l'entreprise responsable de l'affichage (p. 2329, 2330, 2335). La location de panneaux d'affichage pour les campagnes électorales (p. 2330). Le rapport du Conseil économique et social du 25 mars 1949 sur la publicité et ses méthodes (p. 2333).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2336) : un texte qui n'est dirigé ni contre la publicité, ni contre l'affichage d'opinion. L'inapplicabilité de la loi du 12 avril 1943. (p. 2337) : la nécessaire mise en ordre de l'implantation des panneaux publicitaires ; leur accroissement considérable en milieu urbain. La lutte contre l'affichage sauvage. La mise en cause du bénéficiaire de l'affichage ; l'installation de panneaux réservés sur le domaine public et communal, pour l'affichage d'opinion, les manifestations culturelles, politiques, syndicales et sportives. La définition de la place de la publicité extérieure dans la ville. La nécessité d'un renouveau de l'art de l'affiche ; l'aide qu'apporteront aux collectivités locales les nouveaux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. L'extension du champ d'application de la loi à toute forme de publicité extérieure ; l'octroi de pouvoirs importants au maire et au conseil municipal ; la sévère restriction de la publicité dans les lieux sensibles et à l'extérieur des

agglomérations ; la protection des particuliers contre les troubles de voisinage et contre les contrats léonins ; le renforcement du dispositif répressif. (p. 2338) : l'élaboration des zones d'affichage restreint ou élargi à l'intérieur des agglomérations ; le rôle des collectivités locales. L'utilité d'un concours technique des services de l'Etat. L'affirmation du caractère continu des infractions ; le renforcement nécessaire du taux des amendes.

Réponse à M. Jacques Carat : la rénovation de la fiscalité du droit de timbre prévu dans le code des communes. La fiscalité locale de l'affichage est effectivement désuète.

Réponse à M. James Marson : il n'est pas question de porter atteinte à la liberté d'opinion et à l'expression de cette liberté par l'affichage. La concertation qui a précédé l'élaboration du texte en discussion.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES [5 octobre 1978] (p. 2351, 2393). — MM. James Marson, Jacques Carat, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; Charles Lederman, Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Marcel Champetier, Pierre Carous, Guy Schmaus, Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Charles Alliès, Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles ; Maurice Fontaine, Jacques Descours Desacres, Louis Virapoullé, Michel Caldaquès, Pierre-Christian Taittinger, Henri Caillavet, Richard Pouille, Raymond Brun.

Avant l'article 1^{er}. — Affichage commercial et affichage d'opinion. — La liberté d'affichage ; la loi du 29 juillet 1881 et la loi du 12 avril 1943 (p. 2352). — La réglementation des libertés dans l'intérêt public ; la création de panneaux d'affichage libre (p. 2353). — Rejet de l'amendement n° 156 (art. additionnel) de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : application de la loi au seul affichage publicitaire commercial (p. 2354) par scrutin public (n° 1. — Liste des votants, p. 2410).

Article 1^{er} (définition du champ général d'application de la loi) (p. 2354). — Adoption de l'amendement de forme n° 3 de M. Jacques Carat, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 97 de M. Jacques Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : application de la loi aux publicités, enseignes, etc., visibles d'une voie « publique ou privée » ouverte à la circulation ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jacques Carat, rapporteur : décret en Conseil d'Etat pour préciser la notion de « voie ouverte à la circulation » (p. 2355) ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : suppression de l'alinéa mentionnant l'application de la loi aux personnes publiques et privées et l'application concomitante des autres lois et règlements en vigueur (p. 2356) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2356).

Article 2 (définition de la publicité extérieure) (p. 2356). — Adoption de l'amendement n° 98 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : suppression de la précision visant les dispositifs « spécialement » prévus pour la publicité extérieure ; rejet de l'amendement n° 99 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis ; précision sur la nature « commerciale ou non » des messages publicitaires visés ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2356).

Article 3 (interdiction de la publicité dans les lieux très sensibles) (p. 2356). — Adoption de l'amendement n° 51 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : compétence du ministre ou du préfet, après avis de la commission départementale des sites, pour interdire la publicité sur des immeubles non classés ni inscrits mais présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque (p. 2358) ; rejet du sous-amendement n° 100 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, à l'amendement n° 51 de M. Guy Petit : établissement de la liste des immeubles non classés ni inscrits auxquels s'applique l'interdiction de la publicité, par le préfet ou le maire après avis des conseils municipaux concernés et de la commission des sites ; retrait de l'amendement n° 186 de M. Jacques Carat, rapporteur : compétence du maire, après avis de la commission départementale des sites, pour interdire la publicité sur des immeubles non classés ni inscrits mais présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque (p. 2360) ; adoption du sous-amendement n° 194 de M. Jacques Carat, rapporteur, à l'amendement n° 51 de M. Guy Petit : compétence du maire, après avis de la commission des sites et du conseil municipal, substituée à celle du ministre ou du préfet ; retrait de l'amendement n° 4 de

M. Jacques Carat, rapporteur : possibilité pour le maire d'interdire toute publicité extérieure dans tout ou partie d'une agglomération ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2360).

Après l'article 3. — Retrait de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues : autorisation préalable du maire nécessaire pour tout affichage publicitaire et possibilité pour le maire d'interdire ce type d'affichage sur tout ou partie du territoire de sa commune (p. 2360).

Article 4 (mentions obligatoires sur affiches et panneaux) (p. 2361). — Retrait de l'amendement n° 101 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : précisions supplémentaires relatives à la mention obligatoire, sur tout dispositif ou inscription publicitaire, du nom de la personne ou de l'entreprise responsable ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Jacques Carat, rapporteur : dispense de l'obligation de mention de la personne ou de l'entreprise responsable en ce qui concerne les publicités sur véhicules et le mobilier urbain (p. 2362) ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2362).

Après l'article 4. — Amendement n° 121 (art. additionnel) de M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues : compétence exclusive du conseil municipal pour réglementer la publicité visant la promotion des productions locales ou la mise en valeur des sites et richesses historiques ; réservé (p. 2362).

Article 5 (interdiction de l'affichage hors agglomération sauf dans les périmètres d'affichage autorisé) (p. 2365). — Adoption des amendements rédactionnels identiques de MM. Jacques Carat, rapporteur, et Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ; adoption de l'amendement n° 157 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : possibilité de créer des périmètres d'affichage autorisé à proximité des centres artisanaux (p. 2367) ; retrait de l'amendement n° 8 de M. Jacques Carat, rapporteur : substitution à la notion de « groupement d'habitations » retenue pour pouvoir justifier la création d'un périmètre d'affichage autorisé, de la notion de « lieu dit important » ; adoption de l'amendement n° 122 de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Maurice Fontaine : mention des lieux dits importants parmi les groupements d'habitations pouvant justifier l'institution d'un périmètre d'affichage autorisé ; retrait de l'amendement n° 53 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : fixation à 800 mètres du rayon de la zone d'affichage autorisé ; retrait de l'amendement n° 54 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : définition de la notion d'agglomération (p. 2368) ; adoption de l'amendement n° 201 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : référence explicite, pour les termes d'agglomération et de lieu dit, à la signification retenue en matière de circulation routière ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2368).

Après l'article 5. — Retrait de l'amendement n° 9 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, rapporteur : suppression de la taxe sur la publicité hors agglomération (p. 2368).

Article 6 (procédure d'élaboration et délimitation des périmètres d'affichage autorisé) (p. 2369). — Rejet de l'amendement n° 155 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : fixation par le conseil municipal de la délimitation des périmètres d'affichage autorisé et des prescriptions qui s'y appliquent (p. 2372) ; retrait de l'amendement n° 102 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : procédure suivie pour l'institution des périmètres d'affichage autorisé ; adoption de l'amendement n° 179 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : élaboration du projet de délimitation des périmètres d'affichage autorisé et des prescriptions qui s'y appliquent, par un groupe de travail présidé par le maire et comprenant des représentants de la commune intéressée et des services de l'Etat ; association à ce groupe, à leur demande, avec voix consultative des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture ; consultation, à leur demande, des associations locales d'usagers ; examen par le conseil municipal ; décision prise par arrêté ministériel en cas de modification par le conseil municipal non approuvée par le préfet ; délai de consultation de la commission départementale compétente en matière de sites. — Retrait du sous-amendement n° 187 de M. Jacques Carat, rapporteur, à l'amendement n° 179 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : transmission au conseil municipal par le préfet du projet de délimitation et de réglementation (p. 2371) ; retrait de l'amendement n° 55 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : procédure

suivie pour l'institution des périmètres d'affichage autorisés ; transfert éventuel de la compétence du conseil municipal aux établissements publics groupant les communes concernées et ayant compétence en matière d'urbanisme. — En l'absence de demande par le conseil municipal de la délimitation d'un périmètre d'affichage autorisé, application des dispositions générales de la loi ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2372).

Article 7 (régime de droit commun applicable à la publicité dans les agglomérations) (p. 2372). — Adoption des amendements identiques rédactionnels n° 11 de M. Jacques Carat, rapporteur, et n° 56 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ; adoption des amendements de forme identiques n° 12 de M. Jacques Carat, rapporteur et n° 57 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ; rejet de l'amendement n° 58 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : possibilité d'admettre la publicité sur les seuls murs des bâtiments, à l'exclusion de la toiture (p. 2373) ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jacques Carat, rapporteur : intervention de la tutelle pour la seule fixation des conditions « générales » d'implantation des éléments de mobilier urbain ; retrait de l'amendement rédactionnel n° 59 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis (p. 2374) ; retrait de l'amendement n° 162 de M. Michel Caldaguès : suppression de la fin du premier alinéa de cet article prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat de normes nationales de hauteur au-dessus du sol, de surface et de conditions d'entretien des supports et dispositifs publicitaires (p. 2375) ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 188 de M. Jacques Carat, rapporteur ; adoption des amendements identiques n° 14 de M. Jacques Carat, rapporteur, et n° 60 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : compétence du maire pour autoriser l'installation de dispositifs de publicité lumineuse (p. 2376) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2376).

Article 8 (zones de réglementation spéciale : zones d'affichage restreint, zones d'affichage élargi) (p. 2376). — Retrait de l'amendement n° 103 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : procédure d'institution des zones d'affichage restreint et des zones d'affichage élargi (p. 2377) ; adoption de l'amendement n° 173 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et de la qualité de la vie : procédure d'institution des zones d'affichage restreint et des zones d'affichage élargi : élaboration conjointe par un groupe de travail présidé par le maire et comprenant des représentants de la commune et des services de l'Etat ; association, à leur demande, avec voix consultative des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture ; consultation, à leur demande, des associations locales d'usagers ; examen du projet par le conseil municipal ; décision prise par arrêté ministériel en cas de modification non approuvée par le préfet ; délai de consultation de la commission départementale compétente en matière de site. — Retrait du sous-amendement n° 18 de M. Jacques Carat, rapporteur, à l'amendement n° 173 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : communication à tout intéressé, sur sa demande, des prescriptions applicables dans les zones ainsi créées ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2377).

Après l'article 8. — Adoption de l'amendement n° 174 (art. additionnel) de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : possibilité dans les zones d'affichage restreint de restrictions renforcées, pouvant aller jusqu'à l'interdiction complète (p. 2378) ; retrait du sous-amendement n° 152 de M. Charles Lederman à l'amendement n° 174 de M. Michel d'Ornano : compétence du maire pour décider dans les zones d'affichage restreint des restrictions renforcées pouvant aller jusqu'à l'interdiction complète ; retrait du sous-amendement n° 125 de M. Henri Caillavet à l'amendement n° 174 de M. Michel d'Ornano : précisions sur les catégories de dispositifs publicitaires pouvant être totalement interdites dans les zones d'affichage restreint. — Adoption de l'amendement n° 175 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : possibilité, dans les zones d'affichage élargi, d'alléger tout ou partie des prescriptions fixées en application de l'article 7 ; procédure d'autorisation exceptionnelle par le maire pour l'installation de dispositifs non conformes aux normes ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2378).

Article 9 (régime applicable à la publicité dans les lieux sensibles) (p. 2379). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 104 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (p. 2380) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2380).

Article 10 (procédure de délimitation des zones de réglementation spéciale et d'élaboration des règlements applicables à ces zones) (p. 2380). — Adoption des amendements d'harmonisation identiques n° 21 de M. Jacques Carat, rapporteur, n° 68, de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois, n° 105 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, et n° 181 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : suppression de cet article (p. 2381);

— L'article 10 est supprimé (p. 2381).

Article 11 (emplacements réservés pour l'affichage « libre ») (p. 2381). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Jacques Carat, rapporteur : création dans toutes les communes, de panneaux d'affichage destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à l'annonce des manifestations culturelles, politiques, syndicales ou sportives organisées par des associations sans but lucratif (p. 2382); retrait de l'amendement n° 106 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : création, dans chaque commune, de panneaux d'affichage destinés à l'affichage d'opinion et à l'annonce de manifestations de tous ordres à l'exclusion de toute publicité strictement commerciale; retrait de l'amendement n° 70 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : création de panneaux d'affichage dans chaque commune. — La nécessité de laisser aux partis politiques et aux associations une superficie décente, pour assurer le respect de la liberté d'opinion. — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Jacques Carat, rapporteur : fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application de cet article, en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune; retrait de l'amendement n° 72 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : dispense de l'obligation de créer des panneaux municipaux d'affichage pour les communes de moins de deux cents habitants (p. 2383);

— L'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2383).

Après l'article 11. — Amendement n° 134 (art. additionnel) de M. Jean-Jacques Perron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Champeix : mise à la disposition de la commune, par chaque entreprise d'affichage, d'un ou plusieurs emplacements gratuits d'une superficie au moins égale à 25 p. 100 de la superficie totale des panneaux de publicité commerciale apposés par elle sur le territoire de la commune (p. 2383); rectifié par M. Marcel Champeix, pour abaisser de 25 p. 100 à 10 p. 100 la superficie ainsi concédée; rejet (p. 2383) par scrutin public (n° 3, liste des votants, p. 2411, 2412). — Sous-amendement n° 184 de M. Jacques Carat, rapporteur, à l'amendement n° 134 de M. Jean-Jacques Perron : mise à la disposition de la commune, à la demande du maire, par chaque entreprise d'affichage, d'un ou plusieurs emplacements gratuits d'une superficie totale au plus égale à 10 p. 100 de celle de l'ensemble des panneaux de publicité commerciale apposés par elle sur le territoire de la commune; rejet par scrutin public (n° 2, liste des votants p. 2410, 2411). — Négociations entre les communes et les entreprises d'affichage pour la publicité sur le mobilier urbain; prix de la publicité; importance économique de la publicité. — Observations sur la procédure de vote des amendements et des sous-amendements et l'éventuelle modification du règlement du Sénat (p. 2388).

Article 12 (publicité sur véhicules, terre, mer, air) (p. 2388). — Retrait de l'amendement n° 149 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : liberté de la publicité sur les véhicules terrestres, à l'exception de celle apposée sur des véhicules manifestement destinés à cet unique effet (p. 2389); adoption de l'amendement n° 73 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour édicter des prescriptions générales en matière de publicité sur les véhicules terrestres ou les navires, et de publicité à la surface de l'eau et dans les airs;

— L'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 2389).

Après l'article 12. — Retrait de l'amendement n° 128 (art. additionnel) de MM. Henri Caillavet et Maurice Fontaine soutenu par M. Henri Caillavet : possibilité pour les communes de disposer du droit d'utiliser à leur profit les palissades de chantier, dans le seul cas où elles débordent sur le domaine public, mais non dans le cas où elles sont à l'alignement (p. 2390); amendement n° 25 de M. Jacques Carat, rapporteur : 1° possibilité pour les communes d'utiliser à leur profit, comme support de publicité commerciale ou d'affichage libre, les palissades de chantier lorsqu'elles débordent sur le domaine public communal; adopté; 2° possibilité identique sur les palissades qui sont à l'alignement, sauf opposition du maître de l'ouvrage avant le commencement des travaux; rejeté (p. 2391);

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2391).

Article 13 (définition de l'enseigne et de l'enseigne publicitaire). — Adopté (p. 2391).

Article 14 (régime des enseignes et des enseignes publicitaires) (p. 2391). — Retrait de l'amendement n° 169 de M. Pierre-Christian Taittinger : limitation du champ d'application du décret prévu en Conseil d'Etat pour édicter des prescriptions en matière d'installation d'enseignes et d'enseignes publicitaires, au seul cas où ces enseignes seraient situées sur les immeubles ou dans les lieux mentionnés à l'article 3 de la loi (p. 2392); retrait de l'amendement n° 170 de M. Pierre-Christian Taittinger : prise en compte dans ce décret des caractéristiques de l'activité signalée, des lieux où elle s'exerce et des procédés utilisés, et détermination des conditions dans lesquelles ces prescriptions pourront être adaptées aux circonstances locales; l'enseigne, expression artistique traditionnelle. — Adoption de l'amendement n° 26 de M. Jacques Carat, rapporteur : 1° prise en compte dans le décret en Conseil d'Etat relatif aux enseignes et enseignes publicitaires des procédés utilisés, de la nature des activités et des lieux où elles s'exercent, et fixation des conditions dans lesquelles ces prescriptions pourront être adaptées aux circonstances locales; 2° autorisation préalable nécessaire pour l'installation d'enseignes ou d'enseignes publicitaires sur les immeubles et dans les lieux mentionnés aux articles 3 et 9, ainsi que dans les zones d'affichage restreint, avec possibilité d'interdiction de cette installation (p. 2393); retrait de l'amendement n° 137 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : prise en compte dans le décret en Conseil d'Etat de la nécessité d'une identification de l'activité correspondant à l'importance de celle-ci.

— L'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 2393).

Suite de la discussion [11 octobre 1978] (p. 2493, 2531).

DISCUSSION DES ARTICLES (suite). — MM. Jacques Carat, rapporteur de la commission des affaires culturelles; Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie; Henri Caillavet, Charles Lederman, Raymond Courrière, Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; James Marson, Pierre Vallon, Raymond Brun, Robert Laucournet, Raymond Bourguine.

Article 15 (définition et régime de la pré-enseigne) (p. 2493). — Adoption des amendements de forme identiques n° 27 de M. Jacques Carat, rapporteur et n° 77 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois. — Les règles d'octroi des dérogations en matière d'installation de pré-enseignes; le risque de pressions exercées sur les maires des petites ou moyennes localités. — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 185 de M. Jacques Carat, rapporteur; adoption du sous-amendement n° 203 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie à l'amendement n° 185 de M. Jacques Carat, rapporteur : possibilité de dérogation pour les pré-enseignes en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales (p. 2495); la notion d'entreprises locales;

— L'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 2495).

Après l'article 15. — Amendement n° 121 (art. additionnel) de M. Charles Allié et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Courrière : compétence exclusive du conseil municipal pour réglementer la publicité visant à la promotion des productions locales ou à la mise en valeur des sites et richesses historiques (p. 2495); déclaré irrecevable aux termes de l'article 43, alinéa 7 du règlement du Sénat (vote acquis remis en question); la définition par le Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles les maires pourront accorder des dérogations. Le cas particulier des richesses historiques et des sites : le dépôt possible d'un additif à ce sujet. La concertation avec le Sénat (p. 2497). L'incompatibilité entre l'amendement n° 121 et le texte précédemment voté par le Sénat (p. 2498).

Article 16 (les autorisations sont délivrées au nom de l'Etat; contentieux et indemnités) (p. 2498). — Adoption de l'amendement n° 110 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : autorisation de plein droit en cas de défaut de réponse de l'autorité administrative, à l'expiration d'un délai de deux mois (p. 2499); adoption du sous-amendement n° 205 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 110 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis : fixation par un décret en Conseil d'Etat du délai (ne pouvant excéder quatre mois) à l'expiration duquel le défaut de réponse de l'autorité administrative emporte autorisation de plein droit. Retrait du sous-amendement n° 204 de Jacques Carat, rapporteur à l'amendement n° 110 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis : délai porté de deux à trois mois;

— L'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 2499).

Après l'article 16. — Retrait de l'amendement n° 111 (art. additionnel) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis : élargissement de la commission départementale des sites, lorsqu'elle est consultée en application de la présente loi, à des représentants de la profession, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et à des représentants de la commune, dans la limite de la moitié de ses membres (p. 2500) ; adoption de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, rapporteur : élargissement de la commission départementale des sites, lorsqu'elle est consultée pour l'application de la présente loi, à des représentants de la commune et des professions intéressés, dans des conditions fixées en Conseil d'Etat. — Retrait de l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, rapporteur : mise à la disposition du public, dans chaque mairie, des textes et documents relatifs aux prescriptions qui régissent l'affichage dans la commune ; adoption de l'amendement n° 80 (art. additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : mise à la disposition du public, à la mairie, des textes et documents relatifs aux prescriptions qui régissent l'affichage dans la commune ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2500).

Article 17 (autorisation du propriétaire et contrat de louage d'emplacement) (p. 2500). — La durée du contrat de louage ; son mode de reconduction (p. 2501). — Retrait de l'amendement n° 147 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues : possibilité de contrats de louage d'emplacement non écrits, sauf s'il s'agit d'une publicité d'un caractère durable. — La protection des petits propriétaires ; l'exclusion de toute éventualité de poursuites par l'autorité administrative en cas d'affichage sans autorisation écrite du propriétaire, sauf réclamation de celui-ci. Rejet de l'amendement n° 31 de M. Jacques Carat, rapporteur : renouvellement du contrat de louage d'emplacement par périodes d'une durée maximale de trois ans, et nécessité pour cela d'un accord écrit des deux parties. — Retrait de l'amendement n° 32 de M. Jacques Carat, rapporteur : clause obligatoire de maintien en bon état d'entretien par le preneur de l'emplacement loué, et sanction en cas de non-exécution ; adoption de l'amendement n° 82 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : clause obligatoire de maintien en permanence en bon état d'entretien par le preneur de l'emplacement loué, et sanction en cas de non-exécution (p. 2502) ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 2503).

Article 18 (conventions de concession de publicité signées par les collectivités publiques) (p. 2503). — L'appel à la concurrence, prescription de droit commun. Les recommandations du rapport de la Cour des comptes pour l'année 1973. — Les abus de position dominante relevés par la commission de la concurrence. — La durée d'amortissement du matériel. — La liberté de négociation des communes. — Le monopole de fait de certaines entreprises. — La création d'un journal lumineux. — Les abribus. Les délais d'amortissement du mobilier urbain et du matériel nécessaire à son entretien (p. 2504). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Jacques Carat, rapporteur : prorogation de douze à quinze ans de la durée des conventions de concession de publicité signées par les collectivités publiques, sous certaines conditions (p. 2506) par scrutin public (n° 4, liste des votants p. 2535, 2536) ; rejet du sous-amendement n° 112 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques à l'amendement n° 33 de M. Jacques Carat, rapporteur : conditions nécessaires pour la prorogation d'une convention de concession de publicité : appel à la concurrence, approbation de la convention par le préfet, mission de service public, redevance d'au moins 5 p. 100 des recettes publicitaires. — Adoption de l'amendement n° 113 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis : clause obligatoire dans les conventions de concession de publicité signées par les collectivités publiques, de maintien en permanence en bon état d'entretien par le concessionnaire du dispositif prévu pour recevoir la publicité ; sanction en cas de non-exécution de cette obligation ; résiliation de plein droit à défaut de paiement de la redevance s'il en existe une (p. 2508) ; adoption du sous-amendement n° 207 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 113 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis : décision par la juridiction administrative statuant selon une procédure d'urgence ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 2508).

Après l'article 18. — Rejet de l'amendement n° 34 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, rapporteur : assimilation de la publicité faite en contravention des dispositions de la présente loi et des textes réglementaires pris pour son application,

à une infraction continue (p. 2510). — La notion d'infraction continue. — La jurisprudence de la Cour de cassation. — La prescription et l'amnistie.

Article 19 (définition des délits et fixation du taux des amendes) (p. 2510). — Adoption des amendements identiques n° 195 de M. Jacques Carat, rapporteur, et n° 83 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : relèvement du montant de l'amende initiale ; adoption des amendements rédactionnels identiques n° 85 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis, et n° 182 de M. Jacques Carat, rapporteur (p. 2511) ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 2511).

Article 20 (répression de l'affichage sauvage) (p. 2511). — Rejet de l'amendement n° 140 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article visant à infliger au bénéficiaire d'une publicité les mêmes peines qu'à l'auteur de l'infraction, si cette publicité ne comporte pas les mentions obligatoires complètes (p. 2514). — L'affichage d'opinion. — L'affichage commercial. — Le risque de provocation politique. — Retrait de l'amendement n° 86 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : application au bénéficiaire de la publicité des mêmes peines qu'à l'auteur de l'infraction dans le seul cas où sa complicité est établie ; adoption de l'amendement n° 115 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : en cas d'absence ou d'insuffisance des mentions obligatoires prévues à l'article 4, application au bénéficiaire de la publicité des mêmes peines qu'à l'auteur de l'infraction, si sa complicité est établie ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 2514).

Article 21 (régime des amendes. — L'amende « répétitive »). — Réserve (p. 2515).

Article 22 (montant des astreintes) (p. 2515). — Rejet de l'amendement n° 142 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'indication du montant de l'astreinte ;

— l'article 22 est adopté (p. 2515).

Article 23 (révision et recouvrement des astreintes) (p. 2515). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 88 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ;

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 2515).

Article 24 (point de départ du délai de perception). — Réserve (p. 2515).

Article 25 (définition des contraventions et régime des amendes) (p. 2515). — Rejet de l'amendement n° 144 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de l'application des dispositions relatives à la complicité aux auteurs des contraventions aux dispositions réglementaires prises pour l'application de la loi (p. 2516) ;

— l'article 25 est adopté (p. 2516).

Article 26 (droit d'intervention des associations de défense) (p. 2516). — Adoption de l'amendement n° 90 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : précisions sur les conditions dans lesquelles les associations de défense de l'environnement peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 2517).

Article 27 (agents contrôleurs) (p. 2516). — Adoption de l'amendement n° 167 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : transmission exclusivement au maire et au préfet des procès-verbaux de constatation d'infraction ; poursuites exercées à leur diligence ou à celle du ministre chargé de l'environnement (p. 2517) ; retrait du sous-amendement n° 202 de M. Jacques Carat, rapporteur, à l'amendement n° 167 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : suppression du mot « exclusivement », pour assurer la transmission au procureur de la République ; adoption du sous-amendement n° 208 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, à l'amendement n° 167 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : transmission des procès-verbaux de constatation d'infraction au procureur de la République, au maire et au préfet ; suppression de la mention relative à l'exercice des poursuites ;

— l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 2517).

Article 28 (mise en demeure et enlèvement d'office) (p. 2517). — Rejet de l'amendement n° 145 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : compétence du maire seul pour ordonner la suppression des dispositifs publicitaires apposés

en violation des dispositions de la loi (p. 2518) ; adoption de l'amendement n° 166 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : substitution, à la mention de « l'autorité administrative » susceptible d'ordonner la suppression des dispositifs publicitaires apposés en violation de la présente loi, de la précision « le ministre, le préfet ou le maire », et mention de la possibilité d'ordonner la mise en conformité plutôt que la suppression. — Adoption de l'amendement n° 198 de M. Jacques Carat, rapporteur : création d'une amende contraventionnelle répétitive frappant celui qui n'aura pas procédé à la suppression ou à la mise en conformité dans le délai prescrit par la mise en demeure ; non-application de ces dispositions à l'affichage d'opinion et à l'annonce des manifestations diverses définies à l'article 11, tant que le maire n'aura pas déterminé les emplacements municipaux d'affichage libre (p. 2519). — Retrait de l'amendement n° 117 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : création d'une amende contraventionnelle répétitive frappant celui qui n'aura pas procédé à la suppression ou à la mise en conformité dans le délai prescrit par la mise en demeure. — Adoption de l'amendement n° 199 rédactionnel de M. Jacques Carat, rapporteur : avertissement du propriétaire ou de l'occupant préalable à la suppression et à la remise en état des lieux ; retrait de l'amendement n° 165 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis, semblable à l'amendement n° 199 de M. Jacques Carat, rapporteur. — Amendements identiques n° 132 de MM. Henri Caillavet et Maurice Fontaine et n° 200 de M. Jacques Carat, rapporteur : maintien de la possibilité d'injonction administrative en cas de prescription de l'action publique ou d'amnistie ; réservé, puis retiré après l'adoption de l'amendement n° 168 (art. additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : application de la procédure de mise en demeure prévue à l'article 28, nonobstant la prescription de l'infraction ou son amnistie (p. 2520).

— l'article 28 est réservé (p. 2519) puis adopté (p. 2520).

Après l'article 28. — Adoption de l'amendement n° 168 (art. additionnel) de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : application de la procédure de mise en demeure prévue à l'article 28, nonobstant la prescription de l'infraction ou son amnistie (p. 2520) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2520).

Article 21 (précédemment réservé) (p. 2520). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 183 de M. Jacques Carat, rapporteur ; adoption des cinq amendements de coordination identiques, n° 87, de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois n° 116 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission de affaires économiques, n° 131 de M. Henri Caillavet, n° 141 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues et n° 197 de M. Jacques Carat, rapporteur. — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Jacques Carat, rapporteur : non-application des dispositions de l'article 21 à l'affichage d'opinion ou à l'annonce des manifestations définies à l'article 11, tant que le maire n'aura pas déterminé le ou les emplacements municipaux d'affichage libre ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 2520).

Après l'article 28 (suite) (p. 2520). — Adoption de l'amendement n° 118 (art. additionnel) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : majoration de 50 p. 100 des amendes prévues, au bénéfice de la commune sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise (p. 2523) par scrutin public (n° 5, liste des votants p. 2536, 2537) ; retrait de l'amendement n° 38 de M. Jacques Carat, rapporteur : partage du produit des amendes, pour moitié, entre l'Etat et la commune intéressée. — Les problèmes techniques : l'organisation du recouvrement des amendes, la complexité des circuits de la comptabilité publique, le coût de la rétrocession et les mesures possibles pour éviter cette rétrocession, les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2523).

Article 24 (précédemment réservé) (p. 2523). — Adoption de l'amendement n° 89 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois : point de départ de la prescription de l'action publique, à compter du jour où l'infraction a été commise (p. 2524) ; adoption du sous-amendement n° 160 de M. Pierre Vallon, à l'amendement n° 89 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis : possibilité de l'enlèvement d'office des publicités non conformes, un mois après la mise en demeure de l'autorité municipale restée sans effet, même en cas de prescription ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 2524).

Article 29 (délai de mise en conformité) (p. 2524). — Adoption de l'amendement n° 178 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : relèvement de deux à trois ans du délai de maintien provisoire des dispositifs en infraction ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 42 de M. Jacques Carat, rapporteur ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 172 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; adoption de l'amendement de coordination n° 94 de M. Guy Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois ; adoption de l'amendement n° 171 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : délai maximal de maintien en place ramené à deux ans pour les dispositifs en infraction situés dans les zones de réglementation spéciale (p. 2525). — L'harmonisation avec le décret du 11 février 1976 réglementant la publicité et les enseignes sous l'angle de la sécurité de la circulation routière. — Adoption de l'amendement de coordination n° 177 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 2525).

Article 30 (résiliation des contrats et concessions d'une durée supérieure à la durée autorisée) (p. 2525). — Les abus de durée de certaines conventions, les contrats de concession de mobiliers urbains. — La possibilité de résiliation à la demande de l'une des parties (p. 2526). — Adoption de l'amendement n° 176 de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : délais de mise en conformité avec les dispositions de la loi des contrats antérieurement signés par les particuliers ou les collectivités publiques, pour une durée supérieure à celle qu'elle prévoit : résiliation de plein droit des contrats conclus depuis moins de deux ans avant la promulgation de la loi ; possibilité de résiliation, à la demande de l'une ou l'autre des parties pour les contrats antérieurs, soit à l'expiration du délai de trois ans mentionné à l'article 29, soit à l'échéance de la durée maximale prévue par la loi (p. 2528) ; retrait de l'amendement n° 133 de MM. Henri Caillavet et Maurice Fontaine : résiliation de plein droit, six ans après l'entrée en vigueur de la loi, des contrats de louage d'emplacements conclus avant l'entrée en vigueur de la loi pour une durée supérieure à six ans et dont le terme est postérieur à cette date ;

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 2528).

Après l'article 30 (p. 2528). — Retrait de l'amendement n° 46 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, rapporteur : création au profit des communes d'une nouvelle taxe sur toute location, concession ou vente d'espace publicitaire sur une façade, un pignon d'immeuble, une clôture extérieure, sur toute surface visible d'une voie publique (p. 2529) ; retrait de l'amendement n° 119 (art. additionnel) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques : création au profit des communes d'une nouvelle taxe sur toute location, concession ou vente d'espace publicitaire, sur toute publicité visible d'une voie ouverte à la circulation. — Engagement du Gouvernement de proposer prochainement au Parlement une réforme des dispositions actuelles de la fiscalité locale de la publicité.

Article 31 (décrets d'application en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 2529).

Après l'article 31. — Rejet de l'amendement n° 49 de M. Jacques Carat, rapporteur : article 51 bis (nouveau), article L. 52 et article L. 90 du code électoral : interdiction avant l'ouverture de la campagne électorale de laisser subsister toute publicité visible d'une voie ouverte à la circulation et relative à l'élection même, sur des panneaux ou dispositifs faisant l'objet d'un contrat de louage ou d'une concession de publicité (p. 2529).

Article 32 (abrogation de la loi modifiée n° 217 du 12 avril 1943 relative à la publicité par panneaux-réclame, par affiches et aux enseignes). — Adopté (p. 2529).

Deuxième délibération sur l'article 24 (p. 2530).

Article 24 (p. 2530). — Adoption de l'amendement de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie : suppression de cet article, pour coordination avec le vote de l'article 28 ;

— l'article 24 est supprimé (p. 2530).

Explications de vote :

— M. Pierre Vallon (p. 2530) : la concertation entre le Gouvernement et le Sénat. La mise en relief de la responsabilité des maires. Le groupe UCDP votera le projet de loi ;

— *M. Robert Laucournet* (p. 2530) : la protection de l'environnement ; le respect de la liberté d'expression ; l'initiative et le contrôle reconnus aux maires ; le groupe socialiste votera le projet de loi ;

— *M. Guy Schmaus* (p. 2530) : la rupture avec la loi de 1881, qui reconnaissait l'affichage d'opinion comme liberté fondamentale ; l'intention répressive du Gouvernement ; la discrimination à l'égard des communistes ; la répression des radios locales. Le groupe communiste votera contre le texte.

Scrutin public (n° 6, liste des votants, p. 2537, 2538).

Adoption [11 octobre 1978] (p. 2531).

3. — Proposition de loi tendant à réaliser des travaux de couverture sur le boulevard périphérique de Paris, présentée par *M. Serge Boucheny*, sénateur, et plusieurs de ses collègues [1^{er} décembre 1978] (n° 108, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir ARCHITECTURE, 1.

QUESTIONS ORALES, n° 2239, 2252, 2280, 2339.

ENVIRONNEMENT (ministère de l')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

EPARGNE

1. — Projet de loi relatif à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, présenté au nom de *M. Raymond Barre*, Premier ministre, par *M. René Monory*, ministre de l'économie [1^{er} juin 1978] (n° 320 rectifié). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de *M. Fernand Icart* [15 juin 1978] (n° 390). — Urgence. — Discussion [21 et 22 juin 1978]. — Adoption [22 juin 1978] (n° 39).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) : [23 juin 1978] (n° 469). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [27 juin 1978]. — Rapport de *M. Maurice Blin* [27 juin 1978] (n° 476). — Avis de *M. Etienne Dailly* [28 juin 1978] (n° 434). — Discussion [29 juin 1978] (p. 1876, 1932). — Adoption modifiée [29 juin 1978] (n° 173).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) (n° 479). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) rapport de *M. Icart* [30 juin 1978] (n° 497). — Discussion [1^{er} juillet 1978]. — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 68).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de *M. Maurice Blin*, rapporteur pour le Sénat [30 juin 1978] (n° 499). — Discussion [1^{er} juillet 1978] (p. 2008, 2013). — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 184).

PROMULGATION : loi n° 78-741 du 13 juillet 1978 (JO Lois et Décrets du 14 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi a pour objet de mettre fin au divorce entre les Français et leur industrie par la mise au point de mécanismes incitateurs, tant fiscaux que financiers.

Il prévoit la détaxation de l'épargne investie en actions dans une limite de 5 000 F avec pour gage d'une part, le relèvement du taux du prélèvement libératoire sur les produits de placement à revenu fixe, d'autre part, la suppression à terme des engagements d'épargne à long terme.

Il aménage la fiscalité des fonds propres par une réduction des droits d'enregistrement sur les augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de provisions et par un élargissement du régime de déductibilité des dividendes.

Il crée deux nouveaux instruments de financement des entreprises : les actions à dividende prioritaire et les prêts participatifs.

Discussion (première lecture) [29 juin 1978] (p. 1876, 1932).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1876, 1886 et 1890, 1902) : *MM. Maurice Blin*, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; *Etienne Dailly*, rapporteur pour avis de la commis-

sion des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; *Edouard Bonnefous*, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; *René Monory*, ministre de l'économie ; *Michel Caldaguès*, *Louis Jung*, *Maurice Schumann*, *Henri Tournan*, *Anicet Le Pors*, *Jacques Descours Desacres*.

a) Interventions des sénateurs : le niveau de l'épargne des ménages en France (p. 1876, 1880, 1881). Les fonds consacrés au logement (p. 1876, 1882, 1892). Les placements liquides (p. 1876). Les valeurs mobilières (p. 1876, 1881). L'activité boursière (p. 1876, 1881, 1883, 1896). Les incitations à l'épargne mises en place depuis 1965 (p. 1876, 1895, 1896). L'appauvrissement des entreprises depuis 1974 (p. 1876, 1880). Le volume des transactions dans les grandes capitales étrangères (p. 1876, 1881). L'évolution des salaires (p. 1876, 1881, 1892, 1897). L'élévation des charges sociales (p. 1876, 1892, 1893). La valeur ajoutée des entreprises françaises (p. 1877). L'aide de l'Etat aux entreprises privées (p. 1877). La détaxation du revenu investi en actions (p. 1877, 1881, 1882, 1891, 1894, 1896, 1898). La prise en compte des enfants à charge (p. 1877). Les contribuables âgés de plus de 50 ans (p. 1877). Les parts sociales des banques populaires (p. 1877). La fiscalité des fonds propres des entreprises (p. 1877). La création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote (p. 1877, 1878, 1895). Le système d'actions sans droit de vote aux Etats-Unis (p. 1877). Les prêts participatifs (p. 1877, 1879, 1895, 1897). Les comptes d'épargne à long terme (p. 1877). Le prélèvement libératoire sur le produit des placements à revenu fixe (p. 1877, 1882, 1893). Les revenus des comptes courants d'associés (p. 1877, 1898). La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 1878). L'établissement du vote plural (p. 1878). Le système de dividendes prioritaires mis en place en Allemagne (p. 1879). Les liquidations d'entreprises (p. 1879). Les obligations échangeables en actions ou convertibles en actions (p. 1879). Les services du Trésor et ceux de la justice (p. 1879, 1891). Les rapports entre sociétés mères et filiales (p. 1880, 1890). Le rôle des banques (p. 1880, 1882, 1894, 1897). Le projet de loi, récemment adopté, sur l'imposition des plus-values boursières (p. 1880, 1891). L'auto-financement des entreprises françaises (p. 1881, 1894). L'auto-financement des entreprises étrangères (p. 1881). Les petites et moyennes entreprises (p. 1881, 1898). Les bourses de province (p. 1881). L'inflation (p. 1881, 1893). L'abattement de 3 000 francs sur les dividendes d'actions institué par la loi de finances pour 1977 (p. 1882, 1891). Les sociétés d'investissement à capital variable (p. 1882, 1883). L'indexation (p. 1882, 1895, 1897). La compétition économique mondiale (p. 1883, 1892). Les lois générales sur l'usure (p. 1890). Le marché des obligations (p. 1890). Les entreprises publiques (p. 1890, 1897). La psychologie de l'épargnant (p. 1890, 1892, 1895). Les droits de succession (p. 1891). Les relations entre l'entreprise et l'administration (p. 1891). La politique de liberté des prix (p. 1891, 1896). Les interventions de la DATAR (p. 1891). La crise des industries du bâtiment (p. 1892). La réévaluation des bilans (p. 1892, 1893, 1898). La suppression du décalage d'un mois en matière de TVA (p. 1892, 1893, 1898). Le chômage (p. 1892, 1893, 1894, 1895, 1897). Les demandes d'emploi non satisfaites dans la région du Nord-Pas-de-Calais (p. 1893). La sidérurgie allemande et la sidérurgie française (p. 1893, 1897). La déduction fiscale de la provision pour congés payés (p. 1893). L'avoir fiscal (p. 1893). Le rapport présenté au Conseil économique et social par *M. Delorozoy* sur le décalage d'un mois en matière de TVA (p. 1893). Les positions du président de l'union des industries textiles (p. 1893). Le fonds de développement économique et social (p. 1895, 1898). Les investissements de l'Etat et des collectivités locales (p. 1895). Les protections tarifaires ou non tarifaires dans le cadre de l'OCDE ou du GATT (p. 1896). Le conseil national du patronat français (p. 1896). Les augmentations de capital (p. 1893, 1898). Les grandes sociétés capitalistes (p. 1897). Les fonds publics investis dans CII-Honeywell-Bull et dans Boussac (p. 1897).

b) Interventions du Gouvernement (p. 1883) : les efforts à accomplir pour stimuler la dynamique de l'économie française. La coopération entre les services du ministère de la justice et ceux du Trésor. Le malaise de la bourse est dû à l'insuffisance de son rendement. Les objectifs du Gouvernement. (p. 1884) : l'inflation ; l'évolution de la masse salariale. La situation en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. Le glissement annuel de la masse monétaire incompatible avec l'augmentation de la richesse française. La consolidation de la balance commerciale ; l'appréciation du franc. La lutte contre l'inflation. La chute du taux d'auto-financement des entreprises françaises ; l'importance des prélèvements et des transferts sociaux. L'évolution du pouvoir d'achat des Français les plus défavorisés. Le déficit budgétaire actuel ; les problèmes de l'emploi. La politique de liberté des prix. (p. 1885) : les travaux de l'INSEE sur

Augmentation prévisible des prix en cas de liberté. L'engagement pris, sur le plan industriel, d'établir une liberté entière dès le 31 août 1978. L'augmentation de la production industrielle. La libération des prix envisagée pour 1979 en ce qui concerne les services et la distribution. La situation dans les autres économies occidentales. L'évolution des tarifs publics ; la nécessité de gérer les entreprises nationales comme des entreprises privées. Il n'a jamais été dans l'esprit du Gouvernement de favoriser ceux qui sont déjà des boursiers. Les résidences secondaires ; l'amélioration des retraites par l'achat d'actions déductibles du revenu. Les actions cotées en bourse ne sont pas seules facilitées. L'effort considérable accompli en direction des petites et moyennes entreprises. (p. 1886) : les actions à dividendes préférentiels. Les prêts participatifs ; la distinction établie, à l'Assemblée nationale, entre les prêts privés et les prêts d'Etat.

Réponse à M. Etienne Dailly : la situation entre société mère et filiales. Le glissement de l'épargne non stabilisée vers l'épargne stabilisée dans l'investissement ; le choix entre le prélèvement libérateur et l'incorporation des intérêts dans le revenu. Le bénéfice du prélèvement libérateur pour les comptes d'associés. L'incorporation des réserves dans le capital ; les créations d'entreprises. Un texte dont le caractère novateur est indiscutable. Les problèmes d'emplois et d'activité industrielle ne peuvent être réglés que par une nouvelle politique économique.

Réponse à M. Louis Jung (p. 1891) : la loyauté vis-à-vis du Gouvernement des fonctionnaires du quai Branly.

Réponse à M. Maurice Blin (p. 1898) : les banques populaires ; les comptes d'épargne à long terme.

Réponse à M. Anicet Le Pors : les dispositions en faveur des petites et moyennes entreprises. Ce texte donnera aux petits actionnaires la dignité dans la propriété.

Réponse à MM. Edouard Bonnefous et Maurice Blin : les comptes d'associés. Le coût de l'incorporation des réserves. (p. 1899) : l'application des nouvelles dispositions aux sociétés à responsabilité limitée.

Réponse à M. Michel Caldaguès : le cumul du revenu et de l'achat d'actions dans la limite de 3 000 francs.

Réponse à MM. Maurice Blin et Henri Tournan : la création d'entreprises et l'incorporation de réserves.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la déductibilité des dividendes de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la satisfaction de certaines associations de l'épargne. La décentralisation financière ; la commission créée sous l'autorité de M. Mayoux.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le cours du franc ; le taux au jour le jour sur le marché monétaire. La balance commerciale ; les prévisions des experts du Plan. Le dépôt en automne 1978 d'un projet de loi réformant les sociétés d'investissement à capital variable.

Réponse à M. Michel Caldaguès : les gens déjà très pourvus en actions ne devront pas être favorisés. (p. 1900) : l'importance de l'incitation supplémentaire. Les contraintes de la loi sur les plus-values et l'augmentation des valeurs cotées en bourse. Le rôle des intermédiaires financiers. Quelles que soient les incitations, il faut avant tout que les entreprises deviennent rentables. Les sociétés qui ne sont pas cotées en bourse ; les sociétés à responsabilité limitée.

Réponse à MM. Louis Jung, Michel Caldaguès, Maurice Schumann et Anicet Le Pors : les charges sociales ; le pouvoir d'achat du SMIC. Les progrès sociaux considérables effectués dans la protection des individus. L'entreprise est arrivée à une limite d'absorption de charges. L'encadrement du crédit ; l'objectif de création monétaire fixé par le Gouvernement est impératif. Le déficit budgétaire. La libération des prix.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : le taux d'autofinancement et l'inflation.

Réponse à MM. Maurice Schumann et Louis Jung : (p. 1901) : la réévaluation des bilans ; un moyen dont le Gouvernement pourra disposer afin de favoriser l'investissement. La suppression du décalage d'un mois de la taxe à la valeur ajoutée. Les problèmes de l'emploi. L'assiette des charges sociales. La provision pour congés payés ; le rapport de M. Delorozoy.

Réponse à MM. Henri Tournan et Anicet Le Pors : le libéralisme et les problèmes sociaux ; économie planifiée et économie de marché. La situation en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. L'affaiblissement des capacités financières et des capacités d'investissement en France ; la nécessité de choisir entre l'augmentation rapide du pouvoir d'achat pour tous les Français et une augmentation plus rapide pour les

moins fortunés. Les profits servent les investissements. L'utilisation des prêts participatifs pour régler certaines situations du passé. (p. 1902) : les prêts du fonds de développement économique et social. L'indexation de l'épargne populaire.

Réponse à M. Anicet Le Pors : les tarifs publics ; le choix du déficit. L'augmentation dans les transports. Les investissements effectués, en 1978, par le fonds de développement économique et social.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1902, 1932) : MM. Henri Tournan, Paul Jargot, Anicet Le Pors, Maurice Blin, rapporteur général ; René Monory, ministre ; Josy Moinet, René Touzet, Alain Poher, Président du Sénat ; Pierre Sallenave, François Dubanchet, Adolphe Chauvin, Maurice Schumann, Etienne Dailly, rapporteur pour avis ; Paul Girod, Jean Cluzel, Jean-Marie Rausch, Léon Jozeau-Marigné, Jean-Pierre Fourcade.

Avant l'article 1^{er} (p. 1904). — Rejet de l'amendement (art. additionnel) n° 18 de M. Henri Tournan, déposé avec plusieurs de ses collègues : instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés appartenant au secteur privé et au secteur public ; rejet de l'amendement n° 55 (art. additionnel) de M. Paul Jargot, déposé avec plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées et nationalisées ; rejet de l'amendement n° 19 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : institution, à compter du 1^{er} juillet 1978, d'une garantie contre la dépréciation de la valeur de la monnaie à l'égard des dépôts dans les caisses d'épargne ordinaires et la caisse nationale d'épargne ; calcul de l'intérêt d'indexation sur les livrets ouvrant droit à l'exonération d'impôt sur le revenu ; par scrutin public (n° 56. — Liste des votants, p. 1941) (p. 1905).

Article 1^{er} (détaxation du revenu investi en actions) (p. 1905). — Rejet de l'amendement n° 20 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les personnes physiques, de déduire de leur impôt sur le revenu une fraction égale à 30 p. 100 des achats de valeurs françaises effectués entre le 1^{er} juin 1978 et le 31 décembre 1981 ; adoption de l'amendement n° 4 rédactionnel de M. Maurice Blin, rapporteur général ; rejet de l'amendement n° 53 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. René Touzet : bénéfice de la déduction de leur revenu des achats de valeurs françaises effectués entre le 1^{er} juin 1978 et le 31 décembre 1981, seulement pour les contribuables dont le revenu net global n'exécède pas la limite de la dixième tranche du barème de l'impôt sur le revenu (p. 1903) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1906).

Après l'article 1^{er} (p. 1906). — Rejet de l'amendement (art. additionnel) n° 56 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; amendement n° 57 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi garantissant les dépôts du livret A des caisses d'épargne ordinaires et de la caisse nationale d'épargne contre la dépréciation de la monnaie et l'inflation ; irrecevable en application de l'article 41 de la Constitution (p. 1907).

Article 2 (modalités de la déduction) (p. 1907). — Adoption de l'amendement de coordination n° 5 de M. Maurice Blin, rapporteur général (p. 1910) ;

— l'article 2 est réservé (p. 1907).

Article 3 (valeur dont l'achat ouvre droit au bénéfice de la présente loi) (p. 1907). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général : de forme ; actions de sociétés françaises, autres que celles des sociétés d'investissement, émises à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, parts de sociétés à responsabilité limitée souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire (p. 1908) ; sur l'amendement n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général, adoption des sous-amendements n°s 63 et 64 rédactionnels de M. René Monory, ministre ; rejet de l'amendement n° 54 de MM. Pierre Sallenave et François Dubanchet, soutenu par M. Adolphe Chauvin : bénéfice de la déduction pour les actions de sociétés françaises, autres que celles des sociétés d'investissement, émises à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, quelle qu'ait été la date de cette augmentation ; adoption des amendements de coordination n°s 7 et 8 de M. Maurice Blin, rapporteur général ;

— l'article 3 est réservé (p. 1909).

Article 4 (autres titres admis au bénéfice de la présente loi) (p. 1909) : l'extension du bénéfice de la détaxation du revenu investi en valeurs mobilières au contribuable qui acquiert des titres de sociétés non cotés à condition que les titres acquis soient des titres nouveaux émis à l'occasion d'une augmentation de capital. La prise en compte de la « libération » des titres dans le montant des achats effectués au cours d'une année. — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de cet article dont les dispositions ont été jointes à celles de l'article 3 ;

— l'article 4 est supprimé (p. 1909).

Article 5 (dépôts des titres bénéficiant de la déduction prévue par la présente loi) (p. 1910). — Adoption de l'amendement n° 10 de forme, de M. Maurice Blin, rapporteur général ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1910).

Article 6 (calcul des droits à déduction). — Adopté (p. 1910).

Article 7 (dispositions en faveur de personnes atteignant l'âge de cinquante ans avant le 1^{er} janvier 1982). — Adopté (p. 1910).

Article 8 (non cumul d'avantages fiscaux) (p. 1911). — Amendement n° 11 de M. Maurice Blin, rapporteur général : limitation à 3 000 francs de la possibilité de cumul de la déduction sur les dividendes des actions et de l'exonération d'imposition sur les 5 000 francs d'épargne investis ; réservé ;

— l'article 8 est réservé (p. 1911).

Article 9 (décret d'application). — Adopté (p. 1911).

Article 10 (titre II : fiscalité des fonds propres des entreprises ; chapitre I^{er} ; report de la date limite des augmentations de capital ouvrant droit à déduction des dividendes). — Adopté (p. 1911).

Article 11 (extension de la période de déduction des dividendes relatifs à des augmentations de capital) (p. 1911). — Adoption de l'amendement n° 12, rédactionnel, de M. Maurice Blin, rapporteur général ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1911).

Article 12 (extension du champ d'application du régime des dividendes) (p. 1911). — Amendement n° 60 de coordination : déductibilité des dividendes pour les sociétés à responsabilité limitée « qui se constituent » ou qui procèdent à des augmentations de capital ; réservé ;

— l'article 12 est réservé (p. 1911).

Article 13 (réduction des droits d'enregistrement sur les augmentations de capital par incorporation de réserves). — Réservé (p. 1911).

Article 14 (réduction des droits d'enregistrement sur les augmentations de capital par incorporation de réserves, accompagnées d'augmentation de capital en numéraire). — Réservé (p. 1911).

Article 15 (titre III : création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ; article 174 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales : droit de vote attaché aux actions de capital et de jouissance). — Adopté (p. 1911).

Article 16 (article 177 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales : possibilité dans les statuts de limiter le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire, à condition que cette limitation s'impose à tous les actionnaires sans distinction de catégories) (p. 1911). — Adoption de l'amendement n° 26, rédactionnel, de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (p. 1912) ; la situation en République fédérale d'Allemagne où les dividendes prioritaires qui ne sont pas payés s'accroissent sans limite de temps. L'imputation des dividendes prioritaires sur le bénéfice distribuable ;

— l'article 16, ainsi modifié est adopté (p. 1912).

Article 17 (article 177-1 [nouveau] de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales : possibilité, dans les statuts, de prévoir la création d'actions sans droit de vote) (p. 1912). — Amendement n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : interdiction pour les sociétés ayant émis des obligations échangeables contre des actions ou convertibles en actions, d'émettre des actions à dividende prioritaire sans droit de vote ; possibilité d'émettre des actions sans droits de vote seulement pour les « sociétés qui ont distribué au moins deux dividendes au cours des trois derniers exercices » ; réservé (p. 1913) ;

— l'article 17 est réservé (p. 1913).

Article 18 (article 269 de la loi du 24 juillet 1966, sur les sociétés commerciales : actions de priorité, possibilité de création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote) (p. 1913). — Amendement n° 28, de coordination, de M. Etienne Dailly ; réservé ;

— l'article 18 est réservé (p. 1913).

Article 19 (articles 269-1 à 269-8 [nouveaux] de la loi du 26 juillet 1966 sur les sociétés commerciales : régime juridique des actions à dividende prioritaire sans droit de vote) (p. 1914). — Amendement de coordination n° 29 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis ; réservé puis adopté (p. 1921).

Article 269-1 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (la fixation du droit de vote) (p. 1914). — Amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : suppression des dispositions prévoyant que les titulaires d'actions à dividende prioritaire ont le droit d'assister aux assemblées générales d'actionnaires, sans prendre la parole ; réservé puis adopté (p. 1920) ;

— le texte de l'article 269-1 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1921).

Article 269-2 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (le dividende prioritaire ; la répartition du bénéfice distribuable) (p. 1915). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : préservation des droits des titulaires des actions ordinaires ; prélèvement d'un premier dividende de 5 p. 100 au profit de toutes les actions autres que les actions à dividende prioritaire ; répartition du solde par concurrence entre tous les actionnaires (p. 1916) ; adoption du sous-amendement n° 59 de M. René Monory, ministre, à l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : droit au paiement du dividende prioritaire qui a été reporté sur des exercices ultérieurs avant le paiement du dividende prioritaire dû au titre de l'exercice en cours ;

— le texte de l'article 269-2 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1916).

Article 269-3 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (assemblée spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sous droit de vote) (p. 1917). — Adoption de l'amendement n° 32 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : acquisition d'un droit de vote pour les titulaires de dividendes prioritaires dus au titre de trois exercices et qui n'ont pas été intégralement versés ; persistance de ce droit de vote jusqu'à l'expiration d'une période de trois exercices consécutifs au cours desquels le dividende prioritaire aura été intégralement versé ;

— le texte de l'article 269-3 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1917).

Article 269-4 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (droits des actionnaires sans droit de vote en cas d'augmentation du capital) (p. 1917). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : réunion des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote en assemblée spéciale, dans des conditions fixées par décret ; possibilité pour les titulaires de ces actions d'émettre un avis sur toute décision de l'assemblée générale ; modification des droits des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote, après approbation par l'assemblée spéciale (p. 1918) ;

— le texte de l'article 269-4 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1918).

Article 269-5 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (interdiction pour les dirigeants sociaux de détenir des actions à dividende prioritaire) (p. 1918). — Adoption de l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : droit des actionnaires sans droit de vote en cas d'augmentation du capital ; rédactionnel (p. 1919) ;

— le texte de l'article 269-5 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1919).

Article 269-6 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (amortissement et réduction du capital social) (p. 1919). — Adoption de l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : interdiction pour les dirigeants sociaux de détenir des actions à dividende prioritaire émises par leur société ; de forme ;

— le texte de l'article 269-6 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1919).

Article 269-7 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (rachat des actions à dividende prioritaire sans droit de vote) (p. 1919). — Adoption de l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : interdiction pour la société qui a émis des actions à dividende prioritaire sans droit de vote d'amortir son

capital ; remboursement des actions à dividende prioritaire avant les actions ordinaires en cas de réduction du capital non motivée par des pertes ; droit des actions à dividende prioritaire sans droit de vote sur les réserves distribuées au cours de l'existence de la société ;

— le texte de l'article 269-7 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1919).

Article 269-8 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (non-prise en compte des actions sans droit de vote pour déterminer si une société est une filiale) (p. 1920). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : possibilité dans les statuts de donner à la société la faculté d'exiger le rachat de la totalité ou de certaines catégories de ses propres actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;

— le texte de l'article 269-8 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966, ainsi modifié, est adopté (p. 1920).

Article 269-9 (nouveau) de la loi du 24 juillet 1966 (p. 1920).

— Adoption de l'amendement n° 38 (article additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : non-prise en compte des actions sans droit de vote pour déterminer si une société est une filiale et pour le calcul des participations ;

— le texte de l'article 269-9 (nouveau) est inséré dans la loi du 24 juillet 1966 (p. 1920).

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 1921).

Article 17 (suite, précédemment réservé) (p. 1921). — Adoption de l'amendement n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (précédemment réservé) ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 1921).

Article 18 (suite, précédemment réservé) (p. 1921). — Adoption de l'amendement n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (précédemment réservé) ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 1921).

Après l'article 19 (p. 1921). — Adoption de l'amendement n° 39 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (*article 376 de la loi du 24 juillet 1966*) : consultation des assemblées spéciales d'actionnaires à dividende prioritaire sans droit de vote en cas de fusion ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1921).

Adoption de l'amendement n° 40 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis (*article 397 de la loi du 24 juillet 1966*) : droit des actionnaires sans droit de vote en cas de liquidation ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1921).

Adoption de l'amendement n° 41 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : (*article 417-1 [nouveau] de la loi du 24 juillet 1966*), droits pécuniaires des actionnaires sans droit de vote en cas de liquidation ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1921).

Article 20 (article 467-1 à 3 [nouveaux] de la loi du 24 juillet 1966 : dispositions pénales) (p. 1922). — Adoption de l'amendement n° 42 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : incrimination pénale sanctionnant la violation de certaines dispositions relatives aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote ; cas du liquidateur qui n'aurait pas remboursé les actions à dividende prioritaire avant les actions ordinaires ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 1922).

Article 21 (exclusion des actions à dividende prioritaire sans droit de vote des calculs de pourcentage de participation d'une société dans une autre, pour l'application des régimes fiscaux régissant les rapports entre sociétés mères et filiales) (p. 1922). — La commission des lois a dû réécrire presque totalement le texte. — Adopté (p. 1923).

Titre IV (des prêts participatifs) (p. 1923). — L'éventualité d'une clause de participation au bénéfice de l'emprunteur ou d'un intéressement déterminé au chiffre d'affaires. L'importance du prélèvement. Le taux effectif du prêt doit rester subordonné à la loi sur l'usure.

Article 22 (énumérations des différents organismes pouvant accorder des prêts participatifs) (p. 1923). — Adoption de l'amendement n° 13 de forme de M. Maurice Blin, rapporteur général ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Paul Girod : application des dispositions pénales de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales aux dispositions en discussion, concernant les prêts participatifs (p. 1924). — Les dirigeants des sociétés fonction-

nant dans une structure de groupe, ne doivent pas pouvoir échapper aux articles de la loi de 1966 qui punissent les abus de biens sociaux, et, en particulier, les manœuvres tendant à faire profiter certaines sociétés de dévolutions ou d'emploi de biens sociaux d'autres sociétés ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1924).

Article 23 (régime financier et comptable des prêts participatifs ; fonds de développement économique et social). — Adopté (p. 1924).

Article 24 (remboursement des prêts participatifs en cas de liquidation de l'entreprise débitrice). — Adopté (p. 1924).

Article 25 (remboursement des prêts participatifs en cas de régulation judiciaire ou de suspension provisoire des poursuites). — Adopté (p. 1924).

Article 26 (détermination contractuelle des conditions de remboursement et de rémunération des prêts participatifs) (p. 1924).

— Adoption de l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : exécution de la clause de participation après approbation par les associés statuant selon les conditions requises pour la modification des statuts ; limitation du cumul de l'intérêt variable avec l'intérêt fixe en fonction des dispositions de la loi de décembre 1966 relative à l'usure (p. 1925) ; retrait de l'amendement n° 65 de M. René Monory, ministre : détermination des conditions de remboursement et de rémunération des frais participatifs par accord entre les parties ; possibilité de stipuler que le remboursement des prêts est subordonné à la réalisation par l'entreprise, des conditions d'activité ou de résultat prévues au contrat ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 1925).

Article 27 (rémunération des prêts participatifs et détermination des bénéficiaires imposables). — Adopté (p. 1925).

Article 27 bis (octroi par l'Etat de prêts participatifs) (p. 1925). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de cet article pour coordination ;

— l'article 27 bis est supprimé (p. 1925).

Article 27 ter (inscription au compte du Fonds de développement économique et social des prêts participatifs consentis par l'Etat). — Adopté (p. 1925).

Article 27 quater (nécessité d'engagements précis et datés de la part de l'emprunteur titulaire de prêts participatifs consentis par l'Etat) (p. 1925). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Maurice Blin, rapporteur général : engagement pris par l'emprunteur en matière industrielle, commerciale « ou » financière (p. 1926) ;

— l'article 27 quater, ainsi modifié, est adopté (p. 1926).

Article 27 quinquies (modalités de rémunération des prêts participatifs octroyés par l'Etat) (p. 1926). — Adoption de l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis : fixation de l'intérêt fixe et de la clause de participation pour le prêt accordé par l'Etat, sans préjudice des dispositions de la loi de 1966 relative à l'usure ; approbation de la clause de participation par les associés statuant selon les conditions requises pour la modification des statuts ;

— l'article 27 quinquies, ainsi modifié, est adopté (p. 1926).

Article 27 sexies (contrôle parlementaire sur les prêts participatifs octroyés par l'Etat). — Adopté (p. 1926).

Article 28 (titre V : adaptation de certaines dispositions fiscales en vue de favoriser les investissements productifs. — Suppression des engagements à long terme). — Adopté (p. 1926).

Avant l'article 29 (p. 1926). — Rejet de l'amendement n° 58 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : institution d'un impôt sur l'actif net des banques et des établissements financiers.

Article 29 (augmentation du temps du prélèvement libératoire sur les produits de placement à revenu fixe) (p. 1926).

— Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean Ciuzel et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin : non-application aux intérêts des comptes courants d'associés de la majoration du prélèvement forfaitaire applicable sur les produits de placement à revenu fixe ; retrait de l'amendement n° 17 de M. Maurice Blin, rapporteur général : maintien du taux non majoré de prélèvement pour les produits des fonds laissés à la disposition des entreprises à travers les comptes courants d'associés ; adoption de l'amendement n° 67 de M. René Monory, ministre : report au 16 juillet 1978 de la

date d'entrée en application de la majoration du prélèvement forfaitaire sur les produits de placement à revenu fixe ; retrait de l'amendement n° 49 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Léon Jozeau-Marigné, cosignataire : maintien du prélèvement libératoire de 33 1/3 p. 100 pour les intérêts servis au titre des livrets « B » des caisses d'épargne (p. 1929) ; l'intérêt des élus locaux pour toutes les aides données dans le cadre de la loi Minjoz. Les fonds mis à la disposition de la caisse des dépôts et consignations. Le maintien de la possibilité de faire figurer dans la déclaration de l'impôt sur le revenu le montant effectif des intérêts de caisse d'épargne ; l'augmentation promise pour le 1^{er} septembre 1978 du montant du plafond du livret « A » ; le maintien du taux actuel d'intérêt du livret « A ». — retrait de l'amendement n° 2 de M. Jean-Marie Rausch et plusieurs de ses collègues : maintien à 33 1/3 p. 100 du prélèvement libératoire sur les comptes-épargne ouverts auprès des banques populaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; retrait de l'amendement n° 51 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues : maintien du taux de 33 1/3 p. 100 pour le prélèvement libératoire perçu sur « les intérêts des comptes sur livret » ; retrait de l'amendement n° 52 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues : maintien en application de l'ancien taux de prélèvement libératoire pour les intérêts à échoir sur les comptes à terme souscrits pour une durée égale ou supérieure à cinq ans ; retrait de l'amendement n° 3 de M. Jean Cluzel, soutenu par M. Adolphe Chauvin : report au 1^{er} juillet 1978 de la date d'augmentation du taux de prélèvement libératoire sur les produits de placement à revenu fixe ; adoption de l'amendement n° 66 de M. René Monory, ministre : report au 15 juillet 1978 de la date permettant de déterminer la part des produits de placement restant soumis au prélèvement optionnel au taux de 33 1/3 p. 100 :

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 1930).

Article 2 (suite, précédemment réservé). — Adopté (p. 1930).

Article 3 (suite, précédemment réservé). — Adopté (p. 1930).

Article 8 (suite, précédemment réservé) (p. 1930). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Maurice Blin, rapporteur général (précédemment réservé) (p. 1930) ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1930).

Article 12 (suite, précédemment réservé) (p. 1930). — Adoption de l'amendement n° 60 de M. René Monory, ministre (précédemment réservé) (p. 1930) ;

— l'article 12, ainsi modifié est adopté (p. 1930).

Article 13 (suite, précédemment réservé) (p. 1930). — Adoption de l'amendement n° 61 de M. René Monory, ministre : diminution de 6 à 3 p. 100 du droit d'apport sur les augmentations de capital par incorporation des bénéficiaires ou de réserves (p. 1931) ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1931).

Article 14 (suite, précédemment réservé) (p. 1931). — Adoption de l'amendement n° 62 de M. René Monory, ministre : diminution de 3 à 2 p. 100 du droit d'enregistrement sur les apports mobiliers pour les augmentations de capital par incorporation de réserves, accompagnées d'augmentation de capital en numéraire ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 1931).

Explications de vote :

— M. Jean-Pierre Fourcade (p. 1931) : un texte considérablement amélioré. Des mesures en faveur de la petite épargne : le cumul de la déduction ancienne sur les revenus des actions avec la déduction pour acquisition de valeurs mobilières nouvelles. La reconduction du régime de 1957 concernant les augmentations de capital pour création de sociétés, notamment de SARL. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera le texte en discussion, à l'unanimité.

— M. Maurice Schumann (p. 1931) : un texte qui a été considérablement amélioré grâce aux deux chambres du Parlement. Les actions à dividende prioritaire. (p. 1932) : les petites et moyennes entreprises doivent être encouragées. Les prêts participatifs. L'effet fiscal de la réévaluation des bilans ; le décalage d'un mois en matière de TVA. La nécessité de créer un fonds d'action conjoncturel.

— M. Adolphe Chauvin (p. 1932) : les petites et moyennes entreprises vont retrouver confiance. Le groupe UCDP votera le texte en discussion.

— M. Henri Tournan (p. 1932) : le groupe socialiste ne votera pas le projet de loi en discussion. Le refus gouvernemental d'accepter l'indexation des fonds déposés à la caisse d'épargne

et la déduction de 30 p. 100 sur les valeurs mobilières acquises au cours d'une année. Ce texte ne permettra pas de résoudre les grands problèmes posés à l'économie française.

Scrutin public (n° 57, p. 1932. — Liste des votants, p. 1942).

Adoption [29 juin 1978] (p. 1932).

Discussion (commission mixte paritaire) [1^{er} juillet 1978] (p. 2008, 2013).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2008, 2009) : MM. Maurice Blin, rapporteur ; René Monory, ministre de l'économie.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2008) : l'extension du champ d'application de la détaxation du revenu en actions et de la déductibilité des dividendes aux parts de SARL et aux créations d'entreprises. L'abaissement des droits d'enregistrement sur les augmentations de capital par incorporation de réserves. Les actions à dividende prioritaire sans droit de vote ; les prêts participatifs. La possibilité partielle de cumul de la détaxation du revenu investi en actions et de l'abattement sur le revenu des actions. L'aménagement de la fiscalité des fonds propres. Le choix entre bénéficiaires nets et bénéficiaires distribuables. La suppression de la référence à la loi sur l'usure en ce qui concerne les prêts accordés par l'Etat.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2008) : un texte en quelque sorte exemplaire. Les nouvelles dispositions vont pouvoir s'appliquer dans les six mois à venir. La moralisation et la stabilisation d'une certaine épargne. (p. 2009) : les initiatives prises en faveur des moyennes et petites entreprises. Le renforcement du capital propre des entreprises.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2009, 2013) : MM. Fernand Chatelain, Jacques Descours Desacres, Robert Schwint.

Articles 1^{er}, 2, 3 (p. 2009).

Articles 5, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18 (p. 2010).

Article 19 (p. 2010, 2011).

Article 19 bis, 19 ter, 19 quater (p. 2011).

Articles 20, 22, 26, 27 quater, 27 quinquies, 29 (p. 2012).

Explications de vote :

— M. Fernand Chatelain (p. 2012) : un texte qui ne tend pas à créer des emplois mais essentiellement à donner aux grandes sociétés des moyens nouveaux d'investir, notamment à l'étranger. Le rôle des sociétés multinationales en France ; la Cellulose du Pin, filiale de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. (p. 2013) : le maintien en activité de la papeterie de Roquefort est indispensable. Le groupe communiste ne votera pas le projet en discussion.

— M. Jacques Descours Desacres (p. 2013) : une texte qui sera exemplaire. La diminution des droits d'enregistrement qui constitue un frein à la création et au développement des petites entreprises. Le développement de l'économie et le surcroît de ressources qui en découlera dans les caisses du Trésor. Le vote positif du groupe UREI.

— M. Robert Schwint (p. 2012) : le vote du groupe socialiste sera défavorable.

Adoption [1^{er} juillet 1978] (p. 2013).

2. — **Proposition de loi tendant à protéger l'épargne populaire en indexant le montant du livret A des caisses d'épargne sur l'augmentation du coût de la vie**, présentée par M. Paul Jargot, sénateur, et plusieurs de ses collègues [31 octobre 1978] (n° 56, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

3. — **Projet de loi relatif aux fonds communs de placement**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'économie [8 juin 1978] (n° 379). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Pour avis à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Marc Lauriol [14 novembre 1978] (n° 691). — Discussion [21 novembre 1978]. — Urgence. — Adoption [21 novembre 1978] (n° 80).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 novembre 1978] (n° 84, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 décembre 1978].

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 5, après l'art. 10 bis (deuxième partie), après l'art. 73 *quinquies*.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

PLUS-VALUES (IMPOSITION DES), 1, CMP.

QUESTION ORALE n° 2152.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 55, 80.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG, après l'art. 26.

(Epargne logement.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

EPAVES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

EQUIPAGES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

EQUIPEMENT

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.

LOIS DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

(Équipement hôtelier.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

(Équipement rural.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

(Équipements collectifs.)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

(Équipement sportif.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

PISCINES, 1.

ESPACE

Voir QUESTION ORALE, n° 2117.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

ESPACE JURIDIQUE EUROPEEN

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

ESPACES VERTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

ESPAGNE

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE) (Élargissement).

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 53, 58, 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14, 24, 29.

ESPIONNAGE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 99.

ESSENCES (Services des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 9.

ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE [ENIM]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMODES

Voir QUESTION ORALE, n° 2085.

(Établissements dangereux, insalubres et incommodes [commissaires enquêteurs].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE

Voir POLITIQUE ÉCONOMIQUE, 1.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Voir DÉTENTION, 1, DG.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Voir ASTREINTES, 1.

(Établissements publics régionaux.)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 13.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

EMFLOI, 2.

IMPÔTS LOCAUX 1, art. 11.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), avant l'article 73 *quinquies*, art. 73 *quinquies*.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

(Établissements publics communaux.)

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2171, 2274.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 68.

ETAT CIVIL

1. — **Projet de loi relatif à l'état civil des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel Durafour, ministre du travail [13 avril 1976] (n° 2179, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [18 mai 1977] (n° 2907). — Discussion [22 novembre 1977]. — Adoption [22 novembre 1977] (n° 774).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité française et du code de la santé publique** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [24 novembre 1977] (n° 100). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement, et d'administration générale. — Rapport de M. Charles de Cuttoli [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 280). — Discussion [13 avril 1978] (p. 430, 439). — Adoption modifiée [13 avril 1978] (n° 101).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à l'état civil des Français par acquisition** ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [18 avril 1978] (n° 39). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [27 avril 1978] (n° 147). — Discussion [16 mai 1978]. — Adoption [16 mai 1978] (n° 9).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité et du code de la santé publique** ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [18 mai 1978] (n° 358). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Charles de Cuttoli [6 juin 1978]

(n° 396). — Discussion [8 juin 1978] (p. 1214, 1218). — Adoption modifiée [8 juin 1978] (n° 145).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil et du code de la santé publique ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [8 juin 1978] (n° 378). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Jean Foyer [21 juin 1978] (n° 410). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 53).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Charles de Cuttoli [22 juin 1978] (n° 463). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1996). — Adoption [30 juin 1978] (n° 182).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité et du code de la santé publique ».

PROMULGATION : loi n° 78-731 du 12 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 13 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi a un double objet : d'une part, permettre une meilleure intégration des étrangers devenus ou redevenus Français en leur facilitant l'obtention des pièces d'état civil les concernant ; d'autre part, apporter une simplification des formalités administratives grâce à la constitution en France d'un état civil pour tous les étrangers qui accèdent à la nationalité française par quelque mode que ce soit.

Discussion (première lecture) [13 avril 1978] (p. 430, 439).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 430, 431) : MM. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés).

a) **Intervention du rapporteur (p. 430) :** un prolongement de la réforme du droit de la nationalité ; la loi du 9 janvier 1973 et l'intégration des étrangers devenus ou redevenus Français. Une simplification des formalités administratives. Les recommandations du comité des usagers du ministère du travail. Le droit en vigueur en matière d'état civil des Français par acquisition ; l'ordonnance du 7 janvier 1959 ; le système de transcription de l'acte d'état civil dressé à l'étranger. Les discriminations existantes entre les naturalisés ayant acquis la nationalité française par décret de naturalisation et les Français ayant acquis leur nationalité par simple déclaration. Les difficultés de la transcription de l'acte de l'état civil sur le registre consulaire d'état civil français. Le cas des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec la France. La réforme permettra la reconstitution en France des actes de naissance de tous les Français par acquisition ; donnera la possibilité d'établir un acte de mariage français sans transcription. La création d'actes mixtes, de naissance et de mariage. La commission des lois s'oppose à la preuve de la nationalité par la simple production de l'acte de naissance.

b) **Intervention du Gouvernement (p. 431) :** les travaux du comité des usagers auprès du ministre du travail ont souligné les lacunes du système concernant les naturalisations. Les distinctions entre naturalisation au titre des décrets et naturalisation au titre des déclarations. La suppression de procédures complexes. Un texte qui correspond au souci de décrispation générale qui anime le Président de la République.

I. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 431, 439) : MM. Charles de Cuttoli, rapporteur ; Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat (travailleurs manuels et immigrés) ; Charles Lederman ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.

Article 1^{er} A (Insertion au code civil, livre 1^{er}, titre II d'un chapitre VI nouveau intitulé : « De l'état civil de personnes nées à l'étranger qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française. ») — Adopté (p. 431).

Article 1^{er} (article 98 nouveau du code civil : acte tenant lieu d'acte de naissance pour toute personne qui acquiert ou recouvre la nationalité française) (p. 431). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression, pour l'établissement de l'acte tenant lieu d'acte de naissance, de l'obligation d'indiquer la résidence au moment de l'acquisition de la nationalité française ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de la mention de la résidence de l'intéressé dans l'acte tenant lieu d'acte de naissance (p. 432).

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 432).

Article 2 (Article 98-1 nouveau du code civil : acte tenant lieu d'acte de mariage pour toute personne qui acquiert ou recouvre la nationalité française) (p. 432). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : de forme ; retrait de l'amendement n° 22 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : de forme ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 432).

Article 3 (Article 98-2 nouveau du code civil : acte portant les énonciations relatives à la naissance et au mariage) (p. 432). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : harmonisation ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 432).

Article 5 (Article 98-3 nouveau du code civil : indications contenues dans les actes dressés pour tenir lieu d'actes de naissance et de mariage) (p. 433). — Retrait de l'amendement n° 23 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : mentions à porter sur les actes de naissance et les actes de mariage ; rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : extension aux actes de naissance et aux actes de mariage des dispositions prévoyant la mention, à la date de l'acte, de l'ensemble des actes et décisions touchant les personnes survenus postérieurement à la naissance et au mariage ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 433).

Article 7 (Article 98-4 nouveau du code civil : exclusion du droit de requérir la transcription d'un acte étranger en cas de reconstitution d'acte ; contradiction entre un acte reconstruit et un acte étranger ou un acte consulaire français) (p. 433). — Retrait de l'amendement n° 7 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant la possibilité de désaccord entre les énonciations de l'acte de l'état civil consulaire français et celles de l'acte nouvellement dressé ;

— l'article 7 est adopté (p. 434).

Article 7 bis (article 99-1 nouveau du code civil : rectification administrative des erreurs ou omissions purement matérielles contenues dans les actes) (p. 434). — Adoption des amendements identiques n° 8 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur, et n° 24 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : qualité d'officiers de l'état civil pour les personnes habilitées à dresser les nouveaux actes et à procéder aux rectifications matérielles nécessaires ;

— l'article 7 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 434).

Article 8 (modalités d'application fixées par décret en Conseil d'Etat) (p. 434). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : suppression de cet article prévoyant la détermination des modalités d'application de la présente loi par un décret en Conseil d'Etat, dont les dispositions seront reprises dans un article additionnel en fine du projet de loi ;

— l'article 8 est supprimé (p. 434).

Article 9 (champ d'application de la loi et cas des personnes devenues ou redevenues françaises avant sa date d'entrée en vigueur) (p. 434). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : suppression de cet article précisant le champ d'application des nouvelles dispositions et dont la teneur sera reprise dans un article additionnel ; retrait de l'amendement n° 9 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : application des nouvelles dispositions aux personnes qui ont acquis ou recouvré la nationalité française avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ;

— l'article 9 est supprimé (p. 435).

Article 10 (entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi le 1^{er} octobre 1978) (p. 435). — Adoption des amendements identiques n° 10 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur, et n° 16 de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat : suppression de cet article prévoyant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} octobre 1978.

— l'article 10 est supprimé (p. 435).

Article 11 (article de codification : le chapitre intitulé « De la rectification des actes de l'état civil » du livre I^{er}, titre II, du code civil, devient le chapitre VII). — Adopté (p. 435).

Article 12 (chapitre V nouveau, article 151-1 et article 151-2 nouveaux du code civil : preuve de la nationalité française par simple présentation d'une copie de l'acte de naissance dressé en France) (p. 435). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de cet article permettant l'administration de la preuve de la nationalité française par simple présentation d'une copie de l'acte de naissance dressé en France ;

— l'article 12 est supprimé (p. 436).

Article 13 (abrogation du dernier alinéa de l'article L. 358 du code de la santé publique : incapacités attachées à la naturalisation pour les médecins et chirurgiens dentistes naturalisés, diplômés en France) (p. 436). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de cet article prévoyant l'abrogation du dernier alinéa de l'article L. 358 du code de la santé publique concernant l'exercice de certaines professions médicales par les étrangers naturalisés ;

— l'article 13 est supprimé (p. 437).

Après l'article 13 (p. 437). — Adoption de l'amendement n° 19 (art. additionnel) de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat : application des nouvelles dispositions aux personnes qui acquerront ou recouvreront la nationalité française après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ; maintien en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 ; retrait de l'amendement n° 9 bis (art. additionnel) de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : application des nouvelles dispositions aux personnes ayant acquis ou recouvré la nationalité française avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 438).

Adoption de l'amendement n° 14 (art. additionnel) de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : application des nouvelles dispositions à Mayotte ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 438).

Adoption de l'amendement n° 17 (art. additionnel) de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat : entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} janvier 1979 ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 438).

Adoption de l'amendement n° 21 (art. additionnel) de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat : détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application des nouvelles dispositions ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 438).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : coordination : « **Projet de loi relatif à l'état civil des Français par acquisition** » (p. 439).

Adoption [13 avril 1978] (p. 439).

Discussion (deuxième lecture) [8 juin 1978] (p. 1214, 1218).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1214). — M. Charles de Cuttoli, rapporteur de la commission des lois.

Intervention du rapporteur (p. 1214) : le souci d'ordre principalement technique qui inspirait à l'origine le projet de loi. Les adjonctions de l'Assemblée nationale, supprimées par le Sénat en première lecture, et que l'Assemblée a rétablies en deuxième lecture. Demande au Sénat de supprimer à nouveau les articles 12 et 13 et d'adopter sans modification les autres dispositions du texte restant en discussion.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1214, 1218). — MM. Charles de Cuttoli, rapporteur ; Charles Lederman, Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés).

Article 1^{er} (p. 1214). — La mention de la résidence sur l'acte d'état civil des Français par acquisition, alors que les actes dressés pour les Français d'origine portent la mention du domicile ; les précisions nécessaires figureront dans les textes d'application pour éviter la double mention du domicile et de la résidence ;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 1215).

Article 12 (p. 1215). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de cet article relatif à la preuve de la nationalité par les registres de l'état civil (p. 1217). — Le problème de la preuve de la nationalité française par la fiche d'état civil ;

— l'article 12 est supprimé (p. 1217).

Article 13 (p. 1217). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : suppression de cet article relatif au relevé des incapacités frappant les membres des professions médicales et paramédicales naturalisés Français. — La discrimination entre les Français de naissance et les Français par naturalisation, titulaires des mêmes diplômes ;

— l'article 13 est adopté (p. 1218).

Articles 14, 16, 17 (p. 1218). — Adoptés.

NOUVEL INTITULÉ : adoption de l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli, rapporteur : intitulé : « **Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil et du code de la santé publique** » (p. 1218).

Adoption [8 juin 1978] (p. 1218).

Discussion (commission mixte paritaire) [30 juin 1978] (p. 1096).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1096). — M. Charles de Cuttoli, rapporteur ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1096) : l'accord qui est intervenu entre les deux assemblées. Désormais les intéressés n'auront plus à produire un certificat de nationalité. Les mentions ainsi portées pourront éventuellement être contestées.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1096) : la mention portée sur les actes administratifs qui permettra d'éviter la production d'un certificat de nationalité ; un mode de preuve extrajudiciaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1096).

Article 12 (p. 1096).

NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité et du code de la santé publique** » (p. 1096).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1096).

2. — **Proposition de loi tendant à modifier l'article 55 du code civil concernant les déclarations de naissance**, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 423). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — **Proposition de loi relative au nom des enfants de parents divorcés**, présentée par MM. Francis Palmero et Marcel Rudloff, sénateurs [14 juin 1978] (n° 428). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 20, 63, 69, 70, 87.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, art. 5.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

(Etats-Unis d'Amérique [accès aux documents administratifs].)

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

(Etats-Unis d'Amérique [fiscalité].)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Etats-Unis d'Amérique [impôt foncier].)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, deuxième délibération, art. 1^{er} A.

ETHNOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ETRANGERS

Voir QUESTION ORALE, n° 2310.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 91.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

(Etrangers [imposition des])

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

ETUDIANTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.
PHARMACIE, 2, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

(Etudiants étrangers).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

EUROFER (Cartel).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

EUROPE

Voir ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE.
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE).
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.
LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Affaires étrangères; Aménagement du territoire; Justice.

(Europe [coopération militaire]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

(Europe monétaire).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

(Europe verte).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

European Launching Development Organisation (ELDO).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

European Spatial Research Organisation (ESRO).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

EVADES (statut des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

EVASIONS (détenus)

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

EVASION FISCALE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 13.

EXAMEN PRENATAL

Voir FAMILLE, 1, DG.

EXAMENS ET CONCOURS

1. — Proposition de loi tendant à valider certaines opérations d'un concours administratif, présentée par M. Joseph Raybaud, sénateur [29 juin 1978] (n° 497). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — Projet de loi portant validation du résultat du concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires (session 1975), présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [21 novembre 1978] (n° 738). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Poyer [7 décembre 1978] (n° 771). — Discussion [11 décembre 1978]. — Adoption [11 décembre 1978] (n° 110).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [12 décembre 1978] (n° 137, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. René Tinant [13 décembre 1978] (n° 143, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5016). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 52).

PROMULGATION : loi n° 78-1191 du 21 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 23 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : l'objet de ce texte est de valider la liste des candidats déclarés admis en 1975 au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires; à la suite de la décision du jury d'abaisser de 10 à 9 la note moyenne d'admission, l'arrêté ministériel portant liste des candidats admis fut annulé par arrêt du Conseil d'Etat du 26 mai 1978.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 5016).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5016). — MM. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. René Tinant, rapporteur; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5016) : la validation de la liste des candidats admis en 1975 au concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires. L'instruction du 14 mai 1958 précisant l'obligation d'avoir une moyenne de 10 pour être admis au concours; l'abaissement, le 16 juillet 1975, de la note moyenne limite. L'annulation, par le Conseil d'Etat, de l'arrêté ministériel du 17 juillet 1975 portant liste des candidats admis. La nécessité de valider la situation des candidats devenus élèves et qui achèvent actuellement leur scolarité. La suppression de la moyenne minimale pour l'accès aux écoles nationales vétérinaires. L'avis favorable donné au projet de loi.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5016) : il serait inique de faire subir aux élèves n'ayant pas obtenu la note moyenne limite un nouveau concours après trois années de scolarité. Le Conseil d'Etat ne s'était prononcé que sur la rétroactivité de l'arrêté ministériel et non sur le bien-fondé d'une augmentation du nombre des admis en 1975.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 5016).

Article unique (validation de la liste des candidats déclarés admis par arrêté du ministre de l'agriculture du 17 juillet 1975 au concours des écoles nationales vétérinaires ouvert en 1975). — Adopté (p. 5016).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5016).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités; Education.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

MAGISTRATS, 2, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2174, 2246.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 28, 144.

EXODE RURALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTIONS ORALES, n° 2262, 2263.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 44, 56.

EXPLOITANTS AGRICOLES

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 20.

FAMILLE, 1, DG, art. 2.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 7, après l'art 13, avant l'art. 34; (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 3.

QUESTIONS ORALES, n° 2130, 2131, 2158, 2163, 2272, 2360.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 54.

(Exploitants agricoles [conjoint]).

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Agriculture; Prestations sociales agricoles.

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE, n° 2290.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 44, 67, 120, 121.

EXPLOSIONS ATOMIQUES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

EXPORTATIONS

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Commerce extérieur; Agriculture; Economie et budget. — I. — Charges communes. — III. — Economie.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s 2278, 2302.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 20, 40, 56, 78, 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 13.

« EXPRESS » [Journal]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

EXPROPRIATION

1. — Proposition de loi tendant à garantir et à renforcer les droits des expropriés, présentée par M. Charles Lederman, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 248). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir QUESTION ORALE, n° 2358.

(Expropriation [Indemnités].)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 24 bis.

EXPULSIONS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE, n° 2310.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 34, 91.

EXTRÊME-ORIENT

(Extrême-Orient [Politique extérieure].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 64.

(Extrême-Orient [Détenus en].)

Voir QUESTION ORALE, n° 2189.

F

FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION DE BIENS

1. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle, présentée par M. François Dubanchet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 juin 1978] (n° 407). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir AGENCES MATRIMONIALES, 1 et 2, art. 3.

EPARGNE, 1, art. 24, après l'art. 19.

QUESTIONS ORALES, n°s 2249, 2357, 2359.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 55, 96, 97.

FAIT PERSONNEL

Voir SÉNATEURS, fait personnel.

« FALCON » (Avions).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

FAMILLE

1. — **Projet de loi portant diverses mesures en faveur de la maternité**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [1^{er} juin 1978] (n° 383). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Michel Moreigne [6 juin 1978] (n° 398). — Urgence. — Discussion [15 juin 1978] (p. 1412, 1425). — Adoption modifiée [15 juin 1978] (n° 155).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [20 juin 1978] (n° 401). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de Mme Hélène Missoffe [21 juin 1978] (n° 408). — Discussion [26 juin 1978]. — Adoption [26 juin 1978] (n° 42).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [27 juin 1978] (n° 472). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Michel Moreigne [29 juin 1978] (n° 487). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1994, 1996). — Adoption [30 juin 1978] (n° 181).

PROMULGATION: loi n° 78-730 du 12 juillet 1978 (JO, Lois et décrets du 13 juillet 1978).

Analyse du projet de loi: ce texte prévoit deux séries de mesures: le congé post-natal sera porté à dix semaines, et à douze semaines en cas de grossesse pathologique; dans le même temps, le congé d'adoption découlant de la loi de 1976 sera allongé à deux semaines; d'autre part, seront dorénavant pris en charge: les soins liés à la grossesse dans les quatre mois qui précèdent l'accouchement; les dépenses d'hospitalisation pour tous les nouveau-nés pendant une durée fixée par décret en Conseil d'Etat; le diagnostic et le traitement de la stérilité seront enfin pris en charge.

Discussion (première lecture) [15 juin 1978] (p. 1412, 1425).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1412, 1419). — MM. Michel Moreigne, rapporteur de la commission des affaires sociales, Jean Chérioux, Guy Robert, Mme Rolande Perlican, MM. Jean Mézard, Jacques Henriët, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Interventions des sénateurs*: le programme d'action prioritaire en faveur d'une nouvelle politique de la famille (p. 1413). Les problèmes démographiques de la France (p. 1413, 1414). La proposition de loi de M. Jacques Henriët, sénateur, tendant à la mise à l'étude de l'indemnisation du congé parental d'éducation (p. 1413, 1417). Le travail des femmes (p. 1413). Le congé de maternité et sa prolongation (p. 1413, 1415). Le cas des exploitantes agricoles (p. 1413, 1415). La « périnatalité » en France et à l'étranger (p. 1413, 1414, 1415). La prise en charge par la sécurité sociale des frais d'hospitalisation des nouveau-nés (p. 1414). Les soins à domicile (p. 1414). La stérilité conjugale et l'insémination artificielle (p. 1414, 1416). Les dispositions législatives concernant la contraception et l'interruption de grossesse (p. 1414, 1416, 1417). L'information des mères, des futures mères, des familles et du public (p. 1415). Les promesses du programme de Blois pour la famille (p. 1415). L'enquête réalisée dans la région lyonnaise sur la durée du congé prénatal et les grossesses « à risques » (p. 1416). Les conditions du travail féminin dans la région du Nord-Pas-de-Calais (p. 1416). L'extension du congé prénatal et l'allongement de la période qui suit l'adoption (p. 1416). La situation juridique de l'enfant né de l'insémination artificielle (p. 1417).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1417): les nouvelles dispositions concernent les parents, futurs parents et enfants nouveaux-nés (p. 1418): la progression du pouvoir d'achat des allocations familiales depuis 1974. Le texte en discussion étend la protection sanitaire et sociale des mères et futures mères. L'obligation de quatre examens prénataux, intégralement remboursés.

Réponse à M. Guy Robert: la nécessité d'informer plus complètement les mères.

La mortalité périnatale élevée dans plusieurs départements.

Réponse à Mme Rolande Perlican: la situation des femmes enceintes exerçant une activité salariée, notamment celle des travailleuses manuelles.

La possibilité d'une surveillance des grossesses à domicile. L'importance de la présence de la mère auprès du nouveau-né. L'allongement de la durée du congé postnatal et du congé d'adoption.

Réponse à Mme Rolande Perlican: les engagements contenus dans le programme de Blois seront tenus au cours de la législation. La possibilité de congé continu ou fractionné, de crédit

d'heures. La situation des milliers de couples qui se trouvent dans l'impossibilité de mettre au monde un enfant. Le texte propose de supprimer la participation financière des bénéficiaires pour tous les actes de diagnostic et de traitement de la stérilité, y compris l'insémination artificielle.

Réponse à M. Jean Mézard : les problèmes juridiques posés par la situation de l'enfant né de l'insémination artificielle. L'effort important entrepris en faveur de la périnatalité au cours des VI^e et VII^e Plans. Les régions où des inégalités conduisent à une mortalité périnatale sensiblement plus élevée. Le développement des installations de services de gynécologie et de pédiatrie des hôpitaux et maternités. (p. 1419) : les soins hospitaliers pour les enfants nés à terme ne sont pas intégralement couverts par la sécurité sociale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1419, 1425). — Mme Rolande Perlican, M. Michel Moreigne, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille ; M. Jean Mézard.

Article 1^{er} (article L. 298 du code de la sécurité sociale : durée du congé de maternité) (p. 1419). — Rejet de l'amendement n° 17 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : prolongation à huit semaines du congé prénatal ; retrait de l'amendement n° 1 de M. Michel Moreigne, rapporteur : prolongation de la durée de la période d'indemnisation en cas d'accouchement multiple, de naissance d'un enfant dont l'état nécessite une hospitalisation (p. 1420) ; adoption de l'amendement n° 20 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : prolongation de deux semaines de la période d'indemnisation en cas de naissances multiples ; possibilité de demander le report, à la date de la fin de l'hospitalisation de l'enfant, de tout ou partie de la période d'indemnisation, dans le cas où l'enfant est resté hospitalisé ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1420).

Article 2 (extension des durées d'indemnisation aux assurées relevant des régimes spéciaux : modification de l'article 10 de la loi n° 76-617 du 9 juillet 1976 (p. 1420)). — Adoption de l'amendement n° 18 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : de forme ; rejet de l'amendement n° 10 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : extension des nouvelles dispositions, par décret, aux exploitantes agricoles ; mesures destinées à permettre à la mutualité sociale agricole d'organiser un service d'aide rurale ; bénéfique pour les exploitantes du repos pré et postnatal dans les mêmes conditions que pour les travailleuses salariées ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1421).

Article 3 (article L. 122-25-2 du code du travail : résiliation du contrat de travail) (p. 1421). — Réservé.

Article 4 (article L. 122-26 du code du travail : suspension du contrat de travail) (p. 1421). — Rejet de l'amendement n° 12 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : augmentation de la période des congés maternité si un état pathologique est attesté par un certificat médical comme résultant de la grossesse ou des couches ; adoption de l'amendement n° 22 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : d'harmonisation (p. 1422) ; rejet de l'amendement n° 15 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : allongement à seize semaines du congé accordé aux mères adoptives ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1422).

Article 3 (suite). — Précédemment réservé p. 1421) (p. 1422). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Michel Moreigne, rapporteur : impossibilité pour l'employeur, à moins de justifier d'une faute grave de l'intéressée, de résilier le contrat de travail d'une salariée pendant un congé postnatal ou d'adoption, prolongé pour accouchement multiple ou naissance d'un enfant dont l'état nécessite une hospitalisation ; rejet du sous-amendement n° 11 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : prolongation à vingt semaines suivant l'accouchement de la période pendant laquelle aucun employeur, sauf faute grave de l'intéressée, ne peut résilier le contrat de travail d'une salariée ; adoption du sous-amendement n° 21 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : de coordination (p. 1423) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Michel Moreigne, rapporteur : possibilité pour la femme de produire un certificat médical de constatation de son état de grossesse annulant de plein droit le licenciement, si celui-ci a été décidé par l'employeur ayant eu connaissance fortuitement de l'état de sa salariée ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1423).

Article 5 (entrée en vigueur des articles précédents). — Adopté (p. 1423).

Article 6 (article L. 286-1-I du code de la sécurité sociale : extension de la liste des cas d'exonération du ticket modérateur : soins donnés aux femmes enceintes, soins donnés aux nouveaux-nés, stérilité) (p. 1423). — Retrait de l'amendement n° 5 de M. Michel Moreigne, rapporteur : gratuité de la médecine à domicile pour le nouveau-né, jusqu'à un âge fixé par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement n° 6 de M. Michel Moreigne, rapporteur : prise en charge de l'insémination artificielle pratiquée dans les centres d'études et de conservation du sperme ; adoption du sous-amendement n° 7 de M. Jean Mézard, à l'amendement n° 6 de M. Michel Moreigne, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant que seules seront prises en charge les inséminations pratiquées dans les centres d'études et de conservation du sperme (p. 1424) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1424).

Article 7 (application du cas de prise en charge prévu à l'article 6 aux régimes spéciaux : militaires, praticiens et personnels médicaux ; extension par décret aux professions indépendantes non agricoles) (p. 1424). — Adoption de l'amendement n° 19 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : extension des dispositions nouvelles, concernant la prise en charge par la sécurité sociale, aux personnes qui relèvent du régime de l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles, par décret simple et non plus par décret en Conseil d'Etat ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1425).

Après l'article 7 (p. 1425). — Adoption de l'amendement n° 8 (art. additionnel) de M. Jean Mézard : remboursement, lorsqu'un tarif de responsabilité a été fixé, des frais occasionnés par le prélèvement et le conditionnement des produits et organes d'origine humaine ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1425).

Adoption de l'amendement n° 9 (art. additionnel) de M. Jean Mézard : extension des nouvelles dispositions, concernant la prise en charge des produits et organes d'origine humaine, à tous les régimes obligatoires d'assurance maladie (p. 1425) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1425).

Rejet de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues : financement des dépenses supplémentaires découlant de l'application des nouvelles dispositions par une augmentation du taux des cotisations dues au titre de la sécurité sociale par les entreprises (p. 1425).

Adoption [15 juin 1978] (p. 1425).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1978] (p. 1994, 1996).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1994, 1995). — M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales et rapporteur, en remplacement de M. Michel Moreigne ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1994) : la situation des femmes exerçant une activité indépendante ; l'alignement des régimes de protection sociale des différents secteurs d'activité. L'extension de la durée de remplacement et de la prise en charge aux exploitantes agricoles pendant leur grossesse ou après la naissance de l'enfant. Le fonds spécial d'action sociale institué au bénéfice des femmes de commerçants et d'artisans. Les difficultés spécifiques aux zones rurales. (p. 1995) : les femmes pour lesquelles le remplacement se révélera impossible ; la nécessité d'un texte complémentaire. La situation des femmes exerçant une profession libérale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1995) : l'extension aux naissances de jumeaux de l'allongement supplémentaire de deux semaines du congé maternité en cas de naissances multiples. Le remboursement par la sécurité sociale des frais de prélèvement et de conditionnement des produits d'origine humaine, notamment en cas d'insémination artificielle. L'institution en faveur des femmes exerçant personnellement une activité commerciale ou artisanale d'une allocation de remplacement. Le financement de cette allocation par prélèvement sur le produit ou les fonds libres de la taxe d'entraide.

Réponse à M. Robert Schwint : le remplacement d'une femme exerçant une profession libérale, titulaire de diplômes particuliers, pose des problèmes spécifiques qui n'ont pas encore été étudiés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1995, 1996).

Article 10 (p. 1995). — Adopté.

Explication de vote :

— *M. Jacques Henriot* (p. 1995) : un texte qui concerne la politique de la santé des femmes et des enfants, non la politique familiale. La démographie française est actuellement catastrophique. (p. 1996) : le financement du congé parental d'éducation ; le nombre des emplois qui en découlerait.

Adoption [30 juin 1978] (p. 1996).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

QUESTION ORALE, n° 2276.

FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

FEDERATION NATIONALE DES FEMMES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

FEMME (condition de la)

1. — **Proposition de loi tendant à instaurer pour la femme la promotion, l'égalité, la liberté dans le travail, la famille, la société**, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 244). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Retirée par ses auteurs le 14 juin 1978.

Voir EMPLOI, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2222, 2266, 2276.

FEMME AU FOYER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

FEMMES

1. — **Proposition de loi en vue de protéger les femmes contre le viol**, présentée par Mme Brigitte Gros, sénateur et plusieurs de ses collègues [20 avril 1978] (n° 324). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [1^{er} juin 1978]. — Rapport commun de M. Edgar Tailhades [15 juin 1978, erratum du 23 juin 1978] (n° 442). — Avis commun de M. Jean Mézard [22 juin 1978] (n° 467). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1784, 1794), [28 juin 1978] (p. 1840, 1865). — Discussion commune avec les discussions des propositions de loi n° 2 de M. Robert Schwint (n° 381) et n° 6 de Mme Hélène Luc (n° 445). — Adoption [28 juin 1978] (n° 171).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au viol et aux attentats à la pudeur ».

2. — **Proposition de loi sur la prévention et la répression du viol**, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [1^{er} juin 1978] (n° 381). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport commun de M. Edgar Tailhades [15 juin 1978, erratum du 23 juin 1978] (n° 442). — Avis commun de M. Jean Mézard [22 juin 1978] (n° 467). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1784, 1794), [28 juin 1978] (p. 1840, 1865). — Discussion commune avec les discussions des propositions de loi n° 1 de Mme Brigitte Gros (n° 324) et n° 6 de Mme Hélène Luc (n° 445).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au viol et aux attentats à la pudeur ».

3. — **Proposition de loi sur l'égalité de l'homme et de la femme en matière de nom**, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 427). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4. — **Proposition de loi tendant à instaurer pour la femme la promotion, l'égalité, la liberté dans le travail, la famille, la société**, présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 435). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

5. — **Proposition de loi tendant à assurer l'égalité effective de rémunération entre les hommes et les femmes**, présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 437). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

6. — **Proposition de loi relative à la protection des victimes d'agressions sexuelles et notamment de viol**, présentée par Mme Hélène Luc, sénateur et plusieurs de ses collègues [15 juin 1978] (n° 445). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [22 juin 1978]. — Rapport commun de M. Edgar Tailhades [15 juin 1978, erratum du 23 juin 1978] (n° 442). — Avis commun de M. Jean Mézard [22 juin 1978] (n° 467). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1784, 1794), [28 juin 1978] (p. 1840, 1865). — Discussion commune avec les discussions des propositions de loi n° 1 de Mme Brigitte Gros (n° 324) et n° 2 de M. Robert Schwint (n° 381).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative au viol et aux attentats à la pudeur ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1978] (n° 474).

Analyse des propositions de loi : les propositions de loi donnent d'abord une nouvelle définition du viol qui englobe la notion plus large d'agression sexuelle et conduit à modifier le régime des peines encourues. Elles visent ensuite l'accueil des victimes et l'amélioration des procédures pénales quant à la constitution de partie civile, à l'instruction et au procès.

Discussion (première lecture) [27 juin 1978] (p. 1784, 1794) [28 juin 1978] (p. 1840, 1865).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE [27 juin 1978] (p. 1784, 1794). — MM. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales ; Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Mézard, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Virapoullé, Mmes Brigitte Gros, Hélène Luc, M. Fernand Lefort.

a) *Interventions des sénateurs* : la législation sur le viol (p. 1785, 1789, 1790, 1791). L'arrêt de la Cour de cassation du 25 juin 1857 définissant le viol (p. 1785). La preuve du défaut de consentement (p. 1786). Les circonstances atténuantes et la moralité de la victime (p. 1786, 1790, 1792). Les propositions de loi déposées devant le Parlement sur la prévention et la répression du viol (p. 1786, 1790, 1791, 1792, 1794). L'extension de la notion de viol : la notion d'agression sexuelle (p. 1786, 1789, 1790, 1793). Les circonstances aggravantes (p. 1786, 1790, 1793). La publication des arrêts de condamnation (p. 1786, 1792). La création d'un office de protection de la femme (p. 1786). L'accueil des victimes dans les hôpitaux (p. 1786, 1787, 1792, 1793, 1794). Les frais du procès (p. 1787). Les associations partie civile (p. 1787, 1791, 1792, 1793). La durée de l'instruction dans les affaires de viol (p. 1787, 1789, 1793). La compétence de la cour d'assises et la composition du jury (p. 1787, 1789, 1793). La publicité des procès d'assises en matière d'agression sexuelle (p. 1787, 1791). Le secret professionnel du personnel médical (p. 1787). La violence et les causes du viol (p. 1790, 1791, 1792). L'ancienne distinction entre viol et attentat à la pudeur fondée sur la protection du patrimoine familial (p. 1790, 1791). Le sursis et la rééducation pour les délinquants primaires (p. 1791). L'information par l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires à l'école (p. 1791, 1792, 1793). Les constatations du rapport Peyrefitte sur la violence (p. 1791). Le viol collectif (p. 1792). La transformation des structures économiques et sociales de la société préconisée par le parti communiste (p. 1792, 1794). Un cas de viol récent d'une très jeune fille par trois policiers dans la Seine-Saint-Denis (p. 1793, 1794). Le recrutement et la formation de la police (p. 1794).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1788) : le caractère odieux du viol ; l'attitude longtemps odieuse de la société à l'égard des victimes. La quasi-impunité des coupables. La dissuasion et la protection. Les circulaires du Gouvernement aux parquets les invitant à requérir fermement dans les affaires de viol. L'amélioration progressive de l'application de la loi. Le retentissement de certains procès publics. L'accord du Gouvernement sur la proposition de la commission des lois quant à la durée de la peine prévue et quant à l'élargissement de la notion de viol. La difficulté d'interprétation de la loi de 1832. La notion d'agression sexuelle, quel que soit le sexe de la victime. Les circonstances aggravantes. (p. 1789) : l'accueil des victimes : les propositions louables retenues par la commission des lois. Le choix par le Gouvernement de mesures plus souples et moins discriminatoires. La présence souhaitable d'un inspecteur de police femme dans les commissariats. L'accueil des femmes dans les hôpitaux. Le sexe des médecins experts en gynécologie agréés auprès des cours d'appel. L'évolution des mentalités. La participation des femmes à la construction de la société.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1978] (p. 1840, 1864).

— M. Edgar Tailhades, rapporteur ; Mmes Monique Pelletier, secrétaire d'Etat ; Hélène Luc ; MM. Louis Virapoullé, Charles Lederman, Charles de Cuttoli, Jean Mézard, rapporteur pour avis ; Richard Pouille, Paul Girod, Paul Pillet, Henri Caillavet ; Mme Brigitte Gros ; MM. Gilbert Devèze, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

(p. 1841) : la démission de Mme Jacqueline Nonon de son poste de déléguée à la condition féminine, provoquée par l'insuffisance des moments qui avaient été mis à sa disposition.

Intitulé du chapitre 1^{er} (p. 1841). — Amendement n° 14 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : rédiger comme suit l'intitulé du chapitre 1^{er} : « Répression du viol et de l'attentat à la pudeur » ; réservé.

Article 1^{er} (article 332 et 333 du code pénal : définition du viol, peines qui lui sont applicables (p. 1841). — Adoption de l'amendement n° 15 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : définition du viol comme tout acte sexuel, de quelque nature qu'il soit, imposé à autrui par violence ou contrainte (p. 1843) ; adoption des sous-amendements, à l'amendement n° 15 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat, n° 36 : prise en considération de la notion de surprise ; et n° 37 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : cas du viol commis « par un fonctionnaire qui a abusé de son autorité en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions » ; retrait de l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : crimes d'agression sexuelle, et notamment de viol. Les violences exercées par un mari sur la personne de sa femme ; l'absence de viol dans le cadre de l'union légitime ; les viols odieux commis sur des handicapés ; adoption de l'amendement n° 16 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : incrimination des viols commis par deux ou plusieurs auteurs ou complices (p. 1846) ; retrait du sous-amendement n° 41 de M. Louis Virapoullé, à l'amendement n° 16 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : réclusion criminelle à perpétuité en cas de viol commis par deux ou plusieurs auteurs ou complices ; amendement n° 42 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : réclusion criminelle à perpétuité pour les personnes coupables de viol commis à plusieurs ou aidées dans leur crime par une ou plusieurs personnes ; devenu sans objet ; le bénéfice des circonstances atténuantes et du sursis ; rejet de l'amendement n° 3 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : peines prévues, lorsque les viols sont commis en groupe, pour ceux qui, sans être auteur ou complice, n'auraient pas pris la défense de la victime. La non-assistance à personne en danger prévue dans le cadre de l'article 63 du code pénal ; adoption de l'amendement n° 17 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : attentats à la pudeur commis ou tentés avec violence ou contrainte sur une personne autre qu'un mineur de quinze ans ; aggravation de la peine lorsque l'attentat à la pudeur aura été commis ou tenté sur une personne particulièrement vulnérable (p. 1850) ; rejet du sous-amendement n° 28, à l'amendement n° 17 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat, de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : prise en considération de « toute agression sexuelle » ; adoption du sous-amendement n° 35 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, à l'amendement n° 17 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : prise en considération de l'attentat à la pudeur commis ou tenté « par un fonctionnaire qui a abusé de son autorité en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions » ; adoption de l'amendement n° 18 de Mme Monique Pelletier,

secrétaire d'Etat : attentats à la pudeur commis ou tentés sans violence sur la personne d'un mineur de quinze ans ; attentats commis ou tentés soit avec violence ou contrainte, soit par un ascendant ou par une personne ayant autorité sur la victime (p. 1851) ; la suppression de toute discrimination pénale à l'encontre des amours homosexuelles ; rejet du sous-amendement n° 29, à l'amendement n° 18 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat, de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : prise en considération des agressions sexuelles commises ou tentées ; adoption du sous-amendement n° 34 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, à l'amendement n° 18 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : prise en considération des attentats à la pudeur commis par un fonctionnaire qui a abusé de son autorité en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions ; adoption de l'amendement n° 19 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : attentats à la pudeur sur la personne des mineurs âgés de plus de quinze ans, non émancipés, commis ou tentés sans violence par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime ; suppression des dispositions du code prévoyant une incrimination spécifique pour les actes d'homosexualité commis sans violence ; rejet du sous-amendement n° 30 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman, à l'amendement n° 19 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : prise en considération de toute agression sexuelle commise ou tentée sans violence ; adoption du sous-amendement n° 33 de M. Edgar Tailhades, rapporteur, à l'amendement n° 19 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : prise en considération des attentats à la pudeur commis ou tentés sans violence « par un fonctionnaire qui a abusé de son autorité en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions » ; adoption de l'amendement n° 20, de coordination, de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat (p. 1852) ; adoption de l'amendement n° 40 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : attentats à la pudeur précédés ou accompagnés de tortures ou d'actes de barbarie (p. 1852) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1852).

Intitulé du chapitre 1^{er} (suite p. 1852). — Adoption de l'amendement n° 14 (précédemment réservé) de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : intitulé du chapitre 1^{er} : « Répression du viol et de l'attentat à la pudeur » (p. 1852).

Après l'article 1^{er} (p. 1852). — Rejet de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de Mme Hélène Luc, déposé avec plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Charles Lederman : mesures éducatives prises à l'encontre des mineurs de seize ans ayant commis des agressions, de préférence à toute forme de répression (p. 1852).

Article 2 (article 333-1 nouveau du code pénal : publication de l'arrêt de condamnation d'un auteur de viol) (p. 1852). — Retrait de l'amendement n° 25 de M. Louis Virapoullé : obligation, dans la publication ou l'affichage de l'arrêt de condamnation pour viol, de rendre impossible l'identification de la victime, sauf accord de cette dernière ; adoption de l'amendement n° 44 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat : suppression de cet article (p. 1854) ; la situation de la famille du condamné ; — l'article 2 est supprimé (p. 1854).

Après l'article 2 (p. 1854). — Rejet de l'amendement n° 5 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : obligation, instituée par décret, de mettre en place, dans chaque hôpital une équipe médico-sociale chargée de l'accueil des victimes d'agressions sexuelles, et notamment de viol (p. 1855).

Article 3 (article 40-1 nouveau du code de procédure pénale : transmission des plaintes des victimes depuis l'hôpital où elles sont en observation) (p. 1855). — Amendement n° 6 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : délivrance d'un certificat par tout médecin qui reçoit la victime d'une agression sexuelle, après examen ; envoi de ce certificat par la victime, aux services de police ou de justice, en guise de plainte ; devenu sans objet (p. 1858) ; retrait de l'amendement n° 23 de M. Jean Mézard, rapporteur pour avis : obligation pour tout médecin qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la preuve de sévices pouvant faire présumer un viol, de faciliter toute demande de la victime en vue de porter à la connaissance du procureur de la République les violences qu'elle a subies ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Louis Virapoullé : non-application des dispositions de l'article 378 du code pénal concernant le secret professionnel, pour tout médecin qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du procureur de la République les sévices qu'il a constatés ; rejet du sous-amendement n° 31 de M. Charles Lederman, à l'amendement n° 26 de M. Louis Virapoullé : prise en considération de toute « agression sexuelle » en ce qui concerne la non-violation du

secret professionnel; adoption du sous-amendement n° 45, à l'amendement n° 26 de M. Louis Virapoullé, de M. Edgar Tailhades, rapporteur: prise en considération de l'attentat à la pudeur dans la non-violation du secret professionnel; la position du conseil de l'ordre des médecins;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1858).

Article 4 (article 2-2 nouveau du code de procédure pénale: droit de certaines associations de se porter partie civile dans des affaires de viol et de proxénétisme) (p. 1858). — Retrait de l'amendement n° 21 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat: possibilité d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq ans à la date des faits, et ayant pour objet statutaire la prévention du viol, la lutte contre celui-ci ou l'aide aux victimes; accord nécessaire de la victime ou de son représentant (p. 1860); sous-amendement n° 7 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman, à l'amendement n° 21 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat: possibilité de constitution de partie civile pour toute association, régulièrement déclarée, intéressée à la promotion de la dignité de l'homme et de la femme et des libertés individuelles; devenu sans objet; adoption de l'amendement n° 32 de M. Edgar Tailhades, rapporteur: possibilité pour toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant statutairement de promouvoir la défense de la dignité de l'homme et de la femme et des libertés individuelles, d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne le viol ou l'attentat à la pudeur; adoption de l'amendement n° 46 de M. Richard Pouille: obligation pour l'association de justifier avoir reçu l'accord de la victime ou de son représentant;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1860).

Article 5 (article 306 du code de procédure pénale: publicité des procès des auteurs de viol) (p. 1860). — Adoption de l'amendement n° 22 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat: huis clos de droit à la demande de la victime partie civile ou de l'une des victimes parties civiles, en cas de poursuites pour viol ou attentat à la pudeur (p. 1862); rejet du sous-amendement n° 10 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 22 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat: interdiction de la publication du nom de la victime dans les comptes rendus du procès s'il est public; application de cette interdiction à la presse et aux moyens audio-visuels d'information; adoption du sous-amendement n° 47 de coordination de M. Edgar Tailhades, rapporteur, à l'amendement n° 22 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1862).

Après l'article 5 (p. 1862). — Rejet de l'amendement n° 11 (art. additionnel) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman: obligation de mentionner autant de femmes que d'hommes dans la liste du jury criminel établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises (p. 1862); rejet de l'amendement n° 27 de M. Louis Virapoullé, retiré par son auteur puis repris par M. Charles Lederman: bénéfice de plein droit de l'aide judiciaire pour toute personne victime d'un viol.

NOUVEL INTITULÉ (p. 1863). — Adoption de l'amendement de M. Edgar Tailhades, rapporteur: « Proposition de loi relative au viol et aux attentats à la pudeur » (p. 1863).

M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (p. 1863): une proposition de loi qui a fait l'objet d'un débat qui a abouti; le droit d'initiative parlementaire est bien réel. La concertation qui s'est instaurée entre le parlementaire auteur de la proposition de loi et les commissions, entre les commissions et le Gouvernement. Le dépôt d'amendements par le Gouvernement, tendant à modifier le travail des commissions mixtes paritaires. Déplore le retour au jeu des navettes qui donne à l'Assemblée nationale le dernier mot.

Explication de vote:

— M. Jean Cluzel (p. 1863): la violence et la force. L'attitude générale à l'égard des « crimes de viol » a changé. L'absence d'unanimité quant à la manière de les qualifier ou de les réprimer. Les écrits de Pierre Emmanuel sur ces agressions « contre l'être ». La législation précédente faisait de la femme une coupable présumée. Les membres du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès voteront à l'unanimité le texte qui ressort des débats.

Adoption [28 juin 1978] (p. 1864).

7. — Proposition de loi tendant à faciliter l'accès des femmes à la vie publique, présentée par Mme Brigitte Gros, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 530). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

8. — Proposition de loi tendant à favoriser la réinsertion des veuves et des femmes divorcées et à leur assurer une meilleure protection sociale, présentée par M. Robert Schwint, sénateur, et plusieurs de ses collègues [28 novembre 1978] (n° 103, 1978-1979). Renvoi à la commission de affaires sociales.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

FAMILLE, 1, DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 9.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Prestations sociales agricoles; Commerce et artisanat; Défense; Education; Justice; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 73.

(Femmes chefs de famille)

Voir QUESTION ORALE, n° 2276.

(Femmes divorcées [pension])

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20, après l'art. 20.

FEMMES (travail des)

Voir EMPLOI, 1, DG, CMP.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

FERROCHROME CARBURE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

FETES LEGALES

1. — **Proposition de loi tendant à déclarer le 8 mai jour férié,** présentée par M. René Touzet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 441). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — **Proposition de loi tendant à déclarer l'anniversaire du 8 mai jour férié,** présentée par M. Robert Schwint, sénateur, et plusieurs de ses collègues [29 juin 1978] (n° 492). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 48.

FIEVRE APHTEUSE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

« FIGARO MAGAZINE »

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

FILIALES (Sociétés).

Voir EPARGNE, 1, art. 19, art. 21, art. 22.

FILIATION

Voir FAMILLE, 1, DG.

FILMS

Voir QUESTION ORALE, n° 2204.

FINANCES LOCALES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.
 DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.
 IMPÔTS LOCAUX, 1.
 LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 29.
 QUESTIONS ORALES, n^{os} 2184, 2199, 2354.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 103.

FINANCES LOCALES (Réforme des).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
 IMPÔTS, 1, DG.
 LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 56.

FISCALITE

(« Fiscalité évolutive »).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Taxe de la fiscalité locale).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
 IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

FLEUVES

Voir QUESTION ORALE, n^o 2306.

FLOTTE DE COMMERCE

Voir MARINE MARCHANDE

FOIRES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 87.

FONCTION MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

Voir ADMINISTRATION, 1, avant l'art. 7.
 COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.
 FEMMES, 1, 2 et 6, art. 1^{er}.
 LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux; Economie et budget. — I. — Charges communes.
 MAGISTRATS, 2, DG.
 MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.
 QUESTIONS ORALES, n^{os} 2216, 2268, 2312.
 QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 58, 62, 74, 127.

FONCTION PUBLIQUE

Voir COUR DES COMPTES, 1.
 EMPLOI, 1, DG.
 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.
 FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, après l'art. 6.
 LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.
 LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
 QUESTION ORALE, n^o 2246.
 TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

FONDATION CURIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

FONDS D'ACTION LOCALE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 8.

(Fonds d'action locale [Comité de gestion].)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 16.

FONDS D'ACTION RURALE (FAR)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Prestations sociales agricoles.

FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES (FASASA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

FONDS D'AIDE A L'EXPANSION DE LA PRESSE FRANÇAISE A L'ETRANGER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (FAC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

FONDS D'AIDE SOCIALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN (FAU)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, après l'art. 73 *quinquies*.

FONDS D'ASSURANCE FORMATION

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, art. 9.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
 LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Intérieur.
 LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, CMP.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 29.

FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (FONJEP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

FONDS DE CREATION AUDIOVISUEL

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 26.

FONDS DE CREATION TELEVISUELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FDES)

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 23, art. 27 *ter*.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Industrie ; Transports. — I. — Section commune et II. — Transports terrestres ; Commerce et artisanat.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2140, 2183.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}.

FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (FECL)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

FONDS DE SECOURS AUX VICTIMES DES SINISTRES ET CALAMITES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 6.

FONDS DE SECOURS POUR LES FRANÇAIS DE L'ETRANGER VICTIMES D'EVENEMENTS POLITIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

FONDS D'INTERVENTION ET D'ACTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FIANE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

FONDS D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DES MARCHES DES PRODUITS DE LA PECHE MARITIME ET DE LA CONCHYLICULTURE (FIOM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FIAT)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT RURAL

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

FONDS D'INTERVENTION POUR LA QUALITE DE LA VIE (FIQV)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

FONDS D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (FIDOM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FIDES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

FONDS D'ORIENTATION ET DE REGULARISATION DES MARCHES AGRICOLES (FORMA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 87, 89.

FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (FEOGA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer ; Agriculture.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

FONDS FORESTIER

Voir QUESTION ORALE, n° 2280.

FONDS MARINS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

FONDS MONETAIRE EUROPEEN

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

FONDS NATIONAL D'AIDE AU SPORT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 30 *bis*.

FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME (FNAFU)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 27 ; (deuxième partie), Environnement et cadre de vie ; Intérieur.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 37.

FONDS NATIONAL DE CHOMAGE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Travail et participation.

FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES CALAMITES AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 4.

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les activités du Fonds national de l'emploi et les activités en matière d'aide aux travailleurs privés d'emploi (années 1974, 1975, 1976) [2 octobre 1978] (p. 2295).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Travail et participation.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 4, après l'art. 6.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE (ALLOCATION)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 14.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Prestations sociales agricoles.

FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Comptes spéciaux du Trésor.

FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports ; Comptes spéciaux du Trésor : art. 43 bis.

FONDS POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

FONDS REGIONAL DE L'EMPLOI

Voir EMPLOI, 2.

FONDS SPECIAL D'ADAPTATION INDUSTRIELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Aménagement du territoire ; après l'art. 73 *quinquies*.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER (FSIR)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG, (première partie) : art. 27 ; (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor, Intérieur.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, art. 5.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 31.

FONTAINEBLEAU (Cité interministérielle des archives).

Voir ARCHIVES, 1, DG.

FOOTBALL

Voir QUESTION ORALE, n° 2166.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

FORCE INTERAFRICAIN

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°° 63, 69, 70.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Voir RAPPORT D'INFORMATION, 6.

FORETS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Agriculture : art. 74 ; Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE, n° 2250.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°° 41, 44, 80.

(Forêts [incendies de]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

FORFAITS FISCAUX

Voir QUESTION ORALE, n° 2304.

FORMALITES PORTUAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

FORMATION CONTINUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités, Education.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE

1. — **Projet de loi modifiant certaines dispositions du livre IX du code du travail relatives à la promotion individuelle, au congé de formation et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [18 avril 1978] (n° 11). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Rapport de M. Antoine Gissingier [21 avril 1978] (n° 120). — Discussion [27 avril 1978, 9 mai 1978]. — Adoption [9 mai 1978] (n° 3).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [12 mai 1978] (n° 353). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Paul Séramy [1^{er} juin 1978] (n° 389). — Avis de M. Pierre Sallenave [1^{er} juin 1978] (n° 387). — Discussion [8 juin 1978] (p. 1218, 1260). — Adoption modifiée [8 juin 1978] (n° 146).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [13 juin 1978] (n° 380). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Antoine Gissingier [15 juin 1978] (n° 393). — Discussion [20 juin 1978]. — Adoption [20 juin 1978] (n° 34).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [21 juin 1978] (n° 458). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des affaires sociales [28 juin 1978]. — Rapport de M. Paul Séramy [27 juin 1978] (n° 478). — Discussion [28 juin 1978] (p. 1318, 1830). — Adoption modifiée [28 juin 1978] (n° 168).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [28 juin 1978] (n° 473). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Gissingier [30 juin 1978] (n° 480). — Discussion [1^{er} juillet 1978]. — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 69).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Paul Séramy [30 juin 1978] (n° 500). — Discussion [1^{er} juillet 1978] (p. 2013, 2016). — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 185).

PROMULGATION : loi n° 78-754 du 17 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 18 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise d'abord à étendre à tous les salariés les dispositions de l'avenant du 9 juillet 1976 à l'accord paritaire de 1970. A cet effet, il impose un congé de formation rémunéré dans la limite de 0,5 p. 100 des effectifs pendant un mois ou 160 heures pour les stages courts et trois mois ou 500 heures pour les stages longs, les stages devant recevoir l'agrément des commissions paritaires pour l'emploi. Ce texte prévoit la prise en charge par l'Etat des stages à partir de la cinquième semaine pour les stages courts et de la quatorzième semaine pour les stages longs, sous réserve qu'ils soient agréés par l'Etat et pour une durée déterminée par décret. Par ailleurs, le projet de loi réforme le système de rémunération de tous les stagiaires et notamment des demandeurs d'emploi et des non-salariés dont la rémunération sera fonction soit de la rémunération antérieure, soit du SMIC. Enfin, le projet de loi précise le rôle et le statut des fonds d'assurance-formation.

Discussion (première lecture) [8 juin 1978] (p. 1218, 1260).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 1218, 1231) : MM. Paul Séramy, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Pierre Sallenave, rapporteur pour avis de la commission des affaires

sociales ; Franck Sérusclat, Roger Moreau, Mme Hélène Luc, MM. André Morice, Michel Darras, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle).

a) *Intervention des sénateurs : formation continue et éducation permanente (p. 1219, 1220, 1222, 1223). Le concept d'éducation permanente de la loi du 16 juillet 1971 (p. 1220, 1222, 1223, 1225). L'emploi des jeunes (p. 1220, 1226). Le comité interministériel pour l'éducation, la formation et l'emploi (p. 1220). L'avenant du 9 juillet 1976 (p. 1220, 1222, 1225, 1231). Les stages et le congé de formation (p. 1220, 1221, 1223, 1226, 1231). Les difficultés des petites et moyennes entreprises (p. 1220). La rémunération des stagiaires (p. 1220, 1226). La concertation dans l'entreprise (p. 1220, 1224). La formation professionnelle dans la fonction publique (p. 1221, 1226). Le congé d'enseignement et la participation des travailleurs à l'enseignement (p. 1221). Les recommandations du Bureau international du travail (p. 1224). La lutte contre le chômage (p. 1225). Le contrôle des travailleurs sur le programme de formation professionnelle (p. 1226). Les pouvoirs des comités d'entreprise et des organisations syndicales (p. 1226). Le chômage des femmes (p. 1226). Les personnels communaux (p. 1226). Le dépôt tardif d'amendements par le Gouvernement (p. 1227).*

b) *Intervention du Gouvernement (p. 1227) : les objectifs de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue. Les moyens prévus. La concertation tripartite. Le bilan de l'application de la loi. La progression des effectifs d'ouvriers et d'employés bénéficiaires. Les stagiaires femmes. (p. 1228) : le financement : la progression de la participation des employeurs, malgré la conjoncture économique difficile. Les crédits consentis par l'Etat. Les lacunes du dispositif de 1971. La nécessité de renforcer le contrôle de l'Etat : la loi du 31 décembre 1975. La formation des demandeurs d'emploi : la loi du 16 juillet 1976. Le pacte national pour l'emploi des jeunes du 5 juillet 1977. Les nouvelles améliorations prévues : le droit au congé de formation ; le problème de la rémunération. L'extension de l'obligation de l'entreprise. La simplification administrative de la procédure d'agrément : l'agrément unique de l'Etat. (p. 1229) : le pourcentage de 0,5 p. 100 des travailleurs retenu pour le maintien du salaire. L'accusation de recul par rapport à la situation actuelle. Les améliorations apportées par l'Assemblée nationale. La réforme du système de rémunération des stagiaires par l'Etat : le critère de la situation des stagiaires, préféré à celui de la définition du stage. Les trois catégories de stagiaires prévues : les travailleurs en congé de formation ; les demandeurs d'emploi : l'indemnité de formation professionnelle, supérieure à l'indemnité de chômage, pour constituer une incitation ; les licenciés pour cause économique : le versement d'une indemnité égale à l'allocation supplémentaire d'attente. La concertation avec le Parlement pour la préparation des textes d'application. (p. 1230) : les travailleurs non salariés : une rémunération calculée en fonction du SMIC. La simplification administrative que permettra ce mode de calcul. La concertation au sein de l'entreprise : la délibération du comité d'entreprise prévue par la loi du 16 juillet 1971 ; les dispositions ajoutées par l'avenant du 9 juillet 1976 : les deux délibérations annuelles ; la communication au comité d'entreprise du plan de formation et de divers documents d'information. Les autorisations d'absence pour les représentants des salariés siégeant dans les instances paritaires.*

Réponse à M. Paul Séramy : le flottement dans la terminologie. La formation permanente des agents de l'Etat. Le respect de la négociation paritaire entre les partenaires sociaux : l'intervention de l'Etat en dernier ressort seulement.

Réponse à M. Franck Sérusclat : les grandes dates de la législation sur la formation professionnelle continue. La différence de traitement entre les cadres et les autres catégories. Les crédits de la formation professionnelle continue, sur le budget du Premier ministre : les raisons pratiques ; l'action interministérielle du secrétariat d'Etat. Le refus de deux organisations syndicales de signer l'avenant du 9 juillet 1976. (p. 1231) : les dispositions spécifiques en faveur des jeunes. Les objectifs généraux de la formation permanente.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1231, 1260) : *MM. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis ; Paul Séramy, rapporteur ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat ; Roger Rinchet, Franck Sérusclat, Louis Jung, Mme Hélène Luc, MM. Daniel Millaud, Jean Chérioux, Adolphe Chauvin, Charles Alliès, au nom de la commission des finances ; Jean Béranger.*

Article 1^{er} A (article L. 900-2 nouveau du code du travail : typologie des différents stages de formation) (p. 1231). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : présentation logique de la typologie des stages ; assouplissement de la définition de certains d'entre

eux ; substitution au terme de « stages » du terme d'« actions » ; retrait de l'amendement n° 24 de M. Paul Séramy, rapporteur : présentation logique de la typologie des stages ; assouplissement de la définition de certains d'entre eux ; reprise de cet amendement modifié par M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat, sous le n° 82, qui devient ensuite sans objet ; rejet du sous-amendement n° 74 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 2 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : suppression de la notion d'« acquisition » des connaissances dans le dernier type de stage énuméré (p. 1233). La prise en compte, dans les divers types de stages, des stages de formation linguistique suivis par les professionnels du tourisme ; — l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 1233).

Article 1^{er} (nouvel intitulé du titre III du code du travail : « De la promotion individuelle et du congé de formation »). — Adopté (p. 1234).

Article 2 (article L. 930-1 du code du travail et article L. 930-1-1 : ouverture du droit au congé individuel de formation, conditions à remplir pour bénéficier du droit à ce congé) (p. 1234). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Paul Séramy, rapporteur : rédactionnel ; rejet du sous-amendement n° 54 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les travailleurs, grâce aux actions de formation, d'améliorer leur qualification, de changer d'activité ou de profession, ou de s'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale ; adoption du sous-amendement n° 75 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 25 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité pour un salarié d'utiliser le congé de formation pour passer un examen en vue de l'obtention d'un titre ou diplôme d'enseignement technologique ; rejet du sous-amendement n° 53 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues au sous-amendement n° 75 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat ; ouverture du droit au repos compensateur au titre du stage, s'il ne s'impute qu'en partie sur le temps de travail ; adoption de l'amendement n° 26 de M. Paul Séramy, rapporteur : rédactionnel (p. 1235) ; adoption de l'amendement n° 27 de M. Paul Séramy, rapporteur : délai d'ancienneté dans la branche professionnelle d'au moins vingt-quatre mois consécutifs ou non, et exigence de six mois d'ancienneté dans l'entreprise (p. 1236) ; l'amendement n° 3 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : délai d'ancienneté dans la branche professionnelle d'au moins vingt-quatre mois consécutifs ou non ; devient sans objet ; — l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1236).

Article 3 (articles L. 930-1-2 à L. 930-1-6 du code du travail : application du régime du congé de formation dans les entreprises) (p. 1236). — Rejet de l'amendement n° 57 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : article L. 930-1-4 du code du travail : autorisation de droit et sans limitation des congés de longue durée s'il s'agit de stages agréés (p. 1237) ; — l'article 3 est adopté (p. 1237).

Article 4 (articles L. 930-1-7 à L. 930-1-11 du code du travail : rémunération des stagiaires et modalités d'application du congé de formation) (p. 1237).

Article L. 930-1-7 du code du travail (principe de la rémunération des stagiaires et modalités de l'agrément des stages) (p. 1237). — Retrait de l'amendement n° 1 de MM. Pierre Vallon et Serge Mathieu, soutenu par M. Daniel Millaud : suppression de la procédure de l'agrément unique des stages par l'Etat et priorité donnée à la concertation paritaire entre les organisations professionnelles et syndicales ; adoption de l'amendement n° 28 de M. Paul Séramy, rapporteur : rédactionnel (p. 1238) ; adoption de l'amendement n° 30 de M. Paul Séramy, rapporteur, identique à l'amendement n° 6 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : maintien de la rémunération par l'employeur pendant 600 heures au lieu de 500, au profit du personnel d'encadrement, défini par référence à l'avenant du 9 juillet 1976 ; adoption de l'amendement n° 29 de M. Paul Séramy, rapporteur, identique à l'amendement n° 5 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : coordination (p. 1239) ; adoption de l'amendement n° 76 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : coordination ; rejet de l'amendement n° 65 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : exclusion de la possibilité de mettre les frais de formation à la charge du salarié ; adoption de l'amendement n° 31 de M. Paul Séramy, rapporteur, identique à l'amendement n° 7 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : suppression à cet article de l'alinéa relatif à l'agrément des stages, pour l'insérer à l'article 8 du projet ; amendement n° 56 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : agrément de plein droit des stages proposés par les établissements publics d'éducation ou de formation, et des stages organisés par les associations et agréés par l'autorité de tutelle ; réservé jusqu'à l'examen de l'article 8 auquel il s'appliquera ;

— le texte de l'article L. 930-1-7 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1240).

Article L. 930-1-8 du code du travail (modalités d'application du principe de la rémunération des stages) (p. 1240). — Rejet de l'amendement n° 52 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions introduites dans le code du travail pour limiter en pourcentage l'effectif des stagiaires pouvant bénéficier du maintien de leur rémunération ; adoption de l'amendement n° 32 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité pour l'employeur de différer l'octroi du congé rémunéré si le pourcentage des salariés qui en bénéficient dépasse 0,5 p. 100 de l'effectif du personnel ; retrait de l'amendement n° 8 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : application du pourcentage maximum de 0,5 p. 100 de travailleurs bénéficiaires de congés rémunérés par l'employeur, sauf accord particulier plus favorable ; adoption du sous-amendement n° 77 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 32 de M. Paul Séramy, rapporteur : introduction d'une réserve relative au cas de dispositions contractuelles plus favorables ; adoption de l'amendement de coordination n° 33 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité pour l'employeur, dans les établissements de moins de 200 salariés, de différer l'octroi du congé rémunéré, si le nombre d'heures des congés accordés dépasse dans l'établissement les pourcentages fixés de 0,5 et 0,75 p. 100 du nombre total des heures de travail ; adoption de l'amendement n° 34 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité pour les employeurs occupant moins de dix salariés de différer l'octroi du congé rémunéré si les charges nées de ces dispositions sont supérieures à celles qui résulteraient de leur assujettissement à la participation obligatoire (p. 1242) ; amendement n° 78 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : substitution à la notion de « charges » de l'employeur de la notion d'« obligations », et modification de la référence correspondante au code du travail ; devenu sans objet ;

— le texte de l'article 930-1-8 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1242).

Article L. 930-1-9 du code du travail (modalités d'application du congé de formation). — Adopté (p. 1242).

Article L. 930-1-10 du code du travail (accès prioritaire des stagiaires aux stages bénéficiant d'un financement de l'Etat) (p. 1242). — Adoption de l'amendement n° 35 de M. Paul Séramy, rapporteur : rédactionnel ; retrait de l'amendement n° 36 de M. Paul Séramy, rapporteur : accueil prioritaire des bénéficiaires d'un congé de formation aux cours de promotion sociale et aux stages financées en tout ou partie par l'Etat ;

— le texte de l'article L. 930-1-10 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1242).

Article L. 930-1-11 du code du travail (modalités d'application du congé de formation ; présentation de la demande, périodicité des congés, fractionnement) (p. 1242). — Rejet de l'amendement n° 79 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : renvoi au décret en Conseil d'Etat pour les travailleurs des entreprises qui ne relèvent pas d'un accord conclu entre les organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives ; retrait de l'amendement n° 9 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : renvoi au décret en Conseil d'Etat pour l'application du bénéfice du congé de formation aux salariés auxquels est applicable l'article L. 930-1-1 du code du travail ; adoption de l'amendement n° 37 de M. Paul Séramy, rapporteur, identique à l'amendement n° 9 précédent de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis (p. 1243) ;

— le texte de l'article L. 930-1-11 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1243).

Article 5 (art. L. 930-1-12 du code du travail : droit au congé d'enseignement et son organisation) (p. 1243). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Paul Séramy, rapporteur : refonte des dispositions relatives au congé d'enseignement ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1244).

Article 6 (art. L. 930-2 du code du travail : congé de formation pour les jeunes salariés de moins de vingt ans) (p. 1244). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : rémunération par l'employeur des jeunes bénéficiant d'un congé de formation pour suivre un stage agréé par l'Etat ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1244).

Après l'article 6 (p. 1244). — Rejet de l'amendement n° 66 (art. additionnel) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : disposition excluant que les absences pour formation puissent se traduire par un surcroît de travail pour les autres salariés ou pour le personnel en congé à son retour de stage.

Article 6 bis (imputation des dépenses relatives au congé de formation sur le 1 p. 100 patronal) (p. 1245). — Adoption de l'amendement n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité d'imputer les dépenses relatives au congé de formation sur la participation obligatoire des employeurs à la formation professionnelle ; retrait de l'amendement n° 11 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis, identique à l'amendement précédent n° 39 de M. Paul Séramy, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 83 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : référence à l'article L. 950-1 du code du travail, relatif à la contribution des employeurs, et non à l'article L. 950-2 relatif aux modalités pour s'en libérer ;

— l'article 6 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1245).

Après l'article 6 bis (p. 1245). — Amendements identiques n° 40 (art. additionnel) de M. Paul Séramy, rapporteur, et n° 12 (art. additionnel) de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : affirmation du droit au congé pour les agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics, qui s'exercera dans des conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat ; réservés, le Gouvernement ayant invoqué l'exception d'irrecevabilité prévue à l'article 41 de la Constitution (p. 1246) ; déclarés irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1260).

Article 7 (art. L. 960-1 du code du travail : financement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue). — Adopté (p. 1246).

Article 8 (art. L. 960-2 du code du travail : modalités de la participation financière de l'Etat à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) (p. 1246). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : concertation avec les partenaires sociaux : agrément des stages par l'Etat après avis du conseil national de la formation professionnelle ; examen prioritaire, en vue de l'agrément, des stages agréés par un organisme paritaire ; retrait de l'amendement n° 41 de M. Paul Séramy, rapporteur : concertation avec les partenaires sociaux : agrément des stages par l'Etat après avis du conseil national de la formation professionnelle ; adoption du sous-amendement n° 84 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 13 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : examen prioritaire, en vue de l'agrément, des stages « de plus de 160 heures » agréés par un organisme paritaire ; rejet de l'amendement n° 56 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues (précédemment réservé, p. 1240) : agrément de plein droit des stages proposés par les établissements publics d'éducation ou de formation, et des stages organisés par les associations et agréés par l'autorité de tutelle (p. 1248) ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1248).

Article 9 (art. L. 960-3 à L. 960-10 du code du travail : financement des stages, rémunération des stagiaires, fonds d'assurance-formation FAF) (p. 1248).

Article L. 960-3 du code du travail (prise en charge par l'Etat du financement des stages) (p. 1248) : la condition, requise des travailleurs non salariés, de l'exercice antérieur d'une activité professionnelle salariée ou non pendant au moins douze mois, pour bénéficier d'une rémunération calculée en fonction du SMIC ; le problème des femmes d'agriculteurs. — Adoption des amendements identiques n° 42 de M. Paul Séramy, rapporteur, et n° 14 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : suppression de la référence aux dispositions réglementaires relatives au congé de formation (p. 1249) ; rejet de l'amendement n° 67 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : maintien de la rémunération pendant un an ; augmentation corrélatrice de la participation des employeurs jusqu'au taux de 2 p. 100 ; adoption de l'amendement n° 43 de M. Paul Séramy, rapporteur : coordination ; amendement n° 60 de M. Pierre Vallon, soutenu puis retiré par M. Adolphe Chauvin : définition du seuil au-delà duquel l'aide de l'Etat à la rémunération des stagiaires s'applique pour les salariés relevant des entreprises non assujetties à la contribution des employeurs à la formation continue ; adoption de l'amendement n° 81 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : renvoi à un décret en Conseil d'Etat pour définir les conditions dans lesquelles l'aide de l'Etat pourra être versée dès le début du stage (p. 1250) ;

— le texte de l'article L. 960-3 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1250).

Article L. 960-4 du code du travail (Participation de l'Etat au financement des stages). — Adopté (p. 1250).

Article L. 960-5 du code du travail (Rémunération des stagiaires demandeurs d'emploi) (p. 1250). — Adoption de l'amendement n° 44 de M. Paul Séramy, rapporteur : calcul de la rémunération des stagiaires demandeurs d'emploi à partir du montant de leur

saire antérieur ou, subsidiairement, du SMIC; rejet du sous-amendement n° 72 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : calcul de la rémunération des stagiaires demandeurs d'emploi à partir du montant de leur salaire antérieur ou au moins égale au SMIC; financement par une augmentation du taux de la participation des employeurs à la formation professionnelle;

— le texte de l'article L. 960-5 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1250).

Article L. 960-6 du code du travail (Rémunération des stagiaires non salariés) (p. 1250). — Adoption de l'amendement n° 45 de M. Paul Séramy, rapporteur : assouplissement de la condition relative à l'exercice d'une activité professionnelle requise des travailleurs non salariés en congé de formation pour qu'ils bénéficient d'une rémunération égale au SMIC;

— le texte de l'article L. 960-6 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1250).

Article L. 960-7 du code du travail (Remboursement des frais de transport des stagiaires) (p. 1251). — Adoption de l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur : simplification des dispositions relatives au remboursement total ou partiel des frais de transport supportés par les stagiaires rémunérés par l'Etat; sous-amendement n° 15 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis à l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur : extension des dispositions relatives au remboursement total ou partiel des frais de transport des stagiaires rémunérés par l'Etat, à leurs frais d'hébergement; irrecevable en application de l'article 40 de la Constitution; sous-amendement n° 68 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 46 de M. Paul Séramy, rapporteur : remboursement total des frais de transport supportés par les stagiaires rémunérés par l'Etat; financement par une augmentation du taux de la participation des employeurs à la formation professionnelle; irrecevable en application de l'article 40 de la Constitution;

— le texte de l'article L. 960-7 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1252).

Article L. 960-8 du code du travail (Statut des fonds d'assurance-formation, FAF) (p. 1252). — Adoption de l'amendement n° 47 de M. Paul Séramy, rapporteur : personnalité morale des fonds d'assurance-formation; définition de leurs attributions par décret en Conseil d'Etat; retrait de l'amendement n° 16 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : personnalité morale des fonds d'assurance-formation;

— le texte de l'article L. 960-8 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1252).

Article L. 960-9 du code du travail (Mission et moyens des fonds d'assurance-formation des salariés) (p. 1252). — Retrait de l'amendement n° 48 de M. Paul Séramy, rapporteur : possibilité pour les fonds d'assurance-formation de couvrir plusieurs branches professionnelles, et de verser une rémunération de substitution aux salariés en congé de formation; adoption de l'amendement n° 17 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : possibilité pour les fonds d'assurance-formation de couvrir plusieurs branches professionnelles, et de participer au remboursement aux stagiaires de leurs frais de formation, de transport et d'hébergement; adoption du sous-amendement n° 86 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à l'amendement n° 17 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : mention de la contribution des fonds d'assurance-formation au développement, et non au seul financement, de la formation professionnelle continue; adoption du sous-amendement n° 87 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 17 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : suppression de la mention de la participation des fonds d'assurance-formation au remboursement aux stagiaires salariés de leurs frais de formation, d'hébergement et de transport; adoption de l'amendement n° 49 de M. Paul Séramy, rapporteur, et de l'amendement identique n° 18 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : mention de la consultation des partenaires sociaux avant l'agrément par l'Etat des fonds d'assurance-formation; adoption de l'amendement n° 50 de M. Paul Séramy, rapporteur et de l'amendement identique n° 19 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : régime juridique et fiscal des contributions versées par les employeurs; retrait de l'amendement n° 80 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat : précision quant au régime juridique et fiscal des contributions versées par les employeurs (p. 1254);

— le texte de l'article L. 960-9 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1254).

Article L. 960-10 du code du travail (Fonds d'assurance-formation des non-salariés) (p. 1254). Adoption de l'amendement n° 20 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : rédactionnel;

— le texte de l'article L. 960-10 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 1254).

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1254).

Après l'article 9 (p. 1254). — Rejet de l'amendement n° 51 (art. additionnel) de M. Paul Séramy, rapporteur : doublement du versement au Trésor public effectué par les employeurs dont les dépenses de formation sont inférieures à la participation obligatoire; dérogation au profit de l'employeur qui se serait acquitté de ses obligations durant trois années consécutives; rejet de l'amendement n° 70 (art. additionnel) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : répercussion sur la classification et le salaire de toute amélioration de la formation et de la qualification des travailleurs se traduisant par des fonctions nouvelles (p. 1256); rejet de l'amendement n° 71 (art. additionnel) de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : bénéfice d'un contrat d'embauche définitif en fin de stage pour les jeunes demandeurs d'emploi ayant suivi un stage pratique; adoption de l'amendement n° 21 (art. additionnel) de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : rattachement des stagiaires de formation professionnelle continue au régime de sécurité sociale auquel ils étaient affiliés au moment de leur entrée en stage, y compris pour le risque d'accidents du travail, sauf pour les fonctionnaires de l'Etat et agents des collectivités locales et pour les stagiaires relevant du régime des salariés agricoles;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1256).

Article 9 bis (art. L. 990-8 nouveau du code du travail : modalités d'exercice du mandat des délégués d'entreprise aux comités d'emploi et de formation) (p. 1256). — Rejet de l'amendement n° 69 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : crédit d'heures annuel rémunéré pour les représentants des travailleurs siégeant dans les divers organismes de formation professionnelle; adoption de l'amendement n° 22 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : rémunération intégrale comme temps de travail de l'autorisation d'absence; prise en charge des dépenses afférentes par les organismes de concertation ou par l'employeur; rejet du sous-amendement n° 88 de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 22 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : ouverture du droit à rémunération au titre de la participation des salariés aux instances de concertation; adoption du sous-amendement n° 62 de M. André Morice, soutenu par M. Jean Béranger : remboursement des frais de déplacement des salariés participant aux instances de concertation (p. 1258);

— l'article 9 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1258).

Après l'article 9 bis (p. 1258). — Adoption de l'amendement n° 61 (art. additionnel) de M. André Morice, soutenu par M. Jean Béranger : extension du bénéfice des dispositions couvrant les accidents de trajet à l'ensemble des salariés qui participent aux instances de concertation;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1259).

Article 9 ter (art. L. 432-1 du code du travail : avis du comité d'entreprise sur le plan de formation; communication des documents préparatoires) (p. 1259). — Rejet de l'amendement n° 73 de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues : extension des pouvoirs des comités d'entreprise sur la politique de formation dans l'entreprise; nécessité de leur avis conforme; rejet de l'amendement n° 59 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : avis conforme nécessaire du comité d'entreprise pour l'adoption du plan de formation; adoption de l'amendement n° 23 de M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis : communication aux délégués syndicaux, comme au comité d'entreprise, des documents d'information sur l'élaboration du plan de formation;

— l'article 9 ter, ainsi modifié, est adopté (p. 1259).

Article 10 (l'article 960-15 du code du travail devient l'article L. 960-11). — Adopté (p. 1259).

Article 11 (art. L. 960-12 : décrets d'application en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 1259).

Article 12 (Coordination de l'article L. 950-2 du code du travail). — Adopté (p. 1260).

Article 13 (Entrée en vigueur de la loi) (p. 1260). — Adoption de l'amendement n° 63 de M. Paul Séramy, rapporteur : de forme. — Les dispositions de la loi seront applicables aux départements d'outre-mer;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1260).

Explications de vote :

— *M. Franck Sérusclat* (p. 1260) : le refus par le Gouvernement des amendements d'ouverture qu'il avait déposés. Le groupe socialiste, qui avait voté pour l'adoption des lois antérieures, et notamment celles de 1971, s'abstiendra cette fois dans le vote.

— *Mme Hélène Luc* (p. 1260) : le refus par le Gouvernement de tous les amendements du groupe communiste, notamment de ceux qui visaient à un contrôle démocratique des travailleurs pour leur promotion. Le groupe votera contre ce projet.

Adoption [8 juin 1978] (p. 1260).**Discussion (deuxième lecture) [28 juin 1978] (p. 1818, 1830).**

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1818, 1820) : *M. Paul Séramy, rapporteur de la commission des affaires culturelles.*

Intervention du rapporteur (p. 1818) : les dispositions de l'avenant du 9 juillet 1976 à l'accord paritaire de 1970. (p. 1819) : la rémunération des stagiaires ; la prise en charge par l'Etat. Le projet de loi réforme le système de rémunération, notamment lorsqu'il s'agit de demandeurs d'emploi et de non-salariés. Les principaux amendements votés par le Sénat en première lecture. Les changements apportés par l'Assemblée nationale. La notion de « stage », celle d'« actions de formation ». La nécessité de donner à la formation professionnelle une vocation culturelle. Il ne peut y avoir de « deuxième chance » sans l'acquisition de connaissances nouvelles. Le congé pour passer l'examen mais aussi pour le préparer. La définition du personnel d'encadrement ; la participation des employeurs occupant moins de dix salariés. Les critères d'ancienneté pour le congé de longue durée ; l'agrément, par priorité, des stages proposés par les établissements publics d'éducation et de formation. L'unicité de l'agrément doit avoir pour contrepartie l'entière liberté de l'autorité. L'extension du bénéfice de certaines dispositions du texte aux salariés agricoles. (p. 1820) : la détermination par décret d'application de la façon dont les salariés recevront la rémunération qui leur est due.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1820, 1830) : *MM. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) ; Pierre Sallenave, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, Paul Séramy, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Franck Sérusclat, Jacques Mossion, André Morice.*

Article 1^{er} A (p. 1820). — Adoption de l'amendement n° 15 de *M. Paul Séramy, rapporteur* : prise en considération des stages « d'acquisition » de connaissances dans les types d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des nouvelles dispositions ; adoption de l'amendement n° 1 de *M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat* : suppression des dispositions faisant entrer dans le champ d'application de la loi les stages ayant pour but de permettre aux travailleurs « d'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative » (p. 1821) ; adoption de l'amendement n° 3 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : remplacement de la notion de « stages » par celle d'« actions » ; adoption de l'amendement n° 4 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : contribution financière de l'Etat pour des stages correspondant aux types d'actions de formation définis par la loi ; adoption de l'amendement n° 5 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : de coordination (p. 1822) ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 1822).

Article 2 (p. 1823). — Rejet de l'amendement n° 2 de *M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat* : suppression des dispositions prévoyant qu'un congé de formation peut être accordé « pour préparer » un examen ;

— l'article 2 est adopté (p. 1823).

Article 4 (p. 1823). — Adoption de l'amendement n° 16 de *M. Paul Séramy, rapporteur* : maintien de la rémunération antérieure pendant seize semaines de congé de formation pour « les ingénieurs et cadres tels que définis par les conventions collectives et pour les agents de maîtrise et techniciens figurant sur une liste établie par accord paritaire dans les professions » ; retrait de l'amendement n° 6 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : durée du congé de formation rémunéré en ce qui concerne « les ingénieurs et cadres tels que définis par les conventions collectives » et « les agents de maîtrise et techniciens figurant sur une liste établie par accord paritaire dans les professions » ; retrait de l'amendement n° 17 de *M. Paul Séramy, rapporteur* : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; possibilité pour les employeurs occupant moins de dix salariés de différer la satisfaction accordée

aux demandes de congé rémunéré lorsque ces demandes entraînent des charges supérieures à la participation obligatoire des employeurs à la formation professionnelle ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 1823).

Article 6 (p. 1825). — Retrait de l'amendement n° 7 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : droit au congé pendant les deux premières années d'activité professionnelle et jusqu'à l'âge de vingt ans révolus, seulement « après trois mois d'ancienneté dans l'entreprise », pour les salariés non titulaires d'un diplôme professionnel ou qui ne sont pas liés par un contrat de travail prévoyant une formation professionnelle ; adoption de l'amendement n° 8 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : ouverture d'un droit à rémunération pour les jeunes, pendant le congé ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1825).

Article 6 bis (p. 1825). — Adopté.

Article 8 (p. 1826). — Adoption de l'amendement n° 9 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 10 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : agrément de l'Etat, par priorité, pour les stages agréés paritairement, de plus de 160 heures ; adoption des amendements identiques n° 18 de *M. Paul Séramy, rapporteur* et n° 11 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : suppression des dispositions de l'article prévoyant l'agrément par priorité des stages proposés par les établissements publics d'éducation ou de formation (p. 1827) ; amendement n° 19 de *M. Jacques Mossion* : priorité d'agrément pour les stages proposés par les associations liées à l'Etat par contrat ou par convention ; devenu sans objet ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1827).

Article 9 (p. 1827). — Adopté (p. 1828).

Article 9 bis A (p. 1828). — Adoption de l'amendement n° 12 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : rétablissement de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, relatif à la protection en matière d'accidents du travail des stagiaires salariés agricoles ;

— l'article 9 bis A, rétabli, est adopté (p. 1828).

Article 9 bis (p. 1828). — Adoption de l'amendement n° 13 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : non-diminution de leur rémunération pour les salariés participant aux travaux d'une commission appelée à traiter des problèmes d'emploi et de formation ou aux travaux d'un jury d'examen (p. 1829) ;

— l'article 9 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1829).

Article 9 ter A (p. 1829) : les salariés désignés pour siéger dans une commission, un conseil ou un comité, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de leur mission ; la fixation des conditions par décret ;

— l'article 9 ter A est adopté (p. 1829).

Article 9 ter (p. 1829). — Adoption de l'amendement n° 14 de *M. Pierre Sallenave, rapporteur pour avis* : suppression des dispositions de l'article prévoyant que c'est seulement à la demande des délégués syndicaux que leur sont communiqués les documents soumis au comité d'entreprise (p. 1830) ;

— l'article 9 ter, ainsi modifié, est adopté (p. 1830).

Adoption [28 juin 1978] (p. 1830).**Discussion (commission mixte paritaire) [1^{er} juillet 1978] (p. 2013, 2016).**

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2013, 2014) : *MM. Paul Séramy, rapporteur, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle).*

a) *Intervention du rapporteur (p. 2013) :* l'aide financière de l'Etat ; la participation obligatoire des entreprises. Les matières étudiées pendant les stages à vocation culturelle. Les stages d'entretien et de perfectionnement ayant pour objet d'offrir aux travailleurs les moyens d'assumer les responsabilités accrues dans la vie associative. (p. 2014) : la rémunération des stagiaires. L'agrément par l'Etat des stages déjà agréés par un organisme paritaire. La couverture des accidents du travail des stagiaires salariés agricoles. Le régime de la rémunération durant les absences pour participation à des commissions ou comités. La transmission des documents d'information relatifs à la formation dans l'entreprise, aux délégués syndicaux.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2014) : un texte qui aura une large portée pour les salariés ; cinquante mille personnes, chaque année, pourront bénéficier d'un congé individuel de formation choisi selon leurs désirs.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2014, 2016).

Article 1 A (p. 2014, 2015).

Article 4, 6, 8, 9 bis, 9 ter (p. 2015).

Adoption [1^{er} juillet 1978] (p. 2016).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

EMPLOI, 1, DG, CMP.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), art. 25; (deuxième partie), Coopération, Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général au Plan, Universités, Travail et participation, Commerce et artisanat, Justice, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 3, art. 4, après l'art. 4, CMP.

QUESTIONS ORALES, n^{os} 2142, 2244, 2275, 2365.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 22, 115.

(Situation des jeunes stagiaires.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 45.

FOS (Sidérurgie).

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

FOYERS RURAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

FRAIS GÉNÉRAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie) avant l'art. 14, art. 14, CMP.

FRAIS PROFESSIONNELS (Déductions pour).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 4; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information, art. 64, art. 65.

FRAMATOME (Industrie).

Voir LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 44.

FRANC

Voir INFLATION

MONNAIE

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

I. — Proposition de loi relative à l'élection démocratique des sénateurs représentant les Français établis hors de France, présentée par M. Marcel Champeix, sénateur et plusieurs de ses collègues [30 juin 1978] (n^o 503). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

EMPLOI, 4, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Commerce extérieur, Santé et famille.

QUESTIONS ORALES, n^{os} 2182, 2273, 2370.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

FRANC-ELEVE (Dotation dite du).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

FRANÇAIS (Langue).

Voir HAUT COMITÉ POUR LA LANGUE FRANÇAISE.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Coopération, Radiodiffusion télévision française, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

QUESTION ORALE, n^o 2370.

FRANCHE-COMTE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 87.

FRANC VERT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, 42.

FRAUDE (Insolvabilité).

Voir CRÉANCES, 1.

FRAUDE FISCALE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1^{er} E.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 58.

FRET MARITIME

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

FROID (Industrie du).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

FROLINAT (Tchad).

Voir QUESTION ORALE, n^o 2182.

FROMAGES

Voir QUESTION ORALE, n^o 2289.

(Fromages [Exportations]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

FRONTALIERS

Voir TRAVAILLEURS FRONTALIERS.

FRUITS ET LEGUMES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n^{os} 42, 78, 80, 87.

FRUITS (Jus de).

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.

FUSIONS (de communes).

Voir QUESTIONS ORALES, n^{os} 2224, 2251.

G

GARDE-CÔTES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 111.

(Garde-côtes aux USA.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n^o 1.

GARDE DES ENFANTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2.

GARES ROUTIERES

Voir TRANSPORTS, 1, art. 12.

GAZ

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2242, 2313, 2322.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 30.

GAZ DE FRANCE (GDF)

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2212, 2242.

GENAY-NEUVILLE (Usine Textile de).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 20.

GENDARMERIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense, Intérieur.
QUESTIONS ORALES, n°s 2168, 2269.

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE (GATT)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 20.

GENERAL DE GAULLE (Citation).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

GENERAL MOTORS (Entreprise).

Voir QUESTION ORALE, n° 2262.

GENOCIDE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

GEOMETRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

GISCARD D'ESTAING (Ouvrage « Démocratie française »).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

GITES RURAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

GOEMONIERS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

GOVERNEMENT

Voir MINISTÈRES.

(Gouvernement [Pouvoir du]).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

GRAFFITIS

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

GRANDE-BRETAGNE

Voir EMPLOI, 1, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 42, 46, 53.

Grande-Bretagne [Collectivités locales].

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

(Grande-Bretagne [Pêche]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —
IV. — Marine marchande.

GRANDES SURFACES DE VENTE (Magasins)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 17;
(deuxième partie), Commerce et artisanat; CMP.

QUESTION ORALE, n° 2243.

GRECE

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, CEE (ÉLARGISSE-
MENT).

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 42, 58, 87.

GREFFIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE, n° 2258.

GREVE (Droit de)

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

GREVES

Voir AMINISTRATION, 1, après l'art. 20 *quinquies*, après l'art. 21.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Education.

QUESTION ORALE, n° 2331.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 53, 111.

GROUPEMENT D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRONOMIE TROPICALE (GERDAT)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

GROUPEMENTS AGRICOLES

Voir QUESTION ORALE, n° 2272.

GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 10;
(deuxième partie), Départements d'outre-mer, après
l'art. 66.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

GROUPEMENTS DE COMMUNES

1. — Proposition de loi tendant à assurer aux groupements de communes les mêmes droits qu'aux communes en matière de remboursement de la taxe à la valeur ajoutée acquittée sur leurs dépenses d'investissements, présentée par M. Georges Berchet, sénateur [1^{er} juin 1978] (n° 386). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}, art. 8, art. 9, après
l'art. 11.

FUSIONS (COMMUNES).

IMPÔTS LOCAUX, 1, avant l'art. 4, art. 4.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 29.

GROUPE POUR LE FINANCEMENT DE L'ARMEMENT INDUSTRIEL (GFAI)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —
IV. — Marine marchande.

GROUPE TERRIN (Construction navale)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

GROUPES POLITIQUES (Composition au 31 décembre 1978 avec les modifications intervenues au cours de l'année 1978.

Groupe communiste (C.).

Membres (22 sénateurs). — Mme Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard

Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron.

Président du groupe : M. Marcel Rosette.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 sénateur). — M. Marcel Gargar.

Modifications. — Election en qualité de député, le 12 mars 1978 de Mme Marie-Thérèse Goutmann [3 avril 1978]; après annulation, réélue député le 23 juillet 1978; remplacée par Mme Danielle Bidard [31 août 1978]; démission de M. Léandre Létouart (1^{er} octobre 1978) remplacé par M. Raymond Dumont (3 octobre 1978); démission de M. Léon David (1^{er} octobre 1978) remplacé par M. Louis Minetti (3 octobre 1978); M. Marcel Rosette devient président (5 avril 1978) à la place de Mme Marie-Thérèse Goutmann (élue député).

Groupe de la gauche démocratique (G D).

Membres (24 sénateurs). — MM. Charles Beaupetit, Georges Berchet, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve, Henri Caillaud, Gabriel Calmels, Jean-Pierre Cantegrit, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Maurice Fontaine, Paul Girod, Gustave Héon, Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Max Lejeune, Pierre Marzin, Henri Moreau, André Morice, Gaston Pams, Guy Pascaud, Joseph Raybaud, Victor Robini, Eugène Romaine, René Touzet.

Président du groupe : M. Gaston Pams.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 sénateurs). — MM. Georges Constant, Charles Lenglet.

Formation des sénateurs radicaux de gauche, rattachée administrativement au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement (14 sénateurs) (G. D. - S. R. G.). — MM. Jean Béranger, René Billères, Auguste Billiémaz, Louis Brives, Emile Didier, Jean Filippi, François Giacobbi, André Jouany, France Lechenault, Jean Mercier, Josy Moinet, Hubert Peyou, Pierre Tajan, Jacques Verneuil.

Modifications. — Démission de M. Jacques Pelletier (nommé membre du Gouvernement le 6 avril 1978), remplacé par M. Paul Girod (11 mai 1978); décès de M. Lucien Grand (8 mai 1978) remplacé par M. Henri Moreau (19 mai 1978). M. Gaston Pams, membre de la formation des sénateurs radicaux de gauche, devient membre du groupe de la gauche démocratique; il en est élu président le 14 juin 1978. M. Jacques Verneuil « rattaché administratif », adhère à la formation des sénateurs radicaux de gauche (15 juin 1978). Décès de M. Marceau Hamecher (27 août 1978) remplacé par M. André Jouany (26 septembre 1978); M. André Jouany adhère à la formation des sénateurs radicaux de gauche (5 octobre 1978).

Groupe de l'union des républicains et des indépendants (UREI).

Membres (46 sénateurs). — MM. Michel d'Aillières, Jean de Bagnoux, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoing, Louis Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Lionel Cherrier, Pierre Crôze, Michel Crucis, Jacques Descours Desacres, Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriot, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Jacques Larché, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Raymond Marcellin, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques Ménard, Michel Miroudot, Paul d'Ornano, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jules Roujon, Roland Ruet, François Schleiter, Robert Schmitt, Albert Sirgue, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, René Travert, Albert Voilquin, Frédéric Wirth, Michel Yver.

Président du groupe : Philippe de Bourgoing.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre). — M. Eugène Bonnet.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (4 membres). — MM. Pierre Louvot, Louis Martin, Henri Olivier, Bernard Pellarin.

Modifications. — Election en qualité de député de M. Jean Proriot (3 juin 1978); M. Adrien Gouteyron, élu sénateur, s'inscrit au groupe R.P.R. Décès de M. Henri Terré (13 octobre 1978); son suppléant (M. Jean David) s'inscrit au groupe U.C.D.P. (19 octobre 1978).

Groupe du rassemblement pour la République (R.P.R.).

Membres (31 sénateurs). — MM. Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Hamadou Barkat Gourat, Amédée Bouquerel, Jacques Bracconier, Michel Caldaguès, Pierre Carous, Jacques Chaumont,

Michel Chauty, Jean Chérioux, Yves Estève, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Marc Jacquet, Paul Kauss, Christian de la Malène, Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Roger Moreau, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Christian Poncelet, Georges Repiquet, Roger Romani, Maurice Schumann, Bernard Talon, Edmond Valcin, Jean-Louis Vigier.

Président du groupe : M. Marc Jacquet.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement (2 sénateurs). — MM. Jacques Coudert, Paul Malassagne.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (1 sénateur). — M. Jean-Paul Hammann.

Modifications. — Inscription de M. Jean-Paul Hammann en qualité de rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (25 mai 1978, suppléant de M. Daniel Hoeffel [U.C.D.P.], nommé secrétaire d'Etat). Inscription de M. Adrien Gouteyron en qualité d'apparenté (16 juin 1978, élu sénateur en remplacement de M. Jean Proriot [U.R.E.I.], élu député); M. Adrien Gouteyron, apparenté depuis le 16 juin 1978, devient membre du groupe le 27 juin 1978. Election en qualité de député le 12 mars 1978 de M. Christian de La Malène (3 avril 1978); annulation publiée au J. O. du 14 juillet 1978; redevient sénateur à cette date. M. Marc Jacquet devient président du groupe le 4 octobre 1978.

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès (UCDP).

Membres (55 sénateurs). — MM. Octave Bajoux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Raymond Bouvier, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean David, François Dubanchet, Charles Ferrant, André Fossat, Jean Francou, Henri Fréville, Henri Goetschy, Jean Gravier, Marcel Henry, René Jager, Louis Jung, Michel Labèguerie, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Kléber Malécot, Daniel Millaud, Claude Mont, Jacques Mossion, Louis Orvoen, Dominique Pado, Francis Palmero, Paul Pillet, Alain Poher, Roger Poudonson, Maurice Prévotau, François Prigent, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Guy Robert, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Séramy, René Tinant, Lionel de Tinguy, Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Louis Virapoullé, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Président du groupe : M. Adolphe Chauvin.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (4 sénateurs). — MM. Roger Boileau, Jean Colin, Louis Le Montagner, Georges Treille.

Modifications. — Démission de M. Daniel Hoeffel; (nommé secrétaire d'Etat le 6 avril 1978); son suppléant, M. Jean-Paul Hammann, s'inscrit au groupe R.P.R. en qualité de rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (25 mai 1978); décès de M. André Colin (29 août 1978), remplacé par M. François Prigent (2 octobre 1978); inscription de M. Jean David (19 octobre 1978, suppléant de M. Henri Terré); M. Jacques Mossion, apparenté, devient membre (26 octobre 1978).

Groupe socialiste (S.).

Membres (59 sénateurs). — MM. Charles Allières, Antoine Andrieux, André Barroux, Gilbert Belin, Noël Berrier, Marcel Brégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Georges Dagonia, Michel Darras, Georges Dayan, Marcel Debarge, René Debesson, Henri Duffaut, Guy Durbec, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Claude Fuzier, Jean Geoffroy, Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Tony Larue, Robert Laucournet, Louis Longueue, Philippe Machefer, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Pierre Noé, Bernard Parmantier, Jean Périquier, Louis Perrein, Maurice Pic, Edgar Pisani, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Roger Rinchet, Robert Schwint, Abel Sempé, Franck Serusclat, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Georges Spénale, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Jean Varlet, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

Président du groupe : M. Marcel Champeix.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 sénateur). — M. Henri Agarande.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 sénateurs). — MM. Léon-Jean Grégory, Albert Pen.

Modifications. — Inscription de M. Robert Guillaume (19 janvier 1978) devenu sénateur en remplacement de M. Pierre Petit, décédé; décès de M. Pierre Gaudin (2 janvier 1978), remplacé

par M. Maurice Janetti (13 janvier 1978); décès de M. Léopold Heder (9 juin 1978), remplacé par M. Henri Agarande (7 juillet 1978); décès de M. Jean-Jacques Perron (4 octobre 1978), remplacé par M. Guy Durbec (10 octobre 1978).

Voir **RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 4**, art. unique.

QUESTION ORALE, n° 2156.

GUADELOUPE (La)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 125.

(La Guadeloupe [Journaux à]).

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

GUINEE-BISSAU (République de)

Voir **TRAITÉS ET CONVENTIONS, 17.**

GUYANE (La)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

GYMNASTIQUE (Championnats)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

H

HABILLEMENT (Industrie de l')

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Commerce extérieur.

HABITAT

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Aménagement du territoire.

(Habitat ancien).

Voir **BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1**, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 37.

(Habitat individuel).

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

HABITATIONS A LOYER MODERE (HLM)

1. — **Proposition de loi sur la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés coopératives d'HLM de location coopérative**, présentée par M. Marcel Lucotte, sénateur [5 décembre 1977] (n° 118). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Robert Laucournet [27 avril 1978] (n° 340). — Discussion [18 mai 1978] (p. 871, 872). — Adoption modifiée [18 mai 1978] (n° 137).

NOUVEL INTITULÉ : « Propositions de loi tendant à la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés anonymes coopératives d'habitations à loyer modéré de location coopérative. »

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) (n° 239). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. André Rossinot [22 juin 1978] (n° 415). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 62).

PROMULGATION : loi n° 78-734 du 12 juillet 1978 (JO, Lois et décret du 13 juillet 1978).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition tend à valider les contrats de vente et les promesses de vente passés en application des dispositions du décret n° 72-216 du 22 mars 1972, modifié par le décret n° 73-397 du 27 mars 1973, annulés par le Conseil d'Etat.

Discussion (première lecture) [18 mai 1978] (p. 871, 872).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 871, 872).**

— **MM. Robert Laucournet, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement); Marcel Gargar, Marcel Lucotte.**

a) **Interventions des sénateurs :** la loi du 16 juillet 1971 a permis aux locataires de logements construits par les sociétés coopératives d'HLM en location coopérative de devenir propriétaires de leur logement (p. 872). — Les décrets d'application et l'annulation par le Conseil d'Etat de deux articles du décret de 1972 (p. 872). — La régularisation nécessaire des ventes intervenues et des opérations en cours intéresse trente mille familles (p. 872).

b) **Intervention du Gouvernement (p. 872) :** l'annulation par arrêt du Conseil d'Etat du 9 avril 1976 de deux articles du décret du 22 mars 1972. L'incertitude juridique de la situation des vingt-cinq ou trente mille coopérateurs qui s'étaient portés acquéreurs de leur logement entre 1972 et 1976. La proposition de loi tend à régulariser les ventes intervenues et les opérations en cours. L'adoption très souhaitable de cette proposition de loi.

II. — **DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 872).**

Article unique : (validation des contrats de vente passés en application de l'article 26-III de la loi n° 71-580 du 16 juillet 1971 et conformément aux dispositions du décret n° 72-216 du 22 mars 1972 et du décret n° 73-97 du 27 mars 1973). — Adopté (p. 872).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à la régularisation de la situation des logements construits par les sociétés anonymes coopératives d'habitations à loyer modéré de location coopérative. »

Adoption [18 mai 1978] (p. 872).

2. — **Proposition de loi relative au contrôle des aliénations volontaires des actions des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré**, présentée par M. Adolphe Chauvin, sénateur [28 novembre 1978] (n° 98, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir **BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1**, DG, art. 7 bis, art. 7 ter.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 8.

LOGEMENT, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE, n° 2319.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 34, 37, 60.

(Habitations à loyer modéré [Caisse de prêts aux])

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Environnement et cadre de vie : art. 79.

HAITI

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Coopération.

HANDICAPES

Voir **ADMINISTRATION, 1**, art. 20 ter, art. 20 quater, art. 20 quinquies.

AIDE MÉNAGÈRE, 1.

CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 1, DG.

FEMMES, 1, art. 1.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2, après l'art. 2, art. 24, après l'art. 24; (deuxième partie), Santé et famille, Travail et participation, Education, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2147, 2159, 2293.

HARKIS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

HASCHISCH (Dépénalisation du)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

HAUT COMITE POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

HAUTS-DE-SEINE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

HELICOPTERE (européen)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

HEMO-DIALYSE

Voir QUESTION ORALE, n° 2245.

HERSANT (Groupe)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux. — Information.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

HOMMAGES

Voir ALLOCUTIONS.

HOMOSEXUALITE

Voir FEMMES, 1, art. 1.

HONORARIAT

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 6 bis.

HOPITAUX

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 29.

FAMILLE, 1, DG.

FEMMES, 1, DG, après l'art. 2, art. 3.

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan, Santé et famille, Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

PHARMACIE, 2, art. 1^{er}, art. 2, art. 3, art. 4.

QUESTIONS ORALES, n° 2162, 2203, 2245.

(Hopitaux [personnels]).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

(Hôpitaux psychiatriques.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

HÔPITALISATION PRIVEE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

HOTELS ET RESTAURANTS

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

PISCINES, 1.

HOUBLON (culture du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

HUILES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

(Huiles usées.)

Voir LOI DE FINANCES, 2, CMP.

HYDRAULIQUE AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Agriculture.

HYDROCARBURES

Voir NAVIGATION MARITIME, 1.

POLLUTION (MER)

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

HYGIENE PUBLIQUE

Voir PISCINES, 1.

ILE-DE-FRANCE (région).

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 8, art. 12, art. 13, art. 15.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres, art. 60.

QUESTION ORALE, n° 2252.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

(Ile-de-France [musées].)

Voir MUSÉES, 1.

ILOTAGE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

IMMEUBLES

1. — Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'installation d'un dispositif de fermeture sur les portes communes des immeubles, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [31 octobre 1978] (n° 52, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

IMMIGRATION

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS.

IMMOBILISATIONS

Voir QUESTION ORALE, n° 2235.

IMMUNITES DIPLOMATIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

IMPORTATIONS

Voir, COMMERCE EXTÉRIEUR.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, n° 2188.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 20, 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28.

(Importations sauvages.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 20.

IMPOTS

1. — **Proposition de loi tendant à instaurer un impôt sur la fortune des personnes physiques**, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 270). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

2. — **Proposition de loi tendant à instaurer un impôt sur le capital des sociétés**, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 271). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

QUESTION ORALE, n° 2304.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25, 29.

(Impôts des ménages.)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

(Réclamations [impôts].)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 23 bis.

(Réforme des impôts.)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

(Impôt de quotité ou de répartition.)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Impôt « sécheresse ».)

Voir QUESTION ORALE, n° 2130.

IMPOTS (Direction générale des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget.
— II. — Section commune. — IV. — Budget.

IMPOTS INDIRECTS

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

IMPOTS LOCAUX

1. — **Projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 532); renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean-Pierre Fourcade [31 octobre 1978] (n° 50, 1978-1979). — Avis de M. Lionel de Tinguy [7 novembre 1978] (n° 58, 1978-1979). — Discussion [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3163), [10 novembre 1978] (p. 3177, 3189), [14 novembre 1978] (p. 3231, 3270), [15 novembre 1978] (p. 3286, 3290, 3298, 3321). — Adoption modifiée [15 novembre 1978] (n° 24).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [16 novembre 1978] (n° 689). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Analyse du projet de loi : ce projet de loi achève la réforme de la fiscalité directe locale engagée par l'ordonnance du 7 janvier 1959 ; il pose le principe du passage, pour les impôts directs locaux, d'un système d'impôts de répartition à un système d'impôts de quotité, ce qui va dans le sens du développement de l'autonomie et de la responsabilité locale.

Il apporte des aménagements à la taxe professionnelle, notamment en instaurant un mécanisme de solidarité entre le taux de la taxe professionnelle et la moyenne pondérée des taux des trois autres taxes, ce qui limite sensiblement la portée de la liberté de fixation des taux par les élus locaux. Il donne, en outre, des garanties aux entreprises contre une trop forte taxation par la création de taux plafond et par la mise en place d'un mécanisme de péréquation intercommunale de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne la personnalisation de la taxe d'habitation, l'abattement facultatif à la base est rendu obligatoire et porté de 10 à 15 p. 100 ; il pourra être majoré de cinq points par des conseils municipaux. Un nouvel abattement facultatif de 15 p. 100 est créé au profit des contribuables locaux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu.

Discussion (première lecture) [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3163), [10 novembre 1978] (p. 3177, 3189) [14 novembre 1978] (p. 3231, 3270), [15 novembre 1978] (p. 3286, 3290. — p. 3298, 3321).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (commune avec la discussion générale du projet de loi n° 32 modifiant le code des communes et relatif à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements) [8 novembre 1978] (p. 3057, 3102), [9 novembre 1978] (p. 3106, 3120).

MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (fiscalité directe locale) ; Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dotation globale de fonctionnement) ; Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Maurice Papon, ministre du budget ; Jean Cauchon, Franck Sérusclat, Louis Brives, Michel Giraud, Camille Vallin, Mme Brigitte Gros, MM. Pierre Jourdan, Paul Séramy, Louis Perrein, Josy Moynet, Christian Poncelet, Etienne Dailly, Paul Jargot, Marcel Lucotte, Roger Quilliot, Georges Berchet, Jean-Marie Girault, Robert Schmitt, Jean Béranger, Jacques Thyraud, Paul Girod, Jacques Larché, Bernard Legrand, Jacques Descours Desacres, Gaston Pams, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales)

a) **Interventions des sénateurs** : l'histoire des réformes de la fiscalité locale (p. 3059, 3065, 3073, 3076, 3080, 3082, 3064, 3087, 3107, 3108, 3110, 3111, 3112). La réforme de la taxe d'habitation (p. 3060, 3066, 3075, 3080, 3082, 3083, 3086, 3090, 3096, 3098, 3108, 3110). L'aménagement des abattements de la taxe d'habitation (p. 3060, 3077, 3081, 3090, 3096, 3108, 3110). La réforme de la taxe professionnelle (p. 3060, 3061, 3062, 3066, 3067, 3075, 3077, 3078, 3080, 3083, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3096, 3101, 3108, 3110, 3112, 3113, 3118, 3119). Les simulations et expérimentations des réformes dans divers départements (p. 3061, 3078, 3083, 3091, 3093, 3101, 3106, 3113, 3118). Le système de paiement fractionné des impôts locaux (p. 3061). La libre fixation des taux des impôts locaux par les collectivités locales (p. 3066, 3080, 3083, 3090, 3099, 3110). Le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle des entreprises et le problème des entreprises fortement utilisatrices de main-d'œuvre (p. 3062, 3067, 3068, 3075, 3077, 3080, 3108, 3111). La péréquation de la taxe professionnelle (p. 3062, 3067, 3075, 3080, 3083, 3087, 3090, 3111). Les libertés communales, les responsabilités locales et la réforme des collectivités locales (p. 3062, 3063, 3065, 3073, 3074, 3075, 3076, 3078, 3080, 3082, 3084, 3086, 3089, 3091, 3092, 3095, 3097, 3106, 3111, 3113). La réforme du système fiscal français (p. 3062). Le versement représentatif de la taxe sur les salaires VRTS (p. 3062, 3063, 3064, 3066, 3076, 3077, 3084, 3092, 3094, 3095, 3101, 3112, 3117). La « dotation globale de fonctionnement » versée par l'Etat, en remplacement du VRTS, aux collectivités locales (p. 3062, 3068, 3076, 3078, 3079, 3084, 3086, 3091, 3092, 3096, 3099, 3101, 3115, 3119). Le groupe de travail constitué au sein de la commission des finances du Sénat sur la fiscalité locale (p. 3063). La prise en compte de l'impôt des ménages (p. 3063, 3076, 3099, 3108). Les « dotations forfaitaires » en faveur des petites communes et les dotations de péréquation (p. 3063, 3064, 3076, 3084, 3086, 3095, 3097, 3100, 3111, 3116). Les « concours particuliers » pour les situations spécifiques (p. 3063, 3111). —

La répartition de la « dotation globale de fonctionnement » (p. 3063, 3064, 3068, 3073, 3092, 3100, 3110). Le rapport du Gouvernement sur « l'évolution du financement des budgets locaux par le versement représentatif de la taxe sur les salaires depuis l'origine jusqu'à l'exercice 1976 inclus, par catégorie de bénéficiaires et par strate de population » publié en annexe au rapport de la commission des finances (p. 3063). La participation du département au bénéfice de la « dotation globale de fonctionnement » (p. 3063). Le régime spécifique de péréquation de la région d'Île-de-France (p. 3063, 3079). Le régime des communes touristiques et thermales (p. 3063). La création, la composition et les compétences du comité des finances locales (p. 3063, 3064, 3099). L'extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de la « dotation globale de fonctionnement » (p. 3064). Le « centime démographique » (p. 3064, 3075). La notion de « potentiel fiscal » des collectivités locales (p. 3064, 3065, 3068, 3075, 3076, 3078, 3091, 3092, 3099, 3110, 3113). L'unification des taux de la taxe d'habitation dans les communautés urbaines ou les districts urbains (p. 3066). Les transferts de charges aux collectivités locales (p. 3073, 3075, 3078, 3090, 3091, 3106, 3107, 3112). Un exemple de transfert de charges : la voirie nationale devenue départementale (p. 3073, 3088, 3090, 3091, 3106, 3107). L'allègement nécessaire de la tutelle administrative au profit d'un contrôle de légalité et de conformité *a posteriori* (p. 3073, 3074, 3082, 3089, 3096, 3097, 3100). La tutelle technique des services extérieurs du ministère (p. 3073, 3097). La politique économique du Gouvernement (p. 3074, 3075, 3094, 3098, 3099). Les conditions d'exonération de la taxe d'habitation (p. 3075, 3081). Le poids pour les communes des dépenses d'équipements collectifs (p. 3075, 3076, 3080, 3117). La réforme des taxes foncières (p. 3075, 3077, 3086, 3096, 3109). L'évolution de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre européen (p. 3076, 3112, 3115). L'évaluation de la « dotation globale de fonctionnement » selon l'évolution de la taxe sur la valeur ajoutée (p. 3076, 3078, 3094, 3092, 3096, 3099, 3108, 3112, 3115, 3116). L'imposition des artisans et l'embauche (p. 3078). Le retard apporté au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux collectivités locales (p. 3078). L'absence de ressources nouvelles au profit des collectivités locales (p. 3079, 3080, 3083, 3084, 3086, 3088, 3092, 3100, 3107, 3112, 3113). Les transferts de fonds publics de l'Etat aux sociétés multinationales (p. 3080, 3094, 3098). L'exclusion des locations d'habitations à loyer modéré HLM des abattements de taxe d'habitation (p. 3081). Les propositions de loi du groupe communiste sur les libertés des collectivités locales et la réforme des finances locales (p. 3082). L'action des régions en faveur de l'emploi (p. 3082, 3083). Les ressources des collectivités locales en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne (p. 3083). La nécessité d'avis d'imposition distincts pour les impôts des communes, des départements et des régions (p. 3084). L'absence d'actualisation des valeurs locatives foncières depuis 1970 (p. 3087). L'accroissement du rendement de l'impôt sur les sociétés (p. 3088). Les réponses des maires de France au questionnaire de juin 1977 (p. 3088, 3089, 3100). Les regroupements arbitraires de communes (p. 3095). La rémunération des maires et la formation des élus (p. 3095). Le statut de l'élu (p. 3095, 3097). Les personnels communaux (p. 3097). L'exode rural et l'utilité d'une subvention globale d'équipement pour les petites communes rurales (p. 3097). La criminalité et les problèmes des grandes villes (p. 3098). Les charges d'aide sociale pour les communes (p. 3106, 3117). Les charges de dépenses culturelles pour la ville de Besançon (p. 3107). Les travaux de la commission Guichard (p. 3107). La position sur les réformes du comité directeur de l'association des maires de France (p. 3107). La nécessité d'un impôt foncier unique déclaratif basé sur la valeur vénale et l'exemple des Etats-Unis (p. 3109).

b) Interventions du Gouvernement :

— M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (p. 3058) : le plan de développement des responsabilités locales. Les deux textes financiers en discussion. La progression attendue des recettes des collectivités locales. La complexité inévitable résultant de la recherche de l'équité fiscale. La péréquation en République fédérale d'Allemagne. Les autres dispositions du plan de développement des responsabilités locales. La concertation avec le Sénat. Le débat d'orientation sur la réforme des collectivités locales au Sénat le 20 juin 1978. (p. 3059) : les principes essentiels de la réforme : l'allègement des tutelles. La globalisation des subventions d'équipement. Le statut des élus municipaux. L'indemnité des maires. Les crédits d'heures pour les maires et les adjoints. La création d'un corps d'attachés communaux. La coopération intercommunale. La répartition des dépenses obligatoires : les dépenses d'incendie. Les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales. Le transfert des ressources correspondantes. La participation des citoyens à la vie locale. (p. 3071) : la création d'une dotation globale de fonctionnement se substituant au versement représentatif de la taxe

sur les salaires (VRTS). Les limites du système instauré par la loi de 1966. L'inconvénient de la référence à la masse salariale. La dégradation des principes de répartition. L'incidence importante de l'impôt sur les ménages. Le blocage intervenu au cours des dernières années. (p. 3072) : le rattachement de la dotation globale de fonctionnement à l'évolution de la TVA. Le supplément de ressources qui en résultera pour les collectivités locales en 1979. La correction d'une évolution défavorable si elle se produisait. Le partage de la dotation en trois masses réparties selon des critères complémentaires. La dotation forfaitaire. La dotation de péréquation. La notion de « potentiel fiscal ». La diminution progressive de la dotation forfaitaire au profit de la dotation de péréquation. La référence au potentiel moyen. Les concours particuliers. L'introduction d'une dotation de fonctionnement minimale, pour les petites communes les plus démunies. L'incitation financière à la coopération intercommunale. Les cas spécifiques : la région d'Île-de-France ; les départements d'outre-mer ; les territoires d'outre-mer et Mayotte. Le souhait d'un débat largement ouvert.

Réponse à M. Louis Brives (p. 3076) : le rattachement de la dotation globale de fonctionnement à l'évolution de la TVA à législation constante ; la non-incidence sur son montant d'une évolution du taux de la TVA dans le cadre de l'harmonisation européenne.

(p. 3091) : la dotation globale de fonctionnement intéresse les compétences actuelles des communes. Tout transfert de compétences s'accompagnera de moyens correspondants. La mise à la disposition de M. Christian Poncelet des simulations concernant le département des Vosges (p. 3093) : les simulations qui ont été effectuées dans l'ensemble des départements français sont à la disposition de tous les sénateurs.

— M. Maurice Papon, ministre du budget : (p. 3069) : la réforme des collectivités locales engagée en 1959. La loi du 29 juillet 1975. La fin d'application du système provisoire de fiscalité locale au 1^{er} janvier 1979. Le développement des libertés et des responsabilités des collectivités locales. La solidarité. La correction d'aberrations, telles que celle de la taxe professionnelle. Les études préalables de simulation. L'archaïsme du système actuel de répartition, fondé sur des principes fictifs. L'inégale répartition des bases d'imposition. La diversité des taux de la taxe professionnelle. La taxe d'habitation. L'aggravation des déséquilibres : l'exemple de la taxe professionnelle ; la discrimination opérée entre les entreprises anciennes bénéficiant de mesures de plafonnement et les entreprises nouvelles. Le principe du vote direct des taux et du lien entre les taux, posé par l'article 12 de la loi du 29 juillet 1975. (p. 3070) : le lien entre la localisation des impôts et l'exercice de la démocratie communale. L'inadaptation des systèmes proposés de transfert des grands impôts au profit des collectivités locales. Le transfert de ressources de l'Etat aux collectivités locales, lié au transfert des compétences. Les dotations de l'Etat ; l'exemple de l'Allemagne fédérale. La liberté de fixation des taux par les collectivités locales. L'assouplissement du lien entre la taxe professionnelle et les trois autres taxes. L'actualisation triennale des bases d'imposition et l'application annuelle d'un coefficient forfaitaire.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : l'achèvement de la réactualisation des bases pour 1980. La solidarité entre les communes : l'assouplissement du système de péréquation prévu dans les articles 3 et 4. Son amendement de suppression de l'article 3. La suppression du plafonnement à 20 p. 100 des taux de la taxe professionnelle ; et un assouplissement des conditions de sortie de ce plafonnement. L'assiette de la taxe professionnelle. (p. 3071) : le maintien des éléments de l'actuelle assiette d'imposition, complétée par un système de correction et des clauses de sauvegarde. Le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle à 9 p. 100 de la valeur ajoutée. La personnalisation de la taxe d'habitation. Le souhait d'un large débat parlementaire (p. 3113, 3114) : les critiques adressées aux deux textes en discussion. Les précautions et les mesures de transition prévues par le Gouvernement ; les clauses de sauvegarde. La modernisation d'un système devenu anachronique. Le souci de concertation et de dialogue du Gouvernement. La perspective d'un vide juridique au 1^{er} janvier 1979 ; le vote direct des taux résultant à cette date de l'application de la loi de 1975.

Réponse à M. Christian Poncelet et à plusieurs orateurs : l'objection relative au préalable de la loi-cadre. L'engagement du Gouvernement d'accompagner tout transfert de compétences aux collectivités locales d'une attribution correspondante de ressources nouvelles. Le dépôt par le Gouvernement d'un rapport avant la fin de 1980.

Réponse à MM. Franck Sérusclat, Michel Giraud, Paul Séramy et Paul Jargot : le concours de l'Etat. La réforme du VRTS, remplacé par la dotation globale de fonctionnement. Le supplément de ressources qui en résultera pour les collectivités locales.

Réponse à MM. Christian Poncelet, Jacques Larché, Louis Perrein, Jean Béranger, Josy Moinet et Gaston Pams : les études de simulations. L'amendement de suppression de l'article 3, déposé par le Gouvernement.

Réponse à MM. Louis Perrein et Jean Béranger : le plafonnement du taux de la taxe professionnelle. La suppression des dispositions de l'article 3.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 3115) : l'exploitation des informations recueillies auprès des 38 000 communes de France. La simulation sur les 200 000 redevables de l'Indre-et-Loire. Un échantillon de 42 000 entreprises utilisé pour la taxe professionnelle.

Réponse à MM. Michel Giraud, Christian Poncelet, Brigitte Gros, Franck Sérusclat, Paul Séramy et Georges Berchet : les imperfections du système initialement prévu de péréquation. Le retrait de l'article 3. La contribution de l'Etat. La solidarité intercommunale. L'institution du fonds national de péréquation, demandée par les élus. La prudence du Gouvernement. Son accord sur plusieurs amendements relatifs à la date d'application et à l'aménagement de la péréquation.

Réponse à MM. Jean Béranger, Camille Vallin et Pierre Jourdan : la libre fixation des taux pour les trois taxes et l'encadrement de la taxe professionnelle ; les raisons juridiques.

Réponse à M. Jacques Larché : les effets économiques de la fiscalité locale ; le plafonnement de la taxe professionnelle à 9 p. 100 de la valeur ajoutée. Les incidences sur l'emploi.

Réponse à M. Louis Brives : la personnalisation de la taxe d'habitation ; la prise en compte de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Réponse à M. Louis Perrein : l'harmonisation des bases d'imposition ; les coefficients forfaitaires.

Réponse à M. Jacques Thyraud : l'imposition de la valeur vénale des propriétés bâties et non bâties.

Réponse à M. Franck Sérusclat (p. 3116) : l'amendement déposé par le Gouvernement à l'article 4 relatif à la péréquation.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 3119) : l'étroite coopération entre le Gouvernement et le Sénat pour la préparation de ces textes. Leur caractère limité, permettant de les détacher de la loi-cadre. Le maintien de ces textes par le Gouvernement.

— M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur (Collectivités locales).

Réponse à M. Jacques Descours Desacres (p. 3116) : la fixation de la « dotation globale de fonctionnement » en fonction du rendement attendu de la TVA ; les conséquences pour les collectivités locales d'un rendement supérieur aux prévisions ; l'exemple du fonds de compensation de la TVA ; la garantie de ressources en cas de rendement inférieur aux prévisions. L'évolution pour les années ultérieures : le risque de stabilité ou de régression ; l'indexation sur l'évolution de la TVA à législation constante.

Le futur grand débat sur la loi-cadre relative au développement des compétences des collectivités locales ; ses visites dans 24 départements de juillet à octobre 1978. (p. 3117) : confirme la garantie d'évolution de la dotation globale de fonctionnement. L'évolution du VRTS pour les trois dernières années et ce qu'elle aurait été en 1979. Le supplément de ressources résultant pour les communes des nouvelles dispositions. Le remboursement de la TVA.

La péréquation rendue possible par le VRTS sous la forme de dotations de fonctionnement. L'effort d'équipement réalisé par les collectivités locales depuis trois ans. La rapide progression des transferts de l'Etat aux collectivités locales depuis 1976. Le triplement, entre 1970 et 1977, des prêts des caisses publiques aux collectivités locales. L'augmentation des concours de l'Etat. (p. 3118) : la sélection nécessaire en matière d'équipements dans une période de ralentissement économique.

Question préalable de M. Gaston Pams, défendue par M. Etienne Dailly (p. 3120, 3123).

L'étonnement manifesté par tous les orateurs devant ce débat financier qui précède le dépôt de la loi-cadre. Leur inquiétude dans l'incertitude des conséquences financières pratiques pour les collectivités locales. Le dépôt de ces deux textes en priorité au Sénat. Sa qualité personnelle de membre de la majorité. La question prioritaire des compétences et des attributions. (p. 3121) : la communication tardive du résultat des études de simulation ; le temps nécessaire pour les examiner. Souhaite l'examen de la loi-cadre au mois d'avril 1979 et celui des textes financiers au mois de mai. La composition du groupe de la gauche démocratique qui comprend des membres de la majorité et de l'opposition : l'absence de toute signification d'hostilité politique au Gouvernement dans le dépôt de cette question préalable.

Orateurs : MM. Paul Jargot, Gaston Pams, Guy Petit, Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission des finances ; Josy Moinet, Marc Jacquet.

La communication tardive des études de simulation visant exclusivement le projet de loi relatif à la « dotation globale de fonctionnement » (p. 3121). La concertation entre le Gouvernement et le Sénat, grand conseil des communes de France (p. 3121, 3122). Les garanties apportées par le Gouvernement (p. 3122). La position prise par la commission des finances contre la motion de renvoi (p. 3122). La question préalable du groupe communiste sur les deux projets de loi examinés (p. 3122).

Scrutin public sur la motion n° 176 de M. Gaston Pams tendant à opposer la question préalable (n° 16, liste des votants p. 3175, 3176).

Rejet de la motion (p. 3123).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES [9 novembre 1978] (p. 3124, 3163), [10 novembre 1978] (p. 3178, 3189), [14 novembre 1978] (p. 3231, 3270), [15 novembre 1978] (p. 3286, 3290 — p. 3298, 3321). — MM. Jacques Thyraud, Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Maurice Papon, ministre du budget ; Pierre Schiélé, Paul Jargot, Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Vallon, Camille Vallin, Josy Moinet, Adolphe Chauvin, Louis Perrein, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Larché, Paul Pillet, Geoffroy de Montalembert, Franck Sérusclat, Guy Petit, Jacques Descours Desacres, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Philippe de Bourgoing, Jean-Marie Girault, Jean Béranger, Mme Brigitte Gros, MM. René Touzet, Christian Poncelet, Louis Boyer, Jean Mézard, André Bohl, Richard Pouille, Michel Giraud, Etienne Dailly, Jean Chérioux, Francis Palmero, Raymond Brun, Henri Duffaut, Pierre Vallon, Paul Malassagne, Paul Jargot, Henri Goetschy, Paul Girod, Raymond Dumont, Octave Bajoux, Marcel Lucotte.

Avant l'article 1^{er} (p. 3125). — Adoption de l'amendement n° 61 (art. additionnel) de M. Jacques Thyraud et plusieurs de ses collègues : création d'une taxe foncière annuelle sur les propriétés bâties et non bâties, calculée sur la base de la valeur vénale déclarée par les propriétaires ; suppression des taxes foncières actuelles sur les propriétés bâties et non bâties (p. 3126) ; rejet de l'amendement n° 135 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : institution de dotations spéciales annuelles pour les petites communes ayant un potentiel fiscal inférieur à la moyenne des communes de même catégorie et ne disposant pas de ressources domaniales suffisantes ; création d'un impôt sur la fortune des personnes physiques (p. 3127) ; rejet de l'amendement n° 136 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : remboursement intégral en 1979 des dépenses de TVA des collectivités locales ; augmentation du montant total du versement représentatif de la taxe sur les salaires ; création d'une dotation spéciale pour les communes rurales ; augmentation des crédits réservés aux subventions sectorielles d'équipement ; création d'un impôt sur l'actif net des banques et des établissements financiers ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3127).

Intitulé avant l'article 1^{er} (p. 3127). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : « Titre I^{er}. — Fixation du taux des impôts locaux » ;

— un intitulé ainsi rédigé est inséré dans ce projet de loi (p. 3127) :

Article 1^{er} (vote direct des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle par les conseils municipaux, les conseils généraux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale (p. 3127). — Amendement n° 38 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : fixation librement, par les conseils municipaux, en 1981, 1982 et 1983, des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle ; possibilité de faire varier les taux des quatre taxes d'un même pourcentage ; possibilité de réduire d'un même pourcentage l'écart constaté entre le taux des impôts de la commune et le taux moyen des impôts communaux dans le département ; devenu sans objet (p. 3140) ; amendement n° 137 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : liberté, à compter du 1^{er} janvier 1981, des conseils municipaux et des conseils généraux pour voter chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle ; suppression de la fiscalité propre des organismes intercommunaux (p. 3128) ; devenu sans objet (p. 3140) ; amen-

dement n° 114 de M. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon : liberté de fixation des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 1981, pour les conseils municipaux, les conseils généraux et les instances délibérantes des communautés urbaines et des organismes de coopération intercommunale (p. 3128); retiré (p. 3132); amendement n° 109 de M. Pierre Schiélé: prise en considération des nouvelles dispositions de caractère fiscal, qui pourraient suivre l'adoption du projet de loi-cadre portant extension des responsabilités locales (p. 3128); transformé en sous-amendement à l'amendement n° 38 de M. Lionel de Tinguy (p. 3133); devenu sans objet (p. 3140); amendement n° 100 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Josy Moinet: report au 1^{er} janvier 1981 de la date à laquelle les conseils municipaux votent directement chaque année les taux des taxes (p. 3128); devenu sans objet (p. 3140); amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: report au 1^{er} janvier 1981 de la date à laquelle les conseils municipaux, les conseils généraux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale voteront directement chaque année les taux des taxes (p. 3128); devenu sans objet (p. 3140); amendement n° 89 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues: liberté à compter du 1^{er} janvier 1979 des conseils municipaux, des conseils généraux et des instances de coopération intercommunale pour fixer chaque année les taux des taxes dans les conditions prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant réforme des impositions perçues au profit des collectivités locales et de divers organismes (p. 3128); devenu sans objet (p. 3140); amendement n° 177 de M. Maurice Papon, ministre du budget: suppression de cet article tendant à donner pleine liberté aux conseils municipaux, aux conseils généraux et aux instances de coopération intercommunale, à compter du 1^{er} janvier 1979, pour voter directement chaque année les taux des taxes (p. 3138); l'incompatibilité entre, d'une part l'article additionnel avant l'article 1^{er}, précédemment voté, créant une taxe foncière annuelle, et supprimant la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et, d'autre part, l'article 1^{er} du projet de loi (p. 3139); adoption de l'amendement n° 177 de M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 3140);

— l'article 1^{er} est supprimé (p. 3140).

Article 2 (lien entre les taux de la taxe professionnelle avec ceux des trois autres taxes locales payées par les ménages) (p. 3140). — Le vote du Sénat tendant à l'abolition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à la création d'une taxe foncière annuelle (p. 3141). — La mise en place d'un impôt sur le capital dans la fiscalité locale et d'un système déclaratif (p. 3142). — Retrait des amendements identiques n° 90 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, n° 102 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, et n° 139 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article créant un lien entre le taux de la taxe professionnelle et le taux moyen des autres taxes (p. 3142). — Adoption de l'amendement n° 178 de M. Maurice Papon, ministre du budget: suppression de cet article créant un lien entre le taux de la taxe professionnelle et le taux moyen des autres taxes (p. 3143);

— l'article 2 est supprimé (p. 3143).

Intitulé avant l'article 3 (p. 3143). — Adoption de l'amendement n° 40 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: intitulé avant l'article 3: « Titre II. — Taxe professionnelle »;

— un intitulé ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi (p. 3143).

Article 3 (rapprochement des taux communaux de la taxe professionnelle) (p. 3143). — Cinq amendements identiques, n° 168 de M. Maurice Papon, ministre du budget, n° 141 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis, n° 91 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, n° 104 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues et n° 141 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article prévoyant le rapprochement des taux communaux de taxe professionnelle et une compensation par le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle; retrait des amendements n° 91, n° 104, n° 141 et adoption des amendements n° 168 et n° 41 (p. 3144);

— l'article 3 est supprimé (p. 3144).

Avant l'article 4 (p. 3144). — Amendement n° 11 (art. additionnel) de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: article 1648-A du code général des impôts: application du mécanisme de péréquation départementale concernant les établissements exceptionnels

aux communes dont les possibilités d'occupation des sols sont affectées par le passage de lignes de transport de force ou de canalisations liées à la création de ces établissements; sous-amendement n° 131 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: prise en considération des canalisations « de transport de fluides » gazeux ou liquides; les amendements sont réservés (p. 3145).

Article 4 (péréquation des ressources exceptionnelles de taxe professionnelle) (p. 3145). — La création d'un fonds national de péréquation. Les modalités de financement de ce fonds: la notion de bases excédentaires. La conciliation des systèmes de péréquation et de répartition de la dotation globale de fonctionnement; les simulations faites par le Gouvernement et la définition du potentiel fiscal à adopter (p. 3146). — Retrait de l'amendement n° 42 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: suppression des dispositions de l'article concernant la création et les modalités de fonctionnement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle; abrogation de l'article 1648 A du code général des impôts; annulation des versements effectués en 1979 au titre de l'année 1978 (p. 3147); rejet des amendements identiques n° 92 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues et n° 148 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article concernant la création et les modalités de fonctionnement du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. — Retrait de l'amendement n° 67 de Mme Brigitte Gros et M. Richard Pouille: prélèvement au profit d'un fonds national de péréquation de la taxe professionnelle lorsque le rapport de la somme des bases de la taxe par le nombre d'habitants de la commune excède trois fois la moyenne nationale; limite, jusqu'en 1981, de ce prélèvement à 5 p. 100 des recettes ordinaires de l'année précédente, diminuées du montant des annuités des emprunts; accroissement annuel de ce pourcentage, à partir de 1981, de cinq points supplémentaires pour trois ans renouvelables; fixation par les conseils municipaux ou les instances des groupements de communes du taux de taxe professionnelle pour en assurer un produit identique à l'année précédente (p. 3149); retrait de l'amendement n° 118 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon: prélèvement au profit d'un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle lorsque le rapport de la somme des bases de la taxe par le nombre d'habitants de la commune excède deux fois et demie la moyenne départementale; limite de ce prélèvement à 10 p. 100 des ressources de toute nature de la commune; versement de 40 p. 100 du produit du prélèvement, par le conseil général, aux groupements de communes du département en fonction de leur effort d'investissement; versement des ressources du fonds, notamment aux communes d'implantation ou limitrophes d'un établissement utilisant ou traitant des combustibles nucléaires et ce, à concurrence de la moitié des ressources procurées au fonds par cet établissement (p. 3150); rejet de l'amendement n° 149 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues: prélèvement, au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, pour dépassement de deux fois la moyenne nationale du rapport du potentiel fiscal et des ressources domaniales au nombre d'habitants de la commune; suppression des dispositions concernant la limite fixée au prélèvement des ressources de toute nature de la commune au profit du fonds national de péréquation. — Adoption de l'amendement n° 172 de M. Maurice Papon, ministre du budget: prélèvement au profit d'un fonds national de péréquation de la taxe professionnelle lorsque le rapport de la somme des bases de la taxe par le nombre d'habitants excède deux fois et demie la moyenne nationale; montant du prélèvement égal au trois quarts des bases excédentaires multiplié par le taux de la taxe professionnelle en vigueur; limitation de ce prélèvement afin qu'il ne réduise pas annuellement de plus de 5 p. 100 le montant des ressources ordinaires constaté l'année précédente (p. 3151); adoption du sous-amendement n° 182 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, à l'amendement n° 172 de M. Maurice Papon, ministre du budget: limite à 5 p. 100 des recettes fiscales et domaniales nettes de l'année précédente, du prélèvement au profit du fonds national de péréquation; l'importance du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle et de ces modalités de fonctionnement pour les communes d'Alsace et de Lorraine qui ont la régie directe de leurs forêts (p. 3150); retrait de l'amendement n° 133 de M. Jacques Descours Desacres: exclusion de l'évaluation du potentiel fiscal de la commune ou du groupement de communes des trois quarts des bases excédentaires servant au calcul du prélèvement au profit du fonds national de péréquation (p. 3151). — Rejet de l'amendement n° 74 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon: possibilité donnée aux départements de répartir 40 p. 100 du produit du prélèvement destiné au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre des groupements de communes en fonction de leur effort d'investissement (p. 3152). — Retrait

dé l'amendement n° 88 de M. Louis Boyer : déduction, sur le montant du prélèvement, des annuités des emprunts faits par les communes ou groupements de communes pour les travaux nécessités par l'implantation d'une centrale nucléaire. — Les ressources insuffisantes des communes de montagne (p. 3153) ; rejet de l'amendement n° 119 de M. Jean-Pierre Blanc, soutenu par M. Pierre Schiélé : prélèvement au profit du fonds national de péréquation, pour les communes de montagne au-dessus de 1 000 mètres, lorsque le rapport de la somme des bases de la taxe professionnelle par le nombre d'habitants excède trois fois la moyenne nationale. — L'alimentation du fonds national de péréquation et les solutions en cas d'insuffisance de ressources (p. 3154). — Retrait de l'amendement n° 108 de M. Pierre Schiélé : fixation annuelle, par la loi de finances, d'un taux minimum de la taxe professionnelle. — Retrait de l'amendement n° 75 de M. André Bohl : rédactionnel ; reprise des dispositions de la loi du 29 juillet 1975 (p. 3156) ; retrait de l'amendement n° 130 de M. Jacques Descours Desacres : versement des ressources du fonds de péréquation de la taxe professionnelle aux communes dont les possibilités d'occupation des sols sont affectées par l'existence de couloirs de passage de lignes à haute tension ou de canalisations de transports de fluides liés à la création d'établissements nucléaires ; adoption de l'amendement n° 133 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant le versement des ressources du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, sans condition de potentiel fiscal, aux communes limitrophes de celle où se trouve un établissement utilisant ou traitant des combustibles nucléaires. — Rejet de l'amendement n° 134 de M. Josy Moinet : versement des ressources du fonds de péréquation aux départements dont le potentiel fiscal est inférieur à la moitié de la moyenne nationale (p. 3157). — La notion d'impôt sur les ménages ; la prise en considération des ressources domaniales nettes des communes pour le versement du fonds de péréquation pour la taxe professionnelle (p. 3158) ; adoption de l'amendement n° 35 de M. Jean-Marie Girault : condition d'effort fiscal des ménages pour le versement des ressources du fonds aux communes et groupements de communes. — Amendement n° 64 de M. Henri Goetschy, soutenu par M. Pierre Schiélé : versement des ressources du fonds de péréquation aux communes subissant une diminution de la taxe professionnelle « de plus de 30 p. 100 » par suite de fermetures d'établissements ; retiré après rectification de l'amendement n° 36 (p. 3159) ; rejet de l'amendement n° 36 de M. Jean-Marie Girault : versement des ressources du fonds de péréquation aux communes et groupements de communes dont les bases servant à la détermination des taxes professionnelles sont réduites en raison de la cessation ou de la réduction d'activité d'un ou plusieurs établissements. — Adoption de l'amendement n° 124 de M. Jacques Descours Desacres : suppression des dispositions donnant définition des versements du fonds de péréquation accordés aux communes, selon leur « potentiel fiscal ». — Adoption de l'amendement n° 184 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : suppression des dispositions de l'article abrogeant le mécanisme de péréquation départementale créé pour les établissements exceptionnels ; entrée en application du nouveau mécanisme de péréquation à partir du 1^{er} janvier 1980 (p. 3160) ; retrait du sous-amendement n° 76 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon : versement de la taxe professionnelle aux groupements de communes pour les entreprises installées dans des zones créées ou aménagées par ces groupements ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 3160).

Avant l'article 4 (suite, p. 3161, amendements précédemment réservés). — Possibilité de faire bénéficier du partage de la péréquation départementale du fonds de taxe professionnelle les communes dont les sols sont affectés par le passage de lignes électriques, de transport de force ou de canalisations liés à la création d'établissements exceptionnels ; les nuisances causées par les centrales thermiques ou nucléaires du fait de l'installation des lignes électriques à haute tension ; retrait de l'amendement n° 11 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur, précédemment réservé ; retrait du sous-amendement n° 131 de M. Jacques Descours Desacres, précédemment réservé. — Adoption de l'amendement n° 185 de M. Maurice Papon, ministre du budget : imposition à la taxe professionnelle, dans la commune d'implantation, à compter de 1980, des pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 400 kilovolts (p. 3162) ; adoption de l'amendement n° 163 de M. Maurice Papon, ministre du budget : relèvement du seuil de péréquation ; affectation des ressources en excédent lorsque celui-ci provient d'un établissement produisant de l'énergie ou traitant des combustibles, après accord à la majorité qualifiée entre les communes ou leur groupement et le ou les départements concernés (p. 3163) ; — deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 3162, 3163).

Article 5 (réductions de taxe professionnelle) (p. 3178). — L'application progressive en matière de taxe professionnelle, de la fiscalité de droit commun aux 210 000 entreprises bénéficiant de réductions ; la nocivité de la loi du 29 juillet 1975 relative à la taxe professionnelle (p. 3179). — Retrait de l'amendement n° 43 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : réduction des bases de la taxe professionnelle de deux tiers pour 1978 et d'un tiers pour 1980 ; rejet de l'amendement n° 93 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant des réductions de taxe professionnelle et la possibilité de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle à 9 p. 100 de la valeur ajoutée retenue pour la détermination des bases imposables ; adoption de l'amendement n° 13 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : suppression par moitié en 1979 et 1980 du montant de la réduction des bases de la taxe professionnelle. — Retrait de l'amendement n° 44 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : montant de la réduction de la taxe professionnelle ; maintien de celle-ci pour 1979 et les années ultérieures en fonction de la diminution des cotisations qu'elle provoque (p. 3180) ; retrait de l'amendement n° 14 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle en 1979 et 1980 par rapport à la cotisation de patente de 1975 ; diminution, à partir de 1981, du montant de la réduction de taxe professionnelle accordée au titre du plafonnement (p. 3181) ; retrait de l'amendement n° 127 de M. Jacques Descours Desacres : majoration ou minoration du montant des plafonds exigibles pour les cotisations proportionnellement aux variations d'assiette de ces cotisations ; calcul des réductions de taxe professionnelle pour 1979 et 1980 en tenant compte des diminutions de taux et d'assiette prévues par les nouvelles dispositions. — Le blocage en valeur absolue de la réduction d'impôt résultant du plafonnement supprime le problème de l'augmentation des bases (p. 3182) ; adoption de l'amendement n° 173 de M. Maurice Papon, ministre du budget : fixation en valeur absolue pour 1979 et 1980 du montant de la réduction de la taxe professionnelle ; diminution de celle-ci pour les années ultérieures en fonction de son montant et de celui de la cotisation normalement exigible en 1980 ; calcul en 1978 du montant de la réduction en fonction des diminutions de taux et d'assiette prévues à la présente loi. — L'imposition des médecins exerçant dans les centres de gestion agréés ; la sincérité des déclarations fournies par les professions libérales s'est accrue avec le développement de centres de gestion agréés (p. 3185) ; les critères qui permettent d'apprécier la valeur ajoutée pour les professions libérales ; les simulations effectuées dans le département d'Indre-et-Loire sur l'imposition de professions libérales à la taxe professionnelle (p. 3186). — Retrait des amendements identiques n° 25 de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Michel Giraud, et n° 85 de M. Jean Mézard : plafonnement, à 9 p. 100 de la valeur ajoutée produite, de la cotisation de taxe professionnelle de chaque entreprise et à 5 p. 100 du bénéfice imposable pour les professions libérales (p. 3187) ; retrait de l'amendement n° 110 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle de chaque entreprise à 9 p. 100 de la valeur ajoutée de la période retenue et précisant le mode de calcul de la valeur ajoutée pour les redevables soumis à un régime forfaitaire d'imposition ; cotisations nationales pour financer les dégrèvements, dues par les redevables de la taxe professionnelle. — Adoption des amendements identiques n° 16 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur et n° 45 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : réduction de 9 à 8 p. 100 du plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle de chaque entreprise. — Adoption de l'amendement n° 46 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : financement des dégrèvements par le Trésor en contrepartie de cotisations calculées sur le montant de la taxe professionnelle et de ses taxes annexes par les redevables ; limites et taux de cotisations fixés pour 1979 et 1980 ; utilisation de l'excédent éventuel des cotisations. — Retrait de l'amendement n° 150 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions concernant le plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle. — Retrait de l'amendement n° 17 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : fixation du taux de la cotisation nationale due par les redevables de la taxe professionnelle à 6,5 p. 100 pour 1979 et 1980. — Amendement n° 174 de M. Maurice Papon, ministre du budget : fixation du taux de cotisation à 7 p. 100 jusqu'en 1980 ; réduction d'un point chaque année ; fixation à 4 p. 100 à compter de 1984 ; transformé en sous-amendement à l'amendement n° 46 de M. Lionel de Tinguy et adopté avec celui-ci. — Adoption de l'amendement n° 47 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : maintien par le conseil général, à partir de 1981, de l'application des dispositions du code général des impôts prévoyant l'exonération de taxe professionnelle pour certains artisans ou détaillants (p. 3188) ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 3188).

Article 6 (imposition des professions libérales à la taxe professionnelle) (p. 3231). — Retrait des amendements identiques n° 86 de M. Jean Mézard et n° 27 de M. Marcel Fortier : bases de la taxe professionnelle due par les professions libérales employant moins de dix salariés (p. 3232). — Retrait de l'amendement n° 26 de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Jean Chérioux : bases de la taxe professionnelle : valeur locative des immobilisations passibles d'une taxe foncière et salaires des salariés concourant à la productivité (p. 3233). — Amendement n° 62 de M. Richard Pouille : bases de la taxe professionnelle due par les professions libérales : le douzième des recettes et la valeur locative des immobilisations passibles d'une taxe foncière ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3234). — Retrait des amendements identiques n° 87 de M. Jean Mézard et n° 30 de M. Marcel Fortier : bases de la taxe professionnelle due par les professions libérales : le dixième des revenus pour les professions de santé (p. 3235). — Adoption de l'amendement de coordination n° 179 de M. Maurice Papon, ministre du budget. — La situation des transporteurs au regard de la taxe professionnelle ; les contacts pris avec les fédérations du transport. — Amendement n° 66 de M. Joseph Raybaud, soutenu par M. Francis Palmero : exclusion de l'assiette de la taxe professionnelle des véhicules de transport pour les entreprises de transport public routier ; valeur locative de ces biens ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3236) ; amendement n° 79 de M. Francis Palmero : exclusion de l'assiette de la taxe professionnelle des véhicules de transport pour les entreprises de transport public routier ; valeur locative de ces biens ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — Retrait de l'amendement n° 77 de M. Pierre Vallon : détermination de la valeur locative des biens appartenant aux redevables, concédés ou faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail mobilier ou de location ; prise en compte de la durée d'amortissement pour le calcul de cette valeur locative ; paiement, par le propriétaire, de la taxe professionnelle en fonction de la durée de la location, si le locataire n'est pas redevable de la taxe professionnelle ou n'a pas la disposition exclusive des biens (p. 3237) ; retrait de l'amendement n° 60 de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Adolphe Chauvin : détermination de la valeur locative en fonction de la durée d'amortissement, lorsque les biens appartiennent au redevable, lui sont concédés ou font l'objet d'un contrat de crédit-bail mobilier. — Retrait de l'amendement n° 78 de M. Pierre Vallon : disposition non exclusive des biens loués par le locataire ; exclusion de l'assiette taxable du propriétaire des biens loués pour une période égale ou supérieure à six mois par un non-assujéti à la taxe professionnelle (p. 3238) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 3238).

Après l'article 6 (p. 3238). — Retrait de l'amendement n° 48 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : détermination de l'assiette de la taxe professionnelle ; réduction en 1980, d'un cinquième à un sixième du coefficient appliqué aux salaires. — Retrait de l'amendement n° 167 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : article n° 1467-2° B du code général des impôts ; modification d'un cinquième du coefficient appliqué aux salaires pour ramener la part des salaires dans les bases de la taxe en dessous de 50 p. 100. Retrait de l'amendement n° 80 (art. additionnel) de M. Pierre Vallon : limitation à la moitié des bases d'imposition des parts des salaires des entreprises n'employant pas plus de quinze salariés (p. 3243). — Adoption de l'amendement n° 186 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : réduction d'un cinquième à un sixième, à compter de 1981, du coefficient appliqué aux salaires pour le calcul de l'assiette de la taxe professionnelle ; scrutin public (n° 17, liste des votants, p. 3278, 3279). — Amendement n° 18 (art. additionnel) de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : possibilité pour la part des salaires des entreprises de location de main-d'œuvre de dépasser, de plus de la moitié, le total national des bases de la taxe professionnelle ; retiré puis repris par M. Henri Duffaut (p. 3243) ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3244) ; sous-amendement n° 151 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin, à l'amendement n° 18 de M. Jean-Pierre Fourcade, repris par M. Henri Duffaut : compensation par le fonds national de compensation de la perte de ressources résultant des dispositions prévoyant la possibilité de dépasser, pour la part des salaires, de plus de la moitié les bases d'imposition de la taxe professionnelle ; devenu sans objet. — Adoption par scrutin public (n° 17. — Liste des votants p. 3278, 3279). — Retrait de l'amendement n° 31 (art. additionnel) de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne : définition, pour les professions de santé, de la notion « d'activité habituelle » en fonc-

tion de la durée d'exercice de celle-ci pendant l'année (p. 3245) ; retrait de l'amendement n° 128 (art. additionnel) de M. Jacques Descours Desacres : réduction de moitié de la base d'imposition à la taxe professionnelle pour les centres de recherche scientifique ou technique et les installations industrielles distinctes ; compensation versée aux collectivités locales concernées par le fonds national de péréquation ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3244).

Article 7 (modalités d'établissement de la taxe professionnelle) (p. 3245). — Adoption de l'amendement n° 49 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : fixation des dates de détermination, par les entreprises, des bases de la taxe professionnelle ; cas particulier des créations d'établissements en cours d'année ; déclaration provisoire (p. 3247) ; rejet du sous-amendement n° 152 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin, à l'amendement n° 49 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : harmonisation, par la loi de finances, des bases d'imposition de la taxe professionnelle et des autres taxes (p. 3248) ; retrait de l'amendement n° 32 de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne : réduction de moitié de la base d'imposition pour les membres des professions de santé au cours des deux premières années de leur installation ; retrait de l'amendement n° 153 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : subvention fiscale automatique de l'Etat pour le dégrèvement correspondant à la différence entre les bases imposées et celles de l'année précédant l'imposition. — Le problème des jeunes diplômés des professions de santé qui effectuent des remplacements. — Adoption de l'amendement n° 129 de M. Jacques Descours Desacres : détermination de la valeur locative des immobilisations corporelles acquises à la suite d'apports, de scissions ou de fusions de sociétés ; limite fixée à deux tiers de la valeur locative retenue l'année précédente ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 3248).

Après l'article 7 (p. 3248). — L'exonération de la taxe professionnelle accordée par les communes ne peut l'être que dans des zones fixées par le conseil des ministres. — Amendement n° 65 (art. additionnel) de M. Henri Goetschy : fin de l'exonération si l'entreprise réalise un bénéfice imposable ; remboursement par l'Etat aux collectivités locales du montant de la taxe professionnelle et ce à la hauteur de la moitié de l'impôt sur les bénéfices perçus ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3249) ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : insertion d'un nouvel intitulé : « Titre III. — Dispositions relatives à la taxe d'habitation » ;

— un nouvel intitulé est inséré dans le projet de loi (p. 3249).

Article 8 (aménagement des abattements de taxe d'habitation) (p. 3249). — Amendement n° 106 de MM. Josy Moinet et Jean Béranger, soutenu par M. Jean Béranger : calcul de la taxe d'habitation à partir de la valeur locative modulée selon les tranches de revenu (p. 3249) ; rejet (p. 3255) ; amendement n° 51 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : calcul de la taxe d'habitation ; majoration de l'abattement à la base par décision du conseil municipal de 5 ou 10 p. 100 ; abattement supplémentaire de 15 p. 100 accordé à certaines catégories de contribuables ; maintien des abattements supérieurs en pourcentage à ceux décidés par le conseil municipal sauf décision contraire de sa part (p. 3249) devenu sans objet (p. 3255) ; amendement n° 94 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : exonération de la taxe d'habitation pour les contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu ou dont la cotisation n'a pas été mise en recouvrement l'année précédente ; subvention à la collectivité locale d'un montant équivalent à la perte de recette résultant de cette opération ; suppression du prélèvement pour « les frais d'assiette » opérés sur le montant de la taxe sur les salaires ; abrogation des dispositions concernant l'avoir fiscal (p. 3249) ; rejet (p. 3255) ; amendement n° 81 de M. André Bohl : détermination de la valeur locative servant au calcul de la taxe d'habitation ; abattement obligatoire à la base, pour charge de famille et pour les contribuables non soumis à l'impôt sur le revenu ; limitation du montant cumulé de ces abattements (p. 3250) ; adopté (p. 3255) ; amendement n° 20 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : fixation à 15 p. 100 du taux de l'abattement facultatif à la base (p. 3250) ; devenu sans objet (p. 3255) ; amendement n° 154 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : suppression de toute référence aux valeurs locatives inférieures à la moyenne communale (p. 3250) ; devenu sans objet ; amendement n° 155 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : application de la notion de résidences exceptionnelles et d'habitation à la

valeur locative supérieure de cinq fois à la valeur moyenne communale, aux seuls locaux d'habitation à l'exclusion des garages; devenu sans objet; amendement n° 156 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot: abattement de 25 p. 100 du montant de la cotisation pour les contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu, de 15 p. 100 et de 5 p. 100 pour ceux se trouvant dans la première tranche et dans la deuxième tranche d'imposition; compensation de ces abattements par l'Etat; fixation du barème de l'impôt pour les plus hautes tranches; devenu sans objet. — Amendement n° 120 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon: abattement à la base supplémentaire pour les contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu de l'année précédente et dont l'habitation a une valeur locative inférieure à 120 p. 100 de la moyenne communale (p. 3251); devenu sans objet; amendement n° 121 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon: réduction annuelle d'un cinquième, jusqu'au taux minimal, des abattements existant en 1978; devenu sans objet; amendement n° 122 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon: extension aux communes urbaines et aux départements; devenu sans objet. — Amendement n° 111 de M. Paul Girod: abattements décidés par le conseil général pour les impositions levées par le département au titre de la taxe d'habitation; devenu sans objet. — Amendement n° 157 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: prise en charge par l'Etat des allègements consentis aux redevables de la taxe d'habitation non imposés à l'IRPP; majoration du barème de l'impôt sur le revenu; devenu sans objet. — Les contribuables non assujettis à l'impôt sur le revenu et bénéficiaires d'abattements sur le montant de la taxe d'habitation; l'exclusion de ce bénéfice des locataires de HLM (p. 3254). — Les anomalies engendrées par le système actuel: la charge de la quasi-totalité des impôts départementaux reportées sur certaines communes. — La notion de valeur locative réelle; les disparités entre communes dans le département de la Moselle; le calcul de la valeur locative moyenne commune (p. 3255);

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 3255).

Après l'article 8 (p. 3255). — Amendement n° 21 (art. additionnel) de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: recouvrement, avant le 1^{er} avril de l'année courante, d'un acompte égal à 5 p. 100 du montant des taxes foncières et d'habitation; dispenses d'acompte et modalités de recouvrement; retiré (p. 3257) et repris par M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues; rejeté (p. 3259). — Amendement n° 107 (art. additionnel) de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues: recouvrement, avant le 1^{er} avril de l'année courante, d'un acompte égal à 33 p. 100 du montant des taxes foncières et d'habitation; dispenses d'acompte et modalités de recouvrement; possibilité de paiement mensuel des cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière comme pour l'impôt sur le revenu; fixation des modalités d'application de ces dispositions par décret pris en Conseil d'Etat (p. 3255); rejeté (p. 3259). — Amendement n° 95 (art. additionnel) de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues: recouvrement, le 15 mars pour un tiers, le 15 juin pour un tiers et le 1^{er} novembre pour le solde des impôts visés par la présente loi; modalités de paiement de ces impôts en cas de changement de résidence (p. 3256); rejeté (p. 3259). — Amendement n° 158 (art. additionnel) de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont: possibilité, après la date d'exigibilité, de payer au maximum en trois fois, la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties (p. 3256); devenu sans objet. — Amendement n° 166 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget: mensualisation du paiement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à partir de 1981 dans les conditions prévues pour celles de l'impôt sur le revenu; fixation des modalités d'application par décret en Conseil d'Etat; adopté (p. 3259); sous-amendement de M. Raymond Dumont à l'amendement n° 21 repris par M. Louis Perrein: suppression des dispositions et des modalités de recouvrement et de dispense de l'acompte dû, avant le 1^{er} avril de l'année courante, sur le montant des taxes mises en recouvrement; possibilité de paiement mensuel de la taxe d'habitation et de la taxe foncière comme de l'impôt sur le revenu; fixation des modalités d'application de cette mensualisation par décret en Conseil d'Etat (p. 3257); rejeté (p. 3259). L'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place l'informatisation complète des impôts locaux et leur mensualisation sur le modèle de l'impôt sur le revenu (p. 3258). — Amendement n° 63 (art. additionnel) de MM. Henri Goetschy et Marcel Rudloff: exonération de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à leur demande, pour les associations sportives déclarées à but non lucratif; irrecevable aux termes de l'art. 40 de la Constitution (p. 3260); rejet de l'amendement n° 159 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, sou-

tenu par M. Paul Jargot: calcul de la taxe d'habitation, à partir de 1980, pour moitié sur la valeur locative et pour moitié sur le revenu des contribuables;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3259).

Article 9 (application d'un taux unique de taxe d'habitation dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre) (p. 3260). — Retrait de l'amendement n° 161 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article concernant la réduction annuelle d'un cinquième, à compter de 1979, des différences entre le taux moyen de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre et les taux appliqués au profit de ceux-ci dans chaque commune (p. 3261); retrait de l'amendement n° 83 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon: réduction annuelle, dans les limites du tiers ou cinquième à compter de 1980, par l'assemblée compétente des communautés urbaines ou des districts à fiscalité propre, des écarts de taux de la taxe d'habitation perçue par le groupement et les communes (p. 3262); adoption de l'amendement n° 52 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: réduction annuelle d'un cinquième, à compter de 1979, des différences entre les taux de la taxe d'habitation de chaque commune membre d'une communauté urbaine ou d'un district à fiscalité propre et le taux moyen du groupe; possibilité pour les conseils délibérants de ces groupements de maintenir totalement ou partiellement ces différences. — Adoption de l'amendement n° 34 de M. Octave Bajeux: application aux valeurs locatives brutes des habitations et de leurs dépendances, à compter du 1^{er} janvier 1979, du taux unique de la taxe d'habitation perçue par les départements, les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre (p. 3263); rejet de l'amendement n° 160 de M. James Marson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin: calcul des taux de la taxe d'habitation perçue par les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre et par les communes de ces groupements, sur les bases brutes de cette taxe; report en 1981 de l'application du taux unique;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 3263).

Avant l'article 10 (p. 3263). — Adoption de l'amendement n° 53 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: insertion d'un nouvel intitulé: « Titre IV: dispositions relatives à l'impôt foncier »;

— un nouvel intitulé est inséré dans le projet de loi (p. 3263).

Article 10 (actualisation des valeurs locatives foncières) (p. 3263). — Rejet de l'amendement n° 96 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues: actualisation, tous les deux ans, des valeurs locatives (p. 3265); retrait de l'amendement de coordination n° 180 de M. Maurice Papon, ministre du budget; adoption de l'amendement n° 54 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: fixation par décret des coefficients forfaitaires majorant, entre deux actualisations, les valeurs locatives; suppression des dispositions de cet article concernant la correction en 1980, des taux de 1979 en fonction de la variation des bases actualisées; adoption de l'amendement n° 175 de M. Maurice Papon, ministre du budget: calcul du bénéfice forfaitaire agricole; neutralité des majorations forfaitaires sur le classement des exploitations de polyculture; rejet de l'amendement n° 162 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues: majoration des valeurs locatives des sols, terrains et bâtiments industriels dans les mêmes proportions que les valeurs locatives servant au calcul des trois autres taxes;

— l'article 10 ainsi modifié, est adopté (p. 3265).

Avant l'article 11 (p. 3265). — Adoption de l'amendement n° 55 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis: insertion d'un nouvel intitulé: « Titre V. — Dispositions diverses »;

— un nouvel intitulé est inséré dans le projet de loi (p. 3265).

Article 11 (impositions perçues au profit des établissements publics régionaux et de certains groupements communaux) (p. 3265). — Rejet de l'amendement n° 97 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues: suppression de cet article concernant la perception des taxes annexes; adoption de l'amendement de coordination n° 181 de M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 3266); retrait de l'amendement n° 22 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: report, à 1981, des dispositions relatives à la perception des taxes annexes;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 3265).

Article 12 (entrée en vigueur des délibérations des collectivités locales et organismes compétents relatives à la fiscalité directe locale) (p. 3266). — Rejet de l'amendement n° 56 de M. Lionel

de Tinguy, rapporteur pour avis : fixation au 30 septembre, du délai accordé aux collectivités locales et aux organismes compétents pour leurs délibérations relatives à la fiscalité locale, à l'exclusion de celles fixant les taux, et applicables l'année suivante ;

— l'article 12 est adopté (p. 3266).

Après l'article 12 (p. 3266). — Retrait de l'amendement n° 69 (art. additionnel) de Mme Brigitte Gros et M. Richard Pouille, soutenu par M. Richard Pouille : perception des impôts au profit des communes et de leur établissement public, et au profit des départements et des régions ; avis d'imposition distincte et délai minimum séparant les dates de recouvrement. — Adoption de l'amendement n° 98 (art. additionnel) de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : présentation au Parlement d'un rapport gouvernemental, avec le projet de loi de finances pour 1981, sur les conséquences de la mise en application de la présente loi, l'évolution des ressources des collectivités locales et la nouvelle répartition des taxes (p. 3267) ; rejet de l'amendement n° 99 (art. additionnel) de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : durée d'application de la loi fixée à trois ans ; scrutin public (n° 18, liste des votants, p. 3279, 3280) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3267).

Article 13 (décret d'application pour les départements d'outre-mer) (p. 3268). — Retrait de l'amendement rédactionnel n° 23 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur (p. 3269) ; adoption de l'amendement n° 165 de M. Maurice Papon, ministre du budget : détermination par un décret en Conseil d'Etat, avant le 31 mars 1979, des conditions d'application de la présente loi, et des lois relatives aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les départements d'outre-mer ; adoption de l'amendement n° 57 de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : introduction dans les départements d'outre-mer, dans un délai total de quatre ans, des réformes suscitées par la présente loi, et les lois relatives aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle ; adoption du sous-amendement n° 164 de M. Maurice Papon, ministre du budget, à l'amendement n° 24 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : détermination des conditions et de la date d'application de la présente loi dans les départements d'outre-mer par décret en Conseil d'Etat ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 24 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 3269).

Article 14 (entrée en vigueur de la loi). — Adopté (p. 3269).

Après l'article 14 (p. 3269). — Adoption de l'amendement n° 58 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis : détermination, si besoin est, des modalités d'application de la présente loi par décrets en Conseil d'Etat ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3269).

Demande de deuxième délibération (p. 3269).

— MM. Maurice Papon, ministre du budget ; Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, rapporteur ; Maurice Schumann, vice-président du Sénat, président de séance.

Interventions des sénateurs : le respect du droit d'amendement accordé par l'article 44 de la Constitution aux sénateurs ; la possibilité accordée aux sénateurs de déposer des sous-amendements aux propositions nouvelles du Gouvernement ou de la commission.

Deuxième délibération [15 novembre 1978] (p. 3286, 3290, p. 3298, 3321). — MM. Maurice Papon, ministre du budget ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur ; Louis Perrein. — MM. Robert Schwint, Camille Vallin, Paul Pillet, Guy Petit, Pierre Marcilhacy, Paul Jargot, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin.

a) *Intervention du Gouvernement* (p. 3286) : un texte incomplet à la suite du vote d'un article 1^{er} A nouveau qui supprime les taxes foncières sur la propriété bâtie et non bâtie. La substitution des valeurs vénales aux valeurs locatives pourrait concerner la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. L'introduction d'un système déclaratif conduirait à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle extrêmement minutieux. La marge de manœuvre dont doivent bénéficier les collectivités locales pour la fixation des abattements à la taxe d'habitation. La pénalisation des logements modestes qui résulterait du calcul des abattements en pourcentage de la valeur locative réelle.

b) *Interventions des sénateurs* : l'acceptation de la deuxième délibération par la commission des finances (p. 3286). La remise en cause par une seconde délibération des décisions du Sénat (p. 3287). Le questionnaire aux maires de France (p. 3287).

L'article 43, alinéa 6, du règlement du Sénat sur le droit d'amendement des sénateurs (p. 3287, 3288, 3289). L'institution d'un impôt sur le capital par un amendement à l'article 1^{er} du projet de loi (p. 3288). La concertation entre le Parlement et le Gouvernement (p. 3289, 3290).

Adoption de la demande de deuxième délibération : **scrutin public** (n° 20, liste des votants p. 3325, 3326).

Article 1^{er} A (nouveau) (Institution d'une taxe foncière annuelle sur les propriétés bâties et non bâties) (p. 3298). — La qualité des travaux du comité d'étude de la politique foncière présidé par M. Geoffroy de Montalembert. — L'article 1^{er} A (nouveau) substitue les valeurs vénales aux valeurs locatives, remplace l'évaluation administrative par une déclaration des propriétaires et substitue aux impôts de répartition un impôt de quotité ; la *property tax* qui existe aux Etats-Unis comme impôt foncier sur la valeur vénale (p. 3299) ; l'établissement de l'impôt foncier objectif de l'association nationale des maires de France (p. 3300) ; la nécessité d'un impôt sur les terrains à construire pour permettre l'établissement d'un plan d'occupation des sols ; la notion cadastrale ; la tutelle des communes ; la propriété foncière non bâtie exploitée, pour une grande part, directement (p. 3301) ; les avantages et les dangers d'un impôt sur le capital (p. 3302, 3305) ; l'impôt sur les grosses fortunes (p. 3305) ; le poids et l'inégalité des impôts locaux (p. 3305). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Maurice Papon, ministre du budget : suppression de cet article instituant une taxe foncière annuelle sur les propriétés bâties et non bâties, calculée sur la base de la valeur vénale déclarée par les propriétaires ; supprimant les taxes foncières actuelles sur les propriétés bâties et non bâties (p. 3306) par scrutin public (n° 21, liste des votants p. 3326, 3327) ;

— l'article 1^{er} A nouveau est supprimé (p. 3306).

Article 1^{er} (vote direct des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle par les conseils municipaux, les conseils généraux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale) (p. 3306, supprimé en première délibération). — Amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : rétablissement de cet article en ce qui concerne la fixation, à compter de 1981 et pour trois ans, par les conseils municipaux, les conseils de communautés urbaines et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale, des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle ; la possibilité de variation des taux ; la correction de la part de la taxe professionnelle ; le dépôt d'un rapport par le Gouvernement, devant le Parlement, indiquant les incidences des nouvelles dispositions ; adopté (p. 3311) ; retrait du sous-amendement n° 14 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : calcul des taux des taxes, hors frais d'assiette de dégrèvement et non-valeur (p. 3309) ; rejet du sous-amendement n° 13 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : vote chaque année des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, par les conseils municipaux et les conseils généraux, à compter du 1^{er} janvier 1981 ; rejet du sous-amendement n° 15 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : égalité des taux pour chacune des taxes ; possibilité de taux majoré fixé par l'assemblée délibérante ; adoption du sous-amendement n° 7 de M. Paul Girod : possibilité pour les assemblées délibérantes de réduire d'un pourcentage identique pour chaque taxe l'écart entre le taux communal réel et le taux communal moyen constaté dans le département (p. 3310) ; adoption du sous-amendement n° 5 de M. Maurice Papon, ministre du budget : variation de la part de la taxe professionnelle en 1979 et 1980 ; rejet du sous-amendement n° 17 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues : calcul de l'assiette, à compter du 1^{er} janvier 1981, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties en fonction de la valeur vénale déclarée par les propriétaires ; fixation des modalités d'application par la loi de finances pour 1981 ;

— l'article 1^{er}, ainsi rédigé, est rétabli (p. 3311).

Article 2 (lien entre les taux de la taxe professionnelle avec ceux des trois autres taxes locales payées par les ménages) (p. 3311, supprimé en première lecture). — Amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : rétablissement de cet article en ce qui concerne la fixation, à compter de 1980 et pour quatre ans, directement par les conseils généraux, des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle ; la possibilité de variation ; l'évolution de la part de la taxe professionnelle jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ; adopté (p. 3312) ; le problème des valeurs cadastrales ; la nécessité de simulations ; rejet du sous-amendement n° 19 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : report

en 1981, et pour trois ans, de l'application des nouvelles dispositions; adoption du sous-amendement rédactionnel n° 8 de M. Paul Girod à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur; adoption du sous-amendement n° 6 de M. Maurice Papon, ministre du budget, à l'amendement n° 4 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur: correction de la part de la taxe professionnelle en 1979, en fonction de la moitié des variations des bases de cette taxe entre 1975 et 1977;

— l'article 2, ainsi rédigé, est rétabli (p. 3312).

Article 8 (aménagement des abattements de taxe d'habitation) (p. 3312). — Amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: fixation du taux de l'abattement facultatif à la base pour le calcul de la taxe d'habitation; possibilité d'abattement supplémentaire, accordé par le conseil municipal, pour certains contribuables; maintien, dans certains cas, des abattements existant en 1978 sans limitation de durée, sauf décision contraire des conseils municipaux; adopté (p. 3318); les dégrèvements d'office pour les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans prévus dans le code général des impôts (p. 3315); la non-prise en compte des logements exceptionnels. Le cas des personnes âgées qui ont fait construire sous le régime de la loi Loucheur en 1920 et qui possèdent actuellement un pavillon d'une valeur vénale importante. — Rejet du sous-amendement n° 9 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget, soutenu par M. Camille Vallin: accroissement de l'abattement dont bénéficient, pour la taxe d'habitation, les contribuables qui n'ont pas été passibles de l'impôt sur le revenu l'année précédant celle de l'imposition; compensation de ces abattements accrus sur le prélèvement fait par l'Etat au titre des dégrèvements et non-valeurs; fixation du barème de l'impôt sur le revenu pour les plus hautes tranches. — Rejet du sous-amendement n° 20 de M. Louis Perrein et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: possibilité pour le conseil municipal d'accorder un abattement à la base supplémentaire, calculé en fonction de la valeur locative de l'habitation principale, en faveur des contribuables qui n'ont pas été passibles de l'impôt sur le revenu l'année précédant celle de l'imposition. — Rejet du sous-amendement n° 10 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget, soutenu par M. Camille Vallin: bénéfice de l'abattement à la base supplémentaire pour les contribuables qui n'ont pas été passibles de l'impôt sur le revenu « dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 150 p. 100 de la moyenne communale ». — Rejet du sous-amendement n° 24 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget, soutenu par M. Camille Vallin: suppression des dispositions de l'amendement prévoyant le maintien des abattements existant en 1978 sans limitation de durée, sauf décision contraire des conseils municipaux (p. 3316); adoption du sous-amendement n° 21 de MM. Francisque Collomb et Pierre Vallon, soutenu par M. Pierre Vallon, à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: sauf décision contraire des conseils municipaux, réduction des abattements existant en 1978. — Retrait du sous-amendement n° 16 de M. André Bohl, à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: calcul des abattements à la base pour charge de famille sur la valeur locative; limite du montant cumulé des différents abattements (p. 3317); rejet du sous-amendement n° 11 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: application des abattements à la base pour les familles sur les valeurs locatives réelles des habitations dans la limite de deux fois la valeur locative moyenne communale; rejet du sous-amendement n° 12 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues: possibilité de payer au minimum en trois fois, sans subir de majoration, la taxe d'habitation et les taxes foncières, pour les contribuables qui le désirent (p. 3318);

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 3318).

Explications de vote :

— M. Adolphe Chauvin (p. 3318) : le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, dans sa grande majorité, votera le texte en discussion. Ce texte doit être considéré comme une étape. L'entente qui existe entre le ministre et la majorité. La réception d'un certain nombre de maires de communes rurales;

— M. Philippe de Bourgoing (p. 3318) : le texte en discussion n'a pas l'ambition de régler au fond ce qui sera de la compétence de la loi-cadre (p. 3319) : la fiscalité directe locale doit être établie sur des bases les plus équitables possible. La sortie du

blocage de la taxe professionnelle était indispensable pour la recherche de l'équité. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera le texte en discussion;

— M. Camille Vallin (p. 3319) : certains amendements qui ont été votés risquent d'avoir des conséquences imprévues. Un aménagement qui n'a rien à voir avec la modernisation des impôts locaux. La protection organisée des gros redevables de la taxe professionnelle. Toute atténuation du poids de la taxe d'habitation a été refusée. Le groupe communiste votera contre le projet en discussion;

— M. Marcel Champeix (p. 3319) : la concertation gouvernementale n'a été instituée qu'avec les membres de la majorité. Le décalage évident entre les ambitions officielles de réformes et la modestie du projet présenté. La méthode illusionniste du pouvoir actuel et les carences renouvelées de sa politique à l'égard des collectivités locales. (p. 3320) : on laisse aux maires le soin de fixer les taux mais on leur impose un système de majorations... La France se trouvera en 1979 devant « un vide juridique ». La véritable réforme des finances locales demandée par les maires de France. Le groupe socialiste refuse son aval au texte en discussion;

— M. Charles Pasqua (p. 3320) : il eût fallu commencer par débattre de la loi-cadre et définir les responsabilités nouvelles puis discuter des bases de la fiscalité locale. La mise en place d'une fiscalité extrêmement complexe. Le groupe RPR ne soutient pas le texte en discussion;

— M. Pierre Loivot (p. 3320) : le texte en discussion ne fera pas la gloire des collectivités locales. (p. 3321) : le texte initial du Gouvernement était inacceptable. Votera le texte en discussion.

Scrutin public [15 novembre 1978] (n° 22, liste des votants, p. 3327, 3328).

Adoption [15 novembre 1978] (p. 3321).

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie); après l'article 73.

QUESTION ORALE, n° 2114.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 27, 29, 35, 43, 103.

IMPOT SUR LA FORTUNE ET LE CAPITAL

1. — Proposition de loi sur la création d'un impôt annuel et déclaratif sur la fortune, présentée par Mme Brigitte Gros, sénateur [21 décembre 1978] (n° 195, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

EPARGNE, 1, avant l'art. 1^{er}, après l'art. 1^{er}.

IMPÔTS, 1, 2.

IMPÔTS LOCAUX, 1, avant l'art. 1^{er}, art. 2, deuxième délibération.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), avant l'art. 2, après l'art. 10 bis, après l'art. 12, après l'art. 25.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 29, DG.

IMPOT SUR LE REVENU

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 21 bis.

COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'art. 1^{er}.

EPARGNE, 1, DG, avant l'art. 1^{er}, art. 1^{er}, art. 29.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 1^{er} à 10 bis.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, après l'art. 4, après l'art. 7.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 2.

QUESTIONS ORALES, n° 2208, 2299.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 12, 13, 29.

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 1^{er}, art. 14 A à 15.

(Impôt sur le capital des sociétés.)

Voir IMPÔT, 2.

IMPOT SUR LES SPECTACLES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 4 bis nouveau.

IMPRIMERIES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information. QUESTION ORALE, n° 2260.

INCENDIE (Services départementaux de lutte contre l')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 16.

INCOMPATIBILITES PARLEMENTAIRES

1. — Proposition de loi organique tendant à renforcer les incompatibilités parlementaires avec la direction des entreprises privées, présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 27, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

INDEMNISATIONS

(Indemnisation des rapatriés)

Voir QUESTION ORALE, n° 2362.

(Indemnisation de la pollution marine)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 112.

INDEMNITE D'ABATTAGE

Voir MALADIE DU BÉTAIL, 1, DG.

INDEMNITE DE CHOMAGE

Voir CHÔMAGE (INDEMNISATION DU).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

INDEMNITE DE CLASSEMENT (Archives)

Voir ARCHIVES, 1, art. 42.

INDEMNITE DE DELAI-CONGE

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 21 bis, art. 22.

INDEMNITES (Secrétaires de conseils de prud'hommes)

Voir QUESTION ORALE, n° 2220.

INDEMNITE VIAGERE DE DEPART (IVD)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoire d'outre-mer; Agriculture; Prestations sociales agricoles.

INDEPENDANCE NATIONALE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 128, 58.

INDEPENDANT BROADCASTING AUTHORITY (IBA)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

INDEXATION

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, art. 2.

EPARGNE, 1, DG, avant l'art. 1, après l'art. 1.

INDIVISION

1. — Proposition de loi tendant à abroger l'article 1873-4, alinéa 3, du code civil, relatif à l'indivision conventionnelle, présentée par M. Jean Foyer, député [18 mai 1977] (n° 2901). —

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [2 juin 1977] (n° 2953). — Discussion [16 juin 1977]. — Adoption [16 juin 1977] (n° 699).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [17 juin 1977] (n° 386). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean Geoffroy [20 décembre 1977] (n° 236). — Discussion [20 avril 1978] (p. 557, 559). — Adoption modifiée [20 avril 1978] (n° 118).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 avril 1978] (n° 123). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer (n° 145). — Discussion [10 mai 1978].

NOUVEL INTITULÉ: « Proposition de loi tendant à modifier diverses dispositions du code civil relatives à l'indivision ». — Adoption [10 mai 1978].

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 347). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean Geoffroy [25 mai 1978] (n° 377). — Discussion [30 mai 1978] (p. 1063). — Adoption [30 avril 1978] (n° 141).

PROMULGATION : loi n° 78-627 du 10 juin 1978 (JO Lois et décrets du 11 juin 1978).

Analyse de la proposition de loi: cette proposition vise essentiellement à corriger une disposition de l'article 1873-4 du code civil, relevant de la loi du 31 décembre 1976 et excluant l'application des règles de l'indivision conventionnelle aux personnes morales. Il semble en effet aujourd'hui que, compte tenu de la réforme des dispositions du code civil relatives aux sociétés, tout obstacle à l'application de l'indivision aux sociétés doit être levé.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 557, 559).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 557). — M. Lionel de Tinguy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Jean Geoffroy; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice:

a) *Intervention du rapporteur* (p. 557): la suppression d'une des dispositions de la loi du 31 décembre 1976, relative à l'interdiction de l'indivision entre les sociétés. L'abrogation de cette interdiction rendue possible par la réforme de la législation sur les sociétés. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, approuvée par la commission des lois. Les modifications supplémentaires, de forme, proposées par la commission;

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 557): la suppression d'une des dispositions de la loi du 31 décembre 1976, relative à l'interdiction de l'indivision entre les sociétés. L'abrogation de cette interdiction rendue possible par la réforme de la législation sur les sociétés. Les améliorations supplémentaires que constituent les amendements de la commission des lois.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 557, 559). — M. Lionel de Tinguy, rapporteur, Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat.

Avant l'article unique (p. 557). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: compétence du tribunal pour statuer sur toute demande de sursis au partage (p. 557); adoption de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: augmentation du délai d'option laissé à chaque indivisaire pour se substituer éventuellement à l'acquéreur (p. 558);

— deux articles additionnels 1 A et 1 B sont insérés dans la proposition de loi (p. 558).

Article unique (abrogation du troisième alinéa de l'article 1873-4 du code civil: indivision conventionnelle). — Adopté (p. 558).

Après l'article unique (p. 558). — Adoption de l'amendement n° 3 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: modalités d'évaluation de la quote-part de l'un des indivisaires à son décès (p. 558); adoption de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de M. Lionel de Tinguy, rapporteur: date d'application des dispositions précédemment adoptées quant à la demande de sursis au partage (p. 558); adoption de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat: abrogation de dispositions du code de l'urbanisme et de l'habitation devenues sans objet (p. 559);

— trois articles additionnels sont insérés dans la proposition de loi (p. 558, 559).

Adoption [20 avril 1978] (p. 558).

Discussion (deuxième lecture) [30 mai 1978] (p. 1063).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1063). — MM. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1063) : l'adoption par le Sénat en première lecture de la proposition de loi de M. Foyer tendant à permettre aux sociétés, personnes morales, de passer des conventions d'indivision. Les critiques de M. Foyer à l'Assemblée nationale sur la rédaction de la loi sur les SAFER. La suppression d'un certain nombre de dispositions considérées comme réglementaires. Les remerciements de la commission des lois à son rapporteur, M. Jean Geoffroy, pour le travail accompli.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1063) : la transmission au Sénat, en deuxième lecture, de la proposition de loi de M. Foyer, tendant à permettre aux sociétés, personnes morales, de passer des conventions d'indivision. La modification rédactionnelle apportée par l'Assemblée nationale au texte de l'article 1^{er} B, modifiant l'article 815-15 du code civil : l'exercice par un indivisaire de la faculté de substitution en cas d'adjudication d'une part indivise à un tiers. L'engagement du Gouvernement d'étudier la question des formes de la déclaration de substitution. Demande au Sénat d'adopter le texte tel qu'il a été transmis par l'Assemblée nationale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1063).

Article 1^{er} B (*augmentation du délai d'option laissé à chaque indivisaire pour se substituer éventuellement à l'acquéreur : article 815-15 du code civil*). — Adopté (p. 1063).

Adoption [30 mai 1978] (p. 1063).

INDOCHINE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

INDRE-ET-LOIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

INDUSTRIALISATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 44, 87.

INDUSTRIE

Voir EMPLOI, 2.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2359.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40, 44, 58, 102, 129, 138.

(Industries « de pointe ».)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 31; (deuxième partie), Commerce extérieur, Services du Premier ministre. — VI. — Recherche, Industrie, Agriculture, Aménagement du territoire, Economie.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2302.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 44, 56, 87.

INDUSTRIE CHIMIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

QUESTION ORALE, n° 2198.

INDUSTRIE MECANIQUE

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2205, 2321.

INDUSTRIE PORTUAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

INDUSTRIE SIDERURGIQUE

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE).

INDUSTRIE SUCRIERE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Départements d'outre-mer.

INFIRMIERS ET INFIRMIERES

1. — Proposition de loi tendant à la modification des articles L. 473 à L. 477 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier ou d'infirmière, présentée par M. Tissandier, député [13 avril 1977] (n° 2795). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Joanne [17 novembre 1977] (n° 3221). — Discussion [7 décembre 1977], Adoption [7 décembre 1977] (n° 792).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à la modification des articles L. 473, L. 475 et L. 476 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier et d'infirmière ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [7 décembre 1977] (n° 130). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Henri Goetschy [3 avril 1978] (n° 287). — Discussion [27 avril 1978] (p. 628, 633). Adoption modifiée [27 avril 1978] (n° 123).

NOUVEL INTITULÉ COMPLÉTÉ PAR : « et de l'article L. 372 du code, relatif à l'exercice illégal de la profession de médecin ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [28 avril 1978] (n° 148). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Henri Bayard [11 mai 1978] (n° 232). — Discussion [25 mai 1978]. — Adoption [25 mai 1978].

PROMULGATION : loi n° 78-615 du 31 mai 1978 (JO Lois et décrets du 1^{er} juin 1978).

Analyse de la proposition de loi : cette proposition de loi vise à actualiser certaines dispositions du code de la santé publique et notamment celles relatives à la définition de la profession d'infirmière.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 628, 633).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 628, 632). — MM. Henri Goetschy, rapporteur de la commission des affaires sociales; Robert Schwint, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille; MM. Francis Palmero, Léon Eeckhoutte.

a) *Intervention des sénateurs* : l'adaptation de la définition actuelle (p. 628, 629). Les infirmières religieuses bénévoles (p. 628). La possibilité pour les infirmiers et infirmières de constituer des sociétés civiles professionnelles (p. 629). Les qualités humaines nécessaires à l'exercice de cette profession (p. 629). Le groupe de travail de l'assemblée nationale française des infirmières de Strasbourg (p. 629). Le programme d'action prioritaire n° 19 du VII^e Plan (p. 629). Les tâches effectuées pendant les jours fériés (p. 631). L'indemnité de sujétion dans la région parisienne et en province (p. 631). La grève au CHU de Toulouse (p. 631).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 630) : la nouvelle définition s'inspire très largement des travaux de la commission des infirmières constituée au sein du conseil supérieur des professions paramédicales. La diversification et l'élargissement des activités; l'accroissement de la technique et des responsabilités assumées par les infirmières. L'importance des actions de prévention. Le rôle des infirmières dans l'encadrement et la formation des personnels soignants. L'adaptation des conditions de formation et l'exercice de la profession; la réforme des études intervenue en 1972.

Réponse à M. Henri Goetschy : l'enseignement dispensé aux élèves infirmières fait une large place à la relation humaine.

L'amélioration des conditions d'exercice de la profession; l'instauration du temps partiel; la création des grades d'infirmière générale et d'infirmière générale adjointe.

Réponse à M. Robert Schwint : la grave crise d'effectifs ; l'augmentation du nombre des places dans les écoles d'infirmières. Il serait prématuré de limiter le recrutement des élèves. (p. 631) : l'exercice de la profession à titre libéral. L'amendement gouvernemental relatif à la définition de l'exercice illégal de la médecine. La position du Conseil d'Etat sur les arrêtés réservant aux médecins ou à des professions qualifiées qui collaborent avec eux, l'exécution de certains actes concourant au traitement ou au diagnostic.

Réponse à M. Francis Palmero (p. 631) : les jours fériés. La nécessaire décentralisation. De tels problèmes doivent être réglés dans le cadre de l'hôpital.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte : l'attribution au personnel d'une indemnité de sujétion basée sur treize heures dans la région d'Ile-de-France, sur quatre heures en province. L'existence de droits acquis, à l'assistance publique de Paris. (p. 632) : le personnel de province travaille comme le personnel parisien. La surcharge que représenterait, pour la sécurité sociale, l'extension du bénéfice des treize heures supplémentaires à l'ensemble du personnel hospitalier.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 632, 633). — Mme Rolande Perlican, M. Henri Goetschy, rapporteur ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

Article 1 (art. L. 473 du code de la santé publique : définition de la profession) (p. 632). — Les décrets d'application. — Les actes paramédicaux praticables sans prescription. — Les responsabilités des médecins. — Adopté (p. 632).

Article 2 (art. L. 475 du code de la santé publique : modification rédactionnelle). — Adopté (p. 632).

Article 3 (premier alinéa de l'article L. 476 du code de la santé publique : « commission des infirmiers et infirmières » ; « conseil supérieur des professions paramédicales »). — Adopté (p. 632).

Article 4 (réservé. — p. 632).

Après l'article 3 (p. 632). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille : fixation par décret en Conseil d'Etat de la liste des actes pouvant être exercés sans la présence d'un médecin et de leurs conditions d'exécution.

— un article additionnel est inséré dans la proposition de loi (p. 633).

Article 4 (précédemment réservé) (Décrets d'application). — Adopté (p. 633).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 2 de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille ; « Proposition de loi tendant à la modification des articles L. 473, L. 475 et L. 476 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier ou d'infirmière et de l'article L. 372 de ce code, relatif à l'exercice illégal de la profession de médecin » (p. 633).

Adoption [27 avril 1978] (p. 633).

Voir ETAT-CIVIL, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

QUESTION ORALE, n° 2245.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

INFLATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

EMPLOI, 1, DG.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Economie et budget. — I. — Section commune. — IV. — Budget.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

PLAN, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

INFORMATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française ; Culture et communication ; Information.

QUESTIONS ORALES, n° 2235, 2342.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 26, 51, 58.

INFORMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 13 ; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Industrie ; Aménagement du territoire ; Postes et télécommunications ; Défense ; Justice ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux ; Information ; Anciens combattants.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

INGENIERIE (société d')

Voir QUESTION ORALE, n° 2343.

INNOVATION (Politique d')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

INONDATIONS

Voir CALAMITÉS AGRICOLES.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 79.

INSCRITS MARITIMES

Voir EMPLOI, 1, après l'art. 4.

INSECTICIDES

Voir PHARMACIE, 1, DG, art. 1^{er}, art. 6.

INSEMINATEURS (Agriculture)

Voir QUESTION ORALE, n° 2150.

INSEMINATION ARTIFICIELLE

1. — Proposition de loi tendant à faire de l'insémination artificielle un moyen de procréation, présentée par MM. Henri Caillaud et Jean Mézard, sénateurs [26 octobre 1978] (n° 47, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir FAMILLE, 1, DG, art. 6, après l'art. 7.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

INSOLVABILITE

Voir CRÉANCES, 1.

INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (IDEN)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

INSPECTION DE LA NAVIGATION

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

INSPECTION DE LA SALUBRITE

Voir PISCINES, 1.

INSPECTION DU TRAVAIL

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Travail et participation.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 50.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 1^{er} (art. L. 515-3 du code du travail).

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION PARISIENNE (IAURP)

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Aménagement du territoire.

INSTITUT DE RECHERCHE DE LA SIDERURGIE (IRSID)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Industrie.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA DEFENSE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

INSTITUTEURS

Voir ENSEIGNANTS.
QUESTIONS ORALES, n° 2180, 2197, 2354.

INSTITUT FRANÇAIS DE STOCKHOLM

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25.

INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE (IFP)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie.

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE [INPI]

Voir BREVETS D'INVENTION, 1.
TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 13, après l'art. 13.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Agriculture.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE PEDAGOGIQUE (INRP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (INSERM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Santé et famille.
PHARMACIE, 2, DG.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie ; Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.
QUESTION ORALE, n° 2216.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture ; Radio-diffusion-télévision française ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux ; Information

INSTITUT NATIONAL DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE (INSEP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

INSTITUT PASTEUR

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Santé et famille.

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PECHEES MARITIMES (ISTPM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.
QUESTION ORALE, n° 2153.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

INSTRUCTION (Justice).

Voir FEMMES, 1, DG.

(Instruction [Secret de l'].)

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

INSTRUCTION CIVIQUE

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.
QUESTION ORALE, n° 2101.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 67, 87.

INSTRUCTION MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

INTERESSEMENT DES TRAVAILLEURS

Voir PARTICIPATION.
QUESTION ORALE, n° 2191.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

INTERIEUR (Ministère de l').

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Voir CONTRACEPTION.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

INVALIDES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

(Invalides [Hôtel des].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants ; Services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale.

INVENTEURS SALARIES

Voir BREVETS D'INVENTION, 1, CMP.

INVESTISSEMENTS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.
ÉPARGNE, 1, DG, art. 28.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
PLAN, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2260.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 29, 55, 120.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 20, 26.

(Investissements à l'étranger.)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 13, 27.

(Investissements étrangers).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

(Investissements publics).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

IRAK

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

IRAN

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

ITALIE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 87.
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

J**JAMAÏQUE [ACCORDS DE LA]**

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

JAPON

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Commerce extérieur ; Territoires d'outre-mer.
QUESTION ORALE, n° 2211.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 87.

JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

JAURES [CITATION]

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

JEUNES

Voir APPRENTISSAGE, 1, DG.
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 1, 2.
DÉTENTION, 1, DG.
EMPLOI, 1, DG, CMP.
FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 6.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan, Universités, Prestations sociales agricoles.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, CMP.
QUESTIONS ORALES, n° 2137, 2142, 2204.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 58, 87, 130.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

JEUNESSE ET SPORTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 32.

JEUX ET PARIS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 31 bis.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
QUESTION ORALE, n° 2299.

JEUX OLYMPIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 19, 135.

JOURNALISTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense, Justice, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.
QUESTION ORALE, n° 2285.
RADIODIFFUSION TÉLÉVISION, 1, après l'article unique.

JOURNAUX OFFICIELS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 28 ; (deuxième partie), Journaux officiels.

JOURNAUX TÉLÉVISÉS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

JOURS FÉRIÉS

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.
QUESTION ORALE, n° 2157.

« JUDICIARISATION »

Voir DÉTENTION, 1, DG.

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

Voir DÉTENTION, 1, DG, art. 1^{er}, art. 2, art. 4, art. 7.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

JUMELAGES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

JURA

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Voir ASTREINTES, 1.

JURIDICTIONS DISCIPLINAIRES

Voir PHARMACIE, 2, art. 4.

JURISPRUDENCE

Voir COUR DE CASSATION, 2, DG.

JURY D'ASSISES

Voir FEMMES, 1, DG, après l'art. 5.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

JUSTICE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

(Justice [organisation de la].)

Voir COUR DE CASSATION, 1, DG.
QUESTIONS ORALES, n° 2192, 2220, 2258.

JUSTICE DE PAIX

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

JUSTICE FISCALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

L**LABORATOIRES**

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

LAINES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 20.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.
QUESTION ORALE, n° 2289.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

(Languedoc [pêche].)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 42.

LANGUES ETRANGERES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

LANGUES REGIONALES

Voir QUESTION ORALE, n° 2230.

LAOS

Voir CIRCULATION ROUTIERE, 1, CMP.

LAVANDE

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 20.

LE CREUSOT (Musée).

Voir MUSÉES, 1.

LEGIION D'HONNEUR

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Légion d'honneur.
QUESTION ORALE, n° 2161.

LEGITIME DEFENSE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur, Justice.

LENTILLES DE CONTACT

Voir PHARMACIE, 1, DG, art. 1^{er}, art. 2, art. 6.

LETTRES DE CHANGE

Voir LOGEMENT, 1, après l'art. 25.

LIAISON FLUVIALE MER DU NORD—MEDITERRANEE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

LIAISONS FLUVIALES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

LIAISONS MARITIMES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

LIBAN

Voir MOYEN-ORIENT.

QUESTIONS ORALES, n° 2213, 2307, 2328.

LIBERALISATION DES PRIX (Politique de).

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG.
EAU, 2, DG.
LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Economie.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 55, 58.

LIBERALISME ECONOMIQUE

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

LIBERATION CONDITIONNELLE

Voir DÉTENTION, 1, DG, art. 6.

LIBERTES INDIVIDUELLES

1. — Proposition de loi relative au droit de vivre sa mort, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [6 avril 1978, *erratum* 11 avril 1978] (n° 301). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [27 avril 1978].

LIBERTES PUBLIQUES

1. — Proposition de loi tendant à assurer l'accès du public aux documents administratifs et l'information des consommateurs, présentée par M. Fernand Châtelain, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 272). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

2. — Proposition de loi tendant à assurer l'accès du public aux documents administratifs et l'information des consommateurs, présentée à nouveau par M. Fernand Châtelain, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 23, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 26.
ENVIRONNEMENT, 2, DG, avant l'art. 1^{er}.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.
QUESTION ORALE, n° 2236, 2285, 2310, 2342.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 129, 25, 91.

(Liberté d'expression.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

(Liberté syndicale.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

LIBRE-ECHANGE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur.

LIBYE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 8

LICENCIEMENTS

Voir CONTRAT DE TRAVAIL, 1, DG.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
EMPLOI, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande; Travail et participation.

QUESTIONS ORALES, n° 2198, 2260, 2333, 2335, 2343, 2346, 2347, 2352, 2358.
 QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 53, 58, 96, 97.
 SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.
 TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

LIGNES AERIENNES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

(Lignes aériennes transpolaires.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2194.

LIGNES ELECTRIQUES

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, avant l'art. 4.
 POTEAUX TÉLÉGRAPHIQUES.

LIGNES FERROVIAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

LIMOUSIN

(Limousin [Elevage].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

(Limousin [Routes].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Voir FAILLITE, RÉGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS.

LITTORAL

(Littoral atlantique.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

(Protection du littoral.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

POLLUTION (MER).

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94.

LIVRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités ; Culture ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux ; Information.

LIVRE (Industrie du)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.
 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

LIVRE BLANC DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

LIVRES SCOLAIRES

Voir MANUELS SCOLAIRES.

LOCATION COOPERATIVE

Voir HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ HLM, 1.

LOCATION-VENTE

Voir LOGEMENT, 1, DG, après l'art. 21, art. 2, art. 14, art. 23.

LOGEMENT

1. — **Projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 275).

— Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Paul Pillet [25 mai 1978] (n° 376).

— Avis de M. Robert Laucournet [1^{er} juin 1978] (n° 393). — Discussion [13 juin 1978] (p. 1294, 1325). — Adoption modifiée [13 juin 1978] (n° 147).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 juin 1978] (n° 386). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation générale et de l'administration générale de la République. — Renvoi à la commission de la production et des échanges [20 juin 1978].

Analyse du projet de loi : ce projet de loi, qui est directement inspiré de la loi n° 78-22 du 10 janvier 1978 relative à la protection et à l'information des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit, contient trois dispositions principales. En premier lieu, il oblige à une information préalable de l'emprunteur. Toute publicité relative à un crédit immobilier devra préciser l'identité du prêteur, la nature, l'objet, la durée, le coût total et le taux du prêt. L'institution d'une offre préalable permettra d'informer l'emprunteur et ses cautions éventuelles des conditions exactes du prêt et de leur accorder un délai de réflexion au moins égal à dix jours. En second lieu, le projet de loi, comme d'ailleurs la loi précitée du 10 janvier 1978 relative à la protection des emprunteurs dans le domaine de certaines opérations de crédit, régit, en les limitant, les clauses pénales en cas de défaillance de l'emprunteur ou de remboursement par anticipation. En troisième lieu, le projet de loi rend obligatoire les conditions suspensives relatives à la conclusion des prêts qui assurent le financement de l'opération. Ainsi, l'acquéreur qui n'obtiendrait pas les prêts par lesquels il compte financer son achat pourra résilier le contrat de vente sans avoir à payer de dédits. Aucune indemnité ne peut lui être demandée s'il n'obtient pas un crédit couvrant la totalité du prix non payé au comptant dans le délai d'un mois.

Discussion (première lecture) [13 juin 1978] (p. 1294, 1325).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1294, 1297). — MM. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Charles Lederman, René Monory, ministre de l'économie.

a) *Interventions des sénateurs* : la charge des prêts immobiliers pour les Français (p. 1294, 1296). L'accession à la propriété (p. 1294). Les crédits HLM (p. 1294, 1296). Les prêts du Crédit foncier de France (p. 1294, 1296). La loi de 1977 sur l'assurance dommages (p. 1294). Les garanties de l'emprunteur (p. 1294, 1295, 1296). Les clauses indemnitaires abusives (p. 1294). Les délais des prêts (p. 1295). Le crédit à la consommation et le crédit immobilier (p. 1295). La protection des consommateurs et l'opération « boîte postale 5000 » (p. 1295). Les litiges de copropriété (p. 1295). La réglementation de la publicité (p. 1295). Les remboursements par anticipation (p. 1295). L'extension de ce texte au domaine de la location-vente (p. 1295). Le nombre des logements inconfortables (p. 1296). Les superprofits des sociétés commerciales (p. 1296). L'aide personnalisée au logement (p. 1296). Le problème de l'indexation des prêts (p. 1296). La protection des emprunteurs connaissant de graves difficultés économiques (p. 1296).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1296) : la loi du 10 janvier 1978 concernant l'information et la protection des emprunteurs dans le domaine des opérations de crédit sur les biens de consommation (p. 1297) : les dispositions législatives et réglementaires qui ont déjà été prises dans le domaine immobilier. Les principales dispositions du texte en discussion. La politique gouvernementale tendant à faciliter l'accession à la propriété dans le cadre d'une plus grande sincérité et d'une meilleure qualité de l'information et de la publicité. Une concurrence accrue sera possible entre les établissements financiers et bancaires. L'acquéreur n'est pas à armes égales avec les prêteurs ou avec les vendeurs lorsque ce sont des professionnels.

Réponse à M. Charles Lederman : la situation du logement ne s'est pas aggravée ces dernières années.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1297, 1325). — *MM. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois; René Monory, ministre de l'économie; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; Charles Lederman, Bernard Parmantier, Bernard Legrand, Louis Virapoullé, Daniel Millaud.*

Avant l'article 1^{er} (p. 1297). — Amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Paul Pillet, rapporteur : définition du prêteur et de l'emprunteur; réservé; sous-amendement n° 34 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 1 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel; réservé (p. 1298). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Paul Pillet, rapporteur : de forme.

Intitulé avant l'article premier : « Chapitre premier » (p. 1298); — l'intitulé « Chapitre premier » est inséré avant l'article 1^{er} (p. 1298).

Article 1^{er} (*prêts auxquels s'appliquent les dispositions de la présente loi*) (p. 1298). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel; application des nouvelles dispositions aux prêts consentis en vue de financer l'achat de terrains destinés à la construction; adoption du sous-amendement n° 35 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : de forme (p. 1299);

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1299).

Articles 2 à 21 (p. 1299). — Réservés.

Intitulé après l'article 21 (p. 1299). — Adoption de l'amendement n° 72 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : de forme : « Chapitre II bis ». — Les locations-ventes et la création d'un chapitre spécial sur la location-vente;

— l'intitulé « Chapitre II bis » est inséré dans le projet de loi (p. 1300).

Après l'article 21 (p. 1300). — Adoption de l'amendement n° 73 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : application des nouvelles dispositions aux contrats de location-vente ou de location assortie d'une promesse de vente relatifs à des immeubles; l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Paul Pillet, rapporteur (précédemment réservé, p. 1297) est retiré; le sous-amendement n° 34 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 1 de M. Paul Pillet, rapporteur, devient sans objet (p. 1300);

— un article additionnel 21 bis est inséré dans le projet de loi (p. 1300).

Article 2 (précédemment réservé. — *Application des dispositions de la présente loi au financement de l'achat de terrains et aux contrats de location-vente*) (p. 1300). — Adoption de l'amendement n° 71 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : suppression de cet article;

— l'article 2 est supprimé (p. 1300).

Article 3 (précédemment réservé. — *Opérations exclues du champ d'application de la loi*) (p. 1300). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel : exclusion du champ d'application des nouvelles dispositions des opérations de crédit différées qui ne sont pas associées à un crédit d'anticipation; rejet de l'amendement n° 66 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant que ne seront pas soumis aux nouvelles dispositions les prêts « aidés par l'Etat destinés à l'accès à la propriété » prévus par la loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1301).

Article 4 (précédemment réservé. — *Définition des termes : prêteur, emprunteur, acquéreur*) (p. 1301). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Paul Pillet, rapporteur : coordination; suppression de cet article;

— l'article 4 est supprimé (p. 1301).

Article 5 (*publicité relative aux prêts immobiliers*) (p. 1301). — Adoption de l'amendement n° 36 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : obligation, si la publicité comporte un ou plusieurs éléments chiffrés, de mentionner la durée, le montant, le coût total et le taux du prêt; adoption du sous-amendement n° 98 de M. Paul Pillet, rapporteur, à l'amendement n° 36 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1302).

Article 6 (*l'offre préalable*) (p. 1302). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Paul Pillet, rapporteur : contenu de l'offre que le prêteur doit soumettre à l'emprunteur avant la conclusion de tout contrat de prêt; suppression de l'envoi d'offres « préalables » sauf aux cautions, personnes physiques; adoption du sous-amendement n° 37 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : de coordination; adoption du sous-amendement n° 38 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : gratuité pour l'emprunteur de l'offre faite par le prêteur; adoption du sous-amendement n° 90 de M. René Monory, ministre de l'économie : rédactionnel; adoption du sous-amendement n° 39 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : calcul du taux d'intérêt applicable au crédit « selon la méthode équivalente »; adoption du sous-amendement n° 108 de M. René Monory, ministre de l'économie, au sous-amendement n° 39 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : calcul du taux d'intérêt selon la méthode « actuarielle » (p. 1304); adoption du sous-amendement n° 91 de M. René Monory, ministre de l'économie : mention, dans l'offre, des stipulations, assurances et sûretés réelles ou personnelles exigées, qui conditionnent la conclusion du prêt; adoption du sous-amendement n° 40 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : évaluation du coût des sûretés personnelles exigées qui conditionnent la conclusion du prêt; adoption du sous-amendement n° 41 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : mention dans l'offre des délais de validité de celle-ci et de son acceptation;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1304).

Article 7 (*procédure d'acceptation de l'offre préalable*) (p. 1305). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1305).

Article 8 (*interdiction de versements anticipés*) (p. 1305). — Adoption de l'amendement n° 10 de M. Paul Pillet, rapporteur : interdiction, jusqu'à l'acceptation de l'offre par l'emprunteur, de tout versement au titre de l'opération en cause;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1305).

Article 9 (*délai de validité de l'offre préalable et prorogation*) (p. 1305). — Retrait de l'amendement n° 11 de M. Paul Pillet, rapporteur : acceptation de l'offre, toujours sous condition suspensive, de la conclusion du contrat en vue duquel le crédit a été demandé (p. 1306); adoption de l'amendement n° 92 de M. René Monory, ministre de l'économie : acceptation de l'offre, toujours, sous condition suspensive; possibilité pour les parties de convenir d'un délai plus long que celui de droit commun; amendement n° 42 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : maintien des conditions du prêt dans les termes de l'offre préalable « pour une durée minimale de quatre mois à compter de son acceptation »; devenu sans objet; amendement n° 43 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : prorogation de l'offre préalable « pour une durée minimale de deux mois » si le contrat de prêt n'est pas encore établi; devenu sans objet; amendement n° 44 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : notification par le prêteur à l'emprunteur de l'expiration des délais des taux d'intérêt qui deviendront applicables; devenu sans objet;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1308).

Article 10 (*prorogation de l'offre préalable à un taux d'intérêt supérieur et remboursement des sommes versées*) (p. 1308). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Paul Pillet, rapporteur : suppression de cet article pour coordination;

— l'article 10 est supprimé (p. 1308).

Article 11 (*indépendance des contrats de prêt*) (p. 1308). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1308).

Après l'article 11 (p. 1308). — Adoption de l'amendement n° 47 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : remboursement par l'emprunteur de la totalité des sommes effectivement versées par le prêteur lorsque le contrat de prêt n'est pas conclu dans les délais ou est résolu; mention dans l'offre préalable des frais d'études qui peuvent être retenus et dont le montant maximal est fixé par décret; sous-amendement n° 93 de M. René Monory, ministre de l'économie : rédactionnel : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant la mention des frais d'études dans l'offre préalable; modifie le texte de l'amendement n° 47; est adopté avec ce dernier;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1309).

Article 12 (remboursement par anticipation) (p. 1309). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 48 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : impossibilité dans le contrat de prêt d'interdire les remboursements égaux ou inférieurs à 10 p. 100 du montant initial du prêt, sauf s'il s'agit de son solde ; — l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 1310).

Article 13 (défaillance de l'emprunteur) (p. 1310). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1310).

Après l'article 13 (p. 1310). — Retrait de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Paul Pillet, rapporteur : fixation par décret du montant des intérêts majorés dus lorsque le prêteur accorde des délais de paiement à l'emprunteur ; retrait de l'amendement n° 94 (art. additionnel) de M. René Monory, ministre de l'économie : possibilité pour le prêteur de demander une indemnité, selon un barème déterminé par décret, lorsqu'il n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû ou lorsqu'il accepte des reports d'échéances à venir ; adoption de l'amendement n° 49 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : fixation, à deux points de plus que le taux d'intérêt du prêt, du montant des intérêts de retard dus lorsque le prêteur accorde des délais de paiement ; — un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1310).

Adoption de l'amendement n° 70 (art. additionnel) de M. Bernard Parmantier et plusieurs de ses collègues : possibilité, par ordonnance du juge des référés, de suspendre l'exécution des obligations du débiteur, notamment en cas de licenciement (p. 1311) ; retrait de l'amendement n° 68 (art. additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : non-application des dispositions concernant la défaillance de l'emprunteur lorsque celui-ci ou son conjoint perd son emploi pour un motif autre qu'une faute lourde ; possibilité de suspendre l'exécution du contrat ; retrait de l'amendement n° 65 (art. additionnel) de M. Bernard Legrand : non-application des dispositions concernant la défaillance de l'emprunteur au cas où celle-ci est due au chômage pour suppression d'emploi, l'emprunteur ayant obligatoirement contracté une assurance dans ce domaine ; report des échéances si une assurance chômage n'a pu être contractée ; — un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1313).

Article 14 (défaillance dans un contrat de location-vente ou de location assortie d'une promesse de vente) (p. 1313). — Adoption de l'amendement n° 50 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : suppression de cet article pour coordination ;

— l'article 14 est supprimé (p. 1313).

Article 15 (frais remboursables) (p. 1313). — Adoption de l'amendement n° 51 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : coordination ; adoption de l'amendement n° 17 de M. Paul Pillet, rapporteur : possibilité pour le prêteur de réclamer à l'emprunteur, en cas de défaillance de celui-ci, le remboursement, sur justification, des frais occasionnés par la défaillance ; exclusion de tout remboursement forfaitaire de frais de recouvrement ; adoption du sous-amendement n° 52 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 17 de M. Paul Pillet, rapporteur : possibilité pour le prêteur de réclamer à l'emprunteur le remboursement des frais « taxables » ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 1314).

Intitulé avant l'article 16 (p. 1314). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Paul Pillet, rapporteur : insérer, pour coordination, la mention « Chapitre II » ;

— l'intitulé « Chapitre II » est inséré avant l'article 16 (p. 1314).

Article 16 (indication du contrat de prêt dans les contrats mentionnés à l'article 1^{er}) (p. 1314). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Paul Pillet, rapporteur : application aux promesses unilatérales de vente des dispositions prévoyant l'utilisation d'un écrit pour constater l'existence d'un contrat et indiquer les modalités de paiement du prix ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 1314).

Article 17 (condition suspensive) (p. 1314). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption du sous-amendement n° 107 de M. René Monory, ministre de l'économie, à l'amendement n° 20 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 85 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : durée de la vali-

dité de la condition suspensive sous laquelle est conclu un acte mentionnant que le prix est payé, directement ou indirectement, à l'aide d'un ou plusieurs prêts (p. 1315) ; adoption de l'amendement n° 86 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : suppression de certaines dispositions pour coordination ; adoption de l'amendement n° 87 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : au cas où la condition suspensive n'est pas réalisée, remboursement immédiat et intégral de toute somme versée d'avance par l'acquéreur ou l'autre partie, sans retenue ni indemnité ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 1315).

Article 18 (résiliation du contrat et remboursement par le vendeur des sommes déjà perçues) (p. 1315). — Adoption des amendements identiques n° 22 de M. Paul Pillet, rapporteur, et n° 88 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : suppression de cet article dont le contenu a été précédemment adopté.

— l'article 18 est supprimé (p. 1315).

Article 19 (renonciation manuscrite de l'acquéreur à se prévaloir de la précédente loi) (p. 1315). — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ; adoption des amendements identiques n° 24 de M. Paul Pillet, rapporteur, et n° 53 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : de coordination (p. 1316) ; rejet de l'amendement n° 106 de M. Auguste Chupin, soutenu par M. Daniel Millaud : obligation de donner à la condition suspensive une forme écrite dans les contrats de travaux ; retrait de l'amendement n° 89 de M. Jean Franco, soutenu par M. Daniel Millaud : non application des nouvelles dispositions aux contrats de travaux lorsque le montant unitaire de ces opérations est inférieur à 20 p. 100 du chiffre fixé en exécution de la loi du 10 janvier 1978 relative à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 1316).

Article 20 (résolution de l'offre préalable) (p. 1317). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Paul Pillet, rapporteur : suppression de cet article pour coordination ;

— l'article 20 est supprimé (p. 1317).

Article 21 (suspension du contrat de prêt en cas de contestation sur l'exécution d'un contrat d'entreprise) (p. 1317). — Retrait de l'amendement n° 55 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : suppression de cet article, adoption de l'amendement identique n° 26 de M. Paul Pillet, rapporteur ; l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : possibilité pour le tribunal, jusqu'à la solution du litige, de suspendre l'exécution de contrats de prêts destinés à financer des ouvrages ou des travaux immobiliers au moyen « d'un contrat de promotion, de construction, de maîtrise d'œuvre ou d'entreprise » ; devient sans objet ;

— l'article 21 est supprimé (p. 1317).

Après l'article 21 (p. 1317). — Adoption de l'amendement n° 74 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : publicité des contrats de location-vente ; mentions obligatoires ; adoption du sous-amendement n° 99 de M. Paul Pillet, rapporteur : mention, si la publicité comporte un ou plusieurs éléments chiffrés, de la durée du bail, du coût annuel et du coût total de l'opération ;

— un article additionnel 21 *ter* est inséré dans le projet de loi (p. 1318, un article 21 *bis* ayant été inséré p. 1300).

Adoption de l'amendement n° 75 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : contenu de l'offre en cas de location-vente ; cas des contrats de location assortis d'une promesse de vente ;

— un article additionnel 21 *quater* est inséré dans le projet de loi (p. 1318).

Adoption de l'amendement n° 76 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : procédure d'acceptation de l'offre en cas de location-vente (p. 1318) ;

— un article additionnel 21 *quinquies* est inséré dans le projet de loi (p. 1318).

Adoption de l'amendement n° 77 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : application de l'interdiction des versements anticipés aux contrats de location-vente ; adoption du sous-amendement n° 101 de M. Paul Pillet, rapporteur : interdiction faite au preneur, jusqu'à l'acceptation de l'offre, d'effectuer tout dépôt, de souscrire ou avaliser tout effet de commerce, de signer tout chèque ou autorisation de prélèvement au profit du bailleur (p. 1319) ;

— un article additionnel 21 *sexies* est inséré dans le projet de loi (p. 1319).

Adoption de l'amendement n° 78 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : impossibilité pour le bailleur, en cas de défaillance du preneur, à l'occasion d'une location-vente, d'exiger la remise du bien, sans remboursement de la part des sommes versées correspondant à la valeur en capital ; adoption du sous-amendement n° 102 de M. Paul Pillet, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant que cette part est fixée suivant un barème déterminé par décret (p. 1319) ;

— un article additionnel 21 septies est inséré dans le projet de loi (p. 1319).

Adoption de l'amendement n° 79 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : application, en cas de location assortie d'une promesse de vente, des dispositions prévoyant que l'acte constatant la levée de l'option, est conclu sous la condition suspensive d'obtention des financements ; si la condition n'est pas réalisée, restitution par le bailleur de toute somme versée par le preneur à l'exception des loyers et des frais de remise en état du bien (p. 1320) ;

— un article additionnel 21 octies est inséré dans le projet de loi (p. 1320).

Intitulé avant l'article 22 (p. 1320). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Paul Pillet, rapporteur : insérer, pour coordination, la mention « Chapitre III » ;

— l'intitulé « Chapitre III » est inséré dans le projet de loi (p. 1320).

Article 22 (sanctions applicables en cas de publicité non conforme à l'article 5) (p. 1320). — Adoption de l'amendement n° 80 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : coordination ; adoption de l'amendement n° 56 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : aggravation des peines prévues à l'encontre de l'annonceur pour le compte de qui est diffusée une publicité non conforme aux nouvelles dispositions ; adoption de l'amendement n° 95 de M. René Monory, ministre de l'économie : application aux infractions relatives à la publicité, relevées dans le cadre de la présente loi, des dispositions de la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat ; rejet du sous-amendement n° 104 de M. Paul Pillet, rapporteur, à l'amendement n° 95 de M. René Monory, ministre de l'économie : application, comme sanction, des dispositions de la loi du 27 décembre 1973 concernant la diffusion d'une ou plusieurs annonces rectificatives (p. 1321) ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1321).

Article 23 (sanctions applicables en cas d'offre préalable non conforme à l'article 6 et au dernier alinéa de l'article 9 ou de fraude sur la date d'acceptation de celle-ci) (p. 1321). — Adoption de l'amendement n° 58 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : application aux contrats de location-vente des dispositions prévoyant des sanctions à l'encontre du prêteur ou du bailleur qui ne respecte pas l'une des obligations qui lui sont imposées ; adoption de l'amendement n° 29 de M. Paul Pillet, rapporteur : sanctions prévues en cas d'absence de date au de date fautive sur l'acceptation de l'offre de contrat de location-vente ; adoption des amendements n° 81 et 82 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : coordination (p. 1322) ;

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 1322).

Article 24 (sanctions applicables en cas de paiement effectué en infraction à l'article 8) (p. 1322). — Adoption de l'amendement n° 83 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : coordination ; adoption du sous-amendement n° 105 de M. Paul Pillet, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 60 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : renforcement des sanctions prévues pour le prêteur qui accepte de recevoir un versement anticipé ;

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 1322).

Article 25 (sanctions applicables en cas de retenues non conformes aux dispositions des articles 11 bis, 15 et 17) (p. 1322). — Adoption des amendements n° 61, n° 84 et n° 62 de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : coordination ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 1323).

Après l'article 25 (p. 1323). — Adoption de l'amendement n° 96 (art. additionnel) de M. René Monory, ministre de l'économie : constatation et poursuite des infractions aux dispositions de la présente loi dans les mêmes conditions que celles prévues par la loi du 10 janvier 1978 relative à la consommation ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1323).

Intitulé avant l'article 26 (p. 1323). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Paul Pillet, rapporteur : insérer, pour coordination, la mention « Chapitre IV » ;

— l'intitulé « Chapitre IV » est inséré dans le projet de loi (p. 1323).

Adoption de l'amendement n° 97 (art. additionnel) de M. René Monory, ministre de l'économie : application des dispositions du code de commerce, ayant pour effet de rendre nulles les lettres de change souscrites par les non-commerçants, aux lettres de change et billets à ordre souscrits ou avalisés par les emprunteurs à l'occasion des opérations de crédit immobilier ; retrait de l'amendement n° 32 (art. additionnel) de M. Paul Pillet, rapporteur : interdiction de l'émission des lettres de change et billets à ordre relatifs à des prêts immobiliers (p. 1324) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1324).

Article 26 (caractère d'ordre public de la loi) (p. 1324). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Paul Pillet, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 1324).

Article 27 (conditions d'application fixées par décret en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 1324).

Article 28 (article 3 de la loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 : modalités de calcul du taux effectif global). — Adopté (p. 1324).

Article 29 (harmonisation de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 relative aux ventes d'immeubles à construire) (p. 1324). — Modifications qui devraient être apportées à la récente édition de code de la construction ;

— l'article 29 est adopté (p. 1324).

Après l'article 29 (p. 1324). — Adoption de l'amendement (art. additionnel) de M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis : application de la présente loi dans les territoires d'outre-mer, sous réserve de la consultation de leurs assemblées territoriales, et à Mayotte ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1325).

Adoption [13 juin 1978] (p. 1325).

2. — Proposition de loi tendant à modifier les articles 303 et 305 du code de l'urbanisme et de l'habitation, présentée par MM. Serge Mathieu et Pierre Vallon, sénateurs [21 avril 1978] (n° 336). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG.

EPARGNE, 1, DG.

HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ HLM, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, art. 4.

QUESTIONS ORALES, n° 2087, 2219, 2238, 2316.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 34, 37.

(Logement individuel.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

(Logement social.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Environnement et cadre de vie : art. 58.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

LOI

(Loi [application de la].)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2144, 2254, 2271, 2277, 2293, 2314, 2325, 2348.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 136, 33.

(Loi [non rétroactivité de la].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 59.

LOI DU 5 AVRIL 1884 SUR L'ORGANISATION DES COMMUNES

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DU 24 JUILLET 1966 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Voir SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

LOI DU 1^{er} JUILLET 1972 INSTITUANT UN JUGE DE L'EXÉCUTION ET RELATIVE A LA REFORME DE LA PROCÉDURE CIVILE

Voir COUR DE CASSATION, 2, art. 3, art. 4.

LOI DU 27 DÉCEMBRE 1973 D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

QUESTION ORALE, n° 2243.

LOI DU 7 AOÛT 1974 RELATIVE A LA RADIODIFFUSION ET A LA TELEVISION

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG, art. unique.

LOI DU 29 OCTOBRE 1975 SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

LOI ROYER

Voir LOI DU 27 DÉCEMBRE 1973 D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

LOIRE (fleuve)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

(Loire [création souhaitée d'une compagnie nationale de la]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

LOIRE-ATLANTIQUE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

LOIRE (HAUTE)

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOIS DE FINANCES

1. — Proposition de loi organique tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances en vue de permettre une meilleure organisation de la discussion budgétaire, présentée par MM. Edouard Bonnefous et Maurice Blin, sénateurs [13 juin 1978] (n° 406). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Edouard Bonnefous [27 juin 1978] (n° 475).

2. — Projet de loi de finances pour 1979, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [2 octobre 1978] (n° 560). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Fernand Icart, rapporteur général [5 octobre 1978] (n° 570). — Discussion [11 octobre 1978 au 17 novembre 1978]. — Adoption [17 novembre 1978] (n° 79).

TRANSMISSION AU SÉNAT (première lecture) [21 novembre 1978] (n° 73, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Pour avis de la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Maurice Blin, rapporteur général [21 novembre 1978] (n° 74, 1978-1979). — Discussion (première lecture) [21 novembre 1978] (p. 3416, 3443), [22 novembre 1978] (p. 3465, 3512), [23 novembre 1978] (p. 3529, 3596), [24 novembre 1978] (p. 3614, 3676), [25 novembre 1978] (p. 3685, 3722), [27 novembre 1978] (p. 3726, 3776), [28 novembre 1978] (p. 3782, 3855). [29 novembre 1978] (p. 3862, 3915), [30 novembre 1978] (p. 3926, 3969), [1^{er} décembre 1978] (p. 3982, 4047), [2 décembre 1978] (p. 4062, 4087), [4 décembre 1978] (p. 4092, 4154), [5 décembre 1978], (p. 4164, 4232), [6 décembre 1978] (p. 4244, 4285), [7 décembre 1978] (p. 4292, 4360), [8 décembre 1978] (p. 4364, 4419), [9 décembre 1978] (p. 4444, 4511), [10 décembre 1978] (p. 4514, 4549).

ADOPTION MODIFIÉE [10 décembre 1978] (n° 26).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 décembre 1978] (n° 781). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE) ; rapport de M. Fernand Icart [13 décembre 1978] (n° 784). — Discussion [14 décembre 1978]. — Adoption [14 décembre 1978] (n° 117).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT) ; rapport de M. Maurice Blin [13 décembre 1978] (n° 139). — Discussion [14 décembre 1978] (p. 4747, 4762). — Adoption [14 décembre 1978] (n° 30).

Décision du Conseil constitutionnel le 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets, du 30 décembre 1978.)

PROMULGATION : loi n° 78-1239 du 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets, du 30 décembre 1978).

SENAT**Rapporteur général.**

Rapport général de M. Maurice Blin (n° 74) fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale.

Tome I. — Le budget de 1979 et son contexte économique et financier. ANNEXE. — Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes (M. André Fosset, rapporteur).

Tome II. — Les conditions générales de l'équilibre financier (première partie de la loi de finances).

Tome III. — Les moyens des services et les dispositions spéciales (deuxième partie de la loi de finances).

I. — Budgets civils.**A. — Budget général :**

Annexes n° :

1. — Affaires étrangères	Gustave HÉON.
2. — Agriculture	Roland BOSCARY-MONSSERVIN.
3. — Anciens combattants	Jean CLUZEL.
4. — Commerce et artisanat	René BALLAYER.
5. — Commerce extérieur	Tony LARUE.
6. — Coopération	Robert SCHMITT.

Culture et communication

7. — Culture	J.-Pierre FOURCADE.
8. — Information	Henri GOETSCHY.
9. — Départements d'outre-mer	René JAGER.

Economie et budget :

10. — I. — Charges communes	Henri TOURNAN.
II. — Section commune	
11. — III. — Economie	Henri TOURNAN.
IV. — Budget	
12. — Education	Charles ALLIÈS.

Environnement et cadre de vie :

13. — Environnement	Raymond MARCELLIN.
14. — Logement et cadre de vie	Josy MOINET.
15. — Industrie	Jacques DESCOURS DESAGRES.
16. — Intérieur (et rapatriés)	Joseph RAYBAUD.

Jeunesse, sports et loisirs :		
17. — I. — Jeunesse et sports.....	Gaston PAMS.	
18. — II. — Tourisme	Yves DURAND.	
19. — Justice	Georges LOMBARD.	
Services du Premier ministre :		
20. — I. — Services généraux	Henri DUFFAUT.	
21. — Aménagement du territoire...	Geoffroy de MONTALEMBERT.	
22. — II. — Journaux officiels	Paul JARGOT.	
23. — III. — Secrétariat général de la défense nationale	Raymond MARCELLIN.	
24. — IV. — Conseil économique et social..	Paul JARGOT.	
25. — V. — Commissariat général du Plan.	Anicet LE PORS.	
26. — VI. — Recherche	Jacques DESCOURS DESACRES.	
27. — Territoires d'outre-mer	René JAGER.	
Transports :		
28. — I. — Section commune	Marcel DEBARGE.	
29. — II. — Transports terrestres		
29. — III. — Aviation civile et météorologie.		Marcel FORTIER.
30. — IV. — Marine marchande		Anicet LE PORS.
31. — V. — Routes et voies navigables....		Josy MOINET.
32. — Ports	Tony LARUE.	
Travail et santé :		
33. — I. — Section commune	André FOSSET.	
34. — II. — Travail et participation.....		
34. — III. — Santé et famille		Paul RIBEYRE.
35. — Sécurité sociale		Marcel FORTIER.
36. — Universités	René CHAZELLE.	
B. — Budgets annexes :		
37. — Imprimerie nationale	Camille VALLIN.	
38. — Journaux officiels	Paul JARGOT.	
38. — Légion d'honneur et ordre de la Libération	Henri DUFFAUT.	
39. — Monnaies et médailles	J.-Pierre FOURCADE.	
40. — Postes et télécommunications.....	Louis PERREIN.	
41. — Prestations sociales agricoles.....	Jean CHAMANT.	
II. — Crédits militaires.		
A. — Budget général :		
42. — Dépenses ordinaires	Modeste LEGOUZ.	
43. — Dépenses en capital.....	Jean FRANCOU.	
B. — Budget annexe :		
44. — Essences	Henri DUFFAUT.	
III. — Autres dispositions.		
45. — Comptes spéciaux du Trésor.....	Christian PONCELET.	
46. — Radiodiffusion et télévision (organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974)	Jean CLUZEL.	
Avis (n° 75) présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale :		
Tome I. — Culture, par M. Michel Miroudot.		
Tome II. — Cinéma-Théâtre dramatique, par M. Jacques Carat.		
Tome III. — Environnement, par M. Hubert Martin.		
Tome IV. — Education, par M. Adolphe Chauvin.		
Tome V. — Enseignement agricole, par M. René Tinant.		
Tome VI. — Enseignements supérieurs, par M. Jean Sauvage.		
Tome VII. — Recherche scientifique et technique, par M. Edmond Valcin.		
Tome VIII. — Formation professionnelle continue, par M. Paul Séramy.		
Tome IX. — Jeunesse et sports, par M. Roland Ruet.		
Tome X. — Information-Presse, par M. Henri Caillavet.		
Tome XI. — Radiodiffusion-Télévision, par M. Henri Caillavet.		
Tome XII. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Jacques Habert.		
Tome XIII. — Coopération, par M. Maurice Vérillon.		
Avis (n° 76) présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale :		
Tome I. — Agriculture, par M. Michel Sordel.		
Tome II. — Aménagement rural, par M. Jules Roujon.		
Tome III. — Industrie, par M. Francisque Collomb.		
Tome IV. — Energie, par M. Jean-François Pintat.		
Tome V. — Recherche scientifique, par M. Pierre Noé.		
Tome VI. — Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun.		
Tome VII. — Consommation et concurrence, par M. Gérard Ehlers, en remplacement de M. Fernand Chatelain.		

Tome VIII. — Commerce extérieur, par M. Maurice Prévotau.	
Tome IX. — Aménagement du territoire, par M. André Barroux.	
Tome X. — Plan, par M. Marcel Lucotte.	
Tome XI. — Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel.	
Tome XII. — Ports maritimes, par M. Daniel Millaud.	
Tome XIII. — Logement, par M. Robert Laucournet.	
Tome XIV. — Urbanisme, par M. Pierre Ceccaldi-Pavard.	
Tome XV. — Tourisme, par M. Paul Malassagne.	
Tome XVI. — Environnement, par M. Richard Pouille.	
Tome XVII. — Transports terrestres, par M. Auguste Billiemaz.	
Tome XVIII. — Aviation civile, par M. Bernard Legrand.	
Tome XIX. — Marine marchande, par M. Joseph Yvon.	
Tome XX. — Postes et télécommunications, par M. Pierre Marzin.	
Tome XXI. — Départements d'outre-mer, par M. Bernard Par-mantier.	
Tome XXII. — Territoires d'outre-mer, par M. Jacques Mossion.	
Avis (n° 77) présenté, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale :	
Tome I. — Affaires étrangères, par M. Claude Mont.	
Tome II. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero.	
Tome III. — Coopération, par M. Louis Martin.	
Tome IV. — Défense. — Section commune, par M. Jacques Genton.	
Tome V. — Défense. — Section Gendarmerie, par M. Lucien Gautier.	
Tome VI. — Défense. — Section Forces terrestres, par M. Jacques Chaumont.	
Tome VII. — Défense. — Section Air, par M. Albert Voilquin.	
Tome VIII. — Défense. — Section Marine, par M. Max Lejeune.	
Avis (n° 78) présenté, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale :	
Tome I. — Anciens combattants, par M. Marcel Souquet.	
Tome II. — Santé, par M. Jean Chérioux.	
Tome III. — Travail et emploi, par M. André Méric.	
Tome IV. — Sécurité sociale, par M. Louis Boyer.	
Tome V. — Prestations sociales agricoles, par M. Jean Gravier.	
Avis (n° 79) présenté, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale :	
Tome I. — Intérieur, par M. Jean Nayrou.	
Tome II. — Justice, par M. Jacques Thyraud.	

ASSEMBLEE NATIONALE

Rapporteur général.

Rapport général (n° 570) fait, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Rapporteur général: M. Fernand Icart.

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi de finances. — Conditions générales de l'équilibre financier.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi de finances. — Moyens des services et dispositions spéciales.

Rapporteurs spéciaux.

I. — Budgets civils.

A. — Budget général :

Annexes n° :

1. — Affaires étrangères	Jacques MARETTE.
2. — Agriculture: dépenses ordinaires.....	Robert BISSON.
3. — Agriculture: dépenses en capital.....	Pierre JOXE.
4. — Agriculture: marchés agricoles.....	Jacques CHAMINADE.
5. — Anciens combattants	Henri GINOUX.
6. — Commerce et artisanat: commerce....	Alain BONNET.
7. — Commerce et artisanat: artisanat.....	Pierre GOLDBERG.
8. — Commerce extérieur (crédits de l'économie et du budget).....	Christian PIERRET.
9. — Coopération	André-G. VOISIN.
10. — Culture et communication: culture....	Maurice TISSANDIER.
11. — Culture et communication: information.	Robert-A. VIVIEN.
12. — Culture et communication: radiotélévision	Joël LE TAC.
13. — Départements d'outre-mer	J.-P. de ROCCA SERRA.
14. — Economie et budget :	
I. — Charges communes	Augustin CHAUVET.

15. — Economie et budget :

II. — Section commune	} Emmanuel HAMEL.
III. — Economie	
IV. — Budget	
16. — Education : dépenses ordinaires.....	Jean ROYER.
17. — Education : constructions scolaires.....	Lucien NEUWIRTH.
18. — Environnement et cadre de vie : environnement	Georges MESMIN.
19. — Environnement et cadre de vie : logement	François d'AUBERT.
20. — Environnement et cadre de vie : urbanisme	Rémy MONTAGNE. Gilbert GANTIER.
21. — Industrie	Jacques FÉRON.
22. — Industrie : petite et moyenne industrie.	Roger FOSSE.
23. — Intérieur	Alain MAYOUD.
24. — Intérieur : collectivités locales.....	Bernard MARIE.
25. — Jeunesse, sports et loisirs : jeunesse et sports	Philippe MADRELLE.
26. — Jeunesse, sports et loisirs : tourisme...	Germain SPRAUER.
27. — Justice	Alain BONNET.
28. — Justice : condition pénitentiaire.....	Bernard PONS.
29. — Santé et famille (travail et santé : I. — Section commune. — Santé et assurance maladie).....	Laurent FABIUS.
30. — Santé et famille : sécurité sociale.....	
Services du Premier ministre :	
31. — I. — Services généraux divers.....	René RIEUBON.
32. — Aménagement du territoire.....	Paul ALDUY.
33. — Fonction publique.....	Paul ALDUY.
34. — II. — Journaux officiels.....	Maurice POURCHON.
35. — V. — Conseil économique et social.....	Michel ROCARD.
36. — VI. — Recherche	J.-P. CHEVÈNEMENT.
37. — Territoires d'outre-mer.....	Gaston FLOSSE.
Transports :	
38. — I. — Section commune.....	Pierre CORNET.
39. — II. — Transports terrestres.....	Pierre BAS.
40. — III. — Aviation civile et météorologie.	Albert DENVERS.
41. — IV. — Marine marchande.....	Henri TORRE.
42. — V. — Routes, ports et voies navigables.	Dominique FRELAUT.
43. — Travail et participation : formation professionnelle	Arthur DEHAINE.
44. — Travail et participation : travailleurs immigrés	Parfait JANS.
45. — Universités	Claude COULAIS.
B. — Budgets annexes :	
46. — Imprimerie nationale.....	Gisèle MOREAU.
47. — Journaux officiels (voir ci-dessus annexe n° 34)	Maurice POURCHON.
48. — Légion d'honneur. — Ordre de la Libération	Christian NUCCI.
49. — Monnaies et médailles.....	Roger COMBRISSON.
50. — Postes et télécommunications.....	Pierre RIBES.
50. — Prestations sociales agricoles.....	Jacques JOUVE.
C. — Divers :	
51. — Comptes spéciaux du Trésor.....	Alain SAVARY.
52. — Taxes parafiscales.....	Robert VIZET.

II. — Budgets militaires.

53. — Défense. — Considérations générales, SGDN	Jacques CRESSARD.
54. — Défense. — Dépenses en capital	André ROSSI.
54. — Défense. — Dépenses ordinaires. — Essences	Edgar FAURE.
55. — Entreprises nationales.....	

Avis (n° 571), présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de finances pour 1979 :

Tomes

I. — Affaires étrangères : relations culturelles, scientifiques et techniques.	André DELEHEDDE.
II. — Agriculture : enseignement agricole.	Jean BROCARD.
III. — Anciens combattants.....	Jean FALALA.
IV. — Culture et communication : culture.	Georges FILLIOUD.
V. — Culture et communication : cinéma.	Jack RALITE.
VI. — Culture et communication : information et communication.....	Didier BARIANI.
VII. — Culture et communication : radio-télévision	Jean de PRÉAUMONT.
VIII. — Education	Etienné PINTÉ.
IX. — Environnement et cadre de vie : environnement	Michel PÉRICARD.
X. — Environnement et cadre de vie : logement (problème social).....	Maurice ANDRIEU.

Tomes

XI. — Jeunesse, sports et loisirs : jeunesse et sports	Robert HÉRAUD.
XII. — Santé et famille : santé et assurance maladie	Jean DELANEAU.
XIII. — Santé et famille : sécurité sociale..	Joseph LEGRAND.
XIV. — Services du Premier ministre : recherche	Jean-Claude PASTY.
XV. — Services du Premier ministre : services d'information	Jean BOINVILLIERS.
XVI. — Travail et participation : travail...	Jacques SOURDILLE.
XVII. — Travail et participation : participation	J.-Pierre DELALANDE.
XVIII. — Travail et participation : population.	Jean FONTENEAU.
XIX. — Travail et participation : travail manuel	Daniel BOULAY.
XX. — Travail et participation : formation professionnelle	Pierre ZARCA.
XXI. — Travail et participation : travailleurs immigrés	Bernard DEROSIER.
XXII. — Universités	Louis LE PENSEC.
XXIII. — Prestations sociales agricoles.....	Jean BRIANE.

Avis (n° 572) présenté, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1979 :

Tomes

I. — Affaires étrangères	Xavier DENIAU.
II. — Affaires étrangères : relations culturelles, scientifiques et techniques	André CHANDERNAGOR.
III. — Coopération	Henri FERRETTI.

Avis (n° 573) présenté, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1979 :

Tomes

I. — Défense : dépenses en capital.....	Guy CABANEL.
II. — Défense : dépenses ordinaires.....	Jean-Pierre BECHTER.
III. — Défense : section commune, essences	Pierre MAUGER.
IV. — Défense : section Air	Loïc BOUVARD.
V. — Défense : section Forces terrestres.	Jean BOZZI.
VI. — Défense : section Marine	René TOMASINI.
VII. — Défense : section Gendarmerie	Roger CHINAUD.

Avis (n° 574) présenté, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi de finances pour 1979 :

Tomes

I. — Justice	Maurice CHARRETIER.
II. — Intérieur	Michel AURILLAC.
III. — Services du Premier ministre : fonction publique	Gérard LONGUET.
IV. — Départements d'outre-mer	Philippe SEGUIN.
V. — Territoires d'outre-mer	Jacques PIOT.

Avis (n° 575), présenté au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi de finances pour 1979 :

Tomes

I. — Agriculture : dépenses ordinaires...	Jean DESANLIS.
II. — Agriculture : dépenses en capital...	Roland HUGUET.
III. — Commerce et artisanat.....	Joseph-Henri MAUJOUAN DU GASSET.
IV. — Commerce extérieur (crédits de l'économie et du budget).....	René de BRANCHE.
V. — Départements d'outre-mer.....	Claude MARTIN.
VI. — Economie et budget : consommation.	Martin MALVY.
VII. — Environnement et cadre de vie : environnement	Alex RAYMOND.
VIII. — Environnement et cadre de vie : logement	Pierre WEISENHORN.
XI. — Environnement et cadre de vie : urbanisme	Henri CANACOS.
X. — Industrie	Julien SCHVARTZ.
XI. — Industrie : petite et moyenne industrie	Xavier HAMELIN.
XII. — Jeunesse, sports et loisirs : tourisme.	Jean BEGAULT.
XIII. — Services du Premier ministre : aménagement du territoire.....	Pascal CLÉMENT
XIV. — Services du Premier ministre : commissariat général du Plan.....	Myriam BARBERA.
XV. — Services du Premier ministre : recherche	Antoine PORCU.
XVI. — Territoires d'outre-mer.....	Pierre COUDERC.
XVII. — Transports : transports terrestres..	Pierre FORGUES.
XVIII. — Transports : aviation civile et météorologie	Claude LABBÉ.
XIX. — Transports : marine marchande....	André DUROMÉA.
XX. — Transports : routes.....	Michel MANET.
XXI. — Transports : ports et voies navigables	Jean VALLEIX.
XXII. — Postes et télécommunications.....	Robert WAGNER.
XXIII. — Prestations sociales agricoles.....	Emile BIZET.
XXIV. — Comptes spéciaux du Trésor.....	Michel DELPRAT.
XXV. — Economie et budget : entreprises nationales	Henri EMMANUELLI.

Tableau de concordance des articles du projet de loi de finances pour 1979 et des articles de la loi de finances n° 78-1239 du 29 décembre 1978.

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du JO.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
		PREMIERE PARTIE			
		CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER			
		TITRE I^{er}			
		Dispositions relatives aux ressources.			
		I. — IMPÔTS ET REVENUS AUTORISÉS			
		A. — Dispositions antérieures.			
1		Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés.	22 novembre 1978	3465	1
		B. — Mesures d'ordre fiscal.			
		1. Impôts sur le revenu.			
2		Fixation du barème et mesures d'accompagnement.....	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3470 4750	2
3		Suppression du plafond au-delà duquel les rentes viagères constituées à titre onéreux sont imposables sur 80 p. 100 de leur montant.	22 novembre 1978	3478	3
4	4 A (AN)	Relèvement du plafond de l'abattement de 10 p. 100 pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites.	22 novembre 1978	3479	4
4		Relèvement du montant minimal de déduction pour frais professionnels des salariés.	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3480 4750	5
5		Réduction des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers.	22 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3481 4730 4750	6
6		Unification des régimes de déduction des primes d'assurance vie.	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3484 4751	7
7		Relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant.	22 novembre 1978	3484	8
8		Relèvement de la part exonérée de la contribution de l'employeur au financement des titres restaurant.	22 novembre 1978	3486	9
9		Déduction des dépenses effectuées en vue d'économiser l'énergie destinée au chauffage.	22 novembre 1978	3486	10
10		Limite d'application de l'abattement spécifique applicable aux salaires et pensions ainsi qu'aux bénéficiaires des adhérents des associations et des centres de gestions agréés.	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3487 4751	11
	10 bis (AN)	Relèvement des limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés.	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3490 4751	12
		2. Taxe sur la valeur ajoutée.			
11		Opérations bancaires et financières : suppression de la taxe sur les activités financières, option pour la taxe sur la valeur ajoutée, création d'une taxe annuelle sur les encours.	22 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3493 4531 4751	13
12		Application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée au cinéma et de dispositions fiscales spécifiques au théâtre pornographique.	22 novembre 1978	3498	14
13		Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines opérations relatives au service public de transmission de données.	22 novembre 1978 14 décembre 1978	3506 4752	15
		3. Fiscalité des entreprises.			
	14 A (AN)	Dépôt par le Gouvernement, au plus tard à la date du dépôt du projet de loi de finances pour 1980, d'un rapport sur l'application de l'article 69 III de la loi de finances pour 1978 relatif à la possibilité pour les entreprises de déduire de leur base d'imposition une partie des sommes rapportées aux résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 1978.	22 novembre 1978	3512	16
	14 B (AN)	Dépôt par le Gouvernement d'un rapport d'exécution de l'article 3 de la loi n° 75-353 du 13 septembre 1975 relatif à l'aménagement des charges fiscales au plus tard à la date du dépôt du projet de loi de finances pour 1980.	22 novembre 1978	3512	17
	14 C (Sénat)	Amendement n° 46 rectifié. — Conditions de déduction des frais de déplacement.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3530 4752	
14		Déduction en 1978 de la fraction de certains frais généraux exclus des charges déductibles de l'exercice 1977.	23 novembre 1978	3531	18
15		Exonération des bénéfices réalisés par les petites ou moyennes entreprises industrielles nouvelles.	23 novembre 1978	3532	19
16		Relèvement des limites d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires.	23 novembre 1978	3533	20

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du JO.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
	16 bis (Sénat)	Amendement n° 52. — Exonération de la taxe sur les salaires des centres de formation des personnels communaux.	23 novembre 1978	3534	21
	16 ter (Sénat)	Amendement n° 110. — Exonération de la taxe sur les salaires des bureaux d'aide sociale.	14 décembre 1978 23 novembre 1978 14 décembre 1978	4752 3535 4752	22
		4. Mesures diverses.			
	17 A (Sénat)	Amendement n° 55. — Application de la taxe sur les salaires destinée aux transports en commun, aux entreprises situées dans les communes dont la population est comprise entre 75 000 et 100 000 habitants.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3536 4752	
17		Nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.	23 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3537 4532 4752	23
	17 bis	Amendement n° 108. — Création d'une taxe à la distribution sur le litre d'essence et de super distribué par les grandes surfaces.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3539 4752	
18		Nouveau barème des droits indirects sur l'alcool.....	23 novembre 1978	3542	24
19		Aménagement du droit de consommation sur les cigarettes et modification de la loi du 24 mai 1976 relative au monopole des tabacs manufacturés.	23 novembre 1978	3544	25
20		Allègement du droit de fabrication sur les allumettes.....	23 novembre 1978	3544	26
21		Relèvement des droits de mutation applicables aux acquisitions d'immeubles autres que la résidence principale.	23 novembre 1978	3545	27
22		Relèvement des droits de timbre sur les cartes grises et les permis de chasser.	23 novembre 1978	3545	28
23		Relèvement du droit de timbre sur les cartes nationales d'identité et les cartes de séjour des étrangers.....	23 novembre 1978	3545	29
	23 bis (AN)	Relèvement des tarifs des droits fixes d'enregistrement et de la taxe fixe de publicité foncière.	23 novembre 1978	3545	30
24		Exonération de la taxe différentielle et de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail par les handicapés.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3545 4752	31
	24 bis (Sénat)	Amendement n° 90 rectifié. — Paiement de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur faisant l'objet de crédit-bail ou d'un contrat de location d'au moins deux ans.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3545 4752	32
25		Reconduction en 1979 de la cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage et des dispositions concernant la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.	23 novembre 1978	3546	33
	25 bis (Sénat)	Amendement n° 118. — Conditions dans lesquelles les personnes physiques ou morales admises au règlement judiciaire peuvent soumissionner un marché public.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3550 4753	34
		II. — RESSOURCES AFFECTÉES			
26		Dispositions relatives aux affectations.....	23 novembre 1978	3551	35
27		Fonds spécial d'investissement routier.....	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3551 4753	36
28		Création d'un budget annexe des journaux officiels.....	23 novembre 1978	3553	37
29		Réforme du prélèvement au profit des collectivités locales.....	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3553 4753	38
30		Nouveau barème de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3500 4753	39
	30 bis A (Sénat)	Amendement n° 77. — Possibilité donnée aux communes d'instaurer une taxe sur l'affichage publicitaire.	23 novembre 1978 14 décembre 1978	3557 4753	40
	30 bis (AN)	Affectation d'un prélèvement sur les sommes mises au loto national à un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds national d'aide au sport ».	23 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3558 4533 4753	41
		III. — MESURES DIVERSES			
31	31 bis (AN)	Détaxation des carburants agricoles.....	23 novembre 1978	3563	42
		Application du prélèvement supplémentaire sur les courses hippiques à toutes les formes de paris.	23 novembre 1978	3564	43
		TITRE II			
		Dispositions relatives aux charges.			
32		Confirmation de dispositions législatives antérieures.....	23 novembre 1978	3565	44
33		Majoration des rentes viagères.....	23 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3565 4534 4754	45
		TITRE III			
		Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges.			
34		Equilibre général du budget.....	23 novembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	3574 4535 4755	(*) 46

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du JO.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
DEUXIEME PARTIE					
MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES					
TITRE PREMIER					
Dispositions applicables à l'année 1979.					
A. — Opérations à caractère définitif.					
I. — Budget général.					
35		Budget général. — Services votés.....	9 décembre 1978	4482	47
36		Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services civils....	9 décembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	4482 4536 4757	48
37		Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services civils....	9 décembre 1978 10 décembre 1978 14 décembre 1978	4483 4538 4759	49
38		Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.	5 décembre 1978	4211	50
39		Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.	5 décembre 1978	4211	51
40		Autorisations d'engagement par anticipation.....	9 décembre 1978	4484	52
II. — Budgets annexes.					
41		Budgets annexes. — Services votés	9 décembre 1978	4484	53
42		Budgets annexes. — Mesures nouvelles	9 décembre 1978 14 décembre 1978	4484 4760	54
III. — Opérations à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale.					
43		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Ser- vices votés.....	5 décembre 1978	4228	55
	43 bis (AN)	Compte d'affectation spéciale « Fonds national d'aide au sport »..	5 décembre 1978 14 décembre 1978	4228 4760	56
44		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles.	5 décembre 1978 10 décembre 1978	4228 4539	57
45		Ouverture d'un compte de commerce : « Opérations à caractère industriel et commercial de la documentation française ».	14 décembre 1978 5 décembre 1978	4760 4228	58
B. — Opérations à caractère temporaire.					
46		Comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. — Ser- vices votés.	5 décembre 1978	4229	59
47		Comptes d'affectation spéciale. — Opérations à caractère tempo- raire. — Mesures nouvelles.	5 décembre 1978	4229	60
48		Comptes de commerce. — Mesures nouvelles.....	5 décembre 1978	4229	61
49		Aménagement du compte de commerce : « Exportations des arse- naux ».	5 décembre 1978	4229	62
50		Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers. — Mesures nouvelles.	5 décembre-1978	4229	63
51		Comptes d'avances. — Mesures nouvelles.....	5 décembre 1978	4229	64
52		Ouverture d'une subdivision à un compte d'avances.....	5 décembre 1978	4229	65
53		Comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles.....	5 décembre 1978 14 décembre 1978	4229 4761	66
	53 bis (AN)	Comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles.....	5 décembre 1978 14 décembre 1978	4229 4761	
C. — Dispositions diverses.					
54		Perception des taxes parafiscales.....	9 décembre 1978	4484	67
55		Crédits évaluatifs	9 décembre 1978	4499	68
56		Crédits provisionnels	9 décembre 1978	4500	69
57		Reports de crédits.....	9 décembre 1978 14 décembre 1978	4501 4761	70
58		Aide au logement social.....	30 novembre 1978	3967	71
59		Nombre des logements susceptibles d'ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement.	30 novembre 1978	3967	72
60		Financement de grands travaux intéressant la région d'Ile-de- France	1 ^{er} décembre 1978	3999	73
61		Subventions aux collectivités locales pour la prise en charge du réseau routier national.	1 ^{er} décembre 1978 14 décembre 1978	4033 4761	74
62		Répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et de la taxe sur les auto-radios.	8 décembre 1978	4389	75

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du JO.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
TITRE II					
Dispositions permanentes.					
A. — Mesures fiscales.					
1. Impôts sur le revenu.					
63		Imposition des indemnités journalières versées aux assurés sociaux, à l'exception des prestations de maternité et des indemnités allouées aux victimes d'accidents de travail.	9 décembre 1978	4503	76
64		Plafonnement de la déduction forfaitaire de 10 p. 100 pour frais professionnels des salariés.	9 décembre 1978	4504	77
65		Plafonnement des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels.	9 décembre 1978	4504	78
66		Nouveau barème de la taxation d'après les éléments du train de vie.	9 décembre 1978	4505	79
2. Taxe sur la valeur ajoutée.					
67		Prorogation de la mesure prévoyant une réfaction de la base d'imposition pour les ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.	9 décembre 1978	4506	80
3. Fiscalité des entreprises.					
68		Extension à certains matériels économisant l'énergie des dispositions augmentant les coefficients d'amortissement dégressif.	9 décembre 1978	4507	81
69		Report d'un an du délai d'application des mesures fiscales destinées à faciliter la réforme du statut des courtiers d'assurance maritime.	9 décembre 1978	4507	82
	69 bis (AN)	Report d'un an du délai imparti aux entreprises pour procéder à la réévaluation comptable de leur bilan.	9 décembre 1978	4507	83
4. Mesures diverses.					
70		Modification des règles de rattachement des produits correspondant à des créances sur clients.	9 décembre 1978	4507	84
71		Mesures tendant à prévenir certaines utilisations abusives des chèques.	9 décembre 1978	4507	85
72		Extension aux artisans, commerçants et agriculteurs adhérents des centres de gestion agréés de certaines obligations des membres de professions libérales adhérents des associations agréées.	9 décembre 1978	4508	86
73		Remise de la gestion d'immeubles domaniaux à certains organismes	9 décembre 1978	4509	87
	73 bis (AN)	Fixation du montant maximum de la taxe pour frais perçue par les chambres des métiers.	10 décembre 1978	4515	90
	73 ter (AN)	Abrogation de l'obligation de déclarer les stocks de boissons en magasin chaque année le 30 septembre.	10 décembre 1978	4515	89
	73 quater (AN)	Reconduction du régime de contingentement des rhums.	10 décembre 1978	4515	88
	73 quinquies (AN)	Augmentation du plafond des ressources des établissements publics régionaux.	14 décembre 1978 10 décembre 1978	4761 4516	91
B. — Mesures diverses d'ordre financier.					
74		Contribution des collectivités aux dépenses de gestion de leurs forêts.	28 novembre 1978 14 décembre 1978	3849 4761	92
	74 bis	Amendement n° 206. — Modification des conditions d'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité et création d'une indemnité complémentaire.	28 novembre 1978 14 décembre 1978	3805 4761	93
75		Relèvement du taux de la majoration en faveur des veuves de grands infirmes.	8 décembre 1978	4417	94
76		Aménagement du régime des pensions des enfants infirmes.	8 décembre 1978	4417	95
	Après l'art. 76	Couverture des victimes d'explosion de projectile.	10 décembre 1978	4539	98
	Après l'art. 76	Relèvement des indices des pensions d'ascendants.	14 décembre 1978	4761	99
	76 bis (AN)	Ventilation des crédits des ministères par départements et territoires d'outre-mer.	10 décembre 1978	4539	99
	76 ter (AN)	Relèvement de l'indice des pensions de veuve au taux normal.	14 décembre 1978	4761	99
	76 quater (AN)	Attribution du taux exceptionnel de pension aux veuves de déportés morts en déportation.	25 novembre 1978.	3721	100
77		Extension de l'objet du compte d'affectation spéciale « fonds national pour le développement des adductions d'eau ».	8 décembre 1978	4417	96
	77 bis (AN)	Saisine de la commission de la concurrence.	3 décembre 1978	4418	97
78		Intégration dans l'enseignement public de deux établissements d'enseignement technique privés.	5 décembre 1978	4232	101
	78 bis (AN)	Institution d'une taxe additionnelle à la taxe d'équipement.	5 décembre 1978	4223	102
			7 décembre 1978	4360	103
			30 novembre 1978	3967	104

ARTICLES		OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du JO.	ARTICLES de la loi de finances.
Projet de loi.	Additionnels.				
79		Extension de la redevance perçue par la caisse des prêts aux HLM.	30 novembre 1978	3968	105
	79 bis A (Sénat)	Amendement n° 202 rectifié. — Financement des travaux d'électrification par le fonds d'amortissement des charges d'électrification.	10 décembre 1978 14 décembre 1978	4519 4761	106
	79 bis (AN)	Diminution de la participation de l'Etat aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.	6 décembre 1978	4285	107
	79 ter (AN)	Modification du statut des coopératives maritimes d'avitaillement.	1 ^{er} décembre 1978	4047	108
80		Institution d'une redevance pour le financement du contrôle de qualité des analyses de biologie médicale.	29 novembre 1978	3914	109
	80 bis (Sénat)	Amendement n° 183. — Rapport sur les aides attribuées par le fonds spécial d'adaptation industrielle.	10 décembre 1978 14 décembre 1978	4523 4762	
	81 (AN)	Augmentation des redevances sur les installations nucléaires de base.	10 décembre 1978	4524	110
	82 (Sénat)	Amendement n° 241 rectifié. — Dépôt d'un rapport sur la situation démographique de la nation.	4 décembre 1978 14 décembre 1978	4153 4762	

(*) Dispositions déclarées conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 78-99 DC du 29 décembre 1978.

Analyse du projet de loi : le budget pour 1979 s'efforce de soutenir l'activité économique mais en même temps de lutter contre l'inflation et de poursuivre l'assainissement des finances publiques. Il a été réalisé à partir d'une hypothèse d'une augmentation de 9,1 p. 100 de l'indice de prix du produit intérieur brut et de 8,9 p. 100 de celui du produit marchand, ce qui correspond à un glissement de 7,9 p. 100 de l'indice mensuel des prix de détail en cours d'année. D'après les chiffres publiés par le Gouvernement, les dépenses définitives croîtraient de 15,2 p. 100, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 11,9 p. 100 ; les recettes définitives marqueraient une progression de 14,4 p. 100. Mais ces chiffres ne tiennent pas compte d'une modification de la présentation du budget en ce qui concerne l'inscription de certaines charges et recettes ; aussi bien l'augmentation des recettes et des dépenses du budget général à définition constante est-elle respectivement de 15,4 p. 100 au lieu des 14,4 p. 100 annoncés, et de 16,2 p. 100 au lieu de 15,2 p. 100. De même au niveau des dépenses de fonctionnement, la majoration est non plus de 11,9 p. 100 mais, à définition constante, de 14,5 p. 100. Les dépenses définitives (+ 16,2 p. 100 à définition constante) laissent apparaître une forte progression de la dette publique (+ 37,8 p. 100) ; la charge budgétaire de la dette publique aura donc presque triplé en quatre ans et elle consommera l'an prochain plus de 4 p. 100 des crédits inscrits au budget général. L'accroissement des dépenses civiles de fonctionnement est imputable essentiellement à l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et aux nouveaux recrutements ; la majoration importante des dotations réservées aux interventions (+ 19,2 p. 100) reflète surtout le développement des interventions sociales. L'accroissement modeste, tant des crédits de paiement (+ 9,7 p. 100) que des autorisations de programme (+ 7,4 p. 100) au titre des équipements civils, signifie un recul assez sensible des investissements publics. Le déficit global du projet de loi de finances pour 1979 s'établit à 15 milliards de francs. Il est présenté par le Gouvernement comme devant contribuer au soutien de l'activité économique dans la ligne des conclusions internationales de Bonn et de Brème.

Discussion générale (première lecture) [21 novembre 1978] (p. 3416, 3443) : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; André Fosset, au nom de la commission des finances (analyse du rapport annuel de la Cour des comptes) ; Maurice Papon, ministre du budget ; Henri Tournan, Maxime Javelly, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Max Lejeune, Christian Poncet, Mme Hélène Luc, MM. Jacques Larché, Georges Lombard, Maurice Schumann, Anicet Le Pors, Michel Labèguerie.

a) *Interventions des sénateurs* : la situation économique et financière (p. 3416, 3423, 3424, 3427, 3429, 3431, 3432, 3434, 3435). L'emploi (p. 3416, 3417, 3426, 3428, 3429, 3430). Le taux de croissance du produit intérieur brut PIB (p. 3416, 3434). Les subventions aux organismes internationaux (p. 3416).

Le coût des organismes du ministère du travail chargés d'étudier le marché de l'emploi (p. 3416). Le budget et le déficit (p. 3417, 3424, 3425, 3426, 3429, 3430, 3431, 3433, 3434, 3435, 3438, 3443). La dette publique (p. 3417, 3425, 3429). L'emploi des jeunes (p. 3417, 3426). L'enseignement (p. 3417). L'enseignement technique (p. 3417). Le chômage (p. 3417, 3424, 3428, 3430, 3432, 3436, 3438, 3443). L'indemnisation du chômage (p. 3417, 3418, 3424, 3428, 3431). Les équipements publics (p. 3417, 3420, 3429, 3434). Le fonds spécial d'investissement routier (p. 3417). La dotation globale de fonctionnement des collectivités locales (p. 3417). Les collectivités locales (p. 3417, 3420, 3431, 3433, 3439). L'ancien versement représentatif de la taxe sur les salaires VRTS (p. 3417). Le fonds de compensation de la TVA (p. 3417). Les entreprises publiques (p. 3417, 3420, 3430, 3435). L'orientation de l'épargne vers les entreprises (p. 3417, 3435). La santé publique (p. 3417). Le déficit de la sécurité sociale (p. 3417, 3425, 3433). La sécurité sociale (p. 3417, 3425, 3432). Les prêts du fonds de développement économique et social (FDE) aux entreprises industrielles et commerciales (p. 3417, 3430). Les entreprises industrielles et commerciales (p. 3417, 3418, 3430, 3433, 3436, 3437). La fiscalité des entreprises (p. 3418, 3436, 3437). La réévaluation des bilans (p. 3418, 3437). Les charges sociales des entreprises industrielles et commerciales (p. 3418, 3427, 3436). Les allocations familiales (p. 3418, 3436, 3440). L'inflation et la hausse des prix (p. 3418, 3423, 3433, 3435, 3439). Le rapport annuel de la Cour des comptes (p. 3419, 3420). La mission de contrôle sur l'emploi des fonds publics confiée au Parlement (p. 3419, 3430, 3432). Le rôle du Parlement dans la modernisation de l'administration (p. 3419). La déconcentration (p. 3419). La liquidation de l'ORTF (p. 3420). Les associations sportives (p. 3420). Le prix de journée des hôpitaux (p. 3420). L'assistance et le conseil aux maires (p. 3420). Les Charbonnages de France (p. 3420). La Compagnie des potasses du Congo (p. 3420). La SNCF (p. 3420, 3431). Le commerce extérieur et les exportations (p. 3424, 3435, 3438, 3439). Les variations du dollar (p. 3424). La politique de libération des prix (p. 3424, 3426, 3436). L'industrie sidérurgique (p. 3425, 3427, 3431, 3436, 3437). Les engagements du programme de Blois (p. 3425, 3430). Les créations d'emplois dans la fonction publique (p. 3426, 3429). La formation professionnelle (p. 3426). Le fonds national de chômage (p. 3426). Le fonds national de l'emploi (p. 3426). Le programme nucléaire d'électricité de France (p. 3426). Les impôts indirects (p. 3426). La taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 3426). Les droits d'enregistrement et de timbre (p. 3426). L'imposition des revenus du capital (p. 3426). La fraude fiscale (p. 3426). La hausse des prix pétroliers (p. 3426). La répartition des pouvoirs entre le Parlement et le Gouvernement depuis la révision constitutionnelle de 1962 (p. 3427). La construction navale (p. 3427, 3432). Le fonds spécial d'adaptation industrielle (p. 3427, 3429, 3438). Les petites et moyennes entreprises (p. 3427). L'artisanat (p. 3427). Le travail noir (p. 3428). L'immigration (p. 3428). La politique de l'immigration en Allemagne et en Suisse (p. 3428). Le travail manuel (p. 3428). Les exploitations agricoles (p. 3428). Les grèves politisées (p. 3428). L'impôt sur la fortune (p. 3428, 3430, 3439). La concurrence commerciale des pays en voie de développement (p. 3428). L'aide sociale (p. 3429). La politique de vérité des tarifs publics (p. 3430, 3435). L'incident à l'Assemblée nationale lors de

Ouverture de la session budgétaire (p. 3430). La réforme des impôts locaux (p. 3430). Les assistants de l'enseignement et le recrutement des maîtres auxiliaires (p. 3430, 3431). Les sociétés multinationales (p. 3431). La suspension souhaitée pour les chômeurs du paiement de l'impôt sur le revenu (p. 3431). La privatisation de la télévision (p. 3431). La condition féminine (p. 3431, 3440, 3441). Les handicapés (p. 3431). Les marins (p. 3431). L'âge de la retraite (p. 3432, 3439). La dénatalité (p. 3432, 3439). L'élargissement de la Communauté économique européenne CEE (p. 3432). Les associations de jeunesse et d'éducation populaire (p. 3432). Les anciens combattants (p. 3432). La police (p. 3432). Les retraités (p. 3432). Les femmes chefs de famille (p. 3432). Le tourisme populaire (p. 3432). Les personnels de l'éducation surveillée (p. 3432). Les dispositions constitutionnelles relatives au régime des sessions du Parlement (p. 3432). La section de l'agence nationale pour l'emploi ANPE (p. 3433). La monnaie au sein de l'Europe (p. 3433). Le vote du budget social de la nation par le Parlement (p. 3435). Le rapport du groupe de travail sur le commerce extérieur présidé par M. Edgar Pisani (p. 3435). Les crédits pour la réalisation des « programmes d'action prioritaire » (p. 3435). Le Plan (p. 3435, 3436). Le chômage dans la région Nord-Pas-de-Calais (p. 3436). Le travail temporaire (p. 3436). L'avoir fiscal (p. 3437). Les barèmes de la taxe sur la valeur ajoutée TVA (p. 3437). La politique de l'Europe (p. 3438). La proposition de résolution du groupe communiste tendant à la constitution d'une commission d'enquête pour le contrôle des fonds publics (p. 3439). Le rapport de Mme Evelyne Sullerot devant le Conseil économique et social en juin 1978 (démographie) (p. 3440). L'institution du « complément familial » (p. 3440). Le travail des femmes (p. 3440, 3441). La prise en compte souhaitable du « salaire social » de la femme éducatrice dans la législation fiscale (p. 3441).

b) Intervention du Gouvernement (p. 3421) : les critiques adressées au projet de loi de finances pour 1979. Les investissements productifs. Le déficit. Les rémunérations. La situation de la France : le commerce extérieur ; la monnaie ; la croissance économique. L'emploi et la lutte contre le chômage. La modération de la hausse des prix. Le déficit du budget de l'Etat : le montant du déficit prévisionnel du prochain projet de loi de finances rectificative pour 1978. La comparaison avec l'Allemagne fédérale. Les transferts sociaux : la sécurité sociale ; l'UNEDIC. Les collectivités locales. La nécessité de la compétitivité dans une économie ouverte. Le choix exprimé par les Français, en mars 1978, en faveur d'une société libérale. (p. 3422) : la tradition de l'Etat-providence. La nécessité d'une mutation. La discipline nationale. La nécessité et les limites du déficit budgétaire. La position prise par les Etats membres de la CEE à Bonn. Les effets sur 1979 de certains crédits de 1978 : le fonds d'adaptation industrielle. Le pari sur les investissements du secteur privé. Le rôle des exportations. L'amélioration des bilans des entreprises : la loi sur l'orientation de l'épargne vers les entreprises. Le risque de dérapage monétaire. L'évolution des rémunérations. La charge de la dette publique française. La stabilisation des concours de l'Etat aux entreprises publiques. Le contrôle des services votés. La réduction des contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat. Les équipements militaires : la loi de programmation. La priorité donnée aux investissements créateurs d'emplois sur les équipements civils. Le fonds spécial d'adaptation industrielle. Le renforcement des fonds propres des entreprises. (p. 3423) : la libération des prix du secteur privé et la vérité des tarifs publics. Les économies d'énergie et les énergies nouvelles. La solidarité des Français : l'aide aux familles, aux personnes âgées ; la santé ; les rapatriés. La formation des jeunes. Le déficit de la sécurité sociale. L'équité fiscale : les allègements ; le plafonnement des déductions ; la lutte contre la fraude. Les garanties aux contribuables : le comité de contentieux fiscal des douanes et des changes. Un budget de transition dans un contexte économique difficile. La pause fiscale.

Réponse à MM. Maurice Blin et Henri Tournan (p. 3441) : la présentation comptable du budget ; la débudgétisation en 1979 des pensions de retraite des PTT ; sa contrepartie dans la budgétisation d'autres sommes : le fonds national de solidarité du régime général.

Réponse à M. Maurice Blin : l'augmentation de la dette publique ; son montant comparé à celui du PIB en France et dans les autres Etats membres de la CEE.

Réponse à M. Georges Lombard : les « budgets périphériques » des collectivités locales, de la sécurité sociale et autres transferts sociaux.

Réponse à M. Max Lejeune : les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises de l'artisanat. L'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Les crédits destinés

aux zones sensibles. Les prêts du fonds de développement économique et social (FDES) à l'artisanat et au commerce. L'aide à l'embauche des jeunes, résultant des pactes nationaux pour l'emploi.

Réponse à M. Christian Poncelet : le rôle du fonds spécial d'adaptation industrielle.

Réponse à Mme Hélène Luc : la progression du budget de la jeunesse et des sports. (p. 3442) : l'effort en faveur des chômeurs, des femmes seules et des handicapés.

Réponse à MM. Christian Poncelet et Henri Tournan et à divers autres orateurs : l'impôt sur les grosses fortunes. Le prochain dépôt du rapport de la commission d'étude composée de MM. Blot, Ventejol et Méraud.

Réponse à M. Maurice Schumann : la TVA.

Réponse à MM. Maurice Blin, Christian Poncelet et Jacques Larché : le déficit budgétaire. La dette publique. Les interventions sociales. Leurs effets sur l'augmentation de la demande.

Réponse à M. Georges Lombard : le danger inflationniste. Le financement du déficit par les moyens normaux du marché financier : les emprunts et le système bancaire.

Réponse à M. Maurice Schumann : l'obsession du chômage. La reconstitution des fonds propres des entreprises. La loi sur l'orientation de l'épargne vers les entreprises. La déduction fiscale de la provision pour congés payés, la budgétisation des allocations familiales, le décalage d'un mois de la TVA : le coût des solutions préconisées. La réévaluation des bilans. Les problèmes techniques et budgétaires. L'amendement voté par l'Assemblée nationale qui repousse au 31 décembre 1979 le délai d'achèvement de la réévaluation des bilans.

Réponse à M. Henri Tournan (p. 3443) : l'exemple de l'économie japonaise et de l'économie allemande. Le consensus obtenu par la social-démocratie allemande : la diminution du pouvoir d'achat.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la consommation des ménages.

Réponse à M. Michel Labèguerie : le déficit démographique. Le dynamisme de la production. L'effort des pouvoirs publics. Le « complément familial ». L'allongement du congé de maternité.

Réponse à M. Anicet Le Pors : les propositions du groupe communiste pour rétablir les grands équilibres de l'économie française. Le choix des Français en mars 1978 en faveur d'une société libérale.

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Discussion des articles [22 novembre 1978] (p. 3465, 3512) [23 novembre 1978] (p. 3529, 3587). — MM. Anicet Le Pors, Henri Tournan, Maurice Blin, rapporteur général ; Maurice Papon, ministre du budget ; Michel Caldoguès, Henri Duffaut, Jean-Pierre Fourcade, Paul Jargot, Hector Viron, Marcel Gargar, Pierre Vallon, Jean Cluzel, Josy Moinet, Gaston Pams, Francis Palmero, Pierre Gamboa, Georges Lombard, Louis Jung, Philippe de Bourgoin, Geoffroy de Montalembert, Adolphe Chauvin, André Bohl, François Dubanchet, Yves Durand, Raymond Bourgne, Christian Poncelet, Jean Colin, Etienne Dailly, René Ballayer, Léon Jozeau-Marigné, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Jacques Carat, Pierre Marzin, Louis Perrein, Jacques Descours Desacres, Abel Sempé, Pierre Schiélé, Paul Séramy, Jean Chérioux, Michel Chauty, Maxime Javelly, Louis Virapoullé, Richard Pouille, Henri Moreau, Michel Labèguerie, Paul Guillard, Robert Schwint, Michel Moreigne, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) ; Louis Minetti, Guy Petit, Lionel de Tinguy, Roland Ruet, Jean Francou, Serge Boucheny, Raymond Brun, André Jouany.

Article 1^{er} (autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés). — Adopté (p. 3465).

Avant l'article 2 (p. 3465). — Rejet de l'amendement n° 12 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées et nationalisées ; exonération des personnes morales se livrant à des activités sans but lucratif ; définition de l'assiette ; calcul des taux d'imposition par le rapport entre capital total du bilan et valeur ajoutée (p. 3468) ; scrutin public (n° 26, liste des votants, p. 3517, 3518) ; rejet de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs

de ses collègues : instauration d'un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés privées appartenant au secteur privé et au secteur public ; exonération des personnes morales se livrant à des activités sans but lucratif ; calcul de la base et du taux de l'impôt ; scrutin public (n° 27, liste des votants, p. 3518, 3519). — Le Gouvernement a décidé d'attendre les résultats de l'étude de la commission Ventejol-Méraud-Blot pour reviser la loi sur les plus-values (p. 3469) ; rejet de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : instauration d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; abattement au bénéfice des exploitants d'une entreprise individuelle ; rejet de l'amendement n° 14 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : assujettissement des personnes physiques ayant en France une résidence habituelle à un impôt annuel progressif sur les fortunes ; déclaration tous les deux ans de la valeur vénale de leurs biens ; détermination, par une loi ultérieure, des aménagements à apporter au régime des droits de succession ; rejet de l'amendement n° 15 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : taxation à l'impôt sur le revenu des produits de placement en valeurs mobilières effectués en vertu d'engagements d'épargne à long terme ; taxation sur la totalité de leur montant des dividendes distribués par des sociétés immobilières d'investissements et des sociétés immobilières de gestion.

Article 2 (fixation du barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement) (p. 3470). — Amendement n° 21 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; création de tranches supplémentaires pour les plus hauts revenus ; exonération des contribuables ayant un faible revenu net ; limitation des effets du quotient familial ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3471). — Adoption de l'amendement n° 135 de M. Maurice Papon, ministre du budget : report au 1^{er} avril 1979 de la date d'entrée en vigueur des dispositions concernant le droit de timbre applicable aux formules de chèques non barrés d'avance et transmissibles par voie d'endossement. — Amendement n° 18 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : extension du bénéfice de la déduction pour garde d'enfants à toutes les mères de famille qui exercent une activité professionnelle ; abrogation des dispositions du CGI relatives à l'impôt sur le revenu fixe ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; rejet de l'amendement n° 19 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : remplacement de la déduction pour la garde des enfants par un crédit d'impôt uniforme pour tous ; rejet de l'amendement n° 20 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : perte de la qualité de salarié pour les dirigeants d'entreprises possédant plus de 10 p. 100 du capital social, soit directement, soit par l'intermédiaire des membres de leur foyer fiscal : scrutin public (n° 28, liste des votants, p. 3519, 3520). — Rejet de l'amendement n° 22 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron : calcul, sur chaque part, de l'abattement de 10 p. 100 accordé aux contribuables titulaires de pensions ou de retraites ; abrogation des dispositions du CGI relatives à l'impôt sur le revenu (p. 3473) ; scrutin public (n° 29, liste des votants, p. 3520, 3521) ; rejet de l'amendement n° 25 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : application dans les mêmes conditions que le régime de la déduction pour frais professionnels de l'abattement de 10 p. 100 en faveur des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères à titre gratuit ; rejet de l'amendement n° 23 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : montant minimal et maximal de l'atténuation d'impôt sur le revenu résultant de la prise en compte des enfants à charge dans le cadre du quotient familial ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3473).

Après l'article 2 (p. 3473). — Retrait de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues : exonération de l'impôt sur le revenu pour les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat, dans la limite fixée, annuellement, pour l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes âgées de moins de soixante-cinq ans (p. 3474) ; amendement n° 17 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : suspension du versement du solde de l'impôt sur le revenu dû, au titre de l'année 1978, par les contribuables en chômage total ou partiel ; abrogation des articles du CGI relatifs à l'impôt sur le revenu ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; rejet de l'amendement n° 24 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : déductibilité du revenu imposable du montant de la pension alimentaire versée par le contribuable divorcé ou séparé pour les enfants majeurs dont il n'a pas la

garde ; taux de réduction forfaitaire applicables aux revenus fonciers (p. 3475). La France est la seule des nations développées d'Occident à maintenir un régime d'incitation aux dons peu généreux. Toutes les formations politiques soulignent qu'un effort significatif doit être fait en faveur de la vie associative. Le programme de Blois annonçait une amélioration de la situation (p. 3476) ; la nécessaire vérification du caractère d'utilité publique des associations ; le cas des associations de type éducatif. — Amendements identiques n° 81 (art. additionnel) de MM. Jean Cluzel et André Fosset et n° 102 (art. additionnel) de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues : augmentation de 1 à 2 p. 100 du taux de déduction dont peuvent bénéficier les personnes physiques, sur leur revenu imposable, pour des dons faits à des organismes d'intérêt public ; justification des versements ; irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3477). — Retrait de l'amendement n° 112 (art. additionnel) de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Gaston Pams : élévation du plafond au-delà duquel les contribuables réalisant des bénéfices non commerciaux passent du régime de l'évaluation administrative à celui de la déclaration contrôlée (p. 3478). — Amendement n° 114 (art. additionnel) de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Gaston Pams : attribution d'une demi-part supplémentaire, pour l'imposition sur le revenu, au bénéficiaire de chaque personne handicapée titulaire de la carte d'invalidité ou de cécité et justifiant d'un taux d'infirmité d'au moins 80 p. 100 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Article 3 (suspension du plafond au-delà duquel les rentes viagères constituées à titre onéreux sont imposables sur 80 p. 100 de leur montant). — Adopté (p. 3478).

Avant l'article 4 A (p. 3478). — Amendement n° 97 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : calcul du montant minimal des pensions et retraites par rapport aux éléments constituant le salaire dans le secteur public et au salaire des dix meilleures années dans le secteur privé ; abrogation des articles du CGI relatifs à l'impôt sur le revenu ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 98 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues ; élévation du taux des pensions de réversion servies au conjoint survivant de 50 p. 100 à 75 p. 100 ; perte de la qualité de salarié pour les dirigeants sociaux des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à un million de francs ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3479) ; amendement n° 99 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : revenu minimum de 1 300 francs par mois pour toute personne âgée d'au moins soixante ans ; abrogation des dispositions du CGI relatives aux avantages fiscaux consentis en cas de fusion ou de scission de sociétés ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Article 4 A (relèvement du plafond de l'abattement de 10 p. 100 pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites) (p. 3479). La revendication générale des retraités en faveur de la revalorisation du taux de réversion des pensions et de la mensualisation généralisée, le paiement par le salarié, l'année où il prend sa retraite, de l'impôt sur le revenu pour la dernière année d'activité. — Retrait de l'amendement n° 82 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : élévation du plafond de l'abattement de 10 p. 100 institué pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites (p. 3480). — Retrait des amendements identiques n° 2 de M. Francis Palmero et n° 115 de M. Jacques Bordeneuve et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gaston Pams : élévation à 7 000 francs du plafond de l'abattement de 10 p. 100 prévu pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites ;

— l'article 4 A est adopté (p. 3480).

Article 4 (relèvement du montant minimal de déduction pour frais professionnels des salariés) (p. 3480). — Rejet de l'amendement n° 26 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : élévation du montant minimal de la déduction forfaitaire pour frais professionnels accordée aux salariés ; abrogation du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises (p. 3481) ; adoption de l'amendement n° 27 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : instauration d'un abattement minimal pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites ; scrutin public (n° 30, liste des votants p. 3521) ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 3481).

Article 5 (réduction des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers) (p. 3481). — La situation des propriétaires d'immeubles ; la propriété d'immeubles, épargne noble (p. 3482) ; la différence faite entre les propriétaires urbains et ruraux ; les

(n° 26, liste des votants, p. 3517, 3518) ; rejet de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs dispositions du programme de Blois (p. 3483). — Adoption des amendements identiques n° 83 de M. Maurice Blin, rapporteur général et n° 3 de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung : suppression de cet article diminuant les taux de déduction forfaitaire applicables aux revenus fonciers (p. 3484) ; scrutin public (n° 31, liste des votants p. 3522) ; — l'article 5 est supprimé (p. 3484).

Article 6 (unification des régimes de déduction des primes d'assurance-vie) (p. 3484). — Retrait de l'amendement n° 29 de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin : élévation du plafond de déductibilité du revenu imposable du souscripteur pour les primes afférentes aux contrats d'assurance-vie ; adoption de l'amendement n° 136 de M. Maurice Papon, ministre du budget : application des limites de déductibilité des primes d'assurance-vie à l'ensemble des contrats souscrits par les membres d'un même foyer fiscal ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 3484).

Article 7 (relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant) (p. 3484). — Retrait de l'amendement n° 30 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : augmentation du montant du salaire du conjoint déductible de la déclaration d'un exploitant ; abrogation du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1978 sur l'orientation de l'épargne (p. 3486) ; retrait de l'amendement n° 7 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues : augmentation du montant du salaire du conjoint déductible de la déclaration de l'exploitant ; retrait de l'amendement n° 8 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Bohl : variation du montant du salaire du conjoint déductible de la déclaration de l'exploitant en fonction de la valeur du SMIC ; abrogation de certaines dispositions du code de la sécurité sociale ; rejet de l'amendement n° 31 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : augmentation du montant du salaire du conjoint déductible de la déclaration de l'exploitant ; doublement du montant de la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés ; scrutin public (n° 32, liste des votants p. 3522, 3523) ;

— l'article 7 est adopté (p. 3486).

Article 8 (relèvement de la part exonérée de la contribution de l'employeur au financement des titres-restaurants). — Adopté (p. 3486).

Article 9 (déduction des dépenses effectuées en vue d'économiser l'énergie destinée au chauffage) (p. 3486). — Rejet de l'amendement n° 137 de M. Maurice Papon, ministre du budget : non-application des dispositions du code général des impôts favorisant les économies d'énergie pour les dépenses effectuées postérieurement au 31 décembre 1980 ; amendement n° 32 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : remboursement au locataire qui quitte un logement des dépenses d'économie d'énergie destinées au chauffage, pour les sommes qui n'ont pas fait l'objet d'une déduction sur le revenu imposable ; réservé (p. 3487) ; déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3571) ; sous-amendement n° 154 de M. Yves Durand et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 32 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : condition d'accord préalable du propriétaire ou de décision antérieure de l'autorité judiciaire ; réservé (p. 3487) ; déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3571) ;

— l'article 9 est réservé (p. 3487) et adopté (p. 3571).

Article 10 (limite d'application de l'abattement spécifique applicable aux salaires et pensions ainsi qu'aux bénéfices des adhérents des associations et des centres de gestion agréés) (p. 3487). — Retrait de l'amendement n° 105 de M. Raymond Bourguine : suppression de cet article fixant une limite d'application pour l'abattement spécifique applicable aux salaires et pensions ainsi qu'aux bénéfices des adhérents des associations et des centres de gestion agréés (p. 3488) ; adoption de l'amendement n° 84 de M. Maurice Blin, rapporteur général : limitation à 1978 et 1979 de la référence au chiffre de 360 000 F fixée pour la limite d'application de l'abattement spécifique ; adoption de l'amendement n° 85 de M. Maurice Blin, rapporteur général : application de cette même limite en ce qui concerne les bénéfices des adhérents des associations et des centres de gestion agréés, seulement pour l'imposition des revenus de 1978 et 1979 ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 3488).

Après l'article 10 (p. 3488). — Retrait de l'amendement n° 119 de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Gaston Pams : élévation du plafond jusqu'auquel les membres de professions libérales bénéficient d'abattements (p. 3489) ; amendement n° 122 de M. Jean Cluzel : déductibilité des achats de parts de groupements fonciers agricoles non exploitant effectués entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1981 ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; amendement n° 126 de M. Jean Cluzel : maintien du bénéfice de l'abattement, lorsque la bonne foi du contribuable est admise et lorsque le redressement porte exclusivement sur des erreurs de droit ou des erreurs matérielles ; suppression, à concurrence de 50 p. 100 de son montant, du bénéfice de l'abattement lorsque, la bonne foi étant admise, le montant du redressement est compris entre le dixième et le cinquième de la base d'imposition ; réservé (p. 3489) ; retiré (p. 3573).

Article 10 bis (relèvement des limites du chiffre d'affaires relatives à l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et des associations agréées) (p. 3490). Retrait de l'amendement n° 86 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de cet article prévoyant le relèvement des limites de chiffre d'affaires relatives à l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés (p. 3491). — L'article est réservé jusqu'avant l'article 34.

Après l'article 10 bis (p. 3491). — Retrait de l'amendement n° 109 (article additionnel) de M. Jean Colin : exonération des prix décernés aux chercheurs qui ont contribué au rayonnement de la langue et de la pensée scientifique française (p. 3492). — Rejet de l'amendement n° 34 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : taxation sur la valeur ajoutée, au taux 0 pour les opérations concernant le pain, les produits laitiers, les fruits et les légumes, les produits pharmaceutiques ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; abattement au bénéfice des exploitants d'une entreprise individuelle pour les biens afférents à l'exploitation ; abrogation des articles du CGI relatifs à l'avoir fiscal ; abrogation du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises ; perte de la qualité de salarié pour les dirigeants sociaux d'entreprises (p. 3493) ; scrutin public (n° 33, liste des votants p. 3524, 3525) ; rejet de l'amendement n° 35 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : assujettissement au taux 0 de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations portant sur les produits alimentaires de toute première nécessité ; abrogation du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.

Article 11 (opérations bancaires et financières : suppression de la taxe sur les activités financières, option pour la taxe sur la valeur ajoutée, création d'une taxe annuelle sur les encours) (p. 3493). — Adoption de l'amendement n° 145 de M. Etienne Dailly : maintien en vigueur des exonérations de droits de timbre des effets de commerce et des quittances prévues par le CGI (p. 3494) ; adoption de l'amendement n° 146 de M. Etienne Dailly : possibilité d'option pour le système de la taxe à la valeur ajoutée pour les opérations antérieurement soumises à la taxe spéciale sur les activités bancaires et financières ; retrait de l'amendement n° 147 de M. Etienne Dailly : si l'option a été exercée pour la taxe sur la valeur ajoutée, droit à déduction pour les commissions afférentes au financement d'exportations exonérées, dans les mêmes conditions que si elles sont soumises à la TVA (p. 3495) ; adoption de l'amendement n° 152 de M. Maurice Papon, ministre du budget : possibilité d'option pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les commissions afférentes au financement d'exportations, les opérations internes du Crédit agricole et des banques populaires ; adoption de l'amendement n° 139 de M. Maurice Papon, ministre du budget : possibilité, lorsque l'option pour la TVA a été formulée avant le 1^{er} mars 1979, de lui donner effet à compter du 1^{er} janvier de la même année. — Retrait de l'amendement n° 148 de M. Etienne Dailly : exonération de la taxe annuelle sur les encours pour les crédits en devises (p. 3496) ; adoption de l'amendement n° 149 de M. Etienne Dailly : exonération de la taxe annuelle sur les encours pour les crédits accordés à des personnes qui seraient assujetties à la taxe si elles étaient installées en France. L'assujettissement des établissements financiers à la taxe sur les activités bancaires et financières (p. 3497) ; adoption de l'amendement n° 94 de M. René Ballayer : non-application de la taxe sur les encours aux crédits consentis aux ménages pour l'amélioration de leur logement ou l'achat de biens de consommation durable ; augmentation des taux de la taxe pour les autres opérations ;

amendement n° 140 de M. Maurice Papon, ministre du budget : 1° non-application de la taxe annuelle sur les encours aux crédits en devises ; adopté (p. 3496) ; 2° exonération des prêts accordés « par les établissements publics » pour faciliter le financement des investissements dans certains secteurs de l'économie (p. 3498) ; la non-application de la taxe sur les encours aux prêts pour les logements accordés par les caisses d'épargne ; adoption de l'amendement n° 150 de M. Etienne Dailly : exonération des prêts directement liés à une émission d'obligations et accordés dans les mêmes conditions que l'emprunt dont ils sont issus ; suppression des dispositions prévoyant que cette exonération ne concerne que les groupements d'emprunt professionnels créés pour faciliter le financement des investissements dans certains secteurs de l'économie ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 3498).

Avant l'article 12 (p. 3498). — Rejet de l'amendement n° 36 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : application des régimes prévus par le CGI, pour la publication administrative, aux bulletins d'information publiés par les collectivités locales.

Article 12 (application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée au cinéma et de dispositions fiscales spécifiques au théâtre pornographique) (p. 3499). — Les problèmes relatifs à l'industrie du cinéma ; la hausse du prix des places ; la diminution de la TVA résulte des travaux de la table ronde instituée entre l'administration et les professionnels ; l'augmentation de la taxe additionnelle sur le cinéma ; les mécanismes de soutien concernant le septième art ; la taxation du théâtre pornographique ; l'aide au théâtre privé ; rejet de l'amendement n° 37 de M. Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles : suppression des dispositions de l'article prévoyant l'extension du prélèvement spécial de 20 p. 100 aux bénéfices résultant de représentations théâtrales à caractère pornographique (p. 3500) ;

— l'article 12 est adopté (p. 3500).

Article 30 (nouveau barème de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma) (p. 3500). — Adoption de la demande de priorité formulée par le Gouvernement dans les conditions prévues par l'article 44, alinéa 6, du règlement du Sénat, tendant à examiner l'article 30, aussitôt après l'article 12 (p. 3498). La taxe spéciale additionnelle au prix des salles de cinéma alimente le fonds de soutien cinématographique ; les travaux de la table ronde sur la fiscalité du cinéma (p. 3501) ; l'adoption de l'article 12 permet l'abaissement de la TVA du taux normal au taux réduit pour le cinéma français (p. 3502) ; l'aide automatique sera favorisée par rapport à l'aide sélective ; le rôle important des salles d'art et d'essai ; la gestion d'une épargne collective, en association étroite avec la profession, pour rétablir une série d'avantages accordés avec le régime ancien de TVA. L'aide à la petite et à la moyenne exploitation. — Retrait de l'amendement n° 76 de M. Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles : suppression de cet article prévoyant un nouveau barème pour la taxe additionnelle au prix des places de cinéma (p. 3503) ; adoption de l'amendement n° 87 de M. Maurice Blin, rapporteur général : taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacle cinématographique ; prise en considération du régime fiscal des salles d'art et d'essai (p. 3504) ;

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 3504).

Après l'article 12 (p. 3504). — Retrait de l'amendement n° 38 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles : mise à l'étude, avant le 1^{er} février 1979, d'une réforme du régime d'imposition et de soutien du théâtre ; rejet de l'amendement n° 39 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles : possibilité pour les communautés urbaines et les collectivités locales d'exonérer de la taxe professionnelle les entreprises de théâtre, de concert et de cirque lorsqu'elles contribuent à l'animation culturelle de la communauté ou de la collectivité (p. 3505) ; retrait de l'amendement n° 9 (art. additionnel) de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, soutenu par M. Pierre Vallon : revalorisation des deux plafonds au-delà desquels les entreprises ne peuvent plus bénéficier d'une imposition sur le chiffre d'affaires ou du forfait ; rejet de l'amendement n° 40 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : remboursement de la TVA payée sur leurs travaux aux collectivités locales et régionales et à leurs groupements ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques ; abattement au bénéfice des exploitants d'une entreprise individuelle pour les biens affectés à l'exploitation (p. 3506).

Article 13 (exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines opérations relatives au service public de transmission de données) (p. 3506). Le rôle de la société d'économie mixte Transpac dans l'exploitation et la commercialisation du service public de transmission de données ; la réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement du nouveau service par la direction générale des télécommunications ; le risque d'une double imposition à la TVA des équipements utilisés par Transpac ; la prolifération des sociétés d'économie mixte filiales de l'administration des postes et télécommunications ; la concurrence dans le domaine de la téléinformatique ; la participation de l'Etat dans le capital de la société d'économie mixte Transpac (p. 3508) ; l'utilisation des réseaux et installations mis en place par la direction générale des télécommunications ; la création d'une exonération de la TVA au bénéfice d'une société d'économie mixte (la Transpac) (p. 3509) ; le risque que l'ensemble des collectivités locales et l'ensemble des moyens d'exploitation des services publics formulent des demandes reconventionnelles ; la nécessité de contrôleurs vérifiant l'application de la TVA. — Adoption des amendements identiques n° 88 de M. Maurice Blin, rapporteur général, n° 41 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors et n° 42 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant l'exonération de la taxe à la valeur ajoutée pour certaines opérations relatives au service public de transmission de données (p. 3511) ; scrutin public (n° 34, liste des votants, p. 3524, 3525) ; amendement n° 158 de M. Maurice Papon, ministre du budget : fixation au 31 décembre 1981 de la date limite jusqu'à laquelle certaines opérations relatives au service public de transmission de données seront exonérées de la TVA (p. 3509) ; devenu sans objet (p. 3511) ;

— l'article 13 est supprimé (p. 3511).

Après l'article 13 (p. 3511). — Le maintien d'un crédit de référence pour les agriculteurs assujettis à la TVA, avant le 1^{er} janvier 1972, résidu de la règle du butoir ; le dispositif qualifié de « crédit de référence » mis en place en vue de limiter les droits au remboursement des entreprises qui, en 1971, s'étaient trouvées en situation créditrice de taxe à la valeur ajoutée. — Retrait de l'amendement n° 123 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel : suppression du crédit de référence pour les agriculteurs placés sous le régime simplifié de la taxe à la valeur ajoutée ; retrait de l'amendement n° 125 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel : extension du bénéfice du taux de remboursement forfaitaire dont bénéficient les exploitants agricoles non redevables de la TVA aux planteurs de tabacs qui commercialisent leur production par l'intermédiaire de groupements de producteurs (p. 3512).

Article 14 A (dépôt d'un rapport du Gouvernement sur la réévaluation des bilans). — Adopté (p. 3512).

Article 14 B (dépôt d'un rapport du Gouvernement sur l'aménagement des charges sociales). — Adopté (p. 3512).

Avant l'article 14 (p. 3529). — Rejet de l'amendement n° 43 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 1979 ; calcul, selon la méthode linéaire, de l'amortissement des biens d'équipement autres que les immeubles d'habitation et locaux assimilés ; détermination des durées de vie fiscale ; possibilité d'amortissement accéléré conformément aux prescriptions du Plan ; rejet de l'amendement n° 44 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : règles de déduction des résultats imposables, à compter du 1^{er} janvier 1979, des dépenses engagées pour les réunions des membres du personnel ou de personnes extérieures (p. 3530) ; rejet de l'amendement n° 45 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : déduction des résultats imposables, à compter du 1^{er} janvier 1979, des taux d'intérêt rémunérant les comptes courants d'associés ; référence au taux d'escompte de la Banque de France majoré de 2 p. 100 ; adoption de l'amendement n° 46 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : 1° suppression, à compter du 1^{er} janvier 1979, des déductions pour frais de restaurant ; rejeté ; 2° détermination, à compter du 1^{er} janvier 1979, des principes de calcul des frais de déplacements déductibles ; rejet de l'amendement n° 47 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : impossibilité de déduction des bénéfices imposables des dépenses de consommation, de réceptions d'entretien de résidence et de voyages d'agrément des dirigeants ; imputation de ces dépenses en dépenses de personnel, de matériel ou de frais généraux et réintégration dans les bénéfices ; rappel d'impôts à la charge

du bénéficiaire et impossibilité de déduction des résultats imposables de l'entreprise, pour les avantages en nature non déclarés par l'entreprise (p. 3531);

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3530).

Article 14 (déduction en 1978 de la fraction de certains frais généraux exclue des charges déductibles de l'exercice 1977) (p. 3531). — Rejet de l'amendement n° 48 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la possibilité de déduction des résultats des exercices clos en 1978, de la fraction des frais généraux exclue de ce bénéfice pour les exercices clos en 1977 (p. 3532);

— l'article 14 est adopté (p. 3532).

Après l'article 14 (p. 3532). — Rejet de l'amendement n° 49 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : réintégration dans le bénéfice imposable de l'ensemble des provisions.

Article 15 (exonération des bénéfices réalisés par les petites et moyennes entreprises industrielles nouvelles) (p. 3532). — Retrait de l'amendement n° 10 de M. François Dubanchet et plusieurs de ses collègues : règles d'exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises industrielles et agricoles maintenant, à leur création, leurs bénéfices dans l'exploitation (p. 3533); rejet de l'amendement n° 50 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvellement créées; exclusion de cet avantage pour les sociétés dont les droits de vote sont détenus à plus de 25 p. 100 par d'autres sociétés;

— l'article 15 est adopté (p. 3533).

Article 16 (relèvement des limites d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires) (p. 3533). — La réévaluation des différentes tranches d'imposition conciliée avec les contraintes budgétaires. La réduction progressive de l'aide de l'Etat aux associations nationales agréées; l'affaire Comiti; les missions remplies par ces associations dépendant principalement de la ligue de l'enseignement, de la fédération des maisons des jeunes et de la culture, de la fédération des foyers ruraux et de la fédération nationale des centres sociaux et socio-culturels; la suppression par le mouvement des guides de France de sa publication (p. 3534). — Rejet de l'amendement n° 51 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : non-assujettissement à la taxe sur les salaires des associations de la loi de 1901 à but non lucratif et à intérêt éducatif; augmentation à due concurrence de la taxe sur les salaires pour les établissements de crédit et d'assurances (p. 3534); scrutin public (n° 35, liste des votants, p. 3606, 3607);

— l'article 16 est adopté (p. 3534).

Après l'article 16 (p. 3534). — Amendement n° 52 (art. additionnel) de M. Pierre Schiélé : paiement de la taxe sur les salaires par le centre de formation des personnels communaux et des services départementaux de lutte contre l'incendie; retiré puis repris par M. Maurice Papon, ministre du budget; adopté (p. 3535); rejet de l'amendement n° 53 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : augmentation de 10 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices des sociétés versé par les entreprises travaillant dans le secteur de l'armement et de la défense nationale; amendement n° 110 (art. additionnel) de MM. Paul Séramy et Francis Palmero : paiement de la taxe sur les salaires par les services départementaux de lutte contre l'incendie et les bureaux d'aide sociale dotés d'une personnalité propre et subventionnés par les collectivités locales; retiré et repris par M. Maurice Papon, ministre du budget; adopté (p. 3536). — La charge du bureau d'aide sociale pour les communes et la taxation sur les salaires. — Rejet de l'amendement n° 54 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : application, hors de la région parisienne, des règles relatives au versement qui peut être demandé aux personnes physiques ou morales publiques et privées pour le financement des transports en commun (p. 3537); adoption de l'amendement n° 55 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : institution par certaines communes et établissements publics d'un versement destiné aux transports en commun; règles concernant le taux de cette taxe en fonction du nombre d'habitants;

— trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 3534, 3537).

Article 17 (nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) (p. 3537). — Adoption de l'amendement n° 141 de M. Maurice Papon, ministre du budget : exemption à compter du 1^{er} juillet 1979, pour les lubrifiants, de la taxe inté-

rieure de consommation (p. 3538); adoption de l'amendement n° 57 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : réduction du taux de taxation du carburant de mélange butane-propane; rejet de l'amendement n° 56 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : création d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant en France (p. 3539); rejet de l'amendement n° 58 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : réduction du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers grevant les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi; abrogation des dispositions relatives au régime fiscal particulier des bénéfices et produits distribués par les sociétés immobilières de gestion;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 3539).

Après l'article 17 (p. 3539). — Les rabais sur les carburants effectués par les grandes surfaces; la survie des petits détaillants (p. 3540). — Adoption de l'amendement n° 108 (art. additionnel) de M. Michel Chauty : institution d'une taxe à la distribution sur le litre d'essence et de super distribués par les grandes surfaces (p. 3541). — Les bouilleurs de cru et l'alcoolisme en France; la suppression des droits attribués aux bouilleurs de cru ouvre notre marché aux alcools étrangers; les études faites par le Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. Le coût social et financier de l'alcoolisme. La baisse de la consommation d'alcool depuis 1975; le programme d'action élaboré par le Gouvernement après les entretiens de Bichat de 1977. — Amendement n° 59 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : attribution de l'allocation en franchise de droits de dix litres d'alcool pur par an aux bouilleurs de cru; définition de la notion de bouilleur de cru; compensation des pertes de recettes par une majoration des droits sur les alcools d'importation; réservé (p. 3542); repris et réservé à nouveau (p. 3573); amendement n° 127 (art. additionnel) de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Richard Pouille : attribution de l'allocation en franchise de droit de dix litres d'alcool pur par an aux bouilleurs de cru; définition de la notion de bouilleur de cru; compensation des pertes de recettes par la majoration des droits sur les alcools d'importation; réservé (p. 3542); repris et réservé à nouveau (p. 3573);

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3541).

Article 18 (nouveau barème des droits indirects sur l'alcool) (p. 3542). — La situation des régions de cognac et d'armagnac après les sinistres de 1977; les viticulteurs du Gers; les exploitations source de devises; le maintien d'une différence de taxation entre les produits bénéficiant d'une appellation d'origine et les produits sans appellation se heurte à l'article 95 du traité de Rome (p. 3543). Le Gouvernement français serait gêné dans son action pour obtenir la suppression des mesures discriminatoires existantes dans les législations fiscales européennes; les vins doux naturels des Pyrénées orientales; rejet de l'amendement n° 116 de M. Josy Moinet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Moreau : échelle de tarification des droits de consommation sur les alcools, notamment pour les vins de liqueurs et les eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée et réglementée, produits sur le territoire de la CEE (p. 3544); scrutin public (n° 36, liste des votants p. 3607, 3608);

— l'article 18 est adopté (p. 3544).

Article 19 (aménagement du droit de consommation sur les cigarettes et modification de la loi du 24 mai 1976 relative au monopole des tabacs manufacturés). — Adopté (p. 3544).

Article 20 (allègement du droit de fabrication sur les allumettes). — Adopté (p. 3544).

Article 21 (relèvement des droits de mutation applicables aux acquisitions d'immeubles autres que la résidence principale). — Adopté (p. 3545).

Article 22 (relèvement des droits de timbre sur les cartes grises et les permis de chasse). — Adopté (p. 3545).

Article 23 (relèvement du droit de timbre sur les cartes nationales d'identité et les cartes de séjour des étrangers). — Adopté (p. 3545).

Article 23 bis (relèvement des droits fixes d'enregistrement et de la taxe fixe de publicité foncière). — Adopté (p. 3545).

Article 24 (exonération de la taxe différentielle et de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail pour les handicapés) (p. 3545). — Adoption de l'amendement n° 89 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des dispositions de cet article concernant

le paiement de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur par le locataire d'un véhicule faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location de deux ans ou plus :

— l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 3545).

Après l'article 24 (p. 3545). — Adoption de l'amendement n° 90 (art. additionnel) de M. Maurice Blin, rapporteur général : paiement par le locataire d'un véhicule faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail, ou d'un contrat de location de deux ans ou plus, de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur ; rejet de l'amendement n° 62 (art. additionnel) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : suppression de la perception de la TVA sur les voitures pour handicapés ; abrogation des articles du code général des impôts sur l'avoir fiscal (p. 3546) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3546).

Article 25 (reconduction en 1979 de la cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage et des dispositions concernant la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle). — Adopté (p. 3546).

Après l'article 25 (p. 3546). — Retrait de l'amendement n° 11 (art. additionnel) de MM. Pierre Vallon et Michel Labéguerie : réduction de la taxe pour frais de chambres de métiers ; rejet de l'amendement n° 63 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : principe et détermination du taux d'un impôt sur la valeur des biens agricoles détenus par les sociétés françaises et étrangères de caractère industriel, commercial, bancaire ; rejet de l'amendement n° 64 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : principe et détermination du taux d'une taxe sur les achats de terre effectués par des sociétés françaises ou étrangères de caractère industriel, commercial ou bancaire (p. 3547) ; amendement n° 65 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar : bénéfice des droits à la retraite aux taux applicables à soixante-cinq ans pour les assurés ayant cotisé trente-cinq ans à la sécurité sociale ; augmentation des cotisations de sécurité sociale des entreprises de plus de 1 000 salariés ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — L'indemnisation du chômage ; les allocations perçues en complément de l'aide publique. — Rejet de l'amendement n° 66 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar : principe d'attribution et revalorisation de l'allocation d'aide publique ; création d'un impôt sur la fortune des personnes physiques et détermination d'un barème d'imposition (p. 3548) ; rejet de l'amendement n° 67 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : embauche définitive des vacataires recrutés au titre du plan d'action gouvernementale ; abrogation des dispositions du code général des impôts relatives à l'avoir fiscal ; rejet de l'amendement n° 68 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : remboursement à l'Etat, par les entreprises ayant bénéficié des avantages de la loi du 6 juillet 1978, lorsqu'elles n'ont pas embauché définitivement les stagiaires ; rejet de l'amendement n° 69 (art. additionnel) de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : principe et modalités de la revalorisation du montant et du plafond du livret A de la caisse d'épargne ; abrogation des dispositions du code général des impôts sur l'avoir fiscal ; règle d'imposition des produits des placements en valeurs mobilières ; principe et règles de calcul des taux d'amortissement linéaire pour chaque profession et biens d'équipements (p. 3549) ; amendement n° 70 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : dépôt, au Parlement et avant le 31 janvier 1979, du rapport du Gouvernement sur la protection de l'épargne populaire contre l'inflation ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution ; retrait de l'amendement n° 104 (art. additionnel) de MM. Paul Guillard et Charles Zwickert : abrogation des dispositions du code général des impôts concernant l'établissement d'un « bon de remis » préalablement au chargement des marchandises (p. 3550) ; adoption de l'amendement n° 118 (art. additionnel) de M. Léon Jozeau-Marigné : interdiction de soumissionner un marché de l'Etat pour les personnes physiques ou morales en liquidation des biens et les personnes physiques en faillite personnelle ; autorisation spéciale de soumissionner pour les personnes physiques ou morales admises au règlement judiciaire (p. 3551) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3551).

Article 26 (dispositions relatives aux affectations de recettes). — Adopté (p. 3551).

Article 27 (fonds spécial d'investissement routier) (p. 3551). — L'importance pour les petites communes du fonds spécial d'investissement routier ; les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour l'entretien de leur voirie ; le problème du transfert des routes nationales aux départements ; la nécessité de revaloriser la dotation du fonds spécial d'investissement routier ; la promesse de révision du schéma directeur des routes départementalisées, des cols de haute montagne d'Allos, la Cayolle, Restefond, Vars et Larche (p. 3552) ; la destination des différentes autorisations de programme à l'intérieur du fonds d'investissement routier (p. 3553). — Retrait de l'amendement n° 91 de M. Maurice Blin, rapporteur général : fixation à 13 p. 100 du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure appliquée aux carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier ; rejet de l'amendement n° 71 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : suppression de cet article concernant le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure appliquée aux carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier ; scrutin public (n° 37, liste de votants p. 3608, 3609) ; adoption de l'amendement n° 160 de M. Maurice Papon, ministre du budget ; fixation à 12,26 p. 100 du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure appliquée aux carburants routiers au profit du fonds spécial d'investissement routier. — Adoption de l'article 27 par scrutin public (n° 38, liste des votants p. 3609) ;

— l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 3553).

Article 28 (création d'un budget annexe intitulé « Journaux officiels »). — Adopté (p. 3553).

Article 29 (réforme du prélèvement au profit des collectivités locales) (p. 3553). — Les rendements comparés de la taxe sur la valeur ajoutée et du VRTS en fonction de la situation économique (emploi, inflation) (p. 3555) ; les incidences de la politique européenne sur les ajustements des taux de TVA (p. 3556) ; les impositions liées à l'évolution de la vie économique. — Adoption de l'amendement n° 106 de M. Jacques Descours Desacres : prélèvement, à compter du 1^{er} janvier 1979, sur les recettes de l'Etat en vue du versement aux collectivités locales et à leurs groupements, de la dotation globale de fonctionnement ; retrait de l'amendement n° 153 de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) : suppression des dispositions de cet article concernant le versement représentatif de la taxe sur les salaires, la compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles et la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des communes ; rejet de l'amendement n° 72 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Minetti : prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales et de leurs groupements ; évaluation et revalorisation du montant de ce prélèvement ; institution d'un impôt sur la fortune ; adoption de l'amendement n° 107 de M. Jacques Descours Desacres : prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales et de leurs groupements ; lien entre le montant de ce prélèvement et le produit net prévisionnel de la taxe sur la valeur ajoutée ; suppression des dispositions de cet article concernant la référence servant au calcul du prélèvement pour 1979 ; rejet de l'amendement n° 73 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales et de leurs groupements ; inscription du montant de ce prélèvement dans le projet de loi de finances, avec le concours du comité du fonds d'action locale ; calcul de ce prélèvement sur les règles applicables au VRTS si ce système se révèle plus favorable que les dispositions du présent article (p. 3557) ; scrutin public (n° 39, liste des votants p. 3610) ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 3557).

Après l'article 29 (p. 3557). — Rejet de l'amendement n° 74 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Minetti : échelonnement du paiement de la taxe d'habitation ; détermination des règles concernant le calcul des taux d'amortissement linéaire et dégressif.

Article 30 (voir ci-dessus p. 3500).

Après l'article 30 (p. 3557). — Adoption de l'amendement n° 77 (art. additionnel) de M. Jacques Carat, au nom de la commission des affaires culturelles : création, par délibération du conseil municipal, d'une taxe sur toute location, concession ou vente d'espace publicitaire ; règles d'application de cette taxe ; exemption pour les organismes publics et les associations à but non lucratif ; substitution à la taxe générale sur la publicité (p. 3558) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3558).

Article 30 bis (affectation au « Fonds national de développement du sport » du prélèvement sur les sommes mises au Loto) (p. 3558). — La commission de parlementaires et de représentants des fédérations sportives chargée de dresser un bilan des besoins et de proroger des recettes extra-budgétaires pour le sport; la recherche de nouveaux moyens dans l'instauration d'un concours de pronostics sur le football (p. 3559), le développement du jeu de Loto et la situation du pari mutuel (p. 3560); les besoins du sport de masse (p. 3561); le rôle des associations sportives; le Gouvernement ne peut pas instituer des prélèvements supplémentaires sur les différents jeux de hasard (p. 3562). — Adoption de l'amendement de forme n° 155 de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement); adoption de l'amendement n° 134 de M. Roland Ruet, au nom de la commission des affaires culturelles: prélèvement de 3 p. 100 sur les sommes mises aux « tirages du Loto national »; adoption de l'amendement n° 117 de M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues: principe et modalités d'affectation, pour 1979, au fonds national d'aide au sport, d'un prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels; scrutin public (n° 40, liste des votants p. 3610, 3611); rejet de l'amendement n° 93 de M. Maurice Blin, rapporteur général: institution d'un prélèvement progressif sur les gains supérieurs à 120 000 francs réalisés à l'occasion des tirages supplémentaires dénommés « Loto national »; détermination du taux du prélèvement par décret contresigné par le ministre chargé du budget et le ministre chargé des sports;

— l'article 30 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 3562).

Article 31 (détaxation des carburants agricoles) (p. 3563). — Rejet de l'amendement n° 78 de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues: extension au fuel utilisé comme carburant des dispositions concernant les quantités de carburant pouvant donner lieu en 1979 à dégrèvement;

— l'article 31 est adopté (p. 3563).

Après l'article 31 (p. 3563). — Rejet de l'amendement n° 79 (art. additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues: fixation du prix du carburant utilisé par les taxis à 50 p. 100 moins cher que les prix publics; fixation par décret en Conseil d'Etat du taux d'une taxe sur les chiffres d'affaires hors taxes des filiales françaises des sociétés pétrolières étrangères; rejet de l'amendement n° 100 (art. additionnel) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues: institution d'une taxe de 1 p. 100 sur le chiffre d'affaires des sociétés industrielles fournissant l'agriculture, transformant et commercialisant ses produits (p. 3564).

Article 31 bis (harmonisation du régime des prélèvements progressifs sur les gains du Pari mutuel urbain). — Adopté (p. 3564).

Après l'article 31 bis (p. 3564). — La situation dans les stations classées, communes touristiques et thermales; les travaux de l'association des maires des stations classées; les casinos pyrénéens, en particulier, subissent la concurrence de l'ouverture des jeux en Espagne; l'entrée de ce pays dans le Marché commun (p. 3565). — Retrait de l'amendement n° 96 (art. additionnel) de M. Guy Petit; fixation, à compter du 1^{er} novembre 1978, d'un tarif pour le prélèvement progressif opéré sur le produit brut des jeux; variation annuelle des limites des tranches du barème dans la même proportion que la limite supérieure de la quatrième tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

Article 32 (confirmation de dispositions législatives antérieures). — Adopté (p. 3565).

Article 33 (majoration des rentes viagères) (p. 3565). — Amendement de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar; augmentation des taux de majoration pour les rentes viagères privées ayant pris naissance à partir du 1^{er} septembre 1944; abrogation des articles du CGI relatifs à l'avoir fiscal; abrogation du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3567). — L'Etat n'a jamais été partie dans les contrats de rentes viagères; la charge considérable qu'il doit assumer sur le plan purement budgétaire (p. 3568). — Retrait de l'amendement n° 129 de M. Paul Guillard: substitution d'un plafond de montant de rente à un plafond de ressources pour l'octroi des majorations (p. 3569); adoption de l'amendement n° 95 de M. Francis Palmero: report au 1^{er} janvier 1980 de la date à laquelle l'attribution des majorations éventuelles sera soumise à la condition que les ressources du rentier ne dépassent pas globalement un chiffre limite fixé par décret; adoption de l'amendement n° 151 de M. Etienne Dailly et plusieurs de ses collègues: non-application

aux retraites mutualistes des anciens combattants des dispositions prévoyant une condition de ressource pour l'attribution des majorations éventuelles afférentes aux retraites constituées à compter du 1^{er} janvier 1979;

— l'article 33, ainsi modifié, est adopté (p. 3569).

Avant l'article 24 (p. 3569). — Rejet de l'amendement n° 80 (art. additionnel) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues: taux d'abattement appliqué à l'ensemble des cotisations cadastrales et individuelles versées par les exploitants agricoles; cotisations au régime agricole des exploitants assujettis à d'autres régimes, pour les tranches de revenu cadastral supérieur à 2 177 F, sans le bénéfice d'abattement (p. 3570).

Article 10 bis (p. 3571, précédemment réservé, p. 3491) (suite). — Adoption de l'amendement n° 162 de M. Maurice Papon, ministre du budget: allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et associations agréés; détermination pour l'octroi de ces allègements des limites de chiffre d'affaires ou de recettes des membres des professions libérales ou titulaires de charges et d'offices, des agriculteurs et entreprises agricoles, de toute entreprise. Retrait de l'amendement n° 133 de M. Georges Lombard: bénéfice, pour un exercice donné, des abattements pour les adhérents à un centre agréé; conservation de ces avantages même si le montant de ses recettes brutes excède le plafond fixé par le présent article; retiré (p. 3572); adoption de l'amendement n° 138 de M. Maurice Papon, ministre du budget: allègements fiscaux pour les adhérents des centres de gestion et associations agréés; conservation du bénéfice de ces allègements pour la première année où leur chiffre d'affaires, leurs recettes excèdent les limites fixées par le présent article (p. 3573); adoption de l'amendement n° 157 de M. Maurice Papon, ministre du budget: bénéfice de l'abattement pour les adhérents des centres agréés; maintien de celui-ci lorsque le redressement porte exclusivement sur des erreurs de droit ou matérielles n'exédant pas le dixième du bénéfice déclaré et la somme de 5 000 F;

— l'article 10 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 3573).

Article 34 (équilibre général du budget) (p. 3574). — La concurrence économique internationale; l'insuffisance des investissements (p. 3586); la nécessité de réduire les dépenses publiques; la création d'un véritable corps de contrôleurs d'administration pour réexamen périodique et la justification des dépenses publiques; les possibilités limitées de l'opposition dans la discussion budgétaire; le problème de l'emploi et les mesures budgétaires; les « professionnels » du licenciement; les travailleurs immigrés; la revalorisation du travail manuel; amendement de coordination n° 161 de M. Maurice Papon, ministre du budget; amendement n° 59 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, précédemment réservé (p. 3542): attribution de l'allocation en franchise de droits de dix litres d'alcool pur par an aux bouilleurs de cru; définition de la notion de bouillon de cru; compensation des pertes de recettes par une majoration des droits sur les alcools d'importation; amendement n° 127 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues, précédemment réservé (p. 3542): attribution de l'allocation en franchise de droits de dix litres d'alcool pur par an aux bouilleurs de cru; définition de la notion de bouilleur de cru; compensation des pertes de recettes par la majoration des droits sur les alcools d'importation; vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution, sur l'article 34 et l'état A, modifiés par l'amendement n° 161 de M. Maurice Papon, ministre du budget, à l'exclusion des amendements n° 59 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues et n° 127 de M. Pierre Louvot et plusieurs de ses collègues (p. 3587); scrutin public (n° 41; liste des votants, p. 3611, 3612);

— l'article 34, ainsi modifié, est adopté (p. 3587).

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

Ordre de présentation de l'analyse des crédits affectés aux différents départements ministériels.

Affaires étrangères.
Agriculture.
Anciens combattants.
Commerce et artisanat.
Commerce extérieur.
Comptes spéciaux du Trésor.
Coopération.
Culture et communication:
Culture.
Défense.
Départements d'outre-mer.

Economie et budget :

- I. — Charges communes.
- II. — Section commune.
- III. — Economie.
- IV. — Budget.

Education.

Environnement et cadre de vie.

Logement.

Industrie.

Intérieur.

Jeunesse, sports et loisirs :

- I. — Jeunesse et sports.
- II. — Tourisme.

Justice.

Radiodiffusion, télévision française.

Santé et famille.

Services du Premier ministre :

- I. — Services généraux.
Aménagement du territoire.
Information.
- II. — Journaux officiels.
- III. — Secrétariat général de la défense nationale.
- IV. — Conseil économique et social.
- V. — Commissariat général du Plan.
- VI. — Recherche.

Territoires d'outre-mer.

Transports :

- I. — Section commune.
- II. — Transports terrestres.
- III. — Aviation civile et météorologie.
- IV. — Marine marchande.
- V. — Routes, ports, voies navigables.

Travail et participation.

Universités.

BUDGETS ANNEXES :

Imprimerie nationale.

Légion d'honneur et Ordre de la Libération.

Monnaies et médailles.

Postes et télécommunications.

Prestations sociales agricoles.

AFFAIRES ETRANGERES

Discussion [23 novembre 1978] (p. 3588, 3596) [24 novembre 1978] (p. 3658, 3676) : MM. Maurice Blin, rapporteur général, en remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations scientifiques, culturelles et techniques) ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Jean Garcia, Pierre Croze, au nom de M. Paul d'Ornano, Jacques Genton, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Périquier, Jacques Henriot, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 3588, 3589, 3590, 3591, 3594). — Les personnels (p. 3588, 3664). Les contributions aux organisations internationales (p. 3588, 3590, 3592). La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 3588, 3591, 3592, 3593, 3594, 3664). Les Français de l'étranger (p. 3589, 3590, 3591, 3592, 3664). La scolarisation des enfants français à l'étranger (p. 3589, 3591, 3593, 3664, 3668). Les bourses octroyées aux étudiants étrangers (p. 3589, 3592). Le statut de l'ambassadeur (p. 3590). La politique étrangère (p. 3590, 3594, 3662, 3663, 3664, 3665, 3666, 3671, 3672). La politique monétaire (p. 3590). La construction de l'Europe (p. 3590, 3594, 3595, 3663, 3664, 3666, 3667, 3670). L'élargissement de la Communauté économique européenne aux pays méditerranéens (p. 3590, 3663, 3667, 3670). La convention de Lomé (p. 3590, 3669). L'aide au tiers-monde (p. 3590, 3591, 3668). La politique à l'égard de l'Afrique (p. 3591, 3594, 3596, 3665, 3668, 3669, 3671, 3672). Le Moyen-Orient (p. 3591, 3594, 3662, 3666, 3671, 3672). Le désarmement (p. 3591, 3662, 3664). L'alliance française (p. 3591).

Les écoles françaises à l'étranger (p. 3591, 3593). La coopération (p. 3592, 3593, 3668, 3669, 3671). Les accords de coopération technique avec la Chine et la République démocratique allemande (p. 3592). La Chine (p. 3592, 3666, 3672). La régression du français dans le monde (p. 3592). Les émissions radiophoniques et télévisées vers l'étranger (p. 3592, 3593, 3664). La création d'un fonds de secours pour les Français de l'étranger victimes d'événements politiques (p. 3592, 3664). Le problème des réfugiés venant notamment d'Indochine (p. 3592, 3666). La fermeture éventuelle du lycée Carnot de Tunis (p. 3593). La mise en plan d'une zone de stabilité monétaire européenne (p. 3595, 3663, 3667, 3671). L'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel (p. 3595, 3663, 3664, 3667). Le respect des droits de l'homme (p. 3596). Les ventes d'armes à l'étranger (p. 3662, 3672). Les interventions militaires au Tchad, Zaïre, Sahara occidental (p. 3662, 3665, 3669, 3671). Les négociations de la conférence de Genève (p. 3662, 3664). Le rôle des sociétés multinationales (p. 3662). La sidérurgie (p. 3662). La campagne de propagande financée par l'étranger en faveur de la Communauté économique européenne (p. 3663). La prépondérance de l'Allemagne dans la Communauté économique européenne (p. 3663). L'industrie de la machine-outil (p. 3663). La querelle sur les compétences de l'Assemblée européenne (p. 3663, 3667, 3670, 3671). Les négociations d'Helsinki et les droits de l'homme (p. 3665, 3672). L'échec de la conférence de Belgrade (p. 3665). Les rapports avec l'Algérie (p. 3665). L'Afrique du Sud (p. 3665, 3666, 3669, 3672). L'Iran (p. 3666, 3672). Le fonds européen de développement FED (p. 3667). La mission d'information d'une délégation de la commission des affaires étrangères du Sénat dans divers pays africains (p. 3668). La présence française à Djibouti (p. 3669). L'immunité diplomatique et les autorisations de port d'armes pour les membres des ambassades accrédités à Paris (p. 3670). La conférence de Camp David (p. 3672). L'harmonisation des lois sociales en Europe (p. 3672). La démographie européenne (p. 3672, 3673).

b) *Intervention du Gouvernement :*

— M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères (p. 3658) : le deuxième budget établi en application du « Plan de redressement » approuvé par le conseil des ministres, le 13 octobre 1976. Le taux de progression des crédits. La priorité donnée à la condition des diplomates en poste à l'étranger, aux moyens des services et aux investissements. L'acquisition de logements pour les agents à l'étranger. Les avances pour la location. La compensation des pertes de change et les variations de prix. L'indemnité d'établissement. Le relèvement des traitements des personnels d'exécution. Les moyens des services : les créations d'emplois. Les investissements : les constructions et acquisitions d'immeubles diplomatiques et consulaires. Le fonds de concours pour le logement à l'étranger. La création d'un service constructeur. Les interventions ; les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Réponse à M. Jacques Habert : la scolarisation des enfants français à l'étranger ; le rapport demandé à M. Jean Basdevant. Les crédits de coopération avec le Québec. La condition des boursiers étrangers en France. L'augmentation des crédits consacrés à l'association inter-audio-visuelle. La coopération avec la Tunisie pour la création d'une deuxième chaîne de télévision francophone. Le redéploiement géographique : la diminution de la part des pays du Maghreb. L'accroissement des échanges avec le Brésil. (p. 3659) : le service de presse et d'information.

Réponse à M. Francis Palmero : l'action radiophonique extérieure.

Réponse à M. Maurice Blin : la contribution de la France aux organisations internationales. Le programme alimentaire mondial.

L'action en faveur des Français de l'étranger : la généralisation de l'allocation vieillesse. Le fonds de secours chargé d'aider les Français de l'étranger victimes d'événements politiques. La politique étrangère de la France. L'Afrique. L'Europe. La dialogue « Nord-Sud ».

Réponse à MM. Claude Mont et Jean Lecanuet : la construction européenne. La preuve de la crise. L'importance, soulignée par la France, de la reprise du processus de l'union monétaire européenne. La première orientation prise à cet égard à Brème. La prochaine réunion du Conseil européen. Le problème institutionnel. La prochaine élection au suffrage universel direct du Parlement européen. (p. 3660) : l'élargissement de la CEE. L'Alliance atlantique. La constitution par la France d'une force de défense indépendante. Les relations avec l'Europe orientale. La politique africaine de la France. Le soutien apporté à la stabilité des Etats d'Afrique francophone. Les critiques suscitées par les interventions de la France. Sa contribution à l'effort de paix : l'évolution favorable au Tchad, au Zaïre, au Sahara

occidental et à Djibouti. La position de la France sur les principes d'un règlement au Proche-Orient. L'appui aux autorités du Liban. La fourniture d'un contingent mis à la disposition de la force intérimaire des Nations-Unies. Les efforts pour le cessez-le-feu à Beyrouth. (p. 3661) : le Japon. Le Sud-Est asiatique. La Chine. L'Amérique latine : le Brésil et le Mexique. Les problèmes mondiaux de la sécurité et du développement. Le rôle essentiel joué par la France à l'Assemblée générale des Nations-Unies sur le désarmement. L'institution d'un nouveau comité de désarmement. Les diverses propositions de la France à cet égard, dans le cadre européen et dans celui des Nations-Unies. Les travaux en cours du programme international d'évaluation de l'arme atomique. La position de la France en faveur de la coopération internationale dans le secteur de l'énergie nucléaire pacifique, tout en excluant les risques de prolifération. La création d'un nouvel ordre économique international : le dialogue Nord-Sud. La prochaine conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) à Manille. Les sommets des chefs d'Etat des principaux industrialisés. La réunion de Bonn, en juillet 1978. Le système monétaire international. (p. 3662) : le maintien de la présence française dans le monde.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 3673) : la convention de Vienne de 1961, définissant l'immunité diplomatique. L'immunité de juridiction. La possibilité de dénonciation aux fins de poursuites, maintenue à l'état accréditaire. Les mesures prises par le gouvernement français, lors de l'affaire de l'ambassade d'Irak du 31 juillet 1978. Les bénéficiaires de privilèges et d'immunités diplomatiques en France. Les trois corps diplomatiques accrédités auprès du Gouvernement, auprès de l'OCDE et auprès de l'UNESCO. Les privilèges identiques dont bénéficient les agents français à l'étranger. Les problèmes résultant du gonflement des effectifs des missions diplomatiques. La révision des fichiers des bénéficiaires de privilèges et d'immunités. Les conditions de délivrance des autorisations de port d'armes. Leur remplacement par des autorisations de détention au domicile ou à la chancellerie.

Réponse à M. Jean Garcia : la volonté française de construire une Europe respectueuse des souverainetés. La position communiste à l'égard de la construction européenne. (p. 3674) : l'embargo sur les ventes d'armes françaises à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie. Le refus de la France de participer aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (« MBFR »). Sa proposition pour une négociation du désarmement en Europe. Le porte-parole unique à l'ONU des pays de la Communauté économique européenne.

Réponse à M. Pierre Croze : les interventions françaises au Shaba, au Tchad et en Mauritanie. La condamnation par la France de la politique d'apartheid en Afrique australe.

Réponse à M. Jacques Genton : la prochaine élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. Le Traité de Rome. L'aide aux pays en voie de développement.

Réponse à M. Jean Périquier : le système monétaire européen. La position de la Grande-Bretagne à cet égard. La présence de l'armée syrienne au Liban, demandée par le gouvernement de ce pays. L'attitude de la France à l'égard du Brésil et de l'Argentine. La position de la France concernant les droits de l'homme.

Réponse à M. Jacques Henriot : l'harmonisation des lois sociales en Europe. La démographie européenne ; les problèmes de la dénatalité.

— M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (p. 3674) : la progression des crédits proposés pour le budget de 1979.

Réponse à MM. Maurice Blin, Claude Mont et Jacques Genton : la stabilisation de la contribution de la France aux organisations internationales. L'effort consenti au profit du programme alimentaire mondial. Le nombre élevé des organisations auxquelles la France verse une cotisation. Le bénéfice en retour fréquent. L'exemple du programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (p. 3675) : les recrutements d'experts ; les boursiers ; les biens d'équipement et les contrats de fournitures.

Réponse à MM. Maurice Blin, Jacques Habert et Pierre Croze : les actions d'assistance et de solidarité ; l'octroi du minimum vieillesse aux Français de l'étranger.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Réponse à MM. Maurice Blin, Francis Palmero et Pierre Croze : la scolarisation des enfants français à l'étranger ; les emplois créés.

Réponse à M. Claude Mont : l'amélioration des bourses aux étudiants étrangers en France.

Réponse à MM. Maurice Blin, Francis Palmero et Pierre Croze : les émissions radiophoniques de langue française à destination de l'étranger.

Réponse à M. Jacques Habert : le retard de la coopération.

Réponse à M. Maurice Blin : le rôle de coordonnateur des ambassadeurs. La parution prochaine d'un décret.

Réponse à M. Jacques Habert : le projet de fermeture du lycée Carnot à Tunis ; la diminution des effectifs d'élèves. Les frais de voyage et de transport de mobilier des coopérants. Les crédits des affaires scientifiques.

Examen des crédits [24 novembre 1978] (p. 3675, 3676) : MM. Serge Boucheny, Maurice Blin, rapporteur général ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat ; Francis Palmero, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

Etat B. — TITRE III : l'opposition du groupe communiste au projet de campagne de propagande de l'agence Havas, partiellement financée par des fonds étrangers, à l'occasion de l'élection du Parlement européen au suffrage universel (p. 3675) ; rejet de l'amendement n° 156 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : diminution des crédits du titre III ; réduction des crédits relatifs à la participation de la France à des contributions internationales de caractère obligatoire (p. 3676) ; adoption de l'amendement n° 191 de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat : diminution du montant des mesures nouvelles du titre III ; majoration équivalente du montant des mesures nouvelles du même titre III ; transfert de huit emplois des services culturels à l'étranger, supprimés au Laos et en Tunisie, à l'administration centrale et à la direction générale culturelle et technique ;

— le crédit du titre III, ainsi modifié, est adopté (p. 3676).

TITRE IV : adopté (p. 3676).

Etat C. — TITRES V et VI : les interventions des représentants diplomatiques et consulaires français en Argentine à l'occasion de chaque emprisonnement ou disparition d'un ressortissant de notre pays ; adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3676).

AGRICULTURE

Discussion [28 novembre 1978] (p. 3809, 3855) : MM. Roland Boscardy-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture ; Maxime Javelly, Paul Jargot, Jacques Genton, Georges Lombard, Charles Alliès, Georges Berchet, Hubert d'Andigné, Louis Minetti, Alfred Gérin, Serge Mathieu, Jean Mézard, Jean Cluzel, Emile Durieux, Charles-Edmond Lenglet, Jean-Paul Hammann, Pierre Louvot, Kléber Malécot, Robert Guillaume, Charles Beaupetit, Jacques Coudert, Jacques Boyer-Andrivet, Guy Robert, Marcel Mathy, Eugène Romaine, Pierre Jourdan, Michel Moreigne ; Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture ; Christian Poncelet.

a) Interventions des sénateurs : le budget (p. 3809, 3824, 3825, 3826, 3827). Les adductions d'eau (p. 3809, 3815, 3822, 3838, 3845). Le fonds national d'adduction d'eau (p. 3809, 3822, 3843). L'électrification rurale (p. 3810, 3816, 3822, 3829, 3831, 3832, 3835, 3837, 3838, 3843). Le fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale (FACE) (p. 3909, 3816, 3822, 3831, 3838, 3843, 3844). La voirie rurale (p. 3810, 3816, 3822, 3844). La Communauté économique européenne (CEE) (p. 3810, 3812, 3823, 3824, 3827, 3828, 3830, 3832, 3833, 3834, 3835, 3844). L'élargissement de la Communauté économique européenne (CEE) (p. 3810, 3824, 3827, 3829, 3830, 3834). Les calamités agricoles (p. 3810, 3812, 3828, 3835). Les montants compensatoires monétaires (p. 3810, 3814, 3823, 3825, 3827, 3831, 3833, 3835, 3836). Le matériel agricole (p. 3810, 3813, 3815, 3832). Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) (p. 3810). La coopération agricole (p. 3810, 3814, 3824, 3835). Les céréales (p. 3811, 3833, 3841). L'élevage (p. 3811, 3823, 3827, 3828, 3830, 3832, 3837, 3841, 3844). Les industries agro-alimentaires (p. 3811, 3814, 3825, 3834, 3835, 3841). Le houblon (culture) (p. 3811). Les prix et les revenus agricoles (p. 3811, 3827, 3828, 3832, 3833, 3834, 3835, 3836, 3837). Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (p. 3811, 3813, 3828, 3829). Les terres incultes (p. 3811, 3821). L'enseignement agricole (p. 3811, 3812, 3817, 3818, 3822, 3824, 3829, 3830, 3831, 3837, 3841, 3842). Le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) (p. 3812). L'indemnité viagère de départ (p. 3812, 3813, 3824, 3825, 3836). L'installation des jeunes agriculteurs (p. 3812, 3813, 3815, 3822, 3826, 3828, 3835, 3836, 3837).

Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) (p. 3812, 3814). Le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) (p. 3812, 3831). Les programmes d'action prioritaire (PAP) (p. 3812). Les protéines (p. 3813). La recherche et l'institut national de la recherche agronomique (p. 3813, 3818, 3837, 3841, 3842). Le fonds d'action rurale (FAR) (p. 3813, 3824). Le remembrement (p. 3813, 3815, 3825, 3832, 3839, 3840). L'assujettissement à la T.V.A. des cabinets de géomètres (p. 3813, 3839). L'hydraulique agricole (p. 3814, 3816, 3829, 3835, 3839, 3840, 3841). L'aide aux bâtiments d'élevage (p. 3814, 3815, 3826, 3827, 3831, 3832). La prophylaxie des maladies du bétail (p. 3814, 3815, 3831). Les importations agricoles (p. 3814, 3823, 3829, 3832, 3834, 3838). L'aide à la production forestière (p. 3814, 3831). L'exode rural et la démographie (p. 3815, 3822, 3824, 3825, 3827, 3828, 3829, 3837, 3838, 3840, 3842, 3843). La rénovation rurale et l'équipement rural (p. 3815, 3824, 3828, 3836, 3837, 3843, 3844). Le crédit agricole (p. 3815, 3822, 3827, 3829, 3831, 3834, 3835, 3837, 3844). L'élimination des ordures ménagères (p. 3816). Le prochain projet de loi d'orientation agricole (p. 3816, 3824, 3827, 3828, 3832, 3837, 3841). Le tourisme et les gîtes ruraux (p. 3816). Le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) (p. 3816). La conférence nationale d'aménagement du territoire à Vichy (p. 3816). Les transports scolaires (p. 3817, 3832). Les difficultés de l'enseignement agricole privé (p. 3817, 3818, 3830). La protection sociale des conjoints d'exploitants agricoles (p. 3822, 3831, 3836). L'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées (p. 3822). Le développement des sports et des foyers ruraux (p. 3823, 3833, 3845). Les difficultés de la région de Bretagne (p. 3823). La viticulture (p. 3824, 3830). Le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) (p. 3825, 3826, 3835). Les exportations de produits agricoles (p. 3827). La politique des sociétés multinationales (p. 3828). Les spéculations foncières (p. 3828). Les problèmes de la montagne (p. 3828, 3831, 3844). Le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) (p. 3829). La production de fruits (p. 3829). L'établissement des plans d'occupation des sols (POS) (p. 3830, 3832). Les maisons familiales et rurales (enseignement) (p. 3830, 3832, 3837). Les industries du bois (p. 3831, 3835). La production laitière (p. 3831, 3832, 3837, 3844). Les accidents du travail en agriculture (p. 3832). Les jardins ouvriers et familiaux (p. 3832). Le règlement communautaire sur la viande ovine (p. 3832, 3835, 3844). L'industrie sucrière (p. 3834, 3835). Le nouveau système monétaire européen (SME) (p. 3835). La politique de la forêt (p. 3837, 3840). Les résidences secondaires (p. 3838, 3843). Les maladies du bétail et le règlement sanitaire européen (p. 3844). Le statut des chambres d'agriculture (p. 3844). Le mouvement de défense des exploitants familiaux agricoles (MODEF) (p. 3848).

b) Interventions du Gouvernement :

— M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture :

Réponse à MM. Roland Boscardy-Monsservin, Michel Sordel, Jules Roujon et René Tinant (p. 3818) : le retour à la normale pour la progression du revenu des agriculteurs. La progression des prix agricoles. Le solde positif de la balance commerciale. La prochaine loi d'orientation agricole. La faible marge de manœuvre du budget. Le retard de la productivité en matière d'élevage. Les montants compensatoires monétaires. Le volume et les prix des consommations intermédiaires. L'abaissement des taux des montants compensatoires monétaires obtenu lors de la fixation des prix agricoles. Les espoirs fondés sur la création du système monétaire européen (SME) (p. 3819) : le démembrement progressif des montants compensatoires monétaires. Les difficultés du marché du porc. L'organisation interprofessionnelle. Les ambitions de la prochaine loi d'orientation agricole : la poursuite du développement agro-alimentaire. Le problème de l'autosuffisance de l'Europe dans ses productions agricoles : la nécessité de l'exportation. La spécialisation des productions. La compétitivité. L'adaptation à la compétition internationale. Le développement des revenus agricoles, sans recourir à une politique de transfert. L'organisation des producteurs. L'enseignement agricole. La concertation avec les parlementaires pour l'élaboration des décrets d'application. La rénovation pédagogique. La recherche agronomique : le bilan remarquable dressé par la mission d'experts présidée par M. Péliissier. (p. 3820) : la maîtrise des coûts de production. Le soutien du fonds européen au cours des produits. L'endettement de l'agriculture. Les économies réalisables sur les facteurs de production ; le recyclage des déchets. L'installation des jeunes agriculteurs. Le prix de la terre. Les industries agricoles et alimentaires. La transformation et la commercialisation des produits. L'orientation des ressources publiques vers les investissements productifs. L'adaptation du système d'enseignement. La recherche. L'aménagement du territoire et la solidarité. La répartition de l'emploi industriel et tertiaire. La décentralisation des caisses vieillesse de la mutualité sociale agricole. La pluriactivité. L'aide aux

régions de montagne. L'indemnité de haute montagne et l'indemnité piémont. La réforme des prêts fonciers. L'équipement en milieu rural : l'électrification ; l'hydraulique. Le remembrement. L'assujettissement de la profession de géomètre à la TVA (p. 3821) : les équipements forestiers. L'aide aux bâtiments d'élevage. L'assainissement : l'extension des compétences du fonds national d'adduction d'eau. Les crédits d'électrification rurale. La subvention de l'Etat et celle du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE).

Réponse à MM. Jacques Genton, Pierre Louvot, Emile Durieux et Alfred Gérin (p. 3846) : l'évolution du revenu des agriculteurs. (p. 3847) : l'évolution du prix des produits agricoles comparé à celui des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles. Les améliorations de productivité.

Réponse à M. Charles Allès : la situation des agriculteurs dont les revenus sont inférieurs au SMIC. La double activité. L'utilisation des chiffres sur les revenus des agriculteurs.

Réponse à MM. Jean Mézard, Pierre Louvot, Emile Durieux, Jean Cluzel, Charles-Edmond Lenglet, Paul Hammann, Georges Lombard et Guy Robert : les montants compensatoires monétaires. Leur rôle de protection à l'égard des pays à monnaie faible : l'exemple de la protection pour la viticulture française à l'égard du vin en provenance d'Italie. Le démembrement progressif des montants compensatoires. La création du système monétaire européen (SME). Le gel des montants compensatoires dès le 1^{er} janvier 1979. Les abaissements précédemment obtenus. Les caisses de compensation. Les engagements tenus. L'objectif de suppression définitive des montants compensatoires monétaires sur le porc. Le financement : l'allongement de la durée de la part non bonifiée des prêts. La fermeture des frontières pour le porc. Le rôle de l'interprofession. La concertation avec les organisations professionnelles.

Réponse à M. Louis Minetti (p. 3848) : la concertation avec les grandes organisations professionnelles représentatives.

Réponse à M. Christian Poncelet : la fermeté de la position du Gouvernement, pour défendre la production porcine française.

Réponse à MM. Michel Moreigne, Guy Robert, Jean Mézard, Serge Mathieu, Marcel Mathy et Pierre Louvot : le règlement ovin de la CEE. La préférence communautaire. La relation d'un Etat membre de la CEE avec la Nouvelle-Zélande.

Réponse à MM. Alfred Gérin et Louis Minetti : l'élargissement du Marché commun aux pays du bassin méditerranéen. La nécessité de renforcer la compétitivité des secteurs en concurrence.

Réponse à M. Hubert d'Andigné : la place du département de l'Orne pour le revenu brut d'exploitation : la prise en compte des exploitations divisées, ou à temps partiel.

Réponse à M. Serge Mathieu : la prophylaxie : la participation de la CEE. La prime d'abatage pour les animaux atteints de brucellose.

Réponse à M. Alfred Gérin : le marché de la pomme.

Réponse à M. Serge Mathieu : le régime de chaptalisation des vins : la vinification des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC).

Réponse à MM. Jacques Genton, Michel Sordel, Emile Durieux et Charles-Edmond Lenglet : le secteur coopératif et le secteur mutualiste. La réforme du Crédit agricole ; sa fiscalisation partielle.

Réponse à M. Louis Minetti : l'indemnisation des victimes des calamités agricoles.

Réponse à M. Jean Mézard (p. 3849) : les jardins ouvriers et familiaux. Les crédits supplémentaires prévus par le Gouvernement pour l'électrification et pour la subvention de fonctionnement des foyers ruraux. Le rôle économique du BAPSA : la réduction des cotisations sociales des agriculteurs, et son effet sur leur capacité d'autofinancement. Le rôle du FEOGA. La prochaine loi d'orientation agricole et les priorités qu'elle devra définir.

— M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture (p. 3845) :

Réponse à MM. Roland Boscardy-Monsservin, Jules Rougeon, Jacques Genton, Alfred Gérin, Jean Cluzel, Kléber Malécot, Eugène Romaine, Pierre Jourdan et Jacques Boyer-Andrivet : l'avenir de l'espace rural. La politique d'aménagement du territoire. L'emploi. Les conditions de vie : les services publics en milieu rural.

Réponse à MM. Charles Alliès, Louis Minetti, Robert Guillaume, Paul Hammann, Charles Beaupetit et Guy Robert : l'effort en faveur des équipements productifs d'hydraulique agricole : irrigation et drainage. Les aménagements fonciers et le remembrement.

Réponse à MM. Jules Roujon, Alfred Gérin, Jean Mézard, Jean Cluzel, Pierre Louvot, Charles-Edmond Lenglet, Kléber Malécot, Robert Guillaume, Eugène Romaine et Pierre Jourdan : la part prise par le budget de l'Etat dans les crédits d'électrification rurale. La réduction du taux de la subvention d'Etat, compensée par un accroissement de la contribution du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE). La contribution d'EDF.

Réponse à MM. Roland Boscardy-Monsservin, Eugène Romaine, Pierre Jourdan et Kléber Malécot : les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Réponse à M. Jules Roujon : les zones de montagne, prioritaires pour l'octroi de crédits de subvention à la voirie rurale.

Réponse à MM. Jacques Coudert et Jean Mézard : la nécessité de mettre en œuvre conjointement le remembrement, l'aménagement, les documents d'urbanisme et le zonage agriculture-forêt.

Réponse à MM. Jacques Boyer-Andrivet, Charles-Edmond Lenglet, Guy Robert et Michel Sordel : l'installation des jeunes agriculteurs.

Réponse à MM. Jacques Genton et Jean Cluzel et à plusieurs orateurs : le rôle des foyers ruraux dans l'amélioration des conditions de vie.

Réponse à MM. Jean Mézard et Michel Moreigne (p. 3846) : la politique en faveur des zones de montagne. L'indemnité spéciale montagne. La répartition par les départements de la nouvelle indemnité de piémont. Son versement au titre de l'hivernage 1978-1979.

Réponse à MM. Michel Sordel, Serge Mathieu et Pierre Louvot : la protection du patrimoine forestier et son exploitation. La concertation interprofessionnelle.

Réponse à MM. Alfred Gérin, Marcel Mathy, Jean Mézard, Serge Mathieu et à plusieurs orateurs : l'enseignement technique agricole. La formation générale et la formation pratique. Les stages. La formation des techniciens supérieurs : sa planification nationale par tranches triennales. La disparité entre le taux des bourses de cycle court et de cycle long. L'application de la loi du 28 juillet 1978 sur l'enseignement agricole privé. Le barème des subventions aux maisons familiales et rurales. Les conditions d'agrément. La concertation. Les difficultés des transports scolaires dans certaines zones. Le coût de l'application de la loi sur l'enseignement privé.

Examen des crédits et articles [28 novembre 1978] (p. 3849, 3855) : MM. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture ; Roland Boscardy-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Schwint, Louis Jung, Christian Poncelet, Georges Berchet, Raymond Brun, Paul Jargot, Charles Beaupetit.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3849).

TITRE IV (p. 3849). — Adoption de l'amendement n° 208 de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture : augmentation des crédits du titre IV : coordination avec le vote des amendements n°s 206 (art. additionnel) et 207 du Gouvernement concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) ;

— les crédits du titre IV, ainsi modifiés sont adoptés.

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3849).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3849).

Article 74 (contribution des collectivités locales aux dépenses de gestion de leurs forêts) (p. 3849). — La situation des communes forestières (p. 3850) ; le risque de gestion directe par les communes de leurs forêts ; l'office national des forêts (p. 3851) ; l'industrie du bois (p. 3852) ; la politique forestière (p. 3853) ; la modification du concours de recrutement des agents techniques de l'office national des forêts ; l'amélioration de la productivité des forêts communales ; les avantages accordés aux forêts par le fonds forestier national : les prêts à taux réduit. — Adoption des amendements identiques n° 163 de M. Roland Ruet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung, n° 164 de M. Robert Schwint et plusieurs de

ses collègues, n° 192 de M. Christian Poncelet et n° 197 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif au taux de contribution des collectivités locales pour frais de garderie des forêts soumises au régime forestier (p. 3855) ; scrutin public (n° 44, liste des votants, p. 3858, 3859).

— l'article 74 est supprimé (p. 3855).

Après l'article 74 (p. 3855). — Retrait de l'amendement n° 199 (art. additionnel) de M. Charles Beaupetit : reversement au fonds de concours départemental de l'ensemble des sommes perçues au titre de la TVA sur les travaux de remembrement (p. 3855).

ANCIENS COMBATTANTS

Discussion [8 décembre 1978] (p. 4394, 4419) : MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, et rapporteur pour avis en remplacement de M. Marcel Souquet ; Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Louis Martin, Charles Ferrant, Noël Berrier, René Touzet, Jacques Coudert, Fernand Lefort, Marcel Rudloff, Jean Mercier, Etienne Dailly, Louis Jung.

a) Interventions des sénateurs : le soixantième anniversaire de l'armistice de 1918 (p. 4394). Le budget (p. 4394, 4396, 4397, 4400, 4401, 4403, 4405, 4406, 4407, 4410). La rénovation de l'hôtel des Invalides (p. 4394, 4396). L'appareillage des mutilés (p. 4394). Les pensions d'invalidité (p. 4395, 4396, 4399). L'application du rapport constant (p. 4395, 4396, 4397, 4398, 4399, 4401, 4403, 4405, 4406, 4407, 4410). La retraite du combattant (p. 4395). Les pensions des veuves de guerre et d'ascendants de victimes de guerre (p. 4395, 4396, 4397, 4398, 4399, 4400, 4401, 4402, 4403, 4405, 4406, 4407, 4410, 4414, 4415). Les problèmes des anciens combattants et anciens des opérations d'Afrique du Nord (p. 4395, 4399, 4400, 4401, 4402, 4404, 4405, 4414). La carte du combattant à tous les anciens prisonniers de guerre (p. 4395, 4397, 4399, 4407). L'indemnisation des Français incorporés de force dans l'armée allemande (p. 4395, 4400, 4409). L'indemnisation des victimes civiles d'engins de guerre (p. 4396). Le contingent supplémentaire de Légion d'honneur pour les anciens combattants de 1914-1918 (p. 4396, 4402, 4404, 4406, 4410). La célébration des fêtes patriotiques (p. 4396, 4397, 4399, 4404, 4405, 4407, 4408, 4410). L'informatisation (p. 4397). La représentation souhaitable des anciens combattants au Conseil économique et social (p. 4397, 4401). Les pensions des aveugles de la résistance (p. 4398, 4402). La résurgence du nazisme et l'interview de Darquier de Pellepoix (p. 4399, 4408, 4409, 4411). L'office national et les offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre (p. 4401). La retraite mutualiste (p. 4402, 4406, 4409, 4413). La situation des déportés de Rava-Ruska (p. 4404). Le statut des évadés (p. 4406). Les propositions de l'union fédérale des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (UFAC) (p. 4407). Les déportés du travail (p. 4408). Les difficultés du dispensaire de la fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (p. 4408).

b) Intervention du Gouvernement :

Réponse à M. Jean Cluzel (p. 4398) : le contingent supplémentaire de croix de la Légion d'honneur pour les anciens combattants de 1914-1918.

Réponse à M. Robert Schwint : sa position inchangée sur le rapport constant ; l'engagement pluriannuel demandé au Gouvernement ; les pensions de veuves.

Réponse à M. Louis Martin (p. 4400) : les signes de résurgence du nazisme ; son communiqué de protestation contre la diffusion de l'interview de Darquier de Pellepoix ; son intervention en faveur de la programmation à la télévision de la série « Holocauste » ; l'organisation, à son initiative, de la projection d'une partie de ce film à l'Assemblée nationale.

Réponse à M. Charles Ferrant (p. 4402) : les orphelins infirmes : leur droit à l'allocation ; les prêts sociaux. La retraite mutualiste. La campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord ; la suppression de la mention « hors guerre » sur leurs titres de pension ; la prorogation du délai de présomption de maladies dues au service.

Réponse à MM. Robert Schwint, Louis Martin et Noël Berrier (p. 4404) : la célébration du 8 mai ; le 11 nombre, jour de commémoration commune ; les modes de célébration autres que le recours au jour férié : la sensibilisation des jeunes au sens du combat de 1939-1945.

Réponse à M. Noël Berrier : les travaux du groupe constitué par la commission tripartite sur le rapport constant.

Réponse à M. René Touzet (p. 4406) : le retard de la publication des listes d'anciens combattants d'Afrique du Nord ; l'insuffisance du personnel et l'affectation de jeunes du contingent ; le critère de rattrapage. La célébration du 8 mai.

Réponse à M. Jacques Coudert (p. 4407) : les délais de délivrance des cartes du combattant ; le personnel des offices départementaux.

Réponse à M. Fernand Lefort (p. 4409) : l'usage exclusif de la notion de « déportation » pour l'internement dans les camps d'extermination. La saisine de la justice à propos de l'interview de Darquier de Pellepoix. Le dispensaire de la fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes.

Réponse à M. Marcel Rudloff (p. 4410) : l'indemnisation des Français incorporés de force dans l'armée allemande ; la diversité des situations ; la commission franco-allemande chargée d'étudier ce problème.

Réponse à M. Jean Mercier (p. 4411) : ses propositions pour la célébration du 8 mai, suggérées par l'association des combattants volontaires de la Résistance ; la sensibilisation des jeunes au sens du combat de 1939-1945. Les signes de résurgence du nazisme ; la mesure d'interdiction de vente d'objets nazis par le préfet de Paris.

Les grandes questions abordées dans ce débat : le rapport constant : l'augmentation des pensions ; la croissance du pouvoir d'achat ; la référence au traitement des fonctionnaires et les mesures catégorielles prises en faveur des fonctionnaires. La suppression des forclusions et du « butoir » : l'indemnisation améliorée des invalidités importantes. (p. 4412) : les travaux de la commission tripartite. Les amendements tendant à modifier l'indice de référence. Les améliorations décidées en faveur des pensions de veuves ; l'amendement prévu lors de la deuxième délibération pour améliorer les pensions d'ascendants. Le problème des enfants blessés par engins de guerre. L'application du régime des internés résistants, aux anciens internés du camp de Tambow ; le problème des camps annexes.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 4413) : le résultat de son entretien avec Mme Simone Veil pour le relèvement du plafond de la retraite mutualiste des anciens combattants.

Réponse à M. Robert Schwint (p. 4414) : l'indice des pensions de veuves. L'augmentation annoncée de la pension des ascendants. La campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Le taux d'augmentation des pensions de 1954 à 1977 : l'érosion monétaire ; les mesures catégorielles accordées aux petits fonctionnaires. (p. 4415) : l'augmentation de la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publique par incorporation de l'indemnité de résidence.

Réponse à M. Louis Jung (p. 4415) : la prise en compte de la pension d'ascendant dans le calcul du plafond de ressources pour l'octroi de l'allocation du fonds national de solidarité. La suppression du plafond de ressources pour les pensions d'ascendants.

Examen des crédits et des articles 75, 76, 76 ter et 76 quater ; (p. 4415) : MM. Jacques Habert, Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Robert Schwint, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Noël Berrier, Pierre Gamboa, Jean Cluzel, rapporteur spécial ; Etienne Dailly, Louis Jung, Pierre Bouneau, Jean Chérioux, Jean Mercier, René Touzet.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4415).

TITRE IV (p. 4415). — Les anciens combattants Français de l'étranger : leur représentation au conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, l'attribution d'un contingent supplémentaire de croix de la Légion d'honneur. Les problèmes en suspens : la représentation des anciens combattants au Conseil économique et social ; la pension des ascendants ; les aveugles de la résistance ; (p. 4416) : le plan de législation d'engagement du Gouvernement ; le rapport constant. — Rejet des trois amendements identiques n° 264 de M. Robert Schwint, rapporteur pour avis, n° 263 de M. Noël Berrier et plusieurs de ses collègues, et n° 266 de M. Fernand Lefort et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : suppression des crédits figurant au titre IV, pour protester contre l'insuffisance des crédits du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants (p. 4417) ; scrutin public (n° 51, liste des votants, p. 4441, 4442) ; — les crédits du titre IV sont adoptés.

Article 75 (relèvement du taux de la majoration en faveur des veuves des grands infirmes). — Adopté (p. 4417).

Article 76 (aménagement du régime des pensions des enfants infirmes). — Adopté (p. 4417).

Article 76 ter (augmentation de l'indice de pension des veuves de guerre). — Adopté (p. 4417).

Article 76 quater (amélioration des pensions de veuves de déportés résistants ou politiques morts en déportation). — Adopté (p. 4418).

Après l'article 76 quater : (p. 4418). — Amendement n° 251 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial : augmentation de vingt points des pensions d'ascendants ; retiré ; repris et complété par M. Robert Schwint, rapporteur pour avis : augmentation de vingt points des pensions d'ascendants ; revalorisation de l'allocation forfaitaire pour tierce personne accordée aux aveugles de la Résistance ; déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — Amendement n° 255 (art. additionnel) de MM. Jean Mercier et Gaston Pams : substitution à l'indice 170, servant de référence pour la pension d'ancien combattants, de l'indice 175 ; déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4419) ; amendements identiques (art. additionnels) n° 254 de MM. René Touzet et M. Bernard Legrand et n° 262 de M. Noël Berrier et plusieurs de ses collègues : substitution, à l'indice 170 servant de référence pour la pension d'ancien combattant, de l'indice 171 ; déclarés irrecevables au termes de l'article 40 de la Constitution.

COMMERCE ET ARTISANAT

Discussion [5 décembre 1978] (p. 4164, 4179) : MM. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat ; Raymond Dumont, Serge Mathieu, Edouard Le Jeune, Robert Laucournet, Jean Cluzel, Sosefo Makape Papilio, Max Lejeune.

a) **Interventions des sénateurs :** le budget (p. 4164, 4165, 4171). L'artisanat (p. 4164, 4165, 4166, 4167, 4170, 4171, 4172, 4173, 4178). Le fonds de développement économique et social (p. 4164). La formation professionnelle des artisans et des commerçants (p. 4164, 4165, 4166, 4170). L'exécution de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat dite loi Royer (p. 4165). L'apprentissage (p. 4165, 4167, 4170, 4171, 4178). Les entreprises commerciales et artisanales (p. 4165, 4166, 4167, 4173, 4178). Les commerces en zone rurale (p. 4165, 4170, 4172, 4173). Le régime fiscal et social des commerçants et artisans (p. 4166, 4167, 4170, 4171, 4173). Les centres de gestion agréés (p. 4166, 4170, 4173). La situation des femmes de commerçants ou d'artisans (p. 4167, 4170). La mise en place des stages d'initiation à la gestion de l'entreprise artisanale (p. 4170, 4171). La concurrence et les magasins à grande surface (p. 4171, 4172, 4173). Les organismes para-commerciaux mis en place par les services publics tels que cantines, restaurants, coopératives de consommation (p. 4171). L'extension des primes de développement (p. 4171, 4172, 4173). La mise en place prévue d'une agence pour la création d'entreprises (p. 4172). Le rôle des chambres des métiers (p. 4171, 4172). Le crédit, les prêts à l'artisanat des banques populaires (p. 4173). Les problèmes de sécurité posés par la surcharge des rayons dans les magasins (p. 4175). L'artisanat dans le territoire de Wallis et Futuna (p. 4175). La proposition de loi de M. Max Lejeune du 16 novembre 1978 tendant à relever le seuil maximum de salariés employés dans une entreprises artisanale (p. 4178).

b) **Intervention du Gouvernement :** (p. 4167) : la période de difficultés que traverse, comme d'autres secteurs, le commerce et l'artisanat. Une augmentation sensible des crédits particulièrement pour les autorisations de programme. Le Gouvernement veut mettre le commerce et l'artisanat en parité avec les autres secteurs de l'économie française.

L'harmonisation de la couverture sociale entre salariés du régime général et non-salariés ; les priorités seront étudiées pour les années à venir.

Réponse à M. Raymond Brun : le dossier social des femmes de commerçants et d'artisans. L'augmentation, en 1979, du montant du salaire fiscal déductible du bénéfice du mari. (p. 4168) : le statut du conjoint collaborateur n'est pas encore au point.

Les problèmes de formation ; le développement des stages d'initiation à la gestion. L'expérience faite des stages de créateur d'entreprise. L'apprentissage ; le nécessaire développement du pré-apprentissage. L'effort important effectué par les organismes consulaires en ce domaine. Le dépôt prochain d'un projet de loi tendant à supprimer, à partir de 1979, les charges sociales pour les apprentis. La mise au point d'un contrat emploi-formation spécifique à l'artisanat. La formation continue ; les fonds existants n'ont pas fonctionné dans de bonnes conditions pour les travailleurs indépendants. La loi d'orientation du commerce et de l'artisanat dite « loi Royer », a prévu de

per l'égalité fiscale à une meilleure connaissance des revenus non salariaux ; la mise en place des centres de gestion agréés ; leur fonctionnement devra se faire dans les mêmes conditions que les centres de gestion du secteur agricole. La réforme du crédit à l'artisanat ; la possibilité d'un prêt unique pour l'ensemble des investissements des artisans. Les prêts qui seront accordés par les banques populaires et le Crédit agricole. L'amélioration des mécanismes de caution mutuelle, en liaison avec les chambres de métiers. Le Gouvernement poursuit la libération des prix en ce qui concerne les services et la distribution. (p. 4169) : la vigilance du consommateur évitera le dérapage sur les prix. La procédure concertée d'examen des projets d'urbanisme commercial, prévue par la loi d'orientation. La possibilité de recourir à des formules d'association très diverses. La concurrence exclut toute forme de parasitisme commercial. Il importe de faire entrer dans la pratique commerciale les règles relatives aux ventes discriminatoires et à la publicité mensongère. Le dialogue engagé par certaines chambres de commerce avec les consommateurs. L'aménagement du territoire ; la protection du commerce rural contre les risques d'implantations anarchiques de surfaces commerciales. L'aide apportée par la mission permanente pour le commerce et l'artisanat dans les zones sensibles. Le développement de l'action du Crédit agricole en faveur des artisans.

Réponse à M. René Ballayer : les réglementations qui concernent les débit de boissons en zones rurales.

Le développement de l'emploi ; la poursuite de l'effort destiné à doter les chambres de métiers, les syndicats professionnels et les centres de gestion d'un nombre plus important d'assistants techniques des métiers. La préparation de la réforme des primes d'installation et de développement artisanal pour renforcer leur sélectivité. L'action accomplie dans le bassin de Nogent-en-Bassigny. Le groupe de travail présidé par M. Mignot qui étudiera les moyens d'éliminer les obstacles à la création d'emplois dans l'artisanat ; l'élevation du seuil au-delà duquel s'arrête l'entreprise artisanale.

Réponse à M. Raymond Dumont (p. 4175) : l'augmentation des crédits destinés à l'aide au commerce et à l'artisanat dans les zones sensibles, destinés à la formation et aux stages d'initiation à la gestion. L'application de l'abattement de 20 p. 100 sur le revenu, exclusivement aux commerçants et aux artisans adhérents des centres de gestion.

Réponse à M. Jean Cluzel : la politique en faveur des centres de gestion agréés.

Réponse à MM. Serge Mathieu et Raymond Dumont : la concurrence anormale dite « para-commercialisme ». Le respect de la légalité en ce qui concerne la vente sauvage, l'activité des coopératives d'entreprise ou d'administration. (p. 4176) : le cas des associations subventionnées qui se livrent au commerce et à la restauration. La concertation qui s'est développée avec la coopération agricole.

Réponse à M. Edouard Le Jeune : le problème de l'apprentissage ; la réforme, bientôt soumise au Sénat, tendant à dispenser les maîtres d'apprentissage de payer les charges sociales. Le groupe de travail qui étudie l'utilisation de la taxe d'apprentissage. Les crédits de fonctionnement des centres de formation d'apprentis. La juxtaposition de l'agence pour la création d'entreprises et des guichets uniques dans les chambres de métiers. L'extension de l'octroi de la prime de développement artisanal créée dans le cadre du plan « Massif central ». Le commerce en milieu rural ; les problèmes en centre ville ; les prêts du Fonds de développement économique et social. Le besoin de formation doit être mieux ressenti chez les commerçants et les artisans. La participation de ceux-ci à l'aménagement du territoire.

Réponse à M. Robert Laucournet : le problème des aides directes ; la simplification des conditions d'attribution ; l'ajustement des seuils minimaux d'investissement et le relèvement du montant des primes. Le transfert d'autorisations de programme du chapitre des charges communes au budget de l'artisanat accélérera l'attribution des primes de développement artisanal. Le crédit agricole.

Réponse à M. Jean Cluzel (p. 4177) : la nécessité pour l'artisan qui s'installe de procéder à une étude de marché ; les stages d'initiation à la gestion. L'extension des 20 p. 100 d'abattement pour l'impôt sur le revenu à tous les commerçants et artisans. La transformation des rapports entre l'administration fiscale et les commerçants et artisans. Les centres de gestion agréés.

Réponse au même orateur et à M. Serge Mathieu : l'implantation de supermarchés en zone rurale ; sa circulaire pour demander aux préfets qu'il soit procédé à un examen concerté avec les sociétés commerciales. L'utilisation des règles des plans

d'occupation des sols ou des plans d'aménagement rural. Les extensions de surfaces commerciales. Le préfet a toute autorité pour faire fermer les établissements ne correspondant pas aux normes de sécurité. Les seuils qui paraissent limiter l'essor d'entreprises artisanales. Les études demandées à M. Mignot sur les obstacles qui s'opposent au développement de l'emploi dans l'artisanat. Il importe d'essayer d'atténuer la brutalité des seuils. L'allègement des charges de la petite entreprise.

Réponse à M. Sosefo Makape Papilio : la subvention accordée pour la création d'un atelier de fabrication de bateaux de pêche à Wallis et Futuna. La subvention qui pourra être accordée au groupement d'intérêt économique pour la vente de produits d'artisanat local.

La situation des conjoints de commerçants et artisans ; le statut de conjoint collaborateur. L'association des chambres de métiers propose un collège de femmes comme il existe un collège de compagnons. Les droits sociaux ; les droits relatifs à la maternité ; l'étude d'une allocation de remplacement. Les formules envisageables en matière de vieillesse. (p. 4178) : les commerçants et artisans de France doivent pouvoir faire l'effort d'adaptation qui leur est demandé.

Réponse à M. Max Lejeune : les conséquences de la proposition de loi déposée par ce parlementaire tendant à relever le seuil maximum de salariés employés dans une entreprise artisanale.

Examen des crédits (p. 4178) : MM. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat ; René Ballayer, rapporteur spécial.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4178).

TITRE IV : adopté (p. 4178).

Etat C. — TITRE VI (p. 4178). — Adoption de l'amendement n° 248 de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI : transfert de crédits inscrits au budget des charges communes afin d'accélérer le paiement des primes artisanales (p. 4179) ; les autorisations de programme et les crédits de paiement, ainsi modifiés, sont adoptés.

COMMERCE EXTERIEUR

Discussion [24 novembre 1978] (p. 3614, 3627) : MM. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Maurice PrévotEAU, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Michel Giraud, Anicet Le Pors, Frédéric Wirth, Charles Ferrant, Philippe Machefer, Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur.

a) *Interventions des sénateurs* : l'évolution du commerce extérieur (p. 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3621, 3622). L'industrie agro-alimentaire (p. 3614, 3615, 3616, 3617, 3619, 3620). Les importations d'énergie (p. 3614). L'organisation de coopération et de développement économique OCDE (p. 3614). Les économies d'énergie (p. 3614). La répartition géographique du commerce extérieur (p. 3614, 3617, 3618, 3622). Les exportations et l'expansion économique à l'étranger (p. 3614, 3615, 3616, 3617). La situation dominante du Japon, des Etats-Unis et de l'Allemagne (p. 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3621, 3622). L'élargissement de la Communauté économique européenne CEE aux pays méditerranéens (p. 3615, 3617, 3621). Les aides à l'exportation (p. 3615, 3616, 3618, 3619, 3621, 3622). Le Budget (p. 3615). Le centre français du commerce extérieur CFCE (p. 3615, 3621). Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (p. 3615). L'agence pour la coopération économique et industrielle (p. 3615). La compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur COFACE (p. 3615, 3621). Le rapport sur les enjeux et les conditions des équilibres extérieurs de la France présenté par M. Edgard Pisani (p. 3616, 3622). La commercialisation des produits français (p. 3616). Les montants compensatoires européens (p. 3616, 3617). La zone monétaire européenne (p. 3616, 3617). Les exportations agricoles (p. 3617, 3618). Les sociétés pétrolières (p. 3618). La faiblesse du dollar (p. 3619). L'industrie de la machine-outil (p. 3619). Le tourisme (p. 3619). L'exemple des exportations de fromage (p. 3620). Les agents français du commerce extérieur (p. 3620). Les conditions de vie et de travail des Français à l'étranger (p. 3620). Les écoles françaises de l'étranger (p. 3620). Le vœu du conseil supérieur des Français de l'étranger d'octobre 1978 (p. 3620). L'industrie de l'habillement (p. 3617, 3621). La sidérurgie (p. 3621). L'accès des petites et moyennes entreprises au commerce extérieur (p. 3617, 3621, 3622). Les échanges avec la Chine (p. 3621, 3622). La création d'une zone européenne de libre échange (p. 3621). Le travail noir en Italie (p. 3622). L'industrie textile (p. 3622).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 3622) : le rapport de M. Edgard Pisani sur le commerce extérieur de la France.

Réponse à M. Philippe Machefer : les aspects structurels des problèmes posés par le commerce extérieur. La France, quatrième exportateur mondial. La transformation des structures et des mentalités. Le redressement du commerce extérieur français en 1978. Les facteurs favorables. (p. 3623) : les variations de la valeur du dollar. La bonne tenue du franc. Le commerce extérieur prospère des pays à monnaie forte. La répartition géographique du commerce extérieur. L'excédent avec les pays socialistes et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole ; les risques des exportations avec ces pays. La réduction du déficit avec les pays membres de l'OCDE. L'amélioration spectaculaire. Le problème du secteur agro-alimentaire : le déficit de 1977.

Réponse à M. Maurice PrévotEAU : le montant du déficit du secteur agro-alimentaire, selon les éléments qu'on y intègre. Les montants compensatoires monétaires. Les variations des cours du café. Les anomalies : le déficit de la France pour le beurre ; sa troisième place pour les ventes de vins aux Etats-Unis. (p. 3624) : les succès obtenus dans le secteur des biens d'équipement professionnel. Les exportations d'automobiles et de pièces détachées. Le secteur agro-alimentaire. Les biens d'équipement et les services d'ingénierie. Le redéploiement géographique. Les pays neufs : Chine, Brésil, etc. Le choix de nos fournisseurs de produits importés. L'implantation des réseaux commerciaux. Les moyens budgétaires du commerce extérieur. Les postes d'expansion économique à l'étranger. Le rôle du centre français du commerce extérieur (CFCE). L'aide à l'investissement à l'étranger. La simplification des procédures.

Réponse à M. Philippe Machefer : la répartition, entre les sociétés exportatrices, des crédits publics d'aide à l'exportation. Le rôle des grandes sociétés. (p. 3625) : l'aide aux petites et moyennes industries : l'assurance prospection ; l'assurance foire ; les crédits « Ségard ».

Réponse à MM. Tony Larue, Maurice PrévotEAU et Michel Giraud : les résultats obtenus par les petites et moyennes industries (PMI) à l'exportation. L'effet sur les créations d'emplois. L'information des petites et moyennes entreprises sur les procédures dont elles peuvent bénéficier. L'installation de terminaux d'ordinateurs dans toutes les chambres de commerces régionales et départementales.

Réponse à M. Maurice PrévotEAU : la valeur du franc. Le système monétaire européen. Les inconvénients des montants compensatoires monétaires. Les négociations du GATT. Le déficit de la France et de la CEE à l'égard des Etats-Unis et du Japon. Le protectionnisme américain et japonais.

Réponse à M. Michel Giraud : la conquête du marché intérieur. La politique d'innovation. Les achats d'équipements étrangers par les grandes sociétés nationales françaises. (p. 3626) : les achats des collectivités locales. L'encouragement aux groupements des PMI. Les sociétés de commerce. La procédure de « piggy-back ». Les accords avec les pays d'Europe de l'Est. La Chine.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la présentation des chiffres du commerce extérieur : le système CAF/FOB et le système FOB/FOB. L'ancien taux d'équilibre à 93 p. 100 de couverture et le taux actuel à 100 p. 100.

Réponse à M. Charles Ferrant : le secteur de l'habillement. L'information des petites et moyennes industries.

Réponse à M. Frédéric Wirth : les exportations de fromages français. La diversité des produits. La nécessité de la présence française à l'étranger. L'assistance technique et le service après-vente. Souhaite l'organisation d'une réunion de travail avec les sénateurs représentant les Français de l'étranger. Son récent voyage à Alger. La réticence des Français à accepter des postes à l'étranger. La nécessité d'intégrer l'occupation d'un emploi d'exportation à l'étranger dans le déroulement normal d'une carrière. Le rôle du commerce extérieur dans l'économie du pays.

Examen des crédits [24 novembre 1978] (p. 3627).

Etat B et état C : le vote sur l'ensemble des titres est réservé jusqu'à l'examen des autres crédits de l'Economie et du budget (p. 3627). — Adoptés le 5 décembre 1978 (p. 4223), et le 9 décembre 1978 (p. 4452). — p. 4461).

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Discussion [5 décembre 1978] (p. 4223, 4232) : MM. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances ; René Monory, ministre de l'Economie.

a) *Intervention du rapporteur* : l'importance des fonds inscrits dans les comptes spéciaux du Trésor (p. 4224). Le fonds de développement économique et social FDES (p. 4224, 4226). Le fonds spécial d'investissement routier FSIR (p. 4225, 4226). Le fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 4225). Le prochain projet de loi sur la modération du prix

de l'eau (p. 4225). La prise de participation de l'Etat dans la société des avions Marcel-Dassault (p. 4226). La conférence sur l'aménagement du territoire à Vichy (p. 4226). La création d'une commission de révision des comptes spéciaux du Trésor (p. 4226).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 4227) : l'histoire des fonds spéciaux du Trésor ; leur absence de personnalité juridique distincte et d'indépendance financière ; des exceptions aux principes du droit budgétaire que sont l'universalité et l'annualité. Leur développement au cours de la guerre de 1914-1918. Les dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, qui leur sont applicables. Le contrôle du compte « Prêts aux Etats étrangers en vue de consolider leur dette commerciale » ; l'influence des difficultés économiques internationales. Les consolidations sont, en règle générale, décidées par des réunions internationales de pays créanciers. Aucune consolidation n'a été consentie à des Etats ayant procédé à des nationalisations sans indemnisation de biens français.

Réponse à M. Christian Poncelet : le fonds de développement économique et social. Les modalités retenues pour la prise de participation de l'Etat dans la société des avions Marcel-Dassault.

Examen des crédits figurant aux articles 43, 43 bis, 44, 45, 46 (sauf compte redevance RTF), 47 à 53, 53 bis et 77 (p. 4227) : MM. René Monory, ministre de l'Economie ; Christian Poncelet, rapporteur spécial ; Etienne Dailly, Philippe de Bourgoing.

Article 43 (comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Services votés). — Adopté (p. 4228).

Article 43 bis (modification de l'intitulé et du fonctionnement du compte d'affectation spéciale du fonds national d'aide au sport de haut niveau) (p. 4228). — Adoption de l'amendement n° 249 de M. René Monory, ministre de l'Economie ; coordination : « Fonds national pour le développement du sport » ;

— l'article 43 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4228).

Article 44 (comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4228).

Article 45 (ouverture d'un compte de commerce « opérations à caractère industriel et commercial de la Documentation française ». — Adopté (p. 4228).

Article 46 (comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. — Services votés) (p. 4229). — Réserve jusqu'à l'examen des dispositions concernant le compte d'emploi de la redevance RTF ; adopté [8 décembre 1978] (p. 4393).

Article 47 (comptes d'affectation spéciale. — Opérations à caractère temporaire. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4229).

Article 48 (comptes de commerce. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4229).

Article 49 (aménagement du compte de commerce « exportations des arsenaux ». — Adopté (p. 4229).

Article 50 (comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4229).

Article 51 (comptes d'avances. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4229).

Article 52 (ouverture d'une subdivision à un compte d'avances). — Adopté (p. 4229).

Article 53 (comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles) (p. 4229). — Adoption de l'amendement n° 252 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Christian Poncelet, rapporteur spécial : réinsertion dans cet article de l'ensemble des crédits du fonds de développement économique et social ;

— l'article 53, ainsi modifié est adopté (p. 4229).

Article 53 bis (financement des prêts participatifs) (p. 4229). — Adoption de l'amendement n° 253 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Christian Poncelet, rapporteur spécial : suppression de cet article dont les dispositions ont été transférées à l'article précédent ;

— l'article 53 bis est supprimé (p. 4230).

Après l'article 53 bis : (p. 4230). — La commission des finances du Sénat peut demander à la Cour des comptes toutes études sur la révision des comptes spéciaux du Trésor (p. 4231) ; la classification des comptes spéciaux du Trésor. — Retrait de l'amendement n° 243 (article additionnel) de M. Christian Poncelet, rapporteur spécial : institution d'une commission de révision des comptes spéciaux du Trésor ; composition de cette commission ; dépôt de son rapport le 30 juin 1979. — Retrait de l'amendement n° 242 (article additionnel) de M. Christian

Poncelet, rapporteur spécial : clôture le 31 décembre 1978 du compte d'affectation spéciale « Fonds spécial d'investissement routier » ; suppression indicative concernant, notamment, l'affectation des crédits de ce fonds aux collectivités locales.

Article 77 (extension de l'objet du compte d'affectation spéciale « Fonds national pour le développement des adductions d'eau »). — Adopté (p. 4232).

COOPERATION

Discussion [24 novembre 1978] (p. 3627, 3644) : MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Robert Galley, ministre de la coopération ; Serge Boucheny, Jacques Habert, Francis Palmero, Jean Péridier, Roger Romani, Philippe Machefer, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Genton.

a) *Interventions des sénateurs* : la politique à l'égard de l'Afrique (p. 3627, 3628, 3635, 3637, 3638, 3639, 3640, 3641). Le Zaïre (p. 3627, 3629, 3639). Les anciennes colonies portugaises (p. 3627). L'état récapitulatif de l'effort budgétaire français de coopération (p. 3627). La répartition géographique de l'aide française (p. 3627). Le budget (p. 3628, 3629, 3630, 3638, 3639). La coopération et les interventions militaires (p. 3627, 3629, 3632, 3636, 3637, 3638, 3639, 3641). Les coopérants civils (p. 3628, 3630, 3637, 3638). Les volontaires du service national (p. 3628). Le crédit exceptionnel aux Etats du Sahel (p. 3628). La participation de la France à l'aide multilatérale (p. 3628, 3637, 3641, 3644). La situation économique de sous-développement de l'Afrique (p. 3628, 3629, 3637, 3641). La construction des barrages (p. 3629). La progression du désert (p. 3628). Les boursiers et stagiaires africains (p. 3629). La construction de voies ferrées (p. 3629). Les mines africaines (p. 3629). La mission d'information de la commission des affaires étrangères du Sénat en Afrique en septembre 1978 (p. 3629, 3630, 3635). La scolarisation des enfants des Français de l'étranger (p. 3629, 3637). L'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) (p. 3630, 3632). Le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT) (p. 3630, 3632). La coopération culturelle (p. 3630, 3631, 3632, 3640). La diffusion de la langue française (p. 3631, 3640). L'enseignement et la formation professionnelle en Afrique (p. 3631). L'enseignement supérieur en Afrique (p. 3631). L'institution de « commissions culturelles élargies » (p. 3631). La recherche scientifique en Afrique (p. 3632). Les émissions radio et télévision françaises à destination de l'Afrique (p. 3632, 3637, 3638). Le colonialisme et la coopération (p. 3635, 3636). La conférence Nord-Sud de 1977 sur la coopération économique internationale (p. 3635). La politique des sociétés multinationales (p. 3636). Les crédits d'aide à Haïti, le Cap Vert et les Seychelles (p. 3637). La rémunération des coopérants civils (p. 3637). Les organismes de recrutement des volontaires pour la coopération : Medicus Mundi et Médecins sans frontières (p. 3638). Les opérations de jumelage (p. 3738). La recommandation de l'ONU sur le droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui (p. 3639). La conférence de l'organisation de l'unité africaine (OUA) (p. 3639, 3640). La Réunion (p. 3640). Mayotte (p. 3640). La politique de la France en Afrique du Sud (p. 3640). Les investissements industriels en Afrique (p. 3641). La démographie africaine (p. 3641). La réduction de l'aide de la France aux pays s'engageant dans des conflits armés, pratiquant le génocide ou méprisant les droits de l'homme (p. 3641). La contribution de la France aux programmes des organismes internationaux (p. 3644). La coopération avec les pays arabes (p. 3644).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 3632) : la situation des pays avec lesquels la France entretient des rapports de coopération. La protection des Français civils et des coopérants en Mauritanie. Le soutien au pouvoir légal du Tchad pour lui permettre de négocier. L'intervention française au Shaba, à Kolwezi. (p. 3633) : la disparition de six assistants techniques militaires. La décision de création d'une force militaire inter-africaine. La reprise des relations entre les chefs d'Etat du Zaïre et de l'Angola. La contribution de la France à la recherche de la paix dans ces divers conflits. La première année d'indépendance de la République de Djibouti. La coopération française dans l'océan Indien : Madagascar, île Maurice, Seychelles. La liberté d'expression de ces pays. Leur devoir de respecter l'indépendance et la souveraineté de la France. La récente déclaration du Président de la République sur le développement économique et social de l'Afrique. Le déficit alimentaire. Les efforts de développement des productions agricoles, des cultures vivrières et de l'élevage. Les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération FAC. L'inadaptation des règles financières clas-

siques. L'importance du rôle des exportations des pays développés dans le tiers-monde. Le développement exemplaire des cultures maraîchères à Kinshasa, à l'initiative de trois coopérants. L'endettement des Etats africains. L'institution de prêts d'un type nouveau en faveur des pays du Sahel. (p. 3634) : le plafonnement des effectifs d'assistance technique civile. L'aide aux investissements dans le secteur agricole. La lutte contre la désertification du Sahel. L'organisation des circuits de commercialisation. L'augmentation du nombre des volontaires du progrès.

Réponse à M. Maurice Vérillon : la valeur des travaux de recherche du groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (GERDAT) et de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM). Le développement des infrastructures et des voies de communication. L'action culturelle et la pénurie alimentaire. L'aide aux universités africaines : l'accent mis sur la formation professionnelle. L'augmentation du montant et du nombre des bourses. La fourniture de manuels scolaires. La diffusion du livre. Les émissions radiophoniques de langue française. La nécessité d'un important émetteur radiophonique. La coopération militaire. La gendarmerie. Les effectifs de coopérants militaires et le matériel. L'assistance en matière financière, en matière fiscale et douanière.

Réponse à MM. Robert Schmitt et Maurice Vérillon (p. 3635) : les subventions versées aux budgets africains pour faire face à des situations non prévisibles. L'information du Parlement sur l'utilisation de ces crédits. L'importance de l'effort fourni par la France, compte tenu de la conjoncture d'austérité budgétaire dans laquelle se situe ce projet de budget. Sa contribution à la stabilisation de l'Afrique.

Réponse à M. Serge Boucheny (p. 3641) : l'augmentation des crédits de coopération militaire ; la prise en compte des actions en faveur de Djibouti, devenue indépendante.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 3642) : la diminution des crédits du fonds d'aide et de coopération en faveur d'Haïti ; l'action sur les infrastructures ; la phase d'étude d'une nouvelle route Les Cayes—Jérémie. Le résultat des missions chargées d'étudier le problème de la scolarisation des jeunes Français à l'étranger. L'adaptation à la diversité des situations locales. La scolarisation commune des enfants français et ivoiriens souhaitée par le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire. La modification du régime de rémunération des coopérants. Le rattachement à celle de la fonction publique française. Propose de fournir de plus amples indications sur cette question en réponse à une question écrite.

Réponse à M. Francis Palmero : les émissions de Radio-France internationale. Le projet de location des installations émettrices à grande puissance de Moyabi. L'affectation à cette action d'une part de la redevance, qui sera examinée avec le budget de la communication.

Réponse à M. Jean Péridier : le transfert du budget des DOM-TOM à celui de la coopération des crédits d'aide à Djibouti. Les propos de l'orateur sur le chef d'Etat, ami, d'un pays africain (p. 3643) : les interventions de la France, de protection des populations civiles, à Kolwezi et à Zouérate. La majorité dégagée à la conférence de Khartoum en faveur de l'action de la France.

Réponse à M. Roger Romani : la substitution d'une coopération de formation à une coopération de substitution. La formation de techniciens africains. La priorité donnée aux productions agricoles et la transformation des matières premières.

Réponse à M. Philippe Machefer : les effectifs d'assistants techniques affectés à l'enseignement agricole et au développement rural. Les volontaires du progrès. Les experts du bureau pour le développement de la production agricole BDPA.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la « menace démographique » en Afrique. Les efforts prioritaires en faveur de l'auto-suffisance alimentaire. La nécessité de la coopération militaire pour assurer la stabilité des Etats.

Réponse à M. Jacques Genton (p. 3644) : la comparaison des crédits consacrés par la France à l'aide multilatérale et à l'aide bilatérale. La prédominance américaine sur certains organismes internationaux. La part prise par la France dans ces actions, trop rarement mentionnée.

Examen des crédits [24 novembre 1978] (p. 3644).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3644).

TITRE IV : adopté (p. 3644).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3644).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3644).

CULTURE ET COMMUNICATION

CULTURE

Discussion [29 novembre 1978] (p. 3862, 3884) : MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre) ; Jean David, Noël Berrier, James Marson, Francis Palmero, Michel Moreigne, Gilbert Belin, Michel Darras, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Pierre Carous.

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 3862, 3863, 3865, 3872, 3873, 3874). L'Opéra (p. 3862, 3864). Les théâtres lyriques nationaux (p. 3862, 3864). Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (Beaubourg) (p. 3862, 3864, 3874). Les musées (p. 3862, 3874). Le musée de la gare d'Orsay (p. 3863, 3864). Les métiers d'art et de création (p. 3863, 3874). Les théâtres dramatiques (p. 3863, 3869). La mise en application des chartes culturelles (p. 3863, 3866, 3875). Les théâtres dramatiques nationaux (p. 3864, 3868, 3871, 3872, 3873, 3875). Le théâtre de Chaillot (p. 3864, 3868, 3872, 3875). Le Palais de la musique envisagé à l'emplacement de la Villette (p. 3864). Le cinéma (p. 3864, 3867, 3873). La fiscalité du cinéma (p. 3864, 3867, 3873). Les relations télévision-cinéma (p. 3864, 3867, 3868). La musique (p. 3864, 3872). L'enseignement musical (p. 3864, 3871, 3873, 3874, 3875, 3878). La radiodiffusion-télévision (p. 3865). Le statut des architectes en chef des monuments historiques (p. 3865, 3866). Les monuments historiques (p. 3866, 3874). Les inspecteurs des monuments historiques (p. 3866, 3870). Les archives (p. 3866). Les bibliothèques municipales et la lecture publique (p. 3866, 3874). Les maisons de la culture et les centres d'animation culturelle (p. 3866, 3871, 3872, 3875). Les enseignements artistiques (p. 3866, 3875, 3878). Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (p. 3866, 3869). Les ciné-clubs (p. 3868). Le programme de Blois (p. 3869). La réorganisation des services du ministère de la culture (p. 3870). La production et la diffusion du livre (p. 3870). La propriété littéraire et artistique (p. 3870). Les artistes et le star system (p. 3873). Le cirque (p. 3873). Les tapisseries d'Aubusson (p. 3874). Le projet de construction de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand (p. 3875). Le théâtre populaire des Flandres (p. 3875).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3876) : l'évolution de la culture entre l'environnement et la communication. Les crédits des conseils architecturaux.

Réponse à M. James Marson : l'absorption de l'ensemble des efforts consentis en faveur du patrimoine muséographique par le musée d'Orsay. La nomenclature budgétaire permettra au Sénat d'exercer un contrôle très précis sur l'opération.

Réponse à M. Michel Miroudot : la situation des architectes en chef des monuments historiques. Le groupe de travail interministériel sur le renoncement au *numerus clausus* qui concerne les architectes en chef des monuments historiques, le problème de leur rémunération et celui de leur statut.

Réponse à M. Michel Moreigne : l'importance de la tapisserie française d'Aubusson.

Les problèmes du théâtre et de l'action culturelle. Le nombre des compagnies théâtrales qui sollicitent des subventions des ministères. L'équilibre à trouver entre Paris et la province ; le théâtre populaire des Flandres, le théâtre national de Bourgogne. (p. 3877) : le poids considérable du coût de la création dans les maisons de la culture. La concertation nécessaire sur l'ensemble de ces problèmes. La création d'une ligne budgétaire nouvelle qui s'intitulerait « action culturelle en milieu rural ». Les problèmes que pose l'enseignement de la musique ; l'étude des filières et de la pédagogie.

Réponse à M. Jean David : le conservatoire supérieur de musique de Lyon. Les droits du créateur en ce qui concerne les livres.

Réponse à M. Francis Palmero : le problème de la condition des artistes. L'affluence des Français de toutes conditions au Centre Georges-Pompidou. Le droit de propriété face aux nouveaux procédés de reproduction.

Réponse à MM. Jean-Pierre Fourcade et Jacques Carat : l'abaissement du taux de la TVA sur le cinéma. Le taux modéré de relèvement de la taxe spéciale additionnelle. Les chances de redressement du cinéma français. Les films récents traitent de véritables problèmes.

Réponse à M. Jacques Carat (p. 3878) : les rapports de la télévision et du cinéma. Les problèmes relatifs aux sociétés de programme, à l'Institut national de l'audiovisuel et à la Société

française de production. La coordination nécessaire des politiques du cinéma et de la télévision se fera sur la redevance. La politique qui sera menée dans le domaine de la télévision tiendra le plus grand compte des intérêts du cinéma français.

Examen des crédits [29 novembre 1978] (p. 3878, 3884) ; MM. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre) ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Maurice Schumann, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Michel Moreigne, Michel Darras.

Etat B. — TITRE III (p. 3878). — Retrait de l'amendement n° 193 de M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis : majoration de la réduction de crédits du titre III : réduction indicative liée à la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques. — Les compagnies dramatiques de province (p. 3880) ; le théâtre populaire des Flandres ; la gestion du théâtre national de Chaillot à Paris. — Rejet de l'amendement n° 194 de M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : majoration de la réduction des crédits du titre II : suppression indicative des crédits du théâtre national de Chaillot (p. 3882) ; adoption de l'amendement n° 200 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial : majoration de la réduction de crédits du titre III : réduction indicative des crédits du théâtre national de Chaillot. — Les crédits du titre III, ainsi modifiés, sont adoptés (p. 3882).

TITRE IV : (p. 3882). — L'inscription de crédits pour l'acquisition de tapis et tapisseries d'Aubusson. — Retrait de l'amendement n° 195 de M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : réduction des crédits du titre IV ; réduction indicative concernant les centres dramatiques nationaux pour l'enfance et la jeunesse (p. 3883) ; retrait de l'amendement n° 196 de M. Jacques Carat, rapporteur pour avis : réduction des crédits du titre IV : réduction indicative concernant la création dramatique (p. 3884) ; — le crédit du titre IV est adopté (p. 3884).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3334).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3884).

DEFENSE

Discussion [5 décembre 1978] (p. 4179, 4213) : MM. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (ensemble et dépenses en capital) ; Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances (service des essences) ; Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune) ; Yvon Bourges, ministre de la défense ; Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (gendarmérie) ; Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (forces terrestres) ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (marine) ; Michel d'Aillières, Francis Palmero, Philippe Machefer, Michel Caldaques, Serge Boucheny, André Bettencourt, Georges Lombard, Jacques Henriët, Louis Longeue.

a) *Interventions des sénateurs* : la politique de la défense (p. 4179, 4181, 4183, 4192, 4203, 4205, 4206, 4207). Le budget (p. 4179, 4180, 4184, 4187, 4189, 4191, 4192, 4193, 4200, 4204, 4205). L'armement nucléaire (p. 4179, 4180, 4184, 4185, 4186, 4192, 4199, 4205). La défense civile (p. 4179). La section marine (p. 4180, 4186, 4192, 4193, 4194, 4201, 4203, 4205). La marine nationale (p. 4180, 4192, 4193, 4194, 4203, 4205, 4206). La section terre (p. 4180). La section air (p. 4180, 4190, 4191, 4192, 4199, 4203, 4205, 4207). Le sixième sous-marin nucléaire (p. 4180, 4185). Les appareils de l'armée de l'air : *Mirage F 1*, *Mirage 3*, *Mirage 2000*, *Transall* (p. 4180, 4191, 4201). Les personnels militaires et civils (p. 4181, 4182, 4184, 4185, 4189, 4190, 4191, 4193, 4201). La gendarmerie (p. 4182, 4187, 4200, 4201). La réforme des statuts de la fonction militaire (p. 4182). Le budget annexe du service des essences (p. 4183). Le service de santé (p. 4184, 4190). L'activité de la délégation générale à l'armement (p. 4184). Le statut des ingénieurs des études et techniques d'armement (p. 4184). Le personnel militaire féminin (p. 4194). La condition du contingent (p. 4184, 4185, 4189, 4191, 4193, 4201, 4203, 4204). L'instruction militaire (p. 4185, 4188, 4189, 4201). L'âge

de la retraite (p. 4185, 4191). La situation des veuves de militaires (p. 4185, 4202, 4207). La subvention au Commissariat à l'énergie atomique (p. 4186, 4187). Les expérimentations nucléaires (p. 4187). Le programme d'informatique dans la gendarmerie (p. 4188). Le programme de Blois (p. 4188). L'égalité devant le service national et les exemptions, dispenses et réformes (p. 4189, 4200, 4205). Les rémunérations des personnels (p. 4189). Les camps militaires, le camp du Larzac (p. 4189, 4190, 4203, 4204). Le fusil *Clairon* (p. 4190). L'habillement des forces armées (p. 4190). Les interventions militaires outre-mer (p. 4190, 4191, 4202, 4203, 4205). Les économies d'énergie (p. 4191). Les missiles anti-aériens *Crotale* (p. 4191, 4207). Les conséquences de l'échouage de l'*Amoco Cadiz* (p. 4193, 4205). Le plan Polmar (p. 4193). La construction navale et les arsenaux (p. 4193, 4194, 4201, 4202, 4203, 4205, 4206, 4207). Les dépenses militaires des grandes puissances (p. 4199, 4205). La coopération militaire au sein de l'Europe et l'OTAN (p. 4200, 4204, 4207). Les ouvriers des arsenaux (p. 4203, 4206). Les commandes d'armement à l'étranger (p. 4204). Une demande de constitution de commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des camps militaires (p. 4204) ; les mesures prises contre un journaliste de grand journal chargé des questions militaires (p. 4204). La défense opérationnelle du territoire DOT (p. 4204). La surveillance du trafic maritime par la marine nationale (p. 4206). Le problème de la démographie en France (p. 4206). Le désarmement (p. 4207). Le système aéroporté de contrôle et de détection lointaine *Awacs* (p. 4207). Les ventes et exportations d'armes (p. 4207). Le décret du 11 octobre 1978 relatif au droit de réclamation par tout militaire (p. 4208).

b) *Intervention du Gouvernement : réponse à M. Jacques Genton* (p. 4185) : l'intérêt du service des armées exige que les personnels militaires et les cadres quittent le service avant l'âge normal de la retraite. Ces officiers et sous-officiers doivent avoir le droit de poursuivre une deuxième carrière.

Réponse à M. Jacques Chaumont (p. 4190) : aucun marché n'a été conclu avec l'étranger pour l'habillement des forces armées françaises. (p. 4194) : la politique du Gouvernement en matière de défense ; une double finalité : assurer l'indépendance et la liberté des Français, donner au pays le rang qui doit être le sien dans le monde. La dissuasion nucléaire et les forces conventionnelles. Les efforts accomplis depuis quatre ans ; la loi de programmation militaire approuvée par le Sénat le 9 juin 1976. L'évolution des crédits de la force nucléaire stratégique ; le système sol-sol balistique stratégique du plateau d'Albion. La force océanique stratégique ; le relancement du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins. La préparation pour 1985 de l'arme M 4 à têtes nucléaires multiples. (p. 4195) : les transformations nécessaires effectuées sur les porte-avions. La mission de l'armement nucléaire tactique, complément indispensable du système dissuasif ; les études relatives au successeur du missile sol-sol *Pluton*. La mise en service en 1985 d'un missile air-sol moyenne portée et du *Mirage 2000*. Les unités conventionnelles. Les conséquences de l'absence ou de l'insuffisance de certaines composantes de ces forces. La situation de la France en cas de crise en Europe ou dans les zones périphériques de notre continent, de manière autonome ou dans le cadre de l'alliance atlantique. La sécurité des départements et territoires d'outre-mer. La réorganisation de l'armée de terre décidée en 1975 s'achèvera en 1979. La suppression de l'échelon de la brigade et de la distinction entre les catégories de forces. Le nouveau déploiement géographique des grandes unités dans l'ensemble du pays, en particulier dans le Sud-Est et dans le Sud-Ouest. Les actions d'intervention confiées à la 11^e division parachutiste et à la 9^e division d'infanterie de marine. Le vieillissement et l'insuffisance numérique du parc des matériels. (p. 4196) : la nécessaire amélioration de l'artillerie sol-sol pour l'armée de terre. La mobilité accrue des nouvelles unités. Le véhicule de combat antichars *AMX 10*. La mise au point des engins antichars *Milan* et *Hot*. Aucun retard n'est enregistré dans le programme du fusil *FAMAS 5.56* ; un fusil d'assaut entièrement de fabrication française. La mise en service d'un nouveau plan de mobilisation des forces de réserve à partir des régiments d'active. L'équipement des divisions de réserve. La mobilisation de masse appartient à l'histoire militaire d'hier. Les réservistes ne sont pas choisis en fonction de critères politiques ou de leur préférence mais selon leur date d'appel sous les drapeaux et leur âge. L'obsolescence des unités navales mises en service dans la décennie 1955-1965. L'augmentation de la part de la marine dans le budget de la défense. (p. 4197) : le schéma d'organisation de la flotte valable pour les années 1990, annoncé par le Président de la République à Brest le 7 novembre 1977. La perte de signification de la notion de tonnage. L'objectif que constitue le lancement de 12 000 tonnes de navires nouveaux par an. Le grand programme du *Mirage 2000*. Les crédits pour 1979 sont à la mesure des nécessités, malgré leur modestie. L'effort consenti en faveur du renouvellement

et du renforcement de la flotte de transport avec les *Transall*. L'acquisition de batteries *Crotale* et de pièces d'artillerie anti-aérienne bitube. La compétence, le dévouement et la valeur du service de la gendarmerie. La participation de personnels féminins aux effectifs de la gendarmerie. L'amélioration des systèmes de congés hebdomadaires. L'importance du budget de 1979 en ce qui concerne les études et les recherches ; la création en 1976 du conseil des recherches et études de défense. La réforme des statuts militaires ; les pensions, les retraités et les veuves.

Réponse à M. Jacques Chaumont : le service militaire et les appelés. La conscription est entrée dans la tradition nationale. L'effort réalisé sur le plan matériel pour les appelés. (p. 4198) : la nouvelle réforme du règlement de discipline générale.

C'est à travers le service militaire que s'exprime l'association du peuple français à sa défense. Les guerres révolutionnaires menées par la France républicaine, puis impériale. L'abandon de la conscription à laquelle fut substitué un service militaire prolongé accompli par les plus défavorisés fut fatal à la France, en 1870. Les Français ont pris conscience de l'unité française, en grande partie, grâce à l'armée. L'objet du service militaire est de situer l'appelé sur le plan de l'intérêt collectif. L'immoralité du système des lois Gouvion Saint-Cyr et Soult qui permettaient aux conscrits fortunés de s'acheter un remplaçant. Le choix de la date d'incorporation en fonction des études. (p. 4199) : la reconnaissance de l'objection de conscience depuis 1963 ; la mise à la disposition de l'office national des forêts. L'insoumission et la désertion ne sont pas des délits d'opinion. Le devoir de loyauté de l'institution militaire. L'armée, pour en demeurer une, ne doit s'ouvrir ni au débat politique, ni au débat syndical. Les manifestations qui ignoreraient l'interdiction faite aux militaires de participer au débat politique ne seront pas tolérées.

Réponse à M. Michel Caldaquès (p. 4202) : le transport des troupes françaises à Kolwezi, au Zaïre, par des avions américains à turbopropulseurs. (p. 4203) : l'amélioration des possibilités de l'avion *Transall*.

Réponse à M. Serge Boucheny (p. 4204) : l'augmentation des dépenses d'informatique due au raccordement de la France au réseau de consultation de l'OTAN ; les crédits du secrétariat général de la défense nationale.

Réponse à M. Jacques Genton (p. 4208) : le statut du corps des ingénieurs des études et techniques d'armement. Les conditions d'accès à la propriété pour les gendarmes. La disposition de la loi de finances de 1976 ne considérant pas le logement accordé par nécessité de service comme un avantage en nature. Les bonifications d'intérêts pour les prêts d'accès à la propriété qui seront versées par l'action sociale des armées.

Réponse à M. Jacques Chaumont : la solde spéciale des sergents, des caporaux et des caporaux-chefs ; les propositions du conseil permanent du service militaire dans ce domaine.

Les retraités militaires ; les pensions de réversion. La réforme de la condition militaire a été une réforme judiciaire. L'opposition des associations de retraités à l'établissement d'une grille judiciaire ne concernant qu'eux. (p. 4209) : le classement par décret de tous les adjudants, adjudants-chefs et aspirants dans l'échelle trois et quatre. Le droit au travail doit être garanti aux retraités militaires.

Réponse à M. Albert Voullquin : le problème des départs à la retraite des sous-officiers.

Réponse à M. Francis Palmero : la situation des appelés affectés aux forces françaises d'Allemagne.

Réponse à M. Michel Caldaquès : la France était parfaitement capable de transporter le 2^e REP à Kolwezi, au Zaïre ; l'opération identique menée en 1977 à partir du Maroc. Le recours à des avions américains. Les moyens de transport du 2^e REP, sur place.

Réponse à M. Max Lejeune : le nombre des *Atlantic nouvelle* génération en commande.

Réponse au même orateur et à M. Georges Lombard : les missions qui incombent, entre autres, à la marine marchande dans la lutte contre la pollution ou pour éviter le renouvellement de catastrophes comme celle de l'*Amoco Cadiz*. Le recul du « rail » de navigation au large d'Ouessant. Le renforcement de la surveillance permanente et des moyens de remorquage.

Réponse à M. Louis Longueue (p. 4210) : l'adoption par l'armée américaine d'un missile sol-air français *Roland*. Le problème des porte-avions *Foch* et *Clemenceau*.

L'extension du champ militaire du Larzac ; la décision prise par le ministre d'Etat, ministre de la défense, M. Michel Debré, le 5 août 1971. La réduction de l'extension pour limiter la préhension de terres cultivables. L'agitation qui a été entre-

tenue. La France est l'un des pays qui possèdent le moins de camps et la plus faible superficie pour l'entraînement de ses forces. La préservation du droit de chasse pour les communes.

Réponse à MM. Georges Lombard et Serge Boucheny : la situation des ouvriers d'Etat ; la garantie de la stabilité d'emploi pour les ouvriers des arsenaux. La garantie de leur pouvoir d'achat. Les abattements de zones ; la titularisation d'ouvriers temporaires ; la suppression des abattements de salaires pour les ouvriers de dix-sept à dix-huit ans ; la majoration des indemnités pour travaux insalubres.

Réponse à MM. Michel d'Aillières et Louis Longueue : le groupe européen de programmes.

Réponse à M. Serge Boucheny : les rapports des Américains avec l'OTAN et le GIP, institué pour réaliser les programmes de coopération au niveau européen. Il est des domaines dans lesquels la coopération ne saurait être envisagée. Les programmes d'intérêt de recherche déjà définis. (p. 4211) : il n'y a pas d'officiers français à l'intérieur des services et des états-majors de l'OTAN, il y a seulement des missions militaires.

Réponse à M. Albert Voilquin : les critiques passées à l'égard de la force de dissuasion et l'armement nucléaire.

Le journaliste de *L'Humanité* accrédité auprès du ministre des affaires étrangères.

Examen des crédits (p. 4211) : MM. Louis Jung, Yvon Bourges, ministre de la défense ; Francis Palmero, Serge Boucheny, Modeste Legouez, rapporteur spécial.

Article 38 (mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires) (p. 4211). — La politique française de la défense ; la politique européenne ;

— l'article 38 est adopté (p. 4211).

Article 39 (mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires). — Adopté (p. 4211).

Article 41 (budget annexe du service des essences. — Services votés). — Adopté (p. 4211).

Article 42 (budget annexe du service des essences. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4212).

Avant l'article 77 (p. 4212). — Amendement n° 222 (article additionnel) de M. Francis Palmero : entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1980 de la première mesure de l'aménagement des échelles de solde des sous-officiers, engagé par le Gouvernement ; irrecevabilité aux termes de l'article 41 de la Constitution. — Amendement n° 235 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1979 de la première mesure de l'aménagement des échelles de solde des sous-officiers, engagé par le Gouvernement ; irrecevabilité aux termes de l'article 41 de la Constitution. — Amendements identiques n° 223 (article additionnel) de M. Francis Palmero et n° 237 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : garantie du droit au travail pour les militaires admis d'office ou sur leur demande à la position statutaire de retraite avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension vieillesse du régime général ; irrecevables aux termes de l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959. — Amendement n° 236 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : création par le ministre de la défense d'une commission composée de représentants de son ministère et de représentants des retraités militaires, ayant pour mission d'établir un rapport sur les problèmes des personnels retraités ; dépôt de ce rapport devant le Parlement, le 1^{er} juillet 1979 au plus tard ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 4213). — Amendement n° 238 (article additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : tableau d'assimilation pour les modifications opérées, depuis la mise à la retraite des intéressés, dans la structure et la hiérarchie des grades des cadres de l'armée ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Discussion [25 novembre 1978] (p. 3697, 3721) : MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) ; Georges Dagonia, Edmond Valcin, Marcel Gargar, Roger Lise, Louis Virapoullé, Gilbert Belin, Georges Repiquet, Marcel Henry, Albert Pen, Charles Pasqua.

a) *Interventions des sénateurs* : le transfert progressif des crédits dans les budgets des ministères techniques dans l'optique de la départementalisation (p. 3697, 3700, 3704, 3706, 3708, 3714).

Le budget des départements d'outre-mer (p. 3697, 3703, 3704, 3705, 3706). Le bureau pour le développement des migrations intéressantes les départements d'outre-mer Bumidom (p. 3697, 3705, 3708). La réforme du fonds d'investissement des départements d'outre-mer Fidom (p. 3697, 3700, 3704, 3705, 3707). L'aide à la recherche scientifique (p. 3697). La Réunion (p. 3697, 3699, 3703, 3706, 3708, 3709, 3711). La Martinique (p. 3698, 3699, 3704, 3705). La Guadeloupe (p. 3698, 3699, 3703, 3705, 3707). L'emploi dans les départements d'outre-mer (p. 3698, 3699, 3704, 3706, 3709, 3710). Le choix d'un mode d'administration pour Mayotte (p. 3698). La Guyane (p. 3698, 3711). La forêt en Guyane (p. 3698, 3699, 3711). L'industrie sucrière aux Antilles (p. 3698, 3705). Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole Feoga (p. 3698, 3706, 3707). La démographie et les migrations (p. 3698, 3709). Les productions agricoles des Antilles : sucre, banane, rhum, ananas (p. 3698, 3699, 3700, 3703, 3704, 3705, 3707, 3710, 3714). L'élevage aux Antilles et à la Réunion (p. 3699). Le droit de pêche dans la zone économique canadienne (p. 3699, 3713). Le tourisme dans les départements d'outre-mer (p. 3699, 3703, 3711). La mission d'information de la commission des affaires économiques et du plan à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3699). L'intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne (p. 3699, 3706, 3707, 3710, 3715). La mise en œuvre de la convention de Lomé et la concurrence internationale (p. 3700, 3704, 3706, 3708, 3710, 3714). La réforme foncière à la Guadeloupe et à la Réunion (p. 3703, 3706). Les élections au Parlement européen (p. 3703). Le service militaire adapté (p. 3705). Les subventions aux collectivités locales (p. 3705). L'industrialisation des Antilles (p. 3705). La radiodiffusion télévision (p. 3706). Les investissements agricoles (p. 3707). La maladie des bananiers guadeloupéens (p. 3707). L'armement coopératif martiniquais (p. 3707). Les interventions de M. le président du Sénat en faveur des hommes de l'outre-mer (p. 3708). L'application des lois sociales dans les départements d'outre-mer (p. 3708, 3719). Les artisans (p. 3709). Les professions libérales (p. 3709). La nécessité d'un délégué régional à l'artisanat à la Réunion (p. 3709). Les tarifs des transports aériens (p. 3710, 3711). Les sports (p. 3710). Les routes et les ports de la Guyane (p. 3711). La création d'une station thermaie à la Réunion (p. 3711). Le marché des coeurs de palmiers à la Réunion (p. 3711). La pêche à la Réunion (p. 3711, 3712). La départementalisation souhaitée de Mayotte (p. 3712, 3713). Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3713). La pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3714). L'agriculture à Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 3714). L'application dans les départements d'outre-mer des textes concernant les groupements fonciers agricoles (p. 3719).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3700) : les résultats sont encore fragiles, les obstacles restent importants. (p. 3701) : les orientations de la politique gouvernementale pour 1979. La poursuite et l'accentuation du rattrapage économique pour les infrastructures et les secteurs de base ; la réforme du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM). Les aménagements hydro-agricoles aux Antilles et à la Réunion. L'égalité des crédits affectés aux opérations mises en œuvre par l'Etat avec ceux qui sont mis à la disposition des assemblées locales. La politique des plans de développement régionaux ; le programme d'action prioritaire du VII^e Plan concernant l'irrigation. L'accroissement de l'aide au sucre individualisée. Le soutien de la pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane. La poursuite du développement du tourisme dans l'ensemble des DOM. La recherche du développement d'activités nouvelles. La réorganisation des actions du commissariat à la promotion des investissements. L'encouragement aux activités artisanales. (p. 3702) : la réunion aux Antilles des grandes assises du développement économique des départements d'outre-mer. Le nécessaire élargissement des débouchés grâce à l'intégration à la Communauté économique européenne et à la mise en place de protections indispensables. Les progrès de la départementalisation sociale. La politique des migrations ; le bureau pour le développement des migrations intéressantes les départements d'outre-mer (Bumidom) « correspondant » de l'agence nationale pour l'emploi. La revalorisation des allocations familiales dans les DOM ; le plein effet du complément familial ; l'attribution de l'allocation de logement. Les perspectives du développement de Mayotte. L'envoi d'une mission sur place des deux commissions compétentes du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement entend poursuivre l'enracinement de tous les aspects de la société française dans les départements d'outre-mer.

Réponse à M. Georges Dagonia (p. 3715) : le Gouvernement ne promet pas seulement des lendemains meilleurs, il y travaille. L'avance des départements antillais sur les autres îles de la mer des Caraïbes. Les emplois créés en 1979 ; les effectifs civils. La réforme foncière aux Antilles. La société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Réunion, celle de la Guadeloupe. Les structures de la production bananière. Le combat contre les privilèges est engagé.

Réponse à M. Edmond Valcin : la situation alarmante de la Martinique. Les populations doivent aider le secrétariat d'Etat. (p. 3716) : le budget des DOM doit permettre le fonctionnement d'une petite administration.

Réponse à M. Albert Pen : il importe de chiffrer l'effort de la France.

Réponse à M. Marcel Gargar : la situation à la Guadeloupe. Le destin qui lui est préparé, sans la France.

Réponse à M. Roger Lise : l'organisation d'une réunion, avant la présentation du budget des DOM au Parlement, sur l'action du secrétariat d'Etat et des autres départements ministériels. La décentralisation de la moitié des crédits du fonds d'investissement des départements d'outre-mer. Le prix de soutien à la tonne de canne à sucre. La Martinique a une vocation plus « rhumière » que sucrière. Le problème de la banane ; le niveau de la production ; la Martinique ne doit pas s'engager d'une façon irréversible dans la surproduction. L'influence de la situation conjoncturelle. Le problème de l'intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne ; l'application intégrale du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) — garantie ; l'amélioration du FEOGA — orientation. La négociation de l'accord de Lomé II. (p. 3717) : le problème de la pêche à la Martinique. L'aide accordée par le Fidom et par la marine marchande. L'importance des aides indirectes à la pêche. Le rôle du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture ; son extension aux DOM. Les interventions du FEOGA — garantie pour le sucre, l'ananas et le tabac.

Réponse à M. Louis Virapoullé : les problèmes de la Réunion. Le voyage du chef du Gouvernement dans ce département. La lutte contre les minorités qui possèdent d'importants privilèges outre-mer.

Réponse au même orateur et à MM. Edmond Valcin et Roger Lise : la couverture sociale des artisans et commerçants et membres des professions libérales.

Réponse à M. Louis Virapoullé : le problème des migrations ; les rapports entre le Bumidom et l'agence nationale pour l'emploi. L'éventuelle migration de Réunionnais au Brésil. L'installation de la banque populaire à la Réunion. Le problème de la rémunération des planteurs de canne à sucre sur la base du quota A.

Réponse à M. Gilbert Belin : les difficultés de la Guyane ; l'exploitation du bois d'œuvre ; la mise en œuvre des actions nécessaires pour le renforcement des infrastructures. La réussite du plan de développement agricole de la Guyane.

Réponse à M. Georges Repiquet : les communications aériennes. Le développement touristique, notamment le thermalisme. (p. 3718) : la restructuration de l'industrie sucrière, particulièrement en matière de transport de la canne.

Réponse à M. Marcel Henry : il ne faut pas faire de procès d'intention à propos de Mayotte. Un territoire qui ne paraît pas répondre actuellement aux critères qui s'attachent normalement à l'existence d'un département français. Le plan de développement à long terme qui sera mis en place.

Réponse à M. Albert Pen : la nécessité de donner à Saint-Pierre-et-Miquelon un dispositif statutaire lui permettant de tirer le meilleur parti de son appartenance à la France et de ses possibilités. Les travaux de la table ronde constituée sur l'aménagement de Saint-Pierre-et-Miquelon ; le lancement d'appel d'offres pour la construction d'un quai en eau profonde ; la mise au point d'un financement pour le cargo postal.

Réponse à M. Charles Pasqua : les difficultés du Gouvernement en outre-mer. Dans le premier gouvernement non dirigé par un Premier ministre RPR, un secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM non RPR ne peut être considéré comme responsable de la situation actuelle.

Réponse à M. Albert Pen (p. 3719) : les efforts accomplis pour adapter le statut des Saint-Pierrais.

Réponse à M. Charles Pasqua (p. 3720) : les propositions gouvernementales ne sont pas démagogiques.

Examen des crédits et de l'article 76 bis (répartition des crédits par département et par territoire) [25 novembre 1978] (p. 3720, 3721) : MM. Serge Boucheny, Charles Pasqua, Adolphe Chauvin, Paul Guillard, Jean Mézard, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3721) par scrutin public (n° 42). — Liste des votants (p. 3723).

TITRE IV : adopté (p. 3721).

Etat C. — TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3721).

Article 76 bis : adopté (p. 3721).

ECONOMIE ET BUDGET

I. — CHARGES COMMUNES

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4444, 4452) : MM. Henri Tournan, rapporteur spécial de la commission des finances ; Francis Palmero, Philippe Machefer, Fernand Lefort, Maurice Papon, ministre du budget ; Adolphe Chauvin, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Jacques Habert.

a) **Interventions des sénateurs :** le budget (p. 4444, 4445, 4447). La dette publique (p. 4445, 4451). Les rémunérations des fonctionnaires (p. 4445, 4446). Les retraités civils et militaires (p. 4445, 4447, 4448, 4449). L'aide aux villes nouvelles (p. 4446). L'aide aux pays en voie de développement (p. 4446). Les aides économiques (p. 4446). Les aides à la commercialisation consenties à la société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) (p. 4446). L'aide à l'exportation (p. 4446). Les aides au titre de l'aménagement du territoire (p. 4446). L'indemnisation des rapatriés (p. 4446, 4447, 4451). L'aide aux personnes âgées (p. 4446). La prise en charge des anciens agents d'outre-mer (p. 4446). L'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement des fonctionnaires (p. 4447, 4448). L'imposition des retraites (p. 4447, 4449). La mensualisation du paiement des pensions de retraite (p. 4447, 4449). La revalorisation des pensions de retraite (p. 4448, 4449). La lenteur de liquidation des pensions de retraite (p. 4450).

b) **Intervention du Gouvernement :**

— M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 4449) : le plus important des budgets civils. Les crédits de la dette publique ; le rapport dette-production intérieure brute est nettement inférieur en France à ce qu'il est dans d'autres économies occidentales. La sous-évaluation des charges de la dette pour 1978 sera corrigée par la loi de règlement. La signature en 1978 d'un accord salarial par la majorité des organisations syndicales de fonctionnaires ; le maintien du pouvoir d'achat ; le relèvement du plancher du supplément familial de traitement. L'intégration d'une nouvelle fraction de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenues pour pensions de retraite. Le taux des pensions de réversion.

Réponse à MM. Francis Palmero, Philippe Machefer et Fernand Lefort : les difficultés engendrées par le principe de la non-rétroactivité, notamment pour la loi de 1962 relative à l'ouverture du droit à pension d'invalidité au taux du grade pour les militaires. Le retard pris dans l'évolution des pensions de la fonction publique par rapport à l'évolution des prix. (p. 4450) : la mensualisation des pensions.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : le temps nécessaire à la liquidation des pensions. L'aide aux personnes âgées ; le relèvement accéléré du minimum vieillesse depuis 1974. Les crédits inscrits en faveur des rapatriés. Le coup de frein apporté au concours constant de l'Etat aux entreprises publiques afin de colmater leur déficit d'exploitation. L'aide à l'exportation, à la localisation des activités. La sidérurgie et la construction navale ; le fonds d'adaptation industrielle.

Réponse à M. Philippe Machefer : un budget « fourre-tout ».

Réponse à M. Henri Tournan : l'évolution des dotations qui n'ont pas un caractère interministériel. Le retrait du budget des charges communes de la dotation relative aux bonifications d'intérêts du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme. La suppression, en recettes et en dépenses, des pensions des personnels des postes et télécommunications. L'évaluation du déficit de 1979. (p. 4451) : les lois de règlements sont faites pour régler les budgets, éventuellement en déficit.

La progression des crédits consacrés aux actions internationales dont s'inquiète M. le président de la commission des finances Edouard Bonnefous. L'efficacité de cette participation comparée à celle des autres formes d'aides, notamment les aides bilatérales.

— M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre :

Réponse à M. Francis Palmero (p. 4451) : les promesses faites aux rapatriés ont été tenues. L'application de la loi de 1970. La participation des organisations de rapatriés. L'inauguration par M. le Président de la République des locaux de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM). La cessibilité des titres. L'amnistie ; la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par M. Fenech envisage les reconstitutions de carrière.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 4452) : le groupe de travail qui sera constitué pour donner satisfaction aux ressortissants français expulsés de l'étranger après le 1^{er} juin 1970.

Examen des crédits (p. 4452).

Etat B. — TITRE I^{er} : adopté (p. 4452).

TITRE II et TITRE III : adoptés (p. 4452).

TITRE IV (p. 4452). — Adoption de l'amendement n° 281 de M. Maurice Papon, ministre du budget : réduction des crédits du titre IV : coordination avec les dispositions adoptées lors de l'examen du budget de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4452).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4452).

II. — SECTION COMMUNE

IV. — BUDGET

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4452, 4461) : MM. Henri Tournan, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget.

a) *Interventions des sénateurs* : les attributions du ministère de l'économie et du ministère du budget (p. 4452, 4453). La Cour des comptes (p. 4452, 4453). Les travaux d'équipement du cadastre (p. 4453). Les personnels de la direction générale des impôts (p. 4454). Le développement des centres de gestion agréés (p. 4453). Les douanes (p. 4454). Les accords multifibres (p. 4454). La politique d'amélioration des relations avec les administrés (p. 4454). Le paiement mensuel de l'impôt (p. 4454). La mensualisation du versement des pensions (p. 4454). La gestion de la redevance télévision (p. 4454). L'indemnisation des rapatriés (p. 4454). Le vote du budget et la proposition de modifier les délais d'examen (p. 4455). Le déficit budgétaire (p. 4456, 4460). La monnaie et l'inflation (p. 4455, 4456). La pause fiscale prévue par le programme de Blois (p. 4457). Les inégalités de la fiscalité française (p. 4457). Le taux d'auto-financement des entreprises (p. 4457). Le chômage des jeunes (p. 4457). Le pourcentage de travailleurs immigrés en France (p. 4457, 4460). L'Europe monétaire et les montants compensatoires (p. 4457).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 4458)* : la création en avril 1978 du ministère du budget. Des moyens importants très déconcentrés au sein du territoire. Le nombre des agents travaillant à la direction générale des impôts ; l'action menée par la direction générale pour les relations avec le public. Le renforcement de l'action de conseil du contribuable ; les centres de gestion et associations agréés. La multiplication des centres des impôts et centres fonciers. L'accroissement des tâches engendrées par les garanties nouvelles offertes aux contribuables vérifiés. La mise en place en 1978 de la commission des infractions fiscales et du comité du contentieux fiscal douanier et des changes. La lenteur de l'extension du système de paiement mensuel des impôts. L'effort de lutte contre la fraude fiscale. La collaboration des directions générales des impôts avec les collectivités locales ; l'achèvement, en 1979, de l'automatisation des rôles fonciers. Les retards dans la tenue à jour du cadastre. La direction de la comptabilité publique et les services extérieurs du Trésor. L'extension du système de mensualisation des pensions. (p. 4459) : la gestion des titres d'indemnisation des rapatriés. Le rôle traditionnel de conseil aux collectivités locales joué par les comptables du Trésor. Les travaux de la direction générale des douanes et des droits indirects dans la lutte contre les fausses déclarations d'origine et les pratiques commerciales anormales, comme le « dumping ». Le développement du système d'ordinateurs pour le fret international. Le contrôle d'Etat et la Cour des comptes. L'exceptionnelle qualité du personnel du ministère du budget, trop souvent l'objet de critiques et de diffamations.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la hausse excessive des prix. L'évolution de la masse monétaire en parallèle avec celle du produit intérieur brut. La situation de l'emploi. L'importance du déficit budgétaire en France ; la situation dans les autres pays européens. Une discipline à la japonaise comporte l'absence à peu près totale de congés tout au long de l'année. Le système monétaire européen. Le problème de la sécurité sociale. (p. 4460) : le niveau de la pression fiscale ; le respect du programme de Blois par la stabilisation de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée. La pression fiscale dans les pays de l'organisation de coopération et de développement économique. L'importance des cotisations sociales en France. Le problème des services votés. Le freinage des dépenses de fonctionnement et du concours apporté par l'Etat aux entreprises publiques.

Examen des crédits (p. 4461) : MM. Henri Tournan, rapporteur spécial ; Henri Duffaut, Maurice Papon, ministre du budget.

II. — SECTION COMMUNE. — **Etat B. — TITRE III :** adopté (p. 4461).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4461).

IV. — BUDGET. — **Etat B. — TITRE III :** (p. 4461). — Rejet de l'amendement n° 159 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : diminution des crédits du titre III : réduction indicative concernant la mensualisation des pensions ; les crédits du titre III sont adoptés.

TITRE IV : adopté (p. 4461).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4461).

III. — ECONOMIE

Discussion [5 décembre 1978] (p. 4216, 4223) : MM. Henri Tournan, rapporteur spécial de la commission des finances ; Gérard Ehlers, en remplacement de M. Fernand Chatelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Mossion, Maurice Schumann, René Monory, ministre de l'économie ; Etienne Dailly, Christian Poncelet.

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 4216). L'aide à l'exportation (p. 4217). La coopération technique (p. 4217). Le centre français du commerce extérieur (p. 4217). Le comité français des manifestations économiques à l'étranger (p. 4217). La libération des prix et la concurrence (p. 4217, 4218). Les sociétés multinationales (p. 4217). La protection des consommateurs et les associations de consommateurs (p. 4217, 4218, 4219). Les activités de l'institut national de la consommation (p. 4217, 4219). Les activités de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (p. 4217). Le temps d'antenne à la télévision des associations de consommateurs (p. 4218). L'harmonisation des législations européennes sur la protection des consommateurs (p. 4219). L'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne et les conséquences sur l'industrie textile (p. 4220).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 4220) : le rôle de l'informatique à la direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques et à la direction de la prévision. La modification des relations entre l'administration et les particuliers due à la multiplication future d'appareils à clavier perfectionnés. Les relations économiques extérieures ; les marchés de biens d'équipement traités avec des pays comme le Venezuela, l'Allemagne de l'Est ou le Mexique. (p. 4221) : l'incitation des petites et moyennes entreprises à exporter ; la situation en République fédérale d'Allemagne. L'appui qui peut être trouvé auprès des chambres consulaires. La réforme des crédits agricoles pour le renforcement à l'extérieur des moyens de diffusion des produits français. L'importance du développement du secteur agro-alimentaire. La politique gouvernementale fondée sur la liberté et la responsabilité. La mission de la nouvelle direction de la concurrence et de la consommation. L'utile développement de la surveillance du produit par les divers agents économiques, y compris le consommateur. (p. 4222) : l'augmentation des crédits alloués aux associations de consommateurs. La protection de nos importations ; la France est largement excédentaire dans ses relations avec certains pays du Sud-Est asiatique souvent accusés de concurrence abusive. Le développement anarchique des importations de textiles, en 1977. Les crédits destinés à l'institut national de la consommation. Les travaux de la commission de la concurrence contre les ententes et les positions dominantes. La saisine de cette commission par les organisations de consommateurs.

Réponse à M. Maurice Schumann : les négociations préalables à l'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne ; l'autolimitation acceptée uniquement pour 1979 ; la clause de sauvegarde.

Réponse à M. Jacques Mossion : l'instauration d'une véritable information économique à la télévision ; celle qui est diffusée par l'institut national de la statistique et des études économiques. Le succès croissant des boîtes postales 5000. Les journées d'études de l'institut national de la consommation.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 4223) : la distinction entre « libéral » et « de liberté ». Le Gouvernement défend une société de liberté et de responsabilité.

Réponse à M. Christian Poncelet : le Gouvernement surveille avec la plus grande vigilance l'application de l'accord multifibres.

Examen des crédits et de l'article 77 bis (p. 4223).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4223).

TITRE IV : adopté (p. 4223).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4223).

Art. 77 bis : (élargissement des conditions de saisine de la commission de la concurrence ; avis demandé par les commissions permanentes du Parlement). — Adopté (p. 4223).

EDUCATION

Discussion [7 décembre 1978] (p. 4320, 4360) : MM. Charles Allès, rapporteur spécial de la commission des finances ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Christian Beullac, ministre de l'éducation ; Adrien Gouteyron, Mmes Hélène Luc, Brigitte Gros, MM. Paul Guillard, Pierre Sallenave, Kléber Malécot, Franck Sérusclat, Paul Kauss, Jacques Habert, Jean Mézard, René Tinant, Noël Berrier, Sosefo Makape Papilio, Paul Séramy, Claude Mont, Marcel Rudloff, Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles.

a) *Interventions des sénateurs :* le budget (p. 4320, 4325, 4332, 4333, 4338, 4339, 4340). Les programmes d'action prioritaire (p. 4320, 4341). Les enseignants (p. 4321, 4326, 4333, 4334, 4335, 4339, 4341, 4345, 4352). La crise des écoles normales (p. 4321, 4327, 4333, 4335, 4337, 4338, 4340, 4341, 4345). La résorption de l'auxiliaire (p. 4321, 4326, 4334, 4337, 4340). Les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale IDEN (p. 4321, 4334, 4339, 4346, 4347). La formation continue (p. 4321, 4337, 4338). L'enseignement technique et les centres de formation d'apprentis (p. 4322, 4336, 4340, 4348). Les bourses (p. 4322, 4325, 4332, 4335, 4349, 4350). La gratuité des manuels scolaires (p. 4322, 4326, 4335, 4340). Les transports scolaires (p. 4322, 4323, 4324, 4350). L'institut national de la recherche pédagogique INRP (p. 4323). Le centre national de la documentation pédagogique CNDP (p. 4328). L'office national d'information sur les enseignements et les professions ONISEP (p. 4323). L'agence pour le développement de l'éducation permanente ADEP (p. 4323). L'enseignement privé (p. 4323, 4337, 4341). Les constructions scolaires (p. 4323, 4324, 4325, 4326, 4332, 4334, 4336, 4338, 4341, 4342, 4344). La sécurité des élèves (p. 4326). La réforme du système éducatif (p. 4326, 4333, 4338, 4342, 4349). Le nombre de postes mis au concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire (p. 4326, 4334, 4337, 4352). La mise en sécurité des constructions scolaires dangereuses (p. 4334, 4343). La scolarité et les travaux de l'organisation de coopération et le développement économique OCDE (p. 4334). Les grèves décidées par les enseignants et les parents d'élèves (p. 4335). Les femmes dans le corps enseignant (p. 4337). La nécessité de l'enseignement civique (p. 4338). Les personnels administratifs de l'enseignement (p. 4339). La lutte contre la drogue au lycée ou à l'école (p. 4340). Les vacances scolaires (p. 4340, 4347). L'enseignement élémentaire en zone rurale (p. 4342, 4345). L'ouverture à Strasbourg d'un nouveau centre régional de recherche et de documentation pédagogique (p. 4342, 4351). La scolarisation des enfants des Français de l'étranger (p. 4344). Les écoles de l'étranger (p. 4344). Les parcs naturels et le rôle des centres permanents d'initiation à l'environnement CPIE (p. 4345). L'enseignement artistique et musical (p. 4345, 4351). L'enseignement secondaire dans le territoire de Wallis et Futuna (p. 4349). Les transports scolaires pour les handicapés (p. 4351). Les élections aux conseils de parents d'élèves (p. 4351). L'enseignement des langues vivantes (p. 4351). La création à Strasbourg de l'école européenne (p. 4351). L'annulation en août 1978 de crédits d'autorisation de programme destinés à l'enseignement du premier degré (p. 4352, 4353).

b) *Interventions du Gouvernement :*

— M. Christian Beullac, ministre de l'éducation (p. 4327) : le montant du budget de l'éducation. L'évolution démographique : la diminution des effectifs. L'application de la réforme de 1977 : le redéploiement des ressources. (p. 4328) : la déconcentration et la décentralisation : la loi d'orientation relative au développement des responsabilités locales. La fonction des recteurs et leur dialogue avec les élus. La concertation au niveau des établissements : les comités de parents et les conseils d'établissement. La réforme pédagogique instaurée par la loi du 11 juillet 1975 : l'école élémentaire ; le collège unique : l'application de la réforme aux classes de cinquième ; le soutien et l'approfondissement. (p. 4329) : la rénovation de l'école élémentaire.

La formation professionnelle et technique ; l'accès des élèves de l'enseignement technique aux diplômes les plus élevés ; l'apprentissage. L'orientation. La formation des instituteurs et des professeurs : les écoles normales ; les recrutements massifs des dernières années ; la nécessité de la formation continue. Les dépenses de personnel du budget de l'Education. Les créations d'emplois pour l'éducation préscolaire, l'école élémentaire, les collèges, les lycées, l'orientation. (p. 4330) : la titularisation des instituteurs remplaçants ; les transformations de postes. La diminution du nombre des postes mis aux concours de l'agrégation et du CAPES (Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire). Les dépenses d'équipement : l'accélération des programmes de sécurité et d'entretien du patrimoine ; la construction d'ateliers pour l'enseignement technologique ; l'annulation, intervenue au mois d'août 1978, de crédits d'autorisations de programme destinées aux constructions scolaires au profit du pacte national pour l'emploi : l'accélération des procédures d'engagement des crédits. L'aide aux familles : les manuels scolaires, leur gratuité et leur médiocre qualité ; les transports scolaires ; les bourses d'études. L'enseignement privé. Un budget réaliste et cohérent.

Réponse à MM. Charles Allès, Kléber Malécot et Franck Sérusclat (p. 4355) : l'égalisation des chances et l'école maternelle ; le programme de Blois ; les créations de postes ; les effectifs des classes : la grille Guichard ; les normes proposées et leur adaptation aux circonstances. Le montant des sommes en cause.

Réponse à M. Adrien Gouteyron : le collège unique et les lycées.

Réponse à MM. Franck Sérusclat et Gilbert Belin : la formation professionnelle et technique.

Réponse à M. Paul Séramy : les réformes successives du système éducatif.

Réponse à MM. Adrien Gouteyron, Jean Mézard et René Tinant : les écoles rurales ; les regroupements de classes.

Réponse à Mme Hélène Luc, MM. Charles Allès, Pierre Sallenave, Jean Mézard et Léon Eeckhoutte (p. 4356) : la réduction du nombre des postes de professeurs d'écoles normales ; la diminution des effectifs d'élèves. La diminution du nombre des places mises aux concours de l'agrégation et du CAPES (certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire). La réforme des écoles normales.

Réponse à M. Paul Kauss : les centres régionaux de documentation pédagogique.

Réponse à MM. Franck Sérusclat, Paul Guillard et René Tinant : l'enseignement privé ; la formation des maîtres.

Réponse à MM. Adrien Gouteyron, Adolphe Chauvin et Paul Séramy : la décentralisation de l'attribution des bourses.

Réponse à M. Sosefo Makape Papilio : la participation de l'Etat aux dépenses des élèves de Wallis et Futuna poursuivant leurs études à Nouméa.

Réponse à MM. Charles Allès, Kléber Malécot, Claude Mont et Paul Séramy : les transports scolaires ; leur gratuité ; la sécurité des élèves transportés. (p. 4357) : la péréquation entre les départements ; la gestion par les associations de parents.

Réponse à MM. Charles Allès et Adolphe Chauvin : les manuels scolaires ; leur gratuité ; leur qualité.

Réponse à Mme Hélène Luc et à M. Kléber Malécot : les indemnités et le statut des chefs d'établissement.

Réponse à Mme Hélène Luc et à MM. Kléber Malécot, Jean Cluzel et Noël Berrier : la stabilisation des effectifs des inspecteurs départementaux de l'éducation (IDEN).

Réponse à M. Paul Guillard : l'éducation civique.

Réponse à MM. Jean Mézard et Marcel Rudloff : le groupe de travail sur l'éducation musicale.

Réponse à M. Kléber Malécot : la lutte contre la drogue dans les lycées et les écoles.

Réponse à M. Marcel Rudloff : les conseils de parents.

Réponse à MM. Kléber Malécot et René Tinant : la fatigue à l'école et l'aménagement des rythmes scolaires ; les dates des vacances scolaires en milieu de semaine.

(p. 4358) : l'évolution normale du budget de l'éducation en fonction de l'évolution démographique. Les mesures de redéploiement des ressources.

— M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (p. 4331) : la déconcentration : le rôle du recteur, de l'inspecteur d'académie et du chef d'établissement. La

décentralisation: le rôle des conseils généraux pour l'équipement dans le premier degré; la mise en œuvre progressive de la compétence régionale pour les équipements du deuxième degré. La sécurité et la maintenance. Les constructions d'ateliers. Le montant du budget d'équipement. La baisse des effectifs dans le premier degré. L'annulation, intervenue au mois d'août 1978, de crédits de 1977 transférés sur le pacte national pour l'emploi: l'accélération des procédures d'engagement des crédits. Les crédits d'équipement pour le second degré. Les travaux de mise en sécurité. L'entretien et la maintenance. L'étude de rationalisation des choix budgétaires sur la gestion technique des bâtiments. La construction d'ateliers pour l'éducation manuelle et technologique. (p. 4332): la scolarisation des enfants français à l'étranger: la participation d'autres ministères; la conformité des programmes d'enseignement; les charges supportées par les familles; les bourses. La politique d'exportation de la France.

(p. 4353): la réduction des effectifs en classes maternelles et en classes primaires. L'annulation de 197 millions de francs de crédits d'équipement le 3 août 1978: des reliquats non utilisés.

Réponse à Mmes Hélène Luc et Brigitte Gros, à MM. Pierre Sallenave et Franck Sérusclat: les dotations du second degré; la régionalisation des crédits.

Réponse à M. Adrien Gouteyron: la maintenance du patrimoine immobilier; les classes mobiles.

Réponse à Mme Hélène Luc: la mise en sécurité des établissements de type modulaire et des établissements de type Bender.

Réponse à M. Pierre Sallenave: les dotations pour le second degré dans la région Aquitaine.

Réponse à M. René Tinant, au nom de M. Jean Cluzel: le lycée de Moulins.

Réponse à Mme Brigitte Gros: l'urbanisation en Ile-de-France et la croissance démographique.

Réponse à M. Paul Kauss: le collège de Bischwiller. Le centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Strasbourg. (p. 4354): la déconcentration et la décentralisation. Le prochain dépôt du projet de loi sur le développement des responsabilités locales. La participation. L'autonomie donnée aux chefs d'établissement.

Réponse à M. Jacques Habert: la scolarisation des enfants français à l'étranger; le projet de convention entre l'Etat et l'établissement d'internat de Valbonne créé par la mission laïque française pour les enfants de Français expatriés; la création éventuelle en 1980 d'un autre internat; les écoles belges des régions frontalières: la territorialité de la loi d'aide à l'enseignement privé. La révision du décret du 4 octobre 1971 et la consultation à cet égard de l'association nationale des écoles françaises de l'étranger.

Réponse à M. Marcel Rudloff: le bilinguisme à l'école maternelle; l'école européenne de Strasbourg.

L'amendement proposé par le Gouvernement pour augmenter le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement du ministère de l'éducation.

Examen des crédits et de l'art. 78 (p. 4358): M. Franck Sérusclat, Mme Brigitte Gros, MM. Charles Alliès, rapporteur spécial; Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation; Christian Beullac, ministre de l'éducation; Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles.

Etat B. — TITRE III: (p. 4358). — Le supplément de crédits en faveur des constructions scolaires, prévu pour la deuxième délibération. — La procédure de seconde délibération et les amendements. — (p. 4359): rejet de l'amendement n° 258 de Mme Brigitte Gros: diminution des crédits du titre III: réduction indicative des indemnités et allocations du ministre, du secrétaire d'Etat et des directeurs de l'administration centrale pour protester contre ce budget; les crédits du titre III sont adoptés.

TITRE IV: adopté (p. 4359).

Etat C. — TITRE V: adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4360).

TITRE VI: adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4360).

Art. 78 (intégration dans l'enseignement public de deux établissements d'enseignement technique privés); adopté (p. 4360).

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

LOGEMENT

Discussion [30 novembre 1978] (p. 3926, 3969): MM. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (Logement et cadre de vie); Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances (Environnement); Robert Lacournerie, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Logement); Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Urbanisme); Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Environnement); Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Environnement); Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement (Logement); François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement (Environnement); Fernand Lefort, Roger Quilliot, Bernard Hugo, Daniel Millaud, Jean Amelin, James Marson, Jean-Marie Rausch, Maurice Vérillon, François Giaccobi, Bernard Legrand.

a) Interventions des sénateurs: le budget (p. 3926, 3927, 3932, 3935, 3942, 3955, 3956). Les réformes du ministère de l'environnement (p. 3926, 3929, 3930, 3935, 3936, 3937, 3942, 3955, 3958). L'accession à la propriété (p. 3926, 3928, 3930, 3931, 3948, 3950, 3953, 3955). La maison individuelle (p. 3926, 3928, 3953, 3956). L'aide personnalisée au logement APL (p. 3926, 3927, 3931, 3949, 3952, 3954). Le logement social et les habitations à loyer modéré HLM (p. 3926, 3927, 3928, 3944, 3948, 3949, 3950, 3951, 3953, 3955, 3964). Le logement (p. 3926, 3927, 3930, 3931, 3932, 3946, 3948). La fiscalité applicable au logement (p. 3927). L'habitat ancien (p. 3927, 3949, 3950, 3952, 3954). La mise en place des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (p. 3928, 3933). L'urbanisme (p. 3928, 3932, 3933, 3934, 3954, 3957). Les retraits d'autorisation de construire (p. 3928). Les villes nouvelles (p. 3928, 3934, 3954, 3959). Les commissaires enquêteurs sur les établissements insalubres et incommodes (p. 3929). L'agence nationale de l'air et la pollution atmosphérique (p. 3929, 3937, 3955, 3956). Les parcs naturels nationaux et régionaux (p. 3929, 3936, 3938, 3955, 3959, 3960, 3961, 3962, 3963). Les espaces verts (p. 3929, 3933, 3936, 3937, 3943, 3959). Les difficultés de l'agence des espaces verts d'Ile-de-France pour l'opération sur les terrains de l'usine Citroën (p. 3929). Le ralentissement de la construction et l'industrie du bâtiment (p. 3931, 3932, 3949, 3950, 3952). Le fonds national d'aménagement foncier d'urbanisme FNAFU (p. 3933). Le rôle de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales CAECL (p. 3933). Le rôle du fonds d'aménagement urbain FAU (p. 3933). La situation des sociétés d'économie mixte d'aménagement (p. 3934, 3954). La mise en œuvre de la charte de la qualité de la vie (p. 3934, 3935, 3937, 3942). Le fonds d'intervention pour la qualité de la vie FIQV, remplaçant le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement FIANE (p. 3935, 3936, 3961). La pollution marine (p. 3935, 3937, 3942, 3956, 3958). Les propositions de la commission d'enquête sénatoriale à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz (p. 3935, 3937). Les problèmes de l'eau (p. 3935, 3936, 3956, 3958). L'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets ANRED (p. 3936, 3957, 3959). Le traitement des déchets (p. 3936, 3944, 3955, 3956, 3957). La lutte contre le bruit (p. 3937, 3943, 3955, 3959). L'inclusion d'un plan médical dans le plan Polmar (p. 3937). L'ouverture au public des espaces verts privatifs (p. 3937). La politique de conservation du littoral (p. 3938). Les conséquences du développement des énergies nucléaires (p. 3943, 3944). Les loyers (p. 3948, 3949, 3950, 3952, 3953). La hausse du taux de l'intérêt et l'avenir des sociétés de crédit immobilier (p. 3950, 3951, 3952). La création d'une aide à la constitution de tés d'économie mixte d'aménagement (p. 3934, 3954). La spéculation foncière (p. 3953, 3956). Les moyens des collectivités locales pour leur politique d'aménagement et de reconstruction des centres-villes et quartiers urbains existants (p. 3954, 3955). Les prêts de la caisse des dépôts et consignations (p. 3955). L'alimentation en eau de la région d'Ile-de-France (p. 3956). Les procédures de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 3954). Le morcellement des forêts péri-urbaines (p. 3959). La création souhaitée d'un haut comité des parcs naturels régionaux (p. 3960). Les syndicats mixtes de réalisation et de gestion des parcs naturels régionaux (p. 3961). La fédération nationale des parcs naturels (p. 3962).

b) Interventions du Gouvernement:

— M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie: (p. 3938): la nouvelle organisation de ce ministère qui incorpore des préoccupations différentes ayant toutes trait à la qualité de la vie. Les objectifs majeurs du ministère: la

mise en place de la réforme de l'aide au logement, les actions dans le domaine de l'architecture et l'élargissement de la politique de l'environnement. La politique systématique de la qualité architecturale. L'extension de l'aide architecturale et la qualité de l'enseignement de l'architecture. La réorganisation des services extérieurs du ministère. (p. 3939) : la création d'un chargé de mission de l'environnement, la transformation des services des architectes des bâtiments de France en services départementaux de l'architecture ; le redéploiement des directions départementales de l'équipement et le regroupement des délégués régionaux à l'environnement et à l'architecture. Les orientations principales du budget du ministère. La mise en œuvre des grandes réformes récentes telles l'aide au logement ou la politique foncière et l'urbanisme ; l'expérience de l'application de cette réforme et le congrès des HLM à Strasbourg. L'action de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Les opérations d'aide à l'accession à la propriété. Les décisions du Gouvernement quant à la réalisation des programmes d'action prioritaire (PAP). Le rapport de M. Jacques Mayoux sur le développement de l'habitat individuel périurbain. Le maintien du programme de logements locatifs.

Réponse à MM. Josy Moinet et Robert Laucournet (p. 3940) : les simplifications intervenues dans l'octroi de l'aide personnalisée au logement (APL) ; la simplification des procédures de conventionnement. Les crédits affectés au budget de 1979 pour l'APL.

Réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard : la mise en place des réformes concernant la politique foncière et d'urbanisme ; les textes qui régissent l'usage des sols et les procédures financières destinées aux collectivités locales ; la nécessité de la publication des plans d'occupation des sols (POS). La mise en valeur des paysages urbains et des paysages verts. La priorité de la simplification des normes. L'intégration du classement pour la protection des sites et des monuments dans l'élaboration des documents.

Réponse à M. Josy Moinet : les procédures d'indemnisation pour annulation de permis de construire.

La mise en œuvre de la réforme de l'architecture et le développement de son enseignement. Les conseils d'architecture ; leurs ressources et leurs personnels. La refonte des études de l'enseignement de l'architecture.

Réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard : les difficultés des sociétés d'économie mixte d'aménagement ; l'excès de confiance de celles-ci dans l'expansion économique. (p. 3941) : les améliorations apportées sur le plan de leur rémunération. Les actions en faveur de l'environnement et de la qualité du cadre de vie ; l'importante législation et réglementation dont s'est dotée la France.

Réponse à M. Richard Pouille : l'effort du Gouvernement pour la publication des textes d'application.

L'utilisation des crédits supplémentaires pour certaines actions prioritaires : l'agence nationale pour les déchets, les études d'impact vers les réserves naturelles, la création à Brest du centre de recherches, d'études et de documentation sur la pollution marine.

Réponse à M. Raymond Marcellin : la mise en place de l'enveloppe « environnement ».

La polarisation des ressources de l'environnement sur les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et les espaces verts. L'action de M. le président Bonnefous pour le développement de l'agence d'espaces verts de la région parisienne. L'installation de l'agence de l'air à Metz. La mise en œuvre pour 1979 de la charte de la qualité de la vie.

Réponse à M. Hubert Martin : les actions progressives concernant la lutte contre le bruit. Le bilan de l'action menée par le ministère dans ce domaine ; la préparation d'un programme de lutte et d'une loi-cadre.

La politique de l'eau, l'orientation des crédits de la politique foncière et d'urbanisme vers l'embellissement des paysages urbains ; l'action du fonds d'aménagement urbain ; le dépôt d'un projet de loi pour l'unification et la simplification des procédures de rénovation urbaine et de restauration immobilière. (p. 3942) : le léger renforcement de l'administration centrale de l'environnement ; l'accélération de la délivrance des permis de construire ; l'effort pour la mise à niveau des crédits de paiement. L'industrie du bâtiment et des travaux publics : le changement de la demande et la naissance des prestations de qualité ; la mise à la disposition des départements de crédits massifs pour soutenir l'activité du bâtiment. Les mesures prises par le Gouvernement et la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) pour satisfaire la demande d'exportation du bâtiment. L'essor des organismes

d'HLM pour contribuer à la solution de la crise du logement ; les données nouvelles : l'accession à la propriété, l'aide personnalisée, l'aspiration au logement individuel. La situation de ces organismes. La mise en place de la commission de réflexion et de proposition sur l'évolution du rôle des HLM.

Réponse à M. François Giacobbi (p. 3962) : le développement des parcs naturels régionaux. Les améliorations à apporter dans le budget de l'environnement : les zones périphériques des parcs régionaux, les parcs naturels régionaux et les espaces verts. La mise à la disposition de crédits supplémentaires pour les parcs naturels régionaux par l'intermédiaire du fonds d'intervention de la qualité de la vie (FIQV).

Réponse à M. Robert Laucournet (p. 3965) : la consommation plus rapide en 1978 des crédits. La réutilisation des crédits disponibles non utilisés en raison de la situation de l'industrie du bâtiment.

— M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) :

Réponse à M. Josy Moinet (p. 3944) : l'équilibre entre le locatif et l'accession, entre l'individuel et le collectif. L'importance des tendances en faveur de l'accession à la propriété et de la maison individuelle sont l'effet d'un rattrapage. Le problème du barème de l'aide personnalisée ; l'exemple d'un logement neuf de quatre pièces situé à Toulouse occupé par un ménage ayant deux enfants. Le problème du conventionnement, élément capital de la réforme ; les obstacles juridiques et la complexité de la procédure. (p. 3945) : la proposition pour 1979 de nouvelle rédaction de conventions types. Les inquiétudes quant aux conséquences financières pour les locataires du conventionnement : l'égalisation des taux d'effort des ménages. La situation des organismes d'HLM ou sociétés d'économie mixte ; des problèmes communs aggravés par des difficultés ponctuelles. Les mesures prises à la suite des travaux de la commission dite de mise à niveau réunie par M. Jacques Barrot. La création d'un corps d'agents pour les offices d'HLM. La réunion d'une commission de réflexion et de propositions sur l'avenir et le rôle des organismes d'HLM. Les sociétés d'économie mixte vont bénéficier de la réforme. La satisfaction de certaines revendications des sociétés d'économie mixte (SEM) : le vote du projet de loi relatif au régime des loyers libres, la mise à disposition d'un siège au conseil d'administration de la caisse des prêts, la mise en route des réformes sur le statut des SEM.

Réponse à M. Robert Laucournet : la situation préoccupante de l'industrie du bâtiment et des travaux publics. L'utilisation de toutes les modalités de gestion et de financement public de la construction pour orienter celle-ci vers les régions et les secteurs à forte demande.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 3946) : le réaménagement de l'ensemble de la fiscalité du logement ; le rapport gouvernemental sur celle-ci et les études du conseil national de l'accession à la propriété. Les deux préoccupations de la politique gouvernementale à ce sujet ; le maintien de l'effort actuellement consenti et l'utilisation des sommes considérables engagées avec plus d'efficacité. L'information du public ; le développement des centres d'information sur l'habitat.

Réponse à MM. Fernand Lefort, Pierre Ceccaldi-Pavard et Roger Quilliot (p. 3963) : le problème de la construction de logements locatifs. La comparaison entre l'ancien et le nouveau système d'aide à la construction et au logement. La construction de logements locatifs avec l'aide du Crédit foncier. La diminution brutale mais disparate de la demande de logements. La nouvelle orientation dans la politique de logements locatifs sociaux ; la volonté de construire de nouveaux logements dans le centre des villes.

Réponse à MM. Roger Quilliot et Pierre Ceccaldi-Pavard : les sociétés de crédit immobilier ; l'insuffisance du financement des caisses d'épargne et la compensation par la caisse des prêts HLM. (p. 3964) : leur fonctionnement onéreux.

Réponse à M. Fernand Lefort : l'avenir des organismes d'HLM ; l'exemple de l'office départemental de la Seine-Saint-Denis et l'engagement de l'Etat à aider ces organismes. Le nouveau système d'accession à la propriété est un succès.

Réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard : la simplification des procédures administratives de la réhabilitation.

Réponse à M. Roger Quilliot : la philosophie du système du conventionnement ; il est seul capable de donner un logement de qualité à tous les ménages. Le conventionnement et les organismes d'HLM.

Réponse à M. Daniel Millaud : la situation de Lyon et du département du Rhône ; le manque de demande de crédit d'aide personnalisée au logement. L'importance du parc de logements à réhabiliter, l'élaboration de programmes pluriannuels ; la réservation d'un quota suffisant des prêts Minjoz.

— *M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement).*

(p. 3946) : l'ensemble législatif et réglementaire concernant l'environnement. La diversité des origines de crédit et des moyens d'action pose le problème de la coordination que réalise le ministère de l'environnement. L'harmonie qui doit être établie entre la nouvelle génération d'organismes de droit public que sont les agences, les parcs nationaux, les parcs régionaux et les centres permanents d'initiation à l'environnement. Le programme concret, général et contraignant qu'est la charte de la qualité de la vie. La substitution du fonds de la qualité de la vie (FIQV) au fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE). L'organe interministériel qu'est la délégation à la qualité de la vie ; sa tâche d'innovation. L'importance des études d'impact dans la nouvelle dimension de la politique d'environnement. (p. 3947) : l'action des chargés de mission de l'environnement auprès des préfets. L'importance des bureaux et comités départementaux de l'environnement. Le rôle de vigilance, de connaissance, de proposition et de contact des associations. La coordination sur le terrain que devront développer les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Réponse à *MM. Josy Moynet, Raymond Marcellin, Robert Laucournet, Pierre Ceccaldi-Pavard, Richard Pouille et Hubert Martin* : les conséquences médicales de la catastrophe de l'Amoco Cadiz. L'aide aux associations ne doit pas être inconditionnelle et répétitive. La qualité des parcs nationaux et régionaux ; ils doivent rester la « chose » des collectivités locales, des établissements publics régionaux et des départements. La concertation étroite entre le conservatoire du littoral et le ministère de l'environnement. Les crédits prévus pour le fonds d'intervention contre les pollutions. L'action de l'agence des déchets comparée à celle des agences de l'air et de l'eau. Le dépôt de la loi-cadre sur la lutte contre le bruit.

Réponse à *M. Jean-Marie Rausch* (p. 3962) : la crise économique et la pause dans la lutte pour l'environnement ; la volonté du Gouvernement de poursuivre celle-ci. L'importance des travaux de la fédération nationale des parcs régionaux.

Examen des crédits et des articles [30 novembre 1978]
(p. 3965, 3969).

Section I. — Environnement.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3965).

TITRE IV : adopté (p. 3965).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3965).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3965).

Section II. — Cadre de vie et logement.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3965).

TITRE IV : adopté (p. 3965).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3965).

TITRE VI : (p. 3965). — Les loyers ; les opérations de conventionnement ; les conséquences sur les loyers des reprises du fonds national de l'habitat. — Retrait de l'amendement n° 167 de *M. Roger Quilliot* et plusieurs de ses collègues : réduction des autorisations de programmes et des crédits de paiement du titre VI : réduction indicative concernant l'amélioration et la réhabilitation du logement. — L'aménagement urbain ; la délivrance des permis de construire et leur annulation (p. 3966). — Retrait de l'amendement n° 211 de *M. Fernand Lefort* et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits de paiement du titre VI : réduction indicative concernant l'aménagement urbain.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés (p. 3966).

Section III. — Architecture.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3966).

TITRE IV : adopté (p. 3966).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3966).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3966).

TITRE VII : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3966).

Article 58 (aide au logement social). — Adopté (p. 3967).

Article 59 (nombre des logements susceptibles d'ouvrir à leurs occupants droit à l'aide personnalisée au logement) (p. 3967). — Retrait de l'amendement n° 210 de *M. Fernand Lefort* et plusieurs de ses collègues : généralisation, le 1^{er} janvier 1980, pour les constructions des logements locatifs, de la loi du 3 janvier 1977 sur la réforme de l'aide au logement ;

— l'article 59 est adopté (p. 3967).

Article 78 bis (taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement) (p. 3967). — L'installation et le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ; la création d'une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement par les départements. — Rejet de l'amendement n° 209 de *M. Fernand Lefort* et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant le principe et le mode de calcul d'une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement par délibération du conseil général (p. 3968) ;

— l'article 78 bis est adopté (p. 3968).

Après l'article 78 bis (p. 3968). — Amendement n° 203 de *M. Robert Laucournet*, rapporteur pour avis : principe et modalités de calcul de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements financés par des prêts locatifs aidés ou pour l'accession à la propriété ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution.

Article 79 (extension de la redevance perçue par la caisse des prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré). — Adopté (p. 3969).

INDUSTRIE

Discussion [27 novembre 1978] (p. 3726, 3750) : *MM. Jacques Descours Desacres*, rapporteur spécial de la commission des finances ; *Francisque Collomb*, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; *Jean-François Pintat*, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Energie) ; *André Giraud*, ministre de l'industrie ; *Jean-Pierre Prouteau*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie) ; *Jacques Braconnier*, *Anicet Le Pors*, *Hubert Martin*, *André Bohl*, *Roland Grimaldi*, *Maurice Schumann*, *Guy Schmaus*, *Raymond Dumont*, *Jean-Marie Rausch*, *Michel Moreigne*, *Pierre Noé*.

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 3726, 3738). Le commissariat à l'énergie atomique (p. 3726). L'énergie (p. 3726, 3729, 3730). Charbonnages de France (p. 3726, 3738, 3741). Le grand accélérateur à ions lourds GANIL (p. 3726, 3750). La prospection d'uranium (p. 3727). Les économies d'énergie (p. 3727, 3731, 3736, 3744). Les énergies nouvelles (p. 3726, 3727, 3731, 3738). L'énergie solaire (p. 3727). Le commissariat à l'énergie solaire (p. 3727). La compagnie internationale pour l'informatique CII Honeywell Bull (p. 3727). L'informatique (p. 3727). La politique de l'industrie (p. 3727, 3728). L'industrialisation des produits nouveaux (p. 3727). La recherche (p. 3727, 3736, 3737, 3744, 3750). L'aide à la petite et moyenne entreprise industrielle (p. 3728). Le centre national d'études spatiales CNES (p. 3728). Les satellites (p. 3728). Le centre national pour l'exploitation des océans CNEXO (p. 3728). L'emploi (p. 3728). La concurrence internationale (p. 3728, 3738, 3742). L'industrie sidérurgique (p. 3728, 3736, 3737, 3738). L'industrie automobile (p. 3729, 3735, 3740, 3742). L'absorption de Chrysler-Europe par Peugeot-Citroën (p. 3729, 3740). L'industrie de la machine-outil (p. 3729, 3735, 3736). L'industrie chimique (p. 3729, 3735, 3738, 3739). L'industrie textile (p. 3729, 3738, 3739, 3740). Les accords multifibres (p. 3729, 3739, 3740). La Communauté économique européenne et l'industrie (p. 3729). La politique pétrolière (p. 3730). L'énergie nucléaire (p. 3731, 3738). L'industrie des cyclomoteurs (p. 3735, 3736). L'institut de recherche de la sidérurgie, Irsid (p. 3736, 3737, 3743, 3744). Les propositions communistes sur le renforcement de la recherche sidérurgique (p. 3736, 3737, 3744) : Les aciéries lorraines (p. 3737). Les personnels rapatriés des mines du Zaïre (p. 3738). Les problèmes du bassin houiller de Lorraine (p. 3738). Le charbon (p. 3738, 3741). La construction d'un vapocraqueur à Dunkerque (p. 3739, 3740). Les sociétés multinationales (p. 3739). Le centre interprofessionnel de la restructuration et de la modernisation de l'industrie textile, CIRIT (p. 3740). Le problème du charbon dans la région Nord-Pas-de-Calais (p. 3741). L'écologie et l'élimination des déchets (p. 3743). Les industries dans le département de la Creuse (p. 3743). L'artisanat (p. 3743). Les problèmes des petites et moyennes entreprises (p. 3743). La réévaluation des bilans (p. 3743).

b) Intervention du Gouvernement :

— M. André Giraud, ministre de l'industrie (p. 3731) : le budget du ministère de l'industrie ne recouvre pas l'ensemble des moyens qui sont consacrés à la politique industrielle : les dotations en capital, comme celles pour l'électricité de France ; la plus grande partie des crédits consacrés à la politique industrielle, comme ceux du Fonds de développement économique et social (FDES), n'y figurent pas. Ce budget qui est présenté est aussi le résultat d'un recouvrement entre les crédits entraînés par les initiatives du passé et les crédits consacrés au futur. Les objectifs : la création des emplois et le progrès social. La responsabilité du ministère de l'industrie dans la politique des matières premières et notamment des matières premières énergétiques : mise en valeur, recherche des économies, établissement de stocks, diversification de nos approvisionnements et présence internationale au niveau du groupe industriel et au niveau des négociations politiques comme le dialogue Nord/Sud. (p. 3732) : la politique de l'énergie du ministère répond aux mêmes préoccupations que celle intéressant les matières premières. La politique d'économies d'énergie : l'objectif pour 1985 qui équivaut, en ambition, à nos programmes nucléaires ; les limites de cette politique sont la sécurité d'approvisionnement de notre pays et le souci de ne pas augmenter les tracasseries administratives. L'action menée dans l'industrie en faveur des investissements spécifiques d'économie d'énergie. L'importance de l'effort budgétaire en faveur des Charbonnages de France. Le souci de rechercher des productions nationales pour le pétrole ; la mise en valeur des ressources en pétrole lourd en Aquitaine. La recherche d'une diversification de nos approvisionnements en pétrole. L'attachement à un renforcement de nos compagnies pétrolières. L'action du Gouvernement pour les énergies nouvelles ; le commissariat à l'énergie solaire et l'attention portée au bois. Les axes de la politique industrielle : l'action sur l'environnement des entreprises, les interventions sectorielles. La revalorisation psychologique de l'industrie et du métier de chef d'entreprise, la recherche de la déconcentration et de la simplification administrative, l'amointrissement des charges qui pèsent sur les entreprises. (p. 3733) : les interventions sectorielles de l'Etat : la nécessité d'une adaptation stratégique comme pour la sidérurgie ou la pétrochimie ; la rénovation des industries traditionnelles telle celle de la machine-outil et des véhicules industriels ; la promotion des industries du futur comme l'industrie nucléaire.

Réponse à M. Jean-François Pintat : le calendrier de notre programme nucléaire. Le retard pris par celui-ci à cause de l'allongement des procédures de sécurité et administratives, sera comblé en 1985.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les impératifs du programme spatial seront assurés. Les efforts faits par le ministère de l'industrie pour le développement des activités du Centre national d'exploitation des océans (CNEXO). (p. 3734) : les efforts conjoints des autres ministères ; les fonds en provenance de la communauté européenne. L'action en faveur de l'informatique, notamment pour l'informatique répartie et les circuits intégrés. L'industrie du génie génétique et agro-alimentaire.

(p. 3745) : les problèmes qui se posent en matière de politique industrielle. Les problèmes d'adaptation stratégique ; le recentrage de notre industrie sidérurgique sur des objectifs différents. Le renouveau des industries classiques ; l'exemple de la machine-outil.

Réponse à MM. Jean-Marie Rausch et Jacques Braconnier : il ne peut apporter de réponse à l'avenir des secteurs de l'appareillage photographique, du moteur hors bord, de la machine à écrire, des instruments de musique et des motocyclettes. La concurrence japonaise dans l'industrie de la motocyclette donne peu de chances à une moto compétitive française. L'avenir des industries du futur ; l'élément moteur qu'est la recherche.

Réponse à M. Pierre Noé : l'acceptation d'un débat sur l'avenir de la recherche.

Réponse à M. André Bohl : l'affirmation de la volonté de supprimer les tracasseries administratives.

Réponse à M. Roland Grimaldi : l'attitude de la France vis-à-vis des producteurs extérieurs et des multinationales. Si nous voulons trouver des frontières ouvertes, il faut ouvrir les nôtres. Les risques d'une guerre économique. Le contrôle des sociétés multinationales doit être fait au niveau international.

Réponse à M. Jean-Marie Rausch : la réflexion sur le problème de l'environnement : le souhait d'une société harmonieuse et le risque des abus écologiques.

Réponse à M. Michel Moreigne (p. 3746) : le souci de rapprocher les pouvoirs publics des petites et moyennes entreprises. Le problème du cautionnement : l'augmentation de la dotation au fonds de garantie. La question des crédits interentreprises. Le dépôt d'un projet de loi sur le rôle des syndicats. La réévaluation des bilans ; la mesure de principe inscrite dans le projet de loi de finances.

Réponse à MM. Raymond Dumont et André Bohl : le prix du maintien d'une production nationale de charbon. La hausse des prix du charbon intérieur français risquerait de réduire notre indépendance énergétique. Les études qu'il faut mener quant à la rentabilité de la méthode de gazéification du charbon. L'intérêt porté à l'activité de la Compagnie française des pétroles dans le Nord-Pas-de-Calais.

Réponse à M. Jean-François Pintat : le Gouvernement veillera à maintenir les groupes pétroliers français sur la scène internationale. Il faut veiller à l'adéquation de leurs moyens à leur tâche. L'excédent des capacités de raffinage. Le problème du rabais sur l'essence ; les études sur la libération de son prix. (p. 3747) : le Gouvernement ne souhaite pas une réduction du nombre des stations-services. La comparaison de la situation française et allemande. La politique française de l'uranium : une production nationale alliée à des importations. Les crédits attribués à la construction de Superphénix. Le retard pris par la réalisation d'un grand accélérateur à ions lourds.

Réponse à M. Hubert Martin : la situation des cadres mineurs rapatriés du Zaïre. Leur réembauchage par la Cogema et par la nouvelle mine d'uranium de Cominak au Niger. Les candidatures qui n'ont pas été retenues : la surqualification de ces cadres. Les normes de protection des centrales nucléaires et la comparaison avec l'information diffusée par les parlementaires allemands. La concertation franco-allemande à l'occasion de l'implantation des centrales de Fessenheim et Cattenom.

Réponse à M. Jean-Marie Rausch : son ignorance quant à l'avenir de la chambre syndicale de la sidérurgie.

Réponse à M. Hubert Martin : la responsabilité du choix des aciéries appartient aux industriels. La restructuration industrielle se déroule selon les plans prévus. La venue des Bresciani à Toulon et la reprise de l'usine de Sud-Acier.

Réponse à MM. Anicet Le Pors, Hubert Martin, Jean-Marie Rausch et Pierre Noé : la vitalité de la recherche sidérurgique française et l'Institut de recherches de la sidérurgie (Irsid). Les recommandations du Gouvernement aux industriels de la sidérurgie quant à l'importance de la recherche.

Réponse à M. Jean-Marie Rausch (p. 3748) : la situation satisfaisante de l'industrie automobile en ce qui concerne les voitures de tourisme. Les menaces de l'industrie automobile des pays neufs et de l'industrie américaine fabriquant, maintenant, des modèles comparables aux voitures européennes.

Réponse à M. Guy Schmaus : l'absorption de Chrysler par Peugeot-France ; il est normal que les actionnaires de Chrysler touchent les dividendes. L'effort de recherche sera maintenu par Peugeot et Renault. Le Gouvernement n'est pas favorable à une nationalisation de Peugeot-Citroën. Le refus d'abaisser les taxes sur l'essence, ce qui augmenterait la consommation. Le remodelage de l'industrie automobile dans la région parisienne ; le cas des usines Citroën. Les problèmes du secteur Poids lourds ; la solution du rapprochement de Berliet et Saviem ; la situation de Renault Véhicules industriels.

Réponse à M. Jacques Braconnier : l'industrie des deux-roues et des petits moteurs à essence ; la possibilité et l'opportunité de reconquérir ce marché qui a été abandonné. Face à la concurrence japonaise, il faut essayer de provoquer une innovation. Le Gouvernement ne s'opposera à aucune mesure de sécurité routière pour l'intérêt du développement industriel. (p. 3749) : la politique de qualité et de longévité menée par Bernard Moteurs. La domination du marché des moteurs à deux-temps par les étrangers mis à part les fabrications de Motobécane, Peugeot et Briban.

Réponse à M. Roland Grimaldi : les problèmes de l'industrie chimique ; les espoirs que soulève la chimie fine. Les difficultés de maintenir la chimie lourde face aux producteurs extérieurs.

Réponse à M. André Bohl : la politique de CDF-Chimie doit se faire dans la direction de l'élaboration de produits. Il n'y a pas de danger immédiat de régression dans le bassin lorrain pour ses activités lourdes. La nécessaire recherche d'un partenaire étranger. Il n'est pas question de fermer le vapocraqueur de Dunkerque. Les problèmes que connaît l'industrie textile ne doivent pas la faire condamner définitivement. La solution réside dans le recours à l'innovation, la créativité et la création de modèles. Une politique textile doit s'appuyer sur trois axes :

une action internationale avec l'exemple de l'accord multifibres ; des actions de restructuration professionnelle et le recours à la créativité et à des produits nouveaux. Les plans professionnels élaborés dans les secteurs du moulinage texturation, de la filature de la laine peignée et du coton. L'action du CIRIT (centre international de la recherche de l'industrie textile).

Réponse à MM. Roland Grimaldi et Maurice Schumann : les difficultés du peignage français de laine. (p. 3750) : la décision de la commission de Bruxelles de faire jouer la clause de sortie de panier à l'égard des peignés d'Amérique du Sud.

Le Gouvernement incitera l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique à rechercher la meilleure solution pour l'accélérateur à ions lourds.

— *M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie)* (p. 3734) : la politique des petites et moyennes industries (PMI) ; leur poids dans nos affaires industrielles.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : la faiblesse des crédits PMI ; ils ne sont en fait consacrés qu'à « l'animation sur le terrain ». La longueur des procédures PMI ; il n'existe pas de décalages anormaux ou préoccupants. Les décisions prises par le Gouvernement, en 1976 et 1977, pour les PMI, concernant le financement, la fiscalité, l'appui à la gestion et à la sous-traitance, l'accès à l'exportation et au marché public et le développement des opérations régionales. Les décisions du comité interministériel de juillet 1978 : l'appui à la création d'entreprises par la création d'une agence, d'un fonds de garantie et l'exonération pendant trois ans de l'imposition au titre des bénéfices industriels et commerciaux ; la réforme du crédit interentreprise, l'analyse des obstacles au passage de l'artisanat à la petite et moyenne entreprise. La préparation de nouvelles mesures pour 1979. Les problèmes clefs des PMI : l'adaptation des financements aux besoins des PMI au vu de la faiblesse de leurs fonds propres, des mécanismes de fonctionnement des sociétés de développement régional et des mécanismes de cautionnement mutuel ; la promotion des marchés industriels des PMI par un meilleur accès à l'innovation, l'action en faveur de l'exportation et une réorganisation des mécanismes de sous-traitance ; le développement de la coopération entre les grandes et les petites entreprises (p. 3735). La politique de développement des PMI : la création d'un guichet technologique dans les chambres de commerce. L'adaptation d'une politique de prévention et de traitement aux caractéristiques particulières de nos PMI. L'appui à la formation des chefs d'entreprise. Les créations d'emplois qui devraient résulter de toutes ces actions concernant les PMI.

Examen des crédits [27 novembre 1978] (p. 3750).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3750).

TITRE IV : adopté (p. 3750).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3750).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3750).

INTERIEUR

Discussion [6 décembre 1978] (p. 4244, 4285) : *MM. Joseph Raybaud, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur ; Félix Ciccolini, Paul Kauss, Jacques Habert, Léon Jozeau-Marigné, Raymond Bourguine, Jean Béranger, Roger Boileau, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Emile Didier, Michel Giraud, Camille Vallin, Jean-François Pintat, Jean Francou, Serge Boucheny, Louis Perrein, Jean-Marie Girault, Pierre Ceccaldi-Pavard, Paul Guillard, René Tinant, Pierre Salvi, Paul Séramy, André Bohl, Jacques Descours Desacres.*

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 4244, 4245, 4257, 4259, 4261, 4262, 4264, 4269, 4270). Le fonds de compensation de la TVA (p. 4244, 4247, 4248). Les rapatriés et leur indemnisation (p. 4244, 4258, 4272). L'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, ANIFOM (p. 4244, 4258). Les unités mobiles de sécurité « d'ilotage » (p. 4244, 4256, 4257, 4260, 4265, 4268, 4271). La police nationale (p. 4244, 4249, 4250, 4256, 4257, 4261, 4262, 4263, 4265, 4267, 4270, 4271, 4281). La sécurité publique (p. 4244, 4248, 4256, 4257, 4259, 4260, 4262, 4263, 4265, 4267, 4274, 4281). Les personnels de la police nationale (p. 4244, 4245, 4248, 4249, 4256, 4261, 4271). L'équipement de la police nationale (p. 4245, 4262, 4263, 4267, 4273). La délivrance des cartes nationales d'identité (p. 4245). La lutte contre les catastrophes naturelles ou de pollution atmosphérique (p. 4245, 4248, 4250). La sécurité civile et les sapeurs-pompiers (p. 4245, 4246, 4250, 4259, 4264, 4271, 4274, 4277). La lutte

contre la pollution marine (p. 4246, 4274). La lutte contre les incendies de forêts (p. 4246, 4271, 4274). La départementalisation des services de lutte contre l'incendie (p. 4246). L'administration du ministère de l'intérieur (p. 4246, 4247, 4266). Les tribunaux administratifs (p. 4247, 4248, 4249, 4260, 4276). Les personnels de préfecture (p. 4247, 4248, 4250, 4266, 4268). Les subventions aux collectivités locales (p. 4247). Le fonds spécial d'investissement routier FSIR (p. 4247, 4248, 4259). La lutte anti-moustiques (p. 4247). Le remplacement du versement représentatif de la taxe sur les salaires VRTS par la dotation globale de fonctionnement (p. 4248). La police municipale (p. 4249, 4256, 4267, 4268, 4274). L'application de la loi du 12 juillet 1978 tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique (p. 4249, 4259). Le problème de la « légitime défense » et de l'auto-défense (p. 4249, 4257, 4262). Le malaise qui se développe dans la police (p. 4250). Les problèmes et les charges des collectivités locales (p. 4250, 4256, 4258, 4261, 4264, 4265, 4269, 4273, 4276, 4277). La situation des petites communes rurales, notamment de montagne (p. 4250). Les personnels communaux (p. 4255, 4261, 4270, 4274, 4278, 4281). La parité indicielle police-gendarmerie (p. 4257, 4261, 4263). Les retraités de la police (p. 4258, 4263). La criminalité et la violence en France et dans divers pays (p. 4258, 4260, 4262, 4271, 4273). La voirie départementale et le réseau national transféré (p. 4259, 4269). Le vote par le Sénat de la réforme des finances locales et la dotation globale de fonctionnement (p. 4259, 4261, 4264, 4266, 4269, 4277, 4281). Le nombre de policiers détournés de leur tâche (p. 4261, 4262, 4265, 4267, 4268). Les problèmes de la commune de Marseille (p. 4264). L'aide pour le déneigement des communes de montagne (p. 4265). La police de l'air et des frontières (p. 4267). L'insécurité sur les plages et le rôle des CRS (p. 4271). Le problème de l'insertion des harkis dans la communauté nationale (p. 4272). La charge particulière des impôts pour la ville de Paris (p. 4273). Les problèmes de la police à Caen (p. 4274). La lutte contre la drogue (p. 4274, 4275). La situation des sociétés d'économie mixte (SEM) d'aménagement et de construction (p. 4275, 4276). Le fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme FNAFU (p. 4275). Les charges pour les collectivités locales des dépenses d'enseignement (p. 4276, 4277). Les charges de transport et d'emploi pour les départements de la région parisienne (p. 4277). L'assimilation des sapeurs-pompiers professionnels à leurs homologues des services techniques des collectivités locales (p. 4277, 4278).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4250) : le budget de 1979 traduit le renforcement de la sécurité des Français et le développement de la démocratie locale. (p. 4251) : la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales.

Réponse à M. Jean Nayrou : la prise en compte du critère de population saisonnière pour la dotation globale de fonctionnement ne sera pas possible en 1979.

L'augmentation des concours prévus au budget pour les collectivités locales ; l'exonération d'impôt foncier et les subventions exceptionnelles ; les subventions d'équipement et l'augmentation des crédits du fonds spécial d'intervention routier (FSIR). Les programmes nationaux et régionaux d'action prioritaire. L'effort fait par la voirie communale et départementale ; la voirie de montagne. Le remboursement de la TVA aux communes. Les prêts aux collectivités locales ; le système de l'encours automatique auprès des petites communes. L'établissement des budgets des communes.

Réponse à MM. Jean Nayrou et Joseph Raybaud : la sécurité des Français. La sécurité civile et la lutte contre les catastrophes ; les inondations dans le Sud-Ouest, la sécheresse de 1976 et le naufrage de l'Amoco Cadiz. Les risques engendrés par le progrès ; le nombre annuel d'accidents de tous ordres. (p. 4252) : la baisse du nombre d'accidents de la route. Les campagnes d'éducation et de sensibilisation aux risques de la vie domestique. Le renouvellement complet du parc d'hélicoptères ; le recours coûteux aux Canadair ; les essais d'un DC 6 bombardier d'eau. La spécialisation de cinq détachements de la sécurité civile dans le traitement des pollutions marines. Les unités civiles de Paris et de Brignoles. L'ouverture de l'école nationale de sapeurs-pompiers ; la participation des appelés du contingent. La sécurité publique ; l'évolution des chiffres de la criminalité et de la délinquance. Le nombre d'attentats à l'explosif. La personnalité des délinquants ; la part de moins en moins importante de la pégre traditionnelle dans la criminalité et ses conséquences sur les méthodes de recherche de la police. Le problème de la délivrance des titres d'identité. (p. 4253) : la présence de la police sur la voie publique ; l'augmentation des effectifs ; l'utilisation plus judicieuse des hommes et leur meilleure formation. La création de la brigade de recherche et d'intervention à Nice et du service régional de la police judiciaire à Bastia. Le doublement des effectifs du service des courses et des jeux. Le renforcement

de la coopération avec les Etats étrangers; la réunion des ministres de l'intérieur des Neuf. La coordination établie avec M. le ministre de la défense quant aux implantations et aux actions de la gendarmerie et de la police. La création de nouvelles unités mobiles de sécurité, notamment à Paris. Le renforcement des effectifs de la police dans le métro. La sensibilisation de la population à certains risques; l'exemple des PTT. Le remplacement des gardiens de la paix par des agents administratifs pour les travaux de bureau; la proposition de loi de MM. Michel Aurillac et Jean-Pierre Bloch. L'augmentation des crédits consacrés aux tâches de formation; la nouvelle école pour gardiens de la paix de Fos-sur-Mer et celle de Nice pour les officiers de paix. La réforme des différents corps de la police nationale et l'alignement de la condition policière sur la condition militaire. L'amélioration des équipements de la police; le domaine immobilier et le matériel de transport. La poursuite du programme d'équipement radio; le renouvellement des véhicules légers et des véhicules lourds des compagnies républicaines de sécurité. L'adaptation des moyens techniques et humains de la police à certaines formes de criminalité; le recours systématique à un réseau d'informatique. (p. 4254) : le prochain comité interministériel consacré à la police. La qualité des résultats atteints par nos forces de police. La fragilité morale et matérielle de notre société; l'exemple des Etats-Unis. La XIII^e conférence de recherches criminologiques du conseil de l'Europe du 20 novembre 1978. Le retentissement donné par la presse écrite, parlée ou télévisée à certains délits; l'exacerbation du sentiment d'insécurité et ses conséquences. Le rôle essentiel du corps préfectoral dans le maintien de l'Etat; le renforcement des effectifs des préfetures.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : le reclassement de certains agents rétribués sur les budgets départementaux. Les créations d'emplois dans les tribunaux administratifs; le renforcement de leurs moyens et l'allègement des procédures utilisées. La violence, le respect strict de la légalité; le rôle de l'Etat, notamment des collectivités locales, pour la garantie de notre sécurité et de la liberté.

Réponse à MM. Jean Nayrou et Léon Jozeau-Marigné (p. 4278) : la préparation des textes d'application des lois adoptées par le Parlement; l'exemple des lois du 10 décembre 1977 sur les conditions d'entrée dans le corps des tribunaux administratifs, du 12 janvier 1978 sur le contrôle préventif de l'alcoolémie, du 28 juillet 1978 sur la réforme de la police judiciaire.

Réponse à MM. Léon Jozeau-Marigné, Félix Ciccolini, Paul Guillard et Jean Nayrou : le fonctionnement des tribunaux administratifs; l'effort accompli en matière d'effectifs.

Réponse à M. Louis Martin : la priorité qui sera accordée au recrutement de nouveaux membres pour les tribunaux administratifs. L'étude en cours ayant pour but d'alléger les procédures pour un traitement plus rapide du dossier.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi et à M. Joseph Raybaud : la répartition des charges de personnel entre l'Etat et les départements. (p. 4279) : la promesse du Premier ministre à M. Gustave Héon d'étudier la prise en charge par l'Etat de certains agents départementaux.

Réponse à MM. Jean Béranger, Félix Ciccolini et André Bohl : le projet de loi-cadre comportera un titre sur le statut du personnel communal. La création du grade d'attaché communal.

Réponse à M. Jean-François Pintat : le développement des moyens de lutte contre l'incendie; la réunion au mois de janvier 1979 des préfets des départements intéressés.

Réponse à M. Pierre Salvi : l'étude sur la lourdeur des charges des services d'incendie pour les départements de la « grande couronne ».

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi, à MM. Léon Jozeau-Marigné, Michel Giraud, Roger Boileau, Raymond Bourguine et Jean-Marie Girault : les incidents survenus à Caen; le problème du quartier Pierre-Heuzé. Le nombre de vacataires employés par la police nationale; les principes de leur recrutement et de leur rémunération. La création d'effectifs dans le cadre du programme de Blois et le remplacement de gardiens de la paix affectés à des tâches administratives par des agents administratifs.

Réponse à MM. Jacques Eberhard, Jean Béranger et Félix Ciccolini : l'étude de l'inspection générale de l'administration sur le nombre de personnels de la police nationale en tenue travaillant dans les bureaux. Les tâches, même sédentaires, qui doivent être exécutées par des fonctionnaires de police.

Réponse à M. Paul Kauss : l'étatisation des polices municipales.

Réponse à MM. Jean Béranger et Roger Boileau : le renforcement de la formation des personnels de police. Le projet de création des écoles de Fos et de Nice.

Réponse à MM. Raymond Bourguine, Roger Boileau et Jean-François Pintat : l'affectation d'unités mobiles de sécurité à certaines circonscriptions et la politique du logement de la police. Les actions des gardiens des compagnies républicaines de sécurité, des brigades des maîtres-nageurs sauveteurs et des brigades des mineurs ou de secours en montagne.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : l'augmentation à Marseille des effectifs de police. La plupart des problèmes des collectivités locales seront traités dans le projet de loi-cadre; les compétences en matière d'aide sociale.

Réponse à M. Léon Jozeau-Marigné : l'augmentation des crédits accordés à la voirie communale, départementale et urbaine. Le rattachement de la dotation globale de fonctionnement à la taxe sur la valeur ajoutée.

Réponse à M. Emile Didier : l'aide exceptionnelle au déneigement accordée à Vallouise. La prise en compte de la voirie de montagne dans le cas de la dotation de fonctionnement attribuée aux communes.

Réponse à M. Jean Francou : la revendication de la cessibilité des titres remis aux rapatriés est difficile à satisfaire.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 4280) : la reconduction des crédits pour les rapatriés ayant perdu tous leurs biens. Les Français rapatriés du Liban ne bénéficieront pas de la loi de 1961.

Réponse à M. Paul Sérami : l'assimilation des sapeurs-pompiers professionnels aux employés des services techniques municipaux à la date du 1^{er} janvier 1980; la réalisation de celle-ci pour les capitaines et les études en cours à propos des sous-officiers et des sapeurs.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : l'aggravation de la toxicomanie en 1978; le nombre de décès accidentels et des interpellations. L'augmentation des cambriolages de pharmacies; la concertation menée avec la profession afin de prendre des mesures de prévention. L'anéantissement par M. Raymond Marcellin du réseau de production; la destruction d'un laboratoire clandestin à Cassis en 1978. Le trafic de la drogue devient de plus en plus diffus.

Réponse à M. Pierre Ceccaldi-Pavard : les sociétés d'économie mixte (SEM); le problème du transfert de leurs investissements aux comptabilités communales; le cas où les SEM sont maîtres d'œuvre. L'étude en cours sur les règles de rémunération des SEM.

Réponse à M. René Tinant : les collectivités locales qui se soustraient à ce qui devrait être pour elles des obligations. Le discours du président Georges Pompidou le 14 mai 1968 à l'Assemblée nationale et les propos du président Senghor le 24 novembre 1978 au Cercle de l'opinion; notre civilisation privilégie l'avoir par rapport à l'être. L'effort exceptionnel fait pour la police dans le projet de budget; la mise au point d'un plan pluriannuel pour accroître les moyens de sécurité.

Examen des crédits et de l'article 79 bis (p. 4281) : MM. Louis Martin, Joseph Raybaud, rapporteur spécial; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur; Bernard Pellarin, André Bohl, Auguste Billiemaz, Raymond Courrière, Alfred Gérin, Etienne Dailly, Camille Vallin, Bernard Legrand.

Etat B. — TITRE III (p. 4281). — Rejet de l'amendement n° 245 de MM. Louis Martin et Alfred Gérin; réduction de la majoration des crédits du titre III; réduction indicative concernant les tribunaux administratifs (p. 4282); les crédits du titre III sont adoptés.

TITRE IV : adopté (p. 4282).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4282).

TITRE VI : (p. 4282). — Les majorations de subvention pour incitation aux fusions et regroupement des collectivités locales; le statut des personnels communaux; la démolition; les travaux d'assainissement des marais dans la région du Rhône (p. 4283). — Retrait de l'amendement n° 250 de M. Auguste Billiemaz; réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI; réduction indicative concernant la démolition (p. 4284). — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI; scrutin public (n° 49). — Liste des votants, p. 4288, 4289.

Après l'article 78 bis : (p. 4285). — Retrait de l'amendement n° 229 (art. additionnel) de M. Bernard Legrand : bénéfique, pour les syndicats de gestion des parcs naturels régionaux, du remboursement de la TVA acquittée sur les travaux d'investissement.

Article 79 bis : (articles L. 393-3 et L. 394-5 du code des communes : participation des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et participation de l'Etat aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris). — Adopté (p. 4285).

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

I. — JEUNESSE ET SPORTS

Discussion [4 décembre 1978] (p. 4106, 4131) : MM. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances ; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Adrien Gouteyron, Guy Schmaus, Louis Boyer, Jean Francou, Franck Sérusclat, Jean-Pierre Hammann, Jean-Marie Girault, Francis Palmero, Noël Berrier, Adolphe Chauvin, Emile Durieux, Robert Schwint, Etienne Dailly.

a) *Interventions des sénateurs* : le plan de relance de l'éducation physique et sportive à l'école (p. 4107, 4116, 4118, 4119, 4120). Le budget (p. 4107, 4108, 4111, 4112, 4113, 4114, 4117). La création des conseillers techniques pédagogiques (p. 4107). Les jeux Olympiques (p. 4107, 4116). Le sport scolaire et universitaire (p. 4107, 4109, 4110, 4111, 4113, 4114, 4115, 4116, 4118, 4119). L'animation sportive extra-scolaire (p. 4107, 4108, 4109, 4117, 4118). L'enseignement sportif et les professeurs d'éducation physique et sportive (p. 4107, 4109, 4110, 4111, 4113, 4114, 4117, 4118, 4119, 4120, 4121). Les centres régionaux d'éducation physique et sportive CREPS (p. 4108). Les associations socio-éducatives (p. 4108, 4109, 4112, 4116, 4118). Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire Fonjep (p. 4108, 4116, 4118). L'association Cotravail et son travail sur l'environnement (p. 4108). Les maisons de jeunes et de la culture (p. 4108, 4118). Les centres de vacances (p. 4108). L'institution des « bons-vacances » (p. 4108). Les centres aérés (p. 4109). L'office franco-allemand de la jeunesse (p. 4109, 4119). L'office franco-québécois de la jeunesse (p. 4109). Les clubs sportifs (p. 4109, 4118). Le financement extra-budgétaire des activités sportives, des concours de pronostics sur les matches de football (p. 4109, 4115, 4120). L'équipement sportif et socio-éducatif (p. 4110, 4111, 4113, 4118, 4119, 4120). La rattachement de l'éducation physique et sportive à l'éducation nationale (p. 4111). La fédération française d'athlétisme (p. 4111). Le sport de haut niveau (p. 4111, 4113). La médecine sportive (p. 4111). Les piscines (p. 4113). Les championnats mondiaux de gymnastique à Strasbourg (p. 4117). Les moniteurs de sports municipaux (p. 4119). Les réalisations sportives en zone rurale (p. 4120). Les émissions de « sports spectacle » à la télévision (p. 4120). La grève des professeurs d'éducation physique et sportive (p. 4120). La comparaison du nombre d'heures de service par semaine effectuées par les professeurs d'éducation physique et sportive en France et en Allemagne et le nombre d'heures effectuées par les professeurs des autres enseignements (p. 4121, 4123, 4124).

b) Intervention du Gouvernement :

Réponse à M. Guy Schmaus (p. 4112) : l'augmentation des dépenses ordinaires « jeunesse et sports ». La part du budget de la jeunesse et des sports dans le budget général en tenant compte des interventions des autres ministères.

(p. 4120) : la plus forte augmentation, parmi les budgets de l'Etat, du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs. La création d'un fonds national pour le développement du sport alimenté par des ressources extra-budgétaires.

(p. 4121) : le sport à l'école ; les mesures prises pour le développement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges. Le déséquilibre entre les enfants des villes et les enfants des campagnes pour l'exercice du sport. La création de postes d'enseignants et de professeurs adjoints. La titularisation de maîtres auxiliaires. Le révision de la politique de formation des enseignants d'éducation physique et sportive. Les passerelles qui devront être établies entre le corps des professeurs et les professeurs adjoints. L'augmentation du temps de service des professeurs d'éducation physique. La nouvelle union nationale du sport scolaire.

(p. 4122) : l'augmentation de la subvention à l'union nationale du sport scolaire.

Réponse à MM. Jean Francou et Jean-Marie Girault : le souhait du développement de l'éducation physique à l'école primaire. La règle de l'unicité du maître ; la possibilité de donner à celui-ci une formation pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Le sport à l'université, l'augmentation des crédits des services universitaires des sports ; le maintien des professeurs dans les unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive (UEREPS). Le simple transfert de professeurs s'occupant de l'animation sportive dans les universités. La majoration des crédits de la fédération de sport universitaire ainsi que des clubs universitaires. Le développement du sport de masse.

Le nombre de licenciés et de clubs. L'augmentation des subventions aux fédérations et aux clubs : la création d'un fonds national pour le développement du sport financé par des ressources extrabudgétaires. Les conditions de la répartition des sommes en faveur des clubs ; la gestion avec les mouvements sportifs du fonds national pour le développement du sport.

Réponse à MM. Jean Francou et Roland Ruet (p. 4123) : la création du fonds national pour le développement du sport.

Le plan à long terme pour la préparation des jeux olympiques. Il ne doit pas y avoir d'opposition entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Le prochain dépôt au Parlement d'un plan de développement du sport de masse et de loisirs. Les équipements sportifs ; le choix d'équipements légers polyvalents pour le milieu rural. Le succès de l'opération « mille clubs de jeunes ». Le concours national organisé pour la réalisation des équipements légers.

Réponse à MM. Adolphe Chauvin et Adrien Gouteyron : l'insuffisance de la dotation dite du « franc-élève » ; la promesse de son augmentation.

Examen des crédits (p. 4124) : MM. Sosefo Makapé Papilio, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Robert Schwint, Franck Sérusclat, Guy Schmaus, Gaston Pams, rapporteur spécial ; Etienne Dailly, Louis Jung, Jean Francou, Roland Ruet, rapporteur pour avis, Jean Mézard.

Etat B. — TITRE III : (p. 4124). — Les distinctions remportées par les sportifs du territoire de Wallis et Futuna ; la signature prochaine de la convention entre le ministère et le territoire de Wallis et Futuna ; les heures d'enseignement assurées par les professeurs d'éducation physique et sportive ; les temps de service attribués par les textes aux professeurs et aux professeurs adjoints. (p. 4125) : comparaison des temps de service d'un professeur d'éducation physique français et est-allemand. (p. 4126). — Amendement n° 213 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : réduction de l'augmentation des crédits du titre III : réduction indicative concernant les heures supplémentaires ; rejet (p. 4127) ; scrutin public (n° 48. — liste des votants p. 4161, 4162). — Rejet de l'amendement n° 168 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Franck Sérusclat : réduction des crédits du titre III : réduction indicative concernant les heures supplémentaires ; rejet des amendements identiques n° 169 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues et n° 212 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, réduction des crédits du titre III : réduction indicative concernant les services d'animation sportive (p. 4128) ; le crédit du titre III est adopté.

TITRE IV : (p. 4128). — Rejet de l'amendement n° 170 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre IV : réduction indicative concernant le financement des équipements sportifs communaux. — Rejet de l'amendement n° 171 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre IV : réduction indicative concernant la préparation olympique (p. 4129). — Rejet des amendements identiques n° 172 de M. Franck Sérusclat et plusieurs de ses collègues et n° 234 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : réduction des crédits du titre IV : réduction indicative concernant les centres d'information et de documentation jeunesse (p. 4130). — La création d'un fonds national pour le développement des sports ; l'accueil des parlementaires communistes à l'Institut national des sports et de l'éducation physique ; l'augmentation de la dotation du « franc-élève ». — Les crédits du titre IV sont adoptés (p. 4131).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4131).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4131).

II. — TOURISME

Discussion [4 décembre 1978] (p. 4092, 4106) : MM. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Vérillon, Jean-Paul Hammann, Bernard Hugo, Eugène Bonnet, Raoul Vadepied, Louis Perrein, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse et des sports ; Gaston Pams.

a) *Interventions des sénateurs* : la politique du tourisme (p. 4092, 4093, 4095, 4097, 4099). La dispersion des crédits et les tribulations des services du tourisme d'un ministère à un autre (p. 4092, 4094, 4097, 4100, 4101). Le rapport Jacques Blanc (Tourisme) (p. 4092, 4097, 4098, 4101). Le rôle des collectivités locales dans le développement du tourisme (p. 4092, 4101). L'accès aux loisirs et aux vacances (p. 4092, 4094, 4101). Le tourisme social (p. 4093, 4095, 4096, 4099, 4101, 4105). Le camping et le caravanning (p. 4093, 4095, 4096, 4097, 4101, 4105). La navigation de plaisance (p. 4093, 4101). Les distorsions de taux de taxe sur la valeur ajoutée entre l'hôtellerie et la restauration (p. 4093). Les hôtels et restaurants (p. 4093, 4095, 4097, 4098, 4100, 4101). Le rôle de la région dans le développement du tourisme (p. 4094, 4101). Les touristes étrangers en France (p. 4094, 4097). La nouvelle catégorie des « hôtels rattachés tourisme » (p. 4095). La prime d'équipement hôtelier dans les zones rurales de montagne (p. 4095). Le tourisme rural ou le tourisme « vert » (p. 4096, 4098, 4099, 4100). Le tourisme en montagne (p. 4096, 4098). Le rôle et le financement des comités régionaux de tourisme (p. 4096). La crise du thermalisme (p. 4096, 4097). Le marché de la vente des voyages et les agences de voyage (p. 4096). La création de chèques-vacances (p. 4097, 4099, 4101, 4105). Les colonies et centres de vacances (p. 4099). Les vacances des personnes âgées (p. 4099). La domination du tourisme par les banques et les promoteurs (p. 4099). Les associations de loisirs et de vacances (p. 4100, 4101). La promotion du tourisme français à l'étranger (p. 4100, 4101). L'étalement des vacances et les vacances scolaires (p. 4100). Le statut des délégués régionaux du tourisme (p. 4101). Le problème de la redevance télévision dans les cafés en milieu rural (p. 4101). Les ports de plaisance (p. 4101). La cinquième semaine de congés payés (p. 4105).

b) *Intervention du Gouvernement* : réponse à M. Raoul Vadepied (p. 4102) : l'appellation du ministère et la disparition du mot « tourisme ». Les deux principes de la politique du Gouvernement : la prise en compte de l'importance de l'activité économique du tourisme et l'accès des Français aux vacances. La préparation des comptes économiques qui montreront la place fondamentale du tourisme dans notre économie. L'effort accru de promotion du tourisme sur les marchés étrangers ; la réunion de représentants de l'administration du tourisme, de ceux d'Air France et de la SNCF ; l'effort particulier pour les Antilles.

Réponse à M. Bernard Hugo : l'action de promotion touristique en faveur de la Bretagne et les procédures d'indemnisation des professions touristiques.

L'ouverture des assises sur l'avenir économique des Antilles à Pointe-à-Pitre. La création d'un groupe d'intérêt économique comprenant les principales entreprises exportatrices françaises pour la promotion touristique de la France. L'accompagnement des efforts de développement des agences de voyage, de l'hôtellerie et de la restauration (p. 4103) : l'entrée de grands organismes financiers sur le marché de la vente de voyages.

Réponse à M. Raoul Vadepied : la publication de la circulaire sur le paracommercialisme.

Réponse à MM. Jean-Paul Hammann, Eugène Bonnet et Raoul Vadepied : le réexamen de l'ensemble du dispositif d'aide à l'hôtellerie pour traduire la priorité du développement de la petite et moyenne hôtellerie en milieu rural. Le nombre de Français qui partent en vacances.

Réponse à MM. Jean-Paul Hammann et Eugène Bonnet : la création du centre d'information et de documentation touristique. La mise en œuvre du titre-vacances. Le développement des subventions d'équipement pour les villages de vacances et les terrains de camping.

Réponse à MM. Maurice Vérillon et Louis Perrein : la vue étroite des modalités d'intervention de l'Etat dans le tourisme social.

Réponse à M. Bernard Hugo : l'importance des crédits du budget consacrés au tourisme social.

Réponse à M. Raoul Vadepied : l'acceptation d'un grand débat pour la définition et la mise en œuvre d'une politique des loisirs.

La nouvelle organisation administrative du tourisme (p. 4104) : la nécessité de plus de cohérence dans les structures locales du tourisme ; l'accord passé entre la fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative et la fédération nationale des comités départementaux de tourisme. La création de la conférence permanente des comités régionaux du tourisme. Les choix du budget du tourisme en faveur de la promotion à l'étranger et du tourisme social en espace rural.

Réponse à M. Yves Durand : la promesse de la fin de transferts entre des dépenses de nature différente.

Le regroupement de l'ensemble des crédits d'investissement dans une seule ligne budgétaire. Les inégalités à l'égard des vacances ; l'action de M. le ministre de l'éducation pour l'aménagement du calendrier scolaire.

Réponse à M. Eugène Bonnet : la fin du double gâchis de la sous-utilisation des équipements de loisirs et de l'encombrement des grands départs ; l'exemple de l'Allemagne fédérale. La meilleure répartition des sites touristiques sur l'ensemble du territoire. Le problème du thermalisme.

Réponse à M. Gaston Pams (p. 4105) : le développement du camping sauvage, notamment sur le littoral méditerranéen ; l'insuffisance des sanctions. La transformation de certains campings en lotissements.

Examen des crédits (p. 4105) : MM. Sosefo Makape Papilio, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Louis Perrein, Jean Mézard.

Etat B. — TITRE III : (p. 4105). — Le développement touristique de Wallis et Futuna et des territoires français du Pacifique ; les tarifs pratiqués par la compagnie Union des transports aériens ; les congés scolaires et l'étalement des vacances ; la documentation et la propagande touristiques. — Adoption des crédits du titre III (p. 4106).

TITRE IV : (p. 4106). — Adopté.

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4106).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4106).

JUSTICE

Discussion [7 décembre 1978] (p. 4293, 4320) : MM. Georges Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Mercier, Pierre Carous, Charles Lederman, Pierre Marcilhacy, Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice ; Marcel Rudloff, Félix Ciccolini, Henri Caillavet, Adolphe Chauvin, Edgard Tailhades, Léon Jozeau-Marigné, Etienne Dailly.

a) *Interventions des sénateurs* : l'éducation surveillée (p. 4293, 4296, 4303). Le budget (p. 4294, 4296, 4304, 4305, 4308, 4309, 4310). Les magistrats (p. 4294, 4295, 4296, 4299, 4301, 4302, 4305, 4308, 4309, 4310). L'administration pénitentiaire (p. 4294, 4302, 4307). Les personnels éducatifs et de probation (p. 4294, 4306, 4308). La surcharge des tribunaux (p. 4295). La pyramide des âges des magistrats (p. 4295, 4311). Les femmes magistrats (p. 4295). Le projet de loi sur le statut de la magistrature (p. 4295, 4303). Le recrutement des magistrats et l'école nationale de la magistrature (p. 4295, 4296, 4303, 4306, 4310, 4317). Les personnels des greffes (p. 4296, 4302, 4308, 4311). La détention provisoire (p. 4296, 4301, 4308, 4310). La peine de mort (p. 4297, 4303). La loi de 1975 sur les substituts aux peines de prison (p. 4297). La suppression des juges de paix et l'institution des conciliateurs (p. 4300, 4301, 4310). Le fonctionnement des tribunaux de commerce (p. 4301). La réinsertion sociale des détenus (p. 4302, 4308, 4317). Les juges de l'application des peines (p. 4303). Les saisies et expulsions (p. 4303). La création d'un espace juridique européen (p. 4303, 4317). L'informatisation des services de la justice (p. 4303). Les ressources perçues par la justice, les amendes (p. 4304). L'affaire des micros du « Canard enchaîné » (p. 4305, 4307). Les pressions exercées sur les magistrats (p. 4305, 4307). Les avocats (p. 4305, 4306). La formation professionnelle des avocats (p. 4305, 4306). L'aide judiciaire (p. 4306, 4308, 4317). La délinquance des enfants (p. 4306). La situation de la justice en Polynésie française (p. 4306). La nécessité d'un budget pluriannuel de la justice (p. 4308). L'immunité des journalistes (p. 4308, 4309). La situation du tribunal de grande instance de Pontoise (p. 4309). Le problème de l'auto-défense et de la légitime défense (p. 4310). Le rapport Peyrefitte sur la violence (p. 4310).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4297) : le budget de la justice. Les crédits d'équipement. Les créations d'emplois. (p. 4298) : l'augmentation du nombre des affaires à juger. Les moyens nécessaires.

Réponse à MM. Georges Lombard et Jacques Thyraud : les priorités retenues. Le renforcement du personnel des greffes ; la fonctionnarisation ; la titularisation des agents temporaires et vacataires. Le problème des magistrats : les vacances d'emplois non pourvus. La récente discussion du projet de loi organique relatif au statut de la magistrature. La réforme de la retraite des magistrats ; les promotions de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Le recours au recrutement latéral. La présence des magistrats dans des commissions extra-judiciaires. (p. 4299) : le contact ainsi offert aux magistrats avec l'administration et les professions. Les lois inappliquées : l'article 220 du code de procédure pénale ; le rôle du président de la chambre d'accusation. Les travaux d'équipement : la cour d'appel de Reims ; l'école des greffes de Dijon ; le palais de justice de Paris ; la participation des collectivités locales. L'administration pénitentiaire : le surpeuplement des prisons ; l'individualisation des peines ; la construction d'établissements aménagés en unités de vie en groupe. La prévention de la violence : l'éducation surveillée ; les crédits prévus au budget de 1979 ; la création de cinq nouvelles juridictions pour enfants.

Réponse à M. Jean Mercier (p. 4300) : la disposition des juges de paix et des juges de paix suppléants ; l'institution des conciliateurs, et sa prochaine généralisation. (p. 4312) : l'organisation judiciaire.

Réponse à M. Henri Caillavet : le montant du budget. Les créations d'emplois.

Réponse à M. Charles Lederman : l'augmentation du nombre des affaires inscrites. L'aide judiciaire et la gratuité.

Réponse à MM. Pierre Carous et Léon Jozeau-Marigné : la suppression des juges de paix et des juges de paix suppléants. L'institution des conciliateurs ; sa prochaine généralisation.

Réponse à M. Pierre Carous : la réforme des tribunaux de commerce. (p. 4313) : le projet de transfert à l'Etat de l'ensemble des charges d'équipement des bâtiments affectés aux juridictions.

Réponse à M. Léon Jozeau-Marigné : la pyramide des âges des magistrats. La nécessité du recrutement latéral. Les postes vacants. La récente discussion du projet de réforme de la loi organique relative au statut de la magistrature ; l'élargissement des conditions d'accès au concours d'entrée à l'ENM.

Réponse à M. Charles Lederman : les créations de postes de postes de fonctionnaires de greffes.

Réponse à M. Pierre Marcilhacy : l'amende et l'indemnité en cas de recours en cassation jugé abusif : son origine ; le taux de l'amende. (p. 4314) : le tribunal de grande instance d'Angoulême.

Réponse à M. Edgar Tailhades : les juridictions économiques et financières créées en 1975.

Réponse à M. Marcel Rudloff, en remplacement de M. Daniel Millaud : les tribunaux en Polynésie française.

Réponse à M. Marcel Rudloff : la formation commune des avocats et des magistrats.

Réponse à M. Adolphe Chauvin : le tribunal de grande instance de Pontoise.

Réponse à M. Henri Caillavet : le secret de l'instruction ; le rejet par le Sénat du projet de loi tendant à y substituer le secret professionnel.

Réponse à M. Charles Lederman : la publication de l'avant-projet de réforme du code pénal.

Réponse à M. Edgar Tailhades : l'autodéfense et l'association de légitime défense.

Réponse à M. Jacques Thyraud, Pierre Carous, Henri Caillavet, Charles Lederman, Félix Ciccolini et Edgar Tailhades : la détentio provisoire et le contrôle judiciaire. Le rôle des juges d'instruction.

Réponse à M. Charles Lederman : les suicides en prison. La prochaine création d'une sous-direction de la réinsertion sociale.

Réponse à M. Edgar Tailhades : les crédits d'équipement pour les établissements pénitentiaires ; la réforme pénitentiaire de 1945. (p. 4315) : les permissions de sortie.

Réponse à M. Marcel Rudloff : le programme d'équipement pénitentiaire.

Réponse à M. Félix Ciccolini : l'inexactitude des informations parues dans la presse sur l'incarcération d'un jeune garçon de seize ans.

Réponse à M. Henri Caillavet : les affaires Isabelle de Wengen et Darquier de Pellepoix ; « l'immunité » du journaliste ; l'apologie du crime.

Réponse à M. Charles Lederman : l'espace judiciaire européen. L'informatique. Les expulsions.

Réponse à M. Henri Caillavet : l'installation de la commission « Informatique et libertés » et les crédits dont elle dispose. Le droit d'accès individuel aux fichiers. La procédure d'urgence dans la discussion parlementaire. La diminution des échecs depuis la parution du projet sur le fonctionnement des permissions de sortie.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 4316) : la justification de la procédure de déclaration d'urgence dans les projets de loi cités par l'orateur : l'exemple de la réforme des conseils de prud'hommes ; la diminution du taux des échecs depuis la promulgation du texte modifiant le fonctionnement de l'exécution des peines ; l'alcootest.

Réponse à M. Edgar Tailhades : la prolongation de la garde à vue par la Cour de sûreté de l'Etat ; le délai spécial prévu en matière de trafic de drogue.

Réponse à MM. Pierre Marcilhacy et Félix Ciccolini : l'affaire des écoutes du Canard enchaîné et l'affaire de Broglie : l'article 226 du code pénal et le respect de l'autorité de la chose jugée.

(p. 4317) : rend hommage aux magistrats Sa récente visite à l'école nationale de la magistrature et l'accueil des auditeurs de justice. L'indépendance du pouvoir judiciaire.

Examen des crédits (p. 4318) : MM. Henri Caillavet, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Francis Palmero, Georges Lombard, rapporteur spécial ; Edouard Bonnefous, Charles Lederman, Marcel Champeix.

Etat B. — TITRE III (p. 4318). — L'extradition de Darquier de Pellepoix et l'action publique engagée dès la parution de l'interview donnée à « l'Express » sur les morts en déportation. — Le problème de la peine de mort ; la proposition de loi de M. Edouard Bonnefous tendant à la suppression de la guillotine et à son remplacement par un autre mode d'exécution capitale (p. 4319). — La consultation du pays sur le maintien ou la suppression de la peine de mort ; la nécessité d'un débat au fond et l'acceptation de ce débat par le Gouvernement. — Retrait de l'amendement n° 260 de M. Francis Palmero : diminution des crédits du titre III : réduction indicative sur la question de la peine de mort. — Les crédits du titre III sont adoptés (p. 4320).

TITRE IV : adopté (p. 4320).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4320).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et de crédits de paiement (p. 4320).

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

Discussion [8 décembre 1978] (p. 4374, 4394) : MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Michel Miroudot, Félix Ciccolini, Charles de Cuttoli, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Guy Schmaus, Raymond Bourguin, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

a) *Interventions des sénateurs* : La radiodiffusion-télévision (p. 4374, 4375, 4376, 4377, 4379, 4381). Les mécanismes de répartition de la redevance (p. 4374, 4376, 4378, 4381). La publicité (p. 4375, 4378, 4382, 4383, 4385). Les radios périphériques (p. 4374, 4375, 4383). Les sociétés de radiodiffusion-télévision (p. 4374, 4376, 4382). Les émissions (p. 4374, 4377, 4379, 4382). Les problèmes posés par la mise en service de l'émetteur de Radio Monte Carlo à Roumoules (p. 4375, 4383). La dégradation de la langue française (p. 4375, 4385). La bataille des satellites (p. 4375). Les difficultés de l'Institut national de l'audio-visuel INA (p. 4376, 4383, 4385). La Société française de production SFP (p. 4376, 4378, 4382, 4383, 4385). L'augmentation de la redevance (p. 4376, 4377, 4385). La liberté d'expression et le droit de réponse (p. 4377, 4379, 4385). La violence dans les programmes de la télévision (p. 4377, 4381). Le rapport Caillavet sur la radiodiffusion-télévision française d'avril 1978 (p. 4377). La « tribune libre » de FR 3 (p. 4379, 4381). Le statut du réalisateur de télévision (p. 4379). Le fonds de création télévisuelle (p. 4379, 4380). La taxation du magnétoscope (p. 4379). Les expériences de télédistribution (p. 4379). Les radios régionales liées à FR 3 et la prolifération des radios libres (p. 4380, 4383, 4385). La concurrence télévision cinéma (p. 4382). L'accès des partis, des syndicats à la télévision (p. 4383). Les émissions à destination de l'étranger (p. 4383). Le contrôle de l'information par le Gouvernement (p. 4385, 4386).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4386) : l'autorisation par le Parlement de la perception et de la répartition de la redevance. L'effort de qualité de la radio-télévision française.

Réponse à M. Charles de Cuttoli : l'action de Radio France internationale dans le monde. L'audience en Italie de la télévision française.

La création française ; les exportations d'émissions à l'étranger ; la qualité de certaines émissions étrangères : l'exemple des demandes visant à la diffusion de la série « Holocauste ». (p. 4387) : la publicité : le plafond de 25 p. 100 des ressources. Le recouvrement de la redevance et la fraude.

Réponse à M. Michel Miroudot : la violence et les programmes de télévision. L'autonomie des chaînes.

Réponse à MM. Félix Ciccolini, Henri Caillavet et Guy Schmaus : l'accès aux antennes : les associations d'anciens combattants, les grands courants de pensée, le débat sur le chômage.

Réponse à M. Jean Cluzel : les rediffusions.

Réponse à M. Henri Caillavet : les responsabilités locales de Radio France et FR 3.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Henri Caillavet : la réforme de la clé de répartition du produit de la redevance.

Réponse à M. Charles de Cuttoli : les émissions françaises à destination de l'étranger.

Réponse à M. Jean Cluzel : l'utilisation des satellites. Les négociations sur l'utilisation des canaux de télévision ou de radio.

Réponse à M. Henri Caillavet : le développement du magnétoscope ; le télétexte ; la vidéo-transmission, etc.

(p. 4388) : la situation de la Société française de production (SFP) : les solutions prévues pour son redressement ; sa gestion passée ; ses relations avec les autres sociétés de radio-télévision ; son coût de production. Les taux proposés pour la redevance sur les postes de télévision pour 1979. L'inscription au budget du ministère de la culture du crédit destiné au fonds de création télévisuelle.

Examen des crédits de l'article 62, de la ligne 70 de l'état E annexé à l'article 54 et, partiellement, de l'article 46 : (p. 4389) *MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Charles de Cuttoli, Robert Laucournet, Louis Jung.*

Article 62 : (répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) (p. 4389). — La création d'un ministère de la culture et de la communication ; les efforts annoncés d'amélioration de la qualité des programmes et de la création ; la modification du mécanisme de répartition du produit de la redevance ; la taxation des magnétoscopes ; la lutte contre la violence dans les programmes ; le plan de redressement de la Société française de production et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ; la création au Sénat d'une commission d'enquête des conditions financières de la création ; les comptes rendus des travaux du Parlement par les sociétés de télévision et de radio (p. 4390) ; le statut des personnels de la redevance ; la télévision par câble ; l'émancipation des radios régionales. — Retrait de l'amendement n° 256 de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial : diminution de crédits, correspondant au maintien du taux de la redevance. — Les émissions de Radio-France internationale en direction de l'Afrique (p. 4391) ; retrait de l'amendement n° 265 de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues : modification de la répartition du produit de la redevance pour donner un crédit supplémentaire à l'établissement public de diffusion.

— l'article 62 est adopté (p. 4391).

Avant l'article 70 : (p. 4391). — Les frais de recouvrement de la redevance ; l'inéquité d'un taux uniforme quelles que soient les ressources (p. 4392). — Rejet de l'amendement n° 174 (article additionnel) de M. Félix Ciccolini et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Laucournet : transformation de la redevance pour droit d'usage des appareils et récepteurs de télévision, en taxe de nature fiscale (p. 4393).

Ligne 70 de l'état E : (Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) (p. 4393). — Scrutin public (n° 50). — Liste des votants, (p. 4440, 4441). — Adoption (p. 4393).

Article 46 : (comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. — Services votés) (p. 4393). — Adoption des dispositions relatives au compte d'emploi de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

— l'article 46 est adopté (p. 4393).

SANTÉ ET FAMILLE

Discussion [29 novembre 1978] (p. 3884, 3915) : *MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances (sécurité sociale) ; Jean Chérioux, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale) ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille ; MM. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille ; Robert Schwint, Jean-Pierre Cantegrit, Paul Kauss, Mme Rolande Perlican, MM. Jacques Larché, Michel Labèguerie, Bernard Talon, Pierre Gamboa, Jacques Henriet.*

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 3884, 3886, 3895, 3896, 3900, 3901). L'action sanitaire et sociale (p. 3885, 3889, 3890, 3895, 3896). L'installation des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés (p. 3885, 3896, 3897, 3904). Les handicapés (p. 3885, 3889, 3890, 3896, 3900, 3902, 3904). La santé scolaire (p. 3885, 3886). Les hôpitaux (p. 3885, 3889, 3897, 3901, 3902, 3906). Le thermalisme (p. 3885). Les assistantes sociales (p. 3886). Les infirmières et aides soignantes (p. 3886). La recherche médicale (p. 3886, 3889). L'Institut national de la santé (p. 3886). La fondation Curie (p. 3886). L'Institut Pasteur (p. 3886). Le contrôle du Parlement sur la sécurité sociale (p. 3886). La sécurité sociale, ressources et dépenses (p. 3886, 3887, 3891, 3892, 3893, 3897, 3898, 3903, 3905, 3906). L'harmonisation des régimes de sécurité sociale (p. 3887, 3891, 3898, 3899). Les personnes âgées (p. 3888, 3889, 3890, 3896, 3899). Les cotisations de sécurité sociale (p. 3888, 3892). Les prestations familiales (p. 3888, 3890, 3891, 3892, 3896, 3898, 3899). Les problèmes de démographie (p. 3888, 3889, 3897, 3901, 3906, 3907). Le Fonds de l'aide sociale pour les budgets des départements et des communes (p. 3889, 3890, 3896). L'avenir des hôpitaux psychiatriques (p. 3890, 3891). La politique de la famille (p. 3892, 3900, 3901). Le statut social de la mère de famille (p. 3892, 3901). Le programme de Blois quant au montant minimum des prestations familiales (p. 3892). La surconsommation médicale (p. 3892, 3903). Le rapport Evelyne Sullerot sur la démographie de la France (p. 3897). La contraception et l'interruption volontaire de grossesse (p. 3897). La protection sociale des Français de l'étranger (p. 3898, 3899). Le fonctionnement de l'assurance volontaire de travailleurs salariés expatriés et la caisse des expatriés de Melun (p. 3899). Les Français handicapés établis hors de France (p. 3900). Les maladies tropicales contractées par les Français de l'étranger (p. 3900). L'Assistance publique (p. 3901). Les médecins (p. 3902, 3903, 3904). Les accidents du travail (p. 3903). L'enseignement médical (p. 3904). L'hospitalisation en établissement privé à but non lucratif (p. 3905). Les sociétés multinationales (p. 3905). Les nuisances éventuelles de l'énergie nucléaire (p. 3906).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3893) : un budget qui traduit une politique suivie et cohérente. Après l'obtention d'une capacité hospitalière satisfaisante, c'est la modernisation de l'équipement existant qui a la priorité. Les problèmes posés par la pénurie grave d'infirmières ont été réglés. Le problème des infirmiers psychiatriques et de leur reconversion. La prévention : la politique d'éducation sanitaire ; les crédits consacrés à la formation permanente des médecins ; la reconversion du réseau des dispensaires d'hygiène publique. La réussite de la politique de périnatalité. La réforme du contenu des examens pré-nuptiaux. L'accroissement des moyens dont bénéficie la protection maternelle et infantile. (p. 3894) : la priorité accordée à la recherche. La situation très grave de l'Institut Pasteur ; les créations d'emploi à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. L'exercice du contrôle parlementaire sur la sécurité sociale. Les perspectives financières du régime général ; la continuité des paiements ne peut être assurée que par d'importantes mesures de trésorerie qui ne peuvent être renouvelées. La croissance des dépenses ; la modification structurelle du régime vieillesse. L'arrivée à l'âge de la retraite des personnes pendant la grande guerre masque partiellement le déséquilibre réel de la branche vieillesse. La réduction du rythme de progression des prix de journée. L'humanisation et la modernisation des hôpitaux et hospices ; l'augmentation du nombre des médecins ; l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population ; l'incidence financière d'une évolution technique très rapide des soins. Le Gouvernement ne veut pas que soit réduite la protection sociale des Français. (p. 3895) : la reprise récente de la progression des dépenses provient, pour une part importante de la consommation de soins ambulatoires. Ne pas réduire les prestations signifie faire appel à la solidarité. Une fiscalisation de la sécurité sociale ne ferait que déplacer le problème. La situation

de l'assurance vieillesse qui à elle seule explique plus de la moitié du déficit. Les propositions avancées résultent souvent d'une information partielle.

Réponse à M. Paul Ribeyre (p. 3907) : les problèmes du thermalisme. Le financement de travaux à Aix-les-Bains et à Dax en 1978. Le lancement de la coopération européenne en matière de santé. Les problèmes évoqués : la prévention en matière de tabagisme et de drogue, le coût de la santé.

Réponse à M. Jean Chérioux : les problèmes de la psychiatrie ; le nombre trop important des hôpitaux, de qualité médiocre et mal répartis sur le territoire. Les suites de la loi de 1838 sur les malades mentaux. Les erreurs commises dans le passé à propos des sanatoriums. Les inspections réalisées par l'inspection générale des affaires sociales. Les problèmes du personnel ; les activités extrahospitalières offrent une voie largement ouverte aux infirmiers du secteur psychiatrique. Les problèmes de l'aide sociale ; il ne s'agit pas d'une répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales mais de donner soit à l'Etat, soit aux collectivités locales, l'entière responsabilité pour réaliser des équipements et en assurer le financement. (p. 3908) : la réforme tarifaire dans les établissements hospitaliers. Les divers éléments qui constituent le prix de revient de l'hospitalisation. La réduction de la durée moyenne de séjour des malades hospitalisés.

Réponse au même orateur et à MM. Bernard Talon et Jacques Henriot : les tarifs de l'hospitalisation privée ; les études effectuées par le centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC) et par l'inspection générale des affaires sociales. La très grande disparité constatée dans la situation des cliniques privées. La situation particulière des établissements privés à but non lucratif.

Réponse à M. Louis Boyer : les difficultés d'application de l'allocation de parent isolé ; le nombre des bénéficiaires ; la tâche pour les organismes d'apprécier la situation familiale, la réalité de l'isolement de l'éventuel bénéficiaire.

Réponse au même orateur et à M. Robert Schwint : la généralisation de la sécurité sociale ; la création de l'assurance personnelle. L'institution du régime d'assurance vieillesse des ministres du culte. Le problème de la charge des cotisations. Le remboursement par l'Etat de la compensation démographique. (p. 3909) ; la charge supportée par l'Etat au titre du fonds national de solidarité. La modernisation des plateaux techniques. L'effort fait par les établissements publics régionaux et les collectivités locales. L'obligation vaccinale ; la suppression de la vaccination anti-variolique n'est toujours pas préconisée par l'Organisation mondiale de la santé. L'importance de la pharmacologie clinique.

Réponse à M. Jean-Pierre Cantegrit : les Français de l'étranger ; les dispositions prises pour la poursuite de l'application de la loi du 31 décembre 1976 ; le poids excessif des cotisations ; le principe de la couverture sociale des Français non salariés.

Réponse à M. Paul Kauss : la politique familiale ; l'importance de la famille aux yeux des Français soulignée par le journal *La Croix*. La solidarité entre familles nanties et défavorisées. Les propositions de l'union nationale des associations familiales.

Réponse à Mme Rolande Perlican : les atteintes à l'hospitalisation ; le profit des monopoles. Le problème des effectifs ; la situation à l'Assistance publique de Paris. Le départ de diplômés qui ne veulent plus travailler dans le secteur public.

Réponse à MM. Jacques Larché et Michel Labèguerie : la démographie médicale ; l'évolution de la médecine libérale. Le nombre des nouveaux médecins diplômés chaque année est supérieur à celui prévu dans le rapport Fougère et dans le rapport du Plan. Le problème de la rémunération des médecins conventionnés. La réforme de l'internat, celle du troisième cycle.

Réponse à M. Pierre Gamboa : le déclin des hôpitaux et de la couverture sociale : une contrevérité flagrante. Les prestations nouvelles en matière médicale prévues par le programme de Blois.

Réponse à M. Jacques Henriot : les problèmes de la médecine scolaire ; « l'écologie de la santé » ; les travaux de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). La démographie française, l'insuffisance du taux de fécondité. Ce qui a été fait en République démocratique allemande. Les réunions qui auront lieu dans ce domaine au niveau européen.

Examen des crédits et de l'article 80 [29 novembre 1978] (p. 3911, 3915) : MM Jean Mézard, Etienne Dailly, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille ; M. Michel Labèguerie.

Etat B. — TITRE III : (p. 3911). — La surconsommation médicale ; les médicaments ; les dépenses de la sécurité sociale (p. 3912) ; la politique de la famille ; les médecins scolaires et

les médecins de la protection maternelle et infantile ; les vaccinations ; la myopathie ; les pensions alimentaires de l'article 342-III du code civil ; l'insémination artificielle. Le crédit du titre III est adopté (p. 3912).

TITRE IV : (p. 3912). — La majoration des retraites mutualistes d'anciens combattants. — Le crédit du titre IV est adopté (p. 3914).

Article 80 (Institution d'une redevance pour le financement du contrôle de qualité des analyses de biologie médicale). — Adopté (p. 3914).

Après l'article 80 : (p. 3914). — Le contrôle du Parlement sur le budget social de la nation. Retrait de l'amendement n° 166 (art. additionnel) de M. Michel Labèguerie ; adoption par le Parlement des prévisions de recettes et de dépenses des régimes obligatoires de sécurité sociale, pour 1978 et 1979 (p. 3915).

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4463, 4476) : MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Salvi, Franck Sérusclat, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Jacques Habert, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle).

a) *Interventions des sénateurs* : les traitements des fonctionnaires (p. 4463, 4468, 4469, 4470). La politique de l'emploi dans la fonction publique (p. 4464, 4468). L'auxiliariat (p. 4464, 4468, 4470). L'emploi des jeunes (p. 4464, 4466, 4467, 4470, 4475). Le personnel départemental (p. 4464, 4468). Les instituts régionaux d'administration (p. 4464). L'école nationale d'administration (p. 4464). Les femmes dans la fonction publique (p. 4465, 4475). La formation professionnelle (p. 4465, 4467, 4474). La formation professionnelle continue (p. 4465, 4466). La documentation française (p. 4466). Le centre interministériel de renseignements administratifs (p. 4466). La langue française (p. 4466, 4473). Le haut comité pour la langue française (p. 4466, 4473, 4474). La subvention à l'association linguistique franco-européenne (p. 4466, 4473). La lutte contre les pollutions marines (p. 4466). Les crédits du médiateur (p. 4466). La participation des entreprises à la formation professionnelle (p. 4466, 4474). Le sort de la vignette automobile (p. 4466). La réforme du système éducatif (p. 4467). Les congés de formation (p. 4467). L'utilisation des dépenses de fonctionnement pour la rémunération des traitements et pensions des agents de l'Etat (p. 4468). La concertation pour la réforme des collectivités locales (p. 4469). Les pensions des retraités de l'Etat civils et militaires (p. 4469, 4470). La dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires (p. 4469, 4470). L'exercice des libertés syndicales dans la fonction publique (p. 4470, 4471). Les emplois offerts aux handicapés (p. 4470).

b) *Interventions du Gouvernement* :

— M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : (p. 4470) : la place de la fonction publique dans la vie de la nation ; l'action de coordination des directions générales de la fonction publique. (p. 4471) : l'attachement du Gouvernement à la poursuite de la politique contractuelle ; le maintien du pouvoir d'achat ; la priorité accordée aux bas traitements ; les mesures en faveur des familles et des retraités ; l'accord du 7 juillet 1978. La reprise des études des groupes de travail relatifs à la protection sociale des agents non titulaires et à l'exercice des libertés syndicales dans la fonction publique ; la création d'un groupe chargé d'étudier la grille indiciaire.

Réponse à M. Franck Sérusclat : la participation au groupe sur la grille indiciaire des organisations syndicales non signataires de l'accord.

Réponse au même orateur et à M. Pierre Salvi : les traitements dans la fonction publique ; les indemnités. Il importe d'obtenir une connaissance précise des modes de répartition des indemnités et des raisons justifiant leur taux de dispersion. L'action sociale directe au profit des fonctionnaires ; le comité interministériel des services sociaux. Les mesures spécifiques intéressant la famille : le recul de la limite d'âge pour un accès à certains emplois publics des femmes ayant élevé des enfants, la création du congé postnatal, le régime du mi-temps... La simplification des conditions de liquidation des retraites. (p. 4472) : la mensualisation des versements. Le prolongement des mesures déjà intervenues depuis 1975 en faveur des handicapés ; les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). Les problèmes posés par les non-titulaires, les auxiliaires et les vacataires ; des personnels d'origine très variable ; les plans successifs de titularisation ; la politique en faveur de l'emploi des jeunes. La promotion sociale au sein de la fonction publique ; l'accroissement du nombre des promotions au tour extérieur. Les instituts régionaux d'administration (IRA) ; la démocratisation du recrutement

de l'école nationale d'administration. La création éventuelle d'un corps d'administrateurs généraux ; les travaux de la commission Lavail. L'effort consenti par l'Etat en matière de formation permanente.

Réponse à M. Henri Duffaut (p. 4473) : la diversité des crédits regroupés à l'intérieur du budget des services du Premier ministre. Le transfert au ministère de l'industrie du commissariat à l'énergie atomique, du centre national d'études spatiales, etc., le haut comité de la langue française ; la compétition entre les principaux pays européens pour la promotion de leur propre langue ; l'association linguistique franco-européenne. La Documentation française ; ses coûts de fabrication ; la rémunération de ses personnels sur la base d'une grille calquée sur des activités professionnelles similaires. L'amélioration du travail parlementaire grâce à la liaison des assemblées à la banque des données de la Documentation française, pendant l'année 1979.

— *M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) :* (p. 4474) : la formation professionnelle ; les publics touchés : la répartition entre les sexes. La complémentarité des actions publiques et privées. La durée des formations. L'effort des petites entreprises est nettement moins important que celui des plus grandes. L'ensemble des crédits qui constituent l'enveloppe de la formation professionnelle ; les crédits consacrés aux deux pactes pour l'emploi. (p. 4475) : l'orientation prioritaire de l'Etat en faveur des demandeurs d'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes. Les conditions d'âge ; le champ d'intervention des stages pratiques et leur mode de financement.

Réponse à M. Paul Séramy : la priorité accordée aux chômeurs.

L'action du secrétariat d'Etat et des instances interministérielles. Le développement de la politique de formation continue. Le congé de formation rémunéré. La procédure d'agrément de stage prévue par la loi du 17 juillet 1978. La délégation permanente du conseil national de la formation professionnelle. Les formations dispensées par les grands formateurs privés. La « fiscalisation » d'une partie de l'obligation des entreprises n'a pas conduit à la démobilitation. La formation alternée ; l'apprentissage ; le dépôt au printemps 1979 d'un projet de loi sur l'enseignement en alternance. Le transfert de crédits intervenu du budget des services généraux du Premier ministre vers le budget du ministère du travail et de la participation. (p. 4476) : le financement du premier pacte national pour l'emploi des jeunes.

Examen des crédits (p. 4476) : MM. Pierre Vallon, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Etat B. — TITRE III : (p. 4476). — L'amélioration de la condition féminine ; la nomination de Mme le ministre délégué à la condition féminine. — Les crédits du titre III sont adoptés (p. 4476).

TITRE IV : adopté (p. 4476).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4476).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4476).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — SERVICES GÉNÉRAUX

(A l'exception de l'aménagement du territoire et de l'information.)

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4463, 4476) : MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Salvi, Franck Sérusclat, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Jacques Habert, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle).

a) Interventions des sénateurs : les traitements des fonctionnaires (p. 4463, 4468, 4469, 4470). La politique de l'emploi dans la fonction publique (p. 4464, 4468). L'auxiliarat (p. 4464, 4468, 4470). L'emploi des jeunes (p. 4464, 4466, 4467, 4470, 4475). Le personnel départemental (p. 4464, 4468). Les instituts régionaux d'administration (p. 4464). L'école nationale d'administration

(p. 4464). Les femmes dans la fonction publique (p. 4465, 4475). La formation professionnelle (p. 4465, 4467, 4474). La formation professionnelle continue (p. 4465, 4466). La documentation française (p. 4466). Le centre interministériel de renseignements administratifs (p. 4466). La langue française (p. 4466, 4473). Le haut comité pour la langue française (p. 4466, 4473, 4474). La subvention à l'association linguistique franco-européenne (p. 4466, 4473). La lutte contre les pollutions marines (p. 4466). Les crédits du médiateur (p. 4466). La participation des entreprises à la formation professionnelle (p. 4466, 4474). Le sort de la vignette automobile (p. 4466). La réforme du système éducatif (p. 4467). Les congés de formation (p. 4467). L'utilisation des dépenses de fonctionnement pour la rémunération des traitements et pensions des agents de l'Etat (p. 4468). La concertation pour la réforme des collectivités locales (p. 4469). Les pensions des retraités de l'Etat civils et militaires (p. 4469, 4470). La dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires (p. 4469, 4470). L'exercice des libertés syndicales dans la fonction publique (p. 4470, 4471). Les emplois offerts aux handicapés (p. 4470).

b) Interventions du Gouvernement :

— *M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre :* (p. 4470) : la place de la fonction publique dans la vie de la nation : l'action de coordination des directions générales de la fonction publique. (p. 4471) : l'attachement du Gouvernement à la poursuite de la politique contractuelle ; le maintien du pouvoir d'achat ; la priorité accordée aux bas traitements ; les mesures en faveur des familles et des retraités ; l'accord du 7 juillet 1978. La reprise des études des groupes de travail relatifs à la protection sociale des agents non titulaires et à l'exercice des libertés syndicales dans la fonction publique ; la création d'un groupe chargé d'étudier la grille indiciaire.

Réponse à M. Franck Sérusclat : la participation au groupe sur la grille indiciaire des organisations syndicales non signataires de l'accord.

Réponse au même orateur et à M. Pierre Salvi : les traitements dans la fonction publique ; les indemnités. Il importe d'obtenir une connaissance précise des modes de répartition des indemnités et des raisons justifiant leur taux de dispersion. L'action sociale directe au profit des fonctionnaires ; le comité interministériel des services sociaux. Les mesures spécifiques intéressant la famille : le recul de la limite d'âge pour un accès à certains emplois publics des femmes ayant élevé des enfants, la création du congé postnatal, le régime du mi-temps... La simplification des conditions de liquidation des retraites (p. 4472) : la mensualisation des versements. Le prolongement des mesures déjà intervenues depuis 1975 en faveur des handicapés ; les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). Les problèmes posés par les non-titulaires, les auxiliaires et les vacataires ; des personnels d'origine très variable ; les plans successifs de titularisation ; la politique en faveur de l'emploi des jeunes. La promotion sociale au sein de la fonction publique ; l'accroissement du nombre des promotions au tour extérieur. Les instituts régionaux d'administration (IRA) ; la démocratisation du recrutement de l'école nationale d'administration. La création éventuelle d'un corps d'administrateurs généraux ; les travaux de la commission Lavail. L'effort consenti par l'Etat en matière de formation permanente.

Réponse à M. Henri Duffaut (p. 4473) : la diversité des crédits regroupés à l'intérieur du budget des services du Premier ministre. Le transfert au ministère de l'industrie du commissariat à l'énergie atomique, du centre national d'études spatiales, etc., le haut comité de la langue française ; la compétition entre les principaux pays européens pour la promotion de leur propre langue ; l'association linguistique franco-européenne. La Documentation française ; ses coûts de fabrication ; la rémunération de ses personnels sur la base d'une grille calquée sur des activités professionnelles similaires. L'amélioration du travail parlementaire grâce à la liaison des assemblées à la banque des données de la Documentation française, pendant l'année 1979.

— *M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) :* (p. 4474) : la formation professionnelle ; les publics touchés : la répartition entre les sexes. La complémentarité des actions publiques et privées. La durée des formations. L'effort des petites entreprises est nettement moins important que celui des plus grandes. L'ensemble des crédits qui constituent l'enveloppe de la formation professionnelle ; les crédits consacrés aux deux pactes pour l'emploi. (p. 4475) : l'orientation prioritaire de l'Etat en faveur des demandeurs d'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes. Les conditions d'âge ; le champ d'intervention des stages pratiques et leur mode de financement.

Réponse à M. Paul Séramy : la priorité accordée aux chômeurs.

L'action du secrétariat d'Etat et des instances interministérielles. Le développement de la politique de formation continue. Le congé de formation rémunéré. La procédure d'agrément de stage prévue par la loi du 17 juillet 1978. La délégation permanente du conseil national de la formation professionnelle. Les formations dispensées par les grands formateurs privés. La « fiscalisation » d'une partie de l'obligation des entreprises n'a pas conduit à la démobilité. La formation alternée ; l'apprentissage ; le dépôt au printemps 1979 d'un projet de loi sur l'enseignement en alternance. Le transfert de crédits intervenu du budget des services généraux du Premier ministre vers le budget du ministère du travail et de la participation. (p. 4476) : le financement du premier pacte national pour l'emploi des jeunes.

Examen des crédits (p. 4476) : MM. Pierre Vallon, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Etat B. — TITRE III (p. 4476). — L'amélioration de la condition féminine ; la nomination de Mme le ministre délégué à la condition féminine. — Les crédits du titre III sont adoptés (p. 4476).

TITRE IV : adopté (p. 4476).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4476).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4476).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Discussion [28 novembre 1978] (p. 3782, 3797) : MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) ; Pierre Salvi, André Morice, Michel Giraud, Bernard Hugo, Josy Moinet, Gaston Pams.

a) *Interventions des sénateurs* : délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale DATAR (p. 3782, 3789, 3790). La décentralisation régionale (p. 3782, 3783, 3788, 3790). La réunion à Vichy de la conférence nationale d'aménagement du territoire (p. 3783, 3784, 3790, 3792). La politique d'acquisition des terres par le Conservatoire du littoral (p. 3783). Les primes de développement régional (p. 3783, 3789). La lutte contre le chômage (p. 3789, 3791). Le projet de loi-cadre organisant une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (p. 3784). Le développement des responsabilités des collectivités locales (p. 3784, 3788). Les routes (p. 3784, 3788). La rénovation rurale (p. 3784). La politique du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) (p. 3784). Les associations (p. 3784). L'aide aux entreprises industrielles et commerciales (p. 3784, 3788). La politique d'innovation (p. 3785). La création souhaitée d'un conseil supérieur de l'aménagement du territoire (p. 3787). Les emplois tertiaires (p. 3788, 3789, 3791). Le Fonds spécial d'adaptation industrielle (p. 3788). Le Fonds européen de développement régional (FEDER) (p. 3788). La politique d'aménagement du territoire au plan européen (p. 3788). Les transports dans la région parisienne (p. 3788). Les postes et télécommunications (p. 3788). La création d'une compagnie nationale de la Loire (p. 3788). L'aménagement du littoral atlantique (p. 3788, 3791). La zone économique maritime (p. 3788). La construction navale (p. 3788, 3791). Le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (p. 3789). Le financement des contrats de pays (p. 3789). L'industrie du téléphone (p. 3791). Les industries agro-alimentaires (p. 3791, 3792). Les conséquences de l'informatisation sur l'emploi (p. 3791). Les industries du bois (p. 3792). Les tarifs des transports par chemin de fer (p. 3793). Les tarifs d'électricité (p. 3793).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3785) : les origines historiques de la politique de l'aménagement du territoire, en période de forte croissance. La difficulté de son maintien dans un contexte économique difficile. La priorité donnée dans le projet de budget pour 1979 à l'aménagement du territoire : la forte augmentation des crédits. La revitalisation du monde rural. (p. 3786) : la politique des villes moyennes. La régionalisation des contrats de pays. L'atténuation de l'inégalité entre les contrats. La progression des crédits du Fonds d'intervention

pour l'aménagement du territoire (FIAT). L'amélioration des services publics en milieu rural. Le groupe de travail Duchêne-Marullaz. La mise en valeur des zones de montagne et de littoral. Le développement du Massif central et de la Corse. La participation du Fonds de rénovation rural et du FIAT. Les schémas de massifs des Vosges, des Alpes du Nord et des Pyrénées. Les schémas régionaux d'aménagement du littoral. Les crédits du conservatoire du littoral. Les acquisitions de terres. La restructuration de l'habitat minier.

Réponse à MM. Geoffroy de Montalembert et André Barroux : l'orientation de l'emploi et des activités. Les primes de développement régional. (p. 3787) : la diversité des primes aux entreprises. L'accélération des procédures. La prime de localisation des activités tertiaires. L'adaptation de la prime de développement régional aux investissements lourds. Le fonds spécial d'adaptation industrielle. Le soutien à l'exportation et les prêts à des taux bonifiés. La prochaine conférence nationale d'aménagement du territoire, à Vichy. Sa récente intervention au Sénat lors de la discussion des questions orales avec débat de MM. Jean Cluzel et Georges Lombard. L'innovation et l'esprit d'entreprise.

Réponse à M. Michel Giraud (p. 3793) : la politique de décentralisation rendue responsable par certains de la désindustrialisation de la région parisienne. Les perspectives favorables de l'industrie dans la région parisienne, attestées au contraire par les travaux de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP). Les initiatives souhaitables cependant en matière de petites et moyennes industries. La suggestion à cet égard de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie.

Réponse à M. Pierre Salvi : le desserrement des activités de la région parisienne vers la grande couronne. La bonne résistance de la région parisienne aux difficultés économiques.

Réponse à MM. André Morice et Josy Moinet (p. 3794) : les problèmes de l'Ouest. L'adoption du schéma d'aménagement du littoral Centre-Ouest. Le programme d'action prioritaire d'initiative régionale « Basse-Loire ». La liaison entre les ports atlantiques et les pays du Marché commun. La mission interministérielle de la mer. La zone économique des deux cents milles. La construction de barrages régulateurs sur la Loire. L'apport de l'aménagement du territoire au grand Ouest. Les interventions successives de la DATAR. Les problèmes sectoriels. La stabilisation de la population de l'Ouest. Le vieillissement de la population. Les créations d'emplois dans l'industrie. Les opérations de décentralisation menées par l'Etat vers l'Ouest. Les efforts d'infrastructures. Les équipements portuaires. Les autoroutes ; le plan routier breton ; les améliorations du réseau SNCF. Le gazoduc breton.

Réponse à M. Pierre Salvi : la constitution d'un conseil national d'aménagement du territoire. Le fonctionnement du Fonds d'adaptation industrielle. (p. 3795) : les interventions « territoriales » et les interventions « sectorielles ». L'exemple du textile. L'existence de contrats de pays dans les zones de rénovation rurale.

Réponse à M. Bernard Hugo : la lettre de la DATAR. L'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon. Le plan décennal du Midi.

Réponse à M. Pierre Salvi : les crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le montant du quota français. La souplesse prévue dans le nouveau règlement, comportant une section hors-quota.

Réponse à M. Gaston Pams : l'importance des équipements de transport et de télécommunications. Le rôle du Conseil interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) pour la définition des programmes autoroutiers français, pour le plan routier de la Bretagne, du Massif Central, de la Corse et de l'Alsace. Les programmes en matière de télécommunications. Le reproche d'indétermination de l'action de la DATAR : le résultat d'une volonté d'adaptation à la diversité des situations locales. (p. 3796) : l'organisation éventuelle d'un grand débat au Sénat lors de la session de printemps.

Examen des crédits [28 novembre 1978] (p. 3796) M. Pierre Louvot.

Etat B. — TITRE III (p. 3796) : les inconvénients de la définition cantonale retenue pour l'attribution de l'aide spéciale rurale ; la régionalisation des contrats de pays.

TITRE IV (p. 3796).

Etat C. — TITRES V ET VI (p. 3796).

Les votes sur ces titres sont réservés jusqu'à l'examen des autres crédits des services généraux du Premier ministre (p. 3796). — Adoptés le 9 décembre 1978 (p. 4476).

INFORMATION

Discussion [8 décembre 1978] (p. 4364, 4374).

MM. Henri Goetschy, rapporteur spécial; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Guy Schmaus, Raymond Bourguine, François Dubanchet, Félix Ciccolini, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Marcel Gargar, Dominique Pado.

a) *Interventions des sénateurs* : la crise de la presse (p. 4364, 4366, 4370). La constitution au Sénat d'un groupe d'étude sur la presse et les aides à la presse (p. 4364, 4370). La concentration de la presse et le groupe Hersant (p. 4364, 4366, 4369, 4370, 4371). Les aides à la presse (p. 4364, 4365, 4367, 4369, 4370). Le budget et son rejet par la commission (p. 4364, 4365, 4366). Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (p. 4365). L'agence France-Presse (p. 4365, 4367, 4369, 4370). Les tarifs postaux préférentiels (p. 4365, 4367). Le régime fiscal de la presse (p. 4365, 4367). La presse gratuite (p. 4365). La multiplication des publications administratives (p. 4365, 4372). La publicité à la presse et à la télévision (p. 4365). Les retards postaux à la distribution de la presse (p. 4365, 5367). Les interventions du Président de la République dans le domaine de l'information (p. 4366, 4371). La transformation des techniques de réalisation de la presse: informatique, fac-similé, photocomposition (p. 4367). L'Institut national de l'audiovisuel (I. N. A.) (p. 4367). L'immunité morale des journalistes et le droit à l'information (p. 4368, 4369). L'interview par *L'Express* de Darquier de Pellepoix (p. 4368). La suggestion d'un ordre professionnel des journalistes (p. 4368, 4369). *Le Figaro Magazine*: vente forcée (p. 4368). Le taux de T. V. A. appliqué à *Détective* (p. 4368). Les difficultés des petites et moyennes entreprises d'imprimerie (p. 4368). Les livres et la presse française à l'étranger (p. 4369, 4370). La Société nationale des entreprises de presse (S. N. E. P.) (p. 4369). La suggestion d'une « commission d'indépendance de la presse » (p. 4370). Les frais professionnels des journalistes (p. 4370). Le prix de vente des journaux quotidiens métropolitains à la Guadeloupe et au Québec (p. 4373). Les annonces judiciaires (p. 4374).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 4371) : les aides de l'Etat à la presse : les aides égalitaires et les aides spécifiques. La constitution au Sénat d'un groupe de travail sur les problèmes de la presse. Le régime fiscal de la presse : l'assimilation des périodiques politiques à des quotidiens ; le rôle de la commission de classement des périodiques. Les tarifs postaux préférentiels et la dégradation des conditions de distribution de la presse par la poste. (p. 4372) : les aides directes budgétaires à la presse : le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Les tarifs aériens. Les crédits d'abonnement à l'Agence France-Presse ; le statut du personnel de l'Agence. La procédure d'ajustement des crédits de l'AFP. Le rapport Mottin sur la presse gratuite. Les publications administratives. (p. 4373) : le gaspillage des publications administratives ; sa suggestion de ne les adresser désormais qu'aux personnes qui en feront la demande. La concurrence de la télévision sur le marché de la publicité. L'absence de publicité sur FR 3. Le haut-conseil de l'audiovisuel. Le redressement de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP). La SOFIRAD. Les concentrations de presse : la saisine du Conseil économique et social sur les problèmes économiques de la presse. La constitution au Sénat d'un groupe de travail sur les problèmes de la presse. Le statut de la presse. La déontologie. L'affaire Mesrine ; l'affaire Darquier de Pellepoix ; la revue *Détective*.

Réponse à M. Marcel Gargar : le prix de vente des journaux français à la Guadeloupe : la compétence du Fonds d'aide à l'expansion de la presse française, pour l'étranger et non pour les départements d'outre-mer.

Examen des crédits (p. 4374).**Etat B. — TITRES III et IV (p. 4374).****Etat C. — TITRES V et VI (p. 4374).**

Les votes sur les titres des services généraux du Premier ministre sont réservés jusqu'à l'examen des autres crédits de la section (p. 4374). — Adoptés le 9 décembre 1978 (p. 4476).

Examen des crédits et de l'article 42 (p. 4478).**Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4478).**

Crédits figurant à l'article 42 (budgets annexes. — Mesures nouvelles). — Adopté (p. 4478).

II. — JOURNAUX OFFICIELS

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4477, 4478) : MM. Paul Jarrot, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4477) : la création d'un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 1979. L'augmentation du déficit d'exploitation des Journaux officiels. L'inquiétude exprimée par le personnel de la société de composition et d'impression concernant les conséquences de la modernisation sur l'emploi. La sensible progression des moyens financiers mis à la disposition du comité social. L'accord du 4 juillet 1974 prévoyant l'assimilation du comité social à un comité d'entreprise de droit commun. L'ajustement du prix des abonnements. La nécessaire poursuite de la modernisation et de la clarification des différentes éditions. Le fonctionnement simultané, pendant plusieurs années, de la photocomposition et des moyens traditionnels d'impression. Le manque de confort des locaux. (p. 4478) : la trop grande importance des dépenses engagées pour la sous-traitance.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4478) : l'augmentation du prix de vente du *Journal officiel* et des tarifs de publicité. Le comité social ne bénéficie pas encore des moyens financiers équivalant à ceux d'un comité d'entreprise. Les menaces qui pèseraient sur l'emploi à la suite des réformes entreprises en vue de la modernisation des procédés d'impression. La présentation du *Journal officiel*. L'insuffisance des locaux de direction. Les dépenses engagées pour la sous-traitance ; l'importance de la production pendant les périodes de pointe.

III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4479, 4481) : MM. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 4479) : l'insuffisance des crédits prévus pour les travaux immobiliers ; le délabrement et la vétusté de l'aile nord-ouest de l'hôtel des Invalides. Une atteinte regrettable au patrimoine historique national. La stagnation des crédits pour la protection de la population en cas de guerre. L'engagement pris par le Gouvernement en 1977 de faire bénéficier le programme civil de défense d'une revalorisation progressive n'a pas été tenu. La création d'un abri dans tous les immeubles collectifs neufs. La construction des abris publics devrait être à la charge de la collectivité ; la situation en Suède, en Suisse... L'utilisation des fichiers de la propriété bâtie du ministère des finances et de la population, de l'Institut national de la statistique. (p. 4480) : l'état-inventaire complet du département d'Indre-et-Loire. L'utilité d'un dispositif complet de secours pour les blessés. L'intégration, en Union soviétique, de la défense civile dans la stratégie militaire. La crédibilité de la force de dissuasion française dépend de la protection de la population. La nécessaire mise au point, dès le début de 1979, d'un programme pluriannuel de défense civile. (p. 4481) : les crédits consacrés par les grands pays nucléaires à la protection civile. L'absence d'hôpitaux pour les grands brûlés dans les régions urbanisées.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4480) : la faiblesse des crédits consacrés à la défense civile. L'Institut des hautes études de défense nationale. La crédibilité de la politique de dissuasion. La directive du 18 mars 1964 sur l'information et la protection des populations en temps de guerre. L'inventaire entrepris en Indre-et-Loire. (p. 4481) : les crédits supplémentaires qui seront prévus pour reprendre l'inventaire des possibilités d'abris et d'autre part améliorer les conditions de travail dans les locaux de l'hôtel des Invalides.

La réflexion engagée par les grandes puissances nucléaires sur la protection des populations civiles.

Examen des crédits (p. 4481) : M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.

Etat B. — TITRE IV : adopté (p. 4481).

Etat C. — TITRE V (p. 4481). — Adoption de l'amendement n° 261 de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V concernant le recensement des abris et l'amélioration des locaux de l'hôtel des Invalides. — Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.

IV. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4478, 4479) : MM. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances; Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

a) *Intervention du rapporteur (p. 4478) :* l'extension des mesures de revalorisation des rémunérations publiques; l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social. (p. 4479) : le statut du personnel. La modernisation et le renouvellement du matériel mécanographique et de reprographie. Le projet d'extension des installations dans l'enceinte du Palais d'Iéna. L'utile développement de la publication des avis du Conseil.

b) *Intervention du Gouvernement (p. 4479) :* l'effort particulier pour les dépenses en matériel; la possibilité de virements de crédits.

Examen des crédits (p. 4479).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4479).

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Discussion [27 novembre 1978] (p. 3772, 3776) : MM. Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances; Michel Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Marcel Lucotte; Louis Perrein, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement).

a) *Interventions des sénateurs :* les crédits du budget (p. 3772, 3775, 3776). Le centre d'études prospectives et d'informations internationales CEPII (p. 3772). Le centre d'étude des revenus et des coûts CERC (p. 3772, 3776). Le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social CORDES (p. 3772). Le centre de recherche et de documentation sur la consommation CREDOC (p. 3772). Les programmes d'action prioritaire PAP (p. 3773, 3774). Les programmes d'action prioritaire et d'initiation régionale PAPIR (p. 3773, 3774). La formation des jeunes (p. 3773). Les conditions de travail (p. 3773, 3774). Le tri postal (p. 3773). La liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée (p. 3773). L'humanisation des hôpitaux (p. 3773). Le commerce extérieur (p. 3773, 3776). L'exécution du VII^e Plan (p. 3773, 3774). La politique de l'aménagement du territoire (p. 3774). Les routes (p. 3774). Les ports (p. 3774).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 3775) :* le vote du budget permet au Parlement d'évoquer les problèmes fondamentaux de la planification. L'importance, affirmée par le Premier ministre, du Plan qui reste l'instrument central de la politique à moyen terme donnée par l'Etat.

Réponse à M. Michel Chauty : la confirmation, par le Premier ministre, de conduire à terme les programmes d'action prioritaire (PAP).

Réponse à MM. René Chazelle et Léon Eeckhoutte : le recul apparent de la dotation des PAP; l'incidence du vote de la prochaine loi de finances rectificative pour 1979.

Réponse à MM. René Chazelle, Léon Eeckhoutte et Louis Perrein : les préoccupations du Gouvernement sont avant tout le commerce extérieur, la situation de l'emploi et la lutte contre l'inflation.

Les caractéristiques majeures du budget du Plan : la consécration du Plan comme administration de mission et les moyens donnés à celui-ci pour appréhender les principaux problèmes du monde. Le renforcement des moyens du centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). La loi de finances a toujours donné la priorité à ce qui avait été défini comme prioritaire par le VII^e Plan. Le succès moins important des programmes d'actions prioritaires et d'initiative régionale (PAPIR). Le maintien de la capacité de travail du centre d'étude des revenus (p. 3776) : le projet de dotation

budgétaire au CREDOC doit apaiser les inquiétudes. La diminution des moyens d'action directe du CORDES; la conséquence de l'intégration de nombreux chercheurs au statut du centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Examen des crédits [27 novembre 1978] (p. 3776).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3776).

TITRE IV : adopté (p. 3776).

Etat C. — TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3776).

VI. — RECHERCHE

Discussion [24 novembre 1978] (p. 3644, 3658) : MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances; Edmond Valcin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Philippe de Bourgoing, Bernard Parmantier, Mme Danielle Bidard, MM. Francis Palmero, Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

a) *Interventions des sénateurs :* les attributions du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche (p. 3644, 3647). Le budget (p. 3644, 3651). L'énergie solaire (p. 3645, 3646, 3647, 3648, 3652). Le commissariat à l'énergie solaire (p. 3645, 3646, 3647, 3648). Les allocations de recherche aux étudiants de fin de troisième cycle (p. 3645, 3647). La délégation générale à la recherche scientifique et technique DGRST (p. 3645). L'informatique (p. 3645, 3646, 3648, 3649). Les publications à caractère scientifique et technique (p. 3645). Le fonds de la recherche scientifique et technique (p. 3645). Le commissariat à l'énergie atomique (p. 3646). La dispersion des crédits recherche (p. 3646, 3647, 3648, 3651). La situation des chercheurs (p. 3646, 3647, 3649, 3651). L'énergie nucléaire (p. 3646, 3648, 3650). Le grand accélérateur à ions lourds GANIL (p. 3646, 3648, 3650). Les brevets (p. 3646). Le montant des dépenses recherche en fonction du produit intérieur brut comparé à celui des principaux pays industrialisés (p. 3646, 3647, 3648, 3651). Les objectifs du VII^e Plan en matière de recherche (p. 3647, 3648, 3649, 3652). La recherche industrielle (p. 3648, 3649, 3651, 3652). Les économies d'énergie (p. 3648). La collaboration internationale dans le domaine de la recherche (p. 3648). Le centre national d'exploitation des océans CNEXO (p. 3649). L'accès des petites et moyennes entreprises à la recherche et au développement (p. 3649). L'institut de recherche de la sidérurgie Irsid (p. 3649, 3651, 3657). L'organisation d'un débat au Sénat sur la recherche (p. 3649, 3653, 3657). L'institut national de la recherche agronomique INRA (p. 3660). La recherche agronomique (p. 3650, 3652). La prophylaxie des maladies du bétail (p. 3650). Les industries agroalimentaires (p. 3650). Le commerce extérieur (groupe de travail Edgard Pisani) (p. 3651). Les laboratoires publics (p. 3652). Le centre national de la recherche scientifique (p. 3652). Le parc d'activité internationale de Valbonne-Sofia-Antipolis et l'énergie solaire (p. 3652). L'océanologie (p. 3652). L'aquaculture (p. 3652). L'étude des nodules polymétalliques (p. 3652). La recherche biologique et médicale (p. 3652). L'institut national de la santé et de la recherche médicale INSERM (p. 3652). L'institut Pasteur (p. 3652).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 3653) :* les inquiétudes exprimées par certains orateurs, tels MM. Edmond Valcin et Pierre Noé. La bonne position de la recherche scientifique française. Les progrès accomplis depuis vingt ans. La France au quatrième rang mondial. Le ralentissement de l'effort public depuis 1968, relayé par les entreprises privées. Les contraintes économiques qui pèsent sur le budget de l'Etat.

Réponse à Mme Danielle Bidard : la contradiction entre les attaques qu'elle adresse à la recherche et les crédits supplémentaires qu'elle demande.

La position de la recherche française dans les divers secteurs. Les mathématiques appliquées. La physique. La physique nucléaire et la physique des particules. La coopération européenne en matière de fusion thermonucléaire : le Joint European Torus (JET). La physique légère. Les sciences de la vie. (p. 3654) : les sciences de la terre. L'océanologie. La pénétration sous-marine. La recherche appliquée. L'énergie nucléaire. Les énergies nouvelles : l'énergie solaire. L'espace. Les télécommunications. Les lance-satellites. La recherche agricole : les céréales; l'utilisation de l'urée. Les succès de la recherche française en électronique professionnelle et en instrumentation

scientifique. Le projet de budget pour 1979 : la réforme des structures de la recherche. La formule des « agences d'objectif » : l'exemple de la création du commissariat à l'énergie solaire (COMES), comme structure d'animation. La réforme du centre national de la recherche scientifique (CNRS). Le décloisonnement de la recherche ; les contacts entre l'amont et l'aval ; la recherche scientifique de base et la recherche industrielle. (p. 3655) : les procédures utilisées par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) : les actions concertées ; les contrats de programme ; les contrats « triangulaires ». Les problèmes de l'emploi : le renouvellement des chercheurs ; le taux de recrutement ; la mobilité ; le statut. La priorité donnée à la recherche fondamentale. La progression des autorisations de programme. Le taux de croissance des dépenses totales de recherche. La part de la réserve interministérielle. Les crédits de fonctionnement : l'intégration des chercheurs sous contrat. Le renouvellement des équipements de laboratoire. Les dépenses de construction.

Réponse à MM. Pierre Noé, Philippe de Bourgoing au nom de M. Jean-Marie Girault et Jacques Descours Desacres : la mise en exploitation du grand accélérateur nucléaire à ions lourds (GANIL). (p. 3656) : le retard dans la construction du hall d'expériences jusqu'à la mise en fonction de l'appareil. La recherche biomédicale. Les énergies nouvelles.

Réponse à MM. Jacques Descours Desacres, Edmond Valcin, Pierre Noé, Philippe de Bourgoing et Francis Palmero : la création de plusieurs instituts agro-alimentaires. L'action concertée technologique agricole alimentaire. Les crédits d'aide au développement. L'institut national de la recherche agronomique. (INRA).

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : le projet de budget du secrétariat d'Etat à la recherche. L'aide aux familles. L'acquisition d'un matériel informatique propre, par la DGRST : l'étude demandée préalablement au Centre technique de l'informatique, dépendant du ministère de l'industrie.

Réponse à MM. Jacques Descours Desacres et Edmond Valcin : les études en cours sur les résultats des allocations de recherche.

Réponse à MM. Jacques Descours Desacres et Pierre Noé : la redéfinition de l'enveloppe « recherche ». La distinction entre les crédits de recherche et la politique industrielle. Le salaire des enseignants-chercheurs. Le budget du Centre national d'exploitation des télécommunications (CNET).

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : la politique des brevets ; les relations entre filiales et maisons-mères. Les crédits d'études de la DGRST.

Réponse à M. Philippe de Bourgoing : la recherche agronomique. L'utilisation raisonnée des facteurs de production. La valorisation des déchets et sous-produits de l'activité agricole ou agro-industrielle. La réduction des pertes de production. L'utilisation des engrais. (p. 3657) : l'action menée avec l'INRA sur la valorisation énergétique des déchets agricoles (action « véda »). L'alimentation en protéines. Les céréales. L'urée. La zootechnie.

Réponse à MM. Bernard Parmantier, Pierre Noé et Francis Palmero : l'accord du Gouvernement sur l'organisation au Sénat d'un grand débat sur la recherche, au printemps 1979.

La recherche dans l'industrie sidérurgique : le statut privé de l'Institut de recherche de la sidérurgie (IRSID). La recherche menée par les entreprises sidérurgiques.

Réponse à M. Francis Palmero : l'énergie solaire. Les actions communes du CNRS et du CSTB. Le commissariat à l'énergie solaire (COMES). L'aquaculture. L'étude des nodules polymétalliques. La réalisation du programme d'action prioritaire n° 25 du VII^e Plan. La recherche de la compétitivité économique. La croissance de l'effort de recherche subordonnée à la démonstration de son utilité sociale.

Examen des crédits [24 novembre 1978] (p. 3658).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3658).

TITRE IV : adopté (p. 3658).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3658).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et de crédits de paiement (p. 3658).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Discussion [25 novembre 1978] (p. 3686, 3696) : MM. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) ; Daniel Millaud, Gilbert Belin, Charles Pasqua, Jean Garcia, Lionel Cherrier.

a) Interventions des sénateurs : le budget (p. 3686, 3687, 3692). Les fonctionnaires de l'Etat affectés en Polynésie (p. 3686, 3689). Les Afars et les Issas (p. 3686). Les difficultés de la Nouvelle-Calédonie (p. 3686, 3687, 3690, 3691, 3692, 3693, 3694). Les liaisons aériennes avec les territoires d'outre-mer (p. 3686, 3692). La crise dans les territoires d'outre-mer (p. 3686). Les interventions du fonds d'investissement et de développement économique et social FDES (p. 3686, 3687, 3690, 3691, 3692). Le statut du territoire de Nouvelle-Calédonie (p. 3686). La Polynésie (p. 3686, 3687, 3689, 3690, 3691). Le ralentissement du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique (p. 3686). Les problèmes d'habitat de la ville de Papeete (p. 3686). Wallis et Futuna (p. 3686, 3687, 3691). La réunion d'une grande conférence de la mer à Nouméa et l'exploitation de la zone économique maritime (p. 3687, 3690, 3692). Le tourisme dans le Pacifique (p. 3687, 3688). Le coprah (p. 3687, 3691). Le rôle de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer ORSTOM (p. 3687, 3694). Le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides (p. 3687). L'extension aux communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française de certaines dispositions du code des communes (p. 3690, 3693). La révision des accords de Lomé (p. 3690). La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie (p. 3691). La mise en place d'une université de la mer en Polynésie (p. 3691). Le travail en France des habitants des TOM (p. 3692). Le droit à l'autodétermination des peuples d'outre-mer (p. 3692). L'accord de pêche franco-japonais du 8 novembre 1978 (p. 3892). Les négociations commerciales avec la Corée (p. 3692). Les tarifs de fret maritime (p. 3693). Les tarifs des transports aériens (p. 3693). L'épargne logement à la Nouvelle-Calédonie (p. 3693). La construction en Nouvelle-Calédonie (p. 3693). L'extension de l'indemnité viagère de départ des exploitants agricoles dans les TOM (p. 3693). L'enseignement supérieur dans les TOM (p. 3694). Les émissions de radiodiffusion-télévision (p. 3694). La violence et l'occupation d'exploitations agricoles en Nouvelle-Calédonie (p. 3694).

b) Intervention du Gouvernement (p. 3687) : la politique de la France dans l'outre-mer ne sera pas une politique d'abandon. (p. 3688) : le budget des TOM et celui des DOM ne rendent compte que d'une faible partie de l'intervention de l'Etat. La part la plus large possible est donnée à l'exercice des responsabilités locales ; la dotation globale de fonctionnement qui remplacera l'actuel VRTS dans les communes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie, dans les circonscriptions de Wallis et Futuna. L'extension de la quasi-totalité du code des communes applicable en métropole. La mise en place d'une véritable politique d'aménagement rural et de développement agricole dans chaque territoire ; les interventions du fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL). La revitalisation des archipels et des activités rurales de l'île de Tahiti. L'amplification de l'effort d'équipement. Les programmes d'équipement des ministères techniquement compétents. Le ministère de l'éducation sera, en 1979, celui qui intervient le plus dans les DOM. La mise en œuvre en 1979 d'une politique agricole moderne et active. Les autorisations de programme affectées au fonds d'investissement et de développement économique et social ; la déconcentration ou la décentralisation des dotations. Le développement des perspectives d'action à long terme dans les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Le problème des communications lié à l'essor du tourisme. Le plan à long terme pour Wallis et Futuna. (p. 3689) : l'importante conférence de la mer qui se tiendra vraisemblablement à Nouméa en 1979. La mise en valeur des dix millions de kilomètres carrés de la zone économique maritime. L'utilisation des crédits destinés aux activités scientifiques. Le projet à long terme de la société calédonienne française, véritable contrat d'avenir avec le territoire. La nécessité de recourir à des mesures de rigueur et de remise en ordre. Le redressement à accomplir dans la gestion du territoire des terres australes et antarctiques françaises. Il importe de confirmer l'image fraternelle et libérale de la France. La réforme de la législation du travail ; l'attention qui doit être portée à la formation des hommes. Les constructions scolaires ; l'adaptation de la pédagogie aux populations concernées. Une politique sociale active doit être mise en œuvre, en regard des efforts consentis au titre de la solidarité nationale.

Réponse à M. Daniel Millaud (p. 3694) : la situation économique difficile de la Polynésie et des TOM en général. Les progrès importants dus au centre d'expérimentation du Pacifique. Les zones agricoles et rurales de Tahiti doivent profiter de mesures semblables à celles dont ont bénéficié les communes rurales défavorisées de la métropole.

Réponse au même orateur et à M. Charles Pasqua : la situation des fonctionnaires qui n'ont pu être inscrits sur la liste des postes ouverts par les ministères. La politique des conventions. Le problème de la production du coprah. (p. 3695) : les autres actions qui pourraient être menées en zone rurale pour des catégories d'activités tout aussi intéressantes. La création de fonds d'intervention dans les villes pour la réalisation d'opérations étudiées par le FIDES. Le problème des transports aériens. Les négociations de Lomé ; le rééquilibrage de la dotation du fonds européen de développement.

Réponse à M. Gilbert Belin : l'effort financier qui sous-tend la politique gouvernementale. L'augmentation des crédits du ministère de l'intérieur pour la Polynésie. La convention signée en matière d'énergie nouvelle. L'effort des ministères techniques dans les TOM.

Réponse à M. Charles Pasqua : le maintien de la desserte aérienne entre Wallis et Futuna. Le problème de l'enseignement. L'attachement des Néo-Calédoniens à la France. La réforme foncière entreprise en Nouvelle-Calédonie ; l'intérêt que lui porte M. Lafleur, député. Les Européens qui vivent en brousse ont le droit de vivre en Nouvelle-Calédonie, au même titre que les Mélanésiens.

Réponse à M. Jean Garcia (p. 3696) : les affirmations gratuites sur le colonialisme français.

Réponse à M. Lionel Cherrier : les colons de la brousse considèrent la réforme foncière comme leur meilleure chance. Les problèmes de trésorerie du territoire. L'accord récent sur la pêche signé avec les Japonais ; les négociations avec les Coréens. Les tarifs du fret. Les assouplissements nécessaires de la loi Billotte. L'extension prochaine de l'épargne-logement aux TOM.

Examen des crédits [25 novembre 1978] (p. 3696).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3696).

TITRE IV : adopté (p. 3696).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3696).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3696).

TRANSPORTS

Discussion [1^{er} décembre 1978] (p. 3982, 4047).

Intervention introductive de M. Joël Le Theule, ministre des transports (p. 3982) : les cinq fascicules budgétaires. La nouvelle nomenclature prévue pour le projet de budget de 1980. Les transports dans la vie économique. Le chiffre d'affaires. Les emplois. La complémentarité des modes de transport. Le financement des investissements des grandes entreprises publiques de transport, étudié par le XXIV^e rapport du conseil de direction du fonds de développement économique et social (FDES). (p. 3983) : les emprunts. Les avances du Trésor. Le regroupement en 1979, en un document unique, des divers investissements exécutés ou aidés par l'Etat dans les transports.

I. — SECTION COMMUNE

ET

II. — TRANSPORTS TERRESTRES

MM. Marcel Debarge, rapporteur spécial de la commission des finances ; Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Pierre Sallenave, Daniel Millaud, Bernard Parmantier, Michel Giraud, Bernard Hugo, Pierre Labonde, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Interventions des sénateurs :* la coordination des transports (p. 3983, 3985, 3989, 3990). Le rapport Guillaumat (transports) (p. 3983, 3985, 3987, 3988, 3991). L'institut de recherche des transports (p. 3983). Société nationale des chemins de fer français SNCF (p. 3983, 3985, 3986, 3987, 3989). Régie autonome des transports parisiens RATP (p. 3983, 3984, 3985, 3986, 3992, 3993). Le train à grande vitesse TGV (p. 3984, 3986, 3989). Les tarifs des chemins de fer (p. 3984, 3989, 3992). Les économies d'énergie (p. 3984, 3990). Les transports routiers (p. 3984, 3987, 3989, 3990). Les tarifs de la RATP (p. 3984, 3989). La carte orange

de la RATP (p. 3984, 3986). Les schémas régionaux des transports collectifs (p. 3985). Les suppressions des petites lignes ferroviaires (p. 3985, 3990). La batellerie (p. 3985). Transports fluviaux (p. 3985). La caisse des retraites des cheminots (p. 3985). Le réseau express régional RER (p. 3986, 3994). Les métros de Marseille et de Lyon (p. 3986, 3998). La sécurité publique dans le métro (p. 3987). La ligne ferroviaire transpyrénéenne Pau—Canfranc—Saragosse (p. 3987). L'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal (p. 3987). Le réseau ferroviaire de la Corse (p. 3990, 3991). Les transports en commun dans la région parisienne et en province (p. 3992, 3995). La création d'un ministère des transports à compétence générale (p. 3992). L'association professionnelle des transporteurs de la région parisienne APTRP (p. 3993). Les routes (p. 3993). Les péages urbains (p. 3993). Les autoroutes (p. 3993). Le transfert aux départements des routes nationales (p. 3993). Le port de la ceinture de sécurité en voiture (p. 3993). Les parcs de stationnement (p. 3994).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 3994) :* le montant des subventions à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et à la Régie autonome des transports parisiens (RATP).

Réponse à M. Pierre Labonde : la prolongation de l'auto-route de Langres à Chaumont vers Troyes. Le transfert aux départements des routes nationales.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : le port de la ceinture de sécurité. Le coût d'aménagement de parkings autour des gares et des stations du réseau express régional (RER) : l'exemple de Saint-Germain-en-Laye.

Réponse à MM. Marcel Debarge et Auguste Billiemaz : l'effort de l'Etat en faveur de la SNCF. Les charges budgétaires. (p. 3995) : les investissements de la SNCF. Le trafic voyageurs et le trafic marchandises. Sa place parmi les chemins de fer européens. L'établissement d'un contrat d'entreprise entre l'Etat et la SNCF. Le problème du trafic de marchandises. La concurrence du transport routier. Les économies d'énergie. L'électrification du réseau SNCF. La confusion entretenue entre la notion de service public et le transport par chemin de fer. L'adaptation aux besoins. La décentralisation. La progression du trafic SNCF. (p. 3996) : les liaisons rapides et la desserte des villes moyennes. La conclusion d'un contrat d'entreprise entre l'Etat et la SNCF. L'expiration en 1982 de la concession actuellement en vigueur. La liberté tarifaire.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : le rétablissement de la circulation entre Bellegarde et Nantua.

Réponse à M. Pierre Sallenave : l'abandon de l'exploitation de la ligne ferroviaire Pau—Canfranc. L'analogie invoquée avec la ligne Nice—Cuni. Le coût des travaux de reconstruction.

Réponse à M. Bernard Parmantier : l'exploitation du réseau corse.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : la concertation avec les transporteurs routiers. La simplification et la libéralisation de la réglementation en la matière. Les tarifs. Les contingents.

Réponse à M. Bernard Parmantier : la concurrence entre le rail et la route pour le transport de marchandises. Les charges d'infrastructure supportées par le transport routier.

Les transports urbains.

Réponse à M. Michel Giraud (p. 3997) : le transfert de la responsabilité en matière de transports à la région en Ile-de-France dès 1979. Les opérations en cours, d'extension des réseaux ferrés dans cette région. Les jonctions Châtelet—Gare du Nord et Invalides—Orsay ; Cergy-Pontoise ; la branche Marne-la-Vallée du RER.

Réponse à M. Bernard Hugo : le prolongement des lignes de métro. Les couloirs pour autobus. L'effort global en matière d'équipement de la SNCF et de la RATP dans la région parisienne. Les métros de province. Les axes prioritaires pour les autobus, trolleys ou tramways. Les contrats de développement.

Examen des crédits et de l'article 30 (p. 3998) : Mlle Irma Rapuzzi, M. Joël Le Theule, ministre des transports.

I. — SECTION COMMUNE

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3998).

TITRE IV : adopté (p. 3998).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3998).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3998).

II. — SECTION TRANSPORTS TERRESTRES

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3998).

TITRE IV : adopté (p. 3998).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3998).

TITRE VI : (p. 3998). — Les subventions d'équipement aux transports en commun urbains en région parisienne et en province ; le métro de Lyon et de Marseille. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI (p. 3999).

Article 60 (financement de grands travaux intéressant la région d'Ile-de-France). — Adopté (p. 3999).

III. — AVIATION CIVILE ET MÉTÉOROLOGIE

Discussion [1^{er} décembre 1978] (p. 3999, 4017) : MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Daniel Millaud, André Méric, Serge Boucheny, Louis Virapoullé, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Interventions des sénateurs* : la révolution des transports aériens : transports de masse, évolution des tarifs (p. 3999, 4000, 4003). Air France (p. 4000, 4001, 4003, 4005, 4011). L'exploitation de « Concorde » (p. 4000, 4002, 4003, 4004, 4007, 4009). Air Inter (p. 4000, 4001, 4003, 4005). La création d'une « bourse des charters » (p. 4000). Les compagnies de troisième et quatrième niveau (p. 4001, 4003). Les grèves du contrôle aérien et le plan Marot (p. 4001, 4004, 4007, 4010, 4015). Les problèmes des personnels de la navigation aérienne (p. 4001, 4002, 4004, 4007, 4008, 4010, 4015). Les limites de l'espace civil aérien (p. 4001). La création souhaitable d'un établissement public chargé de gérer l'ensemble du trafic aérien français (p. 4001). Les aéroports (p. 4001, 4003, 4010). Les personnels de la météorologie (p. 4002, 4010). La construction aéronautique (p. 4002, 4004, 4005, 4006, 4009). La réussite du programme de construction aérien Airbus (p. 4002, 4004, 4005, 4006, 4007, 4009, 4015). La société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation, SNECMA (p. 4002, 4009). L'union des transports aériens UTA (p. 4003, 4005). Les nuisances des aéroports (p. 4003). La société nationale industrielle aérospatiale SNIAS (p. 4004, 4007, 4015). Le souhait de la compagnie nationale de Saint-Domingue d'acquérir un ou plusieurs Airbus (p. 4004). Les ventes d'avions aux Etats-Unis et le marché international (p. 4004, 4005, 4006, 4009, 4010). La ligne aérienne d'Air France Lima—Tahiti—Tokyo (p. 4005). Les liaisons avec les territoires d'outre-mer, le Pacifique (p. 4005, 4011, 4012). Le tourisme en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie (p. 4005). Le chômage dans la construction aéronautique (p. 4007).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4006) :

Réponse à M. André Méric : le transfert de la République fédérale d'Allemagne à la Grande-Bretagne de la responsabilité de la voilure de l'avion Airbus A 310. Les échanges permanents de techniciens et d'ingénieurs au sein d'Airbus-Industrie. L'industrie européenne des cellules.

Réponse à M. Serge Boucheny (p. 4012) : la prétendue politique de capitulation du Gouvernement. Les votes communistes sur le projet « Concorde ». La construction des différentes versions de l'Airbus. Le développement de l'aéroport de Paris. Orly et Roissy.

Les moyens d'intervention du Gouvernement dans le domaine aéronautique hors budget : les autorisations du fonds de développement économique et social (FDES), les avances du Trésor. La préparation du budget de 1980 sous une nouvelle nomenclature. Les priorités du budget de l'aviation civile : l'effort en faveur du fonctionnement et de l'équipement de la navigation aérienne. Le centre de contrôle de Reims. L'amélioration des autres centres. Le système informatique Cautra IV. (p. 4013) : la répartition de l'espace aérien entre civils et militaires : le rôle du délégué à l'espace aérien. L'exemple de Luxeuil. Les effectifs et les conditions de travail des personnels de la navigation aérienne. Le respect des conditions de sécurité. Les rémunérations et les primes. Les conséquences du conflit de la navigation aérienne de juillet et août 1978. Le transport aérien. Le volume des subventions accordées à Air France. L'exploitation des « Caravelle » et « Concorde ». La répartition entre les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle. Les subventions à Air Inter et à l'Aéroport de Paris.

Réponse à MM. Marcel Fortier et Bernard Legrand : les compagnies d'aviation de troisième niveau ; leur gestion ; les droits de trafic. La concurrence des charters.

Réponse à M. Daniel Millaud : les liaisons aériennes dans le Pacifique. L'absence de demande d'autorisation de charters pour couvrir la ligne Tokyo—Tahiti. Les négociations avec le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

Réponse à M. Louis Virapoullé : la desserte par Air France de la ligne vers la Réunion. La table ronde tenue à la Réunion. La rencontre prévue pour le 7 décembre. Les études en cours.

(p. 4014) : la construction aéronautique : le développement de la version A 310 de l'Airbus. Les raisons du choix de cette version de préférence à celle de l'A 200 Jet, qui sera équipée d'un moteur de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA). L'accélération de la production d'Airbus. Le plan de développement demandé à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). La priorité donnée à la sous-traitance française sur celle des pays étrangers. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le groupement d'intérêt économique Airbus-Industrie.

Réponse à M. Bernard Legrand : le souhait de la compagnie nationale d'aviation de Saint-Domingue d'acquérir un ou plusieurs appareils Airbus. La position de la France pour les équipements aéronautiques. L'état du programme « Concorde ».

Réponse à M. Serge Boucheny : les personnels de la météorologie. (p. 4015) : l'abandon du projet de décentralisation à Toulouse.

Réponse à M. André Méric (p. 4016) : les revendications des syndicats de contrôleurs de la navigation aérienne. La modification des installations des centres de contrôle.

Réponse à MM. Bernard Legrand et André Méric : la réalisation successive des divers programmes d'Airbus. Le programme de développement industriel demandé à la SNIAS. L'accélération de la production.

Examens des crédits (p. 4016) : MM. Adolphe Chauvin, Serge Boucheny, André Méric.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4016) par scrutin public (n° 45, liste des votants p. 4058, 4059).

TITRE IV : adopté (p. 4016).

Etat C. — TITRE V (p. 4016). — La construction aéronautique ; les versions de l'Airbus ; la coopération européenne ; les contrôleurs de la navigation aérienne. — Adopté (p. 4017) par scrutin public (n° 46, liste des votants p. 4059, 4060).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4017).

IV. — MARINE MARCHANDE

Discussion [1^{er} décembre 1978] (p. 4033, 4047) : MM. Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Joël Le Theule, ministre des transports ; Charles Ferrant, Mlle Irma Rapuzzi, M. Raymond Dumont.

a) *Interventions des sénateurs* : la suppression du secrétariat général de la marine marchande lors de la modification des structures du ministère des transports (p. 4034, 4036, 4040). La circulation maritime (p. 4034). Les recommandations de la commission d'enquête du Sénat sur la catastrophe de l'Amoco Cadiz (p. 4034). Le sauvetage en mer (p. 4034). L'établissement national des invalides de la marine ENIM (p. 4034). Les pensions de retraite des marins (p. 4034). Les marins (p. 4034). L'association pour la gérance d'école d'apprentissage maritime AGEAM (p. 4034). La pêche maritime (p. 4034, 4035, 4038, 4041). La conchyliculture (p. 4034, 4035). Le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture FIOM (p. 4035). La recherche scientifique (p. 4035). L'institut scientifique et technique des pêches maritimes ISTPM (p. 4035). La flotte de commerce (p. 4035, 4037, 4038, 4040). Les transports sous pavillons de complaisance (p. 4035, 4040, 4041). L'armement (p. 4035, 4038). La crise de la construction navale (p. 4036, 4037, 4038, 4039, 4040). Plan Davignon (construction navale) (p. 4036). La création souhaitable d'un ministère de la mer (p. 4036). La Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne en matière de pêches (p. 4037, 4041). Le groupe pour le financement de l'armement industriel GFAI (p. 4038). Le remorquage (p. 4039). Les produits de dépollution (p. 4039). La liaison maritime avec la Corse (p. 4040). La compagnie générale maritime (p. 4040). Les licenciements dans la construction navale (p. 4040). La liaison maritime avec la Grande-Bretagne (p. 4040).

4041). Les sociétés multinationales (p. 4041). L'élargissement de la Communauté économique européenne CEE (p. 4041). Les industries du froid (p. 4041).

b) Intervention du Gouvernement :

Réponse à M. Joseph Yvon (p. 4037) : le refus par la Grande-Bretagne de l'accord de La Haye ; le manque de solidarité européenne face à la crise de la construction navale.

Réponse à M. Raymond Dumont (p. 4042) : le prétendu plan de démantèlement de la marine marchande française.

Réponse à MM. Anicet Le Pors et Joseph Yvon : la modification des structures du ministère des transports et la réorganisation de la marine marchande. La transformation du secrétariat général de la marine marchande en direction générale. Le projet de budget pour 1979. Les autorisations de programme supplémentaires prévues au collectif de fin d'année. Les crédits prévus au budget pour la formation des marins : la subvention à l'association de gérance des établissements d'apprentissage maritime (AGEAM). L'amélioration des retraites et la subvention à l'établissement national des invalides de la marine (ENIM). La prochaine remise du rapport de la commission Dufour sur la comparaison entre l'évolution des salaires forfaitaires pris en compte pour le calcul des pensions et les salaires réels. Le prochain dépôt d'un projet de loi portant révision du code des pensions de retraite des marins. Les polices maritimes et la lutte contre la pollution : la commission d'enquête du Sénat sur la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*. Les mesures prises en matière de réglementation sur le plan national et international. (p. 4043) : la subvention pour la société nationale de sauvetage en mer. Les moyens des services de sécurité de la navigation maritime. La crise mondiale de la construction navale et de la flotte de commerce. La diminution des commandes. Le débat au Sénat du 7 novembre 1978. La surcapacité de l'appareil de production. La prise de commandes par la Pologne. L'ampleur de l'aide de l'Etat. Les commandes publiques : le renouvellement de la flotte assurant la liaison Corse—Continent ; la commande d'un dock flottant pour le port du Havre et d'une drague pour le port de Rouen. La couverture du commerce extérieur par le pavillon français. Les aides de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en faveur de la création d'emplois hors de la construction navale. Les restructurations. (p. 4044) : la réparation navale.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : l'affaire des ateliers Terrin. Le blocage de la situation.

Réponse à M. Charles Ferrant : les commandes aux petits chantiers navals. La prise de commandes par la Pologne et l'absence de clause de réciprocité. L'accès des petits chantiers à l'exportation. Le projet de remorqueurs de 15 000 chevaux. Les techniques de dépollution de la mer.

Réponse à M. Joseph Yvon : la situation de la flotte de commerce. Le retard d'exécution du plan de développement. Les primes d'équipement et les bonifications d'intérêts en faveur des entreprises armatrices. La lutte du Gouvernement français contre les pavillons de complaisance à l'échelon européen et international.

Réponse à M. Raymond Dumont : les propos irresponsables tenus sur un prétendu désengagement de la SNCF dans la liaison Trans-Manche entre l'Angleterre et la France.

L'effort nécessaire des armateurs pour améliorer la gestion de leurs entreprises. (p. 4045) : la pêche maritime : la pêche industrielle et artisanale.

Réponse à M. Raymond Dumont : les subventions pour le renouvellement de la flotte de bateaux des artisans pêcheurs d'Etaples.

Les difficultés de la flotte industrielle, dues aux charges d'exploitation : le coût des équipages et des services. Le port de Lorient. L'aide aux carburants. L'aide spéciale du Groupement de financement de l'armement industriel (GFAI). L'aide du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture (FIOM) pour les plans de pêche. La pêche au thon. L'aquaculture.

Examen des crédits et de l'article 79 ter (p. 4045) : MM. Joseph Yvon, Joël Le Theule, ministre des transports.

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 4045).

TITRE IV (p. 4045) : l'aide du fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture (FIOM) à la pêche industrielle, au titre des plans de pêche ; l'exemple de l'aide à la flotille de Lorient (p. 4046). — Retrait de l'amendement n° 216 de M. Joseph Yvon : diminution des crédits du titre IV : réduction indicative en faveur

du maintien du soutien du FIOM à l'armement, par l'intermédiaire du groupement de financement de l'armement industriel (GFAI). — Les crédits du titre IV sont adoptés (p. 4046).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4046).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4046).

Article 79 ter (les coopératives maritimes d'avitaillement). — Adopté (p. 4047).

V. — ROUTES, PORTS ET VOIES NAVIGABLES

Discussion [1^{er} décembre 1978] (p. 4017, 4033) : MM. Josy Moynet, rapporteur spécial de la commission des finances (Routes et voies navigables) ; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances (Ports) ; Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Routes et voies navigables) ; Daniel Millaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Ports) ; Rémi Herment ; Louis Longueue, Pierre Tajan, Jacques Braconnier, Pierre Labonde, Pierre Noé, René Touzet, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Interventions des sénateurs* : les routes (p. 4017, 4018, 4021, 4023, 4024, 4025, 4026, 4027, 4028). Les autoroutes (p. 4017, 4018, 4020, 4025, 4027, 4028). Les sociétés concessionnaires d'autoroutes (p. 4017, 4018). Les entreprises de travaux publics (p. 4017, 4021, 4028). Les tarifs de péage d'autoroutes (p. 4018). La voirie urbaine (p. 4018, 4020). Le transfert des routes nationales à la voirie départementale (p. 4018, 4021, 4027). Les voies navigables (p. 4018, 4021, 4022, 4025, 4027). La liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée (p. 4018, 4019, 4021). Les programmes d'action prioritaire (PAP) (p. 4018, 4020, 4021, 4028). La Compagnie nationale du Rhône (p. 4019). Les problèmes de l'eau (p. 4019). La pollution de l'eau (p. 4019). Les ports (p. 4019, 4020, 4022). Les modifications de structures du ministère des transports (p. 4019, 4020). Les subventions aux ports autonomes (p. 4019). Le tourisme (p. 4020). Les ports de pêche (p. 4020). La navigation de plaisance (p. 4020). Les ports dans les départements d'outre-mer (p. 4020, 4022). La catastrophe de l'*Amoco Cadiz* (p. 4020). Le rapport Guillaumat (Transports) (p. 4020, 4027). Les rémunérations des agents du service national des examens du permis de conduire (p. 4020). La sécurité de la circulation routière (p. 4021). Les liaisons fluviales à grand gabarit (p. 4021, 4022, 4026, 4027, 4028). Les canaux (p. 4022, 4027, 4028). Les revendications des marins, des manutentionnaires et des industries portuaires (p. 4022). La route nationale n° 4 dans le département de la Meuse (p. 4023). Les routes de la région du Limousin (p. 4023, 4028). La signalisation routière (p. 4024, 4030). Le colloque sur les infrastructures européennes de transport à Luxembourg (p. 4025). Les liaisons fluviales Seine-Nord—Seine-Est (p. 4025). Les routes du département de l'Aisne (p. 4026). La construction de la centrale nucléaire à Nogent-sur-Seine (p. 4026).

b) *Intervention du Gouvernement* : *Réponse à M. Jacques Braconnier* (p. 4025) : l'échéancier de l'autoroute A 26 Calais—Baële.

(p. 4029) : les priorités retenues pour le budget des routes : la modernisation et la conservation du réseau routier. La participation des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Le réseau routier en rase campagne. L'amendement du Gouvernement pour augmenter la subvention aux départements pour les routes déclassées. La mise hors gel du réseau routier. Les renforcements coordonnés du réseau routier national.

Réponse à MM. Josy Moynet, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier et René Touzet : la situation des entreprises de travaux publics. La fragilité des entreprises de taille moyenne. Leur participation à l'exportation. La disparition du Fonds d'action conjoncturelle. Les investissements en faveur des ports. La situation des ports autonomes. La reprise du travail en matière de réparations navales. Les détournements de trafic vers l'étranger. Le budget des voies navigables. Le schéma directeur et l'échéancier de paiements. La liaison Rhin—Rhône ; la désignation provisoire de la Compagnie nationale du Rhône pour la maîtrise d'ouvrage, dans l'attente d'un prochain projet de loi.

Réponse à M. Pierre Tajan (p. 4030) : la réduction des accidents de la route ; la signalisation routière.

Réponse à M. Auguste Billiemaz : la mise à la charge des collectivités locales des panneaux de signalisation rendus nécessaires par la suppression des passages à niveau.

La prévention des accidents survenant aux deux-roues.

La lutte contre la pollution des eaux. La signalisation maritime. Les projets en matière d'autoroutes. La signature de nouvelles concessions. La concertation avec les collectivités locales au stade des études. Les liaisons routières rapides à deux fois deux voies. Le plan routier breton et celui du Massif central. Le réseau routier de rase campagne. Le plan Vosges. (p. 4031) : la voirie dans la région parisienne. La priorité de la rocade A 86. L'autoroute A 87.

Réponse à M. Louis Longueue : l'aménagement de la RN 20 dans le Limousin. Le projet de programme d'action prioritaire d'initiative régionale. La liaison Centre Europe—Atlantique. La déviation de Limoges.

Réponse à M. René Touzet : l'aménagement de la RN 20 dans l'Indre. La déviation d'Argenton-sur-Creuse.

Réponse à MM. Amédée Bouquerel et Jacques Braconnier : son prochain voyage en Picardie.

Réponse à MM. Josy Moynet et Jacques Braconnier : le budget des voies navigables. Les travaux sur le Rhône et la Saône. La canalisation de la Saône et sa déviation à Mâcon. Le vieux pont Saint-Laurent. La liaison Rhin—Rhône. Le franchissement du seuil de Bourgogne. Le projet de loi nécessaire pour la désignation du maître d'ouvrage. Le schéma directeur. La concurrence de la voie ferrée.

Réponse à M. Pierre Labonde : le projet de mise à grand gabarit de la Basse-Seine entre Bray et Nogent-sur-Seine; la construction de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Réponse à M. Jacques Braconnier : le schéma directeur.

Réponse à M. Daniel Millaud (p. 4032) : le développement des exportations de marchandises par les ports français. Les plates-formes industrielles. Le terminal méthanier Nantes-Saint-Nazaire. La forme de radoub de Brest. La gestion des formalités portuaires : le procédé Trim. La réticence des armateurs français. Les modifications de structures du ministère des transports.

Examen des crédits et de l'article 61 (p. 4032) : MM. Auguste Billiemaz, Joël Le Theule, ministre des transports ; Raymond Dumont, Josy Moynet, rapporteur spécial.

Etat B. — TITRE III (p. 4032). — Le trafic résultant de la mise en service du tunnel du Fréjus ; la route nationale 84 et l'autoroute A 12. — Le crédit du titre III est adopté (p. 4032).

TITRE IV : adopté (p. 4032).

Etat C. — TITRE V (p. 4032). — L'autoroute A 26 Calais—Dijon. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4033).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4033).

Article 61 (subvention aux collectivités locales pour la prise en charge du réseau routier national déclassé) (p. 4033). — Adoption de l'amendement n° 228 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : augmentation de dix millions de francs du montant de la subvention versée aux départements pour l'entretien du réseau déclassé ;

— l'article 61, ainsi modifié, est adopté (p. 4033).

TRAVAIL ET PARTICIPATION

Discussion [4 décembre 1978] (p. 4131, 4154) : MM. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Michel Giraud, Hector Viron, Gérard Ehlers, Jacques Henriot, André Bohl, Robert Schwint, Jean Béranger, Jean Chérioux, Etienne Dailly, Pierre Gamboa, Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Emplois féminins) ; M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs manuels et immigrés).

a) *Interventions des sénateurs* : le budget (p. 4132, 4134, 4139, 4141) ; le fonds national du chômage (p. 4132, 4140) ; le fonds national de l'emploi (p. 4132) ; l'aide au retour des travailleurs étrangers (p. 4132) ; les travailleurs étrangers (p. 4132, 4142, 4143, 4148) ; l'indemnisation du chômage (p. 4132, 4134, 4135, 4136, 4140, 4145, 4149) ; le chômage (p. 4132, 4134, 4135, 4136, 4142, 4144, 4145, 4147) ; l'emploi (p. 4132, 4134, 4137, 4139, 4141, 4142, 4143, 4144, 4146, 4147) ; le rapport Bloch-Lainé et Janicot (aides publiques à l'emploi) (p. 4132, 4134, 4135, 4136) ; l'emploi des jeunes (p. 4133, 4134, 4135, 4137, 4144, 4145, 4146) ; la revalorisation du travail manuel (p. 4133, 4149) ; le pacte national pour l'emploi des jeunes (p. 4133, 4134) ; la formation professionnelle (p. 4133, 4137, 4140, 4143) ; l'Agence nationale pour l'emploi (p. 4133, 4135, 4140, 4143,

4147, 4148) : les accords conclus dans le cadre de la politique contractuelle (p. 4133) ; les travailleurs handicapés (p. 4133, 4145) ; les conditions du travail (p. 4133, 4137, 4143, 4144) ; l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) (p. 4133) ; le fonds pour l'amélioration des conditions de travail (p. 4133) ; la situation des femmes à l'égard du chômage (p. 4134, 4137, 4145) ; l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) (p. 4134, 4140, 4146) ; l'aménagement et la durée du temps de travail (p. 4135, 4136, 4144, 4146) ; l'âge de la retraite (p. 4135) ; la réunion des ministres du travail de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (p. 4136) ; le programme de Blois (p. 4137) ; les accidents du travail (p. 4137, 4144, 4145) ; l'inspection du travail (p. 4138, 4140) ; le problème démographique français (p. 4137, 4143) ; l'apprentissage (p. 4140, 4144) ; le statut des stagiaires (p. 4140) ; les centres de formation d'apprentis (p. 4140) ; les licenciements dans les diverses industries (p. 4141, 4143) ; le chômage dans la région du Nord-Pas-de-Calais (p. 4141, 4142, 4143) ; Usinor-Dunkerque (p. 4142) ; Manufrance (p. 4142) ; le nombre d'emplois qui seraient dégagés en maintenant la femme au foyer (p. 4143) ; l'artisanat (p. 4144) ; le rôle de la région dans le développement de l'emploi (p. 4144, 4146) ; l'hygiène et la sécurité du travail (p. 4144, 4149) ; la contribution des fonctionnaires et agents publics à l'indemnisation du chômage (p. 4145) ; l'embauche des handicapés par les collectivités locales (p. 4145) ; l'association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) (p. 4146) ; la concurrence pour l'industrie européenne des pays à main d'œuvre sous-payée (p. 4147) ; la politique de participation (p. 4147).

b) Interventions du Gouvernement :

— *M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation* (p. 4138) : les solutions des économistes classiques ne correspondent plus aux structures économiques et sociales en pleine mutation. La nécessité d'agir avec la participation de tous les partenaires ; la politique contractuelle. Les rapports remis par MM. Bloch-Lainé et Janicot, MM. Farge, Vimont, Jouvin et Alain Cotta : de l'indemnisation du chômage à la politique locale en passant par l'instrument du placement. La commission des comptes de l'emploi présidée par M. Bloch-Lainé. Les travaux du commissariat du Plan ; les réformes sociales envisagées pour étendre les droits et garanties des salariés. Le projet de loi sur les conseils de prud'hommes. La négociation collective. Le groupe créé au sein de la commission supérieure des conventions collectives. L'étude du professeur Rivero sur le règlement intérieur des entreprises. L'avis du conseil supérieur de la prévention des accidents du travail sur quatre décrets intéressant la sécurité et la prévention des risques, les machines dangereuses et la médecine du travail. (p. 4139) : le lien entre la politique démographique et la politique de la formation et de l'emploi.

Réponse à M. André Méric : la situation inquiétante de la démographie ; le rapport présenté par M. Calot, directeur de l'institut national d'études démographiques.

La participation. Le pacte « bis » pour l'emploi des jeunes et certaines catégories de femmes ; la place importante faite aux contrats emploi-formation. L'association pour la formation professionnelle des adultes. La politique de l'immigration ; sa remise en cause. Les mesures structurelles proposées : le passage à la neuvième demi-équipe dans le travail posté, le travail à temps partiel et les équivalences. Le renforcement de l'inspection et de la médecine du travail. La nomination d'un délégué pour l'emploi auprès de chaque directeur départemental du ministère et la création d'emplois supplémentaires dans les services extérieurs. La création d'emplois d'utilité collective, le recrutement de cadres âgés, la mobilité de cadres à l'étranger, la diversification de l'emploi féminin. La présidence française au conseil social européen, dès le 1^{er} janvier 1979, et l'action de la France dans le domaine de l'emploi au niveau européen.

Réponse à M. Etienne Dailly (p. 4151) : la confusion entre demandeur d'emploi et chômeur. La prochaine publication du rapport d'Alain Cotta sur le niveau de croissance souhaitable pour obtenir des créations d'emplois.

Réponse à MM. Jean Chérioux et Jean Béranger : la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi est subordonnée à celle de l'UNEDIC. (p. 4152) : la coordination des aides du chômage et les rapports de MM. Bloch-Lainé et Vimont. La participation ; le dépôt d'un projet de loi sur la participation des cadres aux conseils d'administration. La distribution d'actions dans le cadre de l'entreprise. Le projet de loi instituant une participation au niveau de l'atelier.

Réponse à MM. Robert Schwint, Jean Béranger, André Bohl, Hector Viron et André Giraud : la situation angoissante qu'est le chômage. Les mesures proposées par le VII^e Plan : le pacte national pour l'emploi ; celles qui concernent l'Agence nationale pour l'emploi, l'enseignement alterné, la réforme des indemnités de chômage, la réduction de travail, etc. L'attente de nou-

velles propositions; les questions posées à la commission de Bruxelles aux réunions internationales comme celles de l'OCDE. Le problème de l'accroissement de la production intérieure brute. Les orientations européennes que vient de faire voter la France à Bruxelles. Le recrutement de nouveaux fonctionnaires parmi les chômeurs; le problème de leur rémunération. La situation de la sidérurgie qui n'est pas aussi catastrophique que celle de la sidérurgie mondiale; la relance de sa compétitivité. La situation de la construction navale, du textile et du bâtiment. Les moyens de stimulation que comporte le budget: l'achat d'actions en bourse au titre de la loi « Monory »; les sommes versées par le Crédit national pour aider les entreprises à investir. (p. 4153): le système proposé par le rapport Ripert sur l'allègement des charges sociales pour les entreprises de main-d'œuvre; l'avis de M. Calvez et du Conseil économique et social sur ce rapport.

Réponse à M. Jacques Henriet: le problème de la démographie. La création d'un haut comité de la population. Les mesures prises par les deux conseils de planification consacrés à ce sujet.

Réponse à M. Hector Viron: la situation de la région du Nord. L'action du fonds spécial d'adaptation industrielle et du délégué à l'aménagement du territoire. Nous assisterons en 1979 à une certaine reprise économique; l'exemple allemand.

— *Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail*:

Réponse à M. André Fosset (p. 4150): les attributions du secrétariat d'Etat chargé de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes. La situation préoccupante de l'emploi féminin, notamment pour les jeunes filles. Les femmes ont toujours travaillé; les motivations qui les poussent à travailler.

La lutte contre la ségrégation à l'embauche. Le travail à temps partiel qui intéresse un grand nombre de femmes, notamment les veuves, les femmes divorcées, les femmes qui deviennent chef de famille. L'accès des femmes aux contrats emploi-formation. La lutte contre le travail des femmes ne redressera pas le taux de natalité.

— *M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail*. (p. 4150): la gestion des dossiers du fonds d'amélioration des conditions de travail; l'action auprès des petites et moyennes entreprises. Le financement par l'Etat de diverses innovations exemplaires; l'exemple du système de protection contre les fumées de soudage ou les vapeurs de vernis. La participation des travailleurs à l'amélioration des conditions.

Réponse à M. Etienne Dailly: la désaffection pour le travail manuel trouve son origine à l'école. (p. 4151): l'introduction du travail manuel en classe de sixième, cinquième, quatrième et troisième.

Réponse à M. André Bohl: l'assimilation des apprentis aux étudiants; l'égalité fiscale est pratiquement réalisée. La création de la carte d'étudiant en apprentissage. Le subventionnement des repas des apprentis.

Réponse à M. Etienne Dailly: la signature de 15 accords de valorisation du travail manuel. La priorité à donner aux travailleurs manuels dans l'évolution des salaires.

La dissolution de l'amicale pour l'enseignement des étrangers; la plupart de ses cours ont été repris par d'autres associations. Les difficultés de gestion des foyers d'immigrés; l'exemple de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs Sonacotra.

Réponse à M. Etienne Dailly: il n'y a pas de travaux réservés aux travailleurs immigrés et ces derniers ne sont pas indispensables à l'économie française. Le refus de délivrance de cartes de travail à des Marocains pour les houillères. L'exemple d'une entreprise demandant des tailleurs de pierre portugais pour la restauration de la façade de la cathédrale de Strasbourg. Le nombre des travailleurs immigrés restera toujours important.

Examen des crédits et d'un article additionnel (p. 4153): MM. Michel Labèguerie, André Fosset, rapporteur spécial; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation; Etienne Dailly.

Etat B. — II. Travail et participation :

TITRE III : adopté (p. 4153).

Etat C. — I. Section commune :

TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 4153).

Etat B. — II. Travail et participation :

TITRE III : adopté (p. 4153).

TITRE IV : adopté (p. 4153).

Etat C. — II. Travail et participation :

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et de crédits de paiements (p. 4153).

Article additionnel (p. 4153). — Adoption de l'amendement n° 241 (art. additionnel à la fin du projet de loi) de M. Michel Labèguerie et plusieurs de ses collègues : dépôt, avant le 1^{er} mars de chaque année, d'un rapport gouvernemental au Parlement sur la situation démographique de la Nation; contenu de ce rapport (p. 4154);

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4154).

UNIVERSITES

Discussion [27 novembre 1978] (p. 3750, 3772): MM. René Chazelle, rapporteur spécial de la commission des finances; Léon Eeckhoutte, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Mme Alice Saunier Seité, ministre des universités; MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Adrien Gouteyron, Mme Danielle Bidart, MM. Jacques Habert, Louis de la Forest, Paul Séramy, Félix Ciccolini, Bernard Talon, Hubert Martin, Adolphe Chauvin, Bernard Parmantier.

a) *Interventions des sénateurs*: le budget (p. 3750, 3753, 3758, 3760, 3761, 3764, 3766); les personnels enseignants (p. 3751, 3753, 3760, 3762, 3763, 3765, 3766); les assistants et vacataires (p. 3751, 3753, 3760, 3762, 3763, 3766); le fonctionnement des universités (p. 3751, 3761, 3766); les crédits pour heures supplémentaires (p. 3751); l'aide sociale en faveur des étudiants (p. 3751, 3753, 3760, 3766); les bourses d'études (p. 3751, 3760, 3762, 3763); la recherche (p. 3752, 3753, 3764, 3766, 3767, 3771); le centre national de la recherche scientifique CNRS (p. 3752, 3764); les bibliothèques nationales et universitaires (p. 3752, 3753, 3760, 3761, 3765, 3767, 3768); le muséum d'histoire naturelle (p. 3752, 3758); la situation des centres universitaires (p. 3752); les diplômés et concours (p. 3752, 3763, 3768); l'application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 (p. 3752, 3753, 3761, 3763); le chômage des jeunes diplômés et l'orientation professionnelle (p. 3754, 3758, 3763, 3765); la formation professionnelle des adultes (p. 3754, 3766, 3767, 3772); les critiques adressées par la Cour des comptes au ministère des universités (p. 3759); les études de médecine (p. 3759); les problèmes du livre (p. 3759, 3760); le Conservatoire national des arts et métiers (p. 3760); le souhait d'un musée des sciences et techniques (p. 3760); la sécurité des établissements scolaires (p. 3761); la carte universitaire et l'implantation universitaire (p. 3761, 3762, 3767, 3768); le sport à l'université (p. 3762); le transfert de l'université de Vincennes-Paris-VIII (p. 3762, 3771, 3772); l'accroissement du nombre des étudiants étrangers (p. 3763, 3765); les bourses d'études octroyées aux étudiants étrangers (p. 3763); l'enseignement supérieur libre (p. 3764, 3768); l'état d'avancement du projet de création à Redon d'un centre national de conservation des documents et multi-media dépendant de la Bibliothèque nationale (p. 3765); l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (p. 3766); la création d'une agence universitaire de documentation informatisée scientifique et technique (p. 3767); les travaux du groupe d'études créé par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale (p. 3768).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3754): l'intégration des bibliothèques universitaires dans une politique d'ensemble des ressources documentaires. La mise en place, dans le projet de loi de finances pour 1980, d'une action intitulée « Action sociale en faveur des étudiants ». La difficulté de définir la notion de grand établissement; les systèmes de gestion et de tutelle financière différents; les établissements qui sont soumis à la loi d'orientation et ceux qui n'y sont pas soumis. (p. 3755): les enseignements supérieurs sont le creuset de la production scientifique et de la formation des cadres d'une nation. Ils doivent résoudre: les problèmes de personnel, de la recherche, des formations, de l'information et de documentation, de la démocratisation. La pyramide des emplois d'enseignants et l'arrêt de la progression des effectifs d'étudiants. La poursuite et l'accélération des politiques d'intégration des personnels et les promotions de ceux qui sont déjà sur emploi d'Etat. Le plan d'intégration des assistants dans le corps des maîtres-assistants. La politique du Gouvernement aboutira dans quelques années au déblocage des carrières, au rééquilibrage de la pyramide des emplois et à l'assurance d'un bon déroulement des

carrières. La préparation, dès 1979, d'un plan de recrutement à long terme. Les crédits pris depuis août 1977 pour le recrutement des enseignants, l'harmonisation des carrières entre les disciplines et la mobilité entre les universités, les centres de recherche français et étrangers et les entreprises publiques ou privées. Les décrets du 2 mars 1978 mettent fin à la catégorie des chargés d'enseignement. Les modalités de recrutement des assistants. Le dépôt d'un projet de loi au printemps 1979 sur le statut de personnel universitaire.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte (p. 3756) : l'augmentation des crédits accordés à la recherche ; le rôle primordial des enseignements supérieurs dans ce domaine. La mission de la recherche, créée en 1976 et dirigée par le professeur Denisse ; ses actions et concertations avec les présidents d'université et directeurs de laboratoire. La préparation d'une réorganisation dans le sens de l'allègement et de la décentralisation du CNRS (centre national de la recherche scientifique).

Réponse à M. René Chazelle : les efforts faits en ce qui concerne l'archéologie avec la création du centre de recherche archéologie au CNRS. Les inquiétudes quant à la répartition des étudiants entre les formations ; la croissance excessive des effectifs littéraires. Les progrès accomplis dans ce sens dans les IUT, par les nouvelles licences et maîtrises mises en place en octobre 1977, les écoles d'ingénieurs et le conservatoire national des arts et métiers. Le rôle des universités dans la formation continue ; le succès des études technologiques supérieures face aux formations classiques. L'effort original déployé par des jeunes universités dans le cadre des économies régionales ou nationales ; les exemples de Brest, de Valenciennes et de Limoges. La situation du centre universitaire d'Avignon ; ses formations sur le théâtre. (p. 3757) : la demande de préparation au bureau de la conférence des présidents des universités d'un rapport d'orientation sur les formations universitaires. L'exemplarité du conservatoire national des arts et métiers dans la formation ; l'hommage rendu à M. le président Edouard Bonnefous. Le développement considérable de la documentation et de l'information pose un problème de conservation à la Bibliothèque nationale. La multiplication des donations à la Bibliothèque nationale ; les donations Bazin, Paulette Adler, Anne-Jules de Noailles, Lise Jules-Romains, Sonia Delaunay et Faure-Frémier. Les missions de recherche documentaire et de coopération entre les bibliothèques universitaires demandées à la Bibliothèque nationale ; l'ouverture de centres de coopération en province : Sablé, Provins et Troyes. L'installation de l'école des Chartes dans l'ancien couvent de la rue des Bernardins. L'installation de l'école pratique de hautes études à l'institut Henri-Poincaré de l'hôtel Renan-Scheffer.

Réponse à MM. Edouard Bonnefous et René Chazelle : les travaux entrepris au musée national d'histoire naturelle ; l'ouverture au public de l'arboretum de Chèvreloup.

La renaissance de la musicologie au conservatoire national des arts et métiers ; son association au grand musée des sciences et de l'industrie du parc de La Villette. Les mesures prises par le conseil des ministres du 8 novembre 1978 sur la politique nationale de l'information scientifique et technique.

Réponse à M. René Chazelle et Léon Eeckhoutte : la création de l'agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique fera prendre un virage historique à l'information scientifique. (p. 3758) : le souci de préserver notre indépendance nationale dans le domaine de l'information. Le rôle du professeur Jacques-Emile Dubois dans la préparation du budget de l'agence pour 1980. Le fonctionnement des bibliothèques universitaires, la modification des critères de répartition des subventions. Le caractère incontestable de la démocratisation des enseignements supérieurs, le nombre d'étudiants étrangers et d'adultes français dans les universités. La volonté d'améliorer le système des œuvres universitaires ainsi que leur gestion ; la nomination d'un nouveau directeur des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires CROUS.

Réponse à MM. René Chazelle et Edouard Bonnefous (p. 3768) : les efforts faits pour l'académie nationale de médecine et pour sa bibliothèque. (p. 3769) : la promesse d'une rencontre avec le président de l'académie de médecine et M. Edouard Bonnefous. Le rayonnement de la médecine française vers l'étranger ; l'exemple de la fondation franco-gabonaise Léon M'Ba. Les accords de coopération passés avec une quarantaine de pays.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : la recherche en ethnologie et en archéologie. La réorganisation du CNRS a pour but, notamment, de donner leur place réelle aux recherches en sciences humaines et tertiaires. Les postes réservés à l'ethnologie et à l'archéologie dans le budget de 1979 ; la difficulté de recrutement de candidats.

Réponse à M. Jacques Habert : l'importance de la découverte impromptue en sciences fondamentales. La planification de la recherche ne doit intéresser que les équipements lourds ou la revalorisation de celle-ci ; le rôle du comité interministériel de recherche scientifique et technique et du comité de coordination entre la mission de la recherche et le CNRS.

Réponse à M. Félix Ciccolini : l'insuffisance des crédits de recherche et l'effort fait par le Gouvernement.

Réponse à M. Jacques Habert : le plan de transformation de l'emploi d'assistant en maître-assistant.

Réponse à M. Félix Ciccolini et Mme Danièle Bidard : l'absence de licenciement dans le cadre du décret du 20 septembre 1978. Le problème de la conciliation des enseignements et de la recherche. La notion d'« étudiants qualifiés » employée par la loi d'orientation de 1968.

Réponse à M. Paul Séramy : la formation des maîtres ; le rôle des universités qui devra être élargi à la formation des maîtres du second degré. Le problème de la formation des instituteurs au niveau universitaire ; le diplôme du premier cycle universitaire qu'ils doivent passer. La concertation qui va s'engager entre le ministère de l'éducation, les universités et la conférence des présidents d'université.

Réponse à Mme Danièle Bidard : la création d'emplois de professeur d'éducation physique relève du budget du ministère de la jeunesse et des sports.

Réponse à M. Félix Ciccolini : le nombre d'enseignants par rapport à celui des étudiants ; la comparaison avec le taux d'encadrement à l'étranger et aux conditions d'études faites aux étudiants.

Réponse à M. Jacques Habert (p. 3770) : la transformation des emplois et les coopérants ; l'exemple des assistants titulaires devenus maîtres-assistants en 1977 et 1978.

Réponse à MM. Paul Séramy et Jacques Habert : la proportion des étudiants étrangers en France, la comparaison avec d'autres pays tels la Suisse. L'équivalence de nos troisièmes cycles avec les *Philosophy doctorate* au Portugal et au Brésil. Les efforts d'orientation faits à propos des étudiants étrangers ; les mesures de pré-inscription. Le nombre d'étudiants étrangers dans les IUT. L'accueil des étudiants étrangers et la conséquence sur les œuvres sociales.

Réponse à MM. Adrien Gouteyron et Jacques Habert : l'insuffisance du montant des bourses ; l'étude confiée au directeur au centre des œuvres en vue d'en améliorer le fonctionnement. Les incidences de la carte universitaire sur la politique sociale menée en faveur des étudiants. Le faible nombre des diplômés ; la solution réside dans une meilleure orientation et motivation des étudiants. La relation entre les universités et les grandes écoles, une coexistence historique. La nécessité de ne pas continuer à créer des écoles à côté des universités qui offrent plus de souplesse, un encadrement de professorat et une pluridisciplinarité supérieures.

Réponse à M. Paul Séramy : le bilan de la politique vis-à-vis des IUT. La politique menée depuis 1976 a concerné la pédagogie, le corps enseignant et la gestion ; elle s'est appuyée sur une campagne d'information. (p. 3771) : les travaux faits par les dix-sept commissions pédagogiques nationales ; les exemples du génie mécanique. Le groupe de réflexion sur l'avenir des IUT. La participation des professionnels aux activités des IUT. Les contingents de promotions dans les unités comparables à celui des coopérants.

Réponse à M. Bernard Talon : le respect du souhait de la Ville de Paris de récupérer le terrain de Vincennes. La suite donnée aux critiques de la Cour des comptes quant à la sous-location des bâtiments universitaires de Saint-Denis. La proposition de transfert du président d'université de Paris-Vincennes à Marnes-la-Vallée. Les crédits nécessaires au transfert. Les habilitations nouvelles obtenues par Vincennes et l'absence de menace d'un démantèlement.

Réponse à Mme Danièle Bidard et à M. Jacques Habert : la carte universitaire ; l'association pour son élaboration du Parlement et de la conférence des présidents d'université.

Réponse à MM. Louis de la Forest et Adolphe Chauvin : le caractère indispensable de l'enseignement privé ; l'expérience des écoles de Mulhouse. Leur rôle dans l'enseignement sacré ; l'exemple de l'institut catholique de Paris. L'aide de l'Etat doit tenir compte des critères de complémentarité et d'apport à la culture et au rayonnement international de la France. Le problème de l'installation d'une médiathèque à la Bibliothèque nationale de Redon. La programmation des implantations de la Bibliothèque nationale en province.

Réponse à MM. Adrien Gouteyron, René Chazelle et Léon Eeckhoutte : le bilan de la loi d'orientation de 1968 : le degré de participation à la gestion des universités, l'insertion régionale de celles-ci, leurs liens avec les activités extérieures socio-économiques et socio-culturelles, leur rayonnement international.

Examen des crédits [27 novembre 1978] (p. 3772).

Etat B. — TITRE III : adopté (p. 3772).

TITRE IV : adopté (p. 3772).

Etat C. — TITRE V : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3772).

TITRE VI : adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement (p. 3772).

IMPRIMERIE NATIONALE

(Budget annexe.)

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4461, 4463) : MM. Anicet Le Pors, en remplacement de M. Camille Vallin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Philippe Machefer, Maurice Papon, ministre du budget.

a) **Interventions des sénateurs** : l'usine de Douai (p. 4461, 4462) ; la photocomposition (p. 4461) ; la sous-traitance (p. 4461, 4462) ; les annuaires téléphoniques et la mise en place d'un annuaire électronique (p. 4461, 4462) ; l'impossibilité d'imprimer des livres scolaires (p. 4462) ; les personnels (p. 4462) ; les congés des personnels (p. 4462).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 4462) : un volume d'investissement particulièrement élevé. L'avenir de l'annuaire téléphonique ; l'éventualité d'un système d'interrogation directe — grâce à la télématique — du fichier des abonnés des télécommunications. (p. 4463) : l'augmentation du nombre des rotatives de l'usine de Douai. Le recours limité à la sous-traitance. La diversification des activités de l'imprimerie nationale ; les livres scolaires ; les enveloppes administratives. Le régime d'assurance maladie des agents de statut ouvrier ; la sixième semaine de congés payés ; la prise en charge des frais de transport pour les personnels originaires des départements d'outre-mer.

Examen des crédits (p. 4463).

Crédits figurant à l'article 41 (budgets annexes, services votés). — Adoptés (p. 4463).

Crédits figurant à l'article 42 (budgets annexes, mesures nouvelles). — Adoptés (p. 4463).

LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION

(Budget annexe.)

Discussion [7 décembre 1978] (p. 4292, 4293) : MM. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances ; Emile Durieux, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

a) **Interventions des sénateurs** (p. 4292) : le montant du budget. La qualité de l'enseignement dispensé dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Le taux des indemnités attribuées aux membres de la Légion d'honneur. Le contingent supplémentaire en faveur des anciens combattants de la guerre de 1914-1918. La revalorisation du traitement des médaillés militaires.

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 4293) : la qualité de l'enseignement dispensé dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Réponse à M. Henri Duffaut : le contingent supplémentaire de la Légion d'honneur en faveur des anciens combattants de la guerre 1914-1918.

Réponse à MM. Henri Duffaut et Emile Durieux : le caractère symbolique du traitement versé aux légionnaires et aux médaillés militaires. La solidarité au profit des plus démunis : la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur et l'association des médaillés militaires. Le budget de l'Ordre de la Libération.

Examen des crédits (p. 4293).

LÉGION D'HONNEUR :

Crédits figurant à l'article 41 (services votés). — Adoptés (p. 4293).

Crédits figurant à l'article 42 (mesures nouvelles). — Adoptés (p. 4293).

ORDRE DE LA LIBÉRATION :

Crédits figurant à l'article 41 (services votés). — Adoptés (p. 4293).

Crédits figurant à l'article 42 (mesures nouvelles). — Adoptés (p. 4293).

MONNAIES ET MÉDAILLES

(Budget annexe.)

Discussion [5 décembre 1978] (p. 4213, 4216) : MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Roger Rinchet, Serge Boucheny, René Monory, ministre de l'économie ; Max Lejeune.

a) **Interventions des sénateurs** : le budget annexe (p. 4213) ; la création de nouvelles pièces de monnaie de 2 francs (p. 4213) ; le club de la médaille (p. 4214) ; l'usine de Pessac (p. 4214) ; le recrutement d'ouvriers spécialisés (p. 4214) ; le crédit d'études prévu pour l'extension des bâtiments du quai Conti (p. 4214) ; la mensualisation des salaires des personnels (p. 4214).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 4215) : la réussite d'une politique monétaire conduite depuis la réforme de 1958-1959. La mise en service du nouvel établissement de Pessac. La constitution par les commerçants de stocks personnels de monnaies. La création d'une nouvelle pièce de 2 francs. La pièce de 50 francs en argent réservée aux titulaires de pensions de retraite servies par les comptables du Trésor et par les receveurs des PTT puis émise sans restrictions dans le public. La diminution des dépenses d'investissement. La production des flans effectuée à Pessac après avoir été sous-traitée, un temps, auprès d'entreprises extérieures parfois étrangères. Les installations du quai Conti ; le coût des travaux.

Réponse à MM. Roger Rinchet et Serge Boucheny : la mensualisation des personnels est envisagée pour 1979.

Réponse à M. Max Lejeune (p. 4216) : la présentation de la future pièce de 2 francs.

Examen des crédits (p. 4216) : MM. Serge Boucheny, René Monory, ministre de l'économie.

Crédits figurant à l'article 41 (budgets annexes, services votés). — Adoptés (p. 4216).

Crédits figurant à l'article 42 (budgets annexes, mesures nouvelles). — (p. 4216). — Retrait de l'amendement n° 233 de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues : diminution des crédits : réduction indicative concernant la mensualisation des personnels. — Les crédits sont adoptés.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Budget annexe.)

Discussion [2 décembre 1978] (p. 4062, 4087) : MM. Louis Perrein, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Charles Ferrant, Gérard Minvielle, Emile Durieux, Paul Malassagne, Lionel Cherrier, René Ballayer, Etienne Dailly, Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

a) **Interventions des sénateurs** : les réformes au sein du ministère des postes et télécommunications (p. 4062, 4077, 4080) ; le budget (p. 4062, 4065, 4070, 4071, 4072, 4078, 4080) ; le solde déficitaire de la branche « Postes » (p. 4062, 4066, 4069) ; les tarifs postaux préférentiels (p. 4062, 4063, 4066, 4069, 4075, 4077) ; le solde bénéficiaire de la branche « Télécommunications » (p. 4063, 4078) ; le téléphone des personnes âgées (p. 4063, 4064, 4066, 4067, 4068, 4070, 4071, 4072, 4076, 4077, 4079, 4081) ; les revendications des personnels des postes et télécommunications (p. 4064, 4066, 4069, 4070, 4074, 4075) ; les créations d'emplois (p. 4064, 4070, 4075) ; la sécurité des agents et des fonds (p. 4064, 4065, 4069, 4070, 4071, 4075) ; les programmes d'action prioritaire (p. 4064, 4066, 4075) ; la société d'économie mixte « Transpac » (p. 4065, 4079) ; la distribution du courrier et l'installation des boîtes « Cidex » (p. 4065, 4071, 4076) ; la poste en zone rurale (p. 4065, 4066, 4071) ; le maintien du service public et la privatisation (p. 4065, 4067, 4069, 4074, 4075, 4079) ; la téléinformatique (p. 4066, 4079) ; la taxation des communications téléphoniques et la facturation détaillée (p. 4066) ; le développement de l'industrie du téléphone en Belgique et dans le Nord de la France (p. 4067, 4068) ; l'installation des câbles téléphoniques enterrés (p. 4067) ; les tarifs

postaux pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie (p. 4067, 4076); le téléphone en zone rurale (p. 4068, 4071, 4072); la mécanisation du tri postal (p. 4069, 4074); les chèques postaux (p. 4069, 4071, 4075, 4079); les conditions de travail (p. 4070, 4074, 4075); les commandes de poteaux télégraphiques en bois et l'industrie du bois (p. 4072, 4086); les difficultés à venir pour la poste selon le rapport Nora (p. 4074, 4079); les ententes des sociétés multinationales [Thomson CSF-CGE] (p. 4074, 4075); la rémunération des fonds déposés à la Caisse d'épargne (p. 4075); le développement général de l'informatique en France (p. 4079).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4080) : un projet de budget qui souligne la priorité accordée depuis trois ans au développement des PTT (p. 4081) : un budget acceptable compte tenu des contraintes existantes. La modernisation et l'amélioration du service rendu; le programme d'équipement téléphonique accéléré engagé depuis trois ans dans le cadre du VII^e Plan; la nécessité de limiter au maximum certaines réductions d'emplois dans l'industrie des télécommunications; le choix délibéré effectué en faveur de la communication électronique.

Réponse à M. Lionel Cherrier : les conséquences d'un refus de l'innovation.

Réponse à M. Pierre Marzin : le Gouvernement a annoncé, dès 1976, sa décision de passer progressivement à la technologie purement électronique avec les reconversions qui s'imposent. La vocation électronique de la Bretagne devra être renforcée. L'année 1979 sera le point de départ de la facturation détaillée.

L'automatisation du réseau sera achevée à la fin de l'année 1979. Les produits nouveaux : la télématique, le lancement du service public de télécopie automatique Telefax, l'ouverture prochaine du réseau Transpac. L'effort d'équipement effectué en faveur de la poste. Le plan de modernisation des services du tri. (p. 4082) : l'amélioration du parc des bureaux de poste. L'installation des nouveaux matériels dans la région des pays de Loire et en région parisienne. La crise d'identité et de confiance dans l'avenir que subit la poste. La situation aux Etats-Unis et au Japon. L'ouverture en 1979 d'un service de « Téléposte » entre la France et les Etats-Unis. Le nouveau cadre de relations entre la poste et l'Etat qui sera proposé au Gouvernement en janvier 1979. L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels; la modification des conditions du tri postal. Le brassage perpétuel des provinciaux qui débute tous à Paris et désirent se rapprocher de leur région d'origine. Le développement de la concertation avec les organisations professionnelles. Le délicat problème du « service général » qui se pose particulièrement dans les PTT. La situation des receveurs distributeurs.

Réponse à MM. Pierre Marzin, Charles Ferrant, Gérard Minvielle et Lionel Cherrier : le renforcement de la sécurité. (p. 4083) : l'effort sans précédent d'équipement des bureaux de poste en matière de sécurité. La diminution du pourcentage de réussite des hold-up. La protection des hommes, notamment en dehors des bureaux de poste. Le renforcement des dispositifs de surveillance de la police et de la gendarmerie.

Réponse à MM. Charles Ferrant et Pierre Marzin : le développement de l'action des PTT en milieu rural. L'amélioration de la qualité et de la rapidité des services rendus. La valorisation de l'instrument de contact entre l'administration et le public, que constitue le réseau des bureaux de postes, valorisation soulignée par M. Gérard Minvielle.

Réponse à M. Paul Malassagne : l'accélération de la diffusion du téléphone en zones rurales. L'abaissement régulier du délai moyen de raccordement. Le problème des poteaux téléphoniques. Prend l'engagement que les prévisions de commandes de poteaux de bois feront l'objet d'un programme triennal sur les années 1979 à 1981 élaboré par un groupe de travail interministériel. (p. 4084) : l'installation, exclusivement avec des poteaux de bois, de la partie terminale des lignes d'abonnés en zones rurales.

Réponse à M. Charles Ferrant : la mise en place à titre expérimental de délégués interrégionaux des télécommunications; la représentation des services vis-à-vis des préfets de région ou de département, et des collectivités locales ne sera pas modifiée.

Les principales caractéristiques du projet de budget pour 1979. La direction générale des télécommunications sera en mesure d'atteindre les objectifs de production arrêtés dans le cadre du VII^e Plan. Les efforts permanents d'amélioration de la productivité réalisés par les télécommunications. Les investissements de la poste; l'application du programme d'action prioritaire du VII^e Plan en ce qui concerne la poursuite de l'effort d'équipement des centres de tri.

Réponse à M. Gérard Minvielle : les créations d'emplois; leur répartition entre titulaires et auxiliaires.

Réponse à M. Fernand Lefort : il n'y a pas réduction des crédits d'auxiliaires. Les primes de rendement et de résultat d'exploitation. L'effort particulier qui sera fait en faveur des personnels du service général.

Réponse à M. Pierre Marzin : le statut des chefs de centre; la réforme intervenue depuis le 1^{er} janvier 1978.

Réponse à M. Gérard Minvielle : l'augmentation des primes de rendement. La priorité qui continuera d'être accordée aux actions à caractère social.

(p. 4085) : l'augmentation des produits financiers grâce à une nouvelle augmentation du taux de la rémunération versée aux PTT pour les fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor.

Réponse à M. Etienne Dailly : la rigueur du ministère des finances. Le déficit croissant de la poste dû au transport de la presse à des tarifs préférentiels.

Réponse à M. Louis Perrein : la poste n'a pas à choisir son trafic ni à prendre parti sur le contenu des plis. La part du trafic total que représente la publicité commerciale.

Réponse à MM. Charles Ferrant et Daniel Millaud : la Polynésie; l'avis favorable donné par le conseil d'administration des postes et télécommunications de la Polynésie au principe de la suppression de la surtaxe aérienne qui s'applique à certains courriers.

Réponse à M. Etienne Dailly : l'utilisation des bénéfices d'exploitation des télécommunications pour l'autofinancement des investissements des seules télécommunications. L'amendement de ce parlementaire tendant à limiter le budget annexe aux seules télécommunications. Souhaite le maintien de l'unité du service public des postes et télécommunications.

La ligne « financement indéterminé »; le recours à l'emprunt sur le marché intérieur ou international. Les ajustements tarifaires rendus nécessaires par l'évolution du coût de la vie. (p. 4086) : un projet de budget qui manifeste la volonté gouvernementale de faire face aux problèmes nouveaux. La situation de la poste à travers le monde. La multiplication récente des cabines téléphoniques.

Examen des crédits (p. 4086) : MM. Adolphe Chauvin, Etienne Dailly, Louis Perrein, rapporteur spécial.

Crédits figurant à l'article 41 (services votés). — Adoptés (p. 4086).

Crédits figurant à l'article 42 (mesures nouvelles) (p. 4086). — Les hausses de tarifs obtenues pour la gestion des chèques postaux; l'unité des postes et télécommunications. — Adoption des crédits (p. 4087); scrutin public (n° 47). — Liste des votants p. 4089, 4090).

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (Budget annexe.)

Discussion [28 novembre 1978] (p. 3797, 3809) : MM. Jean Chamant, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Pierre Louvot, Raymond Bouvier, Michel Moreigne, Hubert d'Andigné, Guy Robert, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

a) *Interventions des sénateurs* : les recettes du budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 3797, 3799); les cotisations (p. 3797, 3798, 3799); le revenu cadastral assiette des cotisations (p. 3797, 3798, 3802); la prise en compte pour l'assiette des cotisations du revenu brut d'exploitation, RBE (p. 3797, 3798, 3799, 3800, 3803); les prestations sociales agricoles (p. 3797, 3798, 3799, 3800, 3801); l'harmonisation des régimes de sécurité sociale (p. 3798, 3802, 3803); l'aide ménagère à domicile (p. 3798, 3800, 3802, 3803); l'allocation d'assistance du Fonds national de solidarité (p. 3799, 3801); le statut des épouses d'exploitants (p. 3798, 3799, 3802, 3803); l'indemnité complémentaire en faveur des conjoints des exploitants agricoles arrivés à l'âge de la retraite (p. 3798, 3801, 3803); le contrôle du Parlement (p. 3798); les charges sociales supportées par les exploitants agricoles en plus du BAPSA (p. 3798, 3803); le financement du fonds d'action sanitaire et sociale (p. 3799); l'indemnité viagère de départ (p. 3800, 3801, 3802); la révision de la fiscalité agricole (p. 3800); l'installation des jeunes agriculteurs (p. 3801, 3803); la consommation médicale (p. 3802); les services de remplacement mis en place par les services d'utilité agricole départementaux, SUAD (p. 3802); le déséquilibre démo-

graphique de la population agricole (p. 3802); les personnes âgées dans le régime agricole (p. 3802, 3803); l'action sanitaire et sociale de la mutualité agricole (p. 3803).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3804) : l'importance du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Les données démographiques et le rôle économique de ce budget. L'harmonisation progressive de ses prestations avec celles du régime général. Les sources de financement professionnel et extra-professionnel. Le montant des prestations; la revalorisation prioritaire de la retraite. La retraite de l'épouse d'exploitant. Les prestations d'invalidité. Le prochain dépôt devant le Parlement d'un projet de réforme du régime des retraites agricoles. La prise en compte de la durée réelle de l'activité professionnelle des agriculteurs. (p. 3805) : le statut de la femme dans l'agriculture; la réforme des régimes matrimoniaux.

Réponse à MM. Michel Moreigne et Guy Robert : la prochaine amélioration du système de remplacement de la femme d'exploitant pendant les périodes de maternité.

Les conditions d'assujettissement au régime social agricole. Le niveau des cotisations sociales payées par les agriculteurs. La poursuite de la revalorisation des prestations dont ils bénéficient. L'évolution vers la parité globale. L'amendement du Gouvernement, relatif au problème du cumul emploi-retraite, est favorable et à l'emploi des jeunes.

Examen des crédits [28 novembre 1978] (p. 3805, 3809) : MM. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture; Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales; Roland Boscardy-Monsservin, au nom de la commission des finances; Paul Jargot, Jean Cluzel, Michel Sordel, au nom de la commission des affaires économiques; Michel Moreigne, Louis Minetti, Henri d'Andigné, Jacques Eberhard, Raymond Bouvier.

Crédits figurant à l'article 40 (autorisations d'engagement par anticipation). — Adoptés (p. 3806).

Crédits figurant à l'article 42 (mesures nouvelles). — Réservés (p. 3806). — Adoption de l'amendement n° 207 de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture : réduction pour harmonisation des crédits de 27 500 000 francs (p. 3809); les crédits, ainsi modifiés, sont adoptés (p. 3809).

Après l'article 74 (p. 3805) : la nécessité de trouver une solution aux problèmes d'installation des jeunes agriculteurs (p. 3806); les 300 000 agriculteurs âgés qui continuent d'exploiter après l'âge de soixante-cinq ans; l'incitation que constituera la suppression de l'allocation du Fonds national de solidarité; le processus d'amélioration de la retraite des agriculteurs et de l'augmentation de l'indemnité viagère de départ; les conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ (p. 3807). — Retrait de l'amendement n° 198 (art. additionnel) de M. Michel Sordel, au nom de la commission des affaires économiques : 1° exclusion, applicable aux demandes d'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité présentées à partir du 1^{er} janvier 1979, du bénéfice de cette allocation pour les agriculteurs âgés de plus de soixante-cinq ans et n'ayant pas cessé leur activité; 2° attribution d'une indemnité complémentaire au conjoint d'exploitant agricole, âgé de soixante à soixante-quatre ans révolus et non titulaire d'un avantage vieillesse, lorsque ledit exploitant obtient l'indemnité viagère de départ avant son soixante-sixième anniversaire. — Sous-amendement n° 204 de M. Jean Chamant, rapporteur spécial, à l'amendement n° 198 de M. Michel Sordel : maintien de la possibilité pour l'agriculteur âgé de soixante-cinq ans de percevoir l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité tout en continuant à exploiter, jusqu'à concurrence de trois hectares; devenu sans objet; sous-amendement n° 205 de M. Jean Chamant, rapporteur spécial, à l'amendement n° 198 de M. Michel Sordel : fixation à 4 300 francs pour 1979 du montant de l'indemnité complémentaire attribuée au conjoint d'exploitant âgé; devenu sans objet. — Amendement n° 184 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel : attribution d'une indemnité complémentaire au conjoint d'exploitant, âgé de soixante à soixante-quatre ans et non titulaire d'un avantage de vieillesse agricole, dont l'époux obtient à partir de l'âge de soixante ans l'indemnité viagère de départ; retiré; repris (p. 3808) par M. Jacques Eberhard; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — Le problème des terres incultes. — Adoption de l'amendement n° 206 (art. additionnel) de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture : 1° exclusion, applicable aux demandes d'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité présentées à partir du 1^{er} janvier 1979, du bénéfice de cette allocation pour les agriculteurs âgés de plus de soixante-cinq ans et continuant à exploiter plus de trois hectares; 2° attribution d'une indemnité complémentaire au conjoint d'exploitant, âgé de soixante à soixante-quatre ans et non titulaire d'un avantage de vieil-

lesse, lorsque ledit exploitant obtient l'indemnité viagère de départ avant son soixante-sixième anniversaire (p. 3809); scrutin public (n° 43. — Liste des votants p. 3857, 3858); — un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 3809).

ARTICLES DE LA DEUXIEME PARTIE : ARTICLES DE RECAPITULATION, ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CREDITS, ARTICLES ADDITIONNELS

Discussion [9 décembre 1978] (p. 4481, 4511), [10 décembre 1978] (p. 4514, 4528) : MM. Maurice Papon, ministre du budget; Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances; Henri Duffaut, Paul Jargot, Robert Schwint, Henri Goetschy, Pierre Vallon, Louis Jung, Henri Tournan, Jacques Descours Desacres, Robert Laucournet, Maurice Fontaine, Michel Giraud, René Touzet, Camille Vallin, Edouard Bonnefous, Jean Mézard, André Barroux, Michel Caldaguès, Maurice Schumann, Adolphe Chauvin, Yves Durand, Raymond Brun, Jean Colin, Pierre Tajan.

Article 35 (budget général, services votés). — Adopté (p. 4482).

Article 36 et Etat B (mesures nouvelles, dépenses ordinaires des services civils). — Adopté (p. 4483).

Article 37 et Etat C (mesures nouvelles, dépenses en capital des services civils). — Adopté (p. 4484).

Article 41 (budgets annexes, services votés). — Adopté (p. 4484).

Article 42 (budgets annexes, mesures nouvelles). — Adopté (p. 4484).

Article 40 et Etat D (autorisations d'engagement par anticipation). — Adopté (p. 4484).

Article 54 et Etat E (perception des taxes parafiscales). — Adopté (p. 4498).

Article 55 et Etat F (crédits évaluatifs). — Adopté (p. 4500).

Article 56 et Etat G (crédits prévisionnels). — Adopté (p. 4501).

Article 57 et Etat H (reports de crédits) (p. 4501). — Adoption de l'amendement n° 282 de M. Maurice Papon, ministre du budget : transformation en crédits susceptibles d'être reportés des crédits destinés aux salariés licenciés des entreprises relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier; des crédits pour les créations d'emplois d'utilité collective, le programme d'aide à la réinsertion des cadres et les actions expérimentales en faveur de l'emploi des femmes (p. 4503); l'ensemble de l'article 57 et de l'état H, ainsi modifié, est adopté (p. 4503).

Article 63 (imposition des indemnités journalières versées aux assurés sociaux, à l'exception des prestations de maternité et des indemnités allouées aux victimes d'accidents du travail) (p. 4503). — Rejet des amendements identiques n° 185 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut, et n° 268 de Mme Rolande Pelican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : suppression de cet article prévoyant l'imposition des indemnités journalières versées par les organismes de sécurité sociale et de la mutualité agricole (p. 4504). — Amendement n° 181 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : imposition des indemnités journalières de sécurité sociale; réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les médicaments; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution; — l'article 63 est adopté (p. 4504).

Article 64 (plafonnement pour la déduction forfaitaire de 10 p. 100 pour frais professionnels des salariés). — Adopté (p. 4504).

Article 65 (plafonnement des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels) (p. 4504). — Amendement n° 217 de M. Henri Goetschy : 1° maintien à 50 000 francs de la limite de déduction supplémentaire pour frais professionnels applicable à certaines catégories de professions comme celles des VRP et des journalistes; rejeté; 2° obligation pour le Gouvernement de saisir chaque année le Parlement de propositions permettant d'aménager la limite de déduction supplémentaire en fonction de l'évolution de l'indice des prix; retiré (p. 4505). Rejet de l'amendement n° 270 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : maintien à 50 000 francs de la limite de déduction supplémentaire pour frais professionnels applicable à certaines catégories de professions comme celles des VRP et des journalistes; — l'article 65 est adopté (p. 4505).

Après l'article 65 (p. 4505). — Rejet de l'amendement n° 269 (art. additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : dégrèvement de la taxe d'habitation pour les personnes dégrévées d'office de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; abattement pour la taxe d'habitation au profit des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, sous condition de ressources, titulaires de la carte d'invalidité ou de cécité ; abrogation des dispositions de la loi du 29 juin 1971 instituant un régime de taxation des permis de construction ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal.

Article 66 (nouveau barème de la taxation d'après les éléments du train de vie). — Adopté (p. 4505).

Après l'article 66 (p. 4505). — Retrait de l'amendement n° 218 de M. François Dubauchet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Vallon : déductibilité du revenu net global des achats de parts de groupements fonciers agricoles non exploitants effectués entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1981, dans les conditions et limites définies par la loi du 13 juillet 1978 d'orientation de l'épargne vers les entreprises (p. 4506).

Article 67 (prorogation de la mesure prévoyant une réduction de la base d'imposition pour les ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4506).

Après l'article 67 (p. 4506). — Amendements identiques (art. additionnels) n° 219 de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung, et n° 271 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : suppression du crédit de référence pour les agriculteurs placés sous le régime simplifié de la taxe sur la valeur ajoutée avant le 1^{er} janvier 1972 ; ie premier amendement est retiré et le second est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4507).

Article 68 (extension à certains matériels économisant l'énergie des dispositions augmentant les coefficients d'amortissement dégressif). — Adopté (p. 4507).

Article 69 (report d'un an du délai d'application des mesures fiscales destinées à faciliter la réforme du statut des courtiers d'assurances maritimes). — Adopté (p. 4507).

Article 69 bis (prorogation du délai ouvert aux entreprises pour la réévaluation des bilans). — Adopté (p. 4507).

Article 70 (modification des règles de rattachement des produits correspondant à des créances sur clients). — Adopté (p. 4507).

Article 71 (mesures tendant à prévenir certaines utilisations abusives des chèques) (p. 4507). — Retrait de l'amendement n° 189 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : transmission à l'administration des impôts de l'identité des personnes auxquelles ont été délivrées des formules de chèques non barrés d'avance et transmissibles par endossement ; retrait de l'amendement n° 187 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression des chèques au porteur dans les conditions prévues par décret (p. 4508) ; — l'article 71 est adopté (p. 4508).

Article 72 (extension aux artisans commerçants et agriculteurs adhérents à des centres de gestion agréés de certaines obligations des membres de professions libérales adhérents à des associations agréées) (p. 4508). — Retrait de l'amendement n° 220 de M. Pierre Vallon et plusieurs de ses collègues : obligation pour les adhérents de centres de gestion agréés d'accepter les règlements par chèque « sous réserve de certification de ces chèques pour les sommes supérieures à 100 francs » ; retrait de l'amendement n° 275 de M. Jacques Descours Desacres : suppression des dispositions prévoyant que les adhérents de centres de gestion agréés informent leur clientèle du fait qu'ils doivent accepter les chèques (p. 4509) ; — l'article 72 est adopté (p. 4509).

Article 73 (remise de la gestion d'immeubles domaniaux à certaines organisations) (p. 4509). — Retrait de l'amendement n° 272 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : possibilité de confier la gestion d'immeubles dépendant du domaine de l'Etat à des organismes régulièrement déclarés d'utilité publique, s'ils sont « à but non lucratif » ; — l'article 73 est adopté (p. 4509).

Après l'article 73 (p. 4510). — Retrait de l'amendement n° 178 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : information du Parlement sur le montant des remises gracieuses consenties au principal ou au titre des pénalités en ce qui concerne les impositions supplémentaires résultant de vérifications ou de contrôles en matière fiscale ; rejet de l'amendement n° 179 (art. addi-

tionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : information du Parlement par une actualisation systématique des soldes budgétaires, compte tenu des dépenses votées et de celles qui sont prévues ou prévisibles (p. 4511).

Après l'article 73 (suite) [10 décembre 1978] (p. 4514). — Retrait de l'amendement n° 180 (art. additionnel) de M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues : rétablissement de l'exonération de la contribution foncière pour le logement social aidé (p. 4515).

Article 73 bis (relèvement de la taxe pour frais de chambres des métiers). — Adopté (p. 4515).

Article 73 ter (suppression de l'obligation de déposer une déclaration des stocks de boissons). — Adopté (p. 4515).

Article 73 quater (prorogation du régime du contingentement des rhums) (p. 4515). — Adoption de l'amendement n° 283 de M. Maurice Blin, rapporteur général : prorogation du régime de contingentement des rhums jusqu'à la date d'application du règlement communautaire sur le marché des alcools si elle est antérieure au 1^{er} janvier 1985 ; — l'article 73 quater, ainsi modifié, est adopté (p. 4515).

Avant l'article 73 quinquies (p. 4515). — Le budget des établissements publics régionaux. — Rejet de l'amendement n° 231 (art. additionnel) de M. Bernard Legrand, soutenu par M. Maurice Fontaine : suppression des dispositions limitant les ressources fiscales de chaque établissement public régional (p. 4516).

Article 73 quinquies (imposition perçue au profit des régions) (p. 4516). — Rejet de l'amendement n° 230 de M. Bernard Legrand, soutenu par M. Maurice Fontaine : augmentation du plafond de ressources des établissements publics régionaux ; — l'article 73 quinquies est adopté (p. 4516).

Après l'article 73 quinquies (p. 4516). — Retrait de l'amendement n° 214 (art. additionnel) de M. Georges Berchet, soutenu par M. René Touzet : prorogation, pour cinq ans, des dispositions relatives à l'intégration fiscale des communes ayant procédé à une fusion-association. — Retrait de l'amendement n° 221 (art. additionnel) de M. Pierre Vallon : report, au 1^{er} janvier 1981, de l'application d'un taux unique pour la taxe d'habitation perçue par les communes urbaines et les districts à fiscalité propre. — Le montant des sommes gagnées au loto ; la justice fiscale ; le projet de réorganisation des services du loto ; la création, le 1^{er} janvier 1979, d'une société d'économie mixte qui associera l'Etat et les associations gérant le loto (p. 4517). — Retrait de l'amendement n° 277 (art. additionnel) de MM. Eduard Bonnefous et Gaston Pams : détermination d'un plafond des gains du loto national ; création de nouveaux lots (p. 4518). — Retrait de l'amendement n° 232 (art. additionnel) de M. Bernard Legrand, soutenu par M. René Touzet : extension aux syndicats de gestion des parcs naturels régionaux de l'exonération de la taxe sur les salaires. — La réalisation des programmes d'électrification grâce aux fonds propres des syndicats de communes ou à l'intervention du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) (p. 4519). — Amendement n° 190 (art. additionnel) de MM. Jean Cluzel et Jean Mézard, soutenu par M. Jean Mézard : attribution des ressources du fonds d'amortissement des charges d'électrification aux communes rurales pour la couverture des charges des travaux relatifs au réseau de distribution publique d'énergie électrique ; réservé (p. 4519) et retiré (p. 4521). — Amendement n° 259 (art. additionnel) de M. André Barroux et plusieurs de ses collègues : financement des travaux d'électrification par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) ; versement de participations en capital aux collectivités, groupements ou organismes maîtres de l'ouvrage, sans subvention nécessaire de l'Etat ; réalisation des travaux entrepris au cours du VII^e Plan figurant au sixième inventaire de l'électrification rurale ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4521). — Adoption de l'amendement n° 202 (art. additionnel) de M. Jules Roujon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : financement des travaux d'électrification par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) ; versement de participations en capital aux collectivités, groupements ou organismes maîtres de l'ouvrage, sans subvention nécessaire de l'Etat. — Amendement n° 182 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : dépôt, au plus tard le 1^{er} janvier 1980, du rapport sur la protection de l'épargne populaire contre l'inflation ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution. — L'amélioration de la situation de l'emploi ; les conditions de fonctionnement du fonds d'adaptation industrielle (p. 4522) ; adoption de l'amendement

n° 183 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : dépôt, en annexe aux projets de loi de finances de 1980 et 1981, d'un rapport sur les aides attribuées par le fonds spécial d'adaptation industrielle (p. 4523). — Amendement n° 224 (art. additionnel) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung : attribution d'une pension de réversion au conjoint survivant ; fixation à 60 p. 100 du taux de cette pension ; retiré et repris par M. Henri Duffaut ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4524). — Amendement n° 239 (art. additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : dépôt et modalités d'application d'un projet de loi tendant à porter progressivement le taux des pensions de réversion accordées aux veuves de 50 à 66 p. 100 ; réservé ; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 4528) ; — deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 4524).

Article 81 (redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base). — Adopté (p. 4524).

Après l'article 81 (p. 4524). — Retrait de l'amendement n° 276 (art. additionnel) de MM. Roger Boileau et Pierre Vallon, soutenu par M. Adolphe Chauvin : majoration pendant un délai de six ans, en cas de fusion et regroupement de communes, des subventions pour travaux d'équipement (p. 4525). — Retrait de l'amendement n° 215 (art. additionnel) de M. Jacques Ménard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Yves Durand : principe et modalités de calcul d'une taxe par animaux tirés pour indemniser les exploitants agricoles des dégâts faits par ces animaux ; généralisation, pour les animaux concernés, sur toutes les parties du territoire, du plan de chasse ; fixation par décret des conditions d'application et versement à un compte spécial du budget de l'office national de la chasse du produit de la taxe (p. 4526). — Amendement n° 225 (art. additionnel) de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung : établissement par une commission spéciale d'un rapport sur les conditions d'application du code des pensions civiles et militaires aux fonctionnaires et militaires dont les droits se sont ouverts antérieurement au 1^{er} décembre 1964 ; composition de cette commission ; irrecevable aux termes de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances. — Retrait de l'amendement n° 226 (art. additionnel) de M. Jean Cauchon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Louis Jung : augmentation du taux des pensions de réversion civiles et militaires pour le conjoint survivant ; majoration des taux de cotisation. — Amendement n° 227 (art. additionnel) de M. Jean Colin : application des majorations de pensions de réversion aux veuves qui ont élevé trois enfants et plus ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4527). — Amendement n° 240 (art. additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : attribution, à partir du 1^{er} juillet 1979, du droit à pension de réversion et à ses majorations pour les veuves dont le veuvage est antérieur au 1^{er} décembre 1964 ; suppression de la distinction entre militaire retraité avant ou après le 3 août 1962 pour l'ouverture du droit à pension d'invalidité au taux du grade ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution. — Amendement n° 279 (art. additionnel) de M. Pierre Tajan : application des mesures de reclassement en France des agents des services publics exerçant en Algérie et au Sahara aux agents en service à temps partiel ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 4528).

Deuxième délibération [10 décembre 1978] (p. 4529, 4542) : MM. Maurice Papon, ministre du budget ; Henri Duffaut.

Intervention du Gouvernement (p. 4529) : l'engagement pris par le Gouvernement concernant l'accroissement des crédits que le Sénat trouvait insuffisants. Les déductions forfaitaires sur les revenus fonciers. Les revenus provenant de biens ruraux loués par bail à long terme d'une durée au moins égale à dix-huit ans ; la taxe sur les encours ; le maintien dans son assiette des crédits consentis aux ménages pour l'achat de biens de consommation et pour l'amélioration de leurs logements. Le rétablissement du taux de la taxe intérieure de consommation applicable aux gaz liquéfiés utilisés comme carburant. Les difficultés soulevées par le prélèvement sur les recettes de PMU. Le taux de prélèvement sur les mises du Loto affectées au sport. L'ouverture de crédits supplémentaires en autorisations de programme ou crédits de paiement ; la liste des budgets ou comptes spéciaux qui bénéficient de ces majorations. La proposition d'une majoration des droits de timbre. Demande un vote unique sur l'ensemble des dispositions soumises à la deuxième délibération.

En réponse au ministre, M. Duffaut (p. 4530) : la part, dans le budget, des propositions nouvelles faites par le Gouvernement. Les méthodes actuelles de travail sont une négation du régime parlementaire et humiliantes pour le Sénat, traité comme l'ordre moderne des « frères mendiants ».

Interventions sur les articles en deuxième délibération : MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Geoffroy de Montalembert, Maurice Papon, ministre du budget ; Lionel de Tinguy, Raymond Bourguine, Roland Ruet, Jean Mézard, Robert Schwint, Guy Schmaus, Jacques Habert, Franck Sérusclat, Jacques Descours Desacres, Michel Chauty, Pierre Carous, Gaston Pams, Adolphe Chauvin, Philippe de Bourgoing, Camille Vallin, Gilbert Devèze, Louis Boyer.

Article 5 (p. 4530). — Amendement n° 307 de M. Maurice Papon, ministre du budget : réduction à 20 et 15 p. 100 pour 1979 et 1978 du taux de la déduction forfaitaire applicable aux revenus fonciers ; maintien du taux de 20 p. 100 pour les revenus provenant des biens ruraux loués pour bail à long terme d'une durée au moins égale à dix-huit ans. — La question foncière et le développement du fermage ; le blocage des loyers jusqu'au 1^{er} juillet 1980.

Article 11 (p. 4531). — Amendement n° 308 de M. Maurice Papon, ministre du budget : suppression des dispositions de cet article concernant l'exclusion d'une taxe annuelle sur les crédits accordés au Trésor, à des collectivités publiques, à des personnes déjà imposées ; détermination du taux de cette taxe pour 1979 et 1985 (p. 4532).

Article 17 (p. 4532). — Amendement n° 309 de M. Maurice Papon, ministre du budget : augmentation de la taxe sur les produits pétroliers et leurs dérivés.

Après l'article 25 (p. 4533). — Amendement n° 312 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : modification des tarifs et des droits de timbre et taxes assimilées établis par le code général des impôts à compter du 15 janvier 1979.

Article 30 bis (p. 4533). — Amendement n° 310 de M. Maurice Papon, ministre du budget : prélèvement de 1,7 p. 100 sur les sommes mises au « tirage du loto national ». — L'aide aux associations sportives, à l'éducation physique et aux sports, la réorganisation du loto (p. 4534). — Amendement n° 311 de M. Maurice Papon, ministre du budget : suppression des dispositions de cet article concernant, pour 1979, le prélèvement sur les mises des enjeux des paris mutuels.

Article 33 (p. 4534). — Amendement n° 313 de M. Maurice Papon, ministre du budget : principe et modalités de calcul de l'attribution de majoration éventuelle des rentes viagères constituées à compter du 1^{er} janvier 1979.

Article 34 et état A (p. 4534). — Amendement d'harmonisation de M. Maurice Papon, ministre du budget.

Article 36 et état B (p. 4536). — Amendement n° 285 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits des affaires étrangères au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles (p. 4537) ; amendement n° 286 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de l'agriculture au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 288 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits des anciens combattants au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles. — Le relèvement de la pension d'ascendant dans le budget des anciens combattants. — Amendement n° 289 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de la culture et de la communication au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 291 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de l'économie et du budget. III. — Economie au titre III ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 290 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de l'économie et du budget. III. — Economie — au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 293 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de l'environnement et cadre de vie. I. — Environnement — au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 296 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits de la jeunesse, des sports et des loisirs. I. — Jeunesse et sports — au titre III ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 297 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits des services du Premier ministre. — Services généraux — au titre III ; majoration du montant des mesures nouvelles (p. 4538) ; amendement n° 298 de M. Maurice Papon,

ministre du budget : majoration des crédits des services du Premier ministre. I. — Services généraux — au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 299 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits des services du Premier ministre. III. — Secrétariat général de la défense nationale — au titre III ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 301 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits du travail et de la santé. II. — Travail et participation — au titre III ; majoration des crédits ; amendement n° 302 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits du travail et de la santé. III. — Santé et famille — au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles ; amendement n° 303 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des crédits des universités au titre IV ; majoration du montant des mesures nouvelles.

Article 37 et état C (p. 4536). — Amendement n° 284 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des affaires étrangères au titre V ; amendement n° 287 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'agriculture au titre VI (p. 4539) ; amendement n° 292 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'éducation au titre VI ; amendement n° 294 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'environnement et cadre de vie. I. — Environnement — au titre VI ; amendement n° 295 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'environnement et cadre de vie. II. — Cadre de vie et logement — au titre VI ; amendement n° 300 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des services du Premier ministre. III. — Secrétariat général de la défense nationale — au titre V.

Article 44 (p. 4539). — Amendement n° 304 de M. Maurice Papon, ministre du budget : majoration des autorisations de programme des comptes d'affectation spéciale ; diminution des crédits de paiement des comptes d'affectation spéciale concernant les dépenses en capital civiles.

Après l'article 76 (p. 4539). — Amendement n° 305 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : suppression des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité concernant l'état des lieux ; application aux accidents à partir du 1^{er} janvier 1979 ; amendement n° 306 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : hausse à partir du 1^{er} janvier 1979 des indices de pension d'ascendants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. — La taxe de 10 centimes sur la distribution de l'essence et du supercarburant dans les grandes surfaces. — Les méthodes imposées au Parlement lors des discussions budgétaires (p. 4540) ; le problème du prélèvement du loto (p. 4541) ; les crédits consacrés à la jeunesse et aux sports (p. 4542).

Vote unique sur les articles en deuxième délibération modifiés par les amendements n° 284 à 314 de M. Maurice Papon, ministre du budget ; scrutin public (n° 52. — Liste des votants, p. 4550, 4551).

Rejet (p. 4542).

Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 4542, 4549).

— *M. Paul Ribeyre (p. 4542)* : le groupe du centre national des indépendants et paysans votera le budget. Le déficit budgétaire prévu et la comparaison avec le budget pour 1978. Aucune mesure n'a été prise pour réduire véritablement le train de vie de l'Etat ; l'augmentation du nombre de subventions, des dépenses sociales. L'aide importante apportée à l'industrialisation. (p. 4543) : les formes et les options traditionnelles de ce budget sont mal adaptées au changement économique annoncé par le Président de la République à Vichy et par le Premier ministre. L'attente d'un budget d'évolution.

— *M. Adolphe Chauvin (p. 4543)* : ce budget marque une continuité plus qu'un changement ; il souligne les priorités définies dans le VII^e Plan. La constatation regrettable du déficit budgétaire qui ne permet pas, par sa nature, le financement de mesures nouvelles. L'absence de mesures de réévaluation de bilan. L'inquiétude devant la progression du nombre de demandeurs d'emploi. Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera le projet de loi de finances pour 1979. La double solidarité qui doit exister entre les Français et les pays européens.

— *M. Henri Duffaut (p. 4544)* : un budget en déficit comme les trois précédents ; le problème du financement de ce déficit. La doctrine gouvernementale et son évolution en matière de déficit budgétaire. La croissance en volume de la production et la croissance des prix. Les résultats positifs en matière de lutte contre l'inflation obtenus à l'étranger. Les causes de cette inflation. La situation de la balance commerciale française et ses caractéristiques ; la situation du franc par rapport aux autres devises. Le problème du chômage. (p. 4545) : la méthode de lutte contre la crise choisie par le Gouvernement. Le groupe socialiste votera contre ce budget.

— *M. Jean Mercier (p. 4545)* : les conditions de travail imposées par les débats budgétaires. L'inquiétude devant l'importance des déficits budgétaires et l'influence qu'ils ont sur la lutte contre l'inflation. L'importance des transferts sociaux. Le budget ne répond pas à la préoccupation du chômage ; l'exemple de Manufrance. La nécessité de l'instauration d'une justice fiscale. Les conditions dont a bénéficié le Gouvernement en 1978 : la bonne tenue du franc, la dépréciation du dollar, la stabilité du cours des matières premières. La politique gouvernementale fait songer irrésistiblement au Bas-Empire. Les sénateurs radicaux de gauche ne voteront pas le budget.

— *M. Marc Jacquet (p. 4546)* : le budget traduit l'inadéquation entre les moyens et les objectifs de la politique fixée par le Gouvernement. L'inflation. Le problème de la relance de l'investissement productif dont dépend la solution au problème de l'emploi. L'utilisation de crédits importants à la simple indemnisation du chômage. La justesse des objectifs économiques du Gouvernement mais le manque d'autorité dans leur application. Le groupe RPR votera le budget.

— *M. Paul Jargot (p. 4546)* : le groupe communiste votera contre le budget. Les conditions dans lesquelles le Parlement a débattu du projet de loi de finances. La nécessité de débureaucratiser l'Etat et de le décentraliser ; le refus d'abandonner quelques responsabilités au bénéfice des collectivités locales. Ce budget élargit les privilèges fiscaux, facilite l'accroissement des profits des grandes sociétés, mais perpétue l'inflation et précipite les petites et moyennes entreprises dans la sous-traitance. Les promesses présidentielles de Vallouise en direction des villages et agriculteurs de montagne. (p. 4547) : le redéploiement des multinationales et la suppression journalière de milliers d'emplois : Manufrance, Sacilor, les papeteries, les raffineries, Montolev-Entreprise, FAE du groupe CGE. La référence constante aux exigences de Bruxelles. La volonté de lier notre pays à l'Europe du mark. L'accélération de la concentration de la presse, de la monopolisation de la radio et de la télévision. Les « influences » pratiquées sur les statistiques et les prévisions des techniciens. Un budget antiéconomique, antisocial et antinational.

— *M. Philippe de Bourgoing (p. 4547)* : les conditions de travail pour le débat budgétaire. L'ambition de maintenir la France dans le groupe des nations les plus développées. Le problème du déficit budgétaire. La politique économique du Gouvernement suit la crête étroite entre le souhaitable et le possible. (p. 4548) : les ouvertures faites en matière sociale ; l'engagement pris par le Gouvernement de mettre à l'étude le problème de la démographie. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera le budget.

— *M. Etienne Dailly (p. 4548)* : le groupe de la gauche démocratique votera le budget. Le soutien apporté au plan Barre et au programme de Blois. Les conditions de travail du Parlement pour le vote de la loi de finances ; la procédure de la deuxième délibération. La méthode de la liasse d'amendements comportant des crédits supplémentaires appelée « enveloppe du Sénat ». Le problème des dégrèvements fonciers et du prélèvement concernant le loto. Le souhait de certaines modifications des dispositions de la loi organique comportant votation de la loi de finances ; le problème des services votés.

Scrutin public à la tribune (p. 4549. — Liste des votants, p. 4551, 4552).

Adoption (p. 4549).

Discussion du texte de la commission mixte paritaire [14 décembre 1978] (p. 4747, 4762).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4747, 4750)** : *MM. Maurice Blin, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Pierre Carous, Maurice Papon, ministre du budget ; Geoffroy de Montalembert.*

a) **Interventions des sénateurs** : les solutions adoptées lors de l'examen des différents articles soumis à la commission mixte paritaire (p. 4747, 4748) ; les distributions d'essence et le dum-

ping pratiqué par les magasins de vente à grande surface (p. 4748); les déductions des revenus fonciers et les directives à donner aux services fiscaux pour les évaluations (p. 4749, 4750).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4748) : l'approbation du texte de la commission mixte paritaire. La déduction forfaitaire des revenus fonciers; la possibilité de déduire les dépenses réelles effectuées sur les propriétés rurales en location; (p. 4749) : la réserve introduite en ce qui concerne les baux ruraux de longue durée. La suppression, en 1980, de l'exonération de la TVA pour la société Transpac. Le problème des frais généraux d'entreprises. Les huiles usées; l'institution d'une aide à la collecte des huiles usées en cas d'échec d'une solution européenne. L'essence vendue par les supermarchés; le rétablissement de la libre concurrence. La volonté d'être informé sur les aides attribuées par le Trésor aux entreprises en difficulté. L'augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement destinée aux dix-huit budgets ou comptes spéciaux. La majoration des droits de timbre. La prévision du déficit budgétaire.

II. — EXAMEN DES ARTICLES (p. 4750, 4762) : MM. Maurice Papon, ministre du budget; Robert Schwint, Adolphe Chauvin, Jean Mézard, Paul Jargot.

Article 2 (*impôt sur le revenu, fixation du barème et mesures d'accompagnement*) (p. 4750). — Amendement n° 1 de M. Maurice Papon, ministre du budget: modification du tarif des droits de timbre et taxes assimilées du code général des impôts à compter du 15 janvier 1979.

Article 4 (*relèvement du montant minimal de déduction pour frais professionnels des salariés*) (p. 4750).

Article 5 (*réduction des déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers*) (p. 4750).

Article 6 (*unification des régimes de déduction des primes d'assurance vie*) (p. 4751).

Article 10 (*limite d'application de l'abattement spécifique applicable aux salaires et pensions ainsi qu'aux bénéficiaires des adhérents des associations et des centres de gestion agréés*) (p. 4751).

Article 10 bis (*relèvement des limites de chiffre d'affaires relatives à l'octroi des allègements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et des associations agréés*) (p. 4751).

Article 11 (*opérations bancaires et financières: suppression de la taxe sur les activités financières, option pour la taxe sur la valeur ajoutée, création d'une taxe annuelle sur les encours*) (p. 4751).

Article 13 (*exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines opérations relatives au service public de transmission de données*) (p. 4752).

Article 14 C (*calcul des frais de déplacement déductibles*) (p. 4752). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Article 16 bis (*paiement de la taxe sur les salaires par le centre de formation des personnels communaux et des services départementaux de lutte contre l'incendie*) (p. 4752).

Article 16 ter (*paiement de la taxe sur les salaires par les services départementaux de lutte contre l'incendie et les bureaux d'aide sociale dotés d'une personnalité propre et subventionnés par les collectivités locales*) (p. 4752).

Article 17 A (*versement destiné aux transports en commun*) (p. 4752). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Article 17 (*nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers*) (p. 4752).

Article 17 bis (*institution d'une taxe à la distribution sur le litre d'essence et de super distribués par les grandes surfaces*) (p. 4752). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Article 24 (*exonération de la taxe différentielle et de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail pour les handicapés*) (p. 4752).

Article 24 bis (*paiement par le locataire d'un véhicule faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location de deux ans ou plus de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur*) (p. 4752).

Article 25 bis (*interdiction de soumissionner un marché de l'Etat pour les personnes physiques ou morales en liquidation de biens et les personnes physiques en faillite personnelle; autorisation spéciale de soumissionner pour les personnes physiques ou morales admises au règlement judiciaire*) (p. 4753).

Article 27 (*fonds spécial d'investissement routier*) (p. 4753).

Article 29 (*réforme du prélèvement au profit des collectivités locales*) (p. 4753).

Article 30 (*nouveau barème de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma*) (p. 4753).

Article 30 bis A (*création d'une taxe sur toute location, concession ou vente d'espace publicitaire*) (p. 4753).

Article 30 bis (*affectation au « Fonds national de développement du sport » du prélèvement sur les sommes mises au loto*) (p. 4753). — L'extension souhaitable d'un prélèvement semblable sur le produit des jeux de hasard et notamment du pari mutuel urbain (p. 4754).

Article 33 (*majoration des rentes viagères*) (p. 4754).

Article 34 (*équilibre général du budget*) (p. 4755). — Amendement n° 25 d'équilibre, de M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 4756).

Article 36 (*mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services civils*) (p. 4757). — Amendement n° 2 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des affaires étrangères au titre IV; majoration des subventions au jumelage des villes (p. 4758); amendement n° 3 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de l'agriculture au titre IV; majoration des crédits au bénéfice des foyers ruraux et de l'enseignement agricole; amendement n° 4 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des anciens combattants au titre IV; majoration des crédits prévus pour les pensions d'invalidité et allocations d'anciens combattants; amendement n° 5 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de la culture et communication au titre IV; majoration des crédits pour les actions du ministère en milieu rural; amendement n° 6 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de l'économie et du budget. — III. — Economie, au titre III; majoration de la subvention à l'institut national de la consommation; amendement n° 7 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de l'économie et du budget. — III. — Economie, au titre IV; majoration des crédits destinés à l'aide aux organisations de consommateurs; amendement n° 8 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de l'environnement et cadre de vie. — I. — Environnement, au titre IV; majoration des crédits destinés aux parcs naturels régionaux et aux interventions concernant la protection de la nature et de l'environnement; amendement n° 9 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles de la jeunesse, des sports et des loisirs. — I. — Jeunesse et sports, au titre III; majoration des crédits destinés à l'allègement des charges des collectivités locales relatives aux dépenses d'enseignement d'éducation physique et du « franc élève »; amendement n° 10 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des services du Premier ministre. — I. — Services généraux, au titre III; majoration des crédits pour les actions d'informations à caractère interministériel; amendement n° 11 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des services du Premier ministre. — I. — Services généraux, au titre IV; majoration des crédits destinés au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger; amendement n° 12 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale, au titre III; majoration des crédits consacrés aux travaux immobiliers; amendement n° 13 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des crédits du travail et de la santé. — II. — Travail et participation, au titre III; majoration des crédits relatifs aux études portant sur le problème de la natalité, en relation avec les travaux du haut comité de la population; amendement n° 14 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles du travail et de la santé. — III. — Santé et famille, au titre IV; majoration des crédits devant permettre le relèvement du plafond des rentes mutualistes des anciens combattants; amendement n° 15 de M. Maurice Papon,

ministre du budget: majoration du montant des mesures nouvelles des universités, au titre IV; majoration des subventions aux établissements d'enseignement supérieur privés. — les crédits attribués pour développer des études sur la natalité; la nécessité que le budget de 1980 contienne des dispositions en faveur des familles; les crédits affectés aux diverses associations qui s'intéressent au développement des relations entre la France et les pays étrangers; l'insuffisance des crédits pour les pensions d'ascendants d'anciens combattants; la majoration des crédits du haut comité de la population; les véritables causes de la dépopulation.

Article 37 (mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services civils) (p. 4759). — Amendement n° 16 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des affaires étrangères, au titre V; majoration concernant les acquisitions immobilières et l'entretien des équipements d'enseignement français à l'étranger (p. 4760); amendement n° 21 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement des services du Premier ministre. — III. — Secrétariat général de la défense nationale, au titre V; majoration concernant la poursuite du recensement des abris souterrains dans cinq départements; amendement n° 17 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'agriculture, au titre VI; majoration concernant le programme d'électrification rurale et l'aide aux communes pour la conversion des taillis en forêts en production; amendement n° 18 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'éducation, au titre VI; majoration concernant la reconstruction d'établissements scolaires du second degré; amendement n° 20 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'environnement, au titre VI; majoration concernant les subventions d'équipement relatives à la protection de la nature et de l'environnement; amendement n° 19 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'environnement et du cadre de vie. — II. — Cadre de vie et logement, au titre VI; majoration destinée à subventionner la création et l'aménagement d'espaces verts. — Les crédits concernant les constructions scolaires, et notamment les CES.

Article 42 (budgets annexes. — Mesures nouvelles) (p. 4760).

Article 43 bis (fonds national pour le développement du sport) (p. 4760).

Article 44 (comptes d'affectation spéciale. — Opérations définitives. — Mesures nouvelles) (p. 4760). — Amendement n° 22 de M. Maurice Papon, ministre du budget: majoration des autorisations de programme concernant les opérations définitives des dépenses civiles en capital des comptes d'affectation spéciale; diminution des crédits de paiement des dépenses ordinaires civiles; majoration des crédits de paiement des dépenses en capital civiles (p. 4761).

Article 53 (comptes de prêts et de consolidation. — Mesures nouvelles) (p. 4761).

Article 53 bis (financement de prêts participatifs) (p. 4761). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Article 57 (report de crédits) (p. 4761).

Article 73 quater (reconduction du régime du contingentement des rhums) (p. 4761).

Article 74 (contribution des collectivités locales aux dépenses de gestion de leurs forêts) (p. 4761). — L'augmentation de la contribution aux frais de garderie et d'administration des forêts des communes classées en zone de montagne; le principe de calcul du montant des frais de garderie; le travail des agents de l'office national des forêts (ONF).

Article 74 bis (allocation supplémentaire du fonds national de solidarité des agriculteurs; indemnité complémentaire aux conjoints d'exploitants agricoles) (p. 4761).

Après l'article 76 (p. 4761). — Amendement n° 23 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget: suppression, à compter du 1^{er} janvier 1979, des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre concernant l'état des lieux; amendement n° 24 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget: augmen-

tation, à compter du 1^{er} janvier 1979, des indices des pensions d'ascendant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Article 79 bis A (modalités de fonctionnement du fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale) (p. 4761).

Article 80 bis (dépôt d'un rapport sur le fonds d'adaptation des structures industrielles) (p. 4762). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Article 82 (dépôt d'un rapport sur le problème démographique) (p. 4762). — Supprimé par la commission mixte paritaire.

Explications de vote :

— **M. Adolphe Chauvin** (p. 4762) : les actions supplémentaires entreprises grâce à l'augmentation de certaines dotations budgétaires; l'exemple du fonds spécial d'investissement routier et des actions en milieu rural pour l'électrification, l'hydraulique, les travaux forestiers, les foyers et l'animation culturelle. Les augmentations de crédits du budget de l'éducation. Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera le texte proposé.

— **M. Henri Tournan** (p. 4762) : les insuffisances de crédits du budget et l'opposition à la politique économique et financières du Gouvernement. Le groupe socialiste votera contre le texte proposé.

— **M. Paul Jargot** (p. 4762) : les légères améliorations apportées par le texte. Le peu de poids de la représentation parlementaire et la faiblesse de sa participation à l'élaboration de la politique gouvernementale. Le groupe communiste votera contre le texte proposé.

Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire, modifié par les amendements présentés par le Gouvernement.

Scrutin public (n° 60, p. 4762, liste des votants, p. 4821, 4822).

Adoption [14 décembre 1978] (p. 4762).

VOIR ENSEIGNEMENT AGRICOLE, I.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 14.

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

1. — Projet de loi de finances rectificative pour 1978, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [12 mai 1978] (n° 234). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Fernand Icart [25 mai 1978] (n° 294). — Avis de M. Francisque Perrut [24 mai 1978] (n° 254). — Discussion [31 mai et 1^{er} juin 1978]. — Adoption [1^{er} juin 1978] (n° 17).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 juin 1978] (n° 394). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Maurice Blin [8 juin 1978] (n° 399). — Avis de M. Pierre Louvot [13 juin 1978] (n° 408). — Discussion [15 juin 1978] (p. 1371, 1409). — Adoption modifiée [15 juin 1978] (n° 152).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [16 juin 1978] (n° 306). — Renvoi à la commission des finances, des affaires économiques et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Fernand Icart [20 juin 1978] (n° 403). — Discussion [20 juin 1978]. — Adoption [20 juin 1978] (n° 32).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Maurice Blin [20 juin 1978] (n° 452). — Discussion [21 juin 1978] (p. 1564, 1565). — Adoption [21 juin 1978] (n° 159).

PROMULGATION : loi n° 78-653 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978).

Analyse du projet de loi : les crédits dont l'ouverture est demandée dans le projet de loi de finances rectificative s'élèvent à 4 680 millions de francs et concernent l'emploi à l'exclusion d'une dotation de 135 millions de francs destinée au financement rapide des dépenses liées à l'échouement de l'Amoco Cadiz. Les crédits concernant le soutien à l'emploi peuvent être regroupés en trois rubriques : renforcement de quelques dotations traditionnelles (920 millions); financement complémentaire du premier pacte national pour l'emploi des jeunes (2 740 millions);

financement du second pacte national pour l'emploi (765 millions). Le Gouvernement ayant tenu à présenter un collectif équilibré a financé les dépenses nouvelles au moyen d'économies sur les charges (400 millions) et au moyen de recettes supplémentaires (4 280 millions).

Discussion (première lecture) [15 juin 1978] (p. 1371, 1409).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1371, 1386). — MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Maurice Papon, ministre du budget; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Josy Moinet, Henri Tournan, Anicet Le Pors, Roger Poudonson.

a) *Interventions des sénateurs* : l'emploi (p. 1371, 1373, 1374, 1375, 1378, 1379, 1380, 1381, 1384). L'évolution du chômage (p. 1371, 1373, 1374, 1379, 1381, 1383). Les conséquences de la télématique sur l'emploi (p. 1372). Le secteur tertiaire de l'emploi (p. 1372, 1375, 1380). L'inflation et le pouvoir d'achat (p. 1372, 1378, 1379, 1380, 1381). La politique économique (p. 1372, 1373, 1374, 1378, 1379, 1380, 1381). Le crédit (p. 1372). Les salaires (p. 1372, 1380, 1381). La politique de libération des prix et de la concurrence (p. 1372, 1378, 1379, 1380, 1383). Les hausses des tarifs publics (p. 1372, 1380). Les prix industriels (p. 1372). L'épargne et le développement des investissements (p. 1372, 1378, 1381, 1382). Les conséquences financières du naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz* (p. 1372, 1383). Le pacte national pour l'emploi des jeunes (p. 1372, 1375, 1381, 1384). Le recrutement de vacataires (p. 1372). Les charges sociales des entreprises et l'aide de l'Etat (p. 1372, 1374, 1375, 1383). La caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale Cancava (p. 1372). Le Loto (p. 1372). La majoration de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (p. 1372, 1384). La taxe d'apprentissage (p. 1372, 1376). La taxe de formation professionnelle (p. 1373). La crise de l'industrie des travaux publics (p. 1373, 1384). Le logement (p. 1373, 1376, 1383). La taxe sur l'électricité (p. 1373). La répartition du versement représentatif de la taxe sur les salaires VRTS (p. 1373). Les syndicats intercommunaux à vocation multiple (p. 1373). L'évolution prévisible du taux de croissance en France et dans les pays de l'OCDE (p. 1373, 1380). L'emploi des jeunes (p. 1374, 1375, 1381). Les statistiques de l'emploi (p. 1374). L'apprentissage et les stages de formation professionnelle (p. 1374, 1375, 1379, 1381, 1383). L'emploi féminin (p. 1375). La préretraite (p. 1375). L'aide au retour des travailleurs immigrés (p. 1375, 1383). L'indemnisation du chômage (p. 1375). La sidérurgie (p. 1375, 1381). L'emploi des handicapés (p. 1375). Le rôle de l'agence pour l'emploi (p. 1376). La revalorisation de l'allocation vieillesse (p. 1378). L'insuffisance des personnels hospitaliers (p. 1379). Le personnel enseignant (p. 1379). L'industrie agro-alimentaire (p. 1380). Le rapport Nora et Minc sur l'informatisation de la société (p. 1380). La relance de la consommation intérieure (p. 1380, 1381). Le chômage « problème de société » selon M. Ceyrac (p. 1381). La durée du travail (p. 1381). Les profits des grandes sociétés (p. 1382). Le financement de la sécurité sociale (p. 1382). Le contrôle des bilans (p. 1382). La politique extérieure en Afrique (p. 1383). Les travailleurs immigrés (p. 1383). Les mesures économiques et sociales en quatorze points préconisées par le parti communiste (p. 1383). L'application du rapport constant pour les anciens combattants (p. 1384). Le transfert par l'Etat de certaines dépenses aux budgets départementaux (p. 1385).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1376) : la détermination du Gouvernement à mener une action efficace au profit de l'emploi des jeunes. Le marché du travail est actuellement caractérisé par des rigidités et des inadaptations qui empêchent son fonctionnement normal : les mesures projetées marquent une transition par rapport au pacte national pour l'emploi des jeunes ; le premier volet d'une action plus durable (p. 1377) : l'exonération des charges sociales. Les stages en centre de formation professionnelle ; les stages pratiques en entreprise, leur coût ; les contrats emploi-formation destinés aux jeunes et aux femmes. La nécessité de ne pas interrompre le paiement des entreprises ayant contribué à la lutte contre la marée noire et de verser aux populations les plus touchées de premières avances sur indemnisation ; l'exception à la spécialisation de la loi de finances rectificative rendue nécessaire par le naufrage de l'*Amoco Cadiz*. Le chiffre de déficit envisageable pour le budget de 1978. Accepter la création monétaire irait à l'encontre de la politique de lutte contre l'inflation et de défense du franc. Le relèvement des tarifs publics accompagné d'un certain nombre de contrats de programmes avec les entreprises nationales. Les taux des principaux impôts ne seront donc pas modifiés. L'assainissement de la gestion des crédits d'équipement de l'Etat ; l'atténuation de l'écart existant entre les autorisations de programme et les

crédits de paiement. La réorientation des mécanismes par lesquels les entreprises contribuent à la formation continue. Les tarifs pétroliers ; la mesure proposée est cohérente avec les hausses des tarifs des transports publics et des autres énergies. (p. 1378) : le prix des carburants restera inférieur à celui qui était dû, en 1974, au réalignement général consécutif aux augmentations décidées par les pays producteurs.

Réponse à M. Maurice Blin (p. 1384) : les autorisations de programme et les crédits de paiement. Un mode de financement qui n'aggraverait pas les charges des entreprises : la part patronale consacrée à la construction immobilière.

Réponse à M. Pierre Louvot : la perspective de 70 000 contrats emploi-formation par an.

Réponse à M. Josy Moinet : la hausse des prix (p. 1385) ; il importe d'avoir une vue dynamique des choses. La réalité du maintien du pouvoir d'achat. Le relèvement du minimum vieillesse évoqué par le Président de la République. Les bienfaits d'une croissance tirée par l'investissement et par l'exportation plutôt que par une relance globale de la consommation. La création d'emplois publics pour faire face au chômage. Il importe d'utiliser le budget comme un instrument efficace de la politique économique.

Réponse à M. Henri Tournan : la rigueur dans la politique économique et dans la politique financière.

Réponse au même orateur et à M. Josy Moinet : pour une politique volontariste il faut avoir une certaine liberté d'action. La politique du Gouvernement doit consister à limiter le déficit budgétaire. L'exemple de la République fédérale d'Allemagne sur l'utilité d'une monnaie forte. La proportion de jeunes embauchés définitivement à la suite des stages pratiques.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le bilan du pacte national pour l'emploi des jeunes. L'évolution des prix à la consommation en 1978 (p. 1386) : les « marchands d'illusions » du parti communiste.

Réponse à M. Roger Poudonson : la crise du bâtiment et des travaux publics. Le problème du rapport constant.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1387, 1489). — MM. Paul Jargot, Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances; Maurice Papon, ministre du budget; Fernand Chatelain, Henri Tournan, Anicet Le Pors, Pierre Louvot, rapporteur pour avis; Maxime Javelly, Adolphe Chauvin, Josy Moinet, Jacques Descours Desacres, Pierre Carous, Camille Vallin, Maurice Schumann, Henri Duffaut, Raymond Bouvier, Roger Rinchet, Jean Mézard, André Rabineau, Marcel Gargar, Auguste Billiez, Guy Robert.

Avant l'article 1^{er} (p. 1387). — Rejet de l'amendement n° 11 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : augmentation des contributions dues à raison des revenus de 1977, pour les contribuables ayant les plus hauts revenus imposables; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal; abrogation des dispositions de la loi du 29 juin 1971 instituant un régime spécial de taxation des profits de constructions; instauration d'un impôt sur l'actif net des banques et des établissements financiers. — Amendement n° 12 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : report du versement du solde de l'impôt sur le revenu dû, au titre de l'année 1977, par les contribuables se trouvant en situation de chômage total ou partiel; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1388). — Rejet de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : institution d'une prime au titre de la vie chère, pour la rentrée scolaire, versée aux familles ne dépassant pas un certain revenu; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal. — Amendement n° 14 (art. additionnel) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : élévation, à compter de juin 1978, du montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance pour les salariés du secteur privé à 2 400 francs par mois pour 40 heures de travail par semaine; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances. — Amendement n° 38 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : création d'un fonds spécial de soutien de l'activité et de l'emploi industriel; alimentation de ce fonds par un impôt sur l'actif net des banques; attribution de crédits bonifiés ou d'aides pour le maintien et le développement de l'activité des petites et moyennes entreprises en liaison avec la garantie de l'emploi; contrôle de la gestion de ces fonds par les conseils régionaux et conseils généraux; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique (p. 1389).

Article 1^{er} (*nouveau barème de la taxe intérieure de consommation applicable aux produits pétroliers*) (p. 1389). — Rejet de l'amendement n° 5 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article qui majore, au 1^{er} juin 1978, le barème de la taxe intérieure de consommation applicable aux produits pétroliers ; rejet de l'amendement n° 15 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Anicet Le Pors : création d'une taxe sur le chiffre d'affaires hors taxes des compagnies pétrolières étrangères exerçant leur activité en France ;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 1390).

Article 2 (*cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage*) (p. 1390). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : exonération, pour les entreprises employant moins de dix salariés, de la cotisation complémentaire à laquelle seront soumises les entreprises devant acquitter la taxe d'apprentissage ;

— l'article 2 est adopté (p. 1390).

Article 3 (*participation des employeurs au financement de la formation professionnelle*) (p. 1390). — Réservé (p. 1391).

Après l'article 3 (p. 1391). — Amendement n° 18 (art. additionnel) de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : création de comités de l'emploi dans tous les départements ; possibilité d'en créer dans les communes, à l'initiative des conseils municipaux ; création d'un comité national de l'emploi ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique.

Article 4 (*allègement de la cotisation patronale à l'effort de construction*) (p. 1391). — La loi du 3 janvier 1977 portant réforme des aides au logement ; la convention signée entre le Gouvernement et l'union nationale interprofessionnelle du logement ; la crise de l'industrie du bâtiment et des travaux publics ; l'effort de construction de logements en faveur des immigrés ; la gestion des crédits consacrés à la formation professionnelle ; la politique d'aide au retour des travailleurs immigrés (p. 1394) ; les conditions de logement de certains travailleurs immigrés, soulignées par le journal de la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme LICA (p. 1395). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Pierre Ceccaldi-Pavard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Adolphe Chauvin et identique aux amendements n° 8 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, n° 19 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, n° 31 de M. Josy Moynet : suppression de cet article tendant à alléger la cotisation patronale à l'effort de construction ; par scrutin public (n° 43, liste des votants p. 1437) (p. 1396) ;

— l'article 4 est supprimé (p. 1396).

Article 3 (suite, précédemment réservé, p. 1391) (p. 1396). — Rejet de l'amendement n° 7 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : augmentation à 2 p. 1 000 du taux de la participation patronale au financement de la formation professionnelle ; rejet de l'amendement n° 16 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : augmentation du taux de la participation patronale au financement de la formation professionnelle ; contrôle des comités d'entreprise sur l'élaboration, l'application et le bilan de la formation professionnelle dans l'entreprise ; amendement n° 17 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : bénéfice d'un contrat d'embauche définitif à la fin de leur stage pour les jeunes demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un stage pratique en entreprise ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique ;

— l'article 3 est adopté (p. 1397).

Après l'article 4 (p. 1397). — Rejet de l'amendement n° 20 (art. additionnel) de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : prise en compte du montant des indemnités de chômage total et partiel et du pacte national pour l'emploi des jeunes, pour le calcul du versement représentatif de la taxe sur les salaires ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'impôt fiscal. — Le financement des stages pratiques de formation professionnelle ; la possibilité de permettre aux entreprises d'utiliser une partie de leur contribution de formation de 1,1 p. 100 en faveur des stagiaires de petites entreprises. — Amendement n° 21 (art. additionnel) de M. Marcel Rosette et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les personnes exonérées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans assujetties aux premières tranches de l'impôt sur le revenu et titulaires de la carte d'invalidité ou de cécité ; abrogation des

articles du code général des impôts relatifs à l'impôt fiscal ; irrecevable aux termes de l'article 40 (p. 1398) ; rejet de l'amendement n° 22 (art. additionnel) de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain : revalorisation des allocations familiales ; augmentation des contributions patronales aux allocations familiales pour les entreprises employant plus de 1 000 salariés ; rejet de l'amendement n° 23 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur le prix de leurs travaux et de leurs achats aux collectivités locales, régionales, et à leurs groupements ; abrogation de l'impôt fiscal, du prélèvement libérateur sur les produits de placements à revenu fixe, du régime spécial de taxation des produits de construction ; augmentation des contributions dues à raison des revenus de 1977 pour les contribuables bénéficiant des revenus imposables les plus élevés.

Article 5 (*fonds spécial d'investissement routier*) (p. 1399). — Retrait de l'amendement n° 33 de MM. Jean-Pierre Blanc et Raymond Bouvier, soutenu par M. Raymond Bouvier : suppression de cet article diminuant le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier ; amendement n° 24 de M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues : augmentation du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure des produits pétroliers, prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'impôt fiscal ; irrecevable aux termes de l'article 18 de la loi organique. — La tranche départementale et communale du fonds spécial d'investissement routier et la réfection des routes de Savoie détériorées par la neige et les intempéries. — L'amendement n° 33 de MM. Jean-Pierre Blanc et Raymond Bouvier, précédemment retiré par M. Raymond Bouvier, est repris par M. Camille Vallin et plusieurs de ses collègues, et rejeté par scrutin public (n° 44, liste des votants p. 1438). — Rejet de l'amendement n° 9 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Duffaut : augmentation du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure appliquée aux carburants routiers, prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier ; par scrutin public (n° 45, liste des votants p. 1439) (p. 1402).

— l'article 5 est adopté (p. 1402).

Après l'article 5 (p. 1402). — Rejet de l'amendement n° 25 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : institution d'une dotation spéciale pour les communes rurales ; institution d'un impôt sur l'actif net des établissements bancaires et financiers ; amendement n° 26 (art. additionnel) de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues : maintien au niveau en vigueur le 15 avril 1978 du tarif des cartes d'abonnement SNCF, des cartes demi-tarif, des cartes « vermillon » ; revalorisation des tarifs préférentiels consentis aux entreprises privées pour le transport des marchandises ; irrecevable aux termes de l'article 42 de la loi organique.

Article 5 bis (*définition de l'assiette de la taxe communale et départementale d'électricité*) (p. 1403). — Adoption de l'amendement n° 36 de M. Josy Moynet et plusieurs de ses collègues, identique à l'amendement n° 37 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : calcul de l'assiette de la taxe sur l'électricité ; entrée en vigueur de cette nouvelle disposition dès la promulgation de la présente loi ; retrait de l'amendement n° 30 de M. Jean Cluzel, soutenu par M. André Rabineau : assiette de la taxe sur l'électricité calculée après un abattement forfaitaire de 20 p. 100 du montant total de la facture d'électricité (p. 1404) ; adoption de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression des dispositions de l'article prévoyant que le produit de l'accroissement de la taxe sur l'électricité est obligatoirement affecté par la collectivité ou le conseil général au service public de l'électricité ;

— l'article 5 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1404).

Avant l'article 6 (p. 1404). — Rejet de l'amendement n° 27 (art. additionnel) de M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Camille Vallin : application du taux minoré de la TVA au spectacle cinématographique ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'impôt fiscal.

Article 6 (*ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses ordinaires des services civils*) (p. 1404). — Rejet de l'amendement n° 28 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : suppression des crédits du titre III (ministère de l'économie et des finances ; consolidation de certains emplois de vacataires) ;

— l'article 6 et l'état annexé sont adoptés (p. 1405).

Après l'article 6 (p. 1405). — Retrait de l'amendement n° 10 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : création d'un fonds spécial d'aide aux victimes de sinistres et de calamités ; fixation, par décret en Conseil d'Etat, du statut du fonds, de ses règles de fonctionnement, de la composition de son conseil de direction ; publication d'un rapport d'information par le conseil de direction du fonds ; clôture du compte spécial du Trésor « fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités » ; non-application de ces dispositions aux calamités agricoles.

Article 7 (versement représentatif de la taxe sur les salaires, VRTS ; classement des syndicats intercommunaux à vocation multiple) (p. 1406). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin, rapporteur général : modalités de répartition pour 1978 des ressources du fonds de compensation pour la TVA ; mention des syndicats de communes à vocation multiple dans la catégorie des collectivités dotées d'une fiscalité propre ; Jacques Descours Desacres, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : mention dans la catégorie des collectivités ayant adoption du sous-amendement n° 29 de MM. René Ballayer et une fiscalité propre des syndicats mixtes constitués exclusivement de collectivités locales ou de leurs groupements ; retrait du sous-amendement n° 35 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Billiemaz : mention des syndicats intercommunaux de gestion forestière dans la catégorie des collectivités dotées d'une fiscalité propre. — La répartition du fonds d'équipement des collectivités locales ; la situation des syndicats intercommunaux à vocation multiple ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1408).

Après l'article 7 (p. 1408). — Amendement n° 3 (art. additionnel) de M. Jacques Mossion et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Guy Robert : réévaluation du montant des déductions admises pour le calcul du revenu imposable au titre des intérêts contractés pour la construction, l'acquisition ou les grosses réparations d'immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance ; irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution ; retrait de l'amendement n° 34 de M. Georges Berchet et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Billiemaz : report de la date de caducité du plan d'urbanisme directeur au 1^{er} juillet 1979.

Scrutin public (n° 46, liste des votants p. 1440).

Adoption [15 juin 1978] (p. 1409).

Discussion (commission mixte paritaire) [21 juin 1978] (p. 1564, 1565).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1564, 1565). — MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget ; Jacques Descours Desacres.

a) *Intervention des sénateurs* (p. 1564, 1565) : (p. 1564) : les articles faisant l'objet d'une divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat : la compensation de la majoration du taux de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue par la diminution du taux de la cotisation à l'effort de construction ; l'assiette des taxes communales et départementales sur l'électricité ; le classement des syndicats intercommunaux à vocation multiple dans la catégorie des collectivités bénéficiant du remboursement au taux le plus élevé, en ce qui concerne le partage de la dotation du fonds de compensation de la TVA. (p. 1565) : les nouvelles bases envisagées pour l'assiette de la taxe sur l'électricité ne diminuant pas celle-ci, le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera le texte proposé par la commission mixte paritaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1565) : le Gouvernement se rallie aux conclusions de la commission mixte paritaire. L'effort en faveur du logement social ne sera nullement affecté par les dispositions, limitées aux années 1978 et 1979, prévoyant la compensation de la majoration du taux de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue par une diminution du taux de la cotisation à l'effort de construction. L'entrée massive de nombreux jeunes sur le marché du travail au mois de septembre 1978.

Réponse à M. Jacques Descours Desacres : les nouvelles bases envisagées pour l'assiette de la taxe sur l'électricité ne diminuent pas celle-ci.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1565).

Articles 4, 5 bis et 7 (p. 1565).

Scrutin public (n° 47, liste des votants p. 1638, 1639).

Adoption [21 juin 1978] (p. 1565).

2. — Projet de loi de finances rectificative pour 1978, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [2 octobre 1978] (n° 564). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Fernand Icart [5 octobre 1978] (n° 569). — Adoption [10 octobre 1978] (n° 75).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 octobre 1978] (n° 15, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Maurice Blin [13 octobre 1978] (n° 21, 1978-1979). — Discussion [18 octobre 1978] (p. 2666, 2699. — p. 2705, 2707. — Commune avec la discussion du projet de loi relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier, 1) [n° 16 (1978-1979)]. — Adoption [18 octobre 1978] (n° 7).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi de finances rectificative traduit les incidences budgétaires du plan adopté par le Gouvernement en vue de remédier à la situation financière dans laquelle se trouve la sidérurgie française. D'une part, il définit les relations financières entre l'Etat et la caisse d'amortissement pour l'acier et prévoit notamment que l'Etat garantisse l'équilibre des opérations effectuées par cette caisse. D'autre part, il traduit les incidences budgétaires de ces relations, soit par des dispositions permanentes prévoyant par exemple qu'un compte spécial du Trésor intitulé « Prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier », soit par les dispositions concernant l'exercice 1978. Celles-ci, par exemple, aggravent le déficit budgétaire de 2 milliards de francs et consolident les prêts consentis par le fonds de développement économique et social aux sociétés sidérurgiques à concurrence de 300 millions de francs.

Discussion (première lecture) [18 octobre 1978] (p. 2666, 2699. — 2705, 2707).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2666, 2699). — Commune avec la discussion générale du projet de loi relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier (n° 16, 1978-1979). — Voir Sidérurgie (industrie), I.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2705, 2707. — MM. Anicet Le Pors, Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; René Monory, ministre de l'économie ; Christian Poncelet.

Article 1^{er} (octroi par le Trésor de prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier CAPA). — Adopté (p. 2705).

Article 2 (garantie de l'Etat pour les emprunts contractés par la caisse d'amortissement pour l'acier CAPA). — Adopté (p. 2705).

Article 3 (dépôt des fonds libres de la caisse d'amortissement pour l'acier CAPA au Trésor). — Adopté (p. 2705).

Article 4 (ouverture d'un compte spécial du Trésor). — Adopté (p. 2705).

Article 5 (ouverture de crédits au titre des comptes de prêts et de consolidation). — Adopté (p. 2705).

Article 6 (autorisation de report de crédits disponibles). — Adopté (p. 2705).

Article 7 (ouverture de crédits d'équipement, titre V) (p. 2705). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article accordant au ministre des autorisations de programme et des crédits de paiements supplémentaires (p. 2706) ;

— l'article 7 est adopté (p. 2706).

Article 8 (ouverture de crédits d'équipement, titre VI). — Adopté (p. 2706).

Après l'article 8. — Retrait de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Christian Poncelet : en cas de non-application par la commission économique européenne des dispositions du traité de Rome relatives à l'état de crise manifeste, mesures nécessaires à la sauvegarde de la sidérurgie prises par le Gouvernement (p. 1707).

Explication de vote :

— M. Pierre Carous (p. 2707) : la faiblesse des moyens d'accompagnement du plan de sauvegarde de la sidérurgie ; les moyens de financement proposés par la loi de finances rectificatives. Votera le texte en discussion.

Scrutin public (p. 2707, n° 10, liste des votants p. 2712).

Adoption [18 octobre 1978] (p. 2707).

3. — **Projet de loi de finances rectificative pour 1978**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [21 novembre 1978] (n° 709). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Fernand Icart [30 novembre 1978] (n° 736). — Rapport supplémentaire de M. Fernand Icart [5 décembre 1978] (n° 743); deuxième rapport supplémentaire de M. Fernand Icart [7 décembre 1978] (n° 767); lettre rectificative de M. Raymond Barre, Premier ministre [29 novembre 1978] (n° 735); deuxième lettre rectificative de M. Raymond Barre, Premier ministre [5 décembre 1978] (n° 749). — Discussion [6 et 7 décembre 1978]. — Avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; rapport de M. Jean-Claude Pasty [6 décembre 1978] (n° 750). — Adoption [7 décembre 1978] (n° 105).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [8 décembre 1978] (n° 124, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de MM. Maurice Blin et Yves Durand [9 décembre 1978] (n° 131, 1978-1979). — Discussion [14 décembre 1978] (p. 4764, 4809). — Adoption [14 décembre 1978] (n° 31).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [15 décembre 1978] (n° 801). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE); rapport de M. Fernand Icart [20 décembre 1978] (n° 816). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 135).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT); rapport de M. Maurice Blin [20 décembre 1978] (n° 176, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5054, 5056). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 61).

PROMULGATION: loi n° 78-1240 du 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 30 décembre 1978).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL: décision du 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 30 décembre 1978).

Analyse du projet de loi: ce projet de loi de finances vise à rectifier en dernier lieu, à la fin du présent exercice, le montant des dotations budgétaires fixées de manière prévisionnelle plus de quinze mois auparavant. Ce collectif est le troisième de l'année 1978; mais, alors que les deux textes précédents tendaient à la poursuite d'objectifs bien définis, il est le seul à proposer une mise à jour effective des données budgétaires. Les principales dépenses sont les suivantes: 1 090 millions de francs pour la revalorisation des traitements publics; 300 millions de francs pour financer 246 mesures d'ajustements de crédits de fonctionnement; 5 040 millions de francs pour les dépenses sociales; 1 492 millions de francs pour l'éducation; 564 millions de francs pour les subventions aux entreprises nationales; 390 millions de francs pour l'action internationale; 188 millions de francs pour les calamités agricoles; 291 millions de francs pour les ajustements divers. Le Sénat a supprimé l'article 8 bis qui laissait la possibilité aux préfets de s'opposer à certaines exonérations d'impôts accordées par les organes délibérants des collectivités locales. Il a inséré un article nouveau tendant à permettre à chaque commune, adhérente à un syndicat assurant l'enlèvement des ordures ménagères, de percevoir la taxe correspondante à l'échelon de la commune, suivant les modalités les plus appropriées à celle-ci. Par ailleurs, le Sénat a créé une taxe mise à la charge des personnes chassant certains gibiers (dont le cerf, la biche, le daim, le mouflon et le chevreuil), afin de pouvoir dédommager les propriétaires victimes des dégâts causés par ces gibiers. Enfin, le Sénat a adopté un amendement tendant à préciser que l'enseignement supérieur privé ainsi que l'enseignement à distance, primaire, secondaire, supérieur ou technique, qu'il soit public ou privé, sont bien compris dans les exonérations prévues dans l'article 26 à la taxation des activités des professions libérales.

Discussion (première lecture) [14 décembre 1978] (p. 4764, 4809).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4764, 4776). — MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances; Yves Durand, rapporteur de la commission des finances; Paul Séramy, Henri Tournan, Jacques Mossion, Josy Moinet, Paul Jargot, Guy Petit, Maurice Papon, ministre du budget.

a) *Intervention des sénateurs*: le pacte national pour l'emploi (p. 4764). Le plan de sauvegarde de la sidérurgie (p. 4764). Le déficit (p. 4764, 4765, 4767, 4769, 4772). Les crédits du fonds national de garantie des calamités agricoles (p. 4764, 4768). Les entreprises publiques (p. 4764). Les Charbonnages de France (p. 4764). La Société nationale industrielle aérospatiale SNIAS (p. 4764). Air France (p. 4764). Les dépenses militaires (p. 4764). La dotation pour la réforme de l'organisation judiciaire (p. 4764).

La dotation des interventions publiques du ministère des anciens combattants relatives aux fêtes nationales et cérémonie publiques (p. 4764). L'inflation et la conjoncture économique (p. 4765, 4767, 4772, 4773, 4776). La réforme et la fiscalisation du crédit agricole (p. 4765, 4768, 4769, 4770, 4771, 4772). La prise de participation de l'Etat dans le capital des avions Marcel Dassault-Breguet Aviation (groupe Dassault) (p. 4765, 4768, 4772). Les aménagements et les extensions de la taxe sur la valeur ajoutée (p. 4765, 4766, 4769). L'adaptation de la législation française sur la taxe sur la valeur à la sixième directive des Communautés européennes (p. 4766, 4768, 4769, 4772). Les enseignants (p. 4766). L'auxiliaire de l'enseignement (p. 4766). Les examens et concours (p. 4766). Les bourses (p. 4767). L'intégration dans l'enseignement public des maîtres enseignant dans les établissements d'handicapés (p. 4767). Le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (p. 4767). Le contrôle légal des thermomètres médicaux, alcoomètres et densimètres (p. 4767). La contribution additionnelle sur les primes d'assurance de véhicules et engins à moteur des exploitants agricoles (p. 4768). Le crédit mutuel (p. 4770). La nécessité d'une réforme du système bancaire français (p. 4770). L'encadrement du crédit (p. 4771). L'emploi des jeunes (p. 4773). Les logements sociaux et en particulier la société HLM de la région de Voiron et des Terres Froides (p. 4773). L'imposition en France des étrangers déjà imposés dans leur pays d'origine ou dans un pays étranger (p. 4773). Le prélèvement progressif sur les jeux dans les casinos et les difficultés des casinos (p. 4773). La remise en cause du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux collectivités locales (p. 4775).

b) *Intervention du Gouvernement*:

Réponse à M. Henri Tournan (p. 4773): le déficit budgétaire; la mise en échec des hypothèses économiques sur la hausse de l'activité économique.

Réponse à M. Maurice Blin: l'effet inflationniste du déficit budgétaire; la couverture du déficit.

Réponse à M. Henri Tournan (p. 4774): le problème de la mise à jour des prévisions d'exécution à l'occasion de chaque loi de finances rectificative.

Réponse à M. Maurice Blin: l'importance du nombre des mouvements de crédits correspondant à des ajustements aux besoins; les règles établies par l'ordonnance organique de 1959.

Réponse à M. Paul Séramy: la réduction du nombre de maîtres auxiliaires à la rentrée de 1979. Le souhait d'une réforme du régime des bourses d'enseignement supérieur.

Réponse à M. Maurice Blin: l'annulation de crédits sur le fonds national de l'emploi; le maintien des interventions de ce fonds.

Les affectations de crédits pour les emplois d'utilité collective, des cadres et des femmes. L'annulation des crédits des maîtres de l'enseignement des enfants handicapés; le retard de prise en charge de ces personnels et le long report de ces crédits; le cas similaire des crédits de bourse du budget des universités.

Réponse à M. Maurice Blin: les calamités agricoles.

Réponse à M. Paul Jargot: la chute des ressources par rapport aux prévisions; le cas de l'impôt sur les sociétés et des moins-values de recette de TVA.

Réponse à M. Guy Petit: le problème de la double imposition des résidents américains; la négociation d'un avenant avec le gouvernement américain et son application à compter du 1^{er} janvier 1979. Le prélèvement progressif sur les jeux dans les casinos.

Réponse à M. Josy Moinet (p. 4575): le succès du crédit agricole; la nécessaire harmonisation des conditions de concurrence entre les différents réseaux de collecte de l'épargne. Le problème du crédit mutuel.

Réponse à MM. Henri Tournan et Paul Jargot: l'harmonisation de la législation française de la TVA avec les directives communautaires. Les négociations ont été menées dans le cadre fixé par le Parlement français.

Réponse à M. Yves Durand: le problème du reversement de la taxe sur la valeur ajoutée déduite en cas d'impayé total ou partiel; la position du Conseil d'Etat.

Réponse à M. Henri Tournan: la comptabilité de l'exonération des collectivités locales et du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée avec la sixième directive communautaire.

Réponse à M. Jacques Mossion: les écarts de taux de la taxe sur la valeur ajoutée entre les Etats membres; l'incidence des règles de territorialité; le projet de taxation des agents de l'Etat effectuant des travaux pour des tiers. Les inégalités

quant aux crédits de référence de TVA entre les entreprises nouvelles et anciennes; la suppression de toute limitation au droit de remboursement. La question de la règle du décalage d'un mois. Le droit à déduction de TVA et la condition de propriété; le maintien de ce critère de propriété.

(p. 4776) : les définitions d'assiette de la directive européenne. Les avantages apportés par l'harmonisation de la législation fiscale en Europe. La multiplication des transitions, dérogations pour préserver les intérêts de notre pays; l'exemple du régime des exploitants agricoles et des petites et moyennes entreprises.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4777, 4809) : MM. Paul Jargot, Maurice Blin, rapporteur général; Maurice Papon, ministre du budget; Etienne Dailly, Henri Tournan, Henri Moreau, Albert Sirgue, Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture; Yves Durand, rapporteur; Bernard Hugo, Geoffroy de Montalembert, Philippe de Bourgoing, Daniel Millaud, René Monory, ministre de l'économie; Josy Moynet, Maurice Schumann, Charles Beaupetit, Francis Palmero, Jean Béranger, Marcel Rudloff, Paul Girod.

Avant l'article 1^{er} (p. 4777). — Rejet de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : présentation annuelle avant l'examen de la loi de finances d'une analyse détaillée sur les recettes attendues pour l'année en cours (p. 4778).

Article 1^{er} (fixation des bénéfices agricoles forfaitaires de l'année 1977). — Adopté (p. 4778).

Article 2 (conséquences fiscales de l'exercice d'une activité professionnelle par la femme mariée) (p. 4778). — Retrait de l'amendement n° 2 de M. Paul Girod, soutenu par M. Etienne Dailly : exercice d'une activité professionnelle pour la femme mariée; validité d'une procédure dans laquelle une pièce a été signée par le conjoint sauf en cas de non-confirmation par celui-ci (p. 4779).

— l'article 2 est adopté (p. 4779).

Après l'article 2 (p. 4779). — Retrait de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions du code général des impôts créant la notion de chef de famille et la situation seconde de la femme mariée; établissement d'une seule déclaration de revenus par famille.

Article 3 (aménagement du régime simplifié d'imposition des exploitants agricoles) (p. 4780). — L'imposition des exploitants agricoles; le choix de la période d'imposition, année civile ou année culturale; l'adoption d'un système analogue à celui de la TVA; la concertation avec la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

— l'article 3 est adopté (p. 4780).

Article 3 bis (relèvement du taux maximal de la taxe spéciale de consommation sur les carburants dans les départements d'outre-mer). — Adopté (p. 4780).

Après l'article 3 bis (p. 4780). — La négociation de la convention franco-américaine de double imposition. — Retrait de l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly et plusieurs de ses collègues : report au 1^{er} janvier 1981 de l'abrogation des dispositions du code général des impôts concernant l'exonération d'impôt sur le revenu des ressortissants étrangers domiciliés en France (p. 4781).

Article 4 (modification des ressources du fonds de garantie contre les calamités agricoles) (p. 4781). — La concertation établie avec les agriculteurs en ce qui concerne l'élaboration de la taxe sur les primes d'assurance des véhicules à moteur des exploitants agricoles (p. 4782); la frontière entre calamités publiques et calamités agricoles; la loi de juillet 1964; les véhicules concernés par la taxe sont ceux à usage agricole; le maintien des principes de la loi de 1964 sur l'indemnisation des calamités agricoles (p. 4783). — Retrait de l'amendement n° 15 de MM. Jean Béranger et Henri Moreau, soutenu par M. Henri Moreau : contribution additionnelle de 6 p. 100, à partir du 1^{er} janvier 1980 et pour deux ans, sur les primes d'assurance des véhicules agricoles pour les risques de responsabilité civile. Rejet de l'amendement n° 12 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : ressources du fonds national des calamités agricoles; institution d'une participation des compagnies d'assurance non mutualistes en fonction du revenu cadastral par exploitation (p. 4784).

— l'article 4 est adopté (p. 4784).

Après l'article 4 (p. 4784). — Rejet de l'amendement n° 11 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : création d'une contribution sur le chiffre d'affaires réalisé à plus de 25 p. 100 en amont et en aval de l'agriculture par des sociétés étrangères depuis le 1^{er} janvier 1978 jusqu'à la suppression complète des montants compensatoires; subvention du FORMA aux éleveurs de porcs.

Article 4 bis (modification du barème de l'impôt sur les spectacles). — Adopté (p. 4784).

Article 5 (aménagement de l'assiette de la redevance annuelle due par les sociétés de courses). — Adopté (p. 4785).

Article 6 (transfert aux collectivités locales du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud) (p. 4785). — Retrait de l'amendement n° 25 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : transfert des services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud aux communes desservies par ces organismes; intégration dans les cadres des personnels de ces collectivités, des fonctionnaires et contractuels de ces services; retrait de l'amendement n° 10 de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : transfert des services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud aux collectivités desservies par ceux-ci; détachement près des collectivités intéressées ou de toute autre administration des personnels désirant conserver la qualité de fonctionnaire de l'Etat.

— l'article 6 est adopté (p. 4785).

Article 7 (contrôle légal des thermomètres médicaux, alcoomètres et densimètres). — Adopté (p. 4786).

Article 8 (affectation du produit des amendes relatives à la circulation routière). — Adopté (p. 4786).

Article 8 bis (nullité des restitutions de cotisations des impôts locaux) (p. 4786). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Yves Durand, rapporteur : suppression de cet article concernant l'annulation des décisions des conseils généraux et des communes tendant à restituer à des redevables tout ou partie de leur cotisation à un ou plusieurs impôts perçus pour le compte du département ou de la commune.

— l'article 8 bis est supprimé (p. 4786).

Après l'article 8 bis (p. 4786). — Adoption de l'amendement n° 27 (art. additionnel) de M. Geoffroy de Montalembert : fiscalité des communes membres d'un groupement; adoption de l'amendement n° 28 (art. additionnel) de M. Geoffroy de Montalembert : perception de taxes et redevances par les groupements de communes.

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 4786).

Article 9 (relèvement de la dotation du fonds des approvisionnements généraux du service des essences des armées). — Adopté (p. 4787).

Article 10 (garantie de l'Etat à un emprunt contracté par l'agence de coopération culturelle et technique). — Adopté (p. 4787).

Article 11 (consolidation sous forme de prêt d'une avance consentie à l'office de radiodiffusion télévision française, ORTF). — Adopté (p. 4787).

Article 12 (prise de participation de l'Etat dans le capital de la société des avions Marcel-Dassault-Bréguet Aviation). — Réserve jusqu'après l'article 17 (p. 4787).

Après l'article 12 (p. 4787). — Rejet de l'amendement n° 8 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : introduction, dans le rapport annuel au Parlement sur les fonds publics attribués à titre d'aides aux entreprises industrielles, des éléments suivants : marchés publics, aide fiscale et toute action de l'Etat entraînant des rentes de situation en faveur des entreprises; adoption de l'amendement n° 3 (art. additionnel) de M. Jacques Ménard et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Yves Durand : principe et modalités de calcul d'une taxe par animal tiré pour indemniser les exploitants agricoles des dégâts faits par ces animaux; généralisation, pour les animaux concernés, sur toutes les parties du territoire, du plan de chasse; fixation par décret des conditions d'application et versement à un compte spécial du budget de l'office national de la chasse du produit de la taxe (p. 4788); retrait de l'amendement n° 17 (art. additionnel) de M. Philippe de Bourgoing : application de la loi du 7 février 1953 concernant la réintégration des agents ou fonctionnaires exclus de l'administration et de l'université en application des lois d'exception du régime de Vichy; principe de la reconstitution de carrière dans un délai maximum de deux mois.

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4788).

Article 13 (dépenses ordinaires des services civils. — Ouvertures) (p. 4788). — Retrait de l'amendement n° 18 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : maintien en totalité, pour le régime de la sécurité sociale, du solde de l'apurement

de la compensation démographique au titre de 1977 ; suppression des dispositions du code général des impôts concernant l'avois fiscal (p. 4789) ; rejet de l'amendement n° 19 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : réduction des crédits du titre III. — Jeunesse et sports ; — l'article 13 et l'état A sont adoptés (p. 4789).

Article 14 (dépenses en capital des services civils. — Ouvertures) (p. 4789). — L'article 14 et l'état B sont adoptés (p. 4790).

Article 15 (dépenses ordinaires des services militaires. — Ouvertures). — Adopté (p. 4791).

Article 16 (dépenses en capital des services militaires. — Ouvertures). — Adopté (p. 4791).

Article 17 (budgets annexes. — Ouvertures). — Adopté (p. 4791).

Article 12 (suite. — Précédemment réservé) (p. 4791). — Le développement de la coopération entre les avions Marcel Dassault et la SNIAS par la prise de participations de l'Etat dans la société Marcel Dassault ; les conditions financières de la transaction ; le débat qui sera organisé au Parlement sur les orientations et l'avenir de l'aéronautique française (p. 4794) ; le problème du contrôle des aides publiques comparé à la nationalisation ; l'exemple de la sidérurgie ; les succès rencontrés avec la SNIAS dans le programme Airbus ; l'erreur de vouloir nationaliser l'économie française (p. 4795). — Rejet de l'amendement n° 26 de M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues : nationalisation à compter du 1^{er} janvier 1979 du groupe Dassault ; fixation par la loi des modalités de cette nationalisation ; rejet de l'amendement n° 9 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : dépôt, avant le 15 avril 1979, d'un projet de loi portant nationalisation des sociétés des avions Marcel Dassault-Breguet Aviation, Electronique Marcel Dassault, Société d'études Marcel Dassault ; retrait de l'amendement n° 14 de M. Jean Colin et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Daniel Millaud : généralisation de la possibilité pour l'Etat de prendre des participations dans les sociétés d'aviation.

— l'article 12 est adopté (p. 4795).

Article 18 (assujettissement à l'impôt sur les sociétés des caisses de crédit agricole) (p. 4796) : la fiscalisation du crédit agricole à l'exclusion de son activité pour l'agriculture. Les nouvelles missions du crédit agricole : l'intervention dans le secteur agro-alimentaire, l'aide aux collectivités locales et aux entreprises de moins de 100 personnes ; l'encadrement du crédit (p. 4797) ; des modalités différentes pour l'agriculture ou le logement ; l'attribution de moyens supplémentaires ; l'ouverture de nouvelles agences dans les villes ; le rôle de l'union d'études et d'investissement et d'Unicredit. — Rejet de l'amendement n° 20 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article concernant la fiscalisation partielle des bénéficiaires du crédit agricole à compter du 1^{er} janvier 1979 (p. 4799).

— l'article 18 est adopté (p. 4799).

Article 19 (article 256 du code général des impôts : champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée) (p. 4799). — la déduction par les centres de recherche scientifique de la TVA grevant leurs investissements et leurs frais généraux ; la règle du décalage d'un mois en matière de TVA n'est appliquée que par la France ; la suppression de cette règle par étapes (p. 4800) ; l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée à certaines professions libérales ; la garantie d'application loyale de la sixième directive de la Communauté dans tous les pays ; le problème des services d'avitaillement et des chantiers navals, notamment en Italie ; l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour la location des bâtiments agricoles ; l'exonération de TVA pour les organismes sans but lucratif ; le remboursement aux collectivités locales de la charge de la TVA par le fonds de compensation de cette taxe. — Retrait de l'amendement n° 21 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : application, au 1^{er} janvier 1983, de la taxe sur la valeur ajoutée aux professions libérales (p. 4803).

— l'article 19 est adopté (p. 4803).

Article 20 (abrogation de dispositions de l'article 257 du code général des impôts relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4803).

Article 21 (8^e alinéa de l'article 257 du code général des impôts : livraisons à soi-même et régularisation des déductions). — Adopté (p. 4803).

Article 22 (article 258 du code général des impôts : lieu d'imposition des livraisons de biens). — Adopté (p. 4803).

Article 23 (articles 259 et 259 A du code général des impôts : lieu d'imposition des prestations de service). — Adopté (p. 4803).

Article 24 (article 260 du code général des impôts : droit d'option pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée) (p. 4803). — Retrait de l'amendement n° 5 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Rudloff : acquiescement à leur demande de la taxe sur la valeur ajoutée par les organismes visés par la loi du 26 décembre 1966 relative à l'élevage (p. 4804).

— l'article 24 est adopté (p. 4804).

Article 25 (abrogation de dispositions de l'article 261 du code général des impôts relatif aux exonérations de taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4804).

Article 26 (4^e alinéa de l'article 261 du code général des impôts : exonérations de taxe sur la valeur ajoutée : professions libérales et organismes sans but lucratif) (p. 4804). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Pierre Vallon, soutenu par M. Marcel Rudloff : exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les prestations de service et les livraisons de biens effectuées dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur dispensé dans les établissements publics et privés ainsi que dans celui de l'enseignement à distance dispensé par des organismes publics ou privés (p. 4805). — Retrait de l'amendement n° 6 de M. Jean Cluzel et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Rudloff : exonération de la TVA pour les prestations de services effectuées par les établissements départementaux d'élevage.

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 4805).

Article 27 (article 261 B du code général des impôts : groupements professionnels exerçant une activité exonérée). — Adopté (p. 4805).

Article 28 (exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations bancaires et financières des opérations d'assurance, des livraisons de timbre, des locations d'immeubles, du produit des jeux et spectacles) (p. 4806). — Les parkings loués en accessoire de logements d'habitation ne sont pas soumis à la TVA si l'appartement dont ils dépendent ne l'est pas (p. 4806).

— l'article 28 est adopté (p. 4806).

Article 29 (exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des exportations et prestations de service assimilées, navires, avions, transports internationaux, livraisons d'or, etc.). — Adopté (p. 4806).

Article 30 (article 263 du code général des impôts : exonération des activités des mandataires intervenant dans des opérations exonérées). — Adopté (p. 4806).

Article 31 (alinéa 1^{er} de l'article 266 du code général des impôts : définition de la base d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4807).

Article 32 (article 267 du code général des impôts : inclusions et exclusions dans la base d'imposition) (p. 4807). — Retrait de l'amendement n° 22 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : exclusion de la base imposable de la TVA des taxes spéciales et parafiscales applicables aux forêts, à l'horlogerie, au textile, au cuir, à l'ameublement et aux livres.

— l'article 32 est adopté (p. 4807).

Article 33 (article 269 du code général des impôts : fait générateur et exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4807).

Article 34 (alinéa 4 de l'article 271 du code général des impôts : droit à déduction pour certaines opérations exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4807).

Article 35 (article 275 du code général des impôts : franchise à l'exportation). — Adopté (p. 4808).

Article 36 (article 283 du code général des impôts : solidarité du prestataire de services et du bénéficiaire). — Adopté (p. 4808).

Article 37 (article 289 du code général des impôts : facturation). — Adopté (p. 4808).

Article 38 (représentants en France des redevables établis à l'étranger). — Adopté (p. 4808).

Article 39 (articles 291 à 293 du code général des impôts : régime des importations). — Adopté (p. 4808).

Article 40 (article 298 bis du code général des impôts : remboursement forfaitaire de la taxe payée par les agriculteurs). — Adopté (p. 4808).

Article 41 (II de l'article 298 bis du code général des impôts : régime d'imposition simplifiée pour les exploitants agricoles) (p. 4808). — Adopté (p. 4809).

Article 42 (I de l'article 298 quater du code général des impôts : base du remboursement forfaitaire de la taxe sur la valeur ajoutée agricole). — Adopté (p. 4809).

Article 43 (abrogation des dispositions du code général des impôts et du code des douanes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée). — Adopté (p. 4809).

Article 44 (entrée en vigueur des articles 19 à 43 de la présente loi relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée) (p. 4809). — Retrait de l'amendement n° 7 de M. Jacques Moission, soutenu par M. Charles Beaupetit : fixation, par décret en Conseil d'Etat, de la durée des mesures transitoires exonérant de la taxe sur la valeur ajoutée les rémunérations des prestations de contrats signés ou en cours d'exécution avant le 31 décembre 1978 ; durée maximum d'application de ces mesures fixée à cinq ans. — l'article 44 est adopté (p. 4809).

Scrutin public (p. 4809. — N° 61, liste des votants, p. 4822).

Adoption [14 décembre 1978] (p. 4809).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5054, 5056).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5054, 5055) : MM. Maurice Blin, rapporteur ; Maurice Papon, ministre du budget.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5054) : les principales dispositions de la troisième loi de finances rectificative pour 1978. (p. 5055) : le principe de l'annulation des délibérations des conseils généraux ou municipaux tendant à restituer à des redevables tout ou partie de leurs cotisations aux impôts locaux ; l'impossibilité pour les groupements de communes de renoncer à percevoir eux-mêmes la redevance pour enlèvement des ordures ménagères, les communes adhérentes assurant le recouvrement à leur convenance ; l'institution, à la charge des chasseurs de gros gibier, d'une taxe par animal à tirer destinée à indemniser les exploitants agricoles dont les cultures auraient subi des dégâts importants ; les activités libérales exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5055) : un texte qui recueille l'agrément du Gouvernement.

I. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5055, 5056).

Article 8 bis, 8 quater, 12 bis et 26 (p. 5055).

Scrutin public (p. 5056. — N° 65 ; liste des votants, p. 5078, 5079).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5055).

LOI DE REGLEMENT

1. — **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1976** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [18 avril 1978] (n° 17). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Fernand Icart [24 mai 1978] (n° 253). — Discussion [30 mai 1978]. — Adoption [30 mai 1978] (n° 15).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [1^{er} juin 1978] (n° 384). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Maurice Blin [14 juin 1978] (n° 413). — Discussion [21 juin 1978] (p. 1566, 1635). — Adoption [21 juin 1978] (n° 160). — Promulgation : loi n° 78-686 du 3 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 5 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi constate les résultats financiers de l'année civile 1976 et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par ses lois rectificatives. Les dépenses effectives du budget général se sont élevées à 363 milliards de francs contre 320 milliards de francs en 1975. La progression qui est de l'ordre de 13,6 p. 100 est sensiblement inférieure à celle du précédent exercice (26 p. 100) affecté, il est vrai, en fin d'année par les crédits ouverts au titre du programme de développement de l'économie. Elle est plus faible que celle du produit intérieur brut (15,3 p. 100). Par rapport aux prévisions initiales, les dépenses effectives ont été supérieures de 14,5 p. 100. Les crédits initiaux du budget ont été modifiés par trois lois rectificatives et un décret d'avances qui les ont majorés de 7,2 p. 100. Compte tenu des modifications intervenues en cours de gestion par la voie réglementaire, notam-

ment les reports importants de 1975, les dépenses ont été néanmoins supérieures de 2,14 milliards de francs au total des crédits ouverts. Le montant total des recettes effectives de l'année 1976 a atteint 342,5 milliards de francs, soit 20,50 p. 100 de plus que pour l'exercice 1975. Ce résultat, déduction faite des fonds de concours (10,3 milliards de francs), est supérieur de 3,2 p. 100 aux prévisions rectifiées en cours d'année, et de 4,2 p. 100 aux prévisions initiales. Ces écarts sont liés notamment aux effets, parfois en sens contraire et difficilement prévisibles, des mesures fiscales arrêtées en 1975 au titre du plan de développement de l'économie et en 1976 par la deuxième loi de finances rectificative du 29 octobre.

Discussion (Première lecture) [21 juin 1978] (p. 1566, 1635).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1566, 1572) : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Henri Duffaut, Anicet Le Pors, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget.

a) *Interventions des sénateurs* : politique économique (p. 1566). Le chômage (p. 1566, 1570). L'aide à l'exportation (p. 1566, 1569). La sortie du franc du « serpent communautaire » (p. 1566). Le blocage des prix en 1976 (p. 1566). La multiplication des lois de finances rectificatives (p. 1566, 1568). Les dépassements de crédits (p. 1566, 1568). La dette publique (p. 1566, 1568). Les crédits du fonds de développement économique et social (p. 1567, 1569). Les aides aux entreprises publiques (p. 1567, 1569, 1570, 1571). Les aides publiques aux entreprises industrielles (p. 1567, 1569, 1571). L'aéronautique (p. 1567). L'informatique (p. 1567, 1569). Le contrôle de la Cour des comptes (p. 1568). Le contrôle fiscal (p. 1568). L'invocation de l'article 40 de la Constitution (p. 1568). La sidérurgie (p. 1569). La construction navale (p. 1569). La politique énergétique (p. 1569). Le groupe Boussac (p. 1569). Le développement des sociétés d'économie mixte (p. 1569). « Framatome » (p. 1569). Le groupe Dassault (p. 1569). Honeywell-Bull (informatique) (p. 1569). Les aides au développement régional (p. 1569). La nécessaire constitution d'une commission d'enquête sur l'usage des fonds publics attribués à l'industrie (p. 1571). Les travaux de la commission des finances sur les entreprises nationalisées (p. 1570).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1571) : la loi de règlement intervient dans des délais tels que les conclusions déduites des débats parlementaires seront directement utilisables lors de l'élaboration du prochain budget.

Réponse à M. Henri Duffaut : la difficulté de centraliser tous les éléments d'appréciation qui permettent de clore les comptes et de ménager un délai suffisant pour la Cour des comptes.

Les conditions économiques et sociales du moment. La politique de relance instaurée en septembre 1975 avait creusé un large déficit dans les finances publiques. Le déficit budgétaire n'est pas nécessairement condamnable en soi. La politique de sauvegarde du franc qui a inspiré le Gouvernement depuis octobre 1976. (p. 1572) : le programme de lutte contre l'inflation et le plan de redressement de la balance commerciale. Le crédit bancaire doit rester soumis au dispositif de limitation des encours les règlements extérieurs et le financement du Trésor doivent être surveillés étroitement. L'excédent de charges des opérations à caractère définitif se trouve atténué par les opérations à caractère temporaire exécutées dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor.

Réponse à MM. Maurice Blin et Henri Duffaut : la gestion administrative des crédits budgétaires. Les dispositions prises pour améliorer le « suivi » des autorisations de programme, grâce à une meilleure description comptable. Les crédits évaluatifs. L'ordre et la rigueur des finances publiques.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la condamnation des aides publiques à l'industrie privée. L'aide aux entreprises publiques ; la part de celle-ci dans le fonds de développement économique et social. La nécessité d'une saine politique des tarifs publics. Le problème de l'emploi est partout en filigrane. Le Gouvernement tire profit des critiques des parlementaires.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1573, 1635).

Article 1^{er} (résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1976). — Adopté (p. 1573).

Article 2 (montant définitif des recettes du budget général de 1976). — Adopté (p. 1574).

Article 3 (résultats définitifs des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1976) (p. 1574). — Adopté (p. 1592).

Article 4 (résultats définitifs des dépenses civiles en capital du budget général de 1976) (p. 1592). — Adopté (p. 1608).

Article 5 (résultats définitifs des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1976) (p. 1608). — Adopté (p. 1610).

Article 6 (résultats définitifs des dépenses militaires en capital du budget général de 1976) (p. 1610). — Adopté (p. 1612).

Article 7 (résultat du budget général de 1976). — Adopté (p. 1614).

Article 8 (résultats définitifs des budgets annexes, services civils pour 1976) (p. 1615). — Adopté (p. 1618).

Article 9 (résultats définitifs des budgets annexes, services militaires, pour 1976) (p. 1619). — Adopté (p. 1620).

Article 10 (résultats des opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1977) (p. 1620). — Adopté (p. 1630).

Article 11 (résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1977) (p. 1622). — Adoption (p. 1630).

Article 12 (soldes, à la date du 31 décembre 1976, des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent en 1977) (p. 1622). — Adoption (p. 1630).

Article 13 (résultats des opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1976) (p. 1630). — Adopté (p. 1632).

Article 14 (soldes, à la date du 31 décembre 1976, des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au titre de l'année 1976 ; prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement) (p. 1630). — Adopté (p. 1632).

Article 15 (transfert en atténuation des découverts du Trésor du solde du compte intitulé : ressources affectées à la consolidation des prêts spéciaux à la construction). — Adopté (p. 1634).

Article 16 (soldes du compte des résultats des opérations d'emprunts à la charge du Trésor. — Adopté (p. 1634).

Article 17 (admission en surséance d'avances du Trésor irrécouvrables). — Adopté (p. 1634).

Article 18 (transfert au compte permanent du Trésor du solde créditeur du compte de commerce intitulé : liquidation d'établissements publics d'Etat et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidation diverses). — Adopté (p. 1635).

Article 19 (affectation des résultats définitifs de 1976 par transfert aux découverts du Trésor). — Adopté (p. 1635).

Article 20 (publicité des textes réglementaires intervenant pour l'exécution des lois de finances). — Adopté (p. 1635).

Scrutin public (n° 48, Liste des votants p. 1639, 1640).

Adoption [21 juin 1978] (p. 1635).

LOISIRS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, Sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTION ORALE, n° 2118.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 130, 141.

(Loisirs [organisation des]).

Voir DÉTENTION, 1, DG.

LOME (Convention de)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Départements d'outre-mer, Territoires d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70, 80, 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 21.

LONDRES (Convention de)

Voir POLLUTION (MER), 5, DG.

LORRAINE

(Lorraine [Industries].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

(Lorraine [Routes].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT n° 75.

(Lorraine [Sidérurgie].)

Voir PLAN, 1, art. unique.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

LOTÉRIE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 30 bis.

LOTO

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 30 bis (deuxième partie), après l'art. 73 *quinquies*, deuxième délibération.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2299.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

LOUVRE [musée, heures d'ouverture]

Voir MUSÉES, 1.

LOYERS

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1. BAUX RURAUX.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34, 37.

LYCEES

(Lycée de Brignoles.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2274.

(Lycée de Tunis.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

MACHINE AGRICOLE (Industrie de la)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

MACHINE-OUTIL (Industrie de la).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Commerce extérieur, industrie.

QUESTION ORALE, n° 2321.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

MADAGASCAR

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

MAGASINS [Sécurité]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

MAGASINS A GRANDE SURFACE

Voir GRANDES SURFACES DE VENTE (MAGASINS).

MAGHREB

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 11.

MAGISTRATS

I. — Proposition de loi organique tendant à abroger certaines dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [3 avril 1978] (n° 284). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

2. — Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [24 octobre 1978] (n° 41, 1978-1979). — Rapport de M. Jacques Thyraud [14 novembre 1978] (n° 67, 1978-1979). — Discussion [15 novembre 1978] (p. 3282, 3286). — Adoption [15 novembre 1978] (n° 22).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [16 novembre 1978] (n° 687). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [7 décembre 1978] (n° 770). — Discussion [11 décembre 1978]. — Adoption [11 décembre 1978] (n° 109).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [12 décembre 1978] (n° 136, 1978-1979). Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jacques Thyraud [14 décembre 1978] (n° 157, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5019, 5021). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 54).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1978] (n° 802). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [20 décembre 1978] (n° 827). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 136).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [20 décembre 1978] (n° 183, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Jean Foyer [20 décembre 1978] (n° 833). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 143).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Jacques Thyraud [20 décembre 1978] (n° 184, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5065). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 68).

PROMULGATION: loi n° 79-43 du 18 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 19 janvier 1979). — Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 19 janvier 1979).

Analyse du projet de loi: ce projet de loi modifie certaines conditions d'admission à l'école nationale de la magistrature et les modalités de départ à la retraite de certains magistrats.

Discussion (première lecture) [15 novembre 1978] (p. 3282, 3286).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3282, 3285) : MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Charles Lederman, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Interventions des sénateurs* : l'amélioration du recrutement des auditeurs de justice (p. 3282). L'élargissement de l'accès au concours externe et au concours interne de l'École nationale de la magistrature (p. 3282, 3283). La mise à la retraite à date fixe des magistrats (p. 3283, 3284). La publication régulière de la liste des postes vacants dans la magistrature (p. 3283). Le danger du recrutement des magistrats au tour extérieur (p. 3283).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3283) : la justice est le pilier central de la démocratie. La restauration de l'union nécessaire entre le corps judiciaire et la nation. (p. 3284) : le recrutement des juges par élection en 1789 ; l'École nationale de la magistrature. Les conditions de diplôme du concours externe. L'accès au concours interne des candidats venant d'autres collectivités publiques que l'Etat. La réforme des études au sein de l'École nationale de la magistrature. La mise à la retraite à date fixe des magistrats. La pyramide des âges des magistrats ; la grande difficulté à pourvoir certains postes.

Réponse à M. Charles Lederman : l'institution d'un tour extérieur. (p. 3285) : l'élargissement du recrutement de la magistrature devrait respecter la nécessité primordiale de l'indépendance des juges.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3285, 3286) : MM. Charles Lederman, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Guy Petit.

Article 1^{er} (article 16 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature : conditions de diplômes et de nationalité pour les candidats à l'auditorat de justice). — Adopté (p. 3285).

Article 2 (article 17 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature : concours externe et concours interne pour le recrutement d'auditeurs de justice). — Adopté (p. 3285).

Article 3 (article 76-1 nouveau de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature : mise à la retraite des magistrats appartenant au premier et au second grade de la hiérarchie judiciaire). — Adopté (p. 3285).

Article 4 (entrée en vigueur des dispositions de l'article 3 relatives à la mise à la retraite des magistrats). — Adopté (p. 3285).

Explications de vote.

— M. Charles Lederman (p. 3285) : la réponse évasive du ministre à sa question sur le « tour extérieur » : le groupe communiste votera contre le projet en discussion.

— M. Guy Petit (p. 3285) : votera le texte approuvé par la commission des lois. L'élargissement du recrutement de l'École nationale de la magistrature à de jeunes gens issus de disciplines autres que les disciplines juridiques. La culture générale. L'ouverture de la justice sur le monde extérieur. La vie professionnelle, excellent préalable à l'exercice de la justice : le cas des magistrats consulaires.

Scrutin public [15 novembre 1978] (n° 19, p. 3286, liste des votants, p. 3325).

Adoption [15 novembre 1978] (p. 3286).

Discussion (deuxième lecture) [19 décembre 1978] (p. 5019, 5021).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5019, 5021) : MM. Jacques Thyraud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5019) : l'acceptation par l'Assemblée nationale du projet du Gouvernement en ce qui concerne l'élargissement des conditions d'accès à l'École nationale de la magistrature et l'étalement de la mise à la retraite des magistrats. La modification du projet gouvernemental par l'extension de cet étalement aux magistrats hors hiérarchie à l'exception de ceux de la Cour de cassation. La définition de la mise en œuvre de la responsabilité du service judiciaire et du régime disciplinaire applicable aux magistrats de l'administration centrale. La modification du régime des incompatibilités prévues par le statut de la magistrature. L'accord de la commission sur les modifications apportées par l'Assemblée nationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5019) : sa satisfaction devant les explications fournies par M. Jacques Thyraud.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5019, 5021) : MM. Jacques Thyraud, rapporteur, Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 1^{er} A (p. 5019). — La responsabilité de l'Etat à raison du service de la justice, prévue par l'article 11 de la loi du 5 juillet 1972 ; les conditions de cette responsabilité (p. 5019). Le mécanisme proposé s'inspire de la loi du 5 avril 1937 sur les dommages causés ou subis par les élèves des écoles publiques (p. 5020). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : action récursoire de l'Etat en cas de faute personnelle non dépourvue de tout lien avec le service public pour la mise en œuvre de la responsabilité des magistrats ; exercice de cette action devant le Conseil supérieur de la magistrature pour les magistrats du siège, devant une chambre civile de la Cour de cassation pour les autres ; adoption du sous-amendement n° 3 de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat, à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : exercice de l'action récursoire de l'Etat devant une chambre civile de la Cour de cassation pour tous les magistrats ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 5020).

Article 3. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 5020).

Article 5 (p. 5020). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jacques Thyraud, rapporteur : inapplication, aux magistrats de la Cour de cassation, des incompatibilités prévues par l'ordonnance du 22 décembre 1958 pour l'élection au Parlement du conjoint ou sa nomination comme membre du Conseil économique et social (p. 5021) ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 5021).

Article 6. — Adopté dans le texte de l'Assemblée nationale (p. 5021).

Explications de vote :

— *M. Jacques Thyraud, rapporteur* (p. 5021) : le projet de loi ne règle pas le problème de la responsabilité du juge des tutelles. Souhaite que le Gouvernement prenne l'initiative d'une harmonisation avec le texte actuel.

— *M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat* (p. 5021) : le Gouvernement proposera un texte afin de clarifier la situation de la responsabilité du juge des tutelles. Les divergences quant à l'étendue de la loi de 1972 sur la responsabilité de l'Etat à raison du service de la justice.

Scrutin public : (n° 64, p. 5021, liste des votants p. 5031).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5021).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5065).

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5065) : *MM. Jacques Thyraud, rapporteur ; M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice.*

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5065) : la suppression des divergences terminologiques existant entre le Sénat et l'Assemblée nationale. L'étalement de la mise à la retraite des magistrats.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5065) : le Gouvernement apprécie le travail accompli au sein du Parlement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5065).

Article 1^{er} A (p. 5065).

Scrutin public : (n° 66, p. 5065, liste des votants, p. 5079, 5080).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5065).

Voir COUR DE CASSATION, 1, DG, 2, DG, article 1^{er}, article 2 bis. COUR DES COMPTES, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

DÉTENTION, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE, n° 2350.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 28, 51.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, article 1^{er} (art. L. 515-3 du code du travail).

MAGISTRATURE (Statut de la)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

MAGNETOSCOPES (Taxation des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française ; Radiodiffusion-télévision française : article 62.

MAIRES

1. — **Proposition de loi relative à l'ouverture des droits à la retraite pour les maires ayant cessé leurs fonctions avant le 1^{er} janvier 1973**, présentée par M. Paul Séramy, sénateur et plusieurs de ses collègues [20 avril 1978] (n° 328). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun avec la proposition de loi n° 2 (n° 391) de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

2. — **Proposition de loi relative à l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux**, présentée par M. Jacques Carat, sénateur et plusieurs de ses collègues [16 juin 1975] (n° 391, 1974-1975). — Reprise le 2 octobre 1976 et le 13 septembre 1977. — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun avec la proposition de loi n° 1 (n° 328) de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.

COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPOTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2201, 2231.

(Maire [Pouvoir du])

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

PISCINES, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2239.

MAISERIE

Voir QUESTION ORALE, n° 2193.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture ; Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

MAISONS FAMILIALES ET RURALES (Enseignement agricole)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

MAITRES DE FORGES

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

MAJORITE (Age de la)

1. — **Proposition de loi complétant les dispositions transitoires en matière civile de la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à 18 ans l'âge de la majorité** présentée par MM. Jean Geoffroy et Pierre Jourdan, sénateurs [30 juin 1977] (n° 473, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Marcel Rudloff [25 mai 1978] (n° 375). — Discussion [30 mai 1978] (p. 1063, 1064). — Adoption [30 mai 1978] (n° 142).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [30 mai 1978]. (n° 307). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Analyse de la proposition de loi : cette proposition a pour objet de relever temporairement de forclusion les enfants naturels qui, en raison de l'abaissement à dix-huit ans de l'âge de la majorité, n'ont pu tenter en temps utile une action en recherche de paternité. Aussi le texte rouvre-t-il pour un an le délai d'action en recherche de paternité au profit des enfants qui sont devenus majeurs par l'effet de la loi du 5 juillet 1974 et trois ans après l'entrée en vigueur de celle-ci. Les bénéficiaires du présent texte ne pourront faire valoir leurs droits dans les successions ouvertes antérieurement à son entrée en vigueur.

Discussion (première lecture) [30 mai 1978] (p. 1063, 1064).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1063, 1064) : *M. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois.*

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1064) : un texte qui vise à accorder un nouveau délai aux enfants naturels simples qui, disposant d'un délai de deux ans à partir de leur majorité pour tenter une action en recherche de paternité, auraient pu être surpris par le changement de l'âge de la majorité, ramené par la loi du 5 juillet 1974 de vingt et un à dix-huit ans. Les modifications proposées par la commission des lois pour limiter la portée de ce texte dans trois domaines : la durée du relevé de forclusion limitée à un an ; son bénéfice réservé aux enfants naturels devenus majeurs par le fait même de la loi de 1974 ou dans les trois ans qui ont suivi ; l'impossibilité pour les bénéficiaires de cette mesure de faire valoir leurs droits dans une succession ouverte avant l'adoption du texte en discussion. Que ce texte soit rapidement examiné par l'Assemblée nationale pour être voté avant la fin de la session.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1064) : un texte qui vise à accorder un nouveau délai aux enfants naturels simples qui, disposant d'un délai de deux ans à partir de leur majorité pour tenter une action en recherche de paternité, auraient pu être surpris par le changement de l'âge de la majorité ramené par la loi du 5 juillet 1974 de vingt et un à dix-huit ans. La question de principe de la réouverture des délais. La procédure

ancienne de l'action en recherche de paternité naturelle. L'innovation de la loi du 3 janvier 1972 en ce qui concerne les seuls enfants adultérins et non les enfants naturels simples. Les améliorations très sensibles apportées par les amendements de la commission des lois, limitant les conséquences du relevé de forclusion prévu. S'en remet à la sagesse du Sénat quant à l'adoption de cette proposition de loi.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1064).

Article unique (ouverture d'un délai d'un an pour tenter une action en reconnaissance de paternité au profit des enfants naturels devenus majeurs en application de la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité). — Adopté (p. 1064).

Adoption [30 mai 1978] (p. 1064).

MALADIES

(Maladies professionnelles)

Voir QUESTION ORALE, n° 2367.

(Maladies tropicales)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

MALADIES DU BETAIL

1. — Projet de loi relatif à l'exécution des prophylaxies collectives des maladies des animaux, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [6 avril 1978] (n° 8). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Maurice Dousset [27 avril 1978] (n° 143). — Adoption [17 mai 1978] (n° 11).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 mai 1978] (n° 362). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Louis Orvoen [8 juin 1978] (n° 403). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1769, 1782). — Adoption modifiée [27 juin 1978] (n° 165).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [27 juin 1978] (n° 471). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Maurice Dousset [15 octobre 1978] (n° 645). — Adoption [23 octobre 1978] (n° 90).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [24 novembre 1978] (n° 93, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Louis Orvoen [13 décembre 1978] (n° 142, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5016, 5019). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 53).

PROMULGATION : loi n° 79-6 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : le présent projet de loi a pour but de permettre à l'Etat de faire exécuter par les fonctionnaires et agents relevant de la direction des services vétérinaires du ministère de l'agriculture les opérations de prophylaxie obligatoires des maladies des animaux. Ce recours aux services vétérinaires de l'administration pourrait intervenir en complément de l'action des vétérinaires sanitaires, en cas d'épizootie, ou à titre exceptionnel, après avis de la commission départementale compétente.

Discussion (première lecture) [27 juin 1978] (p. 1769, 1782).

1. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1769, 1777). — MM. Louis Orvoen, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Jacques Coudert, Roland Grimaldi, Henri Moreau, Pierre Louvot, Henri Goetschy, Jacques Eberhard, Raymond Bouvier, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

a) **Interventions des sénateurs** : la protection des consommateurs et les risques pour la santé des humains (p. 1769, 1771, 1772, 1773). Les pertes subies par l'élevage (p. 1769, 1770, 1773, 1775). L'état sanitaire du cheptel français (p. 1770, 1771). Les prophylaxies obligatoires et les prophylaxies volontaires (p. 1769, 1770). Le rôle des services vétérinaires départementaux (p. 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776). L'indemnité d'abattage (p. 1770, 1771, 1775). La fièvre aphteuse (p. 1770, 1771). La tuberculose (p. 1770, 1771). La brucellose (p. 1770, 1771). Les nouvelles maladies : rhinotrachéite et leucose (p. 1770, 1771). La « carte verte » (p. 1770). Le privilège et les effectifs des vétérinaires (p. 1770, 1772, 1773, 1774, 1775). Le centre d'enseignement spécialisé, annexé à l'école nationale vétérinaire de Lyon (p. 1770). Les écoles vétérinaires (p. 1770, 1772, 1774). Les tarifs des vétérinaires et des fonctionnaires (p. 1770, 1772). Les refus opposés aux exportations françaises de bétail par certains pays étrangers (p. 1771, 1773). La réforme de l'enseignement et de la profession

vétérinaire (p. 1771). Le recours, à titre d'auxiliaire, aux élèves vétérinaires en cours d'études (p. 1771, 1772). La prochaine création d'une école vétérinaire à Nantes (p. 1772, 1774). Les médicaments donnés aux animaux hors du contrôle des vétérinaires (p. 1773). L'absence d'école vétérinaire et de classe préparatoire en Alsace (p. 1774). Les méthodes de prophylaxie pratiquées en Allemagne, en Hollande et en Belgique (p. 1775). Le recours, en cas d'épizootie, aux agents qualifiés des organisations professionnelles (p. 1775).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 1776) : l'engagement pris devant le Sénat par Mme Simone Veil, le 21 novembre 1974. La large concertation avec la profession vétérinaire et les organisations agricoles, préalable à l'élaboration du texte.

Réponse à M. Louis Orvoen : l'importance de l'état sanitaire du cheptel français pour la conservation du capital génétique et pour les possibilités d'exportation.

Réponse à M. Roland Grimaldi : l'effort budgétaire exceptionnel consenti par l'Etat en faveur de la prophylaxie. L'indemnité d'abattage. Les engagements de la Communauté européenne : l'aide financière du FEOGA en contrepartie de mesures d'application plus strictes. Le principe du monopole de l'exercice de la médecine vétérinaire, fixé par la loi du 17 juin 1938. Le texte en discussion : une loi de complémentarité plutôt que de substitution. L'accord du Gouvernement sur l'amendement de l'Assemblée nationale limitant la possibilité d'intervention des agents des services vétérinaires aux cas d'épizooties ou à titre exceptionnel. Le vœu des organisations agricoles qui auraient souhaité que la même possibilité d'intervention soit donnée à certains de leurs agents. Les moyens dont l'Etat se dotera pour pouvoir intervenir rapidement. La consultation de la commission départementale compétente. (p. 1777) : la qualification des fonctionnaires et agents de l'Etat qui auront ainsi la possibilité d'intervenir : une garantie de compétence. Le contrôle de l'autorité hiérarchique, le directeur départemental des services vétérinaires, lui-même docteur vétérinaire.

Réponse à M. Louis Orvoen : la généralisation de la carte verte. L'effort d'harmonisation des tarifs.

Réponse à M. Jacques Coudert : l'objectif de complémentarité du texte en discussion.

Réponse à M. Roland Grimaldi : les dispositions législatives votées en novembre 1974 sur la protection des consommateurs en matière de pharmacie vétérinaire.

Réponse à MM. Roland Grimaldi, Henri Goetschy et Henri Moreau : la réforme de l'enseignement; l'ouverture à Nantes, en octobre 1979, de la quatrième école vétérinaire.

Réponse à MM. Henri Moreau, Pierre Louvot et Henri Goetschy : les compétences requises des vétérinaires praticiens.

Réponse à M. Henri Goetschy : l'effort en faveur de l'accroissement des possibilités de débouchés des élèves vétérinaires. La sélection des candidats et les classes préparatoires. Le projet de disposition selon laquelle 20 p. 100 des places au concours devront être réservées à des élèves issus de l'enseignement technique agricole.

Réponse à M. Raymond Bouvier : les dispositions raisonnables du texte proposé par l'Assemblée nationale.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1777, 1782). — MM. Jacques Eberhard, Louis Orvoen, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture; Rémi Herment, Roland Grimaldi, Jacques Mossion, Philippe de Bourgoing, Pierre Louvot, Louis Virapoullé.

Article 1^{er} (article 311-1 nouveau du code rural : exécution par des fonctionnaires et agent titulaires ou contractuels relevant de la direction des services vétérinaires du ministère de l'agriculture des interventions que nécessitent les opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux) (p. 1777). — Amendement n° 7 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : suppression de la disposition n'accordant à l'Etat la possibilité de faire intervenir les fonctionnaires et agents des services vétérinaires qu'« en cas d'épizootie, ou à titre exceptionnel après avis de la commission départementale compétente ». — Amendements identiques n° 1 de MM. Rémi Herment et Raymond Bouvier, soutenu par M. Rémi Herment et n° 4 de M. Roland Grimaldi et plusieurs de ses collègues : suppression de la disposition n'accordant à l'Etat la possibilité de faire intervenir les fonctionnaires et agents des services vétérinaires qu'« en cas d'épizootie, ou à titre exceptionnel »; retrait de l'amendement n° 4 et adoption de l'amendement n° 1 par scrutin public portant sur le présent amendement et sur la première partie de l'amendement n° 7 [c'est-à-dire les mots : « en cas d'épizootie, ou à titre exceptionnel »] (scrutin public n° 53, liste des votants p. 1813); rejet de la seconde partie de l'amendement n° 7 [suppression des mots « après avis de la commission dépar-

tementale compétente »]. — La situation actuelle du département du Calvados, qui connaît de nombreux cas de brucellose et une recrudescence de la tuberculose (p. 1779); la situation des agents départementaux mis à la disposition des services vétérinaires de la Réunion par le conseil général pour appliquer les mesures de prophylaxie collective (p. 1780). — Adoption de l'amendement n° 2 de MM. Rémi Herment et Raymond Bouvier, soutenu par M. Rémi Herment : remplacement de la notion de « fonctionnaires et agents titulaires ou contractuels » par celle de « fonctionnaires et agents qualifiés » ; adoption de l'amendement n° 3 de MM. Rémi Herment et Raymond Bouvier, soutenu par M. Rémi Herment : recours de droit aux fonctionnaires ou agents des services vétérinaires en cas d'épizootie ou en cas d'urgence ; rejet de l'amendement n° 8 de M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues : possibilité pour la direction des services vétérinaires, en cas d'épizootie et à titre exceptionnel, de mandater les agents qualifiés des organisations professionnelles pour effectuer certaines tâches prophylactiques (p. 1781).

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1781).

Article 2 (article 340 du code rural : les peines prévues pour exercice illégal de la médecine ou de la chirurgie vétérinaires ne sont pas applicables aux fonctionnaires et agents de l'Etat assurant l'exécution des prophylaxies collectives). — Adopté (p. 1781).

Explications de vote :

— M. Léon Eeckhoutte (p. 1781) : le coût pour l'élevage français de la mortalité et de la morbidité du bétail. La nécessité de la prophylaxie. Le monopole des vétérinaires sanitaires. Le déséquilibre entre le nombre des praticiens en exercice et le nombre d'actes nécessaires. Le recours à des élèves des écoles vétérinaires, même dès les premières années d'études, en infraction à la loi. Le projet de loi annoncé par le Gouvernement lors de la discussion en 1974 de la loi sur la pharmacie vétérinaire. La voie ouverte par le projet de loi en discussion. L'amendement de l'Assemblée nationale, qui le vidait de sa substance. La contradiction entre la notion même de prophylaxie et les circonstances requises de maladies épidémiques. La pratique malthusienne de la profession vétérinaire. La sélection rigoureuse des candidats. L'augmentation nécessaire du nombre des vétérinaires. La quatrième école vétérinaire. A la suite des modifications apportées par l'adoption des amendements de M. Rémi Herment, le groupe socialiste votera le projet de loi.

— M. Jacques Eberhard (p. 1781) : l'adoption par le Sénat de l'essentiel de son amendement n° 7 : la restitution au texte de son caractère positif. Le groupe communiste votera le texte en discussion.

— M. Louis Boyer (p. 1781) : les profits réalisés par les grands trusts vétérinaires. Le risque de recrudescence de la tuberculose et de la brucellose. Votera contre le texte en discussion.

— M. Philippe de Bourgoing (p. 1782) : l'urgence de dégager les moyens accrus pour faire face à des besoins considérables. La nécessité de poursuivre les recherches en matière de vaccination. Votera le texte en discussion.

— M. Pierre Lowot (p. 1782) : l'imprudence des amendements retenus. Les conséquences graves qu'ils peuvent avoir. Ne votera pas le projet de loi.

Adoption [27 juin 1978] (p. 1782).

Discussion (deuxième lecture) [19 décembre 1978] (p. 5016, 5019).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5016, 5018) : MM. Louis Orvoën, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Guy Robert, Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

a) *Interventions des sénateurs* : les prophylaxies obligatoires et les prophylaxies volontaires (p. 5016, 5017). Le rôle des services vétérinaires départementaux (p. 5016, 5017). L'état sanitaire du cheptel français et l'intervention du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (p. 5017). L'indemnité d'abattage (p. 5017). Les maladies du bétail : brucellose, tuberculose, leucose, zoonose (p. 5017). La carte verte (p. 5017). La formation des éleveurs (p. 5017). La formation des vétérinaires (p. 5017). Les pertes subies par l'élevage (p. 5017). L'aspect économique de la prophylaxie (p. 5017).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5018) : la recherche d'une meilleure productivité et d'une meilleure protection de notre élevage. Le maintien du monopole de l'exercice de la médecine vétérinaire prévu par la loi du 17 juin 1938. Le recours à des agents qualifiés pour les opérations de prophylaxie. La collaboration développée entre les éleveurs, les vétérinaires et l'administration.

Réponse à M. Guy Robert : la recrudescence de la tuberculose bovine ; l'action développée par le Gouvernement. La lutte contre la brucellose ; l'accélération de son éradication. La nécessité de faire évoluer les méthodes d'élevage et de la protection d'aide sanitaire. Le problème de la formation professionnelle des vétérinaires ; l'ouverture d'une quatrième école vétérinaire en France. La discussion de la loi-cadre agricole ; l'importance des problèmes d'élevage. Souhaite que le texte puisse être promulgué.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5018).

Article 1^{er} (p. 5018). — Adopté.

Explication de vote : M. Roland Grimaldi (p. 5019) : le groupe socialiste votera le texte proposé. Le mauvais état sanitaire de notre cheptel ; le retard pris par rapport à d'autres pays européens. Le souhait de voir reculer la brucellose. Le taux des indemnités d'abattage. L'absence de disposition en ce qui concerne la prophylaxie volontaire.

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5019).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — II. — Recherche ; Agriculture.

MALADIES MENTALES

1. — **Proposition de loi tendant à modifier les conditions de mode de placement dans les établissements de soins prévus par la loi du 30 juin 1838 relative à la lutte contre les maladies mentales**, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 531). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

MALFAÇONS

(Constructions scolaires.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

MALRAUX (Citation).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

MALTE (centre régional de lutte contre la pollution).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

MANDATS

1. — **Proposition de loi tendant à favoriser l'exercice des mandats des membres des conseils municipaux, des conseils généraux et des établissements publics régionaux** présentée par M. Bernard Legrand, sénateur et plusieurs de ses collègues [2 décembre 1977] (n° 109 rectifié). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun avec les propositions de loi n° 2 (n° 114) et n° 3 (n° 154) de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

2. — **Proposition de loi tendant à améliorer le statut de l'élé local** présentée par M. Michel Giraud, sénateur et plusieurs de ses collègues [2 décembre 1977] (n° 114). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun avec les propositions de loi n° 1 (n° 109 rectifié) et n° 3 (n° 154) de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

3. — **Proposition de loi tendant à accorder aux élus locaux et régionaux les droits et les moyens de remplir leur mandat** présentée par M. Marcel Rosette, sénateur et plusieurs de ses collègues [13 décembre 1977] (n° 154). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun avec les propositions de loi n° 1 (n° 109 rectifié) et n° 2 (n° 114) de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

MANIFESTATIONS

(Manifestations dans l'enseignement.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

MANIOC

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

MANUELS SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education, Imprimerie nationale.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24.

MANUFRANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

MARCEL-DASSAULT (Société).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES, 3, DG, art. 12.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

MARCHANDS AMBULANTS ET FORAINS

1. — Proposition de loi tendant à améliorer la condition des nomades et des forains présentée par M. Charles de Cuttoli, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 276). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

MARCHE COMMUN

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE [CEE].

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

MARCHES PUBLICS

Voir ADMINISTRATION, 1, CMP, art. 1^{er} E.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 25.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 131.

MAREE NOIRE

Voir POLLUTION (MER).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 3.

MARIAGE

Voir AGENCES MATRIMONIALES, 1 et 2, DG.

ÉTAT CIVIL, 1.

FEMMES, 1, art. 1^{er}.

QUESTION ORALE, n° 2178.

MARINE MARCHANDE

Voir EQUIPAGES.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

NAVIGATION MARITIME, 1.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 53, 72, 73, 111, 132.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 8, 15.

MARINE MARCHANDE (Secrétariat général).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

MARINE NATIONALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

POLLUTION (MER), 5, art. 1^{er}.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

MARINS

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande. — V. — Routes, ports et voies navigables.

MARINE NATIONALE.

MARINE MARCHANDE.

MARINS PÊCHEURS.

MARINS PECHEURS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 2.

MARLY (Service des eaux).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

MARSEILLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur, Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

MÉTRO.

MARTINIQUE

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 80, 115.

MATERIEL AGRICOLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, n° 2131.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 20.

MATERNITE

Voir FAMILLE, 1.

MATHEMATIQUES (Enseignement des).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 144.

MATIERES PREMIERES

(Matières premières : énergie.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2296.

(Matières premières : pays en voie de développement.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 39.

MAYOTTE

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG, art. 6.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 80, 83.

MEDAILLE MILITAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Légion d'honneur et ordre de la Libération (budget annexe).

MEDAILLES

(Médaille [Club de la].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Monnaies et médailles.

MEDECINE

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG.

PHARMACIE, 2, DG.

(Médecine préventive).

Voir QUESTION ORALE, n° 2248.

(Médecine scolaire).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

QUESTION ORALE, n° 2248.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

(Médecine sociale).

Voir QUESTION ORALE, n° 2222.

(Médecine sportive).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

MEDICINE (Etudes)

VOIR ENSEIGNEMENT MÉDICAL

MEDICINE VÉTÉRINAIRE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

MEDICINS

1. — Proposition de loi tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 63 du code pénal, présentée par MM. Henri Caillavet et Jean Mézard, sénateurs [13 octobre 1978] (n° 29, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales [24 octobre 1978].

Voir ÉTAT-CIVIL, 1.

FAMILLE, 1, art. 7.

IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 5, art. 6, après l'art. 6, art. 7.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille, Prestations sociales agricoles.

(Médecin de famille).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

(« Médecins sans frontières »).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

MEDIATEUR

1. — Proposition de loi tendant à élargir les conditions de saisine du médiateur, présentée par M. Gustave Héon, sénateur et plusieurs de ses collègues [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 299). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale.

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 59.

MEDIATHEQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

MEDICAMENTS**(Circulation routière).**

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 123.

(Industrie).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

(Lutte contre la drogue).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

« MEDICUS MUNDI » (Coopération).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

MEDITERRANEE**(Méditerranée [pollution]).**

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 10, 94.

(Méditerranée [charte pour la défense]).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

MENSUALISATION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Monnaies et médailles, Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget. — Charges communes.

MER**(Mer [création souhaitée d'un ministère de la])**

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LA MER

POLLUTION (MER)

(Mer [droit de la])

Voir POLLUTION (MER), 1, 2, 3, 4.

QUESTIONS ORALES, n° 2153, 2167, 2329.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 94.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 15.

MERITE (Ordre du)

Voir QUESTION ORALE, n° 2161.

MERITOCRATIE

Voir EMPLOI, 1, DG.

METAUX (Industrie des)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2333, 2347.

METEOROLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

METRO (Lyon et Marseille)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

MEUSE**(Meuse [routes]).**

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

MEXICO (Conférence de)

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

MIGRATIONS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, Territoires d'outre-mer.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS.

MILIEU RURAL (Services publics)

Voir QUESTION ORALE, n° 2151.

MINES ET CARRIERES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Industrie.

QUESTIONS ORALES, n° 2153, 2233, 2234, 2305, 2356.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 23, 44.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

MINEURS (Travailleurs de la mine)

1. — Proposition de loi tendant à faire bénéficier les mineurs des houillères de bassin recouvertes avant le 30 juin 1971 des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 1973 (n° 73-1128 du 21 décembre 1973), présentée par

M. François Dubanchet, sénateur, et plusieurs de ses collègues [24 mai 1978] (n° 368). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

RAPPORT D'INFORMATION, n° 11.

MINISTERES

I. — **Démission de M. Raymond Barre** de ses fonctions de Premier ministre [JO du 1^{er} avril 1978] (p. 1407).

II. — **Troisième cabinet Raymond Barre :**

Nomination du Premier ministre, le 3 avril 1978 [JO des 3 et 4 avril 1978] (p. 1483).

Nomination des ministres, le 5 avril 1978 [JO du 6 avril 1978] (p. 1539).

MM.

Premier ministre	Raymond Barre.
Garde des sceaux, ministre de la justice.	Alain Peyrefitte.
Ministre de la santé et de la famille	Mme Simone Veil.
Ministre de l'intérieur	Christian Bonnet.
Ministre des affaires étrangères	Louis de Guiringaud.
Ministre de la défense	Yvon Bourges.
Ministre du travail et de la participation.	Robert Boulin.
Ministre de la coopération	Robert Galley.
Ministre de l'économie	René Monory.
Ministre du budget	Maurice Papon.
Ministre de l'environnement et du cadre de vie	Michel d'Ornano.
Ministre de l'éducation	Christian Beullac.
Ministre des universités	Mme Alice Saunier-Séité.
Ministre de l'agriculture	Pierre Méhaignerie.
Ministre de l'industrie	André Giraud.
Ministre des transports	Joël Le Theule.
Ministre du commerce et de l'artisanat ..	Jacques Barrot.
Ministre du commerce extérieur	Jean-François Deniau.

Ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs	Jean-Pierre Soisson.
Ministre de la culture et de la communication	Jean-Philippe Lecat.

Nomination des secrétaires d'Etat :

— le 5 avril 1978 [JO du 6 avril 1978] (p. 1539).

Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications	MM. Norbert Ségard.
Secrétaire d'Etat aux anciens combattants.	Maurice Plantier.

— le 6 avril 1978 [JO du 7 avril 1978] (p. 1571).

MM.

Secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre :	Jacques Dominati.
(Relations avec le Parlement)	Jacques Limouzy.
(Recherche)	Pierre Aigrain.
Secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice	Mme Monique Pelletier
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille	Daniel Hoeffel.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'intérieur :	
(Départements et territoires d'outre-mer).	Paul Dijoud.
(Collectivités locales)	Marc Bécam.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères	Olivier Stirn.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation :	
(Formation professionnelle)	Jacques Legendre.
(Travailleurs manuels et immigrés)	Lionel Stoléru.
(Emplois féminins)	Mme Nicole Pasquier.
Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie :	
(Logement)	Marcel Cavaillé.
(Environnement)	François Delmas.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation	Jacques Pelletier.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture	Jacques Fouchier.
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie).	Jean-Pierre Prouteau.

Modifications intervenues en 1978.

Il est mis fin aux fonctions de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [décret du 11 septembre 1978, JO des 11 et 12 septembre 1978] (p. 3250).

Mme Monique Pelletier est nommée ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine [décret du 11 septembre 1978, JO des 11 et 12 septembre 1978] (p. 3250).

M. Jean-Paul Mourot est nommé secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [décret du 11 septembre 1978, JO des 11 et 12 septembre 1978] (p. 3250).

M. Pierre Bernard-Reymond est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [décret du 11 septembre 1978, JO des 11 et 12 septembre 1978] (p. 3250).

Il est mis fin aux fonctions de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [décret du 29 novembre 1978, JO du 20 novembre 1978] (p. 3983).

M. Jean François-Poncet est nommé ministre des affaires étrangères [décret du 29 novembre 1978, JO du 30 novembre 1978] (p. 3983).

MINORITE

Voir FEMMES, 1, art. 1.

MIRAGES (Avions)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

MISSILES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

MISSION INTERMINISTERIELLE DE LA MER

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

MISSIONS D'INFORMATION

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE ET MISSIONS D'INFORMATION.

MOBILIER URBAIN

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG, art. 4, art. 7, après l'art. 11, art. 18, art. 30.

MOBILITE (salariés)

Voir EMPLOI, 4, DG.

MONITEURS DE SPORTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

MONNAIE

Voir INFLATION.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget ; Monnaies et médailles.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 55, 58, 87.

RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

(Monnaie [Pièces].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Monnaies et médailles.

MONOPOLES

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, art. 2.

EAU, 2, DG, avant l'art. unique.

QUESTION ORALE, n° 2177.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG, article unique.

(Monopole pharmaceutique.)

Voir PHARMACIE, 1, DG, art. 1^{er}, art. 7.

MONTAGNE

Voir **IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 4.**
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme ; Intérieur.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 44, 56.

MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.**
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Commerce extérieur, Economie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 87.

MONTEDISON (Boues rouges)

Voir **QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94.**

MONTOIR (Terminal méthanier)

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.**

MONTPELLIER (Epuración des eaux)

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.**

MONUMENTS HISTORIQUES

Voir **ENVIRONNEMENT, 2, art. 3, après l'art. 4, art. 9, après l'art. 15.**
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
MUSÉES, 1.

MORTALITÉ PERINATALE

Voir **FAMILLE, 1, DG.**

MOULIN-VIEUX (Papeteries)

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 41.**

MOUSTIQUES (Lutte contre les)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Intérieur.

MOUVEMENT DE DEFENSE DES EXPLOITANTS FAMILIAUX AGRICOLES (MODEF)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Agriculture.

MOYEN-ORIENT

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.**

MUSEES

1. — **Projet de loi de programme sur les musées** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement [19 décembre 1977] (n° 202). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. Jean-Pierre Fourcade [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 273). — Avis de M. Paul Séramy [13 avril 1978] (n° 315). — Discussion [18 avril 1978] (p. 474, 484). — Adoption modifiée [18 avril 1978] (n° 103).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [19 avril 1978] (n° 119). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Pour avis à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Jean-Paul Fuchs [11 mai 1978] (n° 231). — Avis de M. Tisandier [11 mai 1978] (n° 233). — Discussion [18 mai 1978]. — Adoption [18 mai 1978] (n° 12).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [23 mai 1978] (n° 364). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Jean-Pierre Fourcade [1^{er} juin 1978] (n° 382). — Discussion [14 juin 1978] (p. 1338, 1343). — Adoption modifiée [14 juin 1978] (n° 148).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) (n° 395). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jean-Paul Fuchs [22 juin 1978] (n° 413). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 46).

PROMULGATION : loi n° 78-727 du 11 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 12 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi propose de planifier sur les cinq ans à venir l'effort d'équipement de l'Etat consacré aux musées nationaux et aux musées classés et contrôlés. L'enveloppe regroupe des crédits : d'équipement muséographique pour les musées nationaux ; de subvention pour l'équipement muséographique des musées de province ; de rénovation architecturale pour l'ensemble des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Discussion (première lecture) [18 avril 1977] (p. 474, 484).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 474, 481) :

— *MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Bernard Hugo, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Max Lejeune, Henri Fréville.*

a) *Interventions des sénateurs :* les musées nationaux (p. 475, 478). Les musées classés et contrôlés (p. 475, 476, 477). Les musées d'Ile-de-France (p. 475, 476). Les travaux d'équipement et de rénovation programmés des musées (p. 475, 478). Les dépenses des collectivités locales pour le fonctionnement des musées classés et contrôlés (p. 475, 476, 477, 478). Le projet de musée du XIX^e siècle dans l'ancienne gare d'Orsay (p. 475, 476, 477, 479). Le nombre des visiteurs dans les musées (p. 476). La coordination entre les directions de l'architecture et les musées (p. 477). Le nombre et le statut des architectes en chef des monuments historiques (p. 477). Le musée de Saint-Etienne (p. 477). Les écomusées (p. 478). Les musées du Creusot et de Saint-Quentin-en-Yvelines (p. 478). Les prévisions des frais de fonctionnement des musées (p. 478). La part de la région parisienne dans les crédits consacrés aux musées nationaux (p. 478). Le musée des voitures de Versailles (p. 478). Le marché des objets d'art et l'exode des objets vers l'étranger (p. 478, 481). La protection des musées et des objets d'art contre le vol (p. 478, 481). Les revendications des personnels de la culture (p. 478). Le droit de préemption de l'Etat (p. 478). L'ouverture de certaines salles du Louvre après 17 heures (p. 479). La surveillance des musées (p. 479). Le théâtre de la compagnie Barrault installé dans l'ancienne gare d'Orsay (p. 479). Le musée des beaux-arts de la ville de Rennes (p. 481).

b) *Intervention du Gouvernement :* (p. 479) : l'aspect essentiellement muséographique de cette loi de programme. L'immense besoin de culture de la société française.

Réponse à M. Paul Séramy : le nombre des visiteurs. Le développement des visites scolaires.

Les prévisions ne doivent pas être fondées sur l'idée d'un engouement passager du public pour les musées mais plutôt sur un mouvement en profondeur. Les nouveaux musées ouverts et les musées existants renoués au cours de ces dernières années. (p. 480) : la rénovation des musées nationaux ; les crédits d'équipement accordés à la direction des musées de France ; un nouveau Louvre sera présenté au public. L'effort qui sera consacré aux musées-châteaux. L'avenir des métiers d'art en France. La création du musée d'Orsay, musée d'art et de civilisation. L'amendement déposé par le Gouvernement prévoit la majoration des crédits inscrits à la loi de programme pour le musée d'Orsay. La disparition de l'établissement public constructeur dès l'achèvement du musée ; l'administration en régie directe par la direction des musées de France. L'aide de l'Etat aux musées classés et contrôlés relevant des collectivités locales. La participation financière attendue des collectivités locales n'a que le caractère d'une estimation globale en région parisienne. Cette loi de programme donne un sentiment de satisfaction et d'espoir. L'évaluation des crédits de fonctionnement du musée d'Orsay ; ceux du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Réponse à M. Max Lejeune : le problème de sécurité posé par le patrimoine qui se trouve dans les églises ou les chapelles.

II. — **DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE** (p. 482, 484) :

— *MM. Michel Moreigne, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur ; Paul Séramy, rapporteur pour avis.*

Article unique (*approbation d'un programme intéressant l'équipement et l'architecture des musées*) (p. 482). — Le projet de centre culturel d'Aubusson. — Le musée des beaux-arts de Rennes. — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : suppression des crédits prévus pour la création d'un musée du XIX^e siècle dans la gare d'Orsay ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication : augmentation des crédits prévus pour la création d'un musée du XIX^e siècle dans la gare d'Orsay.

Explications de vote :

— M. Adolphe Chauvin (p. 484) : se déclare satisfait de l'augmentation des crédits consacrés aux musées. Espère que dans un avenir proche un projet de loi concernant les monuments historiques sera déposé. L'importance de l'effort consenti par les collectivités locales.

— M. Louis Perreïn (p. 484) : le groupe socialiste émet d'importantes réserves sur cette loi de programme et sur le projet d'implantation d'un musée du XIX^e siècle dans l'ancienne gare d'Orsay. La concentration des crédits sur la région parisienne. Le problème de l'évolution des crédits de fonctionnement en période de restriction budgétaire. Le groupe socialiste votera cependant le projet de loi.

Adoption [18 avril 1978] (p. 484).

Discussion (deuxième lecture) [14 juin 1978] (p. 1338, 1343).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1338, 1341) :

— MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Paul Séramy, Louis Perreïn, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

a) *Interventions des sénateurs* : la politique des musées (p. 1338). La réalisation du musée d'Orsay (p. 1338, 1339, 1340). Le contrôle parlementaire sur les crédits destinés au musée d'Orsay (p. 1338, 1340). Le rapport annuel du Gouvernement sur l'exécution de la loi de programme (p. 1338). Les musées-châteaux, Versailles, Compiègne, Fontainebleau (p. 1339, 1340). Les musées nationaux (p. 1339, 1340). Le musée Guimet (p. 1339, 1340). Le musée de Cluny (p. 1339, 1340). Les musées classés et contrôlés de province (p. 1339, 1340). Le musée du Louvre (p. 1340). La décentralisation de l'action culturelle (p. 1340).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 1341) : l'importante contribution du Sénat à la définition des objectifs du projet de loi. Une loi de programme d'équipement, et non de fonctionnement ou d'animation culturelle. Le montant de l'enveloppe globale : le prélèvement prévu par l'Assemblée nationale au profit des musées classés et contrôlés : les 25 millions de francs, prélevés à titre définitif, ou seulement différés, sur l'enveloppe du musée d'Orsay ; les 25 millions de francs pris sur les musées nationaux. Les grands musées-châteaux : Versailles, Compiègne ; les restaurations de Fontainebleau. L'unique question du montant définitif de l'enveloppe globale du musée d'Orsay.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1341, 1343) :

— MM. Louis Perreïn, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Jean-Pierre Fourcade, rapporteur.

Article 1^{er} A nouveau : (*objectifs d'une politique des musées*) (p. 1341). — L'aide de l'Etat au développement des programmes d'animation culturelle et d'information.

— l'article 1^{er} A est adopté (p. 1342).

Article 1^{er} (*application d'un programme intéressant l'équipement et l'architecture des musées*) (p. 1342). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : fixation définitive de la dotation prévue pour le musée d'Orsay au chiffre de 363 millions de francs, et suppression de la disposition tendant à compléter ce crédit par une tranche de vingt-cinq millions de francs en 1983.

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1343).

Article 2 nouveau (*contrôle du parlement sur l'emploi des crédits destinés à la réalisation du musée d'Orsay*) (p. 1343). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur : substitution à la dénomination de l'établissement public du musée d'Orsay de la dénomination : « établissement public chargé de la réalisation du musée d'Orsay ». Le statut du futur musée du XIX^e siècle. Les assurances données par le ministre lors de l'examen du texte en première lecture, sur la disparition de l'établissement public, une fois le musée aménagé,

le musée d'Orsay devant être géré par la direction des musées. Le coût d'exploitation comparé du musée du Louvre et du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1343).

Article 3 nouveau (*rapport annuel du Gouvernement sur l'exécution de la présente loi*). — Adopté (p. 1343).

Adoption [14 juin 1978] (p. 1343).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités, Culture.

(Musées nationaux)

Voir MUSÉES, 1.

(Musée [Gare d'Orsay])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

MUSÉES, 1.

(Muséum d'histoire naturelle)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

MUSICOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

MUSIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

MUTILES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

MUTUALITE

Voir PHARMACIE, 2, DG.

(Mutualité agricole)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Prestations sociales agricoles.

MYOPATHIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

N

NATALITE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

DÉMOGRAPHIE.

PLAN, 1, DG ; article unique.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

NATIONALISATIONS

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 23, 58.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

NATIONALITE FRANÇAISE

1. — Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 complétant et modifiant le code de la nationalité française et relative à certaines dispositions concernant la nationalité française, présentée par M. Charles de Cuttoli, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 274). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ETAT CIVIL, 1.

MAGISTRATS, 2, art. 1^{er}.

QUESTION ORALE, n° 2134.

NATURALISATION

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 22.

ETAT CIVIL, 1.

NAUSSAC (Barrage)

Voir BARRAGE, 1.

NAVIGATION AERIEENNE

Voir TRANSPORTS AERIENS.

NAVIGATION DE PLAISANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTION ORALE, n° 2292.

NAVIGATION FLUVIALE

Voir PLAN, 1, DG.

NAVIGATION MARITIME

1. — **Projet de loi relatif à certaines infractions en matière de circulation maritime et complétant la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports [31 octobre 1978] (n° 54, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean-Marie Girault [9 novembre 1978] (n° 65, 1978-1979). — Urgence. — Discussion [14 novembre 1978] (p. 3228, 3231). — Adoption modifiée [14 novembre 1978] (n° 21).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE NATIONALE (PREMIERE LECTURE) [15 novembre 1978] (n° 682). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Henri Baudouin [30 novembre 1978] (n° 737). — Discussion [4 décembre 1978]. — Adoption [4 décembre 1978] (n° 94).

TRANSMISSION AU SENAT (DEUXIEME LECTURE) [5 décembre 1978] (n° 110, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLEE NATIONALE). — Rapport de M. Henri Baudouin [14 décembre 1978] (n° 797). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 124).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SENAT). — Rapport de M. Jean-Marie Girault [14 décembre 1978] (n° 163). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5038, 5039). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 56).

PROMULGATION : loi n° 79-1 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi modifie la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande afin de la compléter par des incriminations correspondant aux règles de navigation et de séparation du trafic et de distance minimale de passage le long des côtes françaises, et de définir les infractions et les peines correspondantes visant le capitaine de tout navire transportant des hydrocarbures qui ne fournit pas certaines informations au préfet maritime.

Discussion (première lecture) [14 novembre 1978] (p. 3228, 3231).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3228, 3230) :

— MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 3228) : la sanction des capitaines errants, clandestins ou distraits. Le règlement international de 1972 fixant les couloirs de navigation à Ouessant, aux Casquets, et dans le Pas-de-Calais. La zone de navigation côtière interdite au transit ; les couloirs montant et descendant ; la bande de séparation. L'arrêté des préfets maritimes de Brest et de Cherbourg du 22 mai 1978. Le nouveau dispositif adopté par l'organisation intergouvernementale de la navigation maritime (OMCI). La création au large d'Ouessant d'une deuxième bande de séparation. L'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 1979, aux pétroliers chargés, de naviguer à moins de 27 milles des côtes françaises, soit bien au-delà de la limite des eaux territoriales. (p. 3229) : l'obligation d'information : la triple obligation prévue par le décret du 24 mars 1978. L'arrêté commun des préfets maritimes du 22 mai 1978. Les obligations imposées au capitaine de tout navire citerne avant son entrée et pendant sa cir-

ulation dans les eaux territoriales. L'obligation d'indication immédiate de l'avarie ; les circonstances de l'échouement de l'*Amoco Cadiz* le 16 mars 1978. L'obligation d'alerte appliquée également à tout navire portant assistance à un navire citerne en difficulté. Le problème juridique résultant des prescriptions imposées par ces dispositions au-delà de la limite des eaux territoriales françaises. L'impossibilité de sanctionner les conventions commises à l'extérieur des eaux territoriales. L'immobilisation du navire, déjà pratiquée en d'autres domaines. L'approbation donnée au texte par la commission des lois.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3229) : l'augmentation des pénalités encourues par le capitaine de tout navire français ou étranger qui aura contrevenu soit aux règles de circulation internationales (« rails » d'Ouessant ou des Casquets), soit aux règles édictées par les préfets maritimes. La distinction faite en ce qui concerne les navires transportant des hydrocarbures, auxquels s'appliqueront des pénalités plus fortes : la prise en compte de l'ampleur des risques. L'obligation d'information des autorités, appliquée aux navires portant assistance à un navire en difficulté : les dangers de la tradition de secret et de concurrence des remorqueurs. La prévention du renouvellement de catastrophes telles que celles de l'*Amoco Cadiz*. L'immobilisation des navires contrevenants : la pénalisation des armateurs. (p. 3230) : la vigilance exercée dans le courant de l'année 1978 ; l'insuffisance des textes actuellement en vigueur. Le texte à l'étude en Grande-Bretagne pour un renforcement identique des pénalités. Le ralliement du Gouvernement aux amendements de la commission des lois. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions à la fin de la présente session, conformément aux souhaits du Président de la République.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3230, 3231) : MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Joël Le Theule, ministre des transports.

Article 1^{er} (article 38 de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande : immobilisation du navire (p. 3230). — Amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : mention des articles venant d'être modifiés et créant de nouvelles infractions ; réservé (p. 3230) et adopté (p. 3231).

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 3231).

Article 2 (article 63 de la loi du 17 décembre 1926 : sanction des infractions soit aux dispositifs de séparation du trafic soit aux règles de circulation édictées par les préfets maritimes) (p. 3230). — Adoption de l'amendement de codification n° 2 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : « Le capitaine de tout navire français ou étranger » ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 4 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur ; adoption de l'amendement de coordination n° 5 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3230).

Article 3 (article additionnel 63 bis de la loi du 17 décembre 1926 : sanction des obligations d'information du préfet maritime sur le passage ou les accidents dans les eaux territoriales ou intérieures) (p. 3230). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : rectification d'une erreur matérielle (p. 3231) ; adoption de l'amendement rédactionnel de M. Jean-Marie Girault, rapporteur.

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 3231).

Article 4 (applicabilité de la loi dans les territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte ; fixation par décret des modalités d'application en ce qui concerne la désignation des autorités administratives et juridictionnelles compétentes dans les départements et territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte). — Adopté (p. 3231).

Adoption [14 novembre 1978] (p. 3231).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5038, 5039).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5038) :

— MM. Jean-Marie Girault, rapporteur ; Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5038) : l'extension du régime des sanctions aggravées aux navires transportant des substances dangereuses autres que les hydrocarbures. La suppression des dispositions sanctionnant le capitaine de tout navire qui n'aurait pas signalé au préfet maritime la position et la nature des avaries. L'exclusion des dispositions obligeant, en cas de déroutement, à procéder à des visites d'inspection sur les navires en infraction.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5038) : la suppression des dispositions dont l'application aurait été particulièrement difficile.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5038, 5039).

Article 2 (p. 5038).

Articles 3, 3 bis (p. 5039).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5039).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

POLLUTION (MER), 1, 2, 3, 4, 5.

QUESTION ORALE, n° 2292.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111, 127.

NAVIRES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 12.

NAVIGATION MARITIME, 1, DG, art. 1^{er}.

POLLUTION (MER), 5, art. 4.

QUESTION ORALE, n° 2167.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 111, 127.

NAVIRES DE GUERRE

(Chantiers navals).

Voir QUESTION ORALE, n° 2337.

(Commerce extérieur).

Voir QUESTION ORALE, n° 2338.

NAZISME

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

NEOGRAVURE (Imprimerie de la).

Voir QUESTION ORALE, n° 2260.

NEUVES-MAISONS (Aciérie).

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

NICE

(Cour d'appel)

Voir QUESTION ORALE, n° 2192.

NICKEL

(Départements d'outre-mer)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

NIETZSCHE (Citation)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

NODULES POLYMETALLIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

NOMADES

Voir MARCHANDS AMBULANTS ET FORAINS, 1.

QUESTION ORALE, n° 2149.

NON-RETROACTIVITE

(Pensions de retraite)

Voir QUESTION ORALE, n° 2144.

NORD - PAS-DE-CALAIS

(Nord - Pas-de-Calais [Charbonnages])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

(Nord - Pas-de-Calais [Région])

Voir EMPLOI, 2.

EMPLOI, 5, DG.

FAMILLE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Travail et participation.

QUESTION ORALE, n° 2262.

(Nord - Pas-de-Calais [Sidérurgie])

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

NORMANDIE

(Emploi dans la métallurgie)

Voir QUESTION ORALE, n° 2287.

NOTAIRES

Voir ARCHIVES, 1, art. 4.

NOUVELLE-CALEDONIE

1. — Proposition de loi tendant à doter la Nouvelle-Calédonie et dépendances d'un nouveau statut, présentée par M. René Tinant, sénateur [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 267). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 9.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer, Transports. — III. — Aviation civile et météorologie, Postes et télécommunications.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 128.

NOUVELLES HEBRIDES

* Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

NOUVELLE-ZELANDE

(Communauté économique européenne)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

NUISANCES

Voir BRUIT, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille, Transports. — III. — Aviation civile et météorologie.

QUESTION ORALE, n° 2132.

O

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Voir CRÉANCES, 1.

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Voir EMPLOI, 2.

OCCUPATION DES SOLS (Coefficient d')

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

OCEANOLOGIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

OCTROI DE MER

(Départements d'outre-mer)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

OFFICE DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (ORTF)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 11.
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER (ORSTOM)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Territoires d'outre-mer.

(Droit de la mer)

Voir QUESTION ORALE, n° 2153.

OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 11.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Voir QUESTION ORALE, n° 2339.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Dépôt par M. le Premier ministre du rapport de gestion pour 1977 [17 octobre 1978] (p. 2595).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (ONISEP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BÉTAIL ET DES VIANDES (ONIBEV)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

OFFICES DE LA JEUNESSE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

OFFICES PUBLICS D'HLM

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

OFFICIERS

Voir COUR DES COMPTES, 1.
QUESTION ORALE, n° 2269.

OFF SHORE (Industrie)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

OLYMPIC BRAVERY (Pétrolier)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

OPERATIONS « MERCURE »

(Commerce en zone rurale)

Voir QUESTION ORALE, n° 2243.

OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPH)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 37.

OPTICIENS - LUNETIERS

Voir PHARMACIE, 1, art. 2.

OR

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

ORDRE DES MEDECINS

(Lutte contre la drogue)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

ORDRE DU JOUR DU SENAT

Retrait de l'ordre du jour complémentaire du 13 avril 1978 de la proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 44 et 45 du règlement du Sénat n° 153 [13 avril 1978] (p. 439).

Observations, à l'occasion de l'ordre du jour présenté par la conférence des présidents, sur le retard des ministres à répondre aux questions écrites, par M. Pierre VALLON [5 octobre 1978] (p. 2365).

Observations, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la session extraordinaire ouverte le 21 décembre 1978 [22 décembre 1978] (p. 5084, 5085). — MM. Alain POHER, président du Sénat; Robert SCHWINT, président de la commission des affaires sociales; Jacques LIMOUZY, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement).

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 48 de la Constitution, présentée par M. André Fosset, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 260). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ORDRE PUBLIC

1. — Proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 dite loi « anti-casseurs », présentée par M. Charles Lederman, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 24, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2340, 2350.

ORDURES MENAGERES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, n° 2212.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE)

Voir EMPLOI, 1, DG.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce extérieur, Travail et participation, Education.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

QUESTIONS ORALES, n°s 2213, 2226, 2229, 2328.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 128, 111.

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 63, 69, 70, 87.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME (OMCI)

Voir NAVIGATION MARITIME, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Voir QUESTION ORALE, n° 2265.

ORGANISATION MARITIME DE CONCERTATION INTERGOUVERNEMENTALE (OMCI)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1, 9.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 22, 87.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Abattoirs (comité consultatif du fonds national des). — Décret n° 67-909 du 12 octobre 1967.

M. Raoul VADEPIED, commission des affaires économiques et du Plan [23 avril 1968].

Administration pénitentiaire (conseil supérieur de l'). — Art. D. 238 du code de procédure pénale.

M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [26 novembre 1971]. — M. René CHAZELLE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [4 mai 1976]. — M. Jacques THYRAUD, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 octobre 1977].

Adoption (conseil supérieur de l'). — Décret n° 75-640 du 16 juillet 1975.

M. Jean GEOFFROY, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [28 octobre 1975].

Adductions d'eau dans les communes rurales (comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des). — Décret n° 54-982 du 1^{er} octobre 1954.

M. Joseph RAYBAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. Yvon Coudé du Foresto) [3 avril 1978].

Allocations familiales (commission supérieure des). — Décret n° 69-15 du 6 janvier 1969.

M. Jean GRAVIER, commission des affaires sociales [27 avril 1972].

Aménagement rural (conseil supérieur de l'). — Décret n° 64-862 du 3 août 1964.

M. Raymond BRUN, commission des affaires économiques et du Plan [5 avril 1977]. — M. Charles BEAUPETIT, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [5 avril 1977].

Armement (comité du prix de revient des fabrications d'). — Décret n° 66-221 du 14 avril 1966.

M. Jean FRANCOU, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [3 novembre 1977].

Audiovisuel (haut conseil de l'). — Article 16 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972 et décret n° 73-325 du 21 mars 1973.

M. Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [12 juin 1973]. — M. Roland RUET, commission des affaires culturelles [11 octobre 1977]. — M. Jacques HABERT, suppléant, commission des affaires culturelles [11 octobre 1977]. — M. Hubert MARTIN, suppléant, commission des affaires culturelles (en remplacement de Mme Catherine LAGATU) [14 juin 1978].

Caisse centrale de coopération économique (conseil de surveillance de la). — Ordonnance du 2 février 1944, modifiée notamment par l'article 1^{er} du décret n° 60-69 du 2 janvier 1960.

MM. Georges MARIE-ANNE et Lionel CHERRIER, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975]. — M. Albert PEN, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975].

Caisse des dépôts et consignations (commission de surveillance de la). — Article 2 de la loi du 6 avril 1876, modifiée par l'article 1^{er} de la loi du 17 janvier 1948.

M. Edouard BONNEFOUS, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 octobre 1977].

Caisse nationale de prévoyance (commission supérieure de la). — Décrets du 18 juillet 1959 et du 12 janvier 1960.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [8 juin 1960].

Caisses d'épargne (commission supérieure des). — Article 22 du code des caisses d'épargne.

M. Louis PERREIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 décembre 1977].

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (conseil d'orientation des). — Décret n° 76-83 du 27 janvier 1976.

MM. Jean DE BAGNEUX et Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [5 novembre 1976]. — M. Jean-Pierre FOURCADE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. Maurice SCHUMANN) [27 avril 1978].

Codification et simplification des textes législatifs et réglementaires (commission supérieure de). — Décret n° 61-652 du 20 juin 1961, modifié par décrets du 14 mai 1963 et du 18 janvier 1965.

MM. Jacques LARCHÉ et Marcel RUDLOFF, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [9 décembre 1977].

Collectivités locales (comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des collectivités locales). — Article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière.

MM. Geoffroy DE MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 décembre 1975]. — M. Josy MONNET, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [28 octobre 1976]. — M. Joseph RAYBAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 octobre 1977].

Collectivités locales (commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les). — Loi n° 68-108 du 2 février 1968 et décret n° 68-394 du 30 avril 1968.

M. Joseph RAYBAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [13 mai 1969].

Coopération (conseil supérieur de la). — Article 2 du décret n° 76-356 du 20 avril 1976.

M. Marcel SOUQUET, commission des affaires sociales [30 juin 1976]. — M. Michel SORDEL, commission des affaires économiques et du Plan [26 mai 1977].

Corse (comité consultatif pour les horaires et les tarifs de fret des lignes maritimes de). — Convention entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique du 23 décembre 1948, modifiée par plusieurs avenants et approuvée par la loi n° 51-570 du 20 mai 1951 et l'article 2 de la loi n° 57-882 du 2 août 1957.

MM. François GIACOBBI, Jean FILIPPI, Mlle Irma RAPUZZI, MM. Auguste AMIC et Francis PALMERO [23 novembre 1973].

Crédit agricole (commission plénière de la caisse nationale de). — Décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [12 novembre 1974].

MM. André PICARD et Raoul VADEPIED, commission des affaires économiques et du Plan [3 décembre 1975]. — M. Paul RIBEYRE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 novembre 1974] [20 octobre 1977].

Débts de tabac (commission centrale de classement des). — Décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

M. Henri TOURNAN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [1^{er} décembre 1978].

Documents administratifs (commission chargée de favoriser la communication au public des). — Décret n° 77-127 du 11 février 1977.

M. Marcel LUCOTTE, nomination faite par le président du Sénat [18 février 1977] [2 avril 1977] (p. 371), [25 novembre 1977]. — M. Jacques THYRAUD, suppléant, nomination par le président du Sénat [22 février 1977], [2 avril 1977] (p. 371), [25 novembre 1977].

Emplois réservés (commission de contrôle des déclarations de vacance des). — Article R. 450 du code des pensions militaires d'invalidité.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [17 juin 1959].

Energie (comité consultatif de l'utilisation de l'). — Décret n° 76-561 du 25 juin 1976.

M. Michel CHAUTY, commission des affaires économiques et du Plan [10 juillet 1976].

Enseignement supérieur (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche). — Décret n° 71-140 du 19 février 1971 modifié par le décret n° 75-1346 du 31 décembre 1975.

M. Maurice VÉRILLON, commission des affaires culturelles [20 mai 1976]. — M. René CHAZELLE, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [20 mai 1976]. — M. Jacques HABERT, suppléant, commission des affaires culturelles (en remplacement de M. Jean Fleury) [3 avril 1978]. — M. Marc JACQUET, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. Jacques DESCOURS DESACRES) [5 octobre 1978].

Espace littoral (conseil d'administration du conservatoire de l'). — Décret n° 75-1136 du 11 décembre 1975.

M. Philippe DE BOURCOING, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [19 décembre 1975]. — M. Félix CICCOLINI, suppléant, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [19 décembre 1975]. — M. Jean DE BAGNEUX, commission des affaires culturelles [19 décembre 1975]. — M. Charles FERRANT, suppléant, commission des affaires culturelles [19 décembre 1975].

Fidestom (comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer). — Décret n° 60-85 du 22 janvier 1960.

M. Albert PEN [27 décembre 1968]. — M. Maurice BLIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 novembre 1974]. — M. Gustave HÉON, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [18 mai 1972]. — M. Daniel MILLAUD, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (en remplacement de M. POUVANAA OOPA TETUAPUA) [3 avril 1978].

Fidom (comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer). — Art. 1^{er} du décret n° 60-408 du 26 avril 1960.

M. René JAGER, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 décembre 1977]. — M. Albert PEN, commission des affaires économiques et du Plan (en remplacement de M. Francis DUVAL dont le mandat sénatorial a pris fin) [18 avril 1978].

Fonds d'aide et de coopération (comité directeur du). — Décret n° 59-464 du 27 mars 1959, complété par décret du 30 avril 1963.

M. Robert SCHMITT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [11 décembre 1968].

Fonds forestier national (comité de contrôle du). — Décret n° 66-1077 du 30 décembre 1966.

M. Geoffroy DE MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [29 juin 1967].

Fonds culturel (commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du). — Arrêté du 27 mars 1957.

M. Paul d'ORNANO [21 décembre 1974] (JO Lois et décrets des 25 et 26 décembre 1974).

FORMA (représentation des commissaires du Parlement appelés à suivre le fonctionnement du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles). — Initiative du ministère de l'agriculture lors de la discussion de la loi de finances pour 1962.

M. Emile DURIEUX, commission des affaires économiques et du Plan [28 avril 1971]. — M. Jean FRANCOU, commission des affaires économiques et du Plan [3 avril 1975]. — M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [7 novembre 1974]. — M. Geoffroy DE MONTALEMBERT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [24 juillet 1962].

FSIR (commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier). — Loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951.

M. Amédée BOUQUEREL, commission des affaires économiques et du Plan [5 mai 1970].

Hydrocarbures (comité de contrôle du fonds de soutien aux). — Loi n° 50-586 du 27 mai 1950, modifiée par la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951.

M. Christian PONCELET, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 décembre 1977].

Hygiène sociale (conseil permanent d'). — Décret n° 52-321 du 18 mars 1952.

M. Jacques HENRIET, commission des affaires sociales [17 décembre 1968].

Invalides de la marine (conseil supérieur de l'établissement national des). — Décrets du 30 septembre 1953, du 6 août 1960 et du 14 mai 1964.

M. Marcel SOUQUET, commission des affaires sociales [14 avril 1977]. — M. Joseph YVON, commission des affaires économiques et du Plan [14 avril 1977].

Jeux (commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de) [« Commission supérieure des jeux »]. — Décret du 6 novembre 1934, modifié en dernier lieu par l'article premier du décret n° 75-938 du 22 octobre 1975.

M. Paul RIBEYRE, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [22 novembre 1971].

Lettres (conseil supérieur des). — Art. 6 du décret n° 73-539 du 14 juin 1973.

M. Georges LAMOUSSE, commission des affaires culturelles [6 et 9 avril 1974] [30 mai 1974].

Libertés (commission chargée de proposer un code des libertés fondamentales de l'individu). — Décret n° 74-937 du 8 novembre 1974.

M. Edgar TAILHADES, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 novembre 1974].

Mutualité (conseil supérieur de la). — Article 53 du code de la mutualité.

M. André MÉRIC, commission des affaires sociales [3 avril 1978].

Opérations immobilières et architecture (commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture). — Art. 37 du décret n° 69-825 du 28 août 1969.

M. René BALLAYER, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 décembre 1977].

Ophthalmologie (conseil d'administration du centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts). — Décret n° 76-169 du 13 février 1976.

M. Victor ROBINI, commission des affaires sociales [30 avril 1976].

Prestations sociales agricoles (conseil supérieur des). — Décret n° 73-251 du 6 mars 1973.

M. Jean GRAVIER, commission des affaires sociales [14 novembre 1974]. — M. Jean CHAMANT, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 décembre 1977]. — Michel MOREIGNE, suppléant, commission des affaires sociales [14 novembre 1974]. — M. Henri MOREAU,

suppléant, commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Henri WAZIÈRES dont le mandat sénatorial a pris fin [29 juin 1978].

Publications destinées à l'enfance ou à l'adolescence (commission de surveillance et de contrôle des). — Décret n° 60-676 du 15 juillet 1960.

MM. René TINANT et Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [28 novembre 1976]. — M. Roland RUET, suppléant, commission des affaires culturelles [28 novembre 1976]. — M. Guy SCHMAUS, suppléant, commission des affaires culturelles (en remplacement de Mme Catherine LAGATU) [3 avril 1978].

1. — Radiodiffusion-télévision française (délégation parlementaire pour la). — Art. 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.

M. Maurice BLIN, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des contrôles économiques de la nation ; M. Jean CLUZEL, rapporteur spécial de la commission des finances chargé de la R. T. F. ; M. Henri CAILLAVET, rapporteur de la commission des affaires culturelles chargé de la R. T. F. *es qualités*. — MM. Félix CICCOLINI et Dominique PADO, scrutin [30 octobre 1974]. — M. Charles PASQUA, scrutin [15 novembre 1977].

2. — Radiodiffusion-télévision française :

— conseil d'administration de l'établissement public de diffusion. — Art. 5 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 ;

M. Claude FUZIER, commission des affaires culturelles [17 novembre 1977] ;

— comité consultatif des programmes pour les départements et territoires d'outre-mer. — Art. 10 de la loi n° 74-696 du 7 avril 1974 et art. 2 du décret n° 74-951 du 14 novembre 1974 ;

M. François DUVAL, commission des affaires culturelles [26 novembre 1974]. — M. Edmond VALCIN, commission des affaires culturelles [13 avril 1978] ;

— conseils d'administration des sociétés nationales de programme : société nationale de radiodiffusion ; société nationale de la 3^e chaîne de télévision. — Art. 11 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 et art. 2 du décret n° 74-791 du 24 septembre 1974 ;

M. Jacques CARAT, commission des affaires culturelles [27 novembre 1974]. — M. Michel MIROUDOT, commission des affaires culturelles [27 novembre 1974].

Rapatriés (commission sociale centrale des). — Décret n° 62-261 du 10 mars 1962.

M. Félix CICCOLINI, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [10 avril 1973].

Service militaire (conseil permanent du). — Arrêté du 10 janvier 1975.

M. Jacques MÉNARD, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [28 janvier 1975]. — M. Lucien GAUTIER, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [28 octobre 1976].

Services publics (comité central d'enquête sur le coût et le rendement des). — Décret du 20 avril 1954.

M. Marcel FORTIER, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 avril 1970]. — M. Maurice BLIN, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [23 novembre 1977]. — M. Christian PONCELET, suppléant, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [23 novembre 1977].

Services publics départementaux et communaux (conseil national des). — Ordonnance n° 45-290 du 24 février 1945 et arrêté du 10 mai 1974.

MM. Jean NAYROU et Pierre SCHIÉLÉ, commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [16 octobre 1974].

MM. Paul GIROD et Jacques LARCHÉ, commission des lois constitutionnelles, de législation, des suffrage universel, du règlement et d'administration générale (en remplacement de MM. André MIGNOT et Jacques PELLETIER) [5 octobre 1978].

Service social (conseil supérieur du). — Décret n° 50-415 du 4 avril 1950, modifié par le décret n° 57-113 du 4 octobre 1957 et le décret n° 62-895 du 31 juillet 1962.

M. Jean MÉZARD, commission des affaires sociales (en remplacement de M. Jean Fleury) [3 avril 1978].

Sites (commission supérieure des). — Article 10 du décret n° 70-288 du 31 mars 1970.

M. Jean DE BAGNEUX, commission des affaires culturelles [13 mai 1970].

Statistique (conseil national de la). — Article 3 du décret n° 72-1103 du 8 décembre 1972.

M. Raymond BRUN, commission des affaires économiques et du Plan [12 avril 1973]. — M. Robert LAUCOURNET, suppléant, commission des affaires économiques et du Plan [12 avril 1973].

Sûreté nucléaire (conseil supérieur de la). — Décret n° 73-278 du 13 mars 1973.

M. Michel CHAUTY, commission des affaires économiques et du Plan [29 juin 1973].

Travailleurs handicapés (conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des). — Loi n° 75-1223 du 23 novembre 1957 et décrets n° 59-954 du 3 août 1959 et 59-1442 du 18 décembre 1959. — Article R. 323-32 du code du travail.

MM. Marcel SOUQUET et Bernard LEMARIÉ, commission des affaires sociales [30 novembre 1976].

UNESCO (commission de la République française pour l'). — Décret du 2 mai 1951, modifié par les décrets du 12 avril 1958 et du 19 septembre 1967.

M. Jacques BORDENEUVE, commission des affaires culturelles (en remplacement de M. Jean Lamousse) [14 juin 1978]. — M. Francis PALMERO, commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [14 juin 1978].

Urbanisme commercial (commission nationale d'). — Article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973.

M. Fernand CHATELAIN, commission des affaires économiques et du Plan [29 juin 1977]. — M. Pierre JEAMBRUN, commission des affaires économiques et du Plan [29 juin 1977]. — M. Gérard EHLERS, commission des affaires économiques et du Plan [8 novembre 1977]. — M. Jacques MOSSION, commission des affaires économiques et du Plan (en remplacement de M. Jean Proriot) [27 avril 1978]. — MM. Maurice JANETTI, Jacques BRACONNIER, Pierre PERRIN, Richard POUILLE, suppléants, commission des affaires économiques et du Plan [27 avril 1978].

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Coopération.

ORIENTATION AGRICOLE (Loi d')

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

ORLOV (Procès)

(Droits de l'homme)

Voir QUESTION ORALE, n° 2139.

OSTREICULTEURS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

OUessant

Voir NAVIGATION MARITIME, 1, DG.

OUessant (Pollution)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94.

OUest (Région de l')

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

OUVRIERS DE L'ÉTAT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 13.

OVINS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTIONS ORALES, n° 2164, 2181.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 16, 57.

P

PACIFIC (Remorqueur)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

PACIFIQUE

(Elargissement de la Communauté économique européenne)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

PACTE NATIONAL POUR L'EMPLOI

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG ; (deuxième partie), Travail et participation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 58, 87.

PAILLE

(Papiers et papeteries)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 41.

PAILLERON [CES]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

PALAIS DE LA MUSIQUE [à la Villette]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

PAPEETE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

PAPIERS ET PAPETERIES

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 41, 47.

PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINEE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 21.

PARCS DE STATIONNEMENT

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

PARCS NATIONAUX

Voir QUESTION ORALE, n° 2118.

PARCS NATURELS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie. Education, après l'art. 73 *quinquies*.

PARENTS D'ÉLÈVES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

QUESTION ORALE, n° 2241.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

PARFUMS

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 20.

PARI MUTUEL URBAIN (PMU)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 30 *bis*, art. 31 *bis*, deuxième délibération.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

PARIS

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG, art. 5.

COLLECTIVITÉS LOCALES, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

QUESTIONS ORALES, n° 2214, 2215, 2336.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 71, 105, 126.

(Paris [Rapports avec l'Etat].)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Paris [Services municipaux].)

Voir PENSIONS DE RETRAITE, 1.

PARITARISME

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, art. 1^{er} (art. L. 513-5 du CODE DU TRAVAIL).

PARKINGS

Voir TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

PARLEMENT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

QUESTIONS ORALES, n° 2282, 2323, 2361.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 26, 63, 69, 70, 77, 140.

(Parlement [Contrôle du].)

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}, après l'art. 16.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Prestations sociales agricoles, Santé et famille.

(Parlement [Débats].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 59.

(Parlement [Rôle du].)

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

(Parlement [sessions].)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

PARLEMENTAIRES

Voir QUESTION ORALE, n° 2135.

PARLEMENT EUROPEEN

Voir ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

PARTICIPATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

QUESTIONS ORALES, n° 2143, 2191.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG, art. 7.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25, DG.

PARTIE CIVILE

Voir FEMMES, 1, art. 4, art. 5.

PARTIS POLITIQUES

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 11, art. 21.

LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

PATERNITE [Action en recherche de]

Voir MAJORITÉ (AGE DE LA), 1, DG.

PATINAGE

Voir QUESTION ORALE, n° 2064.

PATRIMOINE ARTISTIQUE, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE (Protection du)

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.
MUSÉES, 1.

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.
POLLUTION (MER), 5, DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 1, 2, 53, 111.

PAYS-BAS

(Lutte contre la drogue)
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 39, 87.

PEAGES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune, II. — Transports terrestres, V. — Routes, ports et voies navigables.

PECHE

(Départements d'outre-mer)
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.
(Élargissement de la Communauté économique européenne)
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.
(Pêche [Contrôle des produits de la])
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

PECHES MARITIMES

Voir EMPLOI, 1, DG, après l'article 4.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, Territoires d'outre-mer, Transports. — IV. — Marine marchande.
QUESTIONS ORALES, n° 2153, 2329.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 1, 111.

PECHINEY, UGINE-KUHLMAN

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
« PHARMUKA ».
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

PEINE DE MORT

1. — Proposition de loi visant à remplacer la peine de mort par l'échafaud par un autre moyen d'exécution de la sentence, présentée par M. Edouard Bonnefous, sénateur [27 avril 1978] (n° 343). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales.

2. — Proposition de loi portant modification de l'article 12 du code pénal concernant l'exécution de la condamnation à mort, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 425). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3. — Proposition de loi tendant à instituer une commission chargée d'examiner les problèmes posés par le maintien ou la suppression de la peine de mort, présentée par M. René Chazelle, sénateur et plusieurs de ses collègues [10 octobre 1978]

(n° 14, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉTENTION, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
QUESTION ORALE, n° 2323.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 77.

PEINES (individualisation des)

Voir DÉTENTION, 1, DG.

PENSIONS ALIMENTAIRES

1. — Proposition de loi tendant à la création d'un fonds des pensions alimentaires, présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 25, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6, art. 7, art. 8, art. 9, art. 10.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, après l'art. 81.
QUESTION ORALE, n° 2344.

PENSIONS DE RETRAITE

1. — Proposition de loi tendant à étendre au personnel porteur du service municipal de Paris les dispositions de la loi n° 75-931 du 14 octobre 1975 accordant au corps des identificateurs de l'institut médico-légal des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension, présentée par M. Serge Boucheny, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 245). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — Proposition de loi tendant à modifier le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants en application des dispositions du code de la sécurité sociale, présentée par M. Jean Cauchon, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 avril 1978] (n° 316). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

3. — Proposition de loi tendant à modifier le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique, en application du code des pensions civiles et militaires de retraite, présentée par M. Jean Cauchon, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 avril 1978] (n° 317). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

4. — Proposition de loi tendant à accorder des bonifications d'annuités pour le calcul de leur pension de retraite aux agents de l'État, des collectivités locales et de la SNCF, des départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle réfractaires à l'annexion de fait entre 1940 et 1945, présentée par M. Jean-Marie Rausch, sénateur et plusieurs de ses collègues [6 juin 1978] (n° 397). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

5. — Proposition de loi tendant à l'alignement de la situation des titulaires de pensions garanties sur celle de leurs homologues métropolitains, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 431). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

6. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 21 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 portant diverses améliorations et simplifications en matière de pensions ou allocations des conjoints survivants, des mères de famille et des personnes âgées, présentée par M. Henri Caillavet, sénateur [23 novembre 1978] (n° 91, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), art. 4 A; (deuxième partie), Prestations sociales agricoles; Transports. — IV. — Marine marchande; Défense: après l'article 77; Intérieur; Justice.

QUESTIONS ORALES, n° 2144, 2240.

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES

1. — Proposition de loi tendant à modifier le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique, en application du code des pensions civiles et militaires de retraite, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [28 novembre 1978] (n° 101, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

PENSIONS DE REVERSION

1. — Proposition de loi tendant à modifier les conditions de réversion de la pension de l'épouse fonctionnaire, présentée par M. Paul Séramy, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 419). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — Proposition de loi tendant à porter à 60 p. 100 le taux de la pension de réversion attribuée au conjoint survivant dans le régime général et les régimes alignés ainsi que dans le régime des professions libérales, le régime agricole et les régimes spéciaux, présentée par M. Robert Schwint, sénateur et plusieurs de ses collègues [28 novembre 1978] (n° 100, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), après l'art. 73 *quinquies*, après l'art. 81.

PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.
QUESTION ORALE, n° 2344.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 62.

PERINATALITE

Voir FAMILLE, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

PERMIS DE CHASSER

Voir LOI DE FINANCES, 2, (première partie), art. 22.

PERMIS DE CONDUIRE

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG, art. 1 B, art. 1.
LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Transports. —
V. — Routes, ports et voies navigables.
QUESTION ORALE, n° 2174.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.
ARCHITECTURE, 1, DG, après l'article unique.
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.
QUESTION ORALE, n° 2214.

PERMISSIONS DE SORTIR

Voir DÉTENTION, 1, DG, art. 3, art. 4, art. 5, après l'art. 5.

PERSONNEL**(Personnel communal)**

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.
LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Intérieur.
MAGISTRATS, 2, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

(Personnel départemental)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

(Personnel de préfecture)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

(Personnel enseignant)

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.

(Personnel intérimaire [Sociétés de].)

Voir QUESTION ORALE, n° 2365.

TRAVAIL TEMPORAIRE, 1, DG.

(Personnel pénitentiaire.)

Voir DÉTENTION, 1, DG.

PERSONNES AGEES

Voir AIDE MÉNAGÈRE, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), avant l'art. 4 A; (deuxième partie), Agriculture, Prestations sociales agricoles, Santé et famille, Postes et télécommunications, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

QUESTIONS ORALES n° 2186, 2243.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES [PME]

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

EMPLOI, 1, DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 15 (deuxième partie), Commerce extérieur, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information. — VI. — Recherche, Industrie, Economie.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

QUESTION ORALE, n° 2165.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 44, 56, 58, 102.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG, art. 15.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES [PMI]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie, Aménagement du territoire.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 139.

PÉTITIONS**Pétitions examinées :**

N° 3151 (4 février 1977). — M. Raymond THYRY. — M. Marcel RUDLOFF, rapporteur. — Objet : avion DC 4 confisqué par les autorités nigériennes; dédommagement du propriétaire. — Rapport [24 novembre 1978] (n° 94).

Voir QUESTION ORALE n° 2251.

PETROCHIMIE (Industrie)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

PETROLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

POLLUTION (MER), 1, 2, 3, 4, 5.

QUESTIONS ORALES, n° 2188, 2357.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 1, 87, 94, 111, 119, 142.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 27.

(Pétroliers).

Voir ALLOCUTIONS, 1.

« AMOCO CADIZ » (PÉTROLIER).

NAVIGATION MARITIME, 1, DG.

POLLUTION (MER), 1, 2.

QUESTION ORALE, n° 2195.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 94, 111.

(Sociétés pétrolières)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 17, après l'article 31; (deuxième partie), Commerce extérieur.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

PEUGEOT-CITROEN

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

QUESTION ORALE, n° 2111.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44, 58.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

PHARMACIE

1. — Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du livre V du code de la santé publique, présentée par M. Jean Delaneau, député [15 juin 1977] (n° 2976). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Béraud [22 juin 1977] (n° 3012). — Discussion [28 juin 1977]. — Adoption [28 juin 1977] (n° 731).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [29 juin 1977] (n° 463); renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Lucien Grand [10 novembre 1977] (n° 67). — Discussion [15 juin 1978] (p. 1425, 1430). — Adoption modifiée [15 juin 1978] (n° 156).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [16 juin 1978] (n° 397); renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Louis Donnadieu [22 juin 1978] (n° 416). — Discussion [30 juin 1978]. — Adoption [30 juin 1978] (n° 65).

PROMULGATION : loi n° 78-699 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse de la proposition de loi : ce texte comporte des mesures disparates, de portée variable, qui ont pour objet d'adapter les dispositions relatives à la pharmacie pour suivre l'évolution des techniques et des comportements. Il s'agit : de soumettre aux règles prévues pour la fabrication, la distribution et la publicité des médicaments, trois catégories de produits nouvellement apparus sur le marché et dont l'usage s'étend : les insecticides et acaricides appliqués à l'homme, les produits destinés à l'utilisation des lentilles de contact et les tests de grossesse ; de prévoir l'ouverture de pharmacies saisonnières ; de réduire de cinq à un an le délai pendant lequel une officine nouvellement créée ne peut être cédée ; de rendre obligatoire la présence d'un pharmacien à la tête de chaque succursale d'une firme pharmaceutique ; de remettre dans le circuit commercial normal la distribution des insecticides destinés au traitement externe des animaux de compagnie, actuellement vendus par les pharmaciens et les vétérinaires ; de prévoir des modalités particulières de contrôle pour les thermomètres à usage unique et de permettre ainsi l'entrée sur le marché de ces types d'appareils.

Discussion (première lecture) [15 juin 1978] (p. 1425, 1430).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1425, 1428) : M. Bernard Talon, rapporteur de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Lucien Grand, décédé ; Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1425, 1427) : un texte plus technique que philosophique. (p. 1426) : l'extension du monopole pharmaceutique aux insecticides et acaricides appliqués à l'homme, aux produits liés à l'utilisation des lentilles de contact et aux tests de grossesse. Ces produits feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché. La possibilité de créer des officines saisonnières dans les localités qui connaissent un afflux de population à certaines époques de l'année. La réduction du délai minimum pour la cession d'une officine nouvellement créée. La présence obligatoire d'un pharmacien à la tête de chaque succursale d'une firme pharmaceutique. (p. 1427) : le retour dans le circuit commercial normal de la distribution des insecticides destinés aux traitements externes des animaux de

compagnie. L'entrée sur le marché français des thermomètres à usage unique. Plusieurs pays d'Europe ont refusé l'entrée de ce type de thermomètre sur leur marché.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1427, 1428) : le contrôle sur la fabrication de certains produits : les insecticides et acaricides appliqués à l'homme, les produits liés à l'utilisation des lentilles de contact et les tests de grossesse. La réduction de cinq à un an du délai au-delà duquel une officine nouvellement créée peut être cédée par son titulaire. La création de pharmacies saisonnières. La présence obligatoire d'un pharmacien à la tête de chaque succursale d'une firme pharmaceutique. Le cas des petits centres de dépôt de médicaments. La soustraction des insecticides réservés à l'usage externe des animaux de compagnie aux rigueurs de la vente des médicaments. (p. 1428) : la commercialisation des thermomètres à usage unique.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1428, 1430) : M. Bernard Talon, rapporteur de la commission des affaires sociales; Mmes Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, Rolande Perlican.

Article 1^{er} (article L. 512 du code de la santé publique : extension du monopole pharmaceutique à la fabrication et à la vente des insecticides et acaricides applicables à l'homme ; des produits destinés à l'utilisation des lentilles de contact ; des réactifs destinés au diagnostic de la grossesse.) (p. 1428). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Bernard Talon, rapporteur : extension du monopole pharmaceutique aux produits destinés « à l'entretien ou à l'application des lentilles » ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1428).

Article 2 (article L. 512-1 nouveau du code de la santé publique : autorisation de vente par les opticiens-lunetiers des « produits destinés à l'utilisation des lentilles oculaires de contact ») (p. 1428). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Bernard Talon, rapporteur : possibilité pour les opticiens-lunetiers de vendre les produits destinés « à l'entretien des lentilles » oculaires de contact ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Bernard Talon, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1428).

Après l'article 2 (p. 1428). — Retrait de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de M. Bernard Talon, rapporteur : réglementation de la publicité des tests de grossesse.

Article 3 (article L. 570 du code de la santé publique : règles de cession d'une officine de pharmacien nouvellement créée) (p. 1428). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression de cet article ramenant de cinq à un an le délai pendant lequel est interdite la vente d'une officine nouvellement créée (p. 1429) ;

— l'article 3 est supprimé (p. 1429).

Article 4 (article L. 571 du code de la santé publique : ouverture d'officines de pharmacie saisonnières) (p. 1429). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression de cet article ;

— l'article 4 est supprimé (p. 1429).

Article 5 (article L. 596 du code de la santé publique : présence d'un pharmacien responsable dans chaque succursale des établissements de préparation, de vente en gros ou de distribution en gros de médicaments) (p. 1429). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Bernard Talon, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1429).

Article 6 (article L. 605-1 du code de la santé publique : autorisation de mise sur le marché de certains produits) (p. 1429). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Bernard Talon : article L. 658-11 du code de la santé publique : autorisation de mise sur le marché des insecticides et acaricides applicables à l'homme et des produits pour lentilles de contact (p. 1430) ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1430).

Article 7 (article L. 610 du code de la santé publique : réglementation non applicable aux insecticides destinés au traitement externe des animaux de compagnie) (p. 1430). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Bernard Talon, rapporteur : d'harmonisation ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 1430).

Article 8 (article L. 651 du code de la santé publique : thermomètres à usage unique) (p. 1430). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Bernard Talon, rapporteur : suppression de cet article permettant l'entrée sur le marché français des thermomètres à usage unique ;

— l'article 8 est supprimé (p. 1430).

Adoption [15 juin 1978] (p. 1430).

2. — **Proposition de loi relative à l'enseignement hospitalier des étudiants en pharmacie et aux liaisons hospitalo-universitaires pharmaceutiques**, présentée par M. Jacques Delong, député [4 mai 1977] (n° 2855 rectifié). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Jacques Delong [5 octobre 1977] (n° 3145). — Rapport supplémentaire de M. Jacques Delong [30 novembre 1977] (n° 3271). — Discussion [3 décembre 1977]. — Urgence. — Adoption [3 décembre 1977] (n° 810).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [14 décembre 1977] (n° 161). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Léon Eeckhoutte [12 octobre 1978] (n° 19, 1978-1979). — Avis de M. Georges Treille [11 octobre 1978] (n° 17, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2882, 2905). Adoption modifiée [26 octobre 1978] (n° 10).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. »

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 648). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Jacques Delong [14 décembre 1978] (n° 791). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 127).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Léon Eeckhoutte [14 décembre 1978] (n° 159). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4985, 4988). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 47).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. »

PROMULGATION : loi n° 79-4 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse de la proposition de loi : les principes de base de cette proposition de loi sont les suivants : permettre aux étudiants en pharmacie d'accéder à l'hôpital ; réformer les études en pharmacie ; réformer le statut des universitaires des unités d'enseignement et de recherche de pharmacie ; introduire un « numerus clausus » au cours des études.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2882, 2905).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 2882, 2892) : MM. Léon Eeckhoutte, président et rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Georges Treille, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Franck Sérusclat, Mmes Danièle Bidart, Alice Saunier-Seïté, ministre des universités ; M. Maxime Javelly.

a) **Interventions des sénateurs** : l'accès et le stage à l'hôpital des étudiants en pharmacie (p. 2882, 2886, 2888, 2890, 2892). L'importance de la biologie (p. 2882, 2885, 2886). L'ordonnance du 30 décembre 1958 sur la réorganisation des études médicales (p. 2883). Les centres hospitaliers universitaires C. H. U. (p. 2883). Les stages des étudiants en pharmacie dans les centres hospitaliers régionaux C. H. R. (p. 2883). La réforme des études de pharmacie (p. 2883, 2886, 2888, 2889, 2892). L'accès des enseignants de pharmacie à l'hôpital (p. 2883, 2884). Les effectifs d'étudiants en pharmacie (p. 2884, 2887). Le corporatisme et la sélection en pharmacie (p. 2884, 2885, 2887, 2889, 2890). La création d'un doctorat d'exercice en pharmacie (p. 2886, 2887, 2889). Le nombre de postes de biologistes offerts à des universitaires pharmaciens (p. 2886, 2887). Le nombre des pharmaciens et le chiffre de la population en France et à l'étranger (p. 2886, 2890). L'opposition des étudiants en pharmacie de l'UNEF et des syndicats des biologistes de CHU (p. 2889). Les lacunes de la représentation socio-professionnelle des étudiants en pharmacie (p. 2890). Les pharmaciens mutualistes (p. 2890). L'incorporation dans l'armée des étudiants en pharmacie de Marseille (p. 2891).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 2891) : le rôle des pharmaciens dans la santé publique. La situation sanitaire de la France. La réforme des études de pharmacie, préparée depuis trois ans par le doyen Grébus. Le large consensus recueilli auprès des enseignants et des étudiants.

Réponse à M. Franck Sérusclat : le rôle de l'université.

La pratique des stages, très largement diffusée dans l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs IUT, médecine, etc. Les modalités du stage hospitalier prévu dans la proposition de loi

de M. Delong : l'accès aux pharmacies hospitalières et aux laboratoires de biologie des hôpitaux. Les possibilités d'accueil de l'hôpital : la nécessité de la sélection.

Réponse à M. Maxime Javelly : le cas d'étudiants en pharmacie de Marseille incorporés dans l'armée hors du ressort de leur faculté.

Réponse à Mme Danièle Bidart : la sélection n'est pas une ségrégation sociale. La représentation socio-professionnelle comparée des élèves des écoles d'ingénieurs et des étudiants en formations universitaires classiques. Le coût des officines. Les autres débouchés. Les disciplines scientifiques proches de la formation pharmaceutique : l'accès de chercheurs en biologie aux laboratoires pharmaceutiques et à l'INSERM. Les nombreuses places vacantes en faculté des sciences.

Réponse à M. Léon Eeckhoutte (p. 2892) : le problème des enseignants en pharmacie et de leur accès au milieu universitaire. L'ordonnance de 1958.

La création d'un doctorat d'exercice. Une réforme nécessaire de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968.

Réponse à M. Franck Sérusclat : le numerus clausus déjà pratiqué dans de nombreuses UER, notamment en médecine et en odontologie. La capacité d'accueil des hôpitaux aux étudiants en pharmacie plus restreinte que celle des officines.

II. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 2892, 2905) : MM. Georges Treille, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Léon Eeckhoutte, président et rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Paul d'Ornano, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités ; MM. Jacques Larché, Emile Didier, Mme Danièle Bidart, M. Jacques Habert.

Article 1^{er} (création des stages hospitaliers au cours des études en pharmacie) (p. 2892). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Georges Treille, rapporteur pour avis : organisation des stages en milieu hospitalier ; limitation à cinq ans de la durée pendant laquelle certains d'entre eux pourront être effectués sous la responsabilité de médecins biologistes hospitalo-universitaires (p. 2896) ; adoption de l'amendement n° 5 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : organisation des stages en milieu hospitalier ; possibilité pour certains d'entre eux d'être effectués sous la responsabilité de médecins biologistes hospitalo-universitaires, sans limitation de durée ; adopté, à l'exception de la disposition relative à la possibilité pour certains de ces stages d'être effectués sous la responsabilité de médecins biologistes hospitalo-universitaires, devenue sans objet à la suite de l'adoption de l'amendement n° 1. — Rejet du sous-amendement n° 16 de M. Paul d'Ornano, à l'amendement n° 5 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : distinction entre la responsabilité pédagogique des stages, confiée aux enseignants des UER de pharmacie, et la direction de ces stages en milieu hospitalier, assurée par un pharmacien résident, un biologiste des hôpitaux ou un médecin biologiste hospitalo-universitaire. — Le nombre des pharmacies hospitalières et des laboratoires d'hôpitaux actuellement susceptibles de recevoir des stagiaires (p. 2896) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2896).

Article 2 (accès des enseignants des unités d'enseignement et de recherche UER de pharmacie aux fonctions de pharmacien des hôpitaux) (p. 2896). — Retrait de l'amendement n° 6 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : possibilité pour les enseignants des UER de pharmacie d'accéder aux postes de pharmacien résident vacants, sous réserve qu'ils passent les concours de recrutement du corps des pharmaciens des hôpitaux (p. 2897) ; rejet de l'amendement n° 18 de M. Paul d'Ornano : suppression de cet article relatif à l'accès des enseignants des UER de pharmacie aux fonctions de pharmacien résident, dans l'attente du dépôt du projet de loi portant statut général des enseignants universitaires ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Georges Treille, rapporteur pour avis, identique à l'amendement n° 6 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : possibilité pour les enseignants des UER de pharmacie d'accéder aux postes de pharmacien résident vacants, sous réserve qu'ils passent les concours de recrutement du corps des pharmaciens des hôpitaux ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2896).

Après l'article 2. — Adoption des amendements identiques n° 7 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur, et n° 3 de M. Georges Treille, rapporteur pour avis : détermination par des conventions conclues entre les universités et les CHR ou les CHU des conditions dans lesquelles les pharmaciens résidents et les pharmaciens biologistes non universitaires pourront collaborer à l'enseignement (p. 2897).

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2897).

Article 3 (cumul des rémunérations pour les personnels des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques exerçant des fonctions d'enseignement et des fonctions hospitalières) (p. 2897). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : organisation du cumul des rémunérations pour les enseignants des UER pharmaceutiques occupant un emploi à l'hôpital, par dérogation aux dispositions du décret-loi du 29 octobre 1936 et des articles L. 812 et L. 813 du code de la santé ; régularisation des situations des personnels lésés par l'interdiction antérieure d'exercer conjointement les deux fonctions (p. 2899) ; adoption du sous-amendement n° 20 de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités à l'amendement n° 8 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : en cas d'autorisation de cumul d'emplois, rémunération de la fonction hospitalière par une indemnité non soumise à retenues pour pension ; validation des dispositions du décret du 8 avril 1975, annulées par décision du Conseil d'Etat ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2899).

Article 4 (création d'une juridiction disciplinaire à laquelle seront soumis les personnels enseignants et hospitaliers concernés par la présente proposition de loi) (p. 2899). — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : suppression de cet article visant à instituer une juridiction disciplinaire ;

— l'article 4 est supprimé (p. 2899).

Article 5 (article 45 de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 : sélection à la fin de la première année de pharmacie) (p. 2899).

— Rejet de l'amendement n° 15 de Mme Danièle Bidard et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article visant à l'instauration de la sélection à la fin de la première année de pharmacie. — Rejet de l'amendement n° 17 de M. Paul d'Ornano : fixation du numerus clausus en fonction des débouchés prévisibles (p. 2902) ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : 1° suppression de la commission nationale consultative qui permettrait à la profession pharmaceutique de donner son avis sur la fixation annuelle du numerus clausus imposé aux étudiants en fin de première année de pharmacie ; 2° fixation de ce numerus clausus compte tenu des capacités de formation des UER et en vue de répondre pleinement aux besoins de la population (p. 2903) ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2903).

Après l'article 5. — Rejet de l'amendement n° 11 (art. additionnel) de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : subordination de l'application de la sélection en pharmacie à la parution de l'arrêté portant réforme des études de pharmacie (p. 2903).

Article 6 (création d'un doctorat d'exercice en pharmacie) (p. 2903) : la recherche d'harmonisation des diplômes nationaux.

— La réforme du troisième cycle des études supérieures déjà intervenue : la création du DESS et du DEA. — Le risque d'ambiguïté du terme de « docteur » aux yeux de la population. — L'absence de fondement de l'argument européen : la diversité des usages en vigueur dans les autres Etats membres de la CEE. — L'état actuel du droit européen. — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : suppression de cet article, relatif à la création d'un doctorat d'exercice en pharmacie ; adopté (p. 2904) ;

— l'article 6 est supprimé (p. 2904).

NOUVEL INTITULÉ : (p. 2904). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Léon Eeckhoutte, rapporteur : intitulé : « Proposition de loi portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques » (p. 2905).

Explication de vote :

— M. Pierre Vallon (p. 2905) : dans l'intérêt de la profession pharmaceutique en France, le groupe UCDP, unanime, votera ce texte.

— M. Léon Eeckhoutte (p. 2905) : le divorce manifesté au cours du débat entre les universitaires médecins et les universitaires pharmaciens : la conséquence pour la biologie. Les obscurités de ce débat. Le groupe socialiste votera contre la proposition de loi telle qu'elle vient d'être amendée.

— M. Jacques Larché (p. 2905) : le débat sur ce texte, véritable choix de société. La défense des professions libérales. Le refus de la nationalisation à terme. Votera le texte.

— M. Jacques Habert (p. 2905) : le rejet des propositions de la commission des affaires culturelles à l'article premier et à l'article additionnel 5 bis. S'abstiendra dans le vote sur ce texte.

— M. James Marson (p. 2905) : le groupe communiste votera contre la proposition de loi.

Scrutin public (p. 2905, n° 15. — Liste des votants p. 2942).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2905).

Discussion (commission mixte paritaire) [19 décembre 1978] (p. 4985, 4988).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4985, 4987) : M. Léon Eeckhoutte, rapporteur ; Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 4985) : la réforme de la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques. La transformation des enseignants en hospitalo-universitaires. L'institution d'un stage en milieu hospitalier pour les étudiants en pharmacie. La substitution progressive d'un doctorat d'exercice au diplôme de pharmacien. Le problème des lieux dans lesquels doivent se dérouler les stages hospitaliers ; la proposition du Sénat pour les laboratoires hospitaliers de biologie et les pharmacies hospitalières. La direction des stages par les médecins biologistes ; la proposition, par le Sénat, de cette disposition. (p. 4986) : la suppression du système de quota pour les enseignants dans les pharmacies hospitalières ; la collaboration à l'enseignement des pharmaciens biologistes n'exerçant pas de fonction universitaire par des conventions conclues entre les universités et les centres hospitaliers régionaux et assimilés. Le problème du cumul des fonctions hospitalières et universitaires. La suppression d'une juridiction disciplinaire en faveur des pharmaciens hospitalo-universitaires. Le principe de sélection au cours des études de pharmacie ; le refus du Sénat de prévoir la consultation des conseils des unités d'enseignement et de recherche. Le maintien de la création du doctorat d'exercice. Le souhait que les assemblées soient associées à l'élaboration des décrets d'application.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4987) : le doctorat d'exercice ; l'existence de trop de doctorats de niveau différent ; le problème de la reconnaissance réciproque du diplôme dans les instances internationales. L'impossibilité de l'existence de deux catégories de biologie : une biologie de pharmaciens, une biologie de médecins. La formation des jeunes pharmaciens dans les hôpitaux. La sélection s'impose en pharmacie comme elle s'est imposée en médecine ; la difficile détermination des critères de sélection. L'hommage rendu à la médecine et à la pharmacie françaises. L'approbation des conclusions de la commission mixte paritaire.

Explication de vote :

— M. Georges Treille (p. 4987) : le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera le texte.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4987, 4988).

Articles 1^{er}, 2, 2 bis et 3 (p. 4987).

Articles 5 et 6 (p. 4988).

NOUVEL INTITULÉ : proposition de loi portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques.

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4988).

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 40, 51, 123.

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

1. — Proposition de loi modifiant diverses dispositions du livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie vétérinaire, présentée par M. Michel Sordel, sénateur, et plusieurs de ses collègues [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 295). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

PHARMACIE, 1, DG.

« PHARMUKA » (Filiale de Pechiney-Ugine-Kuhlmann).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

PHILIPPINES (République des).

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 13.

PHOTOCOMPOSITION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

PIEMONT (Zones de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

PILOTAGE PORTUAIRE

Voir REMORQUAGE

PILOTES (Militaires).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 130.

PISCINES

1. — **Projet de loi relatif aux piscines et aux baignades aménagées** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale [3 octobre 1977. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977] (n° 487). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Victor Robini [10 novembre 1977] (n° 68). — Discussion [18 mai 1978] (p. 867, 871). — Adoption modifiée [18 mai 1978] (n° 135).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [18 mai 1978] (n° 251). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Chapel (n° 371). — Discussion [26 juin 1978]. — Adoption [26 juin 1978] (n° 43).

PROMULGATION : loi n° 78-733 du 12 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 13 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise à exiger de tous les propriétaires et exploitants, publics et privés, de piscines ou de baignades, qu'ils assurent la construction, l'équipement et les conditions techniques de fonctionnement de leur établissement, de façon à préserver l'hygiène, la santé et la sécurité des usagers dans le respect des règles qui ne concernaient, jusqu'à présent, que les établissements « ouverts au public ».

Discussion (première lecture) [18 mai 1978] (p. 867, 871).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 867, 870). — MM. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, au nom de M. Victor Robini, rapporteur ; Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille ; Maxime Javelly.

a) *Intervention des sénateurs* (p. 867) : la multiplication récente des piscines et installations de baignades publiques ou privées. Les risques pour la santé publique : les conditions de sécurité et d'hygiène. Les insuffisances de la réglementation actuelle. La directive du Conseil des communautés européennes du 8 décembre 1975. Le projet de loi vise à étendre à l'ensemble des piscines et lieux de baignade publics et privés l'obligation de respecter des normes d'hygiène et de sécurité. (p. 868) : les pouvoirs du maire lui permettant de veiller à la salubrité publique. Les règlements sanitaires départementaux. L'arrêté du 13 juin 1969. L'avis conforme du conseil départemental de l'hygiène. La surveillance des établissements. La lutte contre la pollution. La multiplication des piscines appartenant aux clubs de vacances, campings privés, etc., non soumises à la réglementation et au contrôle des installations « ouvertes au public ». L'extension du champ d'application de la réglementation actuelle. Les difficultés du contrôle. L'exclusion des établissements de bains « réservés à l'usage personnel d'une famille ». La procédure de la déclaration préalable, préférée à la demande d'autorisation. L'allègement des formalités réglementaires. (p. 869) : le regret de la commission que le permis de construire ne soit pas exigé pour toute construction de piscine, eu égard au problème d'hygiène publique de l'évacuation des eaux. La nécessité de mentionner dans la loi l'obligation pour les propriétaires d'installations existantes de faire une déclaration identique. La mise en conformité des installations déjà construites. L'insertion dans le code de la santé publique. (p. 870) : les barrages de la vallée de la Durance et du Verdon. Les espoirs fondés par le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence lors de la réalisation de ces équipements.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 869) : l'insuffisance de la réglementation actuelle de l'hygiène et de la sécurité des piscines qui laisse hors de son champ d'application de nombreuses installations accessibles à une large clientèle, notamment les établissements de bains des clubs, hôtels, campings, etc. La nécessité de recenser ces installations et d'en contrôler le fonctionnement pour protéger la santé et la sécurité des utilisateurs. La politique d'ensemble menée sur ce plan par le ministère de la santé et de la famille. La réglementation de sécurité : la surveillance sanitaire des eaux de baignade ; la nécessité d'étendre ce dispositif aux baignades aménagées. La procédure de la déclaration préalable, préférée à la demande d'autorisation : l'allègement des formalités administratives. La suggestion de la commission d'obliger les propriétaires d'installations existantes à faire la même déclaration. Le pouvoir donné aux autorités administratives de veiller à la mise en conformité avec les normes prévues. (p. 870) : la mission de contrôle confiée aux inspecteurs de salubrité du ministère de la santé. La fixation par décret des conditions d'aménagement et de fonctionnement requises. L'application aux baignades aménagées des dispositions de la directive du Conseil des communautés européennes de 1975. L'accord du Gouvernement sur les amendements déposés par la commission.

II. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 870, 871). — MM. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales et rapporteur au nom de M. Victor Robini ; Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille.

Article 1^{er} (déclaration préalable à la mairie de l'ouverture d'une piscine ou d'une baignade aménagée) (p. 870). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Victor Robini, rapporteur, soutenu par M. Robert Schwint : articles L. 25-2 à L. 25-5 nouveaux du code de la santé publique : codification des dispositions du projet de loi et insertion dans le code de la santé publique ; mention dans le dossier de déclaration préalable de l'engagement pris par les exploitants de respecter les normes d'hygiène et de sécurité fixées par décret ; application aux propriétaires ou exploitants d'installations existantes de la même obligation de déclaration et mise en conformité obligatoire (p. 871) ;

— l'article 1^{er} ainsi modifié est adopté (p. 871).

Article 2 (interdiction d'utilisation d'une piscine ou d'une baignade aménagée) (p. 871). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Victor Robini, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été intégrées dans l'article 1^{er} (p. 871) ;

— l'article 2 est supprimé (p. 871).

Article 3 (contrôle des piscines et des baignades aménagées) (p. 871). — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Victor Robini, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été intégrées dans l'article 1^{er} (p. 871) ;

— l'article 3 est supprimé (p. 871).

Article 4 (décret d'application pris après avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France) (p. 871). — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Victor Robini, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions ont été intégrées dans l'article 1^{er} (p. 871) ;

— l'article 4 est supprimé (p. 871) ;

Article 5 (l'article 1^{er} de la loi du 26 mai 1941 relative au recensement, à la protection et à l'utilisation des locaux et terrains de sport, des bassins de natation et des piscines cesse d'être applicable aux piscines et baignades aménagées). — Adopté (p. 871).

Adoption [18 mai 1978] (p. 871).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

QUESTION ORALE, n° 2214.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

PLAN

1. — **Projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan**, présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre [2 novembre 1978] (n° 655). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Pour avis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Fernand Icart [14 novembre 1978] (n° 694). —

Avis de M. Jean Briane au nom de la commission des affaires culturelles [22 novembre 1978] (n° 711) et de M. André Chazalon au nom de la commission de la production et des échanges [23 novembre 1978] (n° 720). — Adoption [29 novembre 1978] (n° 91).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [30 novembre 1978] (n° 104, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Pour avis à la commission des affaires sociales et à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Marcel Lucotte [8 décembre 1978] (n° 125, 1978-1979). — Avis de M. André Bohl au nom de la commission des affaires sociales [6 décembre 1978] (n° 117, 1978-1979) et de M. Georges Lombard au nom de la commission des finances [11 décembre 1978] (n° 133, 1978-1979). — Discussion [13 décembre 1978] (p. 4691, 4728). — Adoption [13 décembre 1978] (n° 29).

PROMULGATION : loi n° 79-51 du 19 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 21 janvier). — Décision du Conseil constitutionnel du 17 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 21 janvier 1979.)

Discussion [13 décembre 1978] (p. 4691, 4728).

RAPPORT de Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan au Conseil économique et social (p. 4692, 4694).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4694, 4722). — MM. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Bohl, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ; Pierre Vallon, Edgar Pisani, René Monory, ministre de l'économie ; Josy Moinet, Jacques Braconnier, Anicet Le Pors, Jean-Pierre Fourcade, Jacques Larché.

a) Interventions des sénateurs : la planification française (p. 4694, 4700, 4703, 4712, 4713, 4714). La conjoncture internationale (p. 4694, 4695, 4696, 4702, 4703, 4706). Le commerce extérieur de la France (p. 4694, 4695, 4696, 4706, 4708, 4709, 4711). L'industrie française (p. 4694, 4695, 4696, 4699, 4700, 4704, 4706, 4708, 4709). La connaissance des revenus (p. 4695, 4699). L'emploi et le chômage (p. 4695, 4697, 4698, 4699, 4705, 4706, 4707, 4708, 4711, 4712, 4713, 4714, 4720). La croissance des dépenses sociales (p. 4695, 4698, 4699, 4701, 4702, 4714). Le déficit des finances publiques (p. 4695, 4701, 4702, 4713). Les problèmes monétaires et le système monétaire européen (p. 4696, 4700, 4704, 4710, 4720). L'étude des circuits financiers ; la commission Mayoux : l'orientation de l'épargne vers les entreprises (p. 4697, 4701, 4707, 4721). La réduction de la durée du travail (p. 4697, 4699, 4705, 4706). L'agriculture et les industries agro-alimentaires (p. 4698, 4704, 4705, 4708, 4721). L'aménagement du territoire (p. 4698, 4707, 4708, 4722). Les programmes d'action prioritaire du VII^e Plan (p. 4699, 4702, 4709, 4711). La dénatalité et l'aide aux familles (p. 4699, 4702, 4714). Les collectivités locales (p. 4702, 4707). Les infrastructures routières et fluviales (p. 4702, 4708, 4711). Les négociations économiques internationales (p. 4704, 4706, 4710, 4711). L'élargissement de la Communauté économique européenne (p. 4705). La réforme de l'entreprise et la commission Sudreau (p. 4707). L'innovation (p. 4708). Les entreprises publiques (p. 4709, 4721). La réforme du système éducatif (p. 4712, 4721). Les travailleurs immigrés (p. 4714).

b) Intervention du Gouvernement (p. 4714) : l'utilité du dialogue avec le Parlement et l'amorce de la préparation du VIII^e Plan.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade (p. 4715) : les conditions de l'élaboration du Plan ; les erreurs qui ont été commises.

La difficulté de prévoir des conséquences de la crise économique de 1973.

Réponse à M. Jacques Braconnier : l'équilibre de notre balance commerciale ; une structure qui n'est pas encore satisfaisante. Un solde meilleur avec les pays en développement et les pays de l'Est. Notre balance commerciale avec les Etats-Unis sera pour la première fois équilibrée. Le probable excédent de la balance des paiements. Le ralentissement de notre croissance.

Réponse à MM. André Bohl, Georges Lombard, Jean-Pierre Fourcade et Jacques Larché : le déficit des finances publiques. Le déficit budgétaire doit assurer le relais de l'investissement productif pour relancer l'emploi. L'accroissement des investissements des entreprises nationales. Le déficit de la sécurité sociale ; l'influence de la modération de la croissance et l'ambition de notre politique sociale ; l'exemple de la revalorisation des ressources des personnes âgées, de notre politique familiale et de la généralisation de la sécurité sociale. (p. 4716) : la nécessité de mettre un frein à l'accroissement des dépenses sociales. La comparaison avec la République fédérale d'Allemagne. L'em-

ploi ; son amélioration par le développement des exportations. Les réformes de structures de l'emploi ne sont possibles qu'avec des entreprises fortes ; l'exemple de la réduction de la durée du travail.

Réponse à M. Marcel Lucotte : les politiques industrielle, agricole sont conditionnées par une bonne politique économique. La nécessité de réconcilier l'opinion publique avec son industrie. Le développement des fonds propres des banques qui sont l'un des moyens de sortir de l'encadrement du crédit. Le développement de la concurrence et de la décentralisation du système bancaire ; la réforme intervenue au crédit agricole. La réorganisation de l'épargne. (p. 4717) : la progression des augmentations de capital ; la relance de l'investissement. La nécessité de mettre fin à l'attentisme des chefs d'entreprise. L'organisation bancaire n'est pas un obstacle au développement de l'entreprise. La nécessité de maintenir une législation sociale pour faire contrepoids aux pouvoirs des chefs d'entreprise. La libération des prix ; l'absence de dérapage. Les problèmes particuliers aux régions du Nord, de la Lorraine et dans les secteurs de la sidérurgie, de la construction et de la réparation navales. La mise en place du fonds d'adaptation industrielle. La crise sidérurgique dans les autres pays européens. Les conditions de fonctionnement du fonds d'adaptation industrielle ; les contrats et accords passés avec les entreprises. L'aptitude des régions à jouer un rôle sur le plan économique. Les mesures prises pour favoriser la garantie d'emprunt et les créations d'entreprises.

Le commerce extérieur ; les garanties accordées aux industriels pour favoriser l'exportation. Les petites et moyennes entreprises ; le grand rôle qu'elles ont à jouer dans l'exportation.

Réponse à M. Edgard Pisani (p. 4718) : l'impossibilité de concilier une planification contraignante et une économie de marché transparente.

L'impossibilité d'être présent partout ; l'exemple de l'industrie automobile et du choix d'un certain créneau. La promotion de l'industrie nationale de l'informatique.

Réponse à M. Jacques Braconnier : le secteur agro-alimentaire et le rôle qu'il peut jouer dans l'avenir. Le regret des déficits importants pour la viande de porc, le poisson. La participation du crédit agricole au relèvement de l'industrie agro-alimentaire.

Réponse à M. Georges Lombard : les difficultés de CIT-Alcatel ; l'absence de responsabilité du Gouvernement. Il ne peut y avoir de promotion sociale sans économie prospère. La nécessité d'imaginer une autre société ; la remise en cause de la formation des jeunes. (p. 4719) : la conception du VIII^e Plan doit dégager de nouvelles perspectives. Le problème monétaire : le système monétaire européen va introduire un élément de stabilité dans la gestion des chefs d'entreprise. Les mécanismes du système monétaire européen : l'importance des taux d'inflation. La nécessité d'accepter une stabilisation du pouvoir d'achat.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : la réalisation des programmes d'action prioritaire et d'initiative régionale à la fin de 1980.

L'humanisation des hôpitaux ; l'augmentation de leur prix de revient nécessiterait une augmentation parallèle des prix. La nécessité de ne pas tomber dans l'excès de luxe et d'équipements.

Réponse à M. Edgard Pisani : la dépendance énergétique de la France ; les efforts faits avec le programme nucléaire. (p. 4720) : les problèmes de la forêt et de l'industrie du bois.

Réponse à M. Josy Moinet : le problème de la sidérurgie n'est pas un problème essentiellement français. L'action des pouvoirs publics pour régler le problème de l'emploi. L'augmentation de la part des impôts directs par rapport aux impôts indirects ; l'incidence de la baisse du taux de la TVA.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade : la nécessité de réserver deux ou trois grands équipements, moteur de l'expansion française, au VIII^e Plan.

Réponse à M. Jacques Larché : les goulots d'étranglement que sont les dépenses sociales et l'emploi. Le problème de la main-d'œuvre immigrée ; la comparaison avec la politique menée en Allemagne fédérale.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4722, 4728). — MM. Hubert Martin, René Monory, ministre de l'économie ; Marcel Lucotte, rapporteur ; Jacques Braconnier, Jacques Larché, André Bohl, rapporteur pour avis ; Anicet Le Pors, Jean-Pierre Fourcade, Louis Virapoullé, Jacques Habert, Philippe de Bourgoing, Robert Schwint, Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan.

Article unique (approbation du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, sous réserve de l'adjonction d'un paragraphe nouveau relatif aux mesures à prendre en faveur de la natalité) (p. 4720).

— La crise de la sidérurgie en Lorraine. — La constitutionnalité de l'injonction faite au Gouvernement par l'amendement de l'Assemblée nationale (p. 4722, 4723, 4724, 4725). — Le prochain rapport de Mme Simone Veil sur les mesures en faveur des familles (p. 4722). — La redéfinition du rôle des femmes dans la société (p. 4723). — Le financement des mesures nouvelles (p. 4723, 4724, 4725, 4726, 4727). — La sécurité sociale à la Réunion (p. 4726). — Le rapport Sullerot (p. 4727). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. René Monory, ministre de l'économie : suppression des dispositions de cet article concernant la présentation par le Gouvernement, lors de la prochaine session, d'un ensemble de mesures visant à remédier à la crise de la natalité française ; par scrutin public (n° 59, p. 4727, liste des votants, p. 4743, 4744) ; retrait du sous-amendement de M. Jacques Bracconnier, à l'amendement n° 1 de M. René Monory : suppression des dispositions de cet article concernant la notion d'aide à apporter aux familles et aux mères (p. 4727). — Rectification d'une erreur matérielle. — Les problèmes de la politique industrielle ; la constitution au Sénat d'un groupe d'étude sur ces problèmes (p. 4727, 4728). — L'organisation au Sénat d'un débat de politique industrielle à la session de printemps (p. 4728). — Retrait de l'amendement n° 2 de M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan : présentation au Parlement d'un programme de politique industrielle dans un délai de six mois à compter de l'approbation du présent rapport ;

— l'article unique est adopté (p. 4728).

Adoption [13 décembre 1978] (p. 4728).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche, V. — Commissariat général du Plan.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

PLAN CRISTAL (Indemnisation pollution marine)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

PLAN DAVIGNON (Industrie)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 23, 53, 58, 87.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

PLAN DEBRE (sidérurgie)

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Environnement et cadre de vie.

PLAN FERRY (Sidérurgie)

Voir SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

PLAN LANGEVIN-WALLON (Enseignement)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

PLAN POLMAK (Pollution marine)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Défense.

POLLUTION (MER), 5, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

PLUS-VALUES (Imposition des)

1. — **Projet de loi relatif à l'imposition des produits de cession à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Maurice Papon, ministre du budget [24 mai 1978] (n° 255). — Renvoi à la commission des finances, de

l'économie générale et du plan. — Rapport de M. Fernand Icart [8 juin 1978] (n° 377). — Urgence. — Discussion [13 et 14 juin 1978]. — Adoption [14 juin 1978] (n° 29).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi relatif à l'imposition des gains nets en capital réalisés à l'occasion de cession à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux ».

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [15 juin 1978] (n° 446). — Rapport de M. Maurice Blin [20 juin 1978] (n° 453). — Discussion [22 juin 1978] (p. 1643, 1668). — Adoption modifiée [22 juin 1978] (n° 161).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Fernand Icart [28 juin 1978] (n° 466). — Discussion [28 juin 1978]. — Adoption [28 juin 1978] (n° 52).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Maurice Blin [28 juin 1978] (n° 480). — Discussion [29 juin 1978] (p. 1873, 1876). — Adoption [29 juin 1978] (n° 172).

PROMULGATION : loi n° 78-688 du 5 juillet 1978 (JO Lois et décrets, du 6 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi abroge les dispositions relatives aux plus-values mobilières de la loi du 19 juillet 1976. Il définit les personnes faisant des opérations de bourses à titre habituel soit parce qu'elles procèdent à des opérations boursières à crédit, soit parce que leurs opérations au comptant, d'un montant supérieur à 100 000 francs, excèdent au cours d'une année une fois et demie la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente. Le projet comporte trois niveaux de taxation : pour les opérations à titre habituel dont les produits de cessions de valeurs mobilières représentent plus de la moitié du total des revenus, ces cessions sont taxées à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun ; pour les opérations à titre habituel mais dont les produits boursiers sont inférieurs à la moitié du total de leurs revenus, ces produits sont taxés forfaitairement au taux de 30 p. 100 ou si le contribuable l'estime plus avantageux dans les conditions de droit commun : pour les autres personnes et si les cessions excèdent un montant de 150 000 francs par an, les produits en sont taxés au taux forfaitaire de 15 p. 100.

Discussion (première lecture) [22 juin 1978] (p. 1643, 1668).

I. — **DISCUSSION GÉNÉRALE** (p. 1643, 1650). — *MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Henri Duffaut, Paul Jargot, Maurice Papon, ministre du budget.*

a) *Interventions des sénateurs :* les difficultés d'application de la loi du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values (p. 1643, 1645). La baisse des cours des valeurs mobilières à la Bourse (p. 1643). La justice fiscale (p. 1643, 1646, 1647, 1649). La spéculation et l'investissement (p. 1643). Le champ d'application du projet de loi (p. 1644, 1645, 1646). Les modifications apportées par l'Assemblée nationale (p. 1644). L'harmonisation avec les législations étrangères (p. 1645). La question préalable opposée par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale (p. 1645). Le montant comparé annuel de la fraude fiscale (p. 1645). Les exonérations légales d'imposition (p. 1645, 1646). Le refus d'indexation de l'épargne populaire (p. 1646). L'impôt sur le capital (p. 1646). L'avoir fiscal (p. 1646). Les critiques du premier projet de loi par M. Yvon Coudé du Foresto le 6 juillet 1976 (p. 1646).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1647) : le report au 1^{er} janvier 1979, par l'article 68 de la loi de finances pour 1978, de l'application de la loi sur l'imposition des plus-values adoptée en 1976. Les travaux du comité consultatif des plus-values, présidé par M. Maurice Blin. La décision finale du Gouvernement de reviser profondément le texte. La recherche de la simplicité et de la clarté. Concilier la justice fiscale et l'efficacité économique : l'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à toutes les catégories de revenus ; l'article 92 du code général des impôts. Le souci de ne pas compromettre l'orientation de l'épargne vers les valeurs mobilières. (p. 1648) : l'exclusion du champ d'application de la loi des titres non cotés ; l'imposition forfaitaire à 15 p. 100 des gains réalisés à l'occasion de la cession des droits sociaux. La distinction entre les opérateurs habituels et les opérateurs occasionnels. La définition de ces notions. L'appréciation de la vitesse de rotation du portefeuille : la référence à un coefficient prenant en compte aussi bien les achats que les ventes.

Le coefficient de 1,5, porté à 1,6 par l'Assemblée nationale ; la précision relative à la part d'opérations de cessions dans ce total. Les trois niveaux de taxation prévus : la taxation au taux plein de l'IRPP ; les deux taux forfaitaires de 30 p. 100 et de 15 p. 100.

Réponse à M. Henri Duffaut : le souci de justice qui a inspiré cette distinction.

(p. 1649) : les raisons de l'impossibilité d'application de la loi de 1976 : la prise en compte simultanée de la durée de détention des titres et de l'érosion monétaire. L'uniformisation des règles d'assiette retenue dans le projet en discussion.

Réponse à M. Maurice Blin : les risques de transfert des portefeuilles privés vers les investissements institutionnels ; l'absence de privilège fiscal en faveur des entreprises de banque et d'assurances, soumises au régime des plus-values ; le cas des SICAV et des fonds communs de placement.

Réponse à M. Henri Duffaut : la simplicité du texte en discussion ; sa portée volontairement limitée. Les porteurs étrangers.

Réponse à M. Paul Jargot : le rendement attendu de l'impôt. (p. 1650) : le choix du corps électoral en faveur de la majorité.

La modération de ce projet et sa simplicité : l'amélioration des relations entre les contribuables et l'administration.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1652, 1668).

— MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Maurice Papon, ministre du budget ; Yves Durand, Francis Palmero, Henri Duffaut, Paul Jargot, Jacques Descours Desacres, Jean Chamant, Lionel de Tinguy.

Article 1^{er} A (abrogation des dispositions de la loi du 19 juillet 1976 relatives à l'imposition des plus-values mobilières) (p. 1652). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général ; remplacement de la mention des « produits de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux » par la mention des « valeurs mobilières et droits sociaux », utilisée dans la loi du 19 juillet 1976. — Confirmation de l'abrogation des dispositions de l'article 8-II de la loi de 1976 prévoyant la mise au nominatif ou le dépôt en banque des titres non cotés ;

— l'article 1^{er} A, ainsi modifié, est adopté (p. 1652).

Article 1^{er} (taxation des gains nets en capital) (p. 1653). — Retrait de l'amendement n° 29 de M. Francis Palmero : imposition des produits nets supérieurs à 30 000 F par an ; retrait de l'amendement n° 20 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues ; extension de la taxation aux opérations d'achat ou de vente en bourse de commerce. — L'exemple de la spéculation sur le sucre. — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Maurice Blin, rapporteur général ; rédactionnel ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 1653).

Après l'article 1^{er} (p. 1653). — Rejet de l'amendement n° 15 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues ; institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques (p. 1654). — L'abattement prévu en faveur des petits et moyens épargnants. Le taux d'imposition progressif selon le montant de la fortune. L'engagement pris par le Gouvernement de mettre à l'étude un projet d'impôt sur la fortune ; un comité des sages sera nommé à cet effet.

Article 2 (définition du caractère habituel des opérations effectuées sur les bourses de valeurs). — (p. 1654). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Maurice Blin, rapporteur général ; rédactionnel ; adoption de l'amendement n° 30 de M. Jacques Descours Desacres : précision sur la définition du patrimoine pour le calcul du montant des opérations taxables ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de la phrase relative à la révision annuelle des seuils d'imposition dans la même proportion que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu, pour en faire un article particulier ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1655).

Article 3 (application de l'impôt sur le revenu aux gains nets en capital supérieurs à l'ensemble des autres revenus imposables) (p. 1655). — Retrait de l'amendement n° 16 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : assujettissement à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun, de tous les gains nets mentionnés à l'article 2 (p. 1656) ; rejet de l'amendement n° 21 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : assujettissement à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun des produits nets définis à l'article 2 ;

— l'article 3 est adopté (p. 1656).

Article 4 (imposition des gains nets en capital inférieurs à l'ensemble des autres revenus imposables) (p. 1656). — Rejet des amendements identiques n° 17 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues et n° 22 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article, relatif à l'imposition au taux forfaitaire de 30 p. 100 ;

— l'article 4 est adopté (p. 1656).

Après l'article 4 (p. 1656). — Rejet de l'amendement n° 14 (article additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : fixation de tranches supérieures du barème de l'impôt sur le revenu, jusqu'au taux de 85 p. 100.

Article 5 (imposition de gains nets en capital retirés de cessions importantes) (p. 1657). — La notion « d'événement exceptionnel » permettant l'appréciation plus souple du franchissement de la limite d'imposition : la difficulté de la définition ; le risque de contentieux ; les droits de succession en cas de décès de l'auteur de la famille, sans référence à la notion de plus-value ; l'actualisation des seuils d'imposition prévue par la loi de 1976, toujours valable dans le domaine immobilier. — Adoption de l'amendement n° 4 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de la phrase relative à la révision annuelle des seuils d'imposition dans la même proportion que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu, pour en faire un article particulier (p. 1658) ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 1658).

Après l'article 5 (p. 1658). — Retrait de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Maurice Blin, rapporteur général : révision annuelle du montant des seuils d'imposition, dans la même proportion que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu ;

Article 6 (taxation forfaitaire des gains nets en capital résultant de cessions importantes) (p. 1659). — Rejet des amendements identiques n° 18 de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues et n° 23 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : imposition dans les conditions de droit commun, au lieu du taux forfaitaire de 15 p. 100, des gains nets réalisés par les opérateurs occasionnels. — Le cas des offres publiques d'achat OPA ;

— l'article 6 est adopté (p. 1659).

Article 7 (maintien en vigueur des dispositions de l'article 160 du code général des impôts ; imposition à 15 p. 100 des gains réalisés à l'occasion de la cession de leurs droits sociaux par certains associés de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés sur tout ou partie de leurs bénéficiaires). — Adopté (p. 1659).

Article 7 bis (institution d'une taxe forfaitaire sur le montant des droits sociaux cédés). — (p. 1659). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de cet article soumettant à une taxation forfaitaire de 2 p. 100 le montant des droits sociaux cédés, avec une possibilité d'option pour l'imposition du produit net de la cession dans les conditions prévues à l'article 160 du code général des impôts ;

— l'article 7 bis est supprimé (p. 1659).

Article 8 (définition des gains nets en capital) (p. 1660). — Retrait de l'amendement n° 28 de M. Francis Palmero : prise en compte des frais d'acquisition à titre onéreux pour leur montant effectif, au lieu d'un taux forfaitaire de 2 p. 100 ;

— l'article 8 est adopté (p. 1660).

Article 9 (cession de titres de même nature acquis à des prix différents) (p. 1660). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Maurice Blin, rapporteur général : rédactionnel ; adoption du sous-amendement n° 25 de M. Maurice Papon, ministre du budget : imposition des cessions de droits de souscription ou d'attribution (p. 1661) ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 1661).

Article 10 (option offerte au contribuable pour déterminer le prix d'acquisition) (p. 1661). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Maurice Blin, rapporteur général : prise en compte comme prix d'acquisition pour l'ensemble des titres cotés acquis avant le 1^{er} janvier 1979, du cours au comptant le plus élevé de l'année 1978 ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de l'utilisation de l'indice de référence de la compagnie des agents de change (p. 1662) ; amendement n° 24 de M. Henri Duffaut et plusieurs de ses collègues : substitution à l'indice de la compagnie des agents de change d'un indice de l'évolution boursière établi par l'INSEE ; devenu sans objet ; retrait de l'amendement n° 33 de M. Jacques Descours Desacres : prise en compte, chaque année, comme prix d'acquisition, du cours au comptant le plus élevé de l'année précédente ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Maurice Blin,

rapporteur général : possibilité pour le contribuable, à partir de 1984, de prendre en compte le prix effectif d'acquisition s'il est d'un montant supérieur au cours au comptant le plus élevé de l'année 1983 (p. 1663) ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 1663).

Article 11 (prise en compte des moins-values de même nature). — Adopté (p. 1663).

Article 11 bis (exonération des gains réalisés sur les cessions de titres dans le cadre de la participation, des plans d'épargne d'entreprise ou de l'actionnariat dans les entreprises) (p. 1663).

— Adoption de l'amendement n° 11 de M. Maurice Blin, rapporteur général : exclusions du champ d'application de la loi, notamment en ce qui concerne les parts des fonds communs de placement et les comptes d'engagement d'épargne à long terme ; adoption du sous-amendement n° 38 de M. Maurice Papon, ministre du budget : précision sur l'exonération du rachat des parts des fonds communs de placement et des titres cédés dans le cadre de leur gestion par ces fonds, pour éviter la double imposition ; retrait de l'amendement n° 27 de M. Yves Durand : précision quant à l'exonération des titres cédés par les fonds communs de placement dans le cadre de leur gestion (p. 1664) ;

— l'article 11 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 1664).

Article 11 ter (exonération des gains réalisés sur les cessions de titres dans le cadre d'un engagement d'épargne à long terme) (p. 1664). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Maurice Blin, rapporteur général : suppression de cet article ;

— l'article 11 ter est supprimé (p. 1664).

Avant l'article 12 (p. 1664). — Adoption de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Maurice Blin, rapporteur général : révision annuelle du montant des seuils d'imposition, dans la même proportion que la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu (p. 1665) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1665).

Article 12 (application du régime de la déclaration contrôlée) (p. 1665). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Maurice Blin, rapporteur général : assujettissement obligatoire des contribuables visés aux articles 2 et 5 au régime de la déclaration contrôlée pour les seules opérations mentionnées à ces articles ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 1665).

Article 13 (régime d'imposition applicable aux cessions de valeurs mobilières ou de droits sociaux de sociétés non cotées dont l'actif est à prédominance immobilière) (p. 1665). — Adoption de l'amendement n° 35 de M. Maurice Papon, ministre du budget : inclusion dans le champ d'application de la présente loi des titres de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI), qu'elles soient cotées ou non cotées. — La définition des sociétés immobilières ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1666).

Après l'article 13 (p. 1666). — Adoption de l'amendement n° 26 (art. additionnel) de M. Maurice Papon, ministre du budget : exclusion du champ d'application de la loi des profits réalisés par les contribuables qui effectuent des placements en report ; imposition de l'intérêt de report dans les conditions prévues pour les intérêts de créances ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1666).

Article 14 (modalités d'application de la présente loi). — Adopté (p. 1666).

Après l'article 14 (p. 1666). — Rejet de l'amendement n° 19 (art. additionnel) de M. Paul Jargot et plusieurs de ses collègues : dépôt annuel par le Gouvernement d'un rapport au Parlement sur les conditions d'application de la présente loi. — La communication en temps utile aux deux rapporteurs généraux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat des projets de décrets d'application du texte en discussion.

Explications de vote :

— M. Henri Tournan (p. 1667) : la complexité du texte : les trois taux ou modes d'imposition et les seuils d'exonération prévus. Son inéquité. La définition des seuils d'exonération en fonction du montant de la cession et non de celui de la plus-value. L'incohérence avec les mesures d'encouragement à l'épargne. L'exonération des investisseurs institutionnels. Le rendement fiscal prévisible très limité. Le groupe socialiste votera contre le texte en discussion.

— M. Francis Palmero (p. 1667) : la nécessité de revaloriser et d'encourager l'épargne pour la diriger vers des investissements productifs. (p. 1668) : les bonnes intentions du texte. Le déséquilibre né du recours à la notion de seuil pour déterminer les matières imposables. Les différences d'assujettissement entre les contribuables. La taxation au taux forfaitaire. La couverture simultanée des actes d'achats et de ventes. Le groupe UCDP votera le texte en discussion, en espérant qu'il n'aura pas d'influence regrettable sur l'orientation de l'épargne vers les entreprises.

— M. Jean Chamant (p. 1668) : les intentions généreuses du Gouvernement. La portée très limitée du texte. La loi inapplicable de 1976. Une faible majorité du groupe CNIP votera le texte en discussion.

— Intervention de M. Maurice Papon, ministre du budget (p. 1668) : le dialogue fructueux avec le Sénat. Les améliorations apportées par la commission des finances. L'effort d'équité fiscale. La contradiction dans les propos de certains orateurs entre la critique de la portée limitée du texte et la crainte d'une menace pour l'épargne. La simplicité du dispositif prévu : l'amélioration des relations entre les contribuables et l'administration.

Discussion (commission mixte paritaire) [29 juin 1978] (p. 1873, 1876).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1873, 1874). — MM. Maurice Blin, rapporteur ; Maurice Papon, ministre du budget.

a) Intervention du rapporteur (p. 1873) : l'accord de la commission mixte paritaire sur les modifications du Sénat. Les précisions de terminologie et les modifications de forme. La suppression de la taxation des droits sociaux. (p. 1874) : la détermination du prix d'acquisition des titres non cotés à l'occasion d'une introduction en bourse. Les exonérations applicables aux fonds communs de placement et aux comptes d'épargne à long terme. L'application de la loi aux titres des SICOMI. La taxation de l'intérêt de report comme revenu de créances. L'article 10 : les mécanismes de fixation des prix d'acquisition pris en compte pour la taxation des plus-values ; la suppression par le Sénat de l'option, laissée aux contribuables, entre la prise en compte du cours au comptant le plus élevé de 1978 et celle du dernier cours de l'année 1978, corrigé par un rapport d'indices boursiers. La position prise par la commission mixte paritaire en faveur du rétablissement d'une option, par référence au taux de cotation des titres au cours de l'année 1972 : la mention ainsi inutile de la référence à l'indice de la compagnie des agents de change. Demande au Sénat d'adopter le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

b) Intervention du Gouvernement (p. 1874) : l'accord du Gouvernement sur le texte commun élaboré par la commission mixte paritaire. Les dispositions de l'article 10 : la triple option offerte aux contribuables. La référence au cours moyen de la bourse de 1972.

Réponse à M. Maurice Blin : les modalités d'évaluation du prix d'acquisition des titres de sociétés non cotés à l'occasion d'une introduction en bourse. L'article 160 du code général des impôts. La complexité du problème.

La concertation fructueuse entre la commission des finances, le Sénat et le Gouvernement.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1874, 1876). — MM. Jacques Descours Desacres ; Maurice Papon, ministre du budget.

Articles 1^{er} A, 1^{er}, 2 (p. 1874).

Articles 5, 9 (p. 1875).

Article 10 (p. 1875). — La triple option laissée au contribuable ; l'absence de révision de la valeur d'acquisition pour les titres acquis avant le 1^{er} janvier 1979.

Article 11 bis (p. 1875).

Articles 12 A, 12, 13, 13 bis (p. 1876).

Adoption [29 juin 1978] (p. 1876).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

POIDS ET MESURES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 7.

POIDS LOURDS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

POITOU-CHARENTE (région de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

POLICE

Voir DÉTENTION, 1, DG.

FEMMES, 1, DG, art. 3.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

QUESTIONS ORALES, n° 2136, 2149, 2269, 2275, 2340.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 51, 71, 106.

RAPPELS AU RÈGLEMENT, 3.

(Police [de l'air].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

(Police nationale.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

(Police [personnel].)

Voir QUESTION ORALE, n° 2249.

(Police [plages].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

POLICE JUDICIAIRE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

POLICE MUNICIPALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

QUESTION ORALE, n° 2275.

POLICES PRIVÉES

Voir QUESTION ORALE, n° 2107.

POLISARIO

(Sahara occidental.)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

POLITIQUE AGRICOLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 101.

(Politique agricole méditerranéenne.)

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE) (ELARGISSEMENT).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

POLITIQUE A L'ÉCOLE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

POLITIQUE DE LA FAMILLE

Voir FAMILLE

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

POLITIQUE DE LIBÉRATION DES PRIX

Voir LIBÉRALISATION DES PRIX (POLITIQUE DE)

POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL

Voir RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION, 1, DG.

POLITIQUE DU LOGEMENT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. — **Projet de loi concernant les comités professionnels de développement économique**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1977. — 3 octobre 1977] (n° 485 1976-1977). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Auguste Chupin [27 octobre 1977] (n° 53). — Discussion [10 novembre 1977]. — Adoption [10 novembre 1977] (n° 18).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [14 novembre 1977] (n° 3212). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Maurice Cornette [7 décembre 1977] (n° 3282). — Discussion [13 décembre 1977]. — Adoption [13 décembre 1977] (n° 809).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [14 décembre 1977] (n° 172). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Auguste Chupin [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 290). — Discussion [13 avril 1978] (p. 440, 442). — Adoption modifiée [13 avril 1978] (n° 102).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [18 avril 1978] (n° 40). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Maurice Cornette (n° 142). — Discussion [10 mai 1978]. — Adoption [10 mai 1978] (n° 6).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 349). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE), rapport de M. Maurice Cornette [25 mai 1978] (n° 299). — Discussion [6 juin 1978]. — Adoption [6 juin 1978] (n° 19).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT), rapport de M. Auguste Chupin [25 mai 1978] (n° 374). — Discussion [14 juin 1978] (p. 1343, 1344). — Adoption [14 juin 1978] (n° 149).

PROMULGATION : loi n° 78-654 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978) :

Analyse du projet de loi : ce projet de loi a pour objet d'établir une procédure législative de création des comités professionnels pouvant bénéficier du produit des taxes parafiscales, le Conseil d'Etat ayant estimé qu'ils ne pouvaient être créés par voie réglementaire.

Discussion (deuxième lecture) [13 avril 1978] (p. 440, 442).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 440, 441) : MM. Auguste Chupin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Giraud, ministre de l'industrie.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 440) : le rôle important, notamment dans l'agriculture et l'industrie, de nombreux comités ou groupements professionnels. (p. 441) : la position prise par le Conseil d'Etat à l'occasion d'un projet de décret relatif à la création d'un comité interrégional de la montre. La nomination des membres du conseil d'administration des comités professionnels. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale ; l'avis des organisations intéressées. La qualification d'établissement d'utilité publique doté de la personnalité civile. La fonction et le rôle des comités. Les non-professionnels devront être l'exception parmi les membres des conseils d'administration.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 441) : la création, dans le passé, de nombreux comités ou groupements, dans divers secteurs de l'industrie ou de l'agriculture ; la position du Conseil d'Etat. Les organismes professionnels constitués sous la forme de sociétés anonymes ou d'associations de la loi de 1901. Ces comités sont un lieu de concertation fructueuse entre milieux professionnels et pouvoirs publics ; l'exemple du comité inter-

professionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile (Cirit). La nécessité d'une structure uniforme pour les organismes existants.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 441, 442) : MM. Auguste Chupin, rapporteur ; André Giraud, ministre de l'industrie.

Article 1^{er} (création des comités professionnels de développement économique) (p. 441). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que la création, par décret en Conseil d'Etat, de comités professionnels de développement économique, intervient, après avis des organisations professionnelles intéressées les plus représentatives ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 441).

Article 2 (attribution des comités professionnels de développement économique). — Adopté (p. 442).

Article 3 (conseils d'administration des comités professionnels de développement économique) (p. 442). — Adoption de l'amendement n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur : nomination des membres du conseil représentant la profession sur proposition des organisations professionnelles représentatives des professions intéressées. — Les comités professionnels de développement économique ne seraient pas pleinement efficaces s'ils ne comprenaient pas essentiellement des représentants de la profession ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 442).

Adoption [13 avril 1978] (p. 442).

Discussion (commission mixte paritaire) [14 juin 1978] (p. 1343, 1344).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1343) : MM. Auguste Chupin, rapporteur ; André Giraud, ministre de l'industrie.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1343) : demande au Sénat d'adopter le texte auquel a abouti la commission mixte paritaire sur toutes les dispositions du projet de loi restant en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1343) : l'accord du Gouvernement sur le texte élaboré par la commission mixte paritaire.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1344).

Article 1^{er} et article 3 (p. 1344). — Adoptés.

Adoption [14 juin 1978] (p. 1344).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

EMPLOI, 1, DG.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

PLAN, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2141.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 36, 42, 58, 66, 74, 88, 115.

POLITIQUE ÉNERGETIQUE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Voir POLITIQUE EXTÉRIEURE

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG ; 2 (deuxième partie). Affaires étrangères.

QUESTIONS ORALES, n° 2154, 2166, 2167, 2189, 2190, 2225, 2226, 2229, 2307, 2315, 2328, 2363.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 11, 63, 64, 69, 70, 117.

POLITIQUE GÉNÉRALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

PLAN, 1, DG.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

PLAN, 1, DG, article unique.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 58, 66, 76, 86, 87, 102.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 66, 88.

POLITIQUE NUCLEAIRE

Voir ENERGIE NUCLÉAIRE.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

POLITIQUE SOCIALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 36, 87.

POLITIQUE VITICOLE

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE) (ÉLARGISSEMENT DE LA).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

POLLUTION

1. — **Proposition de loi instituant le délit de pollution**, présentée par M. Félix Ciccolini, sénateur, et plusieurs de ses collègues. — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 292).

(Pollution [air].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Intérieur.

(Pollution à Paris.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

(Pollution [eau].)

Voir EAUX, 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

QUESTION ORALE, n° 2308.

(Pollution d'origine tellurique.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 111.

POLLUTION (MER)

1. — **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'échouement de l'Amoco Cadiz et ses conséquences pour la population et la région concernées**, présentée par M. Anicet Le Pors, sénateur, et plusieurs de ses collègues [11 avril 1978] (n° 303). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Retirée par son auteur le 21 avril 1978.

2. — **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les causes et les conséquences du naufrage d'un navire pétrolier à proximité des côtes de Bretagne**, présentée par M. André Colin, sénateur, et plusieurs de ses collègues [11 avril 1978] (n° 304). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Retirée par son auteur le 18 avril 1978.

3. — **Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les décisions et les conditions d'intervention des autorités françaises, à l'occasion du naufrage d'un navire pétrolier sur les côtes de Bretagne**, présentée par M. André Colin, sénateur, et plusieurs de ses collègues [18 avril 1978] (n° 320). —

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcihacy (commun sur la présente proposition de résolution et sur la proposition de résolution n° 4) [27 avril 1978] (n° 337).

4. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les décisions et les moyens mis en œuvre par les autorités compétentes afin de lutter contre les conséquences de la catastrophe survenue lors de l'échouement d'un pétrolier au large de Portsall sur les côtes bretonnes, présentée par M. Anicet Le Pors, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 avril 1978] (n° 335). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Pierre Marcihacy (commun sur la présente proposition de résolution et sur la proposition de résolution n° 3) [27 avril 1978] (n° 337). — Discussion [27 avril 1978] (p. 620, 621). — Adoption [27 avril 1978] (n° 120).

Composition de la commission d'enquête :

Membres : MM. Antoine Andrieux (Bouches-du-Rhône), Jean de Bagnaux (Côtes-du-Nord), Jean Bettencourt (Seine-Maritime), Raymond Brun (Gironde), Michel Chauty (Loire-Atlantique), André Colin (Finistère), Jacques Eberhard (Seine-Maritime), Yves Estève (Ille-et-Vilaine), Jean-Marie Girault (Calvados), Bernard Legrand (Loire-Atlantique), Bernard Lemarié (Côtes-du-Nord), Anicet Le Pors (Hauts-de-Seine), Georges Lombard (Finistère), Raymond Marcellin (Morbihan), Pierre Marcihacy (Charente), Pierre Marzin (Côtes-du-Nord), Pierre Noé (Essonne), Jean-Jacques Perron (Var), Joseph Raybaud (Alpes-Maritimes), Franck Sérusclat (Rhône) et Joseph Yvon (Morbihan) [27 avril 1978] (p. 641).

Bureau : président : M. André Colin ; vice-présidents : MM. Michel Chauty, Antoine Andrieux ; secrétaire : M. Pierre Marzin ; rapporteur : M. Jean-Marie Girault [2 mai 1978. — JO 18 mai 1978] (p. 875) ; vice-président : M. Pierre Noé, en remplacement de M. Antoine Andrieux, démissionnaire [25 mai 1978] (p. 1030).

Rapport présenté au nom de la commission d'enquête chargée d'examiner les décisions prises et les moyens mis en œuvre par les autorités compétentes françaises, étrangères ou internationales lors de l'échouement récent d'un pétrolier sur les côtes bretonnes, par M. André Colin et plusieurs de ses collègues [23 juin 1978] (n° 486) [29 juin 1978].

Discussion [27 avril 1978] (p. 620, 621).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 620, 621) : MM. Pierre Marcihacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; André Colin.

Interventions des sénateurs : les procédures judiciaires ouvertes ou à ouvrir (p. 620). La réparation des dommages (p. 620). La pollution des côtes et les conséquences sur le plan du droit et de la gestion administrative française (p. 620). La pollution de la mer, problème national et international (p. 620). Le débat au Sénat à propos du naufrage de l'Amoco Cadiz et l'insuffisance des réponses du Gouvernement (p. 621).

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 621).

Article unique : (création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les décisions prises et les moyens mis en œuvre par les autorités compétentes françaises, étrangères ou internationales lors de l'échouement récent d'un pétrolier sur les côtes bretonnes) (p. 621).

Adoption [27 avril 1978] (p. 621).

5. — Projet de loi portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 sur la pollution de la mer par les hydrocarbures, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports [31 octobre 1978] (n° 53, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Jean-Marie Girault [9 novembre 1978] (n° 64, 1978-1979). — Urgence. — Discussion [14 novembre 1978] (p. 3222, 3228). — Adoption [14 novembre 1978] (n° 20).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 novembre 1978] (n° 683). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Henri Baudouin [1^{er} décembre 1978] (n° 746). — Discussion [4 décembre 1978]. — Adoption [4 décembre 1978] (n° 95).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [5 décembre 1978] (n° 111, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Henri Baudouin [14 décembre 1978] (n° 798). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 125).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Jean-Marie Girault [14 décembre 1978] (n° 164). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5039, 5040). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 57).

PROMULGATION : Loi n° 79-5 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi modifie la loi du 26 décembre 1964 afin d'aggraver la répression de la pollution de la mer par les hydrocarbures et d'appliquer dans le droit interne la Convention de Londres du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer. Il prévoit notamment, outre des peines plus lourdes, la mise en cause du capitaine qui, par maladresse ou négligence, aura provoqué un rejet d'hydrocarbures, ainsi que celle du propriétaire ou de toute autre personne qui, pour les mêmes raisons, aura été responsable d'un rejet volontaire. Enfin, il permet l'immobilisation du navire délinquant sur décision du procureur de la République ou du juge d'instruction.

Discussion (première lecture) [14 novembre 1978] (p. 3222, 3228).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3222, 3226) : MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Roger Lise, Bernard Hugo, Joël Le Theule, ministre des transports ; Jean Péridier.

a) Interventions des sénateurs : la commission d'enquête du Sénat sur l'échouement de l'Amoco Cadiz (p. 3222, 3224). Les moyens financiers prévus par le budget (p. 3222). La surveillance de la circulation maritime (p. 3222, 3224, 3225). Le plan Polmar (p. 3223). La convention de Londres de 1954 (p. 3223, 3224, 3226). La prévention de la pollution (p. 3223). Les « dégazages », rejets d'hydrocarbures, les infractions, la réglementation et les sanctions (p. 3223, 3226). La responsabilité du capitaine (p. 3223). Le remorquage (p. 3224, 3226). La responsabilité des compagnies pétrolières (p. 3224). Les pavillons de complaisance (p. 3226).

b) Intervention du Gouvernement (p. 3224) : la suite des conclusions de la commission d'enquête du Sénat sur le naufrage de l'Amoco Cadiz.

Réponse à M. Bernard Hugo : l'intervention du Gouvernement auprès des pays membres de la CEE pour l'introduction de dispositions similaires dans les différentes législations ; la convention de Londres. Prévention et répression : l'intervention au Sénat au mois d'octobre 1978 de M. Marc Bécam ; la prochaine discussion du budget des transports. (p. 3225) : la recherche d'un effet dissuasif : l'aggravation des pénalités : le taux des amendes ; l'ampleur des dommages susceptibles de résulter de telles pollutions. L'élargissement des possibilités d'incrimination. La convention de Londres de 1954 : la décharge de responsabilité. L'introduction dans la législation française d'un délit objectif de pollution, quelle qu'en soit la cause.

Réponse à M. Roger Lise : la prise en compte du délit en soi, que la cause soit volontaire ou involontaire ; l'ampleur des conséquences pour une région. La prochaine parution d'un décret instituant un certificat de pilote hauturier. La possibilité de mettre en cause le propriétaire ou l'exploitant ou toute autre personne qui aurait participé à la responsabilité. L'immobilisation du navire délinquant : la sanction la plus pénalisante qui soit pour les armateurs et propriétaires. Le risque de détournement de trafic soulevé par certains opposants au texte. L'application de ce texte : la responsabilité primaire du capitaine et l'intervention financière des armateurs. La restriction d'application aux navires étrangers dans les seules eaux territoriales. La possibilité de constatation des infractions donnée aux commandants d'aéronefs militaires et de navires militaires. Les moyens aériens de détection. Les créations de postes prévues dans le projet de budget 1979 pour le renforcement de la surveillance. L'application de la loi par les juridictions. Le mépris dans lequel les capitaines et armateurs tenaient les Etats côtiers.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3226, 3228) : MM. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Joël Le Theule, ministre des transports ; Roger Lise.

Article 1^{er} : (Articles 1^{er} et 2 de la loi modifiée n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures : aggravation des peines prévues pour la pollution de la mer par les hydrocarbures, sanction de la pollution accidentelle) (p. 3226). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : « sera puni... tout capitaine qui se sera rendu coupable d'infraction aux dispositions de l'article 3... » ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : « sera puni... tout capitaine... qui aura commis les actes interdits par le premier alinéa de l'article 1^{er} ci-dessus ». — Les recommandations de la convention de Londres de 1954 (p. 3227) ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : extension du champ d'application de la loi aux bâtiments de la marine nationale.

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 3227).

Article 2 : (article 3 bis de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 : sanction du propriétaire de navire, de l'exploitant ou de toute autre personne ayant provoqué un rejet d'hydrocarbures) (p. 3227). — Adoption de l'amendement de coordination n° 4 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur (p. 3228).

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3228).

Article 3 : (article 5 de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 : infractions aux dispositions de l'article 3 de la convention de 1954 constatées par les commandants des aéronefs militaires). — Adopté (p. 3228).

Article 4 : (article additionnel 6 bis de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 : immobilisation du navire en infraction) (p. 3228). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Jean-Marie Girault, rapporteur : rectification d'une erreur matérielle.

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 3228).

Article 5 : (applicabilité de la loi dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte). — Adopté (p. 3228).

Adoption [14 novembre 1978] (p. 3228).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5039, 5040).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5039) : MM. Jean-Marie Girault, rapporteur ; Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5039) : la suppression de toute référence à la zone économique des 200 milles. La non-détermination du lieu où l'accident s'est produit dès lors que la pollution atteint les eaux territoriales françaises.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5039) : le problème de droit international qu'aurait posé toute référence à la zone économique des 200 milles.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5039, 5040) : MM. Joël Le Theule, ministre des transports ; Jean-Marie Girault, rapporteur.

Article 1^{er} : (p. 5039).

Articles 2 et 4 : (p. 5040).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5040).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie ; Intérieur ; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux.

QUESTIONS ORALES, n° 2167, 2195.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 131, 132, 134, 135, 136, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 94, 111, 112, 113, 118, 124, 136.

POLOGNE

(Construction navale)

Voir QUESTION ORALE, n° 2211.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 9.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer ; Transports. — III. — Aviation civile et météorologie ; Postes et télécommunications ; Justice.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 84.

PONTOISE (Tribunal de)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

PORCINS

Voir QUESTION ORALE, n° 2290.

PORTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer ; Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan ; Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

QUESTION ORALE, n° 2195.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 53, 56.

(Ports de plaisance)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

PORTS AUTONOMES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

PORTUGAL

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 58, 87. RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1. TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26.

POSTES

Voir QUESTION ORALE, n° 2317.

(Postes [tri])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 13 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

(Postes et télécommunications [agents des])

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2351, 2364.

Postes et télécommunications (ministère des).

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Postes et télécommunications.

Postes et télécommunications (personnel des).

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Postes et télécommunications.

QUESTION ORALE, n° 2366.

POTEAUX TELEGRAPHIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2, (deuxième partie), Postes et télécommunications.

POTENTIEL FISCAL

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}. IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 4.

POUVOIR REGLEMENTAIRE

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

PREEMPTION (droit de).

Voir ARCHIVES, 1, DG. MUSÉES, 1.

PREFABRIQUES (construction).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

PREFETS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

PRELEVEMENTS D'ORGANE

Voir QUESTION ORALE, n° 2162.

PRELEVEMENT LIBERATOIRE SUR LES PRODUITS DE PLACEMENT A REVENU FIXE

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 29.

PRE-RETRAITE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2111.

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

1. — Proposition de loi constitutionnelle modifiant l'article 18 de la Constitution, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 434). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

(Politique extérieure)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

(Président de la République [Domaine réservé])

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 63.

(Président de la République [Interventions])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux Information.

(Statut juridique d'Andorre)

Voir QUESTION ORALE, n° 2291.

PRESSE

Voir DÉTENTION, 1, DG.

FEMMES, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche ; Services du Premier ministre. — Information. — I. — Services généraux Information.

QUESTIONS ORALES, n° 2216, 2285, 2342.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 41.

RADIODIFFUSION TÉLÉVISION, 1, DG.

PRESTATIONS FAMILIALES

1. — Proposition de loi tendant à créer, sans dépense nouvelle, une indemnisation du congé parental d'éducation permettant de libérer plusieurs milliers d'emplois, présentée par M. Jacques Henriet, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 527). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, art. 4.

FAMILLE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Santé et famille.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

PLAN, 1, art. unique.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 26.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 16, art. 17.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture ; Prestations sociales agricoles.

PRETS FONCIERS (Crédit agricole)

Voir QUESTION ORALE, n° 2272.

PRETS IMMOBILIERS

Voir LOGEMENT, 1, DG.
LOI DE RÈGLEMENT, 1, art. 15.

PRETS PARTICIPATIFS

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 22, art. 23, art. 24, art. 25, art. 26, art. 27, art. 27 bis, art. 27 ter, art. 27 quater, art. 27 quinquies, art. 27 sexies.

PREUVE TESTIMONIALE

1. — Proposition de loi tendant à actualiser les dispositions du code civil sur la preuve testimoniale, présentée par M. Jacques Thyraud, sénateur [3 avril 1978] (n° 288). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

PRIME DE VIE CHERE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 1^{er}.

PRIMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.

PRISONNIERS DE GUERRE

1. — Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions des articles 178 (3^e et 4^e alinéas) et 179 du code des pensions d'invalidité aux militaires résistants déportés au camp de Rawa-Ruska, présentée par M. André Méric, sénateur, et plusieurs de ses collègues [29 juin 1978] (n° 495). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 140.

PRISONS

Voir ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
PROCÉDURE PÉNALE, 1.

PRIVILEGE DE LA SECURITE SOCIALE

Voir SÉCURITÉ SOCIALE (PRIVILÈGE DE LA).

PRIVILEGE DU TRESOR

Voir CRÉANCES DE L'ÉTAT, 1.

PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, art. 3, art. 7.

PRIX

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.
LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.
PLAN, 1, DG.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 20, 40, 42, 54.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

PRIX (Libération des)

Voir LIBÉRALISATION DES PRIX (POLITIQUE DE).

PRIX (Récompenses)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 10 bis.

PRIX AGRICOLES

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 87.

PRIX INDUSTRIELS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

PROCEDURE LEGISLATIVE

1. — Proposition de loi constitutionnelle portant modification de l'article 45 de la Constitution, présentée par M. René Chazelle, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 415). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

PROCEDURE PENALE

1. — Projet de loi portant réformes de droit pénal et de procédure pénale sur le secret de l'enquête et de l'instruction, la police judiciaire et le jury d'assises, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [10 novembre 1977] (n° 73). — Discussion [16 novembre 1977] (p. 2710, 2739). — Adoption [16 novembre 1977] (n° 23).

NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ».

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [17 novembre 1977] (n° 3222). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Claude Gerbet [16 décembre 1977] (n° 3371). — Discussion [20 décembre 1977]. — Adoption [20 décembre 1977] (n° 842).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1977] (n° 221). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [20 décembre 1977] (n° 225). — Discussion [21 décembre 1977] (p. 4402, 4413 et 4453). — Renvoi de la suite de la discussion. — Suite de la discussion [9 mai 1978] (p. 713, 725). — Adoption modifiée [9 mai 1978] (n° 132).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [11 mai 1978] (n° 165). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [25 mai 1978] (n° 297). — Discussion [1^{er} juin 1978]. — Adoption [1^{er} juin 1978] (n° 18).

TRANSMISSION AU SÉNAT (TROISIÈME LECTURE) [6 juin 1978] (n° 395). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Maurice Charretier [13 juin 1978] (n° 381). — Discussion [20 juin 1978]. — Adoption [20 juin 1978] (n° 30).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Edgar Tailhades [14 juin 1978] (n° 410). — Discussion [27 juin 1978] (p. 1782, 1784). — Rejet [27 juin 1978] (n° 167).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (NOUVELLE LECTURE) [28 juin 1978] (n° 472). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Maurice Charretier [29 juin 1978] (n° 476). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 54).

TRANSMISSION AU SÉNAT (NOUVELLE LECTURE) [29 juin 1978] (n° 498). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Edgar Tailhades [30 juin 1978] (n° 501). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1982, 1985). — Adoption modifiée [30 juin 1978] (n° 178).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DERNIÈRE LECTURE) [1^{er} juillet 1978] (n° 492). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [1^{er} juillet 1978] (n° 494). — Discussion [1^{er} juillet 1978]. — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 67).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL du 27 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1978).

PROMULGATION : loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1978). — rectificatif, JO Lois et décrets du 30 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : le présent projet de loi a été lors de la première lecture amputé de son premier chapitre relatif au secret de l'enquête et de l'instruction. Ce chapitre ayant soulevé des objections majeures a en effet été supprimé par les deux Assemblées, et le Gouvernement a finalement renoncé à le soumettre au vote du Parlement. Restent donc en discussion les dispositions des chapitres II et III concernant respectivement la police judiciaire et le jury d'assises.

Discussion (première lecture et début de la deuxième lecture) voir table 1977.

Discussion (deuxième lecture — suite) [9 mai 1978] (p. 713, 725).

DISCUSSION DES ARTICLES (suite) : MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Carous, Guy Petit, Charles Lederman, Henri Fréville, Pierre Marcihacy, Lionel de Tinguy.

Article 17 (suite. — Article L. 23-1 nouveau du code de la route : extension des compétences de police judiciaire aux personnels en tenue pour le contrôle de la circulation routière) (p. 713). — Les différentes catégories de personnels de la police judiciaire ; l'incidence de la réforme sur les effectifs de la police judiciaire ; le recrutement ; l'attribution de pouvoirs de police judiciaire à des agents de la force publique ; les libertés publiques ; la fouille des véhicules exclue du champ d'application de la loi par l'Assemblée nationale ; la compétence des inspecteurs et commissaires de police ; le rapport de la commission Racine ; la séparation des pouvoirs ; le jury d'assises et le recrutement des jurés ; la réforme pénitentiaire ; les évasions de détenus ; les enlèvements en France et en Italie. — Rejet de l'amendement n° 15 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article relatif à l'octroi aux policiers en tenue de compétences de police judiciaire ; les délits prévus par le code de la route ; les accidents de la route (p. 718). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : restriction des compétences de police judiciaire pouvant être conférées aux policiers en tenue ; limitation des infractions qu'ils pourront rechercher et constater ; exclusion de leurs compétences des décisions de garde à vue et de visite des véhicules (p. 720). — Adoption de l'amendement de coordination n° 14 de M. Edgar Tailhades, rapporteur ; — l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 720).

Après l'article 17 (p. 720). — Article L. 48 du code de la santé publique : adoption de l'amendement n° 16 (art. additionnel) de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : octroi aux agents contractuels chargés de relever les infractions aux règles du stationnement des véhicules, de la possibilité de constater également les contraventions commises en matière de propreté des voies et espaces publics ; — un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 721).

Article 8 (suite. — 3° de l'alinéa 1^{er} et alinéa 4 de l'article 16 du code de procédure pénale : habilitation des inspecteurs de police en tant qu'officiers de police judiciaire). — Adopté (p. 721).

Article 19 (articles 257 et 258 du code de procédure pénale : jurés : incompatibilités). — Adopté (p. 721).

Article 22 (article 261-1 nouveau du code de procédure pénale : liste préparatoire des jurés) (p. 721). — Rejet de l'amendement n° 12 de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice : égalité du nombre d'hommes et de femmes figurant sur la liste préparatoire pour la composition des jurys d'assises (p. 723) ; la ségrégation hommes et femmes, les opérations de tirage au sort ; — l'article 22 est adopté (p. 723).

Article 23 (article 262 à 267 du code de procédure pénale : élaboration des listes de jurés, tirage au sort, notification aux jurés). — Adopté (p. 724).

Article 27 (articles 291 et 292 du code de procédure pénale : formation du jury de jugement et notification à l'accusé). — Adopté (p. 724).

Article 31 (abrogation de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 722 du code de procédure pénale : régime progressif des établissements pénitentiaires) (p. 724). — Adoption de

l'amendement n° 6 de M. Edgar Tailhades, rapporteur : suppression de cet article visant à l'abrogation d'une disposition législative en contradiction avec le décret du 23 mai 1975, mettant fin au régime progressif institué dans les établissements pénitentiaires et créant les quartiers de haute sécurité (p. 725) ;

— l'article 31 est supprimé (p. 725).

Adoption [9 mai 1978] (p. 725).

Discussion (commission mixte paritaire) [27 juin 1978] (p. 1782, 1784).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1782) : MM. Edgar Tailhades, rapporteur ; Charles de Cuttoli : l'article 31 du projet de loi portant réforme de la procédure pénale. Sa suppression par le Sénat. Son rétablissement par l'Assemblée nationale. Le décret du 23 mai 1975, et les dispositions de caractère législatif qu'il comporte : la création des centres de détention. La restriction du rôle du juge de l'application des peines, défini par l'article 722 du code de procédure pénale résultant d'une loi de 1972. L'hostilité marquée déjà par la commission des lois de l'Assemblée nationale, en 1976, lors du dépôt par le Gouvernement d'un projet tendant à diminuer le rôle du juge de l'application des peines. La décision prise à la plus large majorité de la commission mixte paritaire de se rallier à la position du Sénat.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1783, 1784) : Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice ; MM. Charles de Cuttoli, Edgar Tailhades, rapporteur ; Etienne Dailly.

Articles 29, 30 (p. 1783).

Article 31 (p. 1783). — Amendement n° 1 de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat ; rétablissement de cet article supprimé par la commission mixte paritaire. — Le recours devant le Conseil d'Etat contre le décret du 23 mai 1975 sur la réforme du régime pénitentiaire. La philosophie du système pénitentiaire français : l'objectif de réinsertion sociale des détenus. Les établissements à régime progressif. La progressivité maintenant assurée par deux catégories d'établissements : les maisons centrales et les centres de détention. Un aménagement géographique et non un changement de politique. La très large majorité dégagée au sein de la commission mixte paritaire sur le texte commun (p. 1784).

Vote unique, en application de l'article 42 du règlement, sur l'ensemble du texte avec l'amendement du Gouvernement (p. 1784).

Scrutin public, n° 54 (p. 1784), liste des votants (p. 1814).

Rejet [27 juin 1978] (p. 1784).

Discussion (nouvelle lecture) [30 juin 1978] (p. 1982, 1985).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1982, 1985) : MM. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Henri Caillavet.

a) *Intervention des sénateurs* : la suppression de l'article 31 par la commission mixte paritaire (p. 1982). La diminution des pouvoirs du juge d'application des peines (p. 1982, 1983). Les principes : à délit égal, peine égale et, à même peine, même exécution de peine (p. 1982). Le dessaisissement du Conseil d'Etat qui devait statuer sur le décret de 1975 créant de nouvelles catégories d'établissements pénitentiaires (p. 1982, 1983, 1985). La suppression du régime progressif dans les établissements pénitentiaires (p. 1983). Les transferts de détenus (p. 1983). Le régime pénitentiaire en Grande-Bretagne et en Suède (p. 1983). L'administration pénitentiaire (p. 1983). Les travaux de la commission de réforme du droit pénal (p. 1985). Les observations formulées dans *La lettre de la chancellerie* (p. 1985).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1982) : le rôle du juge de l'application des peines ; son avis pour le transfert d'un détenu d'un établissement à un autre. La double philosophie du Gouvernement en ce qui concerne le régime pénitentiaire : la réinsertion des délinquants, la sécurité des citoyens.

Réponse à M. Henri Caillavet (p. 1984) : les principes selon lesquels à même condamnation, même peine et à même peine, même exécution de la peine.

Réponse au même orateur et à M. Edgar Tailhades : la réduction du rôle du juge de l'application des peines. En 1972, un même établissement pouvait rassembler des détenus de différentes catégories ; une « promiscuité » qui s'est révélée fâcheuse. Depuis 1975, les différentes phases de la détention correspondent à

différentes catégories d'établissements. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les pouvoirs du Conseil d'Etat actuellement saisi d'un recours contre le décret qui a jeté les bases de la réforme. S'oppose à l'amendement déposé par M. Edgar Tailhades, au nom de la commission des lois. L'administration pénitentiaire est seule à connaître tous les éléments nécessaires aux transferts de détenus. Chaque juge ignore les décisions des autres juges.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1985).

Article 29 (p. 1985). — Reste supprimé.

Article 30 (p. 1985). — Adopté.

Article 31 (p. 1985). — Adoption de l'amendement de M. Edgar Tailhades, rapporteur : compétence du juge d'application des peines pour se prononcer « sur la possibilité de reclassement des condamnés ainsi que sur leur transfert d'un établissement à un autre » (scrutin public n° 59, liste des votants p. 2003, 2004) ; — l'article 31, ainsi modifié, est adopté (p. 1985).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1985).

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2135, 2285, 2305.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 25, 91.

PROCES-VERBAL DES SEANCES DU SENAT

Observations sur le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977 : M. Edouard Bonnefous : les « conditions indignes » dans lesquelles le Sénat est appelé à délibérer ; allusion à l'académie [3 avril 1978] (p. 321, 322).

Observations sur le procès-verbal de la séance du 8 décembre 1978 : M. Henri Caillavet précise ses propos du 8 décembre 1978 : n'a pas été déporté, mais interné comme franc-maçon [10 décembre 1978] (p. 4529).

PRODUCTION BETTERAVIERE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

PRODUCTIONS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTION ORALE, n° 2289.

PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche, travail et participation, économie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

PRODUITS ALIMENTAIRES (TVA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 10 bis.

PRODUITS DANGEREUX

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2288, 2367.

PRODUITS LAITIERS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

PROFESSEURS AGREGES

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

PROFESSIONS LIBERALES

Voir AVOCATS, 2, DG.

FAMILLE, 1.

IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 5, art. 6, art. 7.

LOI DE FINANCES, 2, (première partie), après l'art. 10 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

PROGRAMME DE BLOIS

Voir AMINISTRATION, 1, DG.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 3.

FAMILLE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 DG (première partie), après l'art. 2, art. 5 (deuxième partie), Culture, santé et famille, travail et participation, défense, intérieur, éducation, économie et budget. — II. — Section commune. — IV. — Budget.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRE

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Intérieur, services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan, agriculture, transports. — V. — Routes, ports et voies navigables, postes et télécommunications, éducation.

PLAN, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 19.

PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRE ET D'INITIATIVE REGIONALE (PAPIR)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

PROGRAMMES RADIODIFFUSION-TELEVISION

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

PROGRAMMES SCOLAIRES

Voir FEMMES, 1, DG.

PROMOTION IMMOBILIERE

Voir QUESTION ORALE, n° 2133.

PROMOTION SOCIALE

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE

PROPOSITION DE LOI GUERMEUR

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

PROPRIETE

(Propriété [accession à la]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

(Propriété [droit de]).

Voir ARCHIVES, 1, DG.

PROPRIETE FONCIERE

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, DG.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES

PROPRIETE INDUSTRIELLE

Voir BREVETS D'INVENTION, 1.

PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

1. — **Projet de loi relatif aux droits patrimoniaux attachés à l'exploitation du récit d'un crime par son auteur**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [24 octobre 1978] (n° 42, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [8 novembre 1978].

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

(Assistants maternelles.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2128.

(Médecine scolaire.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

PROTECTION SOCIALE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

EMPLOI, 4, DG.

PROTEINES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

PROVENCE-COTE D'AZUR

(Construction navale.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

(COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE [CEE] [ELARGISSEMENT DE LA])

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 87.

PSYCHIATRIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

PUBLICATIONS A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche.

PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), avant l'art. 12 (deuxième partie), Services du Premier ministre. —

PUBLICITE

Voir AGENCES MATRIMONIALES, 1 et 2, DG, art. 12, art. 14. ENVIRONNEMENT, 2, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 30 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information, Journaux officiels.

PUBLICITE FONCIERE

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, DG.

Q

QUEBEC [Journaux au]

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

QUESTIONNAIRE AUX MAIRES DE FRANCE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPOTS LOCAUX, 1, DG, deuxième délibération.

QUESTIONS ECRITES

(Délais de réponse.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2361.

QUESTIONS ORALES

N° 2057. — **Chirurgiens (sauvegarde de l'industrie française des instruments de chirurgie)**. — Question de M. Edgard Pisani [20 septembre 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [28 avril 1978] (p. 666, 667).

(p. 666) : les caractéristiques de l'industrie française des instruments de chirurgie. Sa vulnérabilité. La concurrence polonaise et pakistanaise. Les difficultés actuelles des entreprises nogentaises. (p. 667) : l'éventuel rétablissement des droits de douane sur les importations en provenance du Pakistan. La nécessité d'un effort soutenu des professionnels : la concertation entre fabricants, la création d'une marque commune ou d'un label commun, et d'un organisme chargé de la commercialisation. L'étude confiée par le ministère de l'industrie au groupe interministériel de réflexion et d'orientation sur l'instrumentation médicale (GIROSIM).

N° 2064. — **Sports (patinage artistique et sportif).** — Question de M. Jacques Thyraud [1^{er} octobre 1977]. — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [12 mai 1978] (p. 808).

(p. 808) : l'accès du plus grand nombre au patinage artistique ; le prix de revient peu élevé des pistes synthétiques. L'expérience de Romorantin. L'obligation pour la fédération française des sports de glace d'appliquer les règles définies par les fédérations internationales. Souhaite que ces fédérations homologuent les équipements de plastique, susceptibles d'assurer la démocratisation de ces sports.

N° 2071. — **Communes (croissance démesurée d'Evry-Ville nouvelle).** — Question de M. Jean Colin [6 octobre 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [21 avril 1978] (p. 576, 577).

(p. 576) : les raisons du choix de la ville d'Evry : la possibilité d'accueillir un certain nombre d'équipements administratifs, socio-éducatifs, sportifs et commerciaux ; la construction de nouveaux logements. Le rythme des créations d'emploi. Les charges exceptionnelles que doivent supporter les communes concernées. La voirie. (p. 577) : les autorisations de programme de l'Etat affectées à la desserte de la ville nouvelle et à ses liaisons avec l'extérieur.

N° 2084. — **Transports aériens (nuisances aériennes : suspension des vols de nuit).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [14 avril 1978] (p. 461).

Les implications internationales en matière de normes relatives au bruit causé par les avions. Le caractère exceptionnel des limitations de trafic. Le couvre-feu institué à Orly en 1968, mais non à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. L'impossibilité de déléguer aux préfets des pouvoirs de police sur la circulation aérienne. Leur rôle dans l'information des populations et dans l'organisation de la concertation.

N° 2085. — **Transports aériens (classement des aéroports pour la protection de l'environnement).** — Question du 20 octobre 1977. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [14 avril 1978] (p. 463, 464).

(p. 463) : l'application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. La présence dans les aéroports de nombreuses installations classées (dépôts de combustibles). La situation inchangée des aéroports, considérés comme établissements industriels et commerciaux. La procédure d'autorisation prévue par la loi du 19 décembre 1917. Les nuisances acoustiques. La notion d'installation fixe, visée par la loi du 19 juillet 1976, ne peut s'appliquer aux avions. (p. 464) : la volonté du Gouvernement de faire appliquer la loi.

N° 2086. — **Transports aériens (nuisances aériennes : indemnisation des riverains des aéroports).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977]. — Réponse de M. Maurice Papon, ministre du budget [14 avril 1978] (p. 462, 463).

(p. 462) : les actions financées par la taxe parafiscale instituée par le décret du 13 février 1973 en faveur des riverains des aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle. Les recettes perçues par l'aéroport de Paris. L'emprunt que cet aéroport a contracté auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. L'insonorisation des bâtiments publics autour des aéroports d'Orly et de Roissy. Les opérations d'acquisition de logements au voisinage de ces deux aéroports. Le coût qu'entraînerait pour les compagnies aériennes le renouvellement de leur flotte. Le projet de modification de l'assiette de la taxe pour favoriser les avions les moins bruyants. Les difficultés juridiques. L'évolution constatée vers des appareils plus silencieux (*Airbus*).

N° 2087. — **Transports aériens (nuisances aériennes : relogement des riverains des aéroports).** — Question de M. Louis Perrein [20 octobre 1977]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [14 avril 1978] (p. 464).

(p. 464) : les mesures prises en faveur des riverains des aéroports d'Orly et de Roissy. Le décret du 13 février 1973 et les aides financières prévues pour atténuer les nuisances subies par les riverains. L'interdiction de construction de logements dans les deux zones de bruit A et B entourant l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. L'effort prioritaire consenti en faveur des riverains de la zone A : le relogement. L'alourdissement des structures administratives et des charges financières qu'entraînerait la création éventuelle d'un établissement public se substituant à la commission d'aide aux riverains.

N° 2101. — **Instruction civique (instruction civique des citoyens).** — Question de M. Marcel Rudloff [4 novembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [6 octobre 1978].

(p. 2417) : rapport du Gouvernement déposé en octobre 1977 sur les mesures prises pour assurer le développement de l'instruction publique et de la formation aux responsabilités du citoyen. L'importance accordée dans les programmes de formation aux problèmes européens (élection du Parlement au suffrage universel) et régionaux (conseil de région et services régionaux). La journée européenne des écoles.

N° 2104. — **Commerce extérieur (mesures fiscales discriminatoires de pays du Marché commun ; exportation de cognac).** — Question de M. Pierre Marcihacy [8 novembre 1977]. — Réponse de M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur [21 avril 1978] (p. 579, 580).

(p. 579) : l'instauration de contingents et le relèvement des tarifs douaniers par les Etats-Unis, le Japon et l'Australie. Le cognac est un produit-clef de la balance commerciale française. L'importance de cet alcool pour la vie de toute une région. (p. 580) : les instructions données aux conseillers commerciaux français en poste dans les différents pays. Les mesures discriminatoires prises par l'Australie contre le cognac. Les négociations commerciales multilatérales du GATT. L'importance attachée par la commission et la Communauté européenne au fait de dissocier l'agriculture des négociations industrielles. Les exportations françaises dans le domaine des spiritueux. L'importance du dynamisme propre des maisons d'exportation.

N° 2107. — **Polices privées (excès de « services d'ordre » privés).** — Question de M. Louis Perrein [8 novembre 1977]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [23 juin 1978] (p. 1710, 1711).

(p. 1710) : le rôle des personnes chargées d'assurer le service d'ordre doit être essentiellement préventif et dissuasif à l'égard d'éventuels fauteurs de troubles. Les personnes appartenant à des organisations dites « services d'ordre privé » ne bénéficient de la part des autorités responsables d'aucune mesure particulière de bienveillance. Ces individus ne peuvent en aucun cas être porteurs d'une arme. L'enquête du service compétent de la police judiciaire a permis d'identifier les responsables du crime. (p. 1711) : le groupe de travail qui va être constitué à l'initiative du ministre de la justice pour répondre aux objectifs du programme de Blois en matière de garantie des droits de la personne.

N° 2108. — **Examen et concours (choix d'un texte subversif lors d'un examen du brevet d'études professionnelles de micro-mécanique).** — Question de M. Francis Palmero [15 novembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [21 avril 1978] (p. 574).

(p. 574) : le sujet en question a été choisi par une commission interacadémique. Un manque de discernement dans le choix du texte aurait pu suggérer à certains élèves une réponse de caractère destructeur. La réorganisation du service commun des examens des académies de Paris, Créteil et Versailles.

N° 2111. — **Charges sociales (entreprises : mise en place d'un système de préretraite pour leurs salariés).** — Question de M. Jean Cauchon [18 novembre 1977]. — Réponse de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés) [14 avril 1978] (p. 465, 466).

(p. 465) : les problèmes techniques posés par un système progressif d'admission à la retraite. La totalité de la rémunération prise en compte pour le calcul des charges sociales. Le cas analogue des congés payés et des congés maladie. Les formules de transition existant actuellement. Le système du temps réduit : le mi-temps, les trois quarts de temps ; les charges sociales proportionnelles à la rémunération. Le système de préretraite : l'accord contractuel du 13 juin 1973 ; l'exemple de la sidérurgie. (p. 466) : la retraite à la carte. Le rôle que jouera la négociation contractuelle. Le système proposé par le groupe Peugeot-Citroën : les points d'épargne retraite.

N° 2112. — Enseignement spécialisé (mesures éducatives en faveur des enfants français musulmans). — Question de M. Jean Francou [18 novembre 1977]. — Réponse de M. Jacques Dominiati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [21 avril 1978] (p. 572, 573).

(p. 572) : les mesures éducatives sont liées aux conditions d'existence des parents. La résorption des hameaux de forestage. Les expériences socio-éducatives intéressantes tentées depuis 1975. L'augmentation des bourses de colonies de vacances et des placements dans des centres aérés; l'ouverture d'un CET à Orange. (p. 573) : la politique d'insertion du Gouvernement conduit à limiter au minimum les mesures à caractère ségrégatif pour les jeunes Français musulmans. Les centres de formation pour la scolarisation des enfants de migrants fonctionnant dans sept écoles normales. L'instauration d'un enseignement de soutien dans les écoles depuis la loi du 11 juillet 1975. La nécessité de la fréquentation et de l'assiduité scolaires. Les travaux de la mission interministérielle créée dans ce domaine.

N° 2116. — Impôts locaux (répartition des augmentations fiscales dans les communes). — Question de M. Georges Spénale [23 novembre 1977]. — Réponse de M. Maurice Papon, ministre du budget [12 mai 1978] (p. 811).

(p. 811) : les modalités de répartition du poids des impôts locaux entre les redevables des quatre taxes, fixées par la loi du 31 décembre 1973 et la loi du 29 juillet 1975. La répartition entre les quatre taxes, effectuée en fonction des éléments de l'assiette. Le calcul des taux de ces taxes. Le cas de la commune de Salvagnac : la répartition faussée par une erreur sur la valeur cadastrale de certaines catégories de bois. La possibilité pour les redevables en cause d'obtenir le dégrèvement des impositions excédentaires. Les efforts faits par les services fiscaux pour tenir les conseils municipaux informés le plus tôt possible des éléments nécessaires au calcul de l'imposition et pour les éclairer sur les variations prévisibles de la pression fiscale. L'application prévue, dès 1979, d'un système de vote par les conseils municipaux des taux de chaque impôt, qui se substituera au système actuel de répartition.

N° 2117. — Espace (réglementation des émissions de satellites). — Question de M. Francis Palmero [23 novembre 1977]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, en remplacement de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [14 avril 1978] (p. 460).

Le déroulement normal de la circulation des véhicules spatiaux en orbite autour de la terre, malgré l'accroissement de leur nombre. La participation de l'administration française à la préparation de la conférence internationale chargée de la refonte du règlement des radio-communications.

N° 2118. — Parcs nationaux (parc national de Mercantour : réalisation). — Question de M. Joseph Raybaud [23 novembre 1977]. — Réponse de M. Marcel Cavailé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement) [30 juin 1978] (p. 1946, 1947).

(p. 1946) : la procédure de création du parc n'a pu être officiellement engagée qu'à la fin du mois d'août 1976. La consultation préalable des collectivités locales et des organismes socio-professionnels. Le schéma d'orientation pour l'aménagement du haut pays niçois. L'étude des conditions de présentation d'un projet remanié par une commission spéciale et l'administration. La compatibilité entre le parc et certains équipements de loisirs. Le décret de création ne pourra être soumis à la signature des ministres concernés avant la fin de l'année 1978.

N° 2124. — Aide sociale (récupération sur succession de sommes versées au titre de l'aide sociale). — Question de M. Pierre Bouneau [7 décembre 1977]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [21 avril 1978] (p. 581).

Le recours à la prise d'hypothèques pour garantir les créances d'aide sociale n'apparaît justifié que dans la mesure où les sommes en jeu sont importantes. Les commissions d'aide sociale statuent en équité. La revalorisation du seuil fixé par le décret du 2 septembre 1954 déterminant la valeur maximale des immeubles dispensés de l'hypothèque légale.

N° 2126. — Enseignement technique (situation à l'école normale supérieure de l'enseignement technique de Cachan). — Question de Mme Hélène Luc [15 décembre 1977]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités [21 avril 1978] (p. 583).

Les incidents survenus dans les locaux de l'école normale supérieure de l'enseignement technique. La suppression des sections littéraires dans cette école. Le remplacement des

postes littéraires par des postes techniques. La question des instituts de préparation aux enseignements de second degré relève du ministre de l'éducation.

N° 2127. — Charbon (reconversion du bassin houiller d'Alès). — Question de M. Edgar Tailhades [10 janvier 1978]. — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) [12 mai 1978] (p. 809, 810).

(p. 809) : les emplois créés depuis l'institution de l'association pour le développement industriel de la région d'Alès (ADIRA) et la nomination d'un commissaire à la conversion dans le bassin minier d'Alès. Les créations d'industries à Alès même et dans les vallées cévenoles. Les difficultés apparues depuis la crise. (p. 810) : les mesures prises dans le récent plan d'aide au Languedoc-Roussillon. Le taux maximal d'aide à l'industrialisation. Le cas particulier de la région de Bessèges. L'intervention des pouvoirs publics auprès de la société Vallourec pour obtenir la stabilisation des effectifs. L'intervention de l'établissement public régional du Languedoc-Roussillon dans les négociations pour la création d'entreprises.

N° 2128. — Assistantes sociales (formation des assistantes maternelles). — Question de M. Pierre Gamboa [10 janvier 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [21 avril 1978] (p. 582).

La consultation qui s'est instaurée pour l'établissement des textes réglementaires concernant les actions de formation des assistantes maternelles. Les initiatives prises par un nombre important de départements dans ce domaine. La nécessité de prendre en considération tous les modes de garde ou de placement à domicile. Les crédits dont disposent les directions départementales de l'action sanitaire et sociale.

N° 2129. — Enseignement artistique (développement de l'éducation esthétique à l'école). — Question de M. Roger Quilliot [24 janvier 1978].

N° 2130. — Calamités agricoles (montant de « l'impôt sécheresse » mise à la charge de certains agriculteurs). — Question de M. Jean Colin [21 février 1978].

N° 2131. — Exploitants agricoles (trop perçu : pénalités pour retard de remboursement). — Question de M. Jean Colin [21 février 1978].

N° 2132. — Transports aériens (aéroports : installations nouvelles pouvant créer des nuisances). — Question de M. Jean Colin [21 février 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [21 avril 1978] (p. 577, 578).

(p. 577) : la fixation par le décret du 12 octobre 1977 de la liste limitative des ouvrages dispensés de l'étude d'impact. (p. 578) : les constructions et extensions d'aérodromes ne figurent pas dans la liste des dispenses.

N° 2133. — Construction (contrôle d'une société immobilière). — Question de M. Hubert Martin [7 mars 1978]. — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie [14 avril 1978] (p. 467, 468).

(p. 467) : le cas particulier de la commune de Briey. Le contrôle du ministère de l'économie sur la société centrale immobilière de construction (SCIC), filiale de la Caisse des dépôts et consignations. La commission de surveillance. La commission spéciale chargée de suivre l'activité de filiales techniques de l'établissement. Les interventions du ministère de l'économie. Les rapports de la Cour des comptes. Les pouvoirs antérieurs de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. Le projet de redéfinition des missions et des modalités d'intervention de la SCIC. L'évolution de ses interventions pour une meilleure adaptation aux besoins. Les incidences de la réforme de l'aide au logement. La rénovation de l'habitat ancien. Le financement d'investissements productifs. Les conditions d'octroi des concours consentis par la Caisse des dépôts. Le rôle du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en œuvre de ces nouvelles orientations. (p. 468) : les limites de la tutelle exercée par le ministère de l'économie sur la SCIC.

N° 2134. — Nationalité française (naturalisation). — Question de M. Jean Colin [7 mars 1978]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) [28 avril 1978] (p. 668).

La naturalisation française, par décret du 22 juin 1976, de la personne objet de la présente question orale. La circulaire du ministère du travail du 12 février 1974 sur les éléments à

prendre en compte au cours de l'instruction réglementaire des demandes. Les poursuites exercées contre l'intéressé par les autorités judiciaires américaines.

N° 2135. — **Procédure pénale (date d'un procès criminel).** — Question de M. Jean Colin [7 mars 1978].

N° 2136. — **Police (rôle de la police dans l'affaire Empain).** — Question de M. Jean Colin [7 mars 1978].

N° 2137. — **Jeunes (formation économique et sociale des jeunes).** — Question de M. Jacques Mossion [14 mars 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [12 mai 1978] (p. 808, 809).

(p. 808) : la formation économique et sociale des animateurs, condition de l'éveil des jeunes aux réalités de notre temps. L'arrêté de février 1970 créant le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives. (p. 809) : l'accès des jeunes aux responsabilités dans la gestion des associations. Le contact avec l'entreprise et la vie économique. L'avis adopté par le Conseil économique et social sur l'amélioration de la formation économique et sociale des jeunes. La concertation souhaitable entre le ministère de la jeunesse et celui de l'éducation. La concertation avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Envisage la mise en œuvre d'un programme pour le développement des activités éducatives pendant le temps de loisirs des jeunes Français. Le renforcement de l'aide contractuelle aux associations de jeunesse, avec une priorité en faveur des associations implantées dans les villes nouvelles ou les nouveaux quartiers. Le plein emploi des équipements.

N° 2138. — **Copropriété (réforme de la copropriété immobilière).** — Question de M. Jean Cauchon [21 mars 1978]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) [14 avril 1978] (p. 470).

(p. 470) : le régime juridique de la copropriété. Le projet de modification de la loi du 10 juillet 1965, fidèle à l'esprit de cette loi. La sauvegarde du patrimoine. Les prérogatives accrues des copropriétaires. L'élimination de certaines situations de blocage. L'accès à la justice pour le règlement des conflits. Les aides financières destinées à la réhabilitation de l'habitat ancien, accessibles aux copropriétaires comme aux propriétaires individuels. Les divers régimes de prêts et de primes. Les déductions fiscales autorisées.

N° 2139. — **Droits de l'homme (résultats obtenus à la suite de la conférence d'Helsinki).** — Question de M. Jacques Mossion [21 mars 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 mai 1978] (p. 888).

Les résultats de la réunion à Belgrade devant permettre un échange de vues approfondi sur le degré d'application de l'acte final d'Helsinki. Une discussion franche a eu lieu. Les représentants des Etats participants ont réaffirmé leur volonté d'appliquer pleinement toutes les dispositions de l'acte final. L'usage d'une diplomatie patiente et discrète demeure indispensable. Les interventions faites par le Gouvernement français ; le nombre de mariages mixtes avec des ressortissants de la République démocratique allemande, de la Roumanie ou de la Tchécoslovaquie. Les accords conclus avec certains pays d'Europe orientale pour faciliter l'entrée des journalistes. La coopération qui se développe entre les chaînes de radio et de télévision françaises et celles de plusieurs pays de l'Est. (p. 889) : la réaction du Gouvernement français au procès Orlov ; celle du journal *L'Humanité*.

N° 2140. — **Urbanisme (difficultés financières de la commune de Saint-Genis (Ain)).** — Question de M. Roland Ruet [21 mars 1978]. — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie [14 avril 1978] (p. 468, 469).

(p. 468) : le déroulement des négociations intervenues entre la commune de Saint-Genis et le ministère de l'économie, depuis la décision de cette commune de réaliser une opération de 1.400 logements. La création en 1967 d'une ZUP et d'une ZAD. L'accord de principe donné par le FDES en 1968 pour la première tranche de logements. L'accord donné ensuite pour la deuxième tranche. (p. 469) : la concertation nécessaire pour régler cette affaire sur laquelle il craint d'être insuffisamment informé. Les limites de son pouvoir d'intervention : une opération d'urbanisme placée sous la tutelle de la DATAR et du ministère de l'intérieur. Indique qu'il participera volontiers à une réunion de concertation regroupant les diverses administrations concernées.

N° 2141. — **Régions (renforcement des aides au développement régional).** — Question de M. René Tinant [21 mars 1978].

— Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) [28 avril 1978] (p. 671, 672).

(p. 671) : le régime actuel des aides au développement économique régional. Les diverses primes prévues. (p. 672) : la modulation du taux des aides en fonction de l'importance des besoins de chaque région. Les primes accordées pour certaines activités ponctuelles en dehors des zones prioritaires. La déconcentration des procédures d'octroi des primes. L'efficacité du système, attestée par les statistiques. L'accroissement du volume des aides accordées ; leur répartition géographique. L'aide spéciale rurale, instituée par décret du 24 août 1976. Son développement rapide. La mise en œuvre du système en vigueur pour la durée du VII^e Plan. La situation du département des Ardennes.

N° 2142. — **Emploi (redéploiement des emplois offerts aux jeunes en fonction de leur préparation réelle).** — Question de M. Edouard Le Jeune [21 mars 1978]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) [28 avril 1978] (p. 669).

Les travaux menés, pour l'adaptation de la formation des jeunes aux postes proposés par le marché du travail, par le groupe permanent chargé de coordonner les politiques des ministères de l'éducation et du travail en ce domaine. Les deux groupes *ad hoc* créés pour améliorer l'information professionnelle destinée aux jeunes, et la prévision à moyen terme de l'ajustement de la formation aux besoins économiques. Les mesures prises dans le cadre du pacte national pour l'emploi : les stages pratiques en entreprise, les stages de formation. Les contrats emploi-formation. Les stages de mise à niveau organisés à l'initiative de l'ANPE.

N° 2143. — **Entreprises (gestion des entreprises : participation du personnel).** — Question de M. Roger Boileau [28 mars 1978]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle). — M. René Tinant est entendu au nom de M. Roger Boileau [28 avril 1978] (p. 669, 670).

(p. 669) : le « renouveau de la participation » annoncé dans la déclaration de politique générale du Gouvernement du 19 avril 1978. La participation de membres du comité d'entreprise aux séances du conseil d'administration (ordonnance du 22 février 1945, article L. 432-4 du code du travail). (p. 670) : le collège spécial des cadres et employés prévu par la loi du 19 décembre 1972. L'application de dispositions identiques aux conseils de surveillance prévus par la loi de 1966 sur les sociétés commerciales. Les statuts des entreprises du secteur public et parapublic. La mise en œuvre progressive de la participation du personnel à la gestion des entreprises. La préparation d'un projet de loi permettant aux cadres de désigner des représentants avec voix délibérative au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance. L'éventuelle généralisation ultérieure de telles dispositions au profit de tous les salariés des entreprises.

N° 2144. — **Pensions de retraite (demande de rétroactivité d'une loi. — Salariés agricoles).** — Question de M. André Bohl [28 mars 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [12 mai 1978] (p. 814).

(p. 814) : les incidences financières importantes de la loi du 31 décembre 1971 sur les pensions de vieillesse. Le coût supplémentaire qui aurait résulté d'une application rétroactive. Les problèmes pratiques de mise en œuvre. Les difficultés qu'il y aurait eu à procéder à une nouvelle liquidation de la pension de chaque intéressé. La formule de revalorisation forfaitaire adoptée par les pouvoirs publics pour compenser, totalement ou partiellement, la perte subie du fait de la non-rétroactivité.

N° 2145. — **Bâtiment (région parisienne : difficultés des entreprises du bâtiment).** — Question de M. Jean Colin [28 mars 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [28 avril 1978] (p. 667).

Présente les excuses de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat au logement. Les dispositions prises en faveur des entreprises de travaux publics et du bâtiment à la fin de l'année 1977. Les programmes supplémentaires mis en œuvre pour la construction de 15 000 logements en accession à la propriété et l'amélioration de 60 000 logements sociaux locatifs. La mise en place accélérée des dotations budgétaires de 1978. Le déblocage dès 1977 du fonds d'action conjoncturelle.

N° 2146. — **Coopération (politique française au Tchad).** — Question de M. Serge Boucheny [28 mars 1978]. — Réponse de M. Robert Galley, ministre de la coopération [12 mai 1978] (p. 817).

(p. 817) : les accords signés entre la France et le Tchad le 6 mars 1976 : la coopération dans le domaine militaire : l'aide logistique (transports aériens). Les opérations militaires menées par les rebelles au Tchad, et l'aide extérieure dont ils bénéficient. Les accords de cessez-le-feu conclus à la conférence de Benghazi ; la création d'une commission de contrôle tripartite. La violation du cessez-le-feu. Le renforcement de la coopération apportée par la France à l'armée tchadienne. L'évacuation éventuelle des Français. Les différences ethno-religieuses entre le Nord et le Sud. Les pourparlers en cours.

N° 2147. — Emplois réservés (extension de la loi sur les emplois réservés au profit des handicapés). — Question de M. André Bohl [28 mars 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [12 mai 1978] (p. 815).

(p. 815) : l'article 26 de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées : l'obligation d'emploi des handicapés, applicable aux administrations de l'Etat et aux collectivités locales. La complexité de la mise en œuvre, compte tenu de la multiplicité des statuts des fonctionnaires.

N° 2148. — Ramassage scolaire (transports scolaires). — Question de M. Paul Séramy [28 mars 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [21 avril 1978] (p. 574, 576).

(p. 574) : les franchises requises pour l'ouverture du droit à l'aide de l'Etat pour les transports scolaires selon qu'il s'agit de zones urbaines ou de zones rurales. La notion de calcul de distance « à vol d'oiseau ». Le problème de la responsabilité de l'Etat en matière de sécurité des élèves pendant les heures où ils sont soumis aux obligations scolaires. (p. 575) : il appartient à l'organisateur d'assurer la garde des enfants dans les véhicules de transport scolaire. Le cas des enfants de l'enseignement préélémentaire. Les aides qui pourraient être consenties pour faciliter l'implantation de dispositifs de surveillance. La modulation des subventions en fonction de la situation des familles et des frais réellement exposés. La poursuite d'une harmonisation progressive de la participation financière des collectivités locales aux charges de ramassage scolaire. La modulation du taux de la subvention de l'Etat en fonction du pourcentage de contribution locale. (p. 576) : l'objectif du ministère est la gratuité totale pour les familles, pour les regroupements pédagogiques. La surveillance effective de tous les transports scolaires circulant sur les routes françaises représente une somme considérable pour laquelle aucun engagement ne peut être pris.

N° 2149. — Nomades (nuisances dues au stationnement des nomades en région parisienne). — Question de M. Jean Colin [28 mars 1978]. — Réponse de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle) [28 avril 1978] (p. 670, 671).

(p. 670) : demande d'excuser l'absence de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. La réglementation en vigueur concernant les conditions de stationnement des nomades. Les circulaires de 1966 et 1967 sur l'illégalité des mesures d'interdiction absolue de stationnement. (p. 671) : les mesures prises en vue de faciliter la scolarisation des enfants nomades. La nécessité d'une organisation rationnelle de l'accueil des nomades : la limitation des capacités des aires de stationnement. Les sanctions prises contre les infractions. Le renforcement des effectifs de la police ; la création de formations spécialisées : unités mobiles de sécurité, unités d'ilotage mobiles. Le maintien de l'ordre et de la salubrité publics.

N° 2150. — Elevage (durée de travail des techniciens de l'insémination artificielle). — Question de M. Fernand Chatelain [3 avril 1978]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) en remplacement de M. le ministre de l'agriculture [14 avril 1978] (p. 471).

La portée générale de la loi du 27 décembre 1974 instaurant quarante heures hebdomadaires de travail pour les salariés de l'agriculture. Les mesures particulières d'application de cette loi et de la loi du 21 juin 1936, pour certaines catégories de travailleurs. Le cas des VRP. Les conditions d'exercice de la profession d'inséminateur. Le décompte du temps réel de travail. Le décret du 26 mai 1975. Le régime du forfait. La possibilité, donnée à tout travailleur, d'exercer devant la juridiction compétente, une action en rappel de salaire. Le retour éventuel pour cette profession, à l'application intégrale de la loi du 27 décembre 1974, si l'évolution des conditions d'exercice de cette activité ne justifiait plus le recours à la pratique du forfait.

N° 2151. — Services publics (organisation des consultations du groupe d'étude des services publics en milieu rural). — Question de M. Kléber Malécot [3 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) [21 avril 1978] (p. 578, 579).

(p. 578) : la sensibilisation du monde rural à la qualité des services publics. Les contraintes spécifiques rencontrées par l'administration dans les zones peu peuplées. Les expériences de polyvalence de services publics. Les préfets doivent assurer la responsabilité de ces organisations. La nécessité de décentraliser les initiatives. (p. 579) : la priorité à accorder aux zones de montagne. Les travaux du groupe interministériel des services publics en milieu rural. La promotion des expériences de création d'« agences de services publics ». L'utilisation des crédits prélevés sur le fonds d'intervention et d'aménagement du territoire. Les mesures destinées à favoriser l'équipement, notamment en automobiles, des ménages ruraux. La saisine du groupe interministériel des services publics en milieu rural pour tous les projets de fermeture de services. La consultation de l'association des maires de France et de l'assemblée permanente des présidents de conseils généraux.

N° 2152. — Epargne (aide à l'investissement de l'épargne dans les entreprises). — Question de M. Louis Jung [3 avril 1978].

N° 2153. — Mer (droit de la) (protection de zones économiques au large des côtes). — Question de M. René Jager [3 avril 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [13 juin 1978] (p. 1292).

L'achat, qui devrait être prévu dans le cadre de la loi de finances pour 1979, de trois unités de surveillance destinées à la Guyane, à la Guadeloupe et à la Martinique. Les recommandations du groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations. La vocation aquacole des départements et territoires d'outre-mer confirmée par la création de la zone des 200 milles. Les efforts accomplis par le centre national pour l'exploitation des océans, par l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, par l'institut scientifique et technique des pêches maritimes. La politique poursuivie en ce qui concerne la pêche, la conchyliculture et les recherches minières.

N° 2154. — Politique extérieure (politique de la France à l'égard de la Corée). — Question de M. Philippe Machefer [6 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [2 juin 1978] (p. 1158).

Les obstacles à la réunification de la Corée : les conditions préalables posées par chacune des deux parties. Les éléments positifs : le retrait des troupes américaines. La détermination des grandes puissances. La position de la France en faveur de la recherche d'une entente directe entre les deux Corées.

N° 2155. — Traités et conventions (convention consulaire France-République démocratique allemande). — Question de M. Serge Boucheny [6 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 mai 1978] (p. 889).

L'absence de convention consulaire ne fait nul obstacle à l'essor des échanges entre les deux pays. La République démocratique allemande persiste à réclamer une « clause de nationalité » ; les règles françaises de conflit de nationalités. Un voyage en RDA n'est pas impensable.

N° 2156. — Elections (organisation des campagnes électorales officielles à la radio et à la télévision). — Question de M. Adolphe Chauvin [6 avril 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de l'environnement [12 mai 1978] (p. 813).

Les critiques suscitées par l'organisation actuelle des campagnes électorales officielles ; la simultanéité et la monotonie. La réflexion entreprise par le Gouvernement. Les dispositions actuelles en faveur des partis ou groupements non représentés à l'Assemblée nationale ; la multiplication de ces groupements, et l'excès qui en résulte. Les modifications nécessaires. L'absence de disposition législative attribuant un rôle, pour la campagne électorale officielle à la radio et à la télévision, aux stations régionales. La loi du 7 juillet 1977 sur l'élection des membres de l'Assemblée parlementaire européenne. Le Gouvernement fera des propositions de réforme, après avoir recueilli les avis du Parlement et des sociétés de programme.

N° 2157. — Commerce (Moselle : fermeture des entreprises commerciales le Vendredi-Saint). — Question de M. André Bohl [6 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat [6 octobre 1978] (p. 2414).

Le régime juridique particulier aux trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle; son historique. L'application par l'autorité allemande de la « loi » du 19 octobre 1887. La situation qui diffère selon la présence de familles protestantes dans les localités. Une situation contraire aux plus élémentaires principes d'équité. L'enquête demandée au préfet afin de recenser le nombre et la nature des commerces qui profitent de ce régime juridique particulier.

N° 2158. — Exploitants agricoles (statut des exploitants agricoles). — Question de M. Jacques Coudert [6 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [19 mai 1978] (p. 896, 897).

(p. 896) : le groupe de travail chargé d'étudier la mise au point d'un statut des époux d'agriculteurs; le rapport qui a été publié. Les propositions formulées tendent à donner des droits correspondant aux responsabilités effectives exercées dans la gestion de l'exploitation. (p. 897) : la modification du régime matrimonial proposée par les organisations professionnelles. Le bénéfice des prestations sociales, de la formation continue... L'impossibilité de modifier le code civil pour créer un statut matrimonial spécifique aux seuls agriculteurs. Le projet de loi déposé le 18 mars 1978 au Sénat constitue une réforme générale applicable quelle que soit la profession des époux. La mise en œuvre du principe de l'égalité juridique du mari et de la femme dans leurs rapports patrimoniaux. Les mesures tendant à améliorer les droits sociaux seront étudiées en liaison avec les organisations professionnelles.

N° 2159. — Handicapés (procédures d'attribution d'appareillages aux handicapés). — Question de M. René Tinant [6 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) [28 avril 1978] (p. 673).

Le désir de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, de voir améliorer les procédures d'attribution d'appareillages aux personnes handicapées. Les nouvelles procédures expérimentées, à Nantes et à Nancy, en 1975; leur extension, en 1977, à la région de Paris, pour les assurés du régime général; les études menées pour leur généralisation éventuelle. La prise en compte des propositions présentées par les associations et organisations représentant les handicapés et leurs familles. La parution prochaine du décret prévu par l'article 53 de la loi d'orientation de 1975 en faveur des handicapés : la réduction importante des délais administratifs d'instruction préalable.

N° 2160. — Drainage (développement des méthodes de drainage du sol). — Question de M. Kléber Malécot [11 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [19 mai 1978] (p. 897).

L'importance du drainage souterrain; la modification de l'orientation des cultures et la diversification de l'assolement. L'essor considérable du drainage depuis les années 1960. Les résultats obtenus par le centre technique du génie rural, des eaux et des forêts. Les associations syndicales autorisées qui regroupent les agriculteurs. La création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) en matière de drainage. La superficie de terrains assainis et drainés en France. Les régions particulièrement concernées. Les travaux effectués avec ou sans l'aide de l'Etat. Le drainage est un investissement dont la rentabilité est bien assurée. L'Etat finance en priorité les infrastructures collectives. Les prêts bonifiés consentis par le Crédit agricole pour le drainage à la parcelle.

N° 2161. — Anciens combattants (célébration du 20^e anniversaire de l'armistice de 1918). — Question de M. Jean Cauchon [11 avril 1978]. — Réponse de M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants [30 juin 1978] (p. 1947).

L'importance de l'anniversaire du 11 novembre 1918. Ce jour doit être, pour M. le Président de la République, la journée nationale du souvenir et des anciens combattants. La participation des associations d'anciens combattants; les promotions exceptionnelles dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite.

N° 2162. — Carte médicale d'urgence (création d'une carte médicale d'urgence). — Question de M. Henri Caillavet [11 avril 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [12 mai 1978] (p. 815, 816).

(p. 815) : présente les excuses de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Les problèmes soulevés par l'éventuelle création d'une carte médicale d'urgence. Les risques d'erreurs et la nécessité pour le médecin responsable d'effectuer des vérifications; le principe du secret médical. (p. 816) : la possibilité, pour les associations intéressées, de mettre à la

disposition du public des cartes types mentionnant explicitement la volonté de leur détenteur quant à l'éventualité de prélèvements après décès. Le décret du 31 mars 1978.

N° 2163. — Exploitants agricoles (cumul d'activités agricole, secondaire ou tertiaire). — Question de M. Edgar Pisani [13 avril 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports en remplacement de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [23 juin 1978] (p. 1711, 1712).

(p. 1711) : la pluriactivité est moins importante en France que dans la plupart des autres pays. Un problème qui n'a pas été évoqué dans la loi d'orientation de 1960. L'existence de plusieurs formes de double activité; la catégorie dans laquelle l'activité non agricole est exercée à titre secondaire; celle dans laquelle l'activité non agricole est exercée à titre principal. La double activité exerce une influence restreinte sur les problèmes fonciers au niveau national, il n'en est pas de même sur le plan local. (p. 1712) : la double activité liée à la viticulture est favorisée par l'existence de coopératives. Le nombre global des doubles actifs a tendance à décroître.

N° 2164. — Elevage (CEE : projet de règlement en matière de viande ovine). — Question de M. Jean Cluzel [18 avril 1978].

N° 2165. — Entreprises (simplifications administratives concernant les petites et moyennes entreprises). — Question de M. Jean Cauchon [18 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat [26 mai 1978] (p. 1045, 1046).

(p. 1045) : les mesures de simplification administrative adoptées par le Gouvernement en septembre 1977. Le second programme mis en place depuis lors; la suppression de certains registres, de certaines déclarations obligatoires, la généralisation progressive du formulaire commun des demandes d'aide publique et de l'aide ASSEDIC. Dans le secteur des métiers, l'accélération de la procédure d'immatriculation, la simplification de la procédure d'agrément pour les maîtres d'apprentissage. Le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi « portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ». Les mesures prévues en matière de contrat d'apprentissage; l'attribution systématique de la dispense nécessaire dans le cas des apprentis atteignant l'âge de seize ans dans le cours de l'année civile, les contrats d'apprentissage commençant en dehors de la période normale du cycle de formation. La réforme de la procédure d'appel en cas de refus d'agrément d'un maître d'apprentissage. (p. 1046) : l'application de la loi de 1977 relative à l'apprentissage. La complexité de traitement des différentes catégories d'apprentis. Dans le pacte sur l'emploi, pour les années 1978 et 1979, l'exonération de la moitié de la charge patronale sera appliquée à tous les apprentis.

N° 2166. — Politique extérieure (relations France-Argentine). — Question de M. Francis Palmero [19 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [12 mai 1978] (p. 816).

Les interventions réitérées du gouvernement français pour obtenir la libération des ressortissants de nationalité française, ainsi que d'Argentins ou d'étrangers, détenus ou disparus en Argentine. Le manque d'efficacité qu'aurait le boycott de la Coupe du monde de foot-ball. Souhaite le retour à une vie démocratique normale en Argentine.

N° 2167. — Mer (droit de la) (conclusions de la conférence du droit de la mer). — Question de M. Francis Palmero [19 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [16 juin 1978] (p. 1453).

Les deux objectifs de la présente session de la conférence du droit de la mer : l'élaboration d'un compromis sur la réglementation de l'exploitation de la zone internationale des fonds marins; la confirmation des compromis intervenus dans les autres domaines. La position prise par la délégation française, après le désastre de l'*Amoco Cadiz*, en faveur de l'adoption de dispositions renforçant les pouvoirs des Etats riverains des mers pour lutter contre la pollution par les navires : le remorquage obligatoire; la réglementation des conditions d'admission des navires dans les eaux intérieures; l'obligation du respect de normes minimales de construction et d'emploi des équipages.

N° 2168. — Gendarmerie (cérémonie en l'honneur des retraités de la gendarmerie. Refus d'honneurs militaires lors d'une cérémonie aux monuments aux morts d'Antibes). — Question de M. Francis Palmero [19 avril 1978]. — Réponse de M. Yvon Bourges, ministre de la défense [13 juin 1978] (p. 1290).

Les liens de solidarité et d'amitié qui existent, dans la gendarmerie, entre les militaires de l'arme en retraite et ceux qui sont encore présents dans les cadres.

N° 2169. — Vacances (date des vacances scolaires de printemps). — Question de M. Adolphe Chauvin [20 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [2 juin 1978] (p. 1160).

La date des vacances de printemps dans le calendrier de l'année scolaire 1977-1978 : le résultat d'études très attentives prenant en compte l'intérêt des enfants plutôt que celui des adultes. La date variable des fêtes de Pâques. La concertation avec les autorités religieuses et l'approbation qu'elles ont donnée à ce calendrier. La consultation organisée par le ministre de l'Education sur l'ensemble des problèmes relatifs aux rythmes scolaires. Le souci d'équilibrer le deuxième et le troisième trimestre.

N° 2170. — Transports aériens (reclassement de l'aéroport de Lyon-Satolas). — Question de M. Pierre Vallon [20 avril 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie, en remplacement de M. le ministre des transports [26 mai 1978] (p. 1041).

La complexité du problème d'emploi des contrôleurs de la circulation aérienne et du classement hiérarchique des aérodromes dotés d'un contrôle d'approche. Les facteurs de classement des aérodromes. Les travaux du groupe de travail mixte administration-syndicats qui a fonctionné de 1969 à 1971. La différence qui existe entre les aérodromes classés en famille I et les aérodromes de province. Envisager le passage de Lyon-Satolas en famille I conduirait à adopter la même solution pour Marseille, pour Nice et pour Bordeaux. Le nouveau groupe de travail mixte administration-syndicats constitué en 1976.

N° 2171. — Constructions scolaires (Haut-Rhin : qualité de la construction des bâtiments scolaires). — Question de M. Pierre Schiélé [20 avril 1978].

N° 2172. — Sondages et enquêtes (réglementation des instituts de sondage). — Question de M. Edouard Bonnefous [20 avril 1978]. — Réponse de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [19 mai 1978] (p. 892, 893).

(p. 892) : la loi du 19 juillet 1977 relative à la publication ou à la diffusion de certains sondages d'opinion. Les objectifs de cette loi : la création d'une pause dans la campagne électorale ; une certaine moralisation de la profession. L'interdiction de publication des sondages électoraux n'a pas été tournée. La commission n'a pas été submergée par les recours concernant la moralisation et la déontologie de la profession. (p. 893) : le décalage existant entre l'intention de vote et le vote effectif. Les méthodes employées en France sont celles utilisées dans le monde entier. Les sondages ne sont pas des prévisions. La commission des sondages prépare l'élaboration d'un code de déontologie.

N° 2173. — Détenus (situation des Français détenus ou disparus en Argentine et en Uruguay). — Question de M. Serge Boucheny [21 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 mai 1978] (p. 890).

Le nombre de Français disparus en Argentine depuis août 1975 ; les Français détenus en Uruguay. Le cas des doubles-nationaux. La responsabilité des autorités argentines ou uruguayennes. En régime d'exception, les mesures de libération ou de clémence ne sont jamais automatiques. L'amalgame ne doit pas être fait entre les Français qui se trouvent à l'heure actuelle au Zaïre et ceux qui se trouvent en Argentine.

N° 2174. — Permis de conduire (réglementation de l'examen du permis de conduire). — Question de M. Georges Lombard [21 avril 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, en remplacement de M. Joël Le Theule, ministre des transports [27 octobre 1978] (p. 2958).

Le décret du 21 avril 1971 confie au service national de l'examen du permis de conduire la mise en œuvre des dispositions relatives à son organisation. Les mesures prises par ce service pour étaler dans le temps les convocations. Les auto-écoles tiendront compte de la préparation des candidats. Le principe d'égalité des citoyens devant le service public n'est pas mis en cause. Le soutien de la profession des auto-écoles à cette mesure.

N° 2175. — Autoroutes (limitation d'accès aux autoroutes A 6 et C 6). — Question de M. Jean Colin [21 avril 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [23 juin 1978] (p. 1712).

Il ne s'agissait pas d'interdire aux habitants de banlieue l'accès aux autoroutes, mais d'essayer d'améliorer la fluidité de la circulation sur celles-ci. Certains secteurs géographiques se prêtent mal à ce genre d'expérience.

N° 2176. — Coopération (codification des textes régissant le statut des coopérants). — Question de M. Charles de Cuttoli [25 avril 1978]. — Réponse de M. Robert Galley, ministre de la coopération [19 mai 1978] (p. 895).

L'édition d'un recueil des dispositions législatives et réglementaires concernant les assistants techniques relevant de la compétence du ministère de la coopération. Le recrutement des coopérants et leur mobilité. L'indemnité d'expatriation et de sujétion spéciale. Les majorations familiales forfaitaires. L'instauration d'une prime d'équipement ; la majoration de l'indemnité de résidence qui sera octroyée aux agents pendant les six premières années de leur service dans le même Etat. La réduction de l'indemnité d'expatriation pendant le congé annuel. Un régime plus favorable que ce qui existait auparavant. Selon les états de service, on constatait des distorsions de rémunération sans justification profonde.

N° 2177. — Radiodiffusion et télévision (problème des « radios libres »). — Question de M. Henri Caillavet [25 avril 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication [12 mai 1978] (p. 812, 813).

(p. 812) : le monopole du service public de la radio et de la télévision, clairement confirmé par la loi du 7 août 1974. Les objectifs visés : pluralisme et qualité. Le volume annuel des émissions des trois sociétés de programmes de télévision. L'article L. 39 du code des postes et télécommunications, applicable aux atteintes portées au monopole : le recours en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier. (p. 813) : la mission confiée au Gouvernement par la loi de 1974 d'assurer le respect du monopole. Le prochain dépôt d'un projet de loi visant à introduire, dans la loi de 1974, une référence explicite à l'article 39 du code des postes et télécommunications. Le texte prévoira les dérogations nécessaires pour répondre aux besoins d'un public déterminé.

N° 2178. — Mariages (réglementation des agences matrimoniales). — Question de M. Henri Caillavet [25 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat [12 mai 1978] (p. 818, 819).

(p. 818) : la situation juridique des agences matrimoniales ; l'immatriculation au registre du commerce et l'affiliation aux régimes sociaux des commerçants indépendants. La difficulté de définir des critères objectifs de réglementation. Les plaintes de certains professionnels contre les agissements de leurs confrères. Le projet de statut de la profession, présenté par un syndicat. L'obligation de justifier les tarifs et les prestations. (p. 819) : la possibilité pour les syndicats de créer un label professionnel. Les inconvénients de tout corporatisme.

N° 2179. — Communauté économique européenne (CEE) (politique agricole communautaire). — Question de M. Maurice Schumann [25 avril 1978].

N° 2180. — Instituteurs (modification de l'application de la loi Roustan). — Question de M. Francis Palmero [25 avril 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2789, 2790).

(p. 2789) : l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 mars 1978 sur les instituteurs non spécialisés affectés à titre provisoire ; la circulaire d'instructions aux recteurs et inspecteurs d'académie sur cette position du Conseil d'Etat. La jurisprudence administrative sur le pourcentage réservé aux instituteurs bénéficiaires de la législation sur le rapprochement des époux. L'aggravation du déséquilibre dans les départements attractifs tels que les Alpes-Maritimes. La priorité accordée aux candidats roustaniens lors de l'examen des demandes de permutation traitées à l'échelon national. Les arrêts du Conseil d'Etat du 26 juillet 1978 et les intégrations d'instituteurs et institutrices roustaniens à la rentrée scolaire 1979. (p. 2790) : la commission administrative paritaire des Alpes-Maritimes doit avoir une connaissance exhaustive des postes d'instituteur vacants dans ce département.

N° 2181. — Elevage (sauvegarde de l'élevage ovin). — Question de M. Guy Robert [27 avril 1978].

N° 2182. — Français de l'étranger (situation des Français au Tchad). — Question de M. Charles de Cuttoli [27 avril 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [19 avril 1978] (p. 892).

La majorité des ressortissants français au Tchad résident à N'Djaména. Les appels à la grève générale lancés par le Frolinat dans cette ville. Les mesures prises par le gouvernement tchadien pour assurer la sécurité de nos compatriotes. La décision d'intervenir prise par le gouvernement pour les Français se trouvant actuellement au Zaïre.

N° 2183. — Zones à urbaniser par priorité (ZUP) (Saint-Genis [Ain]) : respect des engagements financiers de l'Etat. — Question de M. Roland Ruet [27 avril 1978]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [19 mai 1978] (p. 894).

La zone à urbaniser en priorité de Saint-Genis-Pouilly. Le logement des agents du centre européen pour la recherche nucléaire. Les subventions accordées; les équipements d'accompagnement; les aides exceptionnelles prévues pour les superstructures, pour l'eau et l'assainissement. L'intervention de différents ministères. La comparaison entre les engagements pris par la commune et les suites données. Le préfet procède actuellement à un examen des recettes et des dépenses de la collectivité.

N° 2184. — Chômage (incidence du chômage sur les finances communales). — Question de M. Louis Perrein [27 avril 1978].

N° 2185. — Energie nucléaire (pénétration du marché français de radio-éléments par des sociétés étrangères). — Question de M. Gérard Ehlers [27 avril 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie [26 mai 1978] (p. 1042).

Les travaux de l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique. Il n'est pas question d'établir un monopole de fabrication des radios-éléments à partir de la production du commissariat à l'énergie atomique. Les producteurs français doivent être compétitifs; les importateurs doivent agir selon les règles de la concurrence loyale. Il importe que le commissariat à l'énergie atomique parvienne à avoir des prix de revient comparables à ceux des autres producteurs, en particulier à ceux de l'Amersham.

N° 2186. — Aides ménagères (situation des aides ménagères). — Question de M. Philippe Machefer [28 avril 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoefel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [2 juin 1978] (p. 1164, 1165).

(p. 1164) : le rôle primordial des aides ménagères pour le maintien à domicile des personnes âgées. Le statut professionnel des aides ménagères : la diversité des besoins des personnes âgées; la multitude des organismes employeurs. Le statut d'aide-ménagère communale, fixé par l'arrêté du 23 juillet 1974, pour les aides ménagères employées par les bureaux d'aide sociale. La convention collective nationale des personnels de sécurité sociale applicable aux aides ménagères employées par les caisses du régime général de sécurité sociale. Le secteur privé : la libre négociation des conventions collectives entre les parties; l'agrément du ministère, en application de l'article 16 de la loi sociale du 30 juin 1975. Les engagements pris et tenus par le Président de la République et le Gouvernement sur l'augmentation de l'effort consacré à l'aide ménagère à domicile; le projet de doublement en quatre ans. (p. 1165) : souhaite la discussion d'une question orale avec débat sur le problème du statut des aides ménagères.

N° 2187. — Violences (violence d'enfants de tous âges). — Question de M. Paul Séramy [28 avril 1978]. — Réponse de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [23 juin 1978] (p. 1713, 1714).

(p. 1713) : les objectifs du comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance. La circulaire du 14 février 1978 qui a appelé l'attention des chefs de cour sur la nécessité d'accroître la collaboration existant entre les services éducatifs et les tribunaux pour enfants. (p. 1714) : l'effort qui sera accompli dans le budget pour 1979 du ministère de la justice, en faveur des personnels de l'éducation surveillée. L'extension prévue des possibilités de placer un jeune sous protection judiciaire.

N° 2188. — Pétrole (différents types d'armements dans l'importation du pétrole). — Question de M. Anicet Le Pors [2 mai 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie [26 mai 1978] (p. 1043).

Les autorisations spéciales d'importation sont accordées par les pouvoirs publics sous réserve d'une obligation de transporter par des navires battant pavillon français les deux tiers des quantités nécessaires à l'approvisionnement du marché intérieur. Ces dispositions répondent à la sécurité de l'approvisionnement. La variation des taux de transport sous pavillon français s'explique par la situation respective des lieux de production et des raffineries françaises. Les importations effectives de pétrole brut.

N° 2189. — Détenus (nationaux détenus à l'étranger dans des conditions illégales). — Question de M. André Rabineau [2 mai 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès

du ministre des affaires étrangères [19 mai 1978] (p. 891). — M. Jacques Mossion en remplacement de M. André Rabineau.

Le caractère illégal d'un acte est nécessairement apprécié en fonction de la loi du pays où cet acte a été commis. Les cas de violation des droits de l'homme, de délit d'opinion dans lesquels le ministre des affaires étrangères intervient auprès des gouvernements étrangers. Les ressortissants français détenus en Algérie et en Argentine. La moitié des cas d'incarcération se situent en Extrême-Orient. L'action directe des représentants français à l'étranger.

N° 2190. — Droits de l'homme (action de la France auprès des gouvernants de l'ex-Cambodge). — Question de M. Francis Palmero [2 mai 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [16 juin 1978] (p. 1454).

L'impossibilité pour la France, en l'absence de relations diplomatiques avec le Cambodge, d'agir directement auprès des dirigeants de ce pays pour y faire respecter les libertés élémentaires. Son action diplomatique sur le plan international : la déclaration de la France devant l'assemblée générale des Nations unies septembre 1977.

N° 2191. — Intéressement des travailleurs (élargissement de l'intéressement des salariés aux fruits de l'expansion dans les entreprises). — Question de M. André Rabineau [2 mai 1978]. — Réponse de Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (emplois féminins) [2 juin 1978] (p. 1166, 1167). — M. Adolphe Chauvin en remplacement de M. André Rabineau.

(p. 1166) : les mesures décidées pour améliorer les textes applicables en matière de participation financière des salariés et d'actionnariat ouvrier. Les réformes de procédures : l'extension aux entreprises dont la création résulte d'une scission de l'obligation de mettre en œuvre un régime de participation;

(p. 1167) : la récentralisation au niveau régional de la procédure d'homologation de certains accords dérogatoires; la ratification par le personnel des petites entreprises appartenant à un groupe de sociétés de l'accord de participation conclu au niveau de ce groupe. L'assouplissement de la gestion de la réserve spéciale de participation : les fonds communs de placement interentreprises; l'actualisation du taux d'intérêt de cette réserve en cas d'absence d'accord. La définition des bénéficiaires de la participation. Le développement de l'actionnariat des salariés : l'ordonnance du 17 août 1967; les plans d'épargne interentreprises; les aménagements prévus aux lois du 31 décembre 1970 et du 27 décembre 1973. Le rapport de M. Paul Delouvier sur l'épargne, les fonds propres des entreprises et les régimes d'actionnariat et de participation. Les réformes plus fondamentales qui seront soumises au Parlement dès la prochaine session.

N° 2192. — Cours d'appel (création d'une cour d'appel à Nice). — Question de M. Francis Palmero [2 mai 1978]. — Réponse de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [23 juin 1978] (p. 1714, 1715).

(p. 1714) : une cour d'appel à Nice ferait revivre le privilège juridictionnel que possédait le Sénat de l'ancien comté rattaché à la France. (p. 1715) : l'augmentation du contentieux dû au développement économique et culturel. Le ressort de la cour d'appel d'Aix s'étend sur quatre départements. Il ne saurait être profitable à la justice de créer une cour d'appel s'étendant sur un seul et unique département. Nice n'est pas la seule ville importante de France qui ne soit pas le siège d'une cour d'appel. Les incidences financières très lourdes que cette création entraînerait.

N° 2193. — Céréales (situation de la maïserie). — Question de M. Maurice Schumann [2 mai 1978].

N° 2194. — Transports aériens (sécurité des avions de la ligne transpolaire). — Question de M. Jacques Thyraud [9 mai 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [2 juin 1978] (p. 1159).

L'incertitude sur les conditions exactes de l'interception du Boeing de la Korean Air Lines par la chasse soviétique le 21 avril dernier. Les causes possibles d'une erreur de navigation. Les règles du droit international applicables aux interceptions d'avions civils : l'annexe II de la convention de Chicago de 1944; le principe de la limitation de ces interceptions aux opérations indispensables pour assurer la sécurité du vol et celui du non-usage d'armes dans tous les cas d'interception d'aéronefs civils.

N° 2195. — Ports (mesures de sécurité prises à Antifer). — Question de M. Edouard Bonnefous [9 mai 1978].

N° 2196. — Déportés (règlement du cas des victimes de la déportation du travail). — Question de M. Abel Sempé [9 mai 1978].

N° 2197. — Enseignement élémentaire (création d'un grade de directeur d'école). — Question de M. Francis Palmero [9 mai 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2790).

La situation des directeurs d'écoles élémentaires et maternelles, aux termes du décret du 14 décembre 1965 ; un système qui garantit la qualité du recrutement et permet aux intéressés d'être mutés pour reprendre des fonctions enseignantes ou pour être affectés à la tête d'une école moins importante. Le bénéfice d'une décharge de service accordée aux maîtres chargés de la direction d'une école.

N° 2198. — Industries chimiques (situation d'une entreprise productrice d'engrais). — Question de M. André Méric [9 mai 1978].

N° 2199. — Collectivités locales (développement des responsabilités et libertés des collectivités locales). — Question de M. Louis Orvoen [9 mai 1978]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [26 mai 1978] (p. 1038).

La consultation par le Gouvernement de l'ensemble des maires de France ; le dépouillement des réponses et la synthèse des principales orientations qui en résultent. La réflexion au sein des ministères compétents. Le débat qui aura lieu devant le Sénat le 20 juin 1978. Le projet de loi-cadre qui sera présenté au Parlement au début de la session d'automne comportera des dispositions relatives à la tutelle, à la compétence, aux finances communales...

N° 2200. — Routes (aménagement de la liaison Epinal—Mulhouse). — Question de M. Pierre Schiélé [9 mai 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4828).

Le problème de la traversée des Vosges et des liaisons entre l'Alsace et la Lorraine ; les efforts financiers faits par le Gouvernement. Les priorités retenues : la route nationale n° 59 dans le cadre du plan Vosges et les assurances données à M. *Henri Goetschy* ; la mise à deux fois deux voies à travers l'Alsace ; le cas de la route nationale n° 66 réaménagée de Mulhouse à Bussang. Le problème de la déviation de la ville de Thann.

N° 2201. — Maires (formation des maires). — Question de M. Pierre Schiélé [9 mai 1978]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [26 mai 1978] (p. 1038).

Le centre spécialisé de formation des personnels communaux exerce de multiples actions de formation avec des moyens financiers provenant des collectivités locales. Le Gouvernement entend inclure les problèmes de formation des élus locaux dans la réforme de leurs statuts. Les sessions organisées sur ce sujet par une association d'élus. La subvention accordée pour cette expérience par le ministère de l'intérieur.

N° 2202. — Radiodiffusion et télévision (Alpes-Maritimes : réception de la première chaîne couleur). — Question de M. Francis Palmero [11 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de l'environnement [13 juin 1978] (p. 1285, 1286).

(p. 1285) : la mise en place du réseau d'émetteurs pour la diffusion de TF 1 couleur ; initialement, l'installation devait s'étaler jusqu'en 1983. L'importance de la configuration du relief et de la situation géographique en ce qui concerne la Côte d'Azur. (p. 1286) : la coloration du réseau de TF 1 aura été réalisée avant 1982. L'effort du conseil général des Alpes-Maritimes dans la tâche de résorption des zones d'ombre. L'action dans ce domaine de TDF et de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; les moyens de financement.

N° 2203. — Hôpitaux (revendications des personnels hospitaliers). — Question de Mme Rolande Perlican [11 mai 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [26 mai 1978] (p. 1044).

La croissance des effectifs du personnel hospitalier public. Les mesures prises pour favoriser les possibilités de promotion des infirmières et des aides-soignantes. Les améliorations intervenues sur le plan des conditions de travail ; les dispositions du décret du 7 février 1973 relatif à l'organisation du travail et du décret du 22 avril 1976 fixant les modalités d'application du régime de travail à temps partiel. Les traitements dans les

hôpitaux ; les perspectives de titularisation et de promotion professionnelle ne présentent pas de difficultés particulières à l'assistance publique de Paris. Le recrutement d'auxiliaires. Les effectifs théoriques et les effectifs réellement utilisés.

N° 2204. — Violence (violence chez les jeunes). — Question de M. Jean Cluzel [11 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de l'environnement [13 juin 1978] (p. 1286, 1287).

(p. 1286) : les préoccupations partagées par l'ensemble du monde des éducateurs. La situation particulière du cinéma : un moyen de diffusion de la pensée auquel se soumettent ceux qui veulent bien payer le droit d'entrée. La législation en ce qui concerne la violence ; le nombre des films interdits aux mineurs ; le classement sous les rubriques « incitation à la violence » et « pornographique ». Les conclusions du rapport du comité d'études sur la violence ; le renforcement des dispositions des cahiers des charges des sociétés nationales de programme. La solution envisagée de diffuser les émissions de fiction présentant des scènes de violence aux heures qui ne sont pas celles d'écoute du public des enfants et des adolescents. L'action de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française. Les scènes de violence dans les émissions d'actualité. (p. 1287) : la vigilance fait partie de la responsabilité du directeur d'antenne.

N° 2205. — Emploi (situation de l'emploi à Clichy). — Question de M. Guy Schmaus [11 mai 1978]. — Réponse de Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (emplois féminins) [2 juin 1978] (p. 1168).

La nécessité de considérer la structure de l'emploi dans le cadre plus global du département des Hauts-de-Seine. L'évolution du marché du travail dans ce département. La montée du secteur tertiaire. Le redressement attesté par les statistiques. Les licenciements demandés par la société Sofarec. L'autorisation de l'inspection du travail. La procédure applicable pour le licenciement du secrétaire du comité d'entreprise. Les licenciements pour motif économique. Les orientations de la politique de l'emploi. Le prochain débat sur le dispositif en faveur de l'emploi des jeunes.

N° 2206. — Banques (transactions opérées entre une banque nationalisée et une entreprise privée). — Question de M. Anicet Le Pors [11 mai 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie [26 mai 1978] (p. 1043).

La Banque nationale de Paris est une société d'économie mixte à capitaux d'Etat, c'est une société de droit privé. La participation minoritaire que détenait la Banexi, filiale de la Banque nationale de Paris dans le capital de la société Marrel Frères.

N° 2207. — Conseils de prud'hommes (élaboration du statut des secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes). — Question de M. Charles Lederman [11 mai 1978]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [26 mai 1978] (p. 1039 et 1040).

(p. 1039) : les mesures prises par le Gouvernement pour éviter toute perturbation dans le fonctionnement des conseils de prud'hommes. Les mesures transitoires prévues par le décret du 20 janvier 1978. L'instruction donnée aux préfets de demander aux secrétaires et secrétaires-adjoints de dresser les états des frais postaux afférents aux procédures et des émoluments perçus en 1977. Les crédits ont été donnés pour la prise en charge de ces frais et du complément de rémunération qui doit être versé. Les retards sont dus à l'envoi tardif des états demandés. Le statut des secrétaires et des secrétaires-adjoints, des fonctionnaires départementaux qui relèvent pour partie du statut du personnel, pour partie de dispositions réglementaires. La disparité de situation résultant de la liberté du préfet pour fixer leur rémunération. Leur alignement sur la rémunération des greffiers en chef et secrétaires-greffiers des cours et tribunaux. Les émoluments perçus par les secrétaires et secrétaires-adjoints de conseils de prud'hommes pour les expéditions de rôles qu'ils délivrent. (p. 1040) : la loi du 30 décembre 1977 instaurant la gratuité des actes de justice devant les juridictions administratives et civiles. Le projet de statut mis au point par l'administration.

N° 2208. — Frontaliers (convention franco-allemande : imposition des frontaliers). — Question de M. Paul Kauss [11 mai 1978].

N° 2209. — Enseignement secondaire (effectifs scolaires). — Question de Mme Hélène Luc [11 mai 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [2 juin 1978] (p. 1160, 1161).

(p. 1160) : les efforts faits dès cette année pour abaisser le nombre d'élèves dans les classes de sixième ; ces efforts seront poursuivis d'année en année. Les résultats obtenus dans l'académie de Créteil. (p. 1161) : l'enseignement de soutien dispensé en classe de sixième depuis la rentrée 1977. La circulaire de la rentrée 1978 organisant l'aide pédagogique prioritaire aux élèves les plus défavorisés : des cours supplémentaires de rattrapage. La situation des personnels enseignants dans l'académie de Créteil. La dotation des établissements. L'application de la loi de 1975 portant réforme du système éducatif.

N° 2210. — Zones de rénovation rurale (zones défavorisées et zones de rénovation rurale). — Question de M. Michel Sordel [11 mai 1978]. — Réponse de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture [6 octobre 1978] (p. 2415).

Le décret du 3 juin 1977 sur les zones agricoles défavorisées, en application d'une directive communautaire. Les critères de classement des zones défavorisées et de montagne et hors montagne. Le maintien du peuplement et l'entretien de l'espace. L'octroi d'une indemnité compensatoire annuelle. La délimitation des zones de piémont. L'exemple de la Bretagne classée zone de rénovation rurale mais non zone défavorisée.

N° 2211. — Constructions navales (situation de la construction navale). — Question de M. Maurice Janetti [16 mai 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [30 juin 1978] (p. 1950).

La crise de la construction navale est mondiale ; la situation au Japon et en Suède. Les résultats du dispositif mis en place en juillet 1977. Les ateliers et chantiers du Havre et les ateliers de La Rochelle-Pallice. Les commandes envisagées avec la Pologne. Les règles trop strictes qui avaient été arrêtées dans le cadre de l'aide à la construction navale. Un protectionnisme étroit serait vraisemblablement une catastrophe pour les chantiers français.

N° 2212. — Gaz de France (GDF : politique de vente aux services publics). — Question de M. Richard Pouille [16 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [2 juin 1978] (p. 1165).

Sa difficulté à répondre à une question concernant le dialogue commercial entre Gaz de France, des utilisateurs de gaz et une régie industrielle municipale. La règle de l'égalité de traitement, à laquelle est soumis Gaz de France : la fixation des tarifs en fonction des coûts d'approvisionnement et de distribution. La concurrence entre les fournisseurs d'énergie.

N° 2213. — Organisation des Nations Unies (ONU) (maintien du contingent français de l'ONU au Liban). — Question de M. Francis Palmero [16 mai 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [16 juin 1978] (p. 1455).

La résolution du conseil de sécurité du 19 mars 1978, définissant les trois missions de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les précisions apportées par le rapport du secrétaire général des Nations Unies, approuvé par le conseil de sécurité : le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban ; la restauration de la souveraineté libanaise dans cette zone. Les difficultés d'application. La nécessité d'un consensus. L'accomplissement de la première partie de la mission : le retrait des forces israéliennes, le 13 juin. La participation d'un contingent français à la FINUL. L'attachement de la France à la souveraineté et à l'intégralité territoriale du Liban. La nécessité de la participation active des autorités libanaises à cet effort : leur retour au Sud-Liban.

N° 2214. — Piscines (sauvegarde d'une piscine privée). — Question de Mme Rolande Perlican [16 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [13 juin 1978] (p. 1293).

La désaffectation d'une installation sportive requiert l'autorisation du ministre chargé des sports ; la piscine du square Henri-Delormel connue sous le nom de piscine d'Orléans. Les travaux de réfection importants devant être faits sur cette piscine qui ne correspond plus aux exigences des règlements d'hygiène et de sécurité. Il appartiendra à la ville de Paris de se prononcer sur la demande de permis de construire qui aurait été déposée.

N° 2215. — Enseignement supérieur (restitution à la ville de Paris des terrains occupés par la faculté de Vincennes). — Question de M. Bernard Parmantier [18 mai 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [2 juin 1978] (p. 1163).

Présente les excuses de Mme le ministre des universités, en mission officielle à l'étranger. L'origine historique du droit de propriété de la ville de Paris sur le bois de Vincennes. L'acte administratif du 28 novembre 1972 : la mise à la disposition de l'Etat par la ville de Paris pour une période de dix ans à compter du 1^{er} novembre 1968, du terrain nécessaire à l'édification de l'université expérimentale provisoire de Vincennes. L'échéance prochaine de cette convention. Le projet de reconstruction et de transfert de l'université de Vincennes à Marnes-la-Vallée, approuvé par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT), refusé par le président de l'université de Paris-VIII : les nécessités de l'accueil des étudiants salariés non bacheliers. Les propositions d'implantation à Bercy : le refus de la ville de Paris de céder le terrain ; et à la Villette : les études en cours.

N° 2216. — Fonctionnaires (divulgarion d'étude par voie de presse et de radio). — Question de M. Edouard Bonnefous [18 mai 1978].

N° 2217. — Enseignement supérieur (situation du centre de linguistique appliquée de Besançon). — Question de M. Robert Schwint [18 mai 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [2 juin 1978] (p. 1162).

Présente les excuses de Mme le ministre des universités, en mission officielle à l'étranger. La création en 1958 du centre de linguistique appliquée de l'université de Besançon : une association de la loi de 1901, devenue plus tard département doté d'un statut propre de la faculté des lettres de l'université de Besançon. Son activité de formation continue. Le recrutement, sur ressources propres, d'effectifs importants de personnels ; la difficulté du centre à assumer l'augmentation de la charge financière qui en résulte. La nécessité de rééquilibrer la gestion et le fonctionnement de cet organisme. La mission confiée par le ministre des universités au recteur d'académie de Besançon de déterminer les mesures propres à sauvegarder le caractère original de ce centre, tout en se conformant aux règles de la gestion des fonds publics.

N° 2218. — Energie géothermique (EDF : alimentation en lignite de la centrale thermique d'Arjuzanx-Morcenx). — Question de M. Léandre Létouart [18 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [2 juin 1978] (p. 1166).

Les coûts élevés de production de la centrale landaise d'Arjuzanx, à cause du faible rendement d'exploitation des gisements de lignite. La décision prise en 1971 de poursuivre l'exploitation. Les investissements qui seraient aujourd'hui nécessaires pour exploiter le nouveau gisement de Beylongue. Les études en cours. L'éventuelle nécessité de la reconversion.

N° 2219. — Bâtiment (situation de l'industrie du bâtiment). — Question de M. Jean Cluzel [23 mai 1978]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, en remplacement de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [23 juin 1978] (p. 1717).

La réponse que ne peut apporter le ministre de l'environnement et du cadre de vie. La conjoncture économique délicate dans le bâtiment et les travaux publics provient en partie des conditions climatiques défavorables. Le déblocage du fonds d'action conjoncturelle en 1977. Le lancement d'un programme supplémentaire de logements aidés en accession à la propriété, d'un programme exceptionnel d'amélioration de logements sociaux locatifs. Les effets attendus de la réforme du financement du logement. Les adaptations nécessaires de l'activité de l'industrie du bâtiment.

N° 2220. — Conseils de prud'hommes (indemnisation de secrétaires de conseils de prud'hommes). — Question de M. Francis Palmero [24 mai 1978]. — Réponse de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales) [26 mai 1978] (p. 1039, 1040. — Commune avec la réponse à la question n° 2207 de M. Charles Lederman).

N° 2221. — Ecole normale supérieure (situation de l'école normale supérieure de Saint-Cloud). — Question de M. Anicet Le Pors [24 mai 1978]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités [23 juin 1978] (p. 1719).

Le transfert de l'école normale supérieure de Saint-Cloud à Lyon. Le nombre des élèves de cette école originaires de la région parisienne ; le potentiel universitaire et scientifique considérable de la région Rhône-Alpes ; la nécessité d'offrir aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay des laboratoires d'études et de recherches qui ne peuvent être installés à Paris, faute de place. Les études sur l'implantation

de l'école à Lyon se poursuivent entre les directeurs de l'école, les responsables des établissements d'enseignement supérieur de la région lyonnaise, la directrice de l'école de Fontenay et les élus de la région Rhône-Alpes.

N° 2222. — Santé publique (visite de santé pour les femmes au foyer). — Question de M. Jean Chérioux [24 mai 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [30 juin 1978] (p. 1947, 1948).

(p. 1947) : la commission interministérielle de coordination des actions médicales et médico-sociales de prévention individuelle. (p. 1948) : l'absence de coordination pour les examens de prévention organisés par les diverses administrations. La généralisation de l'assurance-maladie. La protection des futures mères et des mères de famille. L'examen exigé pour la délivrance du certificat prénuptial ; les examens prénataux et postnataux. L'organisation de bilans systématiques étendue à l'ensemble de la population aboutit à un véritable gaspillage de moyens pour un résultat médiocre.

N° 2223. — Radiodiffusion et télévision (information de l'opinion sur les problèmes de la construction européenne). — Question de M. Jean Cluzel [25 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de l'environnement [13 juin 1978] (p. 1288).

L'élection de représentants français à l'assemblée européenne en juin 1979 rapprochera l'Europe de ses citoyens. Le rôle privilégié que devra jouer la radiodiffusion télévision ; l'attitude des présidents des sociétés de programme et des conseils d'administration. La campagne officielle à la radio et à la télévision dont les modalités de déroulement seront réglementées conformément à la loi du 7 juillet 1977. Des présentations plus attractives seront recherchées. La possibilité de discerner les évolutions souhaitables du système applicable aux élections nationales.

N° 2224. — Communes (problèmes créés par les fusions et associations de communes). — Question de M. Edgard Pisani [25 mai 1978].

N° 2225. — Aviation militaire (besoins en avions de transport de l'armée française). — Question de M. Michel Chauty [26 mai 1978]. — Réponse de M. Yvon Bourges, ministre de la défense [13 juin 1978] (p. 1291).

L'effort accompli pour la constitution d'une flotte d'avions de transport à caractère civil. Les *Transall* actuellement en service.

N° 2226. — Organisation des Nations unies (ONU) (création d'une unité française d'intervention au titre des Nations unies). — Question de M. Michel Chauty [26 mai 1978]. — Réponse de M. Yvon Bourges, ministre de la défense [13 juin 1978] (p. 1291).

Le Gouvernement n'envisage pas de créer une unité d'intervention spécialisée au titre des Nations unies. L'ensemble des forces françaises doit être apte à assurer plusieurs types de missions.

N° 2227. — Collectivités locales (politique de décentralisation du Gouvernement). — Question de M. Maurice Janetti [26 mai 1978].

N° 2228. — Cuirs et peaux (sauvegarde des tanneries de Bort [Corrèze]). — Question de M. Marcel Champeix [30 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie) [23 juin 1978] (p. 1720).

L'avenir de la tannerie française dans un environnement économique difficile. Les mesures prises par le Gouvernement, le 9 février 1978, à l'occasion du comité économique et social ; la taxe parafiscale commune au conseil national du cuir et au centre technique du cuir ; la lutte contre l'hyphodermose bovine ; pour l'assainissement du marché des cuirs bruts, l'établissement d'une cotation hebdomadaire depuis 1977 et la mise au point d'un contrat-type pour les ventes à prix fermes à livraisons échelonnées. L'accroissement de la valeur ajoutée réalisée en France par le secteur du cuir. La lutte contre les variations excessives des cours des peaux brutes de veaux. Les tanneries de Bort ; le plan de réorganisation mis au point.

N° 2229. — Racisme (position de la France vis-à-vis du gouvernement d'Afrique du Sud). — Question de M. Serge Boucheny [30 mai 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [16 juin 1978] (p. 1456).

Les incidents sanglants de Soweto, le 16 juin 1976 ; la décision de l'assemblée générale des Nations unies de proclamer le 16 juin « Journée internationale de solidarité avec la population en lutte

d'Afrique du Sud » ; la condamnation catégorique par la France du système de l'apartheid. Son action pour la réforme de la société sud-africaine. L'adoption par la France, en septembre 1977, d'un « code de conduite » pour les filiales en Afrique du Sud des entreprises françaises. Son respect de l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes en Afrique du Sud. La prise en compte des effets néfastes connus de l'isolement des sociétés : le durcissement et le blocage. La nécessité d'associer pression et persuasion ; les progrès enregistrés : la reconnaissance par le gouvernement d'Afrique du Sud des perspectives d'indépendance de la Namibie, précédée par des élections contrôlées par l'ONU.

N° 2230. — Langues régionales (émissions de radio et télévision en langue provençale). — Question de M. Jean Francou [30 mai 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de l'environnement [13 juin 1978] (p. 1288, 1289).

(p. 1288) : aucune obligation n'est faite à la société FR 3 de diffuser des émissions dans les langues régionales. Les pouvoirs publics sont conscients depuis 1974 des valeurs que représentent les langues vernaculaires. (p. 1289) : les heures d'antennes qui y sont déjà consacrées. Les contraintes financières qui pèsent sur l'extension des émissions en langue régionale. Leur substitution à des émissions en français. L'importance de la langue provençale dans les émissions de l'antenne radio de Marseille. La présence de la civilisation linguistique provençale dans le cadre des émissions culturelles télévisées existantes. S'engage à ce qu'une étude approfondie soit faite dans ce domaine.

N° 2231. — Agents communaux (statut des cadres administratifs communaux). — Question de M. Pierre Schiélé [30 mai 1978].

N° 2232. — Enseignement élémentaire (participation des délégués départementaux aux conseils d'école). — Question de M. Hubert Martin [1^{er} juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation [13 juin 1978] (p. 1282).

La composition des conseils d'école créés par le décret du 28 décembre 1976. La participation étroite des parents à la vie de l'école. Les maires ne font pas non plus partie de droit des conseils d'école. Les attributions conférées par le décret du 18 janvier 1887 aux délégués départementaux de l'éducation.

N° 2233. — Mines et carrières (mise en exploitation d'une mine de l'Allier). — Question de M. Jean Cluzel [1^{er} juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [23 juin 1978] (p. 1720, 1721).

(p. 1720) : les travaux du Bureau de recherches géologiques et minières et de la société minière et métallurgique de Peñarroya. La connaissance géologique du gisement. (p. 1721) : la séparation des différents constituants du minerai dans des conditions d'efficacité et de coût acceptables soulève de grandes difficultés. Compte tenu du très petit nombre de producteurs de sels de lithium, l'écoulement d'une production supplémentaire sur le marché mondial est problématique. Les difficultés dues à l'exploitation du kaolin, à ciel ouvert, juste au-dessus du gisement.

N° 2234. — Mines et carrières (exploitation du bassin minier de l'Aumance). — Question de M. Jean Cluzel [1^{er} juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [23 juin 1978] (p. 1721).

Les études entreprises par Electricité de France et Charbonnages de France. L'écart entre les rendements prévus en 1974-1975 et les rendements réalisés a tendance à se creuser défavorablement. Un prix de revient élevé qui se situe à un niveau nettement supérieur au prix des charbons importés. La faiblesse du niveau des réserves économiquement exploitables. Il n'y a pas d'opposition de principe de la part du Gouvernement. Les investissements des entreprises publiques du secteur de l'énergie. Le contrat de programme conclu en janvier 1978 entre les charbonnages de France et l'Etat.

N° 2235. — Sociétés (cessions d'immobilisations par une société : répercussion sur les taxes foncière et professionnelle). — Question de M. Fernand Chatelain [1^{er} juin 1978].

N° 2236. — Détention (fermeture du centre de détention d'Arcen). — Question de M. Edgar Tailhades [1^{er} juin 1978].

N° 2237. — Cuirs et peaux (sauvegarde des « Tanneries françaises réunies » du Puy). — Question de M. René Chazelle [1^{er} juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [23 juin 1978] (p. 1722).

L'origine des problèmes des Tanneries françaises réunies. Le plan de restructuration mis au point par le comité inter-ministériel d'aménagement des structures industrielles. L'appui des pouvoirs publics au redressement des tanneries françaises a été particulièrement important. Les moyens par lesquels s'effectue l'aide à la profession. L'étude par les pouvoirs publics des possibilités de reclassement adaptées aux salariés qui n'ont pu être réembauchés.

N° 2238. — Rénovation urbaine (situation dans un secteur en rénovation du 14^e arrondissement). — Question de Mme Rolande Perlican [1^{er} juin 1978]. — Réponse de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, en remplacement de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [23 juin 1978] (p. 1718).

Les logements construits ou en cours de construction dans l'ensemble réalisé 207-211, rue Vercingétorix. Les accès aux immeubles de cet ensemble. Les équipements situés à proximité. L'opération Plaisance-Vandamme. Les aires de jeux et les espaces verts prévus dans le secteur.

N° 2239. — Sports (ball-trap : nuisances). — Question de M. Bernard Talon [1^{er} juin 1978]. — Réponse de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement). [6 octobre 1978] (p. 2416).

Non-application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Pouvoirs du maire et du préfet pour assurer la tranquillité des riverains en application du code des communes et du règlement sanitaire départemental; l'autorisation nécessaire à l'implantation d'un ball-trap.

N° 2240. — Pensions de retraite (paiement mensuel des pensions de retraite). — Question de M. Jean Cauchon [2 juin 1978]. — Réponse de M. Maurice Papon, ministre du budget [27 octobre 1978] (p. 2957).

Les dispositions de la loi de finances pour 1975 concernant le paiement mensuel des pensions et rentes viagères d'invalidité prévues dans le code des pensions civiles et militaires de retraite. Les dépenses budgétaires importantes entraînées par cette réforme; ses étapes de mise en application.

N° 2241. — Enseignement élémentaire (résultats des élections des comités de parents dans le cycle élémentaire). — Question de M. Michel Chauty [2 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [6 octobre 1978] (p. 2417, 2418).

(p. 2417) : la participation importante des parents d'élèves à ces élections. La mesure de l'audience des différentes fédérations et des parents d'élèves non affiliés à une association habilitée. L'amélioration de l'information donnée aux parents et du calendrier des opérations électorales. (p. 2418) : l'attitude des maîtres. La possibilité de faire entrer de droit le maire de la commune au sein du comité d'école.

N° 2242. — Gaz (sécurité de la centrale gazière d'Alfortville). — Question de Mme Hélène Luc [2 juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [23 juin 1978] (p. 1723).

Les circonstances de l'incident intervenu à Alfortville ont amené Gaz de France à déposer une plainte. La passerelle construite en 1952, par Gaz de France, pour porter les canalisations de gaz, sert aussi de passage public. Le rétablissement des rondes de surveillance; leur efficacité.

N° 2243. — Commerce (implantations en zones rurales de commerces disposant de moins de 1 000 mètres carrés de surface de vente). — Question de M. Jean Cluzel [6 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat [23 juin 1978] (p. 1724, 1725).

(p. 1724) : la procédure spéciale d'autorisation pour certains ensembles commerciaux prévue par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973. Les conséquences de l'implantation des supermarchés pour le commerce rural. Le rôle de celui-ci dans la lutte contre l'exode vers les villes. Il est impossible d'isoler complètement le milieu rural et les petites villes des mouvements de modernisation de la distribution. La grande diversité des situations dans la France rurale. Le contrôle des petites implantations commerciales doit être exercé à l'échelon local par les responsables : le maire et le préfet. Les moyens juridiques dont ils disposent. La création en 1975 d'une mission permanente pour le commerce et l'artisanat dans les zones sensibles. Les opérations « Mercure » permettant d'aider un certain nombre d'opérations par le canal des chambres de commerce. (p. 1725) : l'importance de l'effort

du Crédit hôtelier, industriel et commercial. La nécessaire sensibilisation du Crédit agricole. Le congrès des économies de montagne. La meilleure aide viendra des commerçants eux-mêmes.

N° 2244. — Formation professionnelle (centre de formation professionnelle des adultes de Bernes-sur-Oise). — Question de M. Fernand Chatelain [6 juin 1978]. — Réponse de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés) [20 octobre 1978] (p. 2796).

Les travaux de construction en cours d'achèvement; les sections que comportera le centre de formation professionnelle des adultes de Bernes-sur-Oise. Le nombre des enseignants nécessaires sera obtenu grâce à la création de postes supplémentaires au titre de la première loi de finances rectificative pour 1978. L'animation sociale et sportive de ce centre.

N° 2245. — Hôpitaux (conditions défectueuses de fonctionnement du service d'hémodialyse de l'hôpital Broussais). — Question de Mme Rolande Perlican [6 juin 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [30 juin 1978] (p. 1948, 1949).

(p. 1948) : les mesures nécessaires pour assurer la continuité des traitements ont toujours été prises en temps voulu. Le traitement des malades hémodialysés dans le service de M. le professeur Bariety. Il faut remplacer, à présent, certains matériels là où les installations sont implantées depuis longtemps. Les études complexes auxquelles a dû procéder l'assistance publique de Paris. La programmation des travaux d'adoucissement d'eau. (p. 1949) : le double système d'alarme qui a été mis en place sur les postes d'hémodialyse; l'interruption d'utilisation de l'installation de Broussais est très peu probable. Les installations modernes de l'AURA. L'accord intervenu entre l'assistance publique et cet organisme.

N° 2246. — Examens et concours (maintien de la classe préparatoire aux concours administratifs du collège de Triers-sur-Baïse). — Question de M. René Billères [8 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [6 octobre 1978] (p. 2418).

L'application de la réforme du système éducatif. La création du brevet d'études professionnelles d'agent administratif. La date de la suppression définitive de cette classe préparatoire des Hautes-Pyrénées. Le brevet fournit une qualification facilitant l'insertion dans la vie professionnelle plus que la préparation d'un concours.

N° 2247. — Communauté économique européenne (CEE) (contrôle de multinationales au niveau européen). — Question de M. René Jager [8 juin 1978].

N° 2248. — Médecine préventive (médecine préventive universitaire : manque de crédits). — Question de M. Philippe Machefer [8 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2796).

Les excuses de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, qui ne peut être présente. Les mesures proposées dans le projet de loi de finances pour 1979 permettront un accroissement sensible des moyens des services de la médecine préventive universitaire; une augmentation de 19 p. 100 par rapport à 1978.

N° 2249. — Faillite, règlement judiciaire et liquidation de biens (rémunérations des syndics et administrateurs judiciaires). — Question de M. Maurice Blin [13 juin 1978]. — Réponse de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [23 juin 1978] (p. 1716).

La rémunération des syndics de faillite et des administrateurs en règlement judiciaire est régie par un tarif réglementaire. La modification par le décret du 22 décembre 1977 du système de remboursement des frais et de rémunération. En matière de règlement judiciaire, le maintien du potentiel d'activité dans l'entreprise est généralement nécessaire si l'on veut aboutir à un concordat. La rémunération supplémentaire attribuée aux syndics lorsque la prolongation d'exploitation paraît justifiée et a été ordonnée par le tribunal. La rémunération du syndic ne doit pas constituer une charge excessive dans les procédures de règlement judiciaire ou de liquidation de biens.

N° 2250. — Police (personnel) (amélioration des activités sociales de la police nationale). — Question de M. Francis Palmero [13 juin 1978]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [27 octobre 1978] (p. 2952, 2953).

(p. 2952) : l'action sociale intéresse toutes les catégories de personnels. Les initiatives et responsabilités laissées aux

échelons locaux ; la concertation avec les représentants syndicaux ou mutualistes du personnel. Le principe de la déconcentration et la fondation Louis-Lépine, la clinique Chiappe, l'orphelinat mutualiste d'Osmoy. Le rôle des grandes commissions consultatives et de la commission nationale d'action sociale. Les actions spécifiques ; l'exemple des cantines. La difficile mise en place d'une véritable aide ménagère au profit des personnels de l'Etat. Les mesures spécifiques prises à Paris depuis 1974 en ce qui concerne les problèmes du logement. L'évolution des dotations budgétaires allouées directement pour l'activité sociale. (p. 2953) : les crédits interministériels. La loi du 12 décembre 1977 relative aux veuves des fonctionnaires tués en service et cités à l'ordre de la nation.

N° 2251. — Communes (retour à l'autonomie de communes réunies en fusion-association). — Question de M. Marcel Mathy [13 juin 1978].

N° 2252. — Autoroutes (tracé de l'autoroute A 87). — Question de M. Pierre Noé [13 juin 1978]. — Réponse de M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement) [6 octobre 1978] (p. 2416).

La révision du schéma directeur de la région d'Ile-de-France et la priorité de la rocade A 86. L'étude sur l'opportunité de l'A 87 ; la nécessité d'une voie assurant la liaison interbanlieue ; l'abandon de la conception d'une voie autoroutière homogène pour accueillir le transit lourd international.

N° 2253. — Entreprises (consultation des salariés pour l'organisation du travail). — Question de M. Edouard Le Jeune [14 juin 1978]. — Réponse de Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Emploi féminin) [6 octobre 1978] (p. 2419, 2420).

(p. 2419) : la politique de participation du Gouvernement depuis l'ordonnance du 22 février 1945. La loi du 27 décembre 1973 sur l'« amélioration des conditions de travail » ; le droit de consultation du comité d'entreprise en la matière, l'organisation d'un débat annuel entre la direction de l'entreprise et les représentants des salariés. (p. 2420) : l'accord cadre interprofessionnel du 17 mars 1975 prévoyant l'information ou la consultation sur les actions de prévention des accidents du travail, sur les recherches et études en matière d'organisation du travail.

N° 2254. — Travail (interdiction plus stricte du travail clandestin). — Question de M. René Tinant [14 juin 1978]. — Réponse de M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés) [20 octobre 1978] (p. 2797).

Les activités touchées par le travail noir. La loi du 11 juillet 1972 a donné les moyens de lutter contre le travail clandestin. La prévention consiste surtout à informer le public. Le dépliant rédigé par l'UNEDIC à l'intention des chômeurs, qui bénéficient de l'allocation supplémentaire d'attente, sur les risques qu'ils encourent à percevoir un autre salaire. Les actions de répression : les opérations « coup de poing » ; la difficulté de prouver le paiement d'un travail noir. Le bilan des opérations de lutte effectué récemment dans l'arrondissement de Thonon en Haute-Savoie. La révision de la liste des présomptions de preuve qui figure dans la loi de 1972. Le travail clandestin touche principalement la main-d'œuvre immigrée.

N° 2255. — Transports routiers (rénovation du transport routier des voyageurs). — Question de M. René Ballayer [15 juin 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, à M. Jean Cauchon en remplacement de M. René Ballayer [30 juin 1978] (p. 1949, 1950).

(p. 1949) : la qualité du transport interurbain en milieu rural est un facteur primordial d'aménagement rural. Les schémas régionaux et départementaux de transport. L'association des professionnels, de l'administration et des élus. (p. 1950) : le système mis en place dans une douzaine de cantons sarthois et mayennais.

N° 2256. — Enseignement supérieur (transfert de l'université de Vincennes). — Question de M. Serge Boucheny [15 juin 1978].

N° 2257. — Transports en commun (collectivités locales : versement destiné aux transports en commun). — Question de M. Richard Pouille [15 juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [6 octobre 1978] (p. 2420).

La loi du 11 juillet 1973 et le financement des transports urbains. Abaissement, par décret, du seuil prévu par la loi. Principe retenu par le Gouvernement de l'abaissement du seuil avant la fin du VII^e Plan.

N° 2258. — Greffiers (situation des vacataires du tribunal d'Evry). — Question de M. Pierre Noé [16 juin 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [6 octobre 1978] (p. 2421).

Aucun des vacataires recrutés sur l'ensemble du territoire national en juillet 1977, n'a perdu son emploi. La « qualification » du tribunal de grande instance d'Evry ; situation tout à fait comparable à celle des autres juridictions de la région parisienne. Les problèmes de coût et de personnel qui seraient dus à l'élévation du niveau hiérarchique de ce tribunal.

N° 2259. — Collèges d'enseignement secondaire (CES) (situation scolaire de certaines communes de l'Essonne). — Question de M. Pierre Noé [16 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [6 octobre 1978] (p. 2419).

Déconcentration de la procédure de programmation des constructions scolaires du second degré. Remboursement à la collectivité locale des frais assumés en lieu et place de l'Etat.

N° 2260. — Imprimerie (situation de « La Néogravure »). — Question de M. Pierre Noé [16 juin 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie [6 octobre 1978] (p. 2422, 2423).

(p. 2422) : la restructuration de l'entreprise « Néogravure ». L'intervention des pouvoirs publics ; les études du comité interministériel d'aménagement des structures industrielles. Travaux sur l'assainissement du secteur de l'héliogravure. Le rapatriement des travaux effectués à l'étranger. La situation financière de « Néogravure » ; les études effectuées par des experts. La responsabilité des pouvoirs publics ne peut consister qu'à faciliter le dialogue entre la direction et les organisations syndicales. La décision de la direction de surseoir à tout licenciement pendant trente jours. (p. 2423) : l'utilisation des fonds publics ne peut se faire pour maintenir des activités non rentables.

N° 2261. — Cours d'eau (mise en chantier de la liaison fluviatile Compiègne—Reims). — Question de M. René Tinant [16 juin 1978].

N° 2262. — Exode rural (mesures en faveur du développement des Ardennes). — Question de M. René Tinant [16 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (relations avec le Parlement) [30 juin 1978] (p. 1951, 1952).

(p. 1951) : le classement en zone de prime de la partie la plus touchée du département. (p. 1952) : le délégué nommé aux côtés du commissaire à l'industrialisation du Nord—Pas-de-Calais et des Ardennes. Les résultats obtenus dans un passé récent : la fonderie Citroën à Charleville, le verre trempé Bousois à Sedan, l'implantation d'une usine General Motors à Sedan...

N° 2263. — Ecoles maternelles. — Question de M. René Tinant [19 juin 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2790, 2791).

(p. 2790) : l'évolution démographique de ce département. Les demandes de créations d'emplois présentées dans les régions urbanisées malgré la baisse des effectifs en pré-élémentaire. Les fermetures de classes proposées dans plusieurs départements ; les emplois mis à la disposition des Ardennes dans le cadre du collectif budgétaire. L'accueil des enfants avant trois ans doit être strictement limité aux possibilités budgétaires. Les agents employés dans les services administratifs régionaux, départementaux et dans les établissements d'enseignement. (p. 2791) : un support logistique approprié. Les fermetures sont proposées au comité technique paritaire ; les contacts pris par l'inspecteur d'académie ou les inspecteurs de circonscription avec les municipalités.

N° 2264. — Chantiers navals. — Question de M. Maurice Schumann [19 juin 1978].

N° 2265. — Organisation internationale du travail (OIT) (avenir de l'organisation internationale du travail). — Question de M. Francis Palmero [21 juin 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [13 octobre 1978] (p. 2582).

La soixante-quatrième session de la conférence internationale du travail. L'intérêt des participants pour les activités de l'organisation internationale du travail (OIT). Les thèmes abordés. L'adoption de deux textes de conventions internationales sur l'administration du travail et la fonction publique ainsi que de deux résolutions sur la durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers. La révision de la convention sur la protection des dockers contre les accidents. L'approbation

du rapport de la commission de l'application des conventions et recommandations. La recherche d'une réforme des structures acceptable et la mise en ordre des finances de l'OIT.

N° 2266. — **Femme (condition de la) (mission de la déléguée à la condition féminine).** — Question de M. Jean Cluzel [21 juin 1978].

N° 2267. — **Textiles (déficit de la branche « textile » du commerce extérieur).** — Question de M. Maurice Schumann [21 juin 1978].

N° 2268. — **Fonctionnaires (situation du personnel administratif et technique du ministère).** — Question de M. Philippe Machefer [23 juin 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [27 octobre 1978] (p. 2959).

Les améliorations apportées à la situation des fonctionnaires de la catégorie B des services de l'équipement : le relèvement des indices et la pyramide des emplois. La concertation menée avec les organisations syndicales sur la situation et les conditions d'emploi. Le projet de réforme intéressant les personnels administratifs et techniciens transmis aux autres ministères. La situation des conducteurs de travaux publics. Les projets de décret modifiant le statut des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et celui des personnels administratifs supérieurs de l'équipement. Le groupe de travail au ministère de l'environnement et du cadre de vie sur le régime des primes et indemnités dont bénéficient les fonctionnaires, notamment de la catégorie B. L'accord salarial de 1978 et la formation d'un groupe de travail sur les problèmes de la grille indiciaire.

N° 2269. — **Police (situation des officiers de la police nationale).** — Question de M. Francis Palmero [23 juin 1978]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [27 octobre 1978] (p. 2953).

La réforme des structures de corps de la police nationale intervenue le 1^{er} janvier 1978, conformément aux conclusions de la commission présidée par M. Racine. Le bénéfice pour les fonctionnaires de police des avantages accordés à la gendarmerie. Création d'un corps unique de commandement ; le cas des commandants principaux et des commandants de groupement. La revalorisation indiciaire de la carrière des commandants et des autres officiers. La création de deux nouveaux échelons pour les officiers de paix. Le rôle essentiel de la tenue dans l'accomplissement des missions de police.

N° 2270. — **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (suppression éventuelle du billet « colonie de vacances »).** — Question de M. Robert Pontillon [28 juin 1978].

N° 2271. — **Architecture (application de la loi sur l'architecture).** — Question de M. Francis Palmero [28 juin 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [27 octobre 1978] (p. 2960).

La publication des différents décrets d'application de la loi sur l'architecture : le statut des sociétés civiles professionnelles d'architecture, l'organisation de la profession. La préparation du décret concernant les conseils d'architecture et la circulaire adressée aux préfets pour en accélérer la mise en place. La publicité importante faite autour de l'action de ces conseils. La possibilité accordée aux départements d'instituer une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement dans le cadre de l'aide à l'architecture. Le report de l'obligation de recours aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour tout candidat au permis de construire en attendant l'installation définitive de ceux-ci. Les moyens mis à la disposition de ces conseils.

N° 2272. — **Crédit agricole (nouveau régime des prêts fonciers du Crédit agricole).** — Question de M. Pierre Tajan [29 juin 1978].

N° 2273. — **Français de l'étranger (situation des Français affiliés à l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer).** — Question de M. Charles de Cuttoli [30 juin 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [13 octobre 1978] (p. 2583).

Un projet d'accord entre la France et la Belgique a été paraphé le 16 février 1977. L'objet de cet accord est double : le bénéfice pour les personnes de nationalité française qui ont été employées sur les territoires du Congo belge et du Ruanda-Urundi, des prestations prévues par la loi belge du 16 juin 1960 ; l'octroi aux Français qui ont participé au régime de sécurité sociale d'outre-mer, par la loi belge du 17 juillet 1963, des mêmes avantages accordés par cette législation aux ressortissants belges. La décision de la Cour de justice des communautés sur l'application de la loi du 16 juin 1960. La réponse de la commission des communautés européennes à une question

d'un membre du parlement européen, Mlle Dunwoody, le 19 juin 1978, sur les mesures à prendre si les autorités belges ne se conformaient pas à la jurisprudence de la Cour.

N° 2274. — **Lycées (situation du lycée Raynouard de Brignolles [Var]).** — Question de M. Maurice Janetti [20 juillet 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2791, 2792).

(p. 2791) : dans le cadre des mesures de déconcentration, il appartient au préfet de région d'arrêter la liste des opérations à subventionner. L'aménagement du lycée Raynouard de Brignolles ne fait pas encore partie des opérations programmées. La collectivité locale a la responsabilité des travaux d'entretien. (p. 2792) : la satisfaction des demandes d'équipement en matériel et de crédits de fonctionnement, compte tenu des dotations globales et de l'ensemble des besoins recensés à l'intérieur de la région. La création d'un poste et demi dans ce lycée, au titre de la rentrée 1978. La définition des priorités dans le cadre des établissements publics régionaux.

N° 2275. — **Police municipale (situation des agents de la police municipale).** — Question de M. Philippe Machefer [20 juillet 1978]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [27 octobre 1978] (p. 2954).

Les domaines généraux d'intervention des policiers municipaux définis par l'arrêté du 28 février 1978. Le cas des opérations relatives aux décès et aux inhumations. L'action du centre de formation des personnels communaux. Les pouvoirs de police des maires. Les gardiens de la police nationale constituent un corps à vocation essentiellement urbaine ; leur avancement de grade. La revalorisation des traitements, en décembre 1975, des officiers municipaux.

N° 2276. — **Femme (condition de la) (situation des femmes chefs de famille).** — Question de M. Jean Cauchon [20 juillet 1978]. — Réponse de Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine [20 octobre 1978] (p. 2780, 2781).

(p. 2780) : les difficultés des femmes chefs de famille et les efforts accomplis par le Gouvernement pour améliorer leur situation. La création de l'allocation de parent isolé par la loi du 9 juillet 1976 est la garantie d'un minimum de ressources ; la majoration de l'allocation d'orphelin ; la loi du 2 janvier 1973 relative au paiement direct des pensions alimentaires. L'enquête en cours au ministère de la justice sur l'application de la loi du 11 juillet 1975 instituant le recouvrement public des pensions alimentaires. Les avantages fiscaux accordés aux femmes chefs de famille pour le calcul des parts et la déduction des frais de garde de leurs revenus annuels. La loi du 4 juillet 1975 sur la prolongation de la couverture sociale du conjoint survivant ou divorcé et la généralisation de la sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 1978. Les dispositions concernant l'emploi contenues dans le code du travail, la loi du 16 janvier 1971 sur les stages de formation professionnelle et la loi du 3 janvier 1975 sur la priorité d'accès à ces stages. (p. 2781) : les mesures du pacte national pour l'emploi et la loi du 6 juillet 1978 relative à l'emploi des jeunes. La priorité d'accès aux crèches. Les lois du 3 janvier 1975, du 20 mai 1975 et du 9 juillet 1976 sur les limites d'âge dans la fonction publique. Les mesures annoncées dans le programme de Blois par le Premier ministre.

N° 2277. — **Lois (applicabilité des lois aux DOM-TOM).** — Question de M. Louis Virapoullé [20 juillet 1978].

N° 2278. — **Recherche spatiale (respect par la RFA des accords interalliés concernant la fabrication et les exportations d'armement).** — Question de M. Serge Boucheny [3 août 1978].

N° 2279. — **Routes (classement dans la voirie nationale de certains axes routiers des Alpes-Maritimes).** — Question de M. Francis Palmero [3 août 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4830, 4831).

La route nationale n° 205 au col de Restefond et le chemin départemental 2202 du col de la Cayolle ; leur non-reprise en voirie nationale à cause de la faiblesse du trafic et l'existence d'autres liaisons. La liste des liaisons des Alpes-Maritimes avec le reste des Alpes françaises. Le programme cofinancé par l'Etat et l'établissement public régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour améliorer ces liaisons.

N° 2280. — **Forêts (politique de la forêt).** — Question de M. Raymond Bouvier [3 août 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, à M. Francis Palmero, en remplacement de M. Raymond Bouvier [13 octobre 1978] (p. 2576, 2577).

(p. 2576) : La mise en place d'un groupe de réflexion en vue « d'étudier l'économie de la ressource forestière et d'intégrer son évolution dans le cadre général d'aménagement du territoire » sous la présidence de M. Bertrand de Jouvenel. La consultation des administrations et des organisations professionnelles et syndicales. L'orientation générale définie par le conseil des ministres du 8 février 1978. Les actions dans le domaine économique : la promotion des débouchés industriels (modernisation et développement des industries de la pâte à papier et de l'ameublement, l'implantation d'unités moyennes) ; la mise en place d'une organisation interprofessionnelle. Les productions de feuillus et de résineux. Un projet de loi adaptant à la forêt les dispositions relatives au remembrement agricole sera présenté à la première session parlementaire de 1979. Le rôle des centres régionaux de la propriété forestière et l'action des chambres d'agriculture. La fonction de protection des grands équilibres naturels.

(p. 2577) : la gestion d'arboretums, de réserves naturelles, des opérations cynégétiques exemplaires. L'application sur les forêts de protection du décret du 2 août 1978. La proposition du relèvement du taux de la taxe sur le défrichement. Le dépôt d'un projet de loi pour la prochaine session sur la simplification de la réglementation forestière. Le développement des formations d'ingénieurs forestiers et la création d'emplois budgétaires. La campagne nationale d'information en vue de la prévention des incendies de forêt et la sensibilisation du grand public aux problèmes forestiers. La réorganisation du conseil supérieur de la forêt. Le rapport annuel du ministère de l'agriculture sur le développement de la politique forestière.

N° 2281. — Transports ferroviaires (reconstruction de la voie ferrée Nice — Coni : augmentation de la participation de la France). — Question de M. Francis Palmero [3 août 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4831, 4832).

(p. 4831) : l'histoire de la ligne Coni—Vintimille ; la convention signée en 1970 à Rome définissant les modalités de reconstruction de la ligne. Les incidents survenus en 1976 avec la crue de la Roya ; l'état des travaux. (p. 4832) : la participation financière de la France à cette opération.

N° 2282. — Communauté économique européenne (CEE) (élargissement de la Communauté économique européenne aux pays méditerranéens : information du Parlement). — Question de M. Henri Caillavet [3 août 1978].

N° 2283. — Spectacles (mesures en faveur des spectacles de cirque). — Question de M. Joseph Raybaud [3 août 1978].

N° 2284. — Aménagement du territoire (mise en valeur des régions de l'Ouest). — Question de M. Georges Lombard [3 août 1978].

N° 2285. — Libertés publiques (liberté de l'information : limites). — Question de M. Henri Caillavet [24 août 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication [13 octobre 1978] (p. 2585).

La liberté d'information est l'un des éléments essentiels du régime démocratique ; l'article XI de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Les limitations à la libre communication ont été instituées par le législateur, soit dans l'intérêt de la société, soit pour la sauvegarde des intérêts des particuliers. Le pouvoir d'informer ne peut être absolu. Le pouvoir judiciaire peut seul apporter des limitations, dans les conditions définies par le législateur, à la liberté d'informer. L'entretien de Mme Isabelle de Wengen avec Jacques Mesrine « en cavale ». L'association éventuelle des journalistes aux organismes multiples qui traitent des problèmes de société, afin de mieux faire connaître les exigences de la profession. L'évolution de la déontologie professionnelle.

N° 2286. — Circulation routière (auto-stoppeurs : responsabilité des automobilistes). — Question de M. Francis Palmero [24 août 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [13 octobre 1978] (p. 2578).

La publication d'une fiche de vulgarisation appelée la « minute juridique » distincte de la « lettre de la Chancellerie ». La responsabilité d'un automobiliste pour des dommages occasionnés ; à la suite d'un accident, à un auto-stoppeur est identique à celle encourue à l'égard de toute personne véhiculée gratuitement ; l'application des dispositions de l'article 1382 et de l'alinéa 1^{er} de l'article 1384 du code civil. Les arrêts du 20 décembre 1968 de la Cour de cassation. Le paiement des dommages et intérêts garanti par la police d'assurance. L'intervention, le cas échéant, du fonds de garantie automobile. Le partage de responsabilité en cas de faute imputable à l'auto-stoppeur.

N° 2287. — Emploi (Normandie : situation de l'emploi dans la métallurgie). — Question de M. Jean-Marie Girault [24 août 1978]. — Réponse de M. André Giraud, ministre de l'industrie [6 octobre 1978] (p. 2423, 2424, 2425).

(p. 2423) : l'annonce de la fermeture éventuelle de l'usine de Mondeville. La Société métallurgique de Normandie et le groupe Empain-Schneider. La situation financière et la gestion de la société normande ; le redressement de la sidérurgie française. (p. 2424) : l'intérêt du Gouvernement pour les problèmes sidérurgiques. (p. 2425) : il ne faut pas évoquer des perspectives de licenciement pour obtenir des aides non justifiées.

N° 2288. — Transports routiers (transport routier de matières explosives ou dangereuses en grande quantité). — Question de M. Kléber Malécot [24 août 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4832, 4833).

(p. 4832) : l'arrêté du 15 avril 1945 complété par la réglementation européenne ; l'accord européen sur le transport par route des matières dangereuses. La diminution du nombre d'accidents tenant au caractère dangereux des marchandises transportées. L'action engagée dans le domaine particulier du transport routier des matières dangereuses : l'adaptation de la réglementation au progrès technique confiée à une commission interministérielle pour le transport des matières dangereuses ; le respect de cette réglementation notamment à propos des vitesses limites, des temps de conduite et de repos. Le reclassement de certaines marchandises dangereuses. L'interdiction en France des véhicules étrangers transportant des matières dangereuses dans des citernes construites en acier de nuance dite T1.

(p. 4833) : la simplification du tableau des réglementations de vitesse. La mise en place obligatoire de limiteurs de vitesse sur les véhicules. L'accident de Tarragone en Espagne ; l'action entreprise près des sociétés et de leurs personnels pour le respect des réglementations. L'effort de formation professionnelle des conducteurs. L'avance prise par la France dans ce domaine par rapport aux pays voisins.

N° 2289. — Elevage (Poitou-Charentes : aides à la production caprine). — Question de M. Guy Robert [24 août 1978].

N° 2290. — Elevage (élevage porcin : mesures de soutien). — Question de M. Edouard Le Jeune [24 août 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (commune avec la réponse à la question n° 2302) [20 octobre 1978] (p. 2785, 2787).

(p. 2785) : les mesures nationales prises pour alléger le marché de la viande porcine face à la crise qui sévit sur le marché européen : caisses de compensation, crédits de trésorerie, incitation à la consommation de porc, hausse du seuil des prix de soutien. Les mesures de soutien du marché au niveau communautaire. Le Gouvernement a demandé à la commission des communautés européennes la mise en place du régime de certificats pour toutes les importations en provenance des pays tiers. La détermination du Gouvernement à maintenir et à développer un élevage essentiel pour l'économie agricole et notre balance commerciale. Les efforts déployés en faveur de l'exportation des produits des industries agricoles et alimentaires à forte valeur ajoutée. La politique menée pour renforcer la compétitivité des entreprises. Le rôle du centre français du commerce extérieur (CFCE) et de la société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires (Sopexa) ; l'augmentation de la contribution financière de l'Etat à ces organismes. Le mécanisme de la prime d'orientation agricole. La création du conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires et ses propositions d'action.

N° 2291. — Souveraineté (principauté d'Andorre : respect de son statut juridique). — Question de M. Jean Nayrou [24 août 1978].

N° 2292. — Navigation de plaisance (relance de l'industrie de la navigation de plaisance). — Question de M. Francis Palmero [24 août 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2945, 2946).

(p. 2945) : une industrie orientée vers le marché national mais aussi vers les marchés extérieurs. Le développement régulier du chiffre d'affaires, après la récession de 1975. (p. 2946) : l'évolution des effectifs. Le rythme rapide de l'amélioration des échanges extérieurs. Les difficultés de certaines entreprises, telles qu'Aloa-Marine à Cannes-la-Bocca.

N° 2293. — Handicapés (bilan d'application de la loi en faveur des handicapés). — Question de M. Jean-Pierre Blanc [7 septembre 1978]. — Réponse de M. Daniel Hoefel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [20 octobre 1978] (p. 2782). — M. Jean Cauchon en remplacement de M. Jean-Pierre Blanc.

Les décrets pris en application de la loi en concertation avec les organisations représentatives, notamment le conseil consultatif des handicapés. La prise en charge par l'Etat des commissions d'éducation spéciale. La mise en place des commissions d'orientation et les mesures prises pour faciliter l'insertion des handicapés adultes dans la vie professionnelle. Le système de la garantie de ressources. La publication des textes qui permettent l'insertion dans la cité des handicapés. La création prochaine des établissements d'accueil pour les grands handicapés. Les actions à mener en ce qui concerne l'accès à la fonction publique, l'amélioration du fonctionnement des commissions d'orientation et de l'information (la publication d'un guide pratique). La nécessité de créer un courant de solidarité.

N° 2294. — Sécurité routière (textes d'application de la loi tendant à prévenir la conduite sous l'empire d'un état alcoolique). — Question de M. Henri Caillavet [7 août 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (commune avec la réponse à la question n° 2325 de M. Henri Caillavet) [13 octobre 1978] (p. 2579).

L'application de l'article L. 3 nouveau du code de la route tel qu'il résulte de la loi du 12 juillet 1978 sur les contrôles préventifs d'imprégnation alcoolique; la circulaire ministérielle pour la période estivale; l'absence de décret d'application du Conseil d'Etat. Le maintien du droit antérieur et des décrets du 1^{er} octobre 1971 relatifs à l'emploi de l'alcootest; les adjonctions de la loi du 12 juillet 1978. La décision du tribunal correctionnel de Saint-Etienne le 4 octobre 1978 condamnant un automobiliste à une peine d'amende pour refus de se soumettre aux épreuves de dépistage préventif. Le nombre des accidents de la route. (p. 2580): la proportion des tests positifs.

N° 2295. — Sécurité routière (prévention des accidents causés par le renversement de tracteurs). — Question de M. Jean Cluzel [7 septembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [15 décembre 1978] (p. 4829). — M. André Rabineau, en remplacement de M. Jean Cluzel.

L'arrêté du 10 juin 1975 imposant des dispositifs de protection en cas de renversement de tracteurs neufs; la procédure d'homologation effectuée en conformité avec le code d'essai mis au point par l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques). Les problèmes qui se posent pour le parc ancien de tracteurs. Les travaux en vue de l'équipement des tracteurs neufs à voie étroite, dits « vigneron ». La préparation d'un décret réglementant les nouvelles procédures de contrôle des machines, quel que soit leur type. Le régime de l'assurance obligatoire des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le souhait d'actions financières incitatives favorisant l'installation de dispositifs de protection sur les tracteurs. Les statistiques sur le nombre d'accidents en 1974, 1975 et 1976. L'étude réalisée par le centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole sur les causes des accidents de tracteurs.

N° 2296. — Energie (recyclage des matières premières). — Question de M. Pierre Vallon [7 septembre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2946, 2947).

(p. 2946): le déficit de la balance commerciale française en ce qui concerne les matières premières. L'action menée par le Gouvernement, dès 1975, pour économiser les matières premières non énergétiques. La lutte contre le gaspillage: un moyen de réduire les causes structurelles de l'inflation. La délégation aux économies de matières premières, créée par décret du 23 avril 1975; le service permanent qui, au sein de la direction générale de l'énergie et des matières premières, a pour mission de concevoir la stratégie et de mettre en œuvre celle-ci. Le rôle que doit avoir chaque consommateur. (p. 2947): les secteurs où des réalisations pilotes peuvent avoir un effet d'entraînement. Les difficultés liées à la conjoncture.

N° 2297. — Aménagement du territoire (bilan de la politique gouvernementale en matière de rénovation rurale). — Question de M. René Tinant [7 septembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [20 octobre 1978] (p. 2787).

Les moyens mis en place par le décret d'octobre 1967: les crédits financiers et l'installation de quatre commissaires territoriaux (zone Ouest, zone Massif Central, massif de l'Est et zone Pyrénées). Le cas particulier de la zone de montagne de la Corse des départements de la Dordogne, de la Vienne et de la Charente. Les financements prévus à partir du budget de 1975. La contribution du fonds de rénovation rurale en faveur

des zones périphériques des parcs nationaux. La difficulté d'isoler l'action des crédits de rénovation rurale; un soutien de plus en plus important aux activités économiques. Ces crédits ne peuvent avoir qu'un rôle de suppléance ou d'incitation. Les autres moyens qui concourent au développement des zones rurales: l'aide spéciale rurale, les contrats de pays et l'aide spécifique de l'Etat prélevée sur le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. Les dispositions spécifiques à la montagne avec l'indemnité spéciale de montagne. L'accroissement des moyens du fonds de rénovation rurale.

N° 2298. — Emploi (crise de l'emploi: soutien de l'activité économique des régions). — Question de M. Maurice Schumann [7 septembre 1978]. — Réponse de M. René Monory, ministre de l'économie [13 octobre 1978] (p. 2572, 2576).

(p. 2572): les graves difficultés économiques du Nord-Pas-de-Calais: les mines, le textile, la sidérurgie et les chantiers navals. La nécessaire adaptation industrielle de cette région. Il faut rendre la liberté aux entreprises industrielles, instaurer la liberté des prix. La mise en place de nouvelles structures pour être à égalité de chances avec les autres pays. Il importe de prendre des mesures d'orientation de l'épargne vers les entreprises pour réconcilier l'opinion publique avec son industrie. (p. 2573): le dispositif de choc pour répondre aux besoins des régions: un fonds d'adaptation industrielle pour lequel est intervenu M. Schwartz, rapporteur de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale. Le travail de la DATAR en vue de sensibiliser rapidement les investisseurs; la concertation avec les industriels et leurs fédérations. Les problèmes de l'emploi: les prêts participatifs, les subventions de la caisse d'aide aux économies d'énergie, les prêts au taux bonifié accordés pour l'artisanat. La loi sur l'orientation de l'épargne doit permettre de procéder à des augmentations du capital. Les problèmes du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) et des comités départementaux de financement (Cofédi). L'inquiétude à propos des crédits d'action de la politique industrielle (CAPI) et du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile (CIRIT). Les résultats non négligeables de l'accord multifibres. (p. 2574): si la balance commerciale textile est excédentaire, cette situation n'est pas uniforme. Le problème de l'union monétaire: les fluctuations permanentes des monnaies découragent les industriels d'investir. Un système de changes fixes peut apporter plus de dynamisme dans les investissements. Le travail des experts sur les modalités de référence des monnaies (une grille de parité ou un panier de monnaies). La construction navale: les capacités de production mondiale sont aujourd'hui largement supérieures aux besoins. Le projet de loi relatif à la sidérurgie qui sera discuté prochainement au Sénat; ses solutions financières. (p. 2576): la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. L'action du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile. L'application de l'accord multifibres en ce qui concerne la balance des textiles et les « sorties de panier ». Les négociations en cours et la concurrence italienne. La préparation d'un projet de loi sur le transfert d'actions aux travailleurs.

N° 2299. — Jeux et paris (adaptation des règles du jeu du loto). — Question de M. Edouard Bonnefous [14 septembre 1978]. — Réponse de M. Maurice Papon, ministre du budget [27 octobre 1978] (p. 2956).

Les modifications apportées au règlement du loto. Le problème du report des gains lorsqu'il n'y a aucun gagnant de premier rang. La comparaison des gains du loto et de la loterie nationale. Les prélèvements opérés par l'Etat sur les mises engagées et le problème de l'imposition des gains.

N° 2300. — Transports aériens (accueil des aérostiers américains en France). — Question de M. Edouard Bonnefous [14 septembre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs [20 octobre 1978] (p. 2783, 2784).

(p. 2783): les mesures prises pour réserver un accueil digne de l'exploit réalisé. Les différentes distinctions attribuées aux aérostiers américains. (p. 2784): la satisfaction de M. l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

N° 2301. — Vins (modification de la réglementation sur l'enrichissement des vendanges, des moûts et des vins). — Question de M. Maurice Janetti [14 septembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [20 octobre 1978] (p. 2788).

Les réformes qui seront prochainement soumises au Parlement sur le régime d'enrichissement des vins. Le respect d'un principe d'équité: l'ouverture de droits égaux à tous les viticulteurs quelle que soit la région de leur installation. Le contrôle

et l'encadrement, par des règles strictes, de l'enrichissement pour maintenir la qualité de la production viticole. Les aides à l'utilisation des produits issus de la vigne.

N° 2302. — Industries agro-alimentaires (exportation de produits à forte valeur ajoutée). — Question de M. Edouard Le Jeune [14 septembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (commune avec la réponse à la question n° 2290) [20 octobre 1978] (p. 2785, 2787).

N° 2303. — Vacances (étalement des vacances scolaires d'été). — Question de M. Jean-Marie Rausch [21 septembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2793). — M. René Tinant, en remplacement de M. Jean-Marie Rausch.

Le « rapport sur l'aménagement du temps », publié en 1976 à la suite des travaux du groupe interministériel présidé par M. Labrusse. Les orientations annoncées lors du conseil des ministres du 19 juillet 1978. L'adaptation du calendrier actuel aux réalités locales; la détermination d'un calendrier pluri-annuel qui permettrait d'organiser à plus long terme les vacances. Le conseil économique et social semble l'instance la plus adaptée pour la concertation à laquelle le ministère de l'éducation participera. L'étude demandée aux trois recteurs de la région d'Ile-de-France relative aux conséquences concrètes pour les familles, les élèves et les enseignants concernés. Le rôle du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

N° 2304. — Commerçants (commerçants imposés au forfait actualisation du système fiscal). — Question de M. Jean Chérioux [21 septembre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2944).

Le nombre des entreprises intéressées par le régime du forfait. L'institution du régime simplifié d'imposition depuis le 1^{er} janvier 1977. Le développement de la comptabilité; le souci du Gouvernement d'aller vers une meilleure connaissance des revenus réels. L'entrée en fonctionnement des centres de gestion agréés.

N° 2305. — Mines et carrières (exploitation des richesses minières du département de l'Allier). — Question de M. Jean Cluzel [21 septembre 1978].

N° 2306. — Cours d'eau (diminution de la nappe du Var). — Question de M. Joseph Raybaud [21 septembre 1978].

N° 2307. — Politique extérieure (relations France-Liban). — Question de M. Adolphe Chauvin [21 septembre 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [13 octobre 1978] (p. 2584).

L'attachement du Gouvernement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Liban; son soutien aux efforts du président Sarkis: les contacts, dès le 29 septembre 1978, du ministre des affaires étrangères avec les représentants des pays intéressés et les interventions personnelles du Président de la République pour obtenir un cessez-le-feu. Les efforts français pour obtenir une prise de position dans le cadre des Nations-Unies. La recherche des moyens pour résoudre la crise libanaise. L'appui aux efforts déployés par l'Arabie saoudite et le Koweït pour réunir une conférence des pays arabes participant ou contribuant financièrement à la force arabe de dissuasion. L'aide à caractère humanitaire aux populations éprouvées: l'envoi, par la France, d'une antenne chirurgicale. Le rôle utile de l'ONU.

N° 2308. — Syndicats de communes (syndicat intercommunal de Levens contre L'Escarène, septième canton de Nice). — Question de M. Joseph Raybaud [21 septembre 1978].

N° 2309. — Routes (Alpes-Maritimes: route nationale n° 202). — Question de M. Joseph Raybaud [21 septembre 1978].

N° 2310. — Expulsions (détention des étrangers en voie d'expulsion). — Question de M. Charles Lederman [21 septembre 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [13 octobre 1978] (p. 2530).

L'article 34 de la Constitution confie au Parlement le soin de fixer les règles relatives au régime des peines. La possibilité donnée au Gouvernement de prendre des mesures d'expulsion envers les étrangers et de retenir un étranger en voie d'expulsion dans un établissement approprié: les dispositions de l'article 120 du code pénal et la décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1978 en ce domaine.

N° 2311. — Aéronautique (organisation) (politique de construction sous licence d'avions à l'étranger). — Question de M. Serge Boucheny [21 septembre 1978]. — Réponse de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication [13 octobre 1978] (p. 2586).

La communication de la réponse préparée par M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Les efforts considérables pour la promotion d'une construction aéronautique civile adaptée au marché mondial; l'élargissement de la famille Airbus et le lancement de la nouvelle version A. 310. Les productions destinées à l'exportation ont permis à notre industrie aérospatiale de conserver à peu près ses emplois depuis dix ans. Les perspectives favorables dues à la percée commerciale du programme Airbus, au succès des avions d'affaires *Mystère* et aux commandes pour l'exportation de matériel militaire. L'accord franco-arabe relatif à la construction sous licence, en Egypte, de l'avion militaire *Alphajet*. L'effet d'entraînement pour l'économie de la coopération industrielle avec un pays étranger, dans les domaines militaire et civil. La construction par Israël de l'avion *Kfir* sans aucune intervention de la France.

N° 2312. — Administration (organisation) (indépendance des services publics de statistique et de prévision économique). — Question de M. Anicet Le Pors [21 septembre 1978].

N° 2313. — Charbon (les techniques de gazéification du charbon). — Question de M. Léandre Létouquat [21 septembre 1978].

N° 2314. — Avortement (application de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse). — Question de Mme Hélène Luc [21 septembre 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [20 octobre 1978] (p. 2778).

Le décès d'une jeune fille qui n'est pas dû à une carence de la structure d'accueil susceptible de répondre à la demande d'interruption volontaire de grossesse. La baisse indéniable des interruptions volontaires de grossesse subies en Grande-Bretagne par des Françaises. Une enquête du conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale démontre que l'équipement mis en place répond aux besoins. La prise en charge financière par la sécurité sociale des frais d'interruption de grossesse pour motif thérapeutique et des frais de soins et d'hospitalisation pour une interruption volontaire de grossesse. Le refus de rembourser les frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse qui ne doit pas constituer un moyen de régulation des naissances. L'effort de l'Etat, des départements, des organismes de sécurité sociale pour développer l'information sur la régulation des naissances, l'accès aux moyens de contraception; le nombre des centres de planification et d'éducation familiale et des établissements d'information et de conseil conjugal. La subvention accordée au conseil supérieur de l'information sexuelle. L'efficacité des actions entreprises en faveur de la régulation des naissances. L'intérêt des pouvoirs publics pour le développement de la contraception et la prévention contre l'avortement.

N° 2315. — Politique extérieure (déclaration du ministre vietnamien des affaires étrangères). — Question de M. Edouard Bonnefous [21 septembre 1978].

N° 2316. — Logement (taux de la cotisation patronale). — Question de Mme Irma Rapuzzi [2 octobre 1978].

N° 2317. — Postes (construction d'un nouvel hôtel des postes à Lapalisse). — Question de M. Jean Cluzel [28 septembre 1978]. — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement) [15 décembre 1978] (p. 4836). — M. André Rabineau, en remplacement de M. Jean Cluzel.

La prise en compte de cette opération au titre des secteurs pilotes dans le cadre de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques; la réunion du 19 décembre 1978 sous la présidence du préfet de l'Allier. La réutilisation du bâtiment existant, l'ancien hôpital du maréchal de la Guiche. Les propositions imminentes que feront les postes et télécommunications comporteront une conservation de la façade actuelle et de la charpente du bâtiment.

N° 2318. — Education physique et sportive (plan de relance du sport à l'école). — Question de M. Guy Schmaus [28 septembre 1978].

N° 2319. — Habitations à loyer modéré (HLM) (composition des conseils d'administration des offices publics d'HLM). — Question de M. Fernand Lefort [28 septembre 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [27 octobre 1978] (p. 2961).

La modification de la composition des conseils d'administration des offices publics d'HLM par le décret du 13 février 1978 ; la parité instituée entre les membres élus et les administrateurs désignés par le préfet. La réduction du nombre des représentants de l'administration dans les offices municipaux d'HLM. La mise en place d'une « grande commission HLM » réunissant des représentants des organismes d'HLM, des élus locaux et de l'administration ; son action en fonction de la réforme de l'aide au logement. La volonté d'accroître les responsabilités des élus locaux en matière de logement.

N° 2320. — Emploi (situation de l'emploi dans le Valenciennois). — Question de M. Pierre Carous [28 septembre 1978].

N° 2321. — Industries mécaniques (création d'entreprises de machines-outils). — Question de M. François Dubanchet [3 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2947, 2948).

(p. 2947) : le développement du secteur de la machine-outil : la promotion de l'innovation, l'accent mis sur les machines de haute technologie, la création de structures collectives pour l'exportation (la situation en URSS et en Hongrie). (p. 2948) : la création d'entreprises, préoccupation fondamentale du Gouvernement ; les différents « programmes d'action » en faveur de la petite et moyenne industrie. L'ouverture de bureaux d'accueil et d'orientation dans les chambres de commerce et d'industrie ; la tenue du second salon de la création d'entreprises organisé au Puy-en-Velay. Les mesures financières ; les primes aux sociétés de développement régional. Le projet d'un fonds national de garantie « Petites et moyennes industries » en cours d'étude. Conformément au programme de Blois, la mise en place envisagée d'une agence nationale pour la création d'entreprises.

N° 2322. — Charbon (techniques de gazéification du charbon). — Question de M. Raymond Dumont [3 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2949).

Seule la gazéification *in situ* de certains gisements pourrait permettre d'en tirer parti ; la nécessité d'une technique permettant la récupération des gaz produits, dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation des progrès réalisés dans les techniques d'exploitation pétrolière. L'association des Charbonnages de France, de Gaz de France et de l'institut français du pétrole pour la réalisation de certains essais. La demande de concours déposée auprès de la commission des communautés européennes ; l'éventualité d'un rapprochement avec les Belges et les Allemands. Le développement de telles techniques ne constituerait en rien un moyen de maintenir les effectifs de la profession de mineur de fond.

N° 2323. — Peine de mort (ouverture d'un débat parlementaire sur la peine de mort). — Question de M. Francis Palmero [3 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice [13 octobre 1978] (p. 2581).

Le faible nombre des exécutions capitales depuis onze ans. On ne peut pas instaurer un débat en une période de montée inquiétante du sentiment d'insécurité. La nécessité de faire évoluer les mentalités ; le projet de loi, actuellement en discussion devant le Parlement, relatif au régime de sûreté et aux permissions de sortie.

N° 2324. — Concurrence déloyale (Italie : concurrence déloyale à l'industrie française de la maille et de la bonneterie). — Question de M. Maurice Schumann [5 octobre 1978].

N° 2325. — Circulation routière (textes d'application de la loi tendant à prévenir la conduite en état alcoolique). — Question de M. Henri Caillavet [5 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice (commune avec la réponse à la question n° 2294 de M. Henri Caillavet) [13 octobre 1978].

N° 2326. — Transports maritimes (mesures de sauvegarde des transports maritimes). — Question de M. Charles Ferrant [6 octobre 1978].

N° 2327. — Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (suppression du train 4402 Limoges—Paris). — Question de M. René Touzet [6 octobre 1978].

N° 2328. — Politique extérieure (extermination de la population chrétienne du Liban). — Question de M. Pierre Marclhacy [10 octobre 1978].

N° 2329. — Pêche maritime (protection de la pêche et de la chasse dans les mers australes). — Question de M. Michel Chauty [10 octobre 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, en remplacement de M. Yvon Bourges, ministre de la défense [15 décembre 1978] (p. 4835).

La surveillance des mers australes appartient au ministre de la défense et l'exploitation de ces eaux au ministre des transports. La pêche entreprise depuis 1970 par les bateaux des pays de l'Est sur le plateau continental et les îles Kerguelen ; les espèces concernées sont le champco-cephalus et le notothenia. Le respect depuis le 3 février 1978 de la zone économique des 200 milles autour de ces îles. Les négociations entamées pour régler les interventions des bateaux de pêche étrangers dans la zone économique des Kerguelen, des Crozet, Saint-Paul et Amsterdam. Le souci de conserver nos ressources et de redéployer notre pêche industrielle. Le projet de constitution d'un groupement d'armateurs intéressés par ce redéploiement. La surveillance de cette zone par la marine nationale. L'étude faite pour doter l'île de Kerguelen de moyens adaptés.

N° 2330. — Transports aériens (amélioration des transports aériens entre la Corse et le continent). — Question de Mme Hélène Luc [10 octobre 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4833).

Les orientations fixées par le Président de la République quant aux liaisons maritimes et aériennes entre l'île et le continent. Les propositions faites au président du conseil régional, M. François Giacobbi, et aux assemblées régionales ; l'institution d'un comité consultatif. Les décisions prises : la mise en service d'appareils plus performants, l'aménagement des horaires entre Paris—Marseille et la Corse, la liaison tournante quotidienne Nice—Bastia—Ajaccio—Nice. L'extension de la structure tarifaire en vigueur sur le réseau national à la Corse ; les mesures spécifiques : les réductions pour les étudiants corses ; l'absence de vol « rouge » — vol sans réduction — la baisse des tarifs pour les voyages aller et retour Corse—continent—Corse du 1^{er} novembre au 1^{er} mai en ce qui concerne la desserte maritime.

N° 2331 — Transports aériens (revendications des personnels de contrôle des aéroports). — Question de Mme Hélène Luc [10 octobre 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports [15 décembre 1978] (p. 4834).

La sécurité en matière de transport aérien ; la qualité du matériel et du personnel français. L'augmentation pour 1979 des crédits attribués à la sécurité aérienne. Les créations de postes de techniciens, d'emplois techniques. Le relèvement des primes attribuées au personnel ; l'exemple de la prime de technicité, d'exploitation et de surcharge. L'amélioration des conditions de travail et l'association du personnel à la définition des matériels. La concertation engagée avec les organisations syndicales. Les normes de sécurité ; leur définition d'une façon unilatérale par certains syndicats.

N° 2332 — Transports routiers (situation de l'industrie des poids lourds). — Question de M. Jean-Marie Girault [11 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2945).

L'amélioration de la compétitivité de l'industrie automobile passe par un allongement de la taille des séries. Les économies d'échelle dans le secteur du poids lourd. La prise de contrôle de Citroën par Peugeot ; la fusion de Berliet et de Saviem. Les principaux concurrents européens et américains, leur niveau de compétitivité. La restructuration interne entreprise à Renault véhicules industriels (RVI). L'abandon par l'usine de Blainville d'une partie de la fabrication de véhicules de moins de 5 tonnes. L'étude engagée par la direction de RVI en ce qui concerne l'évolution des effectifs.

N° 2333. — Métaux (industrie des) (restructuration d'une entreprise de transformation des métaux non ferreux). — Question de M. Guy Schmaus [11 octobre 1978].

N° 2334. — Enseignement (crédits de l'enseignement privé et public pour 1979). — Question de M. Pierre Noé [11 octobre 1978]. — Réponse de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [20 octobre 1978] (p. 2794).

Les difficultés ne portent que sur certaines classes d'enseignement primaire. Le redéploiement des moyens qui a été opéré dans le département de l'Essonne avec l'accord unanime du comité technique paritaire départemental. L'influence des modifications démographiques très importantes. L'augmentation des effectifs des personnels non enseignants des lycées et collèges. La mise en place du plan de redéploiement pour l'éducation physique et sportive. Les crédits prévus au titre des établissements privés sous contrat.

N° 2335. — Assistance publique (suppression d'emplois à l'assistance publique de Paris). — Question de Mme Rolande Perlican [11 octobre 1978]. — Réponse de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille [20 octobre 1978] (p. 2779).

Aucun licenciement autre que disciplinaire ne sera prononcé dans les hôpitaux de Paris en 1978 et 1979. La possibilité, grâce au budget de 1978 de l'assistance publique, de disposer d'agents supplémentaires. Les rumeurs, non fondées, de licenciement et leur explication: le jeu normal des départs à la retraite, disponibilités, démissions; la fin des contrats du personnel temporaire.

N° 2336. — Rénovation urbaine (rénovation du quartier Guillemot dans le XIV^e arrondissement de Paris). — Question de Mme Rolande Perlican [11 octobre 1978]. — Réponse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie [27 octobre 1978] (p. 2962).

L'adoption par le conseil de Paris du projet d'aménagement de la zone Guillemot; la réduction de la hauteur des constructions prévues, la création d'un espace vert, la conservation de 38 immeubles. L'évolution profonde du projet initial et la concertation entre les pouvoirs publics et la ville de Paris. Le déroulement de l'enquête publique qui doit permettre d'associer au projet les associations locales et l'ensemble du public. La fin de l'enquête publique et l'adoption du projet par le conseil de Paris et le préfet de Paris.

N° 2337. — Chantiers navals (commandes de navires de guerre par des pays étrangers). — Question de M. Michel Chauty [12 octobre 1978].

N° 2338. — Commerce extérieur (vente d'escorteurs à l'Argentine). — Question de M. Michel Chauty [12 octobre 1978]. — Réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères [15 décembre 1978] (p. 4840).

La vente à l'Argentine de deux avisos primitivement destinés à l'Afrique du Sud et retenus en application de l'embargo décidé par les Nations unies sur les ventes d'armes à ce pays. L'effort du Gouvernement en faveur de nos compatriotes détenus ou disparus en Argentine; la vente des avisos et la prise en considération de la situation de l'emploi en France et de la nécessité d'améliorer notre balance commerciale. La source d'approvisionnement et le marché d'exportation que représente l'Argentine. Les rapports commerciaux n'entraînent aucune approbation du régime intérieur d'un pays.

N° 2339. — Chasse (statut des gardes de l'office national de la chasse). — Question de M. Francis Palmero [13 octobre 1978]. — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement) [15 décembre 1978] (p. 4837). — M. Daniel Millaud, en remplacement de M. Francis Palmero.

L'article 10 de la loi du 14 mai 1975 modifiant l'article 384 du code rural; les gardes de l'office national de la chasse ou des fédérations départementales des chasseurs dépendent du statut national. L'harmonisation des conditions de rémunération et de déroulement de carrière de ces agents par le décret du 2 août 1977. Leur rémunération grâce aux redevances cynégétiques versées par les chasseurs; leur mission sur le plan technique et répressif dans le domaine de la chasse. Le rôle des gardes-pêche du conseil supérieur de la pêche.

N° 2340. — Police (sécurité des populations des Alpes-Maritimes). — Question de M. Francis Palmero [13 octobre 1978]. — Réponse de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur [27 octobre 1978] (p. 2955, 2956).

(p. 2955): la Côte d'Azur, notamment la ville de Nice, est devenue une région de haute délinquance. La création à Nice d'une unité légère mobile de sécurité, d'une brigade de recherche appelée « brigade antigang » et l'implantation d'un commissaire à la ZUP de La Madeleine. La mise à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes d'une compagnie républicaine de sécurité. La répartition des emplois créés au budget du ministère de l'intérieur en fonction des zones de délinquance. (p. 2956): l'augmentation des dotations budgétaires.

N° 2341. — Artistes (mesures en faveur de la profession d'artistes). — Question de M. Francis Palmero [13 octobre 1978].

N° 2342. — Presse (atteinte au principe du pluralisme de la presse). — Question de M. Henri Caillavet [17 octobre 1978].

N° 2343. — Licenciements (situation d'une société d'ingénierie). — Question de M. Anicet Le Pors [17 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2949, 2950).

(p. 2949): les difficultés apparues dans la constitution du plan de charge de l'entreprise sont dues à l'augmentation du coût du pétrole et à la baisse du niveau des commandes de plusieurs pays de l'Est. La diminution des effectifs, annoncée dès le mois de juillet, n'interviendra pas avant le 31 octobre 1978. (p. 2950): l'avenir de la société Litwin ne paraît pas préoccupant.

N° 2344. — Pensions militaires d'invalidité (anciens militaires de carrière: cumul des pensions d'invalidité et de retraite). — Question de M. René Tinant [17 octobre 1978].

N° 2345. — Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (mauvaises conditions du transport des voyageurs Dourdan-Paris). — Question de M. Pierre Ceccaldi-Pavard [17 octobre 1978].

N° 2346. — Bâtiment (situation de l'emploi dans une entreprise de bâtiment). — Question de M. Guy Schmaus [18 octobre 1978]. — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (environnement) [15 décembre 1978] (p. 4838).

La baisse du carnet de commandes de l'entreprise Oger, spécialisée dans la construction de bâtiments de grande hauteur; le plan de restructuration soumis le 11 octobre 1978 au comité d'entreprise. La saisine du directeur départemental du travail et de l'emploi d'une demande d'autorisation de licenciement; l'attention que porte le Gouvernement à l'évolution du marché du bâtiment et des travaux publics particulièrement en Ile-de-France.

N° 2347. — Métaux (industrie des) (restructuration d'une entreprise de transformation de métaux non ferreux). — Question de M. Guy Schmaus [19 octobre 1978]. — Réponse de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie) [27 octobre 1978] (p. 2950, 2951).

(p. 2950): les problèmes de la société Tréfinmétaux. Les caractéristiques générales du secteur de transformation du cuivre. (p. 2951): les fermetures d'entreprises depuis 1977, dans ce secteur. Le niveau de la demande pour les demi-produits; le développement des importations depuis 1974. La concurrence internationale déformée par le comportement des pays producteurs de cuivre. Un groupe transformateur de métaux, ne disposant pas d'un accès direct à des ressources en métal, ne peut chercher son salut dans le protectionnisme. L'évolution de la coopération industrielle et commerciale entre les producteurs polonais de cuivre et Tréfinmétaux.

N° 2348. — Construction (parution des textes d'application de la loi relative à l'assurance dans la construction). — Question de M. Pierre Ceccaldi-Pavard [19 octobre 1978].

N° 2349. — Radiodiffusion et télévision (situation de la Société française de production). — Question de M. Henri Caillavet [24 octobre 1978].

N° 2350. — Communes (petites communes: désordres lors des festivités traditionnelles). — Question de M. Jean Francou [24 octobre 1978].

N° 2351. — Postes et télécommunications (agents des) (maintien des services régionaux des postes à Nice). — Question de M. Joseph Raybaud [31 octobre 1978].

N° 2352. — Licenciements (situation nouvelle d'une entreprise de La Courneuve). — Question de M. James Marson [31 octobre 1978]. — Réponse de M. François Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Environnement), en remplacement de M. André Giraud, ministre de l'industrie [15 décembre 1978] (p. 4838, 4839).

(p. 4838): les usines de la société Babcock à Fives-Denain, La Courneuve, Rousies, Gisors et Yvry; sa situation de principal exportateur français de biens d'équipements; sa participation à une mission en Chine organisée par les services du ministère de l'industrie. (p. 4839): la réduction du marché des chaudières industrielles et ses conséquences sur l'établissement de La Courneuve. La prise en compte des commandes pour Miami dans la fixation du niveau d'activité; les possibilités de commandes dans les équipements de traitement des ordures et la concurrence avec d'autres firmes françaises. Les pouvoirs publics ne peuvent intervenir au risque de fausser la compétition, de mettre d'autres entreprises en difficulté. Les difficultés d'un établissement ne peuvent pas permettre d'appréhender le fonctionnement d'une entreprise comme Fives-Cail-Babcock.

N° 2353. — Sidérurgie (mesures en faveur de la recherche sidérurgique). — Question de M. Hubert Martin [31 octobre 1978].

N° 2354. — **Finances locales (collectivités locales : crédits pour le service de surveillance de l'interclasse).** — Question de M. Henri Tournan [7 novembre 1978].

N° 2355. — **Sidérurgie (sauvegarde de l'institut de recherches de la sidérurgie).** — Question de M. Philippe Machefer [7 novembre 1978].

N° 2356. — **Mines et carrières (nuisances causées par l'exploitation de carrières).** — Question de M. Philippe Machefer [7 novembre 1978].

N° 2357. — **Pétrole (fermeture éventuelle de la raffinerie Elf de Valenciennes).** — Question de M. Pierre Carous [7 novembre 1978].

N° 2358. — **Expropriation (extension du camp du Larzac).** — Question de M. Jean Périquier [8 novembre 1978]. — Réponse de M. Joël Le Theule, ministre des transports, en remplacement de M. Yvon Bourges, ministre de la défense [15 décembre 1978] (p. 4827).

L'extension du camp du Larzac; les négociations avec les élus locaux et les dirigeants professionnels. La délégation d'exploitants reçue par le directeur du cabinet de M. Bourges le 3 décembre 1978; la rencontre, le 12 décembre 1978, entre le ministre de la défense et les élus du département; l'annonce de la recherche de solutions concrètes conciliant les intérêts de l'agriculture, ceux de l'économie régionale et les besoins de la défense nationale.

N° 2359. — **Industrie (situation des usines d'espadrilles du Sud-Ouest).** — Question de M. Gérard Ehlers [8 novembre 1978].

N° 2360. — **Travailleurs saisonniers (situation des agriculteurs utilisateurs de main-d'œuvre saisonnière étrangère).** — Question de M. Louis Boyer [9 novembre 1978].

N° 2361. — **Questions aux ministres (budget : délais de réponse aux questions écrites).** — Question de M. Michel Giraud [9 novembre 1978].

N° 2362. — **Rapatriés (amélioration de l'indemnisation des rapatriés).** — Question de M. Francis Palmero [10 novembre 1978].

N° 2363. — **Politique extérieure (relations entre la France et la République démocratique allemande).** — Question de M. Philippe Machefer [10 novembre 1978].

N° 2364. — **Postes et télécommunications (agents des) (insécurité des bureaux de poste).** — Question de Mme Rolande Perlican [21 novembre 1978].

N° 2365. — **Formation professionnelle (formation continue des travailleurs manuels de sociétés de personnel infirmier).** — Question de M. Marcel Mathy [1^{er} décembre 1978].

N° 2366. — **Postes et télécommunications (personnel des) (Budget 1979 : demande de création d'emplois supplémentaires).** — Question de M. Maurice Janetti [2 décembre 1978].

N° 2367. — **Cancer (liste des quarante produits potentiellement cancérogènes).** — Question de M. Francis Palmero [6 décembre 1978].

N° 2368. — **Sidérurgie (projet de restructuration de la sidérurgie).** — Question de M. Jean Béranger [6 décembre 1978].

N° 2369. — **Zones de rénovation rurale (classement des communes en zones de rénovation rurale).** — Question de M. Pierre Tajan [8 décembre 1978]. — Réponse de M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture [15 décembre 1978] (p. 4830).

Le décret du 24 octobre 1967 énumérant les zones « à économie rurale dominante » devant faire l'objet d'une action de rénovation rurale; les critères de définition de ces zones; l'exemple du Massif central ou des zones de montagne. Le nombre limité de ces zones pour préserver la spécificité de la notion de rénovation rurale; le problème des zones limitrophes; les interventions du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT). Les divers types d'aides. La préparation du plan Sud-Ouest; la situation du département du Tarn-et-Garonne. L'exclusion des « zones de terrasse — brousses légères — de la catégorie zone agricole défavorisée établie par la CEE.

N° 2370. — **Enseignement technique (enseignement technique français à l'étranger).** — Question de M. Pierre Croze [19 décembre 1978].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

N° 128. — **Relations internationales (politique de la France au Sahara occidental).** — Question de M. Jean Périquier [10 janvier 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 129. — **Détention (fermeture du centre d'Arenc).** — Question de M. Edgar Tailhades [21 février 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 130. — **Aviation militaire (difficultés de reconversion des pilotes militaires).** — Question de M. Jean Francou [14 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 131. — **Pollution (mer) (conséquences de l'échouage d'un pétrolier).** — Question de M. Anicet Le Pors [28 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 132. — **Pollution (mer) (naufage d'un pétrolier sur les côtes du Finistère).** — Question de M. André Colin [28 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 133. — **Sondages et enquêtes (réglementation des instituts de sondages).** — Question de M. Edouard Bonnefous [28 mars 1978]. Caduque le 31 mars 1978.

N° 134. — **Pollution (mer) (dispositions permettant d'éviter le renouvellement des catastrophes dues aux marées noires).** — Question de M. Edouard Bonnefous [28 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 135. — **Pollution (mer) (problèmes posés par le nouveau naufrage d'un pétrolier sur les côtes bretonnes).** — Question de M. Georges Lombard [28 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 136. — **Pollution (mer) (problèmes posés par le naufrage d'un pétrolier et sur l'application des lois votées en la matière).** — Question de M. Pierre Marcilhacy [28 mars 1978]. — Caduque le 31 mars 1978.

N° 1. — **Pollution (mer) (conséquences de l'échouage du pétrolier Amoco Cadiz).** — Question de M. Anicet Le Pors [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion des questions n° 2 de M. André Colin, n° 3 de M. Edouard Bonnefous, n° 4 de M. Georges Lombard, n° 5 de M. Pierre Marcilhacy, n° 7 de M. Hubert Martin, n° 8 de M. Antoine Andrieux, n° 9 de M. Francis Palmero et n° 10 de M. Jean Périquier).

Orateurs : MM. Anicet Le Pors, André Colin, Edouard Bonnefous, Georges Lombard, Pierre Marcilhacy, Hubert Martin, Antoine Andrieux, Francis Palmero, Jean Périquier, Gérard Ehlers, Michel Chauty, Joseph Yvon, Henri Goetschy, Bernard Lemarié.

a) **Interventions des sénateurs :** les précédentes catastrophes du Torrey Canyon, de l'Olympic Bravery et du Böhlen (p. 384, 387, 389, 392, 396, 398, 409, 411). Les circonstances de l'échouement du pétrolier Amoco Cadiz (p. 384, 387, 394, 413). La constitution d'une commission d'enquête parlementaire et les procédures judiciaires en cours (p. 384, 387, 410, 413, 415, 416). Les moyens nationaux de lutte contre la pollution marine (p. 384, 386, 388, 389, 390, 393, 394, 396). Le plan Polmar (p. 384, 390, 393, 396). L'évacuation des débris pollués (p. 384). La création d'un comité pour l'indemnisation des victimes et la sauvegarde des côtes bretonnes (p. 385). Les préjudices subis par les pêcheurs, les conchyliculteurs et les goémoniers (p. 385, 386, 389, 393, 400). Les préjudices subis par le tourisme (p. 385, 393, 401, 413). Les profits des compagnies pétrolières (p. 385). L'action de la compagnie Shell contre une association de consommateurs (p. 385). Les armateurs (p. 387). Les insuffisances du droit maritime international, les conventions internationales sur la réglementation de la circulation maritime (p. 385, 386, 387, 388, 391, 392, 394, 395, 397, 398, 399, 410). Les pavillons de complaisance (p. 385, 388, 391, 392, 395, 397, 398, 399, 411). La construction des pétroliers géants (p. 386, 389, 396, 398, 399, 409, 412). La surveillance de la circulation maritime au large des côtes (p. 386, 388, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 409 et 411). La loi du 7 juillet 1976 relative à la lutte contre la pollution marine accidentelle et la compétence du préfet maritime (p. 386, 387, 391, 394). Les repérages de bateaux par satellite (projet Dioscures) (p. 386). La création d'un corps spécialisé contre la pollution marine (p. 386, 388). Le coût de la pollution marine (p. 386, 389, 393, 410). L'aide des bénévoles en Bretagne (p. 387, 392, 393). Les eaux territoriales (p. 387, 394, 395, 399, 411, 413). La politique de prévention de la pollution marine (p. 387, 391, 392, 393, 394, 397, 410, 413). Les propositions françaises à la

Communauté économique européenne sur la circulation des pétroliers et la pollution marine (p. 388). La politique de surveillance de la circulation et de lutte contre la pollution marine en Afrique du Sud (p. 388, 391). La création d'une station de sauvetage et de remorquage dans l'île d'Ouessant (p. 388, 393, 397, 399). La création d'un centre d'études et de recherches des moyens de lutte contre la pollution marine (p. 388). L'indemnisation des dommages causés par la pollution à la charge des assurances (p. 389, 390, 394). La nécessité d'une relance économique de la Bretagne (p. 389, 413). La politique européenne de prévention de la pollution marine (p. 389, 391, 393, 401, 412). Les conséquences écologiques de la pollution marine pour les oiseaux et la biologie (p. 390, 395, 400). La protection du littoral (p. 390, 392, 393, 394, 412). La protection des eaux et les agences de bassin (p. 390, 400). Les insuffisances de la législation maritime pour l'indemnisation (p. 390, 412). La convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution des hydrocarbures (p. 390). La formation et les conditions de travail des équipages (p. 392, 395, 398, 399, 411). Le dégazage (p. 395, 398, 400, 410). La recherche en aquaculture (p. 396). L'assistance aux navires en détresse (p. 396, 410). L'arraisonnement des navires en infraction (p. 396, 410, 413). L'accès des navires aux grands ports du nord de l'Europe (p. 397, 399). Le pilotage portuaire (p. 397, 411). Les pratiques de concurrence déloyale attribuées notamment à la société nationale Elf et à la compagnie française des pétroles CFP (p. 398, 399). L'exploitation des richesses maritimes (p. 398). La nécessité d'un département ministériel responsable des problèmes de la mer (p. 398). Le groupe de travail interministériel sur les problèmes de la mer (p. 398). La journée annuelle de la mer (p. 398). La souscription de la Croix-Rouge française (p. 399). Les recherches sur les produits chimiques destinés à fixer le pétrole (p. 399). La pollution de la mer Méditerranée (p. 399, 400, 401). Les boues rouges de la Montédison (p. 399). La pollution consécutive au sabordement de la flotte de Toulon en 1942 (p. 399). La commission sur les problèmes maritimes créée par l'union interparlementaire (p. 400). Le trafic des pétroliers en Méditerranée (p. 400). L'alarme lancée par Alain Bombard sur la pollution en Méditerranée (p. 400). La station d'épuration des eaux de Montpellier (p. 400). La coopération des pays méditerranéens pour la lutte contre la pollution en Méditerranée (p. 401). Les difficultés des pêcheurs du Languedoc (p. 401). La convention de Bruxelles du 18 décembre 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (p. 401). L'indemnisation des pêcheurs d'Ouessant sinistrés par le naufrage du *Böhlen* (p. 406). Les gardes-côtes aux USA (p. 410). Le trafic pétrolier sur le Rhin (p. 411). L'indemnisation des dommages pour la Bretagne (p. 413). L'aide du Sénat aux communes côtières de Bretagne (p. 416).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 396) : l'application du décret du 24 mars 1978 : le pouvoir donné au préfet maritime d'exercer une surveillance sur tous les navires entrés dans les eaux territoriales. Les infractions relevées. L'arraisonnement d'un cargo ce jour-même. (p. 402) : la mission de coordination et d'information que lui a confiée le Premier ministre.

Réponse à M. André Colin : les circonstances de l'accident du 16 mars. L'information judiciaire. La négociation entre le capitaine du navire et le patron du remorqueur *Pacific*. Le sémaphore d'Ouessant. Le centre opérationnel de la marine de Brest. La station maritime du Conquet. Le centre régional des opérations de surveillance et de sauvetage pour la Manche (CROSSMA) de Jobourg. La station de sauvetage en mer de Portsall. L'intervention de la préfecture maritime. Le déclenchement du plan Polmar terre et du plan Polmar mer. L'évacuation de l'équipage par les hélicoptères de la marine nationale. (p. 403) : l'absence de pertes en vies humaines. Les conséquences dommageables qu'aurait eues l'incendie du navire. Le choix de la solution du pompage, pour récupérer le contenu de l'épave. Les difficultés d'approche des transbordeurs. La décision d'ouverture des brèches pour accélérer l'évacuation des soutes.

Réponse à MM. André Colin, Georges Lombard, Hubert Martin et Anicet Le Pors : les moyens utilisés pour la lutte contre la pollution. La rapidité de mise en œuvre du plan Polmar. (p. 404) : les techniques de lutte contre les nappes d'hydrocarbures. L'utilisation de produits dispersants biodégradables. Le pompage à la côte. La protection du littoral par des barrages flottants. Le nettoyage manuel des plages et des rochers. Les difficultés dues aux conditions météorologiques. L'absence de retard technologique de la France. L'ampleur des moyens mis en œuvre : le rôle de la marine nationale, des militaires, des sapeurs-pompier, des agents des services de l'équipement, et des bénévoles. L'amélioration de la situation, malgré l'approche de nouvelles nappes.

Réponse à MM. André Colin, Antoine Andrieux et Anicet Le Pors (p. 405) : l'indemnisation des victimes du sinistre. Le dispositif d'indemnisation d'urgence des pêcheurs, goémoniers et ostréiculteurs du Finistère mis en place le 21 mars. L'extension au département des Côtes-du-Nord décidée le 28 mars. Le crédit budgétaire exceptionnel inscrit par décret du 24 mars au budget de la marine marchande. La mise en place rapide de cellules d'indemnisation à Brest et Saint-Brieuc. Les études entreprises pour l'évaluation définitive des dégâts subis. Le nombre des dossiers déposés à ce jour. L'indemnisation des personnels salariés des entreprises. Les conventions de chômage partiel. La participation de l'UNEDIC à l'indemnisation du chômage total. Les licenciements consécutifs à la catastrophe considérés comme licenciements pour cause économique : l'allocation supplémentaire d'attente de 90 p. 100 du salaire. Les conditions de l'indemnisation définitive. Les responsabilités. La responsabilité de l'armateur plafonnée en application de la convention de Bruxelles du 29 novembre 1969. L'indemnisation complémentaire assurée par le plan CRISTAL mis en œuvre par les sociétés pétrolières. Les sommes totales ainsi disponibles. (p. 406) : la notion de faute personnelle de l'armateur. L'information judiciaire. Le Trésor, constitué partie civile. La justification des dommages subis, devant le tribunal de commerce.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : l'avance par l'Etat de l'indemnisation des dommages. Le sursis accordé par l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) pour le recouvrement des charges sociales des gens de mer.

Réponse à M. Anicet Le Pors : l'indemnisation des pêcheurs de Sein sinistrés lors du naufrage du *Böhlen*.

Réponse à M. Gérard Ehlers : le retard dans l'indemnisation de trois pêcheurs d'Ouessant à la suite du naufrage du *Böhlen* s'explique par leur négligence.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le danger qu'il y aurait à créer une psychose à l'égard de la Bretagne. (p. 407) : le contrôle des produits de la pêche par l'ISTPM.

Réponse à MM. Edouard Bonnefous, Georges Lombard et Hubert Martin : le rôle de la France dans la prévention de la pollution. La circulation maritime. Le couloir de circulation au large de l'île d'Ouessant. La limite d'approche de l'île.

Réponse à MM. Edouard Bonnefous, Georges Lombard et Antoine Andrieux : la lutte contre les pavillons de complaisance. Le mémorandum du 4 décembre 1975 transmis par le Gouvernement français à ses partenaires de la CEE. Le mémorandum du 2 juin 1977 sur l'application de normes minimales de sécurité. La convention de l'OIT. Les pouvoirs conférés aux services maritimes pour l'inspection des navires. La limite d'approche de la côte imposée aux pétroliers. L'accueil des pétroliers géants dans le port de Brest. Les obligations qui s'imposent aux pétroliers dans les eaux territoriales françaises. La transmission aux autorités de toute information relative aux accidents de mer et de toute demande d'intervention adressée aux remorqueurs. Les difficultés de diffusion de ces modalités d'application.

Réponse à M. Antoine Andrieux (p. 408) : la surveillance du trafic. Le centre de contrôle d'Ouessant.

Réponse à MM. Francis Palmero et Jean Périquier : le trafic des pétroliers en Méditerranée. Les centres de sécurité de la navigation de Marseille et de Sète. Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de Corse, rattaché au CROSS de Toulon. La surveillance des navires pollueurs. La convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée, ratifiée par la France. L'élaboration, avant le 1^{er} juillet 1978, d'un plan de prévention des accidents de pétroliers. L'action diplomatique. Les moyens de la prévention : radars, remorqueurs de haute mer. L'intervention de la France auprès du conseil des ministres de la Communauté économique européenne, et de l'organisation maritime consultative intercontinentale (OMCI). La prévention des risques. La limite d'approche de l'île d'Ouessant portée à cinquante kilomètres, puissance maximale des radars. Le problème de la côte du Cotentin. L'obligation d'alerter les autorités de toute avarie. Les normes techniques. Le relèvement du plafond d'indemnisation. Le niveau des amendes.

Réponse à MM. Pierre Marilhacy et Edouard Bonnefous : l'application de la loi du 7 juillet 1976 relative aux immersions et à la prévention de la pollution marine accidentelle. La parution des décrets. (p. 409) : son souci d'éviter les exagérations quant à l'ampleur du sinistre. Les contacts qu'il a eus avec la population. La solidarité nationale. La rapidité d'évolution de la situation.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 414) : à propos du capitalisme international, souligne que le *Böhlen* circulait sous pavillon est-allemand. Le retard dans le versement de l'indemnisation. La récupération du naufrage de l'*Amoco-Cadiz* par les communistes. Le contenu de la cargaison du *Böhlen* enterré dans une fosse à proximité de Quimper. La pollution des esprits par les agitateurs politiques. Les dangers qu'il y aurait à développer une psychose. Le partage des responsabilités. L'arrondissement des navires pour infraction aux normes de sécurité.

Réponse à MM. Michel Chauty, Joseph Yvon et Henri Goetschy (p. 415) : la concertation européenne nécessaire pour éviter que des dispositions unilatérales trop rigoureuses détournent le trafic vers les ports des pays voisins.

Réponse à MM. Joseph Yvon et Michel Chauty : la réalisation des tours de contrôle d'Ouessant et de la pointe du Cotentin. La présence de remorqueurs adéquats dans la rade de Brest, à Cherbourg et dans le Pas-de-Calais. Les remorqueurs de haute puissance. Les délais de construction. La possibilité de location. La constitution éventuelle d'une commission d'enquête parlementaire. Les deux procédures d'enquête judiciaire en cours.

Réponse à M. Maurice Schumann, président de séance et à M. André Colin : la compétence du Sénat pour décider de la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. (p. 416) : les responsabilités de l'exécutif et du législatif.

Réponse à M. Edouard Bonnefous : les nombreuses expérimentations menées sur les matériels et produits dont l'utilisation avait été suggérée.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le désir du Gouvernement que toute la lumière soit faite sur la catastrophe.

N° 2. — Pollution (mer) (naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz* sur les côtes du Finistère). — Question de M. André Colin [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 3. — Pollution (mer) (dispositions permettant d'éviter le renouvellement des catastrophes dues aux marées noires). — Question de M. Edouard Bonnefous [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 4. — Pollution (mer) (problèmes posés par le naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz* sur les côtes bretonnes). — Question de M. Georges Lombard [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 5. — Pollution (mer) (problèmes posés par le naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz* et application des lois votées en la matière). — Question de M. Pierre Marcihacy [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 6. — Sondages et enquêtes (réglementation des instituts de sondage). — Question de M. Edouard Bonnefous [6 avril 1978]. — Retrait [20 avril 1978].

N° 7. — Pollution (mer) (conséquences de la dernière marée noire causée par l'*Amoco Cadiz* et mesures à prendre). — Question de M. Hubert Martin [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 7 de M. Anicet Le Pors).

N° 8. — Pollution (mer) (dommages causés par le naufrage de l'*Amoco Cadiz* et mesures à prendre). — Question de M. Antoine Andrieux [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 9. — Pollution (mer) (conventions internationales garantissant la prévention de la pollution des mers, notamment de la mer Méditerranée). — Question de M. Francis Palmero [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 10. — Pollution (mer) (pollution de la mer Méditerranée et mesures de sauvegarde envisagées). — Question de M. Jean Périquier [6 avril 1978]. — Discussion [11 avril 1978] (p. 382, 416. — Commune avec la discussion de la question n° 1 de M. Anicet Le Pors).

N° 11. — Politique extérieure (relations internationales, politique de la France au Sahara occidental). — Question de M. Jean Périquier [6 avril 1978]. — Retrait [16 mai 1978].

N° 12. — Viticulture (conséquences des calamités atmosphériques et des importations sur la situation des viticulteurs du Midi). — Question de M. Raymond Courrière [6 avril 1978].

N° 13. — Ouvriers de l'Etat (salaires des ouvriers de la défense nationale déterminés d'après les salaires pratiqués dans l'industrie métallurgique). — Question de M. Georges Lombard [6 avril 1978].

N° 14. — Collectivités locales (mesures en leur faveur dans le projet de loi de finances pour 1978). — Question de M. Adolphe Chauvin [6 avril 1978].

N° 15. — Emploi (situation de l'emploi à Paris). — Question de M. Serge Boucheny [6 avril 1978]. — Discussion [23 mai 1978] (p. 902, 907).

Orateurs : MM. Serge Boucheny, Guy Schmaus, Jacques Mossion, André Méric, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Formation professionnelle).

a) *Intervention des sénateurs* : la « désindustrialisation » à Paris et dans la région parisienne (p. 902, 903, 907). La lutte contre la pollution (p. 902). L'emploi (p. 902, 903, 904, 907). La spéculation foncière (p. 902). Les petites et moyennes entreprises (p. 902, 903, 906). Le rôle de la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) (p. 902, 904). Les transferts d'emplois hors de Paris (p. 902). L'insuffisance des transports en commun de la région parisienne (p. 903). Paris « ville-musée ou ville active » (p. 903, 906, 907). Les propositions communistes pour maintenir et développer l'industrie dans la région parisienne (p. 903, 904). L'emploi dans le département de la Somme (p. 904). L'importance pour la province de la politique de décentralisation industrielle (p. 904, 906, 907). Les hausses des tarifs publics (p. 904). Le chômage des jeunes et les stages de formation (p. 904, 905). La politique de libération des prix industriels (p. 905, 906). Les licenciements collectifs (p. 907).

b) *Intervention du Gouvernement* :

Réponse à MM. Serge Boucheny et Guy Schmaus (p. 905) : la situation de l'emploi à Paris. Les statistiques publiées par le groupement des ASSEDIC de la région parisienne. Les pertes d'emplois dans le secteur secondaire compensées par les créations d'emplois dans le secteur tertiaire. La diminution des temps de trajet. L'évolution du nombre des demandeurs d'emplois à Paris et dans la région parisienne depuis un an. La prédominance du secteur tertiaire : la diminution du nombre des emplois en 1974 et 1975. (p. 906) : la reprise en 1976. La nécessaire restructuration des entreprises françaises. Les mesures prises en faveur de l'emploi par le Gouvernement depuis 1974. L'aide aux petites et moyennes entreprises. La prime à la création d'emplois industriels. La création en Ile-de-France d'une société de développement. Le pacte national pour l'emploi des jeunes.

Réponse à M. André Méric : la concentration de l'effort du Gouvernement sur les emplois supplémentaires effectivement créés. La prochaine discussion à l'occasion de la reconduction du pacte national pour l'emploi des jeunes. (p. 907) : la nécessité de resituer le problème de l'emploi à Paris dans la politique globale d'aménagement du territoire. La décentralisation industrielle vivement souhaitée par les élus de province. La nécessité de conserver à la ville de Paris son rôle de capitale et de métropole mondiale.

N° 16. — Elevage (règlement communautaire concernant le marché de la viande ovine). — Question de M. Raymond Courrière [6 avril 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852). — Commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 17. — Droits de l'homme (résultats de la conférence de Belgrade et défense des droits de l'homme). — Question de M. Charles Bosson [6 avril 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2802, 2807).

Orateurs : MM. Charles Bosson, Jean Périquier, Francis Palmero, Serge Boucheny, Jacques Habert, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Interventions des sénateurs* : la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe de 1973, 1975 et son acte final du 1^{er} avril 1975 (p. 2802, 2803). La conférence de Belgrade

de 1977 (p. 2802, 2803, 2804, 2805). Le non-respect par l'URSS des engagements pris sur le plan humanitaire et les procès contre des personnalités scientifiques ou artistiques (p. 2802). Le principe du respect des droits de l'homme et les atteintes au principe dans le monde (p. 2802, 2803, 2804, 2805). Les conventions économiques ou militaires en Europe (p. 2803). Les contacts entre le Comecon et la Communauté économique européenne (p. 2803). Le développement de la concertation à l'Est (p. 2803). La ratification tardive par la France de la convention européenne des droits de l'homme (p. 2804). Les livraisons d'armes (p. 2804, 2805, 2806). La charte sociale européenne de 1961 (p. 2804). L'action de la Cour européenne des droits de l'homme (p. 2804, 2805). L'action d'Amnesty International (p. 2804). L'initiative de l'UNESCO sur l'enseignement des droits de l'homme (p. 2805). Le voyage du Président de la République au Brésil (p. 2805). Les mesures disciplinaires prises à l'encontre des militants syndicaux de Citroën (p. 2805). La déclaration des droits et libertés élaborés par le parti communiste (p. 2806). Les massacres pratiqués au Viet-Nam et au Cambodge.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2806) : les résultats positifs de la conférence de Belgrade. Les efforts déployés par les délégations, notamment la délégation française. L'objectif prioritaire de la conférence était de procéder à un échange de vues sur la mise en œuvre des dispositions de l'acte final d'Helsinki ; le constat des progrès accomplis et des manquements aux dispositions de cet acte. La volonté de mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions qui concernent les relations entre Etats et les libertés fondamentales de la personne humaine. La préoccupation française permanente à propos du respect des droits de l'homme et les démarches entreprises.

Réponse à M. Jean Périquier : l'approbation de ses propos sur les résultats positifs obtenus en ce qui concerne la sécurité et la coopération. Le désaccord avec la conception des questions relatives au désarmement ; le rôle utile que peut jouer l'ONU dans ces problèmes. L'action positive de la France lors de la session spéciale sur le désarmement. La proposition française d'une conférence du désarmement en Europe. En ce qui concerne les droits de l'homme, la France a perpétué sa vocation de terre d'asile.

Réponse à M. Serge Boucheny : une attitude non sélective en matière de libertés doit s'accompagner d'exemples qui ne le soit pas. (p. 2807) : le fond de la politique française est la conciliation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et de la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme. Le cas de M. Orlov et de M. Chtarensky.

N° 18. — Constructions scolaires (toitures en terrasse des établissements scolaires dans le Val-d'Oise). — Question de M. Louis Perrein [6 avril 1978]. — **Discussion** [13 juin 1978] (p. 1277, 1281. — Commune avec la discussion de la question n° 68 de M. Pierre Schiélé).

Orateurs : MM. Louis Perrein, Henri Goetschy, au nom de M. Pierre Schiélé, Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, Mme Hélène Luc, M. Emile Durieux.

a) *Interventions des sénateurs* : la politique des constructions scolaires sous la IV^e et la V^e République (p. 1278). L'industrialisation de la construction (p. 1278, 1279). Les constructions scolaires dans le Val-d'Oise, le Haut-Rhin (p. 1278). La garantie décennale des travaux (p. 1278, 1280). Les malfaçons des toitures (p. 1278). Les matériaux isolants insuffisants (p. 1278). Le contentieux devant les tribunaux administratifs (p. 1279). L'aide aux communes (p. 1280). L'organisation de l'inspection des bâtiments scolaires (p. 1280). La régionalisation des programmes de construction (p. 1280). Le malfaçon (p. 1280). Les constructions scolaires dans le Val-de-Marne (p. 1281). Le drame du CES Pailleron (p. 1281). Les normes de sécurité des constructions scolaires (p. 1281). Les préfabriqués (p. 1281).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1279) : la création éventuelle d'une inspection globale de l'ensemble des toitures d'établissements scolaires. Les normes définies par les documents techniques unifiés s'imposent au concepteur et à l'entrepreneur signataire du contrat. Ces documents techniques unifiés (DTU) ont été améliorés pour le choix des matériaux, la tenue des étanchéités. Les responsabilités des architectes et des entreprises. Les frais que doit assumer la collectivité propriétaire avant que le tribunal n'ait statué au fond. Le plan d'ensemble lancé par le ministère de l'éducation pour la gestion du parc immobilier du second degré ; une expérience limitée, pour l'instant, aux Côtes-du-Nord et au Haut-Rhin. La nécessité d'une déconcentration très poussée sur le plan régional.

Réponse à M. Louis Perrein (p. 1280) : les crédits dont disposerait l'Etat pour faire l'avance des frais occasionnés par les gros travaux de maintenance. L'effort accompli par le ministère

de l'éducation en matière de décentralisation financière. L'inspection portera sur l'ensemble des établissements du second degré. A l'échelon du département, le conseil général est maître de la programmation. L'inspection des différents établissements.

Réponse à M. Emile Durieux (p. 1281) : la situation dans les cantons ruraux ; le remplacement des collèges en préfabriqué.

Réponse à Mme Hélène Luc : les problèmes de la sécurité ; les collèges de type Bender.

Dans certains établissements, le montant des réparations serait voisin du coût de leur reconstruction.

N° 19. — Sports (création d'un comité d'action pour le développement de la pratique sportive). — Question de M. Jean Francou [6 avril 1978]. — **Discussion** [23 juin 1978] (p. 1703, 1710. — Commune avec la discussion de la question n° 32 de M. Guy Schmaus).

Orateurs : MM. Francis Palmero, au nom de M. Jean Francou, Guy Schmaus, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Louis Perrein, Jacques Habert, Adolphe Chauvin, Louis Boyer.

a) *Interventions des sénateurs* : les principes de la loi du 29 octobre 1975 sur le développement de la pratique des activités physiques et sportives (p. 1704). Le programme d'action prioritaire du VII^e Plan (p. 1704, 1705). Les crédits destinés aux sports (p. 1704, 1705, 1707, 1708, 1709). Les enseignants (p. 1704, 1705, 1707, 1708, 1710). Le sport scolaire (p. 1704, 1707, 1708, 1709). Les installations sportives (p. 1704, 1709, 1710). Les clubs sportifs (p. 1704, 1708, 1709, 1710). Les travaux de la commission Neuwirth sur les clubs sportifs (p. 1704, 1708). Les prélèvements sur les gains du loto et du PMU (p. 1704, 1706, 1708). Le fonds national d'aide aux sports de haut niveau (p. 1704). Les prochains jeux olympiques de Moscou (p. 1704, 1709). La médecine du sport (p. 1704). La charte du sport chez Renault-Billancourt (p. 1705). Le développement de la pratique des activités sportives (p. 1705). Les concours de pronostics (p. 1706). Les positions du patronat en ce qui concerne le « capital travail » et le « capital loisirs » (p. 1706). Le sport pour tous dans les Hauts-de-Seine (p. 1706). Le sport et la politique : la Coupe du monde de football en Argentine (p. 1706). L'aide aux collectivités locales (p. 1708, 1709). L'activité du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs dans le domaine international (p. 1709). L'indemnisation des entraîneurs et moniteurs bénévoles (p. 1709, 1710). Les subventions accordées par les conseils généraux pour les piscines (p. 1710).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1707) : l'explosion du sport depuis 10 ans. La création d'un ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le ministère dont Léo Lagrange était responsable en 1936. Le sport à l'école ; le développement de l'éducation physique et sportive ne peut se limiter à la seule création de postes nouveaux d'enseignants ; le nécessaire redéploiement des moyens. Le développement du sport extrascolaire : les contrats passés avec les fédérations françaises de football, d'athlétisme, de cyclisme. Dans le budget de 1979, la priorité absolue sera l'aide aux clubs. Les installations sportives ; la liberté des collectivités locales. (p. 1708) : la priorité doit être donnée à la réalisation d'équipements légers. Les suites à donner à la commission présidée par M. Lucien Neuwirth. Les moyens extrabudgétaires qui pourraient être mis à la disposition des mouvements sportifs. Il importe d'éviter la multiplication des jeux du hasard. Un prélèvement supplémentaire sur le PMU ne paraît pas une bonne solution.

N° 20. — Textiles (établissement d'un premier bilan des mesures en faveur de la sauvegarde d'entreprises du secteur de l'industrie textile). — Question de M. Pierre Vallon [6 avril 1978]. — **Discussion** [2 mai 1978] (p. 682, 693. — Commune avec la discussion des questions n° 23 de M. Anicet Le Pors, n° 31 de M. Anicet Le Pors, n° 41 de M. Paul Jargot).

Orateurs : MM. Pierre Vallon, Anicet Le Pors, Paul Jargot, Maurice Schumann, Gérard Ehlers, André Giraud, ministre de l'industrie :

a) *Interventions des sénateurs* : l'industrie textile (p. 682, 683, 687, 688, 692). L'accord multifibres et le Tokyo-Round (p. 682, 688, 692). La concurrence au sein de la Communauté économique européenne (p. 682). Les importations textiles (p. 682). Les exportations textiles (p. 682). L'usine textile de Genay-Neuville (p. 683). Les recommandations de la commission parlementaire d'enquête sur les importations sauvages (p. 683). Les réductions d'importations textiles aux USA (p. 683). Les aides à l'industrie textile dans les différents pays d'Europe (p. 687). Le comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile CIRIT (p. 688). L'industrie sidérurgique (p. 683, 684, 685, 688, 689, 692, 693).

Les sociétés Usinor et de Wendel-Sidelor (p. 683, 684, 685, 688). Le commerce extérieur de l'acier (p. 683, 685). La sidérurgie méditerranéenne (p. 684). L'emploi en Lorraine et dans le Nord (p. 684, 685, 689). Le prix de l'acier (p. 684): La consommation d'acier dans les pays de la Communauté économique européenne (p. 684). Le comité consultatif de la sidérurgie (p. 684). L'usine Ugine-Aciers à Moustiers (p. 685). Les achats en Afrique du Sud et en Rhodésie par le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlman (p. 685, 692). L'exploitation des mines de fer (p. 684). La fabrication du ferrochrome carburé (p. 685). Les déclarations sur la sidérurgie par le Premier ministre à la revue *Expansion* (p. 685). Le rôle du cartel Eurofer et de la commission de Bruxelles (p. 685). La nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie (p. 686). La sécurité du travail dans la sidérurgie notamment à Usinor-Dunkerque (p. 688). La création envisagée d'un organisme international contrôlant les marchés dans la sidérurgie (p. 688, 689). L'industrie papetière (p. 686, 687, 692). Le rapport du Conseil économique et social sur l'avenir de l'industrie des pâtes, papiers et cartons (p. 686, 687). La production de papier journal (p. 686). L'emploi dans l'industrie papetière de l'Isère (p. 686). Les papeteries de Moulin-Vieux à Pontcharra dans l'Isère (p. 687, 692). L'utilisation du massif forestier français, des pailles de céréales et des roseaux de Provence (p. 687). Le centre technique du papier de Saint-Martin-d'Hères (p. 687). La politique de l'industrie papetière proposée par les organisations syndicales professionnelle (p. 687).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 689): *réponse à M. Gérard Ehlers*: la sécurité à Usinor. Les interventions extérieures peuvent être évitées; la responsabilité de la sécurité doit rester fondamentalement celle du chef d'entreprise.

Réponse à M. Pierre Vallon: la situation de l'industrie textile. La France ne peut se suffire à elle-même en énergie. Le protectionnisme ne peut être en lui-même une politique. L'importance de la concurrence étrangère dans l'industrie textile.

Réponse à M. Maurice Schumann: l'industrie textile française n'est pas la plus aidée des industries textiles de la Communauté. Les moyens employés par certains pays pour protéger leurs industries nationales. Les mesures de sauvegarde prises au niveau national et à celui de la Communauté économique européenne. Le renouvellement de l'accord multifibres conclu le 20 décembre 1977.

Réponse à M. Pierre Vallon: les protocoles conclus avec les pays signataires de l'accord multifibres; les pays associés à la Communauté économique européenne. Le recours par les pouvoirs publics à la clause de sauvegarde prévue par le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). (p. 690): l'importance du retour à la liberté des prix. L'aide à la compétitivité; le plan d'aide aux investissements des secteurs du moulinage et de la texturation.

Réponse à M. Maurice Schumann: la situation financière du CIRIT (comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile).

Les plans à l'étude dans l'industrie du coton et de la laine. Le dynamisme des entreprises françaises. L'effort accompli par la profession avec l'aide des pouvoirs publics. La reconversion sera, dans quelques cas, inévitable. La collaboration avec la délégation à l'aménagement du territoire et avec le ministère du travail et de la participation.

Réponse à M. Pierre Vallon: le protectionnisme, dans ses excès, est à proscrire. Il importe de connaître suffisamment à l'avance l'évolution internationale.

Réponse à M. Anicet Le Pors: la Communauté économique européenne; la libre entreprise; les implantations à Fos. Le solde actuel du commerce extérieur de la sidérurgie est positif. La situation de cette industrie est grave. Le Gouvernement veut une concurrence loyale, augmenter la productivité, accompagner les reconversions de mesures les rendant moins difficiles à supporter. La crise de la sidérurgie est internationale; l'adoption du « plan Davignon ».

Réponse à M. Gérard Ehlers: les conversations menées par la Communauté économique européenne. La sidérurgie française n'est pas compétitive par rapport aux autres industries européennes. (p. 691): les dossiers élaborés par la chambre syndicale de la sidérurgie. Dire la vérité est le premier devoir vis-à-vis des régions et des travailleurs concernés. L'usine de Moutiers; les difficultés de l'industrie française du ferrochrome surraffiné. Les mutations qui sont prévues au sein du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

Réponse à M. Paul Jargot: l'industrie du papier; la diminution des effectifs dans le secteur des pâtes, papiers et cartons. L'utilisation de la forêt française. La commission présidée par M. Bertrand de Jouvenel. Le programme d'approvisionnement de la

presse en papier journal. La lutte contre la concurrence internationale. Le progrès technique qui doit être recherché en ce qui concerne la production et la mobilisation de matières fibreuses. Le Gouvernement soutiendra les investissements proposés par les petites et moyennes entreprises. Il n'y a pas de salut dans les expédients. (p. 692): la situation de l'entreprise Moulin-Vieux, à Pontcharra-sur-Bréda, est actuellement examinée par le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI).

Réponse à M. Maurice Schumann: les intérêts français seront défendus au cours du Tokyo Round; la Communauté économique européenne s'en tiendra rigoureusement à la règle de réciprocité; l'établissement d'une liste conditionnelle.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 693): l'économie française est suffisamment libérale pour que le Gouvernement ne fixe pas lui-même le nombre de kilogrammes d'acier nécessaire à chaque Français.

N° 21. — **Charbonnages (construction d'une centrale thermique utilisant le charbon du bassin de l'Aumance).** — Question de M. Jean Cluzel [6 avril 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 22. — **Travail des femmes (situation des femmes dans le commerce et l'artisanat).** — Question de M. Georges Lombard [6 avril 1978].

Discussion [2 mai 1978] (p. 693, 698).

Orateurs: MM. Georges Lombard, Anicet Le Pors, Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat.

a) *Interventions des sénateurs*: le statut de la femme d'artisan ou de commerçant dans le programme de Blois (p. 693). Le statut proposé par le rapport Claudé (p. 693, 695). Le statut du conjoint collaborateur (p. 693, 694, 697). L'inscription au registre du commerce ou des métiers (p. 693, 695). La retraite du conjoint collaborateur (p. 693, 695). L'emploi des femmes (p. 694). Les propositions de l'Association des femmes d'artisans de Bretagne (p. 695). Les questions écrites posées par les parlementaires communistes (p. 695). La représentation des femmes d'artisans au sein des organismes professionnels et consulaires (p. 695). Le colloque de novembre 1977 organisé par la Fédération nationale des femmes d'artisans et de commerçants (p. 696).

b) *Intervention du Gouvernement*:

(p. 696): le rapport Claudé. L'engagement exprimé dans le programme de Blois. Le rôle de la femme de commerçant et d'artisan; la position incertaine sur les plans juridique et social. Les trois types de statuts proposés par le rapport Claudé; le statut de collaboratrice; celui de salariée; celui d'associée. La déduction autorisée du salaire du conjoint sur le bénéfice imposable. L'amélioration des conditions dans lesquelles les femmes de commerçants et d'artisans peuvent bénéficier des prestations du régime général en tant que salariées. La qualité de collaboratrice doit faire l'objet d'une mention au registre du commerce et au répertoire des métiers; ces dispositions devraient être prévues par un des décrets d'application de la loi du 4 janvier 1978 sur les contrats de société. Les décrets à l'étude pour permettre aux collaboratrices de devenir électrices et éligibles aux chambres de métiers, aux chambres de commerce et d'industrie. (p. 697): les conditions dans lesquelles la femme collaboratrice du chef d'entreprise pourra continuer l'exploitation de l'entreprise au décès du mari. La modification prochaine des régimes matrimoniaux. Les femmes doivent participer à la vie des organisations professionnelles. La formation dont elles peuvent avoir besoin doit leur être accordée. Leur entrée dans les centres de formation, évoquée par M. Georges Lombard. L'insécurité due à la maternité et à la vieillesse. C'est le statut de l'entreprise familiale qui pourra apporter les réponses de fond. La concertation intergouvernementale permettra de choisir entre un statut du conjoint dans les entreprises ou une loi créant un statut de l'entreprise familiale. Les femmes de commerçants et d'artisans doivent sortir de leur *incognito* juridique. (p. 698): un problème lié à la situation en matière de régimes matrimoniaux ou de droit des sociétés.

N° 23. — **Sidérurgie (Politique du Gouvernement dans le domaine de la).** — Question de M. Anicet Le Pors [6 avril 1978]. — **Discussion** [2 mai 1978] (p. 682, 693, commune avec la discussion de la question n° 20 de M. Pierre Vallon).

N° 24. — **Transports aériens (aviation militaire; difficultés de reconversion des pilotes militaires).** — Question de M. Jean Francou [6 avril 1978].

N° 25. — Procédure pénale (détention ; fermeture du centre d'Arcenc). — Question de M. Edgar Tailhades [6 avril 1978].

N° 26. — Radiodiffusion et télévision (politique de l'audio-visuel). — Question de M. Jean Cluzel [11 avril 1978]. —

Discussion [30 mai 1978] (p. 1050, 1062).

Orateurs : M. Jean Cluzel, Mme Brigitte Gros, MM. Henri Caillaudet, Robert Pontillon, Bernard Parmantier, Jacques Habert, Guy Schmaus, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

a) *Interventions des sénateurs :* la création d'un ministère de la culture et de la communication (p. 1050, 1057). La situation financière des sociétés de la Radiodiffusion télévision française (p. 1050). Les programmes (p. 1050, 1051, 1052, 1062). Le produit de la redevance (p. 1050). La création d'un statut fiscal pour les sociétés de radio-télévision (p. 1050). La diffusion de la production française sur les marchés extérieurs (p. 1051). Les achats de productions étrangères (p. 1051). Les rapports cinéma-télévision (p. 1051). Le problème des radios locales (p. 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1059, 1062). Le monopole (p. 1051, 1053, 1054, 1055, 1056, 1059). L'absence de compte rendu des travaux parlementaires dans les journaux télévisés régionaux (p. 1052). Le droit de réponse sur les antennes (p. 1052). La création à la télévision (p. 1052, 1056, 1060). Les programmes pour enfants (p. 1052, 1062). La radiodiffusion-télévision et le Parlement (p. 1052, 1054, 1057, 1062). La mission d'information du Sénat (p. 1054). La suggestion d'une loi cadre définissant une politique de l'audio-visuel (p. 1052, 1053, 1062). Le problème des radios libres (p. 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1062). L'ordonnance de non-lieu de la cour d'appel de Montpellier en faveur des animateurs de Radio-Fil bleu (p. 1053, 1054, 1055). Les radios locales créées par la BBC (p. 1053, 1055, 1057). La création d'une station de radio locale dans chacune des vingt et une capitales régionales de la France (p. 1053). L'Indépendant Broadcasting Authority (IBA) (p. 1054). Le projet de loi envisagé modifiant la loi de 1974 et les sanctions à l'égard des radios libres (p. 1054, 1057). L'installation en France, à Roumoules, d'un émetteur de grande puissance au bénéfice de Radio-Monte-Carlo (p. 1054, 1057). Les postes de radiodiffusion périphériques (p. 1054, 1055). Les excès des radios libres en Italie et aux USA (p. 1054). L'institution d'une concession ou d'une licence obligatoire pour la création de radios libres (p. 1055). L'emprise commerciale sur les moyens d'expression (p. 1055, 1056, 1059). L'évolution de l'information dans le rapport de MM. Nora et Minc sur l'informatisation de la société (p. 1055). Les émissions radiophoniques à destination de l'étranger (p. 1057). La nécessité d'un programme spécifique d'information notamment pour les Etats-Unis et le Canada (p. 1057). La mise en place du nouveau président directeur général de l'agence France-Presse (p. 1059). La proposition communiste de permettre aux conseils municipaux de créer des radios locales à caractère de service public (p. 1059). Le projet d'institution d'un fonds de création audiovisuel (p. 1060, 1062).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1059) : les querelles de doctrines sur les avantages comparés des divers systèmes de télévision possibles : la privatisation, le monopole ou un système mixte. Le choix du législateur exprimé par la loi du 7 août 1974. Ses objectifs majeurs : la qualité et le pluralisme, justification du monopole. La répartition des responsabilités entre l'Etat, les présidents et les conseils d'administration des sociétés, le Parlement et le haut conseil de l'audiovisuel ; (p. 1060) : le projet de loi en cours d'élaboration instituant des sanctions pénales pour la violation du monopole des télécommunications. La politique de l'audiovisuel. Le projet d'institution d'un fonds de création audiovisuelle sur le budget du ministère de la culture et de la communication, pour favoriser la création à la radio et à la télévision. Les dispositions de nature à favoriser la création qui seront introduites dans les nouveaux cahiers des charges. Accepte d'envisager un débat parlementaire à l'automne 1978 sur la violence et sur la place faite à l'enfant à la télévision. Les rapports de la télévision avec certaines catégories de téléspectateurs : personnes âgées, femmes, malades. L'évolution technologique des télécommunications : les vidéo-systèmes. Les risques de dérive du libéralisme vers le mercantilisme ou l'anarchie. La recherche de solutions au besoin d'expression qui existe sur le plan local, dans le cadre du service public. La coordination entre FR 3 et Radio-France.

Réponse à M. Jean Cluzel : la situation financière de la radio-télévision ; l'effort de réduction des prix de revient ; l'éventuelle réduction des heures de programmes. Le régime fiscal ; (p. 1061) : l'harmonisation des programmes. Les rediffusions de créations de qualité. La mise en place de l'association pour le développement de la culture française à l'étranger par l'audiovisuel « Inter-audiovisuel ».

Réponse à M. Jacques Habert : les émissions à destination de l'étranger ; la nécessité du service public pour assurer le rayonnement de la France à l'étranger. L'absence de la voix de la France dans certains pays. Une nouvelle définition des rapports entre le cinéma et la télévision. Le problème des radios dites « locales », « libres » ou « pirates » ; l'ambiguïté de ces appellations.

Réponse à M. Bernard Parmantier : l'accusation de « répression ». Le problème juridique de la définition du monopole, confirmé par la loi de 1974. L'arrêt de non-lieu rendu par la cour d'appel de Montpellier : l'absence de sanction légale au monopole. Le jugement adverse rendu dans le procès de Radio-93. Le recours déposé devant la Cour de cassation. L'apparence d'un vide juridique ; le projet de loi en cours d'élaboration.

(p. 1062) : la clarification apportée par le débat en cours : les partisans de la décentralisation du service public et ceux d'un aménagement de l'indépendance des radios dites « libres ». Le prochain débat sur le projet de loi confirmant les sanctions pour infraction au monopole. L'absence de contradiction entre le libéralisme du Gouvernement et sa politique audio-visuelle dans le cadre du service public.

N° 27. — Impôts locaux (relations financières entre l'Etat et les collectivités locales). — Question de M. Félix Ciccolini [11 avril 1978].

N° 28. — Magistrats (candidatures au concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature). — Question de M. Félix Ciccolini [11 avril 1978].

N° 29. — Impôts locaux (prêts aux collectivités locales). — Question de M. René Chazelle [11 avril 1978]. — **Discussion** [31 octobre 1978] (p. 2966, 2972).

Orateurs : MM. René Chazelle, François Prigent, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).

a) *Interventions des sénateurs* (p. 2966) : l'importance des problèmes financiers des collectivités locales. Les grandes orientations de la réforme présentée par le Gouvernement le 20 juin 1978. La nécessité d'une rétrospective chiffrée retraçant l'évolution des prêts accordés depuis 1970. La fiscalité locale représente moins d'un cinquième de la fiscalité totale. (p. 2967) : les investissements des collectivités locales ont continué d'augmenter malgré la récession économique. L'impossibilité d'aggraver trop sensiblement la pression fiscale. Le mécompte de la réforme de la fiscalité directe locale ; l'exemple de la taxe professionnelle. La part respective de l'emprunt et des subventions dans le financement des investissements directs. L'élévation du besoin de financement soulignée par M. Joseph Raybaud. L'augmentation rapide de l'encours des emprunts. Les propos tenus, chaque année, au congrès des maires de France et à chaque réunion des associations départementales de maires. L'importance des dettes dans l'arrondissement du Puy, dans celui d'Yssingeaux. La caisse des dépôts, les prêts directs et les prêts « Minjot ». (p. 2968) : les règles d'octroi des prêts privilégiés sont rigides et complexes ; les concours du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, du fonds de développement économique et social. Les prêts du Crédit agricole, de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. Le rôle de plus en plus important joué par certains organismes privés ; l'exemple du Crédit mutuel. La détérioration des conditions d'emprunt ; la notion de dépenses subventionnables. Le lien entre subventions et prêts privilégiés et la gestion des trésoreries des collectivités locales ; l'analyse contenue dans le rapport Guichard. Le lien entre crédits aux collectivités locales et politique conjoncturelle.

(p. 2969) : les réformes envisagées ou en cours : la suppression du lien entre subvention et prêt privilégié, la globalisation du prêt. Le système de programmation des prêts mis en place par la caisse des dépôts et consignations. La diminution des excédents inutiles dans la trésorerie. La rémunération des fonds libres que les collectivités locales ont l'obligation de déposer au Trésor. Le livre blanc de l'association des maires des grandes villes, publié en 1975, propose que les collectivités locales bénéficient de transferts d'impôts de l'Etat. Le vœu exprimé au sixième congrès de l'association des maires de France, réclamant la création d'une caisse de prêt pour l'équipement des collectivités locales. Les programmes annuels d'emprunt mis en place dès 1960 par la caisse des dépôts et les caisses d'épargne, dès 1966 par la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. (p. 2970) : la procédure de globalisation des prêts. Le dépôt du projet de loi portant réforme de la fiscalité locale et globalisation des subventions.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2970) : l'évolution du montant des prêts accordés annuellement aux collectivités locales depuis 1970 ; la caisse des dépôts et consignations et les caisses d'épargne. Le montant des prêts accordés par le crédit agricole. La modification des règles d'attribution : la globalisation des prêts. L'extension de cette procédure aux communes de taille modeste et qui n'ont pas annuellement un flux d'équipements. Le plan gouvernemental d'avril 1977 et les subventions débloquées pour les collectivités locales. (p. 2971) : le financement des équipements collectifs en milieu rural. Le développement de l'information des administrés. Les frais de fonctionnement de l'appareil de l'Etat (l'exemple de l'éducation) et les transferts sociaux consomment la quasi-totalité du budget de l'Etat. La situation des communautés urbaines et le transfert de compétence des communes membres vers la communauté. La part des crédits de région consacrés aux investissements. L'abaissement des taux d'intérêt parallèle à celui du taux d'escompte. La globalisation des prêts permet leur déblocage au dernier moment. La diminution depuis 1974 de la trésorerie des collectivités locales. Le projet de loi-cadre sur les collectivités locales. L'addition de tous les crédits inscrits aux différents ministères pour les collectivités locales ; le fonds de compensation de la TVA. (p. 2972) : les bonifications de prêts accordées par le Crédit agricole aux collectivités locales.

Réponse à M. François Prigent : le problème du lien entre les subventions et les prêts. La discussion du projet de loi-cadre permettra un large débat sur ce point. Les débats prochains sur les textes relatifs à la fiscalité locale.

N° 30. — **Charbon (gazéification du charbon en gisement superprofond)**. — Question de M. Léandre Létouart [11 avril 1978].

N° 31. — **Sidérurgie (menaces de fermetures de l'usine d'acier au ferrochrome du groupe Péchiney-Ugine-Kuhlman à Montiers)**. — Question de M. Anicet Le Pors [11 avril 1978]. — **Discussion** [2 mai 1978] (p. 682, 693, commune avec la discussion de la question n° 20 de M. Pierre Vallon).

N° 32. — **Sports (politique des sports : horaires d'éducation physique dans les écoles et lycées, subventions aux clubs et fédérations sportives, promotion du sport d'élite et réinsertion des athlètes dans la vie professionnelle et sociale)**. — Question de M. Guy Schmaus [11 avril 1978]. — **Discussion** [23 juin 1978] (p. 1703, 1710, commune avec la discussion de la question n° 19 de M. Jean Francou).

N° 33. — **Consommation (suppression du secrétariat d'Etat et politique de la consommation)**. — Question de M. Jacques Thyraud [11 avril 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 34. — **Logement (aide personnalisée au logement)**. — Question de M. Fernand Chatelain [11 avril 1978]. — **Discussion** [16 mai 1978] (p. 824, 827).

Orateurs : MM. Fernand Chatelain, Raymond Bouvier, Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement).

a) *Interventions des sénateurs* : l'augmentation des loyers des logements anciens réglementés (p. 824). L'aide à la pierre (p. 824). L'aide personnalisée au logement et les prêts conventionnés (p. 824, 825, 826). Les loyers HLM (p. 824). Les offices publics d'HLM (p. 825, 826). L'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) (p. 825). La politique du logement (p. 825). Le rôle des banques (p. 825). L'accession à la propriété (p. 825). La taxe de 1 p. 100 à la construction (p. 825). Les saisies et expulsions (p. 825). Le logement en Haute-Savoie (p. 825). Les charges des entreprises de bâtiment (p. 826).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 826) : la part consacrée au logement par les familles modestes n'est pas de plus en plus importante ; les résultats des enquêtes de l'INSEE. Les mesures de blocage des loyers adoptées par le Gouvernement ou par le Parlement n'ont pu qu'accentuer la diminution globale du taux d'effort. L'évolution du salaire minimum interprofessionnel de croissance, depuis 1973, par rapport aux charges des logements depuis 1950 n'allait pas prioritairement à ceux qui étaient le plus mal logés. Les études menées par l'union nationale des fédérations d'organismes d'HLM, le comité de l'habitat du VII^e Plan et les commissions d'études présidées par MM. Barre et Nora. La loi du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement ; ses objectifs essentiels. (p. 827) : l'instrument fondamental que constitue l'aide personnalisée au logement. L'abaissement du taux d'effort des familles les plus modestes. L'amélioration que représente l'aide personnalisée au logement par rapport à l'allocation de logement antérieure. La mise en place

du prêt aidé à l'accession à la propriété. La révision du barème en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et du coût de la construction. Les hausses importantes de loyers, compte tenu de l'aide personnalisée au logement ; les charges réelles supportées par le foyer.

N° 35. — **Impôts locaux (refonte des bases d'imposition de la fiscalité locale et situation alarmante des collectivités locales)**. — Question de Mlle Irma Rapuzzi [11 avril 1978].

N° 36. — **Politique économique (politique financière, économique et sociale du Gouvernement)**. — Question de M. Jean Cluzel [13 avril 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 37. — **Logement (réhabilitation de l'habitat ancien, action menée par le fonds d'aménagement urbain)**. — Question de M. Pierre Vallon [13 avril 1978]. — **Discussion** [23 mai 1978] (p. 907, 910).

Orateurs : MM. Marcel Rudloff, James Marson, Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (logement).

a) *Interventions des sénateurs* : la réforme du financement du logement (p. 907). Le rôle du fonds d'aménagement urbain (p. 908, 909). La réhabilitation de l'habitat ancien et les opérations programmées d'amélioration de l'habitat OPH (p. 908, 909). La construction de logements neufs non subventionnables (p. 908). Le fonctionnement de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (p. 908). Les appartements soumis à la loi de 1948 et la libération des loyers (p. 908, 909). La spéculation foncière (p. 909). Les constructions d'habitations à loyer modéré (p. 909). Le rôle des communes (p. 909).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 909) : l'ampleur de la tâche de réhabilitation de l'habitat urbain : les six millions de logements concernés ; une population aux faibles moyens financiers. La création en 1971 de l'ANAH. La réforme de l'aide au logement : l'aide à la pierre et l'aide à la personne. Les prêts HLM classiques et les prêts locatifs aidés ; les subventions à l'amélioration de l'habitat. (p. 910) : l'étude des coûts comparés de la construction neuve et de la réhabilitation du patrimoine existant. L'accession à la propriété. Les diverses primes et aides accordées. La condition d'un plafond de ressources. La simplification des procédures administratives. La mise à l'étude d'une subvention unique. Les logements soumis à la loi de 1948 : le plan de relance ; la simplification des modes de calcul. Les mesures ponctuelles en faveur de l'habitat des personnes âgées : l'avance sur travaux et le rachat en viager. L'environnement des logements : la création du fonds d'aménagement urbain, pour la coordination des actions publiques tendant à l'amélioration des centres et quartiers urbains. Le comité directeur au niveau national ; les groupes départementaux du FAU. Les OPH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat). La simplification des procédures administratives.

N° 38. — **Associations (épanouissement de la vie associative et relations entre associations et institutions)**. — Question de M. Edgard Pisani [13 avril 1978].

N° 39. — **Pays en voie de développement (résultats de la conférence de Paris)**. — Question de M. Edgard Pisani [13 avril 1978].

N° 40. — **Pharmacie (restructuration de l'industrie pharmaceutique et contrôle de la production des médicaments en France)**. — Question de M. Franck Sérusclat [13 avril 1978]. — **Discussion** [6 juin 1978] (p. 1178, 1182).

Orateurs : MM. Franck Sérusclat, Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie).

a) *Intervention du sénateur* (p. 1178) : la place du tiers monde dans le domaine des activités industrielles pharmaceutiques. La restructuration de ces industries en France. (p. 1179) : l'internationalisation de la recherche et de la production du médicament. Le respect excessif des exigences techniques ou professionnelles et des impératifs économiques ne doit pas écraser les hommes et les collectivités locales. L'ensemble des textes qui réglementent l'industrie du médicament. Le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique ; le nombre des personnes employées ; la part des dépenses consacrées à la recherche. Le nombre des médicaments vraiment nouveaux créés en France et dans les autres pays occidentaux. La découverte de principes actifs possibles. La contribution de l'industrie pharmaceutique à l'équilibre de la balance commerciale. Le nombre des entreprises sous contrôle étranger. Le syndicat national de l'industrie pharmaceutique. La situation de monopole dont bénéficient quelques grandes firmes ; l'exemple de Phar-

muka, filiale de Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Il importe de contrôler le développement en France des sociétés françaises à capitaux étrangers ; les propositions dans ce domaine du groupe de travail « Industries pharmaceutiques » et du groupe sectoriel d'analyses et de professions chimiques du VII^e Plan.

(p. 1180) : la note d'information communiquée le 10 janvier 1977 à la presse par le ministère de l'industrie. La solution envisagée par les grands groupes français d'instaurer une politique contractuelle entre la profession et l'Etat. Le versement d'éventuels superbénéfices résultant d'une liberté des prix à l'institut national de la santé et de la recherche, à la sécurité sociale ou à d'autres organismes. L'éventuelle création d'un office de la pharmacie pour remédier à certains abus en matière de recherche, de politique industrielle, de visas, de prix et de publicité. La définition d'une politique de la santé, de programmes, d'investissements en fonction de considérations économiques plutôt que d'ambitions purement techniques. Les restructurations, par exemple dans la région Rhône-Alpes, ne doivent pas aboutir à une concentration mais à un redéploiement. La prise en considération des objectifs d'aménagement du territoire. La mise en œuvre des mécanismes d'information des syndicats sur les perspectives d'évolution des diverses branches industrielles. L'influence des directives de la Communauté économique européenne. Le nécessaire développement d'une concertation avec les élus locaux, les délégués des organisations représentatives des travailleurs et les responsables d'associations économiques et sociales locales.

(p. 1181) : les études qui devraient être en cours pour contrôler et orienter la recherche pharmaceutique et le redéploiement du chiffre d'affaires. La suppression de productions considérées comme non utiles du point de vue thérapeutique ou d'une valeur économique discutable ne doit pas être compensée par la fabrication et la mise sur le marché pharmaceutique d'un produit cher et inutile. Les multinationales ne doivent pas décider sans penser à l'existence des collectivités locales. La directive européenne tendant à ce que les industries pharmaceutiques s'implantent dans un environnement dépourvu de nuisances. (p. 1182) : la nécessaire concertation avec les élus locaux et les travailleurs concernés.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1180) : les restructurations de l'appareil de production. L'effectif des entreprises industrielles depuis 1950 ; le degré de concentration dans le secteur pharmaceutique. La mise au point de nouveaux médicaments exige la réunion de moyens de plus en plus grands et onéreux. Le dynamisme de certains laboratoires de petite taille. (p. 1181) : les relations avec les firmes étrangères ; les performances des laboratoires à capitaux français, l'exemple du département santé de Rhône-Poulenc. Le marché national paraît trop étroit pour amortir les frais de développement de certains produits très spécifiques. La part des exportations de l'industrie pharmaceutique française dans la balance commerciale. L'influence de la réglementation nationale des transferts de capitaux. Les incidences des directives européennes en matière de normes de fabrication. Leur traduction dans le droit national. Les avantages présentés par ces textes en ce qui concerne la protection des malades et l'adaptation des firmes françaises aux normes d'expérimentation et de fabrication internationales.

N° 41. — Papiers et papeteries (situation de l'industrie papetière). — Question de M. Paul Jargot [14 avril 1978]. — **Discussion** [2 mai 1978] (p. 682, 193, commune avec la discussion de la question n° 20 de M. Pierre Vallon).

N° 42. — Exploitants agricoles (situation des petits et moyens exploitants agricoles et conséquences des décisions de la Communauté européenne). — Question de M. Jacques Eberhard [19 avril 1978]. — **Discussion** [16 mai 1978] (p. 839, 852, commune avec la discussion des questions n° 54 de M. Emile Durieux et n° 57 de M. Jean Cluzel).

Orateurs : MM. Jacques Eberhard, Emile Durieux, Jean Cluzel, Maurice Schumann, Michel Sordel, Guy Robert, Jean Mèzard, Michel Moreigne, Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

a) *Interventions des sénateurs* : le Marché commun agricole et les décisions communautaires sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1978-1979 (p. 839, 841). Les revenus agricoles (p. 840, 841, 842, 845, 846, 851). Le régime des montants compensatoires monétaires (p. 840, 841, 842, 844, 845, 847, 851). Les importations de produits agricoles (p. 840, 843). La dévaluation du « franc vert » (p. 840, 841, 842, 845). La taxe de coresponsabilité sur le lait (p. 840, 841, 845). Le problème du vin (p. 840). Les projets dits de « développement des régions méditerranéennes (p. 840). L'arrachage du vignoble (p. 840). La politique économique de libération des prix du Gouvernement (p. 840, 842, 845). Les déclarations de M. René Monory, ministre de

l'économie, et de M. Jenkins, président de la Commission des communautés européennes à propos des prix agricoles (p. 840). Les conséquences pour l'agriculture de l'entrée du Portugal, de la Grèce et de l'Espagne dans le Marché commun (p. 840, 842, 844). La taxe sur la betterave au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 841). L'industrie de la machine agricole (p. 841). La production betteravière (p. 841, 844). Le sucre (p. 842, 844). La production de viande porcine (p. 842, 844, 845, 846). La Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 842, 843, 844, 846). La production de viande bovine (p. 843, 845, 847). Le rôle de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes (ONIBEV) (p. 843). La production de viande ovine (p. 843, 845, 846). Les problèmes de la maïserie (p. 844). L'introduction en Europe du manioc (p. 847). Les fruits et légumes (p. 845). L'exode rural (p. 846). La prophylaxie de la brucellose et les primes d'abattage (p. 847). La suppression des prêts du Crédit agricole pour les bâtiments d'élevage (p. 847). L'élevage dans le Limousin (p. 847). La définition d'une politique en matière de zones de piémont (p. 848).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 848) : les résultats du conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles. Le problème de la fixation des prix agricoles ; les montants compensatoires monétaires ; l'évolution de la politique en faveur des régions méditerranéennes. Les objectifs du Gouvernement français. Le rétablissement de la justice dans le secteur du porc, l'effet produit par l'introduction du manioc et par l'emploi de produits de substitution qui prend des proportions importantes dans les agricultures hollandaise et belge. Il importe de faire prévaloir la conception française de la politique agricole commune qui privilégie les techniques d'intervention permanentes plutôt que le système des *deficiency payment*. La hausse des prix obtenue en unités de compte ; la dévaluation du « franc vert » ; le démembrement des montants compensatoires monétaires qui en résultent. La réforme des organisations communes du marché du vin, des fruits et des légumes. La diminution des montants compensatoires dans le secteur du porc.

Réponse à M. Michel Sordel : l'orientation prise pour le manioc.

Réponse à M. Jacques Eberhard (p. 849) : la baisse du revenu agricole pour les cinq dernières années. L'évolution depuis 1970. Le premier objectif était d'assurer l'égalité des chances et l'égalité de la concurrence aux différents pays de la Communauté. Les produits dont le développement doit être favorisé : maïs, colza, tournesol. Le rétablissement de la hiérarchie des prix en faveur des secteurs en retard ; le secteur de la viande bovine.

Réponse à M. Jean Cluzel : la hausse moyenne des prix communs agricoles.

Réponse à M. Michel Sordel : une application intégrale et immédiate pour le sucre et pour les produits laitiers ; pour la volaille, les fruits et légumes, le porc, les prix fixés à Bruxelles ont très peu de relation avec les prix de marchés. La hausse comparée des prix agricoles et des prix alimentaires.

Réponse au même orateur et à M. Maurice Schumann : le problème du porc. Les décisions intéressant les semoules de maïs. La refonte du régime des produits amyliacés. La coresponsabilité ; le problème fondamental de la politique agricole commune est la recherche de débouchés et l'engagement d'une politique d'exportation à moyen et à long terme sur les pays tiers. Si des stocks de poudre de lait n'existent plus, c'est grâce à la décision prise dans le domaine de la coresponsabilité.

Réponse à MM. Emile Durieux et Maurice Schumann (p. 850) : le sucre représente l'un des éléments de la zone d'ombre des négociations de Bruxelles. La fixation du quota maximal ; la recette des fabricants sera sensiblement la même du fait du relèvement du prix total.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Guy Robert : l'action de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes. Le rapport prix d'intervention/prix d'orientation demeure inchangé.

Réponse à M. Jean Mèzard : les conséquences de la brucellose.

Réponse au même orateur et à MM. Jean Cluzel et Michel Moreigne : l'aide aux troupeaux allaitant. L'évolution du prix de la viande bovine du 1^{er} janvier 1972 au 1^{er} janvier 1978. Le problème de l'indexation.

Réponse à MM. Jean Cluzel et Guy Robert : la viande ovine ; la série d'aides publiques déjà mise en place. Il importe d'instaurer une organisation communautaire de marchés s'apparentant à celle de la viande bovine. La difficulté de réunir des marchés dont les niveaux de prix moyens sont très différents. (p. 851) : sur le marché mondial, la viande ovine est un sous-produit de la laine ; l'éventualité d'un droit de

douane tel que celui du GATT (General agreement of tariffs and trade). L'organisation britannique a pour but de produire à moindre coût, le déficit saisonnier de production étant comblé par les importations en provenance de l'hémisphère Sud. Plus du tiers des montants compensatoires monétaires a été démembré. Les divergences d'intérêts au plan européen. En agriculture, la victoire est une conquête quotidienne et permanente.

Réponse à M. Jacques Eberhard : la diminution des montants compensatoires monétaires au-delà de la récente réévaluation du franc. L'évolution des revenus agricoles d'après les travaux de l'INSEE. (p. 852) : les coûts ne dépendent pas du volume de production, ils sont pratiquement fixes.

N° 43. — Collectivités locales (réforme des compétences et des ressources des). — Question de M. Camille Vallin [19 avril 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 44. — Industrie (industrialisation en milieu rural et maintien des activités économiques). — Question de M. Paul Jargot [20 avril 1978]. — Discussion [6 juin 1978] (p. 1174, 1178).

Orateurs : MM. Paul Jargot, Raoul Vadepied, Jean-Pierre Prouveau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (petite et moyenne industrie).

a) *Interventions des sénateurs* : la disparition des exploitations agricoles de 1955 à 1975 (p. 1174). Les sociétés multinationales (p. 1174). L'exode rural (p. 1174, 1175, 1176). Les zones de montagne et l'Isère en particulier (p. 1174). La fermeture des lignes SNCF (p. 1175). La fermeture d'écoles de montagne (p. 1175). La politique de l'aménagement du territoire (p. 1175, 1176). Les communes rurales (p. 1175, 1176). La désindustrialisation de la région Rhône-Alpes (p. 1175). Les emplois féminins (p. 1175). Les emplois tertiaires (p. 1175, 1176). Le développement d'une politique d'industrialisation (p. 1175, 1176). L'utilité des nationalisations (p. 1175). La politique de concurrence et de liberté (p. 1175). Le développement des petites et moyennes industries dans le Jura (p. 1176). L'industrie du décolletage dans la vallée de l'Arve (p. 1176). L'industrie agro-alimentaire (p. 1176). Les exploitations minières et la prospection (p. 1176). La forêt (p. 1176). Les investissements (p. 1176). L'artisanat (p. 1176). Le tourisme (p. 1176). Le développement régional (p. 1176, 1177). La relance des contrats de localisation entre l'Etat et les grandes entreprises (p. 1176).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1177) : le dispositif d'aide au développement régional institué il y a plus de vingt ans : les mesures tendant à freiner le développement inconsidéré de la croissance en région d'Ile-de-France, l'encouragement au développement des activités industrielles en province. L'institution de nouvelles aides au développement régional pour l'artisanat, les services et la recherche. Les aides ont souvent bénéficié aux entreprises s'implantant à la ceinture des agglomérations urbaines. La mise au point par le Gouvernement, depuis 1975, d'une politique des petites villes et de leur pays. Les contrats de pays : une convention passée entre l'Etat et un ensemble de collectivités locales pour mettre en œuvre un programme de développement à moyen terme. La régionalisation de cette procédure conçue au plan national et diligentée par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. La prime d'installation artisanale, la prime de développement artisanal, l'aide spéciale rurale... La revitalisation du milieu rural est une tâche difficile. (p. 1178) : les responsabilités assumées par l'Etat ; le rôle des grandes sociétés privées. Le tissu économique constitué de petites et moyennes entreprises. La mondialisation des échanges internationaux, le changement des technologies à très grande vitesse. Les complications qu'entraîne l'implantation dans des zones éloignées des centres urbains et des moyens de transport. L'importance de l'établissement d'un climat de confiance sur les plans économique et social. Les secteurs dans lesquels peut se développer une activité économique : les biens d'équipement, l'ameublement ou la chimie fine.

Réponse à M. Raoul Vadepied : la continuation de la politique de contrats de localisation avec les grands groupes industriels. Les contrats passés, à l'initiative de la DATAR, avec Renault, Peugeot-Citroën, Chausson, Framatome...

N° 45. — Jeunes travailleurs (situation des jeunes stagiaires, en stage pratique dans les entreprises ou sous contrat emploi formation). — Question de M. Hector Viron [21 avril 1978].

N° 46. — Aéronautique (industrie). — Question de M. Serge Boucheny [25 avril 1978]. — Discussion [16 mai 1978] (p. 827, 834).

Orateurs : MM. Serge Boucheny, Marcel Fortier, André Méric, Bernard Parmantier, Yvon Bourges, ministre de la défense.

a) *Interventions des sénateurs* : les difficultés de l'industrie aérospatiale française (p. 827). Airbus (p. 827, 829, 830, 831, 832). Concorde (p. 827, 829, 831). La Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) (p. 828). La Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avions (SNECMA) (p. 828). Les sociétés d'économie mixte : Renault et Citroën (p. 828). Electricité de France (p. 828). La Société nationale des chemins de fer français (p. 828). La politique industrielle (p. 828). Les ventes d'armements (p. 828). La coopération internationale en aéronautique (p. 829, 831, 833). Le moteur CFM 56 (p. 829). Les revendications syndicales des quarante heures, de la cinquième semaine de congés et de la retraite à soixante ans (p. 829). La version B de Concorde (p. 829, 831). Les moyens-courriers (p. 829, 830, 831, 832). Les conflits entre navigants et direction d'Air France (p. 829). La politique de la firme Boeing (p. 829, 830, 831). Le succès de la série Falcon du groupe Dassault (p. 830, 831). Le groupe Airbus-Industrie (p. 830). La situation de l'aérospatiale à Toulouse (p. 831, 833).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 832) : la baisse d'activité, en 1977, de l'industrie aéronautique française. Les mesures prises pour lutter contre la réduction des cadences de production de l'Airbus et de certains hélicoptères. La politique de mise en pré-retraite pratiquée par la direction de la SNIAS.

Réponse à M. Bernard Parmantier : le nombre des appareils Airbus destinés à Air France.

Réponse à M. Marcel Fortier : l'action efficace de la direction d'Airbus-Industrie. Le règlement des problèmes financiers intéressant le développement et la vente de l'Airbus. Les sociétés européennes doivent bénéficier de conditions de marché comparables à celles de leurs concurrents américains. La convention industrielle et financière réglant les relations entre le groupe d'intérêt économique Airbus-Industrie et la SNIAS. L'utilité de la coopération franco-allemande.

Réponse à M. André Méric : l'intérêt de la participation de la Grande-Bretagne.

Les différentes versions de l'Airbus. Le domaine des avions d'affaires, des avions militaires. (p. 833) : le développement de l'avion de patrouille Atlantic. Le programme de missiles air-sol moyenne portée. Les commandes enregistrées ne se traduisent, sur le plan de l'activité, qu'avec un décalage de plusieurs mois. L'amélioration du plan de charge se fera de façon progressive. Les mesures de chômage partiel qui ont encore été nécessaires début 1978 à la SNIAS.

Réponse à M. André Méric : la situation dans les usines de Toulouse et de Saint-Nazaire.

Les matériels à la pointe de la technique se trouvant actuellement dans les bureaux d'études. La vitalité de l'aéronautique européenne, sa capacité à jouer un rôle important sur le marché mondial. Les programmes et les études auxquels sont associées la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Le passage du stade des études à celui de la réalisation. (p. 834) : la situation du personnel des usines de Toulouse et de Saint-Nazaire.

Réponse à M. Serge Boucheny : l'avenir de notre industrie aéronautique dépend aussi des réalités du marché.

N° 47. — Papiers et papeteries (collecte et recyclage des vieux papiers). — Question de M. Jean Cluzel [25 avril 1978].

N° 48. — Fêtes légales (commémoration du 8 mai 1945). — Question de M. Fernand Lefort [25 avril 1978].

N° 49. — Médecine scolaire (dégradation du service de santé scolaire). — Question de Mme Rolande Perlican [25 avril 1978]. — Discussion [16 mai 1978] (p. 834, 839).

Orateurs : Mme Rolande Perlican, MM. Jean Cluzel, Etienne Dailly, Jacques Henriot, M. Franck Sérusclat, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Interventions des sénateurs* : le service de santé scolaire (p. 834, 835, 836, 838). La protection maternelle et infantile (p. 834). Les services de santé scolaire en Gironde, dans l'Hérault et dans les Yvelines (p. 834). La santé scolaire en milieu rural (p. 834). La charge « santé » des budgets départementaux (p. 835). La réduction des actions de prévention en faveur de la mise en place de mesures de dépistage insuffisantes (p. 835, 838). Le statut des médecins scolaires et des médecins de protection maternelle et infantile (p. 835, 836, 838). La formation de l'infirmière scolaire (p. 835). La natalité (p. 835). La vocation du médecin de famille (p. 835, 836, 838). L'inscription de crédits pour la médecine scolaire dans le projet de loi de finances pour 1979 (p. 835). Le transfert

des services de santé scolaire du ministère de l'éducation au ministère de la santé (p. 836). La détection des enfants « surdoués » (p. 836). Les études du centre hospitalier universitaire de Besançon sur le rôle du médecin scolaire pour l'adaptation du rythme scolaire au rythme biologique (p. 838). Le dépistage bucco-dentaire (p. 838).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 836): la création du service de santé scolaire en 1945. (p. 837): les augmentations de dépenses de santé, chaque année, sont très supérieures aux majorations générales du budget ou de la production intérieure brute. Les secteurs géographiques, les catégories de la population et les individus en faveur desquels un effort particulier doit être accompli. Les actions menées en faveur de la périnatalité, de la santé du jeune enfant. La disparition ou la régression de maladies graves. L'action doit s'orienter vers les handicapés qui ont survécu. Les crédits consacrés à la protection maternelle et infantile depuis 1972. La rénovation du contenu du carnet de santé en 1974. Le service de santé scolaire est intégré dans un ensemble de mesures. La protection sanitaire et sociale doit concourir à la meilleure orientation possible des élèves. Le rôle du médecin traitant. Le rôle important des assistantes sociales. La participation du médecin de santé scolaire aux commissions pédagogiques, aux conseils de classe. Le contrôle de l'hygiène du milieu scolaire; les cantines. Les actions engagées sur le tabagisme, l'équilibre alimentaire, le sommeil. Celles qui sont prévues dans le domaine de l'hygiène bucco-dentaire. (p. 838): les actions de formation et de perfectionnement au profit des médecins, des assistantes sociales et des infirmières. Les examens médicaux des élèves qui entrent dans les établissements d'enseignement technique. La création par décret du 24 août 1976 d'un groupe permanent et d'un comité consultatif de la médecine scolaire. La concertation avec les services de l'éducation nationale.

Réponse à M. Franck Sérusclat: l'attention que le médecin de santé scolaire doit porter au rythme scolaire. Le dépistage, avant l'âge de deux ans, des affections congénitales ou naturelles. L'adaptation de l'enfant au travail scolaire et au milieu scolaire doit être une préoccupation primordiale. (p. 839): la formation des médecins de santé scolaire. La distinction entre les compétences du généraliste et celles du médecin scolaire. Le nécessaire développement des effectifs. Le dépistage bucco-dentaire.

Réponse à Mme Rolande Perlican: aucun département n'est privé de médecin de santé scolaire responsable. Les travaux du comité interministériel. Une coordination doit se faire entre tous les examens effectués au titre du ministère des armées, de l'agriculture ou du travail. Les jeunes femmes ne font l'objet d'aucune surveillance particulière. Les examens dont bénéficient la prévention. La place importante qui doit être réservée à l'éducation sanitaire.

N° 50. — **Communes (élaboration de la réforme des collectivités locales)**. — Question de M. Michel Giraud [27 avril 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 51. — **Stupéfiants (suites du rapport de Mme Monique Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, sur la lutte contre la drogue)**. — Question de M. Jean-Marie Girault [27 avril 1978]. — Discussion [17 octobre 1978] (p. 2595, 2605).

Orateurs: M. Jean-Marie Girault, Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine; M. Franck Sérusclat, Mme Rolande Perlican; MM. Jean Périquier, Louis Jung, Jacques Habert.

a) *Intervention des sénateurs*: le rapport de Mme Monique Pelletier sur la toxicomanie (p. 2595). Les drogues (p. 2595, 2600, 2601, 2602, 2603). La répression des trafiquants (p. 2595, 2600, 2601, 2602, 2603). La répression de la toxicomanie (p. 2595, 2601, 2603). La réinsertion professionnelle et sociale des drogués (p. 2596). La prévention (p. 2596, 2603). Les problèmes d'information des jeunes, des parents et des éducateurs (p. 2596, 2601, 2603). Les cures de désintoxication (p. 2596). Les établissements de post-cure (p. 2597, 2601, 2604). La classification des médicaments (p. 2599). Les ressources procurées à l'Etat par le tabac et l'alcool (p. 2600). La drogue, problème de société et la crise actuelle de la société capitaliste (p. 2601, 2602). Le rapport Evelyne Sullerot sur la démographie (p. 2601). Le rapport et la proposition de recommandation de M. Jean Périquier au Conseil de l'Europe (p. 2601, 2602, 2603). L'extension de la drogue en Allemagne fédérale socialiste (p. 2602). La « dépenalisation » et l'extension de la drogue aux Pays-Bas (p. 2602, 2603, 2604). L'harmonisation des législations européennes (p. 2603). Les dangers du haschisch (p. 2603). La drogue dans les pays de l'Est (p. 2605).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2598): la progression de la toxicomanie. La situation comparée d'autres pays d'Europe. La mission d'étude sur la drogue que lui a confiée le Président de la République. Son rapport remis le 19 janvier. Le groupe de travail sur la mise en œuvre des propositions. La relance des comités de liaison. La prévention. L'information des jeunes, des parents et des éducateurs. L'expérience des « clubs de santé ». L'expérience de sensibilisation menée dans une école primaire. La prochaine mise en chantier d'un film pédagogique. L'information et la formation du personnel de la police. L'information des magistrats. La formation des personnels médicaux et paramédicaux. La lutte contre le trafic international. La conférence des ministres des Neuf, dite « Conférence Pompidou ». Les arrestations. Le personnel spécialisé de la police. (p. 2599): la protection des pharmacies. Les condamnations de trafiquants. La réinsertion sociale des jeunes toxicomanes. Les crédits du ministère de la santé. La capacité des établissements. La réticence des élus locaux à accueillir ces établissements. L'information du public. La concertation avec l'ordre des médecins. La limitation des prescriptions. Les drogues dites douces et les drogues dures. La loi de 1970. Le cas de l'usager trafiquant. Les conditions d'incarcération. La non-inscription éventuelle au casier judiciaire. Les amendes douanières. Les associations d'aide à la réinsertion.

Réponse à M. Franck Sérusclat: (p. 2603): dément les propos qui lui ont été prêtés sur la « toxicologie médicamenteuse ». La controverse sur la « dépenalisation » du haschisch. (p. 2604): les travaux scientifiques sur sa nocivité. Le maintien de l'interdiction de toutes les drogues.

Réponse à Mme Rolande Perlican: les causes de la toxicomanie. Sa progression dans tous les pays d'Europe. La Pologne. La lutte contre les trafiquants internationaux.

Réponse à MM. Jacques Habert et Jean Périquier: la répression du trafic international; les intérêts en cause; la vigilance des services de police.

Réponse à M. Jean Périquier: la coopération internationale; la diversité des législations en Europe. Sa proposition de recommandation au conseil des ministres du Conseil de l'Europe.

L'application de la loi de 1970. La désintoxication et la réinsertion des jeunes drogués.

Réponse à M. Jacques Habert: l'expérience de sensibilisation de très jeunes enfants menée dans une classe primaire.

N° 52. — **Banques (société sidérurgique Marrel Frères; cession par un établissement relevant du secteur public, la BNP, d'une partie de ses actifs à une entreprise privée, Creusot-Loire)**. — Question de M. Anicet Le Pors [27 avril 1978]. — Retrait [11 mai 1978].

N° 53. — **Constructions navales (plan de redressement et d'expansion des)**. — Question de M. Gérard Ehlers [27 avril 1978]. — Discussion [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 72 de M. Michel Chauty, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 116 de M. Louis Minetti, n° 122 de M. Maurice Schumann et n° 132 de M. André Morice).

Orateurs: MM. Gérard Ehlers, Michel Chauty, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Louis Minetti, André Morice, Maurice Schumann, Joseph Yvon, Bernard Legrand, Jean Francou, Félix Ciccolini, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention des sénateurs*: la construction et la réparation navales (p. 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3023, 3024). Le plan Davignon (industrie) (p. 3013). La flotte marchande (p. 3014, 3023, 3024, 3031). La concurrence internationale (Japon et Corée du Sud) en matière de construction navale (p. 3014, 3015, 3020, 3024, 3026). La lutte contre les pavillons de complaisance (p. 3014, 3018, 3019, 3020, 3024, 3031). L'embauche du personnel étranger dans la marine marchande (p. 3014, 3018). Les chantiers navals de Dunkerque (p. 3014, 3023). La responsabilité dans la crise des sociétés multinationales (p. 3015, 3018). La mission à confier au conseil supérieur de la marine marchande (p. 3015, 3031). La création d'une commission d'enquête parlementaire sur la situation de la construction et de la réparation navales (p. 3015). La crise de la marine marchande (p. 3015). Les chantiers navals de la région Provence-Côte d'Azur (p. 3016, 3017, 3020, 3025, 3026, 3027, 3031). Le chômage (p. 3016, 3023, 3025, 3027). Le trafic portuaire (p. 3016). Les grèves de la marine marchande (p. 3017, 3018). L'aide à la construction navale (p. 3017, 3018, 3019, 3021, 3023, 3024, 3025, 3026). Le groupe Terrin de construction et réparation navale (p. 3016, 3020, 3026, 3031). Les transports maritimes pour la Corse (p. 3018, 3019). Les transports maritimes pour la Grande-Bretagne (p. 3018). Les conséquences de l'élargissement de la Communauté économique européenne (CEE) (p. 3018). Les gains de la Nouvelle compagnie

des paquebots, anciennement compagnie Paquet (p. 3018). Les transports maritimes pour l'Afrique du Nord (p. 3019). La politique européenne de la construction navale (p. 3019, 3024). Les activités du groupe d'intérêt économique Sud-Cargo (p. 3019). Le marché des croisières (p. 3019). Les chantiers navals de Loire-Atlantique (p. 3021, 3025). Le paquebot *France* (p. 3021, 3025). La suppression du secrétariat général à la marine marchande (p. 3021). L'état récapitulatif des crédits perçus par chaque chantier naval depuis 1962 (p. 3023). La crise internationale de la construction navale (p. 3023, 3024). L'instauration d'une prime à la démolition des vieux navires (p. 3024). Le programme de la Suède pour ses chantiers navals (p. 3024). L'implantation d'industries aéronautiques et automobiles en Loire-Atlantique (p. 3025). La situation des industries dans les Bouches-du-Rhône (p. 3027). L'industrie du bâtiment et des travaux publics dans les Bouches-du-Rhône (p. 3027). L'industrie *off shore* (p. 3032). La restructuration de la Compagnie générale maritime (p. 3032).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3027) : la politique que le Gouvernement entend conduire en ce qui concerne la construction et la réparation navale française. Le niveau élevé auquel s'établit la couverture des échanges maritimes français par le pavillon national.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : la variation du taux de couverture selon les marchandises.

(p. 3028) : la crise mondiale de l'industrie navale. Les difficultés de la réparation navale dues au rajeunissement des flottes. La réduction des capacités touche le Japon, la Norvège et la Suède. Les secours accordés par la collectivité en Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne. Les causes conjoncturelles de la crise ; le changement profond de la géographie maritime mondiale ; la venue sur le marché des pays d'Afrique, de la République populaire de Chine et des démocraties populaires. Les chantiers navals français, par leur compétitivité et leur niveau technique, ont travaillé jusqu'à maintenant dans de bonnes conditions commerciales : la faiblesse de leur endettement. L'action conduite par les pouvoirs publics depuis 1976 ; le rétablissement d'une aide de base ; les concours inscrits en 1977, 1978 et 1979 dans les lois de finances.

Réponse à M. Maurice Schumann : le montant de l'aide perçue par les différents chantiers, au cours des dernières années.

Les aides à l'armement sous forme de bonifications d'intérêt ou de primes d'équipement. (p. 3029) : les restructurations encouragées par les pouvoirs publics. L'évolution de l'emploi dans les grands chantiers a été réalisée pour une large part par des mises à la retraite, mais aussi par quelques licenciements. Il importe aujourd'hui de s'équiper pour traverser une crise longue et dure.

Réponse à M. Michel Chauty : la nécessité d'être nationaliste en matière de marine marchande.

Réponse à MM. Gérard Ehlers et Louis Minetti : l'augmentation du tonnage de la flotte française depuis 1972. Il n'est pas raisonnable d'envisager que la construction navale se maintienne au niveau de production des années passées. Les chantiers français ne bénéficient pas moins que la plupart des chantiers des autres pays européens, de commandes militaires.

Réponse à M. André Morice : la faiblesse structurelle des chantiers civils. Les commandes publiques ; le renouvellement de la flotte qui assure les liaisons avec la Corse ; le lancement d'un car-ferry pour l'Afrique du Nord par la société nationale maritime Corse-Méditerranée ; le lancement du *Cyrnos* à Nantes le 14 novembre 1976. Le renouvellement du parc des dragues des ports autonomes. La réalisation d'un dock flottant au Havre annoncé par M. le Premier ministre. La flotte de commerce subit la lourde charge de l'amortissement des navires neufs dans une période de crise des transports.

Réponse à M. Michel Chauty : il n'est aucunement question d'appliquer un quelconque plan Davignon.

(p. 3030) : les voies et moyens de l'adaptation nécessaire de l'industrie navale.

Réponse à MM. Joseph Yvon et Bernard Legrand : la nécessité de prendre les commandes indispensables, nationales ou pour l'exportation. Le fonds de crédit spécialisé mis en place en Allemagne fédérale, fonds Eugen Bahz. L'assouplissement des conditions d'attribution de l'aide de base pour rendre possible de nouvelles commandes. La possibilité de planifier les commandes privées françaises dans le cadre d'accords tripartites Etat-armateurs-chantiers.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi : les armateurs français n'ont rien commandé à l'étranger depuis deux ans. Le nécessaire développement de la diversification des chantiers ; le marché des usines flottantes, les unités de dessalement de l'eau de mer, les équipements *off shore*. L'attribution d'aides financières

aux « constructions navales » pour cette diversification. Les créations d'emplois en dehors de la construction navale ; l'implantation d'activités nouvelles dans les Bouches-du-Rhône. La concentration des efforts de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et du fonds spécial d'adaptation industrielle sur la Basse Loire et le littoral méditerranéen.

Réponse à M. Bernard Legrand : la création d'emplois de sous-traitance pour différentes entreprises industrielles de la Basse Loire en liaison avec la société nationale industrielle et aérospatiale. Les encouragements à la restructuration industrielle et financière du secteur de la construction navale. La réduction d'activité dans différents sites. (p. 3031) : il appartient à l'industrie de réaliser ce qui avait été prévu dans le contrat professionnel qui remonte à dix ans.

Le maintien de sa compétitivité par le chantier naval de Dunkerque ; l'importance du groupe Empain-Schneider. Le niveau de l'activité navale à Saint-Nazaire dépend de l'attitude du groupe Alsthom-Atlantique. La rationalisation du chantier Dubigeon. Les réductions d'activité à La Ciotat. L'industrie de la réparation navale est en train de retrouver son équilibre. Le groupe Terrin a été victime d'une gestion irréaliste. Les industriels doivent prendre en main la gestion de la crise.

Réponse à MM. Louis Minetti et Gérard Ehlers : l'activité maritime française qui a lieu en dehors des ports français. Il n'est pas question de favoriser une façade maritime par rapport à une autre. La poursuite de l'activité des chantiers de La Seyne. La crise de l'*off shore* est mondiale. (p. 3033) : les postes supplémentaires de contrôleur qui doivent être créés dans le budget pour 1979 afin de surveiller les bateaux hors normes qui battent pavillon de complaisance ou pavillon étranger. Les pratiques des pays en voie de développement. Il n'y a pas d'*apartheid* sur les bateaux français.

N° 54. — Exploitations agricoles (situation de l'agriculture en général et de la production betteravière en particulier). — Question de M. Emile Durieux [28 avril 1978]. — **Discussion** [16 mai 1978] (p. 839, 852, commune avec la discussion de la question n° 42 de M. Jacques Eberhard).

N° 55. — Investissements (entreprises, emploi). — Question de M. Francis Palmero [2 mai 1978]. — **Discussion** [6 juin 1978] (p. 1182, 1185).

Orateurs : MM. Francis Palmero, René Monory, ministre de l'économie ; Paul Kauss, Geoffroy de Montalembert.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1182) : la création, sous l'égide de la commission des affaires économiques et du Plan d'un intergroupe de défense des petits et moyens actionnaires et des épargnants en général. Il importe de donner des garanties à ceux qui risquent leurs économies pour favoriser les investissements indispensables aux entreprises françaises. L'épargne en France ; la thésaurisation ; la faible part consacrée aux placements en bourse. Le faible nombre des Français qui détiennent des actions. L'évolution de la richesse des ménages. La situation aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. L'influence de la restauration des capacités de financement des entreprises sur les créations d'emplois. Les déclarations du Premier ministre sur le profit, preuve d'efficacité et source d'innovation. L'homme est le plus précieux des capitaux. L'Etat doit affirmer que les économies des Français ne seront pas volées, quel que soit le hasard des élections. L'augmentation des faillites, la médiocrité des bénéfices ; aux Etats-Unis, l'insécurité des placements en action est corrigée par le traitement fiscal ; la situation en Allemagne et en Italie.

(p. 1183) : le rapport Delouvrier sur l'actionnariat des cadres. La loi de 1967 relative à la participation aux fruits de l'expansion. Le rapport Candessus sur l'orientation de l'épargne vers le secteur productif. Il faut envisager la réévaluation fiscale des bilans dès 1979, la création de livrets d'épargne-industrie. La nécessité d'un plan d'ensemble cohérent. La liberté des prix doit entraîner la liberté de gestion. Il est anormal que la Commission des opérations de bourse ne compte parmi ses membres aucun représentant des actionnaires. (p. 1185) : le dirigisme qui a tant coûté à la France et aux entreprises françaises doit être corrigé. Les épargnants doivent avoir autant de chance que les joueurs de Loto ou de Loterie nationale. Le désarroi qui avait frappé la France en 1968 à l'évocation de l'augmentation des droits de succession. L'importance des frais de perception ; l'influence sur le plan psychologique des mesures d'incitation et de taxation cumulées. Le sens de la solidarité et le civisme.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1183) : le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi ayant pour objet d'orienter l'épargne vers les investissements. La « sécurité » évoquée à propos des achats d'actions. Le transfert de responsabilité

qui doit s'opérer vers les chefs d'entreprise. Depuis 1965, la baisse de la bourse et l'affaiblissement progressif de l'économie française. La forte augmentation de la productivité jusqu'en 1974. Le maintien du pouvoir d'achat des Français; le déséquilibre du budget de l'Etat et l'affaiblissement de la capacité des entreprises. Il est impossible d'assurer une totale sécurité aux épargnants à moins de changer radicalement la nature de la société. (p. 1184) : le choix doit se faire en priorité sur l'épargne à long terme ou à moyen terme, stabilisée dans l'investissement. Dans les trois prochaines années, les Français devront faire des choix décisifs pour leur industrie. Le retour à la liberté des prix; l'évolution de l'indice et les conclusions que l'on peut en tirer. L'évolution de la masse monétaire maîtrisée par rapport à l'augmentation de la richesse française. La bonne tenue du franc par rapport à toutes les autres monnaies fortes, dollar et Deutschemark compris. Un déficit budgétaire raisonnable capable d'être financé par l'épargne intérieure sera assuré en 1978. Avant le 15 octobre 1978, l'ensemble du monde industriel aura sa liberté de décision; l'enthousiasme nécessaire des chefs d'entreprise. La France était le seul pays industrialisé au monde à pratiquer encore le système du contrôle des prix.

N° 56. — **Aménagement du territoire (décentralisation).** — Question de M. Jean Cluzel [2 mai 1978]. — **Discussion** [14 novembre 1978] (p. 3195, 3202, 3204, 3209, commune avec la discussion de la question n° 129 de M. Georges Lombard).

Orateurs : MM. Jean Cluzel, Georges Lombard, René Chazelle, Bernard Hugo, André Morice, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement).

a) **Interventions des sénateurs :** l'exode rural (p. 3195). L'aménagement du territoire (p. 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3209). La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) (p. 3196, 3199, 3201, 3209). La situation économique de la France (p. 3196). Les ports (p. 3196, 3199, 3202). Les exportations (p. 3196). La création d'emplois en zone rurale (p. 3196). L'artisanat (p. 3196). Les petites et moyennes entreprises industrielles (p. 3196). L'industrie agro-alimentaire (p. 3196). La décentralisation (p. 3197, 3201, 3202). La réforme des collectivités locales (p. 3197, 3202). La création d'un conseil supérieur de l'aménagement du territoire (p. 3197, 3200). Le rôle des élus dans la politique d'aménagement du territoire (p. 3197, 3200, 3201). La conférence nationale de l'aménagement du territoire à Vichy en décembre 1978 (p. 3197, 3201, 3209). L'aménagement des régions de l'Ouest (p. 3197). La situation économique de l'Ouest de la France (p. 3197). Les transports ferroviaires (p. 3197, 3199, 3202). Le programme électronucléaire dans l'Ouest (p. 3197). Les concentrations urbaines, métropoles « d'équilibre » et villes nouvelles (p. 3197, 3199, 3201, 3202). Les transports routiers (p. 3198, 3199). La politique industrielle (p. 3198). Les travailleurs immigrés (p. 3198). Les investissements publics (p. 3199). La sous-traitance (p. 3199). La région parisienne (p. 3199, 3201). La réforme des finances locales (p. 3200). Le développement des régions (p. 3200, 3201, 3202). Les sociétés de développement régional (SDR) (p. 3200, 3202). La Société financière du Massif central « Sofimac » (p. 3200). Le crédit (p. 3200, 3201). Les services régionaux et départementaux de l'agriculture (p. 3200). La création d'un fonds d'intervention pour l'aménagement rural (p. 3201). Le sondage de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) auprès de 80 000 élus et responsables locaux (p. 3201, 3209). L'aménagement du territoire au service des sociétés multinationales (p. 3201). La politique agricole (p. 3201). L'élargissement de la Communauté économique européenne (p. 3201). Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (p. 3201). La création d'une compagnie nationale de la Loire (p. 3202). L'aménagement du littoral atlantique (p. 3202). Les voies navigables Rhin-Rhône (p. 3202). La liaison ferroviaire Paris-Lyon-Marseille (p. 3202).

b) **Intervention du Gouvernement :**

Réponse à M. Georges Lombard et à plusieurs intervenants (p. 3204) : les difficultés éprouvées dans l'Ouest à renverser la tendance démographique défavorable. Les résultats obtenus. (p. 3205) : la complexité de cette politique : le développement des centres urbains; la revitalisation du tissu rural. L'importance des primes de développement régional qui ont bénéficié aux régions de l'Ouest. Les taux élevés accordés aux entreprises. Les primes au taux maximum et les prêts participatifs qui seront versés par le fonds spécial d'adaptation industrielle. Les crédits versés à ce fonds. L'action de l'Etat dans le domaine de l'électronique : le centre national d'études des télécommunications (CNET). L'aide apportée par la DATAR pour la rénovation rurale : les secteurs prioritaires de la Bretagne intérieure et des îles du Ponant. L'animation des campagnes. Les

contrats de pays et les villes moyennes. Les services publics en milieu rural. L'effort prévu dans le VII^e Plan en faveur des infrastructures. Les ports : la forme de radoub de Brest; le chenal d'accès au port de Nantes-Saint-Nazaire; le port du Verdon; Bayonne et La Rochelle. La construction des autoroutes vers l'Ouest. Le plan routier breton. Les programmes d'action prioritaire d'intérêt régional (PAPIR). La modernisation du réseau ferroviaire breton.

Réponse à M. Jean Cluzel (p. 3206) : l'exode rural. La prochaine conférence nationale de l'aménagement du territoire, à Vichy. Les priorités définies par la DATAR : la priorité initiale donnée aux métropoles d'équilibre; les efforts poursuivis en faveur des villes moyennes et de la rénovation rurale. Les résultats obtenus. Le rôle des commissaires territoriaux. Le montant des crédits de rénovation rurale. Les renseignements fournis sur la population rurale par le dernier recensement. Le vieillissement de la population. Le risque d'effondrement démographique en milieu rural. Le coût économique des migrations en milieu rural. Le coût économique des migrations vers les grandes villes. Le discours du président Georges Pompidou à Saint-Flour. Les orientations de la politique actuelle d'aménagement du territoire; les interventions en faveur de l'emploi : les primes de développement régional. Le fonds spécial d'adaptation industrielle. La correction de déséquilibres géographiques : la politique de la montagne; la mise en valeur du littoral. La politique d'action locale : la multiplication des initiatives. La concertation avec les responsables et élus locaux. (p. 3207) : les « contrats de pays ». Les crédits prévus au titre du fonds interministériel d'aménagement du territoire (FIAT). L'amélioration des services publics en milieu rural. Les travaux de la commission Duchêne-Marullaz. Le rôle du ministère de l'agriculture dans la politique d'aménagement du territoire : les mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs. Les aides à l'agro-industrie et aux industries alimentaires : la participation de la CEE. L'accès de ces industries aux primes de développement régional. Les centres de recherches spécialisés créés dans les régions. Les mesures récemment décidées à l'initiative du délégué aux industries alimentaires. L'indemnité de haute montagne et l'indemnité spéciale piémont. L'aide du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) aux zones défavorisées du Midi de la France.

Réponse à M. Jean Cluzel et à plusieurs intervenants : la décentralisation des responsabilités; la procédure exemplaire des schémas régionaux de transport collectif. (p. 3208) : la régionalisation des contrats de pays; le transfert par l'Etat aux régions des ressources correspondantes. L'amélioration de la qualité des contrats. La création également régionalisée désormais des zones industrielles : la participation ainsi assurée de la région aux travaux du groupe interministériel foncier. Les interventions économiques des établissements publics régionaux : les deux décrets de juillet 1977, permettant l'attribution de primes régionales à la création d'entreprises et le cautionnement des prêts aux entreprises par l'intermédiaire d'un fonds de garantie régional. La compétence croissante des régions en matière de développement industriel : les rabais autorisés sur les prix de vente des terrains et locaux industriels. Les mesures de déconcentration au niveau départemental : le rôle du préfet dans l'octroi des primes de développement régional; les primes d'orientation agricole et d'installation artisanale; l'aide spéciale rurale aux entreprises. Le prochain dépôt sur le bureau du Sénat d'un projet de loi sur le développement des responsabilités locales.

Réponse à M. Bernard Hugo : le récent questionnaire sur l'aménagement du territoire, adressé par la DATAR à de nombreux élus et responsables locaux; la recherche de suggestions. La concertation et l'incitation, notions clés de l'aménagement du territoire. La compensation des inégalités naturelles. L'existence collective des Français.

N° 57. — **Elevage (secteurs bovin et ovin).** — Question de M. Jean Cluzel [2 mai 1978]. — **Discussion** [16 mai 1978] (p. 839, 852, commune avec la discussion de la question n° 42 de M. Jacques Eberhard).

N° 58. — **Industrie (politique nationale de l').** — Question de M. Anicet Le Pors [9 mai 1978]. — **Discussion** [10 octobre 1978] (p. 2430, 2445, commune avec la discussion de la question n° 102 de M. Jean Garcia).

Orateurs : MM. Anicet Le Pors, Jean Garcia, Georges Lombard, André Giraud, ministre de l'industrie; Guy Schmaus, Gérard Ehlers, Louis Minetti, Bernard Hugo, Paul Jargot.

a) **Interventions des sénateurs :** le chômage (p. 2430, 2431, 2444, 2445). L'emploi (p. 2430, 2436, 2444). Les licenciements (p. 2430, 2431, 2441, 2443, 2444). La sidérurgie (p. 2431, 2433, 2441, 2443). La construction navale (p. 2431, 2442, 2443, 2444).

L'industrie du bâtiment (p. 2431, 2441, 2444). Les travaux publics (p. 2431, 2444). L'industrie textile (p. 2431, 2433). La désindustrialisation par région : Normandie, Nord-Pas-de-Calais (p. 2431, 2433). Les décisions de la Communauté économique européenne, le plan Davignon (p. 2431, 2433, 2441). Le chômage des femmes (p. 2431). Les jeunes (p. 2431). La libéralisation des prix industriels (p. 2431). L'accord Peugeot-Citroën-Chrysler (p. 2431, 2433, 2440). La monnaie (p. 2431). Le fonds monétaire européen (p. 2431). Le rapport Nora et Minc (informatisation de la société) ; l'informatique (p. 2431, 2433). Le temps de travail (p. 2432). L'indemnité de chômage (p. 2432). La taxe sur le chiffre d'affaires (p. 2432). Les sociétés pétrolières (p. 2432, 2433). L'impôt sur le revenu (p. 2432). L'avoir fiscal (p. 2432). Les cotisations de la sécurité sociale (p. 2432). La fraude fiscale (p. 2432). La politique économique (p. 2432, 2433, 2442). La politique industrielle (p. 2432, 2433, 2434, 2435, 2441, 2442, 2445). Commerce extérieur (p. 2433, 2434, 2445). La Compagnie internationale pour l'informatique (CII) (p. 2433). Honeywell Bull (informatique) (p. 2433). Le rapport Ballanger (redressement national) (p. 2433). L'information (p. 2434). La consommation (p. 2434). L'actualisation du Plan (p. 2435). L'industrie de la chaussure dans la Loire (p. 2435). Les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises (p. 2436). L'industrie de la machine-outil (p. 2436). La Régie Renault (p. 2440, 2441). L'industrie automobile (p. 2440, 2441). Les conditions et la sécurité du travail (p. 2441, 2442). La participation (p. 2441). La nécessité des nationalisations (p. 2442). L'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal (p. 2442). La marine marchande et les liaisons maritimes avec la Corse et l'Afrique du Nord (p. 2442). Les travaux d'assainissement des collectivités locales (p. 2444). L'entreprise Comever (p. 2445).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2436) : la démagogie ne doit pas cacher les faits. Depuis 1974, la contrainte internationale est une dominante impérative de la politique industrielle. La nécessité des importations de matières premières, énergétiques et autres. La politique du général de Gaulle. La nécessaire compétitivité de l'industrie. (p. 2437) : l'inutilité d'une politique de répartition de la pénurie d'emplois. La relance de la consommation sans amélioration de la productivité conduit à l'inflation. Les conséquences d'une politique de planification totale ; l'augmentation du nombre des fonctionnaires.

Réponse à M. Anicet Le Pors : l'industrie textile et le groupe Boussac.

Le manque d'informations des Français sur les problèmes industriels. (p. 2438) : le nombre des demandeurs d'emploi ; le nombre de ceux qui retrouvent du travail en moins de trois mois. Les jeunes qui ont pu se procurer une situation grâce au pacte national pour l'emploi. La politique gouvernementale d'amélioration de l'accès au travail à temps partiel. Le douloureux problème des cadres âgés.

Réponse à M. Georges Lombard : la nécessité d'une politique de l'information.

La population employée dans le secteur industriel en République fédérale d'Allemagne. La croissance des exportations, l'influence de l'innovation sur celles-ci. L'industrie française n'est plus celle du temps de Zola. L'image qui doit être donnée des véritables entrepreneurs, seuls créateurs d'emplois. (p. 2439) : les crédits du projet de budget pour 1979 consacrés au développement industriel. Les quatre catégories d'interventions : la défense et l'adaptation concurrentielle, l'exportation et l'innovation. Le Gouvernement ne pratique pas une politique de technique de pointe.

Réponse à M. Georges Lombard : l'exemple de l'industrie du cuir et de la chaussure. C'est l'industrie moderne qui entraîne le progrès social. Les propos tenus par M. le Président de la République sur les deux termes « jeunesse » et « gagner ». On parle trop de ce qui va mal.

Réponse à M. Guy Schmaus (p. 2445) : le développement de Peugeot par le rachat de Chrysler.

Réponse à M. Paul Jargot : les relations de crédits entre les entreprises ne sont pas, actuellement, normales ; elles sont préjudiciables à l'industrie par rapport au commerce, aux petites entreprises par rapport aux grandes.

N° 59. — Médiateur (suites aux propositions de réformes formulées dans le cinquième rapport du médiateur au Président de la République). — Question de M. Pierre Schiélé [11 mai 1978]. — **Discussion** [10 octobre 1978] (p. 2454, 2456).

Orateurs : MM. Pierre Schiélé, Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

a) *Intervention du sénateur* (p. 2454) : la loi du 24 décembre 1976 qui élargit les pouvoirs du médiateur. Les suites données par le Gouvernement aux propositions de réforme formu-

lées par celui-ci (p. 2455) : la loi du 17 juillet 1978 sur l'amélioration des relations entre l'administration et le public. La conciliation du principe de l'équité, notamment en matière sociale, et de celui de la non-rétroactivité des lois. L'étude du Conseil d'Etat sur ce problème : le principe de la non-rétroactivité de la loi n'a aucune valeur constitutionnelle, à l'exception des lois pénales ; l'incidence financière de l'application rétroactive d'un texte. Les abus de l'application du principe de la non-rétroactivité de la règle de droit : la loi de 1964 modifiant le code des pensions civiles et militaires, la loi du 31 décembre 1971 sur les pensions de vieillesse du régime général. Les propositions du médiateur dans son rapport pour 1977. Le dépôt d'un projet de loi reprenant ces propositions afin d'instaurer un véritable débat au Parlement.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2456) : les lois du 3 janvier 1973 et du 24 décembre 1976 définissant la mission du médiateur ; l'utilité de celui-ci. La procédure à suivre par les administrations pour assurer l'exploitation des propositions de réforme élaborées par le médiateur. La reconduction de ce système d'année en année. L'organisation des débats sur le projet de loi donnant suite aux propositions de réforme du médiateur : la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations de l'administration avec le public. L'institution généralisée des représentants départementaux du médiateur en 1979. Le principe de non-rétroactivité des lois : la nécessité, notamment financière, de son application. (p. 2457) : l'étude cas par cas de cette application.

N° 60. — Habitations à loyer modéré (HLM) (composition des conseils d'administration des offices d'HLM). — Question de M. Fernand Lefort [16 mai 1978].

N° 61. — Avortement (centres d'interruption volontaire de grossesse) ; remboursement par la sécurité sociale des frais d'intervention). — Question de Mme Hélène Luc [16 mai 1978]. — Retrait par son orateur [2 octobre 1978].

N° 62. — Anciens combattants (état des travaux de la commission tripartite chargée de déterminer l'évolution respective de la situation des pensionnés de guerre et des fonctionnaires : rapport constant). — Question de M. Robert Schwint [16 mai 1978].

N° 63. — Politique extérieure (en Afrique). — Question de M. Jean Péridier [16 mai 1978]. — **Discussion** [16 juin 1978] (p. 1442, 1452, commune avec la discussion des questions n° 69 de M. Serge Boucheny et n° 70 de M. Claude Mont).

Orateurs : MM. Jean Péridier, Serge Boucheny, Claude Mont, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, Pierre Croze, Philippe Machefer, Pierre Marcihacy.

a) *Interventions des sénateurs* : l'Afrique aux Africains et la « déstabilisation » de l'Afrique (p. 1442, 1443, 1445, 1447, 1450, 1451). L'intervention militaire française au Tchad (p. 1442, 1444, 1445). L'intervention militaire française au Sahara occidental (p. 1442, 1445). L'intervention militaire française au Zaïre (p. 1442, 1443, 1446, 1451). Les accords de coopération (p. 1442, 1447). La caducité de l'accord multilatéral de 1960, signé par la France avec le Tchad, le Congo-Brazzaville et la République centrafricaine (p. 1442). Les accords avec le Zaïre, non encore ratifiés par le Parlement (p. 1442). Les actions menées en Afrique par l'URSS et par Cuba (p. 1443, 1444, 1446, 1447, 1450). La situation au Tchad et la révolte des Toubous (p. 1443, 1446, 1451). La situation au Sahara occidental et le front Polisario (p. 1443, 1447). Le conflit Algérie-Maroc (p. 1443). La campagne dirigée contre M. Mitterrand au sujet de sa position sur le Zaïre (p. 1443, 1451). Les relations France-Algérie (p. 1443). La situation au Zaïre (p. 1444). Le transport par avions américains des troupes françaises au Zaïre (p. 1444, 1452). La force d'intervention inter-africaine (p. 1444, 1445). L'implantation américaine en Afrique (p. 1444). Le prêt du fonds monétaire international à la Banque du Zaïre (p. 1445). L'intervention de mercenaires français aux Comores (p. 1445). Le soutien à l'Afrique du Sud (p. 1445, 1451). Le renforcement du potentiel militaire de la France et l'intervention de l'OTAN hors d'Europe (p. 1445). L'autodétermination des peuples (p. 1446, 1451). La convention de Lomé en 1975 et la conférence franco-africaine de 1978 (p. 1447, 1450). La mise en place d'un fonds exceptionnel d'aide à l'Afrique (p. 1447). La coutume constitutionnelle de la direction de la politique extérieure du pays par le Président de la République (p. 1451). La politique chinoise et les rapports de la France avec la Chine (p. 1452). Les problèmes de politique extérieure au Parlement (p. 1452).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1447) : la volonté du Gouvernement de tenir le Parlement pleinement informé de la conduite de la politique étrangère. (p. 1448) : les objectifs de paix et de progrès de la politique française en Afrique. La

priorité donnée au développement économique et social. La coopération économique, technique et culturelle de la France, à l'avant-garde du nouvel ordre économique mondial. Les actions de développement bilatérales : les crédits ; les effectifs de coopérants ; les bourses d'études et de stages. La diversification progressive des pays aidés. L'action en faveur de la paix : l'action diplomatique favorisant les procédures spécifiquement africaines ; la promotion du dialogue entre l'Europe et l'Afrique. La solidarité concrète dans le domaine de la sécurité. Les principes communs des trois opérations menées récemment par la France. Le Sahara occidental : le droit à l'autodétermination ; le souhait d'un règlement pacifique ; les actions d'appui aérien engagées en de très rares occasions. L'affaire du Tchad : la violation du cessez-le-feu par le Frolinat ; les accords de coopération avec la France ; la sécurité des coopérants menacée ; les effectifs français engagés, très inférieurs aux chiffres parus dans la presse ; le souhait d'un règlement pacifique. L'opération au Zaïre : le retour en France des derniers parachutistes ; l'objectif humanitaire ; l'effet favorable sur la stabilisation du pays. Les accusations portées contre le Gouvernement français.

(p. 1449) : *réponse à M. Jean Péridier* : l'accord avec le Gouvernement belge ; les otages ; l'action cubaine ; les avertissements tardifs de Fidel Castro aux Etats-Unis ; la suggestion de M. François Mitterrand, le 19 mai, d'un débat au Parlement et de la saisine des Nations unies sur l'affaire du Shaba.

Réponse à M. Serge Boucheny : l'absence de responsabilité du Gouvernement français dans la présence au Shaba d'un millier de Français, dont très peu sont des coopérants, la présence, en revanche, de nombreux coopérants français au Tchad. Les réunions tenues ces derniers jours à Paris et à Bruxelles pour venir en aide au Zaïre : la remise en marche de l'économie du pays. La présence à Madagascar de 700 coopérants français.

Les traits communs des trois interventions de la France : leur caractère limité, défensif, en faveur de la sécurité des ressortissants français et du maintien de la coopération. Le respect de la Constitution par le Gouvernement. La possibilité pour le Parlement de prendre ses responsabilités, comme l'a fait l'exécutif. La politique du Gouvernement français en Afrique australe : la condamnation du régime de l'apartheid et la pression exercée sur le Gouvernement d'Afrique du Sud. La concertation avec les autres pays occidentaux. L'attachement de la France à la politique de détente.

N° 64. — Politique extérieure (en Extrême-Orient et dans le Sud-Est asiatique). — Question de M. Philippe Machefer [16 mai 1978].

N° 65. — Désarmement (et contrôle des ventes d'armes à l'étranger). — Question de M. Philippe Machefer [18 mai 1978].

N° 66. — Communauté économique européenne (CEE) (union économique et monétaire ; politique industrielle européenne ; rencontre occidentale de juillet 1978). — Question de M. Edgard Pisani [19 mai 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 67. — Radiodiffusion et télévision (actualités régionales). — Question de M. Michel Giraud [25 mai 1978]. — **Discussion** [13 juin 1978] (p. 1282, 1285).

Orateurs : MM. Michel Giraud, Guy Schmaus, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Bernard Parmantier.

a) *Interventions des sénateurs* : le rôle de la télévision dans le développement régional (p. 1283). Les propos de Paul Valéry sur l'enrichissement par les différences (p. 1283). La vocation de la télévision régionale : information et formation (p. 1283). Les actualités régionales sur Antenne 2 (p. 1283). L'instruction civique par les actualités régionales (p. 1283, 1285). La position des syndicats de réalisateurs (p. 1283). Les actualités régionales, actualités « préfectorales » (p. 1283). L'arrêté du 25 avril 1975 fixant le cahier des charges de la société nationale de télévision Antenne 2 (p. 1285).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1284) : le renouvellement du service public, notamment sur FR 3. L'obligation de diffuser les journaux télévisés régionaux figure dans le cahier des charges de la société Antenne 2. Le perfectionnement du service public, notamment en ce qui concerne la satisfaction des besoins régionaux en locaux. La simultanéité des émissions sur les trois chaînes. Les diagrammes de rayonnement des émetteurs d'émissions régionales ne coïncident pas parfaitement avec les limites des régions de programme ; les exemples dans les Landes, en Bourgogne, dans la région de Deauville ; le cas du centre émetteur de la Bastide du Haut-Mont. La possibilité pour Antenne 2 d'accueillir les actualités régionales à un autre moment que les deux autres chaînes. Il faut exclure toute évolution précipitée.

Réponse à M. Guy Schmaus : le contenu des actualités régionales.

Réponse à M. Michel Giraud (p. 1285) : la concertation utile avec les établissements publics régionaux et les collectivités locales. La redevance ne permettra pas de tout faire.

N° 68. — Etablissements scolaires (vérification des toitures en terrasse). — Question de M. Pierre Schiélé [25 mai 1978]. — **Discussion** [13 juin 1978] (p. 1277, 1281, commune avec la discussion de la question n° 18 de M. Louis Perrein).

N° 69. — Politique extérieure (politique étrangère à l'égard de l'Afrique : interventions militaires françaises). — Question de M. Serge Boucheny [1^{er} juin 1978]. — **Discussion** [16 juin 1978] (p. 1442, 1452, commune avec la discussion de la question n° 63 de M. Jean Péridier).

N° 70. — Politique extérieure (politique étrangère à l'égard de l'Afrique). — Question de M. Claude Mont [6 juin 1978]. — **Discussion** [16 juin 1978] (p. 1442, 1452, commune avec la discussion de la question n° 63 de M. Jean Péridier).

N° 71. — Enseignement supérieur (restitution à la ville de Paris des terrains occupés par l'université de Paris VII, Vincennes). — Question de M. Bernard Parmantier [8 juin 1978]. — **Discussion** [10 octobre 1978] (p. 2457, 2465, commune avec la discussion de la question n° 105 de Mme Danielle Bidard).

Orateurs : M. Bernard Parmantier, Mme Danielle Bidard, M. Jean Lombard, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.

a) *Interventions des sénateurs* : les caractères spécifiques de l'université de Vincennes Paris-VII (p. 2457, 2461). Les cours du soir et la formation continue (p. 2445). L'institut universitaire de technologie de Saint-Denis rattaché à l'université de Vincennes (p. 2459, 2462). L'enseignement supérieur et l'économie (p. 2460). L'intervention des forces de police (p. 2460). Les retards à la rentrée universitaire (p. 2462). Le rôle des présidents d'université dans le fonctionnement du service public des universités (p. 2462).

b) *Intervention du Gouvernement* :

Réponse à M. Bernard Parmantier (p. 2462) : l'augmentation, depuis 1968, du nombre des universités françaises et leur ouverture sur la formation continue et les cours du soir ; l'impertinence, à cet égard, du conservatoire national des arts et métiers. Les moyens attribués à l'université de Paris-VII-Vincennes. La loi de 1860 et le désir de la municipalité de Paris de récupérer les terrains du bois de Vincennes. La concertation engagée avec la conférence des présidents d'université et le bureau de la conférence des directeurs d'instituts universitaires de technologie. Les protestations dues au projet de transfert de l'université Paris-VII-Vincennes à Saint-Denis. (p. 2463) : le coût de l'opération.

Réponse à Mme Danielle Bidard : la solidarité des travailleurs de la maison Chaix, appartenant tous à la CGT. Les nombreux organes de concertation du ministère des universités aux niveaux national et régional.

Réponse à M. Georges Lombard : la convention du 22 août 1972 entre la ville de Paris et l'Etat. Le refus du président de l'université de Paris-VII-Vincennes de s'installer à Marne-la-Vallée. La recherche par le ministère d'autres emplacements ; celui qui a été retenu à Saint-Denis paraît préférable à ceux de Montreuil, Bobigny... Le respect de l'intégrité juridique et de la spécificité pédagogique de l'université de Vincennes (cours du soir et accueil des salariés). Le sursis d'un an accordé par le maire de Paris. Le rapport de la Cour des comptes de 1976 et le cas des bâtiments de l'IUT de Saint-Denis. La complémentarité des formations des universités de Paris-VII et Paris-XIII. (p. 2464) : l'attitude du président de cette dernière université. Les propos tenus par M. Mario Soares, Premier ministre du Portugal, sur les désordres de Vincennes. Le souci de toutes les universités françaises de faire un effort d'adaptation. Le respect pour l'installation de Paris-VII à Saint-Denis des règles imposées aux universités françaises.

N° 72. — Constructions navales (industrie de la réparation navale). — Question de M. Michel Chauty [16 juin 1978]. — **Discussion** [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 116 de M. Louis Minetti, n° 122 de M. Maurice Schumann et n° 132 de M. André Morice).

N° 73. — Marine marchande (réductions sur les lignes d'Air Inter au profit des femmes de marins). — Question de M. Michel Chauty [16 juin 1978]. — **Discussion** [7 novembre 1978] (p. 3011, 3012).

Orateurs : MM. Michel Chauty, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Intervention du sénateur* (p. 3012) : l'importance, dans les questions maritimes, de la vie des femmes et des familles de marins. Les changements intervenus dans la vie maritime : la nécessité de rencontres plus fréquentes entre les femmes de marins et leurs époux ; le raccourcissement du temps des escales. Les difficultés de déplacement des femmes de marins, notamment à partir de la région de l'Ouest ; la nécessité d'utiliser des moyens de transport plus rapides, tel l'avion. Les impératifs commerciaux d'Air Inter. La nécessité d'une concertation entre la compagnie aérienne et les compagnies maritimes de transport.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3012) : les déplacements par avion à l'intérieur de l'hexagone sont seuls concernés ; les réductions tarifaires accordées par Air France, l'Union des transports aériens et Air Afrique sur les lignes internationales. Les impératifs commerciaux de la compagnie Air Inter et l'existence de moyens de transport moins onéreux. La nécessaire action conjointe de cette compagnie aérienne et des compagnies maritimes de transport.

N° 74. — Fonctionnaires (qualité et indépendance des services publics de statistique et de prévision économique). — Question de M. Anicet Le Pors [20 juin 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 75. — Routes (route nationale 4 dans les départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle). — Question de M. Hubert Martin [21 juin 1978]. — Discussion [10 octobre 1978] (p. 2450, 2454).

Orateurs : MM. Hubert Martin, Roger Boileau, Rémi Herment, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Interventions des sénateurs* : Les grandes voies de circulation routière entre Paris et la Lorraine (p. 2451). La route nationale 4 (p. 2451, 2452, 2453). Les accidents de route entre Paris et Strasbourg (p. 2452). La canalisation de la Moselle (p. 2453).

b) *Intervention du Gouvernement* : (p. 2453) : la mise progressive à deux fois deux voies de la route nationale 4 demeure une priorité nationale. L'importance de l'effort d'investissement nécessaire.

Réponse à M. Hubert Martin : le contournement de Toul, également évoqué par M. Roger Boileau. La possibilité de faire coïncider la mise à quatre voies avec l'ouverture de l'auto-route A 37 Lorraine-Bourgogne. Les crédits qui pourront être dégagés au titre du budget de 1979. Le doublement de l'auto-route A 33 entre la route nationale 57 et Hudiviller. La déviation de Lunéville ; les travaux inscrits dans le plan « Vosges ». (p. 2454) : le calendrier des travaux sur la route nationale 59. La deuxième section de la déviation de Lunéville, de la route nationale 59 à Thiébauménil.

N° 76. — Energie (politique industrielle, régionale et structurée de la Communauté économique européenne). — Question de M. Jean-François Pintat [22 juin 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Péridier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 77. — Peine de mort (organisation d'un débat parlementaire). — Question de M. Francis Palmero [23 juin 1978]. — Retrait par son auteur [3 octobre 1978].

N° 78. — Départements d'outre-mer (agriculture). — Question de M. Edmond Valcin [27 juin 1978]. — Discussion [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise, n° 125 de M. Marcel Gargar, n° 128 de M. Lionel Cherrier).

N° 79. — Direction du Trésor (trésorerie de la commune d'Isle-en-Dodon, dans la Haute-Garonne, éprouvée par les inondations). — Question de M. André Méric [27 juin 1978].

N° 80. — Départements d'outre-mer (politique à l'égard des départements et territoires d'outre-mer). — Question de M. René Jager [28 juin 1978]. — Discussion [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions

n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise, n° 125 de M. Marcel Gargar, n° 128 de M. Lionel Cherrier).

Orateurs : MM. René Jager, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) ; Edmond Valcin, Louis Virapoullé, Marcel Henry, Daniel Millaud, Roger Lise, Marcel Gargar, Lionel Cherrier, Gilbert Belin, Georges Dagonia, Albert Pen, Serge Boucheny, Adolphe Chauvin.

a) *Interventions des sénateurs.* La pêche (p. 2606, 2607, 2612, 2613, 2617, 2643). L'aquaculture (p. 2606). L'agriculture (p. 2606, 2611, 2613, 2614, 2615, 2637, 2641). L'équipement des TOM (p. 2606, 2607, 2612, 2636, 2640). L'orientation de l'épargne vers les investissements (p. 2606). La réforme fiscale en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie (p. 2606, 2639). Le régime des communes dans les TOM (p. 2607, 2639, 2640). La politique du tourisme (p. 2606, 2617, 2641). Les transports (p. 2606, 2613, 2614, 2616). Le chômage (p. 2607, 2612, 2636, 2641, 2642, 2644). Le problème institutionnel de Mayotte (p. 2607). La création d'une université du Pacifique (p. 2607, 2617). Le sucre (p. 2607, 2611, 2636, 2637, 2638, 2642, 2644). Le projet de règlement de la Communauté économique européenne sur le rhum (p. 2607). La Communauté économique européenne et les DOM-TOM (p. 2607, 2611, 2616, 2642, 2644). Le bois en Guyane (p. 2607). La dispersion des crédits budgétaires pour l'outre-mer (p. 2608). La départementalisation (p. 2611, 2636, 2642, 2644). Les accords de Yaoundé (p. 2611). La convention de Lomé (p. 2611, 2641). Le marché de la banane et de l'ananas aux Antilles (p. 2611, 2636, 2637). Les problèmes de la Réunion (p. 2612, 2613). La législation sur la pêche à la Réunion (p. 2613). L'artisanat (p. 2613, 2636). Les droits d'octroi de mer (p. 2613). Le système foncier du colonage à la Réunion (p. 2613). Le sucre à la Réunion (p. 2613). L'application des textes sur l'indemnité viagère de départ à la Réunion (p. 2613). Les groupements fonciers agricoles à la Réunion (p. 2613). L'élevage à la Réunion (p. 2613). Les transports pour la Réunion (p. 2613). Les problèmes de Mayotte (p. 2614, 2615, 2616, 2644). L'enseignement dans les TOM-DOM (p. 2615, 2638, 2640, 2642). La scolarisation à Mayotte (p. 2615). Les budgets communaux à Mayotte (p. 2615). La position de Mayotte dans l'ensemble comorien (p. 2616). Les problèmes de la Polynésie française (p. 2616). Les conséquences des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique (p. 2617). Les problèmes de la Martinique (p. 2636, 2637). Les problèmes de la Guadeloupe (p. 2637, 2638, 2642). L'implantation de la société fruitière de Marseille à la Guadeloupe (p. 2637, 2641, 2642). Les conséquences des manifestations éruptives de la Soufrière à la Guadeloupe (p. 2637, 2642). Le centre universitaire Antilles-Guyane (p. 2638). Le droit à l'autodétermination des populations des Antilles (p. 2638). Les problèmes de la Nouvelle-Calédonie (p. 2639, 2640). Le nickel calédonien (p. 2639). L'imposition des retraités français résidant dans les territoires d'outre-mer (p. 2639). Les étudiants calédoniens dans les universités métropolitaines (p. 2640). L'indépendance des Nouvelles-Hébrides (p. 2640). La mise en valeur de la forêt en Guyane (p. 2641). Les campagnes de dénigrement du journal « France Antilles » (p. 2642). L'école normale de Pointe-à-Pitre (p. 2642). Les problèmes de Saint-Pierre et Miquelon (p. 2642, 2643). La visite d'une délégation sénatoriale à Saint-Pierre et Miquelon en août 1978 (p. 2642, 2644). La zone économique maritime (p. 2642).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2608) : la politique de la France à l'égard des départements et territoires d'outre-mer : le rôle du Président de la République et du Premier ministre. La prétendue politique d'abandon de la France. L'attachement des populations d'outre-mer à la métropole. L'intérêt des populations. Les progrès réalisés : la comparaison entre les départements et territoires d'outre-mer et les pays ou les territoires voisins. Le présence de la France, expression d'un libre choix. (p. 2609) : la liberté de ces populations de se prononcer à cet égard. La consolidation des liens de l'outre-mer avec la métropole. La décolonisation. L'exercice des responsabilités locales. L'autonomie croissante des territoires du Pacifique. Les départements d'outre-mer, départements français à part entière. L'expérience de création de communes dans le Pacifique. Le projet de les associer au bénéfice du VRTS. Le dispositif conventionnel en Polynésie. Le désinvestissement de la France. L'égalité de droit. L'unification des dispositifs de police. La suppression des rentes de situation. (p. 2610) : la distinction entre les intérêts économiques et le pouvoir politique. La promotion de l'ethnie mélanésienne en Nouvelle-Calédonie. L'administration française outre-mer.

Réponse à M. René Jager : la pêche et l'aquaculture ; le développement agricole. L'autosuffisance alimentaire. Les investissements français outre-mer : le tourisme polynésien. L'exi-

gence de qualité à l'égard de l'administration française outre-mer. L'industrialisation. Le développement outre-mer de sociétés françaises exemplaires. Le relèvement du niveau de vie. L'égalité. (p. 2611) : un témoignage de civilisation.

(p. 2645) : la mission en France outre-mer. L'évolution vers le rattrapage du niveau de vie et de la situation des populations de la métropole. La position contradictoire de certains élus. La collaboration entre la métropole et les DOM-TOM.

Réponse à MM. Edmond Valcin, Roger Lise, Marcel Gargar et Georges Dagonia : le colloque annoncé sur l'avenir des Antilles. (p. 2646) : le rôle des élus départementaux et communaux et des fonctionnaires. La concertation avec le secteur privé. Le développement de l'agriculture aux Antilles. Le plan de redressement de l'économie sucrière. Les restructurations nécessaires dans cette industrie. L'encouragement à la production de la banane. Les investissements réalisés par des entrepreneurs métropolitains. (p. 2647) : la création de vastes plantations de bananes et d'ananas. Les emplois nouveaux correspondants. Les réactions suscitées par ce projet. La mise à l'étude de solutions de compromis. La libération des syndicalistes arrêtés. La diversification des productions. L'inflation. L'intégration dans la CEE. Le récent arrêt de la cour de justice des Communautés européennes. L'effort en faveur de l'artisanat. Le PIB de la Martinique et de la Guadeloupe, comparé à celui de leurs voisins. L'évolution du trafic portuaire.

Réponse à M. Louis Virapoullé (p. 2648) : les déclarations et les menaces faites par des dirigeants de certains pays voisins de la Réunion. Les conditions du développement à la Réunion. La prochaine table ronde sur le problème des transports aériens : l'association « Echanges sans frontières » ; les charges de la compagnie Air France. La rénovation du secteur des Hauts. Le chômage des jeunes. La production sucrière. L'élevage. Les progrès réalisés. Le plan vert en Guyané ; la mission interministérielle. L'exploitation du bois.

Réponse à M. Albert Pen (p. 2649) : la départementalisation de Saint-Pierre et Miquelon ; les adaptations possibles.

Réponse à M. Marcel Henry : l'attachement des Mahorais à la France ; le choix d'un statut. La nécessité d'un plan de développement à long terme.

Réponse à M. Daniel Millaud : la réussite du statut actuel de la Polynésie. Le régime conventionnel. La prochaine réunion d'une conférence sur le tourisme et les communications aériennes dans le Pacifique. Les transports aériens.

Réponse à MM. Daniel Millaud, Lionel Cherrier et René Jager : l'institution communale en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ; l'extension du bénéfice du VRTS. La rénovation rurale dans ces territoires. (p. 2650) : le coprah. Les ressources de la mer.

Réponse à M. Lionel Cherrier : la crise du nickel en Nouvelle-Calédonie ; les divisions de la population. La promotion de l'ethnie mélanésienne. La prochaine réunion de la conférence sur les affaires foncières. La relance économique. Le plan pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La mise en place d'un nouveau conseil de Gouvernement. (p. 2651) : l'évolution des Nouvelles-Hébrides vers l'indépendance. La mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Le référendum.

N° 81. — Coopération (renouvellement de l'accord de Lomé). — Question de M. Robert Schmitt [28 juin 1978]. — **Discussion** [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean François, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière et n° 133 de M. Maurice Schumann).

N° 82. — Réunion (développement du département de la). — Question de M. Louis Virapoullé [29 juin 1978]. — **Discussion** [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise, n° 125 de M. Marcel Gargar et n° 128 de M. Lionel Cherrier).

N° 83. — Mayotte (politique économique à l'égard de l'île de Mayotte). — Question de M. Marcel Henry [29 juin 1978]. — **Discussion** [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise, n° 125 de M. Marcel Gargar et n° 128 de M. Lionel Cherrier).

N° 84. — Polynésie (politique de développement du territoire de la Polynésie française). — Question de M. Daniel Millaud [30 juin 1978]. — **Discussion** [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 115 de M. Roger Lise, n° 125 de M. Marcel Gargar et n° 128 de M. Lionel Cherrier).

N° 85. — Aéronautique (industrie) (politique de ventes d'armes et d'avions à l'Égypte et à Israël ; aéronautique civile ; « Airbus »). — Question de M. Serge Boucheny [30 juin 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 86. — Emploi (au sein de la Communauté économique européenne). — Question de M. Jean Béranger [30 juin 1978]. — **Discussion** [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean François, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 87. — Communauté économique européenne (CEE) (élargissement méridional de la Communauté européenne). — Question de M. Jean Périquier [20 juillet 1978]. — **Discussion** [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean François, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

Orateurs : MM. Jean Périquier, Jean Cluzel, Jean François, Jacques Eberhard, Henri Caillavet, Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; Raymond Barre, Premier ministre ; Jean-François Pintat, André Giraud, ministre de l'industrie ; Jean Béranger, Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Jacques Henriot, Pierre Jeambrun, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Francis Palmero, Paul Jargot, Raymond Courrière, Maurice Schumann, Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur ; Gérard Ehlers, Robert Schmitt, Philippe Machefer, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Félix Ciccolini, Georges Treille, Charles Allié, Pierre Sallenave, Louis Minetti.

a) *Interventions des sénateurs* : l'élargissement de la Communauté économique européenne à la Grèce, le Portugal et l'Espagne (p. 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2817, 2818, 2819, 2825, 2838, 2839, 2844, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859). L'importation des vins et la politique viticole (p. 2811, 2812, 2813, 2815, 2816, 2820, 2822, 2839, 2841, 2857). Les agriculteurs et l'Europe verte (p. 2811, 2814, 2815, 2816, 2838, 2839, 2852, 2857). La politique agricole méditerranéenne (p. 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2819, 2851, 2852, 2854, 2855). Les productions de la Grèce (p. 2812, 2815, 2817). Les productions du Portugal (p. 2812, 2815, 2817). Les productions de l'Espagne (p. 2812, 2815, 2817, 2853, 2854). L'utilité d'une monnaie européenne et le plan franco-allemand de Brême (p. 2812, 2814, 2827, 2830). Le plan de développement du Sud-Ouest (p. 2813, 2824, 2852, 2853). Les conséquences des élections européennes au suffrage universel (p. 2813, 2823, 2853). Les réformes de la Communauté économique européenne (p. 2813, 2814, 2818, 2825, 2827, 2850). La dépréciation du dollar (p. 2814). L'inflation en France (p. 2814). La concertation avec les organisations professionnelles (p. 2815). Les problèmes économiques et sociaux de la région Provence-Côte d'Azur (p. 2815, 2819, 2851, 2852). Les marchés des fruits, des légumes et du vin (p. 2816, 2820, 2839, 2851, 2852). La rénovation et la restructuration des vergers (p. 2816). Les conséquences néfastes de la politique communautaire sur la sidérurgie, le textile, l'aéronautique et la construction navale (p. 2817, 2844, 2851). La primauté de l'Allemagne et des États-Unis en Europe (p. 2817, 2819). Le rôle des sociétés multinationales dans l'organisation de l'Europe (p. 2818, 2840, 2850, 2851, 2856, 2859). La fixation des prix agricoles (p. 2818, 2819, 2855). L'évolution vers une communauté européenne de défense et l'intégration à l'OTAN (p. 2818, 2819). La construction d'un hélicoptère de combat européen (p. 2818). La réintégration par la France de certains organismes de l'OTAN (p. 2825). La politique énergétique européenne (p. 2826, 2827, 2830). La politique industrielle européenne (p. 2826, 2827, 2830, 2850). Le plan Davignon (p. 2827). Le rapport du Club de Rome présenté par Thierry de Monbrial (p. 2828). La politique nucléaire française (p. 2830). Le chômage

et les problèmes sociaux de l'Europe (p. 2830, 2831, 2833, 2838, 2850). L'industrialisation du tiers monde (p. 2831, 2848, 2849). Le chômage des jeunes (p. 2831). Le mécanisme communautaire de subvention pour les créations d'emplois d'intérêt public (p. 2831). La réglementation du travail en Europe (p. 2831, 2850). L'harmonisation des lois sociales en Europe (p. 2833, 2850). La création d'emplois communaux (p. 2833). La démographie (p. 2833). Les régions et le Fonds européen de développement régional (FEDER) (p. 2834, 2835, 2852, 2853). L'information sur les aides du Fonds européen de développement régional aux régions françaises (p. 2835). Le rôle de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) (p. 2836). Le désenclavement routier de la Franche-Comté (p. 2836). Les diplômés (p. 2836). La coopération européenne en matière d'éducation (p. 2836). L'instauration nécessaire de bourses d'études de la Communauté européenne (p. 2836). L'Europe du livre grâce aux foires de Francfort et de Nice (p. 2837). Le statut des traducteurs (p. 2837). Les émissions de radio et télévision (p. 2837). Le cinéma européen (p. 2837). Les écrits de Nietzsche et Malraux sur la culture en Europe (p. 2837). Les travailleurs immigrés des pays candidats à la Communauté économique européenne (p. 2838). La dégradation des exploitations agricoles familiales (p. 2838, 2839, 2857). La situation des industries agro-alimentaires (p. 2839, 2844, 2851). L'élevage et les importations (p. 2839, 2840, 2841, 2844, 2848). La production laitière en France et dans la Communauté économique européenne (p. 2839, 2844). Les montants compensatoires (p. 2839, 2844). Les violations des règlements communautaires pour la production céréalière (p. 2839). Le développement de l'élevage ovin dans les zones de montagne (p. 2841). Le ramassage du lait en montagne (p. 2844). L'aide aux bâtiments d'élevage (p. 2844). La concurrence déloyale et le travail noir en Italie (p. 2844, 2846). L'industrie du textile et l'accord multifibres (p. 2844). Le « Tokyo Round » (p. 2844). Les entreprises françaises à l'étranger (p. 2846, 2849). La convention de Lomé et son renouvellement (p. 2847, 2848, 2849). L'aide au tiers monde, aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Etats ACP (p. 2848). La protection des productions agricoles des départements d'outre-mer (p. 2849). L'harmonisation des fiscalités européennes (p. 2850). L'élaboration du statut de la société anonyme européenne (p. 2850). Le plan de sauvegarde des régions du Midi de 1977 (p. 2851, 2852). Les problèmes de la Corse (p. 2852). Les problèmes de la région Poitou-Charentes (p. 2853). La concurrence de la pêche espagnole (p. 2853). L'histoire depuis 1962 des demandes d'élargissement de la Communauté économique européenne présentées notamment par l'Espagne (p. 2855). Les communications entre la France et l'Espagne (p. 2855). L'arrachage des vignes (p. 2857).

b) Interventions du Gouvernement :

— *M. Raymond Barre, Premier ministre* (p. 2822) : une question qui concerne l'avenir de la France mais aussi celui de notre continent. (p. 2823) : la politique française de construction de l'Europe, depuis trente ans. Le Gouvernement estime que l'unification européenne doit tendre vers une confédération où les nations soient conscientes de leurs devoirs réciproques. Le « compromis de Luxembourg » reste un élément fondamental de la politique française. L'importance du maintien de l'union douanière et de son bon fonctionnement. La Communauté ne doit pas être victime d'importations sauvages. Le renouvellement de l'accord multifibres ; le plan Davignon sur l'acier. Le maintien de l'acquis en ce qui concerne la politique agricole commune ; l'élaboration de règlements concernant les productions agricoles méditerranéennes. La crise de l'acier commune à tous les pays de la Communauté. La progression nécessaire de l'Europe sur le plan monétaire ; le mouvement lancé dans ce domaine par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne et le Président de la République française, à Brême. Il importe de faire fonctionner à l'échelle européenne les principes du système de *Bretton Woods*. La politique de redressement menée par le Gouvernement tend à rendre le pays en mesure de faire face aux obligations qui pourraient découler de la mise en œuvre d'un système monétaire européen. L'unité monétaire de référence sera l'unité de compte qui aura « vocation » à devenir monnaie de la Communauté. L'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal après l'élargissement de 1972. (p. 2824) : les risques de cet élargissement pour l'économie française ; l'avantage économique potentiel. Les précautions nécessaires seront prises : période de transition, clause de sauvegarde. Les adaptations nécessaires de l'organisation institutionnelle de la Communauté.

Réponse de M. Jean Périquier : le plan de développement décennal prévu pour le Sud-Ouest. Une action que le Gouvernement entend mener indépendamment de l'élargissement. La réunion des présidents de conseils régionaux et de comités économiques et sociaux. Le développement régional a été, au cours des dix dernières années, uniquement centré sur l'industrie.

(p. 2825) : il importe, aujourd'hui, de pratiquer un développement polyvalent. L'un des aspects importants du développement du Sud-Ouest est l'amélioration des grands axes de communication. L'achèvement de l'autoroute Paris—Bordeaux est capitale. L'accélération des liaisons autoroutières Bordeaux—Bayonne.

Réponse à M. Jacques Eberhard : les arguments utilisés aujourd'hui contre l'extension sont les mêmes que ceux qui furent présentés en 1957 lors de la ratification du traité de Rome. Les progrès accomplis grâce à l'effort et au travail des Français. Le compromis du Luxembourg reste un élément fondamental de l'application des traités.

— *M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères* (p. 2820) : l'état de la Communauté et les efforts poursuivis par la France pour renforcer la coopération à neuf.

Réponse à M. Henri Caillavet : le Gouvernement informe correctement le Parlement et l'opinion publique sur les problèmes de l'élargissement. Le rapport présenté en 1977 par MM. *Edgard Pisani* et *Michel Sordet*. Les négociations engagées avec la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

(p. 2821) : les raisons qui ont conduit le Gouvernement à prendre nettement position en faveur d'un élargissement : le lien qui existe entre le retour à la démocratie et l'intégration dans la famille européenne ; l'amitié qui existe depuis toujours avec les peuples espagnol, grec et portugais ; la puissance d'attraction de l'Europe des Neuf et la possibilité d'une représentation plus complète des pays de l'Europe du Sud. Les perspectives favorables au développement économique de la Communauté. Le possible développement de nouveaux débouchés en ce qui concerne le secteur agricole. Le respect des disciplines communautaires et la participation aux activités des communautés constituent des risques pour les pays candidats. La question des transports maritimes et l'importance de la flotte hellénique ; l'importante production des pays candidats en vin, fruits et légumes frais. Le monde connaîtra vraisemblablement, dans quelques années, une nouvelle crise alimentaire. Les conséquences possibles de la libre circulation des travailleurs. Il est déjà acquis qu'il y aura des mesures transitoires chaque fois que se poseront des problèmes d'adaptation. (p. 2822) : les problèmes dus au fonctionnement de certaines organisations de marchés, aux institutions.

Réponse à M. Henri Caillavet : les garanties qui seront obtenues contre la concurrence des vins étrangers ; l'accord des Italiens.

Réponse à M. Jean Francou : le renforcement de la capacité économique des régions méditerranéennes : le plan de développement du Sud-Ouest décidé par le Gouvernement. Les institutions ont été conçues pour une communauté à six ; le début d'une réflexion, conduite par trois « sages » afin de faire des suggestions sur la modification des institutions.

Réponse à M. Jacques Eberhard : il ne sera à aucun moment question d'abandonner le « compromis de Luxembourg » qui donne la possibilité de s'opposer à une prise de décision majoritaire. Le renforcement de la solidarité monétaire à neuf.

— *M. André Giraud, ministre de l'industrie* (p. 2828) : il faut que l'Europe manifeste sa solidarité en mettant en œuvre les axes d'une politique claire dans les domaines industriel et énergétique. L'effet positif du marché européen sur l'industrie française. La croissance de l'industrie européenne est menacée par le Japon et les Etats-Unis, mais aussi par les pays en voie d'industrialisation. La dépendance énergétique, en matières premières et pour ses approvisionnements agricoles, condamne l'Europe à la compétitivité internationale. La difficulté d'harmoniser les politiques nationales. Le principe à adopter au niveau européen : la progressivité des évolutions est une des chances convenable contre les agressions commerciales. (p. 2829) : la France doit atteindre la compétitivité européenne pour obtenir un consensus européen assurant la protection communautaire de nos propres industries. L'action du Gouvernement français dans la construction du dispositif de défense de la sidérurgie européenne et dans le renouvellement de l'accord multifibres. Il faut obtenir le respect des règlements communautaires pour que la concurrence européenne intérieure soit loyale. L'importance pour la Communauté des industries dites « de pointe ». La France ne doit pas sacrifier à la construction d'organisations communautaires non satisfaisantes la pratique d'association avec des partenaires de la Communauté plus efficace ; l'exemple du nucléaire. On ne peut formuler une réglementation détaillée et autoritaire dans les différents secteurs industriels.

L'absence inquiétante de politique européenne de l'énergie ; l'objectif défini en 1972 : garantir « un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes ». (p. 2830) : les mesures concrètes adoptées en 1974 : emprunt Euratom, aide financière pour les projets communautaires dans le secteur des hydrocarbures, principe d'une aide financière pour

les économies d'énergie et les énergies nouvelles, mesures en cas de crise, lancement du projet *Jet* pour la fusion. Les initiatives de la France en ce domaine : les memoranda du 9 avril 1976, du 21 janvier 1977 et du 8 mars 1977 sur le problème du raffinage. Le Conseil européen des 6 et 7 juillet 1978 ; l'opposition radicale entre deux Etats membres et la conciliation de la France. La reconstitution d'une certaine politique énergétique européenne. Les fondements de cette politique : développement des économies d'énergie, des sources nationales de la Communauté (charbon, énergie nucléaire, énergies nouvelles). Le problème du pétrole ; le projet français de coopération mondiale ; l'acceptation par la Communauté d'une limitation des importations pétrolières, d'une politique de stockage et d'une politique de l'aide au développement des technologies de prospection en mer. Le dépassement des intérêts particuliers est la condition de l'expression d'une politique européenne. Les réalités économiques importent avant tout ; il ne sert à rien d'essayer d'établir des institutions communautaires supplémentaires pour réaliser ce qui revient normalement aux entreprises.

— M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation :

Réponse à M. Jean Béranger (p. 2832) : les problèmes de l'emploi ne sont pas spécifiques à la France. Le Gouvernement n'a pas adopté une attitude passive. La concertation engagée avec les partenaires de la Communauté économique européenne. La politique d'austérité constitue le seul moyen d'assainissement pour retrouver un rythme de croissance créateur d'emplois. Le blocage des salaires et des prix adoptés au Danemark ou en Norvège. Les solutions pratiquées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Le pacte national pour l'emploi des jeunes : le choix entre une politique de camouflage ou une véritable formation professionnelle. Le refus par la France des propositions faites le 29 juin 1978 par la commission européenne afin de créer une aide communautaire pour l'emploi des jeunes. La signification d'« activités d'intérêt général ». Il ne doit pas y avoir de financement communautaire pour les collectivités locales. (p. 2833) : la contribution de la Communauté à la solution du problème de l'emploi devrait être constituée de propositions sur une réduction de la durée du travail, une meilleure répartition de celle-ci et un meilleur aménagement des horaires. Les débats de la prochaine conférence tripartite de Bruxelles, le 9 novembre 1978. Une mesure envisagée par le Gouvernement : la création d'une demi-équipe supplémentaire pour le travail posté à feu continu. Les recommandations de la France pour une politique sociale communautaire. La diversification des emplois féminins. L'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes et le développement des échanges de jeunes travailleurs.

Réponse à M. Jacques Henriot (p. 2833) : il ne peut y avoir d'harmonisation sociale sans harmonisation fiscale et sans harmonisation des coûts.

Réponse à M. Jean Béranger : le grand problème de la démographie française.

— M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères :

Réponse à M. Pierre Jeambrun (2835) : la révision du règlement portant création du fonds européen de développement régional décidée par le Conseil des ministres des Communautés européennes, le 27 juin 1978. La redistribution des quotes-parts nationales des ressources du fonds ; la création d'une « section hors quota ». Les points de divergence avec l'assemblée européenne en ce qui concerne la rigidité des quotas nationaux et le pourcentage à consacrer à la section hors quota, le financement des infrastructures et le système des avances. Le projet de résolution adopté par le Conseil des ministres de la Communauté en juin 1978 prévoit de mieux apprécier l'impact régional des politiques de la Communauté et de donner les moyens de définir une véritable politique régionale européenne. (p. 2836) : les concours distribués par le Fonds européen de développement régional sont venus en remboursement partiel de la participation des Etats au financement de programmes intéressants pour l'aménagement du territoire. L'accroissement de la dotation pour 1979 du chapitre du budget des charges communes réservé aux aides régionales. La publicité des concours attribués à la France par le Fonds européen de développement régional.

Réponse à M. Francis Palmero (p. 2837) : la politique européenne de l'éducation et de la culture. (p. 2838) : la deuxième conférence des ministres européens de la culture, organisée par le Conseil de l'Europe. L'importance du réseau des accords bilatéraux. L'intérêt des programmes de sciences sociales dans les classes terminales, de l'orientation thématique des études dans les classes non terminales. La participation du centre national de documentation pédagogique au programme lancé dans le cadre du Conseil de l'Europe. La diversification des langues

vivantes enseignées à l'école. Les rubriques relatives aux problèmes européens que comportent les programmes des classes de quatrième et troisième des collèges. L'étude des institutions européennes, en classe de première, pendant les cours d'instruction civique.

Réponse à M. Paul Jargot (p. 2842) : l'élargissement de la Communauté est un fait acquis en ce qui concerne l'affermissement de la démocratie dans les Etats candidats. Les négociations ne sont pas achevées pour certains secteurs de l'agriculture et de l'industrie française. L'ouverture du marché agricole européen aux surplus américains et la restriction des exportations vers les Etats-Unis d'Amérique ; le sommet des pays industrialisés qui s'est tenu à Bonn au mois de juillet 1978. La poursuite des négociations commerciales multilatérales. La réduction des bonifications des prêts à l'installation des jeunes agriculteurs ; la suppression des aides à la modernisation des bâtiments d'élevage. Le refus du remboursement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole pour certaines aides ; l'afflux des demandes ; l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire pour satisfaire les éleveurs dans les délais normaux. L'intérêt de la France : obtenir le maximum de participation financière du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole aux aides financières accordées pour les bâtiments d'élevage ; éviter l'augmentation des coûts de l'élevage. La modification des aides aux bâtiments d'élevage ne concerne pas les productions de porcs. (p. 2843) : l'importance des bonifications d'intérêts ; l'allongement des périodes de bonifications. Les montants compensatoires ; la France est redevenue, en 1978, un pays exportateur. La taxe de coresponsabilité, moyen de résorber les excédents de produits laitiers. La situation sur ce marché. La nécessaire limitation de la production de lait à partir de soja importé et non à partir des ressources herbagères de la Communauté.

Réponse à M. Raymond Courrière : l'intérêt de l'élevage ovin pour la France. Le développement des zones défavorisées, particulièrement les zones de montagne. Les aides publiques visant à améliorer la compétitivité de notre appareil de production dans les domaines génétique et sanitaire. L'installation demandée par le Gouvernement d'une organisation communautaire du marché de la viande ovine ; le projet de règlement communautaire dans ce domaine. L'organisation mise en place dans le Royaume-Uni a pour objectif de produire au moindre coût une viande de grande consommation. La compensation du déficit saisonnier de production par des importations de viande congelée en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Le Gouvernement ne ferme pas les yeux sur les détournements de trafic. (p. 2844) : la dotation prévue pour les bâtiments d'élevage dans le projet de budget pour 1979.

Réponse à M. Robert Schmitt (p. 2849) : la convention de Lomé couronne l'édifice des anciennes relations entre l'Europe et le tiers monde inaugurées par les conventions de Yaoundé de 1964 et de 1969. Le bilan provisoire de cette convention confirme qu'elle est un nouveau modèle des relations entre Etats développés et Etats en développement : le climat de libre négociation entre les Etats et le caractère réaliste et concret de l'appui donné par l'Europe à la politique de développement de ses partenaires. (p. 2850) : l'objectif du Gouvernement en participant à la négociation du 24 juillet 1978 est de consolider cet acquis positif en y apportant des aménagements. Les acquis de la convention de Yaoundé, que sont le système stabex et la coopération commerciale et financière, ont été préservés par la convention de Lomé. La vigilance dans l'acceptation de nouveaux partenaires ; le souhait d'une convention d'une durée supérieure à cinq ans ou de durée indéterminée.

Réponse à M. Jean Cluzel (p. 2858) : la négociation sur l'élargissement de la Communauté économique européenne devra prendre en compte le problème institutionnel ; il s'agira de modifications d'ordre arithmétique pour tenir compte des caractéristiques démographiques et économiques des nouveaux Etats membres et des améliorations apportées au fonctionnement des institutions. Le Gouvernement est favorable à l'utilisation de la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres et à l'utilisation large de l'article 155 du traité de Rome.

Réponse à M. Philippe Machefer : l'idéal européen et les problèmes réels de la construction de l'Europe. Le fonds social et l'harmonisation du droit social européen ; l'adoption d'une directive concernant l'égalité des salaires masculins et féminins. Le souci des institutions européennes d'associer les représentants du monde du travail à leurs travaux. Le brevet de démocratie que conférerait l'élargissement du marché commun aux trois pays de l'Europe du Sud. Il faut rester vigilants quant aux précautions à prendre pour cet élargissement. Les précautions prises lors du premier élargissement du marché commun ont fait leurs preuves.

Réponse à Mlle Irma Rapuzzi et MM. Félix Ciccolini et Georges Treille : les conséquences sur les régions françaises de l'élargissement ont été abordées sous deux angles par le Gouvernement : géographique et sectoriel. (p. 2859) : ce dernier permettra d'envisager les répercussions de l'élargissement sur des régions que n'aurait pas retenu le critère géographique. Les politiques d'adaptations à l'élargissement seront différentes selon les régions. L'attention particulière portée à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au-delà de l'aménagement du Sud-Ouest, c'est le développement général de tout le Sud de la France qui est concerné.

Réponse à M. Louis Minetti : l'hostilité du parti communiste à la construction de l'Europe. La nécessité européenne pour la préservation des libertés et l'élévation du niveau de vie et du progrès social.

— M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur :

Réponse à M. Maurice Schumann : (p. 2845) : la concurrence des importations pour notre industrie textile ; les solutions apportées au plan européen et national. Le problème de la concurrence italienne et le développement du travail noir dans l'industrie textile de ce pays. La cause principale de ce phénomène : la rigidité de la législation sociale italienne notamment de la loi 300 du 20 mai 1970. Il ne faut pas négliger toutefois le très grand dynamisme de l'industrie textile italienne pour expliquer son agressivité commerciale. Les actions menées par le Gouvernement français pour résoudre ce problème sur le plan communautaire et national ; la saisine de la commission des communautés européennes. (p. 2846) : la volonté du Gouvernement de reprendre contact avec les autorités italiennes conscientes du problème. Il importe d'avoir des preuves indiscutables et non des présomptions même fondées sur des éléments sérieux. (p. 2846) : la question, en juillet 1978, du Gouvernement auprès de la commission des communautés européennes pour prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne certains produits. Les enquêtes en cours de l'administration française dans d'autres secteurs textiles. Le renforcement des contrôles douaniers dans l'attente d'une solution réelle : la mise en place d'un visa technique a priori et a posteriori le 27 décembre 1977. Le redressement incontestable de notre production et de nos échanges à la suite des mesures prises. Les instructions données à la direction générale des douanes pour la bonne application de la réglementation française. Les mesures de sauvegarde prises en juin 1977 à Bruxelles concernant les quatre produits les plus sensibles du secteur textile. La pression de la France a abouti à la renégociation de l'accord multifibres. La création et la réunion du comité de surveillance des importations. Les mesures prises pour discipliner les importations des pays extérieurs au marché commun notamment des pays du Maghreb, du Sud-Est asiatique, de l'Europe de l'Est. Les efforts parallèles faits pour moderniser l'industrie textile française et développer ses exportations ; l'action du comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile (CIRIT) et du comité de développement des exportations. L'aide du Gouvernement pour développer l'innovation et la créativité dans l'industrie textile ; le salon « première vision » et la constitution de centres de création textile dans certaines régions françaises. (p. 2847) : l'amélioration de la situation générale de notre balance textile. Il n'est pas question de se replier sur soi-même. Le cas italien doit faire l'objet d'une action concertée à Bruxelles. Le vote du Sénat des Etats-Unis et l'adoption de mesures protectionnistes notamment l'extension de la loi Buy American : il n'est pas question de parvenir à un accord.

N° 88. — Communauté économique européenne (CEE) : coopération économique et monétaire au sein des communautés européennes. — Question de M. Jean Cluzel [20 juillet 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 113 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 89. — Communauté économique européenne (CEE) (déséquilibres régionaux au sein des communautés européennes). — Question de M. Pierre Jeambrun [20 juillet 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 90. — Aviation civile (poursuite du programme de construction d'avions Concorde). — Question de M. Serge Boucheny [20 juillet 1978].

N° 91. — Procédure pénale (détenition des étrangers en voie d'expulsion). — Question de M. Charles Lederman [3 août 1978]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1978].

N° 92. — Communauté économique européenne (CEE) (problèmes posés par l'élargissement de la CEE). — Question de M. Jean Francou [3 août 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 93. — Immunités diplomatiques (autorisation de port d'armes pour les membres des ambassades accrédités à Paris). — Question de M. Edouard Bonnefous [24 août 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2807, 2809).

Orateurs : MM. Edouard Bonnefous, Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Jacques Habert.

a) Interventions des sénateurs (p. 2808) : les événements de l'ambassade d'Irak du 31 juillet 1978 et le meurtre de représentants de l'OLP à Paris ; les immunités diplomatiques peuvent faciliter ces actes. La promesse du Gouvernement de reviser les listes d'autorisations de détention d'armes accordées à certains diplomates. Le Sénat demande une information à ce sujet. Le problème de l'augmentation du personnel des ambassades et de la présence de gardes du corps armés ; les pouvoirs de l'Etat accréditaire accordés par la convention de Vienne. La possibilité de freiner la progression de la population diplomatique en France. Le décalage certain entre les autorisations de port d'armes et la possession de celles-ci par les agents diplomatiques. L'inadaptation du régime des immunités diplomatiques à la réalité ; le cas du personnel administratif et technique des ambassades. La révision éventuelle de ces immunités du moins en ce qui concerne les personnes qui en bénéficient.

(p. 2809) : le terme « d'incident secondaire » employé par une personnalité d'un pays étranger. La nécessité, avant tout, de parvenir à un équilibre entre le corps diplomatique français à l'étranger et le corps diplomatique étranger présent à Paris. La nécessité de ne pas accorder l'immunité diplomatique à un nombre trop élevé de personnes et de réduire les avantages de la valise diplomatique. L'engagement formel pris par le Gouvernement de communiquer la liste des diplomates autorisés au port d'armes doit être respecté. Les restrictions de déplacement subies par les diplomates français dans les pays dits socialistes alors que les représentants de ces pays ne subissent aucune de ces restrictions. La nécessité d'une certaine réciprocité.

b) Intervention du Gouvernement (p. 2807) : la portée des privilèges et des immunités conférés aux agents diplomatiques en vertu de la convention de Vienne de 1961. Celle-ci ne fait que reprendre les règles établies par le droit international coutumier : l'immunité de la juridiction criminelle et l'inviolabilité de la personne de l'agent diplomatique. La législation et la jurisprudence françaises qui découlent de ce principe. Le rappel de l'obligation de respect des lois de l'Etat accréditaire. L'Etat dispose de moyens d'action même sans levée de l'immunité : la déclaration de *persona non grata*, l'autorisation de l'Etat accréditant de poursuivre le crime commis par ses représentants. Les permis de port d'armes accordés à des membres du personnel des ambassades ont été exceptionnels et à titre provisoire. (p. 2808) : l'effort fait par le Gouvernement pour assurer l'ordre public dans le cadre de nos relations diplomatiques.

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 2809) : la prudence à observer en ce qui concerne la révision des listes diplomatiques. Il s'agit moins d'une question de nombre que d'une question de qualité. La situation de nos agents diplomatiques ne doit pas être menacée. Le nombre des agents diplomatiques présents à Paris démontre le rôle international de notre pays. L'instruction du dossier de l'ambassade d'Irak.

Les précautions à prendre en ce qui concerne le problème de l'équilibre ou du déséquilibre entre le nombre de diplomates français à l'étranger et le nombre de diplomates étrangers en France. Les problèmes délicats posés par les valises diplomatiques.

Réponse à M. Jacques Habert : les restrictions apportées au déplacement des diplomates français dans certains pays sont plus un problème de fait que de droit. La règle n'existe que dans l'attribution de ces autorisations de déplacement.

N° 94. — Pollution (mer) (navigation des pétroliers au large des côtes de la Corse). — Question de M. Charles Pasqua [24 août 1978]. — Discussion [10 octobre 1978] (p. 2446, 2450).

Orateurs : MM. Charles Pasqua, Anicet Le Pors, Jean Filippi, Antoine Andrieux, Félix Ciccolini, Joël Le Theule, ministre des transports :

a) *Interventions des sénateurs :* les dégazages (p. 2446, 2448). La commission d'enquête sénatoriale sur l'échouement de l'Amoco-Cadiz (p. 2446). Les règles de récupération maritime dans l'Atlantique et en Méditerranée (p. 2446, 2448). La pollution de la mer (p. 2446). Les pétroliers au large de la Corse (p. 2447). La protection de la mer et du littoral (p. 2448). Le droit de la mer et les travaux de la conférence du droit de la mer à l'ONU (p. 2449). L'extension de la zone économique maritime (p. 2449). La pollution de la Méditerranée par les boues rouges déversées par la société Montedison (p. 2449).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2450) : l'arrêté du préfet maritime du 24 mai 1978 a pour objet d'interdire aux pétroliers de s'approcher des côtes à une distance inférieure à 5 milles. Le statut de droit international du canal de Corse. Les travaux de l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime sur la navigation au large d'Ouessant. La nécessité du maintien d'un couloir de navigation de 3 à 4 milles de large. Le préfet maritime de Toulon n'a pas outrepassé ses droits. La surveillance est actuellement convenable ; le nombre d'infractions relevées. Les crédits inscrits au projet de budget pour 1979 pour le renforcement des moyens de surveillance en surface.

Réponse à M. Charles Pasqua : la lourdeur du mécanisme administratif. Le problème des bouches de Bonifacio.

Les décisions en préparation dans le domaine du balisage ; la proportionnalité des sanctions aux fautes.

Réponse à M. Antoine Andrieux : l'application de la zone économique des 200 milles. L'élaboration progressive de la législation internationale.

N° 95. — CEE (problèmes posés par l'élargissement de la Communauté économique européenne). — Question de M. Jacques Eberhard [14 septembre 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palméro, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt.)

N° 96. — Constructions navales (situation de la réparation navale à Marseille et de la construction navale à La Ciotat). — Question de Mlle Irma Rapuzzi [14 septembre 1978]. — Discussion [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 72 de M. Michel Chauty, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 116 de M. Louis Minetti, n° 122 de M. Robert Schumann et n° 132 de M. André Morice.)

N° 97. — Constructions navales (situation dans la réparation navale à Marseille et la construction navale à La Ciotat). — Question de M. Antoine Andrieux [14 septembre 1978]. — Discussion [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 72 de M. Michel Chauty, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 116 de M. Louis Minetti, n° 122 de M. Maurice Schumann et n° 132 de M. André Morice.)

N° 98. — Automobiles (accord entre le groupe Peugeot-Citroën et Chrysler). — Question de M. Guy Schmaus [21 septembre 1978].

N° 99. — Espionnage (activités d'espionnage sur le territoire national). — Question de M. Jean Colin [21 septembre 1978].

N° 100. — Eau (gestion du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly-le-Roi et Saint-Cloud). — Question de M. Jean-Pierre Fourcade [21 septembre 1978]. Discussion [7 novembre 1978] (p. 3033, 3038).

Orateurs : MM. Jean-Pierre Fourcade, Bernard Hugo, Edouard Bonnefous, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

a) *Interventions des sénateurs :* le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud (p. 3033, 3034, 3035). Le transfert du service de la distribution d'eau potable aux collectivités locales (p. 3033, 3034, 3038). La qualité de l'eau (p. 3033, 3034, 3035). La desserte par le réseau du service des eaux de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (p. 3034). Le recouvrement de la taxe d'assainissement due aux communes par le service des eaux (p. 3034). La situation du personnel du service des eaux et fontaines (p. 3034).

b) *Intervention du Gouvernement :*

Réponse à M. Edouard Bonnefous (p. 3035) : les multiples interventions faites pour régler le problème.

Le groupe de travail formé par les maires des communes intéressées et la solution d'ensemble élaborée avec les administrations concernées. L'historique de la gestion du service des eaux et fontaines de Versailles et la qualité croissante d'eau distribuée.

Les solutions envisagées et écartées : la création d'un compte spécial du Trésor ou d'un budget annexe et celle d'un établissement public (p. 3036) : le principe du transfert aux communes, groupées en syndicats, de la propriété et de la gestion des installations. Les modalités du transfert ; les cas particuliers des domaines de Versailles et de Saint-Cloud. L'inscription du principe de ce transfert dans le projet de loi de finances rectificative pour 1978 avec une clause de retour. Les conditions d'application du nouveau dispositif seront déterminées par le syndicat d'études intercommunales. L'inventaire des biens à transférer ; la distinction faite entre trois catégories. La nécessité d'une analyse comptable séparée pour le service des eaux des domaines nationaux et le service de distribution d'eau potable. (p. 3037) : l'approvisionnement en eau des domaines nationaux. La détermination du prix de l'eau. La participation des communes aux syndicats d'études ne préjuge pas de la solution qui sera retenue pour chaque municipalité en fonction de son cas particulier ni de la formule d'exploitation que les collectivités locales choisiront. Le problème de l'avenir du personnel ; les ingénieurs et techniciens titulaires, le personnel administratif et le personnel de maîtrise et ouvriers. La nécessité pour les communes d'obtenir une information la plus large possible pour la mise en place de cette nouvelle structure ; la concertation avec les administrations intéressées. La détermination des modalités de la transition financière avec les représentants des collectivités locales concernées. (p. 3038) : l'échéancier des décisions à prendre : le dépôt du projet de loi pour la présente session parlementaire ; l'achèvement des études et l'appel d'offres éventuel pour la gestion du service. La réalisation du transfert avant le 1^{er} janvier 1980.

N° 101. — Agriculture (politique agricole et élargissement de la Communauté économique européenne). — Question de M. Paul Jargot [21 septembre 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palméro, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt.)

N° 102. — Industrie (politique industrielle de la France). — Question de M. Jean Garcia [21 septembre 1978]. — Discussion [10 octobre 1978] (p. 2430, 2445, commune avec la discussion de la question n° 58 de M. Anicet Le Pors.)

N° 103. — Finances locales (situation financière des collectivités locales). — Question de M. Camille Vallin [21 septembre 1978].

N° 104. — Chantiers navals (situation de la réparation navale à Marseille et de la construction navale à La Ciotat). — Question de M. Léon David [21 septembre 1978].

N° 105. — Enseignement supérieur (avenir de l'université de Paris VIII [Vincennes]). — Question de Mme Danielle Bidard [21 septembre 1978]. — Discussion [10 octobre 1978] (p. 2457, 2465, commune avec la discussion de la question n° 71 de M. Bernard Parmentier.)

N° 106. — Violences (problèmes de sécurité des Français). — Question de M. Charles Lederman [21 septembre 1978].

N° 107. — Enseignement (situation de l'enseignement à la rentrée scolaire). — Question de Mme Hélène Luc [21 septembre 1978]. — Discussion [10 octobre 1978] (p. 2465, 2473).

Orateurs : Mme Hélène Luc, MM. Louis Perrein, Georges Lombard, Mme Danielle Bidard, MM. Christian Beullac, ministre de l'éducation ; Franck Sérusclat.

a) *Interventions des sénateurs :* les manifestations des parents d'élèves (p. 2466, 2467, 2472). La situation de l'enseignement dans la région parisienne (p. 2466, 2468, 2472). Les enseignants (p. 2466, 2467, 2468, 2473). Les effectifs scolaires (p. 2466, 2467, 2472). Les constructions scolaires et la sécurité (p. 2466). La fermeture d'écoles primaires et maternelles (p. 2467, 2468). Les écoles normales (p. 2467, 2473). La formation des maîtres (p. 2467). La réforme Haby (p. 2467). L'action des syndicats d'enseignants,

des associations de parents d'élèves, des lycéens (p. 2467). Le plan Langevin-Wallon de 1946 en matière d'enseignement (p. 2467). Les « classes sauvages » dans le Finistère (p. 2468). La politique de l'école (p. 2469). La gratuité de l'enseignement (p. 2469, 2472). La fourniture des livres scolaires (p. 2469). Les bourses (p. 2469, 2472). L'institution d'une prime de rentrée scolaire aux familles les plus touchées par la crise (p. 2469). La situation des vacataires (p. 2473).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2469) : des difficultés, relativement peu nombreuses, ne peuvent être présentées comme un phénomène général. La nécessité de bien gérer les fonds publics (p. 2470) : la politique gouvernementale de concertation.

Réponse à Mme Danielle Bidard : l'aide aux familles : la gratuité des manuels scolaires, les transports scolaires, les bourses nationales d'études du second degré. L'harmonisation de la contribution financière des collectivités locales. L'amélioration du système des bourses : l'aménagement du barème d'attribution ; l'augmentation de la part unitaire, le maintien du crédit complémentaire spécial, les mesures particulières en faveur des élèves suivant un enseignement technologique (p. 2471) : une rentrée scolaire dans l'ensemble positive. La réduction des effectifs dans l'enseignement préélémentaire au moment où sont créés 4 000 postes supplémentaires. La situation dans les enseignements primaire et secondaire. L'ampleur de l'effort consenti par la collectivité.

Réponse à M. Georges Lombard : les « classes sauvages » et la loi Falloux de 1850 concernant la création de classes d'enseignement privé.

Réponse à Mme Hélène Luc (p. 2473) : les problèmes seront résolus par une meilleure répartition à l'intérieur des académies, des départements.

Réponse à M. Louis Perrein : l'importance de la formation des enseignants plus que de leur nombre.

Réponse à M. Franck Sérusclat : l'arrêt des créations de postes d'instituteurs au moment où les effectifs diminuent.

N° 108. — **Agriculture (soutien de l'agriculture et de la viticulture dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).** — Question de Mlle Irma Rapuzzi [28 septembre 1978].

N° 109. — **Agriculture (soutien de l'agriculture et de la viticulture dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).** — Question de M. Félix Ciccolini [28 septembre 1978].

N° 110. — **Agriculture (soutien de l'agriculture et de la viticulture dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).** — Question de M. Antoine Andrieux [28 septembre 1978].

N° 111. — **Pollution (mer) (Suites données au rapport de la Commission sénatoriale d'enquête sur les causes et les conséquences du naufrage de l'Amoco Cadiz).** — Question de M. Georges Lombard [2 octobre 1978]. — **Discussion** [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune sur la discussion de la question n° 112 de M. Anicet Le Pors, n° 113 de M. Michel Chauty, n° 118 de M. Pierre Noé, n° 124 de M. Jean-Marie Girault et n° 136 de M. Bernard Legrand).

Orateurs : MM. Georges Lombard, Anicet Le Pors, Michel Chauty, Pierre Noé, Jean-Marie Girault, Bernard Legrand François Prigent, Francis Palmero, Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (collectivités locales).

a) *Interventions des sénateurs* : les accidents de la mer depuis l'échouement de l'Amoco Cadiz (p. 2973, 2978). Les propositions de la Commission des communautés européennes et la concertation européenne (p. 2973, 2976, 2982, 2993, 2994). Les mesures de prévention et de lutte contre la pollution (p. 2973, 2974, 2975, 2976, 2978, 2979, 2981, 2983, 2984, 2985, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995). Les conséquences de l'échouement de l'Amoco Cadiz (p. 2973, 2975, 2977, 2979, 2980, 2982, 2984). La surveillance de la circulation maritime exercée par la Marine nationale (p. 2974, 2978, 2979, 2981, 2983, 2992, 2994, 2995). Le Centre national pour l'exploitation des océans CNEXO (p. 2974, 2979). L'institut scientifique et technique des pêches maritimes (p. 2974). L'Institut français du pétrole (p. 2974). L'aide médicale urgente du groupe Paul-Emile Victor (p. 2974). Les pétroliers (p. 2974). La construction de navires dépollueurs (p. 2974, 2985). Le renforcement des sanctions contre les infractions à la circulation maritime (p. 2975, 2985). Le tourisme en Bretagne (p. 2975). L'indemnisation des populations sinistrées (p. 2975, 2982, 2984, 2994). La vente des huiles polluées (p. 2975). Les crédits budgétaires affectés à la lutte contre les pollutions maritimes (p. 2975, 2976, 2981, 2983, 2994). Les propositions de la commission d'enquête sénatoriale créée le 27 avril 1978 (p. 2976, 2977, 2978, 2979, 2993). La lutte contre les pavillons de complaisance (p. 2976, 2979, 2982, 2985, 2994). L'embauche par certaines compagnies de paquebots de croisière de personnels sous-payés en provenance des pays en voie de développement (p. 2976, 2994). Le plan Polmar

(p. 2977, 2978, 2980, 2981, 2984, 2985, 2991, 2993). La mission interministérielle de la mer (p. 2977, 2985). La charte pour la défense de la Méditerranée mise au point par le parti communiste (p. 2977). Les secours en mer (p. 2978, 2993). Les curieux phénomènes biologiques observés en Bretagne après l'échouement de l'Amoco Cadiz (p. 2979). L'attitude des armateurs (p. 2979, 2981). Le rôle de la station Radio-Conquet (p. 2980, 2991, 2993). Le régime juridique des épaves (p. 2981). Les stations de dégazage (p. 2983). Les problèmes de responsabilité et de sanctions en matière de pollution (p. 2983, 2985). Les techniques et les produits de lutte contre la pollution (p. 2983). Les risques de pollution qui ne proviennent pas du pétrole : la construction en 1980 d'un terminal méthanier à Montoir (p. 2983). L'amélioration du droit international de navigation maritime (p. 2984). L'action internationale de lutte contre la pollution de la Méditerranée (p. 2984, 2985). La réunion à Athènes les 9 et 10 octobre 1978 de la sous-commission de l'union interparlementaire pour l'étude des moyens de lutte contre la pollution de la Méditerranée (p. 2984, 2985). Le centre régional de Malte de lutte contre la pollution (p. 2984). La pollution d'origine tellurique (p. 2984). L'évacuation des eaux usées (p. 2984). La protection des fonds marins (p. 2985). Le permis de recherches Languedoc-Provence maritimes du 12 août 1978 (p. 2985). Le problème des boues rouges en Méditerranée (p. 2985). L'insuffisance du corps des inspecteurs de navigation (p. 2992). La construction de bateaux de surveillance en mer, de remorquage et la création d'un service de garde-côtes (p. 2995).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2985) : l'action constante du Gouvernement auprès des Nations Unies et de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Réponse à M. Georges Lombard (p. 2986) : l'importance de la prévention ; le décret et la circulaire du Premier ministre sur la circulation des navires au large de nos côtes ; le rôle de l'Agence européenne de lutte contre la pollution.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : la réaffirmation par le décret du 9 mars 1978 de la responsabilité du préfet maritime et de son pouvoir de coordination sur l'ensemble des services de l'Etat ; le cas de Radio-Conquet. L'emprunt devenu obligatoire depuis juillet 1977 de couloirs de circulation au large d'Ouessant et des Casquets. L'adoption en conseil des ministres du 25 octobre 1978 du projet de loi réformant le code disciplinaire de la marine marchande et de celui renforçant les peines prévues en matière de pollution volontaire ou involontaire. Le projet de texte appelé TNCO préparé par la conférence du droit de la mer. Le programme d'action concernant la sécurité des navires, les moyens de lutte contre la pollution et le remorquage en mer élaboré par la commission des Communautés européennes. Le contrôle de la navigation par la marine nationale.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le nombre des infractions constatées par la marine nationale. L'effort d'information fait par la marine sur les nouvelles conditions de navigation (p. 2987) : le problème des récidivistes.

Réponse à M. Michel Chauty : le premier objectif du Gouvernement est la prévention. Au niveau de la lutte, l'élaboration d'un plan plus rapide et le choix de meilleures techniques. Le problème des conditions climatiques. La mise en place de trois centres de surveillance de la Manche : Gris-Nez, Jobourg et Ouessant. La création d'emplois dans la marine marchande pour la surveillance. Le balisage entre la Somme et la baie d'Audiernes. Le renforcement des moyens de fonctionnement de l'avion de surveillance des rejets d'hydrocarbures. La centralisation des informations par le préfet maritime. L'amélioration de l'aménagement technique des pétroliers ; le programme d'études sur la fiabilité des équipements vitaux du navire. La volonté politique du Gouvernement comparée à celle de nos voisins britanniques.

Réponse à M. Bernard Legrand : l'utilisation des précipitants ; les consignes de l'institut scientifique et technique de pêche maritime et du CNEXO.

Réponse à MM. Francis Palmero et Anicet Le Pors : le problème des pavillons de complaisance ; l'accord signé à La Haye le 2 mars 1978 entre divers pays riverains de la mer du Nord ; la création de deux nouveaux centres de sécurité des affaires maritimes à Boulogne et à Dunkerque et la mise en place en 1979 des centres de Brest, La Rochelle et Fort-de-France. La possibilité pour la France, en application de la loi de 1968, relative à la sauvegarde de la vie en mer, de retenir au port les bateaux qui ne répondent pas aux normes de sécurité.

(p. 2988) : la qualification des équipages ; le dépôt par la France de la convention sur l'organisation internationale du travail relative à la protection sociale des gens de mer et aux normes minimales de sécurité et d'hygiène. La conférence sur la formation des gens de mer sous l'égide de l'OMCI en juillet 1978. L'assistance aux navires en difficulté. La mise en service par l'Etat à Brest d'un remorqueur de haute mer.

Réponse à M. Georges Lombard : la mise sur pied d'une équipe d'intervention pour aider les navires en difficulté à réparer leurs avaries. Les essais effectués depuis le 8 septembre 1978 avec cette équipe. Un projet de navire alléger. La création à Brest en 1979 du centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur la pollution accidentelle des eaux.

Réponse à MM. Georges Lombard, Pierre Noé et Bernard Legrand : les liens du CEDRE avec le CNEOX : il sera hébergé par celui-ci et utilisera une partie de son personnel. La contribution des compagnies pétrolières au fonctionnement de ce centre. La spécialisation de cinq détachements de la sécurité civile dans la lutte contre la pollution accidentelle. La nouvelle instruction Polmar parue au *Journal officiel* du 14 octobre 1978 ; les responsabilités du préfet maritime et du préfet du département concerné. L'enchaînement du plan Polmar-mer et du plan Polmar-terre. Les compétences diverses prévues suivant la taille du sinistre.

Réponse à MM. Georges Lombard et François Prigent (p. 2989) : l'association des élus à l'action du Gouvernement.

Réponse à MM. Jean-Marie Girault et Pierre Noé : la complexité du système de protection mis en place ; la détermination précise des rôles des différentes administrations. La nécessité d'une parfaite coordination.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la responsabilité des opérations doit être confiée au préfet maritime et au préfet du département concerné.

Réponse à M. Francis Palmero : la reconstitution et l'amélioration du stock de produits et de matériels de lutte et de protection contre les pollutions. Les mécanismes d'assurance pour financer la réparation des dommages subis du fait de la pollution marine ; leur insuffisance. L'action en responsabilité contre le transporteur devant le tribunal de New York au nom de l'Etat et de l'ensemble des victimes.

Réponse à M. Jean-Marie Girault : l'action en responsabilité de l'Etat n'exclut pas celle des autres collectivités publiques, des sociétés privées ou des particuliers. L'insuffisance du fonds d'indemnisation constitué auprès du tribunal de commerce de Brest. L'action de la France au niveau international : la demande à l'OMCI de doubler le plafond du fonds d'indemnisation institué par la convention de 1971 ; la réévaluation du plafond de la convention Cristal par l'intermédiaire de la même organisation. Un projet de responsabilité propre à la charge des transporteurs de substances dangereuses. L'action de l'Etat, sur le plan intérieur, pour effacer les traces de la marée noire et venir en aide aux professions sinistrées. La réparation des dommages de caractère économique ; le système d'aide d'urgence en faveur de la population maritime. (p. 2990) : le mécanisme d'indemnisation ; les travaux des commissions et notamment de la commission franco-américaine (Cnexo-Noa). La diversité des situations suivant les zones d'activité.

Réponse à M. Anicet Le Pors : l'utilisation de l'aide consentie par la communauté européenne. Les mesures adoptées en faveur des salariés d'entreprises touchées directement par la pollution. Les discussions engagées avec nos partenaires, et notamment les Britanniques et les Italiens. (p. 2991) : la délimitation des zones de circulation entre la Corse et l'Italie. Le travail de la mission interministérielle de la mer à propos de la Méditerranée ; ses réunions portant sur la réglementation de la navigation, la définition des moyens nécessaires à l'intervention et sur la politique méditerranéenne d'utilisation des dispersants.

Réponse à M. Francis Palmero : les risques de pollution sont moindres en Méditerranée mais leurs conséquences seraient plus graves. L'application de la loi de 1976 : un seul décret a été nécessaire. La poursuite du dispositif d'évaluation des dommages ; le rôle du centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo), de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, de l'institut national de la recherche agronomique et des universités.

Réponse à M. François Prigent : les efforts et les moyens mis en œuvre pour nettoyer la mer. Le suivi nécessaire à mener dans le domaine écologique. Le plan de prévention des pollutions marines accidentelles qui doit être préparé par la mission interministérielle de la mer à la demande de M. le Président de la République.

Réponse à M. Georges Lombard (p. 2992) : la mission interministérielle de la mer répond bien aux besoins de coordination entre les diverses administrations concernées. Les travaux de recherche menés par divers organismes, notamment le Cedre de Brest. Pour la lutte antipollution proprement dite, seul le préfet maritime est compétent. En ce qui concerne la pollution terrestre, le préfet du département concerné intervient seul. Le

ministre de l'intérieur coordonne en cas d'action conjointe de ceux-ci. Les dispositifs mis en place tendent à réduire la probabilité de risque d'accident. La situation du corps de l'inspection de la navigation. (p. 2993) : les instructions données quant à la transmission des informations à la préfecture maritime. Le rôle du Crossma de Jobourg dans la mauvaise transmission de l'information et le retard apporté au déclenchement du plan Polmar mer. L'existence d'une concertation européenne ; les exemples de nos relations avec les Britanniques et les Italiens. Les positions prises à Copenhague par le Président de la République avec les chefs d'Etat de la CEE. Un problème qui dépasse l'Europe des Neuf et intéresse les pays scandinaves et l'URSS. (p. 2994) : le conflit entre les armateurs et les marins. Le risque de disparaître de la scène des croisières maritimes.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 2995) : l'évaluation des efforts financiers faits par le gouvernement ; l'imputation des crédits engagés sur divers budgets ministériels.

Le suivi écologique est placé sous la responsabilité d'une commission présidée par le directeur du Cnexo et comprenant des représentants de l'ISTPM, de l'Inra et du Cetegref. Les travaux de la commission franco-américaine. Les financements complémentaires apportés par la Datar.

Réponse à M. Michel Chauty (p. 2996) : la rédaction d'une note par la mission interministérielle pour la mer pour faire connaître la politique du gouvernement. La prévention est l'objectif primordial. Dans les négociations internationales, la France ne peut pas signer à la place d'autres Etats. L'examen des problèmes en fonction des zones concernées : la Méditerranée ou Ouessant et le choix des caractéristiques d'un remorqueur.

N° 112. — Pollution (mer) (suites données au rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur les causes et les conséquences du naufrage de l'Amoco Cadiz ; circulation maritime, indemnisation des populations sinistrées, équipement contre la pollution maritime). — Question de M. Anicet Le Pors, [2 octobre 1978]. — Discussion [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune avec la discussion de la question n° 111 de M. Georges Lombard, n° 113 de M. Michel Chauty, n° 118 de M. Pierre Noé, n° 124 de M. Jean-Marie Girault et n° 136 de M. Bernard Legrand).

N° 113. — Pollution (mer) (suites données au rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur les causes et les conséquences du naufrage de l'Amoco Cadiz). — Question de M. Michel Chauty [2 octobre 1978]. — Discussion [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune avec la discussion de la question n° 111 de M. Georges Lombard, n° 112 de M. Anicet Le Pors, n° 118 de M. Pierre Noé, n° 124 de M. Jean-Marie Girault et n° 136 de M. Bernard Legrand).

N° 114. — Enseignement (politique de l'éducation et de la culture au sein de l'Europe). — Question de M. Francis Palmero [2 octobre 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt.)

N° 115. — Département d'outre-mer (DOM) (politique économique et sociale à l'égard des départements d'outre-mer et en particulier de la Martinique). — Question de M. Roger Lise [2 octobre 1978]. — Discussion [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 125 de M. Marcel Gargar et n° 128 de M. Lionel Chierrier).

N° 116. — Chantiers navals (La Ciotat, Marseille). — Question de M. Louis Minetti [2 octobre 1978]. — Discussion [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 72 de M. Michel Chauty, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 122 de M. Maurice Schumann et n° 132 de M. André Morice).

N° 117. — Communauté économique européenne (CEE) (politique gouvernementale en matière d'élargissement de la Communauté économique européenne à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal). — Question de M. Henri Caillavet [3 octobre 1978]. — Discussion [24 octobre 1978] (p. 2810, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Périquier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean

Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière, n° 133 de M. Maurice Schumann et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 118. — **Pollution (mer) (mesures prises à la suite de la publication du rapport de la commission sénatoriale d'enquête parlementaire sur l'échouement de l'Amoco-Cadiz).** — Question de M. Pierre Noé [3 octobre 1978]. — **Discussion** [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune avec la discussion de la question n° 111 de M. Georges Lombard, n° 112 de M. Anicet Le Pors, n° 113 de M. Michel Chauty, n° 124 de M. Jean-Marie Girault et n° 136 de M. Bernard Legrand).

N° 119. — **Pétrole (politique pétrolière du Gouvernement).** — Question de M. Edgard Pisani [3 octobre 1978].

N° 120. — **Exploitations agricoles (règles de financement des investissements des exploitations agricoles).** — Question de M. Edgard Pisani [3 octobre 1978].

N° 121. — **Elevage (règles de financement des bâtiments d'élevage).** — Question de M. Maurice Janetti [3 octobre 1978].

N° 122. — **Chantiers navals (état des crédits perçus par les chantiers de construction navale de 1974 à 1977).** — Question de M. Maurice Schumann [5 octobre 1978]. — **Discussion** [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 72 de M. Michel Chauty, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 116 de M. Louis Minetti et n° 132 de M. André Morice).

N° 123. — **Circulation routière (dépistage du taux d'alcoolémie par l'air expiré, l'alcootest).** — Question de M. Louis Brives [5 octobre 1978]. — **Discussion** [14 novembre 1978] (p. 3203, 3204).

Orateurs : M. Louis Brives, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

a) *Intervention du sénateur* (p. 3203) : le seuil unique d'alcoolémie, fixé à 0,80 g p. 1 000, retenu pour l'ensemble de la population par la loi n° 70-597 du 9 juillet 1970. Les conclusions du récent congrès international de pharmacologie de Paris sur la diversité des réactions des individus à certains médicaments. Cite les effets sur le taux d'alcoolémie des boissons les plus courantes. Les causes des accidents de la route autres que l'alcoolémie : l'état des routes ; les accidents survenus à l'occasion des transports scolaires. Souhaite la prise en compte de circonstances déterminées pour permettre à certaines personnes de dépasser le taux légal de 0,80 grammes p. 1 000. (p. 3204) : la pertinence des arguments développés par le ministre. La possibilité cependant pour toute œuvre humaine d'être améliorée.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 3203) : la variation, pour une même quantité d'alcool absorbée, du taux d'alcoolémie selon les individus. La nécessité législative de retenir un seuil valable pour tous, fixé à un niveau raisonnable. Le niveau élevé du taux de 0,80 grammes p. 1 000 fixé par la loi du 9 juillet 1970 et repris par la loi du 12 juillet 1978. Les recommandations du Conseil de l'Europe à ce sujet. Les taux inférieurs retenus par certains pays. L'interdiction faite aux conducteurs de toute absorption de boisson alcoolisée dans plusieurs pays. Les résultats positifs obtenus dans l'application de la loi du 12 juillet 1978. Les conséquences pour la collectivité de certains excès de boisson. (p. 3204) : la protection de la famille. Les autres causes d'accidents de la route. L'attitude coopérante des automobilistes, soulignée par les rapports des procureurs généraux. Les enquêtes d'opinion. La diminution des accidents de la route. Les transports scolaires. L'étude réalisée aux Etats-Unis sur la comparaison du nombre d'accidents résultant de transports en commun et de transports individuels.

N° 124. — **Pollution (mer) (mesures prises à la suite de la publication du rapport de la commission sénatoriale d'enquête parlementaire sur l'échouement de l'« Amoco-Cadiz »).** — Question de M. Jean-Marie Girault [5 octobre 1978]. — **Discussion** [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune avec la discussion de la question n° 111 de M. Georges Lombard, n° 112 de M. Anicet Le Pors, n° 113 de M. Michel Chauty, n° 118 de M. Pierre Noé et n° 136 de M. Bernard Legrand).

N° 125. — **Guadeloupe (situation économique et sociale).** — Question de M. Marcel Gargar [5 octobre 1978]. — **Discussion** [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise et n° 128 de M. Lionel Cherrier).

N° 126. — **Enseignement supérieur (transfert de l'université de Vincennes).** — Question de M. Serge Boucheny [5 octobre 1978]. — Retrait par son auteur [5 octobre 1978].

N° 127. — **Navigation maritime (corps des inspecteurs de la navigation et du travail maritime et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande).** — Question de M. Georges Lombard [5 octobre 1978].

N° 128. — **Nouvelle-Calédonie (politique de développement économique, social et culturel).** — Question de M. Lionel Cherrier [6 octobre 1978]. — **Discussion** [17 octobre 1978] (p. 2605, 2617, 2636, 2652, commune avec la discussion des questions n° 80 de M. René Jager, n° 78 de M. Edmond Valcin, n° 82 de M. Louis Virapoullé, n° 83 de M. Marcel Henry, n° 84 de M. Daniel Millaud, n° 115 de M. Roger Lise et n° 125 de M. Marcel Gargar).

N° 129. — **Aménagement du territoire (développement des régions de l'Ouest de la France).** — Question de M. Georges Lombard [10 octobre 1978]. — **Discussion** [14 novembre 1978] (p. 3195, 3202-3204, 3209, commune avec la discussion de la question n° 56 de M. Jean Cluzel).

N° 130. — **Jeunes (politique en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'audio-visuel, notamment pour la culture, les loisirs et la prévention de la violence).** — Question de M. Jean Cluzel [10 octobre 1978].

N° 131. — **Marchés publics (sociétés-conseils auprès de certains conseils municipaux).** — Question de M. Michel Chauty [10 octobre 1978].

N° 132. — **Construction navale (aide aux chantiers navals. — Suppression du secrétariat général de la marine marchande).** — Question de M. André Morice [11 octobre 1978]. — **Discussion** [7 novembre 1978] (p. 3013, 3033, commune avec la discussion des questions n° 53 de M. Gérard Ehlers, n° 72 de M. Michel Chauty, n° 96 de Mlle Irma Rapuzzi, n° 97 de M. Antoine Andrieux, n° 116 de M. Louis Minetti et n° 122 de M. Maurice Schumann).

N° 133. — **Concurrence déloyale (industrie textile, au sein de la Communauté économique européenne).** — Question de M. Maurice Schumann [12 octobre 1978]. — **Discussion** [24 octobre 1978] (p. 2850, 2852, commune avec la discussion des questions n° 87 de M. Jean Péridier, n° 88 de M. Jean Cluzel, n° 92 de M. Jean Francou, n° 95 de M. Jacques Eberhard, n° 117 de M. Henri Caillavet, n° 76 de M. Jean-François Pintat, n° 86 de M. Jean Béranger, n° 89 de M. Pierre Jeambrun, n° 114 de M. Francis Palmero, n° 101 de M. Paul Jargot, n° 16 de M. Raymond Courrière et n° 81 de M. Robert Schmitt).

N° 134. — **Textiles (politique salariale de l'industrie textile).** — Question de M. Maurice Schumann [13 octobre 1978].

N° 135. — **Sports (à la veille des jeux olympiques de Moscou).** — Question de M. Jean Francou [17 octobre 1978].

N° 136. — **Pollution (mer) (suite aux propositions de la commission sénatoriale d'enquête sur le naufrage du pétrolier « Amoco-Cadiz »).** — Question de M. Bernard Legrand [19 octobre 1978]. — **Discussion** [31 octobre 1978] (p. 2972, 2996, commune avec la discussion des questions n° 111 de M. Georges Lombard, n° 112 de M. Anicet Le Pors, n° 113 de M. Michel Chauty, n° 118 de M. Pierre Noé et n° 124 de M. Jean-Marie Girault).

N° 137. — **Education physique et sportive (plan de relance ; heures supplémentaires).** — Question de M. Maurice Janetti [19 octobre 1978].

N° 138. — **Sidérurgie (projets de restructuration de l'industrie sidérurgique).** — Question de M. Jean Béranger [26 octobre 1978]. — Retrait par son auteur [6 décembre 1978].

N° 139. — **Entreprises (petites et moyennes industries de la région d'Ile-de-France).** — Question de M. Paul Séramy [23 novembre 1978].

N° 140. — **Prisonniers de guerre (déportés du camp de Raw-Ruska).** — Question de M. André Méric [4 décembre 1978].

N° 141. — **Loisirs (et étalement des vacances).** — Question de M. Francis Palmero [5 décembre 1978].

N° 142. — **Electricité de France (E.D.F.) (production insuffisante d'électricité : panne générale du 19 décembre 1978).** — Question de M. Anicet Le Pors [19 décembre 1978].

N° 143. — **Electricité de France (E.D.F.) (production et importation d'électricité ; panne générale du 19 décembre 1978).** — Question de M. Michel Giraud [20 décembre 1978].

N° 144. — **Enseignement supérieur (substitution d'un enseignement humaniste et scientifique à un enseignement fondé sur la seule connaissance mathématique).** — Question de M. Jean-Pierre Cantegrit [22 décembre 1978].

R

RACISME

Voir QUESTION ORALE, n° 2229.

RADIO-COMMUNICATIONS

Voir QUESTION ORALE, n° 2117.

RADIO-CONQUET

Voir POLLUTION (MER).

RADIODIFFUSION PERIPHERIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

RADIODIFFUSION-TELEVISION

1. — **Projet de loi complétant la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication [18 mai 1978] (n° 250). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Michel Péricard [1^{er} juin 1978] (n° 315). — Urgence. — Discussion [7 juin 1978]. — Adoption [7 juin 1978] (n° 24).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 juin 1978] (n° 404). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport de M. Henri Caillavet [21 juin 1978] (n° 460). — Discussion [23 juin 1978] (p. 1682, 1703). — Adoption modifiée [23 juin 1978] (n° 162).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [23 juin 1978] (n° 462). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Michel Péricard [27 juin 1978] (n° 464). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 47).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Michel Miroudot, rapporteur pour le Sénat [27 juin 1978] (n° 470). Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 165).

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL du 27 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1978).

PROMULGATION : loi n° 78-787 du 28 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 29 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : devant le développement des « radios libres » et l'incertitude provoquée par des décisions de justice contradictoires, le projet de loi prévoit l'insertion, dans la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision, d'un article 33 bis nouveau relatif aux peines sanctionnant les violations du monopole de radio-télévision.

Discussion (première lecture) [23 juin 1978] (p. 1682, 1703).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1682, 1698). — MM. Henri Caillavet, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Michel Miroudot, Jean Cluzel, Jacques Carat, Guy Schmaus, Charles Pasqua, Bernard Parmantier, Henri Goetschy, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Dominique Pado.

a) *Interventions des sénateurs* : les radios indépendantes ou libres (p. 1682, 1683, 1687, 1689, 1690, 1697). Les postes de radio-diffusion périphériques (p. 1683, 1688, 1693). Le monopole de la radiodiffusion-télévision (p. 1683, 1684, 1686, 1688, 1692, 1695). La SOFIRAD (p. 1683, 1688). La décentralisation à l'intérieur d'un service public (p. 1683, 1687, 1690, 1691, 1699). Radiovacances (p. 1683). Radio-Mont-Blanc (p. 1683). Les stations régionales de radio-télévision (p. 1683, 1685). FR 3 radio régionale (p. 1683, 1685, 1687, 1690, 1694). Radio France (p. 1683, 1685, 1687, 1689, 1693). L'amnistie des infractions au monopole (p. 1684, 1687, 1689, 1691, 1692). La création d'une mission d'information sur les problèmes posés par l'audiovisuel (p. 1684, 1685, 1695).

La loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision (p. 1684, 1686, 1689, 1691). La diminution du coût des matériels (p. 1684, 1692, 1694). Les radios locales (p. 1684, 1685, 1686, 1689, 1690, 1691, 1693, 1697). Le besoin de communication des citoyens (p. 1684, 1688, 1690, 1692). Les tribunes libres sur les radios régionales (p. 1685). Les moins-values enregistrées sur le produit de la redevance (p. 1686). Télédiffusion de France (p. 1686). Les émissions de création (p. 1687, 1690). La presse écrite (p. 1687, 1691, 1694, 1695, 1697). Les tribunes politiques (p. 1687). La conférence de Genève prévue pour 1979 afin de répartir les fréquences (p. 1687, 1690). L'importance des médias (p. 1688). La politique américaine de l'audio-visuel (p. 1688, 1692). « Alpes-Radio » (p. 1689). La situation des radios libres en Italie (p. 1690, 1697). Le danger d'une municipalisation des radios locales (p. 1690). L'entrée de journalistes communistes à la radio (p. 1690). Le droit de réponse à la radio-télévision (p. 1691). Les élections proportionnelles pour les conseils municipaux (p. 1691). Une réorganisation de la télévision (p. 1693, 1694). L'aide au développement de la presse écrite (p. 1695).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1696) : l'approfondissement de la notion de service public ; son utilité. Les Etats-Unis d'Amérique se dotent, à grand frais, d'une chaîne de télévision de service public. La loi du 7 août 1974 est inscrite dans un contexte de liberté et de responsabilité. Les questions orales avec débat discutées au Sénat sur l'avenir de la politique française de l'audio-visuel, sur la décentralisation de la radiodiffusion, sur la réception de la télévision dans l'ensemble des territoires. La concertation se poursuivra ; le Gouvernement est prêt à collaborer avec la mission d'information que la commission des affaires culturelles créerait sur les problèmes posés par l'audio-visuel. Ce projet de loi n'est pas un texte de répression. Le phénomène plutôt sympathique des « radios vertes » ouvre toutes les voies, y compris celle du mercantilisme.

Réponse à M. Michel Miroudot : le goût des bons programmes.

Réponse à M. Guy Schmaus : la législation sociale et les droits syndicaux dont bénéficient les personnels de FR 3.

Réponse à M. Bernard Parmantier : le faible coût de l'émetteur ; le coût du programme.

(p. 1697) : l'impérieuse nécessité de l'existence d'un réseau qui fédère l'ensemble des radios.

Réponse à M. Henri Goetschy : la place de la presse écrite dans la politique gouvernementale de la communication.

Réponse à M. Dominique Pado : la corrélation qui doit être établie entre les politiques menées dans les secteurs de la presse écrite et dans celui de l'audiovisuel.

Réponse à M. Guy Schmaus : la décentralisation doit demeurer dans le cadre du service public. En Italie, la floraison des radios libres est récupérée par des partis politiques.

Réponse à M. Charles Pasqua : le grand thème du service public qui peut s'adapter aux besoins nouveaux de communication locale.

Réponse à MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Jean Cluzel, Charles Pasqua et Henri Caillavet (p. 1698) : les problèmes de structure. Il faut accroître la mobilité de l'information. La question des radios locales doit s'intégrer dans une réflexion d'ensemble. Les priorités en matière d'investissement et de financement. La conférence qui se tiendra en 1979 à Genève ; la place qui sera donnée aux pays ayant su convenablement gérer les fréquences qui leur avaient été allouées.

Un texte qui consolidera les services publics. Le Gouvernement accepte l'amendement tendant à amnistier les infractions au monopole.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1698, 1702). — MM. Guy Schmaus, Henri Caillavet, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Adolphe Chauvin, Jacques Carat, Jean Cluzel, Charles Pasqua, Jacques Habert.

Article unique (article 33 bis nouveau de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision : sanction de l'atteinte au monopole d'Etat de la radiodiffusion-télévision) (p. 1698). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : possibilité de mise en place de radios locales dans les communes, sur décision des conseils municipaux ; attribution à ces radios du caractère d'éléments décentralisés du service public de radiodiffusion ; composition des conseils d'administration ; attribution d'une bande de fréquence et de la puissance nécessaire, par contrat entre le service public de radiodiffusion et la collectivité locale ; responsabilité financière des conseils d'administration pour l'installation et le fonctionnement des radios locales ;

— l'article unique est adopté (p. 1699).

Après l'article unique (p. 1699). — Rejet de l'amendement n° 4 (art. additionnel) de M. Jacques Carat et plusieurs de ses collègues : dépôt par le Gouvernement, avant le 30 juin 1979, d'un projet de loi créant, à titre expérimental, une quinzaine de radios locales ; association, à la gestion, des représentants de l'Etat, de l'établissement public de diffusion et de la Société nationale de programme de radiodiffusion, des représentants des collectivités locales concernées, des représentants de la presse régionale et locale, etc. ; financement public des radios locales (p. 1700) ; retrait de l'amendement n° 8 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel : possibilité d'accorder des dérogations au monopole de programmation à des stations locales de radiodiffusion couvrant une zone géographiquement limitée ; création, à titre expérimental, de vingt-deux sociétés locales de radiodiffusion dont le capital serait détenu par les sociétés Radio-France, France Régions 3 et par un organisme représentant l'ensemble de la presse écrite nationale et régionale ; création de dix stations locales de radiodiffusion sous contrat avec dérogations accordées par l'établissement public Télédiffusion de France ; retrait de l'amendement n° 7 (art. additionnel) de M. Jean Cluzel : augmentation progressive des temps d'antenne réservés par la Société nationale de programme aux émissions régionales de radio et de télévision (p. 1701) ; rejet de l'amendement n° 2 de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : suppression de l'équation de qualité, à compter du 1^{er} janvier 1979, pour la répartition des crédits aux sociétés nationales de radio et de télévision ; création d'une commission paritaire chargée d'établir de nouvelles dispositions fondées sur le pluralisme de la radio-télévision ; rejet de l'amendement n° 3 (art. additionnel) de M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues : production de l'information, par les journalistes, dans le respect du pluralisme et de leurs règles professionnelles ; adoption de l'amendement n° 6 (art. additionnel) de MM. Jean Cluzel et Henri Caillavet, soutenu par M. Henri Caillavet : amnistie des infractions au monopole commises avant le 27 juin 1978 (p. 1703) ; — un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 1703).

Explication de vote :

— M. Adolphe Chauvin (p. 1703) : le groupe de l'union centriste et des démocrates de progrès votera le projet de loi ;
— M. Guy Schmaus (p. 1703) : le groupe communiste ne votera pas le projet de loi ;
— M. Jacques Carat (p. 1703) : le groupe socialiste ne votera pas le projet de loi.

Adoption [23 juin 1978] (p. 1703).

Discussion (commission mixte paritaire) [27 juin 1978] (p. 1769).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1769). — MM. Michel Miroudot, rapporteur ; Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1769) : l'article relatif à l'amnistie, seule disposition restant en discussion après le vote des deux assemblées. L'accord unanime de la commission mixte paritaire sur la fixation de la date de l'amnistie au 1^{er} juillet 1978. Demande au Sénat d'adopter les conclusions de la commission mixte paritaire.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1769) : l'accord du Gouvernement sur la modification apportée par la commission mixte paritaire, fixant au 1^{er} juillet la date d'effet de l'amnistie. Remercie le Sénat qui a pris l'initiative de proposer cette amnistie. Les possibilités de préparer ainsi l'avenir dans la sérénité.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1769).

Article 2 (p. 1769).

Adoption [27 juin 1978] (p. 1769).

2. — Proposition de loi tendant à mettre en place des radios locales dans le cadre du service public, présentée par M. Guy Schmaus, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 juin 1978] (n° 405). — Renvoi à la commission des affaires culturelles.

3. — Proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur la gestion financière et administrative de la société française de production et de créations audiovisuelles (SFP), présentée par M. Jean Cluzel, sénateur [17 octobre 1978] (n° 36, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

4. — Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision, présentée par M. Jean Cluzel, sénateur [30 novembre 1978] (n° 106, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

— Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Maurice Blin [7 décembre 1978] (n° 121, 1978-1979). — Avis de M. Charles de Cuttoli [8 décembre 1978] (n° 128, 1978-1979). — Discussion [13 décembre 1978] (p. 4690, 4691). — Adoption [13 décembre 1978] (n° 28).

Composition de la commission d'enquête : membres : MM. Maurice Blin (Ardennes), Raymond Bourguine (Paris), Henri Caillavet (Lot-et-Garonne), Jacques Carat (Val-de-Marne), Félix Ciccolini (Bouches-du-Rhône), Jean Cluzel (Allier), Charles de Cuttoli (Français établis hors de France), Jacques Habert (Français établis hors de France), Marc Jacquet (Seine-et-Marne), James Marson (Seine-Saint-Denis), Michel Miroudot (Haute-Saône), Dominique Pado (Paris), Robert Pontillon (Hauts-de-Seine), Roger Romani (Paris), Pierre-Christian Taittinger (Paris) et Jacques Thyraud (Loir-et-Cher) [15 décembre 1978] (p. 4846).

Bureau : président : M. Michel Miroudot ; vice-présidents : MM. Robert Pontillon, Charles de Cuttoli ; secrétaire : M. Raymond Bourguine ; rapporteur : M. Jean Cluzel [21 décembre 1978].

Discussion [13 décembre 1978] (p. 4690, 4691).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4690, 4691) : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Charles de Cuttoli ; James Marson.

Interventions des sénateurs (p. 4690) : les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision. Le contraste entre le déclin de la qualité des programmes et le coût croissant du budget de la télévision. Les conditions de production des émissions télévisées ; le rôle des trois chaînes de télévision et de la Société française de production (SFP). Le déficit de la SFP. Les relations entre la télévision et le cinéma ; la nécessité d'une collaboration ; le nombre de films français et étrangers diffusés en 1977 sur le petit écran. La proposition de création d'une commission d'enquête sur le financement des programmes de télévision. L'examen de faits déterminés ; l'absence de poursuite judiciaire. (p. 4691) : l'avis favorable de la commission des lois.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4691) : MM. Maurice Blin, rapporteur général ; Etienne Dailly.

Article unique (création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions financières dans lesquelles sont produits les programmes des sociétés nationales de télévision) (p. 4691). — La répartition proportionnelle des groupes au sein de la commission d'enquête. — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli, soutenu par M. Etienne Dailly : composition de la commission d'enquête ; augmentation du nombre de ses membres ;

— l'article unique est adopté (p. 4691).

Adoption [13 décembre 1978] (p. 4691).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères ; Coopération ; Départements d'outre-mer ; Territoires d'outre-mer ; Culture ; Jeunesse, sports et loisirs. — I. Jeunesse et sports ; Radiodiffusion-télévision française.

OFFICE DE LA RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ORTF. QUESTIONS ORALES, n°s 2139, 2156, 2177, 2202, 2204, 2216, 2223, 2230, 2349.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 26, 67, 87, 130.

RAPPORTS D'INFORMATION, n°s 1, 4, 12.

(Monopole de la radiodiffusion-télévision.)

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 3.

(Radio France.)

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

(Radios régionales.)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française ; Radiodiffusion-télévision française : art. 62.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG, après l'article unique.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 2.

(Société financière de radiodiffusion [Sofirad].)

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

(Société française de production [SFP].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture, Radiodiffusion-télévision française ; Radiodiffusion-télévision française : art. 62.

QUESTION ORALE, n° 2349.

(Sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, après l'article unique.

(Sociétés de programme.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

QUESTION ORALE, n° 2204.

RADIOELEMENTS

Voir QUESTION ORALE, n° 2185.

RADIOS LIBRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

(Radio fil-bleu)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

(Radio Mont-Blanc)

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

(Radio vacances)

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

(« Radios vertes »)

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

RAFFINERIES

Voir QUESTION ORALE, n° 2357.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Voir TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPATRIES

1. — Proposition de loi modifiant la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 relative à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer dépossédés de leurs biens, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [1^{er} juillet 1978] (n° 508). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Industrie, Intérieur, Economie et budget. II. — Section commune. IV. — Budget, Economie et budget. I. — Charges communes.

QUESTION ORALE, n° 2362.

RAPPELS AU REGLEMENT

1. — De M. Michel Darras : proteste contre le dépôt tardif par le Gouvernement d'amendements sur un texte inscrit à l'ordre du jour prioritaire [8 juin 1978] (p. 1227).

2. — De M. Franck Sérusclat : oppose au projet de loi modifiant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances [30 juin 1978] (p. 1996, 1997).

3. — De Mme Hélène Luc : proteste contre la brutalité des forces de police à l'égard de parlementaires communistes [2 octobre 1978] (p. 2294).

4. — De M. Maxime Javelly : regrette la réunion simultanée d'un groupe d'amitié parlementaire, de l'association des maires de France et du Sénat en séance publique pour l'examen du budget [21 novembre 1978] (p. 3427).

5. — De M. Serge Boucheny : la réprobation du groupe communiste devant la façon dont sont menés les débats budgétaires qui font du Parlement une véritable chambre d'enregistrement ; la conférence des présidents a été contrainte de limiter la durée des débats du Sénat [23 novembre 1978] (p. 3587, 3588).

6. — De M. Robert Schwint : organisation du débat budgétaire [28 novembre 1978] (p. 3796).

Voir SÉNAT, procédure.

RAPPORT AUBERT (Collectivités locales)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

RAPPORT BALLANGER (Redressement national)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

RAPPORT BLANC (Tourisme)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. II. — Tourisme.

RAPPORT BLOCH-LAINE ET JANICOT (Aides publiques à l'emploi)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

RAPPORT CANDESSUS (Orientation de l'épargne)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.

RAPPORT CLAUDÉ

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

RAPPORT CONSTANT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1 DG.

RAPPORT DELOUVRIER (Actionariat des cadres)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.

RAPPORT GUICHARD (Collectivités locales.)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 29.

RAPPORT GUILLAUMAT (Transports.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. I. — Section commune et II. — Transports terrestres, V. — Routes, ports et voies navigables.

RAPPORT NORA ET MINC (Informatisation de la société.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 26, 58.

RAPPORT MONIQUE PELLETIER (Toxicomanie.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

RAPPORT PEYREFITTE (Violence.)

Voir FEMMES, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

QUESTION ORALE, n° 2204.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 106.

RAPPORT EVELYNE SULLEROT (Démographie.)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Santé et famille. PLAN, 1, art. unique.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Au nom de la délégation parlementaire pour la **Radio-diffusion-télévision française**, instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, par M. Félix Ciccolini, vice-président de la délégation [24 janvier 1978, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 250).

2. — Au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la mission effectuée à Istanbul du 19 au 25 septembre 1977 pour suivre les travaux de la X^e conférence mondiale de l'énergie, par M. Jean-François Pintat et plusieurs de ses collègues [30 janvier 1978, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 251).

3. — Au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée du 5 au 19 juillet 1977 par une délégation de cette commission chargée d'étudier le développement des ressources agricoles et minérales de l'**Australie**, par M. Michel Sordel et plusieurs de ses collègues [10 mars 1978, rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 277).

4. — Au nom de la commission des affaires culturelles, en vertu des dispositions de l'article 22, premier alinéa, du règlement du Sénat, sur les conditions de la qualité des programmes et de la création à la **Radio-télévision française**, à la suite de l'institution, par cette commission, d'un groupe de travail, par M. Henri Caillavet [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 294).

5. — Au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une mission effectuée du 31 mars au 14 avril 1977 sur l'organisation administrative des **territoires d'outre-mer**, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, et sur les structures politiques du condominium des Nouvelles-Hébrides, par M. Jacques Pelletier et plusieurs de ses collègues [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 298).

6. — Au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 21 au 23 mars 1978 auprès des **Forces françaises en Allemagne**, par M. Jean Francou [15 juin 1978] (n° 443).

7. — Au nom de la délégation française au **Parlement européen** sur l'activité de cette assemblée en 1977 par M. André Colin [1^{er} juillet 1978] (n° 510).

8. — Au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et de la commission des affaires sociales, sur les enjeux et les conditions des équilibres extérieurs de la France, par M. Edgar Pisani et plusieurs de ses collègues. **Commerce extérieur** [13 octobre 1978] (n° 31, 1978-1979).

9. — Au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite de la mission effectuée au Soudan, au Cameroun et au Sénégal du 18 au 29 septembre 1978, par une délégation de la commission, par M. Gilbert Belin et plusieurs de ses collègues. **Afrique** [8 novembre 1978] (n° 61, 1978-1979).

10. — Au nom des délégués élus par le Sénat à la délégation française à l'Assemblée parlementaire du **Conseil de l'Europe** et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs XXIX^e et XXIII^e sessions ordinaires (mai 1976-1977), par M. René Jager [24 novembre 1978] (n° 95, 1978-1979).

11. — Au nom de la commission des affaires sociales, sur les problèmes relatifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles dans les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, à la suite de la création par cette commission, d'un groupe de travail, par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues. — **Mineurs (travailleurs de la mine)** [1^{er} décembre 1978] (n° 107, 1978-1979).

12. — Au nom de la délégation parlementaire pour la **Radio-diffusion-télévision française** instituée par l'article 4 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, par M. Dominique Pado, président de la délégation [12 décembre 1978] (n° 134).

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

Voir la matière :

EDUCATION.

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

RAPTS

Voir QUESTION ORALE, n° 2136.

RAWA-RUSKA (Déportés de)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens Combattants.

RECHERCHE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités, Services du Premier ministre. VI. — Recherche.

(Recherche agronomique.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. VI. — Recherche, Agriculture.

(Recherche historique.)

Voir ARCHIVES, 1, DG, art. 50.

(Recherche industrielle.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. VI. — Recherche, Industrie.

(Recherche médicale.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. VI. — Recherche, Santé et famille.

PHARMACIE, 2, DG.

(Recherche pharmaceutique.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.

(Recherche scientifique.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Territoires d'outre-mer. — Transports. IV. — Marine marchande.

QUESTIONS ORALES, n°s 2353, 2355.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

(Recherche sidérurgique.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

(Recherche spatiale.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2278.

RECHERCHE (Secrétariat d'Etat chargé de la)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. VI. — Recherche.

RECIDIVE

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.

RECLASSEMENT (Fonctionnaires)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2268.

RECONVERSION INDUSTRIELLE

Voir QUESTION ORALE, n° 2368.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 138.

RECUPERATION MARITIME (Règles de la).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 94.

REDEVANCE RADIODIFFUSION TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. II. — Tourisme, Radiodiffusion télévision française, Radiodiffusion télévision française : ligne 70 de l'état E, Radiodiffusion télévision française : art. 46, Radiodiffusion télévision française : art. 62, Economie et budget. II. — Section commune. IV. — Budget.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

REFERE

Voir TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG.

REFERENDUM COMMUNAL

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

REFORME ADMINISTRATIVE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

REFORME COMMUNALE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES (RÉFORME DES).
DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

REFORME FISCALE

Voir IMPÔTS.
IMPÔTS LOCAUX.

REFORME FONCIERE (Départements d'outre-mer).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

REFORME HABY (Enseignement).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

REFORME PENITENTIAIRE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

REFUGIES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. I. — Section commune. II. — Transports terrestres.
TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

REGIES

Voir TRANSPORTS, 1, art. 4, art. 5, art. 6.

REGIME PENITENTIAIRE

Voir DÉTENTION, 1, DG.
QUESTION ORALE, n° 2236.

REGIMES MATRIMONIAUX

1. — Proposition de loi tendant à modifier ou à abroger certaines dispositions du code civil relatives aux régimes matrimoniaux en vue d'assurer l'égalité des époux, présentée par M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur [10 décembre 1976] (n° 148, 1976-1977). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Reprise le 3 avril 1978. — Rapport commun de M. Pierre Marcihacy au projet de loi « Régimes matrimoniaux » n° 278 et à la proposition de loi n° 70 [6 décembre 1978] (n° 120, 1978-1979).

2. — Projet de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et dans la gestion des biens de leurs enfants, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 278). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Pierre Marcihacy aux propositions de loi « Régimes matrimoniaux » n° 148 et 70 [6 décembre 1978] (n° 120, 1978-1979).

3. — Proposition de loi tendant à modifier l'article 4 du code de commerce et à insérer dans le code civil des dispositions nouvelles relatives à l'exercice par les époux d'une activité

professionnelle commune, présentée par M. Pierre Marcihacy, sénateur [15 novembre 1978] (n° 70, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Pierre Marcihacy au projet de loi « Régimes matrimoniaux » n° 218 et à la proposition de loi n° 148 [25 novembre 1978] (n° 97, 1978-1979).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Prestations sociales agricoles.

QUESTION ORALE, n° 2158.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

REGIONS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

EMPLOI, 2.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire, Travail et participation, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme, article 73 *quinquies*.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n°s 2141, 2156, 2227, 2284, 2298, 2301, 2351.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 29, 44, 58, 67, 76, 87, 89, 108, 109, 110, 120.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

TRANSPORTS, 1, article 11.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

Voir aussi au nom des régions.

1. — Proposition de loi modifiant l'article 18, alinéa 4, de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, présentée par M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues [28 avril 1978] (n° 344). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

REGION PARISIENNE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire, Environnement et cadre de vie, Transports. — I. — Section commune et II. — Transports terrestres, Intérieur.

MUSÉES, 1.

QUESTIONS ORALES, n°s 2145, 2149.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 15, 56, 107, 139.

REGIONS D'ECONOMIE MONTAGARDE

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2210, 2262.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 16.

REGLEMENT DES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES

1. — Proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 44 et 45 du règlement du Sénat, présentée par M. Alain Poher, sénateur, et plusieurs de ses collègues [10 décembre 1977] (n° 153). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [11 avril 1978]. — Rapport de M. Pierre Marcihacy [3 avril 1978] (n° 286). — Discussion [9 mai 1978] (p. 728, 735). — Adoption modifiée [9 mai 1978] (n° 134).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 39, 42, 44 et 60 bis du règlement du Sénat ».

Décision du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution de la résolution n° 134 adoptée par le Sénat le 9 mai 1978 tendant à modifier les articles 24, 39, 42, 44, 45 et 60 bis du règlement du Sénat :

1° Déclarant non conformes à la Constitution les dispositions relatives au contrôle de la recevabilité au regard de l'article 40 de la Constitution des propositions de loi formulées par les sénateurs, qui figurent à l'article 1^{er} de la résolution ;

2° Déclarant conformes à la Constitution les autres dispositions de l'article 1^{er} et celles des articles 2, 3, 4, 5, 5 bis, 6 et 7 de la résolution [15 juin 1978] (p. 1409).

Analyse de la proposition de résolution : la proposition de loi tend à modifier le règlement du Sénat en ce qui concerne la recevabilité des propositions de loi (art. 24), l'ordre de discussion des « incidents de procédure », y compris l'ensemble des exceptions d'irrecevabilité (art. 44) et la faculté d'invoquer l'irrecevabilité financière des propositions et amendements (art. 45).

Discussion [9 mai 1978] (p. 728, 735).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 728, 729) :

— MM. Pierre Marcihacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Jacques Descours Desacres, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Interventions des sénateurs : Les exceptions d'irrecevabilité des amendements fondées sur l'article 40 de la Constitution ou l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 728, 729). Le rôle de la commission des finances (p. 729). La recevabilité financière des propositions de loi (p. 729).

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 729, 735) :

— MM. Charles Lederman, Etienne Dailly, Pierre Marcihacy, rapporteur; Jacques Descours Desacres, rapporteur pour avis.

Art. 1^{er} (alinéas 2, 3 et 4 de l'article 24 du règlement du Sénat : recevabilité des propositions de loi) (p. 729). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : liberté totale d'initiative et de proposition de parlementaires; impression et distribution de toutes les propositions de loi (p. 731); adoption de l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly : indication quant au délai dans lequel la commission des finances doit statuer et quant à la communication de cette décision au président qui la fait connaître au Sénat. — Lecture de la lettre adressée par le président de la commission des lois à M. le rapporteur général de la commission des finances, quant aux modalités selon lesquelles la commission des finances devra statuer sur toute exception d'irrecevabilité. — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly : référence à l'article 11 du règlement pour compléter les dispositions relatives à la répartition des compétences pour statuer sur la recevabilité des propositions de loi ou de résolution; adopté.

— L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 731).

Art. 2 (modification d'harmonisation de l'alinéa 2 de l'article 39 du règlement du Sénat). — Réserve (p. 731) et adopté (p. 734).

Art. 3 (deuxième phrase de l'alinéa 12 de l'article 42 du règlement du Sénat : examen des textes élaborés par les commissions mixtes paritaires) (p. 731). — Adoption de l'amendement de coordination n° 6 de M. Alain Poher et les membres du bureau du Sénat, soutenu par M. Etienne Dailly (p. 732).

— L'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 732).

Art. 4 (alinéa 8 de l'article 44 du règlement du Sénat : débats sur les « incidents de procédure ») (p. 732). — Adoption de l'amendement d'harmonisation n° 7 de M. Alain Poher et les membres du bureau du Sénat, soutenu par M. Etienne Dailly.

— L'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 732).

Art. 5 (alinéa 1^{er} de l'article 45 du règlement du Sénat : irrecevabilité des amendements financiers) (p. 732). — Rejet de l'amendement n° 4 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : extension aux propositions de loi de la procédure suivie en matière d'irrecevabilité pour les amendements, retrait de l'amendement n° 1 de M. Maurice Blin, rapporteur général, soutenu par M. Jacques Descours Desacres : délai minimum laissé à la commission des finances pour statuer sur l'exception d'irrecevabilité (p. 733).

— L'article 5 est adopté (p. 733).

Après l'article 5 (p. 733). — Adoption de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Jacques Descours Desacres, rapporteur pour avis : réserve éventuelle d'un article si la commission des finances n'est pas en mesure de faire connaître immédiatement ses conclusions sur l'irrecevabilité d'un amendement; adoption des sous-amendements rédactionnels n° 13 et n° 14 de M. Pierre Marcihacy, rapporteur (p. 734).

— un article additionnel est inséré dans la proposition de résolution (p. 734).

Article 6 (alinéa 4 de l'article 45 du règlement du Sénat : exception d'irrecevabilité soulevée par un sénateur). — Adopté (p. 734).

Article 7 (alinéa 1^{er} de l'article 60 bis du règlement du Sénat : scrutin public à la tribune sur l'approbation d'une déclaration de politique générale demandée par le Gouvernement) (p. 734). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Alain Poher et les membres du bureau du Sénat, soutenu par M. Pierre Marcihacy, rapporteur : obligation du scrutin public à la tribune à l'occasion du vote sur une déclaration de politique générale du Gouvernement.

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 734).

NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de résolution tendant à modifier les articles 24, 39, 42, 44, 45 et 60 bis du règlement du Sénat » (p. 735).

Adoption [9 mai 1978] (p. 735).

2. — Proposition de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat, présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [5 octobre 1978] (n° 12). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

RAPPELS AU RÈGLEMENT.

REGLEMENT JUDICIAIRE

Voir FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION DE BIENS.

REGLEMENTS COMMUNAUTAIRES

Voir COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (DIRECTIVES).

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

RELATIONS CULTURELLES (Direction générale des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères.

RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

Voir CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

QUESTION ORALE, n° 2155.

RELATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

1. — Projet de loi autorisant l'augmentation de la quote-part de la France au fonds monétaire international, présenté par M. Raymond Barre, Premier ministre [6 avril 1978] (n° 7). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Fernand Icart [18 avril 1978] (n° 16). — Discussion [18 avril 1978]. — Adoption [18 avril 1978] (n° 1).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [20 avril 1978] (n° 325). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Maurice Blin [20 avril 1978] (n° 326). — Discussion [25 avril 1978] (p. 588, 604). — Adoption [25 avril 1978] (n° 119). — Promulgation : loi n° 78-567 du 29 avril 1978 (JO Lois et décrets du 30 avril 1978). — Décision du Conseil constitutionnel du 29 avril 1978 (JO Lois et décrets du 30 avril 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise à autoriser la France à participer à la sixième augmentation des ressources du fonds monétaire international (FMI). Cette augmentation a fait l'objet d'une résolution adoptée par le conseil des gouverneurs le 22 mars 1976 à une majorité de 93 p. 100 et est devenue effective le 1^{er} avril dernier après avoir été acceptée par des pays membres représentant plus des trois quarts du total des quotes-parts. Aux termes de la résolution, chaque Etat membre dispose à compter de cette date d'un délai de trente jours pour indiquer au FMI s'il souhaite y participer. Au terme de cette opération, le montant total des quotes-parts du fonds devrait passer, si tous les pays membres l'acceptent, de 29 milliards de droits de tirage spéciaux à 39 milliards.

Discussion (première lecture) [25 avril 1978] (p. 588, 604).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 588, 602) :

— MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, René Monory, ministre de l'économie, Jean-Pierre Fourcade, Josy Moynet, Michel Maurice-Bokanowski, Henri Tournan, Anicet Le Pors, Francis Palmero, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

a) *Interventions des sénateurs* : les augmentations de la quote-part de la France au fonds monétaire international (FMI) (p. 588, 591, 594, 596). Les accords de Bretton-Woods de juillet 1944 (p. 588, 596, 595, 597). Le fonds monétaire international (FMI) (p. 588, 589, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 599). Le déficit de la balance des paiements aux Etats-Unis et ses conséquences (p. 588, 593, 595, 597). Le désordre monétaire international (p. 588, 594, 599, 600). Le flottement des monnaies (p. 588, 591, 592, 593, 600). L'accord de la Jamaïque de janvier 1976 (p. 588, 592, 593, 594, 595, 596, 599, 602). Les droits de tirage spéciaux (DTS) (p. 588). Le rééquilibrage des quotes-parts en faveur des pays pétroliers (p. 589, 591). L'absence de charges financières pour le Trésor (p. 589, 595). La place de la France au sein du FMI (p. 589, 591, 594). Le droit de veto des Etats-Unis et celui de la Communauté économique européenne (CEE) (p. 589, 592, 593, 594, 595, 597). La coopération financière internationale (p. 591, 593). Le développement du commerce mondial (p. 591). Le dialogue Nord-Sud (p. 591). La place restituée à l'or dans les nouveaux statuts du FMI (p. 592). La consécration du dollar comme monnaie internationale (p. 592, 593, 595). Le libéralisme économique du Gouvernement (p. 593, 598). L'article 53 de la Constitution relatif à la ratification des traités et le rôle du Parlement (p. 593, 595, 596, 597, 602). L'inflation (p. 594, 595). L'ingérence du FMI dans les affaires intérieures des Etats membres, par exemple au Portugal (p. 597). La dépréciation du franc (p. 598). L'hommage à la mémoire de l'économiste Jacques Rueff (p. 600). La rigueur financière de la Suisse restée à l'écart du FMI (p. 600).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 589) : les revisions périodiques des quotes-parts des pays membres, prévues dans les statuts du FMI. Les cinq revisions précédentes. (p. 590) : l'accroissement de près d'un tiers du montant total des quotes-parts. L'évolution des liquidités internationales au cours de la même période. Le rééquilibrage des quotes-parts au profit des pays exportateurs de pétrole. La diminution de la part des pays industrialisés. La solidarité internationale et le développement du commerce mondial. La quatrième place détenue par la France au sein du FMI. Son siège permanent au conseil d'administration. L'augmentation des possibilités d'emprunts de la France auprès du FMI. La défense du franc. La discipline monétaire internationale.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 596) : le débat parlementaire de décembre 1969, relatif à la participation de la France à l'alimentation du FMI, et non à l'approbation du premier amendement aux statuts du FMI. (p. 598) : l'octroi des prêts par le FMI à la majorité simple, sans minorité de blocage des Etats-Unis.

Réponse à M. Jean-Pierre Fourcade (p. 600) : la prochaine conférence de Mexico. Le laxisme monétaire des Etats-Unis.

Réponse à M. Francis Palmero : le sommet européen de Copenhague. (p. 601) : la lutte contre l'inflation. Le prochain sommet européen à Brème. L'augmentation des quotes-parts des pays membres du FMI, très attendue par les pays en voie de développement. Le maintien de l'influence de la France au sein de cette organisation.

Réponse à M. Anicet Le Pors : le refus par les électeurs du programme communiste. Le choix en faveur d'une économie ouverte. Le redressement commercial et financier de la France. L'emploi.

Réponse à MM. Henri Tournan et Josy Moinet : l'abstention des socialistes et des radicaux de gauche dans le vote sur un texte qu'ils approuvent sans vouloir l'avouer.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 602) : l'approbation par la France, en 1945, des accords de Bretton-Woods.

Réponse à MM. Josy Moinet, Henri Tournan et Anicet Le Pors : les divergences quant à la procédure. L'accord sur le fond. L'absence de lien entre l'augmentation des quotes-parts et le deuxième amendement aux statuts du FMI. La décision des Etats-Unis de renoncer à la convertibilité en or du dollar. Le flottement des monnaies. La place de la France dans les organisations internationales.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 603, 604).

Article unique (autorisation au Gouvernement de participer à la revision générale des quotes-parts des pays membres du Fonds monétaire international; élévation du montant de la quote-part de la France) (p. 603).

Explications de vote :

— *M. Anicet Le Pors* (p. 603) : l'article 17 de l'accord de Bretton-Woods. L'argumentation du ministre. L'ingérence du FMI dans les affaires intérieures des Etats membres. Le groupe communiste votera contre le projet de loi.

— *M. Etienne Dailly* (p. 603) : le vote en faveur de l'augmentation des quotes-parts des pays membres du FMI vaudra approbation de la ratification des accords de la Jamaïque. La proposition de loi du groupe socialiste ; l'ordre du jour complémentaire du Sénat. L'article 53 de la Constitution. La possibilité de saisine du Conseil constitutionnel par 60 sénateurs. L'automatisme prévue par l'article 17 des accords de Bretton-Woods, approuvés par le Parlement. Votera le projet de loi en discussion.

Scrutin public (n° 36, liste des votants p. 615, 616).

Adoption [25 avril 1978] (p. 604).

RELATIONS INTERNATIONALES

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 128.
TRAITÉS ET CONVENTIONS.

RELIGIEUSES

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

REMEMBREMENT

1. — **Proposition de loi tendant à modifier certains articles du titre 1^{er} du code rural en vue de démocratiser et faciliter les opérations de remembrement et d'aménagement foncier**, présentée par M. Jacques Eberhard, sénateur et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 513). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

REMONTEES MECANIQUES

Voir TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}, art. 10.

REMORQUAGE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —
IV. — Marine marchande.
NAVIGATION MARITIME, 1, DG.
POLLUTION (MER), 5, DG.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1, III.

RENAULT (Régie)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 19, 44, 46, 58.
SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

RENNES (Musée)

Voir MUSÉES, 1.

RENOVATION RURALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.
QUESTION ORALE, n° 2297.

RENOVATION URBAINE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.
QUESTIONS ORALES, n° 2238, 2336.

RENTES VIAGERES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 3, art. 33.

RENTREE SCOLAIRE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

REPONSE A LA RADIOTELEVISION (Droit de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

REPORT (Placement)

Voir PLUS-VALUES (IMPOSITION DES), 1, CMP.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 63, 69, 70.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Voir ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE).

RESEAU EXPRESS REGIONAL (RER)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune et II. — Transports terrestres.
TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

RESIDENCES SECONDAIRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

RESPONSABILITE CIVILE

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.
QUESTION ORALE, n° 2286.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 136, 5.

RESPONSABILITE CONTRACTUELLE

(Responsabilité assurance construction.)
Voir QUESTION ORALE, n° 2348.

RETRAITE (Age de la)

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Travail et participation, Défense.
MAGISTRAT, 2, art. 3, art. 4.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

RETRAITE DU COMBATTANT

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

RETRAITES

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (première partie), art. 2, avant l'article 4 A, art. 4 A, Economie et budget. — I. — Charges communes.
QUESTION ORALE, n° 2168.
SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20 bis.

RETRAITES MUTUALISTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 33 (deuxième partie), Santé et famille, Anciens combattants.

REUNION (LA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Départements d'outre-mer.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 80, 82.

REVENU FAMILIAL MINIMUM

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

REVENUS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
PLAN, 1, DG.

(Revenus agricoles.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Prestations sociales agricoles.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 12, 42, 54.

(Revenus fonciers.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 5, CMP.

RHIN

(Ponts sur le Rhin.)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 31, 32.

(Trafic pétrolier sur le Rhin.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

RHIN (HAUT-)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 1.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 31, DG.

RHONE-ALPES

(Industrie pharmaceutique dans le Rhône.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 40.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28.

(Désindustrialisation du Rhône.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

RHONE-POULENC

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28.

RHUM

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, art. 73 quater.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 60.

ROCHDALE (Ouvriers tisserands de)

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

ROUMANIE (République socialiste de)

Voir QUESTION ORALE, n° 2139.
TRAITÉS ET CONVENTIONS, 20.

ROUMOULES (Emetteur de)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 26.

ROUTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan, Aménagement du territoire, Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. — V. — Routes, Ports et voies navigables, Intérieur.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES n°s 2200, 2279, 2309.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 75, 87.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 32.

(Routes départementalisées.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), Art. 27, (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune et II. — Transports terrestres. — V. — Routes, ports et voies navigables.

(Routes nationales.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), Art. 27, (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables, Transports, Routes, Ports et voies navigables : art. 61.

RUEFF (Jacques) (Hommage à la mémoire de)

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1, DG.

S**SAHARA OCCIDENTAL**

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 11, 63, 69, 70, 128.

SAHEL (Etats du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

SAHRAOUI

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.
SAHARA OCCIDENTAL

SAINT-CLOUD (Eaux et fontaines)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

SAINT-DENIS (Transfert de l'université de Vincennes)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 71.

SAINT-GENIS [Ain] (Zones à urbaniser par priorité ZUP)

Voir QUESTION ORALE, n° 2183.

SAINT-GOBAIN (Entreprise)

Voir EPARGNE, 1, CMP.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20 series.
COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 7.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

(Musées.)
Voir MUSÉES, 1.
(Service des eaux.)
Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

SAISIES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.
QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE (SMIC)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
EPARGNE, 1, DG.
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 1.

SALAIRES

1. — Proposition de loi tendant à fixer à 2 400 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés, présentée par M. Hector Viron, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 519). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2203.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 13, 134.

SALARIES

(Intéressements des salariés)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2143, 2191.

(Organisation du travail)

Voir QUESTION ORALE, n° 2253.

(Salariés agricoles)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG,
art. 9 bis A, CMP.

QUESTION ORALE, n° 2144.

SALUBRITE PUBLIQUE

Voir SANTÉ PUBLIQUE

SANTE PUBLIQUE

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Santé et famille.

MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

PISCINES, 1.

QUESTIONS ORALES, n° 2222, 2245.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

SAO TOME ET PRINCIPE (République démocratique de)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 19, 21.

SAPEURS-POMPIERS

1. — Proposition de loi relative à l'attribution de bonifications annuelles pour le calcul de la retraite des sapeurs-pompiers professionnels, présentée par M. Paul Séramy, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 avril 1978] (n° 329). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

(Sapeurs-pompiers de Paris.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur : art. 75 bis.

SATELLITES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie, Radiodiffusion-télévision française.

QUESTIONS ORALES, n° 2117, 2278.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

SAUVETAGE EN MER

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — IV. — Marine marchande.

NAVIGATION MARITIME, 1, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

SAVOIE (HAUTE-) [Logement]

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

SCOLARISATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Coopération.

(Français de l'étranger.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education.

SECOURS EN MER

Voir SAUVETAGE EN MER.

SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

SECRET DE FABRICATION

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1^{er} E.

SECRET PROFESSIONNEL

Voir FEMMES, 1, DG, art. 3.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

SECTEUR TERTIAIRE (Emploi)

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 129.

SECURITE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

SECURITE DES PERSONNES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 106.

SECURITE PUBLIQUE

Voir DÉTENTION, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune, II. — Transports terrestres, Intérieur.

QUESTION ORALE, n° 2340.

SECURITE ROUTIERE

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2294, 2295, 2309.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 75.

SECURITE SOCIALE

Voir APPRENTISSAGE, 1, DG.

COURTIERS D'ASSURANCES MARITIMES, 1, DG.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

FAMILLE, 1, DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, après l'art. 9.

LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Prestations sociales agricoles, Santé et famille, Santé et famille : après l'art. 80, Commerce et artisanat, Economie et budget, II. — Section commune, IV. — Budget, art. 63.

PLAN, 1, DG, article unique.

QUESTIONS ORALES, n° 2273, 2314.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 61.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 14, 26.

(Sécurité sociale [Cotisations])

Voir EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), Après l'art. 25.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

(Sécurité sociale [Privilège])

Voir CRÉANCES DE L'ÉTAT, 1.

(Sécurité sociale [Ticket modérateur])

Voir FAMILLE, 1, art. 6.

SEINE-SAINT-DENIS (Affaire de viol)

Voir FEMMES, 1, DG.

SENAT**I. — Elections :**

M. Adrien Gouteyron, élu sénateur de la Haute-Loire à la suite des opérations électorales du 11 juin 1978 [13 juin 1978] (p. 1294).

II. — Procédure :

Observations sur le vote des amendements et des sous-amendements : M. Charles Lederman, M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, président de séance [5 octobre 1978] (p. 2387, 2388).

III. — Sessions :

Seconde session ordinaire de 1977-1978 : ouverture [3 avril 1978] (p. 321).

Première session ordinaire de 1978-1979 : ouverture [2 octobre 1978] (p. 2293).

Convocation du Parlement en session extraordinaire pour le 21 décembre 1978 [14 décembre 1978] (p. 4776).

Session extraordinaire : ouverture [21 décembre 1978] (p. 5081).

Voir aussi ALLOCUTIONS.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

ELOGES FUNÈBRES.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — VI. — Recherche, deuxième délibération.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

RAPPELS AU RÈGLEMENT.

RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES.

SESSION PARLEMENTAIRE, 1.

SENATEUR**I. — Cessation de mandat :**

M. Daniel Hoeffel (Bas-Rhin) à dater du 6 mai 1978, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille [9 mai 1978] (p. 706).

M. Jacques Pelletier (Aisne) à dater du 6 mai 1978, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation [9 mai 1978] (p. 706).

II. — Cessation de mission temporaire :

Cessation le 19 avril 1978 de la mission confiée à M. Pierre-Christian Taittinger auprès du ministre des affaires étrangères [20 avril 1978] (p. 540).

III. — Décès (sénateurs et anciens sénateurs) :

M. Pierre Gaudin (Var), décédé le 2 janvier 1978 [3 avril 1978] (p. 322).

MM. Georges Milh (ancien conseiller de la République et sénateur de la Gironde), Pierre de Félice (ancien sénateur du Loiret), Georges Cogniol (ancien sénateur de Paris), Joseph Renaud (ancien conseiller de la République et sénateur de Saône-et-Loire) [3 avril 1978] (p. 322).

M. Alphonse Bouloux (ancien conseiller de la République de la Vienne) [18 avril 1978] (p. 474).

M. Frédéric Bourguet (ancien sénateur du Tarn) [21 avril 1978] (p. 583).

M. Lucien Grand (Charente-Maritime), décédé le 8 mai 1978 [9 mai 1978] (p. 706).

M. Emile Bollaert (ancien conseiller de la République) [23 mai 1978] (p. 901).

M. Léopold Heder (Guyane) décédé le 9 juin 1978 (p. 1277).

M. Henri Loste (ancien sénateur des îles Wallis et Futuna) [16 juin 1978] (p. 1466).

M. Marcel Nuninger (ancien sénateur du Haut-Rhin) [23 juin 1978] (p. 1682).

M. Marceau Hamecher (Tarn-et-Garonne), décédé le 27 août 1978, et M. André Colin (Finistère), décédé le 29 août 1978 [2 octobre 1978] (p. 2294).

MM. Laurent Schiaffino (ancien sénateur d'Alger), Louis André (sénateur honoraire du Calvados), Etienne Viallanes (ancien sénateur de la Côte-d'Or), Georges Bourgeois (ancien sénateur du Haut-Rhin), Pierre Romani (ancien sénateur de la Corse), René Fillon (ancien sénateur du Soudan) et Etienne Gilson (ancien conseiller de la République) [2 octobre 1978] (p. 2294).

M. Jean-Jacques Perron (Var) décédé le 4 octobre 1978 [5 octobre 1978] (p. 2354).

M. Henri Terré (Aube) décédé le 13 octobre 1978 [17 octobre 1978].

IV. — Démissions :

M. Léandre Létouart, sénateur du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} octobre 1978 [2 octobre 1978] (p. 2295).

M. Léon David, sénateur des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} octobre 1978 [2 octobre 1978] (p. 2295).

V. — Elus députés :

M. Jean Proriot élu député de la Haute-Loire le 12 mars 1978, Mme Thérèse Goutmann élue député de la Seine-Saint-Denis et M. Christian Lunet de La Malène élu député de Paris le 19 mars 1978 [3 avril 1978] (p. 322).

Annulation par le Conseil constitutionnel le 7 juin 1978 de l'élection de Mme Marie-Thérèse Goutmann, député de la Seine-Saint-Denis [8 juin 1978] (p. 1236) (le mandat de sénateur de Mme Marie-Thérèse Goutmann reprend la plénitude de ses effets). Elue à nouveau député le 23 juillet 1978 [2 octobre 1978] (p. 2294).

Annulation par le Conseil constitutionnel, le 12 juillet 1978, de l'élection de M. Christian Lunet de La Malène, député de Paris. Le mandat de sénateur de M. Christian Lunet de La Malène reprend à compter de cette même date la plénitude de ses effets [2 octobre 1978] (p. 2295).

VI. — Fait personnel :

M. Etienne Dailly refuse les termes d'agitateur et de provocateur prononcés par M. Franck Sérusclat à son endroit [4 décembre 1978] (p. 4131).

VII. — Nommés membres du Gouvernement :

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille (décret du 6 avril 1978).

M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (décret du 6 avril 1978).

VIII. — Remplacements :

M. Maurice Janetti remplace M. Pierre Gaudin, décédé (Var) [3 avril 1978] (p. 322).

M. Jean-Paul Hammann remplace M. Daniel Hoeffel, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille (Bas-Rhin) [9 mai 1978] (p. 707).

M. Paul Girod remplace M. Jacques Pelletier, devenu secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (Aisne) [9 mai 1978] (p. 707).

M. Henri Moreau remplace M. Lucien Grand, décédé (Charente-Maritime) [9 mai 1978] (p. 723).

M. Henri Agarandé remplace M. Léopold Heder, décédé (Guyane) [13 juin 1978] (p. 1277).

M. Adrien Gouteyron proclamé élu sénateur de la Haute-Loire le 11 juin 1978, remplace M. Jean Proriot, élu député [13 juin 1978] (p. 1294).

M. André Jouany remplace M. Marceau Hamecher, décédé (Tarn-et-Garonne) [2 octobre 1978] (p. 2294).

M. François Prigent remplace M. André Colin, décédé (Finistère) [2 octobre 1978] (p. 2294).

Mme Danielle Bidard remplace Mme Marie-Thérèse Goutmann, élue député (Seine-Saint-Denis) [2 octobre 1978] (p. 2294).

M. Raymond Dumont remplace M. Léandre Létouart, démissionnaire (Pas-de-Calais) [2 octobre 1978] (p. 2295).

M. Louis Minetti remplace M. Léon David, démissionnaire (Bouches-du-Rhône) [2 octobre 1978] (p. 2295).

M. Guy Durbec remplace M. Jean-Jacques Perron, décédé (Var) [6 octobre 1978] (p. 2425).

M. Jean-François David remplace M. Henri Terré, décédé (Aube) [17 octobre 1978] (p. 2595).

IX. — Vacance de siège :

De M. Jean Proriot, sénateur de la Haute-Loire, élu député le 12 mars 1978 [3 avril 1978] (p. 322).

Voir aussi ELOGES FUNÈBRES.

SEPARATION DES POUVOIRS

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, DG.

PROCÉDURE PÉNALE, 1.

SERPENT COMMUNAUTAIRE

Voir LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

POLITIQUE MONÉTAIRE.

SERVICE DES EAUX

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, art. 6.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

Voir ESSENCE (SERVICE DES).

SERVICE NATIONAL

1. — Proposition de loi tendant à instituer le sursis-contrat, présentée par M. Francis Palmero, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 426). — Renvoi à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées.

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 1^{er}, art. 2.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2 (deuxième partie), Coopération, Départements d'outre-mer, Défense.

PHARMACIE, 2, DG.

SERVICES D'UTILITE AGRICOLE DEPARTEMENTAUX (SUAD)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

SERVICES PUBLICS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

EAU, 2, DG, avant l'article unique.

QUESTIONS ORALES, n° 2151, 2312.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 74, 142.

SERVICES PUBLICS DEPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX (Conseil national des)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

SERVICES SECRETS

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 99.

SESSIONS PARLEMENTAIRES

1. — Proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les articles 28 et 48 de la Constitution, présentée par M. Gaston Pams, sénateur, et plusieurs de ses collègues [20 décembre 1978] (n° 186, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir aussi SÉNAT. — III. — Sessions.

SEYCHELLES (République des)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 1, 21.

SHELL (Compagnie)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

SIDERURGIE (Industrie)

1. — **Projet de loi relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'économie [2 octobre 1978] (n° 563). — Renvoi à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Pour avis à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Fernand Icart [5 octobre 1978] (n° 568). — Urgence. — Discussion [9 et 10 octobre 1978]. — Adoption [10 octobre 1978] (n° 74).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [11 octobre 1978] (n° 16, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Maurice Blin [13 octobre 1978] (n° 20, 1978-1979). — Avis de M. Richard Pouille [11 octobre 1978] (n° 18, 1978-1979). — Discussion [18 octobre 1978] (p. 2666, 2704, commune avec la discussion du projet de loi de finances rectificative 2) [n° 15 (1978-1979)]. — Adoption [18 octobre 1978] (n° 6). — PROMULGATION : Loi n° 78-1022 du 23 octobre 1978 (JO Lois et décrets du 24 octobre 1978).

Analyse du projet de loi : Ce projet de loi tend à créer une caisse d'amortissement pour l'acier dont l'Etat contrôle le fonctionnement et la constitution du capital. Cette caisse a pour mission d'assurer le paiement à bonne date des échéances des emprunts contractés avant le 1^{er} juin 1978 par les sociétés sidérurgiques concernées par le plan gouvernemental de restauration des structures de notre industrie sidérurgique. Le texte prévoit l'instauration de la participation du personnel au capital des sociétés sidérurgiques à l'issue de la période transitoire de cinq ans régissant le service des prêts du FDES accordés à ces sociétés.

Discussion (première lecture) [18 octobre 1978] (p. 2666, 2704).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2666, 2699).

— MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; René Monory, ministre de l'économie ; André Giraud, ministre de l'industrie ; Jean-Marie Rausch, Roger Boileau, Robert Laucournet, Robert Schmitt, Hubert Martin, Max Lejeune, Roland Grimaldi, Gérard Ehlers, Anicet Le Pors, Geoffroy de Montalembert, Christian Poncelet, Bernard Parmantier.

a) *Interventions des sénateurs* : la crise de l'industrie sidérurgique et la politique sidérurgique (p. 2666, 2669, 2670, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2690, 2692). La concurrence internationale et les importations (p. 2666, 2669, 2676, 2680, 2690, 2692, 2699). Le « plan Davignon » et l'industrie sidérurgique en Europe (p. 2666, 2680, 2681, 2690, 2692). L'aide aux entreprises sidérurgiques (p. 2667, 2676, 2677, 2690, 2692). L'intervention des banques (p. 2667, 2668, 2681, 2684). Une nouvelle convention sociale après négociation entre les organisations professionnelles et syndicales de la sidérurgie (p. 2667, 2682). La création d'une caisse d'amortissement pour l'acier (CAPA) (p. 2667, 2669, 2680, 2682, 2692). Le déficit budgétaire (p. 2668). La participation du personnel au capital des sociétés sidérurgiques (p. 2668). La protection de l'épargne (p. 2668, 2681). La mise en place d'un fonds spécial d'adaptation industrielle (p. 2669, 2676, 2686). La sidérurgie lorraine (p. 2669, 2670, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2693). L'aciérie de Neuves-Maisons (p. 2669, 2670, 2677, 2679, 2680, 2681, 2684, 2692, 2693). Le plan de restructuration de la société Usinor (p. 2669, 2670). Les élections dans la région lorraine (p. 2670, 2682). La création de petites et moyennes entreprises industrielles (p. 2676). Les problèmes de l'emploi (p. 2676, 2681, 2682, 2686, 2699). Le problème des familles d'immigrés (p. 2676). Les projets d'usines sidérurgiques « sur l'eau » de Dunkerque et Fos (p. 2677, 2684, 2688, 2689). La canalisation de la Moselle (p. 2677, 2693). La pénurie d'acier pour 1985 (p. 2677). L'étatisation ou la nationalisation (p. 2679, 2680, 2691, 2699). La situation des usines sous-traitantes et du commerce (p. 2681). La répercussion de la crise de la sidérurgie sur la situation financière des communes

(p. 2681). L'implantation d'une usine Renault à Thionville (p. 2682). Le dépôt nécessaire d'un rapport annuel au Parlement sur les mesures prises en application du plan de sauvegarde de la sidérurgie (p. 2682). L'autoroute Paris—Strasbourg et son raccordement à la route nationale n° 4 (p. 2683). Le travail des jeunes en Lorraine (p. 2683). La politique d'immigration de la main-d'œuvre étrangère (p. 2683, 2684). Les aciéries de Boulogne-sur-Mer et d'Isbergues (p. 2685). Le plan Ferry du 29 juillet 1966 de sauvegarde de la sidérurgie (p. 2687). Les maîtres de forges (p. 2687, 2689). Le blocage des prix et la sidérurgie (p. 2689). Les quotas de production et l'article 58 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 2692). Les méthodes d'exploitation des mines de fer (p. 2693).

b) *Intervention du Gouvernement* :

— M. René Monory, ministre de l'économie : (p. 2671) : la crise de la sidérurgie française, comme de toutes les industries d'Europe, depuis 1974. Les salaires et la protection sociale pèsent lourdement sur la formation des prix français. L'effort d'investissement des entreprises françaises sidérurgiques depuis 1965. La situation en République fédérale d'Allemagne par rapport à celle que l'on constate en France. La mise en place du plan Davignon. Les conséquences pour l'industrie automobile d'un acier cher. La nécessité d'un véritable traitement chirurgical sur le passif des entreprises. La reconstitution du capital des entreprises sidérurgiques ; la création de sociétés financières.

Réponse à M. Maurice Blin : la protection de « l'armée des petits actionnaires ».

L'effort consenti par les banques, par la caisse des dépôts et consignations et les divers investisseurs institutionnels. La conversion de la plus grande partie des dettes en prêts de caractéristiques spéciales, d'une nature différente des prêts participatifs. (p. 2672) : la création de la caisse d'amortissement pour l'acier (CAPA) qui se substituera aux entreprises sidérurgiques pour honorer les échéances des dettes en cours. Les emprunts contractés auprès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier seront honorés. La solution retenue par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre des grandes options choisies : l'ouverture des frontières, l'indépendance nationale, la libre entreprise et l'équité. La création de sociétés de jumelage auxquelles Denain-Nord-Est et Marine-Wendel apporteront une partie de leurs avoirs dans Dilling et dans Vallourec. La mise en place par le Gouvernement d'un fonds d'adaptation industrielle sans précédent quant à l'importance de l'intervention de l'Etat.

Réponse à M. Jean-Marie Rausch (p. 2693) : la Lorraine ne subira pas un mal plus grave que celui que lui ont causé plusieurs guerres successives. Les solutions proposées avec le fonds spécial d'adaptation industrielle.

Réponse à M. Roger Boileau : les décisions industrielles qui seront prises par les nouveaux dirigeants des sociétés métallurgiques.

Réponse à M. Robert Laucournet (p. 2694) : la nationalisation n'est pas la meilleure solution. Le résultat des dernières élections législatives. La nationalisation aurait mis en péril la sidérurgie française et le système bancaire.

Réponse à M. Anicet Le Pors : la consommation d'acier des Français ne peut pas être augmentée d'un seul coup de 50 p. 100.

Réponse à M. Robert Schmitt : il ne faut pas rechercher les responsables passés mais trouver les meilleures solutions possibles pour l'avenir. Le remboursement des dettes de la sidérurgie au cours des cinq prochaines années. Le retard observé dans la création d'emplois par une firme automobile.

Réponse à M. Hubert Martin : les bienfaits de la création du fonds d'adaptation industrielle.

Réponse à M. Roland Grimaldi : la participation de l'Etat est réversible. La solidarité nationale à l'égard de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. Pour entraîner les autres créanciers, il était nécessaire que l'Etat soit présent. Les difficultés réelles de la région de Roubaix et de Tourcoing. L'installation de la société Participex. Les élus régionaux ont beaucoup d'initiatives à prendre. (p. 2695) : le nombre des emplois créés depuis quelques années à Valenciennes.

Réponse à M. Christian Poncelet : la situation dans les Vosges. Le coût de la sidérurgie pour le contribuable.

Réponse à M. Anicet Le Pors : beaucoup de critiques, peu de propositions constructives.

— M. André Giraud, ministre de l'industrie : (p. 2672) : la transformation complète des perspectives du développement de la sidérurgie. Le ralentissement de la croissance dans le monde. (p. 2673) : la diminution relative des besoins spécifiques d'acier

à cause du développement des produits de substitution. L'apparition de nouveaux producteurs. La baisse de la production enregistrée aux Etats-Unis. Les pertes subies par Usinor, Sacilor-Sollac et Chatillon-Neuves-Maisons ; ces trois grands groupes sont virtuellement en état de cessation de paiement. La stratégie du Gouvernement : l'action internationale, la réalisation de la solidarité européenne, l'atténuation des conséquences sociales et régionales des réajustements inéluctables. Il n'est pas possible d'imposer, en France, des prix de l'acier supérieurs à ce qu'ils sont ailleurs. Les actions menées sur le plan communautaire ont longtemps été trop timides. Les prix minima institués en application du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ; les garanties contre le *dumping* des pays tiers. La concertation qui doit précéder la mise en place de disciplines de production.

(p. 2674) : la modernisation de l'outil de production ; l'installation d'aciéries à l'oxygène en Lorraine ; l'accroissement de la consommation de ferraille ; le succès des mini-aciéries électriques. L'orientation des fabrications vers les produits les plus élaborés. L'amélioration de la productivité des mines de fer de Lorraine par une exploitation plus rationnelle des gisements. La sidérurgie française n'est dotée d'aucun handicap fondamental. Les chances que constituent le site de Fos, Dunkerque ou Isbergues. La meilleure organisation de la production et des échanges interindustriels : Sacilor, son rapprochement avec la société métallurgique de Normandie ; les installations d'Usinor et de Chatillon-Neuves-Maisons, à Longwy et à Neuves-Maisons. (p. 2675) : refus de participer à un débat sur les erreurs du passé ; il importe de savoir où et par qui les décisions ont été prises. L'Etat devra suivre attentivement la mise en œuvre de l'effort accompli. Il serait désastreux que des fonctionnaires se substituent aux chefs d'entreprise. Les réductions d'effectifs entraînées par le redressement de la sidérurgie. Les mesures sociales d'accompagnement prévues dans le plan de 1977 déclenché par M. Raymond Barre, Premier ministre. Aucune opération nouvelle ne sera mise en œuvre avant la fin de la période couverte par la convention sociale conclue entre les partenaires sociaux. Les mesures prises en faveur d'implantations nouvelles et de créations d'emplois ; l'industrie automobile dans le Nord ; les reconversions en Lorraine. La création par le Gouvernement d'un fonds destiné en priorité aux régions touchées par la crise de la sidérurgie et des chantiers navals. (p. 2676) : les initiatives que doivent prendre les autorités régionales et locales. Il ne pourrait y avoir de pire erreur que de vouloir figer les situations actuelles. La confiance qui doit être donnée aux régions du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine.

Réponse à M. Roland Grimaldi (p. 2686) : la différence entre production réelle et capacité de production : les déclarations de M. le Premier ministre dans ce domaine.

Réponse à M. Anicet Le Pors (p. 2690) : le débat récemment intervenu, devant le Sénat, sur la politique industrielle de la France.

(p. 2695) : ces projets de loi se présentent comme un acte de foi dans la sidérurgie française. Les conditions financières des sociétés sidérurgiques françaises doivent être alignées sur celles de leurs concurrents. Actuellement, l'état de cessation de paiement menace pratiquement 100 000 emplois.

Réponse à M. Anicet Le Pors : les Français ne veulent pas de nationalisation.

Des aménagements peuvent être apportés au plan gouvernemental, mais il n'y a pas d'alternative.

Réponse à M. Gérard Ehlers : les mesures prises par les anciens ministres de l'industrie ont permis à la sidérurgie de marquer des progrès.

Réponse à M. Christian Poncelet (p. 2696) : le plan Debré a pratiquement sauvé la sidérurgie. L'importance du meilleur site européen que constitue Fos.

Réponse à MM. Robert Schmitt et Jean-Marie Rausch : la restructuration des sociétés ; la détermination des responsabilités.

Réponse à M. Gérard Ehlers : il faut revenir à une répartition normale des responsabilités entre l'Etat et les entreprises.

Ce ne doivent pas être les fonctionnaires qui décident des cadences de production. La « sidérurgie de tables rondes » ; l'importance des prises de position des syndicats. La compétitivité qui doit être gagnée grâce aux effets des mesures industrielles.

Réponse à M. Anicet Le Pors : en France, ce n'est pas le Gouvernement qui détermine la quantité d'acier que chaque citoyen doit consommer ; la situation en République fédérale d'Allemagne. Un pays fortement exportateur de biens d'équipement. Le débat sur les capacités de production est un faux débat.

Réponse à M. Robert Laucournet (p. 2697) : il importe de tirer les produits vers le haut de la gamme.

Réponse à M. Maurice Blin : l'utilité de l'amélioration de la qualité de notre sidérurgie.

Réponse à MM. Hubert Martin et Bernard Parmantier : les mines de fer de Lorraine, leur importance pour la sidérurgie ; Dunkerque et Fos. Il faut conserver une certaine stabilité aux débouchés du minerai lorrain, par ailleurs, éviter l'écrémage des gisements.

Réponse à M. Roland Grimaldi : la situation dans la région de Denain-Valenciennes. Le Gouvernement ne doit pas prendre position sur ce qui sera demain de la responsabilité des chefs d'entreprise. L'utilité d'un rapprochement d'Usinor et de Chatillon-Neuves-Maisons.

Réponse à MM. Richard Pouille, Roger Boileau, Hubert Martin, Robert Schmitt, Robert Laucournet et Christian Poncelet : les problèmes propres à l'aciérie de Neuves-Maisons. Les différentes solutions qui pourraient être envisagées. Les modifications qui auraient dû intervenir dans le cas de Thionville. La position des travailleurs de Neuves-Maisons ou de Longwy. Le Gouvernement est résolu à ne pas laisser inutilisés le canal à grand gabarit de la Moselle et les différents investissements logistiques réalisés dans la région. (p. 2698) : l'avantage que pourrait présenter, pour la sidérurgie française, le recours à l'état de crise manifeste. Les possibilités qu'offre le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. L'augmentation du quota de production de la France en Europe, aujourd'hui, ne changerait rien. Il faut éviter le dumping des pays exportateurs et ne pas provoquer le protectionnisme des pays dans lesquels la France exporte.

Réponse aux mêmes orateurs et à M. Roland Grimaldi : la nécessité de donner une dimension humaine à l'action gouvernementale. La réduction du temps de travail, l'utilisation d'une cinquième équipe, le recours aux retraites anticipées.

Réponse à M. Hubert Martin : la concertation avec les syndicats ne pourra réellement s'ouvrir que lorsque les nouveaux responsables auront la direction des entreprises nouvelles.

Réponse à M. Max Lejeune : la tradition de la France veut que les travailleurs immigrés soient traités avec la même dignité que les citoyens français. Les dispositions qui réglementent l'immigration ; l'installation très ancienne de certaines familles.

Réponse à M. Jean-Marie Rausch : l'importance des infrastructures réalisées ; les créations d'emplois ; l'usine de Batilly. La Lorraine n'est pas une région de mono-industrie. L'aide aux petites et moyennes entreprises.

(p. 2699) : l'industrie sidérurgique ne sera sauvée qu'avec l'aide de « tout le monde ». Aucune opération ne sera mise en route avant le mois d'avril 1979.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2699, 2705) :

— MM. Anicet Le Pors, Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; René Monory, ministre de l'économie ; Gérard Ehlers, André Giraud, ministre de l'industrie.

Article 1^{er} (création de la caisse d'amortissement pour l'acier, CAPA) (p. 2699). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : statut d'établissement public de la caisse d'amortissement pour l'acier ; la composition de son conseil d'administration (p. 2700) ;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 2700).

Après l'article 1^{er}. — Rejet de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Gérard Ehlers : arrêt de tout démantèlement et licenciement dans l'industrie sidérurgique jusqu'à la mise en place de la caisse d'amortissement pour l'acier (p. 2700).

Article 2 (mission de la caisse d'amortissement pour l'acier, CAPA) (p. 2700). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : recommandations de la caisse d'amortissement pour l'acier quant à la mise en œuvre et au développement de la production sidérurgique (p. 2701) ;

— l'article 2 est adopté (p. 2701).

Article 2 bis (liste des sociétés sidérurgiques débitrices et des organismes prêteurs). — Adopté (p. 2701).

Après l'article 2 bis. — Rejet de l'amendement n° 7 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : remboursement des pertes subies par les petits et moyens actionnaires sur la base du traitement réservé aux prêteurs obligataires (p. 2701).

Article 3 (remboursement à la caisse d'amortissement pour l'acier des sommes dues par les sociétés sidérurgiques débitrices aux établissements prêteurs). — Adopté (p. 2701).

Après l'article 3. — Amendement n° 4 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : développement par le Gouvernement de la coopération dans le cadre d'accords d'Etat à Etat; protection de la production sidérurgique contre le dumping; irrecevable aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 2702).

Art. 5 (décret d'application en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 2702).

Art. 7 (participation des salariés au capital des sociétés sidérurgiques). — Adopté (p. 2702).

Après l'art. 7. — Rejet de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues : développement de la production sidérurgique pour répondre aux besoins du pays; arrêt immédiat de tout démantèlement et licenciement; définition d'un nouveau plan acier par tous les intéressés (p. 2702); rejet (p. 2703) de l'amendement n° 6 (art. additionnel) de M. Anicet Le Pors et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Gérard Ehlers : information et consultation des comités d'entreprise concernant les projets économiques et financiers et les mesures touchant aux personnels; création de comités centraux de groupes réunissant des représentants élus au prorata des effectifs des entreprises. — Scrutin public (n° 8. — liste des votants p. 2710, 2711).

Explications de vote :

— M. Pierre Carous (p. 2703) : le drame de la région du Nord. La nécessité de créer de nouveaux emplois. L'insuffisance des garanties du projet de loi : les mesures d'accompagnement indispensables; le vote favorable du groupe RPR.

— M. André Méric (p. 2703) : l'absence de responsabilité de la gauche dans la débâcle de la sidérurgie. Le projet de loi entraîne l'aide de l'Etat sans aucune contrepartie en matière de création d'emplois. La comparaison entre l'aide de l'Etat à la sidérurgie et le coût des deux pactes nationaux pour l'emploi. Le groupe socialiste votera contre l'ensemble du projet.

— M. Robert Schmitt (p. 2704) : demande un engagement du Gouvernement au sujet des mesures d'accompagnement.

— M. Anicet Le Pors (p. 2704) : le refus d'un statut d'établissement public pour la caisse d'amortissement pour l'acier. L'adoption, pour la France, d'une attitude négative au regard de l'extérieur. La négligence vis-à-vis des petits actionnaires. Le groupe communiste votera contre l'ensemble du projet.

— M. Gérard Ehlers (p. 2705) : l'absence de propositions d'emplois pour le Nord/Pas-de-Calais après une réunion chez le délégué à l'aménagement du territoire.

Intervention de M. René Monory, ministre de l'économie (p. 2704) : la mise en place du plan de restructuration financier et la création du fonds spécial d'adaptation industrielle. La volonté du Gouvernement de mettre des crédits à la disposition des entreprises qui interviennent pour créer des emplois. La répartition de ces crédits entre les régions touchées par les restructurations de la sidérurgie, des chantiers navals et de l'industrie textile. Les contacts du délégué à l'aménagement du territoire avec les industriels français et étrangers; la garantie d'implantation d'industries nouvelles.

Réponse à M. Robert Schmitt : les moyens nécessaires seront dégagés pour créer des emplois; l'action du délégué à l'aménagement du territoire. Les régions de Lorraine, de Nord/Pas-de-Calais confirmées par le délégué à l'aménagement du territoire.

Scrutin public (n° 9, liste des votants p. 2711).

Adoption [8 octobre 1978] (p. 2705).

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Commerce extérieur; Industrie.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 2, après l'art. 8.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

LOI DE RÈGLEMENT, 1, DG.

PLAN, 1, art. unique.

QUESTIONS ORALES, n°s 2111, 2206, 2287, 2320, 2353, 2355, 2368.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 23, 31, 52, 58, 87, 138.

SIGLES

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

SIGNALISATION ROUTIERE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — V. — Routes, ports et voies navigables.

SIMULATIONS (Réforme fiscale).

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 5.

SITES (Protection des).

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG, art. 3, après l'art. 4, art. 6, art. 9, après l'art. 15, après l'art. 16.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE, n° 2356.

SKI (Professeurs de).

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 13.

SOARES (Mario, Premier ministre du Portugal).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 71.

SOCIETES

(Société centrale immobilière de construction.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2133.

(Société financière du Massif Central [Sofimac].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

(Société fruitière de Marseille.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

(Société nationale des chemins de fer français [SNCF].)

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2, DG (deuxième partie), Transports.
I. — Section commune. II. — Transports terrestres.
IV. — Marine marchande.

QUESTIONS ORALES, n°s 2270, 2327, 2345.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 46.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

(Société nationale des entreprises de presse [SNEP].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. I — Services généraux, Information.

(Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation [SNECMA].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports.
III. — Aviation civile et météorologie.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 46, 85.

(Société nationale industrielle aérospatiale [SNIAS].)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports.
III. — Aviation civile et météorologie, Economie et budget. I. — Charges communes.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 12.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 46, 90.

SOCIETES A CAPITAL VARIABLE

1. — **Projet de loi relatif aux sociétés d'investissement à capital variable**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. René Monory, ministre de l'économie [22 juin 1978] (n° 462). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Etienne Dailly [5 octobre 1978]

(n° 10, 1978-1979). — Avis de M. Josy Moinet [5 octobre 1978] (n° 6, 1978-1979). — Urgence [17 octobre 1978]. — Discussion [17 octobre 1978] (p. 2617, 2635). — Adoption modifiée [17 octobre 1978] (n° 5).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [19 octobre 1978] (n° 630). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Pour avis à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. — Rapport de M. Charles Millon [16 novembre 1978] (n° 693). — Discussion [21 novembre 1978]. — Adoption [21 novembre 1978] (n° 81).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [22 novembre 1978] (n° 85, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Charles Millon [14 décembre 1978] (n° 141). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 126).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Etienne Dailly [14 décembre 1978] (n° 162). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5040, 5044). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 58).

PROMULGATION : loi n° 79-12 du 3 janvier 1979 (JO, Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi simplifie tout d'abord la législation s'appliquant aux SICAV, lesquelles ne seront désormais régies que par la nouvelle loi et, en tant qu'elles ne lui sont pas contraires, par les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. En outre, le projet de loi accentue la spécificité des SICAV. Le capital de ces sociétés variera chaque jour en fonction, non seulement des souscriptions et des rachats, mais aussi de l'évaluation des actifs. Le montant de l'action étant estimé à sa valeur réelle, l'action ne comportera plus de valeur nominale. Cette innovation rapproche la situation de l'actionnaire de SICAV de celle d'un titulaire direct de valeurs mobilières. En ce qui concerne l'établissement du bilan, les éléments d'actif figureront, non seulement pour leur prix d'acquisition, mais pour leur valeur réelle, ce qui rend inutile la constitution de réserves de plus-value et de provision pour plus-value. Le texte s'efforce aussi de surmonter certaines difficultés rencontrées à l'occasion d'opérations de restructuration. L'assemblée générale extraordinaire de la société qui décidera le principe d'une fusion ou d'une scission, confèrera aux dirigeants le soin de procéder, sous contrôle des commissaires aux comptes, à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à une date qu'ils fixent. Le projet de loi harmonise aussi la réglementation française avec une proposition de directive communautaire en ce qui concerne notamment la garde des avoirs de la société et les règles de répartition des placements en valeurs mobilières. Le texte, enfin, renvoie à un simple arrêté ministériel le soin de déterminer la répartition des emplois de SICAV et supprime donc l'obligation faite dans la loi à ces sociétés, de posséder, à concurrence de 30 p. 100 de leurs actifs, des valeurs à revenu fixe.

Discussion (première lecture) [17 octobre 1978] (p. 2617, 2635).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2617, 2623) : MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Josy Moinet, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; René Monory, ministre de l'économie ; Anicet Le Pors.

a) *Interventions des sénateurs* : la rénovation et la codification du statut juridique des sociétés d'investissement à capital variable « Sicav » (p. 2617, 2618, 2619). L'orientation de l'épargne vers le financement des investissements grâce aux avantages fiscaux pour les souscripteurs, prévus par la loi du 13 juillet 1978 (Sicav Monory) (p. 2617, 2619, 2622). L'historique des Sicav (p. 2617, 2619). L'influence de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, sur le régime des Sicav (p. 2618, 2622). La composition du portefeuille des Sicav et la règle de « l'obligation de l'obligation » (p. 2618, 2619, 2620). Le bilan des Sicav (p. 2618). Les opérations de fusion et de scission des Sicav (p. 2620). La proposition de directive communautaire entraînant réduction des mandats d'administrateur (p. 2618, 2621). Les commissaires aux comptes (p. 2619, 2622). La répartition des emplois des capitaux recueillis par les Sicav (p. 2619). L'aide aux petites et moyennes entreprises (p. 2620, 2622). Les crédits d'équipements collectifs (p. 2622, 2623). La concentration des entreprises (p. 2622). La nécessaire indexation des dépôts dans les caisses d'épargne (p. 2622).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2620) : ce texte est un élément de la réorientation de l'épargne des Français telle qu'elle est définie par la loi du 13 juillet 1978. L'importance des augmentations de capital effectuées depuis juin 1978. Le rôle prépondérant que doivent jouer les sociétés d'investissement à capital variable « Sicav » dans la gestion de l'épargne française. Le maintien, pendant quatre ans, des dispositions de la loi de 1978 accordant des avantages fiscaux aux souscripteurs de valeurs françaises à revenu variable. Les facilités accordées pour la constitution d'un patrimoine de retraite. (p. 2621) : les inconvénients du système actuel rendant applicables plusieurs textes aux Sicav. La suppression des quorums dans les assemblées d'actionnaires ; la présence d'un seul commissaire aux comptes paraît suffisante alors qu'existent la commission des opérations de bourse et le ministère de l'économie. Le montant du capital des Sicav et la répartition des emplois. L'importance du développement en France des petites et moyennes entreprises ; la part faite, dans les portefeuilles des Sicav, aux valeurs cotées ou inscrites hors cote.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2623, 2635) : MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois ; René Monory, ministre de l'économie ; Josy Moinet, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Article 1^{er} (objet social et capital social) (p. 2623). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur : déduction des sommes distribuables de la valeur de l'actif net de la société, pour la détermination du montant du capital social ; adoption de l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur : possibilité d'émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel des actionnaires ; adoption de l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur : fixation par décret du montant minimum du capital initial d'une Sicav ; montant minimum du capital en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats d'actions ; le ministre n'autorisera pas la création de Sicav qui auraient un capital de moins de 40 millions de francs ; le chiffre de 20 millions de francs sera le montant minimum du capital en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats d'actions. — Adoption de l'amendement n° 4 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur (p. 2624) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 2624).

Article 2 (dispositions législatives inapplicables aux sociétés d'investissement à capital variable). — Adopté (p. 2624).

Article 3 (constitution des sociétés d'investissement à capital variable et opérations de restructuration concernant ces sociétés : autorisation préalable du ministre de l'économie) (p. 2624). — Retrait de l'amendement n° 5 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 44 de M. René Monory, ministre de l'économie : autorisation préalable du ministre de l'économie, après avis de la commission des opérations de bourse, pour les fusions de Sicav avec toute autre société, les scissions de Sicav ou absorptions par une Sicav de toute autre société ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2624).

Article 4 (statuts des sociétés d'investissement à capital variable) (p. 2624). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur : mention dans les statuts « du nom des premiers commissaires aux comptes » ; adoption de l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur : indication dans les statuts de l'évaluation des apports en nature ; impossibilité, dans les statuts, de prévoir des avantages particuliers ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 2625).

Article 5 (composition de l'actif des sociétés d'investissement à capital variable) (p. 2625) : les garanties accordées aux épargnants en matière de prise de participation d'actions et d'obligations. L'importance de l'industrie pour l'économie et l'emploi. Les petites et moyennes entreprises. La politique économique et industrielle des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale. — Adoption de l'amendement n° 8 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur (p. 2626) ; adoption du sous-amendement n° 41 de M. Josy Moinet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur : fixation à 85 p. 100 de la part qui, dans les portefeuilles des Sicav, doit être faite aux valeurs cotées ou inscrites hors cote. — Adoption de l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant la fixation par arrêté du ministre de l'économie de la répartition des emplois des Sicav (p. 2627) ; le rôle de la commission des opérations de bourse ; adoption de l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur : maintien à 10 p. 100 du capital

d'une autre société du montant maximum de la participation que pourront souscrire des Sicav ainsi que du pourcentage des actifs de Sicav qui pourra être investi dans les titres d'une même collectivité ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2627).

Article 6 (*libération des actions et évaluation des apports en nature des sociétés d'investissement à capital variable*) (p. 2627). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions, qui sont renvoyées après l'article 7, concernant l'absence d'approbation des apports en nature par l'assemblée générale et le rôle du commissaire aux comptes en tant que commissaire aux apports ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2627).

Article 7 (*émission et rachat des actions des sociétés d'investissement à capital variable*) (p. 2628). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur : prise en compte des frais et commissions dans le calcul de la valeur liquidative au moment de l'émission ou du rachat des actions par les Sicav ; adoption de l'amendement n° 13 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur. — Retrait de l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suspension, en cas de circonstances exceptionnelles et notamment lorsque la valeur liquidative ne peut être établie, de l'émission d'actions nouvelles ou du rachat par la société de ses actions, après avis de la chambre syndicale des agents de change ; adoption de l'amendement n° 45 de M. René Monory, ministre de l'économie : en cas de circonstances exceptionnelles et notamment lorsque la valeur liquidative ne peut être établie, possibilité de suspendre l'émission d'actions nouvelles et le rachat par la société de ses actions, par décision du conseil d'administration qui en informe le ministre de l'économie et la commission des opérations de bourse (p. 2629) ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 2629).

Après l'article 7. — Adoption de l'amendement n° 15 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : dispositions préalablement supprimées à l'article 6 et concernant le rôle des commissaires aux comptes dans l'appréciation de la valeur des apports en nature et l'absence de décision de l'assemblée générale sur cette évaluation (p. 2629) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 2629).

Article 8 (*détermination des sommes distribuables et obligation de distribution*) (p. 2629). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur : définition du résultat net d'une Sicav, des sommes distribuables et de la mise en paiement du dividende ; adoption du sous-amendement n° 46 de M. René Monory, ministre de l'économie, à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur : définition du résultat net d'une Sicav ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2629).

Article 9 (*dépôt du portefeuille et des fonds détenus par les sociétés d'investissement à capital variable*) (p. 2629). — Adoption de l'amendement n° 17 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2629).

Article 10 (*formalités de publicité : situations périodiques, comptes de résultats et bilan*) (p. 2629). — Adoption de l'amendement n° 18 de M. Etienne Dailly, rapporteur : communication par les Sicav, dans un délai de six semaines à compter de la fin de chacun des trimestres de l'exercice, de la composition de leur actif ; vérification de l'exactitude de cette composition par les commissaires aux comptes (p. 2630) ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 2630).

Article 11 (*contrôle de la Commission des opérations de bourse sur les documents diffusés par les sociétés d'investissement à capital variable ; fixation par la Commission des opérations de bourse d'un minimum et d'un maximum pour les frais et commissions*) (p. 2630). — Adoption de l'amendement n° 19 de forme de M. Etienne Dailly, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur : fixation du maximum et du minimum du montant des frais et des commissions, qui peuvent être prélevés lors de l'émission et du rachat des actions, par le ministre de l'économie ; limitation du pouvoir de la Commission des opérations de bourse à l'élaboration d'un avis. — Adoption de l'amendement n° 21, rédactionnel, de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2630).

Article 12 (*administration des sociétés d'investissement à capital variable*) (p. 2630). — Adoption de l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ; suppression des dispositions de l'article prévoyant la fixation, par arrêté du ministre de l'économie, du montant maximum des rémunérations que peut recevoir chaque administrateur (p. 2631) ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 2631).

Article 13 (*désignation des commissaires aux comptes*) (p. 2631). — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Etienne Dailly, rapporteur : désignation d'au moins deux commissaires aux comptes à la demande des premiers actionnaires « ou de l'un d'eux » et à la demande du « président du conseil d'administration », pendant la vie sociale de la Sicav ; suppression des dispositions, préalablement adoptées, concernant le rôle des commissaires aux comptes sans l'évaluation des apports en nature ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 2631).

Article 14 (*interdiction du cumul de plus de cinq postes d'administrateur*) (p. 2631). — Adoption de l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet article fixant à cinq le nombre maximum des postes d'administrateur de société dès lors que l'un des postes est occupé dans une Sicav ;

— l'article 14 est supprimé (p. 2631).

Article 15 (*assemblée générale annuelle, délai de convocation, conditions du quorum*) (p. 2631). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant que les conditions de quorum nécessaires à la tenue des assemblées générales ne sont pas applicables aux assemblées générales d'une Sicav (p. 2632) ; amendement n° 49 de M. René Monory, ministre de l'économie : non-application des conditions de quorum nécessaires à la tenue des assemblées générales aux assemblées générales d'une Sicav ; devenu sans objet ;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 2632).

Article 16 (*opérations d'apports, de fusion et de scission permises aux sociétés d'investissement à capital variable*) (p. 2632). — Adoption des amendements n°s 26, 27 et 28, rédactionnels, de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 2632).

Article 17 (*réalisation des opérations de fusion ou de scission*) (p. 2632). — Adoption des amendements n°s 29 et 30, rédactionnels, de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 2632).

Article 18 (*option offerte aux actionnaires de la société absorbée ou scindée qui n'auraient pas droit à un nombre entier d'actions*) (p. 2632). — Adoption des amendements n°s 31 et 32, rédactionnels, de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 2632).

Article 19 (*infractions relatives à la composition de l'actif social et à la libération des actions*) (p. 2632). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur : de forme ; sanctions pour le président, les administrateurs ou les directeurs généraux de la Sicav qui, au cours de la vie sociale, auront contrevenu aux dispositions concernant la composition de l'actif (p. 2633) ; adoption de l'amendement n° 34 de forme de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 2633).

Article 20 (*infractions relatives aux opérations interdites*) (p. 2633). — Adoption de l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly, rapporteur : de forme ; sanctions pour les dirigeants sociaux qui auront emprunté ou se seront livrés à des opérations financières, industrielles ou commerciales « autres que la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières » ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 2633).

Article 21 (*infractions relatives à la publicité*) (p. 2633). — Adoption de l'amendement n° 36 de coordination, de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 2633).

Article 22 (*publicité des condamnations et réunion d'une assemblée générale extraordinaire*) (p. 2633). — Adoption de l'amendement n° 37 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 2633).

Article 23 (exonération de l'impôt sur les sociétés) (p. 2633). — Le régime fiscal particulier qualifié de « transparence fiscale ». — Adoption de l'amendement n° 38 de coordination de M. Etienne Dailly, rapporteur (p. 2634) ;

— l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 2634).

Article 24 (non bénéficiaire du régime spécial des fusions). — Adopté (p. 2634).

Article 25 (abrogation des dispositions législatives relatives aux sociétés d'investissement à capital variable). — Adopté (p. 2634).

Article 26 (décret d'application en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 2634).

Après l'article 26. — Adoption de l'amendement n° 43 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : mention, parmi les titres ouvrant droit à déduction fiscale, des actions de sociétés d'investissement à capital variable sous réserve que ces sociétés emploient plus de 60 p. 100 de leurs actifs en actions de sociétés françaises et en droits ou bons de souscription attachés à ces actions (p. 2634). — Adoption de l'amendement n° 47 (art. additionnel) de M. René Monory, ministre de l'économie : report, du 31 décembre 1978 au 31 mars 1979, de la date limite à laquelle les Sicav devront respecter certaines normes dans la composition de leur portefeuille afin que l'acquisition de leur titre ouvre droit à la déduction fiscale prévue par la loi sur l'orientation de l'épargne ; retrait du sous-amendement n° 42 de M. Josy Moinet, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 47 (art. additionnel) de M. René Monory, ministre de l'économie : report de la date limite à laquelle les Sicav devront respecter certaines normes dans la composition de leur portefeuille afin que l'acquisition de leur titre ouvre droit à la déduction fiscale prévue par la loi sur l'orientation de l'épargne (p. 2635). — Adoption de l'amendement n° 39 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : entrée en vigueur des nouvelles dispositions « le premier jour du quatrième mois suivant » la promulgation de la présente loi ; délai supplémentaire accordé aux Sicav existant à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, pour harmoniser leurs statuts avec les nouvelles dispositions. — Retrait du sous-amendement n° 48 de M. René Monory, ministre de l'économie, à l'amendement n° 39 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : entrée en application des nouvelles dispositions dès la publication des textes d'application ;

— trois articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 2634, 2635).

Adoption [17 octobre 1978] (p. 2635).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5040, 5044).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5040, 5041). — MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Joël Le Theule, ministre des transports, en remplacement de M. René Monory, ministre de l'économie.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5040) : le nombre des commissaires aux comptes ; le renvoi à un décret en conseil d'Etat pour la fixation de la limite maximale aux emplois des Sicav en valeurs mobilières étrangères, en liquidation ou en actifs divers. Les SICAV ne doivent pas devenir purement et simplement un instrument de la politique financière du Gouvernement. La négociabilité immédiate des seules actions représentant des apports en nature de titres et de valeurs mobilières. Les cas où la valeur liquidative des actions de Sicav ne peut être établie. (p. 5041) : les dispositions de la loi du 24 janvier 1966 sur les sociétés commerciales prévoyant la présence de deux commissaires aux comptes au moins dans toutes les sociétés commerciales faisant publiquement appel à l'épargne. La désignation de l'unique commissaire aux comptes, dans les Sicav, par décision de justice. Le problème de la révision du statut des commissaires aux comptes.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5041) : le nouveau régime juridique des Sicav facilitera les restructurations éventuelles.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5041, 5044) : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Joël Le Theule, ministre des transports.

Articles 4 et 5 (p. 5041).

Articles 6, 7, 7 bis et 10 (p. 5042).

Article 13 (p. 5042). — Amendement n° 1 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : possibilité, en cas de faute ou d'empêchement, de relever le commissaire aux comptes de ses fonctions, par décision de justice.

Articles 17 et 23 (p. 5042).

Article 28 bis (p. 5042). — L'application aux actions des Sicav des dispositions de l'article 11 de la loi du 5 juillet 1978 concernant le prix d'acquisition qui doit être retenu : cours au comptant le plus élevé de l'année 1978 ou cours moyen de cotation au comptant pendant l'année 1972 (p. 5043).

Article 29 (p. 5043). — Amendement n° 2 de M. Joël Le Theule, ministre des transports : poursuite jusqu'à son terme du mandat des commissaires en fonction, avec les attributions définies par la présente loi (p. 5044).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5044).

SOCIÉTÉS ANONYMES

Voir SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

SOCIÉTÉS A RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Voir SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

SOCIÉTÉS CIVILES

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

(Sociétés civiles professionnelles.)

Voir INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES, 1.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 29.

LOGEMENT, 1, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2335.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 44.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 29.

(Sociétés anonymes.)

Voir SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

(Sociétés à responsabilité limitée [SARL].)

Voir EPARGNE, 1, DG, art. 3, art. 12.

(— d'économie mixte.)

1. — Proposition de loi relative à la composition du conseil d'administration de certaines sociétés anonymes d'économie mixte, présentée par M. Etienne Dailly, sénateur [3 avril 1978] (n° 289). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Etienne Dailly [15 décembre 1978] (n° 166, 1978-1979).

(— européennes.)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES D'AUTOROUTE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports.

V. — Routes, ports et voies navigables.

SOCIÉTÉS CONSEILS (Marchés publics)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 131.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

(Sociétés coopératives de travailleurs.)

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1, art. 1^{er}.

(Sociétés coopératives d'HLM.)

Voir HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ HLM, 1.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION

1. — **Projet de loi portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Christian Beullac, ministre du travail [27 mai 1977] (n° 2934). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport commun de M. Jean Foyer au présent projet de loi et à la proposition de loi « Entreprises » n° 2467 [2 novembre 1977] (n° 3178). — Discussion [12 décembre 1977]. — Adoption [12 décembre 1977] (n° 805).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [13 décembre 1977] (n° 158). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Etienne Dailly [18 mai 1978] (n° 360). — Avis de M. André Méric [15 décembre 1977] (n° 179). — Discussion [24 mai 1978] (p. 928, 984). — Adoption modifiée [24 mai 1978] (n° 138).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [26 mai 1978] (n° 304). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [14 juin 1978] (n° 383). — Discussion [27 juin 1978]. — Adoption [27 juin 1978] (n° 49).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [28 juin 1978] (n° 482). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Etienne Dailly [29 juin 1978] (n° 489). — Discussion [30 juin 1978] (p. 1973, 1982). — Adoption modifiée [30 juin 1978] (n° 177).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TROISIÈME LECTURE) [1^{er} juillet 1978] (n° 493). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jean Foyer [1^{er} juillet 1978] (n° 495). — Discussion [1^{er} juillet 1978]. — Adoption [1^{er} juillet 1978] (n° 70).

PROMULGATION : loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 20 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi procède à une refonte du statut juridique des sociétés coopératives ouvrières de production afin tout à la fois de renforcer les principes du droit coopératif et de donner à ces sociétés de nouvelles perspectives de développement. Il encourage un accès plus rapide des salariés à la qualité d'associé et étend à ces salariés le bénéfice de la loi du 27 décembre 1973 relative à la souscription et à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés. Il assure une meilleure application du principe de la gestion démocratique, notamment en supprimant pour le futur le système du vote plural et en modifiant les règles de fonctionnement des organes de gestion. Il élargit le champ d'application du statut des coopératives ouvrières de production qui pourront désormais se développer dans de nouveaux domaines comme celui des services (bureaux d'études, théâtres, etc.). Il favorise la création de sociétés coopératives ouvrières de production par d'autres sociétés coopératives ainsi que la transformation de sociétés de type capitaliste en sociétés coopératives. Enfin il améliore les structures financières des sociétés coopératives ouvrières de production, notamment en encourageant l'investissement dans l'entreprise de l'épargne salariale et en facilitant les augmentations de capital.

Discussion (première lecture) [24 mai 1978] (p. 928, 984).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 928, 934). — MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean Nayrou, Paul Jargot, Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

a) *Interventions des sénateurs* : la définition des sociétés coopératives ouvrières de production (p. 928, 931, 932). La loi du 18 décembre 1915 et la participation des travailleurs (p. 928, 931). Le régime juridique actuel des sociétés coopératives ouvrières de production (p. 928). Les principes du droit coopératif (p. 928, 930, 931). L'extension de la loi du 27 décembre 1973 relative à la souscription et à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés (p. 929). L'élargissement du champ d'application du statut des sociétés au domaine des services (p. 929). Les « unions de sociétés coopératives de production » (p. 929).

L'autorisation accordée aux sociétés coopératives ouvrières de production de devenir des sociétés civiles (p. 929). — Les « certificats de participation coopérative » (p. 929, 931). La coordination avec la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 930). Le principe de double qualité usager-associé (p. 931). Le contrôle démocratique (p. 931). Les filiales de sociétés coopératives ouvrières de production (p. 931). Le statut des dirigeants sociaux non titulaires d'un contrat de travail (p. 931, 933). L'histoire de la coopération (p. 931). L'expérience des ouvriers tisserands de Rochdale en 1844 (p. 931). Les coopératives de travail ou de main-d'œuvre dans l'industrie du livre (p. 932). La verrerie coopérative ouvrière d'Albi (p. 932). Les contradictions de l'entreprise capitaliste (p. 932). Les pressions du capital sur les sociétés coopératives (p. 932, 933). La présence de coopérateurs aux travaux de la commission de Paris (p. 934).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 933) : un texte qui s'inscrit dans le cadre de la politique de réforme de l'entreprise et de l'amélioration des conditions des travailleurs. Un modèle original d'association des travailleurs au capital, à la gestion et aux résultats de l'entreprise. Le principe démocratique. L'histoire de ces coopératives depuis la monarchie de Juillet. L'ampleur du mouvement coopératif n'est pas négligeable. Son importance dans les branches du verre, du livre. Le projet tend à accroître substantiellement la proportion d'associés. Le nombre des créations de coopératives en 1977. Les expériences qui échouent plus souvent qu'elles ne réussissent. Le régime juridique qui résulte d'une combinaison de textes disparates et souvent désuets. (p. 934) : un projet élaboré à la suite d'une large concertation avec la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production. Les dispositions envisagées s'ordonnent dans un ensemble cohérent.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 934, 984). — MM. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois ; Paul Jargot, André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jean Nayrou, Jean Chérioux, Henri Fréville, Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Lionel de Tinguy, Guy Petit, Hector Viron, Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Maxime Javelly, Jacques Eberhard, Michel Chauty, Robert Schavint, président de la commission des affaires sociales ; Robert Laucournet.

Article 1^{er} (définition des sociétés coopératives ouvrières de production) (p. 934). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; attribution à l'ensemble des sociétés coopératives régies par le nouveau statut de l'appellation de « sociétés coopératives de travailleurs » ; possibilité pour les sociétés coopératives ouvrières de production constituées au jour de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de conserver leur appellation ; adoption du sous-amendement n° 106 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; maintien de la dénomination de « société coopérative ouvrière de production » pour le type de société concernée ; sous-amendement n° 107 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; possibilité pour les sociétés coopératives ouvrières de production de prendre l'appellation de « sociétés coopératives de travail », si celle-ci est prévue dans leurs statuts ; devenu sans objet ; adoption du sous-amendement n° 121 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; possibilité pour les sociétés coopératives ouvrières de production de prendre l'appellation de sociétés coopératives de travailleurs si celle-ci est prévue dans leurs statuts (p. 938) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 938).

Après l'article 1^{er} (p. 938). — Amendement n° 7 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : 1° application de certaines dispositions des lois du 10 septembre 1947, du 24 juillet 1867 et du 24 juillet 1966 aux sociétés coopératives ouvrières de production ; adopté pour le premier paragraphe ; 2° règles applicables aux sociétés civiles professionnelles ayant adopté le statut de société coopérative ; devenu sans objet pour le second paragraphe (p. 939) ; adoption du sous-amendement n° 108 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions concernant les règles applicables aux sociétés civiles professionnelles ayant adopté le statut de société coopérative ; adopté ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 939).

Article 2 (forme des sociétés coopératives ouvrières de production) (p. 939). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; coordination avec la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales ; adoption de l'amendement n° 9 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des

dispositions de l'article prévoyant que les sociétés coopératives ouvrières de production peuvent être constituées sous la forme de sociétés civiles lorsque leur objet n'est pas commercial (p. 940); adoption de l'amendement n° 10 de M. Etienne Dailly, rapporteur: suppression de dispositions, précédemment adoptées dans un article additionnel;

— l'article 2, ainsi modifiée, est adopté (p. 940).

Article 3 (mentions devant figurer sur les actes destinés aux tiers) (p. 940). — Adoption de l'amendement n° 11 de M. Etienne Dailly, rapporteur: sanction pour les dirigeants ayant contrevenu à l'obligation de publicité permanente;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 940).

Article 4 (composition des sociétés coopératives ouvrières de production) (p. 940). — Adoption de l'amendement n° 12 de M. Etienne Dailly, rapporteur: faculté pour le tribunal de commerce de prononcer, à la demande de tout intéressé, la dissolution de la société coopérative si le nombre des associés liés par un contrat de travail devenait inférieur à quatre ou sept, selon qu'il s'agit d'une société à responsabilité ou d'une société anonyme; possibilité pour le tribunal d'accorder un délai maximum d'un an pour régulariser la situation (p. 941);

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 941).

Article 5 (admission en qualité d'associé: ne peut être subordonnée à la condition d'avoir souscrit plus d'une part sociale) (p. 941). — Adoption de l'amendement n° 13 de M. Etienne Dailly, rapporteur: impossibilité de subordonner l'admission en qualité d'associé à l'engagement de souscrire ou d'acquérir plus d'une part sociale (p. 942); adoption de l'amendement n° 114 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues: possibilité, dans les statuts, d'imposer aux associés employés dans l'entreprise de souscrire ou d'acquérir un nombre déterminé de parts sociales; montant maximum des versements des associés pour la libération ou l'acquisition de ces parts;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 943).

Article 6 (admission en qualité d'associé: prononcée par l'assemblée générale ordinaire) (p. 943). — Adoption de l'amendement n° 14 de M. Etienne Dailly, rapporteur: rédactionnel. Les dispositions selon lesquelles l'admission en qualité de sociétaire est prononcée par l'assemblée générale ordinaire statuant à la majorité absolue des sociétaires présents ou représentés sont déjà prévues par la loi du 24 juillet 1966;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 943).

Article 7 (admission en qualité d'associé: toute personne ayant été employée de façon permanente dans l'entreprise) (p. 943). — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Etienne Dailly, rapporteur: de forme;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 944).

Article 8 (admission en qualité d'associé: contrat de travail faisant obligation au salarié de demander son admission) (p. 944). — Adoption de l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly, rapporteur: rédactionnel;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 944).

Article 9 (conséquences de la cessation d'activité dans l'entreprise et de la perte de la qualité d'associé) (p. 944). — Le cas des départs volontaires pour motifs légitimes et le cas des départs à la retraite. — Adoption de l'amendement n° 17 de M. Etienne Dailly, rapporteur: perte de la qualité d'associé, seulement en cas de démission ou de licenciement s'il repose sur une cause réelle et sérieuse (p. 946); l'établissement d'une analogie avec les dispositions de l'article L. 122 14-2 du code du travail en ce qui concerne les causes de licenciement;

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 946).

Après l'article 9 (p. 946). — Adoption de l'amendement n° 18 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur: maintien de la qualité d'associé, sauf stipulation contraire des statuts, pour les travailleurs mis à la retraite, licenciés pour cause économique ou invalides;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 947).

Intitulé du chapitre III (administration) (p. 947). — Adoption de l'amendement n° 118 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur: « Fonctionnement » au lieu de « Administration ».

Intitulé de la section I (assemblée générale et assemblée de sections) (p. 947). — Adoption de l'amendement n° 19 rédactionnel de M. Etienne Dailly, rapporteur: « Assemblées d'associés ou assemblées générales et assemblées de sections » au lieu de « Assemblée générale et assemblée de sections ».

Article 10 (droit de participation aux assemblées de la société) (p. 947). — Adoption de l'amendement n° 20 de M. Etienne Dailly, rapporteur: droit pour les associés ayant satisfait à leurs obligations statutaires de participer aux assemblées d'associés ou, selon le cas, aux assemblées générales; adoption de l'amendement n° 21 de M. Etienne Dailly, rapporteur: coordination; adoption de l'amendement n° 22 de M. Etienne Dailly, rapporteur: possibilité pour l'assemblée des associés ou, selon le cas, l'assemblée générale ordinaire, de révoquer à tout moment les pouvoirs délégués;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 948).

Article 11 (règles applicables aux assemblées d'associés) (p. 948). — La suppression du vote plural, calcul de majorité et de quorum, l'absentéisme aux assemblées d'associés. — Adoption de l'amendement n° 23 de M. Etienne Dailly, rapporteur: possibilité pour les statuts de prévoir des assemblées de sections, lorsque les associés sont employés dans des établissements dispersés; fonctionnement des assemblées de sections; adoption du sous-amendement n° 111 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric: possibilité de réunir des assemblées de sections avant toute assemblée générale;

— l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 949).

Article 12 (assemblées de sections) (p. 949). — Adoption de l'amendement n° 24 de M. Etienne Dailly, rapporteur: attribution d'une seule voix à chaque associé dans les assemblées de la société coopérative; condition de quorum et de majorité; utilisation des procurations;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 949).

Article 13 (dirigeants des sociétés coopératives ouvrières de production) (p. 949). — Adoption de l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly, rapporteur: non-application aux sociétés coopératives ouvrières de production des dispositions de la loi du 24 juillet 1966 limitant le nombre des administrateurs salariés et édictant une incompatibilité entre les fonctions de salarié et celles de membre du conseil de surveillance; impossibilité pour les associés non employés dans l'entreprise de désigner plus du tiers des dirigeants sociaux;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 950).

Article 14 (statut du gérant et contrôle de sa gestion) (p. 950). — Adoption de l'amendement n° 26 de M. Etienne Dailly, rapporteur: nomination de gérants lorsque la société coopérative est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée; constitution et composition d'un conseil de surveillance si la société compte plus de vingt associés; rééligibilité et révocation des gérants et des membres du conseil de surveillance; adoption de l'amendement n° 27 de M. Etienne Dailly, rapporteur: rédactionnel; adoption de l'amendement n° 28 de M. Etienne Dailly, rapporteur: de forme;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 951).

Après l'article 14 (p. 951). — Adoption de l'amendement n° 29 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur: remboursement, sur justification, de leurs frais, à l'ensemble des dirigeants sociaux; possibilité d'allouer une indemnité compensatrice de l'activité consacrée à la direction et à l'administration de la société; possibilité de prévoir, dans les statuts, l'attribution aux dirigeants d'une part des excédents de gestion; rejet de l'amendement n° 98 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues: attribution de la qualité de travailleur de la coopérative, au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale, aux dirigeants sociaux qui ne sont pas liés à la société coopérative par un contrat de travail et perçoivent une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions (p. 952);

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 952).

Article 15 (maintien du contrat de travail en cas de cessation des fonctions de dirigeant social) (p. 952). — Adoption de l'amendement n° 30 de M. Etienne Dailly, rapporteur: coordination;

— l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 952).

Article 16 (*désignation de commissaires aux comptes dans toutes les sociétés coopératives ouvrières de production*) (p. 952). — Adoption de l'amendement n° 31 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 952).

Intitulé du chapitre IV (*Unions de sociétés coopératives ouvrières de production*) (p. 953). — Adoption de l'amendement n° 32 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de l'intitulé : « unions de sociétés coopératives ouvrières de production ».

Article 17 (*missions imparties aux unions de sociétés coopératives ouvrières de production*) (p. 953). — Adoption de l'amendement n° 33 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions seront reportées plus loin ;

— l'article 17 est supprimé (p. 953).

Article 18 (*composition des unions de sociétés coopératives ouvrières de production*) (p. 953). — Adoption de l'amendement n° 34 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions seront reportées plus loin ;

— l'article 18 est supprimé (p. 953).

Article 19 (*règles de constitution et de fonctionnement applicables aux unions de sociétés coopératives ouvrières de production*) (p. 953). — Adoption de l'amendement n° 35 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions seront reportées plus loin ;

— l'article 19 est supprimé (p. 953).

Article 20 (*dévolution altruiste de l'actif net*) (p. 953). — Adoption de l'amendement n° 36 de M. Etienne Dailly, rapporteur : en cas de liquidation d'une société coopérative, dévolution de l'actif net qui subsiste après paiement du passif, entre autres, à une ou plusieurs unions de sociétés coopératives ouvrières de production, ou fédérations de sociétés coopératives ouvrières de production ou à une personne morale de droit public. — Les coopératives de transformation ; la production du lavandin et de la lavande. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole, coopératives de transformation, ne doivent pas être tenues à l'écart des nouvelles dispositions. — Les nouvelles dispositions seront applicables de plein droit aux coopératives produisant des parfums. — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard : possibilité de fusion d'une coopérative ouvrière de production avec une société non coopérative, seulement si le ministre chargé du travail a vérifié que l'opération répondait strictement et exclusivement à une obligation de maintien des emplois ;

— l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 955).

Article 21 (*composition du capital social et cession de parts sociales*) (p. 955). — Adoption de l'amendement n° 38 de M. Etienne Dailly, rapporteur : possibilité de soumettre à l'agrément de la société, par une clause des statuts, la cession de parts sociales entre des associés ;

— l'article 21, ainsi modifié, est adopté (p. 955).

Article 22 (*valeur nominale des parts sociales*) (p. 955). — Adoption de l'amendement n° 39 de M. Etienne Dailly, rapporteur : impossibilité d'exclure un ou plusieurs associés de la société coopérative en conséquence d'une revalorisation du montant des parts sociales ;

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 956).

Article 23 (*bulletin de souscription de part sociale*). — Adopté (p. 956).

Art. 24 (*nombre de parts sociales susceptibles d'être détenues par un même associé*) (p. 956). — L'indépendance des coopératives au regard des associés ne travaillant pas en leur sein. — Le remboursement des parts appartenant aux associés qui ne sont pas employés dans l'entreprise (p. 958). — Rejet de l'amendement n° 40 de M. Etienne Dailly, rapporteur : impossibilité pour les associés non employés dans l'entreprise, de détenir, ensemble, plus du quart du capital social (p. 958).

Article 25 (*prise de participation d'une société coopérative ouvrière de production dans une autre société coopérative ouvrière de production*) (p. 958). — Retrait de l'amendement n° 109 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions prévoyant qu'une société coopérative ouvrière de production peut participer au capital d'une autre société coopérative en vue d'aider à la création de celle-ci ou d'en faciliter le redressement ; que toute prise de participation doit être immédiatement communiquée au ministre du travail qui peut faire opposition ; adoption de l'amendement n° 41 de

M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que la prise de participation d'une société coopérative ouvrière de production au capital d'une autre société coopérative doit se faire pour aider une création ou faciliter un redressement ; que la prise de participation s'opère sous le contrôle du ministre du travail (p. 960) ; adoption du sous-amendement n° 122 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation à l'amendement n° 41 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement ayant pour conséquence l'abolition du contrôle du ministre du travail sur les prises de participation entre sociétés coopératives ;

— l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 960).

Article 26 (*société participante avec voix supplémentaires*) (p. 960). — Rejet de l'amendement n° 42 de M. Etienne Dailly, rapporteur : attribution de voix supplémentaires au sein des assemblées à la société coopérative ayant pris une participation dans une autre société coopérative, pendant une période qui ne peut excéder dix ans ; suppression des dispositions prévoyant que la société participante ne peut se faire attribuer un nombre de voix supérieur à celui détenu par les associés salariés, que le nombre des voix supplémentaires est réduit progressivement (p. 961) ; adoption de l'amendement n° 116 de M. Jean Nayrou, et plusieurs de ses collègues : attribution à la société participante de voix supplémentaires « dont le nombre ne peut excéder le nombre des associés travailleurs de la société qui en compte le moins » ; adoption du sous-amendement n° 123 de M. Etienne Dailly, rapporteur, à l'amendement n° 116 de M. Jean Nayrou : les voix supplémentaires ne peuvent avoir pour effet de conférer à la société participante la majorité (p. 961) ;

— l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 961).

Article 27 (*libération intégrale des parts sociales représentant des apports en numéraire dès leur souscription*) (p. 961). — Adoption de l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly, rapporteur : libération intégrale des parts sociales, dès leur souscription, qu'elles représentent des apports en nature ou en numéraire ; adoption de l'amendement n° 44 de M. Etienne Dailly, rapporteur : lorsque la société coopérative est constituée sous forme de société anonyme, possibilité de libérer, lors de leur souscription, les parts de numéraire d'un quart au moins de leur valeur ; délai de libération des surplus (p. 962) ; adoption de l'amendement n° 45 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 962).

Article 28 (*non-versement du solde restant à libérer sur les parts de l'associé démissionnaire, exclu ou décédé*) (p. 962). — Adoption de l'amendement n° 46 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 962).

Article 29 (*remboursement par la société coopérative ouvrière de production des parts sociales appartenant à des associés qui ne sont pas employés dans l'entreprise*) (p. 962). — Adoption de l'amendement n° 47 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 963).

Article 30 (*estimation de la valeur des parts sociales en cas d'annulation ou de remboursement total ou partiel*) (p. 963). — Adoption de l'amendement n° 48 de M. Etienne Dailly, rapporteur : en cas d'annulation ou de remboursement total ou partiel de ses parts, restitution à l'associé ou à ses ayants droit de la valeur nominale des parts sociales, s'il s'agit d'apports en nature ou d'apports en numéraire ; retrait de l'amendement n° 99 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : possibilité, dans les statuts, de prévoir le remboursement des apports en pouvoir d'achat constant ; réserve de réévaluation (p. 964) ;

— l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 964).

Article 31 (*limitation de la réduction du capital social en cas de remboursement de la valeur nominale des parts sociales*) (p. 964). — Adoption de l'amendement n° 49 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 31, ainsi modifié, est adopté (p. 964).

Article 32 (*définition des excédents nets de gestion*). — Adopté (p. 964).

Article 33 (*affectation des excédents nets de gestion*) (p. 965). — Adoption des amendements n° 50 et n° 51 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnels ;

— l'article 33, ainsi modifié, est adopté (p. 965).

Article 34 (*transformation en parts sociales des excédents nets de gestion distribuables aux associés*) (p. 965). — Adoption de l'amendement n° 52 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 34, ainsi modifié, est adopté (p. 965).

Article 35 (*Emission de parts sociales réservées aux salariés de la société coopérative ouvrière de production*) (p. 965). — Adoption de l'amendement n° 54 de M. Etienne Dailly, rapporteur : de forme ;

— l'article 35, ainsi modifié, est adopté (p. 965).

Article 36 (*décision de l'assemblée des associés ou de l'assemblée générale pour une augmentation de capital*) (p. 966). — Adoption de l'amendement n° 56 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ; retrait de l'amendement n° 57 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que l'assemblée des associés ou l'assemblée générale ne peuvent augmenter le capital, pendant l'exercice, d'un montant supérieur à une fraction de l'actif net déterminée par décret ; adoption de l'amendement n° 113 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric : limitation du montant de l'augmentation du capital réalisée pendant un exercice, au maximum, à une fraction des capitaux propres définis à l'article L. 442-2 du code du travail ; adoption de l'amendement n° 58 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rétablissement de la règle, supprimée par l'Assemblée nationale, selon laquelle la décision de l'assemblée des associés ou de l'assemblée générale vaut admission des seuls salariés qui souscrivent « à titre individuel » des parts sociales (p. 967) ;

— l'article 36, ainsi modifié, est adopté (p. 967).

Article 37 (*conditions de souscription des parts sociales par les salariés*) (p. 967). — Adoption de l'amendement n° 59 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ; adoption des amendements n° 60, n° 61 et n° 102 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnels ; adoption de l'amendement n° 62 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 37, ainsi modifié, est adopté (p. 967).

Article 38 (*information des salariés sur les modalités de souscription et de libération des parts et sur les conditions de communication des documents sociaux*) (p. 968). — Adoption de l'amendement n° 63 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 64 de M. Etienne Dailly, rapporteur : information, entre autres, des commissaires aux comptes, sur les modalités de souscription et de libération des parts et sur les conditions dans lesquelles les intéressés peuvent prendre connaissance des documents sociaux ; adoption de l'amendement n° 65 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rapport des commissaires aux comptes devant l'assemblée générale ;

— l'article 38, ainsi modifié, est adopté (p. 968).

Article 39 (*réduction des demandes de souscription*) (p. 968). — Adoption de l'amendement n° 103 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ; adoption de l'amendement n° 66 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 39, ainsi modifié, est adopté (p. 968).

Article 40 (*libération des nouvelles parts sociales dans le cas où un délai est accordé*) (p. 968). — Adoption de l'amendement n° 67 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 40, ainsi modifié, est adopté (p. 968).

Article 41 (*résiliation ou réduction de l'engagement de souscription*). — Adopté (p. 969).

Article 42 (*incessibilité des parts sociales pendant cinq ans à compter de leur souscription*). — Adopté (p. 969).

Article 42 bis (*conséquences de la défaillance du souscripteur*) (p. 969). — Adoption des amendements n° 68, n° 69, n° 70 et n° 71 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 42 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 969).

Article 43 (*extension aux sociétés coopératives ouvrières de production des avantages fiscaux accordés par la loi du 27 décembre 1973*). — Adopté (p. 969).

Intitulé du chapitre IV (*émission de certificats de participation coopérative*) (p. 969). — Adoption de l'amendement n° 73 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet intitulé (p. 972).

Article 43 bis (*certificats de participation coopérative*) (p. 969). — Le renforcement des moyens financiers des sociétés coopératives ; l'ordre de remboursement des créances sur l'entreprise

en cas de liquidation ; le prochain projet de loi instituant des actions sans droit de vote dans les sociétés commerciales ; les certificats nominatifs que peuvent émettre les coopératives agricoles. Les certificats de participation coopérative élargissent les moyens de financement des sociétés coopératives, conformément aux suggestions de la commission Sudreau et du comité de financement du VII^e Plan. Les certificats de participation coopérative emprunteraient à l'obligation et à l'action. — Adoption de l'amendement n° 74 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression de cet article instituant une catégorie intermédiaire entre la part sociale et l'obligation, les certificats de participation coopérative (scrutin public n° 39 sur les amendements n° 74 et 73 de M. Etienne Dailly, rapporteur. — Liste des votants, p. 994, 995) ; l'amendement n° 115 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric : possibilité pour les sociétés coopératives ouvrières de production, constituées sous la forme de sociétés anonymes, d'émettre des certificats de participation coopérative ; qualité des souscripteurs, attributaires ou cessionnaires de ces certificats ; durée de ceux-ci ; leur rémunération et leur remboursement ; devient sans objet ;

— l'article 43 bis est supprimé (p. 972).

Après l'article 43 bis (p. 972). — Adoption de l'amendement n° 75 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination : « Titre II bis. — Unions de sociétés coopératives ouvrières de production ». — Adoption de l'amendement n° 76 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : missions dont peuvent être chargées les unions de sociétés coopératives ouvrières de production ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 973).

Adoption de l'amendement n° 77 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : composition des unions de sociétés coopératives ; rejet du sous-amendement n° 100 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les unions de sociétés coopératives ouvrières de production de prévoir que les sociétés coopératives admises comme associées doivent introduire dans leurs statuts une disposition subordonnant à leur agrément préalable la désignation de leurs dirigeants (p. 974) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 974).

Adoption de l'amendement n° 78 (art. additionnel) de M. Etienne Dailly, rapporteur : règles de constitution et de fonctionnement applicables aux unions de sociétés coopératives ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 974).

Article 44 (*l'adoption par une société des statuts de société coopérative ouvrière de production n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle*) (p. 974). — Retrait de l'amendement n° 104 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : non-création d'une personne morale nouvelle si une société à responsabilité limitée ou une société anonyme modifie ses statuts pour les adapter aux nouvelles dispositions concernant les sociétés coopératives ;

— l'article 44 est adopté (p. 975).

Après l'article 44 (p. 975). — Les entreprises en difficulté et le dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement. — Retrait de l'amendement n° 5 (art. additionnel) de M. Michel Moreigne et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Laucournet : attribution aux salariés d'une entreprise en liquidation amiable ou judiciaire d'un droit de préemption sur tout ou partie des biens de l'entreprise, pour créer une société coopérative ouvrière de production ; rejet de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : droit de préemption, au bénéfice des salariés d'une entreprise en liquidation ou faisant l'objet d'un jugement de liquidation de biens, afin de créer, s'ils représentent la moitié du personnel, une société coopérative ouvrière de production (scrutin public n° 40, liste de votants p. 995, 996).

Article 45 (*situation des associés de l'ancienne société*) (p. 977). — Retrait de l'amendement n° 105 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les associés ou actionnaires qui se seraient opposés à la transformation de l'entreprise en société coopérative ouvrière de production, d'obtenir que leurs parts ou actions soient remplacées par des certificats de participation coopérative ; remboursement de ces certificats dans un délai n'excédant pas cinq ans ; amendement n° 3 de M. Gérard Ehlers et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : possibilité pour les associés ou actionnaires qui se seraient opposés à la transformation de leur entreprise en société coopérative,

d'obtenir que leurs parts ou actions soient transformées en certificats de participation coopérative remboursables dans le délai de cinq ans ; irrecevable aux termes de l'article 49, alinéa 5, du règlement ; adoption de l'amendement n° 80 de M. Etienne Dailly, rapporteur : détermination par un expert de la valeur des droits sociaux dont la conversion ou le remboursement est demandé, en cas de contestation (p. 978) ;

— l'article 45, ainsi modifié, est adopté (p. 978).

Article 46 (*attribution de voix supplémentaires aux anciens associés ou actionnaires pendant une période transitoire*) (p. 978).

— Adoption de l'amendement n° 81 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ; adoption du sous-amendement n° 117 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric : possibilité, alors qu'il n'y a pas création d'une personne morale nouvelle, d'attribuer des voix supplémentaires aux associés ou actionnaires qui demandent la conversion de leurs parts ou actions en parts sociales de la société coopérative ouvrière de production (p. 979) ; retrait de l'amendement n° 119 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues ; prise en considération du jour de l'adoption des statuts de société coopérative pour l'établissement du nombre des voix supplémentaires attribuées aux anciens associés ou actionnaires devenus sociétaires ; adoption de l'amendement n° 82 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 46, ainsi modifié, est adopté (p. 980).

Article 47 (*attribution de mandats de dirigeants sociaux aux anciens associés ou actionnaires devenus associés de la société coopérative ouvrière de production*) (p. 980). — Adoption de l'amendement n° 84 de M. Etienne Dailly, rapporteur : de forme ;

— l'article 47, ainsi modifié, est adopté (p. 980).

Article 48 (*transformation en parts sociales des excédents de gestion distribuables*) (p. 980). — Adoption de l'amendement n° 85 de M. Etienne Dailly, rapporteur : coordination ;

— l'article 48, ainsi modifié, est adopté (p. 980).

Article 49 (*autorisation pour les sociétés coopératives ouvrières de production et leurs unions de recevoir des dons et legs ainsi que des subventions et avances de l'Etat*) (p. 980). — Adoption de l'amendement n° 101 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues : possibilité pour les sociétés coopératives et leurs unions de recevoir des subventions des collectivités locales ;

— l'article 49, ainsi modifié, est adopté (p. 981).

Article 50 (*contrôle de l'inspection du travail*) (p. 981). —

Adoption de l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel. — Le code des marchés publics prévoit que seules peuvent bénéficier des mesures particulières qu'il édicte en leur faveur les sociétés coopératives inscrites, après production de pièces justificatives, sur une liste établie par le ministre des affaires sociales et publiée au *Journal officiel*. Les coopératives agricoles doivent être agréées par le ministre de l'agriculture. Les coopératives de consommation sont inscrites au registre du commerce. — Rejet de l'amendement n° 112 de M. Jean Nayrou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Méric : obligation pour les sociétés coopératives ouvrières de figurer sur une liste dressée par le ministre du travail dans des conditions fixées par décret ; sanctions pour les dirigeants sociaux ayant contrevenu à ces dispositions (p. 982) ;

— l'article 50, ainsi modifié, est adopté (p. 982).

Article 51 (*article L. 442-10 du code du travail : adaptation aux sociétés coopératives ouvrières de production des règles relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise*) (p. 982). — Adoption des amendements n° 88 et 89 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnels ; retrait de l'amendement n° 4 de M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Jargot : possibilité pour les sociétés coopératives de remplacer la provision pour investissements par des dotations à la réserve légale et au fonds de développement (p. 983) ;

— l'article 51 ainsi modifié, est adopté (p. 983).

Article 51 bis (*article L. 442-7 du code du travail : emploi pour l'acquisition de parts sociales par le salarié de droits de participation*) (p. 983). — Adoption de l'amendement n° 90 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 51 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 983).

Article 52 (*application dans le temps des dispositions introduites par l'article 51 dans l'article L. 442-10 du code du travail*) (p. 983). — Adoption de l'amendement n° 91 de M. Etienne Dailly, rapporteur ; report au 1^{er} janvier 1978 de la date d'entrée

en application des dispositions concernant l'adaptation aux sociétés coopératives des règles relatives à la participation des salariés au fruit de l'expansion de l'entreprise ;

— l'article 52, ainsi modifié, est adopté (p. 983).

Article 53 (*harmonisation des statuts des sociétés coopératives ouvrières de production et de leurs unions existantes avec les dispositions de la présente loi*) (p. 983). — Adoption de l'amendement n° 92 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 53, ainsi modifié, est adopté (p. 984).

Article 54 (*parts sociales à vote plural, application dans le temps des dispositions de l'article 11 de la présente loi*) (p. 984).

— Adoption de l'amendement n° 93 de M. Etienne Dailly, rapporteur : suppression des dispositions prévoyant que les voix supplémentaires attribuées aux associés travaillant dans la société, proportionnellement à leur ancienneté, ne doivent pas représenter plus d'une voix par période entière de dix ans de travail ; adoption de l'amendement n° 94 de M. Etienne Dailly, rapporteur : rédactionnel ;

— l'article 54, ainsi modifié, est adopté (p. 984).

Article 55 (*abrogation des anciennes dispositions du code du travail relatives aux sociétés coopératives ouvrières de production*). — Adopté (p. 984).

Adoption [24 mai 1978] (p. 984).

Discussion (deuxième lecture) [30 juin 1978] (p. 1973, 1982).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1973). — MM. Lionel de Tinguy, en remplacement de M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Robert Schwint, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 1973) : le respect des principes mêmes de la coopération ; le renforcement des moyens financiers des coopératives. La rénovation des conditions de fonctionnement et de financement de cette forme originale de société. La limitation du nombre de parts susceptibles d'être détenues par l'ensemble des associés non salariés. Le statut social des dirigeants. Les amendements proposés par la commission des lois risquent de retarder de plusieurs mois l'adoption de ce texte.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1973) : ce texte, important, devrait être rapidement définitif. Le Gouvernement souhaite que le Sénat émette un vote conforme et s'opposera aux amendements qui ont été déposés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1973, 1982). — MM. Lionel de Tinguy, en remplacement de M. Etienne Dailly, rapporteur ; Robert Schwint, rapporteur pour avis ; Robert Boulin, ministre ; Etienne Dailly, rapporteur ; Louis Virapoullé, vice-président de la commission des lois.

Article 5 (p. 1973). — Rejet de l'amendement n° 1 de M. Etienne Dailly, rapporteur, soutenu par M. Lionel de Tinguy : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture, prévoyant que les versements des associés pour la libération ou l'acquisition de parts sociales ne peuvent être supérieurs « au plafond prévu à l'article L. 144-2 du code du travail », ce qui représente quinze jours de salaire (p. 1974) ;

— l'article 5 est adopté (p. 1974).

Article 6, 9 bis et 10 (p. 1974). — Adoptés.

Article 11 (p. 1974, 1975). — Rejet de l'amendement n° 2 de M. Etienne Dailly, rapporteur, soutenu par M. Lionel de Tinguy : suppression des dispositions de l'article relatives à la possibilité, dans les statuts, de prévoir la réunion d'assemblées de sections, avant l'assemblée générale, lorsque l'effectif des associés excède un nombre prédéterminé (p. 1975) ;

— l'article 11 est adopté (p. 1975).

Article 14 (p. 1975). — Adopté.

Article 14 bis (p. 1975). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Etienne Dailly, rapporteur, soutenu par M. Lionel de Tinguy ; suppression des dispositions de l'article prévoyant que les dirigeants sociaux sont considérés comme employés dans l'entreprise, au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale, même s'ils ne sont pas liés par un contrat de travail (scrutin public n° 58, liste des votants, p. 2002, 2003) (p. 1978) ;

— l'article 14 bis est adopté (p. 1978).

Article 21 (p. 1978). — Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale selon lesquelles l'agrément est obligatoire, accordé par l'assemblée des associés ou l'assemblée générale, par les gérants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire; rejet de l'amendement n° 4 de M. Etienne Dailly, rapporteur: « possibilité », dans les statuts, de prévoir que les cessions de parts sociales, entre associés, sont soumises à l'agrément de la société (p. 1979);

— l'article 21 est adopté (p. 1979).

Article 22 (p. 1979). — Adoption de l'amendement n° 5 de M. Etienne Dailly, rapporteur: suppression des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que seuls les associés qui sont employés dans l'entreprise ne peuvent être exclus de la société des suites de la revalorisation par décret du montant des parts sociales (p. 1980);

— l'article 22, ainsi modifié, est adopté (p. 1980).

Article 26 (p. 1980). — Adopté.

Article 27 (p. 1980). — Adoption de l'amendement n° 6 de M. Etienne Dailly, rapporteur: rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture: libération des parts sociales, intégralement, dès leur souscription, qu'elles représentent des apports en nature ou en numéraire;

— l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 1980).

Article 34 (p. 1980). — Adopté.

Article 36 (p. 1980, 1981). — Adoption de l'amendement n° 7 de M. Etienne Dailly, rapporteur: rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture: admission en qualité d'associés des salariés qui souscrivent « à titre individuel » des parts sociales (p. 1981); les salariés qui auraient souscrit par l'intermédiaire de fonds communs de placement ne doivent pas être considérés comme des associés;

— l'article 36, ainsi modifié, est adopté (p. 1981).

Articles 45 et 46 (p. 1981). — Adoptés.

Article 54 (p. 1981). — Adoption de l'amendement n° 8 de M. Etienne Dailly, rapporteur: suppression des dispositions de l'article prévoyant que le nombre de voix supplémentaires attribuées aux associés, appartenant à des sociétés coopératives constituées avant l'entrée en vigueur de la présente loi, ne doit pas être supérieur à « plus d'une voix par période entière de dix ans de travail » (p. 1982);

— l'article 54, ainsi modifié, est adopté (p. 1982).

Adoption [30 juin 1978] (p. 1982).

SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, 2272.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 56, 78.

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, art. 6, après l'art. 7 *ter*.

LOI DE RÉGLEMENT, 1, DG.

(Sociétés anonymes d'économie mixte.)

Voir SOCIÉTÉS COMMERCIALES, 1.

(Sociétés d'économie mixte d'aménagement.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Intérieur.

SOCIETES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (SDR)

Voir EMPLOI, 2.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

SOCIETES D'INVESTISSEMENT

Voir EPARGNE, 1, art. 3.

SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE (SICAV)

Voir EPARGNE, 1, DG.

SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG.

SOCIÉTÉS ANONYMES.

SOCIETES ETRANGERES

(Marchés des radio-éléments.)

Voir QUESTION ORALE, n° 2185.

SOCIETES IMMOBILIERES

(Sociétés immobilières conventionnées.)

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, 1, DG, art. 7 A.

(Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie [SICOMI].)

Voir PLUS-VALUES (IMPOSITION DES), 1, CMP.

SOCIETES MULTINATIONALES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'art. 1°.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Coopération, Industrie, Agriculture, Santé et famille, Transports. — IV. — Marine marchande, Postes et télécommunications, Economie.

QUESTION ORALE, n° 2247.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 40, 44, 53, 56, 58, 87, 98.

SOINS A DOMICILE

Voir FAMILLE, 1, DG.

SOLDAT (Condition du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

SOMME (Emploi)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

SONDAGES ET ENQUETES

Voir QUESTION ORALE, n° 2172.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 133; 56, 77.

SOUFRIERE (Manifestations éruptives de la)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

SOUS-MARINS NUCLEAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

SOUS-OFFICIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense: après l'art. 77.

SOUS-TRAITANTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Journaux officiels, Imprimerie nationale.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 53, 56.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

SOUVERAINETE (Andorre)

Voir QUESTION ORALE, n° 2291.

SPACELAB (Laboratoire espace)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

SPECTACLES

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 26.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture et communication.

QUESTIONS ORALES, n° 2283, 2341.

(Spectacles cinématographiques).

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, avant l'art. 6.

SPECULATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

(Spéculation foncière).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Environnement et cadre de vie.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 15, 37.

SPORTS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, Universités, Agriculture, Jeunesse, sports et loisirs, I. — Jeunesse et sports, Deuxième délibération. PISCINES, 1.

QUESTIONS ORALES, n° 2064, 2239, 2244, 2318.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 19, 32, 135, 137.

(Sport scolaire et universitaire).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — I. — Jeunesse et sports.

QUESTION ORALE, n° 19.

STAGES DE FORMATION

Voir EMPLOI, 1, DG, CMP.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1, DG, art. 1 A, art. 8.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 45.

STATIONS CLASSEES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 31 bis.

STATION-SERVICE

1. — Proposition de loi portant statut du locataire-gérant de station-service, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 418). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

(Essence).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.

STATIONS THERMALES ET CLIMATIQUES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie) après l'art. 31 bis ; (deuxième partie), Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme, Départements d'outre-mer.

STATISTIQUES

Voir QUESTION ORALE, n° 2312.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 74.

STATUT DE L'ÉLU LOCAL

1. — Proposition de loi tendant à améliorer le statut de l'élu local, présentée par M. Michel Giraud, sénateur, et plusieurs de ses collègues [2 décembre 1977] (n° 114, 1976-1977). — Renvoi

à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport commun de M. Roger Boileau [1^{er} juin 1978] (n° 391).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

STERILITE

Voir FAMILLE, 1, DG, art. 6.

STUPEFIANTS

Voir DROGUE (LUTTE CONTRE LA).

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.

SUBVENTIONS

Voir ASTREINTES, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 32, 41, 53, 121.

SUCRE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 80.

SUD-CARGO (Groupe d'intérêt économique)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

SUD-OUEST (Région du)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

SUEDE

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

QUESTION ORALE, n° 2211.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 53.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25.

(Suède [accès aux documents administratifs])

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

SUISSE

Voir RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, 1.

(Suisse [travailleurs immigrés])

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

SUPERMARCHES

Voir GRANDES SURFACES DE VENTE (MAGASINS).

SURETE (Régime de)

Voir DÉTENTION, 1, DG, art. 1^{er}.

SURINAM

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 2, 21.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL, 1, DG, art. 3.

COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 7, CMP.

QUESTION ORALE, n° 2308.

TRANSPORTS, 1, DG.

SYNDICATS PROFESSIONNELS

Voir DÉTENTION, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

PHARMACIE, 2, DG.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 41, 107, 138.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

TRANSPORTS, 1, DG.

TRAVAIL (JURIDICTION DU), 1, DG, art. 1^{er} (art. L. 513-5 du code du travail).

SYNDICS (Copropriété)

Voir COPROPRIÉTÉ, 3, après l'art. 8.

SYNDICS (Faillite)

Voir QUESTION ORALE, n° 2249.

SYRIE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 27.

SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN (SME)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Affaires étrangères, Commerce extérieur, Agriculture.

PLAN, 1, DG.

POLITIQUE MONÉTAIRE.

T**TABAC (Producteurs de).**

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 13.

TABACS ET ALLUMETTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 19, art. 20.

TABAGISME (Lutte contre le).

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 49.

TARIFS PUBLICS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2.

EPARGNE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, après l'art. 5.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 15.

(Tarifs [postaux]).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications; Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

(Tarifs [transports]).

Voir QUESTION ORALE, n° 2270.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

TAX DE CROISSANCE

Voir CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

TAXE ADDITIONNELLE AU PRIX DES PLACES DE CINEMA

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 12.

TAXE A LA CONSTRUCTION DE 1 P. 100

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 34.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 25.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2370.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

TAXE DE CORESPONSABILITE SUR LE LAIT

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 23 bis.

TAXE D'HABITATION

Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 1^{er}, art. 2, art. 8, après l'art. 8, art. 9; deuxième délibération, art. 1^{er}, art. 2, art. 8.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 29; (deuxième partie), après l'art. 65, après l'art. 73 *quinquies*.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

QUESTION ORALE, n° 2238.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 27, 35.

TAXE DIFFERENTIELLE SUR LES VEHICULES A MOTEUR

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 24, après l'art. 24.

TAXE EN FAVEUR DES RIVERAINS DES AEROPORTS

Voir QUESTION ORALE, n° 2086.

TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION (GAZ LIQUEFIES)

Voir LOI DE FINANCES, 2, deuxième délibération.

TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), art. 17, art. 27.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 5.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Voir ARCHITECTURE, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

TRANSPORTS EN COMMUN, 1, DG.

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 25.

TAXE PROFESSIONNELLE

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 1^{er}.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 2, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, art. 1^{er}, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6, après l'art. 6, art. 7, après l'art. 7; deuxième délibération, art. 1^{er}, art. 2.

QUESTION ORALE, n° 2235.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 27, 29, 35.

TAXE REGIONALE

Voir **IMPÔTS LOCAUX, 1.**

TAXE SPECIALE SUR LES ACTIVITES BANCAIRES ET FINANCIERES

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (première partie), art. 11.

TAXE SUR LA BETTERAVE

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.**

TAXE SUR LA PUBLICITE

Voir **ENVIRONNEMENT, 2, DG,** après l'art. 30.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

1. — Proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur leurs travaux et achats par les collectivités locales et régionales, présentée par M. Camille Vallin, sénateur, et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 439). — Renvoi à la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.**

EPARGNE, 1, DG.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2, DG; (première partie), art. 11, art. 12, art. 13; (deuxième partie), Agriculture, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — **Tourisme,** après l'art. 67; **CMP.**

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG, art. 19 à 43.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 103.

TRAITES ET CONVENTIONS, 24.

(Taxe sur la valeur ajoutée [Europe].)

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (première partie), art. 29.

(Taxe sur la valeur ajoutée [remboursement aux collectivités locales].)

Voir **COLLECTIVITÉS LOCALES, 1,** avant l'art. 1^{er}.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, avant l'art. 1^{er}.

LOI DE FINANCES, 2 (première partie) après l'art. 12.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, après l'art. 4.

TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Voir **QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.**

TAXE SUR L'ELECTRICITE

Voir **LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1,** art. 5 bis, **CMP.**

TAXE SUR LES ENCOURS DE CREDITS

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (première partie), art. 11.

TAXE SUR LES SALAIRES

Voir **TRAITÉS ET CONVENTIONS, 25, DG.**

VERSEMENT REPRÉSENTATIF DE LA TAXE SUR LES SALAIRES

TAXE SUR LES SPECTACLES

Voir **COLLECTIVITÉS LOCALES, 1,** avant l'art. 1^{er}, art. 15.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

TAXE SUR LES VEHICULES DE TOURISME DES SOCIETES

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (première partie), art. 7.

TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2, 3.**

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, avant l'art. 1^{er}, art. 1^{er}, art. 2, art. 6, après l'art. 8; deuxième délibération, art. 1^{er}, art. 2, art. 8.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTION ORALE, n° 2235.

TAXES PARAFISCALES

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), art. 54.

TAXIS

1. — Proposition de loi tendant à rétablir sous forme de détaxe, la ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxi, présentée par M. Fernand Chatelain, sénateur, et plusieurs de ses collègues [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 512). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (première partie), après l'art. 31.

VOITURES DE PLACE

TCHAD

Voir **DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.**

QUESTIONS ORALES, n° 2146, 2182.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

TCHECOSLOVAQUIE

Voir **QUESTION ORALE, n° 2139.**

TELECOMMUNICATIONS

1. — **Projet de loi modifiant le code des postes et télécommunications en ce qui concerne les contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [27 octobre 1977] (n° 44). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Pierre Marzin [10 novembre 1977] (n° 74). — Discussion [18 novembre 1977] (p. 2832, 2836). — Adoption modifiée [18 novembre 1977] (n° 26).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [22 novembre 1977] (n° 3231). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Charles Bignon [15 décembre 1977] (n° 3360).

NOUVEAU DÉPÔT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE : projet de loi modifiant le code des postes et télécommunications en ce qui concerne les contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications [18 avril 1978] (n° 14). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Michel Aurillac [11 mai 1978] (n° 229). — Discussion [16 mai 1978]. — Adoption [16 mai 1978] (n° 10).

TRANSMISSION AU SÉNAT (DEUXIÈME LECTURE) [18 mai 1978] (n° 359). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Pierre Marzin [14 juin 1978] (n° 412). — Discussion [21 juin 1978] (p. 1562, 1564). — Adoption [21 juin 1978] (n° 158).

PROMULGATION : loi n° 78-671 du 28 juin 1978 (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi vise, dans un souci de dissuasion, à aggraver les peines d'amende supportées par les entreprises responsables de la détérioration des installations du réseau souterrain des télécommunications. Il élève

le plafond des amendes, prévoit que l'amende encourue serait applicable pour chaque câble endommagé et fait en sorte que la récidive puisse être plus sévèrement sanctionnée.

Discussion (première lecture), voir table 1977.

Discussion (deuxième lecture) [21 juin 1978] (p. 1562, 1564).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1562, 1563) : MM. Pierre Marzin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1562) : l'accroissement du nombre et du coût des dommages causés au réseau souterrain de télécommunications à l'occasion de travaux d'aménagement et d'urbanisme. L'aggravation des peines d'amendes applicables aux entreprises responsables. Les modifications apportées par l'Assemblée nationale au texte voté par le Sénat : la suppression, en cas de récidive, du doublement de l'amende et l'inexistence de l'infraction au cas où l'administration n'a pas donné connaissance aux entreprises, avant l'ouverture du chantier, de l'emplacement des réseaux souterrains.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1562, 1563). (p. 1562) : la charge financière et la baisse de la qualité du service qu'entraînent pour l'administration des télécommunications les détériorations répétées du réseau des câbles souterrains. (p. 1563) : la modulation de la répression selon la gravité du dommage provoqué. Les modifications votées par l'Assemblée nationale : la suppression de la notion de récidive appliquée à des contraventions de grande voirie, la limitation des causes exonératoires à une carence manifeste de l'administration qui n'aurait pas donné d'informations aux entreprises sur l'emplacement des réseaux souterrains. La communication des informations ; la demande du maître d'œuvre ou d'ouvrage sur l'éventuelle présence d'ouvrages de télécommunications ; la demande de renseignements peu de temps avant l'ouverture effective du chantier sur l'emplacement des réseaux souterrains existants. La seule exonération de l'entreprise qui effectue les fouilles serait la carence de l'administration qui n'aurait pas fourni les informations demandées par le maître d'œuvre ou d'ouvrage. L'administration des PTT vient de créer un point unique d'information concernant la documentation relative aux installations souterraines des télécommunications.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1563) : MM. Pierre Marzin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Paul Séramy, Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Article 1^{er} (article L. 69-1 nouveau du code des postes et télécommunications : contraventions de grande voirie relatives aux installations du réseau souterrain des télécommunications) (p. 1563). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. François Dubanchet, soutenu par M. Paul Séramy : exonération de responsabilité civile pour l'entreprise à qui l'administration n'aura pas fourni de renseignements sur l'emplacement des réseaux souterrains de télécommunications situés dans l'emprise des travaux concernés (p. 1564) ;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 1564).

Adoption [21 juin 1978] (p. 1564).

TELECOPIE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

TELEDISTRIBUTION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Radiodiffusion-télévision française.

TELE-INFORMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 13 ; (deuxième partie), Postes et télécommunications.

TELEMATIQUE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Imprimerie nationale.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG.

TELEPHERIQUES

Voir TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}, art. 10.

TELEPHONE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire, Postes et télécommunications.

TELEPHONE (Industrie du)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

TELEPOSTE (entre la France et les Etats-Unis)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

TELEVISION

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Economie, Services du Premier ministre. — I. — Services généraux, Information.

QUESTIONS ORALES, n°s 2202, 2349.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 4, DG.

(Télévision [FR 3])

Voir RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION, 1, DG.

(Télévision [privatisation])

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

TERRES INCULTES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Prestations sociales agricoles.

TERRITOIRE DES AFARS ET DES ISSAS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, art. 10.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1, 3.

IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération ; Transports. — III. — Aviation civile et météorologie ; Jeu- nesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTIONS ORALES, n°s 2153, 2277.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 80, 84, 128.

RAPPORTS D'INFORMATION, n° 5.

WALLIS ET FUTUNA, 1, DG, art. 1^{er}.

TERRORISME

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

TEXTILE (Industrie).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie, Economie, Commerce extérieur.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE, 1.

QUESTIONS ORALES, n°s 2267, 2324.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 20, 58, 87, 133, 134.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 28, DG.

THEATRES

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 12.
 (Théâtre national de Bourgogne).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
 (Théâtre national de Chaillot).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
 (Théâtre populaire des Flandres).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
 (Théâtre pornographique).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 12.
 (Théâtres dramatiques).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
 (Théâtres dramatiques nationaux).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.
 (Théâtres lyriques nationaux).
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Culture.

THERMALISME

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille ;
 Jeunesse, sports et loisirs. — II. Tourisme.
 STATIONS THERMALES ET CLIMATIQUES

THERMOMETRE

- Voir PHARMACIE, 1, DG, art. 8.
 (Thermomètres [contrôle légal]).
 Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

TIERS MONDE

- Voir PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

TIMBRE (Droit de).

- Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.
 LOI DE FINANCES, 2, DG ; (première partie), art. 22 ;
 deuxième délibération ; CMP.

TITRES AU PORTEUR (Opposition sur).

- Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 9.

TITRES RESTAURANT

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 8.

TOCQUEVILLE (citation).

- Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

TOGO

- Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 3, 4, 5, 6, 7.

TOITURES

- Voir CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

« TOKYO ROUND »

- Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 20, 87.

« TORREY CANYON » (Pétrolier)

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

TOULON (Pollution due au sabordement de la flotte)

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 1.

TOURISME

- Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE, 1,
 art. 1 A.
 LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Commerce exté-
 rieur, Départements d'outre-mer, Territoires d'outre-
 mer, Agriculture, Transports. — III. — Aviation civile
 et météorologie. — V. — Routes, Ports et voies navi-
 gables, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.
 QUESTION ORALE, n° 2202.
 QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 4, 44, 80, 111.
 TRAVAIL (DURÉE DU), 2, DG.
 (Tourisme [services du].)
 Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Jeunesse, sports et
 loisirs. — II. — Tourisme.
 (Tourisme social.)
 Voir LOI DE FINANCES, 2, DG ; (deuxième partie), Jeunesse,
 sports et loisirs. — II. — Tourisme.

TOXICOMANIE

- Voir DROGUE (LUTTE CONTRE LA).
 LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 51.
 STUPÉFIANTS.

TRACTEURS

- Voir QUESTION ORALE, n° 2295.

TRADUCTEURS

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

TRAIN A GRANDE VITESSE (TGV)

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. —
 I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

TRAIN DE VIE (Taxation)

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 66.

TRAITEMENTS ET INDEMNITES

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Pre-
 mier ministre. — I. — Services généraux.
 QUESTION ORALE, n° 2331.

TRAITES ET CONVENTIONS

1. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République des Seychelles, signé à Paris le 15 juillet 1976, et de la convention relative au concours en personnel apporté par le gouvernement de la République française au gouvernement de la République des Seychelles, ensemble un protocole annexe et un protocole d'application, signés à Victoria le 22 octobre 1976, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 253). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Philippe Machefer [21 avril 1978] (n° 333). — Discussion [27 avril 1978] (p. 627, 628). — Adoption [27 avril 1978] (n° 127).**

- TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 151). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Charles Ehrmann [1^{er} juin 1978] (n° 316). — Adoption sans débat [21 juin 1978] (n° 35).**

PROMULGATION : loi n° 78-670 du 28 juin 1978 (JO, Lois et décrets du 29 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord-cadre institue entre le gouvernement français et le gouvernement seychellois une étroite coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique et économique. Il indique que la France apportera son concours, à la demande du gouvernement des Seychelles, à la mise en œuvre de l'opération autorisant le développement économique, social et culturel de la République des Seychelles ; il prévoit l'envoi d'enseignants français, l'octroi de bourses, l'envoi d'experts, une aide en matière de recherche scientifique et de développement économique, et l'envoi de documentation et de moyens de diffusion techniques. Il institue une commission mixte chargée de définir les modalités de la coopération entre les deux pays.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 627, 628).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 627, 628) : MM. Philippe Machefer, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 627) : la situation économique de la République des Seychelles ; le non-alignement est le principe majeur de sa politique extérieure. L'accord permettra d'instituer entre la France et les Seychelles des rapports de coopération étroits. Les dispositions classiques. (p. 628) : une charge pour le budget français qui ne sera pas considérable.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 628) : souligne l'extrême brièveté du délai qui s'est écoulé entre la date d'accession à l'indépendance des Seychelles et la conclusion des accords de coopération avec la France. Le concours français s'opérera au moyen d'organismes spécialisés, par des échanges culturels et par la mise à disposition d'experts français. Une extension du rayonnement français sur l'intégralité des zones francophones de l'océan Indien qui ne grève pas très lourdement le budget.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 628) :

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République des Seychelles) (p. 628). — **Adoption** [27 avril 1978] (p. 628).

2. — Voir 21.

3. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, ensemble un échange de lettres, signés à Lomé le 23 mars 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 255). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Genton [13 avril 1978] (n° 307). — Discussion [20 avril 1978] (p. 556). — **Adoption** [20 avril 1978] (n° 114).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 127). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. Rapport de M. Jacques Baumel [18 mai 1978] (n° 242). — Discussion [29 juin 1978]. — **Adoption** [29 juin 1978] (n° 58).

PROMULGATION : loi n° 78-697 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord de coopération dans le domaine maritime porte engagement des deux parties d'encourager les navires des deux Etats à participer au transport des marchandises et à supprimer les obstacles susceptibles d'entraver les échanges maritimes réciproques, précise le régime des facilités portuaires, rend possible l'embarquement de marins des deux parties sur les navires de l'autre, et définit le régime de sécurité sociale.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 556).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 556) : voir le projet de loi concernant l'accord général de coopération technique avec le Togo : 7.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 556).

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord de coopération dans le domaine maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise). — **Adopté** (p. 556).

Adoption [20 avril 1978] (p. 556).

4. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière d'information entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, signé à Lomé le 23 mars 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 256). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Genton [13 avril 1978] (n° 308). — Discussion [20 avril 1978] (p. 556). — **Adoption** [20 avril 1978] (n° 115).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 126). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jacques Baumel [18 mai 1978] (n° 241). — Discussion [29 juin 1978]. — **Adoption** [29 juin 1978] (n° 57).

PROMULGATION : loi n° 78-695 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord, relatif à la coopération en matière d'information, apporte des modifications de forme à l'accord du 23 novembre 1964 et en outre prévoit la mise à la disposition du gouvernement togolais de bourses de formation, organise un régime d'équivalence de diplômes, comporte l'engagement du gouvernement français de fournir du matériel technique nécessaire à l'équipement de la radiodiffusion togolaise, et prévoit la mise à la disposition du gouvernement togolais de personnels d'assistance technique spécialisés dans le domaine de l'information.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 556).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 556).

Voir le projet de loi concernant l'accord général de coopération technique avec le Togo : 7.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 556).

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord de coopération en matière d'information entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise). — **Adopté** (p. 556).

Adoption [20 avril 1978] (p. 556).

5. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, ensemble un échange de lettres, signé à Lomé le 23 mars 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 257). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Genton [13 avril 1978] (n° 309). — Discussion [20 avril 1978] (p. 556). — **Adoption** [20 avril 1978] (n° 116).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 125). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jacques Baumel [18 mai 1978] (n° 240). — Discussion [29 juin 1978]. — **Adoption** [29 juin 1978] (n° 56).

PROMULGATION : loi n° 78-696 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord, relatif à la coopération militaire technique, précise la situation des personnels français chargés d'assurer cette assistance, prévoit que les infractions aux lois togolaises commises par les militaires français entraîneront la remise immédiate de leurs auteurs à la France, traite de la formation en France des cadres des forces armées togolaises, définit le principe de la possibilité de fournitures, à titre gratuit ou onéreux, de matériel et équipement par la France au Togo, et traite enfin des facilités de transit et d'escale que peut accorder le gouvernement togolais sur son territoire.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 556).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 556) : voir le projet de loi concernant l'accord général de coopération technique avec le Togo : 7.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 556).

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord de coopération militaire technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise). — **Adopté** (p. 556).

Adoption [20 avril 1978] (p. 556).

6. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention judiciaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, signée à Lomé le 23 mars 1976, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 258). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Genton [13 avril 1978] (n° 310). — Discussion [20 avril 1978] (p. 556, 557). — Adoption [20 avril 1978] (n° 117).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 129). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jacques Baumel [18 mai 1978] (n° 244). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 60).

PROMULGATION : loi n° 78-694 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention est relative à l'entraide judiciaire, à l'exequatur en matière civile et commerciale, et à l'extradition.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 556, 557).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 556, 557) : voir le projet de loi concernant l'accord général de coopération technique avec le Togo : 7.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 557).

Article unique : (autorisation d'approbation de la convention judiciaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise). — Adopté (p. 557).

Adoption [20 avril 1978] (p. 557).

7. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général de coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République togolaise, ensemble un protocole et deux échanges de lettres, signés à Lomé le 23 mars 1976, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 259). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Genton [13 avril 1978] (n° 311). — Discussion [20 avril 1978] (p. 550, 556). — Adoption [20 avril 1978] (n° 113).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 128). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jacques Baumel [18 mai 1978] (n° 243). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 59).

PROMULGATION : loi n° 78-693 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention, relative à la coopération technique, fondée sur le respect de la souveraineté des deux parties, renforce les garanties au profit des personnels concernés, stipule que le gouvernement français rémunère désormais directement le personnel mis à la disposition du gouvernement togolais, ce dernier ne versant qu'une contribution en atténuation des dépenses, et règle dans un protocole annexe la situation particulière des magistrats.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 550, 556).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 550, 556) : MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Störn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) Intervention du rapporteur (p. 550) : les onze accords et conventions signés en vue de l'actualisation des bases juridiques de la coopération entre la France et le Togo ; les dispositions de nature législative contenues dans cinq de ces accords, soumis à l'approbation du Parlement. Les caractéristiques géographiques et démographiques de la République du Togo. (p. 551) : l'évolution politique de la République togolaise depuis l'indépendance. La situation économique du Togo. Les matières premières : les phosphates. L'industrialisation du pays. Les relations extérieures du Togo : le non-alignement ; la convention de Lomé signée en 1975

entre la CEE et les Etats Afrique/Caraïbes/Pacifique ; les liens avec la République fédérale d'Allemagne et avec la France. Le solde positif en faveur de la France des échanges entre les deux pays. Les investissements français au Togo. La nationalisation des phosphates en 1974. (p. 552) : le voyage au Togo d'une délégation du Sénat en 1976. L'accueil chaleureux de la population. Les progrès de la scolarisation au Togo. L'Université du Bénin. L'aide de la France : 1° l'accord général de coopération technique ; son contenu ; les modalités de mise à dispositions des personnels, leurs conditions d'emploi et leurs garanties ; les indemnités ; la rémunération directe par le Gouvernement français ; les prestations familiales et la constitution des droits à pension ; le protocole annexe relatif à la situation des magistrats. (p. 553) : 2° l'accord de coopération maritime. Le développement du port de Lomé. Le premier accord maritime signé par la France avec un Etat africain. L'absence de dispositions relatives à la pêche. Les dispositions de l'accord : son champ d'application ; la nécessité d'exclure de façon plus nette le recours à la pratique des pavillons de complaisance. Le développement des échanges maritimes ; les facilités portuaires ; la nationalité des membres de l'équipage ; la sécurité sociale des marins ; la formation des personnels ; la commission mixte. Les observations de la commission des affaires étrangères ; 3° l'accord de coopération relatif à l'information : le protocole de 1964 ; le réseau de télévision togolais. (p. 554) : une coopération de formation ; les bourses ; l'accueil de stagiaires togolais en France ; la fourniture de matériel technique ; la mise à disposition de personnels d'assistance technique. L'échange de programmes de radiodiffusion et de télévision, de documents, de livres, etc. Les projets de coproduction ; 4° l'accord de coopération militaire technique : les précédents accords de 1961, relatifs à la formation de la gendarmerie et de l'armée togolaise. Le statut particulier du Togo avant l'indépendance. L'élaboration d'un accord de type classique analogue à ceux qui ont été signés avec d'autres Etats africains. La situation des personnels de coopération français au Togo. L'autorité des officiers français en poste. Les juridictions françaises compétentes. La formation en France de cadres des armées togolaises. L'accès aux écoles et établissements militaires français. La fourniture de matériels et d'équipements. Les facilités de transit et d'escale. Les autorisations données aux avions militaires français. (p. 555) : 5° la convention judiciaire : la précédente convention de 1963. L'entraide judiciaire, l'exequatur et l'extradition. L'exécution des peines. Des dispositions analogues à celles de conventions précédemment signées avec de nombreux Etats africains. Au nom de la commission des affaires étrangères, demande au Sénat d'adopter les cinq projets de loi en discussion.

b) Intervention du Gouvernement : (p. 555) : les cinq accords soumis à l'approbation du Sénat : 1° l'accord général de coopération technique : la réparation des dommages causés par un agent ; le versement d'une indemnité à la charge du Gouvernement togolais ; les dispositions fiscales ; 2° l'accord de coopération dans le domaine maritime : la conformité aux recommandations des conférences de la CNUCED ;

Réponse à M. Jacques Genton : les préoccupations de la commission relatives à la lutte contre la pollution ; le contrôle des normes techniques des navires.

3° L'accord de coopération en matière d'information : l'accueil en France de stagiaires togolais en formation ; la fourniture d'équipements techniques par le Gouvernement français ; le concours d'experts français au Togo ; 4° l'accord de coopération militaire technique : les accords similaires conclus récemment ; l'assistance militaire technique ; la formation en France de personnels des armées togolaises ; les facilités de transit et d'escale ; la fourniture de matériels ; 5° la convention judiciaire entre la France et le Togo ; l'entraide judiciaire. (p. 556) : les remarques de la commission quant à l'exécution des peines. L'exequatur. L'extradition. La contribution de ces cinq projets d'accord au développement des relations entre la France et le Togo.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 556).

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord général de coopération technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise). — Adopté (p. 556).

Adoption [20 avril 1978] (p. 556).

8. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe libyenne, signé à Tripoli le 22 mars 1976, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 262). —

Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Antoine Andrieux [18 avril 1978] (n° 318). — Discussion [27 avril 1978] (p. 623). — Adoption [27 avril 1978] (n° 123).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 152). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Louis Odru [1^{er} juin 1978] (n° 317). — Adoption sans débat [21 juin 1978] (n° 36).

PROMULGATION : loi n° 78-669 du 28 juin 1978 (JO Lois et décrets du 29 juin 1978).

Analyse du projet de loi : accord maritime destiné à développer les échanges maritimes entre la France et la Libye; concours de la France à la définition et au développement de la flotte de commerce libyenne.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 623).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 623) : MM. Antoine Andrieux, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 623) : l'augmentation attendue de l'importance de la flotte libyenne; la crise qui sévit dans la réparation et la construction navale française.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 623) : la rapidité avec laquelle la ratification a été demandée au Parlement de cet accord. Le retard apporté à la demande de ratification de l'accord avec l'Égypte a été dû à une incertitude juridique concernant la nécessité de recueillir l'autorisation parlementaire.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 623).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe libyenne). — (p. 623).

Adoption [27 avril 1978] (p. 623).

9. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale, signée par la France le 28 mai 1970, sous l'égide du Conseil de l'Europe**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 263). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Charles Bosson [20 avril 1978] (n° 331). — Discussion [27 avril 1978] (p. 624, 626). — Adoption [27 avril 1978] (n° 125).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 153). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Raymond Julien [25 avril 1978] (n° 302). — Adoption sans débat [14 juin 1978] (n° 27).

PROMULGATION : loi n° 78-655 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention instaure un système d'imposition sur les titres au porteur à circulation internationale afin de protéger les propriétaires qui se trouveraient dépossédés d'un tel titre à la suite d'une perte ou d'un acte illicite. Seuls les titres réputés être à circulation internationale sont susceptibles d'être frappés d'impositions. Celles-ci sont faites dans chaque Etat auprès d'un organisme que celui-ci détermine librement et font l'objet d'une publication internationale. La convention précise en outre les obligations auxquelles sont soumis les intermédiaires professionnels qui négocient ces titres.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 624, 626).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 625, 626) : MM. Charles Bosson, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 625) : l'importance des conventions établies sur l'initiative du Conseil de l'Europe dans les domaines les plus divers. La protection des personnes qui ont été involontairement dépossédées de titres au porteur. La date d'entrée en vigueur de la convention. Seuls les titres réputés être à circulation internationale sont susceptibles d'être frappés d'opposition; l'établissement et la mise à jour de la liste de ces titres par le secrétaire général du Conseil de l'Europe; la publication internationale des oppositions faites dans chaque Etat auprès d'un organisme librement déterminé. L'institution d'un bureau central désigné par le comité des

ministres du Conseil de l'Europe. Les obligations très précises auxquelles sont soumis les intermédiaires professionnels. Une convention largement ouverte à l'adhésion d'Etats tiers, non européens. Les cas dans lesquels l'opposition pourra être pratiquée; le sens donné aux termes « titres au porteur »; la répartition des diverses dépenses occasionnées par le fonctionnement de la convention; les informations qui devront être fournies rapidement par les organismes nationaux; les règles relatives à la cessation de la publication internationale de l'opposition; les dispositions concernant les intermédiaires professionnels. Un système qui n'empiète pas sur les législations nationales des Etats membres en matière d'opposition.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 626) : un progrès certain dans la protection juridique des personnes au sein des pays membres du Conseil de l'Europe. La multiplication des cas de vol et de perte des titres au porteur. Ce sont les notions juridiques françaises qui ont été retenues.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 626).

Article unique (autorisation d'approbation de la convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale). — (p. 626).

Adoption [27 avril 1978] (p. 626).

10. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe du Yémen, signé à Paris le 16 février 1977**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 264). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [19 avril 1978] (n° 322). — Discussion [27 avril 1978] (p. 626, 627). — Adoption [27 avril 1978] (n° 126).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 154). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jean Seitlinger [25 mai 1978] (n° 303). — Adoption sans débat [14 juin 1978] (n° 28).

PROMULGATION : loi n° 78-656 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord est en fait un accord-cadre destiné à faciliter la promotion des relations franco-yéménites dans le domaine de la coopération culturelle et de la coopération technique. Il définit les principes qui régiront la coopération franco-yéménite qui sera notamment rigoureusement égalitaire; il confère une place importante à la promotion de la langue française en République arabe du Yémen; il définit les modalités du fonctionnement des institutions culturelles, technique et scientifique de chacune des parties sur le territoire de l'autre ainsi que celles de la coopération entre les organisations de jeunesse; il crée enfin une commission mixte composée de façon paritaire qui organisera la coopération.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 626, 627).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 626, 627) : MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 626) : un élargissement de la base géographique et historique traditionnelle des relations de coopération entre la France et le reste du monde. La situation économique de la République arabe du Yémen; l'histoire de l'ancien royaume de Saba. Le développement de nos exportations vers ce pays; l'implantation des sociétés et entreprises françaises. Une coopération rigoureusement égalitaire est prévue sur l'enseignement, la formation des cadres et la promotion de la langue française. (p. 627) : le partage de la charge financière de la coopération. En cas d'urgence ou de crise internationale, le Gouvernement yéménite « favorisera dans toute la mesure du possible le rapatriement des coopérants et de leur famille ».

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 627) : la préparation de cet accord-cadre culturel a été amorcée à la demande initiale des autorités yéménites. Les dispositions ayant pour but de promouvoir l'enseignement de la langue française; l'envoi d'enseignants; l'attribution de bourses d'études à des candidats présentés par le Gouvernement yéménite. Le développement de la coopération technique. Les autorités yéménites ont consenti un régime très protecteur pour les personnels français envoyés dans ce pays.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 627).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe du Yémen) (p. 627).

Adoption [27 avril 1978] (p. 627).

11. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'office international des épizooties relatif au siège de l'office international des épizooties et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, ensemble deux annexes, signé à Paris le 21 février 1977**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [18 octobre 1977] (n° 20). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 293). — Discussion [20 avril 1978] (p. 544). — Adoption [20 avril 1978] (n° 107).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 135). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Lemoine [25 mai 1978] (n° 301). — Adoption sans débat [14 juin 1978] (n° 26).

PROMULGATION : loi n° 78-657 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord de siège a pour objet de faciliter sur notre territoire les activités de l'office créé par un accord signé à Paris le 25 janvier 1924 et dont l'objectif est de favoriser la recherche dans le domaine de la prophylaxie des maladies infectieuses du bétail et d'informer les différents gouvernements du développement des maladies épizootiques.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 544).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 544) : MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 544) : la création, en 1924, de l'office international des épizooties, qui a son siège à Paris. Un accord de siège classique : la reconnaissance par la France de la personnalité civile de l'office ; son inviolabilité ; les transferts de fonds ; l'exonération fiscale. L'exonération d'impôt pour les fonctionnaires de l'office. L'hommage de la commission des affaires étrangères à l'œuvre accomplie par l'office depuis plus de 50 ans. La proposition de la commission d'adopter le projet en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 544) : la création, en 1924, de l'office international des épizooties. L'œuvre accomplie par l'office depuis un demi-siècle. Sa vitalité et son audience au sein de la communauté internationale. L'octroi par la France à cet office, comme à d'autres organismes internationaux, des privilèges et immunités propres à faciliter son fonctionnement et à assurer son indépendance.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE.

Article unique : (autorisation d'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'office international des épizooties relatif au siège de l'office, à ses privilèges et immunités). — Adopté (p. 544).

Adoption [20 avril 1978] (p. 544).

12. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun, ensemble deux échanges de lettres, signée à Yaoundé le 21 octobre 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [8 décembre 1977] (n° 141). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Gustave Héon [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 296). — Discussion [20 avril 1978] (p. 541, 542). — Adoption [20 avril 1978] (n° 105).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 130). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Philippe Malaud [25 mai 1978] (n° 300). — Adoption sans débat [14 juin 1978] (n° 25).

PROMULGATION : loi n° 78-658 du 22 juin 1978 (JO Lois et décrets du 23 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention doit se substituer à une précédente passée en 1965 pour tenir compte de l'évolution des relations entre la France et les pays d'Afrique francophone, ainsi que des changements intervenus dans les législations financières respectivement des deux pays concernés ; elle a, d'autre

part, été établie conformément aux recommandations du groupe des experts de l'ONU chargé d'adapter le schéma général des conventions de cette nature au cas particulier des pays ayant des niveaux de développement différents.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 541, 542).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 541, 542) : MM. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 541) : le remplacement de la précédente convention fiscale, compte tenu des changements intervenus depuis 1965. La conformité avec les recommandations formulées par le groupe spécial d'experts de l'ONU. La définition de l'établissement stable. La suppression de l'imposition des étudiants et stagiaires. Le partage du droit d'imposition entre les deux pays. L'imposition des revenus. Le crédit d'impôt réciproque. Les relations économiques entre la France et le Cameroun. (p. 542) : le solde positif de la balance des paiements de la France avec le Cameroun. Les contrats obtenus par la France. Les échanges culturels. La proposition de la commission des finances d'adopter le projet en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 542) : la dénonciation en 1973 par le Gouvernement du Cameroun de la précédente convention fiscale de 1965. La nouvelle convention : le souci d'éviter les doubles impositions. L'assistance mutuelle contre l'évasion fiscale. Le partage du droit d'imposition entre les deux pays. L'imposition sur le revenu : la répartition des frais de siège déductibles du bénéfice des établissements stables. Le régime fiscal des dirigeants de sociétés. L'exonération fiscale des étudiants et stagiaires. La présence économique de la France au Cameroun : ses investissements. Les échanges commerciaux. Le solde positif de la balance des paiements de la France avec le Cameroun. Les contrats techniques obtenus par la France. L'application rétroactive de la nouvelle convention. Les conventions analogues conclues entre la France et la plupart des pays africains de l'ancienne zone d'influence française.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 542).

Article unique : (autorisation d'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie du Cameroun). — Adopté (p. 542).

Adoption [20 avril 1978] (p. 542).

13. — **Proposition de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble un protocole, signée à Kingston (Jamaïque), le 9 janvier 1976** présentée au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [7 novembre 1977] (n° 3234). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Emile Muller [30 novembre 1977] (n° 3269). — Adoption sans débat [15 décembre 1977] (n° 814).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [16 décembre 1977] (n° 185). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Gustave Héon [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 297). — Discussion [20 avril 1978] (p. 542, 543). — Adoption [20 avril 1978] (n° 106).

PROMULGATION : loi n° 78-555 du 27 avril 1978 (JO Lois et décrets du 28 avril 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord, signé au lendemain de la conférence de la Jamaïque, complète l'ensemble des conventions signées avec la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, pour assurer la protection des investissements français en Asie du Sud-Est et pour renforcer et développer notre commerce comme notre présence technique et financière dans cette région.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 542, 543).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 542, 543).

— MM. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 542) : les investissements de la France en Asie du Sud-Est. Les précédentes conventions conclues avec la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour. L'accord signé le 9 janvier 1976 avec la République des Philippines. Sa conformité avec les recommandations du groupe

d'experts de l'ONU. La définition du trafic international et le critère de résidence des entreprises de transport. La notion d'établissement stable. Les conditions favorables consenties par les Philippines à la France. Le souci d'éviter les doubles impositions. (p. 543) : la clause de crédit d'impôt. Les relations économiques actuelles de la France et de la République des Philippines. Les ressources naturelles de ce pays en matières premières. L'importance de ses progrès économiques récents. Les exportations de la France vers les Philippines : les biens d'équipements, les produits chimiques et pharmaceutiques. Les investissements des entreprises françaises aux Philippines : la régie Renault, Creusot-Loire, les Chantiers de l'Atlantique. La proposition de la commission des finances d'adopter le projet en discussion.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 543) : le souci d'éviter les doubles impositions. La convention signée le 9 janvier 1976 au lendemain de la conférence de la Jamaïque. Les conventions précédemment conclues avec l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-Est. L'expansion commerciale de la France dans cette partie du monde ; sa présence technique et financière. L'aide apportée à la République des Philippines par les organismes bancaires internationaux. Le redressement financier du pays. Les ressources des Philippines en matières premières, notamment minières. Les échanges commerciaux. Les exportations de la France vers les Philippines : les biens d'équipement, les produits chimiques et pharmaceutiques. Le solde positif en faveur de la France. Les investissements réalisés par les entreprises françaises : la régie Renault, Creusot-Loire, etc. La coopération technique, notamment dans le secteur pétrolier. La conformité de la convention avec les recommandations du groupe d'experts de l'ONU.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 543).

Article unique (*autorisation d'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu*). — Adopté (p. 543).

Adoption [20 avril 1978] (p. 543).

14. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre les gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Etat espagnol relatif à l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale, signée à Paris le 1^{er} mars 1977**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [1^{er} juin 1977] (n° 2946). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Henri Ferretti [6 octobre 1977] (n° 3146). — Adoption sans débat [3 novembre 1977] (n° 769).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [4 novembre 1977] (n° 63). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Emile Didier [6 avril 1978, erratum 11 avril 1978] (n° 300). — Discussion [20 avril 1978] (p. 547, 548). — Adoption [20 avril 1978] (n° 111).

PROMULGATION : loi n° 78-556 du 27 avril 1978 (JO Lois et décrets du 28 avril 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord a pour objet de combler une lacune dans le système de protection des travailleurs établi par les accords bilatéraux de sécurité sociale conclus entre la France, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne, entre lesquels existent d'importants échanges de travailleurs ; ils assurent, en effet, une coordination tripartite des dispositions conventionnelles liant bilatéralement les Etats concernés.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 547, 548).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 547, 548). — MM. Emile Didier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Jacques Habert.

a) *Interventions des sénateurs* (p. 547) : un accord à trois partenaires. Les lacunes des divers accords bilatéraux de sécurité sociale signés entre la France, l'Allemagne et l'Espagne. Le cas des travailleurs étrangers victimes d'un accident alors qu'ils transitent par un Etat tiers : les accidents survenus aux ressortissants espagnols travaillant en Allemagne et transitant fréquemment par la France. L'absence dans les conventions précitées de dispositions concernant les travailleurs en transit. Le souci d'assurer une coordination tripartite des dispositions conventionnelles bilatérales. Les modalités d'application de l'accord. L'approbation donnée par la commission des affaires étrangères au projet en discussion. (p. 548) : la charge du remboursement des

soins dispensés aux travailleurs étrangers en transit en France. La fréquence des accidents survenant chaque été aux touristes français en Espagne.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 547) : un accord à trois partenaires. La présence en Allemagne de nombreux travailleurs espagnols créant, chaque année, au moment des congés, un courant de voyageurs qui transitent par la France. (p. 548) : la couverture des risques sociaux de ces travailleurs en transit. L'hospitalisation des victimes d'accident. Les lacunes des accords bilatéraux antérieurs.

Réponse à M. Jacques Habert : la prise en charge, par la sécurité sociale allemande, du remboursement des soins dispensés aux travailleurs espagnols en transit en France. L'absence dans cette convention de dispositions relatives aux accidents survenant aux touristes français en Espagne.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 548).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord entre les Gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Etat espagnol relatif à l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale*). — Adopté (p. 548).

Adoption [20 avril 1978] (p. 548).

15. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte, signé à Paris le 15 juillet 1975**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° 2912). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Alain Terrenoire [3 novembre 1977] (n° 3194). — Adoption sans débat [1^{er} décembre 1977] (n° 780).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [2 décembre 1977] (n° 112). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Antoine Andrieux [11 avril 1978] (n° 302). — Discussion [27 avril 1978] (p. 622, 623). — Adoption [27 avril 1978] (n° 122).

PROMULGATION : loi n° 78-574 du 3 mai 1978 (JO Lois et décrets du 4 mai 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi constitue l'un des éléments importants d'une politique tendant à resserrer les relations de tous ordres entre la France et l'Egypte, et vise l'ensemble des activités maritimes, c'est-à-dire la construction et les réparations nouvelles, le développement et la gestion des flottes de commerce, l'aménagement et l'organisation portuaire, le transport et la formation du personnel maritime.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 622, 623).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 622, 623). — MM. Antoine Andrieux, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 622) : le délai trop long qui s'écoule entre la signature d'un accord et sa ratification par le Parlement. Le développement de notre flotte nationale et de celle du pays correspondant. La lutte contre les pavillons de complaisance ; l'accident de l'Amoco Cadiz. Les dispositions relatives à la formation des équipages, aux garanties qui doivent leur être assurées à l'occasion des escales et aux avantages à accorder aux navires battant pavillon national. L'utilité de promouvoir, en accord avec tous les Etats riverains de la Méditerranée, une politique antipollution.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 623) : les protocoles financiers annuels signés entre l'Egypte et la France. Les pavillons français et égyptiens n'ont pas la part à laquelle ils pourraient prétendre en ce qui concerne la répartition des frets. Une étape importante dans le développement des relations amicales entre la République française et la République arabe d'Egypte.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 623).

Article unique (*autorisation d'approbation de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte*) (p. 623).

Adoption [27 avril 1978] (p. 623).

16. — **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord général de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre, signé à Kinshasa le 22 mai 1974**, présenté au nom de

M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [8 décembre 1977] (n° 140). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Jacques Chaumont [13 avril 1978] (n° 306). — Discussion [20 avril 1978] (p. 548, 550). — Adoption [20 avril 1978] (n° 112).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 131). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Henri Ferretti [30 juin 1978] (n° 486). — Adoption sans débat [22 novembre 1978] (n° 84).

PROMULGATION : loi n° 78-1112 du 29 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 1^{er} décembre 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord se présente sous la forme d'un accord général de coopération militaire technique entre les deux Etats calqué pour une grande part sur un accord similaire qui régit actuellement les rapports de coopération militaire technique entre la France et ses anciennes possessions d'Afrique Noire, notamment en matière d'aéronautique militaire.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 548, 550).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 548, 550). — MM. Jacques Chaumont, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jean Périquier, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Interventions des sénateurs* : la vente par les usines Dassault de 17 avions Mirage III au Zaïre (p. 548, 549). La formation des personnels zaïrois (p. 548). L'accord de coopération militaire technique entre le Zaïre et la France (p. 548, 549). La mission militaire de coopération chargée de l'application de l'accord (p. 548). L'accueil en France des stagiaires zaïrois (p. 548). Les interventions françaises au Tchad, au Zaïre et au Sahara occidental (p. 549). L'abstention du groupe socialiste (p. 549).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 549) : un accord analogue à ceux qui ont été passés avec plusieurs Etats africains. (p. 550) : le domaine très précis des interventions prévues : la venue au Zaïre d'instructeurs et d'experts techniques français ; l'accueil en France de stagiaires zaïrois ; l'envoi éventuel au Zaïre de missions d'étude. La durée de validité de l'accord. L'absence de disposition relative à un engagement direct de l'armée française.

Réponse à M. Jean Périquier : l'absence de tout lien entre cet accord de type classique et l'opération ponctuelle de transport de matériel militaire marocain vers le Zaïre. L'esprit de la politique de coopération. Les échanges culturels, économiques et techniques. La nécessité des accords de coopération militaire technique.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 550).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord général de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre). — Adopté (p. 550).

Adoption [20 avril 1978] (p. 550).

17. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, signé à Paris le 12 avril 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° 144). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [13 avril 1978] (n° 312). — Discussion [20 avril 1978] (p. 544, 546). — Adoption [20 avril 1978] (n° 108).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 134). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Louis Odru [18 mai 1978] (n° 247). — Adoption sans débat [7 juin 1978] (n° 22).

PROMULGATION : loi n° 78-642 du 15 juin 1978 (JO Lois et décrets du 16 juin 1978).

Analyse du projet de loi : accord traduisant la volonté de notre pays d'étendre son action de coopération en Afrique au-delà des Etats francophones et d'en faire bénéficier les trois petits Etats ayant appartenu au Portugal et devenus indépendants au cours des années 1974-1975.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 544, 546).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 544, 546). — MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 544) : la volonté de la France d'étendre son action de coopération au-delà des seuls Etats francophones. Les anciennes possessions portugaises devenues indépendantes en 1974 et 1975. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la Guinée-Bissau. Ses ressources en matières premières. L'aide économique et militaire de l'URSS (p. 545) : le souci des autorités de la Guinée-Bissau de diversifier leurs relations. Le faible niveau des échanges de la France avec ce pays. Le français, langue diplomatique. L'intérêt stratégique de la coopération avec la Guinée-Bissau, pour faciliter l'action au Mozambique et en Angola. La coopération technique. L'aide alimentaire. L'accord de pêche. L'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique du 12 avril 1967. L'aide de la France au développement économique et social du pays. L'enseignement de la langue française. L'envoi d'experts français. Les bourses d'études et les stages de formation professionnelle. La mise en place de la commission mixte. Le statut des experts français.

L'accord identique signé le 12 février 1976 entre la France et la République du Cap-Vert : les caractéristiques géographiques et démographiques de ce pays. Sa pauvreté. Le rôle de l'assistance internationale. Les relations entre la France et le Cap-Vert : la visite du ministre de la coopération dans l'archipel, en mai 1977. La contribution de la France à l'aide internationale. Le faible niveau des échanges. Les dispositions de l'accord, identiques à celles de l'accord signé avec la Guinée-Bissau. L'entrée en application de l'accord déjà intervenue.

L'accord signé le 14 janvier 1976 entre la France et la République de Sao Tomé et Príncipe. Les caractéristiques géographiques et démographiques de l'archipel. La politique de non-alignement suivie par son gouvernement. (p. 546) : les besoins essentiels de Sao Tomé et Príncipe. La mise en place de la commission mixte chargée d'examiner les programmes de coopération. L'aide alimentaire consentie par la France en 1977. La position prise par la commission des affaires étrangères en faveur de l'adoption des trois projets de loi autorisant l'approbation de ces accords de coopération.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 546) : les dispositions identiques des trois accords de coopération signés par la France avec ces trois anciennes possessions portugaises. L'insuffisance des ressources économiques de ces trois Etats. La nécessité de l'aide internationale. Les accords de coopération signés par la France : des accords de type allégé par rapport aux engagements qui lient la France aux Etats francophones de l'Afrique noire. La possibilité d'intervention des organismes français spécialisés : le fonds d'aide et de coopération, la caisse centrale de coopération économique. La formation culturelle et technique des cadres : le système des bourses ; la venue d'experts français dans ces pays. La mise en place de la commission mixte. La visite officielle du ministre français de la coopération en Guinée-Bissau et au Cap-Vert, en 1977. Le début d'application de ces accords. L'extension très souhaitable de la présence française à cette partie du monde où elle était totalement absente.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 546).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Guinée-Bissau). — Adopté (p. 546).

Adoption [20 avril 1978] (p. 546).

18. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, signé à Paris le 12 février 1976,** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° 145). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [13 avril 1978] (n° 313). — Discussion [20 avril 1978] (p. 546). — Adoption [20 avril 1978] (n° 109).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 133). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. René Feit [18 mai 1978] (n° 246). — Adoption sans débat [7 juin 1978] (n° 21).

PROMULGATION : loi n° 78-643 du 15 juin 1978 (JO Lois et décrets du 16 juin 1978).

Analyse du projet de loi : accord traduisant la volonté de notre pays d'étendre son action de coopération en Afrique au-delà des Etats francophones et d'en faire bénéficier les trois petits Etats ayant appartenu au Portugal et devenus indépendants au cours des années 1974-1975.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 546).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 546).

Voir projet de loi concernant l'accord de coopération avec la République de Guinée-Bissau.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 546).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cap-Vert). — Adopté (p. 546).

Adoption [20 avril 1978] (p. 546).

19. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, signé à Sao Tomé le 14 janvier 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 décembre 1977] (n° 146). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [13 avril 1978] (n° 314). — Discussion [20 avril 1978] (p. 546, 547). — Adoption [20 avril 1978] (n° 110).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [21 avril 1978] (n° 132). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Lemoine [18 mai 1978] (n° 245). — Adoption sans débat [28 juin 1978] (n° 50).

PROMULGATION : loi n° 78-689 du 5 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 6 juillet 1978).

Analyse du projet : accord traduisant la volonté de notre pays d'étendre son action de coopération en Afrique au-delà des Etats francophones et d'en faire bénéficier les trois petits Etats ayant appartenu au Portugal et devenus indépendants au cours des années 1974-1975.

Discussion (première lecture) [20 avril 1978] (p. 546, 547).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 546).

Voir projet de loi concernant l'accord de coopération avec la République de Guinée-Bissau.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 547).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe). — Adopté (p. 547).

Adoption [20 avril 1978] (p. 547).

20. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur l'encouragement, la protection et la garantie réciproques des investissements, signée à Paris le 16 décembre 1976**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [24 mai 1977] (n° 2911).

— Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jean Seitlinger [27 octobre 1977] (n° 3174). — Discussion [17 décembre 1977]. — Adoption [17 décembre 1977] (n° 837).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 décembre 1977] (n° 201). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Philippe Machefer [20 avril 1978] (n° 330). — Discussion [27 avril 1978] (p. 623, 624). — Adoption [27 avril 1978] (n° 124).

PROMULGATION : loi n° 78-575 du 3 mai 1978 (JO Lois et décrets du 4 mai 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention a pour objet l'encouragement, la protection et la garantie réciproques des investissements entre la Roumanie et la France. Comme plusieurs autres similaires, cet accord a été conclu en application de l'article 26 de la loi de finances rectificatives pour 1971, qui a prévu l'octroi d'une garantie du Trésor subordonné à la conclusion d'un accord de protection des investissements pour les opérations d'investissements effectuées à l'étranger dans les pays extérieurs à la zone franc.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 623, 624).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 623, 624). — MM. Philippe Machefer, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 623) : une convention conclue en application de l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 1971 prévoyant l'octroi d'une garantie du Trésor subordonné à la conclusion d'un accord de protection des investissements pour les opérations effectuées dans les pays extérieurs à la zone franc. La politique du Gouvernement de Roumanie a largement favorisé le développement économique de ce pays. (p. 624) : le désir de la Roumanie de préserver l'éventail de ses productions économiques au regard des thèses de « spécialisation des économies » avancées par le Comecon. L'importance particulière accordée par le Gouvernement de Bucarest à la conférence sur la sécurité et la coopération européenne, au développement de ses relations avec le Tiers Monde. Les relations commerciales entre la Roumanie et la France depuis 1970. La prise en compte des particularités de l'économie roumaine par rapport aux économies libérales. L'accord paraphé en décembre 1976 par les sociétés des automobiles Citroën et deux entreprises d'Etat roumaines ; la nouveauté que constitue la réimportation d'un modèle fini. L'utilité de faire pénétrer les techniques françaises dans un pays où les grandes puissances industrielles risquent de prendre une place trop importante.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 624) : l'importance attachée par la Roumanie au développement de ses relations avec la France. L'investissement Citroën ; cette entreprise n'avait pas besoin de l'accord du Gouvernement puisqu'elle n'a pas demandé à bénéficier de la garantie du Trésor. Les échanges économiques entre la France et la Roumanie ne sont pas satisfaisants et doivent être améliorés.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 624).

Article unique (autorisation d'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur l'encouragement, la protection et la garantie réciproques des investissements) (p. 624).

Adoption [27 avril 1978] (p. 624).

21. — **Projet de loi autorisant la ratification des accords portant accession respectivement de la République du Cap Vert, de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la convention ACP-CEE de Lomé signés à Bruxelles le 28 mars 1977 ; autorisant l'approbation de l'accord modifiant l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté du 11 juillet 1975 négocié en raison de l'accession à la convention ACP-CEE de Lomé, de la République de Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Etat comorien, des Seychelles et de Surinam et signé à Bruxelles le 28 mars 1977** présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1977. — 3 avril 1978] (n° 254). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Claude Mont [21 avril 1978] (n° 334). — Discussion [27 avril 1978] (p. 621, 622). — Adoption [27 avril 1978] (n° 121).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [28 avril 1978] (n° 150). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Claude-Gérard Marcus [18 mai 1978] (n° 248). — Adoption sans débat [7 juin 1978] (n° 23).

PROMULGATION : loi n° 78-644 du 15 juin 1978 (JO, Lois et décrets du 16 juin 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord, qui tend à permettre l'accession à la convention de Lomé de trois Etats nouvellement indépendants — Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Papouasie-Nouvelle-Guinée — et de trois Etats ayant appartenu à des Etats membres de la Communauté au titre des pays et départements d'outre-mer : l'Etat comorien, les Seychelles et Surinam, montre que l'association instaurée à Lomé a conservé toute sa force d'attraction.

Discussion (première lecture) [27 avril 1978] (p. 621, 622).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 621, 622). — MM. Claude Mont, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 621) : des pays en voie de développement qui ont demandé à s'associer librement à la convention de Lomé. Le protocole prévoyant pour une période de quatre mois, la délivrance de certificats d'origine pour les

exportations se trouvant soit en cours de transport, soit placées sous le régime du dépôt provisoire. L'abandon d'un régime commercial privilégié avec l'ancienne puissance coloniale. Les unités de compte mises à la disposition du IV^e Fonds européen de développement en faveur des pays ACP. La négociation du renouvellement de la Convention de Lomé; la reprise d'un dialogue Nord-Sud, dans toute sa complexité; l'extension des engagements au cuivre, au caoutchouc et au phosphate; il importe de mettre au point les bases d'un code salarial et social. (p. 622) : les obligations que l'Europe des Neuf a contractées sont lourdes et méritoires.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 622) : les Etats demandant leur association à la Convention de Lomé présentent une structure économique comparable à celle des Etats de l'ACP. Les anciens territoires dépendant d'Etats membres. L'adhésion de l'Etat comorien, des Seychelles et de Surinam ne s'accompagne d'aucun effort financier supplémentaire de la part des Neuf. Le réexamen prochain de la convention de Lomé.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 622).

Article unique (autorisation de ratification des accords portant accession respectivement de la République de Cap-Vert, de la République démocratique de São Tomé et Príncipe, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la convention ACP-CEE de Lomé (et textes annexes), signés à Bruxelles le 28 mars 1977, et d'approbation de l'accord modifiant l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté du 11 juillet 1975 négocié en raison de l'accession à la convention ACP-CEE de Lomé de la République de Cap-Vert, de la République démocratique de São Tomé et Príncipe, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Etat comorien, des Seychelles et de Surinam (p. 622).

Adoption [27 avril 1978] (p. 622).

22. — **Projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création d'une agence spatiale européenne faite à Paris le 30 mai 1975**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [27 octobre 1977] (n° 41). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Michel d'Aillières [19 mai 1978] (n° 353). — Discussion [15 juin 1978] (p. 1410, 1412). — Adoption [15 juin 1978] (n° 154).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [20 juin 1978] (n° 400). — Renvoi à la commission des affaires étrangères.

Analyse du projet de loi : cette convention, signée à Paris le 30 mai 1975 par dix Etats européens, donne notamment mission à l'agence d'assurer et de développer, à des fins uniquement pacifiques, la coopération entre Etats européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiales. L'agence devra élaborer et mettre en œuvre une politique spatiale européenne à long terme, coordonner le programme spatial européen et les programmes nationaux en intégrant ces derniers aussi complètement que possible dans le programme spatial européen.

Discussion (première lecture) [15 juin 1978] (p. 1410, 1412).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1410, 1412).

— MM. Michel d'Aillières, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1410, 1412) : (p. 1410) : la politique de coopération spatiale européenne. (p. 1411) : le retard pris par le Vieux Continent par rapport aux deux super-grands, l'Union soviétique et les Etats-Unis, depuis la fin des années 1950. La création de deux organisations internationales, l'une concernant les lanceurs d'engins, l'ELDO (European Launching Development Organization), l'autre ayant trait à la recherche spatiale, l'ESRO (European Spatial Research Organization). Les résultats divers de ces deux organisations. Les programmes de satellites d'application. La relance des projets s'est faite autour du lanceur lourd Ariane, du Spacelab, du satellite de navigation maritime. Les programmes actuels de l'agence spatiale européenne. La France participe à tous les programmes facultatifs importants. Selon la nouvelle convention, l'agence a pour mission d'assurer et de développer, à des fins uniquement pacifiques, la coopération entre les Etats européens. L'organisation de cette agence; la fixation de son siège social permanent. L'annexe concernant la politique industrielle; le système selon lequel le montant des contributions financières de chaque Etat se retrouve sous forme de contrats passés à son industrie nationale. (p. 1412) : un principe qui ne doit pas être pris au pied

de la lettre sous peine de nuire à l'efficacité de l'agence spatiale européenne. L'autorisation de ratifier est demandée pour une convention entrée en vigueur depuis trois ans.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1412) : l'agence spatiale européenne succède à deux organisations qui avaient été créées en 1962. L'avantage que présente l'addition des moyens financiers des nations concernées pour des investissements très lourds. La participation de onze membres et de trois observateurs dont le Canada. L'élargissement du domaine des activités de l'agence et l'extension des missions qui lui sont confiées. L'accent mis sur les applications spatiales. La modification des structures de décision. Les nouveaux programmes mettent en jeu la technologie la plus avancée : l'exemple des lanceurs Ariane. Le problème du juste retour; une règle qui ne doit pas être appliquée avec trop de rigidité.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1412).

Article unique (autorisation de ratification de la convention portant création d'une agence spatiale européenne). — Adopté (p. 1412).

Adoption [15 juin 1978] (p. 1412).

23. — **Projet de loi autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant quatrième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [30 mai 1978] (n° 380). — Rapport de M. Jacques Genton [14 juin 1978] (n° 411). — Discussion [15 juin 1978] (p. 1409, 1410). — Adoption [15 juin 1978] (n° 153).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1978] (n° 399). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Marc Masson [22 juin 1978] (n° 460). — Discussion [29 juin 1978]. — Adoption [29 juin 1978] (n° 55).

PROMULGATION : loi n° 78-692 du 6 juillet 1978 (JO Lois et décrets du 7 juillet 1978).

Analyse du projet de loi : le projet de loi prévoit la quatrième prorogation des deux conventions qui constituent l'accord international sur le blé; ces deux conventions, portant l'une sur le commerce du blé, l'autre sur l'aide alimentaire, viennent à expiration le 30 juin 1978.

Discussion (première lecture) [15 juin 1978] (p. 1409, 1410).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1409, 1410) : MM. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 1409, 1410) : (p. 1409) : l'accord international sur le blé conclu en 1971 viendra à expiration le 30 juin 1978; une quatrième prorogation. (p. 1410) : la convention sur le commerce du blé est limitée dans son objet; la convention d'aide alimentaire contient l'engagement de huit états industrialisés et de la Communauté économique européenne de fournir une aide alimentaire aux pays en voie de développement. La reconduction d'accords provisoires est due à l'absence d'entente entre les pays développés. Regrette qu'aucun accord définitif sur les céréales n'ait pu intervenir à la conférence de Genève dans le cadre de la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 1410) : la prorogation de l'accord international conclu en 1971 par la conférence des Nations Unies. La convention sur le blé, celle sur l'aide alimentaire. La négociation sans succès, d'un nouvel accord pour les céréales à Genève. La fourniture de céréales aux pays du tiers monde par neuf donateurs dont la Communauté économique européenne.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 1410).

Article unique (autorisation d'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant quatrième prorogation de la convention sur le commerce du blé et de la convention relative à l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971). — Adopté (p. 1410).

Adoption [15 juin 1978] (p. 1410).

24. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres en date du 7 juillet 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne concernant l'importation en France des livres scolaires en langue**

espagnole, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [19 juin 1978] (n° 450). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Francis Palmero [17 octobre 1978] (n° 33, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2908, 2909). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 13).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 65). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Fernand Marin [30 novembre 1978] (n° 742). — Adoption sans débat [13 décembre 1978] (n° 114).

PROMULGATION : loi n° 78-1184 du 20 décembre 1978 (JO Lois et décrets, du 22 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : cette convention exonère de la TVA les importations de livres scolaires espagnols à destination des cellules d'enseignement de langue espagnole qui existent dans certains établissements scolaires français.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2908, 2909).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2908, 2909) : MM. Francis Palmero, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jacques Habert, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) **Interventions des sénateurs** (p. 2908) : les enfants de travailleurs espagnols scolarisés en France. — La création de cellules d'enseignement en langue espagnole. — L'exclusion de celles-ci des franchises de l'accord culturel franco-espagnol du 7 février 1969. — L'opportunité d'une exonération de la TVA des importations de livres scolaires espagnols à destination de ces cellules. — La liberté de diffusion des ouvrages français analogues en Espagne. — La franchise accordée au matériel pédagogique français entrant en Espagne. — Les taxes frappant les livres français. — La non-application du principe de la gratuité des livres scolaires de sixième et de cinquième pour les lycées et écoles français des pays voisins de la France.

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 2909) : le devoir pour la France de faciliter la formation complémentaire dans la langue nationale des enfants d'immigrés espagnols. Les cellules d'enseignement de langue espagnole. La possibilité d'exemption de la TVA pour l'achat de livres scolaires ; la simplification de ce régime d'exemption.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2909).

Article unique (autorisation d'approbation de l'échange de lettres du 7 juillet 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne, concernant l'exonération des droits et taxes d'importation applicables aux livres scolaires en langue espagnole introduits sur le territoire français). — Adopté (p. 2909).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2909).

25. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres en date du 22 décembre 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dus par les établissements culturels des deux pays, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [19 juin 1978] (n° 451). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Gustave Héon [5 octobre 1978] (n° 5, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2907). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 11).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 653). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Raymond Julien [16 novembre 1978] (n° 699). — Adoption sans débat [7 décembre 1978] (n° 104).

Analyse du projet de loi : cette convention met fin à l'absence de réciprocité entre les règles suivant lesquelles sont imposés dans chaque pays les établissements culturels des autres pays, ce qui permettra, notamment, l'exonération de l'institut culturel suédois à Paris.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2907).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2907) : MM. Gaston Pams, en remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) **Intervention du rapporteur** (p. 2907) : l'alignement du régime fiscal du centre culturel suédois de Paris sur celui de l'institut français de Stockholm. — L'exonération de la taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la participation des employeurs à la formation professionnelle continue, l'investissement obligatoire.

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 2907) : le cadre juridique périmé de la coopération culturelle avec la Suède. L'envoi d'enseignants français en Suède. L'exonération fiscale en faveur de l'institut français de Stockholm et de l'institut culturel suédois de Paris va faciliter le développement de notre coopération culturelle.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2907).

Article unique (autorisation de l'approbation de l'échange de lettres du 22 décembre 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dus par les établissements culturels des deux pays). — Adopté (p. 2907).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2907).

26. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale signé à Lisbonne le 7 février 1977, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 mai 1978] (n° 157). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Robert Montdargent [1^{er} juin 1978] (n° 318). — Discussion [21 juin 1978]. — Adoption [21 juin 1978] (n° 37).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1978] (n° 464). — Rapport de M. Philippe Machefer [17 octobre 1978] (n° 34, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2909, 2910). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 14).

PROMULGATION : loi n° 78-1041 du 31 octobre 1978 (JO Lois et décrets, du 1^{er} novembre 1978).

Analyse du projet de loi : cet avenant modifie la convention afin de tenir compte de l'évolution récente du droit français en matière de sécurité sociale, notamment en ce qui concerne les prestations familiales, l'assurance vieillesse et les accidents du travail. Il y apporte en outre diverses améliorations, par exemple en ajoutant à la liste des enfants bénéficiaires des indemnités pour charges de famille, lorsqu'ils résident dans le pays autre que le pays d'emploi du chef de famille, les petits-enfants orphelins du travailleur ou de son conjoint.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2909, 2910).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2909, 2910) : MM. Philippe Machefer, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Jacques Habert, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) **Interventions des sénateurs** : l'amélioration des dispositions de la convention générale de sécurité sociale : prestations familiales, assurance maladie-maternité, assurance vieillesse, accidents du travail, indemnité pour charges de famille (p. 2909, 2910). — L'assurance volontaire (p. 2909) ; les travailleurs immigrés portugais (p. 2909, 2910) ; la règle de réciprocité des conventions (p. 2910) ; la consultation des représentants du conseil supérieur des Français de l'étranger (p. 2910).

b) **Intervention du Gouvernement** (p. 2910) : la mise à jour et l'amélioration de la convention générale de sécurité sociale franco-portugaise.

Réponse à M. Jacques Habert : la suspension du recrutement des travailleurs étrangers en France. La nécessité d'accorder à ceux-ci les droits auxquels peuvent prétendre tous ceux qui vivent en France. La règle de la réciprocité et le problème des allocations familiales. La situation des Français travaillant au Portugal.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2910).

Article unique (autorisation d'approbation de l'avenant à la convention générale entre la France et le Portugal sur la sécurité sociale). — Adopté (p. 2910).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2910).

27. — **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Damas le 28 novembre 1977**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 mai 1978] (n° 159). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Gorse [1^{er} juin 1978] (n° 319). — Discussion [21 juin 1978]. — Adoption [21 juin 1978] (n° 39).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 juin 1978] (n° 465). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Serge Boucheny [7 décembre 1978] (n° 123, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4950). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 42).

Analyse du projet de loi: autorisation de l'approbation de la convention entre le Gouvernement français et le Gouvernement de la République arabe syrienne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4950).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4950): MM. Serge Boucheny, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères; Jacques Habert.

a) *Interventions des sénateurs*: la puissance économique de la Syrie et le pétrole syrien (p. 4950); les échanges commerciaux entre la Syrie et les pays occidentaux (p. 4950); l'orientation des investissements français vers l'exploitation pétrolière et les communications (p. 4950); la nécessité de construire un nouvel établissement français remplaçant l'école française de Damas (p. 4950).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4950): la satisfaction des exigences françaises en matière de sécurité de nos investissements à l'étranger; le recours notamment à un arbitrage international en cas de litige et la possibilité de saisir le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements alors que la Syrie n'avait pas encore adhéré. Le prolongement de l'accord de coopération économique et industrielle signé en 1974 avec la Syrie.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4950).

Article unique (autorisation de l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Damas le 28 novembre 1977). — Adopté (p. 4950).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4950).

28. — **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée sur l'encouragement et la protection des investissements, signé à Paris le 28 décembre 1977**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 520). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Louis Le Montagner [19 octobre 1978] (n° 39, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2911, 2912). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 15).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 650). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Claude Gérard Marcus [16 novembre 1978] (n° 698). — Adoption sans débat [18 novembre 1978] (n° 122).

PROMULGATION: loi n° 79-14 du 3 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 4 janvier 1979).

Analyse du projet de loi: cet accord, comme ceux déjà conclus avec une quinzaine d'autres pays, est destiné à assurer aux entreprises françaises désireuses d'investir en Corée un certain

nombre de garanties et notamment celles du Trésor français à travers l'intermédiaire de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur COFACE. Il garantit la liberté des transferts et prévoit le recours à une procédure d'arbitrage en cas de litige.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2911, 2912).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2911, 2912): MM. Francis Palmero, en remplacement de M. Louis Le Montagner, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Jacques Eberhard, Philippe Machefer, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Interventions des sénateurs*. La garantie du Trésor par l'intermédiaire de la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE (p. 2911). Le développement des échanges franco-coréens: Airbus, Peugeot (p. 2911). Le développement des investissements français en Corée: Pechiney, Rhône-Poulenc (p. 2911). Les importations sauvages de textile et les contingentements (p. 2911). Les conditions de vie des travailleurs français en Corée (p. 2911).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2912): le développement économique coréen et la recherche de diversification de ces relations économiques. Le taux de couverture de nos échanges avec la Corée est positif. Les règles édictées par la commission européenne pour limiter les inconvénients des importations et des exportations.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2912).

Article unique (autorisation d'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée sur l'encouragement et la protection des investissements). — Adopté (p. 2912).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2912).

29. — **Projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 27 juin 1973, signé à Paris le 6 décembre 1977**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 521). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport de M. Gustave Héon [5 octobre 1978] (n° 7, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2907, 2908). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 12).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 652). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Charles Ehrmann [23 novembre 1978] (n° 727). — Adoption sans débat [13 décembre 1978] (n° 115).

PROMULGATION: loi n° 78-1185 du 20 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 22 décembre 1978).

Analyse du projet de loi: Cet avenant constitue une simple mise au point d'une convention fiscale conclue entre la France et l'Espagne le 27 juin 1973. Il exclut sans équivoque les sociétés mères espagnoles du bénéfice du transfert de l'avoir fiscal français et simplifie les règles de retenue à la source.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2907, 2908).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2907, 2908): MM. Gaston Pams, en remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2907): le désir d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune. Les difficultés d'interprétation de la convention du 27 juin 1973 et la nécessité de négocier un avenant à cette convention. Le problème du bénéfice de l'avoir fiscal aux sociétés participantes espagnoles, mères de filiales françaises. (p. 2908): la confirmation de l'exclusion du bénéfice du transfert de l'avoir fiscal pour ces sociétés. La simplification de l'imposition à la source des dividendes perçus d'un pays à l'autre.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2908): l'imperfection de la rédaction de la convention du 27 juin 1973; la confirmation de l'interprétation française. L'uniformisation du régime d'imposition applicable aux dividendes des sociétés mères. Cette législation profitera aux sociétés qui désirent s'implanter en Espagne.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2908).

Article unique (autorisation de ratification de l'avenant à la convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 27 juin 1973, signé à Paris le 6 décembre 1977). — Adopté (p. 2908).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2908).

30. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la Communauté économique européenne, CEE et la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, États membres de cette Communauté (Etats membres), d'une part, et l'Association internationale de développement (Association), d'autre part, signé à Bruxelles le 2 mai 1978, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 528). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Gilbert Belin [17 octobre 1978] (n° 35, 1978-1979). — Discussion [26 octobre 1978] (p. 2912, 2913). — Adoption [26 octobre 1978] (n° 16).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [27 octobre 1978] (n° 649). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Lemoine [16 novembre 1978] (n° 697). — Adoption sans débat [22 novembre 1978] (n° 83).

PROMULGATION : loi n° 78-1113 du 29 novembre 1978 (JO Lois et décrets du 1^{er} décembre 1978).

Analyse du projet de loi : cet accord prévoit la contribution de la Communauté économique européenne au programme d'action spéciale arrêté lors de la conférence sur la coopération économique internationale dans le but d'aider les pays à faible revenu.

Discussion (première lecture) [26 octobre 1978] (p. 2912, 2913).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2912) : MM. Gilbert Belin, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 2912) : le versement de la contribution de la CEE aux pays bénéficiaires par l'intermédiaire de l'association internationale de développement. L'effort fait par la France et ses partenaires. Le problème du moratoire des dettes pour les pays les plus pauvres et la charge des prêts de l'association internationale de développement. La participation de la Communauté économique européenne au programme d'action spéciale défini à la conférence sur la coopération économique internationale.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2912) : l'appui de la Communauté économique européenne aux actions définies à la conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Le choix de l'association internationale de développement pour apporter cet appui. Les conditions des prêts consentis.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 2913).

Article unique (autorisation de ratification de l'accord entre la Communauté économique européenne (CEE) et la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, États membres de cette communauté (Etats membres), d'une part, et l'Association internationale de développement (association). — Adopté (p. 2913).

Adoption [26 octobre 1978] (p. 2913).

31. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinstadt, signé à Paris le 17 novembre 1977, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 mai 1978] (n° 155). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Emile Muller [18 octobre 1978] (n° 627). — Discussion [15 novembre 1978]. — Adoption [15 novembre 1978] (n° 77).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [21 novembre 1978] (n° 80, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Louis Jung [14 décembre 1978] (n° 160, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4948, 4949). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 40).

PROMULGATION : loi n° 78-1187 du 21 décembre 1978 (JO Lois et décrets, du 23 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : autorisation de la ratification de l'accord entre la France et l'Allemagne fédérale relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinstadt.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4948, 4949).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4948, 4949) : MM. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Marcel Rudloff ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Interventions des sénateurs* : les liaisons autoroutières dans l'Est (p. 4948). L'intérêt économique des autoroutes pour la région de Mulhouse (p. 4948). Les douanes entre la France et la Suisse (p. 4948). Les sommes encaissées par les douanes au parking des transports internationaux routiers de Saint-Louis (p. 4948).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4949) : la construction d'un pont autoroutier entre Ottmarsheim et Steinstadt et d'un pont routier reliant Huningue et Weil am Rhein. Le financement conjoint de ces ouvrages par la France et l'Allemagne suivant l'accord franco-allemand du 30 janvier 1953. L'amélioration des liaisons routières entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Le remplacement du bac de Palmrain par un pont, qui avait été détruit pendant la guerre. Le raccordement des réseaux autoroutiers d'Europe du Nord et d'Europe du Sud. La réalisation du pont autoroutier par la France et du pont routier par l'Allemagne. Les mécanismes assurant la répartition équitable des dépenses. La participation du fonds spécial d'intervention routier pour le pont autoroutier et du département du Haut-Rhin pour le pont routier.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4949).

Article unique (autorisation de ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinstadt). — Adopté (p. 4949).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4949).

32. — Projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil am Rhein, signé à Paris le 17 novembre 1977, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 mai 1978] (n° 156). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Emile Muller [18 octobre 1978] (n° 625). — Discussion [15 novembre 1978]. — Adoption [15 novembre 1978] (n° 78).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [21 novembre 1978] (n° 81, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — Rapport de M. Louis Jung [14 décembre 1978] (n° 161, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4949). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 41).

PROMULGATION : loi n° 78-1188 du 21 décembre 1978 (JO Lois et décrets du 23 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : autorisation de ratification de l'accord entre la France et l'Allemagne fédérale relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil am Rhein.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4949).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4949) : MM. Louis Jung, rapporteur de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

a) *Intervention du rapporteur* : la création d'un pont routier entre Huningue et Weil am Rhein et le bac suppléant le pont (p. 4949).

b) *Intervention du Gouvernement* : renvoi au précédent projet de loi n° 31.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4949).

Article unique (autorisation de la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil am Rhein). — Adopté (p. 4949).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4949).

33. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 23 février 1978, présentée au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 octobre 1978] (n° 576). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Lemoine [23 novembre 1978] (n° 725). — Discussion [13 décembre 1978]. — Adoption [13 décembre 1978] (n° 111).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 171, 1978-1979). Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

34. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et la commission centrale pour la navigation du Rhin du 10 mai 1978 relatif au siège de la commission centrale pour la navigation du Rhin et ses privilèges et immunités sur le territoire français (ensemble deux annexes et un accord par échange de lettres), présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [17 octobre 1978] (n° 589). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Jean-Marie Caro [23 novembre 1978] (n° 726). Discussion [13 décembre 1978]. — Adoption [13 décembre 1978] (n° 112).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 172, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

35. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres du 19 janvier 1978 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur les questions fiscales concernant les locaux de l'Etat français en Espagne et ceux de l'Etat espagnol en France, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [17 octobre 1978] (n° 590). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Robert Montdargent [30 novembre 1978] (n° 743). — Discussion [13 décembre 1978]. — Adoption [13 décembre 1978] (n° 113).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [19 décembre 1978] (n° 173, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

36. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération en matière économique et financière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977, ensemble l'échange de lettres en date du 26 janvier 1978, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 octobre 1978] (n° 579). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Gorse [7 décembre 1978] (n° 774). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 118).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 190, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

37. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative au concours en personnel apporté par le Gouvernement de la République française au fonctionnement des services publics de la République de Djibouti, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, ensemble cinq annexes et un échange de lettres, signés à Djibouti le 28 avril 1978, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 octobre 1978] (n° 577). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Gorse [7 décembre 1978] (n° 772). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 119).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 191, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

38. — Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti relative au transfert du privilège de l'émission monétaire à la République de Djibouti, faite à Djibouti le 27 juin 1977, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 octobre 1978] (n° 578). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Gorse [7 décembre 1978] (n° 773). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 120).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 192, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

39. — Projet de loi autorisant l'approbation du protocole provisoire fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti, signé à Djibouti le 27 juin 1977, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [9 octobre 1978] (n° 530). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Georges Gorse [7 décembre 1978] (n° 775). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 121).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 193, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

40. — Projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de frontière, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères [17 octobre 1978] (n° 591). — Renvoi à la commission des affaires étrangères. — Rapport de M. Pierre-Bernard Cousté [30 novembre 1978] (n° 741). — Discussion [18 décembre 1978]. — Adoption [18 décembre 1978] (n° 123).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [22 décembre 1978] (n° 194, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2155, 2278, 2281.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 134, n° 9.

TRANSALL (AVIONS DE TRANSPORT)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense.

QUESTION ORALE, n° 2225.

« TRANSPAC » (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 13 ; (deuxième partie), Postes et télécommunications ; CMP.

TRANSPORTS

1. — Projet de loi relatif aux transports publics d'intérêt local, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports [rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 529). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Auguste Chupin [8 novembre 1978] (n° 60, 1978-1979). — Discussion [14 novembre 1978] (p. 3215, 3222). — Adoption modifiée [14 novembre 1978] (n° 19).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (PREMIÈRE LECTURE) [15 novembre 1978] (n° 680). — Renvoi à la commission de la production et des échanges.

Analyse du projet de loi : ce projet de loi modifie la législation applicable aux transports publics d'intérêt local afin d'opérer une plus grande décentralisation et de faire plus largement confiance aux collectivités locales pour organiser, sous leur responsabilité, les transports d'intérêt local. Le rôle de l'Etat est réduit et seuls nécessiteront désormais son approbation les contrats de très longue durée. Toutefois, les conditions d'exploitation seront régies par des règles définies par des contrats types approuvés en Conseil d'Etat.

Discussion (première lecture) [14 novembre 1978] (p. 3215, 3222).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3215, 3216) : MM. Auguste Chupin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Bernard Hugo, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) *Interventions des sénateurs* : la loi du 31 juillet 1913 relative aux voies ferrées d'intérêt local (p. 3215). Les divers transports en commun d'intérêt local (p. 3215). La décentralisation et le rôle des collectivités locales (p. 3215). La charge financière des transports publics d'intérêt local (p. 3215). L'approbation par l'Etat des contrats de longue durée (p. 3215). L'intervention des syndicats intercommunaux (p. 3216). La représentation des usagers et des syndicats professionnels (p. 3216).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 3216)* : l'élaboration en cours des projets de documents types et de contrats types, qui devraient être publiés au début de l'année 1979, après examen par le conseil supérieur des transports.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 3216, 3222) : MM. Auguste Chupin, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; Joël Le Theule, ministre des transports; Bernard Pellarin, Robert Laucournet, Michel Giraud.

Article 1^{er} (champ d'application de la loi : liste des services de transport public d'intérêt local) (p. 3216). — Adoption de l'amendement n° 1 de M. Auguste Chupin, rapporteur : substitution à l'expression « aménagements secondaires » des mots « aménagements accessoires ». — Le cas particulier des remontées mécaniques qui ne peuvent être considérées comme des services publics ; la question de la durée des conventions. La concertation de l'administration avec le syndicat national des téléphériques (p. 3217). — Retrait de l'amendement rédactionnel n° 2 de M. Auguste Chupin, rapporteur ; retrait de l'amendement n° 25 de M. Bernard Pellarin et plusieurs de ses collègues : suppression du champ d'application de la loi des transports de voyageurs par « téléphériques, remonte-pentes ou tout autre engin utilisant des câbles porteurs ou tracteurs » ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 23 de M. Joël Le Theule, ministre des transports. — Le problème des compagnies privées d'aviation qui assurent les transports locaux (« aviation de troisième niveau »). Le souci du Gouvernement et de la direction générale de l'aviation civile d'examiner avec bienveillance les demandes présentées par les collectivités locales et les chambres consulaires. — Adoption de l'amendement n° 3 de M. Auguste Chupin, rapporteur : extension du champ d'application de la loi aux transports fluviaux ; retrait du sous-amendement n° 22 de M. Robert Laucournet à l'amendement n° 3 de M. Auguste Chupin, rapporteur : extension du champ d'application de la loi aux transports aériens (p. 3218). L'exclusion du champ d'application de la loi de la Régie autonome des transports parisiens (RATP). La question du prolongement de la ligne de métro n° 7 en direction de Villejuif. Les négociations menées entre le ministre des transports et celui de l'économie : l'accord final du fonds de développement économique et social (FDES) pour accorder les autorisations d'emprunt. La poursuite du projet (p. 3219) ;

— l'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté (p. 3219).

Article 2 (dénominations : autorités organisatrices, services de transports publics d'intérêt local) (p. 3219). — Adoption de l'amendement de forme n° 24 de M. Joël Le Theule, ministre des transports ;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3219).

Article 3 (conditions de réalisation et d'adoption de tout projet relatif aux services de transports publics d'intérêt local) (p. 3219). — Adoption de l'amendement de forme n° 4 de M. Auguste Chupin, rapporteur ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 21 de M. Auguste Chupin, rapporteur ; adoption de l'amendement de forme n° 5 de M. Auguste Chupin, rapporteur (p. 3220) ; adoption de l'amendement rédactionnel n° 6 de M. Auguste Chupin, rapporteur : substitution à l'expression « l'autorité supérieure » de l'expression « l'autorité de tutelle ». — l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 3220).

Article 4 (modes d'exploitation des services de transports publics d'intérêt local) (p. 3220). — Adoption des amendements de forme n° 7 et n° 8 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 3220).

Article 5 (approbation de l'autorité supérieure pour les délibérations relatives aux conventions, aux cahiers des charges et aux règlements des régies) (p. 3220). — Adoption de l'amendement de coordination n° 9 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 3220).

Article 6 (délai d'harmonisation des règlements intérieurs des régies et des contrats avec les dispositions types qui seront définies par décret) (p. 3220). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 10 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 3220) ;

Article 7 (homologation et aménagement des tarifs des services de transports publics d'intérêt local) (p. 3221). — Retrait de l'amendement n° 11 de M. Auguste Chupin, rapporteur : suppression de la mention de la possibilité de soumettre les tarifs des services de transports publics d'intérêt local à des limitations ; adoption de l'amendement de coordination n° 12 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 3221).

Article 8 (frais de contrôle de l'autorité supérieure) (p. 3221). — Adoption de l'amendement de coordination n° 13 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 3221).

Article 9 (services de transports dits en site propre ; obligation de clôture) (p. 3221). — Adoption des amendements rédactionnels n° 14 et n° 15 de M. Auguste Chupin, rapporteur.

— l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 3221).

Article 10 (règles applicables aux services de transports publics de voyageurs par chemin de fer funiculaire, téléphérique, remonte-pente ou tout autre engin utilisant des câbles porteurs ou tracteurs) (p. 3221). — Adoption des amendements de forme n° 16 et n° 18 de M. Auguste Chupin, rapporteur (p. 3222) ; adoption de l'amendement de coordination n° 17 de M. Auguste Chupin, rapporteur ;

— l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 3222).

Article 11 (application des dispositions nouvelles aux services de transport liés par contrat avec les régions où existe un schéma régional de transport). — Adopté (p. 3222).

Article 12 (dispositions applicables aux gares routières publiques de voyageurs). — Adopté (p. 3222).

Article 13 (décrets d'application en Conseil d'Etat). — Adopté (p. 3222).

Article 14 (abrogation de différents articles du code des communes et de divers textes législatifs ou réglementaires) (p. 3222). — Adoption de l'amendement n° 19 de M. Auguste Chupin, rapporteur : adjonction, à la liste des textes abrogés, de la loi du 6 frimaire an VII en tant qu'elle concerne les bacs et passages d'eau d'intérêt communal ; adoption de l'amendement n° 20 de M. Auguste Chupin, rapporteur : adjonction, à la liste des textes abrogés, d'un alinéa supplémentaire de l'article 46 de la loi du 10 août 1871 modifiée relative aux conseils généraux ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 3222).

Article 15 (entrée en vigueur de la loi). — Adopté (p. 3222).

Adoption [14 novembre 1978] (p. 3222).

(Transports ferroviaires.)

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2281, 2327, 2345.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 56, 73, 87.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF).

(Transports fluviaux.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. V. — Routes, ports et voies navigables.

TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}.

(Transports routiers.)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 6.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

QUESTIONS ORALES, n°s 2244, 2252, 2255, 2286, 2288, 2332.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

(Transports maritimes.)

Voir QUESTIONS ORALES, n°s 2326, 2330.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 131, 1, 53, 87, 96, 112.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 15.

TRANSPORTS (Coordination des).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. —

TRANSPORTS AERIENS

1. — Proposition de loi tendant à élargir les dispositions concernant l'établissement des servitudes de survol prévues par les lois du 8 juillet 1941 et du 31 décembre 1966, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [14 juin 1978] (n° 422). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

2. — Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête sur les problèmes posés par le conflit opposant les contrôleurs de la navigation aérienne aux pouvoirs publics, présentée par M. Charles Pasqua, sénateur [rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1978. — 2 octobre 1978] (n° 524). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Départements d'outre-mer, Territoires d'outre-mer, Transports. — III. — Aviation civile et météorologie, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTIONS ORALES, n° 2084, 2085, 2086, 2087, 2132, 2170, 2194, 2300, 2330, 2331.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 24, 73, 80, 90.

TRANSPORTS, 1, art. 1^{er}.

TRANSPORTS EN COMMUN

1. — Projet de loi prorogeant les dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports [2 octobre 1978] (n° 566). — Renvoi à la commission de la production et des échanges. — Rapport de M. Jean Valleix [16 novembre 1978] (n° 695). — Discussion [22 novembre 1978]. — Adoption [22 novembre 1978] (n° 85).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [23 novembre 1978] (n° 87, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport de M. Auguste Billiemaz [8 décembre 1978] (n° 126, 1978-1979). — Discussion [18 décembre 1978] (p. 4914, 4918). — Adoption [18 décembre 1978] (n° 37).

PROMULGATION : loi n° 78-1192 du 21 décembre 1978 (JO Lois et décrets, du 23 décembre 1978. — Rectificatif du 29 décembre 1978).

Analyse du projet de loi : aux termes de la loi du 6 mai 1976, c'est dès la fin de 1977 que la région d'Ile-de-France aurait dû prendre en charge ses transports intérieurs au lieu et place du syndicat des transports parisiens. Une première fois ce transfert de responsabilités a été reporté au 31 décembre 1978 et le Gouvernement demande un nouveau délai qui doit expirer à la fin de 1979.

Discussion (première lecture) [18 décembre 1978] (p. 4914, 4918).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4914, 4917) : MM. Auguste Billiemaz, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Philippe Machefer, Bernard Hugo, Michel Giraud, Adolphe Chauvin, Joël Le Theule, ministre des transports.

a) Intervention des sénateurs : la prorogation jusqu'au 31 décembre 1979 de l'organisation actuelle des transports de voyageurs de la région d'Ile-de-France (p. 4914, 4915, 4916). La prise en charge par l'Etat du déficit d'exploitation de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), des chemins de fer de banlieue et du Réseau express régional (RER) (p. 4914, 4916). Les tarifs des transports parisiens (p. 4914). La « carte orange » (p. 4914). Les transports en commun et l'usage des voitures particulières (p. 4915). Les lignes de banlieue de la SNCF (p. 4915). Les parkings (p. 4915). Les autoroutes (p. 4915). La répartition des responsabilités et des charges entre l'Etat et les collectivités locales (p. 4915, 4916). L'utilité

d'un office régional des transports publics, d'un office des autoroutes et d'un centre régional de circulation (p. 4915). L'augmentation du versement transport des entreprises (p. 4915). Le déplafonnement de la taxe spéciale d'équipement (p. 4915). L'utilité d'une commission chargée d'étudier le problème des transports régionaux (p. 4916).

b) Intervention du Gouvernement (p. 4917) : la loi du 6 mai 1976 sur la région d'Ile-de-France a prévu le transfert des compétences. Les aspects juridiques, d'organisation et financiers du problème. Le dépôt, à la session de printemps 1979, d'un texte mettant fin au régime actuel.

Réponse à M. Philippe Machefer : l'insuffisance des investissements effectués par l'Etat dans la région parisienne en matière de transports. Le problème des parkings ; celui de Saint-Nom-la-Bretèche.

Réponse à M. Michel Giraud : l'instauration d'une concertation avec le conseil régional sur le texte en préparation.

Réponse à M. Bernard Hugo : la participation de l'Etat ne sera pas augmentée. Il existe déjà un institut de recherches en matière de transport.

II. — DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (p. 4917, 4918) : MM. Bernard Hugo, Auguste Billiemaz, rapporteur ; Joël Le Theule, ministre des transports.

Article unique (prorogation jusqu'au 31 décembre 1979 des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France). — Adopté (p. 4917).

Après l'article unique (p. 4917). — Retrait de l'amendement n° 1 (article additionnel) de M. Bernard Hugo et plusieurs de ses collègues : publication par le ministre des transports d'un rapport faisant état de la concertation entre l'Etat et la région d'Ile-de-France, avant le 2 avril 1979 (p. 4918).

Adoption [18 décembre 1978] (p. 4918).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), après l'art. 16 ; (deuxième partie), Aménagement du territoire, Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

QUESTIONS ORALES, n° 2255, 2257.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

TRANSPORTS (MINISTÈRE DES)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres. — IV. — Marine marchande. — V. — Routes, ports et voies navigables.

TRANSPORTS PUBLICS D'INTERET LOCAL

Voir TRANSPORTS, 1.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture, Education.

QUESTION ORALE, n° 2148.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 123.

TRAVAIL

(Travail [Conditions du])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Services du Premier ministre. — V. — Commissariat général du Plan, Travail et participation.

QUESTIONS ORALES, n° 2203, 2253, 2335, 2366.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

(Travail [Hygiène et sécurité du])

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation, Postes et télécommunications.

QUESTION ORALE, n° 2364.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 23, 58.

(Travail [Réglementation du])

Voir QUESTION ORALE, n° 2253.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, I.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

TRAVAIL CLANDESTIN

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG; (deuxième partie), Commerce extérieur.

QUESTION ORALE, n° 2254.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

TRAVAIL DES FEMMES

Voir FAMILLE, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2158.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 22.

TRAVAIL (DURÉE DU), 2, DG.

TRAVAIL (Durée du)

1. — Proposition de loi sur la répartition des quarante heures de travail par semaine, présentée par M. Francis Palmero, sénateur [21 novembre 1978] (n° 83, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — Projet de loi relatif à la durée maximale hebdomadaire du travail, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [16 novembre 1978] (n° 703). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. René Caille [29 novembre 1978] (n° 732). — Discussion [8 décembre 1978]. — Adoption [8 décembre 1978] (n° 106).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [9 décembre 1978] (n° 129, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Robert Schwint [13 décembre 1978] (n° 153, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 5001, 5010). — Adoption modifiée [19 décembre 1978] (n° 49).

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [20 décembre 1978] (n° 819). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. René Caille [20 décembre 1978] (n° 820). — Discussion [20 décembre 1978]. — Adoption [20 décembre 1978] (n° 139).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Robert Schwint [20 décembre 1978] (n° 180, 1978-1979). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5058, 5059). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 64).

PROMULGATION: loi n° 79-3 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets du 3 janvier 1979). — RECTIFICATIF (JO Lois et décrets du 17 janvier 1979).

Analyse du projet de loi: ce projet fait partie d'un train de mesures destinées à apporter des solutions ponctuelles aux problèmes de l'emploi; il vise principalement à abaisser de cinquante-deux à cinquante heures la durée maximale hebdomadaire du travail.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 5001, 5010).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5001, 5005): MM. Robert Schwint, président et rapporteur de la commission des affaires sociales; Francis Palmero, Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

a) Interventions des sénateurs: l'abaissement de la durée maximale hebdomadaire du travail et de la durée maximale moyenne du travail (p. 5001, 5002). La semaine de travail de quatre jours (p. 5001, 5003, 5004). La loi de 1936 sur la semaine de quarante heures (p. 5002, 5003). La négociation entre les partenaires sociaux (p. 5002, 5003, 5004). La durée de travail

des manuels et des « cols blancs » (p. 5002). Les règles spécifiques de durée du travail dans l'agriculture (p. 5003). Les horaires variables; le travail à temps partiel (p. 5003). Les temps de transport (p. 5003). Le repos dominical, l'aspiration des Français au tourisme de fin de semaine et le vœu des maires des stations classées (p. 5004).

b) Intervention du Gouvernement (p. 5004): la législation sur la durée maximale du travail; la durée maximale de soixante heures, la durée hebdomadaire de cinquante-deux heures, la durée de quarante-huit heures sur douze semaines. Le projet gouvernemental propose de réduire de cinquante-deux heures à cinquante heures la durée maximale du travail; les conversations entre les partenaires sociaux (p. 5005): le vieillissement de la législation de 1936. La nécessité de ne pas perturber les négociations en cours; la volonté du Gouvernement de ramener la durée hebdomadaire moyenne sur douze semaines à quarante-six heures. La semaine de quatre journées de dix heures; son inapplication dans les entreprises où les cadences sont sévères et la nécessité de l'accord des délégués du personnel et du comité d'entreprise.

Réponse à M. Francis Palmero: la juste revendication pour une meilleure utilisation des équipements des stations balnéaires et de ski. La possibilité d'établir une semaine de trente-cinq heures. La réduction de la durée hebdomadaire du travail en fonction de la productivité avec des compensations salariales. L'ouverture de certains magasins le dimanche; l'exemple des grandes surfaces et des magasins de meubles.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5005, 5010). — MM. Michel Moreigne, Raymond Dumont, Robert Schwint, rapporteur; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation; Francis Palmero, Marcel Rudloff; Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (emplois féminins).

Article 1^{er} (modification de l'article L. 212-7 du code du travail: abaissement de cinquante-deux à cinquante heures de la durée maximale hebdomadaire du travail; possibilité d'abaissement à quarante-six heures de la durée maximale moyenne, par décret, dans certaines régions ou certains secteurs) (p. 5005).

— Retrait de l'amendement n° 8 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne: limite maximale de quarante heures pour la durée hebdomadaire du travail; limite pour la durée effective du travail de trente-cinq heures par semaine sur une période de douze semaines (p. 5006); la revendication des sidérurgistes allemands pour la semaine de trente-cinq heures; les objectifs du VII^e Plan; les négociations entre les partenaires sociaux. — Rejet de l'amendement n° 4 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont: réduction à trente-cinq heures de la durée maximale hebdomadaire du travail; rejet de l'amendement n° 5 de Mme Rolande Perlican et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont: suppression des dispositions du code du travail prévoyant la limitation de la durée du travail sur une moyenne de douze semaines et un plafond de soixante heures pour les horaires dérogatoires;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 5006).

Après l'article 1^{er} (p. 5006). — Retrait de l'amendement n° 9 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne: modification du dernier alinéa de l'article L. 212-7 du code du travail: dépassement du plafond de quarante heures, pour circonstances exceptionnelles, avec une limite fixée à cinquante heures par semaine. — Les équivalences dans l'hôtellerie, les gardiennages; le décret du 13 décembre 1978 (p. 5007); rejet de l'amendement n° 10 de M. Robert Schwint, rapporteur: suppression des dispositions du code du travail faisant référence aux équivalences.

Article 2 (article L. 212-2-1: possibilité, avec l'accord des salariés, de répartir la durée hebdomadaire du travail sur quatre jours ouvrables) (p. 5007). — Rejet de l'amendement n° 6 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Raymond Dumont: suppression de cet article; adoption de l'amendement n° 3 de M. Robert Schwint, rapporteur: répartition de la durée hebdomadaire du travail sur quatre jours ouvrables avec une répartition journalière égale ou sur quatre jours et demi; avis conforme du comité d'entreprise ou des délégués du personnel après information de l'inspecteur du travail (p. 5008); rejet de l'amendement n° 7 de M. Francis Palmero: possibilité d'application des dispositions de cet article aux établissements de moins de dix salariés; détermination par décret des modalités et des procédures d'application de ces dispositions;

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 5008).

Après l'article 2 (p. 5008). — Adoption de l'amendement n° 1 (art. additionnel) de M. Marcel Rudloff : modification de l'article L. 213-1 du code du travail : possibilité de travail de nuit pour les femmes qui occupent des postes de direction ou de caractère technique et impliquant une responsabilité, et pour les femmes dans les services de l'hygiène et du bien-être qui n'effectuent pas normalement un travail manuel (p. 5009) ; adoption de l'amendement n° 2 (art. additionnel) de M. Marcel Rudloff : modification de l'article L. 213-2 : possibilité de choix d'une autre période de sept heures consécutives, entre 22 heures et 7 heures du matin, en ce qui concerne le travail de nuit des femmes, sur autorisation de l'inspecteur du travail, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. — Les normes de l'Organisation internationale du travail. — Rejet de l'amendement n° 12 de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : réunion de la commission supérieure des conventions collectives pour fixer, branche par branche et avec maintien intégral du salaire, les modalités d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures par semaine ; priorité accordée aux salariés accomplissant des travaux pénibles, répétitifs et dangereux (p. 5010) ; rejet de l'amendement n° 13 (art. additionnel) de M. André Méric et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Moreigne : interdiction de licenciements économiques pour les entreprises pour lesquelles la durée effective du travail est supérieure à quarante heures par semaine ;

— deux articles additionnels sont insérés dans le projet de loi (p. 5010).

NOUVEL INTITULÉ. — Adoption de l'amendement n° 15 de M. Robert Schwint, rapporteur : « **Projet de loi relatif à la durée du travail et au travail de nuit des femmes.** » (p. 5010).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 5010).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5058, 5059).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5058, 5059). — M. Robert Schwint, rapporteur.

Intervention du rapporteur (p. 5059) : le travail de nuit des femmes qui occupent des postes de direction ou de caractère technique, qui sont occupées dans les services de l'hygiène et du bien-être. Le projet de loi actuellement en préparation sur le travail des femmes.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5059).

Articles 2 et 3 (p. 5059).

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5059).

Voir **LOI DE FINANCES, 2** (deuxième partie), Travail et participation.

PLAN, 1, DG.

QUESTIONS ORALES, n° 2111, 2150.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

TRAVAIL INTERIMAIRE

Voir TRAVAIL TEMPORAIRE.

TRAVAIL (Juridiction du)

1. — Projet de loi portant modification des dispositions du titre premier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [2 juin 1978] (n° 321). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Gérard Longuet [2 octobre 1978] (n° 561). — Urgence. — Discussion [2, 3 et 5 octobre 1978]. — Adoption [5 octobre 1978] (n° 73).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) (n° 13, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Pour avis à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Louis Virapoullé [8 novembre 1978] (n° 62, 1978-1979). — Avis de M. André Rabineau [26 octobre 1978] (n° 46, 1978-1979). — Discussion [11 décembre 1978] (p. 4554, 4612), [12 décembre 1978] (p. 4619, 4676). — Adoption modifiée [12 décembre 1978].

TRANSMISSION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (DEUXIÈME LECTURE) [13 décembre 1978] (n° 785). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ASSEMBLÉE NATIONALE). — Rapport de M. Gérard Longuet [14 décembre 1978] (n° 799). — Discussion [19 décembre 1978]. — Adoption [19 décembre 1978] (n° 128).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (SÉNAT). — Rapport de M. Louis Virapoullé [15 décembre 1978] (n° 167). — Discussion [20 décembre 1978] (p. 5046, 5051). — Adoption [20 décembre 1978] (n° 60).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi généralise la compétence des conseils de prud'hommes ; il prévoit notamment la création d'au moins un conseil de prud'hommes par département. Il réforme, en outre, le mode de désignation des conseillers : afin d'assurer une représentation plus équitable des employeurs et des salariés, il remplace le scrutin majoritaire à deux tours par un scrutin proportionnel ; il crée un collège électoral réservé aux cadres, assouplit les conditions d'électorat, et accorde le vote plural aux employeurs en fonction du nombre de leurs salariés. Enfin, le projet réforme l'organisation et le fonctionnement des conseils de prud'hommes. Il met à la charge de l'Etat, dès 1979, la rémunération des secrétaires-greffiers. Il prévoit que les autres dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de chauffage et de matériel ainsi que les vacations des conseillers prud'hommes, seront prises en charge par l'Etat à une date ultérieure qui sera fixée par décret.

Discussion (première lecture) [11 décembre 1978] (p. 4554, 4612), [12 décembre 1978] (p. 4619, 4676).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4554, 4571). — MM. Louis Virapoullé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Marcel Debarge, Pierre Noé, Jean Béranger, Marcel Rudloff, Charles Lederman.

a) *Interventions des sénateurs :* les origines des conseils de prud'hommes et la loi du 27 mars 1907 (p. 4554, 4558, 4561, 4562). La généralisation territoriale et professionnelle des conseils de prud'hommes (p. 4555, 4556, 4558, 4563, 4568). La représentation spécifique des cadres (p. 4556, 4558, 4561, 4563, 4568). L'extension aux quatre départements d'outre-mer (p. 4556). La fixation à cinq du nombre des sections à l'intérieur des conseils de prud'hommes (p. 4556, 4561, 4564). La représentation proportionnelle des organisations syndicales (p. 4556, 4561, 4563, 4564, 4567, 4568). Le principe de l'élection et de la parité (p. 4556, 4558, 4561, 4563, 4565, 4567). Les opérations électorales (p. 4556, 4562, 4563, 4564). L'inscription sur les listes électorales (p. 4556, 4558, 4563). La formation et la protection du conseiller prud'homme (p. 4556, 4558, 4562, 4563, 4564, 4565, 4568). L'échevinage par l'intermédiaire d'un juge (p. 4556, 4558, 4565, 4569, 4570). La rémunération du conseiller prud'homme (p. 4556, 4559). Le référé prud'homal (p. 4557, 4563, 4565). Le statut des secrétaires et secrétaires adjoints intégrés dans la fonction publique (p. 4557). L'extension de compétence aux conflits collectifs du travail (p. 4562, 4565, 4566, 4569). L'échevinage dans les départements d'Alsace et de Moselle (p. 4563, 4566). Le contrôle du licenciement pour cause économique (p. 4565). La crise économique et sociale (p. 4566, 4567). Le droit de grève (p. 4567). Le rôle du conseil national du patronat français (CNPF) dans l'inspiration du projet de loi (p. 4567). Les élections aux comités d'entreprise (p. 4568). L'affaiblissement de la représentation des petites et moyennes entreprises (p. 4568).

b) *Intervention du Gouvernement (p. 4559) :* l'augmentation du nombre des affaires dans tous les secteurs de la justice. L'ancienneté de la justice prud'homale. L'allongement des délais. La répartition géographique actuelle des conseils de prud'hommes sur le territoire français. La diversité des sections professionnelles. La désaffectation des salariés et des employeurs pour l'élection aux conseils. La généralisation de la compétence des conseils. Le rétablissement des sections. L'institution du scrutin proportionnel. Le problème de l'échevinage : l'amendement de la commission des lois ; la position du Gouvernement. (p. 4560) : le principe électif. La rédaction des jugements. L'exemple de l'Alsace-Lorraine. La compétence éventuelle des conseils pour les licenciements individuels pour motif économique ; l'autorisation de l'inspection du travail. Les modalités du scrutin. L'inscription par les employeurs. Le vote par correspondance. La prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des conseils ; le projet de transfert aux départements ; la prochaine loi d'orien-

tation sur la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales. Les dépenses de personnel. La prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des autres juridictions. Les frais d'investissement.

Réponse à M. Charles Lederman (p. 4570) : l'opposition du parti communiste aux innovations : son vote négatif sur le projet relatif aux assurances sociales.

Réponse à MM. Marcel Debarge et Pierre Noé (p. 4571) : la position du Gouvernement contre le vote plural, introduit par l'Assemblée nationale. Le mode de scrutin. Le monopole de représentation syndicale. Le paritarisme. La représentation des cadres. L'échevinage.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4571, 4612. — 4619, 4676). — MM. Louis Virapoullé, rapporteur; André Rabineau, rapporteur pour avis; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation; Marcel Debarge, Hector Viron, Charles Lederman, Jean Chérioux, Etienne Dailly, Michel Caldaquès, Marcel Gargar, Marcel Rudloff, Pierre Noé, Robert Laucournet, Jacques Descours Desacres, Pierre Gamboa, Geoffroy de Montalembert, Paul Pillet, Jean Béranger, Henri Moreau, Gérard Ehlers, Jacques Habert, Félix Ciccolini, Jean-Marie Girault, Philippe de Bourgoing, Pierre Louvot, Jacques Thyraud.

Article 1^{er} (modification du titre I^{er} du livre V du code du travail : conflits individuels. — Conseils de prud'hommes. — Articles L. 511-1 à L. 51-12-1 du code du travail (p. 4571).

Article L. 511-1 (compétence des conseils de prud'hommes) (p. 4571). — Rejet de l'amendement n° 95 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : extension de la compétence des conseils de prud'hommes aux litiges collectifs du travail (p. 4573); rejet de l'amendement n° 151 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : extension de la compétence des conseils de prud'hommes aux différends d'ordre juridique individuels ou collectifs nés à l'occasion du travail, notamment en matière d'application des conventions collectives, d'exercice du droit syndical et de fonctionnement des comités d'entreprise; rejet de l'amendement n° 152 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : extension de la compétence des conseils de prud'hommes aux différends d'ordre juridique individuels ou collectifs nés à l'occasion du travail entre, d'une part, les employeurs et leurs organisations, d'autre part, les salariés et leurs organisations; adoption de l'amendement n° 20 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : réaffirmation du caractère électif et paritaire des conseils de prud'hommes; adoption de l'amendement n° 21 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité pour les salariés d'assigner devant les conseils de prud'hommes les employeurs « ou leurs représentants » (p. 4574). — Les ayants droit et les ayants cause; l'action oblique. — Retrait de l'amendement n° 158 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : extension de la compétence des conseils de prud'hommes aux litiges survenant entre les organismes se substituant aux obligations des employeurs et les salariés employés par ces derniers; adoption de l'amendement n° 4 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : possibilité de mettre en cause aux côtés de l'employeur l'organisme qui se substitue habituellement aux obligations légales de l'employeur. — L'application de la loi du 3 janvier 1975 sur les licenciements pour cause économique; la jurisprudence; la dualité de juridiction (p. 4576); retrait de l'amendement n° 96 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes, dans le cas des licenciements économiques individuels, pour statuer au fond, y compris sur l'existence ou l'absence de causes réelles ou sérieuses; retrait de l'amendement n° 245 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : compétence des conseils de prud'hommes en matière de licenciements économiques individuels, si le litige est né d'un licenciement prononcé après silence de l'autorité administrative (p. 4578); retrait de l'amendement n° 22 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de l'alinéa relatif à la compétence en matière de licenciement individuel pour cause économique; retrait de l'amendement n° 153 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes, dans le cas des licenciements pour cause économique, pour statuer au fond, y compris sur l'existence ou l'absence de cause réelle et sérieuse (p. 4579); retrait de l'amendement n° 154 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes dans le cas des licenciements économiques individuels, pour statuer au fond, y compris sur l'existence ou l'absence de cause réelle et sérieuse; rejet de l'amendement n° 5 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : compétence des conseils de prud'hommes, dans le cas des licenciements économiques individuels, pour statuer au fond, y compris sur l'absence de caractère réel et sérieux du motif invoqué par l'employeur; adoption de l'amendement n° 227 de M. Jean Chérioux : 1° suppression de l'alinéa relatif à la compé-

tence en matière de licenciement individuel pour cause économique; 2° procédure proposée : compétence des conseils de prud'hommes pour ces litiges; saisine, toutefois, du tribunal administratif compétent pour vérification éventuelle de la validité de la décision administrative, dans le délai d'un mois, à l'issue duquel le litige sera porté devant le Conseil d'Etat; adoption de l'amendement n° 155 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes pour annuler ou réduire les sanctions disciplinaires injustifiées ou disproportionnées (p. 4580); rejet de l'amendement n° 157 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes pour ordonner la réintégration d'un salarié protégé dont le licenciement s'avère illégal (p. 4581); par scrutin public (n° 54, liste des votants, p. 4614, 4615); adoption de l'amendement n° 97 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : précisions sur l'exclusion de la compétence des conseils de prud'hommes pour les litiges dont la connaissance est attribuée à une autre juridiction par la loi et notamment par le code rural « pour ce qui concerne la mutualité sociale agricole et les accidents du travail » (p. 4582); adoption de l'amendement n° 23 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : précisions sur l'exclusion de la compétence des conseils de prud'hommes pour les litiges dont la connaissance est attribuée à une autre juridiction par la loi et notamment « par le code de la sécurité sociale » ou « par le code du travail maritime »; retrait de l'amendement n° 98 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : compétence des conseils de prud'hommes quel que soit le chiffre de la demande; nullité de toute convention dérogatoire (p. 4583); amendement n° 24 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : compétence exclusive des conseils de prud'hommes en premier ressort quel que soit le chiffre de la demande; nullité de toute clause contraire du contrat de travail; adopté après modification par l'adoption du sous-amendement n° 228 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : nullité de « toute clause contraire », sans référence au contrat de travail; amendement n° 156 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression de la mention du compromis d'arbitrage postérieur à l'expiration du contrat de travail; devenu sans objet; rejet de l'amendement n° 99 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : fixation annuelle par décret du taux de compétence en dernier ressort des conseils de prud'hommes; montant minimum égal au SMC mensuel multiplié par douze (p. 4583). — Les créations d'établissements publics; le processus de privatisation; les garanties du statut général des fonctionnaires (p. 4584); adoption de l'amendement n° 101 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : compétence des conseils de prud'hommes pour les litiges relatifs aux personnels des services publics lorsqu'ils sont employés dans les conditions du droit privé; rejet de l'amendement n° 225 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : possibilité pour la juridiction prud'homale de prononcer la suspension de la décision de licenciement (p. 4585);

— le texte proposé pour l'article L. 511-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4585).

Article L. 511-2 (consultation des conseils de prud'hommes; attributions confiées par des lois spéciales) (p. 4585);

— le texte proposé pour l'article L. 511-2 du code du travail est adopté (p. 4585).

Article L. 511-3 (généralisation territoriale des conseils de prud'hommes; ressort des conseils et modalités de leur création) (p. 4585). — L'augmentation du nombre des litiges; rejet de l'amendement n° 159 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : possibilité de création de plusieurs circonscriptions de conseils de prud'hommes dans chaque arrondissement et d'au moins un à Paris; adoption de l'amendement n° 25, rédactionnel, de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de création dans le ressort d'un tribunal de grande instance de plusieurs conseils de prud'hommes; adoption de l'amendement n° 102 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : consultation du conseil municipal intéressé préalable au décret de création d'un nouveau conseil (p. 4586); adoption de l'amendement n° 26 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : application de la procédure de consultations préalables avant création ou suppression des conseils ou fixation, modification ou transfert de leur ressort et de leur siège; rejet de l'amendement n° 103 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : possibilité pour les organisations syndicales les plus représentatives au plan national de saisir l'autorité administrative pour réclamer la création d'un conseil de prud'hommes (p. 4587);

— le texte proposé pour l'article L. 511-3 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4587).

Article L. 511-5 (division des conseils de prud'hommes en sections ; énumération des sections) (p. 4587). — Amendement n° 27 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article dont les dispositions sont reportées à l'article additionnel L. 512-1-1 ; réservé (p. 4587) ; adopté (p. 4594) ;

— le texte proposé par l'article L. 511-5 du code du travail est supprimé (p. 4594).

Article L. 512-1 (composition des sections). — Amendement n° 28 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : intitulé du chapitre II du titre 1^{er} du livre V du code du travail : « Organisation et fonctionnement des conseils de prud'hommes » : réservé (p. 4587) ; adopté (p. 4602). Amendement n° 29 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : composition des conseils de prud'hommes et de leurs différentes instances d'un nombre égal de salariés et d'employeurs ; réservé (p. 4588) ; adopté (p. 4594) ; amendement n° 106 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : rappel de la composition paritaire de chaque section ; composition d'au moins huit membres ; réservé (p. 4588) ; retiré (p. 4594) ; amendement n° 164 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : composition de chaque section fixée à un minimum de huit conseillers employeurs et huit conseillers salariés ; réservé (p. 4588) ; rejeté (p. 4594) ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4594).

Après l'article L. 512-1 (p. 4588). — Amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : article 512-1-1 nouveau : division des conseils de prud'hommes en cinq sections autonomes conformément au texte proposé pour l'article L. 511-5 ; définition des salariés relevant de la section de l'encadrement par référence à l'article L. 513-1 ; réservé (p. 4594) ; adopté (p. 4594) ; retrait du sous-amendement n° 161 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : division des conseils de prud'hommes en quatre sections autonomes, par suppression de la section de l'encadrement (p. 4590) ; adoption du sous-amendement n° 6, rédactionnel de M. André Rabineau, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : précision relative au classement des employeurs et des salariés dans les différentes sections des conseils de prud'hommes (p. 4591) ; amendement n° 162 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : classement entre les diverses sections en fonction de l'activité principale de l'employeur par référence à la nomenclature des activités principales exercées, fixée par décret ; devenu sans objet ; retrait de l'amendement n° 7, rédactionnel de M. André Rabineau, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : classement des voyageurs, représentants et placiers dans la section de l'encadrement (p. 4591) ; adoption du sous-amendement n° 8 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : de forme ; retrait du sous-amendement n° 9 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis, à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : classement des concierges et gardiens d'immeubles dans la section des activités diverses (p. 4592) ; retrait du sous-amendement n° 247 de M. Jacques Descours Desacres à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : classement des concierges et gardiens d'immeubles d'habitation dans la section des activités diverses ; adoption du sous-amendement n° 248 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, à son amendement n° 30 (art. additionnel) : classement des concierges et gardiens d'immeubles à usage d'habitation dans la section des activités diverses ; retrait du sous-amendement n° 106 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues (précédemment réservé) à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur (p. 4594) ; rejet du sous-amendement n° 164 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues (précédemment réservé) à l'amendement n° 30 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur (p. 4594) ;

— un article additionnel L. 512-1-1 est inséré dans le code du travail (p. 4594).

Article additionnel L. 512-1-2 (p. 4594). — Adoption de l'amendement n° 31 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de constitution au sein d'une même section de conseil de prud'hommes de plusieurs chambres, dont chacune comprend au moins quatre conseillers employeurs et quatre conseillers salariés ; procédure de constitution des chambres (p. 4595) ; rejet du sous-amendement n° 111 de

M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé, à l'amendement n° 31 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : procédure de constitution des chambres : décision de l'assemblée générale sur proposition de la majorité de l'élément employeur et de l'élément salarié du conseil de prud'hommes ; rejet du sous-amendement n° 168 de M. Pierre Gambon et plusieurs de ses collègues, à l'amendement n° 31 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : fixation et modification du nombre des chambres et de leur organisation par le règlement intérieur du conseil de prud'hommes adopté en assemblée générale ;

— un article additionnel L. 512-1-2 est inséré dans le code du travail (p. 4595).

Article L. 512-2 (fixation du nombre des conseillers à élire dans les différentes sections de chaque conseil de prud'hommes et du nombre des conseillers employeurs des mêmes sections) (p. 4595). — Adoption de l'amendement n° 229 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : extension de la consultation préalable des conseils généraux et municipaux à la fixation par décret du nombre des conseillers à élire dans les différentes sections de chaque conseil de prud'hommes et du nombre des conseillers employeurs des mêmes sections ; amendement n° 165 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : fixation, dans le cadre de la concertation, du nombre des sièges réservés dans chaque section à chaque collège des employeurs ; réservé (p. 4596) ; devenu sans objet (p. 4608) ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-2 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4608).

Article L. 512-3 (durée du mandat des conseillers prud'hommes et renouvellement) (p. 4596). — Adoption de l'amendement rédactionnel n° 33 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : maintien en fonction des prud'hommes sortants jusqu'à « l'installation » de leurs successeurs ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-2 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4596).

Article L. 512-4 (renouvellement triennal) (p. 4597) ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-4 du code du travail est adopté (p. 4597).

Article L. 512-5 (élection du président et du vice-président) (p. 4597). — Rejet de l'amendement n° 167 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : mention de « l'assemblée générale de conseil, de section de chambre » ; adoption de l'amendement n° 34 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : mention de la seule assemblée générale du conseil, par opposition à l'assemblée de section et à l'assemblée de chambre ; adoption de l'amendement n° 35 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : élection du président ou du vice-président salarié par les conseillers salariés ; élection du président ou du vice-président employeur par les conseillers employeurs (p. 4598) ; adoption de l'amendement n° 36 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : mention de l'élection du président, substituée à celle de sa nomination ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-5 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4598).

Article L. 512-6 (alternance du président, salarié ou employeur) (p. 4598). — Adoption de l'amendement n° 37 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : détermination par le sort de la qualité de salarié ou d'employeur du premier président des nouveaux conseils de prud'hommes ; retrait de l'amendement n° 109 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : élection par éléments séparés des présidents et des vice-présidents des catégories salariés et employeurs ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-6 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4598).

Art. L. 512-7 (durée des mandats de président et de vice-président) (p. 4598) ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-7 du code du travail est adopté (p. 4599).

Article L. 512-7-1 (mandat et alternance des présidents ou vice-présidents de section ou de chambre) (p. 4599) ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-7-1 du code du travail est adopté (p. 4599).

Après l'article L. 512-7-1 (p. 4599). — Adoption de l'amendement n° 38 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : art. L. 512-7-2 nouveau : reprise des dispositions proposées pour l'article L. 514-3, relatives aux mesures à prendre lorsqu'un conseil de prud'hommes ne peut se constituer ou ne peut fonctionner pour quelque cause que ce soit (p. 4600) ; retrait du sous-amendement n° 137 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé, à l'amendement n° 38 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé,

rapporteur : suppression de la disposition tendant à permettre la désignation par la cour d'appel, d'un tribunal d'instance pour connaître des affaires inscrites au rôle d'un conseil de prud'hommes qui ne pourrait se constituer ou fonctionner ; adoption du sous-amendement n° 249 de M. Paul Pillet à l'amendement n° 38 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de désignation d'un tribunal d'instance à défaut de l'existence d'un autre conseil de prud'hommes. — Adoption de l'amendement n° 39 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : art. L. 512-7-3 nouveau : saisine dans les mêmes conditions du premier président de la cour d'appel pour constater que le conseil de prud'hommes est de nouveau en mesure de fonctionner ; maintien de la saisine du conseil de prud'hommes ou du tribunal d'instance précédemment désigné pour les affaires qui lui ont été soumises (p. 4601). — Adoption de l'amendement n° 40 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : article L. 512-7-4 nouveau : possibilité de dissolution des conseils de prud'hommes dans le cas d'interruption durable de leur fonctionnement ou de difficulté grave ; organisation des élections et procédure à suivre en attendant l'installation du nouveau conseil ; adoption du sous-amendement n° 250 de coordination, de M. Paul Pillet, à l'amendement n° 40 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : jusqu'à l'installation du nouveau conseil, saisine du conseil des prud'hommes ou, « à défaut », du tribunal d'instance le plus proche du domicile du demandeur ;

— trois articles additionnels L. 512-7-2, L. 512-7-3 et L. 512-7-4, ainsi rédigés, sont insérés dans le code du travail (p. 4600, 4601).

Article L. 512-8 (création de chambres au sein des sections) (p. 4601). — Adoption de l'amendement n° 41 de coordination de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression du texte proposé pour cet article, dont les dispositions ont été reprises dans l'article additionnel L. 512-1-2 ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-8 est supprimé (p. 4601).

Article L. 512-9 (secrétariats-greffes des conseils de prud'hommes) (p. 4602). — Retrait de l'amendement n° 42 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : substitution aux « fonctionnaires de l'Etat » chargés d'assurer le service des secrétariats-greffes des conseils de prud'hommes des « agents publics de l'Etat » ;

— le texte proposé pour l'article L. 512-9 du code du travail est adopté (p. 4602).

Article L. 513-1 (électorat) (p. 4602). — Adoption de l'amendement n° 43 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : fixation à dix-huit ans accomplis de la condition d'âge requise pour être électeur (p. 4603) ; adoption de l'amendement n° 112 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : suppression de l'ancienneté de trois mois requise pour être électeur ; rejet de l'amendement n° 113 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : substitution à la notion de privation d'emploi involontaire, de la notion de privation d'emploi momentanée (p. 4604) ; adoption de l'amendement n° 221 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues : suppression de la condition d'exercice d'une activité pendant six mois au cours des douze derniers mois exigée, pour être électeurs, des salariés involontairement privés d'emploi ; amendement n° 114 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : substitution à la condition d'exercice d'une activité pendant six mois au cours des douze derniers mois, exigée, pour être électeurs, des salariés involontairement privés d'emploi, d'une condition de respect du contrôle exercé par l'Agence nationale pour l'emploi ; devenu sans objet ; amendement n° 169 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : diminution de six à trois mois de la condition d'exercice d'une activité au cours des douze derniers mois exigée des travailleurs privés d'emploi pour être électeurs ; devenu sans objet. Adoption de l'amendement n° 44 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de l'alinéa relatif à la répartition des électeurs salariés en deux collèges (p. 4606) ; adoption de l'amendement de coordination n° 45 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de la notion de collège, à laquelle est substituée la notion de section par classement professionnel ; rejet de l'amendement n° 10 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : nouvelle définition du personnel d'encadrement, par référence aux conventions collectives et à la récente jurisprudence de la Cour de cassation (p. 4607) ; adoption de l'amendement de coordination n° 46 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de la notion de « collège de l'encadrement », à laquelle est substituée la « section de l'encadrement » ; rejet de l'amendement n° 172 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues : assimilation au personnel d'encadrement des agents de maîtrise, techniciens et assimilés ; adoption de

l'amendement n° 47 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de la référence trop restrictive, pour la définition des voyageurs, représentants et placiers, à l'article L. 751-1. Rejet de l'amendement n° 176 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : répartition des électeurs employeurs selon qu'ils occupent plus ou moins de 300 salariés (p. 4608). Adoption de l'amendement n° 11 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : définition des électeurs employeurs ; suppression des dispositions de l'article concernant le vote pondéré suivant le nombre de salariés employés (p. 4610) ; amendement n° 220 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant que l'employeur dispose d'un nombre de voix proportionnel à l'importance numérique des salariés de l'entreprise ; devenu sans objet ; amendement n° 48, rédactionnel, de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; devenu sans objet ; amendement n° 173 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : définition des électeurs employeurs, quelle que soit la forme juridique de leur entreprise et quel que soit le nombre des salariés employés ; devenu sans objet ; amendement n° 174 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant que l'employeur dispose d'un nombre de voix proportionnel à l'importance numérique des salariés de l'entreprise ; devenu sans objet ; amendement n° 117 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : attribution d'une seule voix à chaque employeur électeur, quel que soit le nombre des salariés de l'entreprise ; devenu sans objet. — La représentation des sociétés multinationales dans les conseils de prud'hommes. — Rejet de l'amendement n° 175 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant que sont considérés comme électeurs employeurs qui ne disposent que d'une seule voix, les associés en nom collectif, les présidents de conseils d'administration, les directeurs généraux et directeurs, les cadres détenant sur un service une délégation particulière d'autorité, établie par écrit et permettant de les assimiler à un employeur (p. 4611) ; adoption de l'amendement n° 49 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : participation à l'élection des conseillers employeurs des membres de directoire et de l'ensemble des gérants de sociétés ; suppression des dispositions de l'article prévoyant que sont considérés comme employeurs les cadres qui détiennent, sur un service, une délégation particulière d'autorité ; adoption du sous-amendement n° 230 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 49 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : assimilation à un employeur des cadres détenant sur un département ou un établissement de l'entreprise une délégation particulière d'autorité ; amendement n° 3 de M. Jean Chérioux : suppression des dispositions de l'article prévoyant que sont considérés comme électeurs employeurs les cadres détenant sur « un service » une délégation particulière d'autorité, établie par écrit ; devenu sans objet ; adoption de l'amendement n° 50 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité, seulement pour les employeurs occupant au moins un cadre, de désigner les conseillers employeurs de la section de l'encadrement ; obligation pour les employeurs qui n'occupent que des cadres de participer à l'élection des conseillers de ladite section ; adoption de l'amendement n° 13 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : vote des électeurs dans une seule section ;

— le texte présenté pour l'article L. 513-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4612).

Article L. 513-3 (conditions d'éligibilité) (p. 4619). — Adoption de l'amendement n° 51 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : caractère obligatoire de la nationalité française pour l'éligibilité (p. 4620) ; rejet du sous-amendement n° 226 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 51 de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; éligibilité des personnes qui ont travaillé en France « depuis cinq ans au moins » ; scrutin public (n° 56, liste des votants, p. 4685, 4686) ; adoption de l'amendement n° 118 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : suppression de la condition de délai d'un an prévue pour l'éligibilité des personnes inscrites sur les listes prud'homales ; adoption de l'amendement n° 52 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : condition d'exercice, depuis moins de six ans, de l'activité au titre de laquelle elles ont été inscrites, pour les personnes éligibles ayant été inscrites sur les listes électorales prud'homales pendant trois ans au moins ;

— le texte présenté pour l'article L. 513-3 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4620).

Article L. 513-3-1 (inscription sur la liste électorale du ressort dans lequel s'exerce l'activité professionnelle) (p. 4620). — Retrait de l'amendement n° 119 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé : mise à la disposition des délégués du personnel et des fonctionnaires

chargés du contrôle de l'emploi, afin de procéder à toute vérification utile, des listes électorales établies par les employeurs; compétence du tribunal d'instance du lieu du siège social de l'établissement ou de l'entreprise, pour le contentieux des listes électorales (p. 4622); retrait de l'amendement n° 120 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé; inscription sur les listes électorales par l'agence nationale pour l'emploi des salariés involontairement privés d'emploi; retrait du sous-amendement n° 22 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Henri Moreau à l'amendement n° 14 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis; contrôle des représentants du personnel, des délégués syndicaux et des fonctionnaires chargés du contrôle de l'emploi sur les listes des salariés, avant transmission aux mairies; adoption de l'amendement n° 14 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis: transmission par les employeurs, aux mairies, de la liste de leurs salariés en mentionnant la section dont ceux-ci relèvent (p. 4623); adoption du sous-amendement n° 251 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 14 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis; mise à la disposition du personnel, avant transmission aux mairies, des listes de salariés. Rejet de l'amendement n° 177 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues: affichage, avant toute déclaration à l'administration compétente, de la liste des électeurs de l'établissement et du lieu de leur inscription; mise à la disposition du personnel et de ses représentants d'un exemplaire;

— le texte présenté pour l'article 513-3-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4623).

Après l'article L. 513-3-1 (p. 4624). — Retrait de l'amendement n° 121 (art. additionnel) de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Noé: sanction des employeurs ayant entravé l'élection des conseillers prud'hommes; rejet de l'amendement n° 178 (art. additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues: sanction de tout employeur qui aura entravé les élections des conseillers prud'hommes; institution pour les employeurs occupant moins de trois salariés d'une procédure de mise en demeure préalable aux poursuites éventuelles (p. 4625); amendement n° 252 de M. Louis Virapoullé, rapporteur; sanction de tout employeur qui aura entravé l'inscription des salariés sur les listes électorales; retiré puis repris par M. Pierre Noé et rejeté.

Article L. 513-4 A (vote par correspondance) (p. 4625). — Rejet de l'amendement n° 179 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman: vote physique sur le lieu ou à proximité du lieu du travail, un jour de semaine, dans des conditions fixées par décret, pour l'élection des conseillers prud'hommes; scrutin public (p. 4628) (n° 57, liste des votants, p. 4686, 4687); retrait de l'amendement n° 15 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis: vote unique et généralisé par correspondance pour l'élection des conseillers prud'hommes; rejet de l'amendement n° 54 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: suffrage par correspondance dans des conditions fixées par décret, pour l'élection des conseillers prud'hommes; adoption de l'amendement n° 231 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation: sanction de quiconque aura ordonné, organisé ou participé à la collecte des enveloppes contenant des bulletins de vote. Retrait de l'amendement n° 122 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues: élection pendant le temps de travail, sur ou près des lieux de travail, selon des modalités fixées par décret (p. 4630); adoption de l'amendement n° 232 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation: fixation par décret des conditions de déroulement du scrutin qui peut avoir lieu pendant le temps de travail; obligation pour l'employeur d'autoriser les salariés à s'absenter, sans aucune diminution de rémunération (p. 4631); adoption du sous-amendement n° 253 de M. Paul Pillet à l'amendement n° 232 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation: déroulement du scrutin, obligatoirement, pendant le temps de travail; amendement n° 246 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues: fixation par décret des conditions de déroulement du scrutin, pendant le temps de travail, sur les lieux ou à proximité des lieux de travail; devenu sans objet;

— le texte présenté pour l'article L. 513-4 A du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4631).

Article L. 513-4 (modalités du vote par sections) (p. 4632). — Adoption de l'amendement n° 55 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: élection, par les électeurs employeurs de chaque section, de conseillers de leur ou de la section d'encadrement; rejet de l'amendement n° 233 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation: fixation, par décret, des conditions particulières de l'élection des conseillers employeurs de

la section encadrement; possibilité de réserver ce choix aux seuls électeurs employeurs de la section de l'industrie et du commerce;

— le texte présenté pour l'article L. 513-4 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4632).

Article L. 513-5 (mode de scrutin) (p. 4632). — La représentativité syndicale (p. 4633). — Retrait de l'amendement n° 126 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues: présentation des listes par les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national, qui sont aussi chargées d'organiser la campagne (p. 4634); retrait de l'amendement n° 183 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues: élection des conseillers prud'hommes salariés sur présentation des organisations syndicales, nationales les plus représentatives. — La lutte des classes (p. 4635); le monopole de la représentation syndicale; le paritarisme (p. 4636); le chômage. — Rejet de l'amendement n° 223 de M. Jean Béranger et plusieurs de ses collègues: élection des conseillers prud'hommes salariés sur des listes établies par les organisations syndicales les plus représentatives au plan national (p. 4637). Amendements identiques n° 56 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, et n° 16 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis: élection à la représentation proportionnelle suivant la règle « de la plus forte moyenne »; retrait du premier amendement et adoption du second. Rejet de l'amendement n° 184 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues: fixation par décret des conditions de candidature pour l'élection des conseillers prud'hommes employeurs, afin d'assurer une représentation équitable des artisans et des petites et moyennes entreprises (p. 4638);

— le texte présenté pour l'article L. 513-5 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4638).

Article L. 513-6: (durée des fonctions des membres élus à la suite d'une vacance survenant en cours de mandat) (p. 4638);

— le texte présenté pour l'article L. 513-6 du code du travail est adopté (p. 4638).

Article L. 513-7: (fonctionnement de conseils incomplets) (p. 4638). — Rejet de l'amendement n° 127 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini: respect de la règle de la parité dans le fonctionnement du conseil, quel que soit le nombre de ses membres;

— le texte présenté pour l'article L. 513-7 du code du travail est adopté (p. 4638).

Article L. 513-8: (règles du code électoral applicables aux élections pour les conseils de prud'hommes) (p. 4639). — Adoption de l'amendement n° 57 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: application aux opérations électorales pour les conseils de prud'hommes des règles du code électoral concernant le contrôle des opérations par les représentants des candidats et la sanction des fraudes;

— le texte présenté pour l'article L. 513-8 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4639).

Intitulé du chapitre IV: (p. 4639). — Adoption de l'amendement n° 58 de M. Louis Virapoullé, rapporteur: coordination: « statut des conseillers prud'hommes ».

Article L. 514-1: (temps laissé aux salariés pour participer aux travaux des conseils de prud'hommes; congés de formation) (p. 4639). — Amendement n° 186 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron: 1° rémunération comme temps de travail du temps passé par les conseillers salariés aux différentes séances du conseil; rejeté; 2° création d'un impôt sur l'actif net des banques et des établissements financiers; retiré (p. 4640); adoption de l'amendement n° 17 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis: non-rupture du contrat de travail du fait de l'exercice des fonctions de conseiller prud'homme; rejet de l'amendement n° 130 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini: autorisation d'absence, pour leur formation, au profit des salariés membres d'un conseil de prud'hommes « dans la limite de 60 jours ». Amendements identiques, n° 59 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, et n° 18, de M. André Rabineau, rapporteur pour avis; suppression des dispositions de l'article prévoyant la rémunération par l'employeur des absences pour formation; prévoyant l'admission de ces rémunérations comme participation au financement de la formation professionnelle; l'amendement n° 59 est retiré et l'amendement n° 18 est adopté (p. 4641); retrait de l'amendement n° 187 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues: remboursement par l'Etat des heures de formation accordées aux salariés membres d'un conseil de prud'hommes; abrogation des articles du code général des impôts relatifs

à l'avoir fiscal. Amendement n° 131 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : sanction de l'entrave, par les employeurs, au libre exercice des fonctions de conseillers prud'hommes ; réservé (p. 4641) : rejeté (p. 4649) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4649).

Article L. 514-1-1 : (protection des conseillers prud'hommes salariés contre le licenciement) (p. 4642). — Adoption de l'amendement n° 60 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : présidence, avec voix prépondérante, du président du tribunal de grande instance, pour le bureau de jugement décidant du licenciement d'un conseiller prud'homme salarié en fonctions ou ayant récemment cessé l'exercice de ses fonctions (p. 4643) ; adoption du sous-amendement n° 235 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation à l'amendement n° 60 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant l'attribution d'une voix prépondérante au président du tribunal de grande instance ; rejet de l'amendement n° 132 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : majorité des deux tiers nécessaire pour la décision du bureau de jugement autorisant le licenciement d'un conseiller prud'homme salarié en fonctions ou ayant cessé récemment l'exercice de ses fonctions ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-1-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4643).

Après l'article L. 514-1 (p. 4643). — Rejet de l'amendement n° 133 (art. additionnel) de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : application aux conseillers prud'hommes des dispositions du code du travail relatives au licenciement et au renouvellement du contrat de travail des délégués du personnel. Amendement n° 188 de M. Charles Ledermañ et plusieurs de ses collègues : sanction de toute entrave ou tentative d'entrave apportée à l'exercice régulier des fonctions de conseiller prud'homme salarié ; réservé (p. 4644) ; rejeté (p. 4650). Rejet de l'amendement n° 189 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : sanction de la non-saisine du conseil du refus d'exécution de sa décision pour le licenciement d'un conseiller prud'homme sans préjudice des salaires et indemnités dus au salarié licencié abusivement (p. 4644).

Article L. 514-2 (formation des conseils prud'hommes) (p. 4644). — Retrait de l'amendement n° 134 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : formation des conseillers prud'hommes par les organisations syndicales et professionnelles les plus représentatives au plan national ; financement par l'Etat (p. 4646) ; rejet de l'amendement n° 190 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : formation des conseillers prud'hommes par les organisations syndicales et professionnelles les plus représentatives au plan national ; subvention de l'Etat à ces organisations, au prorata du nombre respectif de leurs élus au plan national ; rejet de l'amendement n° 135 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : organisation de la formation des conseillers prud'hommes élus sur des listes syndicales par une commission composée de représentants de l'Etat et de représentants d'organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national ; financement par l'Etat (p. 4647) ; rejet de l'amendement n° 217 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : formation des conseillers prud'hommes salariés par les instituts du travail constitués en unités d'études et de recherches auprès des universités, avec un financement de l'Etat ; organisation et financement de la formation des conseillers prud'hommes employeurs par l'Etat ; rejet de l'amendement n° 218 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : complément à la formation par des stages ou sessions auprès des organisations syndicales et professionnelles de salariés et d'employeurs les plus représentatives au plan national, financés par l'Etat ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-2 du code du travail est adopté (p. 4647).

Article L. 514-3 (incident de fonctionnement : désignation d'un autre conseil de prud'hommes par la cour d'appel) (p. 4647). — Adoption de l'amendement n° 61 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article pour coordination ;

— le texte proposé pour l'article L. 514-3 du code du travail est supprimé (p. 4647).

Article L. 514-4 (constatation par la cour d'appel de la fin d'un incident de fonctionnement) (p. 4647). — Adoption de l'amendement n° 62 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article pour coordination.

— le texte présenté pour l'article L. 514-4 du code du travail est supprimé (p. 4647).

Article L. 514-5 : (dissolution de conseils de prud'hommes en cas d'interruption durable de fonctionnement) (p. 4647). — Adoption de l'amendement n° 63 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression de cet article pour coordination (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-5 du code du travail est supprimé (p. 4648).

Article L. 514-6 : (déchéance du conseil des prud'hommes) (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-6 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-7 : (inéligibilité du conseiller prud'homme qui a refusé de se faire installer ou a été déclaré démissionnaire d'office) (p. 4658) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-7 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-8 : (conséquence de l'acceptation d'un mandat impératif) (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-8 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-9 : (demandes en relèvement d'incapacités pour les conseillers prud'hommes déclarés démissionnaires ou déchus de leurs fonctions) (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-9 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-10 : (gratuité des fonctions de conseillers prud'hommes) (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-10 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-11 : (procédure en cas de plainte en prévention) (p. 4648).

— le texte présenté pour l'article L. 514-11 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-12 : (sanctions en cas de manquements aux devoirs des conseillers prud'hommes) (p. 4648) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-12 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-13 (refus de service des conseillers prud'hommes) (p. 4648). — Adoption des amendements n° 64 et n° 65 de coordination de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; rejet de l'amendement n° 139 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : démission du conseiller prud'homme qui refuse de remplir le service auquel il est appelé ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-13 du code du travail est adopté (p. 4648).

Article L. 514-14 : (appel du conseiller prud'homme pour s'expliquer devant le conseil ou la chambre) (p. 4648). — Adoption de l'amendement n° 66 de coordination de M. Louis Virapoullé, rapporteur (p. 4649) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-14 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4649).

Article L. 514-15 : (peines applicables aux conseillers prud'hommes) (p. 4649) ;

— le texte présenté pour l'article L. 514-15 du code du travail est adopté (p. 4649).

Après l'article L. 514-15 : (p. 4649). — Retrait de l'amendement n° 141 (art. additionnel) de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : sanction de toute entrave à la libre désignation des membres d'un conseil de prud'hommes ou à son fonctionnement régulier.

Intitulé du chapitre V : (p. 4650). — Adoption de l'amendement n° 67 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : rédactionnel : « bureau de conciliation, bureau de jugement, formation de référé ».

Article L. 515-1 : (composition des sections de chambres de conseils de prud'hommes) (p. 4650). — Adoption de l'amendement n° 68 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : « formation » de référé dans chaque conseil de prud'hommes ;

— le texte présenté pour l'article L. 515-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4650).

Après l'article L. 515-1 : (p. 4650). — Retrait de l'amendement n° 142 (art. additionnel) de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Félix Ciccolini : exercice de la plénitude des pouvoirs du juge des référés par le bureau de référé auprès de chaque conseil de prud'hommes.

Article L. 515-2 : (composition du bureau de jugement du bureau de conciliation et du bureau de référé). — Réserve (p. 4650).

Après l'article L. 515-2 : (p. 4651). — Retrait de l'amendement n° 192 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar : possibilité pour le bureau de référé d'ordonner les mesures d'urgence ou conservatoires prévues pour ce qui concerne le juge du tribunal d'instance ; retrait de l'amendement n° 193 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Marcel Gargar : possibilité pour le bureau de référé de prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent, pour prévenir un dommage imminent, pour faire cesser un trouble manifestement illicite.

Article L. 515-3 : (Renvoi de l'affaire en cas de partage) (p. 4651). — L'intervention des magistrats dans les conflits du travail ; l'échevinage ; la pyramide des âges dans la magistrature et le recrutement par l'école nationale de la magistrature de Bordeaux ; la situation au Brésil (p. 4652) ; la grève des secrétaires-greffiers ; le recrutement de l'inspection du travail (p. 4655). — Rejet de l'amendement n° 71 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : présidence du bureau de jugement et de la formation de référé par un magistrat de l'ordre judiciaire ; scrutin public (n° 58, liste des votants, p. 4687, 4688). — Rejet de l'amendement n° 194 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : présidence d'un « départiteur » en cas de partage ; élection annuelle par le conseil de prud'hommes, en assemblée générale, d'une liste de départiteurs composée de personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leur expérience en matière de droit du travail ; adoption de l'amendement n° 236 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : présidence d'un juge de tribunal d'instance en cas de partage ; désignation des juges chargés de ces fonctions, chaque année, par le premier président de la cour d'appel (p. 4656) ; rejet du sous-amendement n° 195 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues à l'amendement n° 236 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : présidence d'un juge du tribunal d'instance « du ressort du tribunal de grande instance dans le ressort duquel est situé le siège du conseil de prud'hommes » ;

— le texte présenté pour l'article L. 515-3 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4656).

Article L. 515-2 : (p. 4656, suite. — Précédemment réservé). — Retrait de l'amendement n° 69 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : nombre égal, qui ne peut être inférieur à deux, d'employeurs et de salariés pour le bureau de jugement ; adoption de l'amendement n° 70, rédactionnel, de M. Louis Virapoullé, rapporteur. Retrait de l'amendement n° 19 de M. André Rabineau, rapporteur pour avis : composition du bureau de jugement lorsqu'un conseiller prud'homme en fonctions ou ayant récemment cessé l'exercice de ses fonctions est partie à l'instance ; présidence de la formation (p. 4657) ;

— le texte présenté pour l'article L. 512-2 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4657).

Après l'article L. 515-3 : (p. 4657). — Rejet de l'amendement n° 196 (art. additionnel) de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : compétence de plein droit de chaque section ; en cas de litige où de difficulté sur la compétence de la section saisie, décision du président du conseil de prud'hommes ; procédures de contredit ou d'appel lorsque le litige porte sur la qualité de salariés répondant aux définitions de la section de l'encadrement (p. 4658) ; adoption de l'amendement n° 72 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : article L. 515-4 nouveau : en cas de difficulté d'attribution d'un litige à l'une des sections du conseil, désignation de la section compétente par ordonnance du président du conseil de prud'hommes ;

— un article L. 515-4 additionnel est inséré dans le code du travail (p. 4658).

Article L. 516-1 : (mineurs devant le conseil de prud'hommes) (p. 4658) ;

— le texte présenté pour l'article L. 516-1 du code du travail est adopté (p. 4658).

Art. L. 516-2 : (conseillers rapporteurs) (p. 4658). — Retrait de l'amendement n° 143 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : en cas de besoin, possibilité de désignation d'un ou deux conseillers afin de mettre l'affaire à même d'être jugée ; adoption de l'amendement n° 73 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de désigner un ou deux conseillers rapporteurs afin de mettre l'affaire à même d'être jugée ;

— le texte présenté pour l'article L. 516-2 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4658).

Après l'article L. 516-2 : (p. 4658). Rejet de l'amendement n° 144 (art. additionnel) de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : obligation pour le bureau de jugement des prud'hommes de se prononcer dans un délai de trois mois sur les demandes qui lui ont été présentées (p. 4659).

Article L. 518-1 : (récusation des conseillers prud'hommes) (p. 4659) ;

— le texte présenté pour l'article L. 518-1 du code du travail est adopté (p. 4659).

Intitulé du chapitre IX : (p. 4659). — Rejet de l'amendement n° 198 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : rétablissement du texte proposé pour ce chapitre : « Indemnités et droits alloués aux secrétaires greffiers, huissiers, témoins et techniciens » ; adoption de l'amendement n° 74 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : rétablissement du texte proposé pour ce chapitre : « Emoluments, indemnités et droits alloués aux huissiers et témoins » (p. 4660).

Article L. 51-10-1 : (local nécessaire aux conseils de prud'hommes) (p. 4660). — Adoption de l'amendement n° 75 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : attribution du local nécessaire au conseil de prud'hommes par le département où il est établi ; impossibilité pour une commune de reprendre un local qu'elle aurait préalablement mis à la disposition du conseil, sauf à la demande expresse du département ;

— le texte présenté pour l'article L. 51-10-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4660).

Article L. 51-10-2 : (dépenses de personnel et de fonctionnement des conseils de prud'hommes) (p. 4660). — Rejet de l'amendement n° 199 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Lederman : mise à la charge de l'Etat des dispositifs de sécurité du public et du personnel des conseils de prud'hommes ; abrogation des articles de la loi du 29 juin 1971 instituant un régime spécial de taxation des profits de construction (p. 4661) ; rejet de l'amendement n° 200 de M. Pierre Gamboa et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Charles Ledermann : prise en charge par l'Etat des frais de campagne électorale pour les conseils de prud'hommes ; abrogation du titre premier de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises ; rejet de l'amendement n° 146 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : prise en charge par l'Etat des frais afférents à la documentation du conseil et des conseillers ; retrait de l'amendement n° 203 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : prise en charge par l'Etat des frais postaux des conseils de prud'hommes ; augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle due par les personnes morales imposables à l'impôt sur les sociétés ; adoption de l'amendement n° 76 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des conseillers rapporteurs pour l'exercice de leur mission (p. 4662) ;

— le texte présenté pour l'article L. 51-10-2 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4662).

Article L. 51-11-1 : (dispositions applicables aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 4662). — Adoption de l'amendement n° 219 de M. Marcel Rudloff : extension aux assesseurs salariés et employeurs des conseils de prud'hommes existants dans le département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, des dispositions relatives au statut, à la protection, à la formation et à la discipline des conseils de prud'hommes (p. 4664) ; retrait du sous-amendement n° 78 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, à l'amendement n° 219 de M. Marcel Rudloff : prise en charge par l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 1980, des dépenses de fonctionnement des conseils existants dans ces départements ;

— le texte présenté pour l'article L. 51-11-1 du code du travail, ainsi modifié, est adopté (p. 4664).

Article L. 51-12-1 : (modalités d'application par décret en Conseil d'Etat) (p. 4664). — Adoption de l'amendement n° 237 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : suppression de cet article prévoyant la détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application des nouvelles dispositions ;

— le texte présenté pour l'article L. 51-12-1 du code du travail est supprimé (p. 4664) ;

— l'article 1^{er} du projet de loi, ainsi modifié, est adopté (p. 4664).

Avant l'article 2 (p. 4664). — Amendement n° 238 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités et des dates d'application des nouvelles dispositions ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 7.

Article 2 : (*avis des conseils généraux sur l'implantation du siège et le ressort des conseils de prud'hommes*) (p. 4664). — Rejet de l'amendement n° 206 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : prolongation du délai pendant lequel les conseils généraux sont appelés à donner leur avis sur l'implantation du siège des conseils de prud'hommes (p. 4665) ; adoption de l'amendement n° 239 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : réduction du délai pendant lequel les conseils généraux sont appelés à donner leur avis sur l'implantation du siège des conseils de prud'hommes.

— l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4665).

Article 3 : (*élection générale des conseillers prud'hommes au cours du mois de novembre 1979*) (p. 4665). — Rejet de l'amendement n° 207 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : report à 1980 de l'élection générale des conseillers prud'hommes ; report de la date de fin du mandat des conseillers nouvellement élus ; adoption de l'amendement n° 240 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : élection générale des conseillers prud'hommes avant le 31 décembre 1979 ; adoption de l'amendement n° 79 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : coordination ; suppression des dispositions de l'article prévoyant la répartition des conseillers, par tirage au sort, entre les deux catégories de mandat qui ont des échéances différentes (p. 4666) ;

— l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4666).

Article 4 : (*mesures transitoires*) (p. 4666). — Adoption de l'amendement n° 80 rédactionnel de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; adoption de l'amendement n° 81 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : perte de leurs attributions en matière prud'homale pour les tribunaux de commerce ;

— l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 4666).

Article 5 : (*transfert des archives et des minutes*) (p. 4666). — Adoption de l'amendement n° 82, rédactionnel, de M. Louis Virapoullé, rapporteur ;

— l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4666).

Article 6 : (*terminologie*) (p. 4666). — Adoption de l'amendement n° 83 de forme de M. Louis Virapoullé, rapporteur ;

— l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4666).

Article 7 : (*entrée en vigueur des dispositions de l'article L. 51-10-2 du code du travail : secrétaires-greffiers, agents des conseils de prud'hommes*) (p. 4666). — Retrait de l'amendement n° 1 de M. Guy Petit, soutenu par M. Pierre Louvot : intégration des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes dans des corps particuliers de greffiers en chef et de secrétaires-greffiers « des cours et tribunaux » (p. 4667) ; rejet de l'amendement n° 208 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant la possibilité de recruter les secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes comme agents contractuels, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; abrogation des articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal ; rejet de l'amendement n° 209 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : composition paritaire de la commission nationale chargée de donner un avis sur les intégrations ou recrutements et les reconstitutions de carrière des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes ; retrait de l'amendement n° 150 de M. Marcel Debarge et plusieurs de ses collègues : composition de la commission nationale chargée de donner un avis sur les intégrations ou recrutements et les reconstitutions de carrière des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes. Adoption de l'amendement n° 84 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : intégration dans des corps de fonctionnaires ou recrutement comme agents contractuels des autres agents des conseils de prud'hommes (p. 4668) ; amendement n° 210 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : suppression des dispositions de l'article prévoyant que seuls les personnels autres que les secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes qui se trouveront en position régulière le 1^{er} janvier 1980 seront intégrés dans les corps particuliers ou recrutés comme agents contractuels ; devenu sans objet. Adoption de l'amendement n° 85 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant la fixation par décret des dates auxquelles l'Etat prendra en charge les frais de fonctionnement des conseils de prud'hommes (p. 4671) ; amendement n° 211 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement à compter de la date des élections des conseillers prud'hommes ; abrogation de l'article du code général des impôts accordant une exonération en faveur de l'attribution gratuite de titres ; devenu

sans objet. Retrait de l'amendement n° 212 de coordination de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues ; adoption de l'amendement n° 86 de coordination de M. Louis Virapoullé, rapporteur ;

— l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 4671).

Article additionnel avant l'article 2 : (p. 4671. — Suite. — Précédemment réservé). — Adoption de l'amendement n° 238 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, précédemment réservé (p. 4672) ; retrait du sous-amendement n° 254 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, à l'amendement n° 238 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : suppression des dispositions de l'amendement prévoyant la fixation par décret en Conseil d'Etat des dates d'application des nouvelles dispositions ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4672).

Article 7 bis : (*situation transitoire des personnels des conseils de prud'hommes*) (p. 4672). — Adoption de l'amendement n° 87 de forme de M. Louis Virapoullé, rapporteur (p. 4673) ;

— l'article 7 bis, ainsi modifié, est adopté (p. 4673).

Article 8 : (*relèvement du montant minimum des vacances des conseillers prud'hommes*) (p. 4673). — Adoption de l'amendement n° 88 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de relèvement par arrêté préfectoral du montant minimum des vacances de conseillers prud'hommes « jusqu'à la mise en place des conseils de prud'hommes institués par la présente loi »

— l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 4673).

Article 9 : (*installation des conseils de prud'hommes au plus tard le 15 janvier 1980*). — Adoption (p. 4673).

Article 10 : (*mesures transitoires fixées par décret en Conseil d'Etat*). — Adopté (p. 4673).

Avant l'article 12 : (p. 4673). — Rejet de l'amendement n° 214 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : rétablissement de l'article 11 supprimé par l'Assemblée nationale ; possibilité de création de chambre dans les sections de conseils de prud'hommes déjà existants, si les besoins de leur fonctionnement le justifient.

Article 12 : (*validation de dispositions du décret n° 75-493 du 11 juin 1975 relatif au code du travail*) (p. 4673). — Adoption de l'amendement n° 89 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : suppression des dispositions de l'article prévoyant la non-validation de certaines dispositions du décret du 11 juin 1975 relatif au code du travail ;

— l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 4673).

Article 13 : (*article 5 de la loi du 14 juillet 1909 sur les dessins et modèles*) (p. 4673). — Adoption de l'amendement n° 90 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : dépôts de dessins et modèles au greffe du tribunal de commerce (p. 4674) ; adoption de l'amendement n° 91 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : possibilité de prévoir par décret les mesures transitoires nécessaires à la transmission à l'institut national de la propriété industrielle des objets actuellement déposés au secrétariat des conseils de prud'hommes ; adoption du sous-amendement n° 243 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, à l'amendement n° 91 de M. Louis Virapoullé, rapporteur : prise en considération des objets actuellement déposés aux greffes des tribunaux de commerce ;

— l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 4674).

Après l'article 13 : (p. 4674). — Adoption de l'amendement n° 92 (art. additionnel) de M. Louis Virapoullé, rapporteur : article 5 de la loi du 14 juillet 1909 : possibilité de déposer les dessins et modèles sous enveloppe ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4674).

Article 14 : (*article L. 132-8 du code du travail : dépôt des conventions collectives à la direction départementale du travail et de l'emploi*) (p. 4674). — Adoption de l'amendement n° 241 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : fixation au 1^{er} janvier 1980 de la date limite à laquelle entreront en application les nouvelles dispositions concernant le dépôt des conventions collectives et des accords collectifs à la direction départementale du travail et au service départemental du travail et de la protection sociale agricoles ; adoption de l'amendement n° 215 de M. Charles Lederman et plusieurs de ses collègues : détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions de transfert des archives détenues par les conseils de prud'hommes et les tribunaux d'instance en ce qui concerne le dépôt des conventions collectives et accords collectifs ;

— l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 4674).

Après l'article 14 : (p. 4674). — Adoption de l'amendement n° 242 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : notification de la dénonciation d'une convention collective ; application aux dénonciations des dispositions en vigueur pour l'entrée en application des conventions (p. 4675) ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4675).

Article 15 : (modalités d'application dans les départements d'outre-mer) (p. 4675). — Adoption des amendements identiques n° 93 de M. Louis Virapoullé, rapporteur, et n° 216 de M. Marcel Gargar et plusieurs de ses collègues : suppression de cet article prévoyant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions dans les départements d'outre-mer « sous réserve de modalités d'adaptation » fixées par décret ;

— l'article 15 est supprimé (p. 4675).

Après l'article 15 : (p. 4675). — Adoption de l'amendement n° 244 (art. additionnel) de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : remboursement, aux organismes payeurs, des indemnités de chômage versées à un travailleur abusivement licencié ;

— un article additionnel est inséré dans le projet de loi (p. 4675).

Explications de vote :

— M. Jean Chérioux (p. 4675) : le groupe RPR votera le texte en discussion. La généralisation des conseils de prud'hommes met fin à des disparités choquantes. La création d'une section de l'encadrement. L'extension du monopole syndical en ce qui concerne l'élection des conseillers prud'hommes n'a pas été retenue ;

— M. Charles Lederman (p. 4676) : le groupe communiste ne votera pas le projet en discussion ;

— M. Marcel Debarge (p. 4676) : regrette qu'il n'ait pas été possible d'obtenir la possibilité pour les seules centrales syndicales représentatives de présenter des listes pour les élections des conseils de prud'hommes. Le groupe socialiste votera contre le texte en discussion ;

— M. Marcel Rudloff (p. 4676) : le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera le projet de loi en discussion. Le premier pas accompli dans la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement.

— M. Roger Moreau (p. 4676) : le groupe de la gauche démocratique tout entière votera le texte en discussion.

— M. Philippe de Bourgoing (p. 4676) : le groupe UREI votera le texte en discussion.

Intervention de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation (p. 4676) : en votant contre ce texte, le groupe socialiste commet la même erreur que celle qu'il avait commise en 1930 — avec le groupe communiste — lorsqu'il avait refusé les assurances sociales.

Adoption [12 décembre 1978] (p. 4676).

Discussion (commission mixte paritaire) [20 décembre 1978] (p. 5046, 5051).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5046, 5047). — MM. Marcel Rudloff, en remplacement de M. Louis Virapoullé, rapporteur ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

a) *Intervention du rapporteur* (p. 5046) : les dispositions adoptées par le Sénat, retenues en commission mixte paritaire : la prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement des conseils ; l'appréciation de la légalité des décisions de l'inspecteur du travail par le tribunal administratif ; la transmission aux mairies, par les employeurs, de la liste de leurs salariés. L'abandon des dispositions permettant au conseil d'annuler ou de réduire les sanctions disciplinaires ; le retour au vote pondéré au bénéfice des employeurs ; l'imputation de la rémunération des conseillers pendant les absences pour formation sur la participation des employeurs au titre de la formation professionnelle.

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 5047) : l'important travail fourni par les sénateurs et les députés.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5047, 5051). — MM. Louis Virapoullé, rapporteur ; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

Article 1^{er} (p. 5047). — Amendement n° 1 de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation : de forme (p. 5050).

Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 7 bis, 8, 12, 13, 13 bis (p. 5050).

Articles 14, 14 bis, 15 et 16 (p. 5051).

Explications de vote :

— M. Hector Viron (p. 5051) : la création d'un collège particulier pour les cadres, la présentation de candidats par des organisations non représentatives, le rétablissement du vote plural pour les employeurs et le refus d'attribution aux conseils de prud'hommes de compétences en matière de licenciement économique, même individuel, amènent le groupe communiste à voter contre le texte en discussion ;

— M. Robert Laucournet (p. 5051) : le groupe socialiste votera contre le texte proposé par la commission mixte paritaire.

Adoption [20 décembre 1978] (p. 5051).

2. — **Proposition de loi tendant à reconnaître la compétence de la juridiction prud'homale sur l'ensemble du contentieux relatif au droit de licenciement**, présentée par M. Charles Lederman, sénateur, et plusieurs de ses collègues [13 octobre 1978] (n° 26, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

TRAVAIL MANUEL

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.

EMPLOI, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 DG (première partie), art. 34 (deuxième partie), Travail et participation.

QUESTION ORALE, n° 2365.

TRAVAIL (Ministère du).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG, Travail et participation.

TRAVAIL « NOIR »

Voir TRAVAIL CLANDESTIN.

TRAVAIL TEMPORAIRE

1. — **Projet de loi relatif aux entreprises de travail temporaire**, présenté, au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation [16 novembre 1978] (n° 705). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. — Rapport de M. Antoine Gissingier [29 novembre 1978] (n° 733). — Urgence. — Discussion [5 décembre 1978]. — Adoption [5 décembre 1978] (n° 101).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [6 décembre 1978] (n° 115, 1978-1979). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport de M. Jean Béranger [13 décembre 1978] (n° 141, 1978-1979). — Discussion [19 décembre 1978] (p. 4956, 4960). — Adoption [19 décembre 1978] (n° 44).

PROMULGATION : loi n° 79-8 du 2 janvier 1979 (JO Lois et décrets, du 3 janvier 1979).

Analyse du projet de loi : devant le développement actuel du travail temporaire et la multiplication d'entreprises dont on ne peut être sûr qu'elles offrent en cas de défaillance toutes les garanties aux salariés qu'elles emploient et aux firmes qui les utilisent, il paraît nécessaire de compléter les dispositions de la loi du 3 janvier 1972 insérées dans le code du travail sous les articles L. 124-1 à L. 124-19. Le présent projet de loi rend obligatoire la justification de garanties financières pour les entreprises de travail temporaire existantes ou à créer.

Discussion (première lecture) [19 décembre 1978] (p. 4956, 4960).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4956, 4958). — MM. Jean Béranger, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Serge Boucheny, Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés).

a) *Interventions des sénateurs* : le développement du travail temporaire (p. 4957, 4958). La multiplication et les « défaillances » des entreprises de travail temporaire (p. 4957). Le principe d'une garantie des salaires et des charges sociales (p. 4957). La garantie financière des entreprises de travail temporaire (p. 4957). Le rapport de M. Pierre-Bernard Cousté sur les entreprises de travail temporaire (p. 4957). La loi du 3 janvier 1972 et le manque de moyens des inspecteurs du travail pour en contrôler l'application (p. 4957). Le nombre excessif des travailleurs intérimaires dans les grandes entreprises (p. 4958). L'extension des droits et garanties des travailleurs stables aux travailleurs temporaires (p. 4958).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 4958) : la mission confiée à M. Pierre-Bernard Cousté sur l'ensemble des problèmes posés par le travail temporaire. La mauvaise application de la disposition de la loi de 1972 sur la substitution de l'entreprise utilisatrice à l'entrepreneur de travail temporaire. L'application des garanties financières des entreprises de travail temporaire proposée par le projet de loi ; l'exemple d'autres professions comme celles de l'immobilier, des conseils juridiques et des professionnels des activités de voyage et du tourisme. Le souhait d'une mise de sûreté par une société de caution mutuelle ou d'un système de cautionnement bancaire. L'adhésion de certaines entreprises de travail temporaire aux deux organismes de caution mutuelle qui ont place dans la profession.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4958, 4960). — MM. Pierre Gamboa, Jean Béranger, rapporteur ; Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat ; Georges Lombard.

Article 1^{er} (article L. 124-8 du code du travail : obligation d'une garantie financière en cas de défaillance de l'entreprise de travail temporaire et maintien de la substitution en cas d'insuffisance de la caution) (p. 4958). — Rejet de l'amendement n° 3 de M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Gamboa : délivrance des attestations nécessaires à l'attribution ou à l'ouverture d'un droit en matière de sécurité sociale, chômage, etc., par l'organisme chargé de garantir les créances des salariés (p. 4959) ;

— l'article 1^{er} est adopté (p. 4959).

Article 1^{er} bis (article L. 124-8-1. nouveau du code du travail : les établissements garants). — Adopté (p. 4959).

Article 1^{er} ter : (article L. 124-8-2 nouveau du code du travail : calcul et minimum de la garantie financière) (p. 4959). — Retrait des amendements identiques n° 1 de M. Georges Lombard et n° 2 de M. Jean Cherioux : calcul de la garantie financière en pourcentage du chiffre d'affaires annuel total de l'entreprise ; répartition de ce pourcentage en deux fractions couvrant un mois de salaire et deux mois de charges sociales ; détermination d'un minimum de la garantie financière compte tenu de l'évolution moyenne des salaires (p. 4960) ;

— l'article 1^{er} ter est adopté (p. 4960).

Article 2 (article L. 124-10 du code du travail : déclaration d'activité d'entrepreneur de travail temporaire). — Adopté (p. 4960).

Article 3 (article L. 152-2 du code du travail : taux des amendes). — Adopté (p. 4960).

Article 4 (entrée en vigueur de la loi). — Adopté (p. 4960).

Adoption [19 décembre 1978] (p. 4960).

Voir LOI DE FINANCES, 2, DG.

QUESTION ORALE, n° 2365.

TRAVAILLEURS ETRANGERS

Voir EMPLOI, 1, DG.

EMPLOI, 4, DG.

LOI DE FINANCES, 2 DG (première partie), art. 34 (deuxième partie), Economie et Budget. II. — Section commune. IV. — Budget, Travail et participation.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 4.

PLAN, 1, DG.

QUESTION ORALE, n° 2360.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n°s 53, 56, 87.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 24, 26.

(Aide au retour des travailleurs étrangers.)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Voir QUESTION ORALE, n° 2208.

TRAVAILLEURS IMMIGRES

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

TRAVAILLEURS NON SALARIES DES PROFESSIONS NON AGRICOLES

Voir FAMILLE, 1, art. 7.

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Voir QUESTION ORALE, n° 2360.

TRAVAUX PUBLICS (Industrie)

Voir CONTRAT DE TRAVAIL, 1, DG.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. I. — Section commune et II. — Transports terrestres : art. 60, Transports. V. — Routes, ports et voies navigables.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 4.

QUESTIONS ORALES, n°s 2261, 2268, 2317.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 58.

TRESOR

(Trésor [Direction du].)

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 79.

(Trésor [Garantie du].)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 20.

TRESORIER-PAYEURS GÉNÉRAUX

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 79.

TRIBUNAUX

Voir JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES.

JURISPRUDENCE.

JURY D'ASSISES.

JUSTICE DE PAIX.

JUSTICE [ORGANISATION DE LA].

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE.

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Voir ADMINISTRATION, 1, DG.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Justice.

TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

Voir BREVETS D'INVENTION, 1, CMP.

QUESTION ORALE, n° 2258.

TRIBUNAUX DES PENSIONS

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 5.

« TRIBUNES LIBRES »

Voir RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION, 1, DG.

TRI POSTAL

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications.

TUBERCULOSE

Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

U**UGINE-ACIERS (Usine).**

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

UNION DES TRANSPORTS AERIENS (UTA)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports.
III. — Aviation civile et météorologie.

UNION FEDERALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (UFAC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 1, 111.

UNION NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE, 1.

UNION NATIONALE POUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (UNEDIC)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

UNIONS DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (UER)

Voir PHARMACIE, 2, DG.

UNIVERSITÉ DU PACIFIQUE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 80.

UNIVERSITÉS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.
QUESTION ORALE, n° 2248.
QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 71, 105.

UNIVERSITÉS (Ministère des)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 28, après l'art. 28.
LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

URANIUM

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Industrie.
QUESTION ORALE, n° 2305.

URBANISME

Voir ARCHITECTURE, 1.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie.

QUESTIONS ORALES, n° 2140, 2336.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 38.

URSS

Voir CIRCULATION ROUTIÈRE, 1, CMP.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 22, DG.

URUGUAY

Voir QUESTION ORALE, n° 2173.

USINOR (Société)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Travail et participation.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 23.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

USURE

Voir ÉPARGNE, 1, DG, titre IV, art. 22.

V**VACANCES SCOLAIRES**

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Education, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTIONS ORALES, n° 2169, 2303.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 141.

VACATAIRES

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 6.

(Vacataires [Enseignement]).

Voir ADMINISTRATION, 1, après l'art. 28.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 107.

(Vacataires [Greffiers]).

Voir QUESTION ORALE, n° 2258.

VACCINATIONS

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Santé et famille.

VAL-DE-MARNE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

VAL-D'OISE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 18.

VALEURS LOCATIVES FONCIÈRES

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, art. 10. deuxième délibération, art. 12.

VALEURS MOBILIERES

- Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.
 EPARGNE, 1, DG, art. 1, art. 3, art. 4, art. 8.
 LOI DE FINANCES 2 (première partie), avant l'art. 2, après l'art. 25 (deuxième partie), Travail et participation.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 55.
 SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG, après l'art. 2 bis.
 SOCIÉTÉS A CAPITAL VARIABLE, 1, DG, art. 1^{er}, art. 5, art. 6, art. 7, art. 9, art. 11, art. 18, art. 19, art. 20.
 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION, 1.

VALISE DIPLOMATIQUE

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

VEHICULES

- Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 12.

VERSAILLES

- (Versailles [Musée des voitures]).
 Voir MUSÉE, 1.
 (Versailles [Services des eaux]).
 Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 3, DG.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 100.

VERSEMENT REPRESENTATIF DE LA TAXE SUR LES SALAIRES (VRTS).

- Voir COLLECTIVITÉS LOCALES, 1, avant l'art. 1^{er}, art. 1^{er}, art. 3, art. 15, art. 17.
 DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 3.
 IMPÔTS LOCAUX, 1, DG, avant l'art. 1^{er}.
 LOI DE FINANCES, 2, DG (première partie), art. 16.
 LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 1, DG, art. 7.

VETERINAIRES

- Voir MALADIES DU BÉTAIL, 1, DG.

VEUVES

1. — Proposition de loi tendant à assurer un minimum de ressources aux veuves, présentée par Mme Rolande Perlican, sénateur et plusieurs de ses collègues [14 juin 1978] (n° 438). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

- Voir ADMINISTRATION, 1, art. 20, après l'art. 20.
 LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Défense, Anciens combattants, art. 75, art. 76 ter, après l'art. 81.

VIANDE

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), art. 67.
 (Viande bovine [production de]).
 Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.
 (Viande ovine [production de]).
 Voir QUESTION ORALE, n° 2164.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.
 (Viande porcine [production de]).
 Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

VICTIMES DE GUERRE

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Anciens combattants.
 QUESTION ORALE, n° 2196.

VIEILLESSE

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 2.

VIENNE (Convention de)

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 93.

VIET-NAM

- Voir QUESTION ORALE, n° 2315.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 17.

VIGNES

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

VIGNETTE AUTOMOBILE

- Voir DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, 3.
 LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 24, (deuxième partie), Services du Premier ministre. I. — Services généraux.

VIGNOBLE (Arrachage)

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 42.

VILLES MOYENNES

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Aménagement du territoire.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

VILLES NOUVELLES

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Environnement et cadre de vie, Economie et budget. I. — Charges communes.
 QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

VILLETANEUSE (Université)

- Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 71.

VIN

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (première partie), art. 18.
 QUESTION ORALE, n° 2301.
 QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 42, 87.

VINCENNES (Université)

- Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Universités.
 QUESTION ORALE, n° 2256.
 QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 71, 105, 126.

VIOL

- Voir FEMMES, 1, DG, art. 1, art. 2, après l'art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, après l'art. 5, 2.

VIOLENCES

- Voir ADMINISTRATION, 1, DG.
 DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 1.
 DÉTENTION, 1, DG.
 FEMMES, 1, DG, art. 1.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Intérieur; Radio-diffusion télévision française, radiodiffusion-télévision française: art. 62.

QUESTIONS ORALES, n° 2187, 2204, 2364.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 106, 130.

VISITE DES VEHICULES

Voir PROCÉDURE PÉNALE, 1.

VISITEURS DE PRISON

Voir DÉTENTION, 1, DG.

VITICULTURE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

QUESTION ORALE, n° 2163.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 12, 108, 109, 110.

VOIES NAVIGABLES

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports.
V. — Routes ports et voies navigables.

QUESTION ORALE, n° 2261.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

SIDÉRURGIE (INDUSTRIE), 1, DG.

VOIRIE

Voir ENVIRONNEMENT, 2, art. 1^{er}.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Transports. V. — Routes, ports et voies navigables; Intérieur.

QUESTION ORALE, n° 2279.

(Voirie nationale)

Voir IMPÔTS LOCAUX, 1, DG.

(Voirie rurale)

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Agriculture.

VOIRIE URBAINE

1. — Proposition de loi tendant à instituer une taxe d'ouverture intempesive de chaussée et à compléter le code des communes, présentée par M. Louis Longequeue, sénateur, et plusieurs de ses collègues [10 novembre 1978] (n° 66, 1978-1979). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

2. — Proposition de loi tendant à compléter l'article premier de la loi n° 62-904 du 4 août 1962 instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement, présentée par M. Louis Longequeue, sénateur, et plusieurs de ses collègues [21 novembre 1978] (n° 82, 1978-1979). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

VOISINAGE (Troubles de)

Voir ENVIRONNEMENT, 2, DG.

VOITURES DE PLACE

1. — Proposition de loi modifiant la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites « de petite remise », présentée par M. Charles Beaupetit, sénateur [27 avril 1978] (n° 338). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan.

VOTE PLURAL

Voir EPARGNE, 1, DG.

W

WALLIS ET FUTUNA

1. — **Projet de loi modifiant les articles 4 et 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer**, présenté au nom de M. Raymond Barre, Premier ministre, par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) [11 mai 1978] (n° 163). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. — Rapport de M. Jacques Piot [1^{er} juin 1978] (n° 310). — Discussion [26 juin 1978]. — Adoption [26 juin 1978] (n° 41).

TRANSMISSION AU SÉNAT (PREMIÈRE LECTURE) [27 juin 1978] (n° 473). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport de M. Lionel Cherrier [30 juin 1978] (n° 502). — Discussion [12 octobre 1978] (p. 2546, 2548). — Adoption [12 octobre 1978] n° 3).

PROMULGATION : loi n° 78-1018 du 18 octobre 1978 (JO Lois et décrets du 20 octobre 1978).

Analyse du projet de loi : ce projet de loi apporte les modifications législatives nécessaires pour confirmer la pleine compétence de l'Assemblée territoriale en matière domaniale et foncière, et dissipe l'ambiguïté qui subsistait à cet égard dans la loi conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer. D'autre part, il modifie le mode de rétribution des fonctions de membre de l'Assemblée territoriale.

Discussion (première lecture [12 octobre 1978] (p. 2546, 2548).

I. — DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2546, 2548) : MM. Lionel Cherrier, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Gilbert Belin, Sosefo Makapé Papilio, Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).

a) *Interventions des sénateurs* : la propriété collective coutumière (p. 2547). La rétribution de la fonction de membre de l'Assemblée territoriale et l'interdiction de cumul (p. 2547). Le rôle politique et social joué par les chefs de village ou les chefs coutumiers (p. 2547).

b) *Intervention du Gouvernement* (p. 2548) : l'autonomie accrue du territoire de Wallis et Futuna, particulièrement en ce qui concerne la réglementation foncière. L'hommage rendu aux chefs coutumiers.

II. — DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2548).

Article 1^{er} (régime domanial et foncier : abrogation du dernier alinéa de l'article 4 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 disposant que « le régime domanial et foncier applicable dans le territoire des îles Wallis et Futuna sera déterminé par un décret »). — Adopté (p. 2548).

Article 2 (abrogation du quatrième alinéa de l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 : cumul de l'indemnité de fonctions des conseillers territoriaux avec les indemnités de chefs de village ou de chef coutumier). — Adopté (p. 2548).

Adoption [12 octobre 1978] (p. 2548).

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer, Jeunesse, sports et loisirs. II. — Tourisme, Commerce et artisanat, Education.

Y

YAOUNDE (Accords de)

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 87.

YEMEN

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS, 10.

Z**ZAIRE**

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Coopération, Industrie.

QUESTION ORALE, n° 2182.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 63, 69, 70.

TRAITÉS ET CONVENTIONS, 16.

ZONE ECONOMIQUE MARITIME

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT, 2.

LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer, Aménagement du territoire.

QUESTION ORALE, n° 2153.

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, n° 80, 94.

ZONE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Voir QUESTION ORALE, n° 2167.

ZONE RURALE

Voir LOI DE FINANCES, 2 (deuxième partie), Postes et télécommunications, Jeunesse, sports et loisirs. — II. — Tourisme.

QUESTION ORALE, n° 2350.

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 56.

ZONES A URBANISER EN PRIORITE (ZUP)

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2140, 2183.

ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD)

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 29.

ZONES DEFAVORISEES

Voir QUESTION ORALE, n° 2210.

ZONES DE MONTAGNE

Voir QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, n° 87.

ZONES DE PECHE

Voir QUESTION ORALE, n° 2329.

ZONES DE PIEMONT

Voir QUESTION ORALE, n° 2210.

ZONES DE RENOVATION RURALE

Voir QUESTIONS ORALES, n° 2210, 2369.

ZONES D'INTERVENTION FONCIERE

Voir ADMINISTRATION, 1, art. 29.